

DOCUMENTS D'ARCHIVES
FRANÇAIS
SUR L'HISTOIRE
DU BASSIN DES CARPATES
1918–1932

RÉDACTEUR EN CHEF DE LA SÉRIE
MAGDA ÁDÁM

VOLUME I
OCTOBRE 1918 – AOÛT 1919

VOLUME II
AOÛT 1919 – JUIN 1920

INSTITUT DES SCIENCES HISTORIQUES DE
L'ACADÉMIE HONGROISE DES SCIENCES

28308

DOCUMENTS D'ARCHIVES FRANÇAIS SUR L'HISTOIRE DU BASSIN DES CARPATES 1918–1932

VOLUME III

JUILLET 1920 – DÉCEMBRE 1921

CE VOLUME A ÉTÉ RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION DE MAGDA ÁDÁM,
AVEC LA COLLABORATION DE KATALIN LITVÁN,
AVEC LA PARTICIPATION
DE GYÖRGY LITVÁN, ISTVÁN MAJOROS ET MÁRIA ORMOS



AKADÉMIAI KIADÓ, BUDAPEST

MTAK



0 00002 79639 0

696.650
696.650

Cet ouvrage fut préparé avec le soutien du Programme National de Recherches Scientifiques (OTKA), de la Fondation Nationale de Recherches en Sciences Sociales (OKTK), du Comité de Publication de Livres et Revues de l'Académie Hongroise des Sciences (MTA-KFB), ainsi que de la Société de Recherches et d'Édition Atlantic.

Nous remercions les dirigeants et collaborateurs
des Archives du Ministère des Affaires Étrangères français
et du Service Historique de l'Armée de Terre à Vincennes
pour leur précieuse aide apportée à nos recherches.

MANUSCRIT REVU PAR
ISTVÁN DIÓSZEGI

AKADÉMIAI
TUDOMÁNYOS AKADÉMIA
KÖNYVTÁRA

ISBN 963 05 6947 7 Série
ISBN 963 05 7657 0 Volume

© Akadémiai Kiadó, Budapest 1999
Edité par Akadémiai Kiadó,
H-1519 Budapest, B.P. 245

Printed in Hungary

M. TUD. AKADÉMIAI KÖNYVTÁRA

Könyvtár 5338./19 99. sz.

PRÉFACE AU TROISIÈME VOLUME

Ce recueil de documents est le troisième volume de la série „Documents diplomatiques français sur l'histoire du Bassin des Carpates 1918–1932”.¹ L'abondance des sources nous a conduit à prévoir l'addition d'un cinquième volume à notre série, prévue à l'origine pour n'en comprendre que quatre. La division chronologique des volumes s'en trouve en conséquence également modifiée.

Le présent ouvrage couvre la période allant de la signature de la paix de Trianon (juin 1920) au plébiscite de Sopron (décembre 1921). Malgré la signature des traités de paix, cette période fut lourde de conflits politiques et militaires dans le Bassin des Carpates, ce dernier devenant le théâtre d'événements de portée internationale. Les documents recueillis dans ce volume en rendent compte. Ils illustrent les efforts déployés afin de consolider ou, au contraire, de modifier le statu quo issu des traités de paix, ainsi que les ambitions antagoniques qui conduisirent à l'éclatement de conflits armés. Les documents présentent les imbroglios diplomatiques autour de la ratification du traité de Trianon; le rapprochement franco—hongrois; les négociations politiques et économiques à Paris et à Budapest; les réactions internationales suscitées par ces négociations; la création de la Petite Entente; les deux tentatives de Charles IV visant à recouvrer le trône hongrois; les mesures prises par la Petite Entente en vue d'une éventuelle occupation de la Hongrie; l'arrestation de l'ex-empereur Charles; la déchéance de tous les membres de la maison Habsbourg; l'aggravation du conflit de la Hongrie de l'Ouest et son règlement à la suite du plébiscite de Sopron. Les documents retracent enfin la politique des Puissances Alliées dans le Bassin des Carpates, leurs activités politiques et diplomatiques développées en réaction aux événements énumérés ci-dessus; leurs efforts afin d'empêcher le déclenchement d'une guerre dans cette aire de l'Europe; les tentatives françaises, anglaises et italiennes d'étendre leurs sphères d'influences respectives aux dépens des uns des autres.

¹ Le titre suscité — celui des deux premiers volumes — fut modifié à la demande du directeur des Services des archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères et du président de la Commission pour la publication des documents diplomatiques français pour la période 1918–1932 qui estimèrent que la similarité du titre de notre série et de celui — de leur propre ouvrage en préparation („Documents diplomatiques français 1918–1932”) risquait de prêter à confusion. Ils firent valoir également que les documents sélectionnés ne provenaient pas tous du quai d'Orsay, mais aussi des archives du ministère de la Défense et que la formule „documents diplomatiques” n'englobait donc pas cet autre fonds.

Le volume contient 550 documents.¹ La plus grande partie des notes, comptes rendus et mémorandums rassemblés ici sont publiés pour la première fois.²

Choix des documents:

Nous avons accordé la priorité aux documents qui

1/ avaient trait à l'histoire de la Hongrie, directement ou indirectement;

2/ étaient indispensables pour une bonne compréhension de l'histoire du Bassin des Carpates.

Présentation des documents:

Nous avons le choix entre deux méthodes: chronologique ou thématique. Les deux présentent des avantages et des inconvénients. La méthode chronologique facilite la compréhension des événements par la perception de leurs influences réciproques, et permet plus aisément de suivre les négociations et les mesures prises à un moment donné. Elle montre le contexte et les conditions dans lesquels les documents ont été rédigés. Son défaut est de rendre plus difficile le travail de ceux qui s'intéressent à un problème particulier.

Les rédacteurs de ce volume ont, réflexion faite, opté pour la méthode chronologique. Celle-ci paraissait plus adéquate, les documents traitant d'une aire géographique plutôt restreinte, et d'événements difficilement dissociables les uns des autres.

Les documents sont donc présentés dans un ordre strictement chronologique. En début de volume, un tableau, classé suivant un ordre chronologique, situe l'origine géographique de chaque document, la date de son élaboration, et indique très brièvement son contenu.

Dans la chronologie, la datation des correspondances est celle du moment de leur envoi. Dans la mesure où cela pouvait être établi, nous avons également indiqué la date de leur réception.

Mis à part quelques cas particuliers, les documents sont présentés dans leur intégralité, et dans la langue d'origine. Les commentaires importants écrits en marge des archives sont

¹ Les documents publiés ici proviennent des archives suivantes: Archives du ministère des Affaires étrangères, Série: Europe 1918-40. Autriche; Hongrie; Roumanie; Tchécoslovaquie; Yougoslavie; Actes de la Conférence de la Paix. Service Historique de l'Armée de Terre, Archives du Ministère de la Guerre (Vincennes) 7 N, État-Major de l'Armée.

² Notre ouvrage réunit une grande quantité de documents relatifs au rapprochement franco-hongrois, ainsi qu'aux tentatives de l'ex-empereur Charles de recouvrer le trône hongrois. Plusieurs documents similaires ou identiques ont paru déjà in: *Papers and Documents Relating to the Foreign Relations of Hungary*. Edited by Francis Deák and Dezső Ujváry. Vol. I. 1919-1920. Budapest, 1939; Vol. II. January-August 1921. Budapest, 1946. Ainsi que in: IV. *Károly visszatérési kísérletei* (Les tentatives de retour de Charles IV). Cahiers I-II. (Les cahiers n'indiquent pas de date de parution.) et: *A trónfosztással kapcsolatos külpolitikai anyag ismertetése* (Présentation des documents de politique extérieure relatifs à la déchéance) Kiadja a M. K. Külügyminisztérium (Publiés par le ministère royal hongrois des relations extérieures), sans date de publication. Ces recueils d'archives — dont les documents, s'ils traitent des mêmes questions, divergent d'une manière significative des nôtres par leur contenu — comprennent également, concernant les relations franco-hongroises, des documents absents des archives du Quai d'Orsay, particulièrement pour ce qui relève des négociations secrètes franco-hongroises; de la politique hungarophile de Paléologue, de ses promesses politiques faites aux autorités hongroises. La comparaison de ces différentes sources pourra être profitable aux chercheurs.

publiés sous forme de notes, en bas de page. Nous avons gardé inchangé l'orthographe des noms de lieux, ainsi que des noms des personnes, et nous indiquons la bonne orthographe entre crochets. L'index, naturellement, présente la version correcte.

L'annotation des documents:

De brefs résumés présentent, dans chaque volume, le contenu des documents publiés. Leur annotation a été réduite au minimum. Il n'y a des notes que si elles sont indispensables à la compréhension du texte; lorsque la date, à l'évidence, est erronée, ce qui peut être cause de malentendus; lorsque le texte fait référence à un autre document. Les notes ne commentent, ni ne corrigent les documents, même lorsqu'il paraît certain qu'ils contiennent des inexactitudes. Les volumes sont publiés dans l'ordre de leur réalisation.

Novembre 1997

Magda Ádám

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1920				
1 juillet	M. Praznovszky à M. Millerand Paris	Le Gouvernement hongrois accueille avec confiance les promesses d'une correction pacifique des traités. Il espère que les forces étrangères occupant les territoires adjugés à la Hongrie s'en retireront dans le plus bref délai.	D.	1
1 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Le représentant anglais à Budapest a attiré l'attention de Teleki sur le fait que le contrat ferroviaire que la Hongrie projetait de conclure avec la France allait à l'encontre des clauses du traité de paix relatives aux réparations.	T.	2
Sans date	Le Gén. Hamelin à M. Lefèvre Budapest	Le traité de Trianon n'étant pas encore ratifié, le Gouvernement hongrois ne tient pas pour obligatoire l'application des clauses militaires concernant la Hongrie, et espère encore les voir modifiées.	D.	3
1 juillet	M. Fontenay à M. Millerand Belgrade	Présentation au Gouvernement yougoslave de la politique française en Hongrie, politique accueillie favorablement à Belgrade où on y voit un moyen de contrebalancer les ambitions anglaises.	T.	4
1 juillet	La délégation italienne à la Conférence des Ambassadeurs Paris	Protestation de la Mission Militaire Interalliée relative aux réquisitions opérées par les Serbes en territoire hongrois.	D.	5
1 juillet	M. Lewick à M. Mauclère Paris	Le Gouvernement français compte accorder un prêt à la Hongrie, et soutient la restauration des districts de Pozsony et de Kassa ainsi que les revendications portant sur un statut d'autonomie accordé à la Transylvanie.	D.	6

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 juillet	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	Le chancelier Renner convoque les représentants alliés afin de les informer de l'état des négociations austro-hongroises relatives au boycott économique contre la Hongrie.	T.	7
3 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La Grande-Bretagne s'efforce de contrebalancer l'influence française en Hongrie et de gagner le Gouvernement hongrois à la cause de l'Angleterre.	D.	8
4 juillet	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Take Ionescu craint que le Gouvernement hongrois n'utilise l'appui français pour récupérer la Ruthénie.	T.	9
4 juillet	M. Isaac à M. Millerand Paris	Les groupes français sous la direction de Creusot réussissent à obtenir d'importantes positions économiques en Hongrie.	D.	10
6 juillet	L'ambassade d'Angleterre à Paris à la Conférence des Ambassadeurs Paris	La requête hongroise de constituer une armée de recrues est contraire au traité de paix de Trianon signé par la Hongrie.	D.	11
7 juillet	Observations de MM. Seydoux et Laroche Spa	La France n'a promis en aucune manière de soutenir une éventuelle restitution des districts de Pozsony et de Kassa. La firme Schneider obtient des options sur les chemins de fer hongrois, ceci ne va pas, cependant, à l'encontre du traité de Trianon.	D.	12

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La visite du ministre des Affaires étrangères Bánffy auprès des réfugiés hongrois ayant fui les anciens territoires hongrois. Les conditions de vie des réfugiés sont misérables. La plupart d'entre eux sont originaires de la Transylvanie.	D.	13
10 juillet	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	La situation politique intérieure autrichienne, des partis politiques, et l'attitude autrichienne vis-à-vis de l'Allemagne et de la menace bolchevique.	D.	14
13 juillet	M. Panafieu à M. Millerand Varsovie	Le ministre des Affaires étrangères polonais est satisfait de la nouvelle orientation française envers la Hongrie, mais il est sceptique quant au rapprochement hungaro-roumain.	D.	15
24 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Teleki a déclaré au Parlement que la ratification du traité de Trianon était inutile, puisque l'Entente elle-même semblait disposée à modifier le traité.	D.	16
24 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Compte-rendu de la demande faite auprès de Teleki de préparer des options favorables au groupement français. Les manœuvres diplomatiques de l'Angleterre expliquent l'attitude momentanément réservée du premier ministre vis-à-vis des propositions économiques françaises.	T.	17
24 juillet	M. Teleki aux représentants diplomatiques des alliés à Budapest Budapest	Le Gouvernement hongrois a pris connaissance avec satisfaction de l'éventuelle aide des Grandes Puissances apportée à la Hongrie. Il souhaiterait obtenir leur soutien afin que soit mit fin au blocus établi contre la Hongrie, ainsi que pour régler le problème posé par l'arrivée dans le pays des Hongrois ayant fui les États voisins.	D.	18

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 juillet	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Take Ionescu sur les contradictions qui rendent difficiles la réalisation de la Petite Entente.	D.	19
25 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Dans le discours présentant son programme, Teleki demeure très prudent quant à l'orientation de la politique extérieure hongroise. Cette prudence s'explique en premier lieu par la pression exercée sur Teleki par l'Angleterre.	D.	20
26 juillet	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Selon Take Ionescu, une intervention de la Roumanie dans les négociations polono—russes est encore prématurée.	T.	21
27 juillet	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Prague	Budapest craint que la Tchécoslovaquie ne puisse pas résister aux bolcheviks et défendre la Slovaquie orientale. La Hongrie cherche à obtenir le consentement des Alliés afin d'envahir temporairement le territoire en question.	T.	22
27 juillet	M. Paléologue aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement hongrois est prêt à envoyer plusieurs divisions pour lutter contre les bolcheviks. Cette proposition a été pour le moment repoussée par le Gouvernement français. Il ne peut cependant être exclu qu'il faille recourir au soutien hongrois afin de secourir la Pologne.	T.	23
27 juillet	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	L'activité du Creusot en Hongrie peut se déployer avec succès si les problèmes économiques et politiques ne l'empêchent pas.	D.	24
28 juillet	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Paris	Selon Masaryk, la Hongrie cherche un prétexte pour envahir la Slovaquie. Il espère que la stabilisation de la situation sur le front russe ôtera à la Hongrie la possibilité de prétexter la nécessité d'une telle intervention.	D.	25

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 juillet	M. Millerand aux représentants diplomatiques de France Paris	Les généraux Pellé et Mittelhauser s'opposent à ce que la Hongrie envahisse la Ruthénie sous prétexte de lutte contre les bolcheviks. Selon eux, la Hongrie cherche seulement à profiter de la situation pour éluder le traité de paix. Millerand partage leur opinion.	T.	26
29 juillet	L'ambassade d'Angleterre à Paris à M. Millerand Paris	Le Gouvernement hongrois demande l'extradition d'Allemagne de Béla Kun et de ses compagnons. Les Gouvernements français et britannique ont toujours affirmé que cette affaire ne les concernait pas.	T.	27
29 juillet	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Prague	La Hongrie entendrait profiter des troubles bolcheviks qu'elle a elle-même attisés pour envahir une partie de la Slovaquie. Le Gouvernement hongrois souhaite œuvrer en faveur du retour au pouvoir des Habsbourg.	T.	28
29 juillet	Note de M. Paléologue Paris	Beneš a affirmé que son pays défendra ses frontières jouxtant les Carpathes. Selon lui la proposition hongroise d'offrir un soutien militaire à la Pologne représente une menace pour le <i>statu quo</i> est-européen.	N.	29
29 juillet	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Prague	Négociations sur une alliance entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie contre la Hongrie.	T.	30
31 juillet	Le Gén. Hamelin au ministère de la Guerre Budapest	La Hongrie ne peut assurer sa défense contre les bolcheviks que sur la ligne du Danube. La Tchécoslovaquie doit donc pouvoir garantir la protection des Carpates, ce qui n'est pas assuré.	T.	31
31 juillet	Le Gén. Hamelin au ministère de la Guerre Budapest	Les remarques du ministre de la Guerre de Hongrie au sujet de la défense contre le danger du bolchevisme russe.	T.	32

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 août	Le comte Saint-Sauveur à M. Paléologue Paris	Discussions avec les hommes politiques hongrois, l'importance de la réalisation des projets économiques franco—hongrois. Les frontières actuelles étouffent économiquement la Hongrie.	D.	33
4 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Selon Teleki, l'armée tchécoslovaque est insuffisante pour parer à la menace russe. Teleki voudrait que les Alliés fournissent en armes l'armée hongroise.	T.	34
5 août	M. Phipps à M. Derby Londres	Le ministre des Affaires étrangères hongrois attire l'attention des représentants alliés à Budapest sur la question des réfugiés hongrois fuyant en masse les pays limitrophes.	D.	35
6 août	M. Pozzi à M. Millerand Prague	Beneš rencontrera Renner. Il souhaite accorder ses vues avec l'Autriche, leurs intérêts étant communs.	T.	36
6 août	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Prague	Un pacte entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie est encore prématuré. Les négociations avec le Gouvernement yougoslave sont près d'aboutir. L'accord — portant sur une action concertée en cas d'agression hongroise — aura un caractère exclusivement défensif.	T.	37
6 août	Le Secrétariat Général de la Conférence des Ambassadeurs à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales Paris	Selon le mémoire de l'ambassade britannique, la Conférence des Ambassadeurs doit enjoindre à la Commission Interalliée de Contrôle en Autriche de tout mettre en œuvre afin d'empêcher le transport vers la Hongrie de matériel de guerre allemand.	D.	38

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La proposition hongroise d'aider à combattre les bolcheviks est motivée non seulement par la peur du bolchevisme, mais aussi par l'arrière-pensée qu'il y a là prétexte à occuper la Ruthénie.	D.	39
9 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Les rumeurs d'un accord signé à Gödöllő, prévoyant une modification du tracé des frontières en faveur de la Hongrie. Un secrétaire du ministère des Finances hongrois a vendu le texte de l'accord à Renner.	T.	40
9 août	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Les rumeurs relatives à un projet d'alliance entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie ne sont pas sans fondement. Toutefois, aucun accord ne fut signé jusqu'à présent.	D.	41
10 août	Note de M. Paléologue Paris	La Tchécoslovaquie est incapable d'assurer la défense de ses frontières contre les bolcheviks. Seule l'armée hongroise peut le faire. Paléologue a demandé à Halmos de ne rien entreprendre qui pourrait être contraire au contenu du traité de paix.	N.	42
10 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	Renner est opposé à la participation des Hongrois à la lutte contre les bolcheviks. Il estime important de procéder à la démilitarisation de la Hongrie.	T.	43
10 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Teleki souhaiterait que fut mise en place une armée composée de soldats hongrois, roumains et tchécoslovaques sous commandement français. Il voudrait également que les Alliés approvisionnent en armes l'armée hongroise.	T.	44

XVIII

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 août	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Selon le ministre roumain de la Défense, la nécessité de garantir la neutralité de la Hongrie pourrait justifier une intervention roumaine dans la guerre polono—russe.	T.	45
13 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	La presse autrichienne accuse la France de vouloir réviser au profit de la Hongrie le tracé des frontières établi par les traités de Trianon et de Saint-Germain.	T.	46
15 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La menace hongroise agitée par les États limitrophes est infondée. Le Gouvernement hongrois ne poursuit aucune politique d'agression. Teleki souhaite sincèrement collaborer avec la France.	D.	47
15 août	M. Fontenay à M. Millerand Belgrade	Beneš s'est rendu à Belgrade afin de mettre en œuvre l'alliance telle qu'il l'avait précédemment conçue. Beneš part pour Bucarest où il entend gagner la Roumanie à sa cause.	T.	48
15 août	M. Fontenay à M. Millerand Belgrade	Beneš a déclaré à Fontenay que la Tchécoslovaquie ne participera à la lutte contre les bolcheviks que si ceux-ci attaquent les Carpates. La Hongrie représente un danger. C'est afin d'y parer que la Tchécoslovaquie souhaite s'allier avec la Yougoslavie.	D.	49
15 août	M. Praznovszky à M. Millerand Paris	Compte-rendu de l'agitation communiste à Pécs. En raison de l'occupation yougoslave, le Gouvernement hongrois est impuissant face à cette menace.	D.	50
15 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Csáky et Láng se sont rendus à Paris pour rencontrer Millerand et Foch, qui refusèrent cependant de les recevoir.	D.	51

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
16 août	M. Fontenay à M. Millerand Belgrade	Beneš a quitté Belgrade pour Bucarest. Il a signé un accord politique avec la Yougoslavie, mais la convention militaire n'est pas encore prête dans le détail.	T.	52
17 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	La rumeur d'un accord secret conclu entre la France et la Hongrie n'est pas fondée.	T.	53
18 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La presse allemande répand la rumeur selon laquelle le traité de Trianon sera modéré au profit de la Hongrie grâce au soutien de la France.	T.	54
18 août	La Commission Militaire Interalliée à Budapest à la Conférence des Ambassadeurs Budapest	La Commission interalliée a préparé un plan d'évacuation des territoires hongrois occupés par les Serbes.	T.	55
18 août	Note de l'ambassade d'Angleterre à Paris à M. Millerand Paris	Le Gouvernement anglais a enjoint à ses représentants diplomatiques à Prague, Bucarest et Belgrade d'attirer l'attention des Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités sur la nécessité de régler le problème des réfugiés hongrois.	N.	56
20 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Le texte de l'accord conclu avec la Yougoslavie. L'objectif de cet accord est de garantir l'ordre nouveau issu de la paix de Trianon.	T.	57
20 août	Le chargé d'affaires de France à Belgrade à M. Millerand Belgrade	Présentation de l'accord conclu contre la Hongrie. Vesnić et Beneš ont souligné qu'ils entendaient agir de concert contre tout ceux qui remettraient en question leurs droits politiques et territoriaux.	D.	58

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 août	M. Millerand à M. Maucière Paris	Les projets économiques français concernant la Hongrie ne remettent pas en question les décisions prises relatives aux réparations, ils visent à renforcer la collaboration économique des États danubiens. La position centrale de la Hongrie dicte obligatoirement sa participation.	D.	59
21 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Le texte de l'accord signé à Belgrade entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Il joint à sa missive le texte en question.	D.	60
22 août	Note du ministère de la Guerre Paris	Le Gouvernement hongrois entend tirer profit du conflit polono—russe. Il a proposé une aide militaire à l'Entente, avec l'arrière-pensée de prendre un pied en Slovaquie et en Ruthénie. Analyse de la situation politique.	N.	61
22 août	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Beneš remit à Take Ionescu le texte de l'accord signé avec la Yougoslavie. La Roumanie est prête à adhérer à l'accord à condition que l'adhésion soit également proposée à la Grèce et la Pologne.	T.	62
23 août	Le Gén. Pellé au ministère de la Guerre Prague	L'accord contre la Hongrie fut signé à Belgrade. La Roumanie ne participe pas à cette alliance. La Tchécoslovaquie et la Roumanie entendent demeurer neutres dans la guerre polono—russe, elles se contenteront de défendre leurs frontières en cas d'agression bolchevique.	T.	63

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Bethlen a informé les représentants alliés à Budapest que les réfugiés hongrois fuyant les États limitrophes étaient en majorité des intellectuels. C'est de ces derniers que la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie souhaitent se débarrasser en priorité. Les réfugiés vivent entassés dans des wagons, dans des conditions d'extrême précarité.	D.	64
23 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Beneš informe le général Pellé du résultat des négociations de Belgrade. Ses négociations à Bucarest restèrent infructueuses. Les dirigeants roumains ont refusé d'adhérer à l'accord déjà conclu avec la Yougoslavie.	T.	65
24 août	M. Millerand à MM. Billy et Panafieu Paris	L'accord conclu contre la Hongrie aura pour conséquence grave d'isoler la Hongrie ce qui contraindra cette dernière à se rapprocher de l'Allemagne. Cette politique crée une césure dans la région, la divise en vainqueurs et vaincus. Ceci constituera une source constante de conflits, d'autant plus que cette politique n'emporte point l'adhésion de la France.	T.	66
27 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	L'Italie et l'Angleterre protestent contre la coopération économique franco-hongroise.	T.	67
27 août	Note de M. Halmos à M. Paléologue Paris	Étant donné sa position géographique et économique, il est impératif que la Hongrie participe à la coopération économique de la région. Les grandes puissances s'intéressent au contrôle de l'économie hongroise.	N.	68
27 août	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Beneš et Take Ionescu ont signé une note qui constituera la base de l'accord à venir.	T.	69

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 août	M. Billy à M. Millerand Athènes	L'accord tchécoslovaque—yougoslave peut créer une situation dangereuse en Europe Centrale.	T.	70
28 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Le rapprochement de la Pologne avec la Petite Entente pourrait augmenter l'isolement de la Hongrie.	T.	71
29 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	L'Italie et l'Angleterre sont hostiles à la conclusion d'un accord économique entre la France et la Hongrie.	D.	72
29 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	On espère à Vienne que l'isolement de la Hongrie fera échouer la politique hungarophile de la France.	D.	73
30 août	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Le Gouvernement hongrois s'efforce, en vain jusqu'à présent, de contracter des emprunts auprès de divers pays européens. Il faut soutenir ces efforts.	D.	74
30 août	M. Charles-Roux à M. Millerand Rome	La presse italienne suit avec une grande attention la politique hongroise de la France. Cette politique suscite une forte inquiétude en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie et en Roumanie. Ces pays entendent contracter une alliance entre elles afin de défendre leurs intérêts.	D.	75
30 août	M. Charles-Roux à M. Millerand Rome	La presse italienne publie des sources diplomatiques sur le rapprochement entre la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie; sur l'éventuelle adhésion de la Pologne et de la Grèce à cette alliance projetée; sur les efforts de la France afin d'empêcher la mise en place de ce réseau d'alliances.	T.	76

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
31 août	M. Couget à M. Millerand Prague	Beneš est prêt à se rapprocher de la Pologne, et à signer avec elle une convention stipulant la mise en place d'un tribunal chargé de régler les questions conflictuelles.	T.	77
31 août	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	Averescu et le roi Ferdinand ont approuvé le mémorandum des négociations entre Beneš et Take Ionescu. L'accord sera signé sous peu.	T.	78
5 septembre	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La ratification du traité de Trianon n'est pas à l'ordre du jour du Gouvernement hongrois. Selon Kánya, la Hongrie fut contrainte de signer le traité de paix. Elle avait accepté parce que la lettre d'envoi de Millerand avait mis en perspective la possibilité d'une révision pacifique du traité.	D.	79
5 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	La Tchécoslovaquie s'efforce d'établir des relations amicales avec l'Autriche. Celle-ci craint cependant, qu'entourée des États de la Petite Entente, elle ne soit contrainte de régler son attitude sur celle de ses membres.	D.	80
6 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Millerand Vienne	La presse autrichienne dénonce la politique de la France. La presse française qui a entrepris de critiquer la politique étrangère de la France à l'égard de la Hongrie n'y est pas pour rien.	D.	81
6 septembre	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie et l'Autriche entendent maintenir un contrôle sur la Hongrie, mais aussi, si la situation l'exige, coopérer avec elle. La Hongrie représente un danger bien moindre que ce qu'imaginent ses voisins.	D.	82

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 septembre	M. Daeschner à M. Millerand Bucarest	La position de Millerand au sujet des effets néfastes de l'alliance projetée contre la Hongrie.	D.	83
8 septembre	L'ambassade d'Angleterre à la Conférence des Ambassadeurs Paris	Le Gouvernement hongrois n'a toujours pas ratifié le traité de Trianon. Le Gouvernement anglais estime que cette ratification doit avoir lieu dans le plus bref délai. Il faut exercer à cette fin une forte pression sur la Hongrie.	D.	84
8 septembre	M. Couget à M. Millerand Prague	Beneš a souligné que la Petite Entente constituait une alliance de caractère purement défensif. Son objectif est de garantir la paix en Europe Centrale. Cette alliance rend superflu les projets de confédération danubienne.	D.	85
10 septembre	M. Panafieu à M. Millerand Varsovie	La France estime que les États successeurs de l'Empire Austro—Hongrois doivent coopérer les uns avec les autres. Elle espère que la Pologne, jusqu'à présent hungarophile, n'adhérera pas à la Petite Entente.	T.	86
12 septembre	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	La Petite Entente en voie de constitution inquiète le Gouvernement hongrois qui se sent complètement isolé. Cette situation peut profiter à la France qui s'efforce de conquérir des positions économiques en Hongrie.	D.	87
13 septembre	Le Gén. Hamelin à M. Barthou Budapest	Le Gouvernement hongrois prétend que les restrictions concernant l'armée hongroise contenues dans le traité de Trianon n'entreront en vigueur que trois mois après sa ratification. Le Gouvernement comme l'opinion publique hongrois vivent dans l'illusion que le traité sera révisé, et qu'il suffit d'attendre le moment opportun.	D.	88

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
14 septembre	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Le représentant anglais à Budapest aurait affirmé que l'Angleterre était prête à modifier le traité de Trianon si le Gouvernement hongrois satisfaisait en échange à certains souhaits de l'Angleterre.	D.	89
14 septembre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Millerand Vienne	Le rapprochement franco—hongrois suscite le mécontentement de Renner. Celui-ci accuse Paris de ne rien faire afin que soient réduites les forces armées hongroises, d'ajourner le règlement de la situation de la Hongrie du nord, et d'accepter que la Hongrie retarde la ratification de la paix de Trianon.	D.	90
15 septembre	M. Paléologue aux représentants diplomatiques de France Paris	Take Ionescu fut informé qu'il devait éviter toute négociation avec les Soviets. L'importance spéciale du Danube pour la Roumanie	T.	91
18 septembre	M. Paléologue à M. Fouchet Paris	Le Gouvernement britannique demande, dans un mémorandum remis à la Conférence des Ambassadeurs, que cette dernière intervienne énergiquement auprès du Gouvernement hongrois afin que soit ratifié le traité de Trianon.	T.	92
20 septembre	M. Fouchet à M. Millerand Budapest	Imre Csáky n'a pas encore été désigné au poste de ministre des Affaires étrangères. Proche de l'Angleterre, Horthy ne souhaite guère voir Csáky, notoirement francophile, accéder à ce poste.	D.	93
20 septembre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Millerand Vienne	Il semble que le Gouvernement hongrois a accepté les conseils de Paris. Il se rapproche de Bucarest et se montre moins intransigeant à l'égard des États voisins.	D.	94

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 septembre	Note sur l'entretien de MM. Laroche et Praznovszky Paris	Praznovszky souhaite obtenir une réponse au mémorandum qui demandait que soit fait une enquête sur les exactions commises contre les populations hongroises des territoires enlevés à la Hongrie au profit des pays voisins.	D.	95
24 septembre	M. Paléologue à M. Fouchet Paris	Le représentant français doit, en commun avec ses collègues anglais, italien et américain, attirer l'attention du Gouvernement hongrois sur les inconvénients nés du retard apporté à la ratification du traité de Trianon.	T.	96
25 septembre	M. J. Cambon à M. Praznovszky Paris	Il doit attirer l'attention du Gouvernement hongrois sur le fait que le retard apporté à la ratification du traité de Trianon fait obstacle à la consolidation de la paix en Europe Centrale. Il doit donc presser le Gouvernement hongrois de ratifier le traité dans le plus bref délai.	D.	97
25 septembre	M. Couget à M. Leygues Prague	Beneš dément les rumeurs selon lesquelles son activité en faveur de la mise en place de la Petite Entente serait une politique d'opposition à la France et aux Alliés.	D.	98
25 septembre	M. Leygues à M. Allizé Paris	La France — de même que les Alliés — ne peut être indifférente à l'égard d'une restauration des Habsbourg.	T.	99
25 septembre	M. Derby à M. Leygues Paris	La France et l'Angleterre doivent suivre une politique commune si elles souhaitent voir le traité de Trianon entrer en vigueur. La Hongrie aurait fait des concessions économiques à la France dans l'espoir de voir cette dernière la soutenir dans ses efforts en vue d'obtenir une révision du tracé des frontières.	N.	100

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 septembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Teleki souhaiterait obtenir un délai de six semaines. Il ne cherche en réalité qu'à retarder la ratification dans l'espoir d'obtenir une révision du traité.	D.	101
26 septembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	La nomination de Imre Csáky au poste de ministre des Affaires étrangères signifie que le Gouvernement hongrois s'est définitivement décidé à suivre une politique orientée vers la France.	T.	102
27 septembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Les relations anglo—hongroises se sont refroidies du fait de l'insistance de Londres à exiger une ratification immédiate du traité de Trianon.	D.	103
28 septembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Teleki a reconnu qu'il était vain d'espérer une modification du traité de Trianon. La Hongrie doit poursuivre une politique d'unité, exempte de tout extrémisme. Le traité doit être ratifié. La Hongrie souhaite s'appuyer avant tout sur la France.	D.	104
29 septembre	La Commission Militaire Interalliée à Budapest à la Conférence des Ambassadeurs Budapest	Exposé du comportement des forces yougoslaves et des mesures prises par celles-ci dans les territoires hongrois occupés par elles. Une telle occupation, si elle devait durer, entraînerait de graves conséquences.	D.	105
29 septembre	M. Leygues à M. Derby Paris	La France entend faire appliquer sans restriction aucune les traités de paix. Les négociations économiques menées par la France avec la Hongrie dans un esprit qu'illustre la lettre d'envoi de Millerand sont aussi légitimes que celles menées par les Anglais.	D.	106

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 octobre	Le Secrétariat Général de la Conférence des Ambassadeurs à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales Paris	Le Gouvernement hongrois estime que les clauses militaires du traité de Trianon n'entreront en vigueur que trois mois après la ratification du traité. En attendant, il s'efforce de grossir les effectifs de son armée.	D.	107
2 octobre	M. Leygues à M. Fouchet Paris	La paix de Neuilly n'apporta aucun avantage militaire à la Bulgarie. La Hongrie ne peut donc invoquer le précédent bulgare.	T.	108
4 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Teleki et Csáky entendent tous deux suivre une politique francophile, même si Teleki est un peu plus réservé. Horthy et les cercles du pouvoir placent leur espoir en la France. Le contexte est favorable au renforcement de l'influence française en Hongrie.	D.	109
4 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	L'objectif du nouveau représentant italien à Budapest est de gagner les Hongrois à la cause de l'Italie en cas de conflit entre cette dernière et la Yougoslavie, ainsi que d'accroître l'influence économique et politique de l'Italie en Europe Centrale.	D.	110
5 octobre	Note sur la conversation de M. Leygues et M. Take Ionescu Paris	La Roumanie souhaite que soit signé l'accord sur la Bessarabie. La France y est favorable.	N.	111
5 octobre	M. Allizé à M. Leygues Berne	Charles de Habsbourg soutient financièrement la campagne électorale du parti chrétien-social. Il est en relation avec ses partisans hongrois.	T.	112

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 octobre	M. Leygues à M. Maucière Paris	Les remarques de la délégation anglaise de la Commission des Réparations — sur les transactions économiques du Gouvernement français en Hongrie — ne sont pas fondées.	D.	113
8 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Une délégation roumaine se rend à Budapest afin de régler sans intermédiaire les contentieux entre les deux pays. Csáky demande l'intervention du Premier ministre français afin d'aider à la reprise des relations diplomatiques entre la Hongrie et la Roumanie.	T.	114
Sans date	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Dans sa déclaration, Csáky a pris position en faveur d'un rapprochement franco—hongrois et d'une collaboration de la Hongrie avec les États limitrophes.	T.	115
10 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	On recommande une prompte ratification du traité de paix. Celle-ci aurait probablement lieu vers la fin novembre.	D.	116
11 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Dans sa déclaration, Csáky exprima son intention de renouer des relations normales avec les États voisins. Il fit part de son espoir de voir la France apporter son aide à ce processus.	D.	117
11 octobre	M. Leygues à M. Fouchet Paris	Il est de l'intérêt du Gouvernement hongrois de déployer tous ses efforts afin que la Hongrie ratifie le traité de Trianon dans le plus bref délai. Sur ce point, tous les Alliés sont d'accords.	T.	118
11 octobre	M. Leygues à M. Daeschner Paris	Il est important que la Roumanie recrée des relations pacifiques avec tous les pays de la région.	T.	119
12 octobre	M. Leygues à M. Lefèvre-Pontalis Paris	La France et la Hongrie n'ont pas conclu de nouvel accord. Le contrat privé portant sur les chemins de fer n'est pas encore définitif.	T.	120

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
14 octobre	M. Leygues aux représentants diplomatiques de France Paris	Les représentants des Alliés à Budapest ont remis au Gouvernement hongrois une note collective demandant la ratification du traité de Trianon avant le premier novembre.	T.	121
15 octobre	M. Leygues à M. Clinchant Paris	L'ex-empereur Charles estime que seul la restauration des Habsbourg est susceptible d'empêcher le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne et le rapprochement germano—hongrois.	D.	122
16 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Exposé des activités menées contre les intérêts français par les représentants anglais à Budapest. Ces derniers dénoncent la collaboration franco—hongroise qu'ils estiment incompatible avec le traité de paix signé avec la Hongrie.	D.	123
17 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le Gouvernement hongrois souhaiterait une frontière commune avec la Pologne. Prétextant de la menace bolchevique, il demande l'autorisation d'envahir la Ruthénie.	D.	124
18 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Leygues Vienne	Publication d'un communiqué dans la presse autrichienne opposant un démenti aux rumeurs concernant l'accord franco—hongrois.	D.	125
19 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Leygues Vienne	Le chancelier autrichien souhaite se rapprocher de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. La France a révisé son jugement négatif au sujet de la Petite Entente.	D.	126
21 octobre	M. Teleki à la Mission Militaire Interalliée à Budapest Budapest	La politique poursuivie par le Gouvernement tchécoslovaque à l'égard des populations hongroises vivant sur les territoires annexés à la Tchécoslovaquie est contraire au droit.	D.	127

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	La note de la Conférence des Ambassadeurs — appelant Budapest à procéder à la ratification du traité de Trianon avant le premier novembre — suscita un grand émoi en Hongrie. La ratification est en butte à des obstacles politiques, économiques et personnels.	D.	128
25 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le ministre des Affaires étrangères hongrois a noté que des articles hostiles à la Hongrie se multipliaient ces temps derniers dans la presse française. Ceci ne facilite pas les efforts du Gouvernement hongrois pour se rapprocher de la France.	D.	129
25 octobre	M. Leygues aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement hongrois a été informé que le traité de Trianon devait être ratifié avant le 15 novembre, dernier délai. Dans le cas contraire, les délégations hongroises seront exclues des diverses organisations internationales.	T.	130
25 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Sur les candidats au trône hongrois; l'influence italienne en Hongrie.	D.	131
26 octobre	Note verbale des représentants alliés à Budapest au Gouvernement hongrois Budapest	La Conférence des Ambassadeurs attire l'attention du Gouvernement hongrois sur la nécessité de ratifier le traité de Trianon. Elle a accepté que le Gouvernement hongrois ajourne la ratification du traité jusqu'au 15 novembre.	N.	132
26 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le ministre des Affaires étrangères hongrois remercie la France pour l'aide apportée à la Hongrie dans ses efforts afin d'obtenir la reconnaissance diplomatique de la Suisse.	D.	133

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 octobre	Note sur les entretiens de M. Halmos avec M. Laroche Paris	Halmos demande au Gouvernement français d'intervenir en faveur des Hongrois persécutés dans les pays limitrophes.	N.	134
28 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Les télégrammes relatifs aux négociations économiques franco—hongroises.	T.	135
29 octobre	M. Praznovsky à M. J. Cambon Paris	Le Gouvernement hongrois présente devant l'Assemblée Nationale le projet de ratification du traité de Trianon. Il entend témoigner ainsi de ses aspirations pacifiques, de son souhait d'établir des relations harmonieuses avec les pays voisins.	D.	136
31 octobre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Les dernières élections autrichiennes renforcent la possibilité d'un rapprochement entre l'Autriche et la Hongrie. Gratz s'active à cette fin. Le Gouvernement hongrois souhaite normaliser ses relations avec l'Autriche afin de réussir à éviter l'annexion à cette dernière des comitats de la Hongrie occidentale.	D.	137
1 novembre	Note sur les motifs, les conditions et les buts d'un rapprochement politique de la France et de la Hongrie Sans lieu	Les négociations franco—hongroises se déroulent dans l'esprit de la lettre d'envoi de Millerand. Leur objectif est de favoriser la possibilité d'une réparation des injustices d'ordre politique et économique contenues dans le traité de paix, ainsi que de servir à la pacification des relations entre la Hongrie et les États limitrophes.	N.	138

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 novembre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Leygues Vienne	Informations sur la réception en Autriche de la politique française en Hongrie. La presse accuse la France de poursuivre une politique qui, selon les Autrichiens, ne tient pas compte du traité de paix de Trianon.	D.	139
1 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le Gouvernement hongrois doit assurer la stabilité de la situation politique et sociale, et s'orienter vers la France. Teleki est l'homme de la situation. Il y a cependant en Hongrie des groupements militaires — germanophiles pour la plupart — qui aspirent à une revanche rapide sur les pays voisins.	D.	140
1 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Remise avec ses collègues anglais et italien d'une note au Gouvernement hongrois déclarant que le dernier délai pour la ratification du traité de Trianon était le 15 novembre. Sans cela, la Hongrie sera exclue de tous les comités internationaux.	D.	141
2 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Daniélou a séjourné en Hongrie pendant deux semaines, il a pu rencontrer les représentants de tous les partis politiques et de toutes les classes sociales et se faire ainsi une idée précise de la situation.	D.	142
5 novembre	M. Leygues à M. Praznovszky Paris	La Conférence des Ambassadeurs n'a cessé et n'aura de cesse de rappeler les États limitrophes de la Hongrie au respect de leurs obligations vis-à-vis des minorités ethniques vivant sur leurs territoires.	D.	143
5 novembre	M. Panafieu à M. Leygues Varsovie	La Pologne n'entend conclure de traité d'alliance qu'avec la Roumanie, estimant son adhésion à la Petite Entente encore prématurée.	T.	144

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	L'archiduc Joseph estime que la question du trône hongrois ne doit pas être laissée en suspens. Il espère que les Français le soutiendront lui, et non l'ex-roi Charles, son cousin. Il promet qu'il influencerait la politique hongroise, dans un sens favorable à la France et réglerait les différends avec les États limitrophes.	D.	145
7 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Si la France souhaite consolider et étendre son influence en Hongrie, elle doit la soutenir économiquement; défendre les intérêts des Hongrois de Transylvanie et faire des concessions dans l'affaire de la Ruthénie.	D.	146
8 novembre	M. Panafieu à M. Leygues Varsovie	Take Ionescu a finalement reconnu qu'en l'état actuel, l'entente à cinq qu'il avait projetée n'était pas réalisable, en raison de la politique polonaise.	D.	147
8 novembre	M. Praznovszky à M. Leygues Paris	La Conférence des Ambassadeurs doit intervenir d'urgence auprès des Gouvernements de Bucarest, Prague et Belgrade afin de protester contre les persécutions dont font l'objet les minorités hongroises.	L.	148
8 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Une grande manifestation eut lieu à Budapest en protestation contre la ratification du traité de Trianon. Teleki est dans une position difficile.	D.	149
9 novembre	M. Leygues aux présidents des délégations tchécoslovaque et roumaine et au chargé d'affaires du Royaume S.H.S. Paris	Plusieurs plaintes relatives au sort des minorités hongroises ont été déposées auprès de la Conférence des Ambassadeurs. Elles rappellent que les États limitrophes sont tenus au respect des conventions de minorités qu'ils ont signés.	D.	150

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 novembre	Rapport sur la situation en Hongrie Sans lieu	L'objectif primordial de la politique extérieure hongroise est de briser la Petite Entente qui l'enserme dans un étau. Elle pense y parvenir en contractant une alliance avec la Roumanie.	D.	151
13 novembre	Le Gén. Hamelin au ministère de la Guerre Budapest	La situation en Hongrie soulève à nouveau la question des rapports entre le pouvoir et la couronne. L'archiduc Joseph estime que la majorité de la population hongroise souhaite son accession au trône hongrois.	T.	152
15 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le traité de Trianon a été ratifié par le Parlement hongrois. Dans son discours, Teleki souligna que la ratification était inévitable. Il exprima le souhait de voir la Ruthénie à nouveau rattachée à la Hongrie.	D.	153
15 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	La lettre d'option sur la concession des chemins de fer hongrois est restée lettre morte. Pour des raisons de politique intérieure, le Gouvernement hongrois est heureux de ce que l'affaire ait échoué. Teleki et son entourage, accusés de solder le pays à la France, subissaient en effet de fortes attaques à ce sujet.	D.	154
15 novembre	M. P. Cambon à M. Leygues Londres	Selon Lloyd George, l'adhésion de la Pologne à la Petite Entente contribuerait plutôt à l'affaiblissement qu'au renforcement de cette alliance.	D.	155
17 novembre	M. Osuský à M. J. Cambon Paris	Le Gouvernement tchécoslovaque fut satisfait du document de la Conférence des Ambassadeurs exigeant de la Hongrie la ratification immédiate du traité de Trianon. Le passage contenu dans le même texte relatif à l'obligation de Prague de respecter les droits des minorités hongroises l'a cependant surpris.	D.	156

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 novembre	M. Csáky à MM. Schneider et Cie Budapest	Le délai d'option concernant les chemins de fer hongrois est limité. Un groupement anglais tente de les obtenir.	T.	157
22 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Les Italiens poursuivent avec force leur expansion économique. Ils se sont liés avec les Anglais pour faire obstacle à l'accord économique franco—hongrois. Il faut riposter à ces initiatives.	D.	158
23 novembre	L'exposé de M. Daniélou Paris	L'imbrication géographique des diverses communautés ethniques en Europe Centrale a rendu particulièrement difficile la construction de la paix de Trianon. Il appartient au parlement français d'apprécier si les principes de justice y ont été respectés.	D.	159
24 novembre	Note sur la politique française en Hongrie Paris	La politique française en Hongrie est axée en priorité sur l'économie. Il ne peut y avoir de réconciliation entre les États de la région si la Hongrie demeure isolée et si son rétablissement économique n'est point facilité.	N.	160
24 novembre	M. Leygues à M. Daeschner Paris	Les accords conclus ou négociés avec la Hongrie sont des accords économiques, de caractère privé. Les rumeurs contraires doivent être démenties.	T.	161
25 novembre	M. Barrère à M. Leygues Rome	Selon Fouchet, les diplomates italiens résidant à Budapest ambitionnent de placer un prince italien sur le trône hongrois. Barrère démentit ces faits.	D.	162
28 novembre	Le Gén. Pellé au Maréchal Foch Paris	En cas de conflit entre la Pologne et l'Allemagne, la Tchécoslovaquie soutiendrait la Pologne. Elle demeurerait neutre en cas de conflit polono—russe, et se contenterait alors de défendre les frontières de la Tchécoslovaquie.	D.	163

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 novembre	M. Csáky à M. Saint-Sauveur Budapest	Le Gouvernement hongrois estime impossible de prolonger de six mois l'option ferroviaire franco—hongroise déjà ajournée une fois.	D.	164
30 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	Le Parlement hongrois a ratifié le traité de Trianon qui stipule le rattachement aux pays voisins des deux tiers du territoire de la Hongrie, et place ainsi le pays dans une situation économique extrêmement difficile. La situation peut aisément être mise à profit pour étendre l'influence française.	D.	165
30 novembre	M. Fouchet à M. Leygues Budapest	L'armée et la haute aristocratie hongroises sont empreintes de sentiments germanophiles. Ce n'est pas le cas des masses populaires. Les Hongrois, admirateurs de la culture française, cherchent à établir des relations avec la France.	D.	166
7 décembre	M. Panafieu à M. Leygues Varsovie	Lors de ses négociations à Varsovie, le ministre des Affaires étrangères roumain a éludé toute discussion portant sur un accord distinct entre la Roumanie et la Pologne.	T.	167
9 décembre	M. de Robien à M. Leygues Budapest	Le Gouvernement hongrois a rejeté la demande française relative au prolongement de l'option portant sur la construction ferroviaire. Ce rejet s'explique par le jeu de la diplomatie anglaise qui cherche à obtenir ce contrat pour son propre pays.	D.	168
10 décembre	M. Fontenay à M. Leygues Belgrade	Les hommes politiques yougoslaves se demandent si la France souhaite, par la pression qu'elle exerce sur la Hongrie, jouer le jeu de la Monarchie ou de la République.	D.	169

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
11 décembre	M. Leygues aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement français n'a pas la moindre objection contre l'accord polono—roumain. Il estime au contraire que celui-ci est souhaitable.	T.	170
11 décembre	Note de M. Fouchet Sans lieu	La Hongrie est dans une situation économique intenable. L'Angleterre et l'Italie cherchent à profiter de cette faiblesse. Celle des grandes puissances qui réussira à obtenir une influence dominante en Hongrie sera le maître de la situation en Europe Centrale. La France peut y parvenir.	N.	171
13 décembre	Note d'un auteur inconnu Paris	Compte-rendu des relations franco—roumaines, de la possibilité d'un rapprochement roumano—hongrois et de la coopération des pays danubiens.	N.	172
13 décembre	M. Leygues à l'ambassadeur de France à Washington Paris	Démenti des rumeurs diffusées par la presse anglaise sur les négociations franco—hongroises. Celles-ci présentent un caractère exclusivement économique et privé.	T.	173
14 décembre	M. Couget à M. Leygues Prague	Le ministre de la Guerre tchécoslovaque a fait allusion aux rumeurs portant sur des corps armés hongrois et polonais projetant des actions contre la Tchécoslovaquie.	D.	174
14 décembre	M. de Robien à M. Leygues Budapest	Compte-rendu des négociations franco—hongroises relatives au port de Budapest.	D.	175

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 décembre	M. Saint-Sauveur à M. Leygues Paris	Le représentant du groupe Schneider communique la lettre qu'il envoya à Teleki demandant à ce dernier la reconduction pour six mois de la concession sur les chemins de fer hongrois accordée à la France, ainsi que la lettre du ministre des Affaires étrangères Csáky rejetant la demande.	D.	176
17 décembre	M. Daeschner à M. Leygues Bucarest	Les négociations roumano—polonaises n'ont pas apporté le résultat souhaité.	T.	177
20 décembre	M. Leygues aux représentants diplomatiques de France Paris	Les déclarations de Skrisky, hostile à l'Entente, doivent être accueillies avec circonspection. Le Gouvernement polonais doit adopter une attitude de prudence à l'égard de la question des Soviets. Leygues approuve l'accord à caractère défensif noué entre la Roumanie et la Pologne.	T.	178
20 décembre	M. Laroche à M. Fouchet Paris	Présentation devant la Société des Nations du mémorandum du Gouvernement hongrois concernant les minorités hongroises. Les conventions relatives à la défense des minorités doivent être respectées.	T.	179
24 décembre	M. de Robien à M. Leygues Budapest	Le représentant tchécoslovaque à Budapest a indiqué au général Hamelin que des unités hongroises ont l'intention de pénétrer en Tchécoslovaquie. Il se rendit également à ce sujet chez Teleki.	T.	180
Sans date	M. Leygues à M. Daeschner Paris	Résumé de l'attitude de la Roumanie pendant et après la guerre. Il y est question du pacte secret de Bucarest; de l'accord passé avec les puissances centrales; de la convention militaire de Belgrade, de l'occupation de la Transylvanie et de Budapest.	D.	181

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1921				
14 janvier	Note de M. de Montille Paris	La Petite Entente fut mise sur pied par Beneš pour faire obstacle aux ambitions révisionnistes de la Hongrie. Dans un premier temps, la France s'est opposée à sa création, mais elle la soutient maintenant.	N.	182
15 janvier	M. de Robien à M. Briand Budapest	La Hongrie est menacée par l'invasion bolchevique. Celle-ci se ferait à travers la Ruthénie. L'armée tchécoslovaque n'est pas en mesure de défendre les Carpates, seule la Hongrie en a les moyens.	T.	183
15 janvier	Note d'un auteur inconnu Paris	La Hongrie est dans une situation économique difficile. L'Angleterre et l'Italie lui ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à lui offrir leur aide si la Hongrie orientait sa politique en leur faveur. Le Gouvernement hongrois est cependant prioritairement tourné vers la France.	N.	184
16 janvier	M. Berthelot à M. de Robien Paris	Le Gouvernement hongrois entend utiliser la menace bolchevique afin d'obtenir la révision du traité de paix.	T.	185
18 janvier	M. de Saint-Aulaire à M. Berthelot Londres	Les inquiétudes soulevées en Hongrie par le bolchevisme n'émeuvent pas le Foreign Office qui partage, à ce sujet, l'opinion de Berthelot.	T.	186
22 janvier	Le Maréchal Foch à M. Briand Paris	L'objectif du séjour à Bucarest de l'ancien chef d'état-major de l'armée polonaise est la conclusion d'un accord militaire polono-roumain.	D.	187
22 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet a insisté auprès de Teleki sur le fait que la politique hongroise ne pouvait être fondée que sur le respect de la paix de Trianon.	D.	188

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Gratz a répété dans son discours que la politique extérieure hongroise sera fondée sur le respect du traité de Trianon, et sur la volonté de coopération économique avec les pays limitrophes. Il est prêt à des compromis s'ils permettent l'amélioration de la situation des minorités hongroises.	D.	189
24 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet a assuré Gratz de la bonne volonté de la France à l'égard de la Hongrie. Il a insisté auprès du nouveau ministre des Affaires étrangères sur la nécessité pour la Hongrie d'établir de bonnes relations avec les pays voisins.	D.	190
25 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois a protesté auprès des représentants alliés contre la politique roumaine en Transylvanie. Les lois agraires sont en fait dirigées contre les intérêts des Hongrois de Transylvanie, elles sont contraires au traité de paix, ainsi qu'à la convention de La Haye.	D.	191
31 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le discours tenu par Beneš au Parlement — et particulièrement ses propos touchant au trône hongrois — ont suscité un fort mécontentement en Hongrie. Budapest y voit une ingérence dans la politique intérieure de la Hongrie.	D.	192
31 janvier	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La Hongrie a suivi avec une grande attention l'accession de Briand au poste de Premier ministre. Elle n'abandonne pas l'espoir de pouvoir, avec l'aide de la France, récupérer certains territoires qui lui furent enlevés.	D.	193
1 février	Note d'un auteur inconnu Sans lieu	Exposé de la politique hungarophile de la France, des dangers qu'elle recèle. L'auteur cite des articles de presse relatifs à ce sujet.	N.	194

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 février	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Apponyi est satisfait de l'accueil qui lui a été réservé à Paris. Il a exposé sa position sur la mise en œuvre du traité de Trianon, ainsi que sur l'adhésion de la Hongrie à la Société des Nations.	D.	195
7 février	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Horthy a annoncé que Petlioura lui a proposé une alliance. Il estime que la menace bolchevique doit être stoppée sur les Carpates. À cette fin, il déploie tous ses efforts afin d'obtenir le retour de la Ruthénie.	D.	196
7 février	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Les négociations menées par Haller à Bucarest n'ont pas été très fructueuses, car les Roumains se montrent méfiants à l'égard de la Pologne.	T.	197
8 février	Le comte Sforza à M. Beneš Rome	Il propose que l'article de l'accord conclu avec la Yougoslavie portant sur l'engagement par les signataires d'empêcher une restauration des Habsbourg soit également étendu à la Tchécoslovaquie.	D.	198
10 février	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Gratz estime nécessaire d'amadouer les groupements politiques hongrois hostiles au traité de paix, et de mettre fin au climat d'hostilité régnant entre les États de l'Europe Centrale.	D.	199
12 février	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Sapieha s'est rendu à Bucarest afin de signer un pacte d'alliance avec la Roumanie. Le pacte aura un caractère défensif, il sera une garantie réciproque de reconnaissance par les deux parties de leurs frontières respectives.	T.	200

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
18 février	M. Briand à M. Fouchet Paris	Le programme de Halmos n'a pas été accepté, car cela aurait signifié une ingérence dans les affaires intérieures de la Hongrie. Il souhaiterait discuter de ces questions avec des représentants officiels du Gouvernement hongrois.	D.	201
21 février	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Apponyi a déclaré qu'il fallait attendre, en vue de la modification du traité de Trianon, le moment où cela sera nécessaire non seulement dans l'intérêt de la Hongrie, mais de l'Europe toute entière. La France est le pays qui semble le plus à même de comprendre les Hongrois.	D.	202
28 février	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet a convenu avec ses collègues anglais et italien d'attirer l'attention de leur Gouvernement respectif sur les avantages d'une ratification immédiate du traité de paix.	T.	203
5 mars	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Il n'existe aucun pacte secret polono—hongrois portant sur le démembrement et le partage de la Slovaquie. La France s'oppose aux tentatives d'enlever au Gouvernement de Prague la Slovaquie et la Ruthénie.	T.	204
7 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Dans l'intérêt de la paix en Europe Centrale, Fouchet souhaiterait que les Alliés ratifient enfin le traité de Trianon. Ses collègues anglais et italien ont fait une requête similaire auprès de leur Gouvernement respectif.	D.	205
8 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Demeurés royalistes, les Hongrois considèrent le régime de Horthy comme provisoire. Le Gouvernement hongrois a décidé de respecter le traité de Trianon. L'engagement personnel de Teleki et de Csáky renforce ce courant.	D.	206

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 mars	La déclaration de la Conférence des Ambassadeurs Paris	Les ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France et du Japon ont attiré l'attention de leur Gouvernement respectif sur l'importance d'une ratification immédiate du traité de Trianon.	D.	207
12 mars	M. Briand au président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Députés Paris	Le retard apporté dans la mise en œuvre du traité de Trianon crée une situation difficile en Europe Centrale. L'Assemblée nationale doit ratifier le traité au plus tôt.	D.	208
15 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Teleki et Csáky se sont rendus à Bruck afin d'y rencontrer Beneš. D'après ses informations, les discussions porteront non seulement sur des matières économiques, mais également sur la question de la révision des frontières.	T.	209
16 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les premiers résultats de la Conférence de Bruck, d'après la presse hongroise.	T.	210
16 mars	M. Maugras à M. Briand Vienne	L'opinion publique autrichienne a accueilli avec une grande satisfaction les résultats des négociations menées à Bruck entre Teleki et Beneš.	T.	211
17 mars	M. Couget à M. Briand Prague	Les Hongrois avaient été les initiateurs des négociations menées à Bruck. Se référant à la lettre d'envoi de Millerand, ils ont demandé à Beneš des concessions territoriales. Beneš a estimé que cette lettre n'engageait pas la Tchécoslovaquie.	D.	212

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les négociations hungaro-tchécoslovaques de Bruck furent fructueuses. Beneš estime impossible pour l'instant le rattachement à la Hongrie des territoires tchécoslovaques peuplés exclusivement de Hongrois. Il n'est cependant pas dans l'intérêt de son Gouvernement de conserver ces territoires.	T.	213
19 mars	M. Briand à M. Fouchet Paris	Briand partage l'opinion de Fouchet quant à la nécessité de voir la France ratifier au plus tôt le traité de Trianon. Il œuvre en ce sens.	D.	214
21 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Rapport des résultats des négociations de Bruck. Beneš a déclaré à Gratz que le Gouvernement tchécoslovaque n'avait pas intérêt à conserver certains territoires habités exclusivement par des hongrois — mais, pour des raisons de politique intérieure, le Gouvernement de Prague ne pouvait pas envisager actuellement de pareilles rétrocessions.	D.	215
21 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Parlement français n'a pas ratifié le traité de Trianon. D'un point de vue juridique, la France et la Hongrie n'ont pas ainsi de relations officielles. La conclusion d'accords commerciaux nécessiterait également la ratification.	D.	216
29 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Horthy a refusé de céder le pouvoir à Charles de Habsbourg. Prétextant du soutien de Briand, l'ex-roi est demeuré à Szombathely qu'il n'a quitté qu'après la protestation des Alliés.	T.	217
30 mars	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Les cercles monarchiques autrichiens condamnent la tentative de l'ex-roi Charles en Hongrie visant à recouvrer le trône.	T.	218

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 mars	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Briand rend compte de la tentative de Charles de Habsbourg de recouvrer le trône, tentative à laquelle les Alliés, et la France particulièrement, ont clairement exprimé leur opposition.	T.	219
31 mars	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La prolongation du séjour de l'ex-roi à Szombathely a créé une situation dangereuse. Il serait souhaitable qu'il quitte la ville dans les plus brefs délais.	T.	220
31 mars	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement tchécoslovaque a informé le Gouvernement hongrois que si l'ex-roi ne quittait pas immédiatement le territoire hongrois, Prague prendra de concert avec ses alliés les mesures qui s'imposent.	T.	221
1 avril	M. J. Cambon à M. Praznovszky Paris	Il doit, au nom des Alliés, informer rapidement le Gouvernement hongrois des déclarations de la Conférence des Ambassadeurs au sujet de la question de la restauration des Habsbourg.	L.	222
2 avril	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement roumain a enjoint à son représentant à Budapest de quitter la Hongrie si Charles de Habsbourg continuait à y séjourner.	T.	223
2 avril	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Convaincus désormais que le traité de Trianon est inévitablement appelé à durer, les Hongrois s'efforcent sincèrement de trouver des points d'entente avec leurs voisins, au moins dans le domaine économique.	D.	224
4 avril	M. Gratz à M. Fouchet Budapest	Teleki et Rubinek ont accédé à la demande de la firme Schneider-Creuzot, et ont consenti à l'ajournement des travaux de construction du port sur le Danube.	D.	225

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 avril	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu a donné instruction à son représentant à Budapest de s'entendre avec ses collègues tchécoslovaque et yougoslave afin de quitter tous trois la capitale lors de l'arrivée dans la ville de l'ex-roi.	T.	226
4 avril	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Résumé, sur la base des informations fournies par Horthy et Teleki, de la tentative de l'ex-roi de recouvrer le trône.	D.	227
5 avril	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu a démenti la veille au Parlement roumain la rumeur d'un pacte politique secret conclu entre la France et la Hongrie.	T.	228
5 avril	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Il transmet le texte du pacte secret franco—hongrois qui lui fut remis par le ministre des Affaires étrangères roumain.	D.	229
5 avril	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La firme Schneider a demandé au Gouvernement hongrois d'ajourner de trois mois le début des travaux de construction du port de Budapest. Sa demande a été acceptée.	D.	230
6 avril	M. Couget à M. Briand Prague	La tentative de Charles de Habsbourg de recouvrer son trône ne va pas sans conséquences politiques. Cela a compromis les négociations pourtant fructueuses entamées entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie, et a suscité un climat de tension entre les deux pays.	D.	231
7 avril	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš a annoncé qu'en raison des incidents hongrois, Take Ionescu était prêt à signer un accord politique et militaire sur le modèle de celui conclu entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.	T.	232

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 avril	M. Briand à M. Daeschner Paris	La France n'a signé aucun pacte secret avec la Hongrie, et n'a aucune intention de la sorte. Le document remis par le ministre des Affaires étrangères roumain est un faux.	D.	233
12 avril	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Le ministre de Tchécoslovaquie à Paris informe Briand que, sur l'initiative de son Gouvernement, des négociations sont en cours avec Belgrade et Bucarest. Il souhaite obtenir une déclaration du Gouvernement hongrois, laquelle reconnaîtrait que la restauration des Habsbourg n'est pas seulement une question de politique intérieure hongroise, mais une affaire d'ordre international.	D.	234
18 avril	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Exposé des tentatives de restauration de Charles de Habsbourg: les soutiens dont il dispose en Hongrie, les conséquences de son séjour d'une semaine en Hongrie, sa prétention à bénéficier de l'appui des Français.	D.	235
19 avril	M. Bánffy à la Conférence des Ambassadeurs Budapest	Soucieux du maintien de la paix dans la région, et de la protection des intérêts des trois millions de Hongrois vivant sur les territoires enlevés à la Hongrie, le Gouvernement hongrois va ratifier le traité de Trianon.	L.	236
19 avril	M. Couget à M. Briand Prague	Take Ionescu veut conclure des accords avec la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Dans le premier cas, ses efforts sont fructueux.	D.	237

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 avril	M. Briand à M. Fouchet Paris	Par une note datée du 2 février, et dont le Gouvernement hongrois fut informée, les Alliés ont pris position contre la restauration des Habsbourg. Le Gouvernement hongrois persiste en effet à répandre la rumeur selon laquelle les grandes puissances ne seraient pas opposées à une telle restauration.	D.	238
20 avril	Note d'un auteur inconnu Paris	Le Gouvernement hongrois a justifié par des motifs entre autres économiques son refus de signer le traité de paix. Les puissances alliées étaient prêtes à lui fournir de l'aide. Ce fut l'aide française que Budapest a accueillie avec la plus grande joie.	N.	239
20 avril	Note d'un auteur inconnu sur les Traités Paris	Présentation des traités relatifs aux droits des minorités passés entre les Grandes Puissances et la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et la Roumanie.	N.	240
22 avril	M. Briand à M. Guernier Paris	Réponse aux interrogations soulevées par la Commission des Affaires étrangères du parlement relatives à la politique des Alliés et de la France, principalement à l'égard de la Hongrie.	L.	241
22 avril	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Le ministre autrichien à Paris a déclaré que l'Autriche était loyale au traité de Saint-Germain, et qu'elle entendait se comporter conformément aux engagements pris par le chancelier.	D.	242

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 avril	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Le ministre de France à Vienne fit savoir à Briand que le chancelier avait l'intention de laisser voter par le parlement une loi autorisant un plébiscite sur le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Il faut attirer l'attention des États successeurs sur la menace que ceci représente. Les représentants à Vienne de la France, de l'Angleterre et de l'Italie doivent protester en commun contre une telle initiative.	T.	243
30 avril	M. Pozzi à M. Briand Prague	Au sujet de la question autrichienne, le Gouvernement tchécoslovaque se conforme à la position des Alliés. Le plébiscite projeté par le chancelier autrichien doit être empêché.	T.	244
30 avril	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le comportement ambigu du chancelier autrichien qui estime que l'organisation d'un plébiscite est une question de politique intérieure.	T.	245
3 mai	M. Briand à M. Charles-Roux Paris	Selon le Gouvernement italien l'Anschluss doit être empêché à tout pris. Il importe que le ministre anglais à Vienne se joigne à la démarche de ses collègues français et italien.	T.	246
3 mai	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le Gouvernement italien juge dangereux l'Anschluss entre l'Autriche et l'Allemagne, L'Italie et la France doivent agir de concert afin d'écarter ce péril.	D.	247
7 mai	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	La reconstruction financière de l'Autriche empêcherait l'Anschluss avec l'Allemagne.	T.	248
10 mai	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Beneš se joindrait à la protestation française contre l'Anschluss. La France souhaite que Belgrade et Bucarest en fassent de même.	T.	249

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 mai	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu a donné instructions au ministre roumain à Vienne de se joindre aux protestations de la France et des États successeurs de l'Autriche—Hongrie contre l'Anschluss.	T.	250
12 mai	M. de Saint-Aulaire à M. Briand Londres	Le Gouvernement anglais estime ne pas avoir de raison d'envoyer des protestations officielles au Gouvernement autrichien, ni de convaincre les nouveaux États d'Europe centrale d'en faire de même.	T.	251
13 mai	M. Clément-Simon à M. Briand Belgrade	Le Gouvernement yougoslave est prêt à se joindre aux démarches lancées contre le projet de plébiscite autrichien. Il souhaite prendre connaissance du texte de protestation.	T.	252
15 mai	Peretti de la Rocca à M. Clément-Simon Paris	La protestation française, italienne et anglaise contre l'Anschluss ne peut être reprise, telle qu'elle, par la Yougoslavie.	T.	253
19 mai	Le Comité Technique Géographique à la Conférence des Ambassadeurs Paris	La lettre d'envoi ne donne aucune indication quant à l'ampleur d'une éventuelle modification des frontières. Elle se contente de signaler que le tracé des frontières ne peut différer de manière significative de ce qui fut fixé par le texte du traité de Trianon.	N.	254
29 mai	M. Maugras à M. Briand Vienne	Le Gouvernement italien a informé le ministre autrichien à Rome qu'au cas où l'Autriche persistait à vouloir organiser un plébiscite, l'Italie envahirait certains territoires autrichiens.	T.	255
3 juin	M. Briand au Vice-Amiral Fatou Paris	Briand félicite Fatou pour l'activité qu'il a développé dans les capitales des États successeurs en faveurs de la conférence de Porto Rosa.	D.	256

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 juin	M. Laroche aux représentants diplomatiques de France Paris	L'objectif de la conférence de Porto Rosa est d'étudier les possibilités d'entente entre les nouveaux États d'Europe Centrale.	T.	257
4 juin	Note de M. Piègre Paris	L'objectif hongrois des négociations entre Teleki et Briand est d'amener la France à une interprétation de la lettre d'envoi de Millerand, similaire à celle de la Hongrie.	N.	258
8 juin	M. Fouchet M. Briand Budapest	La presse a annoncé la ratification par la Hongrie du traité de Trianon. Il semble que le Gouvernement a donné instruction à la presse de s'abstenir de commentaires hostiles à la France.	T.	259
9 juin	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Les Italiens s'efforcent d'ajourner la conférence de Porto Rosa, tandis que la France insiste pour que la conférence se réunisse le plus tôt possible.	T.	260
18 juin	M. Briand à M. Gout Paris	Étant donné que le traité de Trianon n'est pas encore entré en vigueur, la discussion sur la demande d'adhésion à la Société des Nations déposée par la Hongrie doit être remise à plus tard.	T.	261
18 juin	M. Pozzi à M. Briand Prague	Des négociations hungaro-tchécoslovaques se déroulent à Prague et à Budapest relatives à diverses questions financières et juridiques.	D.	262
20 juin	M. Briand à M. Defrance Paris	La prolongation du séjour en Suisse de Charles de Habsbourg représente une menace pour le maintien de la paix en Europe. De concert avec ses collègues anglais et italien, une demande doit être déposée auprès du Gouvernement espagnol d'accueillir en Espagne l'ex-empereur.	D.	263

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 juin	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Apponyi est attaché à l'adhésion de la Hongrie à la Société des Nations. Il regrette que la France n'ait pas saisi toutes les possibilités qui lui furent offertes par la Hongrie, pour affermir son influence en Europe centrale.	D.	264
27 juin	M. Couget à M. Briand Prague	L'équipée tentée par les forces royalistes, la création de la Petite Entente, le rapprochement tchécoslovaque—polonais ont contraint la Hongrie à adopter une ligne politique plus attentive aux réalités.	D.	265
27 juin	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le ministre des Affaires étrangères hongrois est rentré satisfait des négociations menées à Marienbad avec Beneš.	T.	266
28 juin	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les grandes puissances doivent s'atteler à la réconciliation des États successeurs de la défunte monarchie austro—hongroise, sans la coopération desquels l'Europe Centrale est condamnée à demeurer en ruines.	D.	267
4 juillet	Sir Milne Cheetham à M. Briand Paris	Le Gouvernement espagnol consent à accueillir l'ex-empereur en Espagne, à condition de ne pas avoir à charge les frais de séjour de sa famille et de sa suite.	L.	268
8 juillet	M. Briand à Sir Milne Cheetham Paris	Briand n'estime pas judicieux sa proposition de demander au Gouvernement hongrois de couvrir les frais de séjour en Espagne de Charles de Habsbourg.	L.	269
13 juillet	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les représentants roumain et italien à Budapest estiment que la meilleure solution à la question monarchique en Hongrie serait de voir accéder au trône hongrois l'archiduc Joseph. Fouchet partage cette opinion.	D.	270

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 juillet	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement espagnol refuse de couvrir les frais de séjour en Espagne de Charles de Habsbourg, de sa famille et de sa suite. Il est difficile cependant d'accepter la proposition anglaise de demander au Gouvernement hongrois d'assurer ces frais.	T.	271
22 juillet	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	D'après ses informations, Charles de Habsbourg entendrait utiliser son voyage au Danemark pour préparer une visite en Hongrie. Une demande sera déposée auprès du Gouvernement suisse afin qu'il empêche l'ex-roi de quitter le territoire suisse.	T.	272
30 juillet	M. Eichhoff à M. J. Cambon Paris	Le Gouvernement autrichien constate qu'il était presque exclu d'arriver à un accord avec la Hongrie avant le transfert des territoires hongrois. Le délai de cession des territoires en question a été fixé.	D.	273
1 août	Rapport du Gén. Hamelin (Sans lieu)	Rapport sur la situation intérieure et extérieure de la Hongrie, sur l'activité de la Commission Militaire Interalliée et sur le transfert de la Hongrie Occidentale à l'Autriche.	R.	274
6 août	M. Pozzi à M. Briand Prague	Beneš œuvre à un rapprochement politique et économique avec l'Autriche en vue de la faire tomber sous l'influence de la Petite Entente.	T.	275
Sans date	M. Allizé à M. Briand Berne	Berne ne pense pas que Charles de Habsbourg ait l'intention de retourner en Hongrie.	T.	276

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 août	M. Panafieu à M. Briand Varsovie	La Hongrie fut le seul État d'Europe Centrale à avoir offert son aide à la Pologne lorsque celle-ci se battait contre la Russie. Les relations polono—hongroises se distendent cependant depuis que la Pologne œuvre à un rapprochement avec la Tchécoslovaquie et la Roumanie.	D.	277
17 août	M. Praznovszky à M. J. Cambon Paris	Selon les Commissions de Délimitation roumano—hongroise et yougoslavo—hongroise, les frontières fixées par le traité de Trianon ne peuvent être modifiées. Ceci entre cependant en contradiction avec l'esprit de la lettre d'envoi de Millerand.	L.	278
20 août	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet est sceptique quant au succès des négociations austro—hongroises.	D.	279
23 août	Le Gén. Hallier à M. Barthou Vienne	La transmission du Burgenland par la Hongrie à l'Autriche semble se dérouler sans incidents. Vienne considère avec inquiétude les ambitions hongroises.	D.	280
24 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement autrichien ne pense pas que des négociations directes puissent résoudre le litige austro—hongrois au sujet du Burgenland. À Budapest, on demeure attaché aux négociations directes pour des raisons de politique intérieure.	D.	281
27 août	M. Peretti de la Rocca à M. Fouchet Paris	La légation autrichienne a signalé que des détachements yougoslaves ont occupé certains territoires des comitats occidentaux. Elle demande l'intervention de la Conférence des Ambassadeurs.	T.	282
28 août	M. Peretti de la Rocca à M. Fouchet Paris	La protestation de la Hongrie relative au travail de la Commission de Délimitation soulève à nouveau la question de l'interprétation de la lettre d'envoi.	T.	283

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 août	M. Bethlen à M. Fouchet Budapest	La Hongrie est prête à exécuter la décision du traité de Trianon relative à la Hongrie occidentale à condition que la Yougoslavie évacue les territoires adjugés à la Hongrie.	L.	284
29 août	Les représentants alliés à Budapest à M. Bethlen Budapest	Réponse à la lettre de Bethlen informant les Alliés de l'ajournement par le Gouvernement hongrois de l'évacuation des comitats occidentaux de la Hongrie.	D.	285
29 août	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le ministre des Affaires étrangères hongrois a donné sa démission en protestation de la décision de son Gouvernement d'ajourner l'évacuation des territoires adjugés à l'Autriche.	T.	286
29 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Les agissements hongrois suscitent l'inquiétude de Vienne. Le chancelier demande l'exécution des décisions contenues dans le traité de Saint-Germain relatives aux comitats occidentaux de la Hongrie.	T.	287
30 août	M. Fouchet à M. J. Cambon Budapest	Une solution au règlement du conflit austro—hongrois doit être trouvée. Il faut empêcher une intervention des Gouvernements de Prague et de Belgrade.	T.	288
30 août	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier demande que des mesures soient prises afin que les troupes hongroises évacuent les territoires adjugés à l'Autriche dans le délai fixé.	T.	289
Sans date	M. Schober à M. Lefèvre-Pontalis Vienne	Des troupes de l'armée hongroise ont ouvert le feu sur la gendarmerie autrichienne. L'armée hongroise concentre des forces dans la région de Sopron.	D.	290

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 août	M. Schober à M. Lefèvre-Pontalis Vienne	L'Autriche ne peut occuper les territoires de la Hongrie occidentale qui lui reviennent de droit tant que l'armée hongroise ne s'en retire pas.	D.	291
31 août	M. Schober à M. Lefèvre-Pontalis Vienne	L'armée hongroise concentre des troupes considérables dans la région de Szentgotthárd.	D.	292
1 septembre	M. Bánffy à M. Fouchet Budapest	Bánffy attire l'attention de Fouchet sur les clauses du traité de Trianon relatives aux revendications hongroises portant sur les biens hongrois des territoires annexés à l'Autriche.	D.	293
1 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet communique à la Conférence des Ambassadeurs les instructions envoyées aux généraux alliés à Sopron.	T.	294
2 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bánffy a estimé qu'il était important qu'il rentre au sein du Gouvernement hongrois. Son entrée doit être accueillie par la France avec satisfaction.	T.	295
2 septembre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le ministre des Affaires étrangères italien a exprimé son inquiétude à propos de la concentration à la frontière hongroise de troupes yougoslaves et tchécoslovaques.	T.	296
2 septembre	M. Schober à M. Lefèvre-Pontalis Vienne	Schober demande aux Grandes Puissances qu'elles lui accordent les pleins pouvoirs afin de pouvoir garantir l'ordre dans les territoires évacués par l'armée hongroise.	D.	297
2 septembre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement hongrois s'efforce de décliner toute responsabilité au sujet des incidents survenus dans les territoires devant revenir à l'Autriche, et dont il était pourtant parfaitement au courant.	T.	298

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 septembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs rend le Gouvernement hongrois responsable des événements survenus en Hongrie occidentale.	T.	299
2 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le ministre de France à Vienne s'efforce avec ses collègues italien et anglais d'assurer les conditions nécessaires à une occupation sans violence par les troupes autrichiennes des territoires de la Hongrie occidentale adjugés à l'Autriche.	D.	300
3 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les représentants alliés à Budapest n'acceptent pas la note de la Conférence des Ambassadeurs concernant les comitats occidentaux de la Hongrie. Il paraît nécessaire d'envoyer une note plus énergique au nom de l'Entente au Gouvernement hongrois.	T.	301
3 septembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs estime que les propositions hongroises ne peuvent être discutées tant que les clauses territoriales du traité de Trianon ne sont pas entièrement appliquées.	T.	302
4 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Budapest demande au Gouvernement autrichien que la gendarmerie hongroise puisse demeurer provisoirement à l'est de la ligne "A".	T.	303
4 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier demande une intervention vigoureuse suite aux nouvelles actions terroristes des bandes armées hongroises et des détachements de Prónay.	T.	304

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois ne cesse de retarder l'évacuation de ses troupes de la région de la Hongrie occidentale sous prétexte de l'ajournement par le Gouvernement de Belgrade de l'évacuation de Baranya.	D.	305
5 septembre	M. Eichhoff à M. J. Cambon Paris	Sur des atrocités de plus en plus fréquentes commises par les Hongrois dans les comitats attribués à l'Autriche. Sur l'intervention des Grandes Puissances.	L.	306
5 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	La Tchécoslovaquie a proposé son aide au Gouvernement autrichien afin de régler la question de la Hongrie occidentale. Le chancelier autrichien souhaite cependant confier le règlement du conflit aux Grandes Puissances.	D.	307
6 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois est prêt à offrir un revenu fixe à Charles de Habsbourg dans l'espoir de voir celui-ci être accueilli par l'Espagne.	T.	308
6 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	En commun avec ses collègues anglais et italien, Fouchet remit au ministre des Affaires étrangères hongrois la note de la Conférence des Ambassadeurs.	T.	309
6 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	L'armée régulière hongroise a franchi la frontière et occupe de larges territoires en Autriche.	T.	310
6 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier autrichien a attiré l'attention de Pontalis sur les conflits qui pourraient subvenir si la Hongrie se refusait à céder à l'Autriche les territoires de la Hongrie occidentale dans le délai prévu.	T.	311

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet, ainsi que ses collègues anglais et italien ont protesté auprès de Bánffy contre l'attitude du Gouvernement hongrois dans l'affaire de la cession à l'Autriche de la Hongrie occidentale.	D.	312
6 septembre	M. Schober à M. Lefèvre-Pontalis Vienne	Il présente les agissements hongrois commis en violation des traités de paix. Il demande l'intervention de Briand afin de permettre un règlement équitable et rapide de la question de la Hongrie occidentale.	L.	313
9 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	L'absence persistante de règlement dans l'affaire de la Hongrie occidentale a livré Schober à la merci de la majorité parlementaire.	T.	314
10 septembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	La Suisse a accepté de prolonger l'autorisation de séjour sur son territoire de Charles de Habsbourg jusqu'au mois d'octobre.	D.	315
10 septembre	M. Bánffy à M. Fouchet Budapest	Compte rendu des événements en Hongrie occidentale, de l'opinion des Hongrois qui y vivent et ne veulent pas voir leur terre être détachée de la Hongrie. Le Gouvernement hongrois n'est pas en mesure de mettre fin aux activités poursuivies par Friedrich dans cette région.	D.	316
10 septembre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le représentant italien à Budapest a informé son Gouvernement que les Hongrois ne se montraient guère prêts à obéir aux injonctions des Alliés relatives à l'évacuation par la Hongrie des comitats occidentaux.	T.	317

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
10 septembre	M. Peretti de la Rocca à MM. Fouchet et Lefèvre-Pontalis Paris	La Conférence des Ambassadeurs tient le Gouvernement hongrois responsable de la situation qui s'est développée en Hongrie occidentale. Les Alliés sont prêts à recourir à des mesures économiques, afin de contraindre Budapest à mettre à exécution le traité de Trianon.	T.	318
12 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois a exprimé ses regrets au sujet des événements en Hongrie occidentale, mais déclare ne rien pouvoir faire afin de les empêcher.	T.	319
12 septembre	M. Beneš à M. Couget Prague	Le Gouvernement tchécoslovaque n'a aucunement l'intention d'intervenir dans les événements survenus en Hongrie occidentale. Il ne souhaite pas agir, à moins d'une concertation avec les Grandes Puissances.	D.	320
14 septembre	Note sur la visite de M. Halmos à M. Laroche Paris	Le Gouvernement Bethlen a soutenu l'agitation dans les comitats occidentaux, persuadé d'agir conformément à l'accord conclu avec Schober.	N.	321
14 septembre	M. Laroche aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs a examiné les mesures susceptibles d'être prises pour contraindre la Hongrie à exécuter les clauses territoriales du traité de Trianon.	T.	322
15 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La déclaration de Beneš et la note de la Conférence des Ambassadeurs suscite l'inquiétude du Gouvernement hongrois.	T.	323
15 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le ministre des Affaires étrangères italien informa le Gouvernement de Vienne que les Alliés ne projetaient aucune intervention militaire dans les comitats occidentaux de la Hongrie, et qu'ils étaient hostiles également à une intervention de la Petite Entente.	D.	324

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 septembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Briand estime dangereux de menacer le Gouvernement hongrois d'une réoccupation de la Baranya par l'armée serbe, car il serait ensuite difficile d'amener le Gouvernement de Belgrade à évacuer à nouveau ce territoire.	T.	325
16 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement hongrois — soutenu par l'ensemble de la population — n'a pas l'intention d'obtempérer aux revendications de la Conférence des Ambassadeurs relatives à la Hongrie occidentale.	T.	326
17 septembre	Le Gén. Hamelin à M. Barthou et à l'état-major de l'Armée Sopron	Hamelin présente les décisions contenues dans le traité de paix au sujet de la Hongrie occidentale, la composition ethnique des habitants de cette région, leur réaction aux décisions du traité de paix, la propagande qui y est menée par les Hongrois contre la décision de la Conférence des Ambassadeurs.	D.	327
17 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Selon Fouchet, Horthy est un homme politique médiocre, mais un militaire bon et loyal. Il témoigne d'une attitude intransigeante dans la question de la Hongrie occidentale. Il se montre complaisant envers les agissements des détachements hongrois dans les comitats occidentaux.	D.	328
17 septembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Les Alliés informèrent Praznovszky qu'ils s'apprêtaient à envoyer un avertissement sévère au Gouvernement hongrois, lui enjoignant de procéder immédiatement à l'évacuation des territoires de la Hongrie occidentale. Les Grandes Puissances acceptent de présider les négociations entre la Hongrie et l'Autriche.	T.	329

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
17 septembre	M. de Saint-Aulaire à M. Briand Londres	Le Foreign Office estime que l'occupation par les Serbes de la Baranya risque d'entraîner de graves ennuis. Il faut enjoindre le Gouvernement hongrois d'évacuer les comitats occidentaux. Londres désapprouve l'idée d'une intervention de la Petite Entente.	T.	330
17 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le représentant italien à Budapest a proposé au Gouvernement hongrois les services de l'Italie en tant que médiateur dans le différend opposant Budapest au Gouvernement autrichien.	T.	331
17 septembre	M. Clément-Simon à M. Briand Belgrade	Le Gouvernement de Belgrade estime être victime d'un grave préjudice en égard à l'exigence des Alliés de le voir évacuer ses troupes de la Baranya avant même que la Hongrie ait retiré ses propres troupes de la Hongrie occidentale. Les relations entre la Yougoslavie et les Alliés traversent une crise.	T.	332
18 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Il rend compte de la visite à Vienne du ministre des Affaires étrangères italien. Della Torretta est opposé à une intervention militaire en Hongrie occidentale.	D.	333
19 septembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Il faut assurer les frais de séjour en Espagne de l'ex-empereur. La France ne peut y contribuer, cette tâche revient donc à l'Autriche et la Hongrie.	T.	334
19 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier autrichien a informé le ministre de France à Vienne de l'espoir formulé par le Gouvernement hongrois de voir Vienne accepter la médiation de l'Italie.	T.	335

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 septembre	M. Laroche à M. Clément-Simon Paris	Le Gouvernement français s'est opposé depuis toujours à la réoccupation de la ville de Pécs par les Serbes.	T.	336
20 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	L'Italie joue un double jeu: elle exige de concert avec Londres et Paris que Budapest retire ses troupes des comitats occidentaux, mais elle fait preuve par ailleurs d'une attitude complaisante envers la Hongrie. Rome offre sa médiation entre la Hongrie et l'Autriche.	D.	337
20 septembre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le Gouvernement italien compte critiquer les mesures de rétorsion projetées par la Conférence des Ambassadeurs contre la Hongrie. L'Italie ambitionne un rôle central dans le règlement du conflit en Hongrie occidentale.	T.	338
21 septembre	Protocole additionnel Marianské Lazné	Les Gouvernements tchécoslovaque et polonais estiment inacceptable le retour sur le trône autrichien ou hongrois des Habsbourg. Ils ne projettent cependant aucune intervention commune contre un éventuel rétablissement de la monarchie en Hongrie.	D.	339
21 septembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Les représentants anglais et français à la Conférence des Ambassadeurs se sont mis d'accord sur la déclaration devant être envoyée au Gouvernement hongrois. Le représentant italien ne s'est pas joint à la déclaration.	T.	340
21 septembre	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement italien estime inacceptable toute mesure autre qu'économique prise à l'encontre de la Hongrie.	T.	341

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 septembre	M. Clément-Simon à M. Briand Belgrade	L'Italie cherche une solution à la question de la Hongrie occidentale susceptible de lui permettre de jouer un rôle de premier plan en Europe Centrale. Ceci va à l'encontre des intérêts de la France.	T.	342
22 septembre	M. Beneš à M. Ph. Berthelot Prague	Le Gouvernement hongrois a demandé à Beneš de servir de médiateur entre la Hongrie et l'Autriche. Schober n'y est pas hostile en principe.	T.	343
22 septembre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le marquis Della Torretta a affirmé devant le conseil des ministres que l'Italie a joué un rôle diplomatique important dans l'affaire de la Hongrie occidentale, et il n'est pas exclu que, sur son initiative, les frontières entre l'Autriche et la Hongrie soient révisées.	T.	344
22 septembre	M. Couget à M. Briand Prague	La concentration des troupes hongroises inquiète Beneš. Si les Grandes Puissances tardent par trop à réagir, la Tchécoslovaquie se verra contrainte d'occuper une bande de territoire dans les comitats couvrant Bratislava.	T.	345
23 septembre	M. Beneš à M. Berthelot Prague	L'Autriche et la Hongrie ont accepté la médiation de Beneš ainsi que ses conditions en vue du règlement du conflit. Beneš craint une intervention de l'Italie.	T.	346
23 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement italien s'efforce sans cesse de se mettre en avant dans le conflit portant sur la Hongrie occidentale. Il prodigue tous les encouragements possibles au Gouvernement hongrois.	T.	347
24 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	L'entrée en scène de Beneš dans l'affaire du Burgenland a troublé le jeu à part de l'Italie.	T.	348

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 septembre	M. Couget à M. Briand Prague	Ce fut Bánffy qui a demandé à Beneš d'être le médiateur entre la Hongrie et l'Autriche, ce que Beneš a accepté sous certaines conditions.	T.	349
24 septembre	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs a convenu des sanctions économiques qu'elle prendra contre la Hongrie si celle-ci n'évacue pas le Burgenland dans le délai fixé.	T.	350
25 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier autrichien est d'accord avec les sanctions projetées contre la Hongrie. Il accepte de s'y joindre si les États successeurs de la Hongrie en font de même.	T.	351
25 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La réponse de Bánffy à l'aide-mémoire italien.	T.	352
25 septembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Les cercles dirigeants roumains demeurent indifférents à l'égard de l'affaire de la Hongrie occidentale. Les informations selon lesquelles la Hongrie procéderait à une mobilisation clandestine suscitent par contre l'inquiétude.	T.	353
26 septembre	M. Praznovszky à M. J. Cambon Paris	Après les initiatives italiennes en vue de régler le différend entre la Hongrie et l'Autriche, Beneš a également offert ses services pour trouver une solution au conflit.	L.	354
26 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Budapest attend beaucoup de la médiation de Beneš et de Della Torretta. Fouchet compte attirer l'attention du Gouvernement hongrois sur la nécessité d'évacuer les comitats occidentaux.	T.	355

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 septembre	M. Couget à M. Briand Prague	Le chancelier autrichien n'a pas été surpris de la demande de la Hongrie faite à Beneš de servir de médiateur. Le chancelier n'y est pas opposé.	T.	356
27 septembre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš a déclaré à Bánffy qu'il ne fera rien qui ne soit en parfaite conformité avec la politique des Alliés. La Hongrie doit satisfaire aux conditions qui lui furent imposées par la Conférence des Ambassadeurs.	T.	357
27 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bánffy a déclaré à Beneš qu'il serait reconnaissant de sa médiation, au cas où les puissances alliées n'y verraient pas d'inconvénient.	T.	358
27 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le rencontre du chancelier autrichien et de Beneš: le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaques pose la question de la compensation à propos de Sopron.	T.	359
27 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	L'Italie souhaite renforcer son influence dans les États danubiens. Elle voit d'un mauvais œil le rapprochement austro—tchécoslovaque. Elle voudrait se poser en médiateur dans le conflit entre l'Autriche et la Hongrie.	D.	360
27 septembre	L'Ambassade d'Italie à Paris à la Conférence des Ambassadeurs Paris	Bánffy et Della Torretta auraient convenu que la Hongrie recevrait la ville de Sopron et sa région en échange de son renoncement aux comitats occidentaux.	D.	361
28 septembre	M. J. Cambon à M. Praznovsky Paris	La Conférence des Ambassadeurs n'est pas opposée à la médiation italienne, dans la mesure où l'Autriche l'accepte également.	D.	362

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 septembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Le Gouvernement roumain prit acte avec satisfaction des mesures envisagées par la Conférence des Ambassadeurs contre la Hongrie. Il s'y associerait volontiers.	T.	363
28 septembre	M. Beneš à M. J. Cambon Prague	Résumé des événements relatifs à la médiation de Beneš. D'après ce dernier, ce furent les Hongrois qui lui demandèrent de s'en charger, et non lui qui leur proposa sa médiation.	D.	364
29 septembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Chancelier a annoncé à Pontalis que, la veille, Beneš avait retiré son offre de médiation.	T.	365
29 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet et ses collègues anglais et italien ont fait savoir au Gouvernement hongrois que le délai accordé pour l'évacuation des comitats occidentaux expirera le 3 octobre, à minuit.	T.	366
29 septembre	M. Ph. Berthelot à M. Barrère Paris	L'Ambassade d'Italie à Paris a informé par note la Conférence des Ambassadeurs du fait que la Hongrie et l'Autriche ont demandé à Della Torretta de servir de médiateur en vue de régler le conflit qui les opposait.	T.	367
29 septembre	M. Clément-Simon à M. Briand Belgrade	Pašić a déclaré n'avoir aucune objection au sujet des mesures projetées contre la Hongrie. Il souhaite conclure un accord avec Prague et Bucarest portant sur une éventuelle intervention militaire contre la Hongrie.	T.	368
30 septembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois a été prévenu que le délai pour la signature du protocole relatif à la Hongrie occidentale expirera le 3 octobre, à minuit. Le Gouvernement autrichien a refusé de signer le protocole.	T.	369

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 septembre	Note sur la visite de M. Hardinge Paris	L'ambassadeur d'Angleterre à Paris a déclaré que si la Hongrie venait à refuser d'évacuer les comitats occidentaux, il faudrait charger la Tchécoslovaquie des mesures militaires à prendre.	N.	370
30 septembre	L'Ambassade d'Angleterre à Paris à M. J. Cambon Paris	L'Ambassade d'Angleterre à Paris est sceptique quant à l'attitude du Gouvernement autrichien. Va-t-il signer le protocole de transfert?	M.	371
1 octobre	La Conférence des Ambassadeurs aux généraux alliés à Sopron Paris	Le Gouvernement italien a demandé aux puissances alliées d'accepter la médiation de Della Torretta en vue du règlement du conflit austro—hongrois.	T.	372
1 octobre	M. Clément-Simon à M. Briand Belgrade	Il n'a pas été facile de faire accepter par les Serbes l'évacuation de la Baranya. Le refus par la Hongrie d'évacuer la totalité du Burgenland suscite une insatisfaction croissante à Belgrade.	T.	373
2 octobre	M. Laroche aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs a accepté la médiation de Della Torretta. Il doit être mis fin à la médiation menée parallèlement par l'Italie et la Tchécoslovaquie.	T.	374
2 octobre	M. Laroche aux représentants diplomatiques de France Paris	Laroche expose la position de la Conférence des Ambassadeurs au cas où la Hongrie ou l'Autriche refuseraient de signer le protocole de transfert.	T.	375
2 octobre	M. Laroche aux représentants diplomatiques de France Paris	L'Ambassade d'Angleterre a informé les Français que son Gouvernement, contrairement à ce que l'on croyait, n'a pas encore agréé la médiation italienne.	T.	376

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
2 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	L'offre de Beneš de servir de médiateur a considérablement surpris Budapest.	D.	377
2 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La candidature de Beneš comme médiateur a pris l'Italie au dépourvu, celle-ci a entrepris des démarches diplomatiques pour contrer cette concurrence.	D.	378
3 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement autrichien vient d'accepter la médiation de l'Italie. Le chancelier s'est concerté au préalable avec Gratz.	T.	379
3 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Selon Della Torretta, l'ex-empereur fut destitué au profit des intérêts des États successeurs lesquels doivent assurer en conséquence le paiement de sa rente.	T.	380
4 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier a attiré l'attention de Lefèvre-Pontalis sur les agissements en territoire autrichien des troupes irrégulières et de la gendarmerie hongroise.	D.	381
4 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Résumé des événements en Hongrie occidentale, des actions terroristes de plus en plus fréquentes des troupes irrégulières hongroises. L'intervention de la Petite Entente doit cependant être absolument empêchée à tout prix, car elle entraînerait des conséquences catastrophiques.	D.	382
4 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	La décision de la Conférence des Ambassadeurs de confier à l'Italie la médiation entre la Hongrie et l'Autriche a surpris Beneš.	D.	383

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	La Conférence des Ambassadeurs a décidé qu'entre le laps de temps suivant la ratification par les Grandes Puissances du traité de Trianon et précédant l'occupation par l'Autriche des comitats occidentaux, l'autorité sur ce territoire devait être exercée par la Commission des Généraux.	D.	384
6 octobre	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	L'Angleterre a accepté la médiation de l'Italie dans l'affaire de la Hongrie occidentale et soutient la proposition d'organiser à Venise les négociations destinées à mettre un terme au différend austro—hongrois.	T.	385
7 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier a informé les représentants alliés que les troupes irrégulières hongroises avaient ouvert le feu sur les troupes autrichiennes cantonnées à Bruck.	T.	386
7 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	De concert avec ses collègues italien et anglais, Fouchet déclara à Bánffy que le Gouvernement hongrois devait se considérer responsable des exactions des troupes irrégulières hongroises, et ne devait pas tolérer leurs agissements. Il a demandé à Bánffy d'envoyer à Venise des représentants qualifiés, pour assister aux négociations relatives à l'affaire de la Hongrie occidentale.	T.	387
7 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement autrichien a exprimé sa surprise de voir les grandes puissances, et l'Italie en particulier, ne pas tenir d'avantage compte des incidents provoqués dans les comitats occidentaux par les troupes irrégulières hongroises.	T.	388

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Selon Schober, les événements du Burgenland compromettent les négociations. Il estime important l'exécution des traités de paix. Il se rendra donc à Venise afin d'assister aux négociations devant régler le contentieux austro—hongrois.	T.	389
8 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	Le Gouvernement autrichien s'est plaint de la situation impossible dans laquelle se retrouvait l'Autriche du fait de son désarmement, n'étant ainsi pas préparée à faire face aux troupes irrégulières hongroises fortement armées.	T.	390
8 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Le Gouvernement autrichien a attiré l'attention de Della Torretta sur les agissements des troupes irrégulières hongroises. La possibilité ne peut être écartée de les voir avancer sur Vienne.	T.	391
10 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La délégation hongroise conduite par Bethlen s'est rendue à Venise.	T.	392
11 octobre	M. Briand à M. Beneš Paris	Briand informe Beneš que la Conférence des Ambassadeurs a confié le rôle de médiateur entre la Hongrie et l'Autriche au ministre des Affaires étrangères italien.	L.	393
13 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Horthy soutient les troupes irrégulières dirigées par Prónay mais la situation est en voie de s'améliorer.	T.	394
14 octobre	Rapport du Gén. Hamelin Sopron	Compte-rendu détaillé des conflits occasionnés par la passation dans les territoires de la Hongrie occidentale de l'autorité hongroise à l'Autriche.	R.	395

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
14 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier a consenti à signer le protocole sous réserve que celui-ci n'engageait en aucune façon son Gouvernement tant que le Parlement ne l'a pas approuvé.	T.	396
15 octobre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	La médiation de Della Torretta avait été approuvée par la Conférence des Ambassadeurs. L'accord de Venise ne peut cependant entrer en vigueur avant sa reconnaissance par la Conférence.	T.	397
17 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bánffy sur les résultats de l'accord de Venise.	T.	398
18 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	L'Italie se méfie de la Petite Entente, laquelle regarde également d'un mauvais œil l'intervention de Della Torretta dans l'affaire de la Hongrie occidentale.	D.	399
18 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Selon Bánffy, les comitats occidentaux peuvent être épurés des troupes hongroises irrégulières, même si nombreux sont ceux qui souhaitent faire échec à l'application de l'accord de Venise.	D.	400
19 octobre	L'Ambassade d'Italie à Paris à la Conférence des Ambassadeurs Paris	L'Ambassade informe la Conférence des Ambassadeurs du déroulement des négociations de Venise et lui transmet le protocole relatif au règlement de la situation en Hongrie occidentale.	D.	401
22 octobre	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	Il a été demandé à Fouchet d'œuvrer en commun avec ses collègues italien et anglais pour s'opposer à la tentative de l'ex-roi Charles.	T.	402

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 octobre	M. Hardinge à M. Briand Paris	L'ex-roi est retourné en Hongrie. La Petite Entente estime qu'il s'agit là d'un <i>casus belli</i> . Que compte faire la France?	D.	403
22 octobre	Les représentants diplomatiques des Puissances Alliées à Budapest à M. Bánffy Budapest	Le Gouvernement hongrois doit prendre des dispositions afin que l'ex-roi quitte immédiatement la Hongrie.	L.	404
22 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	L'ex-roi est parti avec sa suite pour Budapest. Fouchet et ses collègues anglais et italien ont effectué auprès de Horthy une démarche protestant contre le retour de l'ex-roi en Hongrie.	T.	405
22 octobre	La Mission Militaire Française à Budapest à l'état-major de l'Armée Budapest	Horthy a informé les représentants alliés qu'il a concentré son armée autour de Budapest afin d'empêcher l'entrée dans la capitale de l'armée d'Ostenburg.	T.	406
22 octobre	M. Allizé à M. Briand Berne	L'ex-empereur Charles a quitté sa résidence sous prétexte d'aller fêter l'anniversaire de son mariage. En réalité, il a pris l'avion pour se rendre à Sopron.	T.	407
22 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Les cercles officiels hongrois de Sopron ont accueilli l'ex-roi en qualité de souverain.	T.	408
22 octobre	M. Allizé à M. Briand Berne	La Suisse a consenti au retour sur son territoire de l'ex-empereur, malgré le manquement à la parole donnée d'annoncer son départ trois jours à l'avance.	T.	409

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet remit avec ses collègues anglais et italien une lettre au Gouvernement hongrois attirant son attention sur la position des Puissances Alliées au sujet de la question des Habsbourg.	T.	410
23 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Le conseil des ministres yougoslave a débattu des dispositions à prendre au sujet du retour en Hongrie de l'ex-roi.	T.	411
23 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš estime qu'il faut régler une fois pour toutes la question hongroise. Il faut détrôner tous les Habsbourg, et abroger le protocole de Venise.	T.	412
23 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bethlen, Bánffy et Horthy sont prêts à réprimer la tentative de putsch de l'ex-roi.	T.	413
23 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Le premier ministre yougoslave a débattu avec les représentants de Tchécoslovaquie et de Roumanie à Belgrade de l'action militaire commune qu'ils engageraient contre la Hongrie au cas où l'ex-roi persisterait à y demeurer.	T.	414
23 octobre	L'attaché militaire de France à Belgrade à l'état-major de l'Armée Belgrade	Compte-rendu de la mobilisation entreprise par le Gouvernement yougoslave contre la Hongrie.	T.	415
24 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Rapport sur la situation politique et militaire. Le représentant yougoslave à Budapest a déclaré à Fouchet qu'au cas où le Gouvernement hongrois ne réussirait à réprimer la tentative de putsch de l'ex-roi, l'armée serbe envahirait aussitôt la Hongrie.	T.	416

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Della Torretta a déclaré au représentant de la Hongrie à Rome que les Puissances Alliées et la Petite Entente partageaient exactement le même point de vue au sujet de la question des Habsbourg. La Petite Entente estime que les événements constituent un <i>casus belli</i> .	T.	417
24 octobre	M. Barrère à M. Briand Rome	Compte-rendu du marquis Della Torretta de sa médiation entre l'Autriche et la Hongrie.	T.	418
24 octobre	M. Ph. Berthelot aux représentants diplomatiques de France Paris	Les représentants alliés à Budapest doivent appeler le Gouvernement hongrois à proclamer immédiatement la déchéance de Charles de Habsbourg et l'expulser du pays conformément aux conditions prescrites. Dans le cas contraire, les Alliés se dégagent de toute responsabilité quant à une éventuelle intervention des États successeurs.	T.	419
24 octobre	M. Panafieu à M. Briand Varsovie	Le Gouvernement polonais estime inacceptable le retour en Hongrie de l'ex-roi.	T.	420
24 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bánffy donne des renseignements sur les conditions de l'armistice. Il souhaiterait que les Alliés protestent auprès de Prague contre la mobilisation entreprise par la Tchécoslovaquie contre la Hongrie. L'ex-roi a été arrêté. La conclusion rapide de l'affaire fut rendue possible par la détermination et le courage de Horthy et de son Gouvernement.	T.	421
24 octobre	Le chef de la Mission Militaire à Prague au Maréchal Foch Prague	Mobilisation en Tchécoslovaquie. Le chef d'état-major yougoslave a entrepris des mesures similaires. La Roumanie hésite encore à se rallier au mouvement.	T.	422

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 octobre	M. J. Cambon à M. Praznovszky Paris	La Conférence des Ambassadeurs a appelé le Gouvernement hongrois à détronner sans plus tarder Charles de Habsbourg.	D.	423
24 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	La Yougoslavie concentre ses armées au long de la frontière hongroise et estime nécessaire la mobilisation immédiate, ce que le ministre roumain à Belgrade juge trop hâtif.	T.	424
24 octobre	MM. Ghika, Mihajlović et Osuský à M. Briand Paris	Le retour de l'ex-roi en Hongrie est une conséquence des événements survenus au Burgenland. Il faut régler définitivement la question des Habsbourg et appliquer strictement les traités de paix.	L.	425
25 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Proposition de Beneš relative à l'envoi à la Hongrie d'une note commune : l'annulation de l'accord de Venise et le remboursement des dépenses de la mobilisation prise par la Petite Entente.	T.	426
25 octobre	M. Montille à M. Briand Londres	La rumeur s'est répandue au sein de l'opinion publique anglaise que la France soutenait la tentative de putsch de l'ex-empereur Charles. Informations différentes sur le rôle de l'Italie dans la tentative de Charles.	T.	427
25 octobre	M. Allizé à M. Briand Berne	Le Conseil Fédéral suisse a décidé d'expulser Charles de Habsbourg, sa famille, ainsi que sa suite du territoire suisse.	D.	428
25 octobre	M. Allizé à M. Briand Berne	Le Conseil Fédéral suisse a émis un communiqué affirmant que l'ex-empereur avait abusé de la confiance de la Suisse.	D.	429
25 octobre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs a reproché à la Suisse la négligence dont elle fit preuve vis-à-vis de l'ex-roi.	T.	430

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
25 octobre	M. Briand à M. Picot Paris	Sur la question de l'entrée de la Grèce dans la Petite Entente.	D.	431
25 octobre	M. Laurent à M. Briand Berlin	L'opinion publique allemande tient la France responsable de la seconde tentative de putsch de l'ex-empereur.	D.	432
25 octobre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Grâce à l'action énergique du Gouvernement hongrois, l'ex-roi fut arrêté et transféré à Tihany.	T.	433
25 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Charles de Habsbourg, ainsi que les membres de son Gouvernement ont été arrêtés. L'ex-roi fut sommé par le Gouvernement hongrois d'abdiquer immédiatement.	T.	434
25 octobre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu a appelé à la prudence les Gouvernements de Belgrade et de Prague quant à la prise trop hâtive de mesures contre la Hongrie, mais à cause de la situation grave, selon lui, il est nécessaire d'envisager une nouvelle occupation de la Hongrie.	T.	435
25 octobre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Mesures préparatoires pour la mobilisation de six divisions roumaines au cas où le Gouvernement hongrois ne serait pas capable d'empêcher la restauration des Habsbourg.	T.	436
25 octobre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Beneš a proposé aux membres de la Petite Entente l'envoi conjoint d'un ultimatum sommant la Hongrie de détrôner les Habsbourg.	T.	437

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 octobre	L'attaché militaire de France à Belgrade à l'état-major de l'Armée Belgrade	Les partis politiques yougoslaves exigent l'occupation de la Baranya. Le plan d'opération militaire comporte une marche sur Budapest en trois colonnes.	T.	438
26 octobre	Note sur la conversation de M. Praznovszky avec M. Laroche Paris	Praznovszky a déclaré que le Gouvernement hongrois avait eu recours à des mesures des plus énergiques afin de faire échec à la tentative de putsch de l'ex-roi.	N.	439
26 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš exige l'abdication de Charles et de son fils, l'exclusion de tous les Habsbourg du droit à l'accession au trône, la remise de l'ex-roi aux autorités tchécoslovaques.	T.	440
26 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	L'opinion publique et les différents partis politiques tchécoslovaques sont unanimes quant à la question des Habsbourg. L'humeur est très belliqueuse. Les efforts du Gouvernement pour modérer les esprits demeurent vains.	T.	441
26 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Ce fut la politique des Grandes Puissances et de la Petite Entente qui a poussé le Gouvernement hongrois à réagir avec fermeté vis-à-vis de l'ex-roi. La signature par Charles de l'acte d'abdication ne devrait pas tarder.	T.	442
26 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Les troupes autrichiennes ont franchi en plusieurs endroits la frontière hongroise.	T.	443
26 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le Conseil National autrichien demande des décisions concernant la Hongrie occidentale. Il a engagé des procédures judiciaires à l'encontre des citoyens autrichiens ayant participé à la tentative de putsch de l'ex-roi.	T.	444

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
26 octobre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Les ministres tchécoslovaque et yougoslave ont déclaré à Take Ionescu être certains qu'une des Grandes Puissances avait été au courant des projets de l'ex-roi.	T.	445
26 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	D'après Bethlen, la déchéance de l'ex-roi est contraire au droit hongrois. Il semble qu'à Venise, Della Torretta a également débattu avec Bethlen et Bánffy de la question dynastique.	T.	446
27 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Le Gouvernement de Belgrade ne se satisfait pas de la déchéance de l'ex-roi, mais exige également l'exclusion de tous les Habsbourg du droit d'accéder au trône hongrois. Belgrade n'a pas renoncé à l'éventualité d'occuper certains territoires de la Hongrie.	T.	447
27 octobre	Résolution de la Conférence des Ambassadeurs Paris	La Conférence des Ambassadeurs a approuvé le protocole de Venise.	D.	448
27 octobre	Le Gén. Pétin au ministère de la Guerre Bucarest	La Roumanie n'a pris aucune mesure militaire contre la Hongrie. En prendrait-elle, qu'elles ne seraient que partielles.	T.	449
27 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	L'attitude de la Petite Entente suscite l'inquiétude de Bethlen et de Bánffy. Les Gouvernements de Prague et de Belgrade continuent à mobiliser leurs armées.	T.	450
27 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Couget a attiré à de nombreuses occasions l'attention de Beneš sur le fait qu'il n'est guère possible de tenir Horthy pour responsable du putsch de l'ex-roi et de lui en faire subir les conséquences.	T.	451

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
27 octobre	Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs prit acte avec satisfaction de l'intervention énergique du Gouvernement hongrois contre l'ex-roi.	T.	452
27 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	La nouvelle tentative de restauration de Charles de Habsbourg a soulevé une grande inquiétude en Italie. On craint que cela ne compromette le règlement de la question du Burgenland dont l'Italie attribue le succès à la médiation de Della Torretta.	D.	453
27 octobre	Résolution de la Conférence des Ambassadeurs Paris	La Conférence des Ambassadeurs a décidé de remettre Charles de Habsbourg à la flottille britannique de Budapest.	D.	454
27 octobre	L'attaché militaire de France à Belgrade à l'état-major de l'Armée Belgrade	Le Gouvernement de Belgrade a autorisé le ministre de la défense à décréter la mobilisation. L'envoi de l'ultimatum à la Hongrie — le Gouvernement roumain y étant opposé — n'est pas encore décidé.	T.	455
27 octobre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Les conseils de Briand destinés à modérer les ardeurs de la Petite Entente concordent avec les avis de Take Ionescu, qui essaie à son tour de convaincre Prague et Belgrade d'adopter une attitude plus retenue.	T.	456
28 octobre	M. Eichhoff à M. J. Cambon Paris	Le Gouvernement autrichien souhaiterait obtenir la protection, par la Conférence des Ambassadeurs, de son territoire au cas où une confrontation armée éclaterait en Europe Centrale.	D.	457
28 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	On ignore si l'Italie rejette la restauration habsbourgeoise seulement dans le cas de Charles de Habsbourg ou pour tous les membres de la maison des Habsbourg.	T.	458

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 octobre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	L'Autriche demeure neutre en cas d'un ultimatum de la Petite Entente à la Hongrie. Le chancelier compte satisfaire aux résolutions de la conférence de Venise.	T.	459
28 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš a déclaré que la mobilisation sera achevée le 1 ^{er} novembre. Cependant, la Tchécoslovaquie n'entreprendra pas d'action contre la Hongrie si — mais seulement si — ses exigences sont satisfaites d'ici là.	T.	460
28 octobre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs a appelé la Hongrie à prononcer immédiatement la déchéance des Habsbourg.	T.	461
28 octobre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	La propagande allemande s'efforce de retourner contre la France ses alliés d'Europe Centrale. Les ambassadeurs français doivent démentir l'affirmation selon laquelle la France aurait soutenu la tentative de putsch de l'ex-roi.	T.	462
28 octobre	Rapport du Gén. Hamelin Sopron	Présentation des décisions de la Conférence des Ambassadeurs au sujet de la Hongrie occidentale, et des difficultés résultant de leur application.	R.	463
28 octobre	Les représentants alliés à Budapest à la Conférence des Ambassadeurs Budapest	Selon Bánffy, les troupes autrichiennes ont franchi en de nombreux points la frontière du Burgenland, violant le protocole de Venise.	T.	464

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	De concert avec son collègue italien, Delens a tout tenté afin de faire accepter par le Gouvernement yougoslave le point de vue de la Conférence des Ambassadeurs, afin qu'il modère ses rancœurs contre la Hongrie. Le Gouvernement de Belgrade semble cependant prêt à suivre Beneš dans sa politique aventureuse. Belgrade estime que ce fut Horthy lui-même qui a préparé le retour de l'ex-roi.	T.	465
29 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Masaryk a déclaré vouloir agir en harmonie avec les Grandes Puissances.	T.	466
29 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš a déclaré que la Tchécoslovaquie exigeait que l'interdiction d'accéder au trône soit étendue à tous les membres de la maison Habsbourg.	T.	467
29 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Della Torretta se réjouit de ce que la Conférence des Ambassadeurs et la Petite Entente aient décidé d'accepter le protocole de Venise.	T.	468
29 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La Petite Entente exige du Gouvernement hongrois que celui-ci proclame immédiatement la déchéance de tous les membres de la famille Habsbourg. Dans le cas contraire, elle prendra les mesures qui s'imposent. La Conférence des Ambassadeurs devrait envoyer une note aux Gouvernements de Prague, Belgrade et Bucarest leur demandant de limiter leur revendication à la personne de l'ex-roi.	T.	469

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Compte-rendu détaillé de la deuxième tentative de retour au pouvoir de Charles de Habsbourg, des démarches diplomatiques entreprises par Fouchet et ses collègues auprès de Horthy et du Gouvernement hongrois, des réactions de ces derniers, enfin de l'attitude menaçante de la Petite Entente.	D.	470
29 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Informations sur les mesures d'ordre militaire prises par le Gouvernement yougoslave.	T.	471
29 octobre	La Conférence des Ambassadeurs aux représentants diplomatiques alliés à Budapest Paris	Si le Gouvernement hongrois n'épargna aucun effort pour contrer la nouvelle tentative de putsch de l'ex-roi, il manqua cependant d'appliquer les décisions de la Conférence des Ambassadeurs touchant à la déchéance de tous les Habsbourg.	N.	472
29 octobre	M. Peretti de la Rocca à M. Dubail Paris	La Conférence des Ambassadeurs estime que Madère devait être désigné comme lieu de séjour de Charles de Habsbourg.	T.	473
29 octobre	M. Peretti de la Rocca à M. Couget Paris	La Conférence des Ambassadeurs a décidé de demander au Gouvernement hongrois la déchéance de tous les membres de la maison Habsbourg.	T.	474
29 octobre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Compte-rendu de la lettre de Beneš réclamant la déchéance de tous les Habsbourg, ainsi que de la réponse à ce sujet de la Conférence des Ambassadeurs. Cette dernière s'en tient à ses décisions prises antérieurement concernant la déchéance des Habsbourg. Les États successeurs ne doivent prendre aucune mesure sans l'assentiment des Grandes Puissances.	T.	475

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 octobre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	La Conférence des Ambassadeurs sur les revendications de Beneš à l'égard de la Hongrie.	T.	476
29 octobre	M. Dubail à M. Briand Lisbonne	Dubail a discuté avec ses collègues anglais et italien de la question du transfert de Charles de Habsbourg à Madère.	T.	477
30 octobre	M. Lefèvre- Pontalis à M. Briand Vienne	La responsabilité de Gratz dans la tentative de putsch semble considérable.	D.	478
30 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Masaryk a déclaré ne rien vouloir entreprendre sans l'assentiment des Grandes Puissances, mais espère que celles-ci autoriseront son pays à participer au désarmement de la Hongrie.	T.	479
30 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš souhaite collaborer avec les Grandes Puissances. Il lui paraît important d'obtenir des cautions quant au respect par la Hongrie des conditions qui lui ont été imposées.	T.	480
30 octobre	M. de Saint- Aulaire à M. Briand Londres	Le Foreign Office estime que les revendications de la Petite Entente à l'égard de la Hongrie sont exagérées, et menacent d'accroître les risques de conflits en Europe centrale.	T.	481
30 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Si la Hongrie n'accepte pas de se plier aux revendications de Beneš, les armées tchécoslovaque et yougoslave entrерont dès le 2 novembre en territoire hongrois dont elles occuperont certaines parties.	T.	482

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Selon l'article du Prager Tagblatt la politique des Grandes Puissances n'est pas en adéquation avec la ligne suivie par la Petite Entente.	D.	483
31 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet a rencontré Bethlen en compagnie des représentants anglais et italien. Bethlen a déclaré que les Gouvernements tchécoslovaque et yougoslave entendaient engager l'intervention contre la Hongrie à la date du 2 novembre. La Hongrie n'opposera pas de résistance. Bethlen demande que les Grandes Puissances garantissent l'indépendance de la Hongrie.	T.	484
31 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Bethlen a placé le destin de la Hongrie entre les mains des Grandes Puissances. Il demande à ces dernières d'empêcher l'invasion de la Hongrie par les armées tchécoslovaque et yougoslave.	T.	485
31 octobre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Beneš a sommé la Hongrie de satisfaire avant le 1 novembre, à minuit, ses revendications. Dans le cas contraire, les forces tchécoslovaques et yougoslaves attaqueront la Hongrie.	D.	486
31 octobre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Selon le ministre des Affaires étrangères italien, l'arrestation de l'ex-roi a mis fin au <i>casus belli</i> . Beneš soutient l'opinion contraire.	T.	487
31 octobre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš est satisfait de la décision de la Conférence des Ambassadeurs d'exiger de la Hongrie qu'elle prononce la déchéance de tous les membres de la maison Habsbourg. Il souhaite cependant que la conférence satisfasse également à ses autres revendications vis-à-vis de la Hongrie.	T.	488

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
31 octobre	M. Peretti de la Rocca à M. Fouchet Paris	Le maintien de la paix comme de l'intégrité territoriale de la Hongrie oblige la Conférence des Ambassadeurs à donner satisfaction à la Petite Entente, et à demander à la Hongrie la déchéance de tous les membres de la famille Habsbourg.	T.	489
31 octobre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Trifković a déclaré que la déchéance des Habsbourg a contribué à améliorer la situation. Delens estime que la menace d'une intervention militaire de la Petite Entente ne peut encore être écartée.	T.	490
31 octobre	Rapport du Gén. Hamelin Sopron	Compte-rendu des activités des unités armées conduites par Héjjas et Prónay, de la conférence de Venise, de la tentative de retour de l'ex-roi.	R.	491
31 octobre	Note sur la visite de M. Praznovszky chez M. Peretti de la Rocca Paris	Si la Hongrie ne satisfait pas aux revendications de Beneš, les armées tchécoslovaque et yougoslave envahiront la Hongrie.	N.	492
1 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois a convoqué les représentants des Puissances Alliées à Budapest pour leur déclarer que la Hongrie, suivant le conseil des Alliés, n'entreprendra pas la mobilisation. La Hongrie remet son destin aux mains des Alliés, le Parlement ratifiera dans huit jours la déclaration portant sur la déchéance de tous les Habsbourg.	D.	493
1 novembre	M. Couget à M. Briand Prague	Bien que la Conférence des Ambassadeurs n'a pas accédé à toutes ses demandes, Beneš est heureux de la décision portant sur la déchéance de tous les Habsbourg. Le menace de l'intervention militaire est écartée.	T.	494

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
1 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Compte-rendu du séjour à Tihany de l'ex-roi et de sa femme, et de leur transfert à Baja.	D.	495
1 novembre	M. Delens à M. Briand Belgrade	Le Gouvernement de Belgrade a exprimé sa satisfaction suite à la décision de la Conférence des Ambassadeurs de réclamer la déchéance de tous les Habsbourg. Toutefois, Belgrade n'a pas encore donné l'ordre de démobilisation.	T.	496
2 novembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	C'est par crainte des réactions de la Petite Entente que la Hongrie s'est soumise à la volonté des Grandes Puissances.	T.	497
2 novembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Énumérations des décisions de la Conférence des Ambassadeurs sur les conditions d'internement de l'ex-empereur à Madère.	T.	498
2 novembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement hongrois fit savoir à la Conférence des Ambassadeurs qu'il proclamait la déchéance de tous les Habsbourg, ce que l'Assemblée Nationale allait sanctionner dans la semaine à venir. En retour, la Petite Entente doit démobiliser ses troupes.	T.	499
3 novembre	M. Couget à M. Briand Prague	La Tchécoslovaquie n'a jamais envoyé d'ultimatum à la Hongrie. Selon Couget, Tahy a déformé et exagéré les propos de Beneš.	T.	500
3 novembre	M. Osuský à M. Peretti de la Rocca Paris	Tahy, le représentant de Hongrie à Prague, fit un compte-rendu erroné de son entrevue avec Beneš. Celui-ci n'a pas employé le mot "ultimatum".	L.	501

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
3 novembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	La Roumanie n'ayant ordonné aucune mobilisation, elle n'est pas concernée par le remboursement des frais occasionnés par cette dernière.	T.	502
3 novembre	Note d'un auteur inconnu Paris	Résumé de la seconde tentative entreprise par l'ex-roi pour recouvrer son trône et de la réaction à cet égard de la Hongrie, de la Petite Entente et des Grandes Puissances.	N.	503
3 novembre	M. Peretti de la Rocca à M. Briand Paris	Beneš persiste à exiger la participation de Prague à la surveillance de la démilitarisation de la Hongrie, ainsi que le remboursement des frais de mobilisation. La Conférence des Ambassadeurs a rejeté les deux demandes.	T.	504
3 novembre	M. Charles-Roux à M. Briand Rome	Della Torretta a informé Charles-Roux que les ministres hongrois avaient insisté à Venise sur leur intention de contrer les tentatives restauratrices des Habsbourg, ce qu'ils firent effectivement.	D.	505
3 novembre	M. Briand à M. Fouchet Paris	La question d'une participation d'officiers français à l'invasion de la Hongrie par les troupes tchécoslovaques ne se pose pas, puisque la menace d'une telle action est écartée.	T.	506
4 novembre	Note sur la visite de M. Praznovszky chez M. Laroche Paris	Praznovszky a déclaré que malgré les garanties données à la Hongrie par la Conférence des Ambassadeurs contre une invasion de la Tchécoslovaquie, celle-ci ne démobilise toujours pas ses troupes.	N.	507
4 novembre	M. Dubail à M. Briand Lisbonne	Consentant à la requête de la Conférence des Ambassadeurs, le Gouvernement portugais accepte que Charles de Habsbourg s'installe à Madère.	T.	508

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
4 novembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	D'après le représentant français à Prague, le Gouvernement tchécoslovaque n'a pas envoyé d'ultimatum à la Hongrie.	T.	509
4 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Avec ses collègues anglais et italien, Fouchet exerce une forte pression sur le Gouvernement hongrois parce qu'il ne cède qu'à la contrainte.	T.	510
5 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Beneš exige du Gouvernement hongrois que la loi sur la déchéance de l'ex-roi stipule également que les princes issus de la famille des Habsbourg ne peuvent eux non plus prétendre au trône hongrois.	T.	511
5 novembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu estime que la loi de déchéance est insuffisante parce qu'elle n'exclut pas pour tous les Habsbourg la possibilité de prendre possession du trône de Hongrie.	T.	512
5 novembre	M. Couget à M. Briand Prague	L'évolution des événements satisfait Beneš. Le décret de démobilisation est prêt. Seuls des obstacles techniques empêchent sa publication.	T.	513
5 novembre	M. Hermite à M. Couget Paris	La Conférence des Ambassadeurs insiste auprès du Gouvernement hongrois pour que celui-ci écarte toute équivoque dans la loi sur la déchéance des Habsbourg.	T.	514
5 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois fut informé que la Conférence des Ambassadeurs exigeait également que soit ajouté un article à la loi sur la déchéance de l'ex-roi un paragraphe stipulant l'inéligibilité de tous les Habsbourg.	T.	515

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois remit aux représentants alliés à Budapest le texte de la loi voté par le Parlement, concernant la déchéance et l'inéligibilité des Habsbourg; ce dernier point satisfait les revendications formulées par le Gouvernement tchécoslovaque, et constitue une garantie internationale.	T.	516
7 novembre	La légation de Roumanie à Paris à M. Briand Paris	Le Gouvernement roumain et ses alliés de la Petite Entente n'avaient pas eu l'intention de lancer, contre la volonté des Grandes Puissances, une action militaire contre la Hongrie. On pose la question de la participation de la Petite Entente au désarmement de la Hongrie.	D.	517
Sans date	M. Fouchet à M. Briand Budapest	Fouchet s'est opposé à l'éventuelle participation — au sein de l'armée tchécoslovaque — d'officiers français à l'action militaire contre la Hongrie, car cela n'aurait pu que compromettre l'influence française en Hongrie.	T.	518
8 novembre	La légation du Royaume S.H.S à Paris à M. J. Cambon Paris	Le Gouvernement yougoslave ne décrètera pas la démobilisation tant que le désarmement de l'armée hongroise n'est pas mené à terme.	D.	519
8 novembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu est très satisfait de la loi hongroise sur la déchéance des Habsbourg.	T.	520
8 novembre	M. Fouchet à M. Briand Budapest	La Petite Entente se prépare à formuler de nouvelles revendications vis-à-vis de la Hongrie, souhaitant notamment participer au désarmement de l'armée hongroise.	T.	521
9 novembre	M. Couget à M. Briand Prague	Le Gouvernement tchécoslovaque a décrété la démobilisation.	T.	522

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
9 novembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Praznovszky a annoncé que la Petite Entente fit savoir au Gouvernement hongrois qu'elle avait pris acte avec satisfaction de la loi sur la déchéance et l'inéligibilité de tous les Habsbourg.	T.	523
10 novembre	M. Fontenay à M. Briand Copenhague	D'après des informations différentes, l'impératrice Zita et plusieurs membres de la famille de Parme furent parmi les principaux organisateurs de la tentative de putsch de l'ex-empereur.	D.	524
14 novembre	Le consul de France à Bratislava à M. Briand Bratislava	La tentative de l'ex-roi pour recouvrer son trône n'a pas eu un très grand effet sur la population slovaque. La mobilisation s'est déroulée dans le calme, même parmi les soldats de nationalité hongroise.	D.	525
15 novembre	Note des généraux alliés à Sopron Sopron	Conditions d'organisation du plébiscite du territoire de Sopron décidant de l'appartenance de la ville à l'Autriche ou à la Hongrie.	D.	526
18 novembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement roumain a remercié la France pour l'attitude qu'elle a témoigné vis-à-vis des événements hongrois.	T.	527
19 novembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	La décision des généraux alliés à Sopron selon laquelle le plébiscite devait se dérouler en présence des troupes hongroises a suscité un mécontentement en Autriche.	T.	528
21 novembre	M. Briand aux représentants diplomatiques de France Paris	Conditions de la collaboration des Commissions de Contrôle et des représentants de la Petite Entente pour tout ce qui a trait au désarmement de la Hongrie.	T.	529

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 novembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Le Gouvernement hongrois souhaite envoyer Csáky, l'ancien ministre des Affaires étrangères, à Londres, Paris et Rome afin qu'il y donne des conférences sur la situation politique de la Hongrie. L'Angleterre, la France et l'Italie estiment que le moment jusqu'à l'exécution des stipulations du traité de Trianon, n'est pas opportun.	T.	530
24 novembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Compte-rendu sur l'entretien avec Horthy, Bánffy, Bethlen et Kánya. Les rapports de la Hongrie avec les États voisins.	D.	531
25 novembre	M. Daeschner à M. Briand Bucarest	Take Ionescu remercie la France du rôle qu'elle a joué dans le règlement de la crise. Sur l'importance du ministre des Affaires étrangères de Roumanie dans la consolidation de la Petite Entente.	D.	532
25 novembre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš et Take Ionescu sur l'heureuse issue de la crise hongroise.	D.	533
28 novembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	La crise suscitée par la tentative de putsch de l'ex-roi a profondément bouleversé la Hongrie, où l'ex-roi ne jouissait pas d'une très grande popularité.	D.	534
13 décembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Le Gouvernement hongrois a rendu publique les télégrammes de son représentant à Prague qui confirment que le Gouvernement tchécoslovaque a bien envoyé un ultimatum à la Hongrie après l'arrestation de l'ex-roi.	T.	535
14 décembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Compte-rendu de l'atmosphère des débats parlementaires sur les poursuites contre les députés compromis dans la tentative carliste et le drame de conscience de Horthy, Bethlen et des magnats, profondément légitimistes.	D.	536

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
15 décembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	Le chancelier autrichien remercie la Conférence des Ambassadeurs d'avoir rendu possible le report de quelques jours du plébiscite sur le sort de la ville de Sopron.	T.	537
15 décembre	M. Couget à M. Briand Prague	Beneš dénonce violemment les documents publiés par le Gouvernement hongrois confirmant l'envoi par Prague d'un ultimatum à la Hongrie.	D.	538
15 décembre	Rapport du Gén. Hamelin Sopron	Compte-rendu détaillé de l'annexion de la Hongrie occidentale à l'Autriche, et des préparations du plébiscite sur Sopron	R.	539
16 décembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Arguant que les conditions du plébiscite sur Sopron n'étaient pas encore remplies, le Gouvernement autrichien a protesté auprès de la Conférence des Ambassadeurs contre les conditions dans lesquelles s'est effectué le plébiscite.	T.	540
18 décembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Le plébiscite a décidé du maintien de la ville de Sopron au sein de la Hongrie. Contrairement à l'Autriche, la Hongrie respecte scrupuleusement le protocole de Venise.	T.	541
20 décembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Le protocole de Venise est la conséquence de l'attitude du Gouvernement hongrois qui a refusé pendant des mois d'exécuter le traité de Trianon, qui s'est opposé aux ordres des Alliés, et a organisé une résistance larvée.	T.	542
21 décembre	M. Couget à M. Briand Prague	Couget joint à sa lettre le télégramme envoyé au Gouvernement hongrois par Tahy, et sur lequel se fonde Budapest pour affirmer que Prague lui avait bien envoyé un ultimatum.	D.	543

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 décembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Une nette majorité de votants a opté lors du plébiscite en faveur du maintien de Sopron au sein de la Hongrie. Ce vote ne peut être remis en question.	T.	544
26 décembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	La Conférence des Ambassadeurs a reconnu la validité du plébiscite de Sopron, et pris des mesures afin que la ville soit rétrocédée à la Hongrie.	T.	545
26 décembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Les accords polono—tchécoslovaque et austro—tchécoslovaque ont surpris la Hongrie. Elle est obligée de constater qu'elle se trouve encerclée par des pays alliés entre eux.	D.	546
28 décembre	M. Briand au maréchal Foch Paris	Il confirme la réception des informations d'après lesquelles la Hongrie entendrait s'appuyer sur la France dans ses ambitions visant à récupérer les territoires qui lui furent enlevés.	D.	547
28 décembre	M. Doulcet à M. Briand Budapest	Il apprécie l'activité déployée par Horthy et Bethlen pour la stabilisation du pays.	D.	548
28 décembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Le chancelier autrichien a été averti que la population de Sopron témoigna par la voie du plébiscite de la manière la plus claire sa volonté de demeurer au sein de la Hongrie. Le maintien de la paix, en Autriche comme en Europe, commande la reconnaissance immédiate des résultats du plébiscite.	T.	549

Date	Nom et provenance	Objet	Nature du document	Numéro du document
28 décembre	M. J. Cambon à M. Drummond Paris	La Commission de délimitation serbo—hongroise s'est prononcée en faveur d'une rectification des frontières entre la Yougoslavie et la Hongrie. La Conférence des Ambassadeurs estime préférable, avant de se prononcer, d'attendre que les différentes commissions de délimitation aient achevé leur travail.	L.	550
31 décembre	M. Lefèvre-Pontalis à M. Briand Vienne	En échange de la reconnaissance des résultats du plébiscite de Sopron, l'Autriche demande des assurances au Gouvernement hongrois.	T.	551
31 décembre	M. Peretti de la Rocca aux représentants diplomatiques de France Paris	Le président autrichien a ratifié le protocole de Venise.	T.	552

M. PRAZNOVSZKY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION HONGROISE
À M. MILLERAND, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

D. N° 466.

Paris, 1 juillet 1920.

Monsieur le Président,

Dans les notes que la Délégation de Hongrie a eu l'honneur d'adresser à la Conférence de la Paix, ainsi qu'à la Conférence des Ambassadeurs, cette Délégation faisait toujours ressortir que les conditions de paix, imposées à la Hongrie par les Puissances Alliées et Associées, ne pourront ni établir la paix définitive en Europe centrale, ni acheminer cette dernière vers la reconstruction économique si importante pour la solution des problèmes touchant de près les intérêts vitaux non seulement des peuples habitant cette partie du continent, mais, vu la complexité de la vie économique, aussi celles des Puissances Alliées et Associées.

À l'occasion de la démission de la Délégation de Hongrie, le comte Apponyi a exposé dans sa note, adressée à Votre Excellence, les raisons par lesquelles ladite Délégation se voyait obligée, de remettre son mandat entre les mains de Son Altesse Sérénissime le Gouverneur de Hongrie. Toutefois le Gouvernement Royal Hongrois de sa part ayant confiance en l'efficacité des moyens indiqués dans la lettre d'envoi¹ de Votre Excellence, moyens qui donnent une possibilité de parvenir à corriger d'une façon pacifique les stipulations les plus dures du traité, — s'est décidé d'y apposer sa signature, bien que les conditions du premier projet du traité ne subirent que des modifications minimales.

Monsieur le Président est sans doute informé sur l'exaspération qui s'est emparée de toute la population de la Hongrie par suite de cette légalisation de la catastrophe nationale. Le Gouvernement Royal Hongrois fait tout son possible pour apaiser cette surexcitation et tâche d'éveiller dans les grandes masses les mêmes sentiments de confiance qui ont décidé ce Gouvernement à signer le traité du Trianon. Les stipulations extrêmement dures de ce traité représentent en effet la dernière limite de ce que cette nation si cruellement éprouvée peut encore endurer sans être plongée dans un désespoir complet. Le Gouvernement Royal Hongrois ainsi que toute la nation espéraient qu'en acceptant cette paix, la Hongrie serait immédiatement restituée du moins dans la possession de ces territoires que le traité lui adjuge, qui cependant sont toujours encore envahis par des forces étrangères. Ce sont notamment les villes de Pécs et de Baja, ainsi que leurs environs et le territoire situé dans l'angle de la Tisza et du Maros, que les Yougo-Slaves n'ont pas encore évacués.

Le fait de cette occupation, dépourvu de tout bien fondé juridique, déjà assez douloureux en lui même, est encore empiré par le mauvais traitement que les autorités occupantes font subir à la malheureuse population y habitant.

¹ Document reproduit sous le N° 231 dans: *Documents Diplomatiques Français sur l'Histoire du Bassin des Carpates 1918-32. (dans la suite: DDFBC), Rédacteur en chef de la série: Magda Ádám, Volume II, août 1919 - juin 1920. Documents réunis par Magda Ádám, György Litván, Mária Ormos. Préparation réalisée avec la collaboration de Katalin Litván et de István Majoros, sous la direction de Magda Ádám.*

La Délégation de Hongrie s'est déjà permise à plusieurs reprises (Notes N° 294 en date du 22 avril a. c., N° 325 en date du 20 mai a. c.¹, N° 342 en date du 12 mai a. c.²) de s'adresser à ce sujet à la Conférence des Ambassadeurs, sans pouvoir obtenir le moindre résultat.

Il n'est que trop compréhensible que la Hongrie, après avoir essuyé tant de misères et de malheurs, défend avec grande angoisse le reste de ses biens sacrés.

Partant j'ai l'honneur de m'adresser, par ordre de mon Gouvernement, une fois de plus à la Conférence des Ambassadeurs avec prière de bien vouloir prendre en considération ce qui précède et exercer Sa puissante influence auprès du Gouvernement de Belgrade, afin que les territoires en question soient évacués sans délai par les troupes yougoslaves.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40, Hongrie vol. 59. ff. 90-91.

2

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 96.

*Budapest, 1 juillet 1920, Oh. 19.
(Reçu: 2 juillet, 10h. 35.)*

Je me réfère à votre télégramme N° 274³.

Le Ministre des Affaires Étrangères⁴ m'a dit ce matin avoir reçu quelques instants auparavant mon collègue anglais⁵.

Ce dernier, d'ordre de son gouvernement, a demandé au Comte Teleki de répondre à la note verbale que lui avait remise M. Hohler (voir mon télégramme N° 63⁶), et dans laquelle le Haut Commissaire britannique:

1° — lui avait signalé que l'affaire des chemins de fer était contraire au chapitre des réparations du traité de paix;

2° — lui avait demandé de se renseigner auprès du Gouvernement de la République pour savoir si la France avait interrogé l'Angleterre sur l'affaire des chemins de fer et quelle (avait été) la réponse de Londres.

¹ Documents non reproduits.

² Voir à ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 238.

³ Document reproduit dans DDFBC, Volume II, sous le N° 279.

⁴ P. Teleki.

⁵ En absence de Hohler: A. Johnson.

⁶ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 276.

(J'ai) déclaré de nouveau au Comte Teleki:

1° — que le Gouvernement hongrois ne devait concevoir aucune (inquiétude) concernant une exposition britannique à la conclusion de l'affaire des chemins de fer;

2° — qu'à ma connaissance le gouvernement anglais n'avait adressé jusqu'à présent aucune protestation à Paris à ce sujet;

3° — que toutes choses allaient être éclaircies à bref délai conformément aux intentions du Gouvernement de la République et que le Cabinet de Londres était, par conséquent, sur le point (d'être) exactement informé des affaires franco—(hongroises).

Je serais reconnaissant à V. E. de me mettre en mesure de compléter ma réponse au Ministre des Affaires Étrangères, si toutefois Elle le juge utile.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 82-83.

3

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST À M. LEFÈVRE, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 1086.

Budapest, (Sans date)¹

Je crois devoir attirer votre attention sur le changement très sensible qui s'est produit dans la situation militaire en Hongrie depuis environ deux mois. Mes précédents rapports mensuels ont déjà signalé que le Gouvernement Hongrois s'était engagé dans la voie de l'augmentation de ses forces militaires. L'exécution du plan établi dès le mois d'avril se poursuit et sa réalisation définitive n'est plus qu'une question de matériel.

Les stipulations restrictives du Traité de Trianon sont considérées par le Ministre de la Guerre², comme n'étant impératives qu'à l'expiration du délai de trois mois après la ratification. Il invoque en conséquence, la liberté de poursuivre d'ici là l'organisation de l'armée au mieux des intérêts hongrois. La Commission Militaire Interalliée des Généraux tend au contraire à ce que les forces militaires de la Hongrie soient dès maintenant établies d'après les bases fixées par le Traité. Mais le Ministre, maintenant ses intentions, a répondu, le 18 Juin, à la Commission Militaire Interalliée, en s'efforçant de faire ressortir que la constitution d'une forte armée hongroise n'était pas seulement nécessaire au maintien de l'ordre en Hongrie, mais était conforme aux intérêts des Puissances Occidentales.

Le fait que la Conférence des Ambassadeurs n'a pas encore rendu à ces déclarations, qui lui ont été transmises le 22 Juin et non plus qu'à la demande du Gouvernement hongrois tendant [...] dans la *Coalition Occidentale* contre les Armées [...] n'a fait que justifier à ses yeux l'œuvre entreprise et que l'encourager à la poursuivre.

¹ Probablement le début du mois de juillet.

² I. Sréter.

³ Mots illisibles.

⁴ Mots illisibles.

On peut résumer ainsi qu'il suit la situation militaire du pays:

1° *Esprit de l'Armée.*— Sous l'impulsion du Gouverneur Horthy, l'Armée nationale hongroise est entraînée moralement et physiquement en vue de la guerre. Elle doit être prête à réaliser les buts nationaux du pays, quand l'heure sera venue. Le Corps d'officiers est entretenu dans un esprit de particularisme militaire et vit en marge des institutions du pays. Le budget ne compte pas pour l'armée; il atteint 6 milliards de couronnes. On engage d'ailleurs les dépenses militaires sans aucune préoccupation des conséquences financières.

2° *Nominations et promotions.*— Depuis quelques semaines le Gouverneur Horthy a procédé à un nombre très élevé de promotions dans les grades supérieurs. C'est ainsi que le 15 août, dans une seule promotion, ont été nommés 8 Lieutenants-Généraux et 11 Généraux-Majors tandis que 78 Colonels étaient rappelés de la réserve. D'autre part, de l'Académie Ludovica sont sortis en 1920, 162 Sous-Lieutenants.

Le nombre des Officiers de tous grades en activité dépasse 30.000.

3° *Organisation et effectifs.*— Le plan de formation de 7 Divisions d'Infanterie et d'une Division de Cavalerie est en cours de réalisation.

Les 7 divisions d'infanterie peuvent être considérées comme formées, au point de vue des cadres et des effectifs-troupes. Il n'en est pas de même du matériel (équipement, fusils, mitrailleuses, munitions) ni des services qui paraissent encore inexistantes [...] sorte que les divisions sont encore loin d'être [...] en campagne.

[...] le Ministère hongrois ne possède encore qu'un groupe, plus ou moins bien armé.

Mais dès que la question du matériel sera résolue, il semble que les 7 divisions actuelles seront susceptibles d'être dédoublées, puisque le nombre des hommes instruits en Hongrie, comprend à peu près la totalité de la population, et que des cadres disponibles sont également illimités.

CONCLUSION

Il y a lieu de retenir que le Gouvernement hongrois considère actuellement les clauses militaires du Traité de Trianon comme ne devant le lier que trois mois après sa ratification (article 102).

Mais comme il n'est nullement question de songer à la ratification, l'armée hongroise va se développer progressivement en effectifs et en matériel sans aucune restriction.

Le Gouvernement et le peuple hongrois persistent dans leurs illusions que le Traité ne sera pas appliqué. Ils gagnent donc du temps en attendant l'occasion ou l'événement qui modifieront la situation et les conditions qui leur sont faites par le Traité.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 146. ff. 121-123.

¹ Mots illisibles.

² Mots illisibles.

³ Mots illisibles.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 250.

*Belgrade, 1 juillet 1920, 15h.
(Reçu: 1 juillet, 21h.)*

J'ai dû attendre le retour de M. Vesnitch pour lui parler dans le sens indiqué par les télégrammes 518² et suivants de V.E. concernant notre politique économique en Hongrie; (le ministre de la Guerre)³ que j'ai vu ce soir m'a répondu: „Dites à M. Millerand que nous sommes (ravis).” L'on n'était pas sans (inquiétude) ici de voir la main-mise anglaise sur la Hongrie et l'on va être rassuré de savoir que la France va pouvoir contrôler ce pays qui doit être surveillé de près.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 87.

LA DÉLÉGATION ITALIENNE À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS⁴

D. N° 1228.

Paris, 1 juillet 1920.

Le Secrétariat de la Délégation Italienne à la Conférence des Ambassadeurs a l'honneur de communiquer au Secrétariat Général de la Conférence un télégramme, en date du 26 Juin dernier, du Général Mombelli, Président du jour de la Mission Interalliée des Généraux à Budapest:

„Dans les régions hongroises occupées par les Serbes les séquestres et les réquisitions arbitraires de toute sorte continuent sans arrêt et s'aggravent toujours.

Les protestations faites par notre représentant à Pecs attaché au Commandement des troupes d'occupation restent sans réponse.

La Mission Interalliée renouvelle partant des protestations énergiques au représentant du Gouvernement S.H.S. sans avoir cependant confiance sur leur résultat.

Budapest le 26 Juin — Mission Militaire Interalliée”

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62. f. 221.

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Budapest, à Prague, à Sofia, à Athènes, à La Haye, à Stockholm, à Bruxelles, à Washington, à Varsovie, à Bucarest, à Christiania, à Copenhague, à Lisbonne, à Londres, à Rome et à Berlin.

² Document non reproduit. Voir à ce sujet le rapport de M. Fontenay, N° 391. AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 147.

³ Dr. Vašić.

⁴ La note a été envoyée à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales du Quai d'Orsay par le Secrétariat Général de la Conférence de la Paix. La Direction Politique l'a communiquée à Belgrade.

M. LEWICK, CHEF DE LA DÉLÉGATION BRITANNIQUE DE LA COMMISSION
DES RÉPARATIONS À M. MAUCLÈRE, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION
DE LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

D. Sans N°

Paris, 1 juillet 1920.

Dear Monsieur Mauclère,

Two confidential reports have recently been received by us regarding French enterprises in Hungary which we think it only fair to bring to the immediate attention of the French Delegation with a view to your giving us any information on the subject which you may think proper.

The first report relates to an alleged scheme of the following nature. The French Government on the signature of peace is to make Hungary a loan of Frs. 260.000.000 on the guarantee of the Tobacco monopoly and the railways. In return, the French Government is to endeavour to secure certain political advantages for Hungary, in particular, the restoration of the Pressbourg and Kassa districts, and the autonomy of Transylvania. It is alleged that negotiations have been carried on by M. Bignon, M. Paléologue and the firm of Schneider.

It will be obvious to you that such proposals, if made effective, would conflict with the common security of the allies available for reparation.

The second report is that France is endeavouring to obtain an opinion on the purchase of Hungarian surplus cereals.

Our view has always been that no encouragement should be given to Hungary to export grain elsewhere than to contiguous countries.

I need not point out that this is the only commonsense view on economic grounds, and that the shipment of grain from Hungary to Western Europe could only aggravate the problem of relief.

We have informed our Government and our Representative on the Ambassadors Council that everything should be done to limit Hungary's freedom to dispose of her crops. I feel sure that the French Representatives on the Reparation Commission will hold exactly the same view for exactly the same reasons. Moreover, we are now given to understand that if Hungary finds herself unable to do what she likes with her crops, she may be expected to make an early request to have the Reparation Clauses of the Treaty put into operation by anticipation.

I shall be grateful for any information on these subjects which you may think fit to communicate to me.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 167-169.

Vienne, 1 juillet 1920, 9h.

(Reçu: 1 juillet, 23h.)

Le Chancelier¹ a de nouveau réuni ce matin les représentants d'Angleterre, de France et d'Italie pour leur expliquer l'état des pourparlers (relatifs) au boycottage, au moment du départ de Fimmen pour Amsterdam (où il) va rendre compte de sa mission à la Confédération qui prendra sans doute des décisions nouvelles vers le 5 Juillet.

Le Gouvernement hongrois n'a été représenté (1 gr. faux)² Conférence de Vienne que par son Ministre, le Dr. Gratz, qui a invoqué les droits supérieurs de l'État et la crise ministérielle actuelle à Buda-Pesth pour ne répondre à aucune des sommations des délégués de la Confédération. Bien qu'il ne s'agisse, dans l'espèce, que des intérêts des syndicats et non des mesures prises contre les adversaires du régime actuel ou contre les Juifs, l'opinion de Dr. Renner est (que) si le Gouvernement hongrois donnait les satisfactions partielles on pourrait envisager dans un délai assez proche la fin du boycottage.

Si au contraire, aucune proposition n'intervient (rapidement) il est à craindre que la situation (2 gr. faux)³ empire, les syndicats mettant leur amour propre à persévérer dans une action qui leur a jusqu'à présent si bien réussi.

(Le Chancelier) estime que le motif secret des syndicats, depuis que leur attitude a été réglée dans les Conférences de Copenhague et de Gênes, consiste dans l'intention où ils sont de faire voir au monde qu'il n'y a aucun moyen de s'opposer au programme du bolchevisme, c'est d'obtenir pour les ouvriers des satisfactions réelles par les moyens nouveaux qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

Quelque soin qu'il apporte pour démontrer que, l'Autriche étant la première victime du boycottage, il n'a lui-même qu'un seul but, celui d'y mettre fin rapidement, le chancelier n'arrive pas à dissimuler quelque sympathie pour l'action des syndicats. Il prétend en tout cas ne pouvoir rien contre elle en Autriche.

L'intention du délégué Fimmen serait de reprendre, après son retour d'Amsterdam, des pourparlers directs avec les délégués du Gouvernement hongrois. À ceci, le chancelier objecte qu'on aura toujours besoin, de part et d'autre, d'un intermédiaire, et il s'attend à jouer de nouveau un tel rôle, si (une) des puissances n'aboutit pas rapidement à un accord entre les intéressés.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 2-4.

¹ K. Renner.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 105.

Budapest, 3 juillet 1920.

Quand j'adressais, il y a quelques jours, au département ma lettre N° 96¹ au sujet du langage tenu à Budapest par M. Stead, et que je faisais allusion à ce propos aux instructions qu'aurait reçues le Haut-Commissaire britannique² pour prendre position contre l'influence française en Hongrie, je ne pensais pas que les événements confirmeraient si vite mes suppositions persistantes. Mon télégramme N° 96 du 10 Juin a déjà mis Votre Excellence au courant de la démarche toute récente effectuée par M. Johnson auprès du ministre des Affaires Étrangères³ et qui répète celle de M. Hohler, déjà vieille de plusieurs semaines. Elle connaît par conséquent l'opiniâtreté avec laquelle le Gouvernement Britannique essaye d'embarrasser le Gouvernement Hongrois en exigeant de lui une réponse qu'il n'est pas capable de donner. En effet le Cabinet de Budapest n'a pas à justifier de la légitimité, vis-à-vis de l'Angleterre, des négociations que nous avons cru devoir entamer ici. Le Comte Teleki le comprend si bien qu'il est visiblement déconcerté par cette insistance de M. Johnson dans laquelle je suis tenté de voir une simple tentative d'intimidation à l'égard de la Hongrie, puisque, si je me réfère au télégramme N° 274⁴ du département, le Cabinet de Londres n'a formulé jusqu'à présent à Paris aucune protestation contre la signature des lettres d'option au consortium du Creusot. Il n'en est pas moins vrai que cette tentative d'intimidation produit un fâcheux effet ici. Le Ministre des Affaires Étrangères en arrive naturellement à se demander si, au dernier moment, le Gouvernement Britannique ne fera pas des difficultés au rapprochement économique franco-hongrois. Au surplus la demande que M. Hohler, puis M. Johnson m'ont fait poser par deux fois par le Gouvernement Hongrois au sujet du consentement britannique à la politique adoptée par Votre Excellence me paraît témoigner d'une insolence évidemment contenue mais difficilement discutable, tout au moins à l'égard du Haut-Commissariat français.

Le Comte Teleki, avec la parfaite simplicité qui le caractérise, s'est d'ailleurs borné à me prier de lui fournir une réponse, et je lui ai déclaré de nouveau, comme le sait déjà le département, que le Gouvernement Hongrois n'avait qu'à s'en remettre avec confiance au Gouvernement de la République, qu'à ma connaissance le Gouvernement Anglais n'avait formulé aucune protestation à Paris, enfin que nos alliés allaient être, de toute façon, informés très prochainement de notre nouvelle politique dans l'Europe Centrale, sans qu'aucune surprise désagréable ne soit à craindre. J'ai cru devoir insister, à ce

¹ Document non reproduit.

² En absence de Th. B. Hohler, A. Johnson.

³ P. Teleki.

⁴ Document non reproduit.

propos, sur la solidarité de l'Entente Cordiale qui repose sur tant d'intérêts communs et vitaux, de même que sur une sympathie, fortement accrue entre Français et Anglais au cours de ces dernières années. Je me suis, en un mot, appliqué à n'attacher qu'une importance secondaire à la nouvelle démarche anglaise, afin de calmer de mon mieux les appréhensions du Comte Teleki.

Votre Excellence est mieux à même que moi de juger des intentions réelles du Gouvernement Britannique. Une chose me paraît toutefois à présumer: la note remise une première fois par M. Hohler ne provenait pas d'une regrettable initiative de sa part mais a été délibérément voulue par le Cabinet de Londres, puisque, à plusieurs semaines de distance, la même démarche vient d'être effectuée par M. Johnson. Il y a, en tout cas, des probabilités dans ce sens. Sans doute, M. Hohler, qui est actuellement à Londres, a-t-il pu pousser fortement à la roue; il n'en est pas moins sûr que le fait est là et que le Gouvernement Hongrois, présentement si faible, est défavorablement impressionné par cette attitude du Haut-Commissariat Britannique.

Je tiens d'ailleurs pour certain qu'il n'en résultera rien de fâcheux. Les affaires sont maintenant trop avancées; l'impulsion est trop nettement donnée désormais ici dans le sens francophile. Quelles que soient l'amitié et la reconnaissance que nous devons toujours conserver envers nos alliés anglais parce qu'ils les méritent, il n'y a là qu'une maladresse de plus, et assez naïve, à inscrire à leur compte diplomatique. Les vieilles habitudes de bluff anglais ne disparaîtront pas encore de sitôt, malgré le changement des temps et la juste place que nous venons de reprendre en Europe. J'ajoute que le culte exagéré des sports s'est montré trop insuffisant pendant la guerre comme base de la supériorité véritable pour éclipser à lui tout seul, aux yeux du monde, notre nouvelle puissance, fondée sur des qualités plus sérieuses.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 99-102.

9

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 300-301.

*Bucarest, 4 juillet 1920, 13h.
(Reçu: 5 juillet, 11h. 40.)*

Je me réfère à mes télégrammes 292 & 293¹.

Revenant sur la question de notre accord (économique) (avec la) Hongrie, (M. Take Jonesco) m'a dit appréhender que l'appui de la France (ne) fût en premier lieu (1 gr. faux)² par le Gouvernement de Budapest, pour obtenir que le Gouvernement de Prague

¹ Documents non reproduits.

² Lacune de déchiffrement.

soit amené à lui rétrocéder les territoires ruthènes (dont la) (1 gr. faux)¹ constitue une frontière commune avec la Pologne.

(Les) craintes du Ministre des Affaires Étrangères se fondent sur des informations qu'il aurait reçues de source généralement bien informée.

M. Take Jonesco déclare qu'il s'opposerait énergiquement à toute tentative de modification de cette nature. (Il) considère qu'il est d'une nécessité vitale pour la Roumanie de conserver (avec l')Europe occidentale une communication présentant les garanties indispensables de (sécurité) que ne lui assureront pas de longtemps les voies passant par la Hongrie ou la Serbie.

J'ai dit à M. Take Jonesco qu'aucune allusion à ce sujet n'apparaissait (dans la) notification que vous m'avez adressée de l'accord (en question) (2 gr. faux)²(.) À ce propos je vous serais reconnaissant (de m')adresser par le courrier la répétition en clair de la seconde moitié de votre télégramme 653³, parvenu avec des (lacunes).

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 103-104.

10

M. ISAAC, MINISTRE DU COMMERCE À M. MILLERAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 814.

Paris, 4 juillet 1920.

Vous avez bien voulu me communiquer un télégramme en date du 22 juin⁴, annonçant à tous les postes l'heureux résultat des négociations économiques poursuivies à Budapest par un groupement français, à la tête duquel se trouve le Creusot.

Ce résultat apparaît brillant si l'on ne considère que les avantages que s'est assurés le groupe français; mais, il semble d'autre part, qu'un certain nombre des avantages ainsi recueillis étaient la garantie des créanciers français pour les dettes d'avant-guerre, qui s'élèvent, d'après une évaluation hongroise, à environ 1 milliard et demi de francs, dont plus d'un demi milliard (464.210.500 frs + 105.631.000 couronnes) sont dûs par l'État hongrois.

Il serait donc, dans une certaine mesure, équitable que les bénéficiaires de la convention qui vient d'être signée et qui leur assure des options pour l'exploitation des chemins de fer de l'État hongrois, pour l'exécution des travaux relatifs au port commercial et industriel de Budapest, pour la régularisation et la canalisation du Danube, pour l'installation d'usines hydro-électriques, pour la construction d'un port dans l'île de Csepel, et pour la construction du canal Danube—Theisse ainsi que pour l'achat d'un

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 301.

⁴ Document non reproduit.

important paquet d'actions, assument certaines obligations à l'égard des créanciers français sur la Hongrie. À défaut d'une entente entre un groupe français qui reçoit, par privilège, d'importants gages économiques, et les porteurs français de créances sur la Hongrie qui comptaient sur ces gages pour obtenir un règlement moins défavorable de leurs créances, il est à craindre que ces derniers ne se considèrent comme justement lésés et ne recourent, dans certains cas, contre leurs débiteurs hongrois, à une action tendant à la récupération d'avoirs qu'ils considèrent comme leur appartenant, et dont la récente convention aurait à leurs yeux assuré l'évasion.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que de même, que pour le règlement des créances sur l'Autriche, le système que vous aviez envisagé était précisément celui de la dation de gages importants à des catégories de créanciers français, qui, avant d'en bénéficier eussent dû assumer l'obligation de désintéresser dans une certaine mesure, les porteurs de créances moins favorisés.

Il est certes utile que, sans perdre de temps, des avantages économiques aient pu être recueillis en Hongrie, mais ces avantages ne sauraient en totalité être affectés à des affaires nouvelles, et leur mise en valeur devrait, dans une certaine mesure contribuer au règlement de la créance française qui deviendra plus difficilement recouvrable si, par priorité, les moyens de paiement et les gages de la Hongrie ont été affectés à un groupe privilégié.

Je crois donc, en conséquence, devoir vous proposer que, pour la préparation du règlement des créances françaises sur la Hongrie, votre Département ne se borne pas seulement à envisager des négociations nouvelles avec la Hongrie, du genre de celle que propose M. Hirsch, mais qu'il fasse appel au groupe bénéficiaire de la nouvelle convention pour étudier, d'accord avec lui, sa contribution au règlement des créances d'avant-guerre.

Si la procédure que je préconise vous semble recevable j'estime que vous aurez levé, non seulement les objections que les créanciers français sur la Hongrie pourraient présenter contre les avantages préférentiels dont d'autres Français bénéficient mais encore l'hostilité que certains Alliés ont marqué contre l'opération effectuée par le groupe du Creusot.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 105-106.

11

MÉMOIRE DE L'AMBASSADE D'ANGLETERRE À PARIS À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

D. Sans N°

Paris, 6 juillet 1920.

Étant données les décisions qui ont été prises par la Commission Militaire Alliée de Versailles le 28 mai 1920, concernant les effectifs de la Nouvelle Armée Autrichienne, décisions approuvées par le Conseil des Ambassadeurs le 5 juin 1920, l'Ambassade

¹ Le mémoire a été communiqué à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales par le Secrétariat Général de la Conférence de la Paix. Le document a été envoyé le 31 juillet 1920 par la Direction Politique aux ministres de France à Budapest, à Bucarest, à Vienne et à Varsovie.

Britannique a l'honneur d'attirer l'attention de la Conférence des Ambassadeurs sur le cas semblable qui se présente à propos du recrutement de la nouvelle armée hongroise: il conviendrait de notifier nettement au gouvernement hongrois l'interprétation qui doit être donnée aux articles 104 et 110 du Traité de Paix avec la Hongrie.

Le paragraphe I de l'article 104 dit: „L'effectif total des forces militaires de l'armée hongroise ne devra pas dépasser 35.000 hommes, y compris les officiers et les troupes des dépôts.”

Le paragraphe I de l'article 110 dit:

„La durée d'engagement des sous-officiers et soldats ne sera pas inférieure à une période de 12 années consécutives, comprenant 6 années au moins sous les drapeaux.”

La question qui se pose est celle des réserves, [...] ¹ les intentions de la Conférence de la Paix [...] ² 35.000 hommes doit comprendre toutes les [...] ³ la première armée levée [...] ⁴

Il apparaît que le gouvernement hongrois a l'intention de procéder au recrutement d'une armée active de 35.000 sans doute dans l'espoir que, au bout de 6 ans les conditions seront suffisamment modifiées pour permettre de violer le traité avec impunité.

L'ambassade britannique propose que l'on fasse remarquer au gouvernement hongrois que si la Hongrie lève une armée de 35.000 hommes, c'est-à-dire l'effectif complet auquel elle a droit aux termes du traité, elle ne peut espérer aucune concession à la fin des 6 années, et elle doit s'attendre à voir son armée active réduite en proportion des effectifs passés dans la réserve.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 146. ff. 105-106.

12

OBSERVATIONS DE M. SEYDOUX, SOUS-DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

D. Sans N°

Spa, 7 juillet 1920.

Les renseignements reçus par Sir H. Lewick ne semblent pas exacts, pour autant que je connais l'affaire.⁵ Il ne s'agit pas d'un prêt à faire à la Hongrie sur la garantie du monopole des tabacs et des chemins de fer.

¹ Mots illisibles.

² Mots illisibles.

³ Mots illisibles.

⁴ Mots illisibles.

⁵ Voir sur ce sujet le document reproduit ci-dessus, sous le N° 6.

La Maison Schneider s'est acquis un droit d'option sur les chemins de fer de l'État hongrois; une telle position n'est pas plus contraire au Traité que les participations très élevées prises par des sociétés anglaises dans les sociétés de navigation danubienne, qui constituent des avoirs importants et dont le matériel est visé par le Traité de Saint-Germain.

Quant à la question des blés, je n'ai aucune connaissance d'un accord quelconque. Actuellement, nous avons demandé au ravitaillement français d'étudier l'envoi dans les pays danubiens agricoles d'une mission chargée d'examiner la possibilité d'une opération sur les excédents de céréales. J'ai posé comme conditions que lorsque l'opération prendrait corps, on s'entendrait avec l'Autriche pour passer les marchés d'accord avec elle, de telle sorte qu'elle soit servie par priorité sur nous. Il ne faut pas oublier que l'Autriche n'a que 6 millions d'habitants, qu'elle peut en nourrir elle-même près de 4, et que les réserves de vivres des pays danubiens sont considérables.

En outre, la France a surtout fait l'accord avec la Hongrie pour établir un système économique rationnel dans les pays danubiens ou plutôt pour aider au rétablissement de celui qui existait avant guerre; ce système est basé sur l'échange des produits des nouveaux états; nous cherchons à mobiliser à ce point de vue la Hongrie, qui constituait au centre des États danubiens un bloc immobile arrêtant toutes les relations économiques.

Nous ne prendrons jamais à la Hongrie que ce qui ne lui sera pas nécessaire pour ses échanges avec les pays voisins. Il faut ajouter qu'elle dispose en ce moment surtout de maïs dont nous ne sommes pas acheteurs.

OBSERVATIONS DE M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE

Le Gouvernement français ne s'est nullement engagé à assurer des avantages politiques à la Hongrie et n'a fait notamment aucune promesse en ce qui concerne la restitution des districts de Presbourg et de Kassa, pas plus qu'en ce qui concerne l'autonomie de la Transylvanie. Les engagements qu'il a pris sont notamment délimités dans sa déclaration et se bornent, au point de vue politique, à prêter ses bons offices pour des rectifications qui seraient envisagées dans des conditions spécifiées par la lettre d'envoi¹. Il est vrai que les Hongrois avaient remis à M. Paléologue un papier où se trouvaient indiquées des demandes du genre de celles énoncées ci-dessus, mais M. Paléologue n'a donné aucune réponse à cet égard, et le seul papier officiel français que possèdent les Hongrois est la déclaration connue.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 125-126.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II, sous le N° 231 .

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 110.

Budapest, 10 juillet 1920.

Le Comte Bethlen, qui a été chargé par le Régent de constituer le nouveau Cabinet, est en même temps Président du Bureau des Réfugiés. Il m'a demandé si j'accepterais de visiter plusieurs des lieux où sont abrités à Budapest ses compatriotes chassés des territoires cédés par la Hongrie aux pays voisins. C'est ainsi qu'accompagné du Baron Banffy, chef du Cabinet du ministre des Affaires Étrangères¹, et du Docteur Staag, je viens de visiter de nombreuses rames de wagons de marchandises et une école où sont entassés beaucoup de ces malheureuses gens.

C'est en effet dans ces Wagons que sont installés la plupart de ces réfugiés: 1.800 wagons, à Budapest, 2.400 pour toute la Hongrie: 6.000 réfugiés dans la capitale, 10.000 sur tout le territoire. Sans doute est-ce relativement très peu, presque inexistant, quand on songe à tous les Français qui ont fui devant l'invasion et qui, encore à l'heure actuelle, encombrant tant nos départements; mais, que les réfugiés hongrois que j'ai vus soient misérables et dignes de pitié, cela est également certain. Une grande ingéniosité est montrée par eux, à l'intérieur de ces roulottes sur rails. Il est possible ainsi de distinguer les habiles des maladroits, les courageux des faibles; mais l'ensemble est évidemment lamentable.

La très grande majorité de ces réfugiés est composée de Transylvains. Ce sont, presque tous de petits fonctionnaires, instituteurs, employés, qui ont refusé de prêter aux Roumains le serment de fidélité, et, pour ce motif, ont été expulsés avec quelques meubles, entièrement ruinés par conséquent. S'ils avaient juré, ils auraient été envoyés en Bessarabie, dans des conditions, à peu de chose près, aussi mauvaises. C'est, du moins, ce que m'a assuré le Baron Banffy, peut-être avec exagération. Ces gens, dont une bonne partie vivait dans une petite aisance, sont parqués, parfois 6 dans la même voiture. Le Gouvernement Hongrois n'a pas les moyens de les loger en ville, à part quelques très rares privilégiés. Ainsi voit-on à la gare Kelety des rames interminables de wagons. Il n'y a, pour le moment, aucune autre solution, pour abriter ces malheureux.

Tout récemment, le ministre des Affaires Étrangères, prenant prétexte de la note collective² envoyée au Président du Conseil par les 3 Commissaires alliés, au sujet de la Terreur Blanche, a adressé à M. M. Cerrutti, Johnson et à moi une lettre, ci-jointe en copie³, où il nous prie d'intervenir auprès de nos Gouvernements pour lui venir en aide dans la question des réfugiés. Le Comte Teleki expose à ce propos que des baraques seraient d'une grande utilité au gouvernement hongrois.

¹ P. Teleki.

² Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 275.

³ Document non reproduit.

Nous avons débattu ce problème au cours de notre réunion hebdomadaire, et il nous a semblé que le meilleur moyen de le résoudre consisterait, non pas dans l'envoi de baraques que d'ailleurs le Gouvernement Magyar ne semble pas s'offrir à payer, mais dans le rapatriement de tous ces réfugiés. Cette opinion est partagée par le Baron Banffy, à qui j'en parlais tout-à-l'heure.

Votre Excellence est mieux à même que moi d'apprécier si des démarches pourraient être tentées à Bucarest, Belgrade et Prague en vue d'un retour de ces réfugiés dans leurs foyers. Je ne fais donc qu'attirer sur cette question Son bienveillant examen. Il apparaît cependant à première vue que les États voisins de la Hongrie auraient peut-être dépassé leurs droits, en expulsant tous ces Magyars, sans autres motifs bien probablement que des considérations d'ordre politique, plus ou moins sérieuses. Ils ont voulu surtout chasser l'élément semi-intellectuel. J'ajoute que M. M. Johnson et Cerrutti doivent écrire dans le même sens à Londres et à Rome. C'est pourquoi je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire part de la suite qu'Elle aura bien voulu donner à cette suggestion.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 39. ff. 80-83.

14

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 623.

Vienne, 10 juillet 1920.

Bien que les pangermanistes ne soient représentés dans le nouveau Cabinet Autrichien que par un Ministre et un Secrétaire d'État, ce qui correspond au nombre proportionnel des suffrages qu'ils représentent à l'Assemblée Nationale, on admet généralement que les prochaines élections leur seront avantageuses.

Ce sont eux qui, pendant les négociations laborieuses d'où est sorti le présent Cabinet, ont rendu par leur obstruction toute coalition impossible. D'une part, ils refusaient de se laisser englober par les Social-démocrates qui tend à établir la domination exclusive d'une classe de citoyens sur les autres, en accaparant le Gouvernement à son profit.

En réalité, le parti socialiste autrichien, qu'il le veuille ou non, est en train de rendre aux bolchevistes Russes qui s'avancent victorieux vers l'Europe Centrale, la tâche beaucoup plus facile qu'ils ne semblent se l'imaginer. Quant à l'argent des pangermanistes, ce serait une erreur de croire qu'il serait réservé exclusivement aux communistes.

L'expérience de chaque jour nous prouve que leur propagande recourt à tous les moyens et à tous les organes, et, que lorsqu'il s'agit de l'Anschluss, elle sait atteindre les faibles, les hésitants et les découragés qu'avec une action plus soutenue, il serait peut-être relativement facile de maintenir parmi les partisans de l'indépendance autrichienne.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 41. f. 194.

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 200.

Varsovie, 13 juillet 1920.

Dès le 25 juin j'ai fait au Directeur Politique², en l'absence du Ministre des Affaires Étrangères, la communication prescrite par les télégrammes de Votre Excellence n° 1047 à 1057³ concernant les liens économiques si étroits qui vont s'établir entre la France et la Hongrie.

M. Okecki, comme on pouvait le penser, s'est montré très heureux de voir la nouvelle orientation de la politique française à l'égard de la Hongrie, qui permettrait à la Pologne de se rapprocher elle-même d'un pays avec lequel elle ne peut avoir ni difficulté ni rivalité. Des courants de sympathie réciproque se sont ouvertement manifestés pendant ces derniers mois, en dehors même des intérêts politiques qui pouvaient militer en faveur de l'établissement d'une amitié plus étroite entre les deux États.

Dans une des premières conversations que j'ai eues avec le Prince Sapieha, dès son arrivée à Varsovie, je l'ai mis au courant des négociations qui avaient eu lieu entre Paris et Budapest et je lui en ai expliqué le sens et la portée de la manière la plus complète et la plus précise.

Le Ministre des Affaires Étrangères, tout en exprimant son entière satisfaction de l'accord intervenu, m'a paru cependant garder quelque doute sur les chances d'une amélioration immédiate des relations entre la Roumanie et la Hongrie. Autant que j'ai exactement saisi sa pensée, il envisage comme essentiel pour la Pologne de maintenir des rapports aussi étroits qu'amicaux avec la Roumanie et il souhaiterait par conséquent qu'un rapprochement pût se produire entre Bucarest et Budapest. Mais il ne voudrait pas que la cordialité qui s'établira aisément entre la Pologne et la Hongrie pût nuire aux relations entre la Pologne et la Roumanie.

Quelque désir qu'il en ait, le Prince Sapieha m'a montré quelque hésitation à entrer en conversation avec le Gouvernement de Budapest, et il m'a demandé de lui faire connaître l'opinion de Votre Excellence à ce sujet. Je lui ai répondu que le récent accord intervenu ne me permettait plus de suspecter l'attitude ou les intentions du Gouvernement Hongrois et que très vraisemblablement le Gouvernement Français ne verrait pas d'inconvénient à ce que la Pologne donnât suite aux ouvertures faites, paraît-il, par l'amiral de Horthy auprès du Chef de l'État.

J'ai ajouté toutefois que j'en référerais à Votre Excellence et que je le tiendrais au courant.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 131.

¹ Le document a été communiqué à Budapest et à Bucarest.

² M. Okecki.

³ Documents non reproduits.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 126.

Budapest, 24 juillet 1920.

Si le traité de paix est signé aujourd'hui par la Hongrie, sa ratification ne doit pas être perdue de vue. Or, le Comte Teleki a prononcé avant-hier dans son discours programme au Parlement des paroles qui ne doivent pas être passées sous silence. „Cette ratification est inutile, a-t-il déclaré en substance, puisque l'Entente elle-même semble disposée à modifier le traité. Celui-ci a fait complètement faillite.”

Ces paroles ont été naturellement approuvées par l'Assemblée. J'en tire les deux conclusions suivantes:

1° — C'est trop de parler de l'Entente, comme patronne d'une révision éventuelle; ce n'est pas assez de ne rien dire de la France, seule grande Puissance, qui a remis au Gouvernement Hongrois une note diplomatique, dont les termes, quoique parfaitement corrects vis-à-vis de tous les signataires du traité, permettent beaucoup d'espoir aux Hongrois en vue d'améliorations économiques d'abord, puis ethniques. Mon télégramme N° 119² d'avant-hier a déjà signalé au département l'insuffisance de la déclaration faite par le nouveau Président du Conseil au sujet des bons offices proposés par la France à la Hongrie. Je reviens d'autre part sur cette question dans le présent courrier.

2° — Les Hongrois se flattent d'échapper à la ratification avec l'aide de certaines circonstances, dont les progrès des troupes bolchevistes ne constituent pas la moindre. Votre Excellence connaît déjà l'émotion soulevée ici par l'avance de l'armée rouge (voir ma lettre N° 124 du 19 Juillet 1920³) et le désir éprouvé par les Magyars de se joindre aux Polonais et d'être admis à occuper le plus tôt possible les Carpathes. Je signalais à ce propos que si pareille autorisation était jamais donnée à l'armée hongroise, celle-ci ne céderait sans doute plus la place. Or le Gouverneur du Royaume a dit lui-même hier à mon collègue américain que telle serait bien l'intention du Gouvernement Hongrois. M. Grantsmith, qui est très francophile, me l'a répété ce matin. Ce point, s'il venait jamais à être posé contre toute vraisemblance d'une offensive bolcheviste suffisante pour inonder véritablement l'Europe, ne serait donc plus à débattre.

En attendant, le Gouvernement Hongrois mobilise plus ou moins secrètement: la chose n'est pas douteuse. Quelque prudence qu'il faille observer ici à l'égard de toutes les rumeurs qui circulent, il existe des faits indéniables comme les feuilles de mobilisation distribuées parmi les hommes de 20 à 30 ans (on m'a parlé d'une dizaine de classes). Il y a déjà des réservistes qui rejoignent. On m'assure également qu'un vaste camp serait en construction dans les environs d'Estergom en vue d'un commencement de concentration.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

² Document non reproduit.

³ Document non reproduit.

D'autre part, les Hongrois doivent disposer de plus d'armes qu'on ne l'imagine. Je ne voudrais certes point empiéter ici sur les attributions des généraux alliés. Aussi bien mon intention n'est-elle d'envisager cette question que du point de vue politique; mais, à plusieurs reprises, les Généraux Hamelin, Mombelli et Gorton se sont entretenus, au cours des conférences plénières hebdomadaires entre les représentants militaires et civils, du trafic d'armes en provenance d'Allemagne qui s'effectue par le Danube. N'arrive-t-il point aussi des armes d'Italie? J'inclinerais à le croire. S'il convient de faire la part de toutes les nouvelles inexactes, volontiers colportées à ce sujet, ce matériel italien entrerait en Hongrie, soit dissimulé avec soin sous d'autres marchandises, soit au moyen des convois d'armes et de munitions à destination de la Pologne. Les Wagons seraient déchargés en cours de route. Quoiqu'il en soit, de nombreux mulets se trouveraient actuellement à Estergom, et il y a lieu de penser que leur provenance est italienne.

N'essayons point d'ailleurs de donner trop de précision, souvent inutile, à des faits dont un certain nombre sont probablement controuvés, mais dont l'ensemble est trop dans la ligne politique suivie ici par le parti militaire, de plus en plus puissant, et tous les Magyars patriotes, pour ne pas correspondre à une large part de vérité et pour ne pas trahir les grands courants de fond de la politique hongroise.

Beaucoup rêvent ici d'une aventure militaire, non point les hommes intelligents et raisonnables parmi lesquels je compte notamment le Président du Conseil; mais, dans le cas où les susceptibilités des États voisins se trouveraient subitement éveillées par des initiatives militaires hongroises, et dans le cas où une tension dangereuse pour le maintien des relations pacifiques se manifesterait brusquement dans l'Europe Centrale, l'Entente n'interviendrait-elle pas aussitôt, et de nombreuses questions brûlantes ne seraient-elles point remises sur le tapis? Brouiller les cartes, ne fut-ce que pour obtenir quelques conditions meilleures paraît peut-être à certains une tentative à risquer. Nous n'aurions certes rien à gagner à de pareils événements, susceptibles surtout de nuire à l'hégémonie que nous projetons d'établir sur l'Europe Centrale, d'une manière progressive et pacifique. Nous devons plutôt écarter, à cet effet, toute cause d'agitation et de trouble qui sont nuisibles à l'application d'une méthode ferme et harmonieuse. Mais les événements marchent, et les Hongrois semblent disposés à exploiter à leur profit les dernières nouvelles du front rouge.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 119-120.

*Budapest, 24 juillet 1920, 9h.
(Reçu: 25 juillet, 5h. et 6h. 10.)*

(1 gr. tronqué)¹ Hier au (mot passé)², le nouveau président³ a indiqué que la France avait offert ses bons offices à la Hongrie, en vue d'un rapprochement économique avec les (États) (voisins). Mais, au lieu de donner de l'importance à cette déclaration, il s'est appliqué, au contraire, à la formuler d'une manière tout-à-fait incidente. L'Assemblée ne s'est livrée à aucune manifestation et la presse de ce matin reste muette à ce sujet. Le Cte Teleki m'avait fait part la veille de sa volonté d'être très prudent dans son discours relativement à la (nouvelle) orientation politique que doit adopter la Hongrie. Mais je sais que cette prudence extrême du Président du Conseil est motivée beaucoup moins par son désir de ne pas émouvoir le Parlement que par celui de ne pas déplaire (au) (gouvernement anglais). La semaine dernière encore, le chargé d'affaires anglais a effectué plusieurs démarches destinées à intimider le Gouvernement Hongrois par une espèce de veto à la conclusion des affaires économiques.

Avant hier j'avais insisté auprès du Comte Teleki pour obtenir une préparation plus active de l'opinion hongroise en faveur de la France devant les avantages que nous sommes à même de procurer à la Hongrie. En réalité la réserve dont vient de faire preuve le Président du Conseil paraît correspondre à la volonté de passer provisoirement nos offres sous silence afin d'en retarder l'effet et peut être de le diminuer dans la mesure où l'Angleterre aura pu développer sa politique concurrente. La présence dans le Cabinet de M. Rubinek qui est entièrement gagné à nos idées (nous) fournira heureusement un fort point d'appui. Le Docteur Halmos va s'employer aussi dans le même sens.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 148-149.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ P. Teleki.

M. TELEKI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DES ALLIÉS À BUDAPEST

D. Sans N°

Budapest, 24 juillet 1920.

Messieurs les Hauts-Commissaires,

La note collective du 12 courant¹ adressée à M. le Président du Conseil hongrois², contenait, entre autres, la promesse de Votre Aide en vue de faciliter au Gouvernement Hongrois la solution des difficultés contre lesquelles il est obligé de lutter.

C'est avec le plus grand empressement que le Gouvernement Hongrois a accueilli cette idée, et dans sa réponse du 15 courant³, en Vous remerciant pour Votre généreuse initiative, il a tenu d'indiquer la voie dans laquelle votre concours pourrait le mieux se manifester. Ce sont surtout deux questions qui ont préoccupé alors, et qui préoccupent encore, le Gouvernement Hongrois: l'une relative à la mise en quarantaine du pays, l'autre concernant le sort des réfugiés. C'est sur ce terrain que le Gouvernement hongrois a sollicité Votre concours et qu'il a escompté les résultats.

Le sort des réfugiés constitue toujours, pour le Gouvernement Hongrois, le principal objet de ses soucis, et la solution de ce problème ne saurait être ajournée davantage. Car cette question, en aggravant sensiblement la situation du pays, a provoqué une crise aiguë, tout à la fois sociale et économique, et les tentatives faites par le Gouvernement hongrois dans le but d'y remédier sont vouées d'avance à l'impuissance, tant qu'en persistera la cause. L'indigence et la misère des réfugiés accroît la misère du pays, et devient sans cesse la source de nouveaux troubles et de nouveaux embarras. Le Gouvernement, sous ce rapport, est impuissant. L'unique solution capable de produire une détente dans la situation, serait le rapatriement des réfugiés. Mais sa réalisation se heurte, comme Vous le savez, à la résistance des Roumains. En attendant le retour dans leur foyers, ces réfugiés campent par milliers dans la capitale qui n'a plus de place pour les abriter. La guerre, par les multiples occasions de travail qu'elle offrait, par les destructions et les ravages qu'elle accomplissait, a déclenché un vaste mouvement populaire vers la capitale dont la population s'est accrue de 1.000.000 habitants à 1.300.000. Mais du même coup, cessa toute activité dans l'industrie des bâtiments, de sorte que la capitale déjà trop étroite pour le nombre accru de ses habitants, ne donna plus de refuge à ces malheureux réfugiés des territoires détachés. Ceux-ci se voient donc forcés de parquer dans des Wagons, aménagés à cet effet, en toute hâte, et qui s'alignent, dans une file interminable, dans les faubourgs extérieurs et dans la banlieue de Budapest. Occupés par les réfugiés, plus de 3 milles Wagons de marchandises sont soustraits au trafic. Le commerce du pays entier s'en ressent, et la pénurie du matériel roulant s'accroît encore dès le commencement des travaux de récolte: la riche moisson que nous promettent nos champs ne pourra, faute de Wagons, être transportée pour subir les opérations nécessaires.

¹ Document non reproduit.

² I. Bethlen.

³ Document non reproduit.

Je crois avoir démontré avec la clarté et la précision nécessaire, combien étroits sont les rapports existants entre le sort des réfugiés hongrois et la situation actuelle du pays. Ces questions se compliquent mutuellement et aucune de ces questions ne saurait être résolue sans l'autre.

Profondément humilié, souffrant toujours des conséquences de la guerre, à bout de patience, le peuple hongrois est agité par un mouvement convulsif qui, s'il déferlait sur les institutions politiques, n'en laisserait certainement rien subsister.

Comme c'est vous même qui, dans une généreuse initiative, avez offert Votre concours, je me permets de Vous prier Messieurs les Hauts-Commissaires, avec toute insistance que l'affaire comporte, de vouloir bien venir en aide à ces réfugiés et de réaliser leur unique désir de réintégrer leurs domiciles.

Si pour des raisons d'ordre général il serait impossible de satisfaire à leurs désirs, le Gouvernement Hongrois se propose de faire construire des baraques destinées à servir de logements aux réfugiés. Vous contribuerez efficacement à la réalisation de ce projet, si Vous vouliez user de Votre influence auprès de Vos Gouvernements respectifs, afin qu'ils mettent à la disposition des réfugiés, en soulageant leurs malheurs, des baraques, du matériel de construction, ou bien n'importe quel secours qui permettraient l'exécution immédiate de ces travaux.

Vous mesurerez la difficulté avec laquelle le Gouvernement Hongrois se trouve anxprises [sic; probablement *aux prises*] et qui paralyse son activité, en Vous rappelant que le traité de Paix a privé ce pays de plus de 80 % de ses forêts. La Hongrie a perdu la presque totalité de ses forêts de sapins dont le bois seul peut-être utilisé aux constructions dont il s'agit. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'informer des décisions auxquelles Vos gouvernements ont cru devoir s'arrêter.

Veuillez agréer, Messieurs les Hauts-Commissaires, l'assurance de ma plus haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 84-87.

19

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 140.

Bucarest, 24 juillet 1920.

Le projet de la Petite-Entente paraît bien sur le point de mourir aussitôt après être né: ce sera pour M. Take Ionesco qui s'y était donné tout entier une profonde déception.

Avec la Tchéco-Slovaquie l'accord n'avait pas dépassé, comme vous le savez, les limites d'une déclaration par écrit dans laquelle Messieurs Benès et Take Ionesco avaient précisé les points de la politique générale sur lesquels ils étaient d'accord.

Le séjour du Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie à Varsovie lui avait valu la déception que vous a signalée en son temps notre Ministre en Pologne¹ — les sentiments qu'il y avait constatés à l'égard de la Tchéco-Slovaquie avaient montré à M. Take Ionesco que le moment n'était pas venu d'unir les deux nations dans une conception d'intérêt commun.

Avec la chute de M. Vénizelos s'est écroulée une autre pierre de l'édifice projeté: c'était la fin de l'accord maintenu à grand peine entre la Grèce et la Serbie auquel M. Take Ionesco s'était activement employé, et de nouveau peut-être les rêves serbes vers Salonique.

Mais le coup le plus rude a été porté au projet par le Traité de Rapallo et l'accord secret qui l'a complété d'une entente italo-serbe pour la défense commune contre l'Autriche présente ou future. Avec le danger de la menace italienne disparaît ou tout au moins diminue fortement le prix de la garantie roumaine et dès maintenant M. Take Ionesco constate que la Petite-Entente n'intéresse plus Belgrade.

Pour compliquer encore la situation les incidents de frontière et les conflits des minorités reparaissent et prennent un caractère aiguë.

Du côté roumain l'origine en remonte malheureusement en partie à des intrigues de politique intérieure: le parti libéral, comme vous le savez, a comme cheval de bataille la question du Banat, ses agents font dans la région la politique qui convient pour créer des difficultés au Gouvernement et dans des pays où la mentalité est ce qu'elle est du côté serbe, tout autant que du côté roumain, les prétextes à conflits sont faciles à exploiter.

C'était il y a quelques jours dans la région de Temesvar de nombreux meetings auxquels s'étaient rendus depuis Bucarest quelques Membres du Parlement, et les attaques contre la Serbie s'y manifestèrent en termes injurieux — et c'est à la tribune de la Chambre le Député Sava s'élevant aux applaudissements de l'Assemblée contre les violences des Serbes à l'égard de la population roumaine restée dans leur territoire.

Et c'est le Ministre de Roumanie à Belgrade², esprit modéré, signalant à son chef les procédés scolaires imposés aux minorités roumaines en dérogation aux stipulations des traités. C'est le retour aux demandes d'explications réciproques, et cela au moment où disparaît M. Vesnitch.

M. Take Ionesco compte sur M. Patchich [Pachitch] avec lequel dit-il „on peut s'entendre” pour dissiper, au moins jusqu'à nouvel ordre, les conflits des minorités en stipulant expressément la réciprocité de traitement en matière scolaires et autres.

Mais dès maintenant il ne conserve plus grand espoir dans la réalisation de l'Entente projetée et il redoute que les rapports entre la Serbie et la Roumanie au contraire ne s'enveniment.

Pour donner une idée des dispositions d'esprit qui subsistent dans certains milieux roumains il me suffira de citer le fait que M. Bratiano n'a jamais rendu aux représentants serbes qui se sont succédés depuis la guerre les cartes que ceux-ci, lui mettaient. Il a fait

¹ F. Panafieu.

² Emandi.

exception, il est vrai, pour le Chargé d'Affaires récemment arrivé „par ce que, lui a-t-il dit, je vous ai connu autrefois, mais” a-t-il eu soin d'ajouter, „vous êtes le dernier Serbe auquel je serrerai jamais la main.”

Et tout cela pour quelques kilomètres carrées de terrain sur les rives du Danube!

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 172-173.

20

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 129.

Budapest, 25 juillet 1920.

Par mon télégramme N° 109 du 23 Juillet², j'ai eu l'honneur d'informer le département de mes premières impressions concernant la déclaration que le nouveau Président du Conseil³ a faite Jeudi dernier au Parlement. Votre Excellence sait donc déjà que le Comte Teleki a observé, vis-à-vis de la nouvelle politique adoptée par la France à l'égard de la Hongrie, une réserve qui ne me paraît pas correspondre exactement à ce que nous pouvions espérer de lui. Au lieu de faire part ouvertement à la Chambre du rapprochement qui se dessine dès aujourd'hui entre le Gouvernement Hongrois et le Gouvernement de la République, le Comte Teleki s'est borné à faire allusion aux bons offices offerts „notamment” par la France, sans oublier les autres États alliés, ce qui ne marque pas suffisamment, selon moi, l'attitude que nous avons prise à l'égard de la Hongrie. Les remerciements que le nouveau Président du Conseil a incidemment glissés à notre adresse n'ont donc pas pris, aux yeux de la Chambre, toute l'importance qu'ils auraient dû avoir.

Connaissant le caractère timoré du Comte Teleki, j'avais été le voir, la veille, afin de lui dire combien son élévation au pouvoir ne pouvait manquer d'être agréable à Votre Excellence, et quels espoirs légitimes nous fondions sur lui pour donner un corps à la nouvelle politique que nos Gouvernements étaient décidés à suivre. Cette démarche de ma part m'avait semblé d'autant plus nécessaire que, tout récemment, le Chargé d'Affaires Britannique⁴ était venu lui déclarer de nouveau que le Cabinet de Londres voyait d'un très mauvais œil la conclusion des affaires économiques avec la France.

Le Comte Teleki me donna en réponse l'assurance qu'il ne perdait pas de vue la voie dans laquelle il s'était d'ailleurs volontairement engagé. Il ne le fit pas cependant avec une fermeté propre à me donner entière satisfaction. Son discours du lendemain a été la preuve qu'il continue à avoir besoin d'être soutenu.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

² Document non reproduit.

³ P. Teleki.

⁴ A. Johnson.

Toutefois ne nous en effrayons pas. Les choses sont aujourd'hui trop avancées pour que le Cabinet de Budapest puisse reculer. Au surplus, les renseignements dont je dispose depuis hier m'incitent à penser que, dans peu de jours le Président du Conseil prendra une attitude plus nette. Les députés sont, paraît-il, individuellement informés, pour la plupart, de la situation véritable des rapports tendant à s'établir entre la Hongrie et la France. D'un autre côté, les causes qui influent encore sur le Comte Teleki vont sans doute prochainement disparaître.

La première — selon moi la plus importante — réside dans l'opposition que M. Johnson se targuait jusqu'à présent de formuler au nom de son Gouvernement contre la conclusion des affaires économiques. Or, le Comte de Saint-Sauveur m'a confirmé qu'à sa connaissance, le Cabinet de Londres n'avait pas pris jusqu'à présent position dans ce sens auprès du Gouvernement de la République. Je m'en doutais un peu, non seulement comme conclusion à tirer du télégramme N° 174 du département¹, mais aussi devant la procédure étrange à laquelle a recouru mon collègue britannique en essayant, à deux reprises, d'établir une sorte de conversation entre lui et moi, par l'intermédiaire du Comte Teleki. Je m'étais naturellement dérobé à de pareilles tentatives, et, en continuant à rassurer de mon mieux le ministre des Affaires Étrangères sur les effets véritables de cette attitude anglaise, je lui avais fait observer qu'en fin de compte, les ambassadeurs respectifs de France et d'Angleterre à Londres et à Paris avaient seuls qualité pour traiter cette délicate question, si toutefois le Gouvernement Britannique attachait à la chose autant d'importance que le prétendait M. Johnson. L'affirmation du Comte de Saint-Sauveur est donc venue juste à point pour étayer ma thèse auprès du Gouvernement Hongrois. Le Délégué du Creusot et moi avons en effet signalé ensemble et catégoriquement au Comte Teleki ainsi d'ailleurs qu'au Comte Apponyi ce silence du Gouvernement Britannique à Paris. Ainsi les procédés d'intimidation auxquels recourt, évidemment par ordre, mon collègue, vont-ils perdre désormais beaucoup de leur efficacité. Ce n'est pas au surplus, la première fois que je constate, de la part du Gouvernement Britannique, cette sorte de politique de biais, pratiquée par l'intermédiaire de ses agents à l'étranger, sans qu'il se déclare ouvertement lui-même. Mes séjours en Orient m'ont déjà éclairé sur cette singulière méthode.

Le deuxième motif qui pousse le Comte Teleki à une prudence extrême est sa situation difficile devant le Parlement. Il s'est engagé, en effet, selon le désir du Régent, à déposer un projet de loi accordant à ce dernier le droit de dissoudre le Parlement. Comment les députés vont-ils accueillir ce projet? Si ce pas se trouvait bientôt franchi, nul doute que le Président du Conseil se trouverait en meilleure posture pour faire, en notre faveur, des déclarations plus formelles devant l'Assemblée.

Enfin la Présidence du Comte Teleki ne sera probablement que transitoire. Non que son effacement soit, à proprement parler, désirable pour nous, malgré son manque habituel de fermeté, mais, d'après une confidence qu'il a faite au Comte de Saint-Sauveur, son intention serait de céder, dans peu de semaines, la Présidence du Conseil au Comte Bethlen, et de ne conserver que le portefeuille des Affaires Étrangères. Or, sur le Comte Bethlen, nous pourrions nous appuyer plus fortement.

¹ Document non reproduit.

Je ne ferai qu'indiquer ici les autres parties de la déclaration ministérielle. D'une manière générale, celle-ci a présenté un caractère très édulcoré. Le Comte Teleki a parlé naturellement de la réforme agraire (voir ma lettre N° 119 du 18 Juillet¹) qu'il considère comme indispensable mais dont il a renvoyé l'étude à une commission. Il a dit, chose plus importante, que les pouvoirs du ministre des Finances seraient désormais accrus et précisés, afin d'établir un contrôle plus sérieux sur les dépenses. Il a prêché les économies et déclaré une fois de plus que le traité de paix était destiné à faire faillite.

Mais, ce qui importe pour nous, avant toutes choses, c'est que la politique française soit proclamée ici, à bref délai.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 153-157.

21

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 319-320.

*Bucarest, 26 juillet 1920, 5h.
(Reçu: 26 juillet, 11h. 20.)*

Le Ministre de Pologne² a fait connaître au (Ministre des Affaires Étrangères) que son gouvernement avait résolu de solliciter directement la paix du Gouvernement de Moscou et a demandé si le gouvernement roumain serait disposé à prêter ses bons offices et à se joindre au besoin aux (négociations).

M. Take Jonesco a répondu qu'à son avis une intervention de la Roumanie dans les circonstances présentes serait prématurée et de nature plutôt à nuire (aux) intérêts (de la) Pologne, étant donné les sentiments du Gouvernement de Moscou à l'égard de celui de Bucarest.

Ce n'est qu'une fois l'armistice obtenu et selon les dispositions que manifesteront alors les Soviets que la Roumanie pourra envisager (utilement) une participation aux négociations.

En ce qui concerne les rapports à entretenir par la Roumanie avec le Gouvernement de Moscou, je continue à observer la (réserve) que vous m'avez prescrite (à mon) (départ) de Paris; il serait bon toutefois que, dans les circonstances (actuelles) quelques indications et, au besoin, quelques conseils pussent être donnés au gouvernement roumain sur la marche à suivre et l'attitude à prendre.

La légation n'a reçu à cet égard aucune communication (du) (Département) (depuis) (plusieurs) semaines déjà.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 34. ff. 94-95.

¹ Document non reproduit.

² A. Skrzyński.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
 COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES
 AU MINISTÈRE DE LA GUERRE¹

T. N° 614-622.

Prague, 27 juillet 1920, Th. 30.

Pour Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères, É.M. de l'armée,
 Cabinet Chef d'État Major Général

1/ Général Mittelhauser, commandant Militaire Slovaquie a reçu du Général Hamelin, Chef Mission Budapest, télégramme suivant. „Je suis informé par guerre Paris situation grave en Pologne. Gouvernement hongrois craint que troupes Tchécoslovaques ne veuillent ou ne puissent défendre les cols de Slovaquie Orientale Ruthénie qui, s'ils étaient aux mains armée russe ouvriraient porte Hongrie. Il est possible qu'il demande soit à Tchécoslovaquie, soit à Conseil Suprême d'occuper ces 4 cols avec 4 divisions. En prévision de cette éventualité et pour me permettre orienter mon télégramme à guerre je vous prie de me faire connaître:

1/ Si Tchéco-Slovaquie a fait ou va faire nécessaire pour interdiction passage les Carpathes aux armées rouges;

2/ Si elle est susceptible suffira à cette tâche;

3/ Votre avis sur concours éventuel d'armée Hongroise.

Vous signale qu'un concours de la Hongrie paraît susceptible la compromettre vis à vis Allemagne et la lier pour [avenir]² dans sillage de l'Entente.”

Général Mittelhauser a répondu par télégramme suivant: „Toutes mesures sont prises par gouvernement Tchéco-slovaque pour interdire accès de son territoire par cols débordant de Pologne et Galicie en Slovaquie et Podcarpatho Russie. Il ne paraît pas admissible de douter à l'avance de l'efficacité des mesures prises. Je suis incompetent pour apprécier conséquences politiques d'un concours Hongrois qui n'a aucune chance d'être accepté. Je (transmets) votre télégramme au Général Pellé, qui pourra vous faire connaître point de vue gouvernement Tchéco-slovaque.”

2/ Déjà il y a un mois général Hamelin était venu à Uzhorod questionner Général Paris sur sentiments population Podcarpatho Russie à l'égard de la Hongrie et éventualité retour à la Hongrie de cette province.

3/ J'appelle attention général Hamelin sur graves inconvénients et dangers semblables communications adressées à mes subordonnés.

4/ En l'absence ministre des Affaires Étrangères et Président du Conseil³ je compte orienter avec discrétion convenable président Masaryk sur intentions éventuelles gouvernement Hongrois. Je vous communiquerai sa réponse. Mais je n'ai aucun doute sur

¹ Le télégramme a également été envoyé au maréchal Foch, et communiqué au président de la République, au président du Conseil et au ministre des Affaires étrangères.

² Mot mal lisible.

³ E. Beneš.

refus absolu gouvernement Tchécoslovaque envisager éventualité concours armée Hongroise en Podcarpatho Russie.

5/ Lors de mon dernier voyage Paris, Président du Conseil a bien voulu m'affirmer volonté formelle gouvernement français maintenir entre Hongrie et Tchécoslovaquie frontière fixée par traité de paix.

J'estime en ce qui me concerne que cette intégrité serait remise en question par occupation même annoncée comme temporaire de Podcarpatho Russie par troupes hongroises. J'estime en outre que situation militaire actuelle ne justifiait pas cette occupation.

6/ Vous demande toutefois me donner vos directives à ce sujet.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 89-90.

23

M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N°² Très confidentiel.

Paris, 27 juillet 1920, 17h.

Pour tous sauf Budapesth: J'adresse à M. Fouchet le télégramme suivant que je vous communique pour votre information personnelle:

Pour tous: Le délégué hongrois à la Conférence de la Paix est venu à deux reprises dire à mon Département que son Gouvernement serait prêt à offrir la coopération de divisions hongroises contre les bolcheviks.

Mon Département s'est borné pour le moment à prendre acte de cette offre.

Il est évident que le Gouvernement hongrois l'a faite avec l'arrière pensée d'en tirer parti. Il se peut toutefois que les événements nous mettent dans le cas de grouper autour de la Pologne tous les éléments aptes à l'assister. Dans une telle éventualité, nous songerions naturellement tout d'abord à nos alliés, mais il ne serait pas impossible que l'offre hongroise pût être utilisée contre un danger qui menacerait l'Europe centrale tout entière.

C'est pourquoi, sans accepter dès à présent cette offre, mon Département a estimé qu'il n'y avait pas lieu de décourager M. Praznowski.

Je vous communique ces renseignements pour votre information personnelle.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 44. ff. 271-272.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 360), à Londres (N° 5189), à Rome (N° 2956), à Washington (N° 2092), à Berlin (N° 1532), à Bruxelles (N° 1679), à Bucarest (N° 722), à Prague (N° 709), à Varsovie (N° 1169), à Belgrade (N° 608) et à Vienne (N° 827).

² Voir la note précédente.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 131.

Budapest, 27 juillet 1920.

Le Comte de Saint-Sauveur touche à son départ. Comme le sait déjà Votre Excellence, je l'ai présenté, dès le lendemain de son arrivée, au Comte Teleki, Président du Conseil, au Comte Apponyi et à M. Rubinek, ministre du Commerce. Il est entré, d'autre part, en rapports avec M. Korany [Korányi], ministre des Finances et M. Kelety, directeur des chemins de fer. Le Gouverneur du Royaume, qui est actuellement en villégiature à Gödölo [Gödöllő], à 50 kilomètres de Budapest, l'a invité hier à déjeuner dans l'intimité. Enfin, M. de Saint-Sauveur a eu de fréquentes entrevues avec le Baron Ullmann, directeur général de la Banque de Crédit Hongrois, et avec le Baron Kornfeld, adjoint à ce dernier.

Au cours de sa présence à Budapest, le délégué du Creusot a témoigné d'une sûreté de jugement, d'une activité et d'une autorité personnelle qui ont été aussi utiles à notre cause qu'elles lui font à lui-même le plus grand honneur. L'impression qu'il laisse est certainement profonde. Elle s'est produite au moment décisif, où, le Comte Teleki, sans toutefois pouvoir ni songer à reculer, témoignait encore, par moments, de certaines appréhensions, en dépit de ses promesses de fermeté dans la nouvelle orientation politique hongroise. J'ajoute que, par ses déclarations relatives au silence britannique à Paris (voir ma lettre d'hier N° 129)², et au relèvement économique certain et rapide de la France, que les Anglais s'efforcent de démontrer impossible, il est venu puissamment à mon aide.

Le Comte de Saint-Sauveur m'a dit qu'il était satisfait de son voyage en ce qui concerne: 1° — l'affaire de la Banque de Crédit; 2° — l'amorcement de l'affaire des Chemins de fer. Mais, si nous sortons du domaine technique pour ne plus considérer que la situation générale, il semble avoir été assez frappé par le malaise politique qui pèse sur le pays, la solidité toute relative du gouvernement, l'incertitude du lendemain, qu'accroît encore l'approche du danger bolcheviste, enfin et principalement par le délabrement économique d'un pays mal administré, et d'un État dont toute la force financière repose aujourd'hui à peu près sur le néant.

Une de mes premières lettres, peu de temps après mon arrivée dans ce poste, avait déjà signalé au département les difficultés budgétaires en face desquelles se trouve la Hongrie (voir ma lettre 11 du 15 Avril³). Votre Excellence est également informé par mes lettres N° 13, 35 et 73 des 15 Avril, 7 Mai et 6 Juin⁴ du moyen anormal de l'estampillage des couronnes, par lequel l'État Hongrois a levé un colossal emprunt forcé qui lui a permis jusqu'à présent de vivre mais ne saurait être indéfiniment renouvelé. Quant à une

¹ Le télégramme a été visé par M. Paléologue.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 20.

³ Document non reproduit.

⁴ Documents non reproduits.

renaissance de la production, elle ne peut revêtir ici que le caractère agricole. Or la récolte de cette année, qu'on avait cru d'abord excellente, puis moins bonne, serait, paraît-il, médiocre; et on n'envisagerait plus maintenant qu'une exportation très restreinte.

Le Comte de Saint-Sauveur a naturellement vu tout cela de son œil exercé. L'intérêt politique des affaires en cours ne lui échappe heureusement pas. C'est pourquoi j'espère que, si aucun bouleversement ne survient en Hongrie par suite des événements à l'est des Carpathes, la magnifique activité du Creusot pourra splendidement se déployer ici. Il y a un risque, mais, sauf facteur nouveau d'inquiétude, il me paraît mériter d'être couru non seulement par patriotisme, mais aussi parce que, exception faite peut-être pour l'affaire des Chemins de fer, les projets de notre consortium contiennent certainement des germes puissants de richesse à venir.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 165-167.

25

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

D. Sans N°

Prague, 28 juillet 1920.

J'ai fait part à M. Masaryk de la suggestion recueilli par le Général Hamelin d'une coopération militaire hongroise dans la lutte contre les bolcheviks; le Président considère que cette proposition illustre la politique du Gouvernement Hongrois qui cherche tous les prétextes pour intervenir en Slovaquie. Il a fait ressortir que, les mesures de désarmement contrôlées par les généraux alliés n'empêche[nt] pas la Hongrie d'avoir quatre divisions prêtes à être employées immédiatement hors de ses frontières, sans parler des troupes nécessaires à l'intérieur. Le Président espère que la stabilisation qui semble se réaliser sur le front russe enlèvera à l'armée hongroise tout prétexte d'intervenir. Dans le même ordre d'idées, je vous signale l'activité intense que déployait en Slovaquie depuis un certain temps les agents communistes hongrois en cherchant notamment à provoquer des troubles agraires au moment des récoltes. Les enquêtes ont démontré que les autorités régulières hongroises avaient favorisé l'action de certains d'entre eux.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 7.

M. MILLERAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 29 juillet 1920, 24h.

Pour tous sauf Prague: J'adresse au Chargé d'Affaires de France à Prague³ le télégramme suivant.

Pour Budapest: qui vous servira d'instructions.

Pour tous:

Je vous ai communiqué le télégramme du Haut-Commissaire français à Budapesth⁴, concernant la suggestion du Gouvernement hongrois tendant à être autorisé à faire occuper militairement les Karpathes par des troupes hongroises.⁵

Le Général Pellé signale⁶, d'autre part, que le Général Hamelin s'est mis en communication avec le Général Mittelhauser qui commande en Slovaquie, pour lui faire part des intentions du Gouvernement hongrois, en lui demandant de lui faire connaître:

1° Si la Tchéco-Slovaquie a fait ou va faire le nécessaire pour interdire le passage des Karpathes aux armées rouges;

2° si elle est susceptible de suffire à cette tâche;

3° en sollicitant son avis sur le concours éventuel de l'armée hongroise, le Général Hamelin indiquait en outre qu'un concours de la Hongrie paraissait susceptible de la compromettre vis-à-vis de l'Allemagne.

Le Général Mittelhauser a répondu que toutes les mesures sont prises par le Gouvernement tchéco-slovaque pour interdire l'accès de son territoire et qu'il était incompétent pour apprécier les conséquences politiques du concours hongrois qui n'a aucune chance d'être accepté.

Le Général Pellé, adoptant les conclusions de son subordonné, estime que l'intégrité tchéco-slovaque serait remise en question par l'occupation, même temporaire, du territoire des Karpathes par les Hongrois.

Je partage tout à fait le sentiment du Général Pellé. Le Gouvernement hongrois a évidemment l'arrière-pensée de mettre à profit les circonstances actuelles pour éluder le traité de paix qu'il vient de signer. Nous ne saurions nous prêter à une tentative de ce genre.

¹ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 735-741), à Budapest (N° 365-371), à Varsovie (N° 1202-1208), à Bucarest (N° 742-748), à Belgrade (N° 615-621), à Rome (N° 3002-3008), à Londres (N° 5230-5236), à Washington (N° 2127-2133), à Bruxelles (N° 1698-1704), à Berlin (N° 1579-1585).

² Voir la note précédente.

³ J. Pozzi.

⁴ M. Fouchet.

⁵ Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 16.

⁶ Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 22.

C'est pourquoi j'estime devoir écarter la proposition des Hauts-Commissaires alliés à Budapesth, tendant à l'envoi éventuel en Ruthénie d'une Commission chargée d'examiner d'urgence la situation à l'est des Karpathes, avec la mission d'envisager l'occupation de la Ruthénie, soit par une armée alliée, soit par une armée hongroise, sous le commandement de généraux alliés. Ce projet comporterait une intrusion dans les affaires intérieures de la Tchéco-Slovaquie. C'est par une entente directe avec ce dernier pays que, le cas échéant, les Gouvernements alliés auraient, d'accord avec lui, à s'occuper de la défense de son territoire.

Le Secrétaire général de mon Département¹ a eu, à ce propos, aujourd'hui même une entrevue avec le Ministre des Affaires Étrangères de Tchéco-Slovaquie qui part ce soir pour Prague. M. Benès comprend la nécessité pour son pays de défendre avec une extrême énergie sa frontière des Karpathes, spécialement dans la région ruthène. Il affirme que son Gouvernement a les moyens nécessaires pour assurer efficacement sa défense. Il craint toutefois qu'en raison des dissentiments qui, depuis un an, se sont produits entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, il n'ait quelque difficulté à faire comprendre à ses compatriotes la nécessité de soutenir la Pologne et tout récemment encore la presse déclarait que le chemin de Kieff mène à Prague.

M. Benès a en outre fait part à M. Paléologue des appréhensions que lui inspire l'offre du concours militaire fait par la Hongrie. Il lui a été répondu que nous sommes résolus à écarter une suggestion inspirée par des arrière-pensées que nous devinons également; mais que d'autre part, étant donnée la situation de la Hongrie au centre de la région danubienne, il y a tout intérêt à la contenir et au besoin à la diriger. Si la Tchéco-Slovaquie assure d'une façon efficace la défense des Karpathes orientales, et si elle se met à cet effet en liaison étroite avec l'armée roumaine, elle enlèvera tout prétexte d'intervention aux Hongrois. Si, au contraire, les Bolcheviks prenaient pied sur les cols, l'émotion serait si vive en Europe que les magyars auraient beau jeu à s'arroger le rôle de sauveurs. Le Gouvernement tchéco-slovaque a donc un intérêt essentiel à organiser, le plus tôt possible, la défense des Karpathes, en coopération avec l'État-Major roumain.

M. Benès a déclaré partager entièrement cette idée.

Pour tous sauf Budapesth: je communique le présent télégramme au Haut-Commissaire français à Budapesth.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 99. et 106.

¹ M. Paléologue.

L'AMBASSADE D'ANGLETERRE À PARIS À M. MILLERAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. Sans N° Urgent

Paris, 29 juillet 1920.

The Hungarian Prime Minister¹ has informed His Majesty's Acting High Commissioner at Budapest² that the Hungarian Government have asked for the extradition of Bela Kuhn [Kun] and his associates from Germany; adding that he understands that the German Government are referring the matter to the Entente Powers.

His Majesty's Government have always maintained that this question does not concern them, and they would not be prepared to give the German Government any advice in the matter.

His Majesty's Embassy has the honour, under instructions from His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs³, to bring the above matter to the notice of the Ministry for Foreign Affairs, and to enquire whether the French Government concur in the views of His Majesty's Government.

A similar enquiry is being made of the Italian Government through His Majesty's Embassy at Rome.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. f. 101.

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE⁴

T. N° 626-628.

Prague, 29 juillet 1920, 6h. 30.

1°/ Je vous prie, étant donné ma source de considérer renseignements suivant comme très secret. 2°/ Dans conversation avec Ministre Tchéco-Slovaque à Belgrade⁵ Prince Régent SHS⁶ a rapporté que d'après renseignements sérieux en sa possession

¹ P. Teleki.

² A. Johnson.

³ G. Curzon.

⁴ Le télégramme a été envoyé également au président du Conseil, et communiqué au président de la République, au ministre des Affaires étrangères et au maréchal Foch.

⁵ A. Kalina.

⁶ Alexandre.

gouvernement hongrois s'efforçait provoquer troubles bolcheviques en Slovaquie pour avoir prétexte y intervenir militairement et réoccuper au moins partie territoire enlevé Hongrie par traité de paix. Il projetterait ensuite opération analogue en Autriche ou il voudrait restaurer les Habsbourg. 3° Prince régent fit ressortir à cette occasion solidarité Tchéco-Slovaquie et état S.H.S. et parla opportunité consacrer cette solidarité par convention écrite. 4° Bien que cette dernière suggestion se rapporte sans doute à d'autres éventualités auxquelles il (1 gr. faux)¹ fait allusion, indications paragraphe 2 ci-dessus coïncident entièrement avec renseignements provenant administration civile Slovaquie et général Mittelhauser et signalant grosse activité agents provocateurs hongrois. 5° Je me réfère au 2° de mon télégramme 623-625 du 27 Juillet².

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 44. f. 275.

29

NOTE DE M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LA CONVERSATION AVEC M. BENEŠ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE

N. N° 864.

Paris, 29 juillet 1920.

Le Ministre des Affaires Étrangères de Tchéco-Slovaquie, M. Benès qui part ce soir pour Prague, est venu m'interroger sur la Conférence de Boulogne³. Je l'ai mis sommairement au courant de la situation. J'ai ajouté: „Le Président du Conseil⁴ examine présentement les conséquences pratiques de l'attitude qu'il a prise. Je ne vous cache pas que dans son programme d'action positive, votre pays tient une place importante. Je présume que vous y avez déjà réfléchi vous-même.” M. Benès m'a répondu: „Oui, j'ai déjà pensé à ce que nous serions obligés de faire si la Pologne venait à s'effondrer sous les coups des Bolcheviks. À mon avis, nous devrions défendre avec une extrême énergie notre frontière des Carpathes spécialement dans la région ruthène, c'est-à-dire entre le col de Uzsok [Uzsok] et le col de Jablonica. Nous avons les moyens nécessaires pour assurer efficacement cette défense; je vous assure que nous n'y manquerons pas... J'ai néanmoins le devoir de vous rappeler les graves dissensions qui, depuis un an, se sont produits entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie. Notre opinion publique est encore pleine de méfiance à l'égard des Polonais. Sans parler de l'affaire de Teschen qui est en voie de règlement, pouvons-nous oublier que, il y a quelques mois à peine, pendant l'offensive des Polonais en Ukraine, les journaux de Varsovie osaient imprimer en grandes lettres: „Le

¹ Lacune de déchiffrement.

² Document non reproduit.

³ La conférence était dévolue à l'examen des conséquences de la guerre entre la Russie et la Pologne, et à l'attitude qu'il convenait d'adopter.

⁴ A. Millerand.

chemin de Kiew mène à Prague!..." Dans ces conditions, il me faudra peut-être un temps assez long pour faire comprendre à mes compatriotes la nécessité de soutenir la Pologne dans sa détresse actuelle. Vous pouvez être certain que je vais m'y employer immédiatement et de toutes mes force..."

M. Benès m'a parlé ensuite du concours militaire que les Hongrois semblent vouloir offrir à la Pologne et à l'Entente. Il voit dans cette offre un grand péril pour le statut nouveau de l'Europe orientale. Je lui ai répondu que le Gouvernement de Pesth vient en effet de demander aux Puissances de l'Entente l'autorisation éventuelle de faire occuper militairement les Karpathes orientales par les troupes hongroises: „Nous devinons, comme vous," ai-je continué, „les arrières pensées qui inspirent le Gouvernement hongrois et M. Millerand est résolu à écarter cette suggestion. Toutefois, nous ne saurions méconnaître que la Hongrie existe en fait, au centre de la région danubienne et qu'elle y constitue une force explosive très redoutable. Nous ne pouvons pas supprimer cette force; mais nous pouvons la contenir, la modérer, et, au besoin, la diriger. Si vous assurez d'une façon manifeste la défense efficace des Karpathes orientale[s] et si, pour raffermir cette défense, vous vous mettez en liaison étroite avec l'Armée Roumaine de Bukhobine [Bukovine], vous enlèverez ainsi aux Hongrois tout prétexte d'intervention. Supposez, au contraire que les Bolcheviks prennent pied sur les cols des Karpathes: l'émotion serait alors si vive en Europe que les Magyars auraient beau jeu à s'arroger le rôle de sauveur. Voyez quel magnifique partie les Grecs viennent de se tailler en s'offrant pour lutter contre le nationalisme turc... Je ne saurais donc trop vous conseiller d'organiser le plus tôt possible la défense de vos provinces ruthènes en coopération avec l'État-Major Roumain."

M. Benès m'a déclaré s'associer entièrement à ces idées.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 5-6.

30

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE¹

T. N° 629-632.

Prague, 29 juillet 1920, 11h.

1° Puis vous affirmer qu'il ne peut être question alliance offensive Tchéco-Slovaque avec aucun autre État. Je suis certain volonté Président et Ministre des Affaires Étrangères² à cet égard. Cette volonté est conforme désirs toute la nation.

2° Il n'existe aucune convention d'alliance défensive ni avec État SHS ni avec Roumanie.

¹ La copie a été envoyée au président de la République, au président du Conseil, au ministre des Affaires étrangères et au maréchal Foch.

² E. Beneš.

3° Concernant état SHS, Représentants SHS à Prague ont affirmé à différentes reprises qu'au cas où l'un d'eux serait attaqué alliance des cœurs suppléerait toute convention écrite. Il y a eu l'année dernière pourparlers visant convention défensive limitée deux cas déterminés:

- a) promesse mutuel appui si l'un des deux pays était attaqué par la Hongrie;
- b) si l'un des deux pays était en lutte avec tierce puissance l'autre le garantirait contre intervention Hongrie dans cette lutte. Cette base a été acceptée par 2 parties mais on n'arriva pas d'accord sur texte. État SHS semble vouloir reprendre pourparlers. Voir des télégrammes 626-28 du 28 Juillet¹.

4° Avec Roumanie il y a eu conversations sur mêmes bases, mais sans aucune conclusion. Tout en affirmant communauté buts politiques et désir rapprochement économique Gouvernement Roumain semble vouloir garder liberté d'action. Roumanie a aucun représentant diplomatique à Prague. Délégation importante roumaine venue récemment assister fêtes Sokol s'est montrée très réservée.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 3-4.

31

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE²

T. N° 866. Secret.

Budapest, 31 juillet 1920, 17h. 40.

Pour Conférence Ambassadeurs de la part de Commission Militaire Interalliée de Budapest.

1.- La défense de la Hongrie contre armées russes ne peut être assurée que sur la ligne Danube.

2.- Il paraît donc indispensable avoir assurance que Tchéco-Slovaquie est disposée et a les moyens d'assurer seule défense des Carpathes ce qui est très douteux.

3.- Il faut prévoir dès aujourd'hui si la situation s'aggrave demande du Gouvernement Hongrois de la prendre à son compte dans intérêt commun avec puissances occidentales.

4.- Or armée hongroise comporte seulement 30.000 hommes en cours organisation dont 36 bataillons soldats escadrons, 24 canons avec 250 coups par pièce immédiatement utilisables. Ce concours n'aurait donc de valeur que si les alliés fournissaient secours en artillerie et munitions et autorisaient armée hongroise à dépasser effectif et moyens fixés par traité de paix.

¹ Document non reproduit.

² Le télégramme a également été envoyé au ministre des Affaires étrangères, et communiqué au président de la République, au président du Conseil et au maréchal Foch.

5.- En raison de conséquences politiques qu'aurait acceptation de assistance Hongrie à alliés et modifications qu'elle pourrait entraîner dans avenir à situation établie par traité, il appartient à Conférence Ambassadeurs faire connaître d'urgence à Commission Générale Budapest si elle doit modifier son attitude en ce qui concerne contrôle armée hongroise.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. f. 113.

32

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE¹

T. N° 889.

Budapest, 31 juillet 1920, 17h. 40.

Pour Conférence Ambassadeurs de la part Commission Interalliée Militaire Budapest. Comme suite à mon télégramme 866 du 27 Juillet². Ministre de la Guerre hongrois³ adresse à Commission Militaire lettre datée 29 Juillet se résumant comme suit:

„1.- Pour parer danger menaçant il est indispensable que la Hongrie soit comprise dans coalition (sic) qui se constitue contre bolchevisme russe. Mais elle ne pourra le faire que si elle dispose d'une armée forte et équipée.

2.- Combat étant sur le point se dérouler devant ses portes, elle pourra être prochainement conduite à prendre décisions qui dépendront du point de vue adopté par l'Entente.

3.- Avons aucune défense contre raids avions et propagation pamphlets susceptibles propager communisme.

4.- Notre armée a été privée de son matériel par occupation étrangère et surtout roumaine.

5.- Avant de prendre mes décisions contraindre demander à commission réponse urgente et précise à questions suivantes dont dépendra destin Europe centrale, savoir: Entente est-elle disposée:

a) à se charger de défense Hongrie contre raids aériens et à établir en Hongrie des groupes avions et batteries contre raids?

b) à munir les divisions hongroises d'artillerie de l'Entente ne seraient pas en état ou pas disposées à cols; mettre à notre disposition matériel nécessaire et autoriser exécuter immédiatement organisation correspondante.”

La Commission répond qu'elle transmet proclamation à Conférence des Ambassadeurs.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. f. 118.

¹ Le télégramme a également été envoyé au ministre des Affaires étrangères, et communiqué au président de la République, au président du Conseil et au maréchal Foch.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 31.

³ I. Sréter.

RAPPORT DU COMTE SAINT-SAUVEUR, DIRECTEUR DE LA FIRME DE
SCHNEIDER-CREUSOT À M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. Sans N°

Paris, 4 août 1920.

A — Situation des affaires françaises initiées en Hongrie

1) *Chemins de Fer Hongrois*

Les explications fournies tant au Gouvernement hongrois qu'aux personnalités politiques et aux dirigeants des chemins de fer hongrois ont dissipé les inquiétudes qui s'étaient manifestées au sujet de cette affaire.

À la suite de ces explications, la mission technique envoyée à Budapest par le groupe français ayant à sa tête MM. Schneider & Cie, a pu commencer et poursuit dans de bonnes conditions, avec la Commission officielle hongroise nommée à cet effet, l'étude de la situation des chemins de fer de Hongrie et des possibilités de réalisation de la combinaison franco—hongroise.

2) *Port de Budapest et canal Danube—Theiss*

Le délégué des Établissements Schneider poursuit l'étude des prix de revient et du trafic probable ainsi que la discussion avec le Ministre des Finances² au sujet du paiement des travaux en vue de l'établissement du contrat définitif concernant ces travaux.

Cette affaire ne rencontre aucune opposition ni de la part du Gouvernement hongrois, ni de la part de l'opinion publique hongroise.

Les Anglais, extrêmement déçus d'avoir été éliminés au moment où ils se croyaient sûrs de se voir attribuer cette affaire, ont commencé des ouvertures indirectes auprès du délégué de MM. Schneider & Cie.

3) *Banque Générale de Crédit Hongrois*

Cette affaire se trouve réalisée.

L'option accordée à l'Union Européenne Industrielle et Financière sur 200.000 des 300.000 actions nouvelles à émettre a été levée.

L'Assemblée générale extraordinaire qui doit ratifier cette affaire se tiendra le 7 Août.

L'examen détaillé de la situation financière de la Banque Générale de Crédit Hongrois a donné complète satisfaction.

Cette affaire est très favorablement accueillie dans tous les milieux hongrois.

¹ Le document a été visé par Paléologue.

² F. Korányi.

B — Situation générale en Hongrie

Au point de vue social, la situation est bonne.

L'ordre règne dans le pays, malgré quelques excès, de plus en plus rares d'ailleurs, commis par des officiers turbulents sur les Israélites rendus responsables de la révolution bolchevique.

Les deux seuls partis politiques réellement existants — parti national chrétien et parti agraire — sont tous les deux monarchistes. Ils ne diffèrent d'opinion que sur le choix du candidat comme roi de Hongrie.

Le parti national chrétien dont les représentants sont actuellement au pouvoir et qui est celui de l'aristocratie hongroise, est partisan du roi Charles, mais ne dispose que d'une minorité à la Chambre.

Le Gouverneur, Amiral Horthy, partage les vues du parti national chrétien, bien que certains indices récents pourraient faire présumer qu'il a pris goût au pouvoir et qu'il ne lui déplairait pas d'y demeurer à un titre quelconque.

Le parti national chrétien, dont les chefs semblent être des hommes très médiocres, sauf de très rares exceptions parmi lesquelles on peut classer le Comte de Bethlen, ne se maintient au pouvoir que par l'appui que lui prête, *momentanément*, le parti agraire, en la personne de son chef M. Rubinek, actuellement Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

Le parti agraire est partisan de l'archiduc Joseph, très populaire dans l'armée et parmi les paysans, et qui, malgré ses origines, n'est pas considéré par eux comme un Habsbourg. L'archiduc Joseph, très simple et libéral, représente pour le peuple hongrois celui qui a toujours lutté contre la domination autrichienne, a sans cesse demeuré dans le pays, luttant dans les tranchées aux côtés des soldats pendant la guerre et partageant le sort de ses compatriotes emprisonnés pendant la révolution bolchevique en Hongrie.

À la tête de ce parti agraire qui dispose de la majorité dans le Parlement se trouve M. Rubinek, homme de grande valeur, dont les confidences ont laissé deviner qu'il envisage de prendre à bref délai la Présidence du Gouvernement et d'installer dès que possible l'archiduc Joseph sur le trône de Hongrie.

Au point de vue économique, la situation est très grave.

La Hongrie dans ses nouvelles frontières et sans accords économiques avec ses voisins ne peut pas vivre.

Elle s'est vue retirer les matières premières indispensables. Ni minerai, ni charbon, ni bois, ni pétrole. La presque totalité de ce qu'elle possédait de ces matières lui a été enlevée par le traité de paix. Son industrie se trouve donc réduite à une inaction presque totale.

Seule, l'agriculture conserve une partie de son ancienne prospérité et constitue la base du relèvement possible de la Hongrie. Cette année, toutefois, la récolte sera très médiocre et l'exportation des céréales presque nulle.

Au point de vue financier, la situation est également très sérieuse.

Les épreuves successives — guerre, révolution bolchevique, occupation roumaine — que vient de traverser la Hongrie ont laissé ses finances dans un état pitoyable.

Les impôts insuffisants ne rentrent pas. La circulation fiduciaire atteint déjà dix milliards et sera bientôt portée à quinze milliards. Les besoins de la Trésorerie ne sont satisfaits que par de continuelles émissions de papier. Aucun budget. Tout est à faire. Le Ministre des finances, M. Korany cherche à réorganiser tout le système financier mais ne paraît pas de taille à mener à bien cette œuvre, qui, dans l'état actuel des choses, semble difficile à réaliser.

C — Situation générale en Europe Centrale

La situation aux points de vue politique et social semble préoccupante dans la plupart des États de l'Europe Centrale.

En Pologne, la situation touche à la catastrophe par suite de l'invasion bolchevique, qui, quoiqu'il arrive, laissera des traces sérieuses et des ferments de désordres sociaux.

En Autriche, le Gouvernement est sinon bolchevique du moins bolchevisant.

En Tchéco-Slovaquie, les grèves sont fréquentes dans toutes les régions industrielles et si le calme règne dans les provinces tchèques, il n'en est pas de même en Slovaquie, où les éléments bolcheviques hongrois, expulsés de Hongrie après la révolution, fomentent de l'agitation et créent des désordres que l'avance bolchevique en Pologne ne peut qu'aggraver.

Par ailleurs, chacun des différents États de l'Europe Centrale se trouve plus ou moins en guerre avec ses voisins.

La meilleure méthode pour ramener le calme serait, semble-t-il, de créer dès que possible des liens économiques entre ces différents États.

Aucun d'eux ne peut se suffire à soi-même; un système ou une fédération économique est indispensable à organiser, qui engloberait tous les pays de l'Europe Centrale et des Balkans.

Ces pays de l'Europe Centrale et des Balkans forment, dans le nouvel état de choses, un ensemble, un tout complet, au point de vue économique, qui ne peut être dissocié.

Il n'est donc pas possible de faire au point de vue économique une politique hongroise, tchéco-slovaque ou autrichienne, il est nécessaire de faire une politique „Europe Centrale” avec une direction unique d'ensemble qui tienne compte des différents intérêts et les associe entre eux par des accords appropriés.

Il semble également indispensable que les représentants officiels auprès des Gouvernements de ces différents États n'agissent pas isolément sans se préoccuper de la répercussion sur les pays voisins. Encore moins faudrait-il que les Représentants, adoptant exagérément le pays dans lequel ils se trouvent, encouragent le Gouvernement auprès duquel ils sont accrédités, à s'adjuger par la force et au détriment de ses voisins des avantages auxquels, il n'a pas droit, entretenant et aggravant ainsi l'état de guerre existant de fait actuellement dans l'Europe Centrale.

D — Desiderata du Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères de Hongrie, Comte Teleki

1) Commencer dès que possible les conversations avec les pays voisins de la Hongrie, et tout d'abord, avec la Roumanie.

Le Comte Teleki, voudrait que le Gouvernement Français lui facilite cette entrée en conversation avec la Roumanie, et enverrait, dès que le terrain serait suffisamment préparé, le Comte Bethlen à Paris pour entamer les négociations.

2) Obtenir par les bons offices du Gouvernement Français, une satisfaction pour la Hongrie sur un point suffisamment intéressant parmi ceux faisant l'objet de la note remise, avant son départ de France, par le Comte Csaky, afin de pouvoir en faire bénéficier la France devant l'opinion publique hongroise et en profiter pour accentuer nettement et ouvertement l'orientation politique de la Hongrie vers un rapprochement avec la France.

3) Ne pas être contraint à la réduction prévue à 35.000 hommes de l'armée hongroise, vu le bolchevisme dans les pays voisins.

Le Comte Teleki demande seulement que le Gouvernement Français ferme les yeux et qu'en tout état de cause des représentations à ce sujet n'émanent pas de la France, ce qui ne manquerait pas d'être exploité en Hongrie contre une orientation française.

Il y a lieu, par ailleurs, de signaler que M. Rubinek, lequel semble bien être l'homme de l'avenir et celui pouvant le mieux constituer une base sérieuse et solide, au cours d'un entretien confidentiel, a demandé, appuyé en cela par le Dr Halmos, son ami intime, que rien ne soit fait par le Gouvernement français en faveur de la Hongrie, avant qu'il n'ait pris la Présidence du Conseil — ce qui, à son dire, ne saurait tarder plus de quelques semaines. Il est évident que M. Rubinek désire que ce soit son Gouvernement et non celui du Comte Teleki qui bénéficie auprès de l'opinion publique hongroise des résultats d'une intervention française en faveur de la Hongrie.

M. Rubinek, qui paraît absolument sincère, a déclaré être entièrement partisan du rapprochement franco—hongrois et vouloir y travailler activement. Il est d'ailleurs le seul à avoir soutenu, sans aucune défaillance, le Dr Halmos dans l'œuvre entreprise, et ce, même au moment de l'intervention anglo—allemande à Budapest contre l'action française.

À côté des points importants ci-dessus mentionnés, le Président du Conseil, Comte Teleki, a exprimé le vif désir qu'il aurait qu'un ou deux officiers français, susceptibles de fréquenter les milieux de l'aristocratie hongroise comme le font actuellement certains officiers anglais, soient envoyés à Budapest.

Le Comte Teleki a prononcé les noms du Colonel Henry et du capitaine Le Gallet. Ces officiers auraient été attachés à la Délégation hongroise, en France, et se seraient gagné par leur courtoisie les sympathies de la Délégation.

Enfin, le Ministre des Affaires Étrangères a indiqué son intention, aussitôt la ratification du traité de paix, de proposer à l'agrément du Gouvernement français le Comte Csaky comme représentant officiel de la Hongrie à Paris.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 136-137.

Budapest, 4 août 1920.

Suite de mon télégramme N° 125 du 25/7¹.

Les possibilités de l'armistice envisagé entre les Russes et les Polonais n'inspirent que peu de confiance au Gouvernement hongrois. En conséquence, le Président du Conseil² vient de me signaler par lettre officielle que les Russes ayant franchi la rivière Zbrucs se trouvant à 130 kilomètres des Carpathes dans les cols vont être sans défense l'armée polonaise se retirant vers le nord-ouest. Il ajoute que l'armée tchèque ne lui paraît pas solide et que les frontières hongroises actuelles ne sont pas défendables dans la plaine.

Il termine en demandant qu'en tout cas, les Puissances Alliées (fournissent) les équipements nécessaires pour mettre en ligne au moins 7 divisions d'infanterie et une division de cavalerie hongroise.

Je n'ai pas qualité, ni compétence pour apprécier la capacité de résistance de l'armée tchèque. Je me borne à (signaler) que les soldats tchèques n'ont pas causé l'admiration de leurs camarades hongrois pendant la guerre. On estime aussi que l'armée tchèque, même faisant son devoir n'aura probablement pas le soutien de l'arrière socialiste contre les forces bolchevistes.

Le Dr. Halmos est parti ce matin pour Vienne et Paris pour entretenir le Département de ces questions d'ordre militaire. Il doit aussi attirer la bienveillante attention de V.E. sur l'opportunité que présenterait peut-être l'ouverture de[s] conversations entre la Hongrie et la Roumanie dans les circonstances actuelles.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 3.

M. PHIPPS, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE FOREIGN OFFICE
À M. DERBY, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS

D. Sans N°

Londres, 5 août 1920.

Your Excellency,

With reference to your communication of the 22nd July³ in regard to the request of the Hungarian Government for the good offices of the French Government on behalf of former Hungarian subjects expelled from Roumania [sic] and other countries by the governments of those countries, I have the honour to inform you that His Majesty's High

¹ Document non reproduit.

² P. Teleki.

³ Document non reproduit.

Commissioner at Budapest¹ has reported the receipt of a note from the Hungarian Acting Minister for Foreign Affairs² drawing attention to the infortunate [sic] fate of the numerous refugees from the Inheriting States at present in and about Budapest. On receipt of the text of this communication, His Majesty's Representatives at Bucharest³, Belgrade⁴ and Prague⁵ were informed that His Majesty's Government were inclined to agree with the view which had been expressed of His Majesty's High Commissioner at Budapest that it might be undesirable to urge on the Governments concerned that these refugees should be repatriated forthwith. As, however, some of the difficulty at least appears to arise from the fact that those Governments are preventing the return of these people to their home, His Majesty's Representatives were requested to take a favourable opportunity of pointing out to the Governments to which they are accredited that under Article 61 of the Treaty of Peace with Hungary all those who possess rights of citizenship in territory which formed part of the late Austro-Hungarian Empire obtain ipso facto the nationality of the State exercising sovereignty over much territory. Consequently the inheriting states would not in general have the right to refuse admission to such persons and His Majesty's Representatives were requested to put this point of view before the Roumanian [sic], Serb Croat Slovene [sic] and Czecho Slovak Governments respectively suggesting to them the desirability of entering into direct negotiations with the Hungarian Government on the subject, with a view to expediting the repatriation of the refugees. It was further suggested that the Governments concerned should bear in mind that all refugees returning to their home will have the right eventually to exercise the option provided by Article 63 of the Treaty of the Trianon.

I have the honour to be etc...

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 93-94.

36

M. POZZI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 207-211. Très confidentiel.

Prague, 6 août 1920, 6h. 20.
(Reçu: 6 août, 23h. 25.)

M. Benès, par suite de la gravité des circonstances, a renoncé à se rendre à Belgrade et à Bucarest. Il a décidé d'avoir une entrevue avec Renner qu'il rencontrera demain à Tabor, au sud de la Bohême, désirant mettre sa conduite d'accord avec celle de l'Autriche dont, m'a-t-il dit, les intérêts sont identiques.

¹ A. Johnson.

² P. Teleki.

³ Sir A. R. Peel.

⁴ Sir A. Young.

⁵ Sir G. Clerk.

Le but de cette rencontre, m'a déclaré M. Benès, est „d'une part, de fortifier à l'intérieur la position des deux gouvernements, d'autre part, d'étudier d'un commun accord les mesures à prendre en cas de velléité hostile des Magyars”.

Déjà il existait une si étroite solidarité d'intérêts entre les puissances copartageantes de la Hongrie qu'elle équivalait à une alliance dont la conclusion était, ainsi que je l'ai fait savoir à V. E. par mes télégrammes N° 202 & 203¹, l'(objet) du voyage projeté par M. Benès en Roumanie et en Serbie. Les partis au pouvoir en Autriche, poussés par des motifs de politique intérieure, comme l'éventualité d'une restauration monarchique, semblent dont devoir se solidariser avec l'attitude qu'adopteraient les autres voisins des magyars, au cas où ces derniers chercheraient à tirer quelque profit de la (mot passé)² actuelle.

M. Benès m'a paru extrêmement inquiet de la situation créée par l'avance des Bolcheviks. À son avis, il n'y a qu'un moyen d'y faire face, — traiter — traiter tout de suite et à n'importe quel prix (sic).

Dans cet entretien M. Benès m'a parlé avec une extrême franchise, mais ses propos sont d'autant plus intéressants à rapporter. Il m'a donné sa parole qu'aucun pourparler n'avait encore eu lieu entre son Gouvernement et les bolcheviks au sujet d'une violation possible de la frontière; et d'ailleurs, a-t-il ajouté, une promesse de leur part de ne pas attaquer les Tchèques lui aurait paru une garantie peu sérieuse. Il fera l'impossible pour rester entièrement d'accord avec les puissances de l'Entente et en particulier, (la France); mais il n'aperçoit pas la possibilité matérielle d'arrêter militairement les armées et il ne croit pas que l'Entente ait intérêt à les voir venir à Prague après Varsovie.

Il est clair que M. Benès craint que tout l'état de choses établi dans l'Europe centrale par les traités de Versailles et de St-Germain ne soit remis en question par la prolongation de la guerre, et il désire qu'en faisant la part du feu bolcheviste, on sauve de ces accords toute la partie essentielle, et en particulier celle qui touche directement son propre pays.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 7-11.

37

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE,
COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE³

T. N° 637-639. Très secret.

Prague, 6 août 1920, 12h. 30.

1° Nouvelle donnée par une agence d'une alliance entre Tchéco-Slovaquie, SHS, Roumanie est prématurée.

¹ Documents non reproduits.

² Lacune de déchiffrement.

³ Le télégramme a été envoyé au 2^e Bureau de l'État-Major de l'Armée et au maréchal Foch.

Peut-être indiscretion a-t-elle été accomplie. Mais dans l'ensemble situation reste celle que j'ai indiquée par mon télégramme 629-632 du 28 Juillet¹.

2° Cependant comme j'en ai rendu compte il y a quelques jours au chargé d'affaires France², pourparlers avec SHS sont assez avancés pour que Monsieur Benès considère accord comme virtuellement conclu.

3° En raison de situation en Pologne Monsieur Benès a ajourné voyage qu'il se proposait de faire à Belgrade et Bucarest.

Accords préparés sont caractère exclusivement défensif et visent simplement hypothèse agression hongroise contre l'un des contractants, soit que celui-ci soit déjà en lutte contre une puissance, soit que la Hongrie et les contractants soient seuls en cause.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 12.

38

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX
À LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES³

D. Sans N°

Paris, 6 août 1920.

Le Secrétariat Général de la Conférence de la Paix a l'honneur de faire tenir ci-joint à la Direction Politique et Commerciale, copie d'un mémoire du 24 Juillet, de l'Ambassade Britannique au sujet de 2 questions soulevées par la Commission Militaire Interalliée de Budapest.

MÉMOIRE DE L'AMBASSADE BRITANNIQUE À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. Sans N°

Paris, 24 juillet 1920.

L'Ambassade de Sa Majesté est chargée d'attirer l'attention de la Conférence des Ambassadeurs sur deux questions soulevées par le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Militaire Interalliée de Budapest, le 29 du mois dernier; les Ambassadeurs ont dû en recevoir un exemplaire de leurs représentants respectifs à Budapest.

Du § 9 du Procès-verbal en question il ressort que du matériel de guerre a passé en contrebande d'Autriche en Hongrie, et que la Commission Militaire Interalliée de Contrôle en Autriche s'était trouvée dans l'impossibilité d'agir sur le Gouvernement Autrichien, parce que le Traité de St.Germain n'était pas encore entré en vigueur.

Dans le § 10 du même Procès-Verbal on signale d'après des sources autorisées qu'il existe à Vienne une organisation comme sous le nom de Société Ergon, qui reçoit des fonds du Ministère Hongrois de la Défense Nationale et s'occupe d'acheter du matériel de guerre à des particuliers en Autriche et aussi en provenance de l'Allemagne.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 30.

² J. Pozzi.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne et à Budapest.

L'Ambassade de Sa Majesté est chargée de proposer à la Conférence d'envoyer des instructions à la Commission Interalliée de Contrôle en Autriche pour qu'elle prenne toutes les mesures possibles afin d'empêcher le passage du matériel de guerre d'Autriche en Hongrie, comme elle est maintenant autorisée à le faire par le Traité de St. Germain qui est entré en vigueur où plus particulièrement pour qu'elle s'efforce de mettre obstacle¹ aux opérations de la Société Ergon.

[...] ² demander si la Mission Militaire Interalliée [...] ³ de collaborer dans ce sens [...] ⁴ en Hongrie, mais la question se pose de savoir si la remise de fonds à la Société Ergon alléguée à la charge du Ministère Hongrois de la Défense Nationale ne devrait pas faire l'objet de représentations adressées au Gouvernement Hongrois par les Hauts Commissaires Alliés à Budapest.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 146. ff. 107-109.

39

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 151.

Budapest, 9 août 1920.

Le danger bolcheviste à l'est des Carpathes continue naturellement à préoccuper l'opinion. Mon télégramme N° 136 du 4 Août¹ a transmis à Votre Excellence les dernières demandes du Gouvernement Hongrois pour obtenir les armes et les équipements nécessaires à cinq divisions d'Infanterie et une division de Cavalerie. Que certains préparatifs soient effectués ici, en vue d'une défense éventuelle du territoire hongrois, de préférence sur les cols des Carpathes, la chose n'est pas douteuse. Le Président du Conseil⁶ y a nettement fait allusion, il y a trois jours, à la Chambre: „Des préparatifs sont faits à l'intérieur comme à l'extérieur, a-t-il dit textuellement. J'ose espérer que vous apprécierez les raisons qui m'interdisent d'en faire connaître davantage”.

En parlant de l'extérieur, le Comte Teleki a évidemment pensé à l'insistance dont il témoigne actuellement auprès des Puissances alliées pour recevoir un mandat plus ou moins catégorique de leur part contre les Bolchevistes. En ce qui concerne l'intérieur, il a avoué implicitement le commencement de mobilisation qui s'effectue par les ordres envoyés à domicile aux réservistes et qu'un seul décret public rendrait aussitôt exécutoires.

¹ Mot mal lisible.

² Mots illisibles.

³ Mots illisibles.

⁴ Mots illisibles.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 34.

⁶ P. Teleki.

Il est toutefois certain que, sans l'aide de l'Entente, l'armement ferait gravement défaut aux Magyars. Je n'empiète pas, je pense, sur les attributions de la Commission militaire, en signalant que les Hongrois disposent seulement aujourd'hui de 24 canons de campagne approvisionnés à 250 coups par pièce. À supposer que ce nombre doive être doublé dans la réalité, et que quelques gros canons soient déterrés, ce n'est là, en tout cas, qu'une artillerie dérisoire.

Le Gouvernement Hongrois s'en rend bien compte. Sans aucun doute, son désir d'une action militaire concertée avec les Alliés est-il causé non seulement par la crainte du danger rouge, mais aussi par l'arrière pensée évidente qu'une fois aux Carpathes, les soldats magyars ne s'en iraient plus, soit par simple refus, soit parce qu'il faudrait bien payer à la Hongrie une collaboration même légère. Le traité se trouverait donc à remanier au détriment des Tchèques pour commencer. Ensuite, pourquoi s'arrêter en si belle voie?

Une pareille considération doit attirer toute la vigilance de l'Entente. Mais, cette réserve faite, le danger est bien réel pour la Hongrie, ou tout au moins il peut le devenir assez vite, dans le cas où l'armée russe, continuant ses succès malgré l'armistice prochain, ou disposée à les reprendre dans peu de temps, continuerait vers l'ouest sa marche victorieuse. L'Allemagne étant peut-être toute prête à se servir du bolchevisme mais non à se laisser envahir et submerger par lui, le flot coulerait tout naturellement vers la plaine hongroise, par laquelle sont toujours passées les invasions. À vrai dire, je serais étonné qu'un tel péril fut imminent. Selon les probabilités actuelles, le secours apporté à la Pologne par la seule présence à Varsovie de conseillers aussi éminents que M. Jusserand et que le Général Weygand, sans parler de la Commission britannique, est de nature à contribuer puissamment à l'arrêt de l'armée russe. Il est donc exagéré de prétendre, comme on le dit couramment à Budapest, que les Carpathes peuvent être enlevées d'assaut dans les trois semaines. Mais, sans aller à cet extrême, il est naturel que le Cabinet Magyar se préoccupe d'un lendemain menaçant, car, jusqu'à présent la défense des Carpathes est seulement assurée par l'armée Tchèque. Or, à tort ou à raison, les Hongrois n'ont point confiance en elle.

Ce qui les incite à cette opinion peut-être erronée, c'est, d'une part, le souvenir peu héroïque que le soldat tchèque a laissé dans les fastes de l'armée austro-hongroise, au cours de la dernière guerre, d'autre part, la facilité étrange avec laquelle, sous le règne de Bela-Kun, l'armée hongroise, pourtant en pleine décomposition, a fait reculer les bataillons tchèques. Ici, on n'en est pas encore remis.

À ces faits s'ajoute la conviction que l'état social de la Tchéco-Slovaquie n'est pas non plus de nature à faciliter une résistance militaire, surtout contre un envahisseur bolcheviste. Le gouvernement Magyar manque évidemment de modération lorsqu'il accuse le Cabinet de Prague de faire de la politique rouge. À notre époque, on est un peu trop porté à confondre partout socialisme et bolchevisme, et je suis personnellement convaincu que M. Benès n'a rien de commun avec Lénine ou Trotsky. Mais, où le Cabinet de Budapest voit, je le crains, assez juste, c'est lorsqu'il constate les progrès très rapides des idées avancées en Slovaquie, sous l'influence du régime Tchèque. Quelle que soit la passion dont, là encore, témoigne plus ou moins le magyar resté royaliste et conservateur, une véritable transformation paraît s'être opérée dans un sens socialiste assez inquiétant au sein de la population slovaque depuis qu'elle est tombée sous la souveraineté tchèque. La gît la preuve, aux yeux des Hongrois, du peu de sécurité offert par les Tchèques pour la

conduite d'opérations militaires sérieuses, ne fut-ce qu'au point de vue des ravitaillements du front et à celui du moral de l'arrière. Le Cabinet de Budapest se tromperait-il à cet égard? Je n'oserais pas l'affirmer.

Ce qui rend, dans l'espace, la question très embarrassante, c'est que, à considérer le problème d'une manière tout-à-fait objective et indépendamment du traité de paix dont l'observation doit être garantie, la Hongrie est aujourd'hui le peuple de l'Europe Centrale qui offrirait le point d'appui le plus solide. Abstraction faite du chaos politique qui sévit encore ici et qui est presque uniquement le résultat du désastre national, le peuple magyar apparaît, en somme, comme le plus civilisé et le plus sain de l'Europe Centrale et des Balkans. Je ne voudrais certes pas avoir l'air de tenter un plaidoyer en faveur d'un pays où se déroulent sporadiquement des incidents aussi regrettables que ceux de la Terreur Blanche, par exemple, impossibles à concevoir dans nos pays occidentaux, ou que les représailles ou provocations brutales qui ont lieu journallement aux nouvelles frontières. Il est bien certain, en outre, que la masse paysanne hongroise, dans l'ensemble, est profondément inculte et arriérée. Cependant si on compare l'Autrichien et le Hongrois, maintenant qu'ils sont dissociés, la supériorité appartient incontestablement au second sur le premier. C'est donc le Hongrois qui faisait, somme toute, la force réelle de la Double-Monarchie. Devenue provisoirement balkanique parce que l'habile et traditionnelle administration autrichienne lui fait tout-à-coup défaut, la Hongrie n'en était pas moins à la fois le grenier de blé et d'énergie du vieil empire. Elle lui fournissait le pain, les matières premières et les hommes. Si, l'antique charpente s'étant soudain écroulée, le royaume de St Étienne semble vaciller aujourd'hui sous la tempête, les matériaux dont il est fait restent toujours bons, je dirai même excellents, comparés à ceux dont sont construits les États voisins. Fond de sauvagerie commune, je le reconnais et je le déplore, mais, dans ce pays, existe une légion de techniciens de premier ordre, impossibles à trouver, je crois, en Roumanie et en Yougo-Slavie. Je fais exception pour les Tchèques qui ont dû bénéficier, eux aussi, des bienfaits de l'administration autrichienne. Budapest est une pépinière de financiers et d'ingénieurs remarquables. Les témoignages du Comte de Saint-Sauveur et de M. Legrain venus dernièrement ici pour la mise au point de nos grandes affaires économiques ont déjà du éclairer Votre Excellence à ce sujet. Je ne suppose pas que la situation soit aussi favorable à Bucarest et à Belgrade. Si je me permets cette comparaison, ce n'est point d'ailleurs pour jeter le moindre discrédit sur nos petits alliés, mais seulement pour tenter de mettre en relief toutes les ressources qu'offre la Hongrie et qui, au Centre de l'Europe, ne se trouvent guère que chez elle.

Dans ces conditions, il semble qu'un concours de la Hongrie pourrait être difficilement refusé, du moins d'une manière absolue, le jour où le danger bolcheviste, déjà inquiétant, deviendrait tout-à-fait menaçant pour tout le continent. On ne le comprendrait pas ici; on en serait même violemment irrité; nous négligerions enfin, de gaieté de cœur, contre le péril rouge la collaboration peut-être la plus précieuse dans ces régions.

Sans doute, je le répète, un jour aussi grave n'est-il point encore venu, et je me plais à espérer jusqu'à présent que l'offensive bolcheviste, pour plusieurs raisons politiques et militaires, est sur le point de toucher à sa fin, sans que doive être remise inopinément en cause telle ou telle partie du traité avec la Hongrie. Mais l'avenir incertain reste toujours ouvert, et il n'est jamais nuisible de considérer les valeurs en soi et de les comparer indépendamment des contingences, même de certaines nécessités, qui ne touchent point au

fond de la question. C'est ce que je me suis seulement efforcé de faire en montrant dans la Hongrie aujourd'hui indépendante un réservoir de forces qui, en aucun cas, ne devraient être dédaignées.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 137-143.

40

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 221-222. Secret.

Prague, 9 août 1920, 8h.
(Reçu: le 9 août, 10h. et 10h. 40.)

Suite du numéro précédent.¹

...aurions signé à Godollo [Gödöllő] le (23) juillet², qui stipule au profit de la Hongrie de (larges) rectifications de frontières au détriment de la Tchéco-Slovaquie, de la Roumanie, et de la Yougo-Slavie et, à un moindre degré, de l'Autriche. Ce texte aurait été volé au Ministre des Finances hongrois³ par un secrétaire qui l'a vendu 10.000 couronnes au Gouvernement autrichien. M. Benès voit là une survivance des procédés dont l'ancienne monarchie faisait si volontiers usage, comme l'ont montré l'affaire Forgach, le procès de Zagreb, etc. Il suppose que le vol et la vente ont été voulus et que le texte fourni est un (composite) de convention réelle et de fausses intentions.

En ce qui le concerne, il est trop informé de nos tractations avec la Hongrie ... pour être le moins du monde troublé par ces soi-disant révélations, mais il croit bon qu'avertis du rôle qu'on nous impute et de tentatives de dissociation qui se manifestent, nous montrions une grande prudence à Vienne, particulièrement vis-à-vis des chrétiens sociaux, et nous tâchions de réagir contre les tendances très nettes qui se répandent de nous présenter comme les seuls inspireurs de la (mots passés)⁴. M. Benès désire instamment qu'on ne puisse soupçonner que ces renseignements viennent de lui. Il doit revoir aujourd'hui M. Renner, et s'employer à modérer son ardeur imaginative.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 178-179.

¹ Document non reproduit.

² Le 22 juin 1920, le comte Saint-Sauveur est arrivé à Budapest à la tête d'une délégation économique française. Il eut des entrevues avec les membres du gouvernement hongrois. Horthy l'accueillit à Gödöllő. Après le départ de Budapest du comte Saint-Sauveur, la rumeur se répandit selon laquelle un accord secret aurait été conclu à Gödöllő, et qui aurait également porté sur la révision des traités de Trianon et de Saint-Germain. Le texte de cet «accord secret» — voir l'Annexe du document N° 229 de notre volume — est soit un faux, soit une des notes qui circulaient alors à ce sujet. En effet, d'après nos recherches, aucun accord secret franco-hongrois ne fut signé à Gödöllő.

³ F. Korányi.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 75.

Bucarest, 9 août 1920.

Comme je vous l'ai fait savoir à la date du 9¹, l'indication donnée à Notre Ministre à Athènes² par M. Politis au sujet d'un projet d'alliance entre la Serbie, la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie n'est pas sans fondement — mais rien n'est conclu pour l'instant tout au moins en ce qui concerne le Gouvernement de Bucarest.

Le projet est en cours depuis longtemps déjà et l'arrivée au pouvoir de M. Take Ionesco comme Ministre des Affaires Étrangères lui a donné un regain d'activité.

M. Take Ionesco comme vous le savez est le plus européen des hommes d'état roumains et possédant des vues politiques de quelque portée. Il estime que ce n'est pas en manifestant à l'égard de ses voisins une méfiance irréductible et en se livrant à des récriminations continues que la Roumanie consolidera sa situation et assurera en ce qui la concerne le maintien des avantages que lui a valu la paix de Versailles. Quelques soient les motifs de déception que croient trouver dans ces dispositions quelques uns de ses compatriotes il estime que le principal est de consolider son œuvre et en premier lieu les états nouveaux qu'elle a formés, en prenant toutes les précautions nécessaires contre les puissances d'où peut venir quelque tentative de revenir sur le passé. C'est du côté de la Hongrie et de la Bulgarie que le danger subsistera le plus longtemps — de là la nécessité pour les états roumains, serbes, et tchéco-slovaques de se prémunir contre un péril qui leur est commun.

De même, de l'œuvre du traité de Versailles l'un des éléments les plus délicats est le maintien de la Tchéco-Slovaquie isolée entre l'Allemagne, l'Autriche et la Pologne dont l'avenir devient si incertain.

En ce qui concerne les relations avec la Serbie, M. Take Ionesco professe l'opinion, et ne s'en cache pas, que la question du Banat est secondaire. Quelques kilomètres de terrain et quelques villages plus ou moins roumains ne sont rien en comparaison du danger qu'entraînerait le désaccord avec la Serbie.

En ce qui touche la Tchéco-Slovaquie, elle doit constituer au premier chef le contrepoids contre le danger hongrois, et c'est dans cette même pensée qu'à un délégué officieux hongrois qui lui rendait récemment visite, le Ministre des Affaires étrangères n'hésitait pas à déclarer: „si jamais vous veniez à attaquer la Tchéco-Slovaquie je mobiliserais immédiatement”.

Il tenait au charge d'affaires de Bulgarie des propos analogues quand celui-ci venait l'assurer des bonnes dispositions de son Gouvernement.

¹ Document non reproduit.

² M. Billy.

À ces deux visiteurs il répondait:

„Les intentions que vous me manifestez peuvent répondre à votre politique actuelle, elles ne peuvent correspondre à vos véritables sentiments; cela est trop naturel, et je le comprends parfaitement, mais vous ne vous étonnerez pas si je vous dis qu'à la moindre attaque contre l'un de nos voisins ou alliés, la Roumanie entrerait aussitôt en guerre.”

C'est en raison de ces sentiments de M. Take Ionesco, connus d'ailleurs des hommes d'État des pays voisins, que les négociations pour une entente défensive avaient ces derniers temps paru sur le point d'aboutir.

M. Take Ionesco devait se rendre à Belgrade d'abord — puis passer à Prague — les difficultés de la situation intérieure (M. Take Ionesco fait l'intérim des Finances en plus du Ministère des Affaires Étrangères) ont fait ajourner son départ, tout au moins pour une part — car ces projets d'alliance ne paraissent pas avoir rencontré l'assentiment du Président du Conseil. Le Général Averesco dont les vues politiques manquent d'envergure semble surtout soucieux de ne prendre aucun engagement pouvant entraîner le pays dans des aventures — et il a indiqué à M. Take Ionesco qu'il ne le suivrait pas pour l'instant sur ce terrain.

Les pourparlers sont donc pour l'instant suspendus — et malheureusement la situation de M. Take Ionesco dans le cabinet Averesco n'est pas assez solide pour qu'il puisse imposer ses plans politiques. Quand il parle au Parlement des questions Internationales son talent de parole et la connaissance qu'il possède plus que tout autre des affaires qu'il traite lui assurent un succès complet, mais on ne le suit pas plus loin.

M. Take Ionesco n'eut pas été non plus éloigné de songer à provoquer l'adhésion de la Grèce au projet d'entente dont il s'agit. C'eût été et ce serait après les récents succès des grecs la contre assurance contre la Bulgarie.

M. Take Ionesco est d'ailleurs très lié avec M. Venizélos, dont il admire le rôle et la valeur, et dont les lauriers, dit-on, lui inspirent quelquefois quelque envie.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 14-15.

42

NOTE DE M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES SUR LA CONVERSATION AVEC M. HALMOS, ENVOYÉ DU GOUVERNEMENT
HONGROIS À PARIS

N. N° 8647.

Paris, 10 août 1920.

M. Halmos, qui arrive de Pesth, est venu me voir ce matin.

Me parlant du péril que les Bolcheviks font courir à l'Europe centrale, il m'a dit: „Les Tchéco-Slovaques sont incapables de défendre leur frontière des Karpathes; la Slovaquie est déjà toute infestée de bolchevisme... Une armée hongroise pourrait seule opposer aux Rouges une barrière infranchissable. Nous comprenons très bien la méfiance que notre concours éventuel doit inspirer aux Tchéco-Slovaques et aux Roumains. Mais nous sommes prêts à négocier avec la Roumanie un accord militaire qui donnerait à celle-ci toutes les sûretés nécessaires.”

J'ai répondu à M. Halmos que, dans les circonstances actuelles, une pareille négociation ne me semble avoir aucune chance de succès et je lui ai recommandé de conseiller à ses compatriotes de ne rien entreprendre qui puisse faire suspecter leur intention d'observer loyalement les obligations du traité de paix.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. f. 147.

43

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 243.

*Vienne, 10 août 1920, 6h.
(Reçu: 12 août, 5h. 30.)*

Depuis plusieurs (jours) la presse autrichienne (fait) allusion à un prétendu accord entre la France et la Hongrie pour lutter contre la Russie. Certaines déclarations officielles du Comte Téléki [Teleki] au Parlement Hongrois semblent être l'(origine) de ce bruit. On en a (conclu) que loin de pousser la Hongrie à réduire ses effectifs, la France l'encourageait à les accroître en vue de la mobilisation.

Mes télégrammes 227-233¹ vous ont fait connaître les craintes du docteur Renner sur l'emploi des effectifs hongrois. Parmi les explications données aujourd'hui par la presse sur les motifs du voyage du Docteur Renner à Prague figure la nécessité d'aboutir à un accord immédiat avec la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie (et) la Roumanie pour obliger la Hongrie à (réduire) sans retard ses troupes au chiffre fixé par le traité de Trianon.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 139. f. 176.

44

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 144-145.

*Budapest, 10 août 1920, 10h.
(Reçu: 11 août, 5h. 30.)*

Sur l'ordre du Président du Conseil², le Comte Csaki [Csáky] est parti hier soir pour Paris. Il a pour mission d'entretenir Votre Excellence de la menace bolcheviste de l'Est.

¹ Documents non reproduits.

² P. Teleki.

Le désir du (Comte) (Te)le(ki) (1 gr. faux)¹ deux formes:

1°) occupation des Karpathes par une armée composée de troupes tchèques, roumaines et hongroises sous un commandement français avec concours éventuel de troupes françaises;

2°) envoi d'armes et de munitions pour l'armée hongroise.

D'autre part, le Président du Conseil m'a signalé que, selon lui, le danger bolcheviste se compliquerait de la pacification encore incomplète des esprits (dans le) (district) situé à l'Est de la Tizza [Tisza] récemment évacué par les (Roumains). Certaines tendances malsaines de ce côté ajouteraient encore au péril offert par le mouvement socialiste slovaque au nord.

Je crois que le Comte Teleki exagère dans l'ensemble sous l'influence des arrière-pensées qui l'animent certainement en ce qui concerne l'occupation des (Car)pathes. Il n'en est pas moins vrai que la situation (devien)dra grave pour la Hongrie si, dans un délai plus ou moins éloigné, la cavalerie russe atteignait les cols.

Je m'applique d'ailleurs de mon mieux à calmer les inquiétudes du Président du Conseil afin de réserver le plus possible les décisions de Votre Excellence.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. f. 144-144bis.

45

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 339-341. Urgent.

*Bucarest, 12 août 1920, 5h, 6h, 8h.
(Reçu: 12 août, 13h, 13h. 45, 10h.)*

Le Président du Conseil², questionné (au) Parlement, a déclaré: „(que la) Roumanie a observé jusqu'ici et observe actuellement la neutralité (la plus) stricte aussi bien à l'égard des événements intérieurs en Russie qu'en ce qui concerne le conflit (présent) (mot passé)³ Russie et la Pologne.” (Il a) ajouté „que si les pourparlers avec la (Russie) ont un (moment) été (interrompus) c'est au Gouvernement de (Moscou) qu'en incomberait la (responsabilité)”.

Ces (déclarations) sont (formulées) à la (fois) (pour) parer aux intrigues des (agents) (ennemis) et (du) (mot passé)⁴ (germanophile) et aux accusations (1 gr. faux)⁵ propagées contre le Gouvernement, de ne pas vouloir conclure la paix avec les bolcheviks et à calmer l'(1 gr. faux)⁶ (qui) commence à se manifester dans (le) public.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Le général Averescu.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ Lacune de déchiffrement.

⁶ Lacune de déchiffrement.

La perspective de voir la Roumanie entraînée à une nouvelle (guerre) commence à se répandre, les esprits s'y habituent dans une certaine mesure, mais (il) n'est personne qui admette que cette guerre puisse être autre que défensive.

Ce sentiment est partagé par (les) classes dirigeantes (qui) comprennent la plupart des membres du Gouvernement. Le fait (seul) que M. Take Ionesco passe (pour) avoir envisagé la (1 gr. faux)¹ (de) mesures préventives, provoque à son égard les (attaques) les plus (vives) dans la plu(part) des journaux.

(Le) Général Averesco se déclare très rassuré sur l'(état) (et la) valeur de l'armée roumaine au cas où elle serait amenée à être entraînée en conflit avec l'armée des soviets et ce sentiment se retrouve dans les (propos) des chefs de l'État-Major général.

Le rapport qu'adresse à ce sujet l'attaché militaire au Maréchal Foch est loin d'être aussi optimiste.

(Au) cours de l'entretien récent avec l'attaché militaire polonais, le Ministre de la Guerre a fait observer, que la Roumanie ne serait en état d'intervenir dans le conflit qu'à (trois) conditions: être assurée (de la) neutralité hongroise, de l'aide financière des Alliés et de la certitude d'(être) ravitaillée en munitions.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 34. ff. 108-110.

46

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 246.

*Vienne, 13 août 1920, 3h.
(Reçu: 13 août, 20h. 45.)*

Sous l'inspiration des agents allemands et italiens, la (presse) autrichienne poursuit en ce moment une campagne systématique tendant à faire croire que le Gouvernement français a décidé de modifier, en faveur de la Hongrie, les stipulations des traités de St Germain et de Trianon qui concernent les abandons de territoire. Il me paraît (indispensable) que par une déclaration officielle, le Gouvernement français fasse connaître qu'il s'en tient au texte des traités.²

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 196.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Le texte de la déclaration du Gouvernement français:

"Certains journaux autrichiens poursuivent en ce moment une campagne pour faire croire que la France a décidé d'apporter, en faveur de la Hongrie, des modifications aux clauses territoriales du Traité de Saint Germain et de Trianon. Rien n'est plus contraire à la vérité que cette allégation, évidemment inspirée par les pangermanistes. Le Gouvernement français n'a jamais varié dans sa ligne de conduite, qui est de s'en tenir scrupuleusement aux termes des traités qu'il vient de signer."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f 197.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 155.

Budapest, 15 août 1920.

Le bruit se répandait, il y a quelques jours, à Budapest, que les Gouvernements Tchèque, serbe et roumain avaient envoyé un ultimatum à la Hongrie pour l'inviter à ratifier sans délai le traité de paix. Renseignements aussitôt pris, la nouvelle était controuvée; mais elle est un symptôme de la nervosité actuelle déployée dans l'Europe Centrale.

Bien que des améliorations momentanées se soient produites sur les frontières, l'irritation de part et d'autre est toujours extrême; elle s'accroîtrait plutôt du côté hongrois à cause de la continuation des abus serbes dans le territoire de Pecs, du maintien des procédés au moyen desquels les Roumains condamnent les propriétaires magyars à ne pouvoir rentrer dans leurs domaines de Transylvanie, enfin de la rudesse tchèque et du socialisme autrichien. Du côté des Tchèques, des Autrichiens, des Yougo-Slaves et des Roumains, c'est la suspicion grandissante à l'égard des Magyars: „La Hongrie arme, dit-on. Elle veut mettre le feu à l'Europe. Unissons-nous pour la mater décidément et aboutir à une rapide et complète exécution du traité.” Et, de fait, tout le monde sait ici que, au delà des diverses frontières, des mouvements de troupes sont signalés. Sans qu'on s'en inquiète encore, on les considère comme une menace.

C'est en raison de cet état de choses que le Gouvernement Hongrois a cru devoir faire paraître avant-hier dans la presse un communiqué officiel où il est dit que, contrairement à des bruits de source étrangère, la Hongrie ne poursuit point une politique agressive, que le seul but visé par le Gouvernement Hongrois est la consolidation intérieure du pays, que le Cabinet de Budapest est résolu à ne se lancer dans aucune aventure, mais seulement à devenir un facteur actif de l'ordre et d'une paix durable dans l'Europe Centrale. C'est pourquoi, conclut le communiqué, la Hongrie évitera de se joindre à la moindre action militaire ou diplomatique qui ne toucherait pas étroitement aux intérêts de la Hongrie. Le département trouvera d'ailleurs ci-joint le texte de ce communiqué.¹

Il convient de féliciter le Comte Teleki d'avoir pris cette initiative, propre, en tout cas, à montrer aux États voisins que le Cabinet de Budapest a tout-de-même plus de bon sens qu'on ne lui en prête. C'est le mérite du Président du Conseil actuel de montrer tant de fermeté calme et tant de sagesse au milieu de l'effervescence au milieu de laquelle il est obligé de vivre.

Je crois d'ailleurs le Comte Teleki parfaitement sincère. Sa volonté certaine est de se tourner vers nous et de s'appuyer sur le Gouvernement de la République dans l'espoir de ramener quelque prospérité en Hongrie, en attendant des temps qu'il espère meilleurs. Ce dernier sentiment est bien naturel chez un patriote, et on ne saurait lui en faire un grief aussi longtemps qu'il ne songera qu'aux moyens pacifiques pour la reconstruction future

¹ Document non reproduit.

de son pays et se placera volontairement sous notre égide. J'ajoute que, quand bien même le Comte Teleki tomberait du pouvoir, celui, quel qu'il soit, qui lui succéderait, suivra très probablement la même politique à tendances françaises.

C'est donc à tort, selon moi, que Tchèques, Autrichiens, Serbes et Roumains s'inquiètent, pour le moment, de l'activité hongroise. Celle-ci a toutefois besoin d'être exactement définie.

Elle existe. Il y a, je le reconnais, beaucoup d'intrigues en Hongrie. Je consacre, dans ce même courrier, une dépêche spéciale à leurs principaux auteurs, à l'heure actuelle. Elles peuvent, de la manière dont je les envisage dans cette lettre, rentrer dans trois catégories:

La première comprend les plus importantes actuellement, c'est-à-dire celles qui se rapportent à la menace bolcheviste de l'Est. Elles viennent, soit à une occupation des Carpathes par l'armée hongroise, soit à une préparation secrète mais active de la mobilisation, soit à obtenir en tout cas des armes de l'Entente. Il est assez naturel que les Tchèques s'inquiètent d'une entrée possible des troupes hongroises sur leur territoire, sous quelque prétexte que ce soit, mais cette émotion serait peut-être moins légitime si les Hongrois étaient seulement résolus à résister sur leur propre sol et par leurs propres moyens, qui sont d'ailleurs présentement peu considérables, à une invasion éventuelle des Russes. C'est pourtant le cas qui se présente aujourd'hui, et le seul à envisager aussi longtemps qu'on n'accordera aux Magyars ni mandat, ni armes, ni munitions. Dans ces conditions, pourquoi les États voisins de la Hongrie croient-ils utile de prendre des mesures militaires concertées?

Dans une deuxième catégorie rentrent les projets déraisonnables de coups de main sur Presbourg et Kassa. Il y a ici quelques militaires assez fous pour songer réellement à pareille aventure. Je ne pense pas, à vrai dire, que ces plans soient très dangereux. Pourtant ils auraient été, m'assure-t-on, préparés. C'est déjà trop. Je crois donc devoir signaler au département les informations qui m'ont été données à ce sujet, et qui, sans être très précises, ont trait à des expéditions, de plus large envergure que celle qui vient de si bien réussir à Fürstenfeld.

Les intrigues de la troisième catégorie sont, selon moi, les plus poussées de beaucoup. Ce sont celles qui tendent à une restauration en Autriche. Le Chancelier Renner, que l'on me dit préoccupé par cette question, ne l'est pas sans motif. Votre Excellence connaît déjà, notamment par ma lettre N° 123 du 19 Juillet¹ les projets bavaïrois à la réalisation desquels la Hongrie accepterait de prêter l'aide de son armée. Je n'y reviendrai donc pas, mais je comprends que le Gouvernement de Vienne soit inquiet.

Que conclure de ce rapide exposé? J'ai voulu avant tout résumer impartialement la situation à un moment rendu particulièrement critique par les succès rouges en Pologne. Mais, de ce dernier côté seulement, l'Europe Centrale devrait regarder, faire trêve par conséquent à tant de disputes, de rancunes, de récriminations stériles pour mieux comprendre le danger de demain peut-être et y résister éventuellement. C'est sans doute un peu de lumière qu'il serait opportun de répandre parmi tous ces cerveaux balkaniques, butés à des querelles d'autant moins compréhensibles que Tchèques, Serbes et Roumains

¹ Document non reproduit.

en tout cas sont gorgés de profits. De tous ces peuples, les Hongrois, malgré une exagération peut-être intéressée, sont encore ceux qui, en ce moment, ont le plus complètement le sens de la réalité. C'est pourquoi il est regrettable de voir le cercle qui les étirent tendre à se resserrer encore, quand l'apaisement et la concorde sont plus que jamais désirables.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 158-163.

48

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^{os} 342 et 344-345.

*Belgrade, 15 août 1920, 13h, 12h. et 17h.
(Reçu: 15 août, 19h. et 16 août, 2h.)*

M. Benès est arrivé hier à Belgrade; il se (rend) demain à Bucarest.

Le Ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie m'a dit qu'il (venait) à Belgrade afin de réaliser l'idée, préparée depuis longtemps et encouragée par le Gouvernement français², d'une entente entre (son) pays, la Yougo-Slavie et la Roumanie. Il connaît le mouvement d'opinion suscité par les germanophiles et agents bolchevistes de Croatie contre intervention (armée) de la Yougo-Slavie contre les Russes. Il s'agit, selon lui, en ce moment seulement, de garantir les trois pays contre les attaques possibles des Hongrois (qui ne font qu'un avec les Allemands). Les pourparlers, commencés ici hier avec le Gouvernement de Belgrade, se développent favorablement dans ce sens.

Je dois revoir M. Benès chez M. Vesnitch.

L'accueil fait ici à M. Benès est très cordial.

M. Vesnitch a donné un déjeuner auquel il avait convié la plupart des chefs de missions étrangères.

Ce soir, le Prince³ donne un dîner avec les personnalités politiques.

M. Benès s'embarquera demain lundi sur vapeur (pour) gagner la Roumanie et Bucarest par le Danube.

Entre-temps, les conversations entre M. Vesnitch et M. Benès se poursuivent activement; l'accord se fait sans difficulté.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Vienne, à Londres, à Rome, à Berlin, à Washington, à Varsovie et à Sofia.

² Au sujet de l'attitude du Gouvernement français vis-à-vis des idées de Beneš voir le document reproduit ci-dessous sous le N^o 49.

³ Le prince Alexandre.

M. Vesnitch vient de me dire que la convention „politique” entre la Yougo-Slavie et la Tchéco-Slovaquie allait être (signée) ce soir. Elle est conçue dans le sens purement défensif contre les agissements de la Hongrie. Elle doit être complétée (par un) arrangement militaire (que) discutent en ce moment un général tchéco-slovaque et le Président des Sokols avec l'État-Major général Yougo-Slave.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 17-19.

49

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 450.

Belgrade, 15 août 1920.

J'ai eu avec M. Benès un entretien, nous n'étions pas des inconnus l'un pour l'autre et le Ministre des Affaires Étrangères de Tchéco-Slovaquie m'a assez longuement parlé de ses projets.

Tout d'abord M. Benès m'a expliqué pourquoi il avait dû retarder son voyage, les jours de son absence de Prague devant être précisément les jours critiques pour la Pologne et Varsovie. Il n'a entrepris ce déplacement qu'après avoir pris toutes ses précautions. „Il ne peut être question m'a-t-il dit, d'une intervention armée de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie contre les Russes — la Roumanie ne semble pas pouvoir mobiliser — d'ailleurs tous nos pays en ont assez de la guerre, toutefois si les Bolcheviks devaient attaquer les Carpathes nous leur opposerons les 100.000 hommes que nous avons en Slovaquie.”

M. Benès connaît les sentiments, dans cette question, du peuple yougoslave [sic] et je lui ai indiqué l'origine de cette campagne préventive commencée à Zagreb et menée avec énergie par les éléments germanisants et les émissaires du Bolchevisme en Croatie. M. Benès ne croit pas à une coopération de l'Allemagne avec les Bolcheviks, ce qui serait un suicide pour les classes dirigeantes en Allemagne, il pense d'ailleurs que les armées rouges s'arrêteront à Varsovie.

M. Benès est venu, selon ses propres paroles, réaliser un projet préparé depuis longtemps et protégé par la France, d'établir une entente entre la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie, la Roumanie, de former un noyau solide et compacte dans cette partie orientale, qui aide la France à rétablir et à maintenir l'ordre et la paix en Europe Centrale. „Si les Magyars devaient nous attaquer, nos 100.000 hommes de Slovaquie, dont je vous ai parlé, se dirigeraient vers Budapest qu'ils occuperaient 48 heures après. Les Hongrois ne font qu'un avec l'Allemagne.” M. Benès est d'avis que politiquement ce pays retournera à l'Allemagne, de même que l'Autriche, quoiqu'en pensent les personnes qui ont pu croire qu'un État „Allemand” ne rejoindrait pas fatalement les Allemands. C'est contre la menace des Germains et des Magyars à leur solde que M. Benès veut constituer cette entente à trois et comme les rapports entre Prague et Belgrade d'une part sont aussi bons que ceux entre Prague et Bucarest, il pense que la Tchéco-Slovaquie pourra servir de trait d'union. „Tout en n'en n'ayant pas l'air” lui ai-je fait observer; à quoi le Ministre a répondu: „Je sais, je connais les susceptibilités des petits peuples!”

La conversation avec le Gouvernement Yougoslave a commencé dès l'arrivée de M. Benès et, de même que M. Vesnitch me l'avait dit hier soir, M. Benès me l'a répété ce matin, elle progresse vite et bien. L'accord est d'ailleurs facile à établir sur la base défensive contre les Magyars, les craintes et les prévisions sont les mêmes de part et d'autre. De plus on est rassuré à Belgrade sur la question bolchevique, puisqu'on sait que le voyage de M. Benès n'a pas pour but d'entraîner le pays dans une aventure contre laquelle on l'a prévenu et pour laquelle il ne serait pas disposé, en ce moment, de marcher — le danger bolchevique lui apparaît encore lointain.

M. Benès ne doute pas qu'un accord entre la Tchéco-Slovaquie et la Yougoslavie ne seconde efficacement la diplomatie Yougoslave — du moins moralement — dans les prochaines négociations avec l'Italie en montrant que Belgrade n'est plus exposée, isolée aux coups possibles de la Hongrie.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a parlé aussi de la question de Teschen, mais au point de vue de la nécessité pour un pays d'avoir des frontières, rapidement fut-ce même au prix de certains sacrifices. Il m'a parlé de la force morale que, dans les moments critiques actuels avait donné à son pays, la solution des frontières, qu'elle soit bonne ou discutée, peu importe, il faut qu'un pays soit fixé sur ses limites territoriales afin de procéder en toute liberté à son organisation intérieure. M. Benès comprend donc le mal considérable que cause à la paix européenne l'incertitude qui, à ce point de vue, continue à séparer l'Italie de la Yougoslavie et il espère que bientôt aussi ce problème sera tranché.

M. Benès m'a demandé quelques renseignements sur la situation intérieure du Royaume S.H.S., sur la crise interminable actuelle, sur le travail d'union entre les trois fractions qui forment le nouvel État et je lui ai répondu dans le même sens que celui dans lequel j'ai écrit à Votre Excellence à ce sujet.

J'ai pu lui dire aussi que le travail de rapprochement de la Yougoslavie vers la Tchécoslovaquie avait été très activement favorisé par le zèle déployé à Belgrade par M. Kalina, Ministre de Tchécoslovaquie qui, depuis un an, s'est dépensé sans compter pour mieux faire connaître et apprécier ses compatriotes par les Yougoslaves assez méfiants et sur la réserve. Doté d'un personnel nombreux, mon collègue a poursuivi sa tâche avec obstination, on a même pu parfois l'accuser d'être un peu agité, les résultats prouvent qu'il a fait de la bonne besogne.

J'ai retrouvé M. Benès à un déjeuner offert par M. Vesnitch et auquel avaient été conviés plusieurs chefs de missions étrangères. Après le repas M. Benès a redit devant plusieurs personnes sa conviction dans l'arrêt de la poussée bolchevique et a ajouté que selon lui les Allemands ne s'engageraient pas maintenant dans une aventure extérieure, parce que le moral de l'Allemagne n'est pas suffisamment fort et que les dirigeants intelligents qui poursuivent l'idée de revanche, préfèrent attendre quelques années et donner ainsi à l'Allemagne le loisir de se refaire économiquement et politiquement afin d'entreprendre alors, à coup sûr, le renversement du traité de Versailles.

M. Benès a parlé aussi d'une visite que lui a faite à Prague le Comte de Brockdorff-Rantzau qui lui a demandé dans quel sens il fallait travailler pour s'entendre avec la France. M. Benès lui posa alors les questions suivantes: Êtes-vous décidé à désarmer et à avouer que vous avez été vaincu? Êtes-vous capable de former l'opinion publique dans le sens du renoncement à la revanche? Le Comte de Brockdorff-Rantzau affirma qu'en ce qui le concernait personnellement il répondait affirmativement aux deux

premières questions mais, que pour la dernière, il était embarrassé car pour la réaliser il fallait un travail d'ensemble considérable appelé à agir sur la mentalité de toute la population germanique. Le Comte Brockdorff-Rantzau a annoncé son prochain retour aux affaires. Comme je demandais à M. Benès s'il avait confiance en ce Yunker prussien, il répondit: „Pas la moindre, il modifiera sa façon de penser si les circonstances changent.”

Le Ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie fut fort dur pour les Magyars „livrés sans remède à leurs anciens maîtres les Magnats” et, il ajouta non sans raison, que la Hongrie était le seul pays de la guerre où rien n'avait été changé au point de vue mentalité et politique; tout y est redevenu comme en 1914. Il n'a pas dissimulé le danger que présentaient les aspirations de revanche et l'agitation organisée par les corps d'officiers postés à la frontière autrichienne et méditant une restauration Habsbourgeoise à Vienne: il condamna aussi la mentalité hongroise si orientale et prête à se servir de tous les moyens pour arriver à ses fins. Mon collègue d'Angleterre¹, le grand protecteur des magyars, a dû entendre avec dépit ce jugement. Enfin, en ce qui concerne l'Autriche, il a répété les aspirations de ce pays à se rattacher à l'Allemagne, si celle-ci y trouvait son intérêt; celui-ci consisterait plutôt à patienter jusqu'à ce que la jeune République ait liquidé ses dettes de guerre — „en attendant, a dit M. Benès, en s'adressant à M. Vesnitch, nous ferons économiquement tout ce que nous pourrons pour retenir l'Autriche, cela durera ce que cela pourra.”

Mon collègue de Roumanie² m'a montré une lettre de Bucarest dans laquelle son Gouvernement le félicite de ce qu'il a fait pour faciliter le projet de voyage de M. Benès à Bucarest et où on lui dit: „Nous avons besoin plus que jamais de nous entendre très bien avec nos voisins.” C'est dire que M. Benès trouvera à Bucarest les meilleurs dispositions.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 20-22.

50

M. PRAZNOVSZKY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DÉLÉGATION HONGROISE
À M. MILLERAND, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS³

D. N° 111.

Paris, 15 août 1920.

Monsieur le Président,

D'après les informations authentiques du Gouvernement Royal Hongrois par suite de l'agitation toujours plus menaçante des communistes à Pecs, dont le but est d'établir le système des soviets, dans les parties de la Hongrie toujours encore occupées par les Serbes, la situation de cette ville et de ses environs devient de jour en jour plus grave.

¹ Sir A. Young.

² Emandi.

³ Le document a été envoyé aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, à Rome et à Londres.

Il est même à craindre que des personnalités de l'extrême gauche, qui en son temps ont organisé la révolution Karolyi et plus tard le bolchevisme en Hongrie, comme les sieurs Jules Hajdu, Eugène Hamburger et Oscar Jaszi, se rendront à Pecs pour y établir leur système désastreux. Ces menées sont appuyés par les autorités yougoslaves qui ont même fait arrêté plusieurs représentants de l'intelligence hongroise à Pecs ceux-ci s'étant adressés à la Mission Militaire Interalliées à Budapest en la priant de prendre des mesures efficaces pour les protéger contre le péril qui les menace.

Je suis chargé par mon Gouvernement de porter ce qui précède à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs et d'attirer son attention sur la circonstance que, si le communisme éclatait à Pecs et dans les parties de la Hongrie occupées par les Serbes, le Gouvernement Hongrois se verrait probablement obligé à intervenir à force armée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62. f. 257.

51

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 156.

Budapest, 15 août 1920.

Par un télégramme d'hier, N° 149¹, j'ai eu l'honneur de rendre compte au département de mon dernier entretien avec le Président du Conseil², concernant le voyage du Comte Csaki et du Baron Lang à Paris, dans l'espoir d'obtenir une audience de Votre Excellence et de M. le Maréchal Foch. Le département connaît donc déjà l'objet de la mission confiée par le Comte Teleki à ses deux amis, et qui consistait à exposer 1° à Votre Excellence les soucis extérieurs et intérieurs qu'occasionne au Gouvernement Magyar la marche victorieuse des armées rouges; 2° à M. le Maréchal Foch les besoins militaires de la Hongrie, en face du péril qui la menace.

Le Président du Conseil était extrêmement ému quand je suis entré dans son cabinet. Le télégramme de M. Prasnowski, dont je ne connais d'ailleurs pas exactement les termes, lui avait laissé, en tout cas, entendre que la décision de Votre Excellence de ne pas recevoir les deux envoyés Hongrois constituait une sorte de blâme personnel à son égard. Aussi était-il démonté, et venait-il même d'offrir sa démission au Gouverneur du Royaume, qui a eu le sens politique de la refuser. Le Comte Teleki m'a dit que sa confiance à notre égard l'avait seule incité à envoyer ses amis à Paris pour plaider la cause hongroise, „mieux, a-t-il ajouté que ne pourrait le faire notre représentant". Il m'a assuré que sa parfaite simplicité était l'unique coupable.

¹ Document non reproduit.

² P. Teleki.

J'ai répondu au Président du Conseil combien j'étais heureux que l'Amiral Horthy eût refusé sa démission, et combien je me réjouissais de le voir rester au pouvoir en vue de présider au rapprochement entre nos deux pays. Je lui ai déclaré que, s'il eût été certainement préférable de faire pressentir par mon intermédiaire le Gouvernement de la République au sujet du voyage du Comte Csaki et du Baron Lang, je ne voyais cependant aucun motif pour que le moindre doute fût conçu par lui relativement à la continuité de la nouvelle orientation politique adoptée par la France à l'égard de la Hongrie. J'ai insisté enfin sur l'estime qu'il inspirait personnellement à Votre Excellence et lui ai promis d'expliquer au département la conduite dont il avait cru devoir s'inspirer dans la circonstance.

Je crois avoir réussi à calmer les susceptibilités du Président du Conseil. Cet incident n'aura donc pour conséquence probable que d'amener le Cabinet de Budapest à agir à l'avenir avec un peu plus de circonspection, et à prendre un sentiment plus net des réalités, notamment des possibilités politiques et des usages et discrétions indispensables à observer en matière internationale. Les Hongrois qui ont toujours vécu à la remorque de l'Autriche ont, dans beaucoup de domaines, quelque expérience à acquérir.

J'espère toutefois vivement qu'il aura été possible à Votre Excellence, ainsi que j'en exprimais le vœu dans mon télégramme N° 149, de faire, en tout cas, recevoir le Comte Csaki et le Baron Lang par un haut-fonctionnaire du département, en vue de confirmer le résultat de mon dernier entretien avec le Président du Conseil.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 47. ff. 165-167.

52

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 347.

*Belgrade, 16 août 1920, 19h.
(Reçu: 17 août, 5h. 30.)*

M. Benès a quitté Belgrade pour se rendre à Bucarest. À l'embarcadère, il m'a confirmé la signature d'un accord politique; quant aux détails techniques (convention militaire) ils ne sont pas encore au point.

Il emporte très bonne impression de l'énergie et de la vitalité du peuple yougo-slave [sic]; sa suite militaire a apprécié les officiers serbes et leur façon de traiter les questions.

„(La) (Yougo-Slavie) possède une armée composée d'éléments excellents et homogènes, elle a cet avantage sur nous, m'a dit M. Benès, mais elle est pauvre en matériel; sous ce rapport nous avons (acquis) la supériorité. Il faut se (hâter) de procurer à l'armée serbe le matériel qui lui manque.”

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 23.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 251.

Vienne, 17 août 1920, 5h. 30.

(Reçu: 17 août, 21h. 15.)

J'ai vu hier soir le docteur Renner pour appuyer le démenti de l'agence Havas annoncé par votre télégramme 861¹ et publié dans les journaux du matin.

J'envoie par la valise de demain le résumé de cet entretien où je me suis plaint au Ministre des Affaires étrangères² du peu de confiance témoigné par lui au Gouvernement français dans une affaire si intéressante pour son pays, alors qu'il lui eût été si facile de se renseigner, au lieu de provoquer contre la France, dans la presse, une équivoque de calomnie.

Le docteur Renner a paru assez confus, mais a essayé de se justifier en invoquant „les fanfaronnades” officielles et privées des Hongrois, qui se servent à tout propos du nom de la France, et les imprudences de langage de nombreux Français qui, tant à Buda-Pesth qu'à l'étranger, auraient tout fait, dans les derniers temps, pour provoquer les susceptibilités autrichiennes.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 199.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N° 154.

Budapest, 18 août 1920, 7h. 45.

(Reçu: 19 août, 11h. 10.)

Réponse à Votre télégramme N° 424 du 14 août⁴.

Mes (renseignements) concordent entièrement avec ceux de notre Haut-Commissaire à Vienne⁵ concernant l'activité allemande pour laisser croire à une modération prochaine du traité de Trianon en faveur de la Hongrie. Un employé du Consulat général

¹ Document non reproduit.

² K. Renner.

³ Le document a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Berlin, à Vienne, à Washington, à Prague et à Bucarest.

⁴ Document non reproduit.

⁵ P. Lefèvre-Pontalis.

d'Allemagne à Buda-Pesth a même certifié à un de mes informateurs que son chef avait récemment envoyé à Berlin le texte du traité qui, d'après le comte Furstemberg, aurait été signé entre la France et la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 200.

55

LA COMMISSION MILITAIRE INTERALLIÉE À BUDAPEST À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

T. N° 160-163. Secret.

Budapest, 18 août 1920, 11h.

1° Délégation interalliée de Pecs a terminé étude sur place et plan évacuation des territoires hongrois encore occupés par Serbes.

2° Gouvernement Belgrade a demandé en conséquence retrait de délégation mais notre commission s'y est refusée en se basant sur vos décisions des 12 Mai et 12 Juin. La Commission considérait d'ailleurs que présence de sa délégation à Pecs limitait l'importance des actes arbitraires des autorités serbes.

3° Ces actes arbitraires officiellement supprimés continuent cependant.

4° C'est ainsi que Gouvernement hongrois proteste contre appui donné par Belgrade à élément socialiste en autorisant sinon en provoquant élections ayant reconstitué 8 Août dernier un Conseil National conforme à (1 gr. faux)² Karolyi mais opposé à Législation Hongroise, Conseil qui a nommé un nouveau bourgmestre. Ces mesures sont contraires à devoir des autorités militaires d'un territoire d'occupation et préparant difficultés et désordre pour époque évacuation par Serbes.

5° Gouvernement Hongrois préconise comme meilleur moyen arrêter propagande révolutionnaire au Bhiana (douteux)³ et procéder à évacuation immédiate, il demande fixer d'urgence date de cette évacuation.

La Commission militaire interalliée maintient son avis antérieur sur intérêt décider cette évacuation le plus tôt possible pour mettre fin à une situation qui peut devenir très grave.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62. ff. 253-254.

¹ Le document a été envoyé au président de la République, au président du Conseil et au maréchal Foch.

² Lacune de déchiffrement.

³ Il s'agit de la *Baranya*.

NOTE DE L'AMBASSADE D'ANGLETERRE À PARIS À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

N. Sans N°

Paris, 18 août 1920.

His Majesty's Embassy has the honour to refer to note of the Hungarian Acting Minister for Foreign Affairs² of June 27th last addressed to the Allied High Commissioners at Budapest³, drawing attention to the unfortunate fate of the numerous refugees from the inheriting States at present in and about Budapest. Copy of this note has doubtless been transmitted to the French Government by the French High Commissioner at Budapest⁴.

His Majesty's Embassy is instructed to communicate to the French Government the substance of the instructions which have been sent to His Majesty's representative at Belgrade⁵, Bucharest⁶ and Prague⁷, regarding representations to be made on this subject to the Serb-Croat-Slovene [sic], Roumanian [sic] and Czecho-Slovak Governments.

The substance of these instructions is as follows:

„It is perhaps undesirable to urge on the Governments concerned that these refugees should be repatriated forthwith. As, however, some of the difficulty at least appear to arise from the fact that these Governments are preventing the return of the refugees to their homes, you should point out to the Government to which you are accredited that in Article 61 of the Treaty of Peace with Hungary all those who possess rights of citizenship in territory which formed part of the late Austro-Hungarian Empire obtain ipso facto the nationality of the State exercising authority over that territory. Consequently the Government of the inheriting States would not in general have the right to refuse admission to such persons and you should submit this point of view to the Government to which you are accredited and suggest to them the desirability of entering into direct negotiations with the Hungarian Government on the subject with a view to expediting the repatriation of the refugees. You should also draw the attention of the Government to which you are accredited to the fact that all refugees returning to their homes will have the right eventually to exercise the option provided by Article 63 of the Treaty.”

His Majesty's Embassy is instructed to express the hope that the French Government will share these views and will be willing to send similar instructions to their representatives at Belgrade, Bucharest and Prague.

¹ Cette note était la réponse de Lord Curzon à un télégramme du 21 juillet de M. Millerand.

² P. Teleki.

³ Document non reproduit.

⁴ M. Fouchet.

⁵ Sir A. Young.

⁶ Sir A. R. Peel.

⁷ Sir G. Clerk.

His Majesty's Embassy would be glad to learn whether the French Government will take action in this sense.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol 43. ff. 95-96.

57

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 231.

Prague, 20 août 1920, 6h. 20.
(Reçu: 21 août, 9h.)

Le Ministre des Affaires Étrangères tchéco-slovaque me communique le texte signé à Belgrade par M. Benès et M. Nintch(itch).

Pour le bon ordre, en voici le résumé:

Convention défensive pour maintenir l'ordre établi par le traité de Trianon. En cas d'attaque non provoqué de l'une des parties par la Hongrie, l'autre s'engage à concourir à sa défense. Aucune des parties contractantes ne pourra conclure une alliance avec une tierce puissance sans avis préalable de l'autre.

La convention est valable 2 ans. Elle sera communiquée à la Société des Nations.

AD. Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 25.

58

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BELGRADE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 456.

Belgrade, 20 août 1920.

Après le départ de Belgrade de M. Benès la presse a donné² le texte des toasts échangés entre lui et le Président Vesnitch, ce déjeuner qui a eu lieu le 14 Août au Cercle des Officiers de Belgrade.

M. Vesnitch a dit notamment: „Nous ne tolérerons aucune velléité de renversement du statut établi par les traités signés à la dernière conférence de la paix. Nous n'avons de visées sur les biens d'aucun de nos voisins; mais nous ne serions pas dignes de nos héros ni de nos martyres si nous permettions, même un seul instant, la mise en question de nos droits politiques et territoriaux” et il a invité les assistants à lever leur verre „à la prospérité de la République Tchéco-Slovaque notre amie et alliée.”

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, à Budapest, à Vienne, à Bucarest, à Sofia, à Athènes, à Varsovie, à Berlin, à Londres, à Berne.

² Mot mal lisible.

M. Benès, dans sa réponse plus longue, plus remplie de souvenirs et plus cordiale encore, a dit: „Au moment où, à l'Est, deux nations slaves se combattent, deux autres nations slaves ont le devoir de montrer à l'Europe qu'elles veulent collaborer intimement pour la paix et la consolidation à l'intérieur, et à l'extérieur pour l'affirmation des sentiments de sécurité.” ... „Au moment où nous scellons ainsi notre amitié mutuelle et notre alliance, nous ne pouvons oublier nos grands alliés: Nous restons toujours fidèles à la politique que nous avons faite avec eux pendant la guerre; nous avons toujours les mêmes sentiments de gratitude et d'amitié vis à vis de ceux qui nous ont si puissamment aidés pendant les moments tragiques de la grande guerre; nous poursuivons avec eux la politique de justice et de paix” et M. Benès a bu à l'amitié et à l'alliance des deux pays.

Le Ministre adjoint des Affaires Étrangères auquel j'ai parlé de cette alliance m'a confirmé qu'elle était défensive et dirigée contre une attaque éventuelle de la Hongrie. Comme je voulais l'entraîner dans l'examen des dispositions militaires il m'a répondu qu'elles n'étaient pas encore au point, mais, „que, s'il le fallait en deux heures cela serait fait”. Il semble, en effet, que rien de définitif ne puisse être établi avant de connaître le résultat de la visite de M. Benès à Bucarest.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 26.

59

M. MILLERAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. MAUCLÈRE, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS ADJOINT
À LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

D. Sans N°

Paris, 21 août 1920.

Vous avez bien voulu me communiquer une lettre que vous avait adressée Sir Hugh Lewick, Délégué britannique adjoint à la Commission des Réparations, par laquelle il attirait votre attention sur certains renseignements qui lui seraient parvenus et d'après lesquels le Gouvernement français aurait engagé des tractations économiques avec la Hongrie en contradiction avec les privilèges accordés aux Réparations.

Les renseignements reçus par Sir Hugh Lewick ne sont pas entièrement exacts. Il ne s'agit nullement d'un prêt à faire à la Hongrie sur la garantie du monopole des tabacs et des chemins de fer.

Il avait été question pour la maison Schneider d'un droit d'option sur les Chemins de fer de l'États hongrois, droit qui en réalité s'est transformé depuis en un contrôle d'exploitation en vue de la remise en état des lignes ferrées hongroises. Une telle position n'est pas plus contraire au Traité que les participations très élevées prises par des Sociétés anglaises dans les Sociétés de navigation danubiennes qui constituent des avoirs importants et dont le matériel est visé par le Traité de St Germain.

Quant à la question des blés, le Ministre des Affaires Étrangères n'a jamais eu connaissance d'aucun accord tel que l'indique Sir Hugh Lewick. Il est vrai que le Gouvernement français avait demandé au Ravitaillement français d'envisager l'envoi dans

les pays danubiens agricoles d'une mission chargée d'examiner la possibilité d'une opération sur les excédents de céréales. Mais il avait été posé comme condition que lorsque l'opération prendrait corps, on s'entendrait avec l'Autriche pour passer les marchés d'accord avec elle de telle sorte qu'elle soit servie par priorité sur la France. Il ne faut pas oublier en effet que l'Autriche n'a que 6 millions d'habitants, qu'elle peut en nourrir elle-même près de 4 et que les réserves de vivres des pays danubiens sont considérables.

En un mot, le Gouvernement français a surtout envisagé sa collaboration à l'établissement d'un système économique rationnel dans les pays danubiens basé sur l'échange des produits des nouveaux États; or, à ce point de vue, la Hongrie constituait au centre des États danubiens un bloc immobile arrêtant toutes les relations économiques. La mettre à même de reprendre et développer ses relations, loin de constituer une atteinte aux privilèges des réparations, était de nature au contraire à augmenter les disponibilités de ce pays.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 201-202.

60

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 166.

Prague, 21 août 1920.

Bien que Votre Excellence doive certainement posséder déjà le texte du traité signé le 14 août dernier, à Belgrade, entre la Tchéco-Slovaquie et le Royaume des Serbes-Croates et Slovènes, il ne me paraît pas inutile de Lui envoyer ci-joint le texte de ce document² qui m'a été remis par le Ministère des Affaires Étrangères³, en me référant à mon télégramme N° 231⁴.

Les clauses en sont celles qui étaient connues déjà. La seule modification est qu'au lieu de dire, comme le projet, qu'en cas d'agression de la Hongrie, les parties contractantes s'aideront avec toutes leurs forces, le traité renvoie à une convention spéciale la détermination des dispositions à prendre.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

² Voir l'Annexe du document.

³ E. Beneš.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 57.

ANNEXE

Convention de l'Alliance entre la République Tchécoslovaque
et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes

Fermement résolu de maintenir la Paix acquise au prix de tant de sacrifices et prévue par le Pacte de la Société des Nations, ainsi que l'ordre établi par le Traité conclu à Trianon le 4 Juin 1920 entre les Puissances Alliées et Associées d'une part et la Hongrie de l'autre, le Président de la République Tchéco-Slovaque et Sa Majesté le Roi des Serbes, Croates et Slovènes se sont mis d'accord pour conclure une convention défensive.

Dans ce but ont nommé pour leurs délégués plénipotentiaires, savoir:

Le Président de la République Tchécoslovaque

Monsieur Édouard Benès, son Ministre des Affaires Étrangères;

Sa Majesté le Roi des Serbes, Croates et Slovènes

Monsieur Momtchilo Nintchitch, docteur en droit, son Ministre du Commerce et de l'Industrie, Ministre des Affaires Étrangères par Intérim;

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

Article 1.

En cas d'une attaque, non provoquée, de la Hongrie contre l'une des Hautes Parties contractantes, l'autre Partie s'engage à concourir à la défense de la Partie attaquée de la façon déterminée par l'arrangement prévu dans l'article 2 de la présente convention.

Article 2.

Les autorités techniques compétentes de la République Tchéco-Slovaque et du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes fixeront, d'un commun accord, les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente convention.

Article 3.

Aucune des Hautes Parties Contractantes ne pourra conclure une alliance avec une tierce puissance, sans avis préalable de l'autre.

Article 4.

La présente convention sera valable deux ans à partir du jour de l'échange des ratifications. Ce terme expiré, chacune des Parties contractantes aura la faculté de dénoncer la présente convention. Elle restera pourtant en vigueur six mois après la date de la dénonciation.

Article 5.

La présente convention sera communiquée à la Société des Nations (Pacte de la Société des Nations).

Article 6.

La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Belgrade le plus tôt possible.

En foi de quoi les Plénipotentiaires désignés l'ont signée et y ont apposé leurs sceaux.
Fait à Belgrade, en double expédition, le quatorze août 1920.

L.S. Dr. M. Ninčić m.p.

L.S. Dr. E. Beneš m.p.

Opis souhlasí s originálem. Copie conforme à l'original.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 28-29.

61

NOTE DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

N. Sans N° Secret.

Paris, 22 août 1920.

Le conflit russo-polonais a eu une grosse répercussion sur la politique extérieure de la Hongrie. La menace bolchevique, conséquence de la défaite polonaise, a créé en Europe une situation générale fort troublée que le gouvernement magyar ne pouvait manquer d'exploiter à son profit. Estimant que le moment de réaliser certaines de ses opérations était devenu favorable, il a déployé au point de vue politique extérieure, une activité considérable. Adversaire résolu du bolchevisme, il a offert à l'Entente, le concours de l'armée magyare pour arrêter la vague rouge menaçante et laissé entendre que pour assurer la défense de l'Europe Centrale contre ce fléau, l'occupation militaire des Carpathes par des forces Hongroises pourrait être très utile sinon nécessaire. Il affirmait en outre, qu'étant donnée la situation générale très incertaine, l'évacuation des comitats de l'Ouest était actuellement inopportune et qu'elle devait être remise à une date ultérieure. Ainsi donc, prendre pied en Slovaquie et Podcarpatho-Russie et maintenir les comitats de l'Ouest sous la coupe de Budapest, tels paraissent être les premiers résultats [...] pose d'obtenir la Hongrie.

Politique intérieure.

À l'intérieur la situation politique reste toujours très précaire. Le cabinet Simonyi-Semadam, incapable de réagir contre le terrorisme exercé par les formations d'officiers, a dû donner sa démission. Le comte [...] n'ayant pu aboutir à constituer un gouvernement de coalition, c'est le Comte Telecki [Teleki] qui a été chargé par le gouvernement de solutionner la crise ministérielle.

¹ Mot(s) illisible(s).

² Nom illisible. Peut-être: Bethlen.

La composition du nouveau Cabinet est la suivante:

Présidence du Conseil et provisoirement:

— Affaires Étrangères

— Intérieur

— Guerre

— Sous-secrétaire d'État
politique à la Guerre

— Finances

— Justice

— Cultes et Instruction publ.

— Commerce

— Ravitaillement public

— Hygiène et bien-être

— Minorités nationales

— Petits propriétaires et
Ministre d'État

Comte Telecki,

Dr. Ferdinandy (ancien

Ministre de la justice)

Général Sreter,

cap. Gomboes [Gömbös],

Baron Koranyi,

Paul. G. Tomcsanyi

Haller,

Rubinek,

Szabo (Nagyatad)

(antérieurement Mayer Jean)

Benard Auguste,

Bleyer Jacques,

Szabo (Soropatka

[Sokorópátka]).

Ce Cabinet n'est en somme que le Cabinet précédent, remanié. Deux portefeuilles changent de titulaire, la Guerre et la Justice, et sont confiés respectivement au Général Sreter, militaire réputé très énergique, et à Tomcsanyi. Enfin il y a lieu de relever la présence comme sous-secrétaire d'État politique à la Guerre d'un militaire très remuant: le Capitaine [Gömbös]¹, Président de la M.O.V.E., qui a été attaché, pendant la guerre mondiale, au Grand État-Major allemand.

Le programme du nouveau gouvernement a été exposé par le Président du Conseil dans son discours prononcé le [22]² Juillet à l'Assemblée Nationale. Le Comte Telecki y a manifesté la volonté ferme de maintenir l'ordre envers et contre tous ceux qui chercheraient à le troubler, de faire aboutir les reformes les plus urgentes, en particulier la reforme agraire, et de rendre au pays les possibilités de se ressaisir. Aussitôt en fonctions, le Cabinet Telecki s'est mis courageusement au travail. Un projet de reforme agraire est actuellement soumis à l'examen de l'Assemblée, ainsi que divers moyens de mettre de l'ordre dans les Finances. En outre il a fait voter par la Chambre une série de mesures, élargissant singulièrement les attributions du Gouvernement: droit d'ajourner et de dissoudre l'Assemblée Nationale sous condition que l'ajournement ne dépasse pas 3 mois ou qu'une nouvelle Assemblée soit convoquée dans les 3 mois, suivant le décret de dissolution: droit *d'employer l'armée magyare en dehors des frontières* sous la responsabilité du gouvernement, et sous condition de l'approbation ultérieure de l'Assemblée; enfin droit d'accorder l'armistice générale. Cependant malgré la bonne

¹ Mot mal lisible.

² Chiffres mal lisibles.

volonté qui l'anime, ce ministère ne semble devoir n'avoir qu'une existence éphémère. Il a pris en effet le pouvoir dans des circonstances difficiles; la situation intérieure pèse lourdement sur ses épaules et le délicat problème de la réforme agraire lui réservera certainement de nombreuses déceptions.

L'arrivée au pouvoir du comte Telecki ne semble pas devoir modifier la politique générale extérieure, suivie jusqu'ici par la Hongrie. Le discours programme prononcé par le Président du Conseil à l'Assemblée Nationale le 22 Juillet est caractéristique à cet égard: on y lit notamment ceci:

„Au point de vue de la paix, les Grandes Puissances commencent peut-être à se rendre compte de l'erreur qu'elles ont commise; peut-être ne tarderont-elles pas de reconnaître la nécessité d'une révision pour peu qu'elles aient l'intention de rendre à l'Europe la tranquillité que ne peuvent lui donner les traités de paix actuels.”

Afin de donner plus de poids à cette politique de réalisations immédiates, il paraissait opportun d'intensifier la propagande anti-tchéco-slovaque, autrichienne, serbe, roumaine et communiste dans les territoires détachés. C'est ce qu'ils a été facile de constater en particulier en Slovaquie. Aussi les relations de la Hongrie avec les États limitrophes demeurent-elle toujours tendues.

La guerre polono-bolchevique a donné à la Hongrie une occasion nouvelle de manifester sa sympathie vis-à-vis de la Pologne. „Le gouvernement fera l'impossible pour mettre à son service toute sa force, tout le prestige dont il jouit dans le concert Européen, afin de déterminer les Grandes Puissances à ne pas laisser succomber la Pologne.”

Avec les Grandes Puissances, de l'aveu même du Président du Conseil Comte Telecki, les relations se sont améliorées au point qu'on peut les déclarer satisfaisantes.

Agitation en Slovaquie.

L'agitation actuelle constatée en Slovaquie est le résultat de la propagande active entretenue dans cette région par les États limitrophes. Cette propagande qui s'appuie sur le sentiment national et sur le communisme vise à provoquer la séparation de Prague de cette province.

La propagande polonaise conduite par Groyad, Jehdicka et Unger¹ s'exerce principalement dans la région d'Orava et de Spis². La propagande magyare, de beaucoup la plus importante et la plus dangereuse s'exerce surtout dans la partie orientale. Elle est conduite par Buliss³ et Dvortsak. Enfin il y a lieu de signaler en Podcarpatho-Russie une propagande russophile entreprise par l'ancien député Beskyd.

Terreur blanche.

Le mouvement réactionnaire qui avait éclaté dès le retour au pouvoir des partis bourgeois, n'ayant pas été indigné par le gouvernement a rapidement pris une grande extension. Dirigé au début uniquement contre les éléments communistes, promoteurs de la révolution bolchevique d'Avril 1919, il s'est successivement étendu aux juifs, aux

¹ Noms mal lisibles.

² Mot mal lisible.

³ Nom mal lisible.

francs-maçons et même aux protestants. Il était aussitôt mis à profit par les éléments de désordre, dont l'action contribuait à rendre très incertaine la sécurité à l'intérieur. Ce mouvement réactionnaire soutenu par les partis panmagyars (de FAIEDACK [Fajvédők?]¹, de la „Hongrie qui se réveille”, de MOVE, etc...) a permis aux formations spéciales d'officiers d'acquiescer à l'intérieur du pays une importance politique néfaste pour le pays. Ces formations d'officiers qui ont en effet bénéficié de la neutralité bienveillante du Gouverneur Horthy, n'ont pu être dissoutes par le Cabinet Simonyi-Semadan. Actuellement elles sont entrées en lutte contre le Gouvernement et se proposent d'instaurer un régime de dictature militaire en faveur de Horthy et de Friedrich. Ce coup de force qui supprimerait toute opposition devrait être regardé comme le prélude d'une restauration monarchique.

Mouvement monarchiste.

Le nombre des monarchistes autrichiens réfugiés en Hongrie s'est actuellement accru. Non content de leur accorder une large hospitalité, le gouvernement Hongrois en a assuré l'entretien et a semblé vouloir procéder au camp de Zalaegerszeg à l'organisation de contingents qui n'attendent d'ailleurs que l'occasion d'intervenir pour restaurer la monarchie à Vienne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 56-61.

62

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 348-350.

Bucarest, 22 août 1920, s.h.

(Reçu: 22 août, 11h.)

M. Benès, arrivé hier Bucarest, a communiqué à M. Take Jonesco le texte de la convention qu'il vient de signer avec la Serbie.

(Celle-ci) présente un caractère purement défensif de garanties réciproques en vue de l'(application) du traité de Trianon relative à l'Italie, contrairement à ce que M. Politis avait dit à notre Ministre à Athènes³. Par contre, les détails d'une coopération éventuelle contre la Hongrie y sont prévus.

M. Take Jonesco s'est déclaré prêt à provoquer, de la part de son Gouvernement, l'adhésion de la Roumanie, mais sous la condition que la Grèce fût invitée à y adhérer et éventuellement la Pologne.

¹ Mot mal lisible.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Athènes, à Budapest, à Vienne, à Varsovie, à Prague, à Washington, à Berlin, à Constantinople, à Sofia, à Belgrade.

³ M. Billy.

M. Benès s'est déclaré consentant.

Il repart (ce soir), mais les pourparlers sont dès maintenant en cours pour la (1 gr. tronqué)¹ accord auquel le Roi² et le Président du Conseil³ ont donné leur consentement (mots passés)⁴ points principaux.

M. Benès en me mett(ant) au courant de son entretien avec M. Take Jonesco (m'a dit) (que la) question (de la) (Galicie) (polonaise) (avait été) soulevée. Il comprend les motifs invoqués par la Roumanie pour désirer que cette province soit conservée à la Pologne avec (laquelle) elle sert (de) trait d'union indispensable, mais il est lié par les exigences de sa politique intérieure.

Il n'a pu que donner l'assurance que son (Gouvernement) resterait entièrement neutre (dans les) discussions qui auraient lieu ultérieurement à ce sujet.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 31-33.

63

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE, COMMANDANT EN CHEF DES ARMÉES TCHÉCOSLOVAQUES AU MINISTÈRE DE LA GUERRE⁵

T. N° 647-650. Secret

Prague, 23 août 1920, 5h.

1° Ministre des Affaires Étrangères⁶ rentré hier Prague après visite Belgrade et Bucarest.

2° À Belgrade fut signé traité alliance défensive limité cas attaque hongrois dont ministre de France à Prague⁷ a communiqué texte au quai d'Orsay.⁸ Chef d'État-Major Général serbe⁹ accompagné mission officiers d'É.M. et techniciens est attendu Prague fin présente semaine pour conclure convention militaire et étudier possibilité commande ou acquisition matériel de guerre (douteux)¹⁰ et munitions.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Ferdinand I.

³ Le général Averescu.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ La copie a été communiquée à M. Millerand et au maréchal Foch.

⁶ E. Beneš.

⁷ F. Couget.

⁸ Voir le texte dans l'Annexe du document reproduit ci-dessus sous le N° 60.

⁹ Le maréchal Bojević.

¹⁰ Lacune de déchiffrement.

3° À Bucarest terrain était moins préparé et état opinion publique ne permet pas encore signature alliance formelle comportant action commune avec Yougo-Slave (douteux)¹ [sic].

Néanmoins entente fut conclue dont Ministre de France à Prague a fait connaître grandes lignes. Résultats de cette entente ont été consignés dans un mémorandum échangé entre les deux ministres² et dont stipulation doivent encore rester secrète, chacun d'eux devant se borner à publier une déclaration ils ont arrêté termes.

4° Tchéco-Slovaquie et Roumanie observeront dans lutte Pologne Russie même attitude neutralité chacun des deux pays défendra ses frontières s'il est attaqué. Aucune promesse d'appui militaire réciproque n'a été faite.

5° Vis à vis la Hongrie engagement identique à celui pris avec S.H.S. c'est à dire promesse formelle appui militaire réciproque si la Hongrie attaquait. Intention est conclure prochainement convention militaire, néanmoins aucun délai n'a été fixé.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 38.

64

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

D. N° 169.

Budapest, 23 août 1920.

Par une lettre N° 110 du 10 Juillet⁴, j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir le département des nombreux réfugiés provenant d'anciens territoires hongrois aujourd'hui tchèques, yougo-slaves et roumains, et que le Gouvernement Hongrois se voit obligé de loger, en partie, dans plus de 2.000 wagons. Dans la même dépêche, je rendais compte à Votre Excellence d'une visite que j'avais faite à une de ces „cités de wagons”, comme on les appelle ici.

Le Comte Bethlen, Président du Bureau des Réfugiés, vient de m'adresser le tableau statistique, ci-joint⁵, de ces réfugiés à *Budapest*. Ceux-ci s'élèvent à 16.401 dont 11.708 pour la Transylvanie, 2.253 pour la Serbie, 2.440 pour la Tchéco-Slovaquie.

Comme le verra Votre Excellence, ce sont surtout des gens de profession intellectuelle qui ont été l'objet de ces mesures. Il y a là un indice à peu près certain que ces expulsions correspondent à un plan systématique pour détruire les éléments possibles de propagande hongroise, dans les pays séparés de la Hongrie.

¹ Lacune de déchiffrement.

² E. Beneš et M. Ninčić.

³ Le document a été envoyé aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, à Prague, à Bucarest.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 13.

⁵ Voir l'Annexe du document.

Le nombre des wagons rendus inutilisables pour loger ces réfugiés et par conséquent perdus pour les transports est de 2.394.

Je ne puis que signaler de nouveau à Votre Excellence l'intérêt que présenterait, selon moi, pour la Hongrie une heureuse solution de ce problème, dans le cas où des démarches pourraient être tentées à Bucarest, à Belgrade et à Prague en vue du retour dans leurs foyers de[s] Hongrois expulsés probablement pour la plupart sans motif sérieux et peut-être sans aucun motif. En réalité, il ne s'agit pas d'un très grand nombre de personnes et encore moins de personnes dangereuses. C'est pour cette raison, comme d'ailleurs pour tant d'autres de même nature, en dehors du morcellement territorial dont souffrent particulièrement les Magyars, que la tension demeure si grande entre la Hongrie et ses voisins. Tout ce qui pourrait contribuer à diminuer cette tension serait certainement salubre pour l'état général de l'Europe Centrale.

En ce qui concerne le nombre total des réfugiés en Hongrie, il est beaucoup plus élevé, atteignant de 65 à 70.000 personnes.

TABLEAU
montrant le nombre des réfugiés à Budapest

Expulsés de:	Enfants n'ayant pas achevé leur 14 ^e année		Nombre total des Réfugiés	Expulsé Avant le 1 ^{er} Avril	Après le 1 ^{er} Avril	Nombre total	intel- lectu- elle	Occupation		Total
	hommes	femmes garçons filles						indus- trielle	agri- cole autre occupa- tion	
Transylvanie	6402	2722	1388	1330	11708	1864	9844	1676	507	11708
Territoire Yougoslave	1122	597	281	253	2253	682	1571	368	23	2253
Territoire Tchécoslo- vaque	1075	575	415	375	2440	536	1904	535	95	2440
Total:	8659	3894	2084	1764	16401	3082	13319	2579	625	16401

TABLEAU
montrant le nombre des employés des Chemins de fer
qui ont été expulsés des territoires détachés de la Hongrie

Nombre des employés	Nombre des membres de famille	Expulsés du territoire occupé par les		Italiens	Parmi les employés expulsés se trouvent:		Ouvriers
		Tchèques	Serbes		Employés de bureau	Employés subalternes	
8.997	35.267	4.432	2.889	113	850	349	2.629 610
					Employés en Hongrie ou pas employés; employés pas employés	employés pas employés	3.455 1.104

TABLEAU
montrant le nombre des wagons occupés par les familles hongroises
expulsées des territoires détachés de la Hongrie

Dans le rayon des administrations des chemins de fer:		Total des wagons	
Central	Transdanubien	Debveczer (Debrecen)	Szeged Szombathely
1575	116	83	78
			2.394

Actuellement, il y a à peu près
2.400 wagons occupés par 11.000 personnes.
Dans les baraques provisoires à Budapest,
se trouvent 693 réfugiés.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 97-100.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 232-235. Secret.

*Prague, 23 août 1920, 4h. 30 et 6h. 30.
(Reçu: 23 août, 19h. 50, 19h. 15, 23h. 45, 23h. 40.)*

M. Benès est revenu le 22 de son voyage à Belgrade et Bucarest. Le général Pellé a eu avec lui, dès son arrivée, une conversation dont il m'a donné le compte-rendu suivant:

„Le Ministre passe très rapidement sur l'accord conclu à Belgrade se rapportant au texte du traité qui a été communiqué. Tout a été facile. L'entente sur tous les points. Les représentants militaires S.H.S. viendront à Prague à la fin de cette semaine pour arrêter avec moi les termes de la convention militaire.

À Bucarest, le terrain était moins préparé. La visite de M. Benès n'était attendue qu'un peu plus tard. Il a fallu successivement convaincre M. Take Jonsco, le général Averesco, le Roi¹. Finalement l'entente a été complète. Mais M. Benès a insisté sur le caractère secret des communications qu'il allait me faire. Le général Averesco désire rester très prudent. L'opinion publique roumaine n'est pas préparée encore à accepter une alliance formelle où les Yougo-Slaves se trouvent englobés. Pour ce motif, il n'a pas paru expédient de signer un accord. Les deux ministres ont simplement fixé dans un mémorandum les différents points sur lesquels ils se sont entendus. Ils publieront mardi une déclaration qui sera sommaire. M. Benès ne voudrait pas être accusé d'indiscrétion. Je signalerai ci-après certains points sur lesquels il demande à notre Gouvernement de faire un silence complet, même vis-à-vis des Roumains.

Les deux pays conviennent d'observer dans la lutte actuelle entre la Pologne et la Russie la même attitude. Cette attitude est celle de la neutralité. Au cas où il serait attaqué, chaque pays est décidé à défendre ses frontières. Je demande si, dans cette hypothèse, ils se sont promis un appui militaire mutuel; M. Benès répond négativement.

Par contre, les deux états se sont engagés à se soutenir réciproquement par les armes au cas où l'un d'eux serait attaqué par la Hongrie. Engagement identique à celui pris avec les Yougo-Slaves.

Il y a lieu de regarder comme particulièrement secrets les points suivants concernant la Pologne:

Avant son offensive sur Kiew, le Gouvernement polonais (a) proposé à la Roumanie une alliance, en vue du partage de la Russie méridionale. Les Roumains devaient recevoir Odessa. Les Polonais n'avaient pas indiqué quelle frontière ils fixaient pour eux mêmes du côté de l'Est. Questionnés à ce sujet, ils ont indiqué la frontière de 1772, sans toutefois prendre d'engagement ferme. Le Gouvernement roumain a décliné la proposition.

Au moment de l'attaque bolcheviste, le Gouvernement polonais a proposé une entente à trois, Roumanie, Hongrie, Pologne, que les Roumains ont également refusée.

¹ Ferdinand I.

Le général Averesco et M. Benès sont tombés d'accord pour adopter vis à vis de la Pologne une politique commune. Ils estiment tous deux que la Pologne doit être indépendante, désirent qu'elle s'annexe au groupe, mais ils ne veulent pas être entraînés par la politique [...]¹

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 34-37.

66

M. MILLERAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. BILLY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES ET
À M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE²

T. N° 540 (Athènes) et 1413 (Varsovie) Secret.

Paris, 24 août 1920.

Je vous ai communiqué un télégramme de M. Daeschner en date du 22 août³ relatif à la négociation d'une alliance entre la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie, la Roumanie et éventuellement la Pologne et la Grèce en vue du maintien de la Paix dans les Balkans. L'idée qui préside à la constitution de ce groupement est de prendre des garanties contre la Hongrie, la convention serbo-tchèque contenant même des dispositions en vue d'une coopération éventuelle contre les Magyars.

Une telle politique présente le grave inconvénient d'isoler le gouvernement magyar, qui sera inévitablement tenté de se rejeter du côté de l'Allemagne pour y trouver un appui. Notre souci constant est au contraire, en vue de prévenir les conflits, de rechercher les éléments de rapprochement et d'entente entre les divers États de l'Europe centrale. C'est surtout pour être à même de travailler plus efficacement à la réalisation de ce dessein, que j'ai encouragé un rapprochement économique entre entreprises françaises et entreprises hongroises. Le développement de l'influence française à Budapesth paraissait propre à servir la cause de la paix, en donnant à tous nos Alliés de l'Europe centrale certaines garanties contre un renouveau de la politique de conquête en Hongrie.

Dans ces conditions, l'adhésion
de la Pologne (Varsovie)
de la Grèce (Athènes)

à la combinaison projetée risquerait d'aggraver la division de l'Europe centrale en deux camps et d'augmenter ainsi les chances de conflit. Nous n'avons donc aucun intérêt à ce que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité entre dans un groupement orienté de la sorte.

¹ La suite du télégramme manque.

² Le document a été envoyé par courrier aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Vienne, à Belgrade, à Bucarest, à Budapest, à Constantinople, à Rome, à Londres, à Washington et à Berlin.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 62.

Je vous prie d'examiner sous quelle forme, particulièrement discrète, il vous paraîtrait possible de signaler au gouvernement polonais (Varsovie) grec (Athènes)

les inconvénients d'une politique qui risque de solidariser les intérêts hongrois avec les intérêts allemands et de rendre plus difficile dans l'Europe centrale l'établissement de relations normales entre les États issus de la désagrégation de l'Empire habsbourgeois.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 41.

67

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 161.

*Budapest, 27 août 1920.
(Reçu: 27 août, 16h. 45.)*

Le Directeur Politique du Ministère des Affaires étrangères² m'a dit ce matin que mon collègue italien³, sur l'ordre de son Gouvernement, venait de se joindre à la protestation déjà formulée par le Gouvernement britannique contre la conclusion des Affaires économiques entre la (France) et la Hongrie. À ce propos, il m'a avoué être assez inquiet de cette attitude de l'Italie qui, depuis trois semaines (environ), userait de mauvais procédés à l'égard (du) gouvernement hongrois. D'après son service des renseignements à Vienne dont il prétend être sûr, M. Kania accuse (notamment) l'Italie d'être l'instigatrice du voyage du Chancelier Renner à Prague et de celui de M. Benès à Belgrade et à Bucarest pour rendre plus sévère l'encerclement de la Hongrie. J'ai répondu au Directeur Politique que la double protestation anglaise et italienne n'offrait pas les dangers qu'il redoutait en lui répétant que le Gouvernement britannique n'avait effectué jusqu'à présent, à ma connaissance, aucune démarche⁴ à Paris contre la conclusion des Affaires Économiques. En ce qui concerne le Gouvernement italien, j'ai ajouté que, selon moi, le Cabinet de Rome ne persisterait probablement pas dans son attitude, le jour où il (se) trouverait seul quand l'Angleterre se serait accommodée des circonstances. Enfin j'ai cru utile de déclarer une fois de plus qu'aucune més(intelligence) sérieuse n'était pas capable de se produire entre la France et l'Angleterre, du fait du rapprochement franco—hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. f. 203.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Bucarest, à Vienne, à Sofia, à Prague, à Varsovie, à Berlin.

² K. Kánya.

³ Le prince Castagneto.

⁴ Sur ce sujet voir documents reproduits ci-dessus sous les N° 6 et 12.

NOTE DE M. HALMOS À M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. Sans N°

Paris, 27 août 1920.

Vu la situation géographique de la Hongrie il ne peut pas être douteux que la Hongrie est la porte des pays Balkaniques.

D'autre part, il est certain que la vie économique de l'ancienne Hongrie, toute entière, reste basée pour très longtemps sur la Hongrie, étant donné:

1° — Le fait que les parties détachées de la Hongrie ne peuvent être ravitaillées que par la plaine Hongroise;

2° — Le régime invariable des eaux qui afflueront toujours vers le Danube et la Theiss;

3° — Le régime des chemins de fer, dont le centre et la base sera toujours Budapest;

4° — Le fait que la plus grande partie de l'outillage industriel de l'ancienne Hongrie se trouve à Budapest et dans les environs.

Ce sont peut-être les principaux motifs qui ont dû amener le Gouvernement Français et des groupes financiers et industriels français à s'intéresser à la vie économique et industrielle de ce pays, en s'assurant la possibilité du contrôle de ses forces économiques et financières.

Le projet de ce contrôle, tellement convoité par l'Angleterre et l'Italie et toujours espéré par l'Allemagne, vise trois points:

1° — Le contrôle des chemins de fer Hongrois.

Étant donné la structure du régime de ces chemins de fer, ce contrôle assure une influence notable sur tous les chemins de fer de l'ancienne Hongrie. La Hongrie étant située sur le chemin le plus court et le plus direct entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, le contrôle de ces chemins de fer comporte le contrôle de ce trafic jusqu'à un certain point et notamment celui de la France du midi et de l'Italie vers la Russie.

Ce qui est tout-à-fait certain, c'est que le contrôle des chemins de fer Hongrois assure d'une manière absolue le contrôle exclusif; du trafic de l'Allemagne vers tous les pays Balkaniques et vers l'Asie Mineure.

2° — Le contrôle de la navigation Danubienne.

Les Anglais ont essayé de s'assurer ce contrôle en rachetant les actions des Sociétés de Navigation Danubienne.

Le contrôle de la partie Hongroise du Danube, et notamment celui du port de Budapest, qu'aucun navire ne pourra éviter, assure, sans contestation, une influence autrement efficace.

3° — L'acquisition de l'outillage industriel.

Les 80 % de l'outillage industriel sont situés dans les parties restées magyares. Étant donné les difficultés financières et de transport, et le manque de matières premières, qui empêcheront pendant une longue durée la construction de nouvelles usines, cet outillage assurera une influence incontestable sur l'industrie et la production industrielle de toutes les parties de l'ancienne Hongrie.

La réalisation du programme tracé ci-dessus a été commencée.

Des groupes financiers et industriels français, par la voie de l'Union Européenne Industrielle et Financière, sont entrés dans la Banque Générale de Crédit Hongrois, laquelle banque contrôle, à elle seule, 274 affaires industrielles dans toutes les parties de l'ancienne Hongrie, et notamment toute la grande industrie Hongroise.

D'autres groupes français ont acquis des options concernant l'exploitation et la reconstitution des chemins de fer Hongrois ainsi que la construction et l'exploitation du port de Budapest. Ces options sont signées par le gouvernement Hongrois et garanties par le Régent.

La mise en vigueur de ces options dépend uniquement de la réalisation d'un programme politique dont les bases sont contenues dans une note, que le gouvernement Français a adressé au gouvernement Hongrois le 27 Juin 1920 et qui ne touche en rien à la structure du traité de Trianon, mais qui aurait pour but la réconciliation des pays de l'Europe Centrale et la stabilité de la paix générale.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 56-59 (76-79).

69

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 360. Secret.

Bucarest, 27 août 1920.

(Reçu: par courrier 31 août, 12h.)

Je me réfère à mon télégramme 349².

Le résultat des entretiens de M. Benès avec M. Take Ionesco a été résumé en une note signée des deux ministres et qui sera soumise au roi et au Conseil des Ministres pour servir de base à l'accord destiné à compléter le traité tchéco-serbe.

Les principaux points sont les suivants:

1° — Participation à l'Alliance de la Grèce et admission ultérieure de la Pologne si elle le demande une fois sa situation rétablie. (M. Take Ionesco se refuse à participer à un accord dans lequel la majorité des signataires serait slave).

2° — En cas d'attaque de l'un quelconque des alliés par la Hongrie, les deux autres interviendront aussitôt dans des proportions fixées d'avance.

3° — L'Autriche sera si possible déterminée à prendre part à la ligue, et les alliés lui prêteront au besoin leur appui économique.

4° — Si la Roumanie est attaquée par les Bolchevistes, la Tchéco-Slovaquie et la Serbie respectivement maintiendront la Bulgarie et la Hongrie.

¹ Le télégramme a été envoyé aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Athènes, à Budapest, à Vienne, à Varsovie, à Prague, à Berlin, à Constantinople, à Sofia, à Belgrade, à Washington.

² Document non reproduit.

5° — Si les Puissances de l'Entente sollicitent un concours en vue d'une action contre la Russie des Soviets, les signataires se concerteront avant de répondre.

6° — Le Gouvernement de Prague reconnaît l'intérêt primordial de la Roumanie au maintien d'un contact direct avec la Tchéco-Slovaquie aussi bien qu'à celui d'une frontière commune avec la Pologne.

7° — Dans ces conditions le Gouvernement de Prague restera neutre dans la discussion éventuelle sur l'attribution de la Galicie Orientale.

8° — Les difficultés relatives à la région de Maramorech [Máramaros] seront résolues au moyen de règlements d'exploitation commune des chemins de fer locaux et de tarifs douaniers spéciaux.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 43-44.

70

M. BILLY, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 350.

Athènes, 27 août 1920, 13h. 15.

(Reçu: 28 août, 1h. 25.)

Réponse à votre télégramme 540².

J'ai été amené à m'entretenir avec le Ministre des Affaires étrangères³ de la situation créée en Europe Centrale par l'alliance entre les Tchéco-Slovaques et la Serbie. J'ai signalé les inconvénients d'une politique qui, en unissant les Slaves contre les Maggyars [sic], risquerait de perpétrer des conflits dans la vallée du Danube; mais M. Politis m'a répondu qu'à sa connaissance la politique actuelle de M. Benès visait simplement à une assurance réciproque contre l'attaque éventuelle des Maggyars et que, dans ces conditions, elle avait pour but l'observation du traité de Trianon. Il a ajouté que, d'après des informations, M. Take Jonesco était sympathique aux projets de M. Benès, mais qu'il avait jusqu'ici refusé de prendre des engagements écrits. À cette occasion, j'ai indiqué que l'on parlait d'une extension de cette politique à la Pologne et à la Grèce. M. Politis n'a pas relevé l'observation, mais j'ai cru comprendre que la Grèce s'inspirait des mêmes principes que la Roumanie.

(À suivre)⁴

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 42.

¹ Le télégramme a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Sofia, à Belgrade, à Prague, à Constantinople, à Varsovie, à Budapest, à Vienne, à Berlin, à Bucarest.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 66.

³ M. Politis.

⁴ La suite du télégramme n'a pas été retrouvée.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 244-245.

Prague, 28 août 1920, Th. 15.

(Reçu: 28 août, 23h. 20.)

Je me réfère au télégramme de M. Jusserand, transmis sous les n° 242 à 44¹.

J'ai reçu ce matin la visite de M. Piltz, qui m'a dit qu'à son avis, la Pologne, en raison des événements devrait dresser un nouveau programme de politique extérieure basé sur une entente complète et confiante avec la France. Ce programme comporterait un rapprochement de la Pologne, de la Tchéco-Slovaquie et la Russie normale, représentée par le Général Wrangel. En ce qui concerne la Tchéco-Slovaquie, il voudrait commencer par une déclaration effaçant les rancunes laissées par l'affaire de Teschen. Je l'ai naturellement encouragé dans cette voie, et l'ai (assuré) de mon concours qu'il sollicitait en vue d'amener un rapprochement entre les deux pays.

Je ne lui ai cependant pas caché qu'il serait périlleux, pour la réussite de ses projets, de mêler aux pourparlers le nom du général Wrangel, contre lequel les préventions sont fortes ici. Je lui ai dit, qu'à mon avis, il serait intéressant de débiter par un accord établissant des relations d'intérêt et de commerce qui seraient de nature à apaiser l'excitation réciproque des esprits dans les deux pays. De plus, vu le télégramme de V.E. du 24 août² à Varsovie et à Athènes, qui venait de me parvenir par courrier, je l'ai mis en garde (contre) (une) adhésion pure et simple de la Pologne à la petite Entente, qui augmenterait l'isolement de la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 45-46.

¹ Document non reproduit.

² Il s'agit du télégramme de M. Millerand, dans lequel le président du Conseil a protesté contre la construction de la Petite Entente — Document reproduit ci-dessus sous le N° 66.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 172.

Budapest, 29 août 1920.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de la [sic] télégraphier au département sous le N° 161², j'ai appris mercredi dernier au cours d'une visite au Directeur Politique des Affaires Étrangères³, le Président du Conseil⁴ étant indisposé pour plusieurs jours, que le Gouvernement Italien venait de s'associer au Gouvernement Anglais pour protester contre la conclusion éventuelle des affaires franco—hongroises.

M. Kania, en me faisant cette déclaration, s'est montré assez ému. Le Gouvernement Hongrois avait fini par se laisser convaincre que l'opposition manifestée ici par le Haut-Commissariat Britannique était plus apparente que réelle, en raison du silence observé à Paris par le Cabinet de Londres. Cette adjonction subite de l'Italie à la protestation anglaise a amené M. Kania à me dire combien il serait heureux que le Gouvernement de la République s'efforçât d'aplanir à Londres et à Rome mêmes les difficultés pouvant résulter du rapprochement franco—hongrois.

Comme le sait Votre Excellence, j'ai répondu au Directeur Politique: 1° — en reprenant patiemment tous les arguments précédemment développés par moi pour rassurer le Cabinet magyar sur le compte de l'Angleterre, alliée de la France, et dont la réclamation d'ailleurs sans base ne s'était encore produite qu'à Budapest; 2° — en essayant de démontrer que l'Italie ne persisterait pas dans son attitude, le jour probable où elle se trouverait seule vis-à-vis de nous.

J'ai constaté, en fin de compte, que l'Italie ne cause pas à la Hongrie autant de frayeur que l'Angleterre. Cependant M. Kania m'a avoué être inquiet de la nouvelle attitude que le Cabinet de Rome aurait adopté depuis 3 ou 4 semaines à l'égard de son pays. Il a accusé formellement les Italiens d'être cause de la visite du Chancelier Renner à Prague, et de celle de M. Benès à Vienne, Belgrade et Bucarest, d'où est sortie la „Petite Entente” comme on appelle plaisamment ici la nouvelle alliance Tchéco—autro—serbo—roumaine contre les débris du Royaume de St-Étienne.

Si, comme je suis disposé à le croire, M. Kania n'a pas été trompé par ses informateurs de Vienne, ces nouveaux procédés italiens vis-à-vis de la Hongrie ne laissent pas d'être assez déconcertants. Jusqu'à ces temps derniers, en effet, le Cabinet de Rome a fait ici une active propagande, en s'efforçant de se poser comme l'unique défenseur des Magyars et de flatter le Gouvernement Hongrois. Son but, selon moi, était de chercher en Hongrie un point d'appui éventuel contre les Serbes. Faut-il conclure des paroles de M.

¹ Le document a été envoyé aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Prague, à Vienne, et à la Conférence des Ambassadeurs. Le document a été visé par M. Paléologue.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 67.

³ K. Kánya.

⁴ P. Teleki.

Kania que l'Italie jette par dessus bord sa politique de tout l'hiver pour en prendre subitement une autre? Ce ne serait pas la première fois. J'ajoute que l'austrophilie actuelle des Italiens, pas plus que leur désir de pousser l'Autriche à se joindre à l'Allemagne, n'échappent au Gouvernement Magyar. Cependant je serais étonné que l'Italie cessât ses nombreux efforts en vue d'accroître son influence en Hongrie.

J'incline davantage à penser que la présente attitude des Italiens résulte plutôt de simple mauvaise humeur à notre égard que du désir de brimer la Hongrie. Nos alliés du Sud ne feraient que se rencontrer sur ce terrain avec nos alliés britanniques.

En ce qui concerne les conversations éventuelles du Gouvernement de la République avec les autres Gouvernements de l'Entente relativement à la conclusion des affaires économiques, j'ai cru devoir profiter de l'occasion pour signaler à M. Kania que, notre politique étant toujours une politique de loyauté et de grand jour, nous n'avions rien changé à nos intentions à cet égard, mais que le Gouvernement Hongrois, pourtant si impatient jadis de recevoir communication officielle de la note de Votre Excellence, n'y avait encore fait lui même aucune allusion au Parlement de Budapest, malgré notre désir de lui voir adopter publiquement un programme francophile. Dans ces conditions, ai-je déclaré, notre propre réserve s'explique naturellement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 204-207.

73

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 693.

Vienne, 29 août 1920.

Il ne semble pas que M. Benès ait beaucoup à se féliciter du rôle que lui attribue en ce moment toute la presse ennemie. Ce que nous savons par ailleurs des démarches et des intentions du Dr Renner depuis son entrevue à Prague avec le Ministre des Affaires Étrangères Tchéco-Slovaque, fait très clairement comprendre tout le parti que la politique Austro-Allemande entendait tirer de la marche des Russes vers l'Europe Centrale.

Par l'isolement de la Hongrie, qui était censée s'appuyer sur la France, par la déclaration commune de neutralité de tous les États Slaves et Allemands, on espérait à Vienne faire échec à la politique française.

Les victoires de la Pologne, l'intervention de la France en Roumanie pour faciliter son rapprochement avec la Hongrie, l'attitude réservée de la Yougo-Slavie, ont empêché jusqu'à présent le groupement de la Petite Entente d'être dirigé contre nous d'une manière aussi offensive que l'Allemagne et l'Autriche l'auraient souhaité. Les instructions de Votre

¹ Le document a été visé par M. Paléologue. La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Belgrade, à Rome, à Sofia.

Excellence en date du 24 Août! n'en font pas moins voir de quelle façon il convient d'envisager ce groupement de Puissances qu'un léger changement d'orientation pourrait rendre finalement moins dangereux.

Tout en faisant grand état des démarches qu'auraient faites la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie et la Roumanie auprès du Conseil Suprême pour faire réduire immédiatement à 35.000 hommes, avant même la ratification du Traité de Trianon, l'effectif de l'armée Hongroise, nos ennemis ont dû reconnaître ici que l'opposition de la France rendrait ce résultat difficile à atteindre. En tout cas, le moment a paru mal choisi à plus d'un, alors que l'Entente se trouvait en face de questions beaucoup plus pressantes et plus importantes, pour réclamer d'elle l'exécution immédiate de la clause de réduction des armements hongrois.

Quand le Gouvernement Tchéco-Slovaque s'est enfin décidé à agir avec vigueur contre les Communistes Hongrois réfugiés en Slovaquie, il ne fut plus permis de douter qu'à Prague on était loin d'envisager, comme on l'eut souhaité, la Neutralité dans le conflit entre la Pologne et la Russie comme un encouragement au bolchevisme. Du coup, la politique de M. Tusar cessa d'être exaltée à Vienne par les socialistes et par leurs amis allemands et italiens. Mais on continue malgré tout à vouloir faire croire que la Tchéco-Slovaquie est définitivement brouillée, avec la France, et que c'est elle qui est à la tête du mouvement d'émancipation des États Danubiens vis-à-vis de notre Pays.

Voici comment la „Neue Freie Presse” concluait hier un article intitulé „Où en est la Petite Entente?”: „L'attitude réservée et peu encourageante de la Roumanie, que le sort des batailles sur le front Russo—polonais n'a fait que développer, a eu pour effet de réduire la portée de la démarche commune de la Petite Entente à Paris. En effet le Ministre de Roumanie dans cette capitale² ne s'est montré que fort peu disposé à s'associer à de Nouvelles tentatives auprès du Conseil Suprême en vue du désarmement de la Hongrie conformément aux stipulations des traités...

Alors que le but de la Petite Entente était de contrecarrer la politique Française en Orient, le premier effort du Gouvernement de Prague pour diriger dans ce sens sa politique extérieure n'a donc pas abouti au résultat voulu.”

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 47-48.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 66.

² Le prince Ghika.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 176.

Budapest, 30 août 1920.

Je suis à même aujourd'hui de renseigner le département sur la situation financière de la Hongrie, qui est grave. On le savait, mais il ne m'avait pas été possible jusqu'à présent de recueillir des informations précises. Celles que Votre Excellence voudra bien trouver ci-dessous viennent du ministre des Finances lui-même, le Baron Korany [Korányi].

Le budget a été déposé, mais ne sera voté que fin septembre au plus tôt, probablement Octobre, pour l'exercice Juillet 1920—Juin 1921. Les dépenses montent à 19 milliards; les recettes sont évaluées à 9, y compris les nouveaux impôts, proposés au vote du Parlement, et qu'il est impossible d'augmenter. M. Korany estime, en effet, que chaque Hongrois va être frappé jusqu'à concurrence de 75 % de son revenu. C'est là un taux qu'aucun État ne pourrait songer à dépasser.

Pour subvenir aux 10 milliards manquants, le Gouvernement Hongrois a songé à un impôt de 50 % sur le capital; mais, en réalité, cet impôt a déjà été prélevé une fois, non, il est vrai, sur les biens fonciers, mais sur les couronnes, et il ne serait pas raisonnable de le renouveler. J'ajoute que, si cette mesure devait être étendue aux biens fonciers, elle soulèverait un immense mécontentement à la veille du vote de la loi agraire. Le Baron Korany a donc songé à un emprunt, et a envoyé, à cet effet, des missions dans diverses parties de l'Europe.

L'Espagne a déclaré simplement que „la Hongrie était trop loin”; la Hollande se réserve pour l'Allemagne; le Danemark, la Suède et la Norvège, pour la Russie. Restent la France et l'Angleterre sur l'aide financière desquelles la Hongrie ne compte pas. On n'a pas encore demandé aux États-Unis, mais on a peu d'espoir.

La seule solution réside donc dans un emprunt hongrois; encore devra-t-il être forcé.

Comme le constatera Votre Excellence, le Gouvernement magyar est aux abois. Je sais personnellement, d'autre part, que les fonctionnaires n'ont été payés, le 1er Août, que grâce à une avance qui a été, pour ainsi dire, imposée aux banques, sous prétexte d'achats de blé aux paysans. Ce n'est pas que les fonctionnaires hongrois jouissent de traitement très élevés; au contraire, beaucoup sont dans la misère. M. Legrain, directeur de notre École Nationale des Ponts-et-Chaussées, quand il est venu dernièrement à Budapest, a pu se rendre compte par lui-même des salaires de famine dont doivent se contenter les ingénieurs des chemins-de-fer. Il en est de même dans toutes les administrations. Aussi est-il question d'augmenter les traitements de leurs employés et même de fournir à chacun un costume par an. Mais on ne sait pas où trouver l'argent.

Cette situation est véritablement tragique. Sans doute pourrait-on diminuer le nombre des fonctionnaires qui constituent, à l'heure actuelle, un 1/10 de la population; mais il faut admettre aussi que la majorité d'entre eux, réfugiés des territoires cédés aux États voisins

¹ Le document a été visé par M. Paléologue, et envoyé à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales.

où leurs petits biens ont été plus ou moins confisqués, ne peuvent pas être non plus, du jour au lendemain, réduits à la mendicité. J'incline cependant à penser qu'une sorte de liquidation devrait être effectuée progressivement à commencer par les 40.000 officiers encore payés par l'État et vraiment inutiles pour une armée de 35.000 hommes.

Dans ce domaine, le Gouvernement Hongrois hésite ou plutôt n'ose pas agir. Selon moi, il a grand tort, surtout à l'égard des militaires qui encombrant le Corso et pourraient plus utilement travailler. Malheureusement, à l'exception du paysan et du juif, le Magyar est volontiers porté à la paresse. Il préfère vivre sur l'État, particulièrement l'officier, imbu, comme l'officier allemand, de morgue aristocratique.

Le Gouvernement a songé à prendre le monopole de la vente du blé, mais la récolte n'est pas assez bonne.

Aucun excédent, assure le Baron Korany, ne pourra être vendu à l'extérieur. Le pain devra même être mêlé de maïs. Ainsi, d'aucun côté, des ressources ne se présentent. Le commerce avec l'étranger est nul, en raison de la fermeture de presque toutes les frontières. En outre, les matières premières manquent à l'industrie. On se demande avec angoisse de quelle manière une pareille situation pourra durer. Je crois devoir la signaler tout spécialement à Votre Excellence, au moment où d'importantes affaires économiques sont sur le point d'être conclues entre la France et la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 69. ff. 101-103.

75

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 200.

Rome, 30 août 1920.

Monsieur le Président du Conseil,

Depuis quelque temps, les journaux italiens reçoivent de leurs correspondants à Vienne et à Budapest des informations signalant l'activité particulière de la politique française en Hongrie et les efforts faits par le Gouvernement français pour gagner les sympathies hongroises.

À en croire les auteurs de ces correspondances, la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie, la Yougoslavie [sic], se seraient émues des dispositions favorables de la France à l'égard de la Hongrie, et auraient conclu une entente pour garantir leur existence et défendre leurs intérêts contre ce pays.

Cette entente comporterait les clauses suivantes: désintéressement complet de la campagne antibolcheviste alimentée par la France et en même temps garde des frontières contre une invasion éventuelle de l'armée rouge; action militaire contre la Hongrie au cas où celle-ci violerait les territoires limitrophes pour venir en aide à la Pologne; enfin assistance mutuelle des trois États pour la défense de leurs nouveaux territoires.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

Selon le correspondant du *Messaggero* à Budapest, l'Autriche ne serait pas éloignée d'adhérer à cette ligue de secours mutuel contre la Hongrie dont „la constitution semble devoir marquer la faillite de la politique française dans l'Orient Européen.”

Toujours dans le même ordre d'idées, il convient de relever une dépêche de Vienne adressée, il y a peu de jours à la *Tribuna*, aux termes de laquelle la Roumanie aurait refusé au dernier moment d'adhérer à l'alliance de la Tchéco-Slovaquie et de la Yougoslavie.

Suivant la *Tribuna*, le Maréchal Joffre (le journal dit par erreur le Maréchal Foch), arrivé à Bucarest un jour avant M. Benès, aurait induit la Roumanie à ne pas se compromettre avec les deux pays slaves contre la Hongrie. Le correspondant du journal roumain ajoutait qu'à Budapest on parlait de reprendre des relations cordiales avec la Roumanie, sous les auspices de la France.

Je signale ces informations telles qu'elles sont données, sans même relever ce qu'elles ont d'erroné ou d'extravagant, notamment en ce qui concerne l'intervention du Maréchal Joffre à Bucarest. Elles n'ont d'autre intérêt que de fournir une preuve — et ce n'est pas la première — de l'attention avec laquelle on suit ici l'attitude prise par la France à l'égard de la Hongrie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma respectueuse considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 59. ff. 208-209.

76

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 1781-1782.

Rome, 30 août 1920, 21h.
(Reçu: 31 août, 0h. 15, 1h. 40.)

Je me réfère au télégramme N° 256 de notre Ministre à Vienne² du 20 août³.

La presse italienne a publié ces jours-ci des dépêches de ses correspondants à Budapesth et à Vienne, signalant un rapprochement entre la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie et la Roumanie, une tendance de ce groupement à englober la Pologne et la Grèce, et enfin des efforts de la France pour mettre obstacle à cette combinaison, par intérêt en faveur de la Hongrie. Un de ces correspondants qualifie le rapprochement entre Prague, Belgrade et Bucarest de „Petite Entente” sans dire qu'elle soit dirigée contre la

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Washington, à Bruxelles, à Vienne, à Budapest, à Athènes, à Sofia, à Prague, à Varsovie, à Bucarest, à Berlin, à Constantinople, à Belgrade.

² P. Lefèvre-Pontalis.

³ Document non reproduit.

France, mais en disant clairement qu'elle déplaît à la France, parce qu'elle est dirigée contre la Hongrie. Je résume deux de ces dépêches de presse dans une lettre qui partira par le courrier prochain.

La satisfaction avec laquelle certains journalistes italiens enregistrent le succès d'une combinaison, qu'ils croient de nature à ne pas nous convenir, ne peut être pour nous surprendre. Elle s'explique d'abord par l'amertume générale qui fausse leur jugement à notre égard; ensuite par des considérations spéciales.

Nous ne nous sommes pas faits faute de reprocher à leur pays de cajoler ou de ménager d'anciens ennemis. Ils nous rendent la pareille en nous reprochant de choyer la Hongrie.

La supériorité de notre influence et de notre prestige à Bucarest, Prague et Belgrade, par rapport aux leurs, excite leur jalousie. Ils prennent acte d'une entente qui n'a pas été faite sous nos auspices et dont ils prétendent que nous ne nous louons pas.

Enfin ils sont particulièrement chatouilleux (en ce qui concerne) la Hongrie et ont été inquiets d'y constater notre activité. Ils se réjouissent aujourd'hui de voir ce pays visé, fut-ce défensivement, par ses voisins.

Telles sont les raisons des insinuations italiennes qui partent de Vienne et de Budapesth.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 49-50.

77

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^o 246-247.

*Prague, 31 août 1920, 8h.
(Reçu: 31 août, 23h. 45, 1 septembre, 5h. 15.)*

Je me réfère à mes télégrammes 244 et 45².

M. Benès m'a dit spontanément aujourd'hui qu'il était disposé à procéder à un rapprochement avec la Pologne et à faire les premiers pas en proposant lui-même la signature d'une convention stipulant que tout conflit entre les deux pays serait réglé par l'arbitrage.

Les esprits ainsi préparés, il se proposerait de conclure un accord commercial réglant spécialement la fourniture réciproque du charbon et du pétrole.

Il m'a répété, à cette occasion, qu'il avait les meilleures dispositions envers la Pologne, et que la participation de celle-ci au traité Tchéco-Slovaque—Yougo-Slave avait été toujours envisagée, mais avec des précautions mettant les deux puissances signataires à l'abri d'une politique excessive toujours à craindre de la part de la Pologne.

¹ Le télégramme a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Varsovie, à Bucarest, à Budapest, à Londres, à Rome, à Sofia, à Athènes, à Riga, à Vienne.

² Document reproduit ci-dessus sous le N^o 71.

J'ai dit à M. Benès qu'une déclaration mettant fin aux discordes nées de l'affaire „Teschen” me paraissait aussi désirable, et que en ce qui concerne une autre formule que celle qui avait servi de base à l'accord récemment signé à Belgrade car il me paraissait impossible (de) demander à la Pologne d'adhérer à des mesures de suspicion et de défense contre la Hongrie.

Je me réfère à vos télégrammes n° 820 à 825¹ etc... Au cours de la conversation, j'ai eu l'occasion de faire préciser par M. Benès les dispositions dans lesquelles il avait trouvé le Gouvernement roumain à l'égard de la Russie. D'après lui, le Général Averesco partage entièrement son opinion: neutralité absolue, rien contre la Russie, même celle des Soviets. M. Take Jonesco serait moins net, mais tout aussi décidé dans le fond, à ne pas intervenir militairement contre le Gouvernement russe actuel.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 52-53.

78

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 363. Par courrier.

*Bucarest, 31 août 1920.
(Reçu: 6 septembre, 18h.)*

La note résumant l'échange de vues intervenu entre M. Take Jonesco et M. Benès, et dont je vous ai rendu compte par mon télégramme 360³, a reçu l'approbation du Roi et du Président du Conseil⁴. Celui-ci a seulement fait observer qu'en ce qui concerne la Pologne il y aurait lieu, avant d'accepter son adhésion à l'alliance, d'être assuré du caractère de la politique qu'elle entend dorénavant poursuivre à l'égard de la Russie.

La mise au point de l'accord envisagé et qui, outre la Tchéco-Slovaquie, la Serbie et la Roumanie devra englober la Grèce et la Pologne ne s'effectuera qu'au retour d'Angleterre et de France de M. Take Jonesco qui s'arrêtera à cet effet à Prague et à Belgrade.

Comme je vous l'ai précédemment indiqué, M. Take Jonesco voudrait que l'Autriche soit amenée à participer à la future ligue, qui, selon lui, constituera l'une des meilleurs garanties du maintien des traités issus du congrès de Versailles, et devra, pour cela, rencontrer l'assentiment et l'appui des Grandes Puissances de l'Entente.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 51.

¹ Documents non reproduits.

² La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Athènes, à Vienne, à Prague, à Varsovie, à Belgrade, à Sofia.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 69.

⁴ Le général Averesco.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 179.

Budapest, 5 septembre 1920.

Un sujet brûlant entre tous à Budapest est celui de la ratification du traité de paix. Le jour où le Président du Conseil¹, au commencement de sa prise de pouvoir, en déposa le texte sur le bureau du Parlement, un député lui demanda si la discussion serait inscrite à l'ordre du jour. Le Comte Teleki répondit simplement que non. Depuis ce moment, personne n'en parle plus.

Au cours de ma dernière visite au ministère des Affaires Étrangères, j'ai donc cru utile d'interroger un peu M. Kania, sur le ton de la conversation personnelle et amicale, dans l'espoir de recevoir de lui quelque déclaration intéressante. Le directeur politique m'a dit que cette question n'était pas sans le préoccuper beaucoup, parce que le Gouvernement Hongrois n'avait signé le traité que contraint et forcé, et que, dans la lettre où le Cabinet de Budapest avait notifié son acceptation, des réserves avaient été formulées, concernant l'avenir meilleur que la lettre d'envoi de M. Millerand² avait fait entrevoir à la Hongrie. M. Kania a ajouté que la ratification serait très difficile à obtenir du Parlement, que deux ou trois chutes ministérielles auraient lieu auparavant, et que, en outre, de grosses questions étaient à régler tout d'abord. Comme je lui demandais lesquelles, il me répondit: la question financière.

Celle-ci est, en effet, très grave, beaucoup plus peut-être qu'il n'apparaît à première vue, bien que le seul examen de la situation éveille déjà l'inquiétude. Je reviens sur ce problème dans une autre lettre de ce même courrier. Il ne serait donc pas invraisemblable que le Cabinet de Budapest songeât à dresser d'ici peu devant les Puissances le spectre de la faillite, en vue d'obtenir des modifications permettant au pays de se rétablir économiquement. Un des principaux arguments des Hongrois est que le nouveau royaume n'est pas viable, toutes ses matières premières lui ayant été [...]³. Les Hongrois exagèrent d'ailleurs, car, si leurs richesses minières et leurs bois leurs sont enlevés pour la plus grande partie, il leur reste cependant les mines de Pecs dont la production sera presque suffisante pour leurs besoins actuels. Il leur reste encore une plaine très fertile, l'industrie florissante, des moulins et toutes les industries dérivant de l'agriculture, telles que fabriques de conserves, etc. et qui, organisées ou simplement relevées, leur assureraient prochainement des bénéfices très respectables. Mais la politique actuelle à Budapest doit être, pour l'étranger, la politique du pire. Il s'agit, avant tout, d'apitoyer. Constatons, dans ce phénomène assez excusable mais peu conforme à la dignité latine, des vestiges de mentalité germanique.

¹ P. Teleki.

² Document reproduit dans DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

³ Mot illisible.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement Hongrois n'est pas pressé de ratifier le traité, et M. Kania me l'a avoué sans ambage. Je lui ai alors signalé que, si pénible que pussent paraître les conditions de paix aux patriotes hongrois, le fait de ratifier un accord déjà signé n'aggravait en rien la situation nationale, que la ratification aurait de plus l'avantage de provoquer la restitution à la Hongrie du territoire de Pecs et de contribuer à la pacification générale. M. Kania est demeuré impassible.

Une des raisons, qui ne m'a pas été avouée, mais qui sera un obstacle sérieux à la ratification, réside dans la cession à l'Autriche des Comitats de l'ouest. L'évacuation de ces comitats par les troupes hongroises devra être, en effet, une conséquence de cette ratification au même titre que l'évacuation de Pecs par les Serbes. Le profit résultant du recul des Yougo-Slaves sera détruit aux yeux de l'opinion, par la honte d'abandonner les Comitats aux Autrichiens. Considérée de ce point de vue, la situation n'apparaît pas simple, non plus que du point de vue financier.

Si on la considère avec sang-froid, elle se dénouera cependant comme elle doit l'être, c'est-à-dire par la ratification. Mais il faudra insister, de même que la signature n'a pas été obtenue sans résistance. Jusqu'au dernier moment, et selon la méthode allemande, les Hongrois se cramponneront à l'ombre du plus mince espoir de modification. J'estime donc que, sans exercer à Budapest une pression qui serait mal venue, il serait peut-être opportun d'envisager dès maintenant les nouvelles difficultés, à la veille de se présenter ici. La Hongrie devrait se trouver devant un intérêt tel de ratifier le traité, que tout argument contraire perde aussitôt une partie au moins de sa valeur. À cet égard, la nouvelle menace tchéco-austro-serbo-roumaine, que nous n'avons pas provoquée, mais seulement l'Italie, est une bonne carte dans notre jeu.

Mais, quand bien même nous ne jouerions qu'un rôle très effacé dans ce dernier acte de la ratification obligatoire, il convient aussi de ne pas nous faire illusion sur le réveil, qui s'en suivra forcément d'une manière, j'espère momentanée, de sentiments hostiles à la France, puisque, aux yeux d'un grand nombre de Hongrois, nous restons toujours les principaux artisans du deuil national. Cette conviction regrettable deviendrait encore plus forte dans l'esprit des Magyars si la démarche que vient d'effectuer mon collègue britannique¹ auprès de M. Rubinek, ministre du Commerce, et dont j'ai entretenu le département par mon télégramme d'hier N° 164², était appelée à provoquer quelque agitation dans les sphères gouvernementales ou parlementaires.

Pousser en dessous la Hongrie à demander des modifications aux conditions de paix et lui promettre l'appui de l'Angleterre pour échapper à la ratification du traité actuel est un jeu très dangereux pour la pacification des esprits, quand bien même M. Lloyd George n'aurait pas l'intention de s'engager trop avant dans cette voie. Que dire si ces imprudentes suggestions devaient prendre racine et être ensuite exploitées, contre nous? Je ne puis qu'attirer de nouveau l'attention de Votre Excellence sur le caractère véritablement déconcertant de cette attitude britannique dont la mauvaise foi est trop manifeste pour ne pas motiver la plus active surveillance de notre part.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. ff. 11-15.

¹ A. Johnson.

² Document non reproduit.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 705.

Vienne, 5 septembre 1920.

Les déclarations qu'a faites le 1er Septembre Monsieur Benès devant la Commission Permanente du Parlement Tchéco-Slovaque intéressent à des titre divers la République Autrichienne.

On a constaté à Vienne avec satisfaction que le Gouvernement du pays voisin manifestait le désir d'entretenir des relations amicales avec l'Autriche au moyen d'un programme commun de reconstruction politique permettant de rendre possible l'existence de cet État.

Toutefois la „Neue Freie Presse", qui n'est pas spécialement hostile aux Tchèques, n'a pu s'empêcher de trouver que derrière ces promesses de bon vouloir on n'apercevait pas grand chose de pratique, et qu'en présence de la *Petite Entente*, l'Autriche complètement isolée était condamnée à prendre part à la course des pays voisins, en réglant son pas sur le leur.

On peut se demander si ce point de vue est parfaitement exact, de même que celui sous lequel l'Autriche apparaît comme trop faible matériellement et moralement pour faire entendre sa voix parmi les États vainqueurs issus de l'ancienne Monarchie, surtout sous la surveillance sévère de l'Entente qui ne le lui permettrait pas.

C'est là l'attitude très humble qu'il plaît généralement au Dr Renner d'adopter. Mais combien loin sont ses actes et leurs résultats, d'une attitude aussi effacée?

Si dans la *Petite Entente* telle que M. Benès essaie en ce moment de la mettre sur pied, l'Autriche n'apparaît pas comme État participant, c'est uniquement par prudence qu'elle se tient au second plan. La crainte d'effaroucher les Slaves, l'emporte de beaucoup dans les préoccupations de ses dirigeants sur celle de déplaire à une partie de l'Entente. D'autre part tout le parti chrétien-social et la majorité des partis bourgeois se sont montrés si violemment hostiles à tout accord avec la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie contre la Hongrie que ce serait de la pure témérité de la part du Dr Renner, au lendemain du boycottage¹ et de l'accord de Copenhague et à la veille des élections, de se mettre trop en avant dans les négociations relatives à la *Petite Entente*.

Que son rôle ait été prépondérant à l'origine, cela ne saurait faire aucun doute, quand, sans l'impulsion de l'Italie et d'accord avec l'Allemagne, il fut celui qui alluma la mèche destinée à enlever tout appui à la Hongrie et à la Pologne.

Alors que l'Italie ne pouvait directement rien sur les Slaves, alors que l'Allemagne avait tout intérêt à ne pas démasquer son jeu, le Dr Renner fut à Prague l'intermédiaire naturel de ces deux pays. Il lui suffit d'attiser pendant de longues semaines les sentiments de haine des Tchèques contre les Hongrois et de mettre à profit leur crainte de la guerre surtout contre leurs frères russes, pour obtenir de M. Benès qu'il se lançât à fond dans la plus inopportune des aventures.

¹ Il s'agit du boycottage contre la Hongrie.

Après avoir été complices dans le boycottage Hongrois, ils le furent tous deux dans la question du transport des armes et munitions destinées à la Pologne. Enfin ne savons-nous pas comment, avant même les négociations de Belgrade et de Bucarest, le Gouvernement Tchéco-Slovaque était déjà d'accord avec celui de Vienne sur le principe d'une action commune, fût-ce par les armes, contre la Hongrie! Cet arrangement secret n'était-il pas devenu apparent du moins pour les représentants de l'Entente du jour où le Dr Renner vint leur annoncer qu'il n'hésiterait pas, même en présence des menaces de l'armée Rouge, à placer toutes les forces autrichiennes sur les frontières de la Hongrie, afin de tenir celle[s]-ci au respect, alors qu'il n'invoquait pour agir ainsi que des difficultés locales entre les deux pays.

Le Dr Renner peut donc se tenir maintenant tranquille, sans revendiquer pour lui l'honneur d'une politique où il a joué pourtant un des rôles les plus importants.

M. Bainville lui faisait, paraît-il, l'autre jour dans *l'Excelsior* l'honneur de qualifier sa politique d'habile et de prudente, du moment qu'il avait su se tenir en dehors de la Petite Entente. Il ne semble pas que le Dr Renner soit indigne de cet éloge, puisqu'il sait si bien s'effacer chaque fois qu'il vient de faire un mauvais coup. D'ailleurs, si le Ministre des Affaires Étrangères Autrichien¹ continue à vouloir servir efficacement la politique Italo—allemande, n'a-t-il pas avantage à demeurer dans l'ombre, pour ne pas effaroucher le gibier slave qu'il s'efforce si bien d'amadouer.

Il n'y a qu'à voir son attitude dans la question de la réciprocité, en matière d'écoles allemandes et tchèques. Tandis qu'en Tchéco-Slovaquie on ne paraît pas y aller de main morte, suivant l'habitude impétueuse de ce pays, en Autriche, ne se montre-t-on pas infiniment plus calme et plus modéré?

C'est que le Dr Renner a ses raisons de se montrer conciliant à l'égard des Tchèques, alors même que ses adversaires lui rappellent à tout moment que l'Autriche en est encore à attendre de leur part quelques bons procédés.

Nous mêmes n'avons nous pas souhaité bien des fois qu'entre ces deux pays voisins la réconciliation se fit pour l'avantage de tous. Il ne semble pas que ce soit précisément pour seconder nos aspirations que le Dr Renner affecte de tenir compte de nos conseils si fréquemment renouvelés.

AD.Europe 1918-40. Tchecoslovaquie vol. 65. ff. 58-60.

81

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 704.

Vienne, 6 septembre 1920.

Le 3 de ce mois, un groupe d'habitants des Comitats Hongrois s'étant présenté devant plusieurs membres du Gouvernement Autrichien et de l'assemblée Nationale pour demander quand serait enfin réglé le sort de leur territoire, le Dr Renner leur répondit que

¹ K. Renner.

l'annexion des Comitats à l'Autriche aurait lieu aussitôt après la ratification du Traité de Trianon, qui se ferait probablement en octobre, et qu'il n'y avait aucun doute à avoir sur la certitude de cette annexion.

La déclaration du Ministre des Affaires Étrangères¹, qui se trouvait à ce moment entouré du président de l'Assemblée Nationale M. Seitz, et du Ministre de l'Intérieur M. Breisky [Breisky], est venu fort à propos opposer un démenti officiel aux affirmations mensongères de la propagande pangermaniste qui ne laisse plus passer aucune occasion d'accuser la France de fouler aux pieds les traités de St Germain et de Trianon, en faveur de sa „nouvelle alliée” la Hongrie.

Il est malheureux que le ton de certains journaux parisiens, et en particulier du „Matin”, ait contribué à faire renaître ici une polémique que les brillants succès de la politique Française dans les affaires polonaises avaient singulièrement atténuée. En fournissant des prétextes à ceux qui nous accusent de sacrifier à des intérêts particuliers les intérêts de l'Entente et ceux de notre clientèle habituelle à la Hongrie, en prenant contre la *Petite Entente* une attitude par trop agressive, la partie de la presse française qui subit des influences étrangères à celles du Département, sert évidemment la cause de nos ennemis.

Du moins devons-nous être satisfaits quand les chefs responsables du Gouvernement Autrichien rectifient certaines calomnies.

Après les explications que j'avais données le 16 Août dernier au Dr Renner, c'était d'ailleurs le moindre de ses devoirs qu'il agit ainsi. Mais tandis qu'il parlait correctement à Vienne, et que le nouveau Ministre d'Autriche en France² échangeait à Rambouillet avec Monsieur le Président de la République³ les paroles cordiales et confiantes qu'on n'a pu faire autrement que d'approuver ici, l'*Arbeiter Zeitung*, journal des amis politiques du Dr Renner publiait l'article ci-joint⁴ en traduction, dont Votre Excellence appréciera l'esprit et le ton.

Politique électorale, pourrait-on dire comme la *Reichspost*, dont Votre Excellence voudra bien trouver également ci-joint⁵ la réplique sévère mais juste à l'article de M. Austerlitz.

Indiscipline des journalistes Autrichiens, ne manquera pas se répéter le Dr Renner, comme il me l'avait déjà dit dans son entretien du 16 Août.

Mais quand on connaît, comme Votre Excellence le rôle joué par le Ministre des Affaires Étrangères Autrichien agent de la politique Italo—allemande auprès de M. Benès; quand on sait d'autre part l'usage qu'a fait dès le premier jour le Dr Renner du prétendu traité de Gödöllö, à l'invention et à la diffusion duquel les agents de l'Allemagne en Hongrie et en Autriche ont eu une si large part, on a assurément le droit de se méfier des intentions du Dr Renner.

¹ K. Renner.

² J. Eichhoff.

³ R. Poincaré.

⁴ L'annexe n'est pas reproduite.

⁵ L'annexe n'est pas reproduite.

Rien ne saurait être plus accablant pour sa loyauté que l'article de l'Arbeiter Zeitung du 4 Septembre, intitulé: „Au service de la France”.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 1-2.

82

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 182.

Budapest, 6 septembre 1920.

Comme le sait déjà Votre Excellence, les Hongrois intitulent assez plaisamment „Petite Entente” le resserrement qui vient de se produire entre la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie et la Roumanie, au lendemain du voyage de M. Benès en vue de surveiller étroitement la Hongrie, et, au besoin, d'agir de concert contre elle. Ce n'est pas que cette nouvelle ait causé ici beaucoup de satisfaction. Au contraire, le voyage de M. Benès, dès que son but a été connu, a péniblement surpris, et le mot un peu méprisant dont on essaye d'appeler l'œuvre du ministre Tchéque témoigne plutôt de malaise que l'ironie. En réalité, la nouvelle que M. Benès avait réussi à exciter encore les méfiances contre la Hongrie dans la ceinture d'États qui l'entoure, et principalement à Belgrade, a soulevé à Budapest une profonde émotion.

Dans une séance récente du Club du Parti gouvernemental, les chrétiens Sociaux et les agrariens ont vivement reproché aux militaires leurs perpétuelles agitations, d'ailleurs stériles et sans lendemain possible, le seul résultat de ces dernières ayant été de donner des prétextes de suspicion à des ennemis, toujours heureux d'en recueillir de nouveaux. Cette critique que les Hongrois viennent de faire ainsi d'eux-mêmes est parfaitement juste. Elle montre que le sens politique existe du moins chez certains d'entre eux. Quant à l'opinion publique, en général, elle a naturellement protesté. Le Gouvernement, à un moment, s'est même laissé envahir par l'inquiétude, et c'est alors que le Comte Teleki a fait paraître dans les journaux un communiqué dont j'ai fait connaître le texte à Votre Excellence dans ma lettre N° 155 du 15 Août¹.

Si nous considérons maintenant les conséquences politiques qu'a entraînées la formation de la petite Entente, nous pouvons les diviser en deux catégories:

1° Conséquences heureuses:

A) C'est le Gouvernement Italien, d'après les déclarations formelles de M. Kania, directeur politique aux Affaires Étrangères (voir ma lettre N° 172 du 29 Août²) qui, par le canal du marquis de la [della] Torretta, aurait poussé M. Renner dans les bras de M. Benès, en vue d'engager celui-ci à faire son voyage à Belgrade et à Bucarest. Le Gouvernement Hongrois n'en garde naturellement pas une profonde reconnaissance à

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 51.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 72.

l'Italie. À un moment où la concurrence est sévère sur les bords du Danube, et où le Gouvernement Italien fait preuve d'une assez grande activité commerciale, il n'est pas mauvais pour nous de voir un juste ressentiment se manifester contre un de nos principaux concurrents. La constatation que vient de faire le Cabinet de Budapest ne peut que l'inciter à se tourner davantage de notre côté.

B) La ratification du traité de paix (voir ma lettre d'hier N° 179¹) ne sera pas obtenue de la Hongrie sans quelques difficultés. Or, l'opinion qui court ici, à tort ou à raison, est que la „Petite Entente” aurait pour but de hâter cette ratification, le jour où le besoin s'en ferait réellement sentir. Sous ce rapport, une force d'intimidation vient de se constituer, dont la Hongrie va se trouver obligée de tenir compte, en diminuant peut-être, le cas échéant, notre rôle d'intervention à Budapest.

C) Le parti militaire est astreint à plus de calme. C'est lui, en effet, qui constitue à peu près le seul danger. Son exaspération nationale, son antisémitisme violent, son désir d'avoir un roi de son choix (sans que celui-ci, d'ailleurs, ait encore été désigné) font de lui un incessant facteur de troubles. Le projet d'incursion violente en Autriche, dont j'ai entretenu maintes fois le département, en vue d'une restauration à Vienne, a été, en grande partie, conçu par ses chefs. Il en est de même pour les coups de main éventuels, soi-disant toujours à la veille de se produire, contre Kassa, par exemple. Maintenant il faudra agir ou ne pas agir, mais, en tout cas, moins discourir, moins faire d'agitation stérile et seulement inquiétante pour les voisins.

2° Conséquences regrettables:

Il y en a, en effet. Si peu raisonnable que se montre ici le parti militaire, il est heureusement contrebalancé par un parti plus sage qui, depuis l'arrivée du Comte Teleki au pouvoir, et malgré le caractère un peu inconsistant de cet homme d'État, a fait de grands progrès, non seulement dans l'opinion, mais encore comme autorité réelle. Le Comte Teleki a osé arrêter les meurtriers du banquier Verebeely [Verebély]; il a osé faire ouvrir, malgré l'opposition violente de M. Friedrich, le procès des assassins du Comte Tisza. Le Général Sréter, ministre de la Guerre, est, quoique violemment Magyar et peut-être secrètement germanophile, beaucoup plus dans la main du Président du Conseil actuel, que ne l'était le Général Soós dans celle de M. Simonyi-Semadam. Or, le parti du Comte Teleki ne peut pas ne pas être affecté par la formation de la „Petite Entente”. La France a-t-elle été impuissante pour empêcher ce resserrement d'alliances contre la Hongrie? M. Benès a-t-il agi avec elle ou malgré elle? Dans les deux hypothèses, quel crédit apporter aux assurances de Paris? Telles sont, tout bas, les questions qu'on se pose. Elle ne sont pas de nature à nous fortifier; il faudra de nouveau rassurer la Hongrie, lui affirmer que, calme et silencieuse, aucun cataclysme ne s'abattra sur elle.

Si nous faisons le bilan des effets avantageux et désavantageux résultant de l'initiative de M. Benès, il est donc permis de se demander dans quelle mesure l'homme d'État Tchéque a servi, en fin de compte, nos intérêts, en ce qui concerne du moins spécialement la Hongrie. Notre politique actuelle à Budapest ne menace personne. Elle est toute de prudence et de sagesse, si l'on considère le facteur précieux de civilisation, de force morale et militaire et même de richesse économique qu'offre encore la Hongrie dans

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 79.

l'Europe Centrale. Le pays Magyar demeure, malgré tout, une des colonnes de l'avenir sur les bords du Danube. Les États qui l'entourent n'apparaissent pas, d'autre part, comme particulièrement malheureux, d'après le sort qui leur a été fait. Enfin l'armée hongroise d'aujourd'hui, sans munitions et réduite à 40.000 hommes à peine, serait hors d'état de tenir devant la seule armée serbe, et Budapest est à 30 Kilomètres de la frontière tchéco-slovaque. C'est donc beaucoup exagérer le péril hongrois que de l'envisager à la manière de M. Benès.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 61-65.

83

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 100.

Bucarest, 8 septembre 1920.

Votre télégramme 831¹ qui ne m'est parvenu que par le courrier me fait connaître les instructions que vous avez données à nos représentants à Athènes et à Varsovie pour les engager à dissuader les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités d'accéder au groupement en préparation entre la Tchéco-Slovaquie, la Serbie et la Roumanie.

Les considérations sur lesquelles sont basées ces instructions, que l'union projetée serait dirigée contre la Hongrie et risquerait d'aggraver les divisions de l'Europe centrale et d'augmenter les chances de conflit me paraissent dépasser la pensée des auteurs de projet en tout cas en ce qui concerne le Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie.

M. Take Ionesco, et avec lui l'ensemble de l'opinion en Roumanie ne songe nullement à chercher à la Hongrie une querelle dont ils savent très bien qu'elle ne saurait avoir de résultat utile mais ils sont en même temps convaincus que le Gouvernement de Budapest fera tous ses efforts pour ne pas rester lié par les clauses que lui a imposées le traité de paix — et ils ont le sentiment très net que ce n'est qu'en constituant une ligue défensive très ferme qu'il sera possible d'amener peu à peu la nation hongroise à se résigner.

Mais sous cette réserve le Gouvernement roumain et surtout M. Take Ionesco sont pleinement désireux de s'efforcer de vivre en bons termes avec l'État voisin.

M. Take Ionesco vient d'en donner l'exemple en proposant de liquider la série de questions brûlantes provenant des condamnations politiques de part et d'autre en remettant en liberté les détenus des 2 côtés, il a également pris l'initiative du rétablissement des relations diplomatiques. M. Take Ionesco estime en effet que les incidents de frontière sont destinés à se reproduire pendant longtemps encore, mais qu'ils ne devront pas avoir d'importance si de part et d'autre on est décidé à ne pas en faire état.

De même il est tout prêt à poursuivre la conclusion d'accords économiques.

Son idée en poursuivant la réalisation de la ligue sur laquelle je vous ai antérieurement donné des détails plus étendus est précisément d'assurer le maintien de la paix en même

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 66.

temps que la garantie des résultats des traités issus du congrès de Versailles; plus la ligue sera nombreuse et plus les intérêts respectifs des contractants auront pour effet de servir de frein aux velléités dangereuses de l'un quelconque de ses membres.

C'est ainsi que dans l'échange de vues entre M.M. Take Ionesco et Benès il a été convenu que la Pologne ne serait admise qu'après qu'on se serait assuré des buts réels de sa politique.

Rien ne s'oppose dans leur pensée à ce que la Hongrie y accède à son tour.

J'appelle votre attention sur le rôle joué à cette occasion par M. Take Ionesco. Il est en ce moment à Aix-les-Bains d'où il se rendra à Paris et à Londres et il s'efforcera certainement de faire approuver ses vues au sujet de la commission en question. Il est peut-être délicat que quelques uns de nos agents aient été chargés de s'opposer à sa réalisation. Le sens des instructions qui leur ont été données semble avoir déjà été connu à en juger par les articles de certains journaux français reproduits par la presse roumaine. Le fait est d'autant plus à signaler, que comme vous le savez les principaux organes de l'opinion en Roumanie appartiennent au parti libéral, et si je ne me trompe la plupart sinon la totalité des correspondants roumains à Paris sont de la même opinion. Il est donc tout naturel que le projet de ligue que favorise M. Take Ionesco soit décrié par eux. Or en ce moment l'ensemble de la presse libérale fait contre la politique de l'entente et à l'égard de la France, à propos de la Conférence de Spa, des indemnités, et de la question du Danube une campagne particulièrement violente — dont on peut se demander si elle ne fait pas le jeu des intérêts allemands.

Dans la constitution d'une alliance des États issus du démembrement de l'Autriche M. Take Ionesco voit notamment la constitution d'un bloc qui devra servir de point d'appui à l'Entente et notamment à la France, pour contrebalancer avec le danger de l'Allemagne reconstituée le péril encore plus réel de l'alliance de cette puissance avec la Russie et l'Italie dont les agents italiens tout au moins à Bucarest s'efforcent de représenter la réalisation prochaine en engageant la Roumanie à se réserver pour y adhérer.

La thèse de M. Take Ionesco ne mérite-t-elle pas qu'on s'y arrête et qu'on l'encourage?

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 66-67.

84

L'AMBASSADE D'ANGLETERRE À PARIS À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. Sans N°

Paris, 8 septembre 1920.

L'Ambassade britannique désire attirer l'attention de la Conférence des Ambassadeurs sur le fait que le Gouvernement hongrois n'a pas encore ratifié le Traité de Trianon bien que près de trois mois se soient écoulés depuis la signature.

Le Gouvernement de Sa Majesté britannique estime de la plus haute importance qu'il n'y ait aucun retard injustifié à la ratification dudit Traité, et l'Ambassade britannique se permet de suggérer aux membres de la Conférence d'insister auprès de leurs

Gouvernements respectifs pour qu'on ne tarde pas davantage à ratifier le Traité, en même temps que la Conférence ferait des représentations énergiques au Gouvernement hongrois pour l'amener à faire de même.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, on espère s'arranger de manière à assurer la ratification aussitôt que possible après la rentrée du Parlement britannique en Octobre.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 144. f. 67.

85

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 113.

Prague, ...¹ septembre 1920.

M. Benès a prononcé le 1^{er} septembre devant la Commission Permanente du Parlement Tchéco-Slovaque, au sujet de son récent voyage à Belgrade et à Bucarest, un important discours (dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint le texte à Votre Excellence)².

M. Benès a naturellement insisté sur le caractère purement défensif des accords qui ont été conclus, et qui visent exclusivement au maintien du „statu quo” dans l'Europe Centrale. À ce propos il a écarté une fois de plus l'hypothèse d'une Confédération Danubienne, que la nouvelle alliance que l'on appelle ici la Petite Entente rendait désormais impossible: le journal du Gouvernement, rédigé sous l'inspiration directe de M. Benès, écrit à ce sujet: „De même qu'il fut plus aisé de gagner la guerre que de gagner la paix, de même, depuis la chute de la Monarchie austro-hongroise, nous devons sans cesse lutter contre ceux qui, par préjugés ou intérêts égoïstes, aimeraient reconstruire, sous une forme quelconque, l'empire danubien. Les efforts des hommes politiques qui s'unirent pour la lutte contre l'Autriche-Hongrie, tendent aujourd'hui à montrer qu'il n'est nullement besoin de la restaurer d'une façon détournée, que leurs nations libérées et unies sont assez fortes pour faire une politique qui assure la paix dans l'Europe Centrale et pour donner à cette politique une base économique ferme. Ce sera la meilleure réponse aux vœux d'une fédération danubienne.”

Toute la presse est revenue à plusieurs reprises sur ce thème.

M. Benès, qui demeure résolument partisan d'une politique d'étroite collaboration avec les Puissances Alliées, et qui représente le plus ferme et le plus fidèle appui de l'influence française dans la République tchéco-slovaque, a nettement affirmé son point de vue en ce qui touche notre pays. Les feuilles allemandes n'ont pas manqué de le relever avec amertume, et les représentants de nationalité germanique au Comité Permanent, ont fait quelques interruptions au cours de cette partie du discours. Le journal pangermaniste de Prague „Bohemia” constate aigrement que „l'Allemagne n'a rien de mieux à attendre de cette entente que ce qu'elle attend de sa marraine, la France” (sic).

¹ Le chiffre est illisible — probablement le 8.

² Document non reproduit.

Les pourparlers en vue d'une alliance de garantie entre les Puissances co-partageantes de la Hongrie datent d'assez loin. Dès le mois de décembre 1919 (dépêche N° 161¹), cette Légation mettait le Département au courant des ouvertures qui avaient été faites à Prague par les Représentants du Gouvernement yougo-slave; l'entente avec la Roumanie était également à l'origine dans l'esprit de M. Benès. Par suite des circonstances, des voyages du Ministre des Affaires Étrangères à Paris, de l'absorbante question de Teschen, il n'avait pas été matériellement possible d'aboutir plus tôt à un accord. On peut regretter cependant que, en raison du moment où celui-ci est proclamé, il apparaisse à une partie du public français comme une sorte de *ligue des neutres* destinée à résister à la pression des Grandes Puissances, et avant tout de la France, cherchant à les entraîner dans une coopération militaire contre la Russie des Soviets, et aussi comme une coalition d'États nantis visant à rendre impossible toute concession que les Puissances pourraient amicalement inviter l'un d'entre eux à consentir à la Hongrie pour récompenser de ses services ou comme garantie de paix.

Il n'en reste pas moins que, malgré ces malheureuses coïncidences, l'accord actuel, (et les critiques de la presse allemande de Prague le montrent assez), n'est nullement dans ses intentions opposé aux intérêts de la France, ni conclu à son insu, puisque les projets de M. Benès ont été à plusieurs reprises exposés dans la correspondance de cette Légation et que lui-même, d'après ce qu'il m'a dit, on a personnellement entretenu le Département lors de ses séjours à Paris. En ce qui concerne en particulier l'avenir de l'Autriche, la Petite Entente peut fournir à ce pays les moyens d'existence indépendante et de durée que la politique française cherche à lui procurer.

Mais l'Autriche qui, comme l'a montré le voyage de M. Renner (Voir télégrammes 207-211 à 219 de cette Légation²) semble se rapprocher de la Petite Entente, le fait pour y jouer un rôle subordonné, „à la suite”, bien différent de celui qui lui serait revenu dans l'hypothèse de l'organisation de quelque Fédération Danubienne, où, par la nature des choses, Vienne et Pesth auraient retrouvé bientôt leurs anciennes places de capitales.

Au contraire, c'est aujourd'hui Prague qui est le centre de la Nouvelle Alliance, comme c'est à M. Benès que revient l'initiative des conversations de Belgrade et de Bucarest, et l'honneur de les avoir conduites jusqu'à un accord formel.

Cet accord est-il aussi étroit entre les trois États? M. Benès ne me paraît faire aucune différence entre les engagements de la Roumanie et ceux de la Yougo-Slavie. Au contraire, comme il était assuré d'avance de trouver tous les concours à Belgrade, l'accueil qui lui a été réservé à Bucarest moins attendu, l'a plus agréablement surpris. Il m'a dit confidentiellement que si le Gouvernement roumain n'avait pu prendre publiquement aussi nettement position que le Gouvernement serbe, cela tenait exclusivement à des considérations intérieures d'une part, et, d'autre part, au désir de ne pas mécontenter la Pologne.

En ce qui concerne cette dernière Puissance, M. Benès m'a paru plein des meilleures intentions... Puisse l'arrivée à Prague de M. Piltz l'aider enfin à les réaliser?

¹ Document reproduit dans DDFBC, Volume II, sous le N° 141.

² Le télégramme N° 207-211 est reproduit ci-dessus sous le N° 36, les autres ne sont pas reproduits.

Pour la Russie, les déclarations du Ministre des Affaires Étrangères ne nous apportent aucune information nouvelle: maintien absolu de la neutralité, et reprise, aussitôt que possible des relations économiques, politique qui a toujours été préconisée par M. Benès (voir dépêche 148¹ du 4 août de cette Légation² sur les projets d'expansion tchèque en Russie).

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 68-70.

86

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N^{os} 381-382.

*Varsovie, 10 septembre 1920, 19h. 30.
(Reçu: 10 septembre, 21h. et 22h. 5.)*

Dans une récente conversation avec le Ministre des Affaires Étrangères⁴, je lui ai fait part des dispositions favorables à l'égard de la Pologne que M. Benès avait manifestées à notre ministre à Prague⁵ et dont V.E. a bien voulu m'informer par son télégramme n^o 1467⁶.

Le Prince Sapieha ne m'a pas paru empressé à répondre à ces ouvertures qu'il devait d'ailleurs déjà connaître par (M.) Piltz qui est venu à Varsovie après un court séjour à Prague. Il n'a manifesté, en effet, aucune opinion et s'est contenté comme réponse de me demander mon opinion sur „la (petite) Entente”.

Je n'ai pas insisté, et conformément aux instructions de votre télégramme 1415⁷, j'ai saisi cette occasion de rappeler au Ministre des Affaires Étrangères la politique adoptée par la France dans l'Europe Centrale qui n'a en vue que le rapprochement et l'entente des divers états qui sont issus du démembrement de l'Empire austro-hongrois...

J'ai ajouté que le Gouvernement français ne pouvait pas par conséquent encourager des tentatives qui risqueraient de compromettre l'établissement de relations de bon voisinage entre ces états et notamment d'engager la Hongrie à rechercher un appui du côté de l'Allemagne.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a remercié de ces indications.

¹ Chiffre mal lisible.

² Document non reproduit.

³ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Berlin, à Vienne, à Athènes, à Sofia.

⁴ Le prince Sapieha.

⁵ F. Couget.

⁶ Document non reproduit.

⁷ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 66.

J'ajoute qu'il n'est pas à craindre de voir le gouvernement polonais adhérer à la petite Entente, si des suggestions lui étaient faites dans ce sens. D'une part, sa politique à l'égard de la Hongrie restera nettement amicale avec tendance à un rapprochement plus étroit, et, d'autre part, le fait même que le gouvernement de Prague paraît être le pivot du nouveau groupe suffirait à faire envisager celui-ci d'une manière défavorable par le gouvernement de Varsovie.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 81-82.

87

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 190.

Budapest, 12 septembre 1920.

Par une lettre N° 182 du 6 Septembre², j'ai eu l'honneur de signaler au département l'émotion qui s'est emparée de l'opinion hongroise à la nouvelle du rapprochement tchéco—autro—serbo—roumain, connu désormais sous le nom de petite Entente. Je me suis permis d'exposer à ce propos les conséquences, les unes heureuses, une autre regrettable, selon moi, de ce resserrement de forces autour de la Hongrie.

Le Gouvernement Hongrois continue à s'inquiéter. Ayant vu, successivement cette semaine, le Comte Teleki et M. Kania, j'ai été interrogé par tous les deux sur les projets de la Petite Entente. S'ils n'ont témoigné d'aucune angoisse, j'ai pu constater leur inquiétude réelle. Celle-ci est augmentée par la nouvelle que, le 15 de ce mois, une réunion aurait lieu à Bucarest entre le Prince Alexandre, des hommes d'État Serbes, des hommes d'État tchèques, et M. Venizélos. La présence de ce dernier à cette prochaine Conférence fait penser aux Hongrois qu'il s'agirait encore d'une extension du système d'alliance préconisé par M. Benès, et l'isolement actuel de leur pays leur paraît véritablement effrayant.

Il en résulte que l'occasion serait peut-être particulièrement propice pour persuader l'opinion magyare de la nécessité d'un rapprochement ostensible avec la France. Jusqu'à présent, le Comte Teleki, malgré quelques phrases heureuses et aimables pour nous, prononcées par intervalles dans ses discours au Parlement, n'a pas encore osé prendre ouvertement parti. Mais il y a plus, de sa part, prudence, peut-être habileté, qu'indécision. Il penche toujours, et même de plus en plus, de notre côté; il tient seulement à ménager à l'extrême, d'une part le parti germanophile toujours existant, d'autre part les nationalistes outranciers, magyars un peu obtus, qui, sans se rendre aucun compte des réalités politiques, prêchent par dessus tout l'indignation au sujet du traité de paix et l'intransigeance avec les voisins. Il suffirait, je crois, de peu de chose, à l'heure actuelle,

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 82.

pour faire pencher publiquement la balance en notre faveur; et, à cet égard, je crois pouvoir dire à Votre Excellence que le récent voyage à Paris du Comte Csaki et du Baron Lang a produit ici le meilleur effet. Je l'ai bien vu aux paroles du Président du Conseil et du directeur Politique. Ce qui leur plaît surtout, c'est d'avoir quelque chose, le cas échéant, à apporter au Parlement, une preuve tangible des bonnes intentions de la France, ces bonnes intentions étant démontrées à la fois par le recommencement des relations diplomatiques avec la Roumanie, certaines espérances peut-être réalisables qui en découlent, enfin les perspectives ouvertes au Baron Lang en ce qui concerne un armement nouveau de l'armée hongroise.

Aujourd'hui les Hongrois se sentent si isolés et si faibles que je les crois particulièrement disposés, du moins dans les sphères gouvernementales, à se livrer davantage à nous. Toute aide un peu effective de la France verra ses effets aisément décuplés. L'instant serait peut-être d'autant plus favorable à saisir qu'une campagne violente, sans doute d'origine allemande, est actuellement menée dans les milieux industriels contre l'affaire des chemins de fer. J'en entretiens d'autre part le département.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 83-85.

88

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
À M. LEFÈVRE, MINISTRE DE LA GUERRE

D. N° 1086.

Budapest, 13 septembre 1920.

Je crois devoir attirer votre attention sur le changement très sensible qui s'est produit dans la situation militaire en Hongrie depuis environ deux mois. Mes précédents rapports mensuels ont déjà signalé que le Gouvernement Hongrois s'était engagé dans la voie de l'augmentation de ses forces militaires. L'exécution du plan établi dès le mois d'avril se poursuit et sa réalisation définitive n'est plus qu'une question de matériel.

Les stipulations restrictives du Traité de Trianon sont considérées par le Ministre de la Guerre¹, comme n'étant impératives qu'à l'expiration du délai de trois mois après la ratification. Il invoque en conséquence, la liberté de poursuivre d'ici là l'organisation de l'armée au mieux des intérêts hongrois. La Commission Militaire Interalliée des Généraux tend au contraire à ce que les forces militaires de la Hongrie soient dès maintenant établies d'après les bases fixées par le Traité. Mais le Ministre, maintenant ses intentions, a répondu, le 18 Juin, à la Commission Militaire Interalliée, en s'efforçant de faire ressortir que la Constitution d'une forte armée hongroise n'était pas seulement nécessaire au maintien de l'ordre en Hongrie, mais était conforme aux intérêts des Puissances Occidentales.

¹ I. Sréter.

Le fait que la Conférence des Ambassadeurs n'a pas encore répondu à ces déclarations, qui lui ont été transmises le 22 Juillet, non plus qu'à la demande du Gouvernement hongrois tendant à être admis dans la *Coalition Occidentale* contre les Armées rouges n'a fait que justifier à ses yeux l'œuvre entreprise et que l'encourager à la poursuivre.

On peut résumer ainsi qu'il suit la situation militaire du pays:

1° — *Esprit de l'Armée.* - Sous l'impulsion du Gouverneur Horthy, l'Armée nationale hongroise est entraînée moralement et physiquement en vue de la guerre. Elle doit être prête à réaliser les buts nationaux du pays, quand l'heure sera venue. Le Corps d'officiers est entretenu dans un esprit de particularisme militaire et vit en marge des institution[s] du pays. Le budget ne compte pas pour l'armée; il atteint 6 milliards de couronnes; on engage d'ailleurs les dépenses militaires sans aucune préoccupation des conséquences financières.

2° — *Nominations et promotions.* - Depuis quelques semaines le Gouverneur Horthy a procédé à un nombre très élevé de promotions dans les grades supérieurs. C'est ainsi que le 15 août, dans une seule promotion, ont été nommés 8 Lieutenants-Généraux, et 11 Généraux-Majors tandis que 78 Colonels étaient rappelés de la réserve. D'autre part, de l'Académie Ludovica sont sortis en 1920, 162 Sous-Lieutenants.

Le nombre des Officiers de tous grades en activité dépasse 30.000.

3° — *Organisation et effectifs.* - Le plan de formation de 7 Divisions d'Infanterie et d'une Division de Cavalerie est en cours de réalisation.

Les 7 divisions d'infanterie peuvent être considérées comme formées, au point de vue des cadres et des effectifs-troupe. Il n'en est pas de même du matériel (équipement, fusils, mitrailleuses, munitions) ni des services qui paraissent encore inexistantes, de sorte que les divisions sont encore loin d'être susceptibles d'entrer en campagne.

En particulier, le Ministère hongrois n'a pas encore réussi à acheter ou fabriquer du matériel d'artillerie. Chaque division ne possède encore qu'un groupe, plus ou moins bien armé.

Mais dès que la question du matériel sera résolue, il semble que les 7 divisions actuelles seront susceptibles d'être dédoublées, puisque le nombre des hommes instruits en Hongrie, comprend à peu près la totalité de la population, et que des cadres disponibles sont également illimités.

CONCLUSION

Il y a lieu, de retenir que le Gouvernement hongrois considère actuellement les clauses militaires du Traité de Trianon comme ne devant le lier que trois mois après sa ratification (article 102).

Mais comme il n'est nullement question de songer à la ratification, l'armée hongroise va se développer progressivement en effectifs et en matériel sans aucune restriction.

Le Gouvernement et le peuple hongrois persistent dans leurs illusions que le Traité ne sera pas appliqué. Ils gagnent donc du temps en attendant l'occasion ou l'événement qui modifieront la situation et les conditions qui leur sont faites par le Traité.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 197. Secret.

Budapest, 14 septembre 1920.

Par un télégramme N° 457 du 6 Septembre², Votre Excellence a bien voulu m'inviter à La tenir exactement au courant des suites de la démarche effectuée par mon collègue britannique³ auprès du ministre du Commerce⁴ et incitant le Gouvernement Hongrois à demander quelques modifications du traité. L'Angleterre, déclarait à ce propos M. Johnson, était disposée à soutenir certaines revendications hongroises, à condition que le Gouvernement Magyar consentit des concessions au parti socialiste, conformément à un désir exprimé par le premier ministre britannique.

La personne qui m'a fait cette communication est actuellement absente de Budapest pour quelques jours. Dès son retour, je ne manquerai pas de m'enquérir de la manière dont cette singulière proposition de M. Lloyd George a été finalement accueillie par le Gouvernement Hongrois.

Votre Excellence voudra bien toutefois me permettre de lui donner dès à présent les explications suivantes:

1° — L'entretien entre M.M. Rubinek et Johnson a été entendu, du premier jusqu'au dernier mot, par mon informateur, de la pièce voisine dont la porte était restée ouverte. Il en a d'ailleurs causé lui-même avec M. Rubinek, après le départ de M. Johnson, en essayant de lui démontrer le côté artificiel et intéressé de la suggestion formulée par M. Lloyd George.

2° — Mon collègue anglais n'a pas désigné les points sur lesquels le Gouvernement Hongrois pourrait demander, des modifications du traité, d'où je conclus qu'il s'agit seulement d'une toute première conversation, destinée à n'avoir de suite que si le Cabinet de Budapest accepte d'abord le principe de concessions à faire au parti socialiste.

3° — Ces concessions éventuelles au parti socialiste hongrois auront quelque peine à être admises ici. Je me demande d'ailleurs lesquelles pourraient être consenties. En effet, les socialistes sont très peu nombreux en Hongrie; et, si le droit de s'immiscer dans les questions politiques leur est toujours énergiquement refusé, un régime acceptable leur a été accordé dernièrement (voir ma lettre N° 154 du 15 Août⁵). Le Gouvernement Hongrois n'entrerait donc dans la voie qui lui est subitement recommandée par le Cabinet de Londres et qui lui est profondément antipathique que s'il était assuré de retirer des avantages considérables de la proposition anglaise. Or, les avantages auxquels a fait

¹ La copie du document a été envoyée au représentant de France à Londres.

² Document non reproduit.

³ En ce temps: A. Johnson.

⁴ G. Rubinek.

⁵ Document non reproduit.

allusion M. Johnson sont très problématiques puisqu'ils n'ont pas été définis. J'ajoute que la personnalité de M. Lloyd George est déjà percée à jour par le Gouvernement Magyar. On se rend très bien compte à Budapest que le Premier ministre anglais suit avant tout une politique à caractère électoral. Enfin ses volte-faces fréquentes ont été remarqués, notamment ses attitudes successives à l'égard du Gouvernement Polonais quand les bolchevistes étaient à la porte de Varsovie. Il n'en résulte pas une grande confiance à son égard.

Je crois pouvoir déduire de ce qui précède que le Gouvernement Hongrois va, de toute manière, agir très prudemment dans l'occurrence. L'Amiral Horthy, en sa qualité de marin, est, il est vrai, assez anglophile, mais le Comte Teleki, malgré son caractère ondoyant, comprend nettement aujourd'hui que les véritables intérêts de la Hongrie sont de s'appuyer avant tout sur la France, et par conséquent de ne rien faire sans s'être mis d'accord, en premier lieu, avec nous. Je ne pense donc pas que quelque surprise grave puisse se produire. En tout cas, il me semble que nous aurions toujours le temps d'en amortir les effets, ou peut-être même d'en profiter.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 118-121.

90

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 714.

Vienne, 14 septembre 1920.

On sait à quel point la politique personnelle du Dr Renner a pesé dans les derniers temps sur les relations entre Vienne et Budapest. Au moment où la France essayait elle-même de se rapprocher de la Hongrie, l'opposition des deux politiques est devenue évidente, ce qui n'a pas été pour déplaire à nos ennemis.

Les partisans de l'Allemagne en ont tiré contre nous des arguments qui n'ont malheureusement pas été sans effet, car en dépit du caractère purement économique de nos négociations avec la Hongrie, les apparences ont souvent été contre la France.

Ce qu'on continue à lui reprocher ici avec le plus de succès, c'est:

1° de ne rien faire pour obtenir la réduction des effectifs hongrois, dans le moment même où l'on procède au désarmement de l'Autriche.

2° de laisser en suspens le règlement de l'affaire des Comitats Hongrois, alors qu'une nouvelle récolte vient de s'effectuer depuis que l'Autriche a accepté les conditions du Traité de St Germain.

3° En acceptant que le Gouvernement Hongrois retarde de jours en jours la ratification du Traité de Trianon, la France paraît encourager une politique contraire à l'esprit du Traité de St Germain.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue. La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Prague, à Rome, à Berlin, à Munich.

Ce sont là des griefs qui sont journellement invoqués contre nous par la presse autrichienne. Ils ont un caractère officiel du moment que le Ministre des Affaires Étrangères en a plus d'une fois saisi les Légations de l'Entente.

Jusqu'à présent, la France seule en a porté la responsabilité, le rôle de la Grande Bretagne dans ces affaires paraissant complètement ignoré à Vienne, bien que le Département sache évidemment à quoi s'en tenir, si l'on se reporte au télégramme que notre Haut Commissaire à Budapest¹ a fait parvenir à Votre Excellence le 4 Septembre dernier sous le numéro 164².

L'inconvénient le plus grave de cette situation, c'est qu'à la veille des élections générales qui auront lieu en Autriche le 20 Octobre, les pangermanistes en profitent pour assurer en faveur de l'*Anschluss* les combinaisons des partis. Si comme tout paraît le faire prévoir en ce moment, l'accord du plus grand nombre s'établit sur cette question, nous pouvons nous attendre très prochainement à une manifestation des plus importante[s] en faveur du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

C'est un élément dont il est indispensable de tenir compte dans les combinaisons relatives à l'Europe centrale.

En nous rapprochant de la Hongrie, nous aurions dû pouvoir compter sur les sympathies d'une grande partie de la population autrichienne, de celle tout au moins qui tient encore au passé et pour laquelle la lutte contre le bolchevisme devrait l'emporter sur toute autre considération. Depuis la victoire de Varsovie, la politique extérieure du Dr Renner et des socialistes a été en effet souvent attaquée avec succès dans des milieux où l'on avait observé jusqu'alors plus de réserve, mais les griefs qu'on a contre l'Entente sont trop vifs pour qu'ils ne passent pas au premier plan.

En se tournant résolument vers l'Allemagne, les socialistes accomplissent d'autre part une manœuvre qui risque d'entraîner une grande partie des suffrages, car il est facile d'agir par ce moyen-là sur un peuple épuisé par les privations, et auquel on ne peut à l'approche de l'hiver donner aucune assurance effective que la situation de l'Autriche va enfin s'améliorer.

Après les délibérations si favorables des Chambres françaises, ce pays attendait de notre part autre chose que des assurances de bon vouloir. Il nous accuse aujourd'hui de n'avoir rien fait pour lui d'utile ni à Belgrade, ni à Prague, et d'agir tous les jours de telle façon avec les Hongrois qu'il n'a plus d'autre ressource que de se jeter dans les bras de l'Allemagne.

On n'est pas sans se rendre compte que la politique du Dr Renner a pu indisposer la France contre l'Autriche, mais le fait étant accompli, on se laisse aller au découragement, et c'est là le mal héréditaire qui à toutes les époques de leur histoire a fait des Autrichiens une proie facile pour leurs voisins du Nord.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 12-13.

¹ M. Fouchet.

² Document non reproduit.

M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N^{os} 2

Paris, 15 septembre 1920.

Je résume ci-après pour votre information la conversation que j'ai eue avec M. Take Jonesco [Ionesco] à Aix:

La première question envisagée a été l'attitude à prendre par la Roumanie à l'égard des Soviets: Tchitchérine a en effet renouvelé sa demande de reprise des relations; M. Take Jonesco m'a demandé mon avis, en ajoutant qu'il n'y avait en Roumanie que quelques groupes extrémistes sans importance. Je lui ai répondu qu'une reprise des relations avec le Gouvernement des Soviets, qui constitue pour tous les États le même péril, ne peut avoir pour résultat que de renouveler leur prestige déclinant et de renforcer les éléments communistes et anarchistes à l'intérieur de la Roumanie. Mon avis très net, auquel M. Take Jonesco a paru se rallier, a été d'éviter les négociations avec les Bolchevistes.

La question de la Bessarabie s'est posée ensuite. Le Ministre roumain a insisté pour que la Convention relative à l'attribution de la Bessarabie à la Roumanie fût signée le plus tôt possible. Je le lui ai promis et j'ai ajouté que je recommanderais volontiers au Général Wrangel d'accepter le règlement de la question de Bessarabie tel que le souhaite la Roumanie. M. Take Jonesco m'a répondu que ce serait fort intéressant.

Il m'a parlé de ses vues relativement à la participation de la Roumanie à la „Petite-Entente”. Elles sont très exactement conformes à celles qui ont été reproduites tout récemment par le journal „Le Matin” dans une interview du Ministre par M. Stéfane Lauzanne.

Je vous envoie par télégramme séparé un résumé de cette interview parue dans „le Matin” du 12 septembre.

Les impressions de l'homme d'État Roumain sur la mentalité allemande présente sont les mêmes que celles que j'ai rapportées de mon récent voyage dans les provinces rhénanes. L'Allemagne n'a pas changé; les événements des cinq années de la guerre ont glissé sur elle comme l'eau sur l'acier, sans lui laisser le sentiment de ses responsabilités et de sa défaite. M. Take Jonesco m'a répété à plusieurs reprises: „L'ennemi est debout”.

La question du Danube m'a paru le préoccuper. Il m'a dit que c'était non seulement une question politique et économique pour la Roumanie, mais une question sentimentale et m'a prié de tenir compte de l'importance spéciale du Danube pour les Roumains en raison de leur position géographique.

M. Take Jonesco souhaite qu'une clause soit insérée pour dire que lorsque le statut du Rhin aura été fixé et rédigé, on modifiera dans le même sens le statut du Danube, qui doit être relié au Rhin par un canal, ce qui rend logique la parité du statut des deux grands fleuves européens.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N^{os} 5803-5807), à Rome (N^{os} 3423-3427), à Prague (N^{os} 849-853), à Athènes (N^{os} 566-570), à Bucarest (N^{os} 875-879).

² Voir la note précédente.

Le choix de Budapest comme siège de la Commission de Contrôle du Danube fluvial ferait un effet déplorable: M. Take Jonesco accepterait toutefois le procédé du roulement; il y aurait lieu sans doute, dans ce cas, de commencer par Vienne et de rejeter Budapesth dans l'avenir.

Enfin il m'a entretenu de la demande d'admission de la Grèce dans la Commission européenne du Danube; il y est opposé en raison de l'impossibilité d'écarter ensuite les demandes des Serbes, des Tchèques, de la Belgique. À son avis, la question d'admission d'une puissance non prévue au Traité de Versailles devrait être réservée au jugement soit des quatre Puissances figurant aujourd'hui dans la Commission, soit des signataires du Traité de Versailles.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 35. ff. 6-7.

92

M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 466.

Paris, 18 septembre 1920.

Me référant à votre télégramme 164², je vous signale que le Gouvernement britannique a fait remettre à la Conférence des Ambassadeurs un aide-mémoire pour demander que la Conférence fasse des représentations énergiques auprès du Gouvernement hongrois afin qu'il ratifie le traité de paix, et pour obtenir que les Gouvernements alliés de leur côté hâtent le dépôt de leurs propres ratifications.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 145 ff. 23-24.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 5822), à Rome (N° 3433), à Bruxelles (N° 1840), à Washington (N° 2367), à Varsovie (N° 1515), à Bucarest (N° 883), à Berlin (N° 1860), à Vienne (N° 895), à Prague (N° 858), à Belgrade (N° 719).

² Document non reproduit.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 204.

Budapest, 20 septembre 1920.

Par une dépêche N° 198 du 17 Septembre², j'ai eu l'honneur de faire connaître au département que le remplacement, au portefeuille des Affaires Étrangères, du Comte Teleki par le Comte Csaki [Csáky] était actuellement envisagé, le premier conservant seulement la Présidence du Conseil qui d'ailleurs est une charge suffisamment lourde. Le Comte Csaki n'est pas encore nommé, malgré le désir très vif qu'en éprouve le Comte Teleki.

J'ai cherché à éclaircir les causes du retard assez remarquable apporté à cette nomination. Voici les explications que j'ai pu recueillir:

1° — Le Comte Csaki mettrait des conditions à son entrée dans le Cabinet, en ce qui concerne les pouvoirs qui lui seraient dévolus, et ces conditions n'auraient pas encore été acceptées, sans qu'on m'ait d'ailleurs précisé lesquelles.

2° — Le Comte Csaki songerait à entrer dans les affaires et à tourner son activité du côté de la Banque.

3° — Le Gouverneur du Royaume verrait dans le Comte Csaki un homme trop décidé à adopter une politique ouvertement francophile.

Je crois que ces trois explications sont parfaitement conciliables, la deuxième pouvant être la conséquence du dépit éprouvé devant les résistances indiquées par la première et la troisième. Si je les recoupe avec un ensemble d'impressions que j'ai recueillies, j'en arrive à peu près à la conclusion suivante:

Le Comte Csaki serait résolu à se tourner franchement de notre côté; il ne s'en cache d'ailleurs pas. Doué d'une intelligence précise et rapide, d'un caractère ferme, il désirerait donner ostensiblement vers la France le coup de barre pour lequel hésite la main trop prudente du Comte Teleki. L'Amiral Horthy s'y résoudrait avec quelque peine dans la crainte de mécontenter ses amis anglais. Il y a enfin une difficulté qui peut paraître étrange mais qui est bien réelle: Le Comte Csaki a des idées très libérales pour un magnat, et se butterait à l'hostilité de l'Union chrétienne en général, et en particulier des chrétiens sociaux chez lesquels il compte moins d'amis personnels. Ceci m'a été affirmé par un de ses proches parents.

Votre Excellence voit sous quel jour se présente la candidature du Comte Csaki au portefeuille des Affaires Étrangères. Il est très caractéristique de la vie politique de ce pays où les questions de personnes sont dominantes et où se manifeste souvent une sorte d'impuissance à aboutir à une solution claire et ferme.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 6-8.

¹ Le document a été visé par M. Paléologue.

² Document non reproduit.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. MILLERAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 727.

Vienne, 20 septembre 1920.

Le Gouvernement Hongrois paraît avoir heureusement tenu compte des sages recommandations qui lui sont venues de Paris, puisqu'à la suite de ses tentatives de rapprochement avec Bucarest, il fait mine de se montrer de moins en moins intransigeant avec ses autres voisins.

Il faut reconnaître que de son côté le Dr Renner semble avoir enfin compris qu'il aurait avantage à devenir plus conciliant. Pour la première fois depuis longtemps on a échangé de part et d'autre des propos moins malveillants. Le Ministre des Affaires Étrangères² a dit quelques paroles sensées à un journaliste Hongrois qui l'avait interrogé et le Ministre d'Autriche à Budapest³ a osé dire, sans être contredit par le Ballplatz, que l'Autriche et la Hongrie ne sauraient se tirer de la situation difficile où elles se trouvent toutes deux que par le travail et l'effort commun.

Puis sont venues de Budapest à Vienne les premières allusions à la ratification possible du Traité de Trianon, les éléments d'ordre commençant à prendre le dessus et à faire triompher le principe du respect des engagements et de la nécessité de relations amicales avec les voisins.

On peut donc considérer que la situation est en train de s'améliorer. Aussi serait-il fort désirable qu'aucun fait nouveau ne vint se mettre en travers des réconciliations éventuelles.

Jusqu'à présent il a été possible de faire à peu près admettre ici, en dépit de tous les efforts de la propagande allemande, que le rôle de la France en Hongrie est purement économique et qu'en ce qui concerne les relations politiques, le Gouvernement de la République, fidèle à l'esprit comme à la lettre des Traités, ne cherche à assurer aucun avantage à ce pays au détriment de ses voisins. Si la Hongrie se montre, en matière économique comme dans la défense de l'ordre européen contre les bolcheviques, plus sage et plus avisée que d'autres nations, il est tout naturel que la France le reconnaisse, mais de là à une union intime, il y a une grande différence.

Il serait beaucoup plus difficile de tenir le même langage et de justifier le rôle bienfaisant de la France, si comme dans certains milieux on semble le désirer, on essayait de faire prévaloir à Budapest une politique plus accentuée et ouvertement déclarée de collaboration française.

Le principal résultat dans quelques États Slaves et dans tous les pays germaniques ne serait-il pas d'amener une concentration nouvelle contre la Hongrie et contre la France qu'elle aurait ainsi compromise?

¹ Le document a été visé par M. Paléologue, et envoyé aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Rome.

² K. Renner.

³ Le baron Knobloch.

Plus que partout ailleurs, l'effet serait désastreux à Vienne, à la veille des élections et alors que dans la question du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne plus que jamais à l'ordre du jour, on peut utiliser contre nous toutes les imprudences.

C'est ce que je faisais observer l'autre jour à un hongrois de passage et non des moindres qui, prenant ses désirs pour des réalités, s'imaginait déjà que les chrétiens-sociaux étaient maîtres des élections et que leur triomphe entraînerait forcément le rapprochement de l'Autriche et de la Hongrie dans un sens réactionnaire. Quant à l'Anschluss, il ne paraissait nullement se douter de l'actualité d'une telle question, de même que lui échappaient les conséquences d'une accentuation de l'influence allemande sur les frontières de la Hongrie.

Les paroles que vient de prononcer le Comte Bethlen à Hodmezö-Bazarhely [Hódmezővásárhely] dans une réunion électorale ont produit à Vienne un d'autant plus grand effet qu'on s'attend à le voir briguer le Ministère hongrois des Affaires Étrangères.

Ces paroles sont en tous cas de nature à dissiper l'accusation portée contre les Hongrois de vouloir, en rétablissant chez eux l'ancien ordre de choses, troubler la tranquillité des pays voisins. Pour ce qui est de la politique extérieure, aurait-il dit, il est indispensable de ne pas donner l'impression que la Hongrie pourra être employée au réta[...]¹ [aus]tro—hongroise, car si pénible que soit l'effondrement de cette communauté, elle ne saurait reprendre vie par notre assistance.

L'idée émise par l'orateur que le roi de Hongrie, du jour où il recevrait la couronne de St Étienne, ne saurait plus prétendre à aucune autre couronne, a été particulièrement agréable à ceux des autrichiens qui ne veulent pas renoncer à la République.

C'est ce qu'a clairement laissé entendre dans son Numéro d'hier la „Correspondance politique” qui considère que la situation s'est éclaircie, et qu'il n'y aura plus d'occasion de méfiance entre l'Autriche et la Hongrie quand la question des Comitats aura été définitivement réglée.

En cela comme dans toutes les autres questions nationales c'est bien entendu la politique des partis qui s'affirme. Ce qui fait l'affaire des Socialistes ne plaît pas précisément aux Chrétiens sociaux, et la Reichspost n'a pas manqué de le faire aigrement savoir au Dr Renner en lui déclarant qu'il fallait qu'il fût bien peu convaincu de la profondeur des sentiments républicains du peuple autrichien pour faire reposer sur la question monarchique toutes les relations de l'Autriche avec ses voisins Hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 3-5.

¹ Mots illisibles.

NOTE PRISE D'UN ENTRETIEN DE M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE
AVEC M. PRAZNOVSZKY, REPRÉSENTANT DE HONGRIE À PARIS¹

D. Sans N°

Paris, 21 septembre 1920.

Le Représentant de la Hongrie à Paris est venu voir le 21 septembre le Sous-Directeur d'Europe, pour lui demander quelle suite avait été donnée à la démarche qu'il avait faite, auprès de lui, il y a quelques semaines pour obtenir:

1° La nomination immédiate à Pesth d'une Section de la Commission de Réparations.

2° La nomination d'une Commission d'enquête pour empêcher les abus commis contre les hongrois dans les territoires cédés à d'autres puissances et occupés par elles.

M. Laroche a rectifié immédiatement ce dernier point, en disant que si ses souvenirs étaient exacts, il avait été spécifié qu'il ne s'agirait pas de Commission d'enquête, mais de démarches des représentants Alliés sous une forme à examiner. Quoiqu'il en soit, il a déclaré qu'il allait s'enquérir de l'état actuel de la question et qu'il donnerait une réponse, sur ce point, au Délégué hongrois.

M. Laroche a saisi cette occasion pour demander à M. de Praznovszky s'il avait des indications sur la date à laquelle le Gouvernement hongrois entendait ratifier le Traité.

M. de Praznovszky a répondu qu'il reconnaissait que la Hongrie avait tardé à accomplir cette formalité, mais que la situation de son Gouvernement était bien difficile à cause des sacrifices exigés et que sa tâche serait facilitée précisément s'il obtenait, auparavant, des marques de bonne volonté de la part des puissances et particulièrement de la France.

Le Sous-Directeur d'Europe a répondu que la situation du Gouvernement hongrois était évidemment difficile, mais pas plus que ne l'avait été celle des Gouvernements autrichien et bulgare et du Gouvernement allemand lui-même qui, cependant, avaient mis un empressement beaucoup plus marqué à ratifier les traités de paix les concernant. Il n'a pas caché à M. de Praznovszky qu'il fallait s'attendre à ce qu'une démarche soit faite, à Budapesth, pour hâter la ratification, et que la Conférence a déjà été saisie d'une demande dans ce sens par le Gouvernement britannique: il lui paraissait qu'il était de l'intérêt de la Hongrie de ratifier le traité puisqu'elle l'a signé, et qu'elle apaiserait, sans doute ainsi, les défiances qui se sont fait[es] jour, à son égard, dans les états voisins, probablement parce que ceux-ci interprètent le retard apporté à la ratification comme une preuve de l'espoir que la Hongrie nourrit de faire modifier le traité par les Puissances, question qui ne peut naturellement être envisagée.

M. de Praznovszky a émis l'avis que cependant si la Hongrie réussissait à s'entendre, par exemple, avec l'Autriche, pour la question des Comitats occidentaux, les puissances n'auraient rien à dire. M. Laroche a répondu que cette éventualité paraissait peu probable, mais que dans tous les cas, elle ne serait certainement pas envisagée par l'Autriche tant que le traité n'aurait pas été ratifié, et que d'une manière générale les ententes qui

¹ La note a été visée par M. Paléologue.

pourraient se faire entre la Hongrie et ses voisins, n'auraient de chance de réussir que si le Gouvernement hongrois commençait par faire honneur à sa signature, en ratifiant le traité.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 122-124.

96

M. PALÉOLOGUE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 475.

Paris, 24 septembre 1920, 21h. 45.

Pour tous sauf Budapesth. - J'adresse le télégramme suivant à notre Haut-Commissaire à Budapesth².

Pour tous. - La Conférence des Ambassadeurs a décidé dans sa séance d'hier d'attirer, d'une façon amicale mais pressante, l'attention du Gouvernement hongrois sur les inconvénients que présentent les retards intervenus dans la ratification par lui du Traité de Trianon. Le texte de la communication qui va être envoyée au Président de la Délégation hongroise vous sera transmis par courrier. Lorsqu'il vous sera parvenu, vous devrez vous mettre d'accord avec vos collègues britannique³ et italien⁴ et, éventuellement, avec le représentant des États-Unis, qui doit recevoir des instructions directes de Washington, pour signaler de votre côté au Gouvernement de Budapesth l'intérêt qu'attachent les Puissances à le voir ratifier dans le plus bref délai possible le Traité du 4 juin.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 30.

97

M. J. CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES AMBASSADEURS À M. PRAZNOVSZKY, REPRÉSENTANT DE HONGRIE

D. Sans N°

Paris, 25 septembre 1920.

Monsieur le Président,

Le retard mis par le Gouvernement hongrois à ratifier le Traité de Trianon crée une situation dont la Conférence des Ambassadeurs a le devoir de se préoccuper. La prolongation de l'état de choses actuel met, en effet, obstacle au rétablissement dans

¹ Le télégramme a été communiqué à Rome (N° 3462), à Londres (N° 5867), à Washington (N° 2387).

² M. Fouchet.

³ A. Johnson.

⁴ Le prince Castagneto.

l'Europe Centrale d'un véritable régime de paix; elle entretient des motifs d'agitation qu'il n'est de l'intérêt d'aucune Puissance de voir se perpétuer.

Convaincu que ces considérations n'ont pas échappé à votre attention, j'ai l'honneur, au nom de la Conférence, de vous prier de faire part au Gouvernement hongrois du vif intérêt qu'attachent les Puissances à le voir prendre sans délai les dispositions nécessaires en vue d'une prompte ratification du Traité de Trianon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 38.

98

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 201.

Prague, 25 septembre 1920.

Les articles que les journaux étrangers, particulièrement français, ont consacrés récemment à la Petite Entente, et dans lesquels elle est diversement appréciée, m'ont donné l'occasion de revenir sur ce sujet au cours d'une de mes dernières conversations avec M. Beneš.

M. Beneš s'étonne que certains journaux présentent son œuvre comme une manifestation subite d'indépendance, à l'égard de la France et des Grands Alliés, sinon d'opposition contre eux. Il croyait admise l'intention, qu'il a toujours manifestée, dit-il, dès avant le Congrès de la Paix, de remplacer l'Autriche—Hongrie, dont il jugeait la disparition indispensable, par une Entente entre les États qui en hériteraient, destinée à parer au danger de balkaniser l'Europe centrale, qu'invoqueraient les partisans du maintien de la double-monarchie et qu'invoquent encore ceux d'une confédération danubienne. Pour y arriver, il a procédé du simple au composé, commençant par l'alliance avec la Yougo-Slavie, que des liens durables unissaient déjà à la Tchéco-Slovaquie, puis s'adressant à la Roumanie, qui, comme les deux premières, avait à se précautionner contre la Hongrie, mal résignée à ratifier le Traité de Trianon et à accepter son sort. C'est en vain, dit-il, qu'on essaiera de l'écarter de l'Allemagne par de bons procédés qui ne sont pour elle que des occasions de chantage, comme le montre l'affaire du soi-disant traité de Gödöllő, qu'elle a imaginé aussitôt après que la France eût favorisé l'introduction de capitaux français dans les affaires hongroises, les interviews données par les Comtes Andrassy et Apponyi au journal espagnol „El Sol”, les déclarations du Comte Teleki au „Tägliche Rundschau”. Bref, il n'y a d'autre conduite à tenir envers elle que de la mettre dans l'impossibilité de nuire. Les manœuvres auxquelles elle se livre en Slovaquie ne sont pas douteuses, et M. Beneš m'a annoncé à cette occasion la publication, actuellement en

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Berlin, à Berne, à Bruxelles, à Constantinople, à Londres, à Madrid, à Rome, à Rome St Siège, à Washington, à Tokyo, à Athènes, à Belgrade, à Bucarest, à Budapest, à Munich, à Sofia, à Varsovie, à Vienne.

cours dans le „Pravo Lidu”, de documents que se sont procurés des réfugiés hongrois à Vienne, et qui prouvent surabondamment ces intrigues. Certains journaux français auraient, m'a-t-il dit, participé aux distributions d'argent faites tant par l'ancien Empereur Charles que par le Gouvernement de l'Amiral Horthy.

Pour poursuivre la réorganisation de l'Europe centrale, M. Beneš est tout prêt à traiter avec la Pologne. Il constate avec satisfaction que les négociations actuellement suivies à Prague en vue de régler les questions résultant de la fixation de la frontière de Teschen progressent favorablement; il en est de même de celles qui se poursuivent à Cracovie pour organiser l'échange du charbon et du pétrole: il est aussi question d'envoyer réciproquement à Prague et à Varsovie des délégués chargés de définir les droits des populations de chaque nationalité restées de l'autre côté de la frontière. M. Beneš a donné à ce projet son adhésion de principe; il a toutefois exprimé le désir qu'on ne demande pas en faveur de ces populations des privilèges excessifs, dont les autres minorités et particulièrement les Allemands, dans les deux pays, se croiraient fondés à réclamer également l'octroi.

Au point de vue purement politique, cependant, la situation paraît à M. Beneš assez difficile. En premier lieu, tant que la frontière orientale de la Pologne n'est pas déterminée, tant que la paix n'est pas faite avec la Russie, les mêmes raisons qui ont éloigné la Roumanie d'un rapprochement avec elle, rendent périlleux tout accord qui risquerait d'entraîner l'autre partie dans la politique aventureuse qu'on peut craindre de la part du Gouvernement polonais. Avec la Yougo-Slavie aussi, m'a fait remarquer M. Beneš, il y avait un tiers à considérer, l'Italie; celle-ci d'ailleurs a accepté les explications que M. Beneš aurait données à ce sujet à M. Bordonaro; mais si en cas de conflit entre l'Italie et Yougo-Slavie le rôle de la Tchéco-Slovaquie doit être de maintenir la Hongrie, ce conflit est peu probable, et en tout cas, l'obligation strictement limitée. Les choses se présentent d'une façon différente lorsqu'il s'agit de la Pologne, pour laquelle le tiers à considérer est la Russie; c'est la raison pour laquelle M. Beneš n'est pas disposé à signer avec la Pologne un traité analogue à celui de la Petite Entente, mais dans lequel, pour l'analogie, la Hongrie serait remplacée par l'Allemagne.

D'autre part, tandis que la presse tchéco-slovaque a cessé toute attaque contre la Pologne, les journaux polonais continuent à montrer la même hostilité contre la Tchéco-Slovaquie, les membres polonais de la Commission interalliée de Délimitation déclarent ouvertement que la décision du Conseil des Ambassadeurs relative au partage de Teschen est sans valeur et devra être révisée, des voix s'élèvent même pour annoncer qu'aussitôt débarrassée de la guerre avec la Russie, l'armée polonaise se retournera contre la Tchéco-Slovaquie. Cet état d'esprit doit évidemment être modifié pour qu'un rapprochement puisse utilement s'effectuer entre les deux pays, et il ne semble pas, d'après la correspondance de notre Ministre à Varsovie qu'on y soit disposé (télégramme N° 381 du 10 septembre¹).

La presse tchéco-slovaque, qui avait été au début assez sobre de commentaires sur la Petite Entente, s'est beaucoup occupée des articles que nos journaux lui ont consacrés. Elle s'étonne des critiques dont ce traité a été l'objet et en arrive à se demander si la France

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 86.

n'était pas sur le point de se laisser entraîner trop loin dans la voie du rapprochement avec la Hongrie. Le correspondant à Paris du „Venkov”, M. Lothar Suchy, a envoyé à son journal deux articles fort vifs à ce sujet. Votre Excellence trouvera ci-joint celui des „Narodni Listy” [Národní Listy], organe de M. Kramar, et la lettre envoyée par son correspondant à Varsovie du „Cas” dont les attaches avec le Ministère des Affaires Étrangères sont connues.

Pour ma part, j'estime, comme je le disais dans mon rapport du 8 septembre N° 183¹ que la Petite Entente a surtout pêché par défaut d'opportunité. Signée peu après la déclaration de neutralité du Gouvernement Tchéco-Slovaque dans la guerre russo—polonaise, au moment où la Hongrie offrait, illusoirement je crois, du secours à la Pologne envahie, elle a pris une apparence de partialité en faveur de la République des Soviets qui n'était pas dans l'esprit de ses auteurs, préoccupés avant tout du danger que constituait pour leur pays une Hongrie réactionnaire et militariste. Je me rallie donc aux vues, si justes d'après moi, exposées par notre Ministre à Bucarest² dans sa lettre du 8 septembre N° 100³.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 94-96.

99

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. ALLIZÉ, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE

T. N° 670.

Paris, 25 septembre 1920, 21h. 15.

Concernant votre télégramme N° 357⁴.

La France, pas plus que ses Alliés, ne peut se désintéresser du régime intérieur futur de l'Autriche si, par cette formule, on entend la possibilité de la restauration des Habsbourg. Une telle éventualité contraire au préambule du traité de Saint-Germain qui vise expressément la déchéance de la Monarchie ne pourrait être considérée par nous que comme une tentative contre l'ordre nouveau basé sur l'indépendance respective des nationalités, établie dans l'Europe centrale par le traité de paix.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 139. f. 238.

¹ Document non reproduit. Voir sur ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 85.

² Daeschner.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 83.

⁴ Document non reproduit.

NOTE DE M. DERBY, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS
À M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

N. Sans N°. Traduction.

Paris, 25 septembre 1920.

J'ai l'honneur, par ordre de mon Gouvernement, d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les bruits qui ont été répandus récemment au sujet de[s] négociations qui auraient été engagées entre les Gouvernements français et hongrois. Comme le Gouvernement français et le Gouvernement de Sa Majesté sont l'un et l'autre également convaincus de la nécessité d'une étroite coopération dans leurs rapports avec les puissances ennemies et dans la mise en vigueur des traités de paix conclus avec ces dernières, Votre Excellence comprendra aisément l'anxiété éprouvée par le Gouvernement de Sa Majesté au sujet des rumeurs qui semblent indiquer l'existence de négociations séparées entre la France et la Hongrie, d'autant plus que dans le cas présent, ces négociations comporteraient, dit-on, certains faits équivalant à une infraction immédiate d'un des articles du traité de paix et entraîneraient même finalement une révision complète des clauses territoriales. Dans ces conditions, le Gouvernement de Sa Majesté ne saurait être indifférent à ces rumeurs, mais il a la certitude que le Gouvernement français n'ayant pas l'intention d'exercer en Hongrie une action séparée et isolée, celui-ci ne se formalisera pas de ce que le Gouvernement de Sa Majesté m'ait chargé de prier Votre Excellence de me donner des assurances propres à calmer ses inquiétudes.

Dans ce but, puis-je énumérer à Votre Excellence les informations qui sont parvenues à la connaissance du Gouvernement de Sa Majesté et sur lesquelles celui-ci désirerait obtenir des éclaircissements?

C'est au début du mois de mai dernier que le Gouvernement de Sa Majesté a recueilli les premiers échos de certaines négociations qu'on prétendait alors avoir été engagées entre les Gouvernements français et hongrois. Ces négociations avaient, disait-on, pour but de transférer à un groupe français, qui avait l'appui du Gouvernement français, le contrôle de tous les chemins de fer hongrois et du monopole du tabac. Il était entendu que, pour amener le Gouvernement hongrois à donner son assentiment à cette transaction, le Gouvernement français avait promis d'user de toute son influence pour obtenir la rétrocession éventuelle à la Hongrie de parties de la Tchéco-Slovaquie et de la Transylvanie. Le Premier Ministre hongrois² et le Ministère des Finances³ semblent avoir confirmé la véracité de ces informations d'une manière vague et de plus, avoir laissé entendre que le Gouvernement de Sa Majesté avait été consulté sur ce sujet et avait accordé son approbation aux propositions faites.

¹ La copie de la note a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Londres, à Rome, à Washington, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Berlin.

² P. Teleki.

³ F. Korányi.

Il va sans dire que le Gouvernement de Sa Majesté n'avait pas été consulté. Qu'il me soit permis de remarquer en outre, que de telles propositions, s'il y était donné suite, constitueraient probablement une infraction à l'article 180 du Traité et qu'aucune offre de concessions territoriales ne saurait être faite sans entraîner une révision complète des clauses territoriales du traité.

Le 7 juin, le Comte Téléki déclara au Haut-Commissaire de Sa Majesté à Budapest¹ que des propositions avaient été signées par les négociateurs hongrois comme base de discussion avec le Gouvernement français. À cette date, le bruit courait que les propositions susdites étaient les suivantes: À la signature de la paix, le Gouvernement français consentirait un emprunt de 260 millions de francs en échange duquel les chemins de fer et le monopole du tabac seraient donnés en garantie. Le Gouvernement français s'emploierait à faire obtenir à la Hongrie son admission dans la Ligue des Nations, userait de son influence sur la Ligue et sur le Gouvernement tchéco-slovaque afin d'obtenir la restitution à la Hongrie des districts de Presbourg et de Kassa, et la constitution de la Transylvanie en un État autonome qui, dans un certain laps de temps, ferait retour à la Hongrie.

En confirmation de ces rumeurs, le Ministre p.i. des Travaux Publics hongrois informa, le 16 juillet, M. Athelstan Johnson que l'option des chemins de fer de l'État hongrois avait été signée aux conditions suivantes:

- (1) Le Gouvernement français obtiendra la sanction des Gouvernements de l'Entente;
- (2) L'Assemblée Nationale hongroise ratifiera l'accord;
- (3) Les frontières actuelles de la Hongrie seront révisées.

Le Gouvernement de Sa Majesté a hésité à discuter ces questions avec le Gouvernement hongrois ou à intervenir officiellement à Budapest, voyant qu'il n'avait pas été consulté par le Gouvernement français. D'autre part, il avait appris avec soulagement que, vers le milieu du mois dernier, le Ministre autrichien des Affaires Étrangères² avait fait connaître à la Commission des Affaires Extérieures de l'Assemblée nationale que le Ministre de France³ lui avait affirmé que l'appel adressé par la Hongrie à la France pour obtenir avec son aide une rectification des frontières actuelles de la Hongrie, serait vain, le Gouvernement français étant résolu à s'en tenir aux clauses territoriales du Traité de Paix. Cette information, bien que très rassurante, étant parvenue au Gouvernement de Sa Majesté, par une voie si indirecte, ne saurait avoir naturellement la même valeur que si elle avait fait l'objet d'une communication directe et spontanée du Gouvernement français.

En conséquence, je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si la déclaration attribuée au Ministre de France à Vienne représente encore et continuera à représenter les vues du Gouvernement français. En vous adressant cette demande, je suis

¹ En ce temps-là: Th. B. Hohler.

² K. Renner.

³ P. Lefèvre-Pontalis.

animé par la conviction que Votre Excellence juge également désirable un franc échange de vues sur l'ensemble de la question, afin d'éviter toute possibilité de malentendus regrettables imputables à une connaissance incomplète et inexacte des faits.

Veuillez agréer etc...

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 17-18.

101

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 210.

Budapest, 26 septembre 1920.

Le jour même où Votre Excellence voulait bien m'informer, par son télégramme N° 466 du 18 septembre¹, de l'intention du Gouvernement Britannique d'obtenir sans délai de la Hongrie la ratification du traité de paix, un fonctionnaire des Affaires Étrangères était invité par le Président du Conseil² qui en avait eu connaissance de son côté, à venir m'entretenir de cette question. Cet émissaire me posait diverses questions. 1° — ne convenait-il pas pour le Gouvernement Hongrois de prendre les devants en proposant lui-même la ratification immédiate, contre certaines modifications? 2° — La ratification était-elle vraiment utile?

Je répondais à mon interlocuteur qu'en ce qui concerne une initiative du Gouvernement Hongrois dans le sens désiré par le Gouvernement Anglais, un pareil acte ne pouvait produire qu'un bon effet. J'ajoutais cependant que, selon moi, les modifications espérées ne seraient sans doute pas accueillies, et que la hâte manifestée présentement par l'Angleterre l'établissait en tout cas avec probabilité. Quant à la question même de la ratification, je développais devant l'émissaire du Comte Teleki les avantages qui me paraissaient devoir résulter d'une stabilisation juridique de l'état de choses actuel, par exemple une reprise plus rapide des relations normales avec les voisins et le retour du territoire de Pecs à la patrie. Je déclarais en outre que toute amélioration future serait, de toute manière, œuvre de longue haleine, et que dans ces conditions, et surtout devant l'attitude prise par l'Angleterre, il valait mieux faire franchement contre-fortune bon cœur.

Le surlendemain, je voyais le Président du Conseil en personne, à sa réception hebdomadaire. Il me priait d'intervenir auprès de Votre Excellence dans le sens indiqué par mon télégramme N° 179 du 22 Septembre³. Il se reconnaissait prêt à la ratification, ainsi qu'il l'avait d'ailleurs dit la veille devant la Commission des Affaires Extérieures. Il exprimait seulement le désir qu'un délai de six semaines environ lui fût accordé pour faire voter d'abord la loi agraire. Ensuite, m'a-t-il assuré, le Parlement si agité par cette

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 92.

² P. Teleki.

³ Document non reproduit.

question délicate sera moins nerveux, mieux disposé à discuter avec calme sur l'acte pénible mais nécessaire de la ratification. Il a donc insisté pour que Votre Excellence consentît, le cas échéant, à mettre quelque frein à l'empressement britannique, et je lui ai promis d'être son intermédiaire auprès d'Elle.

Le désir d'opérer, avant toutes choses, la réforme agraire n'est d'ailleurs pas le seul motif mis en avant par le Comte Teleki pour bénéficier d'un petit délai. Il voudrait de nouveau tenter la chance de faire dès à présent modifier le traité sur un point qui lui tient particulièrement au cœur et qui n'est d'ailleurs pas inconnu de Votre Excellence: le recrutement de l'armée hongroise. Votre Excellence connaît déjà par ma dépêche N° 85 du 17 Juin¹ les raisons pour lesquelles le Gouvernement Hongrois souhaiterait que le système des engagements volontaires, imposé par le traité, fût remplacé par celui de la conscription. Je ne les développerai donc point de nouveau et me bornerai à les citer pour mémoire: 1° Garanties plus sérieuses offertes par la conscription, en ce qui concerne la valeur morale du soldat; 2° économies considérables à réaliser du fait que les énormes traitements donnés actuellement aux engagés ne seraient plus à payer. Je crois savoir que de fortes objections d'intérêt général ont déjà été opposées à cette demande du Gouvernement Hongrois. Si celui-ci revient sur cette question, s'est que, dans le budget actuel, absolument écrasant pour le pays, les dépenses pour l'armée montent à 4 milliards sur un total de 20 milliards de couronnes. On ne peut donc s'empêcher d'excuser un peu cette insistance du Président du Conseil.

Celui-ci m'a encore exprimé un autre souhait: c'est que la Commission de réparations qui s'occupera des choses de Hongrie soit suffisamment indépendante de la Commission de Réparations pour l'Autriche, pour que les intérêts hongrois ne soient pas sacrifiés, à l'occasion, aux intérêts autrichiens. Cette crainte hante les cerveaux magyars, sous le souvenir du dualisme dont ils découvrent soudain avoir beaucoup souffert. Enfin, le Comte Teleki souhaite que la future Commission ne soit pas trop nombreuse, en vue de diminuer le montant des frais qui incomberont au Gouvernement Hongrois.

Les choses en sont là au moment où mon collègue britannique² vient de me faire savoir qu'il a été invité par son Gouvernement à rédiger d'accord avec les Hauts-Commissaires français et italien une note demandant au Gouvernement Magyar une ratification immédiate du traité. En attendant les instructions que Votre Excellence voudra bien m'adresser à ce sujet, je ne puis que recommander à son bienveillant examen la requête du Comte Teleki tendant à obtenir un délai de six semaines. Le Président du Conseil me paraît parfaitement sincère, et le répit qu'il sollicite lui permettrait sans doute de faciliter l'opération douloureuse de la ratification sans qu'aucun dommage puisse en résulter. J'ajoute que, si nous obtenions ce délai de nos alliés, on nous en serait certainement reconnaissant ici, alors que l'attitude subitement prise par les Anglais est plutôt faite pour leur aliéner les sympathies hongroises.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. ff. 32-36.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 292.

² A. Johnson.

102

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 182.

*Budapest, 26 septembre 1920, 9h. 30.
(Reçu: 27 septembre, 10h. 30.)*

Suite à ma dépêche 204 du 20 Septembre¹.

Le Cte Csaki [Csáky] est nommé Ministre des Affaires étrangères en remplacement du Cte Teleki qui conserve seulement la Présidence du Conseil. Cette désignation est l'affirmation de la politique francophile, pour l'adoption définitive de laquelle le Gouverneur du royaume hésitait depuis trois semaines. L'accession du Cte Csaki au pouvoir est une défaite sérieuse pour le groupe parlementaire conduit par le vieux Cte Andrássy dont les tendances sont, malgré tout, restées allemandes et qui a lutté contre cette nomination.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 11.

103

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 214.

Budapest, 27 septembre 1920.

Par ma dépêche N° 197 du 14 Septembre² j'ai eu l'honneur d'entretenir en dernier lieu le département de la démarche inattendue qu'avait effectuée, il y a quelques temps, mon collègue britannique³ auprès du Ministre du Commerce, M. Rubinek, pour suggérer au Gouvernement Hongrois de demander quelques modifications au traité, avant sa ratification. Une pareille demande d'après M. Johnson, aurait été soutenue par l'Angleterre, en échange de concessions du Cabinet de Budapest au parti socialiste hongrois. J'émettais, à ce propos, dans ma dernière dépêche l'avis que cette suggestion, énoncée d'une manière aussi imprévue et dans des conditions aussi peu conciliables avec l'état d'esprit des Magyars, avait, en somme, peu de chance d'être prise en grande considération.

C'est ce que m'a confirmé l'informateur qui m'avait apporté cette nouvelle. Aucune suite n'a été donnée à la proposition de M. Johnson. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de m'en entretenir confidentiellement quelques jours auparavant avec une personne de

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 94.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 89.

³ A. Johnson.

l'entourage du Comte Teleki, et j'avais déjà acquis cette certitude. M. Lloyd George a tendance à apporter tant de désinvolture dans sa manière de conduire la politique anglaise que celle-ci, même dans un pays où l'autorité britannique devrait malgré tout rester considérable, a certainement perdu une parti[e] du prestige attaché jusqu'à présent à toute parole du Cabinet de Londres. Non que l'Angleterre ne demeure pas ici activement redoutable, mais, depuis les affaires de Pologne notamment, l'autorité britannique paraît sensiblement amoindrie à Budapest.

La hâte avec laquelle la Grande-Bretagne veut maintenant obtenir la ratification du traité par la Hongrie est-elle une conséquence de la mauvaise humeur éprouvée à Londres par suite du silence du Gouvernement Hongrois en réponse à l'avance que lui avait faite M. Johnson? Existe-t-il à cette hâte d'autres motifs que j'ignore mais qui pourraient avoir trait à l'arrivée rapide, souhaitée vraisemblablement par les Anglais, de la Commission des Réparations en Hongrie, en vue d'y paralyser peut-être le développement de notre influence? De toute manière, une chose me paraît certaine: la connaissance qu'a le Cabinet de Budapest de la brusque initiative Britannique en vue de provoquer la ratification immédiate du traité n'est pas faite pour ranimer ici des sympathies qui commençaient déjà à se manifester moins vives pour l'Angleterre.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 12-14.

104

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 216.

— — Budapest, 28 septembre 1920.

À l'occasion de l'entrée du Comte Csaki dans le Cabinet comme ministre des Affaires Étrangères, le Président du Conseil a prononcé, il y a trois jours, un discours devant la Commission parlementaire des Affaires Extérieures. Le Comte Teleki a émis les idées suivantes:

1° — Pendant longtemps, l'espoir avait été conservé que certaines modifications seraient apportées au traité de Trianon. Cet espoir a été déçu. À cet égard, toutes les tentatives ont été vaines. Dans des circonstances aussi tristes, le Comte Teleki a recommandé l'union.

2° — Cette union n'a pas été assez apparente pendant ces derniers mois. Les dissensions intérieures ont été, par moments, trop visibles. Le parti militaire, par ses agitations stériles, n'a pas réussi à réveiller la crainte de la Hongrie chez les États voisins. Au plutôt la méfiance qui est résultée de ces procédés imprudents a abouti seulement à la formation de la Petite Entente.

3° — Un calme absolu est nécessaire pour le relèvement de la Hongrie. Pas d'aventure qui pourrait avoir des conséquences désastreuses. Un instant, le Comte Teleki avait pensé que l'acte pénible de la ratification serait peut-être évité à la Hongrie; mais il lui a fallu

revenir encore sur cette illusion. Le nouveau ministre des Affaires Étrangères, le Comte Csaki, fera au Parlement des déclarations à ce sujet. Mais, on doit le dire, la ratification est d[']ores et déjà devenue indispensable.

4° — Des négociations économiques sont sur le point d'être engagées avec les Roumains. Il en sortira un grand bien. Un pareil résultat ne pourra pas d'ailleurs être obtenu sans l'aide de la France. Or, la France soutiendra la Hongrie à cet égard. C'est sur elle que le Cabinet de Budapest s'appuiera puisque, dans l'Europe centrale, elle marche désormais à la tête des Puissances. L'attitude de la France dans la question du charbon, comme dans celle du rapprochement avec la Roumanie, est une preuve indubitable de la bienveillance française.

Pour finir, le Comte Teleki a cru devoir prononcer quelques paroles aimables, quoique surtout de courtoisie, envers d'autres États. Il a tenu notamment à déclarer, pour ne pas trop effrayer le parti germanophile, que les relations de la Hongrie avec l'Allemagne étaient excellentes et que les rapports commerciaux entre les deux pays seraient rétablis sur l'ancienne base. Il a déclaré, par contre, les tendances bolchevistes de l'Autriche avec laquelle pourtant il désirerait beaucoup s'entendre.

Telles furent, dans l'ensemble, les paroles prononcées par le Comte Teleki, à huis clos. La discussion qui a suivi a été, paraît-il, assez vive. Il n'est cependant pas douteux que la politique préconisée par le Président du Conseil ne réussisse à emporter les suffrages du Parlement.

Comme le voit V. Exc., sous l'influence des conseils donnés par le Gouvernement de la République et sous la crainte, salutaire jusqu'à un certain point, que lui inspire la Petite Entente, la Hongrie se tourne enfin du côté de la sagesse, c'est-à-dire du calme et de la résignation en attendant mieux, car elle continue à espérer beaucoup de l'avenir avec son âpre sentiment national et la conscience de sa civilisation supérieure à celle des États qui l'entourent. Le Cabinet de Budapest se rend compte enfin que l'ère est close de vaines protestations, que la réalité est préférable au rêve, que l'avenir reste toujours ouvert à toute nation vigoureuse, résolue à travailler dans la paix.

Mais ce qui, à mon avis, est le plus intéressant dans les discours du Président du Conseil, c'est sa volonté ouvertement affirmée de s'appuyer désormais sur nous. V. Exc. sait par ma précédente correspondance que cette voie était calme qu'il s'était déjà résolu à suivre avec sa profonde honnêteté et ses vues exactes concernant la nécessité pour son pays d'être étayé par une grande Puissance, cette dernière ne pouvant être que la France, comme désormais la première sur le Continent. Mais, le Comte Teleki avait hésité jusqu'à aujourd'hui à s'exprimer, même à huis clos, en termes aussi catégoriques. Il apparaît aujourd'hui comme certain qu'avec l'aide du Comte Csaki dont les sentiments francophiles sont très nets et très sincères, le Président du Conseil va orienter décidément vers nous sa politique. Ainsi notre influence prédominera en Hongrie, d'une manière particulièrement heureuse pour notre prestige européen et pour nos intérêts économiques. Et, en effet, tout en restant fidèles au traité de Trianon et en donnant, une fois de plus, au monde, la preuve de notre loyauté internationale, rien ne nous empêche de tendre la main à une nation qui, par sa situation géographique, ses qualités nationales et son degré de développement intellectuel, restera dans cette partie de l'Europe une sorte de point central dont les voisins moins civilisés subiront malgré eux l'emprise et l'attraction.

LA COMMISSION MILITAIRE INTERALLIÉE DE BUDAPEST
À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° 3.148/Prot.

Budapest, 29 septembre 1920.

Depuis l'armistice de Novembre 1918, les troupes du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes occupent toujours la partie des territoires du Baranya, de la Bachsa [Bácska] et du Banat, qui, aux termes du Traité de Paix du 4 Juin 1920, sont laissés à la Hongrie.

Les Puissances Alliées ont toléré jusqu'ici le maintien de cette occupation, et l'évacuation ne paraît même pas envisagée par le Gouvernement de Belgrade.

La Commission Militaire Interalliée de Budapest a signalé à plusieurs reprises, à la Conférence des Ambassadeurs, les graves inconvénients qui résultent de la prolongation de l'occupation.

Ses télégrammes N° 2276 du 21 Mai (Pièce annexe N° 1)¹, N° 2523 du 26 Mai (Pièce annexe N° 2), N° 2603 du 26 Juin (Pièce annexe N° 3), N° 969 du 17 Août (Pièce annexe N° 4), sa lettre N° 2526 du 24 Juin (Pièce annexe N° 5) ont rendu compte des abus de toute nature, auxquels donnait lieu l'occupation serbe.

La résolution prise, dans sa séance du 12 Juin, par la Conférence des Ambassadeurs (pièce annexe N° 6), n'a eu aucun résultat.

Les excès commis par les Autorités S.H.S. en territoire hongrois occupé continuent sans atténuation et tiennent surtout à ce que le pays est administré par l'autorité civile d'après les instructions du Gouvernement de Belgrade et que les agents d'exécution aggravent encore l'application de ces instructions par leurs procédés vexatoires et quelquefois même par leur vénalité. Ci-joint à titre d'exemple, copie du § 2 du Rapport hebdomadaire de la Délégation Militaire Interalliée de Pécs en date du 12 Septembre (Pièce annexe N° 7).

Ce sont les différents Ministères de Belgrade qui dirigent l'exploitation du pays, appliquant aux habitants des territoires hongrois les mesures prévues contre les sujets ennemis habitant en Serbie. L'Arrêté ci-joint du Ministre Serbe du Commerce et de l'Industrie (pièce annexe N° 8), en est un exemple. Les territoires hongrois occupés sont d'ailleurs administrés d'après la législation serbe.

Les impôts sont levés dans une mesure excessive, non seulement pour la période d'occupation, mais pour la période antérieure (1917) et quelquefois même au titre de l'année prochaine.

Malgré ces contributions, l'administration S.H.S. n'assure pas le paiement des fonctionnaires, ne subvient pas aux dépenses des administrations locales, telles que asiles, hôpitaux, chemins de fer, etc... va jusqu'à prélever les médicaments des hôpitaux au profit de Belgrade et à entraver leur remplacement par la Croix-Rouge (Pièce annexe N° 9).

Elle prend, vis-à-vis des porteurs de titres, les mêmes mesures que si le territoire était définitivement annexé (Pièce annexe N° 10).

¹ Les annexes ne sont pas reproduites.

Elle encourage les menées politiques et socialistes avancées et provoque des élections dans la région de Pécs suivant un régime contraire aux lois hongroises et en vue du remplacement des fonctionnaires hongrois par des agitateurs (Pièce annexe N° 11).

Des représailles sont quotidiennement exercées contre les notables hongrois, irresponsables des incidents en servant de prétexte. L'annexe N° 12 ci-jointe donne, à titre d'exemple, des extraits des rapports hebdomadaires de la Délégation Interalliée de Pécs.

La police frontière est confiée à un jeune homme de 22 ans, Mr. Vascalino, d'une brutalité intolérable, ayant pleins pouvoirs pour l'exercice des actes les plus arbitraires, y compris la torture et employant des civils de basse condition, à l'exclusion des militaires des troupes d'occupation (Pièce annexe N° 13).

La situation faite aux habitants hongrois des territoires occupés, les arrestations arbitraires, représailles, séquestrations, expulsions, les encouragements donnés aux éléments de désordre contre la bourgeoisie et l'aristocratie, la ruine progressive des établissements publics et privés, créent entre les 2 nations yougoslave et hongroise des haines irréductibles qui s'opposeront à la reprise des relations économiques dans ces régions.

Si la Conférence des Ambassadeurs ne croit pas devoir insister pour la remise par le Royaume S.H.S. des territoires qu'il occupe encore en Hongrie, il semble toutefois qu'il serait possible d'améliorer sensiblement la situation en intervenant auprès du Gouvernement de Belgrade pour qu'il revienne en Baranya, Batcha [Bácska] et Banat au régime normal des territoires d'occupation militaire, régime qui respecterait l'administration hongroise et se bornerait aux mesures de sécurité et de contrôle rentrant dans les attributions du Commandement des troupes d'occupation.

Le Président du Jour:
Hamelin

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 62. ff. 268-271.

106

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DERBY, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS

D. Sans N°

Paris, 29 septembre 1920.

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 25 de ce mois¹, attirer mon attention, d'ordre de votre Gouvernement, sur des bruits relatifs aux relations entre le Gouvernement français et le Gouvernement hongrois. Votre Excellence me faisait part de l'anxiété qu'éprouvait le Gouvernement de Sa Majesté au sujet de rumeurs qui sembleraient indiquer l'existence, entre la France et la Hongrie, de négociations séparées ayant le caractère d'une infraction à l'un des articles du Traité de Paix, et de nature à comporter une révision complète des clauses territoriales.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 100.

Le Gouvernement français qui a constamment marqué sa volonté de faire intégralement exécuter les traités de paix qu'il considère comme solidaires et comme constituant la base de l'ordre nouveau de l'Europe, ne peut qu'être surpris de voir le Gouvernement britannique accorder le moindre crédit à des informations de ce genre, et cela au moment même où le Gouvernement français, s'associant à ses Alliés pour amener le Gouvernement hongrois à hâter la ratification du Traité de Trianon, a donné à cet égard des instructions à son agent à Budapest.

Il est exact que des pourparlers économiques ont eu lieu entre Français et Hongrois aussi légitimement que des Sociétés Britanniques ont recherché une participation dans les sociétés de navigation danubienne (dont le matériel est visé par le traité de Saint-Germain-en-Laye, et qui constituent des avoirs importants). En donnant son assentiment à l'action économique de ses nationaux, dans des conditions analogues, le Gouvernement français a envisagé, conformément aux vues concordantes des Alliés, l'utilité de favoriser le relèvement économique de la Hongrie, élément nécessaire du rétablissement de la paix et de la prospérité dans l'Europe centrale.

Le Gouvernement français n'a donné à la Hongrie d'autre assurance que l'indication qu'il était prêt à faciliter, en plein accord avec le traité de paix, toute tentative d'entente amiable entre la Hongrie et ses voisins qui aurait pour but de faire disparaître toute cause d'hostilité entre les parties intéressées, à leur satisfaction commune. Cette attitude, dont les États alliés voisins de la Hongrie ont été scrupuleusement informés par le Gouvernement français, est strictement conforme aux termes mêmes de la Lettre d'Envoi du Traité de Trianon¹, qui, V.E. ne l'ignorez pas, avaient été rédigés à la demande de la Délégation Britannique.

Je démens de la façon la plus formelle toute autre version des rapports existant entre la France et la Hongrie, notamment en ce qui concerne de prétendues promesses relatives à la révision des clauses territoriales du Traité de Paix. Si des rumeurs courent à ce sujet en Hongrie, si même, pour des raisons politiques qui m'échappent, les personnalités hongroises ont pu laisser croire à une telle explication des accords économiques intervenus, il n'y a pas lieu d'y accorder plus de crédit qu'aux rumeurs du même ordre qui ont couru à Budapest sur l'action économique et politique du Gouvernement britannique en Hongrie.

Je suis certain, Monsieur l'Ambassadeur, que le Gouvernement de Sa Majesté sera ainsi pleinement édifié sur les relations du Gouvernement français avec la Hongrie, relations entièrement conformes aux vœux des deux Gouvernements alliés unis par le souvenir récent des grandes luttes soutenues côte à côte et par le même souci des intérêts généraux et de la paix mondiale.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 22-23.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
À LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. Sans N°

Paris, 1 octobre 1920.

Le Général Hamelin signale que le Gouvernement hongrois persiste à considérer les clauses militaires du Traité de Trianon comme ne devant le lier que trois mois après la ratification (Art. 102 du traité).

Comme il compte bien ajourner le plus longtemps possible cette ratification, il en profite pour augmenter notablement et d'une façon constante ses forces militaires.

À titre d'exemple le nombre des officiers en activité dépasse à lui seul 30.000 hommes.

7 nouvelles divisions d'Infanterie viennent d'être créées, mais le matériel manquant, elles seraient pourtant hors d'état d'entrer en campagne.

La Commission militaire interalliée s'efforce, mais sans succès, d'arrêter le Gouvernement hongrois dans cette voie.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. f. 124.

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST²

T. N° 494.

Paris, 2 octobre 1920, 23h.

Pour Londres et Rome: J'adresse le télégramme suivant au Haut-Commissaire de la République à Budapest:

Pour Budapest: Concernant votre télégramme 187³.

Pour tous: Contrairement à ce que paraît croire le Comte Csaki, aucune modification au système de recrutement posé par le traité de Neuilly n'a été accordée à la Bulgarie. Avant la mise en vigueur du traité, certaines dispositions avaient été prises pour l'adaptation des conditions d'armistice aux nécessités du maintien de l'ordre, mais depuis la mise en vigueur du traité de paix, c'est uniquement aux dispositions de cet acte que s'en sont tenues les Puissances alliées.

¹ Le document a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade et à Rome.

² Le télégramme a été communiqué par courrier à Londres (N° 427) et à Rome (N° 423).

³ Document non reproduit.

Le Gouvernement hongrois ne pourrait donc baser sur un précédent qui n'existe pas sa demande de modification des clauses militaires du traité de paix de Trianon.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. f. 125.

109

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 223.

Budapest, 4 octobre 1920.

Ayant passé la journée d'hier avec les Comtes Teleki et Csaki [Csáky], j'ai pu m'entretenir longuement avec eux de la situation politique. Votre Excellence sait déjà par ma précédente correspondance² que le Comte Teleki qui, en plus de la Présidence du Conseil, avait assumé la charge de ministre des Affaires Étrangères, s'est fait remplacer à ce dernier porte-feuille par son ami intime, le Comte Csaki. Celui-ci est ouvertement francophile, d'une manière encore plus active que le Comte Teleki, que sa prudence extrême en toutes choses pousse à n'avancer jamais qu'à pas lents, bien qu'avec sa profonde honnêteté et son sens politique éclairé, il se soit décidé, après mûre réflexion, à choisir la France, de préférence à l'Angleterre et à l'Italie, comme point d'appui pour ce qui reste du Royaume de St Étienne. Mais, jusqu'à présent le Comte Teleki s'était borné à faire campagne en notre faveur dans les couloirs du Parlement, au sein des Commissions, et s'était appliqué à m'introduire dans ses discours publics aucune phrase qui pût effaroucher le parti magyar irréductible et intransigeant. „Je voudrais, m'avait-il toujours dit à ce propos, pouvoir apporter en même temps au Parlement Hongrois quelque chose de tangible comme avantage résultant de notre rapprochement avec la France, quelle que soit d'ailleurs la nature de cet avantage.”

À cet égard, le Comte Csaki est dans les mêmes idées mais, avec plus de désinvolture dans les manières et plus d'indépendance vis-à-vis de l'opinion, il ne demande qu'à jouer franchement la partie, quitte à la perdre, mais il se croit sûr de la gagner pour le bien de son pays et l'établissement de notre influence dominante dans toute l'Europe Centrale, si seulement nous voulons l'aider un peu.

Le fait même de sa nomination a été un coup de barre de notre côté. Le Régent³ l'a bien compris, et c'est une des raisons principales pour lesquelles sa désignation pour le portefeuille des Affaires Étrangères a subi quelque retard (voir ma dépêche N° 204⁴). L'Amiral Horthy, grand patriote, qui penchait déjà beaucoup pour nous depuis la signature

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Prague, à Varsovie, à Bucarest, à Belgrade, à Berlin.

² Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 104.

³ M. Horthy.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 93.

des lettres d'option et la note du Gouvernement de la République dont je lui avais donné lecture le 18 mai¹, a fini par se décider. Aujourd'hui tout le monde, dans les sphères gouvernementales, met ses espoirs dans la France, c'est-à-dire rétablissement, à bref délai, des relations économiques normales avec les voisins, protection meilleure des minorités dans les territoires cédés par la Hongrie, retour prochain à la Hongrie, conformément au traité de paix, du Bachka et du Baranya, actuellement occupés par les Serbes, aide financière et sociale donnée à la Hongrie par un remaniement des clauses relatives au système de recrutement de l'armée hongroise. Je sais d'ailleurs quelles objections se dressent à l'encontre du désir exprimé sur ce dernier point par le Gouvernement Hongrois.

Tels sont les espoirs du Comte Csaki, comme ceux de tous ses compatriotes. Il m'a donc demandé hier si l'élection de M. Millerand à la Présidence de la République était appelée à modifier la politique française à l'égard de la Hongrie, et s'il devait regretter d'avoir pris le pouvoir en jouant toute sa fortune sur la carte française. Il m'a répété que ses idées étaient absolument pacifiques, que la renaissance de son pays ruiné était sa seule préoccupation par des moyens diplomatiques et légaux, et que sa volonté était de marcher en complet accord avec notre pays, à condition qu'une aide lui fût accordée pour calmer l'opinion et revenir à un régime normal pour le trafic des voyageurs et des marchandises sur les frontières encore pratiquement barrées. En ce qui concerne la ratification, il m'a assuré que M. Prasnovski avait déjà reçu l'ordre de répondre affirmativement à la note qui lui avait été remise par le Conseil des Ambassadeurs², que la réponse du Gouvernement Hongrois ne réclamait d'ailleurs aucun délai, et que s'il m'en demandait un à titre officieux, c'était pour des raisons de politique intérieure et parlementaire. Reprenant une idée que j'ai déjà exprimée plus haut, il a ajouté toutefois que la tâche du gouvernement Hongrois vis-à-vis de l'Assemblée nationale serait grandement facilitée si un espoir concernant l'avenir pouvait être apporté au Parlement, en même temps que la demande gouvernementale de ratifier le traité. Je crois devoir signaler que, si cet espoir apparaissait ici comme étant dû spécialement à l'intervention de la France, notre influence grandissante ne pourrait que s'en trouver fortifiée.

J'ai répondu au Comte Csaki que je l'engageais vivement à persévérer dans la voie, où il s'était engagé, de rapprochement avec notre pays, devenu la première puissance continentale. Je lui ai dit en outre, que l'élévation de M. Millerand à la plus haute magistrature de la République ne pouvait entraîner aucun changement dans notre politique à l'égard de la Hongrie, cette politique ayant toujours été parfaitement loyale vis-à-vis de tous les États et conçue dans un esprit de légalité, d'apaisement et de justice propre à la renaissance de toute l'Europe Centrale. Quant à la ratification, je me suis efforcé, une fois de plus, de lui démontrer la nécessité de procéder le plus tôt possible à l'accomplissement d'une formalité nécessaire, non seulement sans aucun dommage pour la Hongrie, mais encore de nature à faciliter la reprise des relations normales entre le royaume et ses

¹ Le 18 mai 1920, le haut-commissaire français à Budapest fit au gouvernement hongrois la lecture solennelle de la déclaration de Paléologue résumant l'attitude française à l'égard de la Hongrie, et représentant une avancée considérable dans les négociations franco-hongroises entreprises depuis le mois de mars. Le document fut en effet le premier geste officiel français admettant la possibilité d'une révision pacifique des traités de paix. Voir sur ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Vol. II, sous le N° 282.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 97.

voisins. Je lui ai enfin vivement conseillé de ne rien changer à ses projets de démonstration de confiance envers la France et de ne pas hésiter à s'appuyer ouvertement sur nous, comme il le souhaitait, pour trouver l'appui indispensable au relèvement pacifique de la Hongrie. Le Comte Csaki m'a déclaré être heureux de ces paroles.

J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien les approuver. La Hongrie, par sa situation géographique, la force et le travail de sa classe paysanne, la haute capacité de ses financiers et de ses ingénieurs représente, même aujourd'hui, une force morale et matérielle considérable qui, avant quelques années, commencera, par le seul spectacle de sa civilisation plus avancée d'exercer une attraction sensible sur les États voisins, particulièrement la Yougo-Slavie et la Roumanie, restées primitives tout au moins dans la grande majorité de leurs fonctionnaires et la presque totalité de leur population. Il en résulte que ce pays est appelé, de toute manière, à redevenir un Centre, une puissance intellectuelle et, au besoin, militaire, parce que ses soldats sont excellents. D'accord avec la Pologne pour laquelle les sympathies sont très vives, à Budapest, la Hongrie pourrait sans aucun doute, si elle nous était acquise, constituer éventuellement pour nous un point d'appui solide contre l'Allemagne. Je ne fais d'ailleurs que reprendre ici très succinctement des idées fréquemment émises dans mes précédentes dépêches, en conformité rigoureuse avec les obligations du traité de paix qui, une fois ratifié et exécuté comme il le sera par la Hongrie, ne doit pas nous empêcher de développer à Budapest, comme ailleurs, notre influence par des procédés amicaux et bienfaisants.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 28-33.

110

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 224.

Budapest, 4 octobre 1920.

Votre Excellence connaît déjà par ma précédente correspondance, et notamment par mes lettres N° 187 et 192 des 11 et 13 Septembre², l'incident de nature inattendue qui s'est produit entre le Gouvernement Hongrois et le Gouvernement Italien, en ce qui concerne la personne du Régent³. Celui-ci avait été purement et simplement inscrit par les autorités militaires italiennes sur la liste, remise à la Commission compétente de Vienne, des chefs hongrois dont le Cabinet de Rome réclamait la livraison. Bien que l'erreur fût évidente et seulement attribuable à une légèreté administrative, le Gouvernement Magyar s'en était un peu irrité. „Nous pardonnons difficilement cette inconvenance, m'avait dit un fonctionnaire des Affaires Étrangères. En tout cas, les quelques personnes qui, chez

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Vienne, à Rome.

² Documents non reproduits.

³ M. Horthy.

nous, s'étaient trouvées momentanément séduites par l'amabilité italienne, avouent elles-mêmes aujourd'hui qu'elles avaient fait fausse route." Le Président du Conseil¹ m'avait dit de son côté: „Comment le nouveau ministre d'Italie pourra-t-il demander à être reçu par un souverain pour lequel son gouvernement demande le régime de la prison?"

J'ai déjà signalé au département que, malgré tout, cet incident ne pouvait pas avoir de lendemain, l'irritation éprouvée par les magyars devant naturellement se calmer devant la certitude d'une simple inadvertance de bureau. C'est, en somme, ce qui vient de se produire: la liste remise à Vienne par les autorités italiennes a été retirée et remplacée par une autre; le nouveau ministre d'Italie, Prince de Castagneto, a donc bénéficié d'un bon accueil à Budapest, et a déjà été reçu par l'Amiral Horthy. Je me plais à croire que celui-ci, qui est un parfait gentleman, ne lui a pas rappelé la mesure coercitive, réclamée dernièrement contre lui.

Nous voici donc, avec l'arrivée du Prince de Castagneto, au début d'une nouvelle passe d'armes diplomatique, entre l'Italie et la Hongrie, M. Cerruti [Cerrutti], prédécesseur du Prince de Castagneto, jouissait à Budapest d'une très bonne situation par son intelligence déliée et sa grande distinction personnelle. L'influence italienne avait pourtant sensiblement décliné depuis quelques mois. On m'a même rapporté que telle aurait été une des causes du départ de M. Cerruti. Pour ma part j'en doute beaucoup, en raison de la grande confiance témoignée par le Comte Sforza à ce diplomate très distingué, et j'attribue surtout ce changement au fait que le Prince de Castagneto, qui est un Caracciolo de Naples, bénéficie dans son pays d'un prestige tout spécial et désirait être nommé à Budapest.

Le nouveau représentant italien, qui arrive dès à présent comme *ministre* et non plus seulement avec le titre de Haut-Commissaire, est un homme moins brillant que M. Cerruti, mais semble, à première vue, un diplomate adroit avec ses manières douces et insinuantes, alors que M. Cerruti ne redoutait point à l'occasion de recourir à un langage assez catégorique qui n'a pas toujours plu ici.

Actuellement il est certain qu'un léger refroidissement est survenu dans les relations entre la Hongrie et l'Italie. Non qu'elles ne soient restées bonnes dans l'ensemble, mais le Gouvernement Hongrois s'est aperçu, il y a quelque temps déjà, que les amabilités du Gouvernement de Rome avait surtout pour but de se concilier les Magyars en cas de conflit entre l'Italie et la Yougo-Slavie et, si, à cet égard, la Hongrie possède un intérêt commun avec nos alliés du Sud, elle se rend compte aussi de la grande valeur du soldat Serbe, en comparaison du soldat italien et serait plus disposée à flirter simplement avec l'Italie qu'à se livrer véritablement à elle. En un mot, le Gouvernement Italien possède ici un prestige honorable mais moyen et qui ne paraît pas correspondre à l'attitude omnipotente qu'il tend volontiers à prendre. Le Hongrois se sait militairement supérieur à l'Italien; il professe une aversion non dissimulée pour les idées socialistes, si répandues aujourd'hui dans la Péninsule; enfin le Cabinet de Budapest en veut à tort ou à raison au Cabinet de Rome (voir mes dépêches N^{os} 172² et 182³ du 29 Août et du 6 Septembre) au sujet de la formation de la Petite Entente, dont le marquis de la [della] Torretta, ministre d'Italie à

¹ P. Teleki.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 82.

Vienne, passe, peut-être injustement, pour avoir été un des promoteurs, comme riposte à l'orientation francophile adoptée, ces derniers temps, par le Gouvernement Magyar. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce diplomate, en poussant le Chancelier Renner dans les bras de M. Benès, ait agi de lui-même; c'est de surplus la thèse que M. Cerruti a soutenue ici auprès du Gouvernement hongrois afin de dégager la responsabilité de l'Italie à cette occasion. Mais les assurances, fondées ou non, ont laissé sceptique le ministère des Affaires Étrangères dont certains membres, en particulier M. Kanya, ancien fonctionnaire du Ball-Platz, ont conservé à Vienne de nombreuses accointances et sont supérieurement renseignés sur tous ce qui s'y passe.

Au moment où le Prince de Castagneto prend la place de M. Cerruti, j'ai voulu résumer aux yeux de Votre Excellence l'état des rapports actuellement existants entre la Hongrie et l'Italie. Celle-ci continue à inonder l'Europe Centrale de ses commis-voyageurs, souvent revêtus de l'uniforme militaire. Elle se montre commercialement adroite et active. Il est à supposer que le Prince de Castagneto fera tous ses efforts pour progresser sur le terrain politique où le recul de son pays était manifeste depuis quelques mois.

Le bruit avait couru (le Président du Conseil lui-même m'en avait parlé), que le „ministre” d'Italie, nommé ici avec l'agrément du Régent, présenterait ses lettres de créances sans attendre la ratification du traité. Jusqu'à présent, il n'a pas été question d'une pareille infraction aux usages diplomatiques.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 56. ff. 1-5.

111

NOTE SUR LA CONVERSATION DE M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AVEC M. T. IONESCU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA ROUMANIE

N. Sans N°

Paris, 5 octobre 1920.

La question la plus importante au point de vue roumain, à l'heure actuelle, c'est la signature du traité relatif à la Bessarabie. Les télégrammes envoyés par le Département aux principaux postes et à Bucarest, à ce sujet, ont précisé notre position. Nous sommes tout à fait désireux de signer ce traité. Ce point de vue a toujours été celui du Gouvernement français. Les objections tirées des considérations particulières que nous aurions pu formuler sont tombées depuis que le Gouvernement roumain s'est engagé à indemniser les Français lésés par la loi agraire en Bessarabie.

S'il n'a pas été procédé *immédiatement* après l'entrevue d'Aix-les-Bains à la signature du Traité, s'est parce que le Gouvernement français a jugé utile d'adresser un dernier appel aux États-Unis, afin de savoir s'ils ne signeraient pas. Il lui a paru que, dans l'intérêt même de la Roumanie, il était préférable de ne pas froisser le Gouvernement américain, en signant sans lui avoir donné cette preuve de courtoisie. La Conférence des Ambassadeurs en a ainsi décidé. Mais, en même temps, d'accord avec le Gouvernement

français, il a été entendu que, quelle que fut la réponse des États-Unis, on signerait à une date qui pourrait être le 11 octobre. C'est dans ces conditions qu'on a communiqué au Gouvernement roumain, à la date du 4 octobre, le texte du traité, conformément à la procédure d'usage. Cette formalité n'avait pas été accomplie jusqu'ici.

La Conférence des Ambassadeurs a jugé en même temps nécessaire de rappeler au Gouvernement roumain l'intérêt qu'il avait à signer le traité préparé entre les États issus du démembrement de l'Autriche—Hongrie, ainsi que le traité qui fixe les frontières entre la Roumanie et la Serbie dans le Banat. Ce n'est là une condition sine qua non, mais il serait bien à désirer que le Gouvernement roumain régularisât sa situation par la signature de ces deux traités.

Une des questions qui préoccupent le plus M. Take Ionesco [Ionesco] paraît être celle de la Petite Entente. Il a pu constater récemment à Rome que le Gouvernement italien ne voyait aucun obstacle à ce que la Roumanie s'entendit avec les Tchèques et les Yougo-Slaves. Il est probable qu'il cherchera à recueillir sa confirmation que tel est bien également le sentiment de la France.

Une autre question qui intéresse la Roumanie est celle des rapports avec le Général Wrangel et de la paix possible avec la Russie.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 35. f. 24.

112

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À BERNE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 368.

Berne, 5 octobre 1920.

(Reçu: 6 octobre, 11h. 45, par courrier.)

Le parti chrétien social avait fait savoir à l'ex-Empereur Charles qu'il serait nécessaire de faire un gros effort financier pour soutenir le parti à l'occasion des prochaines élections et cet effort avait été estimé à vingt cinq millions de couronnes. L'ex-Empereur avait tout d'abord songé à donner cette somme et on avait même déjà trouvé, à cet effet, un prêteur américain. Mais l'Empereur vient de se raviser. Tandis que les uns disent qu'il veut réserver tous ses moyens pour intervenir dans la campagne que les socialistes et les pangermanistes préparent après les élections, en vue du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, d'autres croient savoir que l'ex-Empereur Charles aurait déjà été pressenti pour la couronne de Hongrie, mais que le Gouvernement hongrois exigerait du nouveau roi qu'il renonce à tous ses titres et notamment à celui d'Empereur d'Autriche. L'ex-Empereur aurait refusé en vertu du principe de la légitimité et en ajoutant que ses droits formaient un tout indivisible et qu'il ne saurait, ni choisir entre eux, ni abandonner aucun d'entre eux. Des négociations se poursuivraient entre les conseillers de l'Empereur Charles et le Gouvernement hongrois et c'est ce qui expliquerait à l'heure actuelle les hésitations que l'on éprouve à Prangins au sujet des affaires d'Autriche.

Il y a lieu de noter à cette occasion que la situation financière de l'Empereur Charles est actuellement très précaire. Son train de vie l'oblige à dépenser par an un million de francs suisses et les sommes liquides dont il dispose ne lui permettraient pas d'assurer son existence jusqu'au mois de février prochain. À ce moment, il serait obligé de réaliser, soit certains domaines qu'il possède, notamment en Italie, soit les bijoux de la couronne, ce qui ne manquerait pas d'être assez mal vu, même de la part de ses plus ardents partisans.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 247-248.

113

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. MAUCLÈRE, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS ADJOINT
À LA COMMISSION DES RÉPARATIONS

D. Sans N°

Paris, 6 octobre 1920.

Vous avez bien voulu me communiquer une lettre¹ que vous avait adressée Sir Hugh Lewick, Délégué britannique adjoint à la Commission des Réparations, par laquelle il attirait votre attention sur certains renseignements qui lui seraient parvenus et d'après lesquels le Gouvernement français aurait engagé des tractations économiques avec la Hongrie en contradiction avec les privilèges accordés aux réparations.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les tractations avec la Hongrie se sont bornées aux négociations suivantes:

Au mois de juin dernier, le Gouvernement français a chargé ses représentants à l'étranger, et notamment à Londres, de mettre les Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités, au courant des négociations économiques alors engagées avec le Gouvernement hongrois, sous les auspices du Gouvernement de la République, par un groupement français important, formé par le Creusot, et qui possède déjà en Bohême, en Silésie et en Pologne, les établissements de Skoda, ceux de Kattowitz, de Teschen, de Huta Bankowa, etc...

Le groupement français en question devait obtenir des options pour l'exploitation des Chemins de fer de l'État hongrois, pour l'exécution des travaux relatifs au port Commercial et Industriel de Budapest, pour la régularisation et la canalisation du Danube, pour l'installation d'usines hydrauliques, pour la construction d'un port dans l'île de Csepel, enfin pour la construction du Canal Danube—Theiss. En outre, il obtenait également une option pour un important paquet d'actions de la Banque Générale de Crédit Hongrois.

Depuis cette époque d'ailleurs, l'affaire des Chemins de fer hongrois a changé de caractère et ne paraît plus devoir revêtir celui d'une exploitation directe.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 6.

Cette opération économique est conforme d'ailleurs à la politique suivie par le Gouvernement de la République qui n'a nullement en vue, comme l'indique à tort Sir Hugh Lewick, d'assurer des avantages politiques et territoriaux à la Hongrie; en effet la déclaration ci-jointe¹ a été communiquée au Gouvernement hongrois, elle est basée sur l'application stricte du traité de Trianon et c'est grâce à elle que la Hongrie a accepté de signer ce traité; d'ailleurs l'opération faite par le groupe français n'est pas plus contraire au Traité, que les participations très élevées prises par les Sociétés anglaises dans les Sociétés de navigation danubienne, qui constituent des avoirs importants et dont le matériel est visé par le Traité de Saint Germain.

Quant à la question des blés, le Ministère des Affaires Étrangères n'a jamais eu connaissance d'aucun accord tel que l'indique Sir Hugh Lewick. Il est vrai que le Gouvernement français avait demandé au Ravitaillement français d'envisager l'envoi dans les pays danubiens agricoles d'une mission chargée d'examiner la possibilité d'une opération sur les excédents de céréales. Mais il avait été posé comme condition que lorsque l'opération prendrait corps, on s'entendrait avec l'Autriche pour passer les marchés, d'accord avec elle, de telle sorte qu'elle soit servie par priorité sur la France. Il ne faut pas oublier en effet que l'Autriche n'a que 6 millions d'habitants, qu'elle peut en nourrir elle-même près de 4, et que les réserves de vivres des pays danubiens sont considérables; l'affaire n'a eu d'ailleurs aucune suite.

Vous pourrez faire remarquer à Sir Hugh Lewick que le Gouvernement français a loyalement tenu les différents Gouvernements intéressés au courant des tractations entreprises sous ses auspices par un groupe industriel privé et le Gouvernement hongrois, et, ce faisant, il a surtout envisagé sa collaboration à l'établissement d'un système économique rationnel dans les pays danubiens basé sur l'échange des produits des nouveaux états; or, à ce point de vue, la Hongrie constituait au centre des États danubiens un bloc immobile arrêtant toutes relations économiques. La mettre à même de reprendre et de développer ces relations, loin de constituer une atteinte aux privilèges des opérations, était de nature au contraire à augmenter les disponibilités de ce pays.

Enfin le Gouvernement français est tout disposé à soumettre à l'approbation de la Commission des Réparations les contrats de ce genre ayant pour objet des participations ainsi que devront l'être les contrats analogues passés par des sociétés de tous autres pays.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 34-35.

¹ L'Annexe n'est pas reproduite.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 192.

Budapest, 8 octobre 1920, 11h.

(Reçu: 9 octobre, 13h. 5.)

Suite à ma dépêche N° 220 en date du 2 Octobre¹.

Le Ministre des Affaires Étrangères² vient d'appeler mon attention sur l'utilité de la prompte arrivée à (Buda-Pesth) de la Mission diplomatique roumaine (déjà) annoncée.

Conformément au désir du gouvernement roumain (des) chambres ont été réquisitionnées à l'Hôtel Royal pour le personnel de la mission, en l'absence d'un immeuble introuvable. D'autre part, le gouvernement hongrois serait heureux de savoir si le gouvernement roumain a donné son agrément à la désignation de M. Masirevitch, proposé (par lui), il y a un certain temps déjà, comme (représentant) hongrois en Roumanie.

Le Comte Csaki, fait appel tout (spécialement) à l'intervention de V.E. pour l'aider (à) renouer, le plus tôt possible, les relations diplomatiques avec le gouvernement roumain, en vue de la pacification par le règlement direct des conflits et le rétablissement du trafic. Je suis certain que si cette (entremise) de notre part était couronnée de succès, il y a lieu d'ailleurs de l'espérer (d'après le) (télégramme) (N°) 461 du Département en date du 12 Août³, l'effet en (serait) excellent ici pour nous.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 50.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 193.

Budapest, sans date⁴

(Reçu: 9 octobre, 21h. 15.)

Les déclarations faites par le Président du Conseil⁵ et Ministre des Affaires Étrangères⁶ à un rédacteur de l'„Éclair” et qui ont été publiées il y a quelques jours à Paris dans ce dernier journal, viennent d'être reproduites dans la presse hongroise où elle

¹ Document non reproduit.

² I. Csáky.

³ Document non reproduit.

⁴ Probablement le 8 octobre 1920.

⁵ P. Teleki.

⁶ I. Csáky.

causent une profonde sensation. Le public remarque (principalement) les phrases déjà connues de V.E. ou le Comte Czaki [Csáky] (parle) de la France en termes presque chaleureux lorsqu'il (la) représente comme ayant, entre toutes les nations, tendu une main forte et secourable à son pays par dessus les ruines de la guerre et qu'il déclare que la Hongrie ne l'oubliera jamais.

Le Comte Czaki entre ainsi (résolument) (dans) la voie qu'il m'avait annoncée de rapprochement avoué avec la France en vue du relèvement économique de la Hongrie et du rétablissement des relations normales entre elles et les États voisins. Il affirme l'orientation nouvelle qui était d'ailleurs attendue de lui et qui va inspirer ouvertement sa politique devant l'Assemblée Nationale.

Bien que ces déclarations n'aient certainement pas échappé au Département, je crois devoir les (communiquer) en traduction à V.E. par la (prochaine) valise, (en) raison de l'(mot passé)¹ est résultée à Buda-Pesth.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 38.

116

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

D. N° 226.

Budapest, 10 octobre 1920.

Par mon télégramme N° 191 du 7 Octobre³, j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de mon entretien avec le ministre des Affaires Étrangères⁴, en vue de lui recommander une prompte ratification du traité de paix. Le département sait donc déjà que le Comte Csaki m'a indiqué la fin de Novembre comme la date probable à laquelle le Parlement magyar consentira à prendre cette mesure indispensable. Cette date tardive est motivée par la nécessité, d'après le Comte Csaki, de procéder d'abord au vote de la loi agraire et de la loi concernant la réforme administrative. Tout en signalant à mon insistance⁵ qu'il y aurait intérêt pour tout le monde à ne pas ajourner trop longtemps un acte sans doute pénible pour la Hongrie mais d'où ne pourrait résulter que du bien, je lui ai dit que je serais son interprète auprès de Votre Excellence. Il a fait une déclaration semblable à mes collègues britannique et italien qui, après accord entre nous, ont effectué le même jour, chacun de leur côté, une démarche analogue à la mienne.

¹ Lacune de déchiffrement.

² La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade.

³ Document non reproduit.

⁴ I. Csáky.

⁵ Mot mal lisible.

Il me semble que le Gouvernement Hongrois dépasse légèrement la juste limite en prétendant que le vote des deux lois précitées doit, à toute force, précéder la ratification. Si la loi agraire soulève une véritable émotion dans le pays depuis déjà trop longtemps, et si son élaboration définitive par l'assemblée ne peut que ramener du calme dans l'opinion, la loi relative au mode d'élection des conseils provinciaux n'offre pas, à première vue, une urgence particulière. Sans doute, convient-il d'aborder la ratification devant le Parlement dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire en face d'une opinion que n'énervent pas, en outre, d'autres questions brûlantes; mais le vote de la loi agraire eût peut-être été suffisant pour provoquer la détente désirée au sein de l'Assemblée.

Ceci dit, il faut reconnaître que le Gouvernement Hongrois a besoin, par une campagne de presse appropriée et des influences de couloirs, de préparer le pays et [le] Parlement à un acte douloureux pour la nation. Peut-être objectera-t-on que le temps n'a pas manqué depuis le 4 Juin, jour de la signature du traité, mais il faut tenir compte des deux considérations suivantes:

1° — À tort ou à raison, le peuple magyar a refusé d'admettre le traité comme définitif. De même que la signature n'a été obtenue que par une pression et que jusqu'au dernier moment le Gouvernement Hongrois avait espéré des modifications, de même la ratification est apparue aussitôt comme un acte lointain, susceptible peut-être d'être évité. Le Cabinet a préféré opérer avec prudence pour se maintenir plus sûrement au pouvoir; et nous ne devons pas le lui reprocher puisqu'il représente actuellement le parti de l'ordre, en opposition avec le parti militaire dont l'activité décroissante mais toujours réelle demeure à surveiller.

2° — Depuis un temps relativement court, le Président du Conseil¹ a réussi à affirmer à Budapest l'autorité Gouvernementale. Aujourd'hui l'effervescence presque continue de cet hiver a pris fin. Or, ce résultat n'a été obtenu que par la main douce et cependant beaucoup plus ferme qu'on ne le croyait, du Comte Teleki. Afin de ne pas compromettre son œuvre, il a attendu le plus longtemps possible pour parler de la ratification. A-t-il bien ou mal agi? Je serais disposé à croire qu'il a témoigné d'un profond sens politique.

J'estime que, dans ces conditions, tout dépend de la sincérité du Gouvernement Hongrois. En me parlant de la loi agraire et de la réforme administrative dont le vote lui paraît urgent avant toutes choses, le Comte Csaki a-t-il cherché une simple échappatoire? N'a-t-il songé qu'à nous tromper et à gagner du temps? Ce serait selon moi, une erreur de penser ainsi. Le Comte Csaki est un honnête homme, d'une intelligence vaste et habituée à la politique. Il est, de plus, ouvertement francophile, ne songe, ainsi que je l'ai déjà déclaré maintes fois au département, qu'à suivre la voie dans laquelle il est obligé de s'engager, conformément au traité de paix, c'est-à-dire à ratifier, et à travailler ensuite, en s'appuyant sur notre pays, au relèvement économique de la Hongrie. Il apparaît que, si telle est bien la situation, nous ayons tout avantage à soutenir le Comte Csaki dans une œuvre aussi difficile à réaliser et à ne pas le gêner dans son effort en exigeant un délai plus court. Attendre la ratification trois ou quatre semaines de plus ne peut pas entraîner de catastrophe européenne; contribuer à l'ébranlement du Cabinet actuel par une mise en

¹ P. Teleki.

demeure dont ne manquerait pas de profiter le parti militaire pour ressusciter l'ancienne agitation, pourrait avoir des conséquences regrettables pour la renaissance de l'Europe Centrale et le maintien à Budapest de l'influence française, si violemment jalousée par le Gouvernement britannique.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 130-131.

117

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 228.

Budapest, 11 octobre 1920.

Par un télégramme N° 193 du 8 Octobre¹, j'ai eu l'honneur de signaler au département la profonde impression causée à Budapest par les déclarations du Comte Teleki, Président du Conseil et du Comte Csaki [Csáky], ministre des Affaires Étrangères, que l'Éclair a publiées, il y a une quinzaine de jours à Paris et qui ont été reproduites dans la presse magyare. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint le texte de ces deux déclarations².

Les paroles du Comte Csaki sont les plus significatives. Résumant les idées principales que j'ai déjà signalées au département comme étant les siennes, le ministre des Affaires Étrangères exprime nettement son intention de renouer des relations normales avec ses voisins, naturellement à condition que ceux-ci consentent à s'y prêter. Il proclame ensuite que son espoir se tourne vers nous pour atteindre ce but, sous notre égide. Il déclare enfin que, la France ayant tendu une main secourable à la Hongrie, celle-ci ne l'oubliera jamais. Le ton est chaleureux; le sens, catégorique; la sincérité ne semble pas douteuse, et, pour ma part, je l'affirme entière.

Comme l'aura déjà pensé Votre Excellence, le Comte Csaki fait allusion à la note que j'ai été invité par M. Millerand à lire officiellement, le 18 Mai, au Gouverneur du Royaume³, et que j'ai remise officiellement, le 25 Juin 1920, au Comte Teleki, alors ministre des Affaires Étrangères. Cette main tendue par la France, c'est la promesse de notre part, sous certaines conditions dont la première est la fidélité au traité de paix, d'aider au relèvement économique de la Hongrie par des accords avec les États voisins, et à la pacification générale par une protection plus efficace des minorités. Je ne puis, à ce propos, que me référer à ma précédente correspondance sur cette importante question, intimement liée à l'élaboration des affaires actuellement étudiées par le consortium du Creusot.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 115.

² Voir l'Annexe du document.

³ Voir la note 4 du document reproduit ci-dessus sous le N° 109.

Votre Excellence n'ignore pas les luttes auxquelles a donné lieu la signature des lettres d'option. M. Millerand a été mis exactement au courant de toutes les fluctuations du Gouvernement Hongrois à cette époque où le Gouvernement britannique, désireux d'empêcher la conclusion de ces affaires afin de les obtenir peut-être pour lui-même, s'efforçait de maintenir à notre détriment l'influence dominante qu'il avait jusque là conservée à Budapest. Après la signature des lettres d'option, et quand j'eus été autorisé à remettre officiellement au Cabinet Magyar la déclaration du Gouvernement de la République, le Gouvernement hongrois inaugura résolument son orientation vers la France. C'est cette évolution dont une nouvelle et importante étape vient d'être marquée par l'arrivée au pouvoir du Comte Csaki et la déclaration ci-jointe en notre faveur, vraiment de bon augure pour son attitude publique à notre égard devant le Parlement.

Ceci m'amène à examiner brièvement la manière dont cette attitude sera accueillie. L'Assemblée nationale ne s'en étonnera point, après la campagne de couloirs, si habilement menée depuis des mois par l'avisé Comte Teleki. Si celui-ci a conservé parfois, dans ses discours officiels, une réserve vis-à-vis de la France, de nature à ménager avant tout les susceptibilités de ses compatriotes, il n'en a pas moins préparé habilement l'opinion parlementaire à accepter l'appui que notre pays consentirait à accorder à la Hongrie en vue de son relèvement économique et de sa résurrection nationale dans les limites du traité. Le Comte Csaki de même que le Comte Teleki, a fort bien compris et admis qu'il ne saurait être question d'autre chose, en tout cas dans la période actuelle, l'avenir restant naturellement ouvert à toutes les espérances pourvu qu'elles soient conciliables avec les nécessités diplomatiques et le bon vouloir des États voisins. Telle est la façon de penser du ministre des Affaires Étrangères, avec une clairvoyance d'homme d'État et un sentiment profond des réalités. Il est à croire qu'aujourd'hui ces idées sont partagées par tous les esprits raisonnables du Parlement.

En ce qui concerne la masse, la situation est sans doute un peu différente, mais l'opinion publique magyare est très malléable, soit par suite d'une instruction souvent insuffisante en Hongrie si on fait exception pour une élite très cultivée et d'ailleurs nombreuse, soit par suite de la vénalité extrême de la presse qui, bien que médiocre, exerce une énorme influence. L'important est que le Gouvernement se trouve à même d'agir et que tout d'abord il demeure au pouvoir.

Ce maintien exige deux conditions: la première, que le temps suffisant soit laissé au Cabinet pour obtenir, sans trop de heurts, la ratification, en prenant toutes les dispositions propres à y préparer le pays; la seconde, que le Gouvernement hongrois soit dans la possibilité de prouver au Parlement la valeur de l'appui français. Or, il semble que celui-ci puisse utilement s'exercer dès à présent, par des conseils pressants de notre part au Gouvernement Roumain concernant l'envoi à Budapest de la mission diplomatique attendue avec impatience. Les Hongrois espèrent beaucoup de conséquences heureuses de cette reprise éventuelle de contact normal, d'où résulteraient à bref délai la disparition des incidents de frontières, la renaissance progressive du trafic, une première préparation peut-être des futurs accords économiques, un apaisement apte enfin à rendre plus tolérable aux Hongrois l'idée de leurs frères devenus sujets roumains et auxquels le joug étranger, tenu d'une main plus douce, paraîtrait tout-à-coup moins lourd. Ce rapprochement roumano-hongrois, les sphères gouvernementales l'attendent ici de nous en vue d'une amélioration, qui, même légère, produirait dans l'âme magyare un sentiment de détente.

À la France, si elle réussissait dans cette œuvre possible et souhaitable, irait dès-à-présent une sincère reconnaissance de la Hongrie. La déclaration ci-jointe du Comte Csaki donne la preuve que l'occasion est favorable pour atteindre ce double but: rendre plus de vie à toute une partie de l'Europe, encore si profondément troublée; encourager les sympathies seulement naissantes encore et pourtant déjà bien orientées vers nous, d'un peuple qui pourrait être, dans l'avenir, un solide point d'appui pour notre politique.

Annexe

Déclarations du Comte Teleki, Président du Conseil

Le plus impérieux besoin de l'Europe toute entière c'est le rétablissement complet de la paix dans laquelle toutes les nations trouveront une réconciliation morale et une ère de travail utile. Pour atteindre cette pacification générale, deux conditions sont nécessaires en ce qui concerne la Hongrie; la première est que la Hongrie reconnaisse loyalement la véritable situation, la seconde est que les vainqueurs ne pensent plus à la guerre mais à reconstruire pacifiquement l'Europe et à résoudre toutes les difficultés qui sont nées de la mentalité de guerre. Nous sommes heureux de pouvoir constater que dans cette voie la France a fait les premiers pas. La confiance de la Hongrie a été gagnée par ce geste généreux; les Hongrois seront toujours prêts à répondre à l'intérêt qui leur a été témoigné par une véritable et chaude amitié.

Déclarations du Comte Csaki [Csáky], ministre des Affaires Étrangères

Je suis résolu à poursuivre une politique de consolidation tant dans le domaine intérieur et économique que dans celui des Affaires Étrangères. La condition essentielle d'une bonne politique extérieure est le rétablissement de relations normales et d'amitié avec les pays voisins. La nation hongroise est loyalement décidée à vivre en bons rapports avec ces peuples. Il n'y a aucun obstacle à ce que ces relations soient reprises sur un pied d'amitié à condition qu'elles soient envisagées dans le même esprit par nos voisins et que ceux-ci comprennent notre [...] ¹ légitime d'avoir la garantie de l'existence indépendante et du libre développement des minorités hongroises dans ces pays. Nous comptons que la France nous continuera la bienveillance qu'elle nous a déjà témoignée. La France a tendu à son ennemie d'hier une main chevaleresque, a oublié le passé et est prête à contribuer selon ses moyens au relèvement économique de notre pays. Sur ce terrain nous sentons déjà les bienfaits de l'aide française. La France prend de jour en jour une part plus active à notre vie économique et nous espérons que cet intérêt se manifestera bientôt d'une manière encore plus intense de manière que la reconstitution de notre commerce, de notre industrie et de nos finances en prendra un magnifique essor. Même aux périodes les plus critiques, la nation hongroise n'a jamais ni ressenti ni exprimé la moindre animosité contre la France et n'a combattu contre elle que d'une manière tout-à-fait indirecte; elle sera toujours reconnaissante à la France de l'appui dont nous commençons déjà à sentir l'action

¹ Mot illisible.

bienfaisante. La Hongrie n'oubliera jamais [qu'] entre toutes les nations, la grande nation française à qui la rattachent des traditions séculaires d'amitié et d'admiration lui a tendu une main forte et secourable par dessus les ruines de la guerre.

Déclarations de M. Fouchet, Haut-Commissaire Française

La Hongrie est à la veille de naître. Malgré les ruines de la guerre et les souffrances du bolchevisme, ce pays a en lui une telle force nationale qu'il recommence à vivre pour entrer dans une nouvelle période de son histoire. Avant tout, il fallait rétablir l'ordre. C'est chose faite grâce aux vues éclairées du régent et à l'énergie d'un gouvernement loyal. Par le rétablissement de l'ordre, Budapest va se trouver de nouveau en état de bénéficier de sa situation magnifique sur le Danube qui sera la grande artère de la vie économique européenne, tandis que le paysan hongrois sage et travailleur saura extraire de riches moissons d'un sol exceptionnellement fertile. On ne doit pas oublier que le peuple hongrois, avec son tempérament ardent et la valeur de ses intellectuels, constituait la force principale de la double monarchie. La Hongrie nous donne l'image d'une très belle civilisation sur le point de prendre un nouvel essor. L'Europe ne saurait pas s'en passer. Si nous considérons maintenant le point de vue extérieur, le gouvernement magyar, par sa volonté de procéder à la pacification et de reprendre des relations normales avec ses voisins, c'est engagé sans aucun doute dans la meilleure voie pour gagner la confiance et contribuer à la renaissance de la vie non seulement en Hongrie mais aussi dans tout le centre de l'Europe. La France, qui a toujours été pour la paix et le progrès, sera heureuse de soutenir le Gouvernement Hongrois dans une pareille tâche.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 41-48.

118

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 505-506.

Paris, 11 octobre 1920.

Réponse à votre télégramme 191².

La réponse que vous a faite le Comte Csaki, au sujet de la ratification, témoigne qu'il ne se rend pas suffisamment compte de la situation. Il est nécessaire que le Gouvernement hongrois fasse un effort pour ratifier le traité de paix au plus vite. C'est dans l'intérêt même de la Hongrie, et non dans un sentiment inamical à son égard, que j'insiste sur ce point. Nous sommes animés envers elle d'un véritable „esprit de paix”, et nous souhaitons

¹ Le télégramme a été communiqué à Washington (N° 2460-61), à Londres (N° 6049-6050), à Rome (N° 3638-39), à Vienne (N° 931-932), à Prague (N° 893-894), à Bucarest (N° 930-931), à Varsovie (N° 1619-1629).

² Document non reproduit.

assurer la reprise de sa vie normale, en lui facilitant ses rapports avec ses voisins. Mais il est nécessaire qu'elle ne fournisse aucun prétexte à des suspicions, qui s'expliquent de la part des peuples voisins tout chauds encore des luttes nationales; le meilleur moyen de les écarter, c'est de faire honneur à sa signature en ratifiant le traité dans le plus bref délai.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 61.

119

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST

T. N° 932-933.

Paris, 11 octobre 1920, 21 h.

Je reçois le télégramme suivant du Haut-Commissaire français à Budapesth:
(Reproduire télégramme Budapesth n° 192¹)

Je vous serai obligé de conseiller au Gouvernement roumain la prompte reprise de ses relations normales avec la Hongrie. Le Gouvernement français voit avec faveur l'union entre Alliés connue sous le nom de Petite Entente, parce qu'elle a pour base le maintien de la paix. Il est, pour les mêmes raisons, favorables à tout progrès effectué dans le sens de l'apaisement entre les Gouvernements alliés et les États avec lesquels ils ont conclu la paix.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 62.

120

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

T. N° 935-936.

Paris, 12 octobre 1920.

Réponse à votre télégramme N° 307².

Il est entièrement inexact qu'un nouvel accord ait été signé, le 14 septembre, entre la France et la Hongrie. Il n'y a d'autres accords connus du Gouvernement français que ceux qui étaient visés par les télégrammes N° 770 et suivants du 20 juin dernier³. L'accord

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 114.

² Dans le télégramme N° 307, P. Lefèvre-Pontalis rapporte à M. Leygues que la presse autrichienne a affirmé qu'un accord a été signé le 14 septembre entre la France et la Hongrie. AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 39.

³ Documents non reproduits.

relatif aux chemins de fer n'est pas encore devenu définitif et les négociations continuent entre les intéressés français et le Gouvernement hongrois.

Cet accord, purement privé, de caractère économique, ne pourrait naturellement comporter de clauses militaires prévoyant l'augmentation de l'armée hongroise au delà du chiffre prévu par le Traité. Le Gouvernement français n'a d'ailleurs, à aucun moment, envisagé la possibilité d'une entente à ce sujet avec le Gouvernement hongrois. À cet égard, je me réfère à la déclaration dont vous avait donné connaissance les télégrammes N° 779 et 780 de M. Millerand¹.

J'ajoute que le Gouvernement hongrois a tenté, il est vrai, à diverses reprises, de nous faire pressentir à ce sujet: ces tentatives ont toujours été nettement repoussées et nous l'avons toujours renvoyé à l'observation stricte du Traité, tandis que, par ailleurs, nous insistions, non seulement d'accord avec les autres Puissances alliées, mais même de notre propre initiative, pour obtenir qu'il hâte la ratification du Traité de Trianon.

Vous êtes donc ainsi en mesure de rectifier, de la manière la plus catégorique, les informations tout à fait inexactes de la presse autrichienne relatives aux rapports de la France et de la Hongrie.

Je vous envoie d'ailleurs, par le courrier, une série de documents qui compléteront utilement ces indications.

Je vous ai, d'autre part, communiqué hier, sous le N° 931-932², un nouveau télégramme que j'ai adressé au Haut-Commissaire à Pest et qui précise la position prise par le Gouvernement français à l'égard de la non ratification du traité par la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 48bis

121

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE³

T. N°⁴

Paris, 14 octobre 1920, 23h. 45.

Pour tous sauf Budapest: J'adresse au Haut-Commissaire français à Budapest⁵ le télégramme suivant:

Pour tous: La question de la ratification du Traité de Trianon a été portée à nouveau le 13 octobre par Lord Derby devant la Conférence des Ambassadeurs.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 301.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 118.

³ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 6093-96), à Rome (N° 3677-80), à Vienne (N° 943-946), à Belgrade (N° 818-821), à Prague (N° 902-905), à Bucarest (N° 946-949), à Budapest (N° 507-510).

⁴ Voir la note précédente.

⁵ M. Fouchet.

Le représentant britannique, estimant trop vagues les assurances données aux Puissances par le Gouvernement de Budapest, a insisté afin qu'une démarche *collective* fût faite auprès de celui-ci pour l'inviter formellement à ratifier le Traité avant de 1er novembre, et pour lui notifier que, aussi longtemps que cette ratification ne serait pas intervenue, le représentant hongrois ne serait plus autorisé à siéger à la Conférence du Danube.

Les représentants français et italien se sont trouvés d'accord pour estimer que la démarche ne pouvait être faite dans la forme où elle était proposée; il n'en reste pas moins qu'une prompte ratification du Traité de Trianon est de l'intérêt général, et d'abord de la Hongrie même qui demande en particulier aux Puissances d'intervenir à Vienne pour faire respecter certaines stipulations de ce Traité. D'autre part, lorsque les Puissances, consentant en faveur de la Hongrie une exception dont aucun autre État ennemi n'avait encore bénéficié, ont admis son représentant à siéger dans certaines Commissions et en particulier à la Conférence du Danube bien que le traité ne fût pas encore entré en vigueur, elles supposaient que la ratification interviendrait à bref délai.

Dans ces conditions, la Conférence a décidé que les représentants des Puissances à Budapest feraient auprès du Gouvernement hongrois une démarche *collective* ayant pour objet:

1° de lui faire connaître que les Puissances estiment très désirable que la ratification intervienne avant le 1er novembre;

2° d'attirer son attention sur les conséquences que de nouveaux retards pourraient éventuellement comporter au point de vue de la représentation hongroise dans des conférences et commissions où la Hongrie ne siège qu'en vertu des stipulations d'un traité qu'elle n'a pas encore ratifié.

Veuillez vous concerter immédiatement avec vos collègues pour effectuer avec eux cette démarche.

Confidentiel: La démarche amicale que vous avez dû faire, à la suite de mon télégramme N° 506¹, auprès du Gouvernement hongrois l'aura préparé à cette nouvelle intervention de la Conférence, qui était inévitable, et il peut se rendre compte qu'il est, bien de son intérêt, comme vous le lui avez déjà indiqué, de hâter la ratification pour éviter d'indisposer les Puissances à son égard.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. ff. 67-69.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 118.

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. CLINCHANT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERNE

D. N° 393.

Paris, 15 octobre 1920.

M. Seeholzer s'est présenté au Département, et il a vu successivement le Directeur adjoint¹ et le Directeur des Affaires Politiques² de mon Département.

Il leur a fait notamment les déclarations aux termes desquelles l'Empereur Charles d'Autriche avait été l'objet de la part des chrétiens sociaux d'une demande de subvention de un million de francs suisse pour leur propagande électorale. Comme il s'agit d'un parti d'ordre, l'Empereur aurait désiré répondre à cette demande, mais, pour diverses raisons, il s'est trouvé que la décision n'a pu être prise en temps utile et que les élections sont trop prochaines pour qu'une telle subvention puisse être efficace. D'ailleurs les chrétiens sociaux ont été obligés d'inscrire sur leur programme le rattachement à l'Allemagne, ce qui montre la force du mouvement annexionniste. Néanmoins, l'Empereur serait d'avis de les soutenir, mais il ne l'aurait pu faire, sans être assuré de trouver en France l'appui nécessaire, car s'il n'avait pas remboursé le prêt, au bout de trois mois, il aurait été obligé d'engager ses bijoux. M. Seeholzer avait reçu d'ailleurs, avant de partir pour Paris, un coup de téléphone de l'Empereur Charles lui demandant de venir le voir. Comme il n'avait pu le faire, l'Empereur s'est rendu à Zurich pour le voir avant son départ. Il a pris des notes sur cette conversation de laquelle il résulte que d'après les renseignements de l'Empereur, il se prépare actuellement chez les Allemands de Bohême un mouvement qui dépasse même les chefs, en vue d'une prochaine explosion du sentiment public pour le détachement de la Bohême des parties allemandes, ainsi d'ailleurs que de toutes les parties non tchèques peuplées d'Autrichiens ou de Hongrois. L'Amiral Horthy serait tout à fait étranger à ce mouvement. L'Empereur pense que sa restauration seule peut empêcher le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne et l'évolution de la Hongrie vers l'Allemagne. M. Seeholzer venait donc en entretenir le Département.

Il a été répondu à M. Seeholzer que le Gouvernement français ne pouvait en aucune façon envisager la restauration des Habsbourg, et encore moins y coopérer.

Il ressort des propos tenus par M. Seeholzer que celui-ci cherche visiblement à prêter à ses différents interlocuteurs un langage qu'ils ne lui ont pas tenu. Il a dû reconnaître lui-même qu'il reproduisait inexactement certains propos qu'il attribuait à des fonctionnaires du Département.

Je tiens à vous le signaler, parce que M. Seeholzer prétend que vous lui avez exprimé l'opinion qu'une restauration de l'Empereur Charles serait favorable aux intérêts français et paraissait seule de nature à empêcher le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Il est

¹ J. Laroche.

² E. Peretti de la Rocca.

bien évident que cette assertion est de tous points inexacte puisque les instructions que je vous ai adressées ne laissent aucun doute sur l'attitude du Gouvernement français à cet égard.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 41. ff. 261-262.

123

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 235.

Budapest, 16 octobre 1920.

Par une lettre N° 394 du 30 Septembre¹ Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre² de l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris³, relative à certaines appréhensions qu'aurait causées au Gouvernement Britannique la politique suivie depuis quelques mois par la France à l'égard de la Hongrie. Elle me donnait en même temps connaissance de la réponse par laquelle le Gouvernement de la République assurait Lord Derby que la France, toujours fidèle à ses engagements, n'entendait nullement y contrevenir en quelque manière par une ligne de conduite séparée.

Je ne crois pas utile de déclarer ici que je suis toujours resté strictement dans les limites indiquées dans la note que j'ai donné lecture, le 18 Mai⁴, au gouverneur du Royaume⁵, et que j'ai remise officiellement, le 25 Juin 1920, au Comte Teleki, alors ministre des Affaires Étrangères. Les bruits qu'à pu recueillir le Gouvernement Britannique sur notre action à Budapest et qui sont totalement inexacts proviennent en premier lieu de la facilité extrême avec laquelle les Hongrois, un peu orientaux et de caractère généralement ardent, prennent leurs désirs pour des réalités. Dès le début, j'ai d'ailleurs avisé le Département des exagérations que je soupçonnais de voir répandre par des Hongrois amis de la France et peut-être trop zélés, sans que j'aie jamais pu cependant contrôler par moi-même des assertions conformes à celles dont s'est ému le Gouvernement Britannique. En second lieu, ces exagérations auraient été, selon moi, augmentées encore par les agents tchèques, yougo-slaves et Roumains. Si elles ont réellement existé, comme la chose paraît certaine aujourd'hui et comme je n'en avais d'ailleurs jamais douté, le Haut-Commissariat anglais, les a, en outre, relevées avec un soin dans lequel je ne crois pas devoir reconnaître une entière bonne foi. En effet, M. Johnson, chargé d'affaires britannique, m'en a parlé à plusieurs reprises avec l'assurance souvent excessive qui le

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 100.

³ Lord Derby.

⁴ Voir sur ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Vol. II, sous le N° 282.

⁵ M. Horthy.

caractérise. Je lui ai toujours répondu de la manière la plus simple que je n'avais jamais dit ni laissé entendre quoi que ce soit qui pût être contraire au traité. Il s'est, au surplus, toujours gardé de préciser devant moi le moindre fait, ce qui eût été plus franc, et s'est borné à des insinuations parfaitement superflues.

Il me semble donc utile d'exposer rapidement ci-dessous, par un résumé de faits déjà signalés au département, l'attitude qu'on eue ici les agents britanniques depuis le commencement des affaires économiques franco—hongroises.

Au début, M. Hohler, Haut-Commissaire anglais actuellement en congé, ne soupçonnait rien des tractations en cours entre les Établissements Schneider et le Gouvernement Hongrois. Confiant dans la supériorité dont il se croyait assuré, du fait de l'emprise britannique déjà établie sur la navigation danubienne, M. Hohler, qui est un parfait gentleman, cultivait le golf avec une estimable régularité, lorsqu'il apprit, un jour, que des lettres d'option étaient soumises depuis quelque temps déjà à la signature du Gouvernement Magyar. Étant entré aussitôt dans une grande colère, mon collègue déclara ouvertement que ces affaires ne se feraient point, qu'il saurait bien les empêcher, et partirait sur le champ, s'il le fallait, pour Londres, M. Hohler ne partit point, mais il télégraphia, reçu même, très peu de jours plus tard, le texte de propositions qu'il porta aussitôt au Gouverneur du Royaume, sans que j'aie pu d'ailleurs recueillir d'informations certaines sur leur contenu ni leur portée, multiplia, en tout cas, les démarches soit auprès de presque tous les ministres successivement, soit auprès de l'Amiral Horthy pour faire échouer nos négociations. Chose plus grave: par une coïncidence qui est à relever, le Comte Furstenberg [Furstemberg], représentant allemand à Budapest, eut à cette époque, avec le Comte Teleki, un entretien sur les affaires économiques entre la Hongrie et la France, et ne fut pas favorable à leur conclusion.

Les lettres d'option furent néanmoins signées. M. Hohler qui, depuis neuf ans, paraît-il, n'avait pas eu de congé, éprouva aussitôt le besoin de prendre du repos. D'après ce que m'a dit M. Johnson, il reviendra à Budapest comme ministre, après la ratification du traité. Cet événement étant possible, il n'y a qu'à l'attendre avec indifférence, quoique, d'après ce qui m'a été assuré, M. Hohler, désireux sans doute d'entraver des affaires étudiées en-dehors de son contrôle, se soit plu à ne pas témoigner ici d'une entière confiance dans l'avenir de la France ruinée, ni même de l'Entente cordiale, dans le cas où un courant irrésistible rapprocherait plus tard l'Angleterre de l'Allemagne. Je dois honnêtement ne rapporter ces propos qu'avec réserve; mais je doute qu'ils aient été inventée.

M. Johnson est un homme très différent de M. Hohler. Assez bien doué, ayant été longtemps à l'Ambassade d'Angleterre à Paris, il s'exerce à la finesse avec persévérance et s'efforce d'en user pour le bien de son pays. Selon lui, ses sentiments personnels pour la France seraient excellents, ce qui d'ailleurs n'est pas forcément inconciliable avec les démarches qu'il a effectuées plusieurs fois, probablement sur l'ordre de son gouvernement, auprès du Comte Teleki, qui m'en a toujours rendu compte, pour lui répéter que la Grande Bretagne s'opposait formellement à la conclusion des affaires économiques, comme étant contraires au Chapitre des Réparations. J'ajoute que, sans que je m'explique très bien pour quel motif, M. Johnson m'a fait demander à deux reprises par l'intermédiaire du Comte Teleki si j'étais sûr que le Gouvernement de la République eût demandé l'avis du Cabinet de Londres et si je savais qu'elle avait été la réponse de ce dernier. Votre Excellence

voudra bien apprécier elle-même si l'attitude ainsi observée à notre égard par la diplomatie britannique à Budapest a toujours été entièrement conforme à l'esprit qui, selon moi, devrait présider à l'Entente cordiale, et auquel, pour ma part, je suis toujours resté fidèle de la manière la plus scrupuleuse, en souvenir de l'aide puissante que nous ont donné nos alliés anglais sur les champs de bataille.

Le Gouvernement Britannique ne me semble pas prendre facilement son parti du recul de son influence ici, depuis la politique de rapprochement que nous avons inaugurée avec la Hongrie, sur le terrain économique. Je ne serais même pas étonné qu'il renouvelât bientôt ses objections à la conclusion définitive des affaires actuellement étudiées par le Consortium du Creusot. „Empêcher la France de prendre pied dans l'Europe Centrale”, telles auraient été les instructions données par le Cabinet de Londres à ses représentants en Hongrie, ainsi que l'a déclaré à un de nos Lieutenants de Vaisseau un officier de la marine britannique. Sans doute celui-ci n'a-t-il pas eu connaissance directe de ces instructions, mais pour en avoir discuté, un jour, l'opportunité dans un sens favorable à la France qu'il admire, ce jeune homme a été mis en quarantaine par le Haut-Commissariat anglais.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 54-59.

124

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 257.

Budapest, 17 octobre 1920.

Votre Excellence n'ignore pas qu'une des grandes préoccupations des Hongrois est de se rapprocher des Polonais pour lesquels une vive sympathie est éprouvée ici. J'ai déjà fait allusion plusieurs fois, dans ma précédente correspondance, à ce désir qui fait ambitionner à la Hongrie d'obtenir une frontière commune avec la Pologne. Ce projet était même une des bases du plan qui consistait, lorsque l'armée bolcheviste en marche menaçait dernièrement Varsovie et peut-être les Carpathes, à recevoir de l'Entente le mandat d'occuper certaines parties du territoire tchèque pour mieux défendre l'Occident. Il est à peu près certain que, si ce mandat avait été accordé à la Hongrie, l'armée magyare n'aurait plus évacué les territoires d'occupation. De cette façon, une partie de l'ancien territoire nationale aurait été reconquise sans coup férir, et, en même temps, la liaison directe établie avec la Pologne.

Ce rêve s'étant écroulé depuis que le Général Weygand a ramené la fortune des armes sous le drapeau Polonais, on reprend les mêmes idées secrètement; on cherche à les réaliser d'une manière plus ou moins directe. Voici une tentative en cours d'exécution:

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Varsovie, à Vienne, à Prague, à Belgrade, à Bucarest.

Le Baron Burian, l'ancien ministre magyar, Président de la Société de commerce polono—hongroise, qui s'occupe ici de nouer des relations économiques avec la Pologne. Ce personnage aurait été chargé par le Gouvernement Hongrois d'étudier d'accord avec le Gouvernement Polonais une coopération éventuelle de militaires hongrois aux efforts de l'armée polonaise contre les troupes bolchevistes. L'essai n'est d'ailleurs pas nouveau. Il a déjà été tenté à Varsovie par des émissaires hongrois, et, d'après mes informations, le maréchal Pilsudski ou un de ses représentants aurait donné, à ce moment, un agrément de principe. C'est l'exécution qui n'a pas pu avoir lieu, à cause du territoire ruthène qui, séparant les deux pays intéressés, a empêché le passage des soldats hongrois constitués en corps de volontaires. Je sais de source sûre — un des organisateurs m'en ayant parlé à moi-même — qu'un de ces corps a été effectivement formé, en dehors d'ailleurs de l'appui gouvernemental. Des officiers hongrois avaient déjà réussi à engager cinq ou six mille hommes à cet effet. Leur intention était de demander un officier supérieur français pour assister le Commandant hongrois. La chose n'a pas eu de suite, pour la raison géographique indiquée plus haut, et aussi parce que le ministre hongrois de la guerre¹ s'est montré hostile à son exécution, par prudence vis-à-vis de la Tchéco-Slovaquie dont le territoire se serait trouvé violé.

On m'a dit que le Baron Burian aurait été invité à se rendre à Varsovie pour étudier sur place, d'une manière pratique, ce projet de coopération polonaise. J'ignore s'il a gagné effectivement la Pologne, ou si ce déplacement de sa part ne serait encore qu'envisagé.

J'ajoute que les demandes adressées à Paris par le Cabinet de Budapest ayant échoué, au moment où l'envoi de soldats magyars sur les Carpathes pouvait devenir opportun, le Gouvernement Hongrois songerait à opérer différemment, puisque le consentement du Gouvernement de la République serait en tout cas, nécessaire pour assurer la coopération militaire polono—hongroise. C'est par l'intermédiaire du Cabinet de Varsovie que le problème serait de nouveau posé à Paris. Reste à savoir comment cette suggestion de Budapest sera accueillie sur les bords de la Vistule. Elle peut plaire aux Polonais dont l'intérêt est de chercher ici un appui, à l'occasion, contre l'Allemagne et aux yeux desquels une collaboration magyare serait sans doute précieuse. Mais peut-être auront-ils aussi assez d'esprit politique pour penser que, la ratification du traité de Trianon n'étant pas encore effectuée, par la Chambre hongroise, il convient d'ajourner un peu ce projet de rapprochement entre la Pologne et la Hongrie, sous l'égide de la France.

Quoi qu'il en soit, cette tendance à se rapprocher pour ne pas dire à s'unir, par une alliance, existe certainement à Budapest et à Varsovie. Les indications qui précèdent n'en sont qu'une preuve de plus à ajouter à tout ce qui se dit ici. Il ne m'appartient pas d'émettre à ce sujet une opinion susceptible de manquer de base, puisque Votre Excellence seule possède un ensemble d'informations lui permettant de se faire une idée exacte de la situation. Néanmoins, pour quiconque vit à Budapest et est à même de suivre ce qui s'y passe, il est certain que la Hongrie, si elle s'unissait réellement, un jour, à la Pologne, constituerait une force solide contre l'Allemagne. Ne possédant désormais qu'une population de 8 à 9 millions, elle suivrait dès lors le sillage d'un pays, ami de la France. Il semble, en outre, que l'ancienne germanophilie hongroise, bien qu'elle subsiste et doive

¹ I. Sréter.

subsister encore un certain temps dans l'aristocratie magyare, souvent parente de l'aristocratie prussienne, vienne [...] d'une sorte de déformation causée par la propagande allemande, que de sympathies naturelles pour l'Allemagne. Enfin, le pouvoir des magnats va décroître de plus en plus pour être remplacé par celui des groupes ruraux.

Personne n'aime ici les Allemands pour eux-mêmes, et beaucoup les détestent. Le paysan magyar n'oublie pas „l'occupation allemande” pendant la guerre; il chante toujours ses vieux refrains anti-allemands. Somme toute, la germanophilie peut, après quelques années, mourir assez vite dans ce pays et être remplacée par l'influence française, si nous savons la développer, dans une Hongrie vraiment nationale et indépendante. Sans doute, tout ceci est l'avenir, mais c'est aussi la réalité, tous les beaux résultats devant être prévus d'avance. Or, un rapprochement polono—hongrois serait peut-être de nature à nous servir.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 32-36.

125

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 758.

Vienne, 18 octobre 1920.

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de son télégramme du 12 Octobre N° 935² qui répondait lui-même à mon télégramme N° 307³.

Je m'en suis aussitôt inspiré pour faire paraître dans les journaux Viennois le communiqué ci-joint⁴ qui a mis fin jusqu'à nouvel ordre à une campagne systématique de nos adversaires pour essayer d'égarer l'opinion publique sur le véritable caractère de nos relations avec la Hongrie.

Les renseignements que Votre Excellence a bien voulu d'autre part me communiquer par sa lettre N° 677 du 14 Octobre⁵ nous permettent d'espérer qu'après l'échange de vues confidentiel, qui a eu lieu à la fin de Septembre avec Lord Derby, il ne subsiste plus chez les agents de la politique Britannique à Budapest et à Vienne aucun de ces préjugés qui ont failli compromettre l'action si légitime de la France dans cette région du Danube.

Si le zèle plus intéressé qu'éclairé de certains agents anglais continue à s'opposer à nos efforts, du moins toute précaution est-elle prise à Londres pour que des attaques de flanc comme celles que nous avons parfois à subir de la part de la Délégation Britannique

¹ Mots illisibles.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 120.

³ Document non reproduit. Voir le résumé du télégramme dans la note concernant le document reproduit ci-dessus sous le N° 120.

⁴ Voir l'Annexe du document.

⁵ Document non reproduit. Dans la lettre on informe P. Lefèvre-Pontalis que M. Derby, Ambassadeur britannique à Paris a demandé un renseignement sur les relations franco—hongroises.

à la Section d'Autriche de la Commission des Réparations, ne puissent être préjudiciables à nos intérêts.

À Budapest même, l'intervention réitérée de Votre Excellence pour obtenir la ratification sans nouveau délai du traité de Trianon, ne peut que faciliter la tâche d'un Gouvernement dont on comprend sans doute les embarras, mais qui n'a aucun avantage à attendre de la prolongation indéfinie d'une période d'attente dont les adversaires de la Hongrie, en Autriche comme ailleurs, profitent pour faire suspecter ses intentions.

Le succès que les Chrétiens-sociaux Autrichiens viennent de remporter aux élections législatives, fait prévoir un changement d'orientation prochain dans la politique extérieure de l'Autriche, qui cherchera sans doute d'autant plus volontiers à se réconcilier avec la Hongrie, que celle-ci paraît disposée à chercher avec elle un terrain d'entente.

À cet égard, il n'est pas sans intérêt de rapprocher des déclarations du Comte Teleki sur les Comitats, aux quelles je faisais allusion dans ma lettre N° 750 du 12 Octobre¹, la conversation de Monsieur Laroche avec Monsieur de Praznowsky, telle qu'elle est résumée dans la lettre du Département du 1er Octobre N° 650².

Il y a longtemps que les Socialistes Autrichiens accusent leurs adversaires Chrétiens sociaux de manquer de patriotisme, parce que ceux-ci seraient disposés à faire à la Hongrie de larges concessions dans l'affaire des Comitats.

Il y a lieu de se demander si dans ces conditions il sera possible aux chrétiens-sociaux, au cas où ils assumeraient les responsabilités de la politique extérieure, de maintenir tout leur programme, en ce qui concerne les Comitats Hongrois. En tous cas, on ne saurait admettre naturellement aucune modification, fût-elle acceptée de part et d'autre, aux articles des traités de St Germain et de Trianon.

Du moins est-il intéressant de constater que dès à présent on désire du côté Hongrois, s'entendre directement avec l'Autriche au sujet des Comitats.

Si le traité de Trianon était déjà ratifié, peut-être pourrait-on accepter avec moins de défiance le principe même d'une telle négociation, mais pour le moment elle ne saurait présenter que de graves inconvénients.

ANNEXE

COMMUNIQUÉ DE LA LÉGATION DE FRANCE

Vienne, 15 octobre 1920.

Certains journaux Viennois ont publié des informations relatives à un soi-disant accord conclu le 14 Septembre entre la France et la Hongrie. Ces informations sont complètement inexactes. Les accords actuellement d'ailleurs encore en négociation ont un caractère purement privé et économique, et ne sauraient naturellement comporter de clauses militaires prévoyant l'augmentation de l'armée hongroise au delà du chiffre prévu par les Traités. Jamais d'ailleurs il n'a été question d'une entente à ce sujet avec la Hongrie. Le

¹ Document non reproduit.

² Document non reproduit.

Gouvernement Français n'admet en effet que l'observation stricte des traités et n'a pas manqué de le faire valoir en insistant auprès du Gouvernement Hongrois d'accord avec les autres Puissances Alliées pour obtenir une prompte ratification du Traité de Trianon.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 60-62.

126

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

Vienne, 19 octobre 1920.

Il va sans dire que, vu l'attitude adoptée dès l'origine par le Dr Renner vis-à-vis de la *Petite Entente*, l'intervention si heureuse de Monsieur Take Ionescu [Ionesco] avec tous les développements qu'elle comporte, n'a guère dû convenir au Ministre des Affaires Étrangères Autrichien.

Il y a loin en effet de l'accord initial entre Slaves, dirigé contre la Pologne et la Hongrie qui était le rêve de l'Allemagne et de l'Italie et dont Monsieur Renner s'était fait le courtier auprès de Monsieur Benès, à l'Entente Danubienne telle que la conçoivent la France et la Roumanie.

Un bon nombre de ceux qui prétendent que tout accord est impossible entre les riverains du Danube, dissimulent assez mal leur secret désir de soutenir coûte que coûte contre nous le jeu de l'Italie et de l'Allemagne. Cette impossibilité d'entente est d'ailleurs un axiome qui s'écroule sous la simple poussée des faits, et l'on est surpris de constater combien paraît acceptable aujourd'hui pour ceux-là même qui ont toujours brandi contre nous le fantôme d'une Confédération du Danube, l'idée d'accords économiques et commerciaux entre les États de cette partie de l'Europe.

La lutte contre le bolchevisme s'imposant pour le moment également à tous, peut-être pouvons-nous espérer que la défaite aux élections autrichiennes de ceux qui se sont compromis avec les ennemis de l'ordre Européen, aura pour effet d'engager désormais la politique extérieure de l'Autriche dans les voies un peu moins éloignées de celles que nous suivons nous-mêmes. Il ne semble pas en tous cas que l'Italie puisse beaucoup compter sur les Chrétiens-Sociaux pour continuer la politique qui faisait de Vienne l'intermédiaire entre Prague et Belgrade, tendant à paralyser l'action de la France en faveur de la Pologne.

Le Dr Renner que j'ai eu l'occasion de voir ce matin, me rappelait mélancoliquement qu'en essayant de se rapprocher de la Tchéco-Slovaquie et de la Yougo-Slavie, il n'avait fait que suivre les conseils qui lui avaient été donnés à St Germain, et que la subite intimité de la France avec la Hongrie l'avait tout à coup dérouter. Il négligea naturellement d'ajouter qu'on ne lui avait jamais conseillé à St Germain d'organiser un boycottage contre la Hongrie, ni de s'entendre avec la Tchéco-Slovaquie pour rendre difficile à la France de venir au secours de la Pologne.

Mais c'est déjà là de l'histoire ancienne, car il y a de bonnes raisons de penser que dans quelques jours Monsieur Renner ne sera plus Ministre des Affaires Étrangères. Nous nous trouverons en face d'un Gouvernement qui, dans son désir très vif et très légitime

de se rapprocher de la Hongrie, risque fort de s'aliéner à Prague et à Belgrade les quelques sympathies que la politique de Monsieur Renner avait pu ménager à l'Autriche. Ce sont là des sympathies bien platoniques, et relatives dont on n'a jamais eu, il faut le reconnaître, l'occasion de recueillir ici le bénéfice.

Toutefois si elles se transformaient tout à coup en hostilité, il pourrait en résulter de grands inconvénients non seulement pour l'Autriche, mais pour tous les États voisins car l'équilibre momentanément obtenu se trouverait de nouveau menacé.

C'est là qu'apparaît l'avantage de l'heureuse impulsion donnée par la France à la *Petite Entente* à partir du jour où celle-ci en se développant a fait établir que le maintien des traités et la lutte contre le bolchevisme étaient autrement désirables que l'écrasement collectif de la Hongrie.

Si l'Autriche sait être sage, elle s'efforcera de ne fournir à ses voisins Slaves aucun prétexte de revenir à leurs anciens préjugés. Mais peut-être ne faut-il pas trop lui demander, car sur ses deux frontières du Nord et du Sud, sa patience est depuis longtemps mise à une rude épreuve, et il ne serait que temps de comprendre à Prague et à Belgrade que l'existence de l'Autriche indépendante et libre, dont on affecte pourtant de reconnaître la nécessité, ne saurait être assurée que par une politique un peu plus réaliste et plus bienveillante que celle qui a prévalu jusqu'ici.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 130-131.

127

M. TELEKI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE HONGRIE
À LA MISSION MILITAIRE INTERALLIÉE À BUDAPEST

D. N° ...¹ M.E.I. 1920.

Budapest, 21 octobre 1920.

Par mes lettres 3428/920 et ²090/920 M.E. III.³ j'ai pris la liberté de vous signaler la politique injustifiable et intenable qu'observe le Gouvernement Tchécoslovaque dans les régions septentrionales arrachées à la Hongrie.

Les mesures injurieuses prises contre les Hongrois de cette région n'ont malheureusement pas été atténuées depuis ces temps au contraire, elles sont devenues plus graves encore. On n'y respecte point les droits culturels et de race des minorités nationales reconnues et protégées par le Traité de la Paix. Les Magyars, qui habitent ces territoires depuis dix siècles ne sont regardés, que comme des citoyens d'une importance secondaire de la République Tchéco-Slovaque, poursuivis à cause de leur nationalité et sans protection aucune. Les liens du sang, des sentiments et des événements historiques qui unissent tous ceux qui appartiennent à une même race, ne peuvent naturellement pas être rompus d'un

¹ Chiffres illisibles.

² Chiffre illisible.

³ Documents non reproduits.

jour à l'autre et la politique adoptée par le Gouvernement Tchéco-Slovaque à l'égard des Hongrois placés sous son régime, maintient l'opinion publique dans un état d'excitation continuelle. Ce fait empêche les esprits à l'intérieur de notre Pays, pleins d'amertume déjà par suite de la catastrophe nationale, de se calmer et anéantit de cette manière une des conditions sine qua non de la consolidation du point de vue de la situation générale de l'Europe.

Je prends donc la liberté de porter à votre connaissance les actes de violence suivants avec la prière de vouloir bien vouloir prendre toutes les mesures possibles aptes à mettre un terme aux méfaits en question.

Les prisons de Kassa, Pozsony [Pozsony], Illava, Besztercebanya, Josefstadt et Spielberg sont pleines de prisonniers politiques hongrois. Seul à Besztercebanya, le nombre des Hongrois internés ou emprisonnés monte à 2.300. Ces gens ne se sont jamais rendus coupables d'aucune action illicite, leur seul crime étant de ne pouvoir renier leur nationalité hongroise.

Dans beaucoup de cas, ce sont des agents provocateurs organisés et instruits tout spécialement qui sont la cause des arrestations. C'est une mesure bien indigne d'un État européen. On profite de la bonne foi de certains gens dont on connaît le fort sentiment national et l'on cherche par les agents provocateurs à les intimider et à les rendre incapable de faire valoir leurs droits de race et leurs droits culturels les plus élémentaires.

Pour citer des exemples je vous signalerai les noms suivants, dont les porteurs ont été emprisonnés sur des dénonciations sans fondement: le Dr. Béla Szilassy, Propriétaire de Losoncz, le Dr. Oscar Petrogalli, avocat de Losoncz (sous réclusion depuis plusieurs mois), le Dr. Jean Ciller avocat de Losoncz; le Dr. Bela Torok, propriétaire de Romhany; le Dr. Louis Dortsak, avocat de Losoncz.

En base d'une dénonciation des agents provocateurs on a à la fin du mois de mai, mis en arrestation et tenu en réclusion pendant 6 semaines François Szanto, prêtre catholique de Néhi (Comitat de Gomor [Gömör]) sous une accusation de haute trahison. Quelques jours après et sans égards aucune à l'immunité parlementaire on a arrêté le député Joseph Szentivanyi et les nommés Louis [...]¹, André Kopecky², Paul Jansen, Paul Darvas, Zoltan Andrassy, Étienne Szilardy cadet et d'autres en réclusion pendant quelque temps.

Le cas suivant fait également preuve d'une brutalité extraordinaire. En date du 1er Août, André Gaal³, notaire de District de Szadalmas (Comitat de Abauj-Torna) en train de retourner chez lui en voiture de la kermesse de Kortvelyes, fut traité d'une façon grossière par les douaniers de son village parce qu'il était déjà neuf heures passée (Note: à cette époque la circulation était interdit après 8 heures du soir). Un incident plutôt insignifiant acquit de ce fait, entre le notaire et les fonctionnaires de la douane. Quelques jours après le village, laissé sans protection fut envahi par deux compagnies de soldats tchèques et un nombre de villageois innocents sans défense, furent battus jusqu'au sang. Le notaire eut le même sort; des fers lui furent appliqués et, attaché à son cocher et à son voisin, il fut conduit à la commune de Torna. Arrivé là, les prisonniers furent traînés à travers la commune à coups de fouet et probablement transportés tous trois à Locse.

¹ Nom illisible.

² Nom mal lisible.

³ Nom mal lisible.

Le fait suivant caractérise bien la situation. Le meunier François Toth fut continuellement visité à son domicile par des espions qui se posaient en chemineaux hongrois et l'obsédèrent par des questions pour établir s'il avait des rapports avec des Magyars. Pendant leur séjour, chez le meunier, des soldats tchèques firent [?] leur apparition dans le jardin sur quoi les prétendus chemineaux feignant d'être pris par le peur, s'enfuèrent à la forêt voisine. Là-dessus, les militaires tchèques s'avancèrent, demandèrent la livraisons des deux civils et accusèrent le meunier d'avoir donné abri à des espions. Puis, ils l'arrêtèrent et l'emmenèrent avec sa femme, pendant qu'il fut volé par d'autres soldats tchèques.

Leur innocence établie à l'audience judiciaire, ils furent mis en liberté, mais au moment d'être relâchés de la prison, les militaires s'emparèrent d'eux et les emmenèrent de la prison devant l'avocat tchèque et c'est seulement contre un versement de 2.000 couronnes qu'ils purent obtenir leur liberté.

Au mois d'Août, les personnes suivantes furent internées sans aucun motif: Eugen Baldanyi avocat, Arpad Szabo, directeur d'une banque, Jules Halasz, tous habitants de Beregszasz, Comitat de Bereg. En date du 25 Septembre d'autres arrestations auront être opérées et notamment: Elemer Kegl, Propriétaire de Ipolnyeck etc. Je vous ferais remarquer que ce ne sont que quelques unes des innocentes victimes dont le nombre monte à plusieurs centaines.

D'autres violences sont à l'ordre du jour: l'ingénieur Jeney du Chemin de fer de Kassa—Oderberg, domicilié à Kassa, fut expulsé malgré le fait qu'il descend, lui et sa femme, d'une des plus anciennes familles de cette ville. Il est propriétaire d'une maison de rapport à Kassa. À présent, il se trouve dans la Hongrie démembrée où il lutte contre la misère, car les autorités tchèques lui on défendu de toucher ses loyers. Le curateur de la maison des Instituteurs à Eperjes Jean Csalary dut s'enfuir au mois de Juillet 1919. Sa famille fut expulsée, ses meubles saisis pour l'inspecteur des Écoles Tchécoslovaques Paul Gal, qui s'y installa et refusa jusqu'à ce jour de les restituer à leur propriétaire.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 43. ff. 73-76.

128

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 246.

Budapest, 24 octobre 1920.

Par un télégramme d'hier N° 205 du 23 Octobre¹, j'ai eu l'honneur d'informer le département de l'émotion considérable, causée à Budapest par la note de la Conférence des Ambassadeurs, enjoignant à la Hongrie de ratifier le traité de paix avant le 1er Novembre. Votre Excellence connaît donc déjà les idées principales que m'a exprimées à ce sujet le ministre des Affaires Étrangères² et qui sont développées ci-dessous, c'est-à-dire:

¹ Document non reproduit.

² I. Csáky.

1° — Difficultés d'ordre matériel, d'accéder, dans un délai aussi rapide, au désir des Puissances alliées. L'impression du rapport destiné à être distribué aux députés n'ont pas encore terminée.

2° — Difficultés d'ordre politique, consistant dans la demande au Parlement de discuter d'urgence, au milieu de l'agitation déjà causée par l'imminence de la réforme agraire, un traité pénible, en tout cas, pour l'orgueil national.

3° — Difficultés d'ordre personnel pour le Comte Csaky. Ce dernier, en effet, dont l'accès au pouvoir a signifié l'orientation politique définitive vers la France, est dès à présent attaqué très vivement par l'opinion qui, en signalant le caractère comminatoire de la note au bas de laquelle se trouve notre signature, prétend qu'aucune raison n'existe pour qu'une confiance spéciale soit mise en nous, en vue du relèvement de la Hongrie.

Le Comte Csaky m'a dit, à ce propos, combien sa situation était devenue dangereuse. On lui demande de dévoiler les raisons pour lesquelles il est disposé à chercher de préférence un appui à Paris, quel soutien il prévoit de notre côté pour l'avenir, quels adoucissements, fussent-ils de simple forme, ont été apportés par le Gouvernement de la République, aux exigences naturelles du vainqueur pour le vaincu, mais qui viennent de revêtir un caractère si péremptoire. Le Ministre des Affaires Étrangères, en me faisant, non sans quelque amertume, un exposé des instances pressantes dont il est l'objet, m'a assuré de nouveau de toute sa sincérité concernant sa volonté de rester en paix avec les États voisins, d'exécuter loyalement le traité, son désir enfin, qu'il m'avait exprimé, de demander la ratification de l'Assemblée Nationale à l'heure seulement qui lui paraissait la plus favorable pour cette opération douloureuse, à un moment de détente après le vote de la loi agraire et une sûre propagande dans les couloirs du Parlement. Or, cette heure lui paraissait être aux environs du 15 Novembre.

J'ai répondu au Comte Csaky qu'il n'y avait point de raison de nous rendre spécialement responsables de la dernière note de la Conférence des Ambassadeurs puisqu'elle était signée à la fois par la Grande-Bretagne, l'Italie et la France. J'ai attiré, une fois de plus, son attention sur la nécessité de procéder le plus tôt possible à ce qui n'était, en somme, qu'une simple formalité. Je lui ai dit que, celle-ci une fois accomplie, un grand bien en résulterait dans les rapports entre la Hongrie et ses voisins. J'ai ajouté qu'il n'y avait aucun motif pour suspecter les bonnes dispositions du Gouvernement de la République à l'égard du Gouvernement Hongrois, à condition que ce dernier, ainsi que je n'en doutais pas, exécutât fidèlement ses obligations. Je l'ai assuré enfin que le relèvement économique de la Hongrie nous restait aussi cher.

Le Comte Csaky était si désespéré que, je crains de n'avoir pu l'aider complètement à lutter contre le courant qui commençait à l'emporter. Il s'est toujours si ouvertement compromis avec nous que son intérêt est de nous rester fidèle aussi longtemps que nous nous montrerons prêts, même légèrement, à le soutenir. Ce qu'il voudrait avoir pour raffermir sa situation ébranlée ainsi que celle du Président du Conseil, c'est une preuve, fût-elle légère, pourvu qu'elle soit tangible pour l'opinion publique, de la bienveillance du Gouvernement Français. Sans doute cette preuve sera-t-elle plus facile à trouver et à lui fournir après la ratification, mais pourrait-elle être cherchée dès-à-présent. Je me réserve de faire prochainement une étude des différents problèmes à envisager à ce point de vue. Il est clair que l'influence prédominante en Hongrie appartiendra définitivement à la Puissance qui, dans les limites du traité, lui viendra efficacement en aide.

Votre Excellence connaît déjà par toute ma correspondance antérieure la grande importance que présente, selon moi, une politique de conciliation avec la Hongrie pour que ce pays ne renaisse que sous notre égide et notre contrôle. À moins d'être condamnée au sort de la Pologne, la Hongrie dépouillée de son bois, de son sel, de son fer, de la plus grande partie de son charbon, presque sans armée et resserrée entre des États hostiles, a besoin d'un grand patron, ne fût-ce que pour vivre, à plus forte raison pour reprendre l'importance que doivent lui donner à la fois sa civilisation et sa situation géographique comme facteur de l'équilibre dans l'Europe Centrale. À cette raison un peu théorique s'en ajoutant d'autres pour nous qui cherchons, avant toutes choses, des assurances contre l'Allemagne. Je les ai déjà indiquées maintes fois dans la valeur du soldat hongrois, la sympathie réciproque de la Hongrie et de la Pologne, le profond sentiment national magyar, assez facile à gagner et à diriger pour quiconque à la parole prévenante et la main douce. Si nous voulons user de ces derniers procédés, il n'y a à peu près aucun doute que l'influence allemande s'éteindra définitivement ici pour laisser la place libre à la nôtre, celle de l'Angleterre ayant fortement déchu depuis plusieurs mois tandis que les efforts italiens ne réussiront que dans la mesure où, peut-être par quelques négligences, nous leur permettrions de porter tous leurs fruits.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 134-138.

129

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 254.

Budapest, 25 octobre 1920.

Au cours de mes récentes visites au ministère des Affaires Étrangères, on m'a signalé plusieurs articles, parus dernièrement dans la presse français et offrant un caractère assez hostile à la Hongrie. Deux d'entre eux ont été publiés dans Paris-Midi et dans l'Information. Il y en aurait eu d'autres, paraît-il, mais sans que je sois en mesure de préciser dans quels journaux. Mes interlocuteurs, dont l'un était le ministre même des Affaires Étrangères, se sont montrés assez émus de ces articles et ont essayé d'en tirer, relativement à notre attitude future à l'égard de la Hongrie, des conclusions que je me suis naturellement appliqué à combattre.

Votre Excellence voudra bien me permettre d'appeler sa bienveillante attention sur les inconvénients résultant de ce genre de publications quand elles n'ont pas de motifs absolument déterminés de politique et qu'elles offrent seulement des apparences tendancieuses de nature désobligeante. Les Hongrois, très orgueilleux et jaloux de tout ce qui peut toucher à leur dignité, sont extrêmement sensibles à ces petites attaques. Ils y attachent une importance excessive et croient y trouver des arguments nouveaux pour s'inquiéter de l'avenir. Tout ce qui vient notamment de Paris les préoccupe d'une manière

toute spéciale depuis que les ministres actuellement au pouvoir cherchent un peu leur mot d'ordre chez nous, et seraient même disposés à l'y recevoir régulièrement dès qu'ils se croiront assurés de l'appui efficace de la France.

C'est pourquoi je serais reconnaissant au département de détourner, dans la mesure du possible, les journaux parisiens de publier ce genre d'articles évidemment nuisibles à notre propagande politique dans ce pays. Au moment où la Hongrie cherche un patron puissant pour l'aider à vivre et à se reconstituer sur le terrain économique, et quand beaucoup de Hongrois tournent les yeux vers Paris, nous aurions sans doute intérêt à éviter, en tout cas, tout froissement d'un peuple susceptible, d'ailleurs vaincu et prêt à se soumettre aux exigences du traité sous la direction d'hommes d'État devenus sages.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 65-66.

130

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 25 octobre 1920, 14h.

Pour tous sauf Budapesth. - J'adresse au Haut Commissaire français à Budapesth³ le télégramme suivant:

Pour Budapesth. - Je me réfère à votre télégramme N° 198⁴.

Pour tous. - Étant donné le malentendu qui a retardé la démarche collective que vous deviez faire avec vos collègues britannique⁵ et italien⁶ auprès du Gouvernement hongrois, la Conférence des Ambassadeurs ne s'oppose pas à ce que vous et vos collègues fixiez le 15 Novembre, au lieu du 1er novembre, comme date extrême à laquelle la ratification devra être intervenue; mais, dans votre communication au Gouvernement hongrois, vous devrez marquer que, si ce délai est dépassé, les délégués magyars qui ont été autorisés à siéger dans diverses Commissions et, en particulier à la Conférence du Danube, perdront *ipso facto* le bénéfice de cette faveur.

AD.Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. f. 83.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 6270), à Rome (N° 3843), à Vienne (N° 975), à Belgrade (N° 860), à Prague (N° 914), à Bucarest (N° 971), à Budapest (N° 522).

² Voir la note précédente.

³ M. Fouchet.

⁴ Document non reproduit.

⁵ A. Johnson.

⁶ Le prince Castagneto.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 248.

Budapest, 25 octobre 1920.

Par ma correspondance antérieure, et notamment par mes lettres Nos 213 et 243 des 27 Septembre et 19 Octobre², le département connaît déjà l'état actuel de la question du trône en Hongrie. Pour la presque totalité des Hongrois, les candidats sérieux à la couronne de St Étienne se réduisent à trois: l'ex-empereur, l'Archiduc Joseph, l'Archiduc Albrecht. Leurs partisans respectifs font naturellement abstraction de la déclaration des Alliés aux termes de laquelle la famille des Habsbourg est définitivement déchue, c'est-à-dire qu'ils espèrent un accommodement sur ce terrain. Les autres candidats possibles mais ayant beaucoup moins de chances sont, d'une part l'Amiral Horthy, de famille excellente mais trop peu noble pour en imposer aux magnats, d'autres part un Prince étranger. Les magyars auraient d'ailleurs quelque peine à accepter comme souverain un homme qui ne soit pas de leur sang. C'est pourquoi les prétendants anglais, belges et italiens dont on avait parlé sous le manteau ont été rapidement écartés par l'opinion. L'idée vient cependant d'être reprise par l'Italie.

C'est mon nouveau collègue, le Prince de Castagneto qui va essayer de la faire fructifier. Elle a été préparée, cet été, par le Général Mombelli, chef de la mission militaire italienne, qui en aurait longuement entretenu l'Amiral Horthy. Celui-ci n'ayant pas détourné le Général italien de son projet, le Prince de Castagneto aurait soumis la question à Rome. Il aurait encore été encouragé à cette démarche par la publication récente d'une brochure, dont l'auteur est Monseigneur Traknoi [Fraknoi], juif hongrois baptisé, évêque „impartibus infidelium” et ayant vécu plusieurs années en Italie. Ce prélat se fait l'apôtre de l'entreprise; il vante tous les avantages qui résulteraient non seulement pour la Hongrie, et l'Italie mais aussi pour l'Allemagne de l'établissement d'un prince italien à Budapest.

Il est certain que ces avantages seraient très grands pour la maison de Savoie. Le fait, pour elle, d'avoir un de ses membres comme souverain des magyars lui permettrait de réaliser, à défaut d'alliance effective, une sorte d'alliance virtuelle entre l'Italie et la Hongrie. Placée entre ces deux États, la Yougo-Slavie se trouverait en assez mauvaise posture. Par contre, il semble que nous n'aurions pas à nous féliciter de la réussite d'un tel projet. En effet le rôle à caractère militaire que serait ainsi appelé à prendre l'État Hongrois ne contribuerait pas à la pacification de l'Europe Centrale, qui fait partie intégrante de notre programme politique! D'autre part, l'influence italienne qui, à Vienne déjà tout au moins, revêt actuellement une tendance germanophile, nous deviendrait doublement défavorable sur les bords du Danube. Le parti allemand existe toujours à

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Prague, à Vienne, à Rome, à Bucarest, à Belgrade.

² Documents non reproduits.

Budapest, quoique son autorité y soit décroissante; mais qui sait s'il ne se reformerait pas aisément dans le cas d'une emprise dynastique italienne? La pénétration de la Hongrie par l'Italie s'est déjà produite dans l'histoire. Sa répétition n'a rien d'impossible en soi.

À vrai dire, je ne crois guère que la présente intrigue réussisse; du moins, j'en serais étonné, avec le sentiment national magyar, plutôt hostile à un peuple parfois flottant dans l'exécution de ses engagements, alors que la Hongrie, souvent brutal, parfois cruel, possède du moins le culte de l'honneur et de la signature donnée. Mais il faut toujours se méfier des machinations italiennes, et le Prince de Castagneto, en bon napolitain un peu roué, s'emploie déjà, non sans astuce, à une intense propagande à Budapest. À deux reprises déjà, il m'a été possible de constater la manière dont il s'efforce de séparer l'action de l'Italie de celle de ses alliés, aux yeux du Gouvernement Hongrois, et essaye d'associer l'attitude de la France à la politique un peu dure que suit ici l'Angleterre depuis que son influence décroît devant la nôtre.

Cette conduite un peu équivoque de mon collègue italien qui, j'en ai la conviction, s'est vanté d'avoir empêché la démarche collective prescrite dernièrement par la Conférence des Ambassadeurs, en vue de la ratification immédiate du traité, est un indice très net du genre d'activité qu'il compte déployer ici. Sa manière douce et insinuante, déjà signalée dans ma dépêche N° 224 du 4 Octobre¹, m'apparaît plus dangereuse que le ton parfois un peu tranchant dont usait son prédécesseur. Elle est, en tout cas, préférée en diplomatie par les Hongrois, qui sont très sensibles aux prévenances, et le Prince de Castagneto s'appliquera à leur en prodiguer.

Ce qu'il faut conclure, me semble-t-il, de ce rapide aperçu de la politique que l'Italie paraît² vouloir adopter à Budapest, c'est que nous devons moins que jamais renoncer à l'idée de contribuer au relèvement de la Hongrie dans la mesure où le rend possible le traité. Ce pays entrera nécessairement dans l'orbite de la Puissance qui s'appliquera le plus à panser des plaies saignantes et à l'aider à vivre. Si l'Italie réussissait jamais à établir sa prédominance à Budapest, les Allemands y relèveraient bientôt la tête. C'est heureusement de notre côté que sont tournées encore les espérances magyares.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 6-10.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 110.

² Mot mal lisible.

NOTE VERBALE DES REPRÉSENTANTS BRITANNIQUE, FRANÇAIS ET ITALIEN À BUDAPEST
AU GOUVERNEMENT HONGROIS¹

N. Sans N°

Budapest, 26 octobre 1920.

D'ordre de leurs Gouvernements, et se référant à la Note de la Conférence des Ambassadeurs² envoyée à la Délégation Hongroise à Paris en application de la décision du 13 Octobre, les Représentants Britannique, Français et Italien ont l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement Hongrois sur la nécessité qu'offrirait de la part de l'Assemblée Nationale Hongroise une prompte Ratification du Traité de Paix. La date primitivement indiquée par la Conférence des Ambassadeurs avait été le 1er Novembre. Toutefois les Gouvernements Britannique, Français et Italien se sont mis d'accord pour autoriser leurs Représentants à Budapest à faire connaître au Gouvernement Hongrois que, en considération des difficultés techniques résultant d'une date aussi rapprochée, le délai pourrait être prolongé jusqu'au 15 Novembre, cette dernière date, étant la limite extrême assignée à la Ratification demandée par les Gouvernements Britannique, Français et Italien.

Dans le cas où la ratification ne serait pas effectuée le 15 Novembre, les Gouvernements Britannique, Français et Italien croient devoir ajouter que la mesure bienveillante en vertu de laquelle les Représentants Hongrois sont déjà admis à figurer dans certaines commissions internationales, devrait être rapportée.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 142-143.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 251.

Budapest, 26 octobre 1920

À sa dernière réception diplomatique, le ministre des Affaires Étrangères³ m'a dit que le Gouvernement Helvétique venait de reconnaître officiellement le Gouvernement Hongrois. Comme celui-ci avait prié le Gouvernement de la République d'intervenir à Berne en vue de ce résultat, le Comte Csaky attribue cette reconnaissance de son pays par la Suisse à l'aide que nous lui avons apportée dans la circonstance. Il m'a prié de transmettre à Votre Excellence l'expression de sa plus vive gratitude.

¹ La note a été signée par le prince Castagneto, M. Fouchet et A. Johnson.

² Document non reproduit.

³ I. Csáky.

J'ai l'honneur d'être à ce propos l'interprète du Comte Csaky auprès du département. Le ministre des Affaires Étrangères m'a réellement paru très sensible à cette intervention de notre part, et je crois devoir en conclure que tous les services de ce genre, dont nous pourrions faire bénéficier la Hongrie, seraient certainement très favorables à notre influence.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 38.

134

NOTE SUR LES ENTRETIENS DE M. HALMOZ AVEC M. LAROCHE, DIRECTEUR ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

N. Sans N°

Paris, 27 octobre 1920.

Le Docteur Halmoz [Halmos] a rendu visite, le 27 octobre, au Directeur adjoint des Affaires Politiques et Commerciales avec lequel il voulait s'entretenir de la question des rapports de la France et de la Hongrie. M. Halmoz a donné à M. Laroche la copie ci-jointe d'une note¹ qu'il avait remise à M. le Président du Conseil.

M. Halmoz a exposé les difficultés avec lesquelles le parti francophile hongrois se trouvait aux prises. Il a reconnu combien il était difficile au Gouvernement français de prendre une attitude favorable aux intérêts hongrois, sans exciter les susceptibilités et même les défiances de ses Alliés. Toutefois, il a insisté pour que certaines mesures soient prises, en vue de permettre au Gouvernement hongrois actuel de défendre contre ses adversaires sa politique de rapprochement avec la France.

Le Docteur Halmoz a abordé d'abord la question des réparations, insistant pour que Budapest ne fut pas seulement le siège d'une section de la Commission des Réparations. Il souhaite une Commission spéciale avec présidence française.

M. Laroche lui a dit qu'il s'informerait, mais qu'il croyait cette éventualité difficilement réalisable: d'abord parce qu'elle est contraire aux idées de la Commission des Réparations qui, pour des motifs d'ordre pratique, ne veut avoir à Pest qu'une succursale de Vienne; ensuite, parce que, en aucun cas, nous n'aurions de chances d'avoir la présidence à Pest, pour diverses raisons et spécialement parce que les imprudences du Gouvernement hongrois, qui a fait trop de bruit autour de ses rapports avec la France, feraient certainement écarter notre présidence.

Le Docteur Halmoz a dit qu'on craignait à Budapest que la Commission de Vienne ne fut imprégnée d'un esprit austrophile et anti-hongrois. M. Laroche a répondu que la section de Hongrie se montrerait probablement inspirée d'un esprit différent.

Le Docteur Halmoz a demandé aussi qu'on intervienne en faveur des Hongrois persécutés par les pays limitrophes. M. Laroche a répondu que la ratification du traité faciliterait beaucoup des interventions de ce genre.

¹ Voir l'Annexe du document.

En ce qui concerne la possibilité de constituer immédiatement la Commission de délimitation, M. Laroche a dit que cela ne pourrait être fait qu'après la mise en vigueur du Traité, mais qu'il pensait que pour donner une satisfaction au Gouvernement hongrois, il ne serait pas impossible de désigner immédiatement après la ratification par la Hongrie les délégués français et de publier cette désignation.

En ce qui concerne la question de l'armée, il a été expliqué au Docteur Halmoz une fois de plus que le système de l'enrôlement n'était pas une idée française, mais qu'il était impossible de toucher aux différents traités de paix qui étaient solidaires. Toutefois, si l'expérience permettait de trouver une solution répondant à l'esprit du traité, on pourrait examiner cela, mais plus tard et après l'entrée en fonction des Commissions de contrôle, seules qualifiées pour faire des propositions de ce genre.

M. Halmoz a demandé alors avec la plus grande insistance que le Colonel Baron Lang, Chef de Cabinet de l'Amiral Horty [Horthy], qui se trouve actuellement à l'Hôtel Bedford, à Paris, pût être reçu par le Général Weygand ou par le Général Desticker, afin qu'il puisse lui exposer ses idées sur l'organisation de l'armée hongroise.

Comme le Docteur Halmoz paraît attacher la plus grande importance, dans l'intérêt du parti francophile, à cette audience, il semble qu'on pourrait la ménager, puisqu'il ne s'agit pour le Général Desticker que d'entendre cet officier. Mais il faudrait prendre ses précautions contre toute interprétation erronée à Budapest.

ANNEXE

Note sur les motifs et les bases d'un accord économique Franco—Hongrois

Vu la situation géographique de la Hongrie il ne peut pas être douteux que la Hongrie est la porte des pays Balkaniques.

D'autre part, il est certain que la vie économique de l'ancienne Hongrie, toute entière, reste basée pour très longtemps sur la Hongrie, étant donné :

1° — Le fait que les parties détachées de la Hongrie ne peuvent être ravitaillées que par la plaine Hongroise;

2° — Le régime invariable des eaux qui afflueront toujours vers le Danube et la Theiss;

3° — Le régime des chemins de fer, dont le centre et la base sera toujours Budapest;

4° — Le fait, que la plus grande partie de l'outillage industriel de l'ancienne Hongrie se trouve à Budapest et dans les environs.

Ce sont peut-être les principaux motifs qui ont dû amener le Gouvernement Français et des groupes financiers et industriels français à s'intéresser à la vie économique et industrielle de ce pays, en s'assurant la possibilité du contrôle de ses forces économiques et financières.

Le projet de ce contrôle, tellement convoité par l'Angleterre et l'Italie et toujours espéré par l'Allemagne, vise trois points :

1° — Le contrôle des chemins de fer Hongrois.

Étant donné la structure du régime de ces chemins de fer, ce contrôle assure une influence notable sur tous les chemins de fer de l'ancienne Hongrie. La Hongrie étant située sur le chemin le plus court et le plus direct entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, le

contrôle de ces chemins de fer comporte le contrôle de ce trafic jusqu'à un certain point et notamment celui de la France du midi et de l'Italie vers la Russie.

Ce qui est tout-à-fait certain, c'est que le contrôle des chemins de fer Hongrois assure d'une manière absolue le contrôle exclusif du trafic de l'Allemagne vers tous les pays Balkaniques et vers l'Asie Mineure.

2° — Le contrôle de la navigation Danubienne.

Les Anglais ont essayé de s'assurer ce contrôle en rachetant les actions des Sociétés de Navigation Danubienne.

Le contrôle de la partie Hongroise du Danube, et notamment celui du port de Budapest, qu'aucun navire ne pourra éviter, assure, sans contestation, une influence autrement efficace.

3° — L'acquisition de l'outillage industriel.

Les 80 % de l'outillage industriel sont situés dans les parties restées magyares. Étant donné les difficultés financières et de transport, et le manque de matières premières, qui empêcheront pendant une longue durée la construction de nouvelles usines, cet outillage assurera une influence incontestable sur l'industrie et la production industrielle de toutes les parties de l'ancienne Hongrie.

La réalisation du programme tracé ci-dessus a été commencée.

Des groupes financiers et industriels français, par la voie de l'Union Européenne Industrielle et Financière, son entrés dans la Banque Générale de Crédit Hongrois, laquelle banque contrôle, à elle seule, 274 affaires industrielles dans toutes les parties de l'ancienne Hongrie, et notamment toute la grande industrie Hongroise.

D'autres groupes français ont acquis des options concernant l'exploitation et la reconstitution des chemins de fer Hongrois ainsi que la construction et l'exploitation du port de Budapest. Ces options sont signées par le gouvernement Hongrois et garanties par le Régent.

La mise en vigueur de ces options dépend uniquement de la réalisation d'un programme politique dont les bases sont contenues dans une note, que le gouvernement Français a adressé au gouvernement Hongrois le 27 Juin 1920¹ et qui ne touche en rien à la structure du traité de Trianon, mais qui aurait pour but la réconciliation des pays de l'Europe Centrale et la stabilité de la paix générale.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 72-73. et 76-79.

¹ Document non reproduit.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 208.

Budapest, 28 octobre 1920, 12h. 30.

(Reçu: 29 octobre, 6h. 30.)

Je vous prie de vouloir bien transmettre à Schneider et Cie le télégramme suivant de la part de M. Daudet:

„Nous avons eu ce matin 27 Octobre une conférence avec le Ministre de l'Agriculture¹, au sujet des réserves indiquées dans ma lettre N° 16 du 5 Octobre². Il résulte des déclarations du Ministre que les ports locaux de (Buda-Pest) et d'Erzsebetfalva (situé sur la rive gauche du bras de Soroksar entre le confluent du (Danube) (et) Gubacz(i)-Hid [Gubacsi-híd] (voir plan annexé à ma lettre 16) constituant la première tranche de travail, sont exécutés par l'(État) en régie pour le compte de la ville de Budapest qui en aura l'exploitation.

J'ai fait des réserves en m'appuyant (sur les) termes de la lettre d'option. Le Ministre m'a répondu qu'une loi serait nécessaire pour retirer (à la) ville (de) Budapest (cette) (concession) et la donner à l'État.

Le Conseil des Ministres sera saisi (aujourd'hui) de la question et le Président du Conseil³, assisté des (Ministres des Finances⁴) (du Commerce⁵) et de l'Agriculture, doit me convoquer pour me faire part d'une solution et discuter les garanties financières qui pourraient être données pour gager les capitaux nécessaires à l'exécution des travaux. Usine électrique et régularisation du bras de Soroksar (2 ème tranche) et construction du port industriel et commercial de Cze(1 gr. faux)⁶ (3 ème tranche) sont à la charge de l'État qui aura libre disposition de l'exploitation. Je vous confirme mes lettres N° 19 et 20 du 26 Octobre⁷. Signé: Daudet"

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 80-81.

¹ I. Szabó (de Nagyatád).

² Document non reproduit.

³ P. Teleki.

⁴ F. Korányi.

⁵ G. Rubinek.

⁶ Lacune de déchiffrement. Il s'agit de *Csepel*.

⁷ Documents non reproduits.

M. PRAZNOVSZKY, DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT HONGROIS À M. J. CAMBON,
AMBASSADEUR DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

D. N° 186.

Paris, 29 octobre 1920.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement Royal Hongrois vient de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Nationale le projet de loi concernant la ratification du Traité du Trianon. Par cet acte comme d'ailleurs par toute son attitude, le Gouvernement Royal Hongrois a prouvé qu'il suit la politique la plus pacifique et qu'il désire ardemment s'entendre avec ses voisins. Malheureusement cette attitude loyale de la Hongrie ne rencontre pas de sentiments analogues chez les États limitrophes de la Hongrie, ces pays continuant à poursuivre les populations habitant les territoires desannexés de la Couronne de St. Étienne. La Délégation Royale Hongroise s'est maintes fois permis d'attirer l'attention de la Conférence de la Paix et de celle des Ambassadeurs sur les persécutions dont les anciens sujets hongrois sont victimes dans les territoires détachés de la Hongrie.

La Délégation Royale Hongroise n'était à son plus vif regret jamais informée de la suite que lesdites Conférences ont bien voulu donner à ces démarches. On a pu toutefois constater que rien n'a changé quant au traitement cruel des anciens sujets hongrois, de sorte que la Hongrie tout en étant décidée de remplir loyalement toutes les obligations qui lui ont été imposées par le Traité, voit avec angoisse s'accomplir des actes aussi inhumains que contraires et aux lettres et à l'esprit du traité, actes qui rendent illusoires l'exécution exacte des stipulations concernant les droits des minorités.

À cette heure tragiquement solennelle où l'Assemblée Nationale Hongroise doit se décider à ratifier un traité par lequel la Hongrie perd les 2/3 de son territoire millénaire et des millions de ses sujets les plus fidèles, je me permets de m'adresser une fois de plus à la haute Conférence des Ambassadeurs en la priant de bien vouloir faire une démarche urgente et énergique auprès des Gouvernements de Prague, Bucarest et Belgrade, afin qu'ils mettent fin à toutes persécution [sic] politique des habitants des territoires détachés de la Hongrie et qu'ils exécutent les clauses du Traité relatives aux droits des minorités.

En même temps je prends la liberté de rappeler à la Haute Conférence des Ambassadeurs aux passages de la lettre d'envoi¹ d'après lesquels des commissions de délimitation seront déléguées afin de se rendre compte si les frontières tracées par le traité „correspondaient partout avec précision aux exigences ethniques et économiques”. Le document précité dit en effet verbalement: „Lorsque les commissions de délimitation auront commencé leur travail si elles estiment que les dispositions du traité créent quelque part, comme il est dit plus haut, une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, il leur sera loisible d'adresser un rapport à ce sujet au Conseil de la Société des Nations. Dans ce cas, les Puissances Alliées et Associées acceptent que le Conseil de la Société puisse, si une des parties en cause le lui demande, à offrir ses bons offices pour

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 321.

rectifier à l'amiable le tracé primitif dans les mêmes conditions, aux endroits où une modification aura été jugée désirable par une commission de délimitation. Les Puissances alliées et associées ont confiance que cette procédure fournit une méthode convenable pour corriger, dans le tracé des frontières toute injustice contre laquelle des objections fondées pourraient être formulées."

La lourde tâche qui incombe au Gouvernement Royal Hongrois en présentant le projet de loi concernant la ratification du traité, serait considérablement facilitée vis-à-vis de l'opinion publique du pays si cruellement éprouvé, s'il était à même de pouvoir communiquer simultanément à l'Assemblée Nationale que les grandes Puissances conduites par un sentiment de justice et d'équité ont:

1°) recommandé la modération aux Gouvernements des États limitrophes concernant le traitement des anciens sujets hongrois,

2°) pris les mesures nécessaires afin que les clauses de la lettre d'envoi soient exécutées le plus tôt possible et qu'on procède surtout sans délai à la constitution des commissions de délimitation.

Je serais infiniment obligé à Votre Excellence si Elle voulait bien m'informer de la suite que la Conférence des Ambassadeurs jugera bon de donner à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. ff. 88-90.

137

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 256.

Budapest, 31 octobre 1920.

Le succès relatif qu'ont obtenu les chrétiens-sociaux aux dernières élections autrichiennes, et qui leur assure une petite majorité au Parlement de Vienne a causé une grande satisfaction à Budapest. On escomptait un peu ce succès, sans oser trop espérer. Aujourd'hui que les tendances bolchevistes apparaissent en décroissance dans l'ancienne capitale de l'Empire, on se montre un peu plus rassuré sur les conséquences d'une propagande rouge dont l'idée seule exaspère les Hongrois. On conclut surtout du nouvel état de choses que certains accords deviendraient possibles avec l'Autriche, si elle parvenait à se dégager de l'emprise révolutionnaire.

J'ai déjà fait allusion dans ma dépêche du 12 octobre¹ aux conversations qui auraient été engagées dernièrement à Vienne par le Dr Gratz, représentant magyar, avec le Gouvernement autrichien. Le système que le Dr Gratz a été chargé de soutenir et qui est plus que jamais celui du Cabinet de Budapest, consiste à s'arranger avec le Cabinet de Vienne pour éviter la session à l'Autriche des comitats occidentaux. Moyennant quoi, une entente serait conclue entre les deux anciens troupes de la Double Monarchie sur le terrain

¹ Document non reproduit.

économique, sous l'aspect peut-être d'une nouvelle union douanière et monétaire, si les circonstances venaient à le permettre. Ce parti est l'opposé de celui dont j'entretenais V. Exc. dans ma lettre N° 255 du 30 Octobre 1920¹ et qui, pour rendre viable la nouvelle Hongrie, préconiserait de préférence un rapprochement avec la riche Roumanie, et, au lieu de s'obstiner, d'une manière plus ou moins détournée, à revenir aux anciens errements, envisagerait une politique large et opportuniste, propre à lancer la Hongrie sur une voie tout-à-fait nouvelle et peut-être salutaire à son relèvement. Ce sont les hommes d'affaires et un certain nombre d'hommes politiques avisés qui pencheraient de ce côté; ce sont surtout les réactionnaires invétérés, vieux généraux légitimistes, magnats un peu têtus et dépourvus d'autorité, qui [?] songeraient toujours à un rapprochement avec l'Autriche. Cette faction est d'ailleurs très peu nombreuse, si on la considère sous l'angle seul de la fidélité à l'ancienne cour de Vienne; elle est impuissante en soi devant le sentiment national magyar qui s'est réveillé plus que jamais au souffle de l'indépendance; son activité n'est à considérer un peu en ce moment que parce qu'elle touche, en quelque manière, au destin des fameux comitats occidentaux.

Si certains Hongrois songent aujourd'hui à un rapprochement avec l'Autriche, c'est uniquement pour essayer d'éviter la cession douloureuse de ces territoires. Je ne discuterai point ici le fond de la question, puisque le traité est formel et que son exécution est la base de notre politique; mais force m'est de constater le rôle immense que l'affaire des comitats joue actuellement dans l'opinion magyare. Le jour où ces territoires, encore occupés par les Hongrois, passeront définitivement à l'Autriche, ce sera non seulement la coupure irrémédiable qui en elle-même ne sera pas de nature à nous déplaire, mais un élément de haine de plus qui s'affirmera en Hongrie et s'ajoutera encore à tous ceux qui fermentent à Budapest contre les États voisins.

Les récentes élections autrichiennes sont donc intéressantes en ce qu'elle ravivent certains espoirs qu'on avait presque perdus, au temps de la majorité rouge à Vienne, concernant le sort des Comitats occidentaux. Dans le trouble profond qui s'est emparé ici des esprits, les Hongrois tâchent de se raccrocher à tout ce qui peut leur paraître une branche de salut. C'est pourquoi il importe tant pour nous de profiter de ces circonstances favorables pour essayer d'implanter en Hongrie notre influence. Celle-ci a pris actuellement le pas sur les autres, sans que, en somme, il nous en ait rien coûté. Notre intérêt est sans doute de la fortifier toujours, dans toute la mesure où le permettrait les circonstances.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 39-41.

¹ Document non reproduit.

NOTE SUR LES MOTIFS, LES CONDITIONS ET LES BUTS D'UN RAPPROCHEMENT
POLITIQUE DE LA FRANCE ET DE LA HONGRIE¹

N. Sans N°

Sans lieu, 1 novembre 1920.

La Hongrie ayant recouvert son entière liberté d'action après la guerre, les hommes dirigeants de la Hongrie cherchaient une nouvelle orientation politique. Des conversations furent engagées avec des personnalités compétentes du Gouvernement français et il a été constaté que les intérêts de la France et de la Hongrie étaient plutôt concordants.

Le Gouvernement français a reconnu l'extrême importance de la situation économique et politique de la Hongrie. Le Gouvernement hongrois a compris tout l'intérêt qu'il avait d'orienter son pays vers la France, laquelle pouvait lui garantir autant son indépendance politique que sa reconstitution économique.

Les conversations engagées se tenaient toujours dans les limites du traité de paix de Trianon et elles suivirent strictement la marche de route indiquée par la lettre d'envoi² annexée à ce traité.

Aussi, avait-on envisagé comme but:

1° ... Des accords économiques entre la France et la Hongrie.

2° Une orientation politique de la Hongrie vers la France en vue:

a) d'obtenir des facilités pour la réparation des injustices ethniques et économiques du traité de paix et cela par la voie et les possibilités indiquées dans la lettre d'envoi;

b) de trouver les éléments d'une réconciliation de la Hongrie et des pays voisins et ceux d'une collaboration mutuelle des pays créés des cendres de l'ancienne monarchie.

Les accords économiques ont été passés et leur exécution a été commencée.

Les conversations politiques aboutirent dans une note adressée par le Gouvernement français au Gouvernement hongrois, tandis qu'en Hongrie un mouvement nettement francophile s'accrut et les pouvoirs sont passés entre les mains des personnes qui ont mené les conversations en question et desquelles les sentiments ne sont pas douteux.

Le Gouvernement hongrois est conscient des difficultés qui se présenteront en vue des réparations qu'il espère. Aussi le Gouvernement hongrois trouvera-t-il la force de la patience imposée par le malheur de son pays.

D'autre part, la solution immédiate de certaines questions est inévitable et s'impose d'autant plus qu'il n'est pas à prévoir que des difficultés insurmontables puissent se présenter.

Les questions dont la solution ne peut pas être retardée sont les suivantes:

1° ... Il semble qu'on ait eu l'intention de soumettre les questions de réparations à la Commission résidant à Vienne. Cette Commission étant entourée depuis longtemps de personnes hostiles à la Hongrie, cette manière d'agir, loin d'apporter un apaisement et le

¹ L'auteur de la note est inconnu; celle-ci a été probablement préparée par le Gouvernement hongrois.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II, sous le N° 231.

sentiment de la confiance, soulèverait d'éternelles protestations. De plus, les rapports de la Hongrie et des pays limitrophes qu'il y aurait tant d'intérêt à améliorer, en souffriraient encore.

On a demandé et on demande de la part du Gouvernement hongrois que le Gouvernement français veuille user de toute son influence pour qu'une Commission de réparations, indépendante et séparée de celle de Vienne, soit nommée à Budapest pour les questions concernant la Hongrie.

2° ... Dans le moment difficile où le Gouvernement hongrois est obligé de ratifier une paix par laquelle la Hongrie perd deux tiers de son territoire, toutes les espérances de la population vont vers les Commissions de délimitation promises par la lettre d'envoi et par la note du Gouvernement français.

Il serait de la plus grande importance que des mesures soient prises en vue de la constitution immédiate de ces Commissions et que les membres français soient nommés incessamment.

3° ... Immédiatement après l'imminente ratification de la paix, il impliquera au Gouvernement hongrois la lourde tâche de réorganiser son armée.

Deux questions essentielles se posent :

Le système de l'enrôlement et le système de l'armement et de l'organisation de l'armée.

De la solution du système de l'enrôlement dépend la future prospérité sociale et économique du pays. Car si réellement le système indiqué par le traité de paix était imposé, cela provoquerait la ruine au point de vue social ainsi qu'au point de vue financier.

La solution du système de l'armement et de l'organisation implique l'orientation politique définitive de la Hongrie.

Car la Hongrie — vu sa situation géographique et ethnique — ne pourrait pas rester neutre dans le cas où les grandes questions d'ordre général de l'Europe ou les questions d'intérêt plutôt local, mais touchant de plus près seraient posées. Et il serait inutile de nier qu'à ce moment, la Hongrie sera à qui aura la possibilité de l'armer. D'autre part, aura la possibilité d'armer la Hongrie exclusivement la puissance dont le système d'armement et d'organisation aura été adopté dès maintenant.

C'est la raison pour laquelle le parti et le Gouvernement sincèrement francophile ont décidé de demander à la France de leur prêter son aide à cet effet et c'est pourquoi, après des conversations préalables, ayant eu lieu au mois d'août, une Commission déléguée à Paris attend une réponse à la question relative à l'armée qui est la plus pressante et laquelle est la plus importante.

Il reste à noter que la Hongrie est tout à fait et sincèrement, décidée à respecter le traité de paix et notamment les dispositions concernant son armée.

Il n'est donc nullement question d'augmenter l'effectif prévu par le Traité. Au contraire, la Hongrie est prête à offrir toutes les garanties possibles de réduire en même temps son effectif jusqu'à la limite prévue par le traité et le Gouvernement français pourrait avoir la possibilité de rassurer les voisins de la Hongrie — ses alliés — sur ce point, le plus délicat.

La Hongrie, pleine de confiance en la France, ne demande pas mieux que de pouvoir s'entendre et de collaborer avec ses voisins.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 82-83.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

Vienne, 1 novembre 1920.

L'appui que la France donne à Horthy est un fait si connu, qu'il n'est même pas nécessaire de le démontrer. On pourrait dire que cette situation constitue depuis près d'un an le sujet des conversations européennes de chaque jour. Par des documents publiés dans „l'Arbeiter Zeitung” de Vienne et émanant de l'Ambassade hongroise à Vienne, on pourrait voir d'une manière éclatante combien ces „soupçons”, sur la sympathie française pour le régime sanglant de la terreur blanche en Hongrie, ont de faits concrets à leur appui. C'est ainsi que, dans un acte officiel de l'Ambassade de Vienne (acte N° 250/520 D.S.¹) on dit: „...Dès aujourd'hui déjà, notre politique, sous l'influence de financiers de là-bas, sera soutenue ouvertement par les cercles officiels français et la presse officieuse et semi-officieuse de Paris a déjà reçu la directive de fortifier cette tendance...”

Plus loin au sujet de la politique de Renner il y est dit: „...À Paris on nous encourage à contrôler la politique de Renner et on considère que c'est un des points les plus importants de notre politique, que c'est une nécessité nationale pour la politique française... Halmos (un agent politique de la Hongrie), résidant depuis plusieurs semaines à Paris, envoie des rapports au sujet du succès de ses négociations aussi bien politiques que financières.

Dans un autre acte, on parle également de la sympathie française, et on dit que la France regrette déjà d'avoir balkanisé l'Europe, que les politiciens sont prêts à arranger de nouveau les choses, qu'elle s'est détournée de la Tchécoslovaquie et que la France est persuadée que ses intérêts sont identiques à ceux de la Hongrie.

On peut admettre que ces actes ne constituent qu'une exagération de la situation réelle, mais un envoyé de Gouvernement ne peut, sans aucun motif, avancer des choses telles que celles qui se trouvent dans ces actes.

Pour nous, le plus important est de savoir quelles sont les véritables intentions de la France vis-à-vis de Horthy, et c'est ce que nous devrions savoir pour nous orienter et représenter les intérêts réels du peuple hongrois. Il serait du plus haut intérêt de savoir s'il ne s'agit ici que de tentatives de quelques groupes capitalistes, qui cherchent à faire leurs affaires en Hongrie, ou bien s'il s'agit réellement d'un plan important du gouvernement

¹ Document non reproduit.

officieux français. On a déjà tant parlé officiellement de vastes plans, tels que la mise en régie de tous les chemins de fer hongrois et même, d'une convention militaire conclue avec Horthy à Gödöllő.¹

Nous prétendons, et nous pouvons le démontrer par des faits, que la France bâtit sur du sable. Nous affirmons notamment que la France, avec une politique sérieuse, peut avoir droit à la reconnaissance de la Hongrie, mais elle ne peut qu'être exploitée et trompée par Horthy, ses partisans et tout son système. Il suffit de songer qu'en Hongrie tant qu'existent des détachements d'officiers, toute activité économique est exclue pour savoir que même les capitalistes français feront banqueroute dans la Hongrie de Horthy. Une bande de pillards y règne en maîtres et on n'y trouve trace ni de droit, ni de sécurité. Les entrepreneurs agricoles et les commerçants sont volés (voyez les cas de Lamiau, Reismann et de cent autres) et fuient le pays. Comment les étrangers n'y seraient-ils pas trompés? La classe ouvrière est aigrie et on ne pourra la ramener à un travail productif avant que le minimum de droits civils dans un régime démocratique ne lui soit assuré.

Voici quelques faits qui indiquent que la situation politique est encore bien plus grave.

Les dominateurs actuels de la Hongrie montrèrent leurs véritables dispositions lorsqu'ils ont cru apprendre, après la défaite de Wrangel, que la politique française se montrait plus réservée à leur égard. Il suffit de lire les rapports des séances de l'Assemblée nationale hongroise, des quatre dernières semaines, et on y verra que le Ministre des Affaires Étrangères, le Comte Csaky, salue presque avec contentement l'attitude plus tiède de la France et il pense „que la Hongrie a déjà trouvé d'autres amis". Le Comte Pallavicini pensait qu'il était grand temps d'en finir „avec l'illusion française".

Un agent de la politique étrangère, le député Balla, tint un discours dans lequel il se déclara en faveur d'une orientation Yougo-Slave et italienne. Les propos tenus par le fameux Stefan Friedrich, sont encore plus significatifs. Il déclara, sans détours, que la Hongrie n'a qu'à se tourner vers l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie. Et ceci est vraiment le souhait le plus cher de ces messieurs. Ils sont tous des militaristes invétérés, et leurs véritables alliés sont les pan-germanistes. Le junker prussien et Guillaume II sont leur idéal et comme leurs serviteurs fidèles ils cherchent à réinstaller les Habsbourg. C'est pourquoi la France ne peut trouver un véritable allié que dans un régime hongrois démocratique. Aussi n'y a-t-il rien de plus pressant que l'expulsion de ces aventuriers et avant tout de leur unique pilier, les fameux détachements d'officiers. Également au point de vue des intérêts français il est de toute urgence de désarmer immédiatement les bandes de Horthy et de les remplacer par une police internationale de confiance.

Sinon, la France aurait à craindre:

1. ou bien une attaque des états de succession, ce qui entraînerait le rétablissement de l'Autriche—Hongrie des Habsbourg, et aurait pour conséquence la restauration de Guillaume II.
2. ou bien le bolchevisme, inévitable le jour où les paysans hongrois et les peuples autrichien ou tchèque entrèrent de nouveau en guerre.

a) Il est à remarquer ici avec la plus grande attention que les bandes Horthy constituent une „armée" inutilisable, pour une campagne sérieuse et encore moins contre les Russes.

¹ Voir la note respective du document reproduit ci-dessus sous le N° 40.

Elle n'a de valeur que dans une guerre civile, quand il s'agit de maltraiter et de soumettre des citoyens paisibles.

b) Le départ de Horthy ne veut pas dire Bolchevisme. La France n'a rien à craindre à ce sujet. D'ailleurs une nouvelle constellation de politique intérieure basée sur la démocratie est déjà en formation.

Il s'agit ici d'hommes tels que Battuani [Batthyány] et Lovassy [Lovászy], qui sont comme amis de l'entente, ensuite de démocrates bourgeois tels que Barczy (l'ancien bourgmestre de Buda-Pest), Ugron, etc... finalement de socialistes tels que Garami, Peidl, Buchinger, Peyer, etc... qui ne se sont pas compromis avec le Bolchevisme, et le leader des petits paysans Szabo de Nasyatad [Nagyatád].

Avec cette constellation, on pourrait mener une politique anti-allemande, en abandonnant l'idée de l'intégrité du territoire et nouer des relations amicales avec les états de succession.

Ce groupe vient de fonder un journal quotidien à Vienne.

Si ce groupement n'a pas été possible jusqu'à présent, il faut le reconnaître, c'est que la France soutient Horthy et conduit une politique monarchiste réactionnaire. Par contre le plus petit encouragement de la part de la France pourrait faire triompher ce groupement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 86-89.

140

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 258.

Budapest, 1 novembre 1920.

Par une lettre N° 257 du 31 Octobre², j'ai eu l'honneur de signaler au département combien il me paraîtrait désirable que le Cabinet actuel, ami de l'ordre et de la paix et orienté extérieurement vers la France, restât au pouvoir, en tout cas aussi longtemps qu'un cabinet à tendances, à peu près similaires ait chance de le remplacer. Cette dernière hypothèse pourrait, en effet, se réaliser assez facilement quelque temps après la ratification, si celle-ci est obtenue sans qu'une trop grande effervescence se produise, toujours capable de provoquer quelque crise de désespoir. C'est pourquoi j'espère que le Comte Teleki, avec sa prudence et son adresse habituelles, saura gagner du temps sur les agités et doubler, sans trop de dommage, le cas dangereux du 15 Novembre. Je voudrais seulement, dans cette lettre, exposer la nécessité pour nous d'être très prudents vis-à-vis de l'opinion magyare, non seulement dans notre intérêt, mais dans celui de toute l'Europe Centrale.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Rome, à Londres et à Vienne.

² Document non reproduit.

C'est, en somme, le Gouvernement actuel qui, malgré son manque d'autorité encore fréquent, impose sa volonté de calme et déjoue par son attitude avisée tous les petits complots qui continuent à se tramer. Car il en existe, la Hongrie ne pouvant, du jour au lendemain, se débarrasser des militaires demeurés pour la plupart germanophiles et qui, exaspérés par les conditions de paix et trop dépourvues de sens politique pour se rendre à la raison, ne rêvent à tort que d'une revanche rapide sur leurs voisins. Tel est le seul danger actuellement en Hongrie: il provient non pas du gouvernement qui est sage et que nous avons tout intérêt à soutenir mais du parti militaire encore puissant en secret, à cause de la faiblesse du Régent. Cette question de l'armée, ou, pour parler plus exactement, des nombreux officiers aujourd'hui sans emploi, devra être résolue, d'une manière ou de l'autre, dans un délai relativement prochain, moins encore pour le bien des finances du pays, que pour la cause de la tranquillité européenne; et je compte, un jour prochain, examiner cette question à part. Pour aujourd'hui j'appellerai seulement l'attention de Votre Excellence sur la tentation principale qui obsède le parti militaire.

Votre Excellence ne sera probablement pas surprise si j'indique les Tchèques comme les premiers ennemis sur lesquels les officiers Hongrois, s'ils avaient les mains libres, se précipiteraient les plus volontiers. Il y a plusieurs raisons à cet état d'esprit: 1° — Haine contre les possesseurs de la Slovaquie; 2° — Conviction que le soldat tchèque ne tiendrait pas devant le soldat Hongrois; 3° — idée généralement répandue que la Tchéco-Slovaquie manque de l'unité sans laquelle naissent difficilement les États forts; 4° — supposition que les Allemands, de nationalité tchèque et peut-être les Allemands d'Autriche prêteraient éventuellement un concours efficace à la Hongrie. Je ne fais, en ce moment, que rapporter sans commentaires.

Et les Serbes, dira-t-on? Ne serait-ce pas polie de tenter un coup contre les Tchèques, quand les Serbes entreraient sans doute facilement en Hongrie? N'oublions pas que nous sommes en plein rêve, que des agités seuls nourrissent de semblables projets, car ils ont déjà préparé leur réponse: ils comptent sur la révolution croate, et, j'ajoute, sur l'aide de l'Italie.

Dans ce plan fantasmagorique, quoique toujours susceptible d'être tenté en cas de désordre à Budapest, une seule chose me paraît peut-être à considérer sérieusement: les intrigues de [...] ¹ Serbie. J'en ai déjà entretenu le département dans ma lettre N° 248 du 25 Octobre². Il me paraît certain que l'Italie tend présentement à exploiter à son profit l'animosité des Hongrois contre les Serbes, en faveur de sa propagande dans le Centre de l'Europe et de ses propres intérêts dans l'Adriatique. De là cependant à croire, comme le soutiennent quelques exaltés du Nemzeti Casino que nos alliés du Sud n'attendent qu'une occasion pour se précipiter sur le Royaume S.H.S., il y a loin, dans l'état politique et social actuel de l'Italie. Cette simple constatation montre combien de nuages peuvent s'accumuler dans certains cerveaux sans réflexion.

Ma conclusion est donc, une fois de plus, qu'il ne convient pas de prendre au sérieux tous ces bruits. Ceux-ci ne pourraient jamais se réaliser que le jour où le Gouvernement se trouverait annihilé à la suite de troubles intérieurs. C'est pourquoi il me semble

¹ Mots illisibles.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 131.

indispensable de manier assez doucement la Hongrie pour ne pas y provoquer d'agitation et d'inutile soubresaut national. Là est, je crois, la clef de la paix dans l'Europe Centrale, et la grande Entente la tient dans ses mains. Je n'ai, au surplus, signalé ces vaines intrigues à Votre Excellence que parce qu'il est de mon devoir de Lui communiquer toutes les informations de nature à L'éclairer sur la mentalité magyare du moment. Il est bon de tout prévoir mais il faut aussi mettre chaque chose à sa place selon une juste perspective, et le Gouvernement Hongrois actuel, s'il n'est pas débordé par les événements, fera une politique résolument pacifique.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 42-46.

141

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 259.

Budapest, 1 novembre 1920.

Par un télégramme N° 207 du 27 Octobre¹, j'ai eu l'honneur de rendre compte au département de la démarche collective effectuée par moi, de concert avec mes collègues britannique² et italien³, pour déclarer au gouvernement Hongrois que la date fixée par l'Entente comme dernier délai pour la ratification du traité était le 15 Novembre. Dans le cas où la ratification ne serait pas opérée à cette date, le Gouvernement Hongrois était averti que ses représentants ne seraient plus admis à siéger dans certaines commissions internationales, ainsi que la faveur leur en avait été accordée. Votre Excellence voudra bien d'ailleurs trouver ci-joint le texte de la note⁴ remise simultanément au ministère des Affaires Étrangères par les 3 représentants des Puissances Alliées.

En l'absence du Comte Csaky, qui se trouvait précisément à l'Assemblée nationale pour l'informer de la décision de la Conférence des Ambassadeurs et de la date du 1er Novembre primitivement indiquée, comme échéance, nous avons été reçu par M. Kanya, Secrétaire Général. Celui-ci, après nous avoir correctement entendus, ne nous a peut-être pas remerciés suffisamment de la prolongation de 15 jours qui venait d'être accordée à la Hongrie; mais j'ai rencontré le Comte Csaky le soir même; et le ministre des Affaires Étrangères m'a paru très détendu par la démarche de la matinée. Le même amertume ne perçait plus dans ses paroles. Il m'a dit avec une sincérité apparente qu'il attribuait principalement à la France l'heureuse modification apportée par la Conférence des

¹ Document non reproduit.

² A. Johnson.

³ Le prince Castagneto.

⁴ L'Annexe n'est pas reproduite. Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 132.

Ambassadeurs à sa première décision. Il est tellement intéressé à ce que notre influence grandissante ne subisse pas de recul qu'il m'a exprimé le souhait d'être de nouveau soutenu par nous devant l'opinion et qu'il ne désespérerait pas encore.

La ville de Budapest est calme. Le caractère magyar offre ceci de particulier qu'aussi longtemps que la réalité n'est pas matériellement accomplie, l'effet des circonstances malheureuses se produit lentement et ne fait que se préparer pour le jour où il se manifesterait avec moins de réserve. Ne nous attendons cependant pas à des événements graves. J'incline à penser, au contraire, que si le Parlement a la sagesse d'agir dans un calme au moins apparent, il n'y aura aucun trouble; mais nous allons peut-être revenir pour quelque temps à la sorte d'état endémique que j'ai eu souvent l'occasion de signaler au département après la signature du Traité. Je fais allusion à certains désordres sporadiques de la rue, dont les Juifs sont le plus souvent les victimes. Depuis quelques jours, réapparaissent les arrestations arbitraires, les disparitions mystérieuses, symptômes de maladie morale résultant d'une émotion profonde et de la nécessité d'une diversion extérieure. Espérons que la ratification du traité n'entraînera point de conséquences plus sérieuses. C'est après cette opération que la Hongrie devra se ressaisir réellement, puisqu'aucune autre solution ne lui restera que la régénération par le travail et le silence dans la paix. Je crois aussi que, au milieu de voisins qui la dominent économiquement et n'ont point pour elle de sentiments amicaux, elle aura en même temps besoin de l'appui d'une grande puissance pour ne pas mourir étouffée. C'est pourquoi le Cabinet actuel continue à regarder vers nous, la France étant vraiment devenue sur le continent le chef de file d'où doivent venir désormais le mot d'ordre et la direction.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 139—141.

142

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 260.

Budapest, 2 novembre 1920.

M. Daniélou a quitté Budapest vendredi 29 Octobre après un séjour d'une quinzaine de jours en Hongrie. Conformément aux instructions de Votre Excellence, je me suis efforcé de faciliter au rapporteur du traité de Trianon l'accomplissement de sa mission.

M. Daniélou a eu l'occasion de voir des personnes appartenant à tous les partis et à toutes les classes sociales, et il a pu recueillir au cours de ses conversations et des voyages qu'il a faits, sur le territoire actuel de la Hongrie, des observations intéressantes.

Quoi qu'il en soit, sa seule présence ici a produit la plus heureuse impression en démontrant aux Hongrois aussi bien qu'à nos compatriotes que le Parlement Français entendait se prononcer en pleine connaissance de cause. Le Voyage de M. Daniélou, qui donnera au rapporteur du traité avec la Hongrie une autorité toute particulière pour exposer

au parlement¹ les graves problèmes de l'Europe Centrale, contribuera certainement à relever le prestige des institutions parlementaires et répondra victorieusement aux attaques faciles par lesquelles les conservateurs cherchent à détourner la Hongrie d'un régime libéral et d'une représentation démocratique.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 144-145.

143

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. PRAZNOVSKY, PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION HONGROISE

D. Sans N°

Paris, 5 novembre 1920.

Monsieur le Président,

Par lettre du 29 Octobre², vous avez bien voulu faire connaître à la Conférence que le Gouvernement hongrois avait soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale le projet de loi portant ratification du Traité de Trianon.

En protestant des sentiments pacifiques qui ont toujours animé la Hongrie, vous ajoutiez que la tâche qui incombe à votre Gouvernement lui serait singulièrement facilitée s'il pouvait faire connaître à l'Assemblée nationale que les Puissances interviennent auprès des États limitrophes de la Hongrie pour les amener à respecter les droits des minorités hongroises et qu'elles sont, d'autre part, prêtes à procéder sans délai à la constitution des Commissions de délimitation.

La Conférence n'a jamais cessé d'attirer l'attention des États de l'Europe Centrale sur la nécessité qui s'impose à eux de respecter les droits que les Traités conclus sous les auspices des Puissances ont reconnus aux minorités ethniques, linguistiques ou religieuses. Les Gouvernements alliés sont fermement décidés à persévérer dans cette politique, mais il ne vous échappera pas que leur tâche se trouve singulièrement facilitée à cet égard le jour où, en ratifiant le Traité de Trianon, la Hongrie aura donné une preuve irrécusable de ses sentiments pacifiques. Sans attendre cette date cependant, la Conférence a décidé d'attirer à nouveau l'attention des États limitrophes de la Hongrie sur l'observation des clauses des Traités relatifs à la protection des minorités.

Quant à la constitution des Commissions de délimitation et aux pouvoirs que leur accorde la lettre d'envoi adressée le 6 Mai 1920 par la Conférence à la Délégation hongroise³, les Puiss. alliées s'en sont déjà préoccupées, mais il est clair que les Commissions ne pourront entrer en fonctions que lorsque le Traité sera en vigueur: de cette mise en vigueur, la ratification par la Hongrie est la condition préalable indispensable.

¹ Voir le texte de l'exposé de Charles Daniélou, député au Parlement français, dans le document reproduit ci-dessous sous le N° 159.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 136.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

À ce double point de vue, il est donc de l'intérêt de la Hongrie elle-même, comme la Conférence n'a cessé de le marquer, que toutes les mesures soient prises à Budapest en vue de hâter la ratification.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 144. f. 77.

144

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 507-508.

*Varsovie, 5 novembre 1920, 19h. 50.
(Reçu: 5 novembre, 22h., 21h. 55.)*

M. Take Jonesco [Ionesco], arrivé lundi soir à Varsovie, en est reparti hier directement pour Bucarest. Comme il était à prévoir, aucune base n'a été établie en vue d'un accord éventuel. Dans ses conversations avec les membres du gouvernement polonais, le Ministre des Affaires Étrangères roumain paraît avoir eu surtout le désir de se renseigner sur leurs intentions et leurs projets. Il s'est montré en effet très réservé, m'a dit le Prince Sapieha, se bornant à exposer des considérations d'ordre général. Il s'est rendu compte que les rancunes contre la Tchéco-Slovaquie étaient encore trop vives pour que l'entrée de la Pologne dans la petite entente put être escomptée. Il a pu remarquer d'autre part que les préoccupations du gouvernement polonais portaient principalement sur les questions orientales et sur les questions baltiques qui ne présentent pour la Roumanie qu'un intérêt secondaire.

M. Take Jonesco m'a dit que les Polonais auraient souhaité une entente particulière avec la Roumanie mais qu'il ne pouvait en être question et a ajouté qu'il était prématuré d'envisager leur participation à la petite entente. J'ai eu l'impression qu'à son arrivée à Varsovie, il croyait mieux et qu'il est un peu déçu des résultats de sa visite. Ces résultats n'ont, en fait, aucune portée pratique. On a pris contact, on a reconnu que les deux pays avaient des intérêts identiques qu'aucune cause de divergence ne les séparait et que leur politique poursuivait le même but principal, la consolidation de la paix. Au déjeuner d'adieu offert hier par le Prince Sapieha, et auquel les chefs de mission étaient conviés, les discours prononcés par lui-même et par M. Take Jonesco donnèrent très clairement cette note. (Seulement) on s'était rendu compte assez vite qu'il était inutile d'espérer davantage.

Le Ministre des Affaires Étrangères roumain se loue d'ailleurs grandement de la réception qui lui a été faite et des attentions dont il a été l'objet.

AD. Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. ff. 2-3.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 264.

Budapest, 6 novembre 1920.

J'ai eu, cette semaine, un long entretien avec l'Archiduc Joseph. Votre Excellence connaît déjà par ma correspondance précédente mon impression sur ce prince sage, d'intelligence moyenne mais avisée, de tendances libérales, très honnête et fidèle à ses engagements. Appartenant à la famille de Habsbourg, il en a suivi les vicissitudes. Il n'est plus aujourd'hui qu'une sorte d'Altesse „in partibus”, quoique habitant toujours son magnifique palais de Buda. Cousin éloigné de l'Ex-Empereur¹ qu'il apprécie peu, n'ayant tiré de son origine qu'un reflet impérial qui l'auréole aux yeux d'une population presque entièrement monarchiste, Joseph de Habsbourg a toujours été considéré dans ce pays comme un prince exclusivement magyar, et sa popularité dans les campagnes et la classe moyenne des villes n'a pas d'autre motif. Son nom est prononcé fréquemment comme celui du roi de demain. Ma dernière conversation avec lui est manifestement liée aux ambitions qu'il nourrit. C'est pourquoi je la rapporterai fidèlement à Votre Excellence.

„Croire, m'a dit en substance l'archiduc Joseph, que la situation intérieure actuelle peut longtemps durer est une grave erreur. C'est celle de l'Amiral Horthy qui, constatant l'impatience témoignée par l'Assemblée Nationale au sujet de la question du trône, songerait à la dissoudre, au besoin par la force, dans la pensée qu'un roi ne devra être choisi que le jour où beaucoup de difficultés seraient déjà résolues. Mon avis, au contraire, est que l'ordre ne renaîtra dans ce pays que le jour où l'autorité monarchique sera reconstituée. Seule l'autorité royale est capable dès à présent de conduire la Hongrie vers ses nouveaux destins.

„Quel sera le roi? Un Habsbourg; car on n'en veut point d'autres. La plupart songent à moi; c'est moi que veut le peuple, surtout celui des campagnes. Beaucoup de magnats préfèrent mon cousin Charles en invoquant le principe de légitimité; pas tous cependant. Bref, si la France levait l'interdit qui pèse sur les Habsbourg, je suis presque assuré d'être le roi de demain.

„Admettons pour un instant que les circonstances me portent au pouvoir; je ferai aussitôt une proclamation pour affirmer: 1° — ma volonté formelle de paix avec les voisins; 2° — mon orientation vers l'Entente, c'est-à-dire vers la France qui m'en apparaît la tête. Mon but serait de conclure des accords avec les États qui encerclent la Hongrie; notamment avec la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie. En ce qui concerne la Roumanie, je crois que nous pourrions nous entendre, en procédant doucement avec l'opinion publique hongroise; les conventions seraient d'abord économiques pour aboutir ensuite à des concessions politiques de la Roumanie, en Transylvanie, moyennant l'aide du Gouvernement français. Quant à la Tchéco-Slovaquie je sais de bonne source que le Président Masaryk verrait d'un bon œil mon élévation au trône. J'en ai la certitude,

¹ Charles de Habsbourg.

d'après les déclarations qu'il a faites à un Slovaque de mes amis, que je lui ai envoyé pour le pressentir, sans qu'il s'en doute. Le Président Masaryk est un homme sage que j'estime. Avec son consentement une entente serait possible entre nos deux pays.

„Vous n'ignorez pas non plus que nous avons des sympathies pour la Pologne, et qu'elle semble nous les rendre. Mon désir serait de me rapprocher également de la Pologne.

„Et maintenant, parlons un peu de l'Italie. C'est vers la France que nous voulons nous tourner, parce qu'elle a plus de force et d'autorité. S'il nous faut choisir entre Paris et Rome, s'est Paris que nous choisissons; mais, si Paris nous repousse, nous irons à Rome. J'ajoute que nous serions particulièrement heureux s'il nous était possible de nous appuyer à la fois sur la France et sur l'Italie, en donnant toujours toutefois la préférence à la France. Telles sont les grandes lignes que je suivrais comme souverain. Je vous autorise à les indiquer à Paris. C'est à votre Gouvernement de voir s'il préfère mon cousin Charles qui se prétend aujourd'hui soutenu par le Gouvernement Français.”

J'ai résumé de mon mieux tous ces propos, formulés avec une grande netteté, au cours d'une conversation d'une heure. Votre Excellence pourra apprécier si l'archiduc Joseph est vraiment aussi peu doué que le prétendent ses détracteurs. Je doute que l'ex-Empereur ait des idées aussi claires.

J'ai répondu à l'Archiduc dont les déclarations étaient souvent coupées de questions précises:

1° — qu'en ce qui concerne la famille des Habsbourg, j'en étais resté, pour ma part, à la communication faite, en Février dernier, par l'Entente au Gouvernement Hongrois, mais que je n'ignorais pas le désir presque unanimement exprimé par le pays de mettre sur le trône, en tout cas, un prince de cette maison;

2° — que j'approuvais entièrement la politique, préconisée par lui, de rapprochement et de bons rapports avec les États voisins. J'ai ajouté que, pour la Roumanie, notamment, l'idée pouvait être féconde, et qu'elle concordait d'ailleurs avec la politique suivie jusqu'à présent par le Gouvernement Français. J'ai ajouté, en réponse à une demande précise, que le Gouvernement de la République continuait à ne nourrir aucun sentiment hostile à l'égard de la Hongrie sur le point de ratifier le traité et d'accepter ses destinées nouvelles, et que même nous étions disposés à l'aider en vue d'obtenir de la Roumanie le concours économique qui lui est nécessaire et un meilleur traitement des minorités hongroises. J'ai enfin profité de l'occasion pour faire l'éloge du Président Masaryk et de son esprit large et conciliateur.

3° — Abordant la question délicate de l'influence italienne, actuellement si active à Budapest, j'ai déclaré que la France toujours fidèle ne faisait de politique contre aucun de ses alliés, mais que, ainsi que l'Archiduc le reconnaissait lui-même, notre prestige plus grand et notre force plus réelle nous donnaient une sorte de préséance, méritée par notre appui plus puissant.

Enfin, saisissant l'opportunité qui s'offrait à moi, j'ai interrogé moi-même l'archiduc sur ses idées et celles de son pays concernant l'Allemagne. Je lui ai demandé quel serait le rôle de la Hongrie vis-à-vis de ses anciens alliés, le jour où, la Hongrie étant en amitié étroite avec la Pologne, celle-ci, par exemple serait attaquée par l'Allemagne. Il m'a répondu:

„La Pologne seule serait incapable de lutter contre l'Allemagne. Le soldat polonais déjà moins bon que le soldat russe, l'est encore moins que le soldat allemand. L'aide hongroise ne pouvant pas sauver les Polonais, nous serions ainsi appelés à rester neutres. Mais il en serait différemment si la Pologne attaquée par l'Allemagne se trouvait soutenue sur le Rhin par la France. Alors, avec votre appui, l'armée hongroise marcherait contre l'Allemagne.”

Et comme je demandais à mon interlocuteur si le soldat hongrois consentirait à se battre contre son ancien compagnon d'armes:

„Ne dites pas compagnon d'armes, riposta l'archiduc. Nous nous sommes battus en 1866 contre la Prusse; nous n'avons pas apprécié, pendant la dernière guerre, l'attitude de l'armée allemande en Hongrie; le paysan hongrois n'aime pas l'allemand. Oui, nous pourrions lutter contre l'Allemagne.”

La valeur de ces déclarations de l'Archiduc Joseph, n'échappera pas à Votre Excellence, dans le cas où ce Prince monterait sur le trône de Hongrie. Sa sincérité ne peut pas être mise en doute; ses idées sont d'ailleurs entièrement conforme[s] à celles que professe, tout au moins, la générosité de son parti à tendances libérales. Le magyar du peuple et l'intellectuel hongrois, même sous l'emprise qui persistera encore quelques années, de l'enseignement universitaire allemand destiné d'ailleurs à disparaître si nous le voulons, seront toujours, en effet, plus accessibles à notre influence que le magnat. À part un certain nombre d'aristocrates dès à présent éclairés, comme les détenteurs actuels du pouvoir, c'est dans la haute noblesse, c'est-à-dire dans les familiers inévitables du roi Charles, si celui-ci remontait jamais sur le trône, que se trouve la place forte de la germanophilie. Cette constatation serait, me semble-t-il de nature à nous faire pencher pour l'Archiduc Joseph, dans le cas où l'ancien veto contre les Habsbourg ne serait pas maintenu par l'Entente; or, je le répète, l'archiduc Joseph qui était mal vu à Vienne est avant tout un prince hongrois. Quel ne serait pas l'heureux effet produit, sur ce prince et ses partisans, si, les premiers, nous ne nous opposions pas à son accession au pouvoir? Joseph ne serait-il pas également préférable au jeune et incertain Albrecht? Enfin quel prince étranger serait appelé à l'emporter sur lui?

Dans une récente dépêche N° 248 du 25 Octobre¹, sur les intrigues italiennes à Budapest, j'ai fait allusion à un prince italien, dont je ne puis pas, pour le moment, préciser l'identité, mais dont la candidature vient de devenir tout d'un coup assez sérieuse pour motiver le départ subit de Prince de Castagneto pour Rome. Cette petite machination, certainement connue de l'Archiduc Joseph, serait peut-être en connexion d'une part avec la conversation qu'il vient de provoquer avec moi, d'autre part avec les avances italiennes qu'il m'a signalées d'une manière si nette et dont l'acceptation entraînerait sans doute l'écroulement rapide de notre influence.

La chose me paraît assez grave pour mériter un examen urgent. L'orientation définitive que prendra d'ici peu la Hongrie aura une importance très grande pour tout l'avenir de l'Europe Centrale; et sur cette orientation la question du trône va peser profondément. Au moment où la Hongrie encore indécise serait prête à accepter notre protection, n'aurions nous pas avantage à favoriser un prince dont l'accession à la

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 131.

couronne offrirait pour nous le minimum d'aléas, pour ne pas dire le maximum de garanties? Les événements peuvent aller vite dans un pays présentement aussi troublé que celui-ci. La Hongrie est actuellement à prendre. Dans une autre lettre N° ... de ce même courrier, je crois devoir indiquer les moyens politiques presque immédiats qui, selon moi, seraient les plus aptes à augmenter ici notre popularité naissante. À ces moyens, je crois, devoir ajouter le choix du souverain qui, quel qu'il soit, sera appelé à occuper à Budapest une place considérable. Méfions-nous de l'influence italienne qui se confondrait vite avec l'influence allemande; prenons garde à la résurrection d'une Europe Centrale germanique qui nous fermerait l'Orient, isolerait la Pologne et la Roumanie, et, serrant la Tchéco-Slovaquie dans un étau, nous enlèverait enfin l'hégémonie continentale, que doit nous assurer notre victoire.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 90-97.

146

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 265.

Budapest, 7 novembre 1920.

À maintes reprises déjà, j'ai eu l'honneur de signaler au département le très heureux effet que, pour la consolidation et le développement de notre influence en Hongrie, produirait le moindre acte, même la moindre intervention de notre part en vue de penser quelque'une des plaies saignantes de la Hongrie. Le Comte Teleki me l'a souvent demandé, non seulement pour provoquer une amélioration, fût-elle légère, de l'état moral hongrois, en ces jours de désespoir national, mais aussi pour commencer de démontrer à l'opinion le caractère indispensable de l'orientation extérieure vers la France. Je demanderai aujourd'hui la permission d'indiquer brièvement ci-dessous trois points que nous résoudrions peut-être avec profit pour nous et dont chacun pourrait faire l'objet d'un examen spécial. Cette lettre ne sera donc qu'un exposé d'ensemble sur lequel je me réserve de revenir plus tard. Votre Excellence aura du moins ainsi une vue générale des principales préoccupations des magyars en ce moment, en dehors naturellement des grandes revendications territoriales que je laisse de côté.

Voici les trois questions présentement le plus à l'ordre du jour. Leur solution offre des difficultés inégales:

1° — Projet de Conférence économique entre les États de l'Europe Centrale.

Je rappellerai encore une fois au département que la Hongrie est dépouillée par le traité de son bois, de son sel, de son fer, des 3/4 de son charbon. L'industrie hongroise est morte. Pourra-t-elle revivre dans une certaine mesure? Ce serait à souhaiter, la Hongrie étant devenue un pays exclusivement agricole, dont les exportations dépendront toujours plus ou moins des intempéries. J'ai d'ailleurs montré dans ma dépêche N° 255 du 30

Octobre¹ que, de toute manière, la Hongrie, réduite à ses ressources actuelles, pourra difficilement vivre, ayant toujours été, principalement, un pays d'exportations même avant 1914 et au temps de sa splendeur qui était due à l'union douanière et monétaire austro-hongroise.

J'ajoute que l'intérêt de la Hongrie n'est pas seul en jeu. La Tchéco-Slovaquie, pays industriel, manque de blé; l'Autriche, également. Il y aurait enfin un intérêt moral, semble-t-il, à provoquer une conférence propre à aider au rétablissement des relations normales, à l'abaissement des prohibitions et entraves de toute sorte qui s'opposent maintenant au libre trafic sur les frontières si nombreuses dans l'Europe Centrale. J'incline à croire qu'à l'instigation du Gouvernement de la République, les divers Gouvernements de la Petite Entente seraient disposés à causer entre eux et avec la Hongrie. Une réunion semblable sous notre égide serait très appréciée ici où on la désire ardemment. Le vœu m'a seulement été exprimé qu'on ne choisisse pas Presbourg comme lieu de rencontre; puisque toute autre ville serait acceptée par les Hongrois et que la désignation de leur ancienne capitale ne manquerait pas de les blesser dans leur orgueil national.

2° — Minorité magyare en Transylvanie.

Plusieurs rapports de notre ministre à Bucarest², que le département a bien voulu me communiquer, confirment absolument mes informations personnelles, concernant le traitement de la population magyare en Transylvanie. Alors qu'au termes du traité, les Roumains auraient dû respecter les écoles hongroises, laisser aux magyars des fonctionnaires hongrois, respecter les délais prévus par les délais d'option, les Hongrois de Transylvanie, sans écoles, sont généralement livrés à des fonctionnaires roumains violents et sans scrupules, qui les expulsent de façon arbitraire ou provoquent leur départ au moyen de tracasseries sans nombre. Et je tais les fréquents actes de violence qui ne doivent pas d'ailleurs être ignorés de M. Daeschner.

Il est certain que, dans ce domaine, toute aide effective de la France serait accueillie ici avec joie. Le télégramme N° 526³ du département m'a déjà mis au courant de la démarche collective que devaient effectuer à Bucarest les représentants de l'Entente en vue d'améliorer en Transylvanie le traitement de la population hongroise. À cette démarche collective, une action particulière du Gouvernement de la République dans le sens souhaité par le Cabinet de Budapest ne pourrait-elle être ajoutée, si besoin était? On regarde ici volontiers la France comme le chef de file, ses moindres actes sont commentés et on est disposé à les interpréter d'une manière plus favorable que ceux de toute autre nation.

3° — *Ruthénie*

J'ose enfin aborder en passant une question délicate: celle de la Ruthénie. Non que le Gouvernement Magyar songe à revendiquer, pour le moment, le territoire ruthène dont la perte lui a été d'ailleurs très sensible, mais il verrait avec une profonde satisfaction un commencement d'exécution des paroles contenues dans la lettre par laquelle M. Millerand a transmis au Gouvernement Hongrois le traité de Trianon. L'assurance d'après laquelle les peuples de la Ruthénie seraient mis à même d'exprimer leur volonté concernant leur

¹ Document non reproduit.

² Daeschner.

³ Document non reproduit.

nationalité définitive est restée gravée dans tous les cœurs magyars. Votre Excellence conçoit aisément tous les espoirs, peut-être exagérés, fondés ici sur ces paroles. Déjà les Hongrois s'imaginent, avec la promptitude qui les caractérise, posséder peut-être bientôt une frontière commune avec la Pologne. Sans flatter imprudemment ces espoirs, serait-il très difficile de rendre à la lettre de M. Millerand un peu d'actualité? Je dois dire en effet qu'il pourrait être dangereux de laisser discréditer par un silence trop long de notre part un document qui a fait grand bruit et dont les quelques phrases si conciliantes nous ont été personnellement attribuées. La question, en tout cas, mériterait d'être examinée.

J'ai négligé à dessein bien d'autres revendications hongroises, notamment celle qui touche à l'armée et au sujet de laquelle la Conférence des Ambassadeurs a déjà cru devoir prendre, d'ailleurs, récemment une décision bienveillante, sans toutefois autoriser la Hongrie à recruter ses troupes autrement que par voie d'engagements volontaires.

Quel que soit l'accueil que le département voudra bien réserver aux trois suggestions qui précèdent, je ne puis qu'attirer en tout cas, de nouveau, l'attention de Votre Excellence sur les avantages très appréciables qui résulteraient pour notre influence de toute initiative française destinée à accorder la plus légère satisfaction à ce pays. Évitions qu'en désespoir de cause il se décide à retourner à l'Allemagne, par l'intermédiaire de la politique italienne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 98-103.

147

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 275.

Varsovie, 8 novembre 1920.

Mon télégramme N° 507-8² a fait connaître à Votre Excellence les résultats à peu près négatifs de la visite du Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie.

Dès les premières conversations, M. Take Ionesco a pu comprendre que la constitution de l'Entente à cinq, telle qu'il l'avait envisagée, ne pouvait se réaliser dans les circonstances actuelles. Les Polonais n'ignorent pas que la Petite Entente, à laquelle devrait se substituer l'entente à cinq, a été conçue par le Ministre des Affaires Étrangères de Prague³ au moment même où la Pologne était menacée de succomber sous les attaques des armées bolcheviques et où la Tchéco-Slovaquie marquait le plus complet désintéressement au sujet de l'État voisin. Ils reprochent encore aujourd'hui aux Tchèques

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Bucarest, à Belgrade, à Athènes, à Prague, à Budapest, à Vienne, à Berlin, à Helsingfors, à Bruxelles, à Londres, à Rome, à Washington, à Tokio.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 144.

³ E. Beneš.

d'avoir profité de la fâcheuse tournure des événements militaires pour obtenir de la conférence des Ambassadeurs à la fin de juillet un règlement de la question de la Silésie de Teschen particulièrement désastreux pour leur pays. C'est évidemment la solution donnée à l'affaire de Teschen qui est le principal obstacle à la réconciliation et à l'établissement d'une cordiale entente entre Tchèque et Polonais. L'opinion publique se laisse surtout influencer par une question de sentiment; le côté économique lui échappe, bien que, si la Pologne n'obtient pas la victoire lors du plébiscite de la Haute-Silésie, il ne lui soit pas permis d'espérer une compensation à la perte du bassin houiller de Karwina et que dans ce cas son avenir industriel soit sérieusement compromis.

Enfin on ne pardonne pas à la Tchécoslovaquie d'avoir arrêté tous les transports à destination de la Pologne aux époques critiques de juillet et d'août, et de l'avoir ainsi mise dans l'impossibilité de recevoir le matériel de guerre, les munitions et les approvisionnements qui lui étaient indispensables pour poursuivre la lutte contre l'armée des Soviets. Cette attitude du Gouvernement de Prague, soutenu en cette circonstance, non seulement par les cheminots mais encore par l'opinion tout entière, sans qu'aucune voix se soit élevée pour protester, pouvait avoir comme conséquence l'écrasement de la Pologne. Elle a soulevé d'autant plus d'amertume qu'elle se manifestait au moment même où se réglait la question de Teschen. Les Polonais ne pensaient pas certes que les Tchèques viendraient à leur secours, mais ils étaient loin de s'attendre à les voir fermer leur frontière.

Les milieux les plus avertis ont pu remarquer en outre que la formation de la Petite Entente qui allait se constituer quelques jours plus tard était précisément dirigée contre la Hongrie, le seul pays de l'Europe centrale qui ait manifesté la volonté de venir efficacement en aide à la Pologne, quand celle-ci était en grand danger, et qui lui ait de tout temps montré une grande sympathie.

Ce court exposé suffit pour comprendre que même si le Gouvernement, se plaçant à un point de vue plus général, avait été disposé à donner son adhésion à l'entrée de la Pologne dans la Petite Entente, non seulement il n'aurait pas été compris, mais encore il aurait provoqué la plus vive opposition.

Envisageant un point de vue réaliste, le Gouvernement polonais n'en a pas moins étudié la question avec la plus sérieuse attention, car il ne cachait pas son désir d'entrer dans les intentions du Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie¹ et d'établir une entente avec lui. Il a examiné les bénéfices que la Pologne pourrait retirer de son entrée dans la Petite Entente. Il a constaté que la Pologne avait à envisager deux dangers, en premier lieu le danger allemand qui existe seulement pour la Bohême en même temps que pour elle même, en second lieu, le danger bolchevique que peuvent craindre les Roumains et les Polonais. Dans le premier cas, les Roumains, les Yougo-slaves et les Grecs, n'ayant rien à redouter, n'auraient aucune raison d'intervenir et on peut penser que leur esprit de solidarité n'irait pas jusqu'à soutenir de toutes leurs forces leurs alliés polonais et tchèques. Dans le second cas, danger bolchevique, ce sont les Tchèques et de nouveau les Yougo-Slaves et les Grecs qui se trouveraient dans une situation privilégiée et ne pourraient et ne voudraient rien entreprendre contre la Russie.

¹ T. Ionescu.

Dans les deux cas c'est la Pologne qui serait beaucoup la plus menacée et qui devrait supporter le poids principal de la lutte. Les avantages qu'elle retirerait de son entrée dans la Petite Entente lui apparaissent donc insuffisants quand elle les compare aux charges et aux obligations qui lui incomberaient vraisemblablement, notamment à l'égard de la Yougo-slavie et de la Grèce qui n'ont aucun intérêt commun avec elle.

Le Gouvernement polonais eut été très satisfait de pouvoir négocier un accord séparé avec la Roumanie mais la conversation à ce sujet a évidemment été à peine abordée, car M. Take Ionesco a fait comprendre sans équivoque que cette éventualité n'avait été [sic] envisagée par lui. Il a répondu par politesse qu'elle pourrait être examinée ultérieurement mais il m'a déclaré à moi-même de la façon la plus catégorique qu'il ne saurait en être question.

Quelle que soit la bonne volonté des deux partis, il est difficile d'établir une base d'entente quand les intérêts ne sont pas identiques et que les préoccupations réciproques ne tendent pas vers la même direction. La Roumanie s'inquiète des projets de la Hongrie, au même titre et pour les mêmes raisons que la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie; l'accord de ces trois États est facile. La Pologne par contre n'a à redouter que ces deux voisins à l'ouest et à l'est. Elle ne peut rien faire à l'ouest car une entente séparée avec la Tchéco-Slovaquie est actuellement impossible pour les raisons que j'ai indiquées au début de cette dépêche. Mais elle s'efforce de se garder à l'est et elle poursuit en tout premier lieu et avec un intérêt très vif la réalisation d'une politique particulière à l'égard des pays Baltiques et de la Finlande. Or cette politique ne peut intéresser en aucune manière la Roumanie et malgré ses frontières communes avec la Pologne et avec la Russie, ce n'est que dans la question de l'Ukraine que les intérêts polono-roumains peuvent se trouver identiques.

Partant de points de vue différents basés sur des intérêts divergents, M. Take Ionesco et le Prince Sapieha ne pouvaient aboutir à la même conclusion. Quoi qu'il en soit la visite du Ministre des Affaires Étrangères n'aura pas été inutile. En dehors des manifestations unanimes de sympathie qu'elle a provoquées, elle aura permis à M. Take Ionesco de se rendre compte par lui même des difficultés que doit résoudre le Gouvernement polonais et elle aura démontré qu'aucune difficulté n'apparaît qui puisse troubler les amicales relations des deux pays.

M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE À PARIS À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

L. N° 203.

Paris, 8 novembre 1920.

Monsieur le Président,

Fidèle aux engagements pris par le traité de Trianon, le Gouvernement Royal Hongrois vient de présenter à l'Assemblée nationale le projet de loi concernant la ratification du dit traité. J'ai saisi cette occasion pour m'adresser à la Conférence des Ambassadeurs avec prière urgente de vouloir bien intervenir auprès des gouvernements de Bucarest, Prague et Belgrade, afin qu'ils mettent fin aux persécutions et au mauvais traitement des minorités nationales habitant les territoires détachés de la Hongrie.

Pour appuyer mes affirmations y relatives, je me permets d'esquisser courtement la situation déplorable dans laquelle se trouve la population dont il est question.

L'attitude des Roumains vis-à-vis des habitants des territoires détachés de la Hongrie constitue une grave infraction au traité de Trianon, ainsi qu'au traité conclu entre la Roumanie et les Grandes Puissances garantissant les droits des minorités nationales. Parmi les nombreux actes arbitraires, commis par les autorités roumaines, je tiens à ne signaler ici que les lésions principales portant spécialement atteinte aux droits les [...]² sacrés et aux intérêts vitaux de la population hongroise [de] ces régions.

En restreignant la liberté personnelle de ces Hongrois, en les importunant dans la possession possible de leurs biens privés, l'administration roumaine [met]³ illusoire le droit le plus naturel de l'homme: la possibilité d'exister. La malveillance des autorités en toute occasion, les excès de la police, les innombrables arrestations en masse, les condamnations sans assistance judiciaire ont [fait]⁴ la vie insupportable à ces malheureux.

Les diverses ordonnances, ayant leur [racine]⁵, dans les intérêts politiques ont ébranlé les bases [...]⁶ de l'existence de nos compatriotes et ont eu pour effet [la] migration en masse ou des actes de désespoir, qui devinrent la cause de nombreuses expulsions. Contrairement aux stipulations du traité de paix qui reconnaît le droit d'option [dans]⁷ un

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Budapest et à Bucarest, et à la Conférence des Ambassadeurs.

² Mot illisible.

³ Mot mal lisible.

⁴ Mot mal lisible.

⁵ Mot mal lisible.

⁶ Mot illisible.

⁷ Mot mal lisible.

délai d'un an à partir de la mise en vigueur du traité, on exigeait déjà il y a quelques mois le serment de fidélité. Tous ceux qui refusèrent de prêter le serment, furent [expulser]¹ ou quittèrent forcément le pays par suite d'innombrables chicanes administratives.

Pour romaniser les villes, on usait [en] outre d'un autre moyen. On y favorisait l'établissement [de] nombreuses familles roumaines — en très petite partie fonctionnaires ou officiers — pour qui les logements des anciens habitants magyars furent réquisitionnés. Ces malheureux furent éloignés de leurs foyers maintes fois par l'emploi de violence. Par ces mesures ils étaient obligés non seulement à quitter la ville, mais souvent à abandonner leur emploi ou leur propriété, à liquider leurs établissements commerciaux et à vendre d'un jour à l'autre tout ce qu'ils possédaient. Pour procéder plus efficacement à l'expulsion des Magyars, le Gouvernement Roumain a créé une autorité spéciale, celle du commissariat d'évacuation, qui ne respectait même pas les familles habitant depuis des générations la Transylvanie.

Comme M. Fouchet, haut-commissaire du Gouvernement Français à Budapest, a eu l'obligeance d'en informer le 22 septembre² a. c. le Président du Conseil Hongrois, le Gouvernement Français n'a pas manqué de faire observer au Gouvernement Royal Roumain, que toutes ces mesures étaient contraires aux stipulations du traité de Trianon et que les personnes expulsées avait le droit de retourner dans leur pays natal et d'y demeurer jusqu'au moment où faisant prévaloir leur droit d'option, elles se prononceraient de leur propre volonté pour l'émigration ou bien elles resteraient au pays devenant des citoyens roumains.

En exprimant au nom du Gouvernement Royal hongrois mes sentiments de vive reconnaissance pour cette démarche d'une grande importance pour mes compatriotes, j'ai l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence que le Gouvernement Roumain pourrait très bien déjouer les intentions du Gouvernement Français ou des Grandes Puissances en persistant à réquisitionner, comme par le passé, leur[s] logements et en les obligeant ainsi indirectement de quitter le pays.

D'autre part je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait que les fonctionnaires hongrois ont été congédiés à cause de leur refus [de] prêter le serment de fidélité, de sorte qu'une permission de rentrée ne leur serait utiles que dans le cas, s'ils [...] ³ reprendre leurs fonctions ou si, au moins la possibilité leur était donné de trouver un emploi quelconque [pour] gagner leur vie.

L'application de la réforme agraire aux propriétés des citoyens de langue hongroise ou de ceux qui [sont] considérés comme optant probablement en faveur de la Hongrie porte également une grave atteinte au droit de propriété et est en contradiction avec l'art. 63 du traité de paix. La mise en vigueur de cette réforme avant la ratification est tout à fait injuste et le sera également même après la ratification, si on ne l'appliquait que pour ceux qui opteront pour la Hongrie.

¹ Mot mal lisible.

² Document non reproduit.

³ Mot illisible.

Les Hongrois des territoires détachés sont obligés de donner à ferme leurs terres à vil prix. Cette mesure menace de confiscation de leurs propriétés ou de diminution de leurs revenus les minorités nationales auxquelles le traité conclu entre la Roumanie et les Grandes Puissances garantit la jouissance entière de leurs biens. Il est à remarquer que l'ordonnance n'est appliquée que [sur] les terres appartenant à des Magyars.

En outre les autorités roumaines protègent la destruction des propriétés foncières appartenant aux Hongrois. Elles permettent à la population roumaine de désoucher [sic] les forêts des Magyars, de détruire les moissons des propriétaires hongrois et faire paître impunément sur leurs terres le bétail. Par ces moyens le Gouvernement Roumain espère pouvoir ruiner tous les propriétaires hongrois.

Le Gouvernement Roumain ne respecte même pas ses propres lois. Il a confisqué, malgré les dispositions contraires de la loi agraire, les propriétés au dessous de 20 arpents appartenant à des églises réformées ou à des veuves et orphelins.

La destruction de la civilisation et de la vie intellectuelle constitue une de nos plaintes les plus graves et une des plus regrettables lésions des droits de minorité.

Les Roumains ont prohibé l'instruction hongroise à l'université de Kolozsvár. Notre jeunesse se voit ainsi contrainte à arrêter ses études ou à quitter la Transylvanie pour la Hongrie, ce qui ne lui est permis, que s'il opte déjà maintenant en faveur de la Hongrie et s'oblige par écrit de ne jamais retourner en Transylvanie.

On peut observer la même tendance sur le terrain de l'instruction moyenne. D'une part on a roumanisé les institutions d'État qui servaient à l'instruction secondaire de la population hongroise, d'autre part on a empêché la fondation ou le fonctionnement des écoles soutenues par les Églises fondations qui auraient pour but de substituer les ci-nommées écoles roumanisées. Les autorités roumaines réquisitionnent en effet les locaux y destinés, poursuivent les professeurs et les menacent d'expulsion, retiennent les subventions des écoles d'État ou en changent tout simplement guidées par des motifs politiques le plan d'études.

La situation est la même quant à l'instruction primaire, dont les établissements sont également roumanisés. De plus les Roumains ne rendent aux Églises même pas les écoles qui, à condition que l'instruction hongroise et l'emploi des instituteurs appartenant à la confession [de] l'Église fondatrice y sera maintenus, furent provisoirement placées sous l'administration de l'État.

Se basant sur les droits des minorités, les Hongrois ont essayé d'établir des écoles confessionnelles surtout pour l'instruction universitaire et secondaire. Mais ces fondations ne peuvent point fonctionner, [...] ¹ démontre le projet d'une université interconfessionnelle dont la réalisation fut rendu impossible par des mesures gouvernementales et administratives.

L'autonomie des églises a été placée sous un contrôle qui rend son fonctionnement illusoire et la menace d'anéantissement.

Les institutions intellectuelles et humanitaires fondées et maintenues exclusivement par des Hongrois comme le théâtre national à Kolozsvár, le musée de Transylvanie, etc. ont été fermées et leur biens confisqués à l'occasion de l'exécution de la loi agraire.

¹ Mot illisible.

Le fait que la population hongroise ne peut se servir de sa langue maternelle devant les autorités tribunaux constitue l'un de nos griefs les plus graves.

Il serait également nécessaire de remédier aux abus d'une roumanisation forcée des entreprises commerciales hongroises. Si celles-ci ne veulent pas s'exposer [à] des vexations continuelles, elles doivent céder une partie de leur fortune ou de leurs actions à des citoyens de langue roumaine et les élire membres de leur conseil de direction. L'augmentation des capitaux sociaux n'est permise que si les titres nouveaux sont offerts à des Roumains. Les affiches magyares des maisons hongroises ont été remplacées par des enseignes roumaines. Les entreprises qui emploient les fonctionnaires hongrois congédiés par le Gouvernement Roumain, sont exposés à des chicanes sans fin.

Sur les territoires de la Yougoslavie appartenant à l'ancienne Hongrie proprement dite (Bácska et Banat) la population de langue non serbe et surtout les Hongrois sont exposés au despotisme le plus arbitraire des autorités serbes. Ce qui se produit ici chaque jour est tout ce qui est le plus contraire au principe de la protection des minorités nationales et présente sa négation absolue. Aussi les autorités yougoslaves ne cachent point leur intention d'éloigner de ces territoires la population magyare, car — selon leur opinion — la prépondérance de l'élément serbe dans ces régions est une question d'existence pour la Yougoslavie.

À cet effet on procède en première ligne à l'expulsion des fonctionnaires hongrois qui refuse de prêter serment de fidélité. On les oblige de quitter rapidement le pays, en abandonnant leurs effets, mobiliers et sans pouvoir disposer de leurs immeubles. Le nombre des bannis monte déjà à plusieurs mille. Et encore le serment de fidélité ne protège pas toujours contre l'expulsion.

Il y a sous ce rapport, un fait très remarquable [...] ¹ [qua]lifie toute intervention de notre part en faveur des habitants des territoires détachés comme procédé malveillant, les considérant comme sujets yougoslaves. D'autre part les Yougoslaves banissent [sic] en grand nombre les fonctionnaires publics, même s'ils sont originaires du pays, ce qui [crée] surtout en acceptant leur thèse ci-indiquée, une situation absurde, aucun État ne pouvant éloigner de son territoire ses propres sujets.

En rapport avec ce procédé il est à signaler qu'en vertu de l'art. 9 chapitre II. de la loi électorale yougoslave, les sujets habitant en dehors de la Serbie [et] du Monténégro ayant le droit d'option, ne sont pas considérés comme citoyens yougoslaves et sont exclus du nombre [des] électeurs. Il est incontestable que ces dispositions sont dirigées en première ligne contre les Hongrois.

Le journal officiel yougoslave publie dans son numéro du 10 juillet une ordonnance décrétant l'enregistrement et la séquestration des biens des ressortissants ennemis. Contrairement aux dispositions de l'art. 958 du traité de paix, cette ordonnance a été appliquée tout d'[abord] aux propriétés foncières magyares qui ont été séquestrées ou confisquées. On profitait en même temps de cette occasion pour sommer quelques propriétaires à prêter serment de fidélité.

¹ Il manque quelques mots du texte.

La langue hongroise est entièrement bannie de l'enseignement. Les instituteurs, à l'exception de quelques-uns qui prêtèrent serment de fidélité, ont été expulsés et remplacés par des Serbes incapables de pourvoir aux obligations de leur profession. La langue de l'enseignement est serbe. Cependant on a installé, en quelques lieux, des classes parallèles pour les étudiants ne parlant que le hongrois, mais on annonçait en même temps que ce n'est qu'une mesure provisoire, puisque ces classes parallèles seront abolies en deux ans, date, jusqu'à laquelle tous les élèves devraient apprendre le serbe.

Les biens des écoles furent posés sous le contrôle des autorités serbes.

Les fonctionnaires de la justice ont été également éloignés et remplacés par des Serbes. Les parties ne peuvent se servir du hongrois qu'exceptionnellement dans le cas, si elles ne comprenaient pas le serbe.

La langue officielle de l'administration des villes et des comitats est également le serbe.

Les enseignes et affiches en langue hongroise ont été remplacées partout par des enseignes et affiche en cyrillique.

Les Hongrois sont entravés dans la libre circulation ne recevant que dans les cas les plus exceptionnels et après des chicanes interminables un passeport ou un permis de voyage, tandis que les Serbes les obtiennent sans difficulté.

Le principe de la protection des minorités nationales a incontestablement pour but d'empêcher dans un pays qu'une nationalité dominante jouisse des avantages au détriment des autres. Or, en Yougoslavie c'est précisément le contraire qu'on peut constater.

Le Hongrois au Bácska et au Banat n'est qualifié que comme citoyen de deuxième ordre à peine toléré qui n'a même pas le droit de se plaindre des vexations et injustices souffertes, qui n'a pas le droit d'[...]¹ des fonctions publiques, qui n'a en pratique qu'un [...]² de propriété bien restreint. L'unique but d'un tel traité³ est de mettre les Hongrois devant l'alternative ou de renoncer à leur nation, à leur langue et de plier sous le joug yougoslave ou bien privés et dépourvus de tout droit et [ne] pouvant supporter l'absence de tout ordre juridique d'émigrer.

La manière d'agir du Gouvernement Tchéco-Slovaque envers la population magyare dans la Slovaquie est en vive contradiction avec les droits des minorités nationales garantis par le traité de paix.

Les autorités tchéco-slovaques privent les habitants hongrois même de leur liberté personnelle. Des centaines des plus illustres représentants de la population hongroise sont emprisonnés depuis des mois sans qu'on [peut] relever une charge motivée contre eux pour justifier une mesure aussi sévère.

Depuis l'occupation de la Slovaquie les autorités tchéco-slovaques ne cessent d'expulser les Magyars.

¹ Mot illisible.

² Mot illisible.

³ Mot mal lisible. Peut-être *traitement*.

Le Gouvernement Royal Hongrois a pris connaissance avec un sentiment de vive reconnaissance de la démarche que le Gouvernement Français a fait dans l'intérêt du rapatriement des réfugiés hongrois, cependant je dois à mon grand regret constater, que les expulsions ne continuent pas moins dans la Slovaquie.

Les mesures des autorités tchéco-slovaques rendent illusoire le droit de propriété des nos compatriotes, garanti également par le traité de paix.

À ce sujet je voudrais surtout faire remarquer les dispositions du Gouvernement Tchéco-Slovaque relatives à l'exécution de la réforme agraire, dispositions ayant pour but la ruine matérielle des propriétaires hongrois. C'est à cette tendance qu'il est dû l'affermage et le parcellage forcés où la séquestration des propriétés foncières appartenant aux Hongrois.

L'enseignement libre et l'exercice sans entrave des confessions garantis par le traité, n'est non plus respecté par les Tchéco-Slovaques.

Quant à l'enseignement secondaire la langue tchéco-slovaque a été substituée à la langue hongroise partout dans les régions magyares, de sorte qu'à défaut de professeurs et d'élèves les écoles restent fermées. Une même situation catastrophale [sic] menace les écoles primaires où la langue hongroise est successivement éliminée de l'enseignement.

On a confisqué les biens des ordres religieux et expulsé leurs membres.

L'attitude des autorités tchéco-slovaques vis-à-vis de l'autonomie confessionnelle doit offenser tout sentiment religieux. Les évêques sont empêchés dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Trois évêques ont été expulsés, la communication avec leur diocèse a été rendue impossible; les vicaires nommés par eux ont été renvoyés. Le même sort a été réservé aux vicaires élus par le chapitre. L'évêque de Kassa est sans cesse menacé d'expulsion. Les biens de tous les évêques ont été séquestrés, maintes églises profanées et soustraites à leurs destination.

Ce que je viens d'exposer ne présente que les infractions les plus évidentes aux stipulations des traités de paix. Je me suis borné à faire ressortir les catégories essentielles sans vouloir entrer dans les détails¹ et dans le concret. Je suis néanmoins prêt à donner des renseignements plus exacts et à énumérer les cas spéciales si Votre Excellence tenait à les connaître.

Par ce résumé court on peut déjà constater que la population magyare des territoires détachés vive [sic] dans un état hors de loi et que l'amélioration de leur situation est — en dehors des engagements pris dans les traités divers — un devoir humain.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

¹ Mot mal lisible.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 268.

Budapest, 8 novembre 1920.

Par un télégramme d'aujourd'hui N° 212¹, j'ai eu l'honneur d'informer le département des manifestations qui ont eu lieu hier à Budapest pour protester contre la ratification du traité. Elles devaient, m'avait-on dit, se rendre devant chaque mission diplomatique et militaire; mais, après s'être promené dans la ville, le cortège principal s'est porté seulement devant l'hôtel Ritz où j'habite ainsi que le Haut-Commissaire italien². Mon collègue britannique³, qui loge sur la hauteur de Bude [Buda], n'a pas reçu la visite des manifestants. Les trois missions militaires ont été également épargnées.

Le cortège encadré par la police et mêlé de nombreux officiers, au total plusieurs milliers de personnes comprenait des délégations des différents comitats cédés par la Hongrie, avec drapeaux déployés. On a beaucoup chanté et poussé de cris contre l'Entente. L'agitation était grande. Toutefois aucun acte de violence n'a été commis.

Une réelle effervescence a régné, le soir sur l'Andrassy ut. La nervosité s'est tournée de nouveau, çà et là, contre les Juifs dont un certain nombre auraient été battus. Aujourd'hui le calme est complet. Souhaitons que les manifestations annoncées pour plus tard se déroulent d'une manière en somme aussi paisible.

Je sais que le Gouvernement est assez inquiet de la rue. Les associations militaires s'efforceraient d'exciter la foule et même les ouvriers dont le concours n'est pourtant pas d'habitude recherché ici, mais les agités voudraient occasionner un mouvement, sans bien savoir d'ailleurs exactement lequel. C'est le danger que tâcheront peut-être d'exploiter quelques leaders un peu hardis et auquel le gouvernement demeure, malgré tout, exposé. Il serait imprudent de faire la moindre prédiction. L'équilibre actuellement très instable dans l'esprit populaire pourrait être facilement rompu, de même que l'habileté du Président du Conseil⁴ est encore capable de le maintenir puis de le consolider, en évitant les heurts, et de faire doubler ainsi à l'État un coup assez dangereux.

Un fonctionnaire des Affaires Étrangères, qui me fournit souvent des indications précieuses, m'a dit qu'au Parlement les difficultés du Cabinet étaient grandes. Si les députés, en effet, se rendent compte de la nécessité de ratifier, la plupart voudraient échapper à la responsabilité du vote, soit par intérêt électoral, soit par orgueil de famille. C'est pourquoi la majorité sera probablement très faible: jeu dangereux, puisqu'un écart de plusieurs voix pourrait, au dernier moment, provoquer contre toute prévision, un résultat défavorable.

¹ Document non reproduit.

² Le prince Castagneto.

³ A. Johnson.

⁴ P. Teleki.

Le seul élément qui, à mon avis, soit un peu inquiétant, c'est qu'un certain nombre de parlementaires, appartenant d'ailleurs à tous les partis, s'efforcent en ce moment de vendre leur vote affirmatif contre des promesses secrètes ayant pour but d'entraver tout au moins la complète exécution du traité. Ce sera l'affaire de la Commission de Contrôle d'accomplir attentivement sa tâche. J'ai d'ailleurs lieu de penser que le Comte Teleki résiste honnêtement à ces pressions. Son désir, ainsi que celui du Comte Csaky, est de donner aux Puissances, et à la France en particulier, un sentiment de confiance destiné à mieux assurer l'avenir, c'est-à-dire le relèvement si difficile de son pays. Il est permis de se demander si le Président du Conseil finira par faire adopter ses vues aux députés, ou si ceux-ci ne s'y rendront par nécessité que pour renverser, bientôt après, un Cabinet hostile à leurs plans secrets de résistance. Il faut attendre encore quelques jours pour se prononcer. L'instant est critique, d'une part pour la Hongrie qu'une politique de folie¹ pourrait achever de perdre, d'autre part pour le maintien de notre influence que guettent les propagandes allemande et italienne.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 163-166.

150

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX PRÉSIDENTS DES DÉLÉGATIONS TCHÉCOSLOVAQUE ET ROUMAINE ET
AU CHARGÉ D'AFFAIRES DU ROYAUME DES SERBES, CROATES ET SLOVÈNES

D. Sans N°

Paris, 9 novembre 1920.

Monsieur le Président (ou Chargé d'Affaires)

L'attention de la Conférence des Ambassadeurs a été attirée à plusieurs reprises sur les mesures d'exception dont souffriraient les minorités hongroises dans les États limitrophes de la Hongrie.

Soucieuse d'assurer la stricte exécution des Traités et désireuse de travailler dans la plus large mesure possible au rétablissement des relations pacifiques entre États, la Conférence croit devoir vous prier d'attirer l'attention de votre Gouvernement sur ce problème qui, s'il ne reçoit pas de solution satisfaisante, est de nature à retarder indéfiniment la pacification de l'Europe Centrale.

Consciente que cette pacification ne peut être obtenue que par l'observation des Traités élaborés par la Conférence de la Paix, la Conférence vient d'inviter le Gouvernement hongrois à ratifier le plus rapidement possible, et en tout cas avant le 15 Novembre, le Traité de Trianon; elle sait, en agissant ainsi, que ses vues à cet égard sont pleinement partagées par le Gouvernement (tchéco-slovaque, roumain ou serbe-croate-slovène). Mais il ne vous échappera pas que l'acceptation loyale du Traité de Trianon sera plus facile pour le Gouvernement et pour le peuple hongrois s'ils ont, d'autre part, l'assurance que les droits des minorités magyares dans les États limitrophes de la Hongrie sont respectés.

¹ Mot mal lisible.

La Conférence est convaincue que le Gouvernement (tchéco-slovaque, roumain ou serbe-croate-slovène) est fermement résolu à tenir les engagements qu'il a pris à cet égard. Aussi ai-je l'honneur de vous prier en son nom d'intervenir auprès de votre Gouvernement et de l'inviter à donner aux autorités locales intéressées les instructions nécessaires afin que les minorités ethniques habitant son territoire bénéficient des droits que leur garantissent les Traités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président (ou Chargé d'Affaires), les assurances de ma haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 144. f. 85.

151

RAPPORT SUR LA SITUATION EN HONGRIE¹

D. N° 1376.

Sans lieu, 10 novembre 1920.

a) *Politique extérieure.* - Source: E.M.O. armée T.S., 2° Bur.

Au point de vue extérieure, la politique suivie par le gouvernement hongrois, à „rompre le cercle qui s'est formé autour de la Hongrie”, reste celle qui a été exposée dans le précédent C.R. - Nous voyons en effet, d'une part, les dirigeants magyars et la presse s'efforcer de démontrer aux Puissances occidentales que la Petite Entente est dirigée contre elles, d'autre part, le gouvernement de Budapest s'orienter vers la Roumanie. De fait, il est facile de constater une certaine détente entre ces deux pays. Une entente a pu se faire récemment entre les délégués roumains et hongrois sur la question du rétablissement des relations ferroviaires, et il faut en outre signaler l'arrivée le 10 Octobre, à Budapest [sic], d'une délégation hongroise chargée d'ouvrir des négociations au sujet de la reprise des relations commerciales. À cette occasion, il peut être intéressant de noter qu'en l'état actuel des événements, seuls des accords verbaux lient la Roumanie à la Petite Entente.

Ratification du Traité.

„Le gouvernement, déclarait le 20 Octobre le comte Csaky, Ministre des Affaires Étrangères, a la ferme intention de faire ratifier le traité de paix de Trianon dans le délai, le plus bref possible.” Le conseil des Ministres a d'ailleurs approuvé vers le 4 Octobre le projet de ratification qu'il compte déposer sous peu sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Irrédentisme et propagande.

Si, le gouvernement du comte Teleki continue à affirmer ses dispositions pacifiques vis-à-vis de ses voisins immédiats, par contre le gouverneur Horthy ne perd aucune occasion de manifester sa foi dans la reconstitution du Royaume millénaire de Hongrie. „Je suis certain, déclare-t-il le 22 Septembre à un collaborateur de l'Associated Press, que

¹ L'auteur du rapport est inconnu.

l'ancienne Hongrie ressuscitera parce que ce pays a été formé par la nature elle-même et qu'il ne saurait être disséqué au moyen de traités en papier."

Au point de vue propagande, il y a lieu de signaler la campagne menée actuellement par les partis ouvriers contre les nationaux qui, abandonnant les régions détachées par le traité de paix, viennent se réfugier en Hongrie. „L'intérêt de l'État Hongrois, déclare le Magyar Munkas, organe officiel du parti national des ouvriers hongrois, commande de demeurer sur place et de ne pas se laisser rebuter par un serment imposé, qui ne compte d'ailleurs pas... Hongrois, conserve ta place, veille à ton poste, travaille, soutient l'esprit hongrois là où tu te trouves et comme tu le pourras. Attends la résurrection de ta race; elle viendra parce qu'elle doit venir."

Relations avec les États limitrophes.

Si avec la Tchéco-Slovaquie les relations ne semblent guère avoir subi de modifications sensibles au cours du mois écoulé, par contre, celles avec la Yougo-Slavie accusent une légère amélioration.

Bien qu'ayant énergiquement protesté à Belgrade au sujet des agissements communistes de Linder à Pecs (ce dernier, en effet, après avoir occupé de force l'hôtel de ville de cette ville y a installé une administration bolchevique), le gouvernement hongrois semble actuellement disposé à envoyer dans la capitale S.H.S. une délégation hongroise chargée de régler par entente les différends entre les deux pays. En outre, les pourparlers ont été engagés en vue d'arriver à la conclusion d'accords économiques.

Les élections générales ayant donné la victoire au parti socialiste-chrétien en Autriche les relations avec cette puissance semblent devoir entrer dans une phase nouvelle. Ce parti n'est pas en effet opposé à l'idée d'une restauration monarchique à Vienne. Il existe donc là un terrain d'entente pour un rapprochement Austro—Hongrois. D'ailleurs Luntschak, le leader autrichien des socialistes-chrétiens dans un discours prononcé le 1^o Octobre, s'en est montré nettement partisan. „Ce rapprochement, déclare-t-il, est nécessaire:

1^o) pour sauver de la misère le peuple et le pays,

2^o) parce que si l'Autriche arrive à créer une entente entre la Roumanie et la Hongrie, la route de l'Orient s'ouvre automatiquement et il n'est pas de puissance au monde qui puisse empêcher l'Allemagne de reprendre son essor florissant."

Ces avances semblent avoir été bien accueillies à Budapest, car dès le 4 Octobre le comte Csaky déclarait à un correspondant de la „Neue Freie Presse", que „la Hongrie souhaitait de tout cœur le rétablissement de liens de cordiale amitié avec l'Autriche."

Relations avec les Grandes Puissances.

Deux tendances apparaissent nettement: tendances francophiles soutenues par le comte Telecki [Teleki] et tendances germanophiles soutenues par Friedrich (et sans doute aussi par le gouverneur Horthy). Si dans sa déclaration du 23 Septembre à la commission des affaires extérieures de l'Assemblée Nationale, le comte Telecki affirme que „à toutes les Grandes Puissances c'est la France, qui occupe actuellement sans conteste la position dominante en Europe centrale; les autres ne montrant que plus ou moins l'intérêt pour les pays", il n'en reste pas moins vrai qu'une bonne partie de la presse accuse des sentiments germanophiles. C'est ainsi que le 29 Septembre, le „Magyar Kulpolitika" écrit: „Nous apprenons avec une joie profonde et une satisfaction non moins parfaite, que nous

entretenons les meilleurs rapports avec l'Allemagne, notre ancien et fidèle alliée à laquelle nous attachent les anciens traités de commerce remis en vigueur sous leur forme primitive. C'est naturel. Le maintien de bonnes relations permanentes avec l'Allemagne constitue le principe de fond pour notre indépendance politique" et que le 7 Octobre, Friedrich déclare au Virradat, que „les Hongrois ne peuvent faire que de la politique extérieure allemande ou italienne." Enfin il paraît intéressant de signaler à ce sujet:

- le passage à Budapest vers le 25 Septembre d'une mission économique bavaroise (présidée par M. Vietskroffer, ministre économique bavarois) venue engager avec les Hongrois des pourparlers d'ordre économique,
- le passage à Munich et à Berlin vers le 9 Octobre du baron Koranyi, ministre des finances hongrois, accompagné du baron Szterenyi, ancien ministre du commerce des Cabinets Tisza et Wekerle, venus pour y négocier avec les milieux financiers la reprise des relations directes.

Politique intérieure. Assemblée Nationale.

L'activité de l'assemblée Nationale a été relativement faible au cours du mois écoulé.

Après avoir fait l'objet de polémiques violentes entre agrariens et „Hongrois réveillés", le projet de loi du *Numerus clausus* a été finalement adopté par le Parlement. Les Juifs figurent pour 6 à 7 % dans le total des inscriptions, ce minimum ne se rapportant d'ailleurs qu'à la première année d'inscription.

La réforme agraire est toujours vivement discutée. Complétant à ce sujet les mesures énoncées dans les journaux, le gouvernement vient de faire connaître par décret (4 Octobre), les catégories de personnes pouvant prétendre à la propriété de terrains à bâtir et à petits fermages. Ce sont:

- 1° — tous les soldats titulaires de la médaille de la bravoure;
- 2° — les grands blessés de guerre;
- 3° — les veuves et orphelins de guerre majeurs;
- 4° — les ouvriers agricoles sans terre et sans maison.

La superficie des terrains [à] bâtir pourra être de 4 à 500 toises carrées, les petits fermages de 3 à 4 arpents.

Partis politiques.

Il est intéressant de remarquer un nouveau regroupement des partis politiques sur des bases en général nettement anti-bolcheviques. Sous la direction de Rubinek, Étienne Szabo de Nagyatad et Szabo de Sokoropatka se constitue „l'union des cultivateurs du pays", qui se propose comme but: 1°) la défense de la terre contre les éléments destructifs, 2°) de l'organisation d'une internationale verte.

Les partis chrétien national (Friedrich) et „national d'union chrétienne" fusionnent pour former un „bloc chrétien socialiste", première étape vers la constitution d'une internationale chrétienne nettement dirigée contre la III^e Internationale. Le président de ce bloc serait le Ministre des cultes Haller.

Les partis „ouvriers de Hongrie" et „ouvriers hongrois" fusionnent pour former le parti „ouvrier modéré". Ce parti créé sur des bases nationales supprime la lutte de classe et recherche avec l'appui de la petite bourgeoisie un remède efficace à la triste situation actuelle du monde ouvrier. Les théories professées par le „Labour Party" anglais serviront de modèle à l'établissement de son programme.

Le „parti royaliste national” se donnant pour but la restauration de la royauté sans n'attacher pour le moment aucune préférence à la personne du roi, se reconstitue sous la présidence de Pekar sous secrétaire d'État et du Général baron Lukachich.

Enfin il y lieu de signaler la scission qui vient de se produire au sein de l'„union des Hongrois qui se réveillent” entre modérés et extrémistes. Ces derniers sous la présidence de Friedrich viennent de former le parti des „Hongrois réveillés” à courant „intransigeant chrétien”, qui s'organisera militairement (formation d'une Brigade par arrondissement à Budapest).

Restauration monarchiste.

Elle reste à l'ordre du jour. Les milieux gouvernementaux s'efforcent cependant, d'éluder momentanément cette délicate question en déclarant que le choix du Roi serait résolu quand le moment sera venu. „La question de la personne du Roi, déclare le 13 Septembre, le sous-secrétaire Gombos [Gömbös], ne doit pas être soulevée actuellement, sous¹ aucune prétexte entendu qu'elle est de nature à provoquer de très graves complications politiques extérieures.”

De vives polémiques ayant eu lieu entre monarchistes autrichiens et hongrois au sujet de l'éventualité du rétablissement de la monarchie à Vienne et à Budapest, sous le sceptre de l'ex-empereur Charles, le point de vue du gouvernement hongrois semble avoir été exposé récemment par le comte Bethlen. Dans un discours à ses électeurs prononcé le 23 Septembre ce dernier déclare en effet: „En ce qui concerne la question du Roi, il y a lieu d'insérer dans la constitution que personne ne pourra monter sur le trône hongrois ni exercer les pouvoirs attachés au port de la couronne, à moins d'avoir renoncé au préalable à toute prétention à un trône quelconque... le sang hongrois ne servira pas un rétablissement de l'ancienne monarchie austro—hongroise.”

Situation intérieure et Ministérielle.

Aucune amélioration n'est à relever dans la situation intérieure, au cours du mois précédent. L'Assemblée Nationale s'use dans la discussion de lois diverses de réglementation intérieure et dans les querelles de partis. Les questions vitales comme le budget, la réforme agraire, la ratification du traité sont systématiquement ajournées. Le projet du budget pour l'exercice 1920-1921, déposé le 15 Septembre, accuse 20 milliards de dépenses pour 10 milliards de recettes. Malgré cet énorme déficit le gouvernement ne semble pas décidé à s'orienter dans la voie des économies. On ne saurait en effet renier les obligations de la „Hongrie millénaire” en renonçant à entretenir les 250.000 fonctionnaires des régions détachées (déclaration du baron Koranyi, Ministre des finances), ni à ajourner la revanche en limitant les effectifs militaires aux effectifs prévus par le traité.

Malgré l'adjonction de comte Csaky (24 Septembre) aux affaires étrangères, la situation du Cabinet Telecki demeure toujours précaire. Si dans le but de diminuer la tension existant entre le gouvernement et la classe ouvrière socialiste, il a publié une

¹ Mot mal lisible.

ordonnance prescrivant la révision du décret d'internement, il n'en poursuit pas moins sa lutte contre les juifs et les communistes. C'est ainsi qu'il vient de prescrire le 5 Octobre, l'expulsion des étrangers de race juive venues en Hongrie depuis 1914.

Cette politique d'ailleurs n'est pas jugée assez radicale par les „Hongrois qui se réveillent ou réveillés” et le gouvernement voit actuellement se dresser contre lui ces partis panmagyars entre ses courants, il semble ne poursuivre qu'un but: durer. Dans ces conditions il est à craindre que le travail de reconstruction intérieure ne soit ...¹

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 48-55.

152

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST AU MINISTÈRE DE LA GUERRE²

T. N° 1402.

Budapest, 13 novembre 1920, 11h.

1° Le projet de ratification a provoqué à Budapest recrudescence de désordre auquel prennent part détachements d'officiers passant pour assurés d'impunité en raison de leur protection par gouverneur Horthy. Mais en présence de indignation générale ministère Teleki se décide enfin à prendre des mesures pour réprimer abus.

2° Cette décision pose de nouveau dans les partis la question d'un changement de pouvoir et même de la couronne.

3° Hier au cours de visite privée Archiduc Joseph m'a dit très confidentiellement combien il était regrettable que Gouverneur Horthy ne comprenne pas opportunité se démettre.

4° Archiduc se croit désiré par grande majorité pays et totalité paysans pour fonctions provisoires de gouverneur mais si assemblée nationale les lui offre il ne pourra les accepter s'il doit s'exposer à nouveau refus de France avec laquelle tient à marcher en complet accord.

5° Il ne sait pas s'il serait agréé par Entente et même dans affirmative craint opposition de petite Entente qui est intéressée à maintenir désordre en Hongrie.

6° En résumé il ne sait pas comment faire exposer à Horthi [sic] de se retirer ni demander France si elle le reconnaîtrait comme gouverneur et a paru (1 Gr Omis)³ que je ne lui ai pas donné de conseils.

¹ Il manque quelques mots ou lignes du document.

² Le télégramme a été envoyé également à l'état-major de l'Armée, et communiqué au président de la République, au président du Conseil, au ministre des Affaires étrangères et au général Foch.

³ Lacune de déchiffrement.

7° Bien qu'Archiduc ait insisté sur caractère privé de ces confidences si cru devoir en faire part à notre haut commissaire¹ et vous en rendre compte pour cas où gouvernement jugerait opportun fixer son attitude.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 105.

153

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 275.

Budapest, 15 novembre 1920.

Par un télégramme N° 219 d'avant-hier², j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Parlement Hongrois venait de ratifier le traité de Trianon à l'unanimité des voix, c'est-à-dire par le silence complet des représentants au moment où le Président de l'Assemblée lui demandait de se prononcer après la discussion en 2ème lecture sur l'ensemble du traité. Quelques heures plus tard, les journaux encadrés de noir annonçaient la nouvelle à la population, tandis que les drapeaux hongrois étaient mis en berne. Aujourd'hui a eu lieu la 3ème lecture, simple formalité qui consiste seulement dans l'énoncé du texte de loi précédemment adopté dans son principe et dans ses détails par la 1ère et la 2ème lectures.

La discussion a duré deux jours, du jeudi 11 au Samedi 13 Novembre. La séance de vendredi a été secrète. D'assez nombreux discours ont été prononcés, pour s'élever naturellement contre les exigences de l'Entente. Le plus violent de tous a été le discours de M. Friedrich. M. Huszar, ancien Président du Conseil, rapporteur tiré au sort parce qu'aucun député n'a consenti à proposer la ratification, avait parlé tout d'abord. „Je n'ai aucune raison, a-t-il déclaré en substance, pour engager le Parlement à adopter ce texte sinon qu'il nous est imposé par la force.” Ont parlé encore, notamment, l'abbé Geiger et le Prince Wildiechgraetz [Windischgraetz] qui a eu le bon esprit de signaler dans son discours le tort porté, ces mois derniers, à la réputation de la Hongrie, par les désordres sporadiques de la rue et les sanctions insuffisantes ou même absentes contre les fauteurs de troubles. Le Comte Teleki a parlé en dernier lieu. Avec beaucoup de sagesse, il a insisté pour obtenir une ratification indispensable, tout en déplorant l'injustice commise à l'égard de son pays. Il a rappelé les quelques lignes d'adoucissement contenues dans la lettre de M. Millerand³, qui accompagnait l'envoi du traité, en ce qui concerne l'espoir d'une récupération possible de la Ruthénie, et ceux qu'on peut attendre de la Commission de délimitation. Je n'ai pu me procurer jusqu'à présent d'informations sur les discours tenus en séance secrète. Celle-ci a dû être assez orageuse, car, ayant rencontré, ce jour là, le Comte Csaky dans la soirée, je l'ai trouvé très préoccupé.

¹ M. Fouchet.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

Aucune manifestation n'a eu lieu hier ni aujourd'hui. La ville est complètement calme.

Ainsi que je l'ai toujours fait entrevoir au département d'après les assurances formelles des Comtes Teleki et Csaky, le traité a donc été ratifié, en dépit des circonstances particulièrement difficiles où ces deux hommes se sont trouvés placés devant l'opinion à la suite de l'initiative de l'Angleterre d'exiger la ratification sans délai. Il leur a fallu à tous deux une énergie, presque surprenante chez un pur intellectuel comme le Comte Teleki, pour tenir tête à l'orage, en calmant par des paroles les chauvins du Parlement, tandis que des mesures de force, auxquelles aucun ministre n'avait encore osé recourir, étaient prises avec un à-propos parfait et sans grande effusion de sang contre les éléments perturbateurs de la rue.

Avant-hier, après la ratification en 2ème lecture, le Président du Conseil avait annoncé pour aujourd'hui la démission du Cabinet. Il vient de déclarer que, le Gouverneur du Royaume¹ venait de lui refuser cette démission, il consentait à rester encore à la disposition de la Chambre. Contrairement à ce qu'on attendait depuis quelques jours, et comme pour montrer une fois de plus que les caractères fermes et droits l'emportent souvent sur les agitations et les intrigues, le Comte Teleki a été acclamé par l'Assemblée.

La ratification du traité de Trianon par le Parlement hongrois sera appréciée, je n'en doute pas, par la Petite Entente. Elle contribuera ainsi, je l'espère, à la pacification du Centre de l'Europe.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 145. ff. 107-109.

154

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 276.

Budapest, 15 novembre 1920.

La lettre d'option concernant l'exploitation des chemins de fer Hongrois, et qui avait été consentie au Consortium du Creusot, après toutes les luttes que connaît déjà le département, a expiré le 10 Novembre, sans qu'aucune communication ne soit parvenue au Gouvernement Hongrois, de la part des intéressés français. L'option n'a donc pas été levée. Ainsi semble s'évanouir en fumée une affaire, qui a causé tant d'émotion à la fois dans le public hongrois et dans certaines chancelleries européennes.

Un Français de grande distinction, M. Cheysson, inspecteur des Finances, détaché actuellement à la Banque Générale du Crédit Hongrois, a eu hier une audience du ministre des Affaires Étrangères. Le Comte Csaky a fait allusion devant lui à cette date du 10 Novembre, et, sans avoir l'air d'ailleurs d'exprimer aucun regret, a signalé à son visiteur des offres d'un groupe anglais pour la même affaire. Il lui aurait fait sentir en même temps combien la valeur des chemins de fer Hongrois était précieuse à son pays, comme gage à concéder éventuellement contre une aide économique.

¹ M. Horthy.

J'émettrai à ce propos les observations suivantes qui découlent d'ailleurs de toute ma correspondance précédente à ce sujet:

Pour des raisons de politique intérieure, le Gouvernement Hongrois doit être satisfait que l'affaire des chemins de fer ait virtuellement échoué, à moins qu'elle ne soit encore reprise, après nouvel examen, par le Consortium du Creusot. Cette affaire a déchaîné ici tellement de critiques à l'adresse de ceux qui en étaient représentés comme les auteurs que le Comte Teleki et ses amis se sentent certainement bien heureux de n'être plus obligés de se défendre d'avoir vendu leur pays à la France. Telle était, en effet, l'accusation dirigée contre eux, tant les chemins de fer représentent aux yeux des Hongrois une des plus riches parties du patrimoine national.

Mais, après cette première satisfaction, le Gouvernement Hongrois s'aperçoit certainement que, malgré tout, ses chemins de fer ont besoin de capitaux, et que ceux dont l'affaire avec le Creusot aurait amené l'exode en Hongrie n'y seraient pas aussi déplacés que le prétendaient hardiment les détracteurs du projet. En résumé, le Cabinet de Budapest serait, au fond, un peu vexé d'avoir vu l'opinion hongroise, ou même quelques unes de ses propres protestations, prises tellement au pied de la lettre, et, tout en faisant apparemment contre-fortune bon cœur, ne serait peut-être pas fâché si l'affaire pouvait être relancée. Je n'ignore pas d'ailleurs toutes les objections d'ordre technique, que nous y avons maintenant de notre côté. Il ne m'appartient pas de les discuter. Je me borne à mon rôle d'informateur.

Les propositions anglaises ne doivent pas être très sérieuses, émanant du banquier anglais Stead, financier fantaisiste et grand spéculateur plutôt qu'homme d'affaires véritable. J'ai déjà cité dans plusieurs de mes lettres cette curieuse personnalité. Il convient cependant de ne pas oublier qu'après avoir ouvertement raillé l'affaire des chemins de fer en la déclarant impossible, les Anglais, maintenant qu'ils ont le chemin libre, peuvent lui découvrir des qualités insoupçonnées; simple hypothèse de ma part, au surplus, et dont la réalisation ne paraît pas très probable; mais elle n'est pas non plus impossible, si l'on songe aux habituels procédés britanniques. Dans le cas où la Grande Bretagne nous supplanterait de cette manière, ne nous dissimulons pas que le fait constituerait pour notre pays une grave défaite morale et économique sur les bords du Danube. Les Anglais ont toujours déclaré, à Budapest, que l'affaire des chemins de fer ne serait pas conclue avec la France, et qu'ils sauraient bien l'empêcher. Que ne dira-t-on pas si nous sommes supplantés par nos alliés?

Écartons, je le veux bien, cette dernière hypothèse qui, jusqu'à plus ample informé, ne semble pas très à craindre. Il n'en restera pas moins que notre abstention, même motivée par les considérations techniques les plus sérieuses, va être interprétée dans un sens défavorable à notre prestige, puisqu'elle sera représentée comme le résultat de l'opposition anglaise. Le Haut-Commissariat Britannique ne manquera pas de soutenir ce point de vue avec sa persévérance inlassable pour lutter contre notre influence. Tel est, en effet, Votre Excellence le sait déjà par ma correspondance antérieure et en dernier lieu par ma dépêche N° 198¹ la politique méthodiquement suivie à Budapest par le Cabinet de Londres. Force me sera certainement, sous peu de jours, d'enregistrer une fois de plus

¹ Document non reproduit.

cette constatation, qui devrait nous mettre en éveil contre la reprise de l'attitude traditionnelle que nos alliés d'outre-manche ont toujours adoptée vis-à-vis de la première Puissance continentale.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 107-110.

155

M. P. CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 415.

Londres, 15 novembre 1920.

Monsieur le Président du Conseil,

Bien que le passage de M. Take Jonesco [Ionesco] à Londres soit déjà un peu ancien il me paraît intéressant de faire part à Votre Excellence des impressions recueillies ici par le Ministre Roumain.

Il en a fait part à un de ses amis anglais et je serais reconnaissant au Département de tenir compte de la confiance que m'a témoigné ce dernier en conservant à ces informations leur caractère confidentiel.

M. Take Jonesco a tenu avant toute chose à se rendre compte des dispositions personnelles de M. Lloyd George. Dès le début de leur entretien celui-ci mit la conversation sur les rapports de la Roumanie et du Gouvernement des Soviets. Il déclara à son interlocuteur que le Gouvernement de Bucarest agirait prudemment en régularisant ses rapports avec les gens de Moscou. „Ne laissez pas trop se prolonger la situation actuelle. Vous devriez arranger vos affaires de manière à éviter des surprises dans l'avenir.”

M. Take Jonesco qui à Paris avait entendu des paroles très différentes répondit: „Si, comme beaucoup le pensent le Gouvernement des Soviets est à la veille de sa chute, nous n'avons pas intérêt à traiter avec lui. Ses successeurs ne nous le pardonneraient pas. Si au contraire il se maintient au pouvoir, il sera toujours temps d'entamer une conversation.” L'homme d'État roumain estime en effet qu'en présence des manières de voir de Paris et de Londres, le rôle de la Roumanie est de se réserver jusqu'au moment où une politique plus claire se dessinera.

M. Lloyd George parla ensuite de la Petite Entente et de la Pologne et laissa entendre que l'entrée du Gouvernement de Varsovie dans ce système politique serait un élément de faiblesse plutôt qu'un élément de force. M. Take Jonesco répliqua qu'il se rendait parfaitement compte des difficultés inhérentes à la politique et au tempérament polonais mais que précisément pour ces raisons il valait mieux s'assurer d'une collaboration permanente avec la Pologne. Elle serait plus aisément maintenue dans un Conseil que si elle conservait toute sa liberté d'allure.

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Varsovie, à Prague, à Vienne, à Belgrade, à Berlin, à Sofia.

En réalité M. Take Jonesco estimerait que la Pologne avec ses frontières du côté de la Russie et ses sentiments à l'égard des Tchèques, ne peut actuellement entrer dans la petite Entente. Il s'est toutefois abstenu de faire part de ce sentiment au Premier Ministre anglais.

Le Ministre Roumain s'est ensuite efforcé d'obtenir à Londres des avances financières pour son pays. La situation du marché anglais ne lui a pas permis de réussir et il a quitté l'Angleterre assez peu satisfait.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 35. ff. 32-33.

156

M. OSUSKÝ, MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE À PARIS À M. J. CAMBON,
AMBASSADEUR DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° 2060.

Paris, 17 novembre 1920.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note en date du 9 Novembre 1920¹ par laquelle la Conférence des Ambassadeurs a bien voulu me faire connaître qu'elle a invité le Gouvernement hongrois à ratifier avant le 15 Novembre 1920 le Traité de Trianon. Le Gouvernement tchécoslovaque salue avec joie et reconnaissance cette mesure de la Conférence, étant persuadé que seule l'exécution rapide et intégrale des Traités de Paix peut apporter le rétablissement complet de[s] conditions normales dans l'Europe Centrale.

Cependant, la Délégation tchécoslovaque ne saurait pas être en état de ne pas mentionner qu'elle a été vivement surprise par certains passages de la même note qui font allusion à des accusations magyares selon lesquelles „les minorités hongroises souffriraient des mesures d'exception dans les États limitrophes de la Hongrie”. J'ai eu l'honneur d'attirer l'attention de la Conférence à plusieurs reprises (p.e. dans mes notes du 7 février 1920 et du 29 juillet 1920)² sur la persécution et l'oppression des minorités tchécoslovaques qui sont restées sur le territoire de la Hongrie et je me suis permis de joindre à ces notes des cas concrets de violation du droit des minorités par les autorités hongroises. Le Gouvernement hongrois semble considérer comme réponse suffisante à ces inculpations précises d'élever de sa part des plaintes vagues concernant le traitement des minorités magyares dans les États limitrophes.

C'est un procédé assez étrange que le Gouvernement hongrois semble vouloir introduire dans les relations internationales lorsque, au lieu de répondre à des accusations précises, il se contente à lancer de son côté des récriminations vagues et générales. La

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 150.

² Documents non reproduits.

Délégation tchécoslovaque veut tout de même espérer que le Gouvernement hongrois trouvera le temps de répondre d'une manière claire et précise à ses notes susmentionnées.

Enfin, je me permets de porter à la connaissance de la Haute Conférence que, puisque la Conférence des Ambassadeurs a bien voulu notifier à la délégation tchécoslovaque que le Gouvernement hongrois accuse le Gouvernement tchécoslovaque des „mesures d'exception” contre les minorités hongroises, la délégation tchécoslovaque déclare, sur l'ordre de son Gouvernement, que les minorités hongroises ne souffrent d'aucune mesure d'exception dans la République tchécoslovaque.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les expressions de ma plus haute considération.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 144. ff. 86-87.

157

M. CSÁKY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À MM. SCHNEIDER ET CIE¹

T. Sans N°

Budapest, 17 novembre 1920.

Le délai d'option concernant les chemins de fer est limité. J'apprends qu'un groupe anglais de second ordre aurait fait une proposition sur base „Legrain” et qu'un prêt de 10 millions de livres aurait été offert. Tout en voulant reprendre sa liberté d'action, le Gouvernement hongrois paraît désireux de laisser la porte ouverte à de nouvelles négociations.

AD. Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 117.

158

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 288.

Budapest, 22 novembre 1920.

Par une lettre de la S/Direction Commerciale N° 21 du 29 Octobre² qui m'est parvenue le 20 Novembre, Votre Excellence a bien voulu me consulter sur l'importance qu'il conviendrait d'attacher à l'activité Commerciale dont témoignent actuellement les

¹ Le télégramme a été communiqué à Paris par M. Fouchet et également adressé à la Banque de l'Union Parisienne.

² Document non reproduit.

Italiens en Hongrie. Cette activité serait alimentée et soutenue financièrement par la Banque Italo—hongroise, récemment fondée par la puissante famille israélite Castiglione, de Trieste, et qui n'est qu'une émanation de la Banque Commerciale de Milan.

J'ai déjà eu l'occasion (voir ma lettre N° 248 du 25 Octobre¹) de signaler au département le genre d'opérations auxquelles se livrent les Italiens dans ce pays, avec leurs nombreux commis-voyageurs. Il s'agit plutôt d'une poussière d'affaires individuelles que de grandes entreprises, bien que les présents efforts, signalés par M. Chelard, pour accaparer les actions de la Fabank, de la Cie Adria et des chemins de fer Lombards, tendent à un but de véritable envergure. Mais il semble que, dans le domaine de l'expansion économique, les Italiens voient moins large que les Anglo-Saxons et que nous-mêmes. Leur procédé préféré est l'infiltration, un peu semblable à ce procédé militaire qui consiste à occuper, par petits paquets, tous les points principaux, en vue de contrôler d'abord puis de posséder en fait toute la région.

Cette méthode italienne, qui tient à la fois de la „Combinaisons” et de la ruse sémite, est donc réellement dangereuse, et nous devons d'autant plus nous en méfier que l'Italie, par l'orientation actuelle de sa politique extérieure, est appelée à lutter contre notre influence.

J'ai déjà fait allusion bien souvent, dans ma correspondance antérieure, aux efforts dirigés par les Italiens contre nous. Ils se sont alliés aux Anglais à Budapest pour s'opposer à la conclusion des affaires économiques franco—hongroises (voir mon télégramme N° 161² et ma lettre N° 172³). M. Cerruti [Cerrutti], qui était le prédécesseur du Ministre d'Italie actuel, Prince de Castagneto, a fait au Haut-Commissaire américain⁴, qui me les a répétées, des déclarations catégoriques concernant le rapprochement que désire son pays avec l'Allemagne, l'„Anschluss”, favorablement envisagé par l'Italie, de l'Autriche à l'Empire, enfin les raisons pour lesquelles l'Italie croit pouvoir vivre en bons termes avec l'Allemagne et désirer avec elle une frontière commune (voir ma lettre N° 178 du 5 Septembre⁵). Une pareille politique est naturellement anti-française; elle est même, pro-allemande; elle travaille, par conséquence logique, au renforcement de l'influence germanique actuellement déclinante en Hongrie. Comment d'ailleurs pourrions-nous nous maintenir ici, dans le cas où la France et la Hongrie seraient complètement coupées par l'Italie et l'Allemagne établies à Vienne?

Ce que nous avons surtout à craindre présentement en Hongrie, c'est la renaissance de l'Allemagne. À ce titre, l'Italie, autant que l'Angleterre, est à combattre par nous dans tous les domaines sur les bords du Danube. Comment y parvenir?

1° — En donnant un regain de vie aux affaires économiques franco—hongroises en danger. La lettre d'option relative aux Chemins de fer est expirée depuis le 11 Novembre (voir ma lettre N° 276⁶). Je n'ignore pas toutes les difficultés techniques et aussi

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 67.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 72.

⁴ Smith.

⁵ Document non reproduit.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 154.

financières pour nous-mêmes, que présente la conclusion d'une affaire, nécessitant l'exportation en Hongrie de capitaux considérables. Mais, d'après certaines informations personnelles dont je dispose, ne pourrait-on pas reprendre l'idée avec le concours dissimulé de quelque puissant groupe américain? Je suppose que le Consortium du Creusot est mieux informé que moi de la situation. En ce qui concerne l'affaire du port du Danube, un ingénieur français, M. Daudet, s'occupe à Budapest de la mettre sur pied avec une intelligence et une activité remarquables. M. Cheysson, inspecteur des Finances, vient aussi d'arriver très heureusement [à] prendre une place très importante à la Banque de Crédit.

2° — En poussant les hommes d'affaires français à fonder ici des entreprises avantageuses de tourbes de pétrole, de produits alimentaires. J'ai déjà écrit à ce sujet au département (voir notamment ma lettre N° 10 du 14 Avril¹). Il y a beaucoup à faire dans ce domaine en Hongrie. Or, aucune de mes indications ne semble avoir été relevée par le monde Français de la Finance et du Commerce.

3° — En exportant le plus possible, et d'une manière directe, des produits français en Hongrie, au lieu de laisser les Italiens être si souvent nos intermédiaires qui encaissent naturellement la grosse partie des bénéfices.

4° — Enfin et surtout, en continuant à Budapest la méthode d'intense propagande politique qui, en quelques mois, a détruit ici l'influence anglaise, pour la remplacer par la nôtre. Cette politique devrait être, selon moi, cultivée plus que jamais. Il suffirait, par divers moyens que j'ai maintes fois indiqués et résumés, ces derniers temps, dans ma correspondance à la S/Direction d'Europe, de donner à la Hongrie un signe tangible de notre bienveillance, sans que puisse en résulter le moindre dommage ni même le moindre froissement pour nos petits alliés. Ceux-ci sont perpétuellement excités contre nous par nos grands alliés. C'est là une cause tout artificielle contre laquelle il me paraîtrait facile de mettre en garde les États Voisins de la Hongrie.

En m'excusant de cette réponse peut-être un peu longue à la lettre N° 21 de la S/Direction des Relations Commerciales², je crois devoir conclure que l'action italienne, commerciale aussi bien que politique, doit être étroitement observée par nous dans l'Europe Centrale, puisqu'elle est à tendance allemande. Nous avons les moyens pour lutter contre elle, et même, si nous le voulons, pour en triompher assez facilement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 56. ff. 11-15.

¹ Document non reproduit.

² Document non reproduit.

L'EXPOSÉ DE M. DANIELOU, DÉPUTÉ DU PARLEMENT FRANÇAIS
SUR LE TRAITÉ DE TRIANON¹

D. N° 1649.

Paris, 23 novembre 1920.

Messieurs,

„Le Parlement se trouve en présence d'un fait accompli, auquel il a été complètement étranger.” Cette déclaration du rapporteur du Traité de Versailles s'applique à tous les traités dont la ratification a été demandée aux Chambres par le Gouvernement.

Mais s'il ne nous appartient pas d'y apporter une modification quelconque, notre droit d'appréciation reste entier et nous avons le devoir de n'y point renoncer.

Notre tâche en ce qui concerne l'analyse des clauses du Traité de Trianon s'est trouvée facilitée par le fait que les articles de ce traité sont, pour la plus grande partie, identiques à ceux du traité autrichien que notre honorable collègue, M. Margaine, a rapporté avec une grande compétence et un sentiment profond des réalités. Les problèmes soulevés par l'un comme par l'autre de ces traités nous sont apparus d'une telle complexité, ils laissent la porte ouverte à tant de difficultés d'exécution, ils comportent une transformation si complète du statut politique, économique et financier de l'Europe danubienne, que nous aurions manqué à notre devoir si nous nous étions abstenus de dégager de la prose un peu aride des articles les possibilités de reconstruction et de vie qu'ils permettent à nos ennemis d'hier dans l'intérêt de la pacification des esprits et de la paix même du monde.

Basé sur le principe des nationalités, le traité de Trianon, plus encore que celui de Saint-Germain, était particulièrement difficile à élaborer, puisqu'il s'agissait d'une région où le cours de l'histoire, au long de ses périodes de guerre comme de ses périodes de paix, par le mouvement des rivalités changeantes, des nécessités politiques du moment et des rapprochements économiques, a provoqué les emmêlements ethniques les plus variés. L'avenir seul nous dira si le principe des nationalités valait d'être appliqué aussi arbitrairement que l'ont fait les plénipotentiaires alliés.

„La théorie des nationalités, écrivait M. Louis Barthou dans les conclusions générales de son rapport, dont la Révolution française eut l'instinct, sans en faire un véritable principe, a pour elle la logique d'une doctrine et la séduction d'un sentiment.

„Mais il est plus aisé de la proclamer que de la réaliser. Tout contribue à une nationalité, mais rien ne la fixe. Où commence-t-elle? Où finit-elle? Qui la compose? Qui en dessinera exactement les contours? Quelles règles en détermineront la structure intérieure et quel sort sera fait aux minorités dissidentes? Qui dictera les précautions nécessaires contre les explosions extérieures, dangereuses pour la sécurité générale? Quand le président Wilson déclare que «les peuples et les provinces ne doivent plus être troqués entre les gouvernements comme des troupeaux ou des pions sur un échiquier», il recueille l'assentiment universel. De même s'il ajoute que «tout règlement territorial doit être conclu

¹ Ch. Daniélou a passé plusieurs jours à Budapest pour apprécier la situation créée par le Traité de Trianon. Voir le document reproduit ci-dessus sous le N° 142.

dans l'intérêt ou pour le plus grand profit des populations en cause, non par une simple clause d'arrangement ou de compromis entre les ambitions d'État rivaux». Mais lui-même ne sent-il pas la difficulté de transformer ces principes absolus dont personne ne conteste la justice, en réalités pratiques et en garanties positives? Il parle des «aspirations nationales bien définies». Qui les définira? Il préconise dans chaque partie du règlement final «les arrangements les plus propres *selon toute vraisemblance* à fonder une paix définitive». Qui sera juge de cette vraisemblance?"

En ajoutant ces sages réserves du rapporteur du traité de Versailles aux questions que nous-mêmes avons cru devoir poser, nous ne le faisons pas dans un esprit étroit de critique à l'adresse des rédacteurs du traité de Trianon, mais dans le but surtout de faire ressortir les difficultés de leur tâche. Le Parlement appréciera lui-même dans quelle mesure l'idée de justice et d'équité a été respectée dans l'élaboration des articles de cet important document diplomatique et si l'œuvre qui nous est soumise est une œuvre solide et durable.

Nous avons la volonté d'admettre que ce qui a été fait le fut au mieux des intérêts respectifs de tous les peuples, amis ou ennemis, de l'Europe danubienne, avec le seul souci qui doit être le nôtre, d'extirper pour l'avenir toute cause de conflit nouveau par des regroupements ethniques indiscutables et par des répartitions économiques logiques et nécessaires. C'est ce que nous vous proposons d'examiner avec nous au cours de ce rapport où nous nous sommes efforcés d'introduire les éléments d'appréciation aussi étendus qu'il nous était possible de le faire.

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 147. ff. 113-114.

160

NOTE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN HONGRIE¹

N. Sans N°

Paris, 24 novembre 1920.

La Politique du Gouvernement français en Hongrie est avant tout une politique économique.

La nature impose aux peuples de l'Europe Centrale une solidarité d'intérêts renforcée par les habitudes séculaires qu'ils tiennent de leur histoire. Quand un d'entre eux est isolé ou ruiné économiquement, son existence est en danger et il sera tenté de chercher des appuis politiques contre ses voisins, menaçant ainsi la paix générale.

Le Gouvernement de la République a pensé que le meilleur moyen de contribuer à l'apaisement des passions politiques en Hongrie était précisément d'assister économiquement ce pays pour l'aider à se relever. C'est pourquoi il a favorisé les négociations engagées par certains groupements français qui ont ainsi obtenu des options pour l'exploitation des chemins de fer de l'État hongrois, pour l'exécution des travaux relatifs au port commercial et industriel de Budapesth, pour la régularisation et la canalisation du Danube, pour l'installation d'usines hydro-électriques, pour la construction

¹ L'auteur de la note est inconnu.

d'un port dans l'Île de Csepel, pour la construction du Canal Danube—Theiss, pour un important paquet d'actions de la Banque générale de Crédits hongrois qui contrôle environ 230 entreprises industrielles.

Le Gouvernement français a estimé qu'il facilitait ainsi la signature du Traité par la Hongrie et l'événement a prouvé que ce calcul était juste. Il a défini sa politique vis à vis du Gouvernement hongrois par une déclaration basée sur la nécessité de relations confiantes entre la Hongrie et ses voisins, se déclarant prêt à offrir ses bons offices à toute tentative d'accord amiable de ce genre dans les limites fixées par le traité de paix et par la lettre d'envoi du traité¹.

Les Gouvernements alliés voisins de la Hongrie ont été informés de la politique ainsi suivie par le Gouvernement français et de ses motifs.

Cette politique qui est en pleine concordance avec le traité de paix ne comporte nullement une intervention dans les affaires intérieures de la Hongrie. Le Gouvernement français s'est d'ailleurs associé aux différentes déclarations que les Gouvernements alliés ont faites à la Hongrie, notamment pour exclure la possibilité d'un rétablissement de la monarchie des Habsbourg.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 125.

161

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST

T. N° 1051.

Paris, 24 novembre 1920.

Je réponds à votre télégramme N° 482².

Le Gouvernement français a démenti à plusieurs reprises les fausses nouvelles concernant les rapports de la France avec la Hongrie.

Un communiqué de la Légation de France à Vienne est paru à cet effet le 15 Octobre dernier dans la presse autrichienne.

Il a indiqué que les accords conclus ou négociés avec la Hongrie avaient un caractère purement privé et économique et ne comportaient par conséquent aucune clause politique ou militaire, le Gouvernement français s'en tenant à l'observation stricte du traité de Trianon.

Je vous prie de faire paraître un communiqué analogue dans la presse roumaine.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 124.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

² Document non reproduit.

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 339. Confidentiel.

Rome, 25 novembre 1920.

Monsieur le Président du Conseil,

Sous bordereau n° 2045, en date du 8 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me transmettre la copie d'un intéressant rapport de notre Haut-Commissaire à Buda-Pesth², en date du 25 octobre dernier³, relatif aux intrigues italiennes en Hongrie.

Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt, comme j'avais déjà fait d'autres rapports du même agent, sur les propos et sur l'action du représentant italien⁴ près le Gouvernement Hongrois. L'exactitude des informations recueillies par notre Haut-Commissaire ne peut pas être mise en doute, et sa correspondance même fait foi de la vigilance avec laquelle il observe ce qu'il a sous les yeux. Je ne crois pas, par contre, que ce qu'il a sous les yeux reflète fidèlement, en ce qui concerne l'Italie, la politique du Gouvernement de ce pays à l'égard de la Hongrie.

En effet, le rapport de M. Fouchet examine l'hypothèse de la candidature d'un Prince de la Maison de Savoie au trône de Hongrie, signale les travaux d'approche auxquels s'est déjà livré à cet effet le Général Mombelli et les dispositions du Prince de Castagneto à pousser cette intrigue, constate enfin les sympathies que rencontre l'idée d'une candidature italienne de la part des partis allemands, et l'espoir que l'Allemagne fonde sur pareille combinaison. Or, ce rapport nous parvient au moment où nous venons d'apprendre à la fois de Rome et de Belgrade que le Gouvernement Italien et le Gouvernement Yougo-Slave, en réglant le différend adriatique, ont conclu un accord politique défensif dirigé contre la Hongrie, et visant spécialement le cas de la restauration de la Maison de Habsbourg sur le trône de cette Monarchie. Il me semble qu'il y a contradiction absolue entre le fait d'un tel accord et le projet prêté aux agents italiens à Buda-Pesth et, peut-être, caressé par eux.

On ne supposera pas, je pense, que ce soit pour faire place nette d'un concurrent au trône de Hongrie et augmenter les chances d'un candidat italien, que le Gouvernement de Rome s'est prêté à s'entendre avec celui de Belgrade, en vue d'exclure la restauration des Habsbourg et de prendre des précautions contre cette éventualité. Ce serait là un calcul par trop machiavélique et surtout trop dangereux, qui compromettrait gravement le Gouvernement Italien aux yeux du Gouvernement Yougo-Slave, avec lequel il vient de traiter, et à ceux des autres Gouvernements de la „Petite Entente”, dans laquelle il est, en somme, entré.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres et à Vienne.

² M. Fouchet.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 131.

⁴ Le prince Castagneto.

Admettra-t-on, au surplus, que le Gouvernement Italien se propose d'installer un Prince de sa propre dynastie sur le trône d'un pays, contre lequel il conclut des accords défensifs avec des voisins, d'un pays qu'il entend maintenir, au besoin par la force, dans les étroites limites et dans les conditions diminuées résultant du traité de paix? Cela me paraît inadmissible. On n'envoie pas des princes régner chez d'anciens ennemis, en qui l'on craint de trouver de futurs ennemis.

Enfin, ce n'est un mystère pour personne que la Maison de Savoie n'a pas tous les jours la vie facile en Italie, en raison du mouvement social qui agite l'Europe de l'Oural à la mer du Nord. Et ce serait à ce moment que le chef de cette Maison et son Gouvernement songeraient à essaimer des filiales dynastiques à l'extérieur, à en créer une au milieu d'un peuple, dont le nom rappelle aux Italiens la domination impériale à Venise et à Milan? C'est encore là, à mon avis, une autre invraisemblance.

Ceci prouve que, si les informations de M. Fouchet sont certainement exactes, les idées qui peuvent traverser l'esprit du Général Mombelli ou du Prince de Castagneto ne se confondent pas toujours avec la politique italienne. Peut-être aussi ces idées parviennent-elles parfois à notre Haut-Commissaire plus ou moins exagérées par les intermédiaires qui les lui rapportent. En tout cas, si les partis allemands placent leur espoir dans l'avènement d'un Prince de Savoie sur le trône de Hongrie, leur espoir me semble placé d'une manière assez aventureuse.

Les Italiens ont l'imagination prompte, l'esprit mobile, la langue bien pendue. Il ne faut pas prendre au pied de la lettre tout ce qu'ils disent. C'est ainsi que, dans un précédent rapport de M. Fouchet se trouvaient relatés des propos tenus par le prédécesseur du Prince de Castagneto, M. Cerrutti. Cet agent, à qui son collègue français reconnaissait du reste de l'intelligence et de l'ardeur, avait exposé une véritable théorie, d'où il résultait qu'il n'y avait aucune opposition d'intérêts entre l'Allemagne et l'Italie, et que la reprise entre elles des relations confiantes étaient une fatalité. Depuis lors, est venu le discours de M. von Simons, dont les paroles de plainte et de sympathie pour le Tyrol ont fait faire aux Italiens de salutaires réflexions. Ces paroles n'eussent-elles pas été prononcées, que la théorie de M. Cerrutti n'en eût pas moins différé sensiblement de la politique du Gouvernement Italien, en particulier du Cabinet actuel, qui désire sincèrement marcher d'accord avec la France, ne souhaite pas de frontière commune avec l'Allemagne, et préfère voir les Allemands à quelque distance de Trente et de Trieste. Le Comte Sforza, le Secrétaire général de la Consulta, M. Contarini n'ont aucune sympathie pour Berlin. Une des raisons pour lesquelles le Ministre des Affaires étrangères a voulu l'accord avec les Yougo-Slaves, est son désir de dresser la barrière de la Yougo-Slavie et de l'Italie sur le chemin par où l'Allemagne et son allié d'autrefois, l'Autriche—Hongrie, avaient accédé à l'Adriatique. Cette orientation ne se concilierait pas avec le dessein d'attirer l'Allemagne dans la région danubienne, de lui tendre la main par dessus la tête des Autrichiens ou des Hongrois. Aussi ce dessein, qui a pu hanter l'esprit de M. Nitti, n'existe-t-il pas à Rome en ce moment.

Je ne crois pas qu'il ait jamais eu la faveur des représentants italiens à Vienne. M. della Torretta est certainement un des diplomates italiens les plus prévenus contre la germanophilie. Ses idées et ses tendances sont celles de ses amis le Comte Sforza et M. Contarini, qui se sont assurés récemment encore qu'elles n'ont pas changé. Le Ministre

d'Italie en Autriche¹ n'a pas été étranger, sans doute, à l'accord politique défensif, qui vient de compléter l'arrangement adriatique entre Rome et Belgrade. Cette sorte d'assurance mutuelle contre la restauration des Habsbourg et contre une forme quelconque de confédération danubienne répond tout à fait à sa conception de l'intérêt italien. Je l'avais signalé au moment de la constitution de la „Petite Entente” et des commentaires de presse auxquels celle-ci avait donné lieu.

Il y a dans les capitales de l'Autriche et de la Hongrie, de ces deux États si profondément abaissés, à la recherche d'un équilibre si difficile à trouver, une tendance à attribuer aux Italiens plus de roueries, d'arrière-pensées, qu'ils n'en commettent. Je sais bien qu'on ne prête qu'aux riches; mais il ne convient pas, tout de même, d'être trop généreux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 56. ff. 16-18.

163

LE GÉNÉRAL PELLÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE TCHÉCOSLOVAQUE
AU MARÉCHAL FOCH, PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE INTERALLIÉ

D. Sans N° Très secret.

Paris, 28 novembre 1920.

Vous avez bien voulu me demander dans l'hypothèse où les événements en cours en Haute-Silésie dégénéreraient en conflit armé et où la division française devrait se retirer en territoire tchéco-slovaque, quelle serait, à l'égard de ces troupes, l'attitude du Gouvernement de la République tchéco-slovaque.

M. Benès traversant aujourd'hui Paris, j'ai profité de cette occasion pour lui poser la question.

Sa réponse, donnée sans l'ombre d'une hésitation, a été qu'au cas où les événements en cours en Haute-Silésie conduiraient à un conflit armé germano-polonais, la Tchéco-Slovaquie se rangerait avec toutes ses forces disponibles à côté de la Pologne. Nos troupes seraient donc, le cas échéant, certains de trouver en Tchéco-Slovaquie des appuis et une base.

(Cette dernière déclaration est conforme aux assurances que m'a toujours données le Gouvernement tchéco-slovaque pour le cas d'un conflit franco-allemand.)

M. Benès a ajouté que, puisque l'hypothèse ci-dessus mentionnée vous paraît à envisager, il se préoccupera d'y préparer l'opinion tchéco-slovaque.

De lui-même, le ministre est passé à l'examen d'une seconde hypothèse, celle d'une prochaine attaque bolchevique contre la Pologne.

Il m'a dit qu'au cas où bien nettement les Polonais ne pourraient être accusés d'être les provocateurs, il comptait pouvoir obtenir du peuple tchéco-slovaque plus de bonne volonté pour la Pologne que lors du dernier conflit. Il ne semblait pas cependant envisager

¹ En ce temps-là, le marquis della Torretta.

l'hypothèse d'une intervention armée, mais pour commencer tout au moins, celle d'une neutralité bienveillante, favorisant le ravitaillement des armées polonaises par l'Entente à travers le territoire tchéco-slovaque.

M. Benès ne m'a pas caché, toutefois, que l'opinion tchéco-slovaque avait encore besoin d'être préparée à cette idée et, qu'à cet égard, les résultats de la campagne entreprise par le parti social-démocrate tchéco-slovaque pour éliminer des organisations et des syndicats du parti tous les éléments bolchévisants auraient une sérieuse importance.

Enfin, les arguments à présenter au peuple tchéco-slovaque pour le décider à appuyer les Polonais auraient bien plus de force, s'ils étaient mis en avant par le Conseil de la Société des Nations plutôt que par la France seule.

En terminant, M. Benès m'a répété une fois de plus que si les Bolcheviks franchissaient les frontières de la Tchéco-Slovaquie, il ne pouvait y avoir de doute que la nation entière, y compris ses éléments les plus avancés, ne se levât pour les défendre.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 158.

164

M. CSÁKY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À M. SAINT-SAUVEUR, DIRECTEUR DE LA FIRME SCHNEIDER-CREUSOT

D. Sans N°

Budapest, 29 novembre 1920.

Messieurs,

Dans Votre lettre du 9 courant¹, adressée à M. le Président du Conseil hongrois², Vous avez bien voulu exprimer le désir que l'option accordée à Votre groupe pour l'exploitation des chemins de fer hongrois — option dont le délai a expiré à la fin du mois de novembre — soit prolongée ultérieurement pour un délai de 6 mois.

Le Conseil des ministres, saisi de Votre demande, en a longuement délibéré.

Néanmoins en égard de la situation économique et financière des plus critiques où se trouve actuellement le pays, le conseil des ministres n'a pas cru pouvoir se dessaisir, pour un laps de temps aussi considérable, d'un objet si précieux que sont pour la Hongrie les chemins de fer. C'est donc avec le plus vif regret qu'il s'est vu dans l'impossibilité de Vous accorder la prolongation sollicitée.

Chargé par le Conseil des Ministres de Vous mettre au courant de sa manière de voir, je tiens toutefois à ajouter à ce qui précède que ledit conseil ne prendra aucune décision dans la question des chemins de fer hongrois avant de connaître les intentions nouvelles de Votre groupe, qu'il sera toujours prêt à examiner avec la plus grande bienveillance dans l'espoir de pouvoir mener à bonne fin les négociations entamées.

¹ Document non reproduit.

² P. Teleki.

Par conséquent aucune mesure ne sera prise par rapport aux chemins de fer de l'État Hongrois jusqu'au retour de M. Cheysson qui, d'après mes informations, partira, un de ces jours pour Paris avec l'intention d'en revenir à Budapest dans le courant du mois de Janvier, renseigné, je l'espère, de Vos nouvelles intentions.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments très distingués.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 138.

165

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 299.

Budapest, 30 novembre 1920.

Le traité de paix est ratifié. Après avoir longtemps essay[é] de se débattre contre les conditions de paix imposées par le vainqueur après la plus terrible guerre, peut-être, qui ait jamais existé, le Gouvernement Hongrois est parvenu à convaincre le Parlement de Budapest de donner son approbation à un texte qui enlève à la Hongrie les 2/3 de ses territoires, tenus depuis 1000 ans par la couronne de St-Étienne. Quelle qu'ait été la responsabilité encourue par ce pays et qui cependant est loin d'approcher celle de l'Allemagne quand s'est déchainé le conflit mondial, le désastre national est, en tout cas, complet et frise l'anéantissement en enlevant à la Hongrie toutes ses richesses naturelles et même ses meilleures terres arables. Avec un sentiment d'épouvante, les dirigeants actuels constatent la catastrophe, mais, soutenus par un patriotisme qu'il convient de respecter, ils ne veulent point renoncer à l'espoir et cherchent comment renaître à une prospérité nouvelle. Ils voudraient assurer d'abord la continuité de leur patrie.

On leur a dit: „Ratifiez, parce que les conditions normales de l'existence doivent reprendre maintenant dans l'Europe Centrale. Il faut que la confiance renaisse, que la pacification s'opère, et le bien général en sortira.”

Tel est le fond de l'argumentation que les Puissances alliées ont fait valoir auprès du Cabinet de Budapest pour que le point final soit mis par la ratification à la période d'incertitude qui, depuis quelques mois, régnait en Hongrie. Aujourd'hui les magyars, bien que consternés, attendent sinon le coup de baguette magique, du moins les conséquences bienfaisantes de leur soumission. Le peuple a froid, car les hivers sont rigoureux dans ce pays. Le bois fait défaut presque entièrement, l'exploitation des quelques forêts laissées à la Hongrie ne pouvant pas suffire à la consommation. Le charbon est aussi en quantité notoirement insuffisante. On espérait en recevoir de Tchéco-Slovaquie, et un délégué spécial, M. Doisy [Dóczy?], avait été envoyé à Prague. Les nouvelles sont mauvaises, d'après une communication de M. Doisy qui se dispose à rentrer. Le télégramme N° 22 R.X. du département¹ me signale en même temps que les préventions contre la Hongrie subsistent à Prague, et qu'en tout cas la Hongrie devrait offrir quelque chose en échange

¹ Document non reproduit.

du charbon accordé. Que peut-elle offrir? Du blé? mais la récolte est médiocre. Des produits fabriqués? mais son industrie est morte. Enfin, si des bandes militaires ont pu songer effectivement à pratiquer des coups de main sur la frontière slovaque, s'il faut surveiller ici toutes les têtes chaudes d'un parti militaire d'ailleurs impuissant jusqu'à présent, aucun attentat de ce genre ne s'est jamais réalisé contre les Tchèques, et l'enquête menée tout récemment sur la frontière slovaque par une commission militaire interalliée a démontré péremptoirement qu'aucune concentration de troupes hongroises n'existait dans cette région.

Les mines de Pecs pourraient, il est vrai, fournir à la Hongrie du charbon en abondance, mais la contrée est encore occupée par les Serbes qui ne l'évacueront pas avant trois mois au plus tôt, selon leur propre déclaration. À supposer que le Gouvernement Yougo-Slave observe scrupuleusement le programme qu'il s'est ainsi tracé, l'hiver va être très avancé, probablement fini quand les mines seront rendues à la Hongrie, et, en attendant, l'envoi d'aucun combustible à Budapest n'est autorisé par les Serbes, à l'exception de celui qui est destiné à la Commission du Danube.

Si nous regardons maintenant du côté Roumain, nous constatons le peu d'empressement évident du Cabinet de Bucarest à reprendre les relations diplomatiques. Il a invoqué, il est vrai, l'attentat dirigé contre le Colonel Roumain Popesco par deux officiers hongrois. Si regrettable et contraire en outre au bon sens qu'ait été cet événement, celui-ci n'en constitue pas moins un simple fait divers dont les auteurs ont été jugés, selon la loi.

En ce qui concerne l'échange des prisonniers politiques dont j'ai entretenu en dernier lieu le département dans mon télégramme N° 214 du 11 Novembre¹, la Hongrie est toute disposée à rendre ceux que réclame la Roumanie. Elle ne saurait restituer ceux qui ont été trop vaguement indiqués par le Gouvernement Roumain comme un nommé Johan ou un nommé Hrabowski (voir mon télégramme N° 224 du 16 Novembre²) ou qui ont fourni peut-être un faux état civil au moment de leur arrestation. Le Gouvernement Hongrois demande seulement que, la Roumanie possédant plus de prisonniers politiques hongrois que la Hongrie de prisonniers politiques roumains, le Cabinet de Bucarest soit assez large pour ne pas exiger le principe numérique comme base d'échange mais pour libérer à l'occasion, plus de Magyars qu'il ne recevrait de Roumains. Je ne sais jusqu'à quel point cette requête du Gouvernement Hongrois est justifiable en droit pur; elle est, en tout cas naturelle; et, en admettant qu'elle soit mal fondée, elle ne saurait l'être mieux pour la Roumanie qui réclamait récemment à la Hongrie quatre Roumains dont l'un au moins d'importance (M. Salagian) contre le seul Général Floor, d'ailleurs acquitté par les tribunaux roumains, et qui devrait être déjà libéré sans compensation. Enfin, il m'apparaît que le meilleur moyen de sortir de toutes ces difficultés serait de les résoudre par conversation directe. La reprise des relations diplomatiques, loin d'être ajournée encore, devrait donc, au contraire, être hâtée.

Les mauvais traitements et les exactions à l'égard des sujets hongrois demeurés dans les États voisins continuent en grand nombre, si l'on en juge d'après les affaires que traite, chaque semaine, la Conférence des Représentants diplomatiques alliés. Le département

¹ Document non reproduit.

² Document non reproduit.

objectera peut-être, à ce propos, que les autorités magyares n'usent pas toujours non plus des meilleurs procédés vis-à-vis de certains sujets tchèques, serbes et roumains. Mais, quand on entre dans le domaine des représailles, le départ des responsabilités est difficile à établir. Enfin, les États voisins de la Hongrie, qui ont maintenant sous leur souveraineté un grand nombre de Magyars, ont tout-de-même plus d'occasion que ce pays pour commettre certains actes arbitraires, et la situation, telle qu'elle se présentait dernièrement en Transylvanie, en est la preuve.

Je me suis efforcé d'observer, dans cette lettre, l'impartialité la plus entière. Nous sommes, je le répète, au lendemain de la ratification, et la Hongrie cherche partout un appui. Pourrions nous lui refuser le nôtre, dans les limites, en tout cas, indiquées ici? N'aurions nous pas intérêt à obtenir sans délai pour la Hongrie du charbon tchèque et des représentants diplomatiques roumains? Ne pourrions nous, une bonne fois, exiger de tous nos petits alliés, comme de la Hongrie elle-même, le retour à des usages autres que celui de la bastonnade, de la réquisition, de la confiscation, de l'expulsion sans cause? La Puissance qui, en dehors de toute faveur spéciale, aidera seulement les Magyars à vivre, est certaine d'acquérir de nombreux titres à leur reconnaissance. J'ai mis intentionnellement de côté dans cette dépêche tous les problèmes politiques exposés si souvent dans mes courriers. Je n'ai pas voulu sortir du domaine purement humanitaire et logique à exploiter facilement pour l'extension de notre influence.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 62-67.

166

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 301.

Budapest, 30 novembre 1920.

Je me permettrai d'entretenir le département, aussi souci notement [sic] que possible, d'une question que j'ai attentivement suivie depuis mon arrivée à Budapest en raison de son importance pour notre ligne politique: celle des sentiments pro-germans qui pourraient survivre dans ce pays. J'ai été amené à constater qu'ils se sont réfugiés dans l'armée et dans la haute aristocratie, sans que nous soyons toutefois autorisés à en prendre sérieusement ombrage. J'expliquerai d'abord leur origine et leur raison d'être.

Voilà plus de 50 ans que la Hongrie, constituée avec l'Autriche en Double-Monarchie, gravite dans l'orbite politique de l'Allemagne. Avant cette date, elle se trouvait davantage encore sous la férule germanique, tenue alors, en dehors de la Prusse, par la maison impériale des Habsbourg. Elle n'a donc, pour ainsi dire, jamais cessé d'être coupée de la France par une civilisation et des traditions différentes des nôtres. Le jour où l'alliance entre les Habsbourg et les Hohenzollern a été cimentée contre nous, comment la Hongrie aurait-elle pu se montrer délibérément francophile?

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne et à Berlin.

Elle ne l'a pas été jusqu'à présent, et elle ne pouvait pas l'être. Sa situation géographique, de même que les conséquences de l'atmosphère politique où elle vivait devaient la forcer à prendre en 1914, les armes contre nous, d'abord par point d'honneur, ensuite pour lutter contre l'ennemi traditionnel: le Russe. Or, les circonstances ont-elles changé? La Hongrie doit-elle rester forcément germanophile?

Je ne le crois pas. Aujourd'hui que l'Allemagne est abattue pour longtemps, que l'Autriche est devenue une République à peine viable, que notre pays victorieux est maintenant la première puissance continentale, examinons avec sang-froid la prétendue germanophilie hongroise. Nous verrons qu'à l'heure actuelle, elle est représentée

1° — par le respect survivant de l'officier hongrois pour l'officier allemand que, dès le lendemain de l'armistice, une habile propagande de nos ennemis a montré comme vaincu;

2° — par les liens de parenté, existant çà et là entre les magnats et l'aristocratie prussienne, et le prestige, encore présent à toutes les mémoires, de l'ancienne cour de Berlin;

3° — par le culte des méthodes intellectuelles allemandes, apprises dans les universités d'Allemagne, et qui ont formé la mentalité des professeurs, ingénieurs et financiers de ce pays.

Il semble que ces causes soient appelées à disparaître assez rapidement si nous voulons nous donner la peine d'éclairer l'opinion hongroise sur la manière dont la guerre a été menée et la victoire obtenue par nous, et si, d'autre part, nous savons drainer vers nos universités les nombreux étudiants hongrois disposés à suivre les cours de nos maîtres: simple affaire de propagande qui, bien menée, doit infailliblement réussir.

En effet, la mentalité magyare n'a rien de commun avec la mentalité allemande. La nation hongroise, considérée dans sa masse, est généreuse, imprévoyante, volontiers chevaleresque. Facilement susceptible, elle ressent au même degré le prix de toutes les avances, des moindres paroles prononcées à propos. Pour le renom de la race, l'officier hongrois est prêt à courir en Pologne et en Russie, désireux sans doute d'employer son activité mais aussi d'aider des frères d'armes et de combattre pour une juste cause. Et si nous considérons seulement le peuple, c'est-à-dire le paysan hongrois, comment dire qu'il a une sympathie naturelle pour l'Allemand, quand toutes les chansons populaires raillent la grande race du Nord, quand le simple mot „Allemand” est parfois synonyme des pires injures?

Autant le Hongrois, dompté mais non séduit par l'Allemand, ne témoigne d'aucune sympathie naturelle pour la civilisation germanique, autant, au contraire, il s'enthousiasme volontiers, à notre contact, pour nos arts et notre littérature, en dépit de la différence très grande des traditions qui inspirent notre politique intérieure. Il semble que ce rapprochement dans le domaine de la sensibilité et de l'esprit souligne plus fortement encore ses causes profondes, du fait que le magyar Royaliste, effrayé par nos institutions démocratiques, est cependant malgré lui porté vers nous.

Il faut vivre à Budapest pour se rendre compte de cet état de choses. Nulle part mieux qu'ici, on ne voit estimer nos écrivains et nos poètes. Et il ne s'agit point d'appréciations superficielles et frivoles mais d'un jugement sérieux, motivé, fondé sur des émotions véritables.

C'est pourquoi j'ai la plus grande confiance dans l'avenir de la France en Hongrie, à condition toutefois que nous fassions effort [sic] pour l'assurer. Cet effort n'aurait pas besoin d'être très grand. Il suffirait d'utiliser avec attention les circonstances qui nous sont favorables. Votre Excellence objectera peut-être que je n'ai pas encore parlé de la germanophilie spéciale à l'aristocratie et à laquelle je faisais allusions plus haut, alors que, dans ce pays monarchique, [...]¹ aussi bien que dans l'armée et dans la classe intellectuelle, notre enseignement atteindrait certainement en moins de 10 années le même résultat que l'ancien enseignement germanique. Notre pénétration politique ferait le reste, puisque, dans le domaine des relations entre les peuples, l'intérêt tient une place considérable et que la Hongrie affaiblie et vaincue ne manquerait pas de se tourner de plus en plus vers le pays le mieux disposé et aussi le plus apte à seconder ses destinées. Or, tel serait le rôle que nous pourrions aisément jouer, si nous y apportions la volonté nécessaire. Comme j'ai dit souvent, dans ma correspondance antérieure, par quels moyens d'intervention bienveillante il nous suffit [...]² de faciliter l'existence économique et politique de la Hongrie, je ne crois pas utile d'y revenir.

En terminant j'indiquerai d'ailleurs un moyen suprême à notre portée, dans le cas presque impossible, où une politique de notre part, inspirée les considérations qui précèdent, n'aboutirait pas assez vite aux résultats escomptés. Rien ne nous empêcherait, à l'occasion, de favoriser en Hongrie le mouvement démocratique, exclusivement national, qui, dans peu d'années, s'y produira presque fatalement, à considérer la majorité déjà paysanne du Parlement. Ce jour-là serait aussi le dernier d'une aristocratie rebelle, si elle devait l'être. J'estime donc que, de toute manière, la Hongrie est pour nous un pays à prendre. La germanophilie actuellement survivante n'y est guère que de surface pour des raisons historiques. Elle ne touche ni les goûts ni les ambitions de la race. La Hongrie, où des hommes d'État avisés voient déjà, avec l'élite intellectuelle, l'avenir de notre côté, peut devenir rapidement, presque facilement francophile.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 127-131.

¹ Mots illisibles.

² Mot illisible.

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 571-573. Confidentiel.²

Varsovie, 7 décembre 1920, 7h.
(Reçu: 7 décembre, 18h. 35.)

Ainsi que l'indiquait mon télégramme N° 507³, le Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie⁴, lors de sa visite à Varsovie, avait décliné toute conversation au sujet d'une entente particulière avec la Pologne. Les événements des dernières semaines et surtout la menace d'une offensive bolcheviste contre la Bessarabie ont modifié le point de vue de M. Take Jonesco [Ionesco] qui se serait rallié à l'opinion du Général Averesco.

Ce dernier a fait savoir, il y a quelques jours au Prince Sapieha qu'il était disposé à envisager une entente de caractère *exclusivement* défensif garantissant aux (deux) pays (leurs) frontières orientales, c'est-à-dire celle des préliminaires de paix de Riga pour la Pologne et celle du Dniester pour la Roumanie.

Le Ministre des Affaires Étrangères polonais⁵ a répondu immédiatement à cette ouverture qui concordait avec sa proposition antérieure à M. Take Jonesco, et a élaboré sur cette base un projet d'accord qu'il vient d'envoyer à Bucarest.

(Ce) projet prévoit l'établissement d'une (convention) d'ordre purement militaire qui déterminera le mode d'assistance que se prêteront mutuellement les deux Gouvernements.

En me donnant ces indications, le prince Sapieha (m'a dit) qu'aucune difficulté n'était (à) (craindre) et qu'il espérait signer l'accord avant Noël. De son côté, le chef de l'État⁶ est tout [à] fait partisan de cette entente et a déjà désigné le général Stanislas Haller pour se (rendre) (à) Bucarest afin de discuter la convention militaire.

J'ai cru pouvoir répondre au prince Sapieha, qui m'interrogeait à ce sujet, que le Gouvernement français n'élèverait sans doute aucune objection contre le projet en question.

Le Ministre des Affaires Étrangères ne cache pas sa satisfaction.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. ff. 10-12.

¹ Le télégramme a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Bucarest, à Constantinople, à Londres, à Sofia, à Prague, à Rome, à Berlin, à Washington.

² *Note du document*: Note du Bureau du Chiffre: Les télégrammes N° 572 et 573 sont parvenus indéchiffrables. Répétition en a été demandée.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 144.

⁴ T. Ionescu.

⁵ Le prince Sapieha.

⁶ J. K. Pilsudski.

M. DE ROBIEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 309.

Budapest, 9 décembre 1920.

En réponse à sa lettre du 23 Novembre¹, j'ai l'honneur d'envoyer ci joint à Votre Excellence la copie de la lettre que le Gouvernement Hongrois a adressée au Groupe Schneider² en réponse à la demande de la prolongation de l'option sur les chemins de fer que ce groupe avait faite en date du 9 Novembre³.

Le refus du Gouvernement Hongrois d'accorder la prolongation de 6 mois demandée semble être motivé, par des offres qu'il aurait reçu d'un groupe anglais pour cette affaire (voir ma dépêche N° 305⁴) et par son désir d'obtenir des conditions avantageuses grâce à la concurrence entre les deux groupes.

Quoiqu'il en soit le Ministre des Affaires Étrangères⁵ m'a promis formellement que conformément aux termes du dernier paragraphe de la lettre ci-jointe aucune mesure ne serait prise concernant les chemins de fer avant le retour de M. Cheysson. Je ne lui ai pas caché que le Gouvernement de la République attachait une grande importance à cette affaire et lui ai répété que la concession d'avantages économiques effectifs était la condition d'une politique bienveillante de la France envers la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 137.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 564.

Belgrade, 10 décembre 1920.

Dernièrement le Ministre Adjoint des Affaires Étrangères, lors d'une conversation sur la question Hongroise me dit: „On nous engage à nous opposer au retour des Habsbourg en Hongrie, c'est entendu, nous ne les y aiderons certainement pas, au contraire, mais c'est là une politique négative, nous voudrions savoir vers quelle solution vous poussez les Magyars? Vers une monarchie? Vers une République?”

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 164.

³ Document non reproduit.

⁴ Document non reproduit.

⁵ I. Csáky.

La question Hongroise ne cesse de préoccuper les Hommes d'État Yougoslaves, qui se rendent bien compte que l'orientation des magnats à Budapest est absolument dirigée vers l'Allemagne de laquelle, seule, ils peuvent attendre, comme l'Autriche vaincue, les secours et l'appui pour restaurer leur puissance effondrée. Ils considèrent que tout Gouvernement des Magnats ne peut être que germanophile car il doit s'appuyer sur l'armée inféodée par ses chefs actuels à l'Allemagne. On ne saurait espérer une autre orientation de la politique magyare que le jour où le pouvoir ne serait plus confiné entre les mains d'une aristocratie qui représente une faible minorité dans le pays, mais remis aux partis populaires. Or c'est là une perspective très très lointaine puisqu'en ce moment, il n'existe encore en Hongrie aucune classe sociale qui soit en mesure de recueillir utilement le pouvoir détenu par la caste des magnats.

Dans ces conditions, on estime ici que le danger magyar ne peut cesser d'être menaçant; d'autant plus qu'on s'attend à chaque instant à un coup d'État ramenant un Habsbourg à Budapest. Or que ce soit Charles, Albert ou Joseph tous sont des Habsbourg et leur but à tous sera le même: restaurer le royaume millénaire et effacer la honte de la défaite. Ce programme promettrait aux „États successeurs" encore de dures jours d'inquiétude et de menace aussi serait-on désireux à Belgrade de connaître quelles sont les vues du Gouvernement Français au point de vue de l'organisation et de la forme du Gouvernement à venir en Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 139.

170

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N^{os} 2

Paris, 11 décembre 1920.

Pour tous sauf Varsovie: Confidentiel. J'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Varsovie³.

Pour Varsovie: Je réponds à votre télégramme N° 1573⁴.

Pour tous: Le Gouvernement français ne peut avoir en effet aucune objection à formuler contre l'entente entre la Pologne et la Roumanie, envisagée par le Prince Sapieha, étant donné le caractère *exclusivement défensif* qu'elle doit revêtir. Il estime au contraire qu'une entente de cette nature est hautement désirable, dans l'intérêt même du maintien de la paix.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. f. 14.

¹ Le télégramme a été envoyé à Varsovie (N° 2009), à Bucarest (N° 1112), à Londres (N° 7104), à Rome (N° 4480) par courrier, à Washington (N° 2909).

² Voir la note précédente.

³ F. Panafieu.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 167. Le télégramme porte en réalité le N° 573.

NOTE DE M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

N. Sans N°

Sans lieu, 11 décembre 1920.

La Hongrie a perdu, par le Traité de Trianon les 2/3 de son territoire en superficie. Comme matières premières, elle n'a plus ni bois, ni fer, ni sel. Son charbon — ou plutôt celui qu'elle aura lorsque les mines de Pecs lui auront été rendues par les Serbes, sera tout juste suffisant. Elle reste encore un pays agricole assez riche, bien que ses meilleures terres arables aient été cédées à la Serbie. Et si nous considérons le point de vue politique, toutes ses frontières sont ouvertes à l'invasion, et des régions habitées par trois millions de Magyars (quelques unes d'un seul tenant avec la Hongrie actuelle), ont été données aux États voisins.

Une première conséquence de cette situation est que, sauf pour le pain de chaque jour qui est assuré, la Hongrie ne peut pas vivre économiquement. Son industrie est complètement morte.

Une deuxième conséquence réside dans le sentiment national exaspéré. Un irrédentisme magyar a été créé en Tchéco-Slovaquie, en Yougo-Slavie et en Roumanie. Cet irrédentisme, encouragé d'ailleurs par la manière dont ces trois États traitent les minorités, constitue dès à présent un danger d'incendie.

La Hongrie est donc amenée à chercher un soutien à l'extérieur. La chose est si évidente que la Grande Bretagne, la France et l'Italie s'efforcent ou se sont efforcées, depuis quelques mois, de prendre dans ce pays une influence dominante. Il ne faut pas oublier l'Allemagne déchue, mais qui continue à veiller dans l'ombre et s'entend déjà secrètement avec l'Italie.

La Puissance qui dominera en Hongrie possèdera la clé de voûte de l'Europe Centrale. Quoique de race assez sauvage, le Magyar constitue en effet l'élément le plus civilisé des nouveaux Balkans. Sa longue formation dans les universités allemandes, comme sa facile adaptation au génie français, font de lui tantôt un technicien savant, tantôt un penseur délicat. Comme militaire, il est excellent. Sa situation sur le Danube est privilégiée. Il est réellement au centre de la grande plaine carpathique. Là où s'élève aujourd'hui Budapest aboutissent géographiquement et nécessairement depuis le 14^e siècle, toutes les voies de communication dans le Centre de l'Europe.

Cette clé de voûte, c'est la France victorieuse qui doit aujourd'hui la prendre, non pas l'Allemagne, qui avait jusqu'à l'armistice la prépondérance en Hongrie et cherche à la ressaisir. Les Anglais ambitionnent surtout de brasser des affaires et poursuivent avant toutes choses une politique destinée à neutraliser la nôtre et à empêcher notre hégémonie continentale.

L'Allemagne est le pion que l'Angleterre tient en réserve. Celui qu'elle pousse dès à présent est l'Italie, qui, ainsi qu'il est déjà dit plus haut, est entrée dans la voie germanophile et songe à nous occuper de l'Orient en donnant la main à l'Allemagne.

¹ La note a été remise au Quai d'Orsay personnellement par M. Fouchet.

Or, il nous est assez facile d'avoir gain de cause, c'est-à-dire de nous établir en maîtres, même en maîtres aimés, à Budapest. La raison qui nous retient parfois — nos liens d'amitié avec les États voisins de la Hongrie — est aussi celle qui amorce tout au moins la réussite de l'entreprise, car, si Tchèques, Serbes et Roumains seraient disposés à se montrer jaloux de toute avance française à la Hongrie, par contre ce dernier pays est logiquement enclin à s'appuyer sur la Puissance tutrice de ses ennemis directs. C'est pourquoi le Gouvernement hongrois a tourné dernièrement ses espérances vers nous. Pouvons-nous les satisfaire dans une certaine mesure sans éveiller autre part des susceptibilités légitimes?

Les moyens à employer par nous et à utiliser en totalité ou en partie se divisent en deux catégories:

1 — *Moyens immédiats*

1° — *Hongrie occidentale*: Le Gouvernement hongrois, auquel la perte des comitats occidentaux est très sensible, s'efforce, en ce moment, par des négociations directes avec l'Autriche, d'accorder à celle-ci des compensations économiques contre la renonciation à l'entrée en possession des Comitats.

Pour mener ces négociations à bien, quelque temps est nécessaire. Le Gouvernement hongrois sollicite en conséquence, A) que les Alliés ne le pressent pas de faire évacuer les Comitats, B) que le Gouvernement français consente à dire à Vienne qu'il ne s'oppose à aucune entente directe entre l'Autriche et la Hongrie sur toute question dépendant des traités de St. Germain et de Trianon.

Avons-nous des raisons pour nous opposer à des ententes entre les intéressés, pourvu que ces ententes ne puissent nuire à aucun de nos Alliés?

2° — *Question de Pecs*

Les Yougo-Slaves continuent d'occuper les mines de Pecs. Ils déclarent avoir le droit de maintenir cette occupation pendant trois mois, après la ratification du traité. Or, les Hongrois qui manquent de charbon, seraient heureux de rentrer le plus tôt possible en possession de ces territoires qui doivent légalement leur revenir. Ne pourrions-nous pas obtenir tout au moins des Serbes la certitude que les mines seront rendues à la Hongrie, dans 3 mois au plus tard? En effet, les Yougo-Slaves, par la manière dont ils organisent l'administration civile de la région, contrairement aux règles du droit international, semblent justifier toutes les appréhensions magyares. Ne serait-il pas possible de préparer dès à présent l'évacuation que souhaitent tant les Hongrois? Cette seule constatation serait agréable à Budapest.

3° — *Charbon*. La Hongrie manque de charbon pour cet hiver. Le combustible qui lui est indispensable et ne devrait lui être refusé au lendemain de la ratification du traité, pourrait lui être fourni, soit par la Commission de Haute Silésie, soit par la Tchéco-Slovaquie, déjà invitée par la Conférence des Ambassadeurs à alimenter de combustible, pendant un certain temps encore, les pays qui étaient jadis tributaires du bassin de Teschen.

4° — *Reprise des Relations diplomatiques entre la Hongrie et la Roumanie*. Cette reprise, attendue d'un jour à l'autre, ne s'opère toujours pas. Les raisons données par les Roumains pour l'ajourner semblent aujourd'hui des prétextes: agression du Colonel

Popesco, et retard apporté par les hongrois à l'échange des prisonniers politiques. En effet, d'une part les agresseurs du colonel Popesco sont passés en jugement à Budapest, et la sentence, légère en apparence qui les frappe, n'en est pas moins conforme aux lois en vigueur. D'autre part, en ce qui concerne l'échange des prisonniers, les quelques difficultés administratives qui subsistent appellent, au contraire, la reprise, à bref délai, des relations diplomatiques, comme étant le meilleur moyen d'y remédier.

II. Moyens prochains et à plus longue portée

1° — *La lettre signée de M. Millerand*¹, par laquelle le Traité de Trianon a été envoyé à la Délégation hongroise, déclare qu'une Commission de délimitation parcourra les nouvelles frontières de la Hongrie en vue de procéder aux redressements qui paraîtraient nécessaires.

D'habitude, de pareilles Commissions n'ont que des pouvoirs restreints et il serait sans doute difficile, dans l'occurrence, d'élargir suffisamment ceux-ci pour que la Commission précitée devienne, en somme, une Commission de révision.

Toutefois, les nouvelles frontières hongroises ont été tracées de telle sorte que des retouches sérieuses çà et là sont exigées par le bon sens. Il arrive, par exemple, à l'heure actuelle, que des localités séparées de leurs gares devenues tchèques, ne peuvent² plus communiquer avec elles. Ailleurs, (à Tchergotarian [Salgótarján]), une mine a son entrée en territoire hongrois, tandis que la mine elle-même fait partie du sous-sol slovaque. Il y a enfin de nombreux points où les territoires cédés aux Tchèques sont habités exclusivement par des Hongrois, d'un seul tenant avec la population de la Hongrie actuelle. À Budapest, on n'ignore pas que la première ligne de démarcation proposée par le Président Masaryk était moins défavorable à la Hongrie que celle qui a été ensuite admise. Le Gouvernement français est rendu responsable de cette aggravation. L'opinion magyare lui en veut d'autant plus qu'à Prague même, de nombreux Tchèques ont déclaré récemment à des financiers hongrois être partisans de rétrocessions partielles à la Hongrie.

Si nous regardons maintenant du côté roumain, particulièrement vers Arad et Nagy-Varad, il semble ainsi que certaines questions pourraient être soumises à un nouvel examen.

La lettre d'envoi de M. Millerand stipule encore que la population de la Ruthénie sera autorisée à exprimer son opinion sur son sort. À vrai dire, cette opinion sera peut-être difficile à préciser. Existe-t-elle même bien réellement? Petits Russiens (en majorité), Ukrainiens, Slovaques, Roumains, Juifs et Hongrois, font de ce lieu de passage des grandes invasions un carrefour singulier de races et de religions. Mais, au point de vue économique, les Ruthènes ont toujours vécu de leurs rapports naturels avec la Hongrie. Pour ce motif, les Juifs qui sont les plus intelligents d'entre eux, désirent leur retour au Royaume de St. Étienne. Ils s'étonnent d'avoir été rattachés aux Tchèques dont ils sont séparés par la géographie même. Le même besoin de vivre poussera sans doute bientôt dans le même sens le reste de cette population primitive.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

² Mot mal lisible.

Et si nous éloignons cette considération économique et humanitaire, ne pourrions nous pas en tout cas envisager les avantages qu'offrirait pour nous l'établissement d'une frontière commune entre la Hongrie et la Pologne? Cette solution, qui réjouirait à la fois Hongrois et Polonais, serait le meilleur moyen d'empêcher la renaissance de l'influence allemande en Hongrie et de fortifier la Pologne elle-même contre l'Allemagne. Ainsi serait provoquée naturellement et sans effort la formation d'un groupe nouveau d'États, peut-être le plus favorable à nos intérêts et que pourrait encore fortifier plus tard l'adjonction possible de la Roumanie elle-même.

Une grave objection, il est vrai, se présente: les Tchèques accepteraient-ils jamais l'organisation d'un plébiscite en Ruthénie?

Mais la signature de la France doit-elle être protestée?

2° — *Protection des minorités.* La note collective, que dernièrement ont dû présenter à Bucarest les Trois Puissances alliées pour protester contre le traitement dont les Hongrois de Transylvanie sont l'objet de la part des Roumains, prouve bien que, en Roumanie tout au moins, les clauses relatives à la protection des minorités ne sont pas observées. La chose est d'autant plus regrettable que, par le moyen d'un statut spécial accordé à la Transylvanie, une sorte de *modus vivendi* pourrait probablement être trouvé entre la Hongrie et la Roumanie. Une pareille solution serait vivement à désirer non seulement dans l'intérêt de la paix générale, mais encore en vue d'un groupement éventuel favorable à notre influence Hongrie—Roumanie—Pologne.

Les Serbes ne traitent pas beaucoup mieux que les Roumains les minorités hongroises. La question ne doit pas être perdue de vue.

Conclusion

Si ce programme n'est peut-être pas réalisable dans toutes ses parties, rien n'empêche qu'il le soit, tout au moins dans certaines. Toute activité de notre part dans ce sens, pourvu qu'elle fût visible, serait interprétée à Budapest de la manière la plus favorable. C'est même, semble-t-il, une condition indispensable au maintien de notre prestige en Hongrie. Étant en effet les grands vainqueurs de la guerre, nous sommes considérés comme les grands responsables de la paix. Or, la Hongrie actuelle qui peut se nourrir, mais qui est privée de toutes ses richesses minérales, de son bois et de son industrie, est condamnée à une existence économique des plus précaires. Au point de vue politique, son sentiment national est très surexcité. À défaut de notre soutien, la race rude qui l'habite et qui est malgré tout la plus civilisée des nouveaux Balkans, est appelée à recourir, ainsi qu'il est déjà dit plus haut, à toute autre aide extérieure qui, finalement, sera celle de l'Allemagne, si nous ne prenons pas la place encore vacante.

Une autre conséquence, presque inévitable, résultera de notre abstention: l'éclatement, avant quelques années, des sentiments belliqueux, trop longtemps contenus, des Hongrois, car l'Allemagne sera en tous cas impuissante, pendant d'années, de panser toutes les plaies de la Hongrie. Ces luttes seront particulièrement sanglantes et, ou bien remettront en cause tout l'édifice du traité actuel, ou bien aboutiront à la création, sous un autre nom, d'une nouvelle question polonaise qui s'appellera seulement la question magyare. Telle serait,

d'ailleurs, l'hypothèse la plus favorable pour nous, bien que contraire à tout principe d'équité, si le Gouvernement français ne se décidait pas à donner à la Hongrie l'aide qui lui est nécessaire.

Il va sans dire que notre intervention bienveillante reste le plan le plus souhaitable de beaucoup comme le plus digne aussi du Gouvernement français. Il paraît en outre, moyennant quelques précautions, pouvoir être tenté sans danger: simple affaire de prudence sur le terrain.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 140-150.

172

NOTE SUR LA ROUMANIE¹

N. Sans N°

Paris, 13 décembre 1920.

Le 28 Octobre dernier, les Gouvernements français, anglais, italien et japonais ont reconnu la souveraineté de la Roumanie sur la Bessarabie. Ils ont ainsi accompli un acte de justice envers les populations qui avaient, à maintes reprises, exprimé leur désir d'être réintégrées dans la mère patrie. Les sacrifices considérables que la Roumanie a librement consentis au cours de la guerre lui ont ainsi valu l'achèvement de son unité. Malheureusement le Gouvernement des États-Unis n'a pas cru devoir signer le traité du 28 octobre.

Peu de temps avant, le Gouvernement français avait obtenu du Gouvernement roumain l'assurance formelle que les propriétaires français frappés par la nouvelle loi agraire applicable à la Bessarabie seraient indemnisés d'une façon équitable de la perte de leurs biens-fonds.

Appelé à collaborer comme Ministre des Affaires Étrangères au gouvernement du Général Averesco, M. Take Jonesco [Ionesco] a su, dans ces derniers mois, donner une impulsion efficace à la politique extérieure du Royaume. S'attachant à resserrer les liens qui unissent son pays aux Puissances de l'Entente et à la France en particulier, le Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie a compris que les nationalités victorieuses de l'Europe centrale et orientale devaient se grouper étroitement dans un but de défense nationale et s'est associé pleinement à la politique préconisée par M. Benès sous le nom de Petite Entente.

La France a suivi avec sympathie l'évolution de cette politique parce que celle-ci tendait avant tout à assurer le maintien de la paix sur la base de l'exécution intégrale et loyale des traités.

Le double mariage récemment projeté entre les Princes roumains et les enfants du roi Constantin paraît inspiré par des considérations plus dynastiques que politiques. La présence au pouvoir de M. Take Jonesco, ami de M. Venizelos, permet de penser qu'il

¹ L'auteur de la note est inconnu.

ne faut pas voir là le signe d'une orientation nouvelle de la politique roumaine; mais ce rapprochement des deux familles royales n'en est pas moins susceptible d'exercer une certaine influence, à un moment donné, sur l'attitude de la Roumanie, et il y aura lieu d'être vigilant à cet égard.

Le Gouvernement français s'est préoccupé, d'accord avec ses alliés, de favoriser la reprise des rapports diplomatiques entre la Roumanie et la Hongrie, pour faciliter le règlement des questions pendantes entre ces deux pays et décharger les Commissaires alliés de la tâche qui leur incombait. Cette question est sur le point d'être réglée et on annonce l'arrivée très prochaine des diplomates hongrois et roumains à Bucarest et à Budapest respectivement.

Il y a tout lieu d'espérer que la tâche commencée par la Conférence internationale du Danube qui s'est réunie à Paris, il y a quelques semaines, sous la présidence du Délégué français, contribuera au rapprochement économique de tous les États danubiens. Comprenant que la prospérité matérielle de leurs pays respectifs dépend en grande partie du développement de la navigation sur le grand fleuve international, les représentants de ces États viennent d'élaborer, d'accord avec leurs collègues français, britannique et italien, un projet de Convention qui est actuellement soumis à l'approbation des Gouvernements intéressés et qui sera prochainement l'objet d'un nouvel examen de la part de la Conférence.

Par suite d'une série d'obstacles qui sont la conséquence de la guerre, les rapports économiques de la France et de la Roumanie ne sont malheureusement pas encore ce qu'ils devraient être, mais le Gouvernement français s'efforce constamment de les améliorer. Pour y parvenir, il est de toute nécessité de rétablir les communications par terre et par mer. Mais il appartient également au Gouvernement roumain de s'abstenir de toute initiative pouvant nuire au libre commerce international. À cet égard il est regrettable qu'un décret promulgué à la demande du Ministre du Commerce roumain et prohibant sans avertissement préalable l'importation d'un certain nombre de produits, ait récemment porté préjudice aux négociants français. Le représentant de la République à Bucarest¹ a été invité à insister d'une façon très pressante auprès du Gouvernement roumain pour obtenir le retrait de cette mesure.

Malgré les difficultés rencontrées d'importants capitaux français ont été investis en Roumanie. C'est ainsi que l'affaire Steaua Romana, une des plus considérables de Roumanie, a été acquise par un groupe franco—anglais. Cette affaire est particulièrement intéressante du fait qu'elle a été une des premières applications de l'accord des pétroles passé en Avril à San Remo. En effet, bien que les capitaux français, unis aux capitaux roumains, eussent suffi à conclure l'affaire, une participation anglaise égale à la participation française a été admise pour respecter l'esprit et la lettre de cet accord.

D'autres entreprises très importantes sont projetées et semblent pouvoir se réaliser dans des conditions analogues.

Les Gouvernements français et roumain se sont entendus aussi pour effectuer un échange de pétroles et de matériel de guerre, la France devant fournir jusqu'à concurrence de 55 millions de francs de ce matériel en échange d'une livraison de pétrole pour une valeur correspondante.

¹ Daeschner.

Enfin une autre Convention récemment conclue a pour but d'assurer la reprise du paiement de la Dette roumaine et le remboursement de l'arriéré. À cet effet le Gouvernement roumain s'est engagé à livrer des céréales pour une valeur de 200 millions de francs. À valoir sur ces céréales, un groupement bancaire a consenti des avances au Gouvernement roumain pour permettre à celui-ci d'assurer la provision de la Dette et l'intervention du Gouvernement français a été prévue pour rendre possible l'escompte de ce papier en France.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 35. ff. 49-50.

173

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. JUSSERAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON

T. N° 2917.

Paris, [13] décembre 1920.

Dans son numéro du 17 novembre, „The Nation” a publié sous le titre „la conspiration de l'Europe centrale” un article aussi mensonger que venimeux sur les prétendus traités signés entre la France et la Hongrie.

Mes télégrammes 1975 à 1983¹ vous ont renseigné sur le rôle joué par le Gouvernement français dans les négociations économiques qui ont eu lieu entre certains groupements français et le Gouvernement hongrois.

Le Gouvernement français a déjà eu maintes fois l'occasion de démentir les fausses nouvelles répandues à l'occasion de ses rapports avec le Gouvernement hongrois. Il a indiqué que les accords conclus ou négociés avec la Hongrie avaient un caractère purement privé et économique et ne comportaient par conséquent aucune clause politique ou militaire, le Gouvernement français s'en tenant à l'observation stricte du traité de Trianon.

Bien que les assertions contenues dans „La Nation” soient d'une évidente mauvaise foi, je vous serais obligé d'examiner s'il n'y a pas lieu de leur opposer un démenti formel pour arrêter la campagne de calomnies que cet article semble annoncer.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 154.

¹ Documents non reproduits.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 301.

Prague, 14 décembre 1920.

Dans une séance récente de la Commission du budget du Sénat, le Général Husak, Ministre de la Guerre, a défendu les crédits demandés pour l'armée. Il a dit qu'avec le renvoi des classes prévu pour janvier, la Tchéco-Slovaquie sera le premier État ayant après la guerre mondiale, procédé à une démobilisation générale. Il a ajouté que cette mesure n'était cependant pas sans danger, car les frontières de la République sont en butte à des attaques de bandes terroristes qui n'obéissent pas à leurs Gouvernements.

Le Ministre de la Guerre faisait ainsi allusion aux bruits, qui ont couru avec persistance, de corps [sic. Peut-être: coup] de main hongrois ou polonais contre la Slovaquie et Teschen. Ces bruits prouvaient une certaine confirmation dans les déclarations au moins imprudentes de la presse polonaise, dans la présence à Varsovie d'un Comité hongrois qui ne se cacherait pas de poursuivre une alliance entre la Pologne, la Hongrie et la Slovaquie libérée, dans des concentrations de troupes signalées près du territoire de Teschen.

Du côté polonais, le Président Masaryk m'a dit qu'il avait reçu du Prince Sapieha et de M. Witos l'assurance que toutes les mesures seraient prises pour prévenir des tentatives contre la Slovaquie. Il ne semble pas qu'il ait reçu de Hongrie des assurances analogues. Je suis prêt à croire, comme notre Haut-Commissaire à Budapest¹, que le Gouvernement magyar n'encourage pas non plus de desseins de ce genre, mais peut[-]être serait-il bon, pour l'apaisement que nous devons souhaiter, que ce Gouvernement se désolidarisât nettement des agitateurs qui cherchent sans répit à provoquer des troubles en Slovaquie, cela n'est pas douteux, et m'a encore été confirmé par le Général Mittelhauser dont la connaissance des choses de Slovaquie est hors de contestation.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. ff. 53-54.

M. DE ROBIEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 317.

Budapest, 14 décembre 1920.

M. Daudet qui vient de passer près de 10 mois en Hongrie pour étudier au nom du groupe Schneider la construction d'un port à Budapest vient de retourner en France pour rendre compte à son groupe du résultat de sa mission.

¹ M. Fouchet.

Comme Votre Excellence le sait, le groupe que représente M. Daudet s'était vu attribuer par une lettre en date du 29 Mai 1920¹ signée du Président du Conseil² et des ministres du Commerce³ et des Finances⁴, les travaux d'un grand port commercial et industriel en aval de Budapesth, comprenant la canalisation d'un bras du Danube appelé bras de Soroksar, l'installation d'usines hydro-électriques aux extrémités de ce bras sur l'île de Csepel ainsi que les travaux du canal devant relier le Danube à la Theiss.⁵ Il résulte des études faites par M. Daudet que les capitaux nécessaires à l'exécution de ces vastes projets s'élèveront à une somme d'environ 1 2 [12?] milliards de couronnes. Les recettes prévues pour l'exploitation du port ne pouvant rémunérer [sic] qu'une très faible partie de ce capital le groupe a demandé au Gouvernement Hongrois de lui donner une garantie financière réelle en affectant spécialement à cet objet un revenu déterminé de l'État ou un revenu nouveau.

Ces négociations ont traîné en longueur pendant plusieurs mois, les divers Ministres auxquels s'adressait M. Daudet, se dérochant à leurs responsabilités en déclarant n'avoir pas la compétence nécessaire. Le Ministre des Affaires Étrangères, celui des Finances, ceux du Commerce et de l'Agriculture se recusaient [sic. Peut-être: refusaient] tour à tour. M. Daudet voulant en finir, demanda alors à plusieurs reprises par l'intermédiaire du Haut-Commissariat à être entendu à une réunion des Ministres intéressés, réunion qui sous un prétexte ou un autre était toujours ajournée.

La raison véritable de toutes ces tergiversations était, il faut bien le dire, l'impossibilité dans laquelle se trouve le Gouvernement Hongrois en raison de sa situation financière de donner une garantie sérieuse pour une affaire de cette importance.

Devant l'impossibilité de conclure et pour sauvegarder une affaire qui peut avoir des résultats considérables pour l'influence française dans l'Europe Centrale M. Daudet eut alors l'idée de proposer au Gouvernement Hongrois d'ajourner provisoirement l'exécution du vaste projet envisagé dans la lettre du 29 Mai et de lui demander simplement pour le Groupe Schneider la concession des travaux indispensables pour faire de Budapest un port de transit et pour donner à la capitale de la Hongrie les moyens de profiter de sa situation géographique exceptionnellement favorable. Le prix de ces travaux s'élèverait d'après les estimations de M. Daudet à une somme de 30 millions de francs c'est-à-dire un milliard de couronnes.

J'ai fortement encouragé M. Daudet dans ce nouveau projet qui en mettant le port de Budapest aux mains d'un groupe Français nous assurerait sur le Danube la place qui nous est due. Le bruit courait qu'un groupe anglais avait fait des offres avantageuses au Gouvernement Hongrois et l'on pouvait craindre que les Anglais après avoir mis la main

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 260.

² En ce temps-là: S. Simonyi-Semadam.

³ En ce temps-là: Dr. G. Emich.

⁴ En ce temps-là: F. Korányi.

⁵ En réalité, la lettre en question a été signée par le président du Conseil, et par les ministres des Affaires étrangères (en ce temps-là: P. Teleki) et de l'Agriculture (en ce temps-là: G. Rubinek). Il y avait une autre lettre, datée également du 29 mai, mais adressée à M. de Saint-Sauveur, et signée par les fonctionnaires mentionnés ci-dessus, dans le texte.

sur les compagnies de navigation autrichienne et hongroise obtiennent également la concession du port de Budapest et deviennent ainsi les maîtres incontestés de la grande artère fluviale de l'Europe.

J'ai donc appuyé de toute mon influence les démarches que M. Daudet a entreprises auprès du Gouvernement Hongrois en vue de la conclusion de cette nouvelle affaire. Après de longues négociations rendues plus difficiles encore par la chute du Cabinet Teleki, M. Daudet a pu enfin obtenir une lettre d'option¹ signée au nom du Gouvernement Hongrois par le Ministre des Affaires Étrangères donnant au Groupe Schneider la construction et l'exploitation d'un port local à Budapest avec délai d'option de trois mois. Ce document réserve naturellement les avantages qui avaient été précédemment accordés en spécifiant que si le Gouvernement Hongrois était en état de reprendre les projets la discussion reprendrait avec le groupe Schneider sur les bases de la lettre du 29 mai 1920.

Au moment où M. Daudet part pour Paris pour exposer à son groupe le résultat de sa mission je tiens à rendre hommage aux qualités d'intelligence, d'habileté et de fermeté dont il a fait preuve au cours de son séjour à Budapest. Je crois résumer en un mot tout le bien que je pense de M. Daudet et de ses collaborateurs et leur décerner ainsi un éloge que méritent hélas bien peu de nos compatriotes venant à l'étranger pour y faire des affaires, en disant qu'au cours de la mission qui leur a été confiée ils ont fait honneur à la France.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 84. ff. 20-23.

176

M. SAINT-SAUVEUR, DIRECTEUR DE LA FIRME SCHNEIDER-CREUSOT À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

D. Sans N°

Paris, 15 décembre 1920.

Monsieur le Président,

Comme suite à nos communications antérieures à ce sujet, nous avons l'honneur de vous remettre, ci-joint:

I — copie de notre lettre du 9 Novembre³ au Président du Conseil des Ministres de Hongrie⁴, demandant, conformément aux entretiens que nous avons eus avec votre Département à ce sujet, que le délai d'option sur le chemin de fer hongrois soit prolongé de six mois;

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 274, Annexe.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Washington, à Londres, à Rome.

³ Voir l'Annexe du document.

⁴ P. Teleki.

2 — copie de la réponse, datée du 29 Novembre¹, du Ministre des Affaires Étrangères de Hongrie², que le Représentant du Gouvernement Hongrois à Paris, M. Praznosky [Praznovszky], vient de nous remettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

ANNEXE

M. DE SAINT-SAUVEUR, DIRECTEUR DE LA FIRME SCHNEIDER & CIE
À M. TELEKI, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE HONGRIE³

L. Sans N°

Paris, 9 novembre 1920.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 29 Mai 1920⁴, votre Gouvernement a bien voulu nous accorder une option pour l'exploitation des Chemins de fer Hongrois dont le délai expire à la fin du mois de Novembre.

Par ailleurs, ainsi que vous le savez, l'Administration Gouvernementale des Chemins de Fer Hongrois a présenté à M. Le Grain [Legrain], lors de la mission effectuée au mois de Juillet par ce dernier à Budapest pour le compte de notre Groupe, des desiderata dont l'examen approfondi nécessite un temps considérable.

Dans ces conditions, nous vous serions extrêmement obligés de vouloir bien, afin que nous puissions apporter tout le soin qu'elle mérite à l'étude des suggestions de l'Administration des Chemins de Fer Hongrois, nous accorder une prolongation de six mois de l'option faisant l'objet de la lettre du 29 Mai 1920.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 160-161.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 164.

² I. Csáky.

³ La lettre a été signée également par les représentants de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Banque de l'Union Parisienne et MM. J. Gunzburg & Cie.

⁴ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 260.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 507-509. Secret.

Bucarest, 17 décembre 1920.
(Reçu: 21 décembre, par courrier.)

Les pourparlers signalés¹ par notre Ministre à Varsovie² en vue d'un accord défensif entre la Roumanie et la Pologne ne paraissent pas aussi près d'aboutir que l'espère le Prince Sapieha.

Il est exact que ces pourparlers déjà anciens ont repris avec plus d'activité depuis l'échec du Général Wrangel, mais l'union n'est pas encore faite dans les conseils du Gouvernement roumain sur les conditions dans lesquelles l'accord doit être accepté.

M. Take Ionesco [Ionesco] poursuit son idée de la Petite Entente et veut une convention à la fois politique et militaire.

Le Président du Conseil envisage plus exclusivement le point de vue militaire.

Mais tous deux se rencontrent dans un sentiment d'égale défiance à l'égard des arrière-pensées du Gouvernement de Varsovie. Ils insistent pour obtenir des précisions sur la portée que celui-ci entend donner au mot défensif.

Ils sont d'autant plus fondés à le faire que le Ministre de Pologne, Comte Shrinky [Skrzyński], esprit passionné, ne cache pas autour de lui que le Chef de l'État polonais³ n'attendrait que l'occasion de reprendre la marche sur Kiev.

L'impatience d'aboutir semble grande surtout du côté polonais à en juger par la nervosité du Ministre de Pologne et la vivacité de ses démarches répétées jusqu'auprès du Roi⁴. Il fait valoir comme certaine une offensive bolchevique sur la Bessarabie d'ici à quelques semaines.

Par contre, il s'est montré surpris d'apprendre que le Prince Sapieha s'était ouvert à notre Ministre à Varsovie, ayant lui-même reçu pour instruction de tenir l'affaire rigoureusement secrète parce que, m'a-t-il dit, „on entend à Varsovie *que personne ne se mêle de nos affaires*”.

Le Comte Shrinky est un fervent admirateur du Maréchal Pilsudski avec lequel il est, je crois, en rapports personnels directs.

À lui comme au Ministre des Affaires Étrangères j'ai déclaré que le Gouvernement de la République ne pourrait voir qu'avec faveur un accord qui, tout en conservant un caractère défensif, contribuerait à assurer le maintien des traités et à fermer la route au bolchevisme.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. ff. 18-19.

¹ Voir le rapport sur ce sujet reproduit ci-dessus sous le N° 167.

² F. Panafieu.

³ J. K. Pilsudski.

⁴ Ferdinand I. Hohenzollern.

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N^{os} 2

Paris, 20 décembre 1920.

Pour tous, sauf Bucarest: J'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Bucarest³.

Pour Bucarest: Je réponds à vos télégrammes 507 et 508⁴.

Pour tous: Le Comte Skrinsky [Skrzyński], ancien fonctionnaire du Gouvernement autrichien, et dont les sentiments ententophiles sont au moins douteux, tient des propos qui doivent être recueillis avec la plus grande réserve. Il désire évidemment qu'à Varsovie on écarte la France le plus possible. Mais ses vues ne sont point réalisées et nous savons, à n'en pouvoir douter, que le Gouvernement polonais, conscient des services que ne cesse de lui rendre la France, attache le plus grand prix à ses avis.

Les conseils que nous donnons à Varsovie sont inspirés par la plus grande modération. Notre action ne cesse de s'exercer pour empêcher toute imprudence du Gouvernement polonais et toute initiative de sa part dans une reprise des hostilités avec les Soviets. Mais par contre, nous estimons qu'il est prudent que les États voisins de la Russie soviétique ne se laissent pas prendre au dépourvu et, surtout, ne se laissent pas mettre séparément hors de cause. Leur union seule peut être efficace contre une agression bolchevique. C'est pourquoi le gouvernement français verra avec faveur tout accord *de caractère strictement défensif* qui serait conclu entre la Pologne et la Roumanie; dont l'intérêt est identique à cet égard.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. f. 20.

¹ Le télégramme a été communiqué à Bucarest (N^{os} 1128-29), à Varsovie (N^{os} 2070-71), à Londres (N^{os} 7241-42), à Berlin (N^{os} 2499-2500), à Rome (N^{os} 4626-27), à Washington (N^{os} 2975-76).

² Voir la note précédente.

³ Daeschner.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 177.

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE À LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

T. N° 595.

Paris, 20 décembre 1920, 20h. 30.

À la date du 15 de ce mois, la Conférence des Ambassadeurs a décidé:

„1° — de transmettre la note hongroise du 24 novembre¹ relative au traitement des minorités à la Société des Nations en lui suggérant de prendre des mesures immédiates en vue d'assurer l'application des Traités des Minorités S.H.S., Tchecoslovaque dès que le Traité de Trianon entrera en vigueur, ce qui ne saurait tarder.

2° — que chaque Ambassadeur allié interviendra auprès de son Gouvernement respectif en vue d'une prompte ratification du Traité des minorités roumain, de façon à mettre la Société des Nations en mesure d'assurer l'application dès l'entrée en vigueur du Traité de Trianon.”

Cette résolution a déjà été portée à la connaissance du Chef de la Délégation hongroise².

AD. Actes de la Conférence de la Paix vol. 144. f. 97.

M. DE ROBIEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST À M. LEYGUES,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 262.

Budapest, 24 décembre 1920, 14h.

(Reçu: 25 décembre, 10h.)

Le délégué tchéco-slovaque³ est venu signaler au général Hamelin un prétendu complot ayant pour objet un coup de main armé sur la frontière slovaque organisé pour la nuit du 23 décembre par des sociétés irrédentistes. De pareils bruits ayant déjà couru plusieurs fois sans être vérifiés, le général a accueilli la communication de M. Lehanec [Lejhanec] avec un certain scepticisme. Pourtant, en raison des précisions apportées par le délégué tchèque et sur sa demande instante, il a télégraphié au général Hallier en le priant de prévenir Prague. Après avoir avisé les autres généraux, il s'est rendu chez le Président du Conseil⁴. Celui-ci, qui avait eu connaissance des bruits qui couraient, lui a dit qu'il avait pris des mesures pour interdire tout rassemblement à la frontière. Il a promis

¹ Document non reproduit.

² I. Praznovszky.

³ V. Lejhanec.

⁴ P. Teleki.

au général Hamelin de renouveler ses instructions dans ce sens. J'ai l'impression que cette affaire, (qui a) paru impressionner vivement le délégué tchèque, n'a que peu d'importance et pourrait bien (être) une simple mystification.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 97.

181

M. LEYGUES, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST¹

D. Sans N°

Paris, sans date²

Les événements qui, depuis 1914, ont si profondément transformé la Roumanie, ont modifié en même temps l'importance et la nature de ses relations avec la France.

Malgré les affinités de culture qui nous valaient dans ce pays de nombreuses sympathies, la Roumanie, sous l'impulsion du roi Charles Ier, faisait partie des nations qui gravitaient autour de l'Allemagne, dont elle admirait et redoutait la puissance.

Au cours de la dernière année qui précéda la guerre européenne, un revirement s'y était, il est vrai, manifesté en faveur de l'Entente, à la suite du conflit balkanique dans lequel la Roumanie s'était trouvée opposée à la Bulgarie, que soutenaient les Empires centraux.

Ce fut là le début d'une évolution qui, retardée par diverses circonstances, devait, sous la poussée du sentiment national, aboutir en 1916 à l'Alliance entre les puissances de l'Entente et la Roumanie³, qui voyait s'offrir l'occasion de faire rentrer dans l'unité nationale les populations roumaines soumises à la domination hongroise.

Des rapports intimes s'établirent aussitôt entre le gouvernement roumain et les gouvernements français et britannique. Il n'en fut pas de même du côté russe où des frictions se manifestèrent. La Roumanie avait dû, en s'alliant avec la Russie, limiter ses prétentions en Bukovine, et renoncer à ses revendications sur la Bessarabie. Elle avait, il est vrai, les mains libres en Transylvanie et dans le Banat. Mais ses relations avec Pétrograd étaient sans cordialité. Elle ne cessait de se plaindre de la mauvaise volonté de la Russie, qu'elle rendit responsable de l'issue malheureuse de sa première campagne militaire.

Les circonstances tragiques résultant de la révolution russe et de la trahison bolchevique permirent à l'Allemagne d'imposer à la Roumanie la paix désastreuse de Bucarest. En même temps, le gouvernement roumain reprenant sa liberté vis à vis de la Russie, occupait la Bessarabie, que ses troupes avaient délivrée de la tyrannie bolchevique.

¹ Note du document: Actuellement à Paris, 44 rue de Lisbonne.

² Probablement à la fin de l'année 1920.

³ En 1916, l'Entente a signé un traité secret avec la Roumanie.

Le Roi¹, soutenu par le sentiment national, n'attendait qu'une occasion propice pour reprendre la lutte. Lorsque les défaites subies en France, et la rupture du front balkanique obligèrent l'Allemagne à desserrer son étau en Roumanie, celle-ci déchira le traité qu'elle avait dû subir, et se rangea de nouveau aux côtés des Alliés.

À ce moment, le général Franchet d'Esperey, dont les armées franchissaient le Danube, concluait avec la Hongrie une convention qui complétait sur cette partie du front l'armistice de „Villa Giusti”. Ignorant la rentrée en scène de la Roumanie, il avait tracé entre les armées belligérantes une ligne de démarcation basée sur les nécessités militaires immédiates, sans tenir compte des revendications roumaines, ni surtout du traité d'alliance de 1916.

Il s'ensuivit que les Hongrois continuèrent d'occuper une partie de la Transylvanie, où ils terrorisèrent les populations roumaines. De leur côté, les Roumains, ne se croyant pas tenus de respecter un armistice conclu en dehors d'eux, avancèrent bientôt pour protéger leurs frères transylvains. Vous savez que ces événements servirent de prétexte à la révolution bolchevique de Hongrie, conduisirent à l'occupation de Budapesth par les Roumains et furent l'origine de difficultés sérieuses entre les principales puissances alliées et associées et la Roumanie.

Il m'a paru utile de rappeler ces différentes circonstances, car les rapports directs de la France et de la Roumanie en ont subi le contre-coup.

Au moment où la victoire avait couronné nos efforts, la nation roumaine, où le souvenir de la mission du général Berthelot était tout récent, était, dans son immense majorité, animée du plus grand enthousiasme pour la France, dont l'héroïsme, les vertus et l'idéal se partageaient son admiration.

Bientôt, cependant, cet enthousiasme tomba, et fit même place, peu à peu, à une certaine amertume. On nous reprocha la situation créée en Transylvanie par ce qu'on appelait „l'armistice Franchet d'Esperey”; on s'étonna ensuite de voir que la Conférence, dans l'examen des revendications territoriales de la Roumanie, n'appliquait pas purement et simplement le traité de 1916, oubliant que la Roumanie réclamait aujourd'hui en Bukovine et en Bessarabie bien plus de territoires que ceux dont on lui contestait la possession sur la Theiss, comme peuplés exclusivement de Hongrois. Enfin, le gouvernement roumain surexcitant l'amour-propre national, s'appuyait sur lui pour refuser de signer le traité de la protection des minorités.

Dans ces différentes questions, cependant, et le gouvernement roumain ne pouvait l'ignorer, nous avons été ses défenseurs les plus fidèles. C'est à nous, notamment, qu'il doit les comitats hongrois limitrophes de la Transylvanie. Si, en ce qui concerne le Banat, nous avons dû tenir compte des revendications légitimes de nos autres alliés les Serbes, dans la question de Bessarabie, par exemple, nous avons prêté à la Roumanie l'assistance la plus chaleureuse.

Mais c'est précisément l'excès même de la confiance qu'on avait mise en nous, jointe à une méconnaissance complète de la situation générale, qui avait provoqué des désillusions inévitables et des reproches injustifiés. Nos adversaires germanophiles exploitaient ce malentendu, M. Bratiano s'en servait pour expliquer l'échec de sa politique.

¹ Ferdinand I Hohenzollern.

La détente que la chute de cette homme d'État a amenée entre les grands Alliés et la Roumanie, a contribué à améliorer la situation en ce qui concerne nos rapports directs avec celle-ci. Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer le mal. La masse du peuple nous conserve sa sympathie et la manifeste volontiers. Il dépend de nous, pour une bonne part, de regagner, et au delà, le terrain perdu, et ce sera votre tâche de demain. Mais pour la mener à bien, vous ne devez pas perdre de vue que des difficultés subsistent. La longueur des négociations de paix, l'incertitude qui en est résultée quant au sort des territoires et à la nature des règlements économiques ont amené des perturbations dont la Roumanie a souffert, comme les autres pays. Elle a pu constater que nous en souffrions aussi, plus que les États-Unis, plus que l'Angleterre. Si notre gloire militaire reste intacte, on a moins de foi sans doute à Bucarest dans notre puissance économique.

Vos efforts devront tendre simultanément à profiter de nos avantages certains pour les développer encore, et à faire disparaître les causes de faiblesse de notre action.

Fort du rôle politique dévolu à la France, vous saurez parler au gouvernement roumain avec l'autorité nécessaire, aussi bien pour lui faire entendre, le cas échéant, des conseils de sagesse dont il aura besoin sans doute encore que pour lui apporter l'appui du gouvernement de la République dans les questions où ses intérêts légitimes sont en jeu. Vous lui recommanderez la modération et l'amour de la paix, même vis à vis de ses ennemis d'hier, qui furent les nôtres, en évitant soigneusement de lui donner l'impression que nous le sacrifions à eux.

Vous veillerez à ce que ses relations amicales avec la Pologne, qu'il convient d'encourager, ne soient cependant pas inspirées par des idées de conquête, ni surtout dirigées contre un autre de nos Alliés.

Le prestige intellectuel de la France vous fournira un moyen d'action efficace, et vous ne devrez rien négliger pour le développer et l'utiliser; mais c'est dans le domaine économique que vous aurez le plus d'efforts à déployer.

La France, dont l'expansion économique, momentanément entravée, donne les plus belles promesses d'avenir, ne peut néanmoins songer à rivaliser partout avec des puissances bien mieux armées qu'elle à cet égard, comme les États-Unis et l'Angleterre. Sans rien abdiquer nulle part, il y a cependant des domaines où sa puissance économique peut se développer plus aisément et sur lesquels elle doit concentrer principalement ses efforts. Tel est le cas pour la Roumanie. La diversité des productions permet les échanges entre les deux pays. Les affinité de race, de mœurs et de culture les rendent plus faciles. Ce qui manque encore, c'est l'instrument financier, et il conviendra que votre attention se porte sur ce point.

La Roumanie n'est pas seulement intéressante par elle-même. Placée aux bouches du Danube, elle est destinée à devenir une sorte d'entrepôt pour les pays riverains. C'est là encore une des raisons que nous avons de concentrer notre effort économique sur la conquête de ce marché.

Nous nous trouvons là, cependant, aux prises avec une question délicate. C'est celle du régime danubien.

Vous n'ignorez pas que la Roumanie a dû abandonner une part de sa souveraineté à la commission européenne instituée par le traité de Paris de 1856¹, à l'effet de maintenir les accès du fleuve et son parcours jusqu'à Galatz en son état de navigabilité. La Commission du Danube, dont les traités de Versailles, de Saint-Germain et de Neuilly ont confirmé les pouvoirs, a mission d'exécuter sur [le] territoire roumain tous les travaux nécessaires au dragage du fleuve et de ses embouchures, de pourvoir à l'entretien des travaux d'art et du matériel, d'organiser le pilotage et de percevoir des taxes de navigation sur les navires de commerce qui fréquentent le bas Danube. C'est, en somme, une sorte d'État dans l'État, ayant son domaine propre et une action autonome qui doit demeurer indépendante du contrôle de la puissance territoriale.

Il va de soi que la Roumanie supporte malaisément cette servitude européenne et que ses efforts tendent et tendront de plus en plus à en réduire l'exercice.

Des difficultés récentes survenues entre le Gouvernement de Bucarest et la Commission révèlent assez clairement l'intention de la Roumanie de mettre, au double point de vue financier et technique, la main sur les services internationaux. Vous aurez à surveiller de près ces tentatives et vous ne manquerez pas d'aider de tout votre pouvoir votre Collègue, le Délégué de France, à les déjouer. Le statut définitif du Danube doit être réglé par une Conférence internationale qui se réunira cet été. Il se peut que la Commission européenne en sorte modifiée, mais tant qu'elle subsiste sous le régime que lui ont octroyé les traités, nous devons respecter ses prérogatives et faciliter son action dans la mesure où elle favorise l'intérêt général du commerce maritime, sans léser aucun intérêt essentiel politique ou économique de la Roumanie. J'ai lieu de croire que vos Collègues de Grande-Bretagne et d'Italie ne manqueront pas de vous prêter, dans cette occurrence, leur concours le plus loyal et le plus empressé.

La Commission européenne n'est pas d'ailleurs le seul organisme international qui fonctionne sur territoire roumain. La commission interalliée dont le siège est à Budapesth contrôle provisoirement le Danube depuis Galatz jusqu'à Ulm. La Roumanie, après avoir tout d'abord refusé de s'associer à ses travaux, a soulevé à plusieurs reprises des difficultés, notamment au sujet de l'internationalisation des Portes de fer. Vous démêlerez aisément dans son action tout un plan de politique danubienne dont vous aurez à surveiller les tendances et les manifestations.

Cette question spéciale montre combien il est nécessaire que l'action des représentants des grandes Puissances alliées à Bucarest soit concordante. Ce n'est pas sur ce terrain seul que s'en impose la nécessité. Malheureusement, il ne sera pas toujours facile d'assurer cette unité de vues et d'action. Vous ne devrez donc rien négliger pour contribuer à la consolider, en développant les bons rapports personnels qui s'y rétabliront certainement entre vous et vos collègues, et qui faciliteront votre tâche à cet égard.

Il importe que la Roumanie ne reçoive que des conseils d'apaisement et soit orientée vers une loyale collaboration avec les grands comme avec les petits alliés.

¹ Signée le 30 mars 1856, la paix de Paris mit un terme à la guerre de Crimée de 1853-1856. La Russie y perdit la partie sud de la Bessarabie, son influence sur les principautés roumaines, et le rôle prédominant qu'elle jouait en Europe depuis le Congrès de Vienne. La paix de Paris déclara la libre navigation sur le Danube, et stipula la démilitarisation de la Mer Noire et de ses côtes. Cette dernière disposition affecta gravement la Russie.

Dans la question délicate de ses rapports avec la Russie, vous recevrez, suivant les circonstances, les instructions spéciales nécessaires. D'une manière générale, nous ne pourrions que conseiller au Gouvernement roumain une grande prudence en tout ce qui touche au sentiment national russe. Mais il va de soi que dans la question de Bessarabie, la France s'en tient à la position favorable à la Roumanie qu'elle a adoptée, et qui se [...] confirmée par la décision du Conseil Suprême.

Vous vous abstenrez, d'autre part, de toute intervention, même indirecte, dans la question de la Dobroudja. S'il est incontestable qu'un règlement amical de ce différend entre la Roumanie et la Bulgarie constituerait un élément précieux pour la paix balkanique, il n'en est pas moins impossible que nous nous donnions l'apparence d'inviter notre alliée roumaine à céder bénévolement une partie de son territoire à son ennemie d'hier.

Votre tâche, comme vous le voyez, a de multiples aspects. Le milieu dans lequel vous l'exercerez n'est pas moins complexe.

Le Roi, qui s'est surpassé dans la crise nationale, reste dans les mains de son entourage. La Reine², fort intelligente, exerce son influence, qui est grande, en faveur de l'Angleterre.

Des hommes d'État, les uns sont franchement germanophiles: ce sont les moins dangereux. D'autres sont anglophiles, ou penchent vers les États-Unis. Il n'en est guère cependant, parmi ceux-ci, qui ne soient prêts à se grouper autour du Ministre de France, avec nos partisans avérés, s'ils sont sûrs de recevoir de lui les conseils et l'appui que vous ne leur refuserez pas, tout en évitant de donner prise aux susceptibilités toujours en éveil chez les petites nations.

La société mondaine, qui tire vanité de sa culture française, vous fera certainement bon accueil. Elle est brillante, dépensière, amie des fêtes. Il n'est pas négligeable de gagner cet élément en flattant des travers communs aux nations orientales.

Les éléments nouveaux provenant des régions annexées fournissent une part d'inconnu. Ils peuvent modifier sinon tout de suite, du moins à brève échéance, et sensiblement, l'échelle des partis, leurs tendances intérieures et leur orientation extérieure. Il y aura lieu de les étudier attentivement et de vous efforcer de les gagner à notre influence, en les éclairant sur le rôle prépondérant que le Gouvernement de la République a joué dans leur émancipation.

Vous aurez enfin pour levier la masse du peuple. Sa sympathie va instinctivement à cette France qui symbolise pour lui la victoire et la liberté. Muni des moyens dont vous disposez, vous saurez, j'en suis assuré, transformer ce sentiment latent en instrument d'influence efficace, pour le plus grand avantage de deux pays faits pour s'entendre, et dont l'amitié doit être à la fois profitable à leur mutuelle prospérité et au maintien de la paix générale.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 34. ff. 49-53.

¹ Mot illisible.

² Marie.

NOTE DE M. DE MONTILLE SUR LA PETITE ENTENTE

N. Sans N°

Sans lieu¹, 14 janvier 1921.

A) *M. Benès et l'accord de Belgrade entre les Gouvernements tchéco-slovaque et S.H.S.*

Le système politique appelé la Petite Entente a été inauguré par le Ministre des Affaires Étrangères tchéco-slovaque.

Désireux de consolider l'œuvre des traités de paix et notamment du Traité de Trianon, il avait songé, dès la fin de 1919 à grouper les nouveaux états et ceux qui avaient obtenu des agrandissements à la suite de la guerre, en vue d'une défense commune contre les Puissances qui seraient tentées de ne pas accepter le fait accompli.

En juillet 1920, la Tchéco-Slovaquie ne vit pas sans inquiétude l'attitude de la Hongrie, offrant ses services contre l'armée des Soviets et se déclarant prête à coopérer militairement avec la Pologne. La jonction entre les troupes hongroises et polonaises ne pouvait en effet avoir lieu qu'au travers de la Ruthénie placée sous la souveraineté tchéco-slovaque. Le regret avoué de la Hongrie de ne plus posséder la Ruthénie trahissait les arrières-pensées du Gouvernement de Budapesth. Son offre de concours à la Pologne, pouvait donc, autant que la marche en avant de l'armée des Soviets, constituer un péril pour le statut nouveau de l'Europe orientale.

La Serbie, de son côté, ressentait quelque émotion des visées belliqueuses du Gouvernement magyar et surtout de la propagande faite à Budapesth en faveur du rétablissement de la dynastie des Habsbourg.

M. Benès mit à profit cet état d'esprit et se rendit à Belgrade où il signa, le 15 août 1920, un accord stipulant:

1°) une alliance défensive des deux pays en face d'une attaque éventuelle de la part de la Hongrie;

2°) l'engagement pour les deux contractants de ne pas conclure d'alliance avec une tierce Puissance, sans avis préalable de l'autre.

3°) l'accord est valable deux ans et un arrangement militaire doit suivre pour régler au point de vue technique les modalités de cette alliance défensive.

L'accord fut facile. Le Gouvernement S.H.S., comme le Gouvernement tchéco-slovaque voyait la nécessité de paralyser la Hongrie qui semblait ne pas supporter sans impatience les conditions de la paix de Trianon. Chacun d'eux trouvait ainsi une garantie contre un ennemi commun, et libérant sa politique de la menace hongroise se plaçait en meilleure situation, l'un à l'égard de l'Italie, l'autre à l'égard de la Pologne. La question de Teschen pesait alors très lourdement sur les relations entre la Tchéco-Slovaquie et la Pologne. Le Gouvernement de Prague se préoccupait également de la politique générale de la Pologne, tant à l'égard de la Russie que de la Hongrie. De son côté, le Gouvernement S.H.S. voulait pouvoir, toute autre préoccupation cessante, concentrer toute son attention sur la question Adriatique.

¹ Probablement à Paris.

B) *La petite Entente de M. Take Jonesco [Ionesco]*

L'accord de Belgrade conclu, M. Benès se rendit à Bucarest.

Il y trouva un Gouvernement divisé. Si M. Take Jonesco, Ministre des Affaires Étrangères, concevait toute l'importance conservatrice d'un pareil accord, le Général Avaresco, Président du Conseil, n'en saisissait pas aussi clairement la portée.

Au surplus, la Roumanie n'avait pas tant à se garantir des entreprises de la Hongrie que de celles de la Bulgarie et de la Russie des Soviets.

Enfin, ses rapports avec la Serbie dans le Banat, lui rendaient difficile d'adhérer purement et simplement à l'accord de Belgrade.

Sans formuler d'objections à ce pacte qui stipule le maintien intégral du Traité de Trianon, M. Take Jonesco proposa donc d'inviter la Grèce — liée à la Roumanie par une entente absolue — et éventuellement la Pologne à entrer dans ce système d'alliance.

Aucun accord écrit n'intervint entre M. Benès et M. Take Jonesco, mais une simple entente verbale de principe qui se traduit par une note indiquant que la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie:

1°) conserveront une attitude de neutralité dans la lutte entre la Pologne et le Gouvernement des Soviets;

2°) se prêteront un appui militaire réciproque en cas d'agression de la part de la Hongrie.

Depuis lors, M. Take Jonesco n'a cessé de préconiser une alliance à cinq à laquelle participeraient la Roumanie, la Serbie, la Tchéco-Slovaquie, la Grèce et la Pologne, grande alliance européenne purement défensive avec mise en commun de tous les moyens militaires respectifs, pour assurer le respect des Traités. Au cours de son entrevue avec M. Millerand à Aix-les-Bains (septembre 1920), il se fit l'interprète des mêmes idées.

Jusqu'ici il n'a pas réussi à les réaliser en créant cette Entente à cinq.

Cependant les rapports d'estime et d'amitié qui le liaient à M. Vénizelos ont facilité entre la Roumanie et la Grèce „l'entente absolue” dont M. Take Jonesco a parlé à Aix. Le double mariage qui va unir les familles souveraines de Grèce et de Roumanie ne peut que consolider une entente reposant sur des intérêts communs.

La Bulgarie ainsi tenue en échec, la Roumanie s'est efforcée d'arriver à un accord avec la Pologne pour se garantir contre le péril bolcheviste. Des négociations sont actuellement en cours.

C) *Traité secret de Rapallo (12 novembre 1920) entre les Gouvernements italien et S.H.S.*

L'Italie, tenue en dehors des négociations de la Petite Entente, y pénètre par l'accord secret de Rapallo.

Par cet accord diplomatique, qui doit être suivi d'une entente militaire et d'une convention de commerce, l'Italie et la Yougo-Slavie s'engagent mutuellement:

1° — à veiller à la stricte observation des traités de paix signés à Saint-Germain et à Trianon.

2° — à s'opposer à tout rétablissement des Habsbourg en Autriche et en Hongrie.

La signature de cet accord par l'Italie s'explique par son désir de dominer la petite entente et d'intervenir dans la politique de l'Europe centrale. Les journaux italiens ont dénoncé amèrement l'action de la France en Hongrie. Les susceptibilités italiennes rendues

plus vives par cette campagne de presse trouvent dans ce traité un apaisement et une satisfaction.

L'Italie se propose de compléter son traité avec la Yougo-Slavie par un traité direct avec la Tchéco-Slovaquie. M. Benès, ne pouvant se dérober aux ouvertures qui lui ont été faites, doit se rendre prochainement à Rome mais a déclaré qu'il n'était pas disposé à entrer dans les vues politiques de l'Italie, mais seulement à négocier un traité de commerce.

D) Conclusion

En résumé, la petite Entente n'a pas abouti jusqu'ici à un accord général ni à une série d'accords portant pour les contractants [la] garantie réciproque du statut territorial nouveau de l'Europe centrale.

Elle s'est seulement manifestée par:

1° — L'accord de Belgrade entre le gouvernement tchéco-slovaque et le gouvernement S.H.S.;

2° — La déclaration de Bucarest proclamant la neutralité de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie dans la lutte entre la Pologne et le gouvernement des Soviets et définissant leur attitude à l'égard de la Hongrie;

3° — L'entente — sans doute verbale et sur laquelle le Département manque de précisions — entre la Roumanie et la Grèce.

4° — Enfin le Traité secret de Rapallo.

La Pologne jusqu'ici ne participe pas à la petite Entente.

Ses rapports avec la Tchéco-Slovaquie restent tendus; elle ne suspecte pas les intentions hongroises; ses craintes comme ses ambitions la font se tourner, non du côté du Danube, mais vers l'Est. Si elle accède quelque jour à la petite Entente, ce sera donc probablement par l'entremise de la Roumanie dont la rapproche un péril commun, le péril bolcheviste. M. Take Jonesco a rapporté de Londres l'impression que M. Lloyd George n'était pas favorable à l'entrée de la Pologne dans la petite Entente, ni à tout accord pouvant être interprété comme constituant une menace à l'égard du gouvernement des Soviets. Nul doute cependant qu'il ne passe outre s'il y voit l'intérêt de son pays. Mais la signature d'un traité précisant une politique commune à l'égard des Soviets ne conduira pas nécessairement la Pologne à se rapprocher de la Tchéco-Slovaquie. La bonne volonté de Prague semblera en effet d'autant moins indispensable à la Pologne que celle de Bucarest lui sera plus sûrement acquise.

Cet accord, sans déterminer une scission dans la petite Entente, sort néanmoins de son cadre et tend à la formation d'un groupement qui s'oriente vers l'Est.

Dans un autre sens, l'Italie, par le traité de Rapallo, s'efforce de prendre la direction d'un autre groupe de pays agrandis ou nés des dépouilles de l'Autriche—Hongrie et dont la préoccupation sera de consolider le statut nouveau sur le moyen Danube. Ainsi l'entrée de l'Italie dans la petite Entente, loin de faciliter l'Entente à cinq, tendrait au contraire à la désaxer davantage et à accentuer les divergences de vues qui la divisent.

La tâche du Gouvernement français doit être de rapprocher les deux groupes qui marquent une propension à se séparer et tout au moins de les amener à harmoniser leurs efforts dans l'intérêt supérieur de la paix.

La politique de la Petite Entente avait d'abord paru au gouvernement français présenter le grave inconvénient d'isoler le gouvernement magyar et de l'amener ainsi à rechercher un appui du côté de l'Allemagne. Dès lors elle eut risqué de rendre plus marquée la division de l'Europe centrale en deux camps et d'augmenter ainsi les chances de conflit.

Mais bientôt l'idée qui inspirait cette combinaison politique se dégagait plus nettement. Elle visait simplement à une assurance réciproque contre les pays qui seraient tentés de troubler l'ordre créé par le Traité. Le Gouvernement français lui donna alors son approbation, s'employant, notamment auprès du Gouvernement polonais, à réaliser l'entente à 5, Serbie, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Grèce et Pologne, qui seule peut garantir les pays de tout risque et préparer la reconstitution pacifique de l'Europe centrale en dehors de l'hégémonie allemande, à l'abri de la menace bolchevique, pour la plus grande sécurité des Alliés et de la France. En agissant ainsi, il se conformait à sa politique traditionnelle qui a toujours été de défendre la liberté des petits peuples de l'Europe, en s'appuyant sur leur union.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. ff. 182-185.

183

M. DE ROBIEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N^{os} 9-12. Urgent.

Budapest, 15 janvier 1921, 15h.

(Reçu: 15 janvier, 17h. 40.)

À la suite de leur réunion de ce matin avec les généraux, les représentants diplomatiques ont décidé d'attirer l'attention de la Conférence des Ambassadeurs sur le danger d'une invasion des Bolcheviks en Hongrie. Je crois devoir, de mon côté, en raison de la gravité de la situation entretenir V.E. de la question.

Les renseignements reçus par les missions alliées provenant de la Tchéco-Slovaquie, de la Roumanie et de la Bukovine concordant, en effet, d'une manière impressionnante avec ceux du Ministère de la Guerre hongrois qui, s'ils n'étaient ainsi confirmés, pourraient être regardés comme tendancieux.

D'après tous ces renseignements, les Bolcheviks seraient décidés à descendre dans la plaine du Danube par la voie historique des invasions venant de Russie, c'est-à-dire par les passes ruthènes de Karpates.

Au point de vue politique, ils espèrent trouver dans des expéditions fructueuses un dérivatif au mécontentement du malheureux peuple russe et comptent pour réussir sur l'appui, ou, tout au moins, sur la neutralité de l'Allemagne hypnotisée par son désir de voir s'effondrer l'état de choses établi par le traité.

Au point de vue militaire, la voie (qu'ils) semblent avoir choisie présente des avantages qu'un simple coup d'œil sur la carte fait apercevoir, par suite de l'insuffisance des (routes) transversales, l'armée tchèque, en admettant qu'elle veuille se battre contre les rouges ne paraît pas en état d'assurer la défense des Karpates. Pour les mêmes

raisons, il n'y aurait pas de secours à attendre de l'armée roumaine qui, pratiquement, ne peut opérer sa concentration que vers l'est. L'armée polonaise qui doit assurer la garde d'un (front) (défensif) extrêmement étendu serait également dans l'impossibilité d'intervenir. Les armées rouges donc (mot passé)¹ progresser sur un front que les généraux estiment à trois corps d'armée, à raison d'un corps par col, sans être inquiétés sur leurs flancs.

J'ajoute que le pays ruthène habité par une population à demi-russe très travaillée par la propagande de Moscou offrirait un terrain tout préparé à l'invasion. Une fois dans la plaine, il n'y a plus de ligne de défense avant le Danube et les rouges, prenant à revers la Roumanie et la Pologne, seraient les maîtres de l'Europe Centrale. Ils peuvent compter à Budapest même sur (une) centaine de mille de partisans. Comme je l'ai fait connaître à Votre Excellence: par (ma dépêche) N° 1², ils bénéficieraient également de l'action des foyers de communisme existant (à la) périphérie de la Hongrie, notamment en Slovaquie, à Wien-Neustadt [Wiener-Neustadt] et (à) Pecs.³

D'après des informations des missions militaires, les troupes bolcheviques comprendraient (400).000 hommes échelonnés le long de la frontière (entre) Vilna et Odessa; les mouvements en cours tendent nettement à une concentration dans la région de Vinnitza et de Kamenetz (sur) Pdelak [Podolsk?], face aux cols ruthènes.

Suivant la tactique qui leur a réussi contrôle[r]⁴ Général Wrangel, consistant à devancer l'heure à laquelle on prévoit leur attaque, les Bolcheviks commenceraient leur offensive, non pas au printemps comme ils en font répandre le bruit par leur propagande, mais dès le 15 février. (Cette) date coïncide (avec le) (moment) où les plaines accédant aux Karpathes (sont) praticables en raison des grands froids tandis qu'elles rendent difficiles la manœuvre et le ravitaillement en période de dégel. Elle a été indiquée avec une grande précision par plusieurs agents de renseignements français.

Si elles ne sont pas décidées à barrer la route au bolchevisme (avec) leurs propres armées, les puissances alliées peuvent donc se trouver dans moins d'un mois dans l'alternative soit de laisser le bolchevisme s'installer dans l'Europe Centrale, soit de faire appel aux pays directement menacés, et notamment à la Hongrie, qui, géographiquement, semble seule être à même de pouvoir défendre les Karpathes. Dans les deux cas, le sort des traités de paix est compromis.

J'ajoute que l'état de désarmement de l'armée hongroise ne permettra pas d'en attendre un grand secours si nous sommes obligés à prendre inopinément la résolution de nous en servir. Les généraux, à qui les Hauts-Commissaires ont posé une question très

¹ Lacune de déchiffrement.

² Document non reproduit.

³ Note du document:

Rectification

Budapest N° 10 du janvier 1921 à 15 h.

à la 2ème feuille, dernière ligne du premier paragraphe:

au lieu de:

Wien-Neustadt

prière de lire:

Wie(n)-Neustadt.

⁴ Mot(s) mal lisible(s).

précise à ce sujet, estiment, en effet, qu'au point de vue des effectifs, elle atteint à peu de chose près, l'état fixé par le traité et qu'au point de vue matériel elle est très au dessous des contingents autorisés.

L'heure est donc grave. (Je) partage (entièrement) l'avis de mes collègues et du général sur le danger que le président de notre contrôle (signale) aujourd'hui à la prévoyance de la Conférence des Ambassadeurs.

Dans l'état actuel des choses, le moment est-il venu de hâter le désarmement de la Hongrie et ne conviendrait-il pas plutôt de laisser traîner les choses? Que Votre Excellence me par(donne) cette suggestion hardie qui retarde (l')exécution du traité, mais entre deux maux il faut choisir le moindre. Au cours de mon séjour en Russie, j'ai appris à connaître les Bolcheviks et leur méthode d'action. Ils minent soigneusement le terrain d'avance et procèdent par des coups de surprise brusque qui déc(on)certent l'adversaire et leur assurent le succès. Le coup d'état bolchevik à Pétrograd s'est fait en quelques heures. Il importe que cette fois nous ne soyons pas surpris par les événements car on ne peut pas compter (toujours) sur le génie (d')improvisation avec lequel le général Weygand a déjà une fois sauvé la civilisation. C'est pour cela que j'ai cru de mon devoir de poser en toute sincérité une question dont la gravité ne m'échappe pas.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 91-98.

184

NOTE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN HONGRIE¹

N. Sans N°

Paris, 15 janvier 1921.

Le Gouvernement hongrois manifestait la plus grande répugnance à signer le traité de paix, spécialement à cause du règlement des frontières. En même temps, il était préoccupé de la situation économique faite à la Hongrie et redoutait de tomber dans la position pénible dans laquelle se trouvait l'Autriche.

On savait d'ailleurs que, du côté économique, la Hongrie était sollicitée de divers côtés et que des Italiens ou des Anglais laissaient entendre qu'ils étaient prêts à l'assister, d'accord avec leurs Gouvernements, à condition que le Gouvernement hongrois s'orientât politiquement de leur côté.

Le Gouvernement hongrois eut l'idée de s'adresser à la France, comme la Puissance la plus désintéressée et il fit pressentir des groupes financiers et industriels français, en leur laissant entendre qu'il donnerait des options sur des affaires économiques extrêmement importantes en Hongrie, s'il pouvait être assuré de s'acquiescer par là même de la bienveillance du Gouvernement français.

Le Département des Affaires Étrangères fut pressenti à cet égard par les groupes à la tête desquels se trouvaient les Établissements Schneider. L'affaire se présentait de la manière suivante: possibilité de réaliser des entreprises économiques très avantageuses

¹ L'auteur est inconnu. La note a été rédigée au Quai d'Orsay.

pour les intérêts français, qui nous donneraient une influence considérable en Hongrie. Toutefois, il y avait à craindre que le Gouvernement hongrois ne voulût faire payer ces avantages par des concessions d'ordre politique.

Après des tractations assez longues, il fut entendu que l'on remettrait aux délégués hongrois, le jour où ils signeraient l'option, une déclaration qui impliquerait un acte de bienveillance de la part du Gouvernement français, mais dans les limites de la lettre d'envoi du traité¹.

Pour expliquer cette clause, il faut se rappeler qu'au moment où on a rédigé la réponse aux observations hongroises, les délégations anglaise, américaine et italienne ont particulièrement insisté pour obtenir des adoucissements aux clauses territoriales du Traité. C'était alors la France qui s'y était opposée. Cependant, on s'est mis d'accord sur les points suivants:

1° Le Traité ne serait pas modifié;

2° La lettre d'envoi, par contre, constituerait la promesse à la Hongrie que les Commissions de délimitation pourraient adresser au Conseil de la Société des Nations un rapport, dans le cas où elles estimeraient que les dispositions du Traité créeraient une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître. Le Conseil de la Société des Nations pourrait, alors, sur la demande d'une des parties en cause, offrir ses bons offices pour rectifier à l'amiable les principes primitifs.

Le Gouvernement français déclara à la Hongrie qu'il était prêt à offrir ses bons offices à toute tentative d'accord amiable de ce genre, entre la Hongrie et ses voisins, dans la limite fixée par le Traité de Paix et par la Lettre d'envoi du Traité.

Le Gouvernement français estimait qu'en faisant cette déclaration il restait strictement dans la limite du Traité et de la Lettre d'envoi et que, d'autre part, en se prêtant à une assistance économique donnée à la Hongrie et en aidant ainsi à la reconstitution de ce pays, il facilitait le maintien de l'ordre dans l'Europe centrale, par conséquent le maintien de la paix, et en même temps encourageait la Hongrie à signer le Traité, ce qui se produisit en effet.

Malheureusement cette politique fut interprétée inexactement par nos Alliés. Les Hongrois en portent beaucoup la responsabilité, car ils se sont empressés de donner à l'action du Gouvernement français une portée qu'elle n'avait pas et à la présenter comme une politique tendant à soutenir la Hongrie, même contre des revendications des États alliés ses voisins.

Nos rivaux qui eux-mêmes recherchaient des avantages économiques en Hongrie, ont été heureux de saisir cette occasion pour attaquer notre action économique, contester qu'elle fût conforme au traité de paix, et la présenter comme en contradiction avec les engagements pris par la France à Trianon, et, d'une manière générale, avec la politique des Alliés.

Il est probable que l'état d'esprit ainsi créé artificiellement n'a pas été étranger à la constitution de la „Petite Entente”, orientation politique qui répondait en réalité aux vues générales du Gouvernement français, mais qui fut présentée de telle sorte qu'elle semblait constituer une garantie contre une politique hongroise de la France.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

Les affaires de Pologne ont d'ailleurs compliqué les choses. Lorsque la Pologne fut menacée, les Hongrois s'offraient à venir à son secours. La France s'y opposa, car c'eût été livrer en fait la Ruthénie à la Hongrie qui poursuivait certainement ce but. Mais, d'autre part, la Pologne fut alors sollicitée d'entrer dans la „Petite Entente”. Le Gouvernement français ne l'y encouragea pas, car la forme que prenait alors la „Petite Entente”, comme il vient d'être exposé, semblait la diriger contre nous et prendre, d'autre part, l'apparence d'une coalition contre la Hongrie que l'on craignait d'exaspérer.

Peu à peu les choses se sont arrangées. Le Gouvernement français s'est toujours refusé à admettre l'interprétation extensive donnée par le Gouvernement hongrois à la déclaration qui lui avait été faite. Les Hongrois se sont ainsi convaincus que si la France voulait les empêcher de courir à une catastrophe, elle n'entendait pas s'en faire des Alliés contre ses propres Alliés.

D'autre part, les plus importantes des options consenties aux groupes français se trouvaient n'avoir pu être levées par suite de diverses circonstances qui les rendaient désavantageuses. De telle sorte que l'aspect qu'avait pris la politique française en Hongrie se trouvait considérablement atténué. Du reste, le Gouvernement français n'avait jamais manqué de témoigner vis à vis de ses Alliés une entière fidélité à la politique commune, s'abstenant simplement de brimer inutilement la Hongrie, ce en quoi il se trouvait toujours d'accord avec l'Italie, par exemple.

Enfin, les événements ayant marché, l'atmosphère se trouvait plus propice à un rapprochement entre la Pologne et les autres États de la „Petite Entente” et le Gouvernement français poussa cette fois à un rapprochement entre eux, sans d'ailleurs obtenir grand résultat, par suite de l'attitude négative des Polonais.

La Politique française est donc désormais bien précisée et libérée des suspicions qu'on a voulu faire peser sur elle. Il est avéré qu'elle est avant tout fidèle aux Traités et favorable aux Alliés, mais qu'elle désire assister la Hongrie, comme l'Autriche, pour empêcher ces États de sombrer dans une catastrophe économique et pour rétablir l'apaisement général en s'efforçant de faciliter les bonnes relations entre eux et leurs voisins.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 178-180.

185

M. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DE ROBIEN, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 36-37.

Paris, 16 janvier 1921, 14h. 50.

Pour tous sauf Budapest: Je vous envoie par courrier de longs télégrammes de M. de Robien qui prévoit une attaque brusquée des Bolchevistes sur l'Europe Centrale en passant entre Roumanie et Pologne par les cols des Carpathes.

¹ Le télégramme a été communiqué à Berlin (N° 85-87), à Londres (N° 186-188), à Rome (N° 157-159), à Varsovie (N° 105-107), à Prague (N° 37-39), à Bucarest (N° 53-55), à Vienne (N° 27-29), à Belgrade (N° 53-55), à Sofia (N° 22-24), à Washington (N° 89-91), à Bruxelles (N° 59-61), à Constantinople (N° 160-162).

Je vous communique ma réponse télégraphique:

Pour tous: Je réponds à vos télégrammes 9 à 12¹.

„Je vous prie de ne pas vous laisser impressionner par la persuasive propagande hongroise qui n'a jamais cessé, à l'exemple des Allemands, d'agiter le spectre bolcheviste pour obtenir la révision du traité et même une politique d'association militaire, qui présenterait des inconvénients et des dangers si sérieux qu'elle ne peut être envisagée.

Les possibilités militaires des Bolcheviks et la vraisemblance de leurs intentions et préparatifs agressifs peuvent être mieux appréciés d'ici par le Maréchal Foch qui a en mains tous les éléments d'information et de critique.

D'une manière générale la propagande des Bolcheviks s'appuie essentiellement sur des menaces sourdes d'agression foudroyante de tous les côtés à la fois pour impressionner ses voisins et les Alliés et obtenir par l'intimidation la reconnaissance officielle des gouvernements et la reprise des relations économiques et politiques sans lesquelles l'effondrement du régime despotique et irréalizable des Soviets (dont le communisme autocratique est contradictoire avec l'organisation industrielle du monde) est inévitable dans un délai plus ou moins long.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 100-101.

186

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES

À M. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 44.

Londres, 18 janvier 1921, s.h.

(Reçu: par courrier 20 janvier, 12h.)

Réponse à votre télégramme N° 186².

Les appréhensions hongroises d'agressions bolchevistes signalées par l'agent anglais à Budapest, en même temps que par M. de Robien, n'ont pas ému le Foreign Office qui partage votre sentiment sur le véritable dessein de cette campagne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 102.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 183.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 185.

LE MARÉCHAL FOCH, PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE ALLIÉ DE VERSAILLES À M.
BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

Paris, 22 janvier 1921.

Comme suite à ma lettre du 14 janvier¹ et à la note que je vous ai adressée le même jour², j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une fiche³ de renseignements émanant de l'État-Major de notre Mission militaire à Varsovie.

Ce document signale qu'à l'heure même où le Général Stanislas Haller, ancien chef d'État-Major de l'armée polonaise, se rend à Bucarest pour négocier un accord militaire, des intrigues polonaises continuent à susciter des obstacles à la conclusion d'une entente pourtant si nécessaire entre la Pologne et la Roumanie.

Par ailleurs, l'attitude des polonais vis à vis des Tchèques compromet le rapprochement que les avances de M. Benès s'efforcent cependant de faciliter.

Il semble donc qu'une intervention de la France auprès du Gouvernement polonais serait nécessaire pour amener ce Gouvernement à une plus juste conception de ses intérêts, et pour obtenir qu'il conforme sa politique aux nécessités de la situation sur le front oriental.

La venue en France du Maréchal Pilsudski pourrait sans doute en fournir prochainement l'occasion.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. f. 22.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁴

D. N° 18.

Budapest, 22 janvier 1921.

À mon retour de Paris, j'ai trouvé le Comte Teleki tel que je l'avais laissé, dans son cabinet de travail de la Présidence du Conseil qui lui a été conservée dans le nouveau Ministère. C'est le même homme réservé, un peu fluet d'aspect, un peu mince d'autorité personnelle, du moins au premier abord, qui se trouve ainsi à la tête du Gouvernement

¹ Document non reproduit.

² Document non reproduit.

³ Cette fiche n'a pas été retrouvée.

⁴ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Vienne, à Varsovie, à Bucarest, à Belgrade, à Prague.

Hongrois; mais le même sérieux, la même connaissance très exacte des besoins de son pays, le même sentiment des possibilités politiques continuent également à se retrouver dans ses paroles.

En vue de satisfaire sa curiosité et aussi pour bien définir à ses yeux, sans équivoque possible, la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement de la République, je lui ai déclaré une fois de plus mais avec l'autorité spéciale que me donnaient mes récents entretiens au Département, que l'observation fidèle du traité de Trianon devait être la base de la politique hongroise, comme d'ailleurs de la nôtre et des États de la Petite Entente. J'ai saisi l'occasion pour lui dire que le territoire de Pecs serait certainement restitué en temps voulu, à la Hongrie par les Yougo-Slaves, et que l'impartialité la plus complète ne cesserait pas de nous inspirer dans l'application de toutes les clauses favorables ou défavorables à son pays. La question de Pecs reste en effet une des préoccupations du Gouvernement Magyar, soit parce que les Serbes sont accusés d'y préparer les voies au bolchevisme avec l'aide du Conseil National de Pecs, soit parce qu'ils sont soupçonnés de ne pas vouloir songer de longtemps à une évacuation qui leur enlèverait l'usage des fameuses mines de houille.

Nous avons ensuite parlé des Comitats occidentaux de la Hongrie. Le Comte Teleki ne m'a pas dissimulé combien vive avait été l'émotion à Budapest quand était parvenue la note de la Conférence des Ambassadeurs¹, aux termes de laquelle les Comitats, devaient être remis aux Puissances de l'Entente, qui en feraient ensuite la rétrocession à l'Autriche. Cependant le Président du Conseil avait déjà été calmé par les explications complémentaires données à ce sujet par le Gouvernement de la République et d'après lesquelles la continuation des conversations directes n'était nullement interdite entre la Hongrie et l'Autriche, au sujet du sort de ces territoires magyars. Le Président du Conseil, avec un à-propos, qui montre bien son ingéniosité intellectuelle et son habileté parlementaire, en avait même déjà tiré une conclusion, indiquée par lui à certains députés qui en avaient fait leur profit, tant dans les couloirs de la Chambre que dans la presse: «ces mesures souvent un peu brusques, avait dit en substance le Comte Teleki, sont souvent l'œuvre unique de la Conférence des Ambassadeurs, agissant évidemment au nom des Gouvernements qu'ils représentent, mais obligés cependant d'observer vis-à-vis des autres une consigne sévère pour tout ce qui touche à l'exécution des traités. Les Gouvernements pris séparément témoignent parfois de moins intransigeance quand, sans entrer eux mêmes dans le domaine des réalisations, ils restent dans celui de la théorie et se bornent à envisager les choses d'une manière plus détachée.»

Je ne sais si, en prononçant ces paroles, le Comte Teleki avait en vue spécialement la France. Il ne me l'a pas dit, et il est resté volontairement dans le vague auprès de ses auditeurs pour n'encourager ni décourager aucune espérance de leur part dans l'une quelconque des Puissances de l'Entente. En ce qui me concerne, je pense depuis longtemps que l'Italie, lorsqu'elle s'exprime par la bouche de son Ministre à Budapest, Prince de Castagnetto [Castagneto], ne se montre peut-être pas toujours aussi rigide vis-à-vis de la Hongrie que dans ses conversations avec ses grands Alliés. Ce qui me le fait supposer ce sont les interviews presque enthousiastes pour ce pays que mon collègue s'est laissé prendre, il y a plusieurs mois, à son arrivée ici.

¹ Document non reproduit.

Quoi qu'il en soit, j'ai répondu au Président du Conseil qu'il avait raison, selon moi, de distinguer entre la nécessité où les Alliés se trouvaient, par devoir d'honneur de faire respecter au profit des petits Alliés le traité dont ils étaient les auteurs, et les dispositions bienveillantes, en principe, de certains Gouvernements à l'égard de la Hongrie. Je ne lui ai pas caché, à ce propos, ainsi que je lui avais déjà déclaré maintes fois, que les Français ne considéraient point les Hongrois comme des ennemis de race mais simplement comme d'anciens adversaires avec lesquels les meilleures relations pouvaient et devaient s'établir. Je lui ai reparlé des ententes toujours possibles, dans l'avenir avec les États voisins, en lui représentant de nouveau que telle était toujours la meilleure voie à suivre pour donner confiance à l'Europe et obtenir plus tard et progressivement des adoucissements à l'état de choses actuel.

Le Comte Teleki est naturellement très inquiet du bolchevisme. Votre Excellence est déjà informée par les récentes communications de M. de Robien des bruits alarmants qui circulent ici, concernant une offensive éventuelle à une date prochaine des forces rouges par la Ruthénie. Ces bruits ne sont pas d'ailleurs exclusivement d'origine hongroise, ils proviennent aussi de Roumanie, de Bukovine et de Tchéco-Slovaquie ce qui leur donne plus de sérieux et de consistance. Quoiqu'il en soit, j'ai cru devoir calmer de mon mieux les appréhensions du Président du Conseil en lui déclarant que M. le Maréchal Foch ne cessait pas de suivre la question du bolchevisme avec toute l'attention qu'elle comportait, que le Gouvernement Polonais lui-même n'éprouvait pas d'inquiétudes particulières en ce moment, et que, si l'état social, d'une manière générale, dans le Centre de l'Europe méritait la plus grande surveillance, c'était peut-être beaucoup plus de ce côté de politique intérieure que du côté exclusivement militaire qu'il fallait regarder aujourd'hui.

Nous avons enfin parlé de la situation intérieure en France qui passe maintenant, Votre Excellence ne l'ignore pas, pour être devenu le pays le plus conservateur du monde. Je l'ai confirmé dans cette idée que notre patrie représente actuellement le bloc le plus solide au point de vue social et militaire et j'ai ajouté que le relèvement économique complet de notre patrie ne pouvait faire de doute pour personne avec le caractère industriel de la nation française. C'est là, en effet, un point sur lequel nous sommes assez souvent attaqués par les propagandes étrangères même alliées.

En terminant le Président du Conseil m'a exprimé sa vive satisfaction de l'arrivée de Votre Excellence au pouvoir.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 21.

Budapest, 24 janvier 1921.

L'Assemblée Nationale étant encore aux vacances, le Dr. Gratz, le nouveau Ministre des Affaires Étrangères dans le Cabinet Teleki, a exposé son programme à la réunion du parti gouvernemental du 21 janvier.

Le docteur Gratz qui passe pour être un orateur de talent n'a pas cherché à émouvoir l'assemblée par des effets faciles et s'est contenté d'exposer la situation au point de vue pratique.

Dès le début de son discours il se place sur ce terrain et constate que toutes les difficultés auxquelles le Gouvernement doit faire face dans la politique extérieure comme dans la politique intérieure, dans le domaine financier comme dans le domaine économique, parviennent du fait que la Hongrie a été vaincue. Elle ne peut se soustraire aux conséquences inéluctables de la défaite et doit s'armer de patience.

Deux issues se présentent à la Hongrie au lendemain de la paix qui l'a si douloureusement démembrée: repousser les traités et se lancer dans une politique d'aventures révolutionnaires cherchant à forcer le destin avec la folie du désespoir ou se résigner et adopter résolument une attitude pacifique basée sur l'exécution du traité et le maintien de l'ordre social.

Le docteur Gratz n'hésite pas entre ces deux alternatives et montre tous les dangers qu'entraînerait pour la Hongrie une politique de coups de main „à la houzards” [housards] ... surtout à la veille d'une attaque possible des soviets au printemps. Toute discorde qui séparerait à l'instant décisif les pays menacés grandirait en effet le péril commun. La Hongrie a d'ailleurs fait son choix d'une manière décisive le jour où elle a accepté le traité de paix malgré ses charges écrasantes et où elle a chassé Béla Kun et ses complices. Elle s'est résolument prononcée pour une politique d'ordre et de paix qui en a fait malgré les calomnies répandues à l'étranger par les agitateurs bolcheviks un des États les plus solidement constitués de l'Europe Centrale, qui après s'être débarrassé des révolutionnaires de l'intérieur saura également résister aux menaces de ceux de l'extérieur.

M. Gratz conjure ses auditeurs de s'en tenir à cette politique de sagesse et de ne pas se laisser séduire par des tentatives d'aventures car en hésitant et en quittant le droit chemin, la Hongrie s'exposerait à la fois aux inconvénients des deux systèmes.

La politique extérieure de la Hongrie doit donc avoir pour base l'observation dans les limites du possible du traité de Trianon interprété dans l'esprit de la lettre d'envoi du Conseil suprême qui d'après l'orateur reconnaît la possibilité de réparer „certaines injustices” du traité dont l'examen ne pouvait être envisagé tout aussitôt pour ne pas retarder la conclusion de la paix attendue avec tant d'impatience par le monde entier”.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Berlin, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Varsovie, à Vienne.

Après avoir indiqué cette orientation générale de la politique extérieure de la Hongrie, le Ministre envisage la manière dont il compte s'en inspirer dans ses rapports avec les différents groupements d'États.

En premier lieu, il parle des anciens *Alliés* de la Hongrie et tout d'abord de l'Autriche. Il compatit à la misère de ce malheureux pays acculé à une catastrophe qui peut avoir un contre-coup sur la Hongrie. Il regrette d'autant plus que la question des comitats occidentaux soit un élément de discorde entre les deux peuples et espère que par un accord amiable, ils parviendront à s'entendre. Selon lui, l'Autriche a tort de considérer la cause comme définitivement jugée. Car si les traités ont attribué les comitats à l'Autriche, l'Entente a promis à la Hongrie d'apporter les modifications aux stipulations territoriales contraires à l'équité soit au point de vue ethnographique, soit au point de vue économique. C'est-là le cas pour les comitats dont certaines parties sont nettement magyares et qui sont si entièrement liés à la Hongrie qui leur fournit l'alimentation pour leur population urbaine, le fourrage pour leurs bestiaux, les matières premières pour leur industrie, qu'ils ne pourraient vivre s'ils en étaient séparés. „Il est certain, ajoute le Ministre, que si nous étions obligés d'évacuer ces provinces il en résulterait des conséquences fatales pour les relations entre les deux pays.” Mais le Dr. Gratz qui, comme il le dit lui-même, a toujours été un partisan sincère d'une intimité avec l'Autriche dans le domaine politique comme dans le domaine économique, a le ferme espoir que celle-ci ne s'obtiendra pas dans son point de vue et que des négociations amiables finiront par réaliser une entente si désirable à tous les points de vue. Le Gouvernement Hongrois se montrera conciliant car il ne veut pas, en cas d'échec porter le poids de la responsabilité d'une situation „qu'ont peut-être voulue ceux qui au moment de l'élaboration de la paix, ont soulevé la question de la Hongrie occidentale, et qu'il ne faut pas chercher parmi les grandes puissances”. Au cas où les négociations entre les deux pays n'aboutiraient pas, il resterait à la Commission de Délimitation à trancher le différend conformément à la justice.

Le Dr. Gratz parle ensuite de l'Allemagne. La Hongrie doit suivre avec sympathie les efforts que fait son ancienne alliée pour rétablir sa situation économique. M. Gratz estime en effet que le relèvement de l'Allemagne est une des conditions essentielles du maintien de l'ordre social en Europe et prétend que cette manière de voir est partagée par la majorité de l'opinion même chez ses anciens ennemis.

„Quant à nous, dit-il, qui avons été jusqu'au bout fidèles à l'Allemagne même dans les moments les plus critiques parce que nous croyions voir une solidarité entre les intérêts de notre défense et ceux de notre alliée, nous n'avons pas de raison aujourd'hui que la situation sur laquelle reposait cette solidarité d'intérêts s'est modifiée de fonds en comble, pour renier honteusement la communion qui nous a liée jusqu'à la fin. Nous garderons donc à l'Allemagne notre sympathie née sur les champs de bataille même si cette sympathie ne peut pas être utile à nos intérêts politiques actuels.”

Après avoir parlé des rapports de la Hongrie avec ses anciens alliés, M. Gratz expose sa politique envers les pays voisins. Il parle tout d'abord des liens qui unissent la Hongrie avec la Pologne depuis la renaissance de ce pays et il compte rendre plus intime encore une amitié qui repose sur des traditions anciennes et sur des intérêts communs.

Le Ministre des Affaires Étrangères espère également établir des relations normales de bon voisinage avec les autres États limitrophes et voudrait notamment nouer avec eux des liens étroits dans le domaine économique. Le mur chinois dont certains États de

l'Europe Centrale se sont entourés empêche toute prospérité et peut même devenir dangereux pour la paix de l'Europe. „Je suis donc prêt, ajoute M. Gratz, à saisir toute occasion pour établir un *modus vivendi* au point de vue politique et pour arriver à une entente étroite afin de faciliter le trafic et l'échange des marchandises avec les pays voisins.” Il espère que les pays sauront gré de cette attitude et attend d'eux en gage de leur esprit de conciliation, un traitement plus favorable des minorités magyares séparées de la Hongrie.

Enfin M. Gratz expose la politique de la Hongrie à l'égard des Puissances de l'Entente. Il fera tout ce qu'il lui sera possible pour établir envers elles des relations franches et confiantes. Le Ministre des Affaires Étrangères estime que, dans les grandes lignes indiquées par lui, la Hongrie peut s'associer à tous les efforts des grandes puissances en vue du maintien de la paix et de l'ordre social. Il considère comme inutile de rechercher vers laquelle de ces puissances la Hongrie doit s'orienter plus spécialement, la paix ayant été conclue avec le bloc des Puissances alliées, toute politique qui s'écarterait de cette vue ne pourrait qu'être nuisible aux intérêts du pays.

M. Gratz termine en demandant la confiance du parti gouvernemental. Il ne se fait pas d'illusion sur les difficultés de sa tâche et sait plus que personne combien la situation de la Hongrie est douloureuse pour les patriotes. „Ma famille est originaire de la Hongrie occidentale, je suis né dans la Zips et j'ai passé ma jeunesse en Transylvanie. Mes trois patries sont maintenant sous une souveraineté étrangère autrichienne, tchèque ou roumaine et je remplis en Hongrie mon devoir de bon patriote. Toutes les douleurs qu'éprouvent nos frères séparés de nous je les éprouve dans mon propre cœur. Et pourtant je ne puis envisager d'autre politique que celle dont je viens de tracer les grandes lignes devant vous, une politique de résignation, de paix et de conciliation.”

Le discours de M. Gratz fut accueilli par des applaudissements de toute l'assistance. Quand les acclamations se furent calmées, le député Perlaki prit la parole pour demander au Ministre de faire ses efforts pour faire rendre à la Hongrie, conformément aux stipulations du traité de paix, les territoires de Baranya, de Bácska et le triangle compris entre la Theiss et la Maros. Le député Frühwirth attira ensuite l'attention du Ministre sur l'activité des pangermanistes à qui il attribue l'attitude de l'Autriche dans la question des comitats. Il demanda également des informations objectives sur la situation réelle du pouvoir des Soviets en Russie.

Ainsi se termina cette conférence.

Les déclarations du Dr. Gratz ne font que confirmer, Votre Excellence peut aisément s'en rendre compte, l'impression que m'a causée le Ministre des Affaires Étrangères, la première fois que je me suis entretenu avec lui. Le Dr. Gratz, esprit sérieux et pratique, comprend la nécessité d'une politique d'apaisement et de confiance, ainsi que d'observation fidèle du traité de Trianon „dans la mesure du possible”. Cette dernière formule était inévitable dans la bouche d'un Hongrois et d'un homme d'État conscient des susceptibilités nationales de ses compatriotes. Elle constitue une simple précaution oratoire, représentant le minimum de ce que devait dire à ce sujet le nouveau ministre.

Plus caractéristiques, plus propres à éveiller, sinon notre défiance, du moins une surveillance attentive de notre part, sont les paroles prononcées par le Dr. Gratz sur l'Allemagne. Non qu'elles choquent précisément quand on songe à l'alliance qui, récemment encore, unissait les Hongrois à nos voisins de l'Est; cependant on y sent,

malgré tout, cette sympathie tenace que conserve tout un parti magyar pour la civilisation germanique, l'Empereur détrôné et les méthodes allemandes. Sympathie superficielle sans doute, et due beaucoup plus à l'enseignement des Universités allemandes, avant la guerre et à certaines parentés entre les hautes classes hongroise et prussienne, qu'à une attirance de race, car le Hongrois, par nature, n'aime pas l'Allemand; mais sympathie rendue néanmoins assez ancienne par l'habitude pour que nous nous efforcions de la combattre par notre propagande intellectuelle, de même que par notre aide économique. Je passe sous silence l'appui politique qui ne pourra venir, en tout cas, de notre côté que beaucoup plus tard. En attendant, il faudrait nous ingénier pour que l'Allemagne ne prenne pas position, en tout cas, sur ce dernier terrain. C'est pourquoi les paroles d'amitié que le Dr. Gratz vient d'adresser à l'Allemagne doivent retenir toute notre attention.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 108-114.

190

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 22.

Budapest, 24 janvier 1921.

Par mon télégramme n° 13 du 15 Janvier 1921², j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence de la nomination du Dr Gratz au poste de Ministre des Affaires Étrangères. Comme le sait déjà le Département, le Dr Gratz était, jusqu'à ces derniers temps, Ministre de Hongrie à Vienne. À mon passage dans cette ville, M. Lefèvre Pontalis m'en avait fait l'éloge ayant toujours eu de bonnes relations avec lui. Il y a trois jours je me suis rendu chez le successeur du Comte Csaky pour le féliciter à sa récente élévation et prendre contact avec lui.

Le Dr Gratz, Hongrois de nationalité, est de race germanique, fils d'un pasteur d'une de ces petites communautés allemandes, égrenées çà et là dans le nord de l'ancienne Hongrie.

Assez fin de visage et de corps, il ne révèle pas, au premier abord son origine, mais la conversation avec lui témoigne aussitôt de l'empreinte intellectuelle si facilement reconnaissable chez tous les affiliés de la grande Allemagne: méthode dans l'exposé et l'examen des questions, souplesse vis-à-vis du plus fort, sens pratique très développé. Ces trois traits caractéristiques sont trop rares chez les vrais magyars pour qu'ils ne m'aient pas aussitôt frappé chez mon interlocuteur.

Dans son passé, le Docteur Gratz a contre lui le rôle qu'il a tenu, aux côtés du Comte Czernin, lors de la conclusion des traités de Brest-Litowsk et de Bucarest. Non qu'à cette époque il n'ait pas agi conformément à son devoir de Hongrois, mais il s'est

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Varsovie, à Berlin.

² Document non reproduit.

manifestement montré alors un ennemi, tout à fait en vedette de la cause française. Sans aller jusqu'à lui reprocher sa conduite pendant la guerre, il est difficile de le considérer comme possesseur d'une virginité politique: il s'est compromis d'une manière éclatante comme partisan du *Mittel Europa*.

J'avoue que, malgré de pareils précédents, le Dr Gratz m'a fait une impression favorable, au cours de notre premier entretien. Après l'avoir assuré des bonnes dispositions de la France à l'égard de la Hongrie, dans les limites tracées par le traité de Trianon et ainsi que je l'avais déjà indiqué la veille au Président du Conseil¹, j'ai commencé par lui parler de toute l'importance que présenterait, selon moi, une politique d'accords particuliers avec les États voisins, en vue d'une amélioration de la situation économique de l'Europe Centrale et de l'établissements [sic] de rapports aussi bons que possible entre tous les pays danubiens.

Le Dr Gratz m'a répondu que tel était bien son avis en présence du désarroi qui sévit dans presque tous les pays — pour le plus grand dommage de l'équilibre indispensable au régime normal des échanges. Cette manière de voir est d'ailleurs conforme à celle qui m'avait été déjà exprimée par son prédécesseur, le Comte Csaky, mais, ce que j'ai observé chez le nouveau Ministre des Affaires Étrangères, c'est l'extrême prudence avec laquelle il veut opérer pour n'éveiller aucune défiance. Les résultats aussi, il les escompte assez faibles pour commencer, en raison des passions qui ne se calmeront que peu à peu. Il ne les envisage également que dans le domaine économique, au lieu de susciter dès l'abord le spectre des innombrables problèmes politiques que les Hongrois songent toujours à résoudre, et au plus vite, au mieux de leurs intérêts. Cette modération, sinon dans l'arrière pensée qui devait subsister chez mon interlocuteur, du moins dans les termes et dans le programme établi, est de bon augure.

Nous avons été amenés ainsi à parler des Comitats occidentaux dont le Dr Gratz s'est occupé d'une manière particulière, pendant sa mission à Vienne. Comme je l'interrogeais sur l'état réel des négociations conduites par lui-même et sur les dispositions exactes, manifestées à cette occasion par l'Autriche, le Ministre des Affaires Étrangères m'a déclaré que le Gouvernement Autrichien se trouvait évidemment gêné, en ce moment, par son instabilité et la nervosité de l'opinion, pour conclure avec le Gouvernement Hongrois un accord sur cette question, et que tel était sans doute le motif de l'attitude adoptée à Paris par le Baron Eichhoff; mais que le Cabinet de Vienne n'était nullement hostile lui-même à une entente au sujet des Comitats. Le Dr Gratz m'a paru, à ce propos, très austrophile et porté à favoriser un rapprochement entre les deux parties de l'ancienne Double Monarchie.

Quant à ce qu'espère obtenir le Dr Gratz des pourparlers eux mêmes, ce serait, en somme, un partage des Comitats entre l'Autriche et la Hongrie, moyennant un régime d'échanges commerciaux à définir sous forme d'un traité qui améliorerait les conditions d'existence des deux pays. Il n'est pas entré dans plus de détails, sans doute pour mieux réserver sa liberté d'action, peut-être aussi parce que son optimisme à cet égard serait plus volontaire que fondé sur des bases très précises. La preuve en résiderait dans le fait qu'il a invoqué, sans insister pour le moment, l'utilité qu'offrirait éventuellement l'intervention

¹ P. Teleki.

d'une des grandes Puissances à Vienne pour venir en aide au Cabinet Autrichien vis-à-vis de l'opinion du pays plutôt hostile aux concessions espérées par la Hongrie. Je me suis abstenu de relever cette insinuation du Dr Gratz, connaissant l'extrême circonspection que le Gouvernement de la République entend observer dans l'espèce, d'après les directives qui m'ont été données verbalement au Quai d'Orsay, peu de temps avant mon retour à Budapest.

Avant de terminer l'entretien, j'ai cru devoir faire part au Dr Gratz de la satisfaction que me causait la prochaine réunion de la Conférence économique, à laquelle nous nous étions beaucoup intéressés, en vue du rétablissement des relations commerciales entre les États danubiens. J'ai rappelé que cette conférence devait avoir lieu d'abord à Presbourg et que j'étais intervenu pour qu'elle fût organisée ailleurs, sur la demande du Gouvernement Hongrois.

Le Dr Gratz m'a dit qu'effectivement une première réunion préparatoire devait se tenir, en Février, à Vienne, et qu'alors seulement la ville à choisir définitivement serait désignée d'un commun accord. Il m'a enfin tracé le programme très modéré dont la réalisation lui suffirait pour l'instant: Amélioration 1° du trafic des voies ferrées 2° du régime des passeports 3° du régime des Commis voyageurs. On ne saurait se montrer plus circonspect dans ses exigences. C'est l'impression de modération, déjà signalée plus haut, que m'ont donnée tous les propos du nouveau Ministre des Affaires Étrangères.

Celui-ci a fait avant hier devant le parti Gouvernemental, une importante déclaration concernant la politique extérieure qu'il compte adopter. J'en entretiens Votre Excellence par lettre séparée. Les paroles prononcées à cette occasion par le Dr Gratz témoignent du même sens des possibilités politiques, qui fait si souvent défaut aux Hongrois. Elles révèlent aussi son intention de flatter et de ménager l'Allemagne, l'ancienne Alliée. C'est au soin que le Comte Teleki lui même a toujours eu dans ses discours. La note semble toutefois plus appuyée aujourd'hui. Le danger allemand est certainement celui qu'il nous convient de surveiller de plus en plus dans l'Europe Centrale. La Hongrie qui cherche une Grande Puissance protectrice se tournera finalement vers celle d'où lui paraîtront devoir venir le plus de secours efficaces, quand l'Europe commencera à se remettre de la terrible secousse de la Guerre. La propagande allemande le sait et essaye déjà de retenir la place vacante.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 20.

Budapest, 25 janvier 1921.

Par la lettre ci-joint en copie¹, le Gouvernement Hongrois vient d'adresser aux Hauts-Commissaires alliés à Budapest une protestation contre le régime institué en Transylvanie par le Gouvernement Roumain. Le Ministre des Affaires Étrangères², pour formuler cette protestation, s'appuie sur le fait que les décrets roumains des 19 septembre 1919 et 5 Novembre 1920 fausseraient entièrement l'esprit de la loi agraire roumaine du 16 décembre 1918³ et rendraient ainsi le régime actuel en Transylvanie contraire aux stipulations: 1° du traité d'armistice (Article 46. annexe de la convention de la Haye) 2° du traité de paix (Articles 47. et 65. section III.)

Le Gouvernement Hongrois essaye de démontrer que ces décrets auraient eu pour but unique d'imposer à la Transylvanie des conditions telles que la population hongroise se trouve dépouillée de ses biens fonciers, soit par le fermage forcé, soit par l'expropriation abusive, et même de l'argent donné en échange en raison du prix exagérément modique fixé pour la prise à bail de chaque arpent, ou le mode de rachat des terres, de sorte qu'une véritable confiscation de fiat résulterait de l'application des règlements roumains auxquels le décret du 5 novembre 1920 aurait mis le comble.

D'après le comte Teleki qui a signé cette lettre avant la nomination du Dr. Gratz au portefeuille des Affaires Étrangères, le caractère tendancieux de ces décrets roumains ne saurait faire de doute, si on examine impartiellement les textes. Par exemple, l'arbitraire le plus complet, sous l'apparence de raisons morales ou politiques aurait toujours présidé aux mesures destinées à évincer les propriétaires hongrois. D'autre part, l'administration roumaine se serait arrangée, par le dernier décret du 5 novembre 1920, de manière à suppléer de toutes les façons, au défaut, qui se produit quelquefois, „des ayants-droit selon les stipulations des décrets précédents", concernant les terres à prendre en fermage forcé. Ces terres, suivant le décret du 5 novembre 1920, pourraient être allouées désormais à tout premier venu manifestant le désir d'en profiter. Ce sont ces stipulations récentes qui ont provoqué la protestation actuelle du Cabinet de Budapest.

Il ne m'appartient pas d'entrer ici dans le détail d'une discussion juridique dont le Département trouvera d'ailleurs tous les éléments dans la lettre ci-jointe en copie du comte Teleki; mais il suffit, selon moi, que le Gouvernement Hongrois prétende le traité de paix violé par le régime établi en Transylvanie, pour que cette réclamation fasse l'objet d'un

¹ La lettre n'a pas été retrouvée.

² Dr Gratz.

³ Les lois agraires furent votées en Roumanie le 15 décembre 1918, puis confirmées le 17 juillet 1921. 1,4 millions de paysans bénéficièrent de la distribution de 6,3 hectares de terre. L'ampleur de la réforme s'explique par la volonté des autorités de mettre fin au poids des grands propriétaires non-roumains en Transylvanie et en Bessarabie.

examen de la part du Gouvernement de la République et sans doute aussi de la Conférence des Ambassadeurs. Quand bien même, en effet, le Cabinet de Budapest se plaindrait à tort, il ne conviendrait pas [de] lui donner l'impression qu'aucun contrôle n'est exercé sur la façon dont les États de la Petite Entente exécutent leurs obligations.

Je suis d'ailleurs persuadé d'entrer entièrement dans les vues de Votre Excellence en estimant que, si le Gouvernement Hongrois est contraint de limiter sa politique à une stricte observation du traité, la contre-partie doit être exigée par nous des États de la Petite Entente.

Une objection, il est vrai, pourrait se présenter: chaque État n'a-t-il le droit de légiférer chez lui, et les décrets roumains incriminés, même s'ils avaient qu'un caractère politique, ne relèvent-ils pas, avant tout, de la liberté d'appréciation du Cabinet de Bucarest qui aurait seul qualité pour juger de leur nécessité et de leur équité? Il me paraît cependant que, dans l'espèce, ce serait aller très loin, la Roumanie étant forcée moralement et juridiquement de protéger les minorités d'une manière efficace suivant les stipulations du traité de paix, et par conséquent de ne prendre aucune mesure d'ordre intérieur, de nature à entraver l'exercice de ses obligations. J'ai donc l'honneur de recommander la réclamation ci-jointe du Gouvernement Hongrois au bienveillant examen de Votre Excellence, et je Lui serais reconnaissant de me faire part de la suite qui aura pu y être donnée par le Gouvernement de la République.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 41. ff. 163-165.

192

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 25.

Budapest, 31 janvier 1921.

Par un télégramme d'aujourd'hui N° 21², j'ai déjà eu l'honneur de faire part à Votre Excellence de l'impression générale de mécontentement, produite ici par le récent discours de M. Benès à la Chambre des députés de Prague. Non que ce discours ne présente pas d'excellentes choses, par exemple le désir exprimé par l'homme d'État Tchèque de voir un système d'accords économiques rétablir une situation normale dans l'Europe centrale; mais tout ce qui touche à la question du trône a le don d'exaspérer les Hongrois, surtout venant des Tchèques. La connaissance que l'on a à Budapest de l'interdiction dont sont frappés les Habsbourg par les Alliés est encore supportée comme étant une exigence de vainqueurs, mais, répétée par M. Benès, elle apparaît comme une sorte d'insulte à l'adresse des conservateurs magyars.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Vienne, à Bucarest, à Belgrade, à Rome, à Londres.

² Document non reproduit.

Quant à la déclaration du ministre tchèque des Affaires Étrangères¹, d'après laquelle des institutions républicaines en Hongrie favoriseraient les bonnes relations entre Prague et Budapest, elle a tout simplement provoqué un sentiment d'indignation, tant l'attachement aux idées monarchiques continue d'être ici le sentiment dominant. „C'est une ingérence publique dans nos affaires intérieures, me disait hier un fonctionnaire hongrois.” Sur ce point, l'opinion est générale. Sans conteste, ce pays n'est d'ailleurs pas encore mûr pour un régime démocratique, et, sauf sous la forme terroriste et bolcheviste, on ne saurait concevoir ici une République avec une aristocratie jalouse de ses privilèges et une classe paysanne, assez arriérée, peu instruite et incapable de concevoir l'autorité de l'État sous une autre forme que la personne d'un monarque.

Un deuxième point qui a attiré mon attention dans le discours de M. Benès, c'est la manière dont le ministre tchèque aurait présenté la France comme dirigeant, en somme, par suite de ses intérêts prépondérants, la politique de l'Entente dans l'Europe centrale. N'ayant pas sous les yeux le texte même du discours prononcé à Prague, il ne m'est pas possible de savoir dans quelle mesure exactement M. Benès s'est exprimé dans ce sens; mais c'est ainsi du moins qu'on l'a compris à Budapest, et je ne puis, pour ma part, que regretter une circonstance propre à contredire mes affirmations quand je déclare que les Puissances de l'Entente ont partie liée et qu'aucune d'elles ne doit jamais être rendue responsable des décisions prises en commun. Or, c'est une tendance fâcheuse qu'ont toujours suivie les Hongrois, en nous accusant sans cesse d'être les auteurs de tout le mal. Le fait que la présidence du Conseil suprême nous est échue dès le commencement avec M. Clemenceau est d'ailleurs à l'origine de cette équivoque peut-être volontaire; il n'en est pas moins regrettable qu'un nouvel élément lui ait été fourni.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. ff. 134-135.

193

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 30.

Budapest, 31 janvier 1921.

L'arrivée au pouvoir de Votre Excellence² n'est pas passée inaperçu en Hongrie où on continue d'avoir les yeux obstinément fixés sur la France, dans l'espoir d'adoucissements, d'ailleurs présentement impossibles à consentir, aux conditions imposées par le traité de Trianon. Mais l'espoir est si fortement enraciné au cœur des magyars et ils ont tant de peine à s'imaginer leur défaite que toute circonstance leur est bonne pour

¹ E. Beneš.

² Il s'agit de l'élection de M. Aristide Briand à la présidence du Conseil.

rendre quelque vie aux chimères qu'ils craignent de voir s'évanouir au pays des songes. La réputation du libéralisme de Votre Excellence et le nom de M. Daniélou, dont le voyage encore récent a laissé à Budapest une si bonne impression, ont certainement contribué à ranimer des sentiments prêts de s'éteindre.

Néanmoins, il convient de ne pas s'illusionner sur ce renouveau, plutôt esquissé que vraiment dessiné, d'espérances tournées vers nous. Les Hongrois, après avoir cru, au Printemps dernier, les uns en toute bonne foi, d'autres avec l'idée surtout de nous exploiter en nous entraînant ou nous compromettant, que toutes choses allaient être bouleversées en leur faveur dans l'Europe centrale, sont passés des enthousiasmes irréflechis au découragement le plus profond en ce qui concerne l'aide qu'ils pourraient attendre de la France. Le Magyar est ainsi fait. La francophilie passagère de l'été dernier est devenue une sorte d'hostilité sourde à notre égard. Après avoir trop espéré, on prétend maintenant ne vouloir plus rien croire. On a repris surtout la malheureuse habitude de nous charger personnellement de tous les péchés d'Israël, c'est-à-dire de toute la sévérité du traité de Trianon.

La situation était cependant belle pour nous quand nos soldats, arrivés à Szeged et prêts à marcher sur Budapest, furent arrêtés dans leur marche, décevant ainsi l'impatience, d'ailleurs étonnante, avec laquelle ils étaient attendus dans la capitale de la Hongrie. Alors presque des fleurs eussent été jetées sur leur passage, comme sur celui de libérateurs secrètement espérés depuis longtemps: tel est, sur les peuples à moitié orientaux, le prestige de la victoire; telle est la demie inconscience qui, après avoir jeté les Hongrois dans la guerre à la remorque de l'Autriche, les rendait prêts à applaudir les alliés de l'ancienne armée des Tsars, qui leur tua tant de monde. Notre abstention fut donc sévèrement jugée; elle devait être bientôt dénoncée injustement comme une des causes, peut-être volontaire, du règne de Béla Kun à Budapest.

Subitement, les avances d'ordre économique faites par nous en mai dernier retournèrent encore la situation. Dans l'esprit des Magyars, les immenses capitaux que nous nous disposions à placer ici, le contrôle des chemins de fer hongrois devaient être le commencement d'une mainmise politique. Une ère nouvelle allait s'ouvrir. Des concessions importantes n'allaient-elles pas être obtenues, à la veille même de la signature du traité? Et quand bien même on serait déçu à cet égard, ne pouvait-on pas espérer désormais qu'avec notre appui la Hongrie renaîtrait bientôt de ses cendres, récupérerait en tout cas, un jour prochain, une partie des territoires qui lui étaient enlevés? Ainsi galopaient les imaginations magyars.

Depuis cette époque, l'option relative aux chemins de fer hongrois n'a pas été levée par le consortium du Creusot, l'affaire du port de Budapest est en bonne voie; mais il a fallu ratifier purement et simplement les conditions de la paix, et on est passé d'un optimisme exagéré à un pessimisme excessif en ce sens que les Magyars se voient aujourd'hui dans la nécessité d'adopter une politique d'un nationalisme restreint par les limites du traité et de commencer par s'entendre avec leurs voisins sur les questions indispensables à la vie. Il y a loin d'un pareil labour, entrevu non sans effroi, au coup de baguette magique qui devait donner à des vaincus le rang et presque les avantages de vainqueurs.

Si j'insiste un peu sur ce côté parfois presque puéril du caractère Hongrois, c'est que je voudrais essayer de démontrer combien ce peuple très sensible à l'enthousiasme comme à l'abattement pourrait être, en somme, assez facilement repris en main. Bien qu'il

convienne de ne jamais rien tenter ni rien dire qui soit de nature à éveiller les susceptibilités de nos petits alliés, ayons la certitude qu'à la première occasion, notre popularité rebondirait ici avec force si quelque avantage, fût-il mince mais réel, se trouvait, quelque jour, accordé aux Hongrois par l'un quelconque des États limitrophes et que notre influence passât pour n'y être pas tout-à-fait étrangère. La plus légère rétrocession de territoire, de quelque côté que ce soit, de même que la moindre garantie un peu sérieuse concernant le traitement des minorités autour des nouvelles frontières hongroises nous rendraient aussitôt bien des suffrages. Ainsi redeviendrait, bien vite excellente notre situation qui, à mon avis, devrait être consolidée, dans toute la mesure du possible à Budapest, non pas contre la Petite Entente, mais contre l'Allemagne, en prévision de l'avenir, le danger germanique m'apparaissant comme devant être étroitement surveillé dans tout le centre de l'Europe.

J'ai déjà exprimé maintes fois mes craintes à ce sujet. La situation incertaine de l'Autriche, malgré nos efforts pour la consolider, est un avertissement du péril que courrait ici notre autorité si le germanisme en progrès sur les bords du Danube trouvait, quelque jour, le fruit hongrois assez mûr pour retomber de nouveau dans ses mains. La propagande allemande profite à Budapest de toutes les occasions pour intensifier son travail contre nous.

Je ne fais d'ailleurs qu'indiquer dans cette lettre les circonstances en face desquelles nous nous trouvons en Hongrie pour continuer à y faire figure de vainqueurs fidèles à la parole donnée à nos alliés, sans soulever en même temps trop de haines ni susciter trop de découragements qui seraient, à la première occasion, utilisés contre nous: problème difficile à résoudre mais dont l'examen dès à présent n'est peut-être pas cependant inconciliable avec notre politique d'observation stricte du traité de Trianon, puisqu'il regarde surtout l'avenir et que bien des facteurs inconnus ne cessent jamais d'influer sur le cours des événements.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 183-186.

194

MÉ MORANDUM¹

N. Sans N°

Sans lieu, 1 février 1921.

L'appui que la France donne à Horthy, est un fait si connu, qu'il n'est même pas nécessaire de le démontrer. On pourrait dire que cette situation constitue depuis près d'un an le sujet des conversations européennes de chaque jour. Par des documents publiés dans „l'Arbeiter Zeitung” de Vienne et émanant de l'Ambassade hongroise à Vienne, on pourrait voir d'une manière éclatante combien ces „soupçons” sur la sympathie française pour le régime sanglant de la terreur blanche en Hongrie, ont de faits concrets à leur appui. C'est ainsi que dans un acte officiel de l'Ambassade de Vienne (acte N° 250/520 D.S.) on dit:

¹ L'auteur est inconnu.

„... Dès aujourd'hui déjà notre politique, sous l'influence de financiers de là-bas, sera soutenue ouvertement par les cercles officiels français et la presse officieuse et semi-officieuse de Paris a déjà reçu la directive de fortifier cette tendance...”

Plus loin au sujet de la politique de Renner il y est dit:

„... À Paris on nous encourage à contrôler la politique de Renner et on considère que c'est un des points les plus importants de notre politique, que c'est une nécessité nationale pour la politique française ... Halmos (un agent politique de la Hongrie), résidant depuis plusieurs semaines à Paris, envoie des rapports au sujet du succès de ses négociations aussi bien politiques que financières.

Dans un autre acte, on parle également de la sympathie française, et on dit que la France regrette déjà d'avoir balkanisé l'Europe, que les politiciens sont prêts à arranger de nouveau les choses, qu'elle s'est détournée de la Tchécoslovaquie et que la France est persuadée que ses intérêts sont identiques à ceux de la Hongrie.”

On peut admettre que ces actes ne constituent qu'une exagération de la situation réelle, mais un envoyé de gouvernement, ne peut, sans aucun motif, avancer des choses telles que celles qui se trouvent dans ces actes.

Pour nous, le plus important est de savoir quelles sont les véritables intentions de la France vis-à-vis de Horthy, et c'est ce que nous devrions savoir pour nous orienter et représenter les intérêts réels du peuple hongrois. Il serait du plus haut intérêt de savoir s'il ne s'agit ici que de tentatives de quelques groupes capitalistes, qui cherchent à faire leurs affaires en Hongrie, ou bien s'il s'agit réellement d'un plan important du gouvernement officieux français. On a déjà tant parlé officiellement de vastes plans, tels que la mise en régie de tous les chemins de fer hongrois et même d'une convention militaire conclue avec Horthy à Gödöllő.

Nous prétendons, et nous pouvons le démontrer par des faits, que la France bâtit sur du sable. Nous affirmons notamment que la France, avec une politique sérieuse, peut avoir droit à la reconnaissance de la Hongrie, mais elle ne peut qu'être exploitée et trompée par Horthy, ses partisans et tout son système. Il suffit de songer qu'en Hongrie tant qu'existent des détachements d'officiers, toute activité économique est exclue pour savoir que même les capitalistes français feront banqueroute dans la Hongrie de Horthy. Une bande de pillards y règne en maîtres et on n'y trouve trace ni de droit, ni de sécurité. Les entrepreneurs agricoles et les commerçants sont volés (voyez les cas de Lamdau¹, Reismann et de cent autres) et fuient le pays. Comment les étrangers n'y seraient-ils pas trompés? La classe ouvrière est aigrie et on ne pourra la ramener à un travail productif avant que le minimum de droits civils dans un régime démocratique ne lui soit assuré.

Voici quelques faits qui indiquent que la situation politique est encore bien plus grave.

Les dominateurs actuels de la Hongrie montrèrent leurs véritables dispositions lorsqu'ils ont cru apprendre, après la défaite de Wrangel, que la politique française se montrait plus réservée à leur égard. Il suffit de lire les rapports des séances de l'Assemblée nationale hongroise, des 4 dernières semaines et on y verra que le Ministre des affaires étrangères, le comte Csaky salue presque avec contentement l'attitude plus tiède de la France et il pense „que la Hongrie a déjà trouvé d'autres amis.” — Le Comte Pallavicini pensait qu'il était grand temps d'en finir avec „l'illusion française”.

¹ Nom mal lisible.

Un agent de la politique étrangère, le député Balla, tint un discours dans lequel il se déclara en faveur d'une orientation Yougo-Slave et italienne. Les propos tenus par le fameux Stefan Friedrich, sont encore plus significatifs. Il déclara, sans détours que la Hongrie n'a qu'à se tourner vers l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie. Et ceci est vraiment le souhait le plus cher de ces messieurs. Ils sont tous des militaristes invétérés, et leurs véritables alliés sont les pan-germanistes. Le junker prussien et Guillaume II sont leur idéal et comme leurs serviteurs fidèles, ils cherchent à réinstaller les Habsbourgs. C'est pourquoi la France ne peut trouver un véritable allié que dans un régime hongrois démocratique. Aussi n'y a-t-il rien de plus pressant que l'expulsion de ces aventuriers et avant tout de leur unique pilier, les fameux détachements d'officiers. Également au point de vue des intérêts français il est de toute urgence de désarmer immédiatement les bandes de Horthy et de les remplacer par une police internationale de confiance.

Sinon, la France aurait à craindre:

1. ou bien une attaque des états de succession ce qui entraînerait le rétablissement de l'Autriche—Hongrie de Habsbourgs, et aurait pour conséquence la restauration de Guillaume II.

2. ou bien, le bolchevisme, inévitable le jour où les paysans hongrois et les peuples autrichien ou tchèque entreront de nouveau en guerre.

a) Il est à remarquer ici avec la plus grande attention, que les bandes Horthy constituent une „armée” inutilisable, pour une campagne sérieuse et encore moins contre les russes.

Elle n'a de valeur que dans une guerre civile, quand il s'agit de maltraiter et de soumettre des citoyens paisibles.

b) Le départ de Horthy ne veut pas dire Bolchevisme. La France n'a rien à craindre à ce sujet. D'ailleurs une nouvelle constellation de politique intérieure basée sur la démocratie est déjà en formation.

Il s'agit ici d'hommes tels que Battuani [Batthyány] et Lovassy [Lovászy], qui sont connus comme amis de l'Entente, ensuite de démocrates bourgeois tels que Barczy (l'ancien bourgmestre de Buda-Pest), Ugron etc. finalement de socialistes tels que Garami, Peidl, Buchinger, Peyer, etc. qui ne se sont pas compromis avec le Bolchevisme, et le leader des petits paysans Szabo de Nasyatad [Nagyatád].

Avec cette constellation, on pourrait mener une politique anti-allemande, en abandonnant l'idée de l'intégrité du territoire et nouer des relations amicales avec les états de succession.

Ce groupe vient de fonder un journal quotidien à Vienne.

Si ce groupement n'a pas été possible jusqu'à présent, il faut le reconnaître, c'est que la France soutient Horthy et conduit une politique monarchiste réactionnaire. Par contre le plus petit encouragement de la part de la France pourrait faire triompher ce groupement.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 38.

Budapest, 5 février 1921.

Le Comte Apponyi est rentré de Paris, il y a quelques jours. J'ai eu avec lui un entretien que je crois devoir résumer à Votre Excellence.

Tout d'abord, le célèbre homme d'État m'a exposé la raison pour laquelle il s'était rendu en France et qui est déjà connue du Département: son désir d'assister aux réunions préliminaires de la Conférence, qui doit se tenir prochainement à Genève, de la Société des Nations dont la Hongrie ne fait pas encore partie. Le Comte Apponyi a cependant été admis à ces conversations préalables; il a même formulé diverses propositions qui seront discutées, ou tout au moins communiquées à la Conférence de Genève. Il s'est déclaré satisfait de ce premier résultat; c'est seulement, m'a-t-il déclaré, celui qu'il était allé chercher à Paris.

J'ai alors interrogé le Comte Apponyi sur l'impression d'ensemble qu'il avait rapportée de son voyage en France. Il s'apprêtait d'ailleurs à me la donner de lui-même: elle est assez favorable. Non que mon interlocuteur ait témoigné une satisfaction très vive, propre à soulager beaucoup ses sentiments patriotiques, mais il est hors de doute qu'il n'a pas remarqué à Paris l'hostilité violente et systématique que tant de ses compatriotes nous reprochent avec une passion certainement plus forte que celle que nous pourrions avoir. Peut-être sa faculté d'observation lui a-t-elle révélé que la Hongrie ne passe pas au premier rang de nos préoccupations nationales et cette constatation a-t-elle été salutaire pour lui montrer que tant de haine ne nous anime pas spécialement contre les Magyars qui, ayant été nos ennemis, ne font que subir aujourd'hui les conséquences certainement dures, de leur conduite. Il n'est pas, je crois, très mauvais qu'un magnat de si haut rang se soit soudain aperçu que les intérêts hongrois unilatéraux ne constituent pas toute la base de la politique européenne.

Le Comte Apponyi m'a déclaré avoir été reçu à Paris par M.M. Millerand, Poincaré, Berthelot, de Peretti, ainsi que par M. Paléologue. Il a, m'a-t-il dit, développé devant ses auditeurs: 1° que le traité de Trianon ne saurait être longtemps exécutable pour des raisons à la fois politiques et économiques, déjà connues du Département et dont j'ai fait maintes fois l'exposé dans ma correspondance précédente: déchéance inacceptable pour beaucoup de Hongrois devenus sujets d'États moins civilisés; bouleversement de l'économie générale de l'Europe dans ces régions, etc.

2° qu'après tant de cessions territoriales, celle des Comitats occidentaux à l'Autriche serait particulièrement pénible, et même d'autant plus que l'Autriche et la Hongrie étaient liées dans la guerre, poursuivie par les Hongrois au seul nom de la foi jurée.

Ce dernier argument est curieux et me semble avoir, d'ailleurs, d'assez fortes racines psychologiques. Quoiqu'on pense, en effet, de la responsabilité des Magyars dans les origines de la guerre, l'Autriche, de toute manière, a été la tête. Il est donc très dur pour la Hongrie de se voir dépouiller encore pour l'État, cause principale de son anéantissement.

En outre, le Comte Apponyi croit l'Anschluss à l'Allemagne inévitable. Selon lui, tous les efforts tentés pas les Alliés pour galvaniser le corps mort de l'Autriche ne feront que retarder une solution qui s'imposera. „Avez-vous donc intérêt, m'a dit le Comte à grossir encore des Comitats occidentaux la part qui reviendra bientôt à vos ennemis héréditaires? Ne vaut-il pas mieux, au contraire, sauver ce qui reste encore de la Hongrie sur laquelle vous pourriez peut-être vous appuyer!”

3° que malgré tant de malheurs, la Hongrie était décidée à suivre une politique de paix et de soumission au traité, pour contribuer à faire renaître la confiance et à se consolider, en mettant toute son espérance dans l'avenir, et dans certaines phrases de la Lettre d'Envoi¹.

Cette affirmation de pacifisme ne m'a pas surpris chez le Comte Apponyi. Elle vient à l'appui de ce que, depuis le cœur même de l'été, m'ont toujours dit les Ministres Hongrois. Telle était l'antienne du Comte Csaki, après le Comte Teleki. Aujourd'hui encore, le Dr Gratz, d'accord avec tous les gens raisonnables de Hongrie, n'a pas formulé devant moi d'autres idées et j'en informais tout récemment le Département. Je crois que nous pouvons avoir foi dans ces assurances et éviter de décourager ceux qui les donnent. Bon gré mal gré, ce pays n'a pas d'ailleurs actuellement les moyens de suivre une autre politique.

4° que la Hongrie devait être considérée comme le rempart de la civilisation occidentale contre la barbarie, tout au moins contre la mentalité inférieure de l'Orient. Mon interlocuteur faisait évidemment allusion au bolchevisme, ainsi qu'aux Roumains qu'il exècre et qu'il méprise.

Tout ceci sans doute n'est point nouveau. Votre Excellence y retrouvera à peu près tout ce qui a été déjà dit sur la Hongrie et par la Hongrie. Je le résume toutefois pour mémoire, afin de rendre compte d'une manière complète de ma conversation avec le célèbre homme d'État. Ce qui est surtout intéressant, c'est l'impression que le voyageur a rapportée de Paris. J'ai déjà dit plus haut que, dans l'ensemble, elle était bonne. J'ajoute que, communiquées ici dans les cercles aristocratiques et politiques, elle a produit un bon effet, ainsi que j'ai informais déjà Votre Excellence dans mon télégramme n° 30 du 2 février².

À regarder de plus près, j'ai pu cependant remarquer dans l'esprit du Comte Apponyi c'est-à-dire très probablement dans celui de tous ceux dont il est le porte-paroles et le miroir fidèle, tout le chemin parcouru, depuis cet été, dans un sens qui nous est défavorable. Comme je déclarais au Comte Apponyi que la politique bienveillante de la France n'avait pas changé et qu'avec son sens profond des réalités, il devait tout le premier se rendre compte de la nécessité pour nous d'exiger l'observation fidèle du traité de Trianon, il me répondit que de fortes nuances distinguaient pourtant le présent du passé, Prague lui paraissant maintenant le pivot de notre politique dans les régions danubiennes. Il s'est gardé devant moi de toute appréciation sur nos hommes politiques mais je doute qu'il ait trouvé chez eux, sinon la chaleur à laquelle il ne pouvait pas s'attendre, du moins le ton relativement cordial qu'il avait peut-être, un instant espéré, après la ratification du traité.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

² Document non reproduit.

„Je suis un des derniers survivants de la politique francophile, à la mode ici l'été dernier", m'a-t-il dit, à un certain moment. Francophile, le Comte Apponyi l'a-t-il jamais été? Dans la mesure seulement où il croyait y voir l'intérêt de son pays; et, à cet égard, on peut dire qu'il pourrait l'être encore, jusqu'à un certain point; car on ne saurait trouver de plus parfait opportuniste. Et à vrai dire, après plusieurs mois d'espoir tournés vers nous, le Comte Apponyi ne sait plus très bien que penser et que conseiller à ses compatriotes.

En réalité, je crois qu'il se réserve, avec le regard souvent fixé sur l'Allemagne.

Comme je ne manque jamais les occasions de signaler que la France n'est pas le seul auteur du traité de Trianon, mais aussi les autres Puissances Alliées, j'ai eu une surprise à ce propos.

Le Comte Apponyi m'a avoué en effet savoir que les États-Unis possédaient une certaine part de responsabilité dans les discussions qui aboutirent au démembrement de sa patrie, et en avoir éprouvé un douloureux étonnement.

L'entretien prit fin peu après.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 140-144.

196

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 42.

Budapest, 7 février 1921.

Ayant eu ces jours derniers, une audience du Régent, j'ai reçu de lui, comme d'habitude, les confidences dont il est coutumier auprès des représentants des Puissances Alliées chaque fois que l'un d'eux se rend au Château. Ces confidences ne sont d'ailleurs jamais très variées, car l'Amiral Horthy, qui s'en remet très constitutionnellement au Cabinet du soin de diriger les affaires, s'en tient toujours aux généralités et aux doléances sur l'état malheureux de son pays. Prétorien et malgré tout très brave homme, cet ancien marin n'est d'ailleurs pas un politique très profond, et son maintien au pouvoir suprême serait souhaitable s'il n'en [a]busait parfois pour couvrir de sa haute autorité beaucoup d'abus du parti militaire, habitude dangereuse et, en tout cas, nuisible à la bonne marche des affaires.

Cette fois, le Gouverneur du Royaume m'a longuement entretenu du danger bolcheviste, question que je ne traiterai pas de nouveau ici, notamment à la suite de mon rapport n° 13 du 18 Janvier². Le point intéressant de ma conversation avec lui est la communication, qu'il m'a faite, d'une lettre que le Général Ukrainien Petlioura lui a dernièrement adressée.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Varsovie, à Bucarest, à Londres, à Rome.

² Document non reproduit.

Cette lettre est du 11 décembre. L'Amiral Horthy m'en a donné lecture. C'est une proposition formelle d'entente entre le Gouvernement Ukrainien et le Gouvernement Hongrois en vue d'une action commune contre les bolchevistes russes.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une proposition d'offensive mais d'une demande d'organisation commune pour la défense de l'Europe centrale. Le Général Petlioura, en signalant le danger et particulièrement la faiblesse du front roumain, suggère à l'Amiral la conclusion d'un accord militaire avec la Roumanie et la Pologne pour résister aux attaques futures. On ne saurait concevoir d'offre plus agréable à l'amour-propre magyar et aux espoirs nourris ici, de quelque entreprise militaire commune contre l'armée rouge, moyen ingénieux de se retrouver sur un pied d'égalité avec les vainqueurs de la grande guerre. C'est le thème que le Régent a développé sans y mettre beaucoup de malice. De lui-même, il m'a découvert son désir secret mais prédominant d'entamer aux côtés des Roumains, des Polonais et même des Tchèques une lutte régénératrice de la grandeur magyare, au besoin sous le Commandement d'un général Français, afin de nous enlever toute défiance.

J'ai rassuré de mon mieux l'Amiral Horthy sur le péril bolcheviste du printemps, exagéré sans doute par la propagande rouge, autant que diminué en tout cas, par la dislocation récente, à la suite d'une épidémie de typhus, des troupes qui avaient été concentrées dans la région Kamienec-Podolsk—Visnitza [Vinnitza]. Ainsi a peut-être décliné chez mon interlocuteur l'espérance de la rentrée des troupes hongroises en Ruthénie et d'une nouvelle occupation magyare des Carpathes.

L'Amiral Horthy ne m'a pas dit ce qu'il avait répondu au Général Petlioura, ce qui eût été intéressant. Cependant il est facile d'imaginer que le sens de cette réponse a été nettement approubatif, sous réserve du consentement des Puissances, et peut-être même sans leur consentement, dans le cas où le danger bolcheviste deviendrait trop pressant quelque jour. Ne doutons pas en effet, que si, contrairement aux prévisions optimistes que, je le souhaite, se réaliseront, le danger rouge atteignait jamais les cols des Carpathes, le parti militaire hongrois l'emporterait, cette fois pour protéger la patrie, et pénétrer, au nom de la nécessité, dans cette terre promise de Ruthénie, dont on voudrait tant voir ici le retour à la couronne de St Étienne. On ne pourra continuer à prêcher, d'une manière efficace, l'abstention aux Hongrois que dans l'hypothèse où la force militaire des Soviets sur leur déclin ne constituera jamais la menace que la Hongrie redoute et espère en même temps.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 145-146.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N^{os} 37-39.

*Bucarest, 7 février 1921, s.h.
(Reçu: 8 février, Oh. 40.)*

Le (Général) Haller vient de quitter Bucarest, après trois semaines de discussions laborieuses, tant avec l'État-Major roumain qu'avec le Général Averesco lui-même.

(La) bonne marche des pourparlers s'est trouvée entravée, d'une part, par la méfiance des (Roumains) à l'égard des visées politiques de la Pologne, d'autre part, par le peu de (considération) que les États-Majors des deux pays paraissent (avoir) pour l'organisation et la science militaire (l'un) de l'autre.

(Ils ont) néanmoins abouti à l'établissement d'un projet de convention militaire qui a été paraphé, mais dont les termes (sont) très (généraux) (et dont) la (validité) est (subordonnée) (à la) (conclusion) (d'une) convention politique, qui, elle même, (ne) sera arrêtée qu'après la (visite) du Prince Sapieha attendu à Bucarest après son retour de Paris.

Ce n'est qu'alors (que les) représentants du grand État-Major polonais viendront étudier avec le grand État-Major (roumain) (les) détails d'exécution.

Le projet de convention stipule en substance: „que dans le cas où les Soviets (prendraient) sur l'une des deux (frontières) des mesures militaires telles que (le) (renforcement) des unités existantes, l'envoi de nouvelles unités, (à fortiori de mobilisation), la Pologne et la (Roumanie) s'engagent à prendre *simultanément* des mesures analogues à celles prises par les Soviets”.

La convention militaire devra avoir la même durée que la convention politique, et M. Take Jonesco [Ionesco] a l'intention, afin d'éviter d'être entraîné dans des (aventures), de fixer une durée (très) courte, quitte à prévoir des renouvellements successifs.

Le (Général) (Haller) un moment découragé, (mot passé)¹ parti en se déclarant (satisfait), (bien) qu'il eut espéré mieux. L'attaché militaire rend compte directement (au) Maréchal Foch (des) détails techniques de la question. (Il) a prêté son concours officieux au (général) Haller. De mon côté, (j')exerce mon action en évitant d'(éveiller) (leur) susceptibilité et de paraître (m')immiscer directement dans la question.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. ff. 27-29.

198

LE COMTE SFORZA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE
À M. BENEŠ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TCHÉCOSLOVAQUIE

L. Sans N°

Rome, 8 février 1921.

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux d'être dans le cas d'avoir pu constater, pendant les conversations que j'ai eues avec Votre Excellence, la parfaite identité des vues et des lignes directrices dans le domaine de la politique extérieure de nos deux pays — identité qui est une conséquence des intérêts communs de nos deux peuples et apparaît encore plus évidente quand il s'agit de l'application des traités de paix et de la politique à suivre envers les États successeurs de la monarchie austro-hongroise, parce que les buts auxquels nous tendons dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité de nos peuples sont en parfaite concordance.

¹ Lacune de déchiffrement.

Je me réjouis de cette constatation, d'autant plus qu'elle est une garantie de l'accord et de la collaboration politique des deux États encore plus efficace que celle qui pourrait résulter des dispositions spéciales d'une Convention.

Mais, considérant le fait que les frontières italiennes ont été fixées par la conclusion du Traité de Rapallo¹, entre l'Italie et l'État des Serbes, croates et slovènes et qu'à cette occasion une Convention spéciale de caractère politique a été conclue, il est naturel que la communication faite au Gouvernement tchéco-slovaque sur le fondement de l'article 4 de la même Convention² acquière la signification que les accords et les engagements y contenus sont valables également pour l'Italie et pour la Tchéco-Slovaquie.³

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 40. f. 64.

199

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 51.

Budapest, 10 février 1921.

Par une lettre N° 20 du 19 janvier⁴ j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence du discours prononcé devant le parti gouvernemental par le nouveau ministre des Affaires Étrangères, Docteur Gratz. Celui-ci vient de reprendre et de développer longuement, cette fois devant le Parlement, les mêmes idées de politique extérieure. Comme il s'agit de son programme détaillé et de son impression d'ensemble sur la situation de l'Europe Centrale, je crois devoir reproduire ci-dessous, en résumant le plus possible ce très long morceau oratoire, le nouveau discours du Dr. Gratz. J'y ajouterai ensuite ma conclusion.

Comme il l'avait déjà dit à la réunion du parti gouvernemental le Dr. Gratz a exposé au Parlement qu'une seule politique était possible pour la Hongrie au lendemain de sa défaite, c'est-à-dire renonciation, d'abord, à toutes les aventures révolutionnaires visant à déchirer le traité par l'excitation des bas instincts à l'anarchie.

Parlant du danger d'une attaque des bolcheviks, le Dr. Gratz souligne ensuite la nécessité de mettre fin entre les États de l'Europe Centrale aux discussions qui favoriseraient les ennemis de l'ordre établi. La Hongrie, pendant mille années a défendu l'Europe contre les barbares; au cours des siècles il lui est arrivé d'être aussi démembrée qu'actuellement, sans cesser cependant de combattre pour cette cause. Elle ne faillira pas

¹ L'accord conclu entre l'Italie et la Yougoslavie en novembre 1920 stipula que les signataires devaient veiller au respect des traités de paix de Saint-Germain et de Trianon, et empêcher la restauration de la maison Habsbourg en Autriche et en Hongrie — voir dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 182.

² L'article 4 de la Convention oblige les deux États à empêcher la restauration des Habsbourg.

³ E. Beneš a répondu le même jour — le 8 février 1921 — au comte Sforza. Il a accepté sa proposition. Voir la réponse: AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 40. f. 65.

⁴ Document non reproduit.

à sa mission historique et elle est résolue à offrir à la paix du monde et à la tranquillité de l'Europe le plus douloureux des sacrifices en se résignant à supporter les conséquences du traité de Trianon interprété dans l'esprit de la lettre d'envoi¹. Mais elle se réserve le droit de protester, à chaque occasion, contre les injustices dont elle a été victime et elle a foi dans la Société des Nations pour les réparer quelque jour en sa faveur.

La Hongrie espère également mériter la bienveillance de l'Entente. M. Gratz rappelle que le Président du Conseil français, M. Briand, a montré dans l'alliance étroite de la France et de l'Angleterre la base de la politique française et il estime, quant à lui, que cette alliance doit dominer toute la politique des autres pays. „Nous sommes tranquilisés en constatant que, dans ces deux pays mais surtout en France, on commence à comprendre la question de Hongrie. Nous attachons le plus haut prix à ces marques de sympathie qui commencent à se manifester et nous tenons d'autant plus à affirmer notre intention de nous efforcer de défendre la civilisation en nous maintenant sur les bases du traité de Trianon tout en espérant que satisfaction sera donnée plus tard aux aspirations légitimes du peuple hongrois, ce qui est d'un intérêt primordial pour la paix générale... Nous souhaitons enfin que les clauses du traité de Rappallo [Rapallo], dirigées contre la Hongrie, ne soient qu'un incident passager et n'affectent pas nos relations d'amitié avec l'Italie, relations fondées sur une vieille tradition et sur la volonté des deux peuples.”

M. Gratz a abordé ensuite la question des relations de la Hongrie avec la Tchécoslovaquie et répondu au dernier discours de M. Benès. Il s'étonne que [le] Ministre des Affaires Étrangères tchécoslovaque ait pu se targuer de diriger à son gré la volonté de la Petite Entente et parfois même de l'Entente elle-même et s'être vanté d'avoir, dans une circonstance récente, inspiré l'attitude des petites et des grandes puissances envers la Hongrie. Quel que soit le rôle que M. Benès joue dans les discussions des Alliés, ses déclarations ne peuvent être laissées sans réponse, puisque tout en admettant la nécessité d'un rapprochement et d'une certaine collaboration avec la Hongrie, il considère qu'il ne saurait en être question actuellement pour deux raisons.

La première résiderait dans le degré différent d'évolution politique des deux pays. La Tchécoslovaquie ayant déjà accompli la révolution sociale qui n'a pas encore eu lieu en Hongrie, les conceptions de politique intérieure ou étrangère, d'après M. Benès, sont nécessairement opposées de part et d'autre de la frontière. M. Gratz soutient en réponse, que la Hongrie serait à l'heure actuelle, un pays aussi démocratique que la Tchécoslovaquie avec droit de vote aussi large et un système électoral peut-être plus démocratique encore. Enfin, quant à la liberté du vote, il l'affirme mieux assurée en Hongrie que dans les régions slovaques.

„Si les conceptions politiques des deux démocraties voisines paraissent éloignées, il faut y voir la conséquence naturelle du caractère différent de la population industrielle d'un côté, agricole de l'autre. Et ces divergences s'expliqueraient seulement par le fait que les conceptions politiques de la Hongrie ne sont pas de celles qui, d'après M. Benès, précèdent les crises sociales, mais au contraire, d'après le Dr. Gratz, s'inspirent de l'expérience d'une révolution déjà passée.”

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

La deuxième obstacle indiqué par M. Benès à un rapprochement entre les deux pays est rendu difficile par la forme du Gouvernement hongrois. Comme le sait Votre Excellence, le Ministre des Affaires Étrangères tchèque parlant de l'éventualité du retour sur le trône de Hongrie d'un Habsbourg avait déclaré que ce retour serait considéré par certaines puissances comme un casus belli et indiqué ses préférences pour l'établissement d'une république à Budapest.

M. Gratz s'élève contre ce qu'il considère comme une intervention étrangère dans la politique intérieure de son pays. C'est à la volonté nationale seule qu'il appartient de donner à la question du trône la solution qu'elle comporte, sans se laisser influencer en aucune manière par l'étranger. Puisque depuis plus d'un siècle, les peuples se sont soulevés contre le principe de l'intervention quand il s'exerçait dans le sens monarchique, comment ce principe deviendrait-il plus acceptable aujourd'hui, en faveur de l'établissement d'une république? „Je prie le Ministre des Affaires Étrangères tchèque, s'est alors écrié le Dr. Gratz, de tirer toutes les conclusions de sa déclaration: d'après les termes du traité de paix, la Hongrie est un pays indépendant qui a non seulement le droit mais le devoir de défendre sa souveraineté. La Tchécoslovaquie, en signant ce traité, s'est obligée à respecter cette souveraineté, et, si elle veut un rapprochement avec nous, elle doit le baser sur le fait qu'aux termes de la loi hongroise I. 1920. La Hongrie est d'ores et déjà un royaume... Il est donc de mon devoir de réfuter de la manière la plus formelle et la plus solennelle tout ce qui, dans le discours de M. Benès, constitue une atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de la Hongrie.” Et, développant cette idée, le ministre hongrois ajouta que ces conseils étaient d'ailleurs inutiles puisque lui-même était d'avis d'ajourner jusqu'à nouvel ordre, et dans un esprit de paix, tout débat sur la question du trône.

Par contre, le Dr. Gratz s'associe à la partie d'un discours de M. Benès où celui-ci constate que les relations économiques actuelles entre les deux pays ne correspondent ni à leur intérêt bien compris ni à leur situation géographique, et reconnaît qu'entre les deux États limitrophes existent des intérêts communs qui exigent le rétablissement prochain des échanges commerciaux. Il estime d'ailleurs que le rétablissement de ces relations est surtout nécessaire à la Tchécoslovaquie qui ne peut arriver à écouler les produits de son industrie, mais il ne méconnaît pas que la Hongrie y trouverait de son côté des avantages considérables. Il espère donc que la politique que les divers pays de l'Europe Centrale ont adoptée et qui consiste à former leurs frontières à leurs voisins aura bientôt vécu parce qu'elle risque de précipiter toute l'Europe dans les bras de l'anarchie.

La Hongrie est donc toute prête, en principe, à faire ce qu'elle pourra pour répondre au vœu exprimé par M. Benès. M. Gratz espère que la Tchécoslovaquie créera une atmosphère favorable aux négociations en apportant un esprit conciliant dans l'exécution du traité et surtout en se conformant à ses stipulations en ce qui concerne le droit des minorités.

Le Ministre des Affaires Étrangères, exposant ensuite au Parlement l'état des relations de la Hongrie avec le royaume Serbo-Croate, constate que la situation dans le Baranya était devenue encore plus difficile au cours des dernières semaines. Vers la fin de l'année dernière, un conflit s'était élevé en effet entre les autorités d'occupation et la municipalité communiste de Pécs, et les malheureux habitants, tout en restant encore sous le joug serbe, entrevoyaient l'espoir d'être au moins débarrassés d'une administration bolchevik qui pèse

si lourdement sur la bourgeoisie. Ce conflit avait pour cause l'énormité des taxes municipales qui en ruinant le pays, faisaient craindre à l'occupant qu'il ne resterait rien pour payer les frais de son occupation.

Le Gouvernement serbe refusa d'abord d'homologuer ces taxes, mais, la municipalité communiste ayant menacé de démissionner, il céda sur ses propres intérêts financiers dans la crainte de voir élire une municipalité patriotique hongroise et non seulement autoriser les communistes qui ont usurpé le pouvoir à Pécs à percevoir les taxes, mais alla jusqu'à leur consentir un prêt de 4 millions.

Après avoir montré tout le danger qu'offre pour la Serbie elle-même une pareille politique „d'alliance avec le diable”, M. Gratz a ajouté que „en soutenant ainsi des éléments subversifs dans un territoire hongrois occupé indûment, le Gouvernement S.H.S. a adopté envers la Hongrie une attitude qu'on peut difficilement qualifier d'amicale”. Les protestations des habitants de la région n'ont pas été écoutées et une députation des bourgeois de Pécs, qui était allée à Belgrade, ne fut pas même reçue par le Président du Conseil. Bien au contraire, d'après le Dr. Gratz, le Gouvernement S.H.S., à la suite du voyage du Ministre de l'Intérieur M. Draskovits dans le Baranya, envisagerait d'étendre à toute cette région le régime dont souffre la ville de Pécs en y organisant une sorte de gouvernement formé par une assemblée des représentants des municipalités — qui, contrairement aux principes démocratiques, seraient nommés par le Gouvernement au lieu d'être élus par la population.

Or, c'est là, dit le ministre hongrois, une véritable violation des articles de la convention de la Haye qui règlent les conditions de l'occupation. Le Gouvernement serbe préparerait d'ailleurs une autre mesure en contradiction formelle avec les règles de la Haye. Il projetterait en effet d'imposer sa monnaie nationale dans le territoire occupé. Une pareille opération, faite au change de 1 : 12, comme le Gouvernement serbe l'envisage, entraînerait la ruine des habitants et serait particulièrement odieuse.

M. Gratz indique d'ailleurs que la question de Pécs commence à émouvoir même la presse serbe. Le journal „Samouprava” a récemment attiré l'attention sur le danger du foyer de bolchevisme imprudemment entretenu dans la ville de Pécs qui est devenue le centre de réunion de tous les communistes échappés de Hongrie au nombre de 2.000 environ. Parmi eux se trouvent des hommes qui sont connus comme meurtriers et qui, sous un faux nom, travaillent à un nouveau bouleversement social. L'administration communiste est entre leurs mains et ils ne songent qu'à s'octroyer des traitements considérables. Le „Samouprava” constate que le budget municipal s'est élevé en moins d'un an de 14 à 123 millions et c'est pour entretenir ces agents de désordre que des taxes exorbitantes ont été imposées qui paralysent toute la vie économique.

M. Gratz fait donc appel à l'opinion publique en Europe. „Je déclare, dit-il, en ma qualité [de] ministre des Affaires Étrangères, que le Gouvernement hongrois ne peut avoir de repos avant que la ville de Pécs et les territoires occupés indûment par le Gouvernement S.H.S. nous soient rendus. Je ne puis croire qu'il entre dans les intentions du Gouvernement serbe de déchirer le traité de Trianon qui lui donne des avantages tels qu'il n'aurait même pas osé les rêver il y a quelques années. Mais, si tel était le cas, je donne ici l'avertissement que les traités ne pouvant pas être déchirés d'une manière unilatérale, nous tirerions de notre côté toutes les conséquences d'une pareille attitude.” M. Gratz met toute sa confiance dans l'Entente et attend d'elle une solution conforme à la justice, en

dépît des menaces des Serbes qui insinuent qu'ils auront recours à la force, comme ils n'ont pas hésité à le faire pour la région de Radkersbourg et lors du plébiscite de Carinthie. Il espère que cette nouvelle tentative de chantage aura le même résultat que les deux précédentes et se heurtera à la volonté de justice des grandes Puissances.

Le ministre hongrois a abordé, en terminant, la question des Comitats de la Hongrie occidentale.

Il a donné lecture de plusieurs passages de la réponse du Gouvernement hongrois à la note de la Conférence des Ambassadeurs, invoquant les termes de la lettre d'envoi pour demander aux Puissances de ne pas prendre une décision définitive sur cette question et de faciliter des négociations avec le Gouvernement autrichien en vue d'une entente conforme aux intérêts des deux parties et favorable au maintien de la paix en Europe.

Il a annoncé avec joie que l'Entente acceptait le point de vue hongrois et donné lecture de la réponse de la Conférence des Ambassadeurs. Il en a conclu que les Alliés, en rédigeant la lettre d'envoi, n'avaient pas en perspective seulement des modifications locales du tracé de la frontière prévue d'ailleurs par le traité lui-même à l'article 29 — mais auraient bien envisagé de donner aux Commissions de délimitation le pouvoir de faire des changements plus importants, non pas cependant de la propre autorité de [...] que les questions proposées, seulement de la manière prévue dans la lettre d'envoi.

Aussi la réponse de la Conférence des Ambassadeurs lui a-t-elle paru justifier les espoirs de la nation hongroise en reconnaissant formellement une semblable interprétation de la lettre d'envoi.

En ce qui concerne le cas spécial de la frontière avec l'Autriche, le Ministre des Affaires Étrangères a enfin exprimé sa satisfaction de ce que l'Entente considère comme désirable la continuation des négociations entre les deux pays pour trouver d'un commun accord une solution acceptable et il a émis l'espérance de trouver du côté de l'Autriche des dispositions favorables dont il n'a jamais douté.

Comme peut le constater Votre Excellence, les trois questions qui ont attiré spécialement l'attention du Dr. Gratz sont: 1° le discours de M. Benès, Votre Excellence connaît déjà par ma lettre N° 25 du 31 janvier² l'effet produit par les déclarations du ministre des Affaires Étrangères tchèque sur la question du trône et l'exclusion dont sont frappés les Habsbourg par la grande et la petite Entente. Une grande irritation en est résultée dans les milieux magyars qui croient voir dans les paroles de M. Benès une atteinte à l'indépendance hongroise. Mais le Dr. Gratz a dit un peu plus sur le discours de son collègue tchèque. En s'efforçant de démontrer que le système politique hongrois était aussi libéral que le système politique tchéco-slovaque, il a simplement essayé d'établir un paradoxe difficilement soutenable, si l'on compare la mentalité monarchique et religieuse du peuple hongrois aux tendances très avancées des tchèques dans le domaine constitutionnel et social. Il a oublié, un moment, que cette différence évidente entre les deux races constitue précisément un argument des Hongrois pour plaindre les Slovaques, anciens sujets magyars, d'être tombés au pouvoir du Gouvernement de Prague.

¹ Mot illisible.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 192.

2° La question du Baranya.

L'évacuation de Pécs est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Par ce même courrier, je communique au Département la copie d'un télégramme¹ intercepté, adressé par le Cabinet de Belgrade à l'administration serbe du Baranya, d'après lequel l'arrière-pensée du Gouvernement yougoslave de retarder systématiquement l'évacuation de ce territoire ne peut guère être mise en doute. Les paroles du Dr. Gratz montrent, une fois de plus, combien la question de Pécs tient à cœur aux Hongrois, et pourquoi: arbitraire de toute espèce des autorités serbes, avance par le Gouvernement serbe de 4 millions à la municipalité communiste de Pécs. Comme Votre Excellence le voit, cette affaire, signalée par le Commandant Derain et au sujet de laquelle Votre Excellence a bien voulu demander des explications complémentaires à M. de Robien qui l'avait portée à la connaissance du Département, est aujourd'hui de notoriété publique, et ne sera probablement pas démentie par le Cabinet de Belgrade. Dans ces conditions, j'estimerai dangereux qu'un sérieux avertissement, ou tout au moins un avis très ferme ne fût pas donné à la première occasion à Belgrade pour hâter, dans le plus bref délai possible, l'évacuation d'un territoire qui doit revenir à la Hongrie, le traité de Trianon devant être naturellement observé par tous les États signataires. Comme je ne doute pas que ce point de vue ne soit aussi celui du Département, je ne crois pas utile d'insister; je tiens seulement à appeler l'attention de Votre Excellence sur un problème qui n'est pas négligeable si nous voulons faciliter le rétablissement des bons rapports entre la Hongrie et la Yougo-Slavie.

3° La question de la Hongrie occidentale.

C'est là encore, Votre Excellence le sait, une question très sensible à l'amour-propre Hongrois. Autant la cession des Comitats de l'Ouest à l'Autriche apparaîtra à Budapest une douleur intolérable, parce que les Hongrois se sont battus, en somme, pour les Autrichiens, autant un accord quelconque avec le Cabinet de Vienne causerait à Budapest un soulagement souhaitable.

J'ajoute que le Dr. Gratz en fait un peu une affaire personnelle, qu'il traite lui-même et désirerait vivement voir résolue selon ses vues.

À part ces trois questions qui provoquent évidemment une certaine nervosité à Budapest, on peut dire que le discours programme du nouveau Ministre des Affaires Étrangères est très satisfaisant dans l'ensemble: volonté de maintenir la paix et de se soumettre à un traité désastreux que les Hongrois espèrent — vainement peut-être — voir adoucir quelque jour, en conformité des assurances qu'ils persistent à prétendre contenues dans la lettre d'envoi; volonté de renouer de bonnes relations avec les États voisins et de rétablir le trafic dans toute la région danubienne; ne sont-ce pas là des intentions qu'il convient d'encourager et qui nous donnent, du moins pour le présent, quelques gages de sécurité?

¹ Cette copie n'a pas été retrouvée.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 50-52. Secret.

Bucarest, 12 février 1921, s.h.
(Reçu: 13 février, 13h. 45; 12 février, 22h. 15.)

Le comte Sapieha est attendu à Bucarest le (18) (Février).

M. Ghika est chargé de vous donner lecture d'une communication (de) M. Take Jonesco [Ionesco] vous faisant connaître les termes du (projet) d'alliance qu'il a préparé.

Les bases en sont:

1°) alliance défensive en vue de la (garantie) réciproque des frontières, c'est-à-dire pour la Roumanie celles de la conférence de Paris et pour la Pologne (celles) de la paix de Riga.

2°) Extension éventuelle de l'alliance aux autres (États) issus de la paix (de) Versailles pour la défense (des) territoires qui (pour le moment) (ont été) reconnus par les traités de Saint-Germain et de Trianon.

Le Ministre de Roumanie à Londres est chargé de faire une démarche identique. Il est également chargé, comme le prince Ghika, de solliciter les observations et au besoin les conseils que le projet peut provoquer.

M. Take Jonesco a en effet posé comme condition du Gouvernement polonais que l'alliance projetée serait placée sous l'égide tout au moins morale de la France et de l'Angleterre.

La communication du prince Ghika doit également exposer que le projet d'alliance n'implique nullement le renoncement à la politique dite de la (petite) (Entente).

Elle vise (avant) tout à la consolidation de l'œuvre de Versailles et au maintien de la paix. C'est en raison du même souci que le Gouvernement roumain a été conduit à se (résigner) à envisager (la) conclusion éventuelle d'un accord avec le Gouvernement des Soviets.

En ce qui concerne la signature du traité polonais même, M. Take Jonesco envisage la possibilité de la faire suivre d'un (protocole) *qui ne serait pas publié*, aux termes duquel l'alliance ne deviendrait exécutoire qu'auprès que la paix aurait été signée entre la Pologne et la Russie.

Les rapports reçus de Varsovie signalent en effet que les projets les plus ambitieux continuent à être agités, notamment dans l'entourage du Général Rozadowsky, où l'on attendrait l'occasion pour reprendre la marche sur Kiew.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 63. ff. 30-32.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Varsovie, à Rome, à Berlin.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

D. N° 97. Confidentiel.

Paris, 18 février 1921.

Le Docteur Halmos s'est présenté à mon Département et a remis une note dont vous trouverez ci-joint² le texte, sur le programme d'un parti francophile en Hongrie.

Je vous envoie ce document, à titre d'information. Il n'y a naturellement été donné aucune suite. Ce projet tend à engager le Gouvernement français dans une intervention dans la politique intérieure de la Hongrie et à obtenir à cet effet un appui financier. Nous ne saurions entrer dans cette voie. D'ailleurs, les questions concernant la Hongrie ne sauraient être traitées à Paris qu'avec son délégué officiel, sans qu'il soit besoin désormais d'entrer en conversation avec des intermédiaires officieux.

Je tiens à saisir cette occasion pour préciser l'attitude que vous devrez observer.

En ce qui concerne d'abord la question monarchique, qui vient de faire l'objet de diverses manifestations significatives de la part des grands et des petits alliés, vous devrez vous abstenir soigneusement de paraître en quoi que ce soit favoriser les visées présentes ou futures des monarchistes hongrois, surtout si elles ont pour objet le rétablissement de la royauté en faveur d'un Habsbourg. L'Archiduc Joseph, nous en avons acquis la certitude, ne serait pas plus accepté par les Alliés qu'un autre membre de la dynastie des Habsbourg.

Nous avons d'autant plus l'intention de persévérer dans cette politique que le rapprochement qui s'est effectué entre l'Italie et la Yougo-Slavie, d'une part, et d'autre part, entre la Tchéco-Slovaquie et l'Italie, complété par l'attitude de la Roumanie, permet de croire que les dissentiments qui s'étaient fait jour entre certains de nos Alliés au sujet de la politique à suivre en Europe centrale ont aujourd'hui disparu. Nous nous efforçons d'autre part de provoquer entre le Gouvernement de Prague et celui de Varsovie une détente à laquelle les Ministres des Affaires Étrangères des deux pays se prêtent de leur mieux. Par l'accord qui se prépare entre la Pologne et la Roumanie, l'entente entre les Gouvernements alliés de l'Europe centrale, prend une consistance chaque jour plus grande. On ne peut que s'en féliciter, puisqu'elle est fondée sur ce respect des traités signés en commun qui est la base même de la paix générale et sa meilleure garantie.

Pour hâter la pacification en Europe centrale, il convient en effet de bien faire entrer dans l'esprit de nos anciens ennemis la conviction que les traités de paix fondés sur la réalisation des aspirations nationales, doivent être exécutés.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 195.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Washington, à Madrid, à Bruxelles, à Berlin, à Berne, à Vienne, à Varsovie, à Bucarest, à Prague, à Belgrade, à Athènes, à Constantinople, à Sofia.

² La note n'a pas été retrouvée.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 19.

Budapest, 21 février 1921.

Le comte Apponyi, au retour de son dernier voyage, a fait à l'Union des femmes chrétiennes une conférence sur la politique extérieure de la Hongrie, qui marque bien l'orientation raisonnable à laquelle semblent de plus en plus se résigner les Hongrois et les magnats eux-mêmes. Je crois devoir, à titre documentaire, la résumer ci-dessous à Votre Excellence:

Le comte Apponyi, tout en considérant le traité de Trianon comme injuste et impossible à appliquer, demande à ses auditeurs de l'accepter pour le moment. Toute tentative pour imposer la révision par la force soit de la Hongrie seule, soit de ses anciennes alliées, est vouée à un échec certain et il serait puéril d'attendre cette révision des Alliés à qui l'on ne peut demander de se déjuger si peu de temps après avoir imposé le traité.

Mais, ajoute le comte Apponyi, l'espoir est permis et la Hongrie doit travailler dans la paix et attendre avec confiance l'heure de la résurrection car, selon lui, la situation actuelle ne peut durer, et des modifications seront nécessairement apportées au traité, non pas tant dans l'intérêt de la Hongrie que dans l'intérêt supérieur de l'Europe toute entière.

L'orateur estime, en effet, que le rétablissement de la paix sur des bases solides dans l'Europe Centrale est nécessaire à la prospérité de toutes les nations étroitement solidaires les unes des autres au point de vue économique, et il considère que cette paix ne peut être fondée sur la violence ni maintenue par la force.

Dans l'Europe Centrale actuelle, telle que l'ont conçue les traités de 1919, la paix repose sur les trois États qui se sont agrandis des dépouilles de la Hongrie. Le comte Apponyi conteste que ces États puissent servir de fondement à la paix de l'Europe puisque, d'après lui, ils ne sont même pas capables d'assurer la paix intérieure dans les limites de leurs frontières.

L'ancienne Hongrie possédait une admirable unité géographique et économique, et une unité nationale fondée sur une histoire commune pendant des siècles; seule l'unité ethnographique lui faisait défaut. Mais cette unité ethnographique, les États qui l'ont dépossédée ne l'ont pas d'avantage et ils ne peuvent se prévaloir de l'unité géographique et historique et de la communauté d'intérêts qui avaient fait l'ancienne Hongrie. C'est ce qu'avait compris le paysan slovaque de Trencsén qu'on félicitait d'être enfin réuni à ses frères tchèques et qui répondait en demandant si le cours de la Haag allait changer et si les radeaux de bois pourraient descendre vers Prague au lieu d'aller vers Budapest.

C'est de cette nécessité économique, résultant de la nature des choses que le comte Apponyi attend le rétablissement de l'ancienne Hongrie.

Il espère aussi beaucoup de la civilisation supérieure de ses compatriotes par rapport à leurs voisins et cite à l'appui de sa thèse les observations rapportées après un séjour de 3 mois en Transylvanie par la mission américaine de l'église unitaire qui, après avoir

constaté que la situation dans cette province était intolérable, compare la condition des Magyars soumis aux Roumains à celle de citoyens des États-Unis d'Amérique qui seraient placés sous l'autorité des Mexicains.

Le comte Apponyi en profite pour faire une apologie de la civilisation hongroise, issue du christianisme et intimement liée à toutes les phases de l'évolution de la civilisation occidentale, à la Réforme comme aux idées de la Révolution française, et il constate que cette influence s'est arrêtée aux frontières hongroises et n'a pas atteint la mentalité à demi orientale des pays voisins qui sont restés en dehors de toutes manifestations de l'esprit occidental.

Mais la Hongrie ne doit pas chercher dans le passé autre chose que des encouragements pour l'avenir. L'orateur encourage donc ses auditeurs à ne pas se contenter d'une propagande destinée à répandre des idées qui feront leur chemin toutes seules. Toute propagande est inutile si elle n'existe pas dans les faits. C'est seulement dans le travail que la Hongrie peut se régénérer et c'est en donnant aux autres pays un exemple de prospérité économique et d'ordre social qu'elle se montrera digne de son passé et qu'elle préparera un avenir meilleur. La Hongrie ne doit pas se contenter de développer ses richesses agricoles; elle doit devenir un grand pays industriel et commercial et servir de marché d'échange entre l'Occident et l'Orient.

C'est alors seulement que la Hongrie pourra profiter d'une occasion pour demander réparation des injustices commises. L'orateur n'a que médiocre confiance dans la Société des Nations pour hâter ce moment. Il a foi dans l'idée, mais pas sous la forme qui lui a été donnée, et se déclarerait satisfait si la Société des Nations pouvait obtenir des États voisins l'observation des clauses du traité concernant le traitement des minorités. Il met au contraire tout son espoir dans les modifications qui, selon lui, sont inéluctables. Déjà les conférences entre les Alliés se succèdent à quelques semaines d'intervalle et chacune apporte de nouveaux replâtrages du traité. Mais deux questions dominent l'avenir: l'attitude de l'Amérique et le sort de la Russie. La Hongrie attend avec le cœur plein de confiance la date du 1er mars où le nouveau Président des U.S.A. prendra possession de sa charge et le comte Apponyi espère que l'Amérique apportera une aide efficace à son pays si elle constate chez lui des efforts sérieux en vue de son relèvement. Enfin, la chute du régime des Soviets en Russie qui semble certaine dans un avenir plus ou moins éloigné, entraînera évidemment des conséquences dont la Hongrie devra profiter.

Le comte Apponyi, dans sa conclusion, répète ce qu'il a dit dès le début sur la nécessité pour la Hongrie de n'avoir d'autre politique extérieure que celle qui doit viser à la stricte exécution du traité sans aucune autre orientation particulière et ajoute ces mots:

„Il est incontestable que parmi les pays occidentaux, c'est la France qui nous témoigne le plus de bienveillance et de compréhension. Mais cela ne veut pas dire que nous devons négliger pour autant nos accords politiques ou économiques avec les autres États de l'Entente ou tout autre État. Nous ne devons lier notre sort ni à un groupement ni à un autre, mais aux grands intérêts communs de l'Europe et de l'humanité.”

Comme le voit Votre Excellence, aucune des idées émises plus haut par le comte Apponyi n'est nouvelle. Pour la première fois de sa vie, peut-être, cet homme d'État fait preuve cependant d'une suite incontestable dans sa manière de voir. Trois choses me paraissent à retenir dans son discours:

1° Confirmation d'une politique pacifique, que préconise le comte Apponyi.

2° avou que la France est peut-être le pays le plus apte à comprendre la Hongrie.

3° réserve énoncée d'une façon catégorique, concernant les ménagements que la Hongrie a intérêt à avoir pour tous les grands États. Il est permis de deviner le nom sous-entendu de l'Allemagne.

Le comte Apponyi a toujours soin de s'assurer pour l'avenir des possibilités de rétablissement suivant les circonstances.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 164-168.

203

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 45.

Budapest, 28 février 1921, 18h.

(Reçu: 1 mars, 4h. 20.)

À notre dernière réunion, mes collègues britannique², italien³ et moi, nous sommes entendus pour appeler ensemble l'attention de nos trois gouvernements sur les avantages qu'offrirait une prompte ratification du traité de Trianon par les Alliés. Le fait qu'aucune grande puissance n'a encore effectué cette ratification a, en effet, pour conséquence la non-existence juridique du traité et il en résulte parfois un obstacle au retour complet des usages de paix entre la Hongrie et ses voisins.

À la veille de la conférence économique projetée entre les États successeurs, il serait certainement tout à fait désirable de stabiliser juridiquement au plus tôt, pour le bien général, le nouveau statut politique de cette partie de l'Europe.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 169.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Bucarest.

² Th. B. Hobler.

³ Le prince Castagneto.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Confidentiel.

Paris, 5 mars 1921.

Pour tous sauf Constantinople: J'adresse le télégramme suivant au Haut Commissaire français à Constantinople.

Pour tous: Je réponds à votre télégramme N° 391³.

1° — Si le gouvernement hongrois veut accueillir des réfugiés russes, il fera une œuvre d'humanité et nous en serons heureux, mais il n'entre pas dans nos intentions de lui adresser à cet égard une demande officielle, et moins encore d'en faire l'objet de tractations d'ordre politique.

2° — Nous avons toutes raisons de croire qu'il n'existe pas d'accord secret magyar—polonais, en vue d'un partage de la Slovaquie. Dans les conversations qui ont eu lieu à Paris avec le Prince Sapieha pour établir les bases de l'alliance avec la Pologne, toute éventualité de ce genre a été formellement exclue.

Le gouvernement polonais nous a marqué qu'il tenait à connaître nos vues en ce qui concerne l'attitude qu'il doit adopter vis-à-vis de la Hongrie. Le Ministre des Affaires Étrangères a été nettement informé de notre volonté de nous opposer à toute tentative qui aurait pour objet de revenir sur le traité de paix et d'enlever au Gouvernement de Prague la Slovaquie et la Ruthénie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 171-171bis.

205

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 80.

Budapest, 7 mars 1921.

Par un télégramme n° 45 du 28 février 1921⁴ et à l'issue d'une de mes réunions coutumières avec mes collègues de l'Entente, j'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence l'intérêt que présenterait aujourd'hui une rapide ratification du traité de paix

¹ Le télégramme a été communiqué à Constantinople (N° 520-521), et par courrier à Londres (N° 587), à Budapest (N° 84), à Varsovie (N° 250).

² Voir la note précédente.

³ Document non reproduit.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 203.

par les Grandes Puissances. Je faisais observer à ce propos au Département que l'état de choses actuel empêchait le retour complet dans l'Europe Centrale, aux procédés en usage en temps de paix.

Aussi longtemps que le traité de Trianon n'aura pas été ratifié par les Alliés, les personnes intéressées pourront toujours soutenir, en effet, que la période d'armistice n'a pas encore cessé, et tenter de justifier par là des mesures arbitraires de vengeance et de représailles. Malgré le progrès très réel qui s'est opéré depuis plusieurs mois dans les relations entre la Hongrie et ses voisins, telle est bien l'attitude qui continue parfois d'être adoptée. Elle ne laisse pas d'être fâcheuse pour la pacification des esprits.

Par exemple, la Conférence des Représentants diplomatiques à Budapest est intervenue récemment à 2 ou 3 reprises auprès de la Conférence des Ambassadeurs en vue d'obtenir, soit du Gouvernement Tchèque, soit du Gouvernement Yougo-Slave, la grâce de personnes condamnées à mort pour délits d'espionnage. Or, d'après les renseignements dont je dispose avec mes collègues, les délits reprochés peuvent difficilement, d'une manière générale, être considérés comme suffisants pour entraîner la peine capitale. C'est là une simple survivance des usages de la guerre, et même avec interprétation rigoureuse. Le jour où le retour à la paix officielle obligera tout le monde à plus de ménagements réciproques et à moins d'irritabilité, autant d'ailleurs du côté hongrois que du côté des États voisins de ce pays, un grand pas sera donc fait vers l'apaisement des régions danubiennes.

Il y a aussi l'évacuation du territoire de Pecs qui, même si elle ne devait avoir lieu, de la part des Serbes, qu'à l'issue du délai réclamé par eux, serait néanmoins avancée. Le Gouvernement Hongrois, Votre Excellence le sait déjà, désire le retour le plus tôt possible à la mère patrie des territoires occupés en ce moment par les Yougo-Slaves. Quand ce retour sera effectué, il n'y a aucun doute qu'une grande satisfaction en résulte ici, sans parler du soulagement économique qu'apportera dans la vie de la Hongrie, la nouvelle exploitation des mines de Pecs par les Hongrois.

Je signalerai enfin qu'à la ville de la Conférence économique de Porto-Rosa et des tractations directes qui s'en suivront, il faut le souhaiter, entre les États successeurs, il serait préférable, selon moi, que l'état de paix passe de la situation de fait à la stabilisation juridique. Les négociations ne pourront qu'en être facilitées, et la situation générale y gagnera.

Peut-être Votre Excellence voudra-t-elle bien me faire observer qu'il s'agit là plutôt de considérations d'ordre théorique, et je reconnaitrai volontiers qu'il ne conviendrait pas de les pousser à l'extrême. Il n'en semble pas moins que toute occasion doit être enlevée, autant que possible, aux fauteurs de troubles et il y en a toujours, dans tous les pays, qui, sous des prétextes divers s'appliquent à cultiver et à entretenir les passions.

À cet égard la situation actuelle, mal définie entre l'état d'armistice et l'état de paix définitive, ne pourrait que devenir préjudiciable en se prolongeant.

C'est pourquoi je crois devoir attirer la bienveillante attention de Votre Excellence sur les avantages d'une prochaine ratification par l'Entente du Traité de Trianon. Les Hauts Commissaires anglais¹ et italien² s'expriment dans le même sens à Londres et à Rome.

¹ Th. B. Hohler.

² Le prince Castagneto.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 63. Secret.

Budapest, 8 mars 1921.

Par une lettre N° 97 du 18 février², Votre Excellence a bien voulu me communiquer, à titre d'information, un document que le Dr. Halmos avait remis au Gouvernement de la République au sujet d'un parti francophile à organiser et à soutenir en Hongrie. Elle me déclarait en même temps qu'aucune suite n'y avait été naturellement donnée, le Dr. Halmos ne possédant pas de caractère officiel, et la France n'ayant pas à s'immiscer dans la politique intérieure de la Hongrie.

À cette occasion, Votre Excellence voulait bien en outre m'adresser des instructions précises concernant l'attitude que je dois observer en Hongrie. Elle passait notamment en revue la question du trône, et celle du respect qui doit être apporté par les États signataires aux traités actuellement existants, indépendamment des accords éventuels qui, dans l'avenir, pourraient s'établir directement entre les États danubiens à leur profit économique.

J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence des directions qu'Elle a bien voulu me donner ainsi et auxquelles j'aurai soin de me conformer scrupuleusement.

Si pénible que soit appelé à paraître au sentiment national magyar l'éloignement définitif de tout Habsbourg du trône de Hongrie, c'est-à-dire non seulement du l'ex-roi Charles mais encore de l'Archiduc Joseph; il restera donc à ce pays, soit à se chercher un souverain dans une autre famille princière ou dans l'aristocratie hongroise, soit à se choisir une forme plus démocratique de gouvernement, sous l'espèce, par exemple, du régime actuel, c'est-à-dire d'un „Royaume avec gouverneur” ou d'une simple République. À vrai dire, cette dernière hypothèse semble devoir être écartée pour assez longtemps, malgré le déclin certain de l'influence des magnats et la puissance grandissante, au contraire, du parti paysan. Mais les ruraux comptent encore dans leurs rangs trop peu d'hommes instruits. Et quand bien même un Rubinek ou un Szabo prendrait demain la Présidence du Conseil (ce qui n'est d'ailleurs pas impossible), cet homme d'État se verrait obligé de se soutenir avec deux ou trois grands seigneurs, au moins, pour avoir sur l'armée, sur le peuple et au sein du Parlement lui-même le prestige dont il aurait besoin. Enfin, c'est sous la forme monarchique que la presque totalité de la nation hongroise continue à concevoir la forme du Gouvernement.

D'autre part, le système du royaume avec gouverneur est considéré ici comme tout provisoire. Presque tout le monde, il est vrai, s'y rallie aujourd'hui, en présence des difficultés qu'offre le libre choix d'un monarque. Cet état d'esprit est sage. J'ai tout fait pour l'encourager, de même que la soumission aux conditions du traité de Trianon,

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Washington, à Belgrade, à Bucarest.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 201.

l'avenir restant toujours ouvert aux hommes qui, en y entrevoyant, même d'une manière chimérique, la réalisation possible de leurs désirs, s'arment de la patience qui permet au temps d'exercer son action le plus souvent bienfaisante. Et cependant ne croyons pas que le régime actuel puisse durer en Hongrie plus de quelques années. À une pareille éventualité s'opposent d'abord les raisons de fond pour lesquelles le peuple hongrois est resté monarchiste, ensuite l'insuffisance dont témoigne l'Amiral Horthy, sympathique mais inexpérimenté, grandiloquent mais puéril dans les fonctions qu'il exerce d'une manière pompeuse et vide.

Nous sommes donc toujours ramenés malgré nous à la question principale: qui sera roi en Hongrie? Un prince étranger? Peut-être cette solution finira-t-elle par s'imposer, quoique, pour le moment, l'idée en déplaît à Budapest. J'inclinerais alors pour le choix d'un prince belge, par exemple, plutôt que pour un prince anglais ou italien.

En ce qui concerne un magnat, il ne faut pas se faire beaucoup d'illusions sur les complications qu'offrirait l'élection de l'un d'entre eux. La jalousie existant ici entre la plupart des grandes familles saperait, dès l'abord, son autorité, lui enlèverait le prestige quasi-divin dont les Hongrois ont toujours entouré le pouvoir royal. Très peu de magnats accepteraient la couronne, pour ce motif. Exception pourrait seulement être faite pour l'un ou l'autre d'entre eux, qui, plus évolué que ses égaux vers les idées démocratiques, prendrait son parti de leur haine pour essayer de fonder un régime à base paysanne et à forme monarchique. Le comte de Crouy-Chanel, avec qui j'entretiens les relations les plus amicales, et dont la famille, de très antique lignée hongroise, a passé six siècles en France, d'où elle est revenue en Hongrie en 1848, réaliserait à peu près ces conditions, comme tendances, en même temps qu'il est, sans conteste possible, un des plus près du vieux sang royal. Mais la sincérité m'oblige à ajouter de suite qu'il n'a pas personnellement l'étoffe nécessaire pour s'imposer à une nation volontiers turbulente et à une aristocratie qui se soulèverait aussitôt contre lui, en dépit de sa popularité assez grande dans le parti des petits agriculteurs. Et le comte de Crouy-Chanel est, à ma connaissance, le seul magnat qui, pour le moment, consentirait à courir pareille aventure, par suite même de sa clairvoyance insuffisante.

Je cite surtout cet exemple pour montrer à quel point peut paraître illusoire la solution du magnat proclamé roi. C'est à celle du prince étranger, je le répète, qu'il conviendra par conséquent de revenir, en fin de compte, et je me permets d'attirer dès à présent sur ce point toute l'attention du Gouvernement de la République, parce que, de ce côté, se produiront d'assez sérieuses difficultés.

Si je passe maintenant à l'examen de la deuxième face du problème hongrois, envisagée dans la lettre N° 97 du Département, je suis heureux de pouvoir affirmer une fois de plus à Votre Excellence que, depuis huit mois environ, le Gouvernement de Budapest semble bien décidé à respecter les clauses du traité de Trianon, si pénibles qu'elles lui aient toujours paru. C'est vers le milieu de l'été dernier que cette disposition a commencé à s'affirmer nettement dans la personne du comte Teleki, puis dans celle du comte Csaky. Le comte Apponyi lui-même y est venu assez rapidement, en parfait opportuniste, enfin la plupart des Hongrois pourvus de quelques sagesse! Aujourd'hui on peut dire que, bon gré mal gré, l'exacte observation du traité de Trianon est devenue la charte du Gouvernement hongrois en fait de politique extérieure, sauf coup de tête de la

faction militaire, événement toujours possible dans un État aussi atteint que la Hongrie, dans l'essence même de sa vie nationale, mais dont l'éventualité devient de moins en moins possible.

Cette évolution vers la sagesse, je l'ai signalée d'ailleurs, dès son début, à maintes reprises, au Département, et je me suis efforcé d'y contribuer, ayant toujours été persuadé de la nécessité pour la Hongrie de recourir à la soumission et à la patience, en attendant que des accords directs avec ses voisins puissent peut-être, un jour lointain, la satisfaire dans quelques-unes de ses revendications présentes. C'est d'ailleurs l'espoir qui soutient actuellement la Hongrie et a empêché le parti militaire de se livrer aux excès qu'on a pu, un moment, redouter.

Cet espoir se réalisera-t-il? Comme veut bien le déclarer Votre Excellence dans sa lettre N° 97, „nul ne peut prévoir ce qui adviendra, dans un avenir éloigné, des limites territoriales actuelles”. On ne saurait donner une synthèse plus exacte du problème hongrois qui, le jour où les nécessités inéluctables de l'existence normale, appelée à renaître forcément, auront provoqué des conditions nouvelles, devra recevoir une solution plus ou moins parfaite, plus ou moins conforme aux ambitions certainement exagérées que continuent à nourrir les Hongrois. Mais il est à souhaiter que, quelle que puisse être plus tard cette solution, d'ailleurs impossible à définir présentement, elle ne soit pas montrée aujourd'hui aux Hongrois comme irréalisable par essence, afin de ne pas fermer nous-mêmes d'une manière trop hermétique la soupape de sûreté qui empêche actuellement une nouvelle explosion dans ces régions.

Attitude bien difficile à observer puisque le traité de Trianon doit être intégralement maintenu et affirmé à Budapest comme le statut définitif de l'Europe Centrale, d'où résulte une antinomie apparemment irréductible entre deux nécessités politiques, également fortes; l'une, qui est d'agir honnêtement vis-à-vis de nos petits alliés; l'autre, d'éviter une catastrophe. Efforçons-nous du moins de ne jamais rien brusquer à Budapest, en y ménageant de notre mieux les susceptibilités nationales et en consentant aux Hongrois le plus de satisfactions possible, petites ou grandes.

Parmi ces dernières, il en existe spécialement une qui, j'en suis convaincu, rentre tout-à-fait dans les idées du Département: c'est l'observation bilatérale du traité de Trianon par les États signataires limitrophes de la Hongrie. Or, en toute impartialité, et complètement d'accord sur ce point avec mes collègues et les généraux alliés, je dois dire que, ni à Pécs ni en Transylvanie, Serbes et Roumains ne paraissent suivre, soit les règles usitées en matières d'occupation, soit l'esprit qui doit présider à la protection des minorités. J'ai souvent attiré sur ces deux questions, qui sont ici d'une importance capitale, l'attention du Département, et la Conférence des Représentants diplomatiques alliés à Budapest enverra sous peu un nouveau rapport d'ensemble à la Conférence des Ambassadeurs au sujet du territoire de Pécs. Le Gouvernement hongrois serait certainement heureux de voir les Cabinets de Belgrade et de Bucarest surveiller d'une manière plus étroite et plus conforme à leurs obligations internationales les procédés de leurs fonctionnaires en pays occupé ou nouvellement acquis.

Je m'excuse auprès de Votre Excellence de m'être étendu à ce point sur l'intérêt que possède l'Entente, selon moi, à soutenir les Hongrois dans leur désastre, par des mesures tout au moins bienveillantes ostensiblement, afin que, sans qu'ils soient autorisés à entrevoir une amélioration de leur sort, ils ne perdent pas cependant toute confiance dans

l'avenir pour se relever. Il y a là un état psychologique à ménager, sans que le traité de Trianon, loyalement accepté aujourd'hui, soit mis en danger dans son exécution: simple affaire de prudence, d'intérêt apparent et d'action continue, à Paris et à Budapest, pour assurer, en prévenant tout incident, l'accomplissement même des conditions de paix.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 200-205.

207

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° C.A. 108.

Paris, 8 mars 1921.

RATIFICATION DU TRAITÉ DE TRIANON

Il est décidé que les Ambassadeurs de Grande-Bretagne, de France et du Japon attireront l'attention de leur Gouvernement respectif sur l'extrême intérêt que présente une prompt ratification du Traité de Trianon.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 170.

208

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

D. Sans N°

Paris, 12 mars 1921.

Monsieur le Président et Cher Collègue,

À plusieurs reprises, la Conférence des Ambassadeurs a attiré mon attention sur la situation difficile que crée, dans l'Europe centrale, le retard apporté à la mise en vigueur du Traité de Trianon. Elle vient de le faire de nouveau d'une manière très pressante, à la date du 3 de ce mois, à la suite d'une démarche commune des délégués des Gouvernements alliés à Budapest.¹ La Conférence fait remarquer que le nouveau statut politique par lequel les Puissances alliées se sont efforcées de régler les rapports entre les États nés de la ci-devant monarchie austro-hongroise demeurant en suspens, les peuples de l'Europe centrale continuent à être privés des bienfaits de la paix dont ils pourraient si utilement profiter.

¹ Voir sur ce sujet les documents reproduits ci-dessus sous les N° 203 et 205.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'offre une prompte mise en vigueur du Traité avec la Hongrie et j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous signaler combien il serait désirable que la Commission des Affaires Étrangères pressât l'adoption par la Chambre des Députés du projet de loi portant ratification du Traité de Trianon.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 174.

209

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 53.

Budapest, 15 mars 1921, 11h.

(Reçu: 15 mars, 22h. 15.)

Suite à mon télégramme N° 52 du 9 Mars².

(D'après mes informations) personnelles, le Président du Conseil³ et le Ministre des Affaires étrangères⁴ doivent entretenir aujourd'hui M. Benès, non seulement de questions économiques, mais encore de questions politiques.

Parmi (celles-ci) (mots passés)⁵ (comporter)ait le (retour) éventuel à la Hongrie d'une autre bande de territoire (allant) de la rivière Nitra jusqu'à (la) (Ru)thénie, sur une longueur de 80 kilomètres, et une profondeur variant de 10 à 20 kilomètres.

Mon informateur m'a déclaré que M. Benès lui-même aurait pris l'initiative de pourparlers à ce sujet. Il m'est impossible de vérifier cette dernière assertion. Il n'a peut-être (mot passé)⁶ que des (1 gr. faux)⁷ bruits tendancieux qui rentreraient assez dans les habitudes du Gouvernement (hongrois).

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 170.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Londres, à Rome, à Vienne, à Varsovie, à Belgrade, à Bucarest.

² Document non reproduit.

³ P. Teleki.

⁴ G. Gratz.

⁵ Lacune de déchiffrement.

⁶ Lacune de déchiffrement.

⁷ Lacune de déchiffrement.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 57.

*Budapest, 16 mars 1921, 18h.
(Reçu: 17 mars, 5h. 50.)*

Suite à mon télégramme N° 53¹.

Les journaux de ce matin publient un communiqué officiel du gouvernement hongrois sur les premiers résultats de la Conférence de Bruck.

Le Comte Teleki et M. Benès seraient déjà tombés d'accord sur les points suivants:

1° — Amnistie réciproque pour les délits politiques.

2° — Cessation des poursuites pour ce genre de délits et perspective de libération des personnes internées pour ce motif.

3° — Entente ayant pour but de faciliter le retour dans leurs foyers des personnes réfugiées sur le territoire de l'État voisin.

4° — Transformation prochaine en Légations des missions diplomatiques à Prague et à Budapest.

La (presse) témoigne une grande satisfaction. Le „Pester Lloyd” signale toutefois qu'il serait utile de s'expliquer sur le traitement des minorités de même que sur le sort final des territoires uniquement peuplés de Hongrois et qui ont été attribuée à la Tchéco-Slovaquie.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 171.

M. MAUGRAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 150.

*Vienne, 16 mars 1921, 9h. 55.
(Reçu: 17 mars, 2h. 20.)*

L'opinion autrichienne accueille avec une vive satisfaction l'entrevue de Bruck entre M. Benès et le Ministre hongrois² et en escompte d'importants résultats. Les journaux assurent que la bonne volonté dont on a fait (preuve) des deux côtés fait espérer une réelle amélioration des rapports entre les deux pays et que, dans ce cas, un grand pas serait fait pour la pacification de l'Europe (et pour) une collaboration économique des divers États.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 209.

² P. Teleki.

S'il en est ainsi, l'entrevue de Bruck aura été une excellente préparation à la Conférence de Porto-Rosa, de même que le seront vraisemblablement aussi les négociations qui vont s'ouvrir incessamment entre l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie pour la conclusion d'un traité de commerce.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. f. 172.

212

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 69.

Prague, 17 mars 1921.

M. Beneš m'a donné, sur les résultats de la Conférence de Bruck qui ont fait déjà l'objet de ma dépêche N° 68 du 16 mars² les détails suivants.

La proposition de négociations directes entre la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie a été formulée, il y a quelques mois déjà, par le Comte Szapary, ancien Gouverneur de Fiume, qui a fait plusieurs voyages à Prague et, après avoir affirmé d'abord agir en son nom personnel, s'est résigné ensuite à déclarer qu'il était le porte-paroles du Gouvernement hongrois.

Il a eu alors une entrevue avec M. Beneš et lui a demandé avant tout quelles concessions territoriales la Tchéco-Slovaquie était disposée à faire à la Hongrie. M. Beneš s'est refusé à le suivre dans cette voie et lui a dit qu'il ne considérait des pourparlers comme possibles que sur la base du traité et pour régler les modalités de son application; il ne pouvait donc pas s'agir de cessions territoriales; la délimitation de la frontière étant cependant une des questions dont le traité prévoit le règlement, pourrait être examinée comme toutes celles qui nécessitent des accords pour leur règlement.

Le Gouvernement hongrois ayant fini par admettre le point de vue de M. Beneš, la conférence fut fixée au 28 février; elle fut reportée au 14 mars sur la demande de celui-ci, qui rentrerait à peine de son voyage à Paris à la date primitivement choisie.

Les deux parties se rencontrèrent donc au château du Comte Harrach, près de Bruck, où le Comte Szapary avait tout préparé pour en rendre le séjour agréable et confortable.

Le Comte Teleki et le Dr. Gratz voulurent revenir sur la question des cessions territoriales et excipèrent à cette intention de la lettre d'envoi du traité³. M. Beneš contesta la portée que les Magyars prétendaient donner au contenu de cette lettre, par lequel la Tchéco-Slovaquie ne se considérait d'ailleurs pas comme tenue, n'ayant pas participé à sa rédaction. Il fit remarquer que si les hommes d'État hongrois se

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Washington, à Berlin, à Varsovie, à Munich, à Budapest, à Vienne, à Bucarest, à Belgrade, à Sofia.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

préoccupaient de leur opinion publique et de leur Parlement, il n'avait pas à tenir un moindre compte des siens. Il ajouta que la Hongrie était le seul pays avec lequel la Tchéco-Slovaquie n'avait pas pu encore entamer de négociations, et que les accords déjà passés avec ses autres voisins permettaient à celle-ci d'attendre. Il proposa, ce qui fut finalement accepté, de traiter d'abord les questions les moins épineuses et de modifier ainsi l'atmosphère de suspicion qui empêcherait certainement d'arriver dès à présent à la solution des autres.

Il fut donc entendu que le Gouvernement hongrois s'engageait à cesser toute propagande hostile à l'État tchéco-slovaque, tant en Slovaquie qu'à l'étranger, cette mesure entraînant l'amnistie réciproque dont il est fait mention dans mon rapport précité que la Hongrie, qui reconnaissait avoir encore un surplus de 25 à 30.000 hommes sous les armes, aurait ramené ses forces au chiffre de 30.000 hommes prévu par le traité pour le moment de sa mise en vigueur (et à ce sujet M. Beneš m'a chargé de faire part à Votre Excellence de son désir de voir la ratification du Traité de Trianon par les Grandes Puissances hâtée autant que possible); — que la question dynastique en Hongrie serait ajournée à une époque déterminée; — que les minorités slovaques en Hongrie recevraient le traitement que leur assure le Traité; — et qu'une Commission de la Ligue des Nations serait invitée à faire une enquête dans chacun des deux États sur la situation des minorités respectives tchéco-slovaque et magyare.

On décida ensuite la création des quatre Commissions indiquées dans mon dernier rapport, la formation d'une Commission pour la délimitation de la frontière étant momentanément réservée. Sur ce point, M. Beneš m'a dit qu'il était disposé à faire quelques concessions mais seulement dans la limite où elles ne constitueraient pas une modification aux stipulations du Traité.

M. Beneš se déclare très satisfait des résultats de la Conférence: il en espère, en premier lieu, un apaisement notable en Slovaquie, où les Magyars se montrent déjà désorientés et se considèrent comme abandonnés par le Gouvernement hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 81. ff. 155-156.

213

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 58-59.

*Budapest, 19 mars 1921, 17h.
(Reçu: 20 mars, 11h. 45.)*

Suite à mon télégramme 56 du 17 mars¹ qui a déjà renseigné (V.E.) (sur les) (décisions) de la conférence de Bruck.

¹ Document non reproduit.

Le Ministre des Affaires Étrangères¹ m'a exprimé hier sa vive satisfaction de son (entrevue) (avec) M. Benès. Quatre Commissions, juridique, financière, commerciale et (fer)roviaire se réuniront après Pâques, à Prague (et à) Budapest, pour étudier chacune un programme d'accord sur les questions correspondantes.

Au cours des débats de la commission (juridique), les délégués hongrois proposeront plusieurs solutions pour le problème des mines hongroises. L'une des solutions proposées, m'a dit le docteur Gratz, résidera dans la rétrocession à la Hongrie de quelques-uns des territoires attribués à la Tchéco-Slovaquie. Le Ministre des Affaires Étrangères m'a avoué, à ce propos, qu'il avait abordé franchement cette question à Bruck avec M. Benès. Celui-ci aurait répondu que, tout en estimant lui-même que la Tchéco-Slovaquie n'avait pas intérêt à posséder autant de territoire purement hongrois, il était impossible actuellement au Cabinet de Prague d'envisager un changement de l'état de choses établi par le traité de Trianon pour des raisons parlementaires et de (politique) générale. Le (docteur) Gratz s'est incliné devant ces raisons; mais il espère toujours que la question pourra être reprise plus tard et se développera dans un sens favorable à ses désirs. Les préoccupations territoriales continuent de venir (au) premier rang dans l'esprit du Gouvernement hongrois.

AD.Europe 1918-40. Tchecoslovaquie vol. 45. ff. 174-175.

214

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. N° 135.

Paris, 19 mars 1921.

À la date du 7 Mars dernier², vous avez de nouveau appelé mon attention sur les avantages que présenterait une prochaine ratification du Traité de Trianon par les Puissances alliées.

Je partage entièrement votre manière de voir sur cette question et je viens de nouveau d'insister auprès du Président de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés pour lui demander de hâter autant qu'il lui sera possible le vote du projet de loi portant ratification du Traité de paix avec la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. f. 198.

¹ G. Gratz.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 205.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 95.

Budapest, 21 mars 1921.

Mes télégrammes N° 52, 53, 56 et 58 des 9², 14³, 17⁴ et 19 mars⁵ ont déjà informé le Département des principaux résultats de la récente conférence de Bruck entre les représentants du Gouvernement Tchéco-Slovaque et ceux du Gouvernement Hongrois. Les premiers étaient M. Benès, ministre des Affaires Étrangères à Prague, et son collègue, M. Hotovetz [Hotowitz], ministre du Commerce; les seconds le comte Teleki, Président du Conseil des ministres de Hongrie, et le Dr. Gratz, Ministre des Affaires Étrangères. Votre Excellence sait donc déjà, par le communiqué officiel hongrois et par les déclarations que m'a faites personnellement le Docteur Gratz, que 4 commissions mixtes, juridique, financière, commerciale et ferroviaire se réuniront, après Pâques, deux à Prague et deux à Budapest, pour l'étude de[s] questions correspondantes, intéressant à la fois la Tchéco-Slovaquie et la Hongrie. Parmi ces questions rentrera le règlement des échanges indispensables, des modalités financières qui en seront la conséquence, du sort des réfugiés et du traitement des minorités hongroises en territoire tchéco-slovaque.

Les programmes de ces quatre commissions ont été déjà arrêtés en principe. Le détail ne m'en a pas été communiqué. Il est d'ailleurs probable que, pratiquement, ils ne sont pas encore mis au point pour les discussions qui vont s'ouvrir. Il faudra attendre leur développement prochain pour se rendre compte de leur étendue véritable et des conséquences réelles que comportera leur examen. Mais, ce qu'il est possible de constater dès aujourd'hui, c'est avec préface économique, le caractère beaucoup plus politique que juridique que le Gouvernement Hongrois essayera certainement de donner aux conversations sur certains sujets, en particulier le traitement des minorités.

Le Docteur Gratz n'en a pas fait mystère auprès de moi. „Nous proposeront plusieurs solutions, m'a-t-il déclaré en substance, pour ce problème. La meilleure serait naturellement le retour pur et simple à la Hongrie d'une certaine quantité de territoires que le Gouvernement de Prague n'a pas intérêt à conserver. M. Benès, à qui je m'en suis ouvert en toute simplicité, m'a répondu que lui-même n'était pas d'avis absolu que tant de populations hongroises fussent maintenues sous le joug tchèque, mais que, pour des raisons parlementaires à Prague et aussi pour des considérations de politique générale, le

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Prague, à Varsovie, à Belgrade, à Bucarest, à Vienne et au maréchal Foch.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 209.

⁴ Document non reproduit.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 213.

Gouvernement Tchéco-Slovaque ne pouvait pas envisager actuellement de pareilles rétrocessions. J'estime qu'il n'a pas tort, a ajouté le Dr. Gratz; nous n'en pensons pas moins que plus tard il sera toujours possible de reprendre cette question."

Tels ont été, en résumé, les propos que m'a tenus le Ministre des Affaires Étrangères sur cette question délicate. A-t-il donné aux paroles de M. Benès le sens véritable qu'elles comportaient? Quand M. Benès s'est retranché derrière des motifs d'ordre parlementaire et général pour répondre négativement à une question peut-être hardie, le Dr. Gratz n'a-t-il pas, sciemment ou non, commis une grave erreur en me déclarant que M. Benès lui paraissait, au fond, personnellement du même avis que lui au sujet d'une rétrocession éventuelle de territoires à la Hongrie? J'avoue sincèrement que, tout en attachant un véritable crédit aux paroles du ministre actuel des Affaires Étrangères, je crains quelque méprise, peut-être involontaire, de sa part. Le Hongrois a un grave défaut: il use trop volontiers de procédés tendancieux, cherchant toujours à entraîner ou à compromettre son interlocuteur dans le sens que lui inspire son intérêt, et assez semblable, sous cet aspect, à ces courtiers marrons qui, d'une simple conversation ou de paroles purement courtoises, tâchent de faire des commencements d'engagements. Le Docteur Gratz, quoiqu'il soit particulièrement réaliste et certainement honnête homme, n'a peut-être pas échappé à cette disposition nationale. Ce n'est pas non plus, il est vrai, la première fois, que j'entends parler d'un courant d'opinion qui se serait produit, depuis quelques mois, dans certains milieux de Prague, concernant d'éventuels arrangements territoriaux avec la Hongrie; mais, d'une part, M. Benès y aurait, m'a-t-on dit, moins participé que le Président Massaryk [Masaryk], d'autre part, je dois toujours faire les mêmes réserves pour le degré de créance dont sont dignes les informateurs hongrois, naturellement portés à rapporter tous ces bruits de la manière qui leur semble la plus favorable.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il convient de retenir, c'est que les préoccupations territoriales continuent de rester au premier plan dans l'esprit du Gouvernement Hongrois, en dépit de l'intérêt primordial qu'on s'efforce de prêter apparemment ici aux questions économiques. Le Magyar, de tempérament jouisseur, n'est pas commerçant de race. Préférant laisser le souci des affaires au Juif méprisé, il s'attache plus volontiers à la seule question du prestige national que sa mentalité un peu arriérée soit avant tout dans le panache militaire, indépendamment de toute considération économique, et dans une patrie intégralement reconstituée.

Reconnaissons seulement qu'en ce qui concerne ce dernier point, le deuil des Hongrois est assez compréhensible, aucun des pays vaincus n'ayant été amputé de ses territoires aussi fortement que l'ancien royaume de Saint Étienne. C'est donc en vue du retour à l'intégrité territoriale que ne cesseront d'agir les efforts des Magyars. C'est la conclusion que j'ai toujours essayé de dégager de ma correspondance (voir en particulier ma lettre N° 63 du 8 mars¹), c'est celle à laquelle je m'attache plus que jamais aujourd'hui, cette tendance certaine du peuple hongrois pouvant être grosse de conséquences dans l'avenir.

En attendant celui-ci, je dois dire que la Conférence de Bruck a causé à Budapest l'impression la plus favorable. On a été sincèrement heureux des dispositions témoignées par M. Benès, et le Gouvernement Hongrois est décidé à observer de son côté l'attitude

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 206.

la plus conciliante. On est étonné d'une détente aussi inespérée. On voudrait en voir s'effectuer une semblable avec les Yougo-Slaves et avec les Roumains. Là est évidemment l'intérêt général, le nôtre aussi par conséquent, qui est de faciliter le retour des choses à l'état normal. Nous pourrions peut-être jouer un rôle dans ce sens. On nous en prête un assez volontiers ici en vue du rapprochement tchéco—hongrois. Je dis toujours, pour ma part, que telle est bien notre politique, dans l'espoir qu'on nous en sera finalement un peu reconnaissant.

Le Dr. Gratz m'a déclaré qu'il exprimerait publiquement à la Chambre sa satisfaction de l'entrevue de Bruck et qu'il se proclamerait prêt à entamer des négociations semblables avec les Cabinets de Belgrade et de Bucarest.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. ff. 176-179.

216

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 94.

Budapest, 21 mars 1921.

Le traité de Trianon n'est pas encore ratifié par le Parlement Français. Au point de vue juridique, les relations normales de paix ne sont donc pas officiellement reprises entre la France et la Hongrie. Il ne m'en semble pas moins qu'une étude pratique pourrait être dès à présent commencée dans les deux pays pour la préparation d'un traité de commerce destiné à développer les échanges franco—hongrois, aider au relèvement de cet État déchu et contribuer avantageusement à notre propre expansion dans l'Europe Centrale. Les Italiens (voir ma lettre N° 288 du 22.9.1920¹) ont déjà conclu avec les Hongrois de petits accords particuliers dont ils se félicitent. Un traité de commerce entre la Hongrie et l'Allemagne est en application depuis le 1er mars (voir ma lettre N° 287 du 22. 9. 1920²).

Les conventions commerciales, quand elles peuvent être conclues, sont d'ailleurs presque toujours avantageuses; elles mettent le commerce à l'abri des surprises occasionnées souvent par des règlements intérieurs intempestifs. La Hongrie, à cet égard, possède une administration aux fantaisies de laquelle il convient de ne pas s'abandonner trop aveuglément. Son attitude récente vis-à-vis de M. Klein, représentant de la maison Barthélémy, en est la preuve (voir ma lettre N° 26 du 21 Mars 1921³). Il est bon de se mettre en garde contre une pareille insécurité, due à un fond d'orientalisme et à une bonne foi qui malheureusement n'est pas toujours entière.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 158 — la date précise est le 22 novembre 1920.

² Document non reproduit.

³ Document non reproduit.

Je me suis donc permis d'entretenir, à titre tout personnel et privé, le directeur du service commercial au ministère des Affaires Étrangères, des avantages que présenterait sans doute ultérieurement une convention commerciale franco—hongroise. M. Wodianer m'a écouté avec une vive satisfaction, et, peu après, m'a remis une liste, ci-jointe en copie¹, des produits que la Hongrie pourrait exporter en France, et de ceux qu'elle recevrait volontiers de notre pays. Comme le constatera Votre Excellence, la Hongrie pourrait nous fournir beaucoup d'objets fabriqués en bois, des ciments, pierres et briques, de la laine, des peaux et des eaux minérales. En retour, elle demanderait des matières grasses, des produits chimiques, des produits textiles, des objets de cuir fabriqués et quelques minerais. Il me semble qu'il y a là une base suffisante d'étude pour la conclusion d'un traité de commerce.

Le directeur du service commercial au ministère des Affaires Étrangères m'a déclaré, à ce propos, que, dès que les circonstances générales le permettraient, c'est-à-dire après la ratification du traité de Trianon, le Gouvernement Hongrois accueillerait avec joie le premier geste du Gouvernement Français en vue d'un pareil rapprochement d'ordre économique entre la France et la Hongrie. C'est donc au Département qu'il appartient d'envisager la poursuite de cette affaire et de m'adresser, le cas échéant, des instructions à ce sujet.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 206-207.

217

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N^{os} 65-68. Extrême urgence.

Budapest, 29 mars 1921, 14h., 15h.

(Reçu: 30 mars, 5h. 45, 6h., 9h. 30)

Une audacieuse tentative de (restauration) s'est produite hier jour de Pâques.

Le Roi Charles est arrivé dans la matinée à Szombathely, en Hongrie Occidentale, où est campée la division du Général Lehar. Après avoir inutilement demandé le concours de ce général, qui se retrancha derrière son serment de fidélité à l'Amiral Horthy, le Roi Charles partit pour Budapest avec deux amis et arriva vers 1 heure au Palais, où il invita le Gouverneur du royaume à lui remettre le pouvoir. L'Amiral Horthy se déroba en invoquant des raisons d'ordre constitutionnel et politique pour la Hongrie et finit par arracher au Roi la promesse de retourner en Suisse.

¹ La liste mentionnée n'a pas été reproduite.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Berlin, à Washington, à Bucarest, à Belgrade, à Varsovie, à Berne, à Sofia, à Constantinople, à Prague, à Rome—St-Siège, à Bruxelles, à Madrid, à Munich.

Le Roi repartit effectivement escorté du Président du Conseil¹, mais, sous prétexte d'indisposition, s'arrêta de nouveau à Szombathely et y passa la nuit. (Ce matin) 28, il a refusé d'en repartir: il essaierait actuellement de gagner à sa cause les troupes campées à cet endroit.

Très urgent.

Je me suis entretenu cet après-midi de la situation avec mes collègues britannique² et italien³. Il a été décidé que le Haut-Commissaire britannique qui est notre doyen, se rendrait ce soir chez le Gouverneur pour lui rappeler amicalement la décision des Alliés concernant la restauration des Habsbourg. Cette première démarche pourrait être suivie demain d'une seconde effectuée simultanément par les trois Hauts-Commissaires, si le Gouvernement hongrois se montrait hésitant par suite de l'insistance du Roi Charles. Mais cette éventualité ne semble pas à prévenir, le Régent et le Cabinet témoignant d'un sentiment très net du danger qu'offrirait le coup de tête de l'ancien monarque en cas de réussite.

L'essai de propagande du (Roi) n'aurait obtenu, jusqu'à présent, aucun succès parmi les troupes du Général Lehar. D'autre part, un fort contingent de la garnison de Budapest est tout à fait opposé à son retour.

La ville est absolument calme.

Le gouverneur du Royaume vient de me demander.

Je tiendrai V.E. (exactement) (informé).

Très urgent.

Suite du n° précédent.

Le régent m'a confirmé les détails déjà communiqués au Département. Il m'a déclaré avoir été profondément surpris par l'arrivée du Roi qui, à l'exception de deux députés, n'avait prévenu personne (de ses) projets. Le Président du Conseil, cependant carliste, était en déplacement de chasse. L'(étonnement) a été général chez les plus ardents légitimistes (et une) approbation unanime a été donnée par eux, (dans les) (circonstances) présentes, à la conduite de l'Amiral Horthy, qui, bien qu'avec beaucoup de difficultés, a su décider le Roi à repartir de Budapest. Comme raison principale, pour expliquer sa tentative de coup d'État, le Roi a déclaré agir avec le consentement de V.E. qu'il a affirmée favorable à sa candidature. C'est pour le même motif qu'il s'est obstiné hier à rester à Szombathely.

Le Régent et le Gouvernement hongrois, exactement informés de la vérité (mots passés)⁴ d'ailleurs pas ajouté foi à cette déclaration.

Pour décider le Roi (à) quitter le territoire en lui prouvant qu'il avait été trompé, le régent m'a demandé de lui fournir les moyens nécessaires pour éclairer son souverain sur les véritables intentions du Gouvernement de la République. M'inspirant (des) instructions

¹ P. Teleki.

² Th. B. Hohler.

³ Le prince Castagneto.

⁴ Lacune de déchiffrement.

contenues en dernier lieu (dans la) dépêche du Département (à la date) du 18 février¹, j'ai (donc) (écrit) (aussitôt) (au) (Ministre des Affaires Étrangères)² une lettre³ où se trouve exposée en termes formels la (politique) adoptée par le Gouvernement français, d'accord avec les Gouvernements alliés, en ce qui concerne la question des Habsbourg. Cette lettre a été emportée hier soir à Szombathely par le Comte Andrassy (et) le Comte Bethlen [Bethlen] qui doivent la montrer (au) Roi pour le convaincre. Mon collègue anglais a fait hier soir auprès du régent la démarche amicale indiquée dans mon télégramme 66⁴, mais V.E. peut voir (que le) Gouvernement hongrois se montre parfaitement sage et fidèle au traité. Il a fait arrêter hier les deux députés qui avaient été informés des projets royaux et voulaient essayer d'entraîner les troupes d'un camp.

La nouvelle commencera seulement aujourd'hui à se répandre dans la population. La ville est toujours calme.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 33. ff. 135-139.

218

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 178.

Vienne, 30 mars 1921, 21h.

(Reçu: 30 mars, 23h. 55.)

La rentrée subite du roi Charles en Hongrie a été connue ici ce matin.

Mon collègue hongrois⁵, très attaché aux idées de l'ancien régime, est venu me dire la consternation que lui cause une telle aventure. L'empereur est, selon lui, personnellement incapable de la mener à bonne fin et elle compromet l'avenir de la dynastie tout en causant au Gouvernement Horthy le plus grand embarras.

Au Ball Platz on affirme que les cercles monarchiques autrichiens ignoraient tous les projets du roi Charles et qu'ils condamnent absolument cette tentative inconsidérée, qui lui aurait été inspirée par ses amis de Paris.

On (mot passé)⁶ d'autre part, que c'est muni d'un passeport espagnol que le Roi Charles aurait atteint la Hongrie par la voie de Strasbourg et Vienne. On se demande si les réactionnaires allemands qui ont intérêt dans l'état de quasi rupture du Reich avec

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 201.

² G. Gratz.

³ Document non reproduit.

⁴ Voir à la tête du document.

⁵ S. Masirevich.

⁶ Lacune de déchiffrement.

l'Entente à brouiller toutes les cartes dans l'Europe Centrale et qui se préparent à entamer en Autriche une campagne nouvelle des plus violentes en faveur de l'Anschluss, n'ont pas favorisé ce coup de tête en Hongrie pour créer des embarras aux Alliés.

L'Allemagne n'aurait, en tout cas, rien à perdre à laisser la dynastie des Habsbourg se compromettre définitivement par une vaine tentative de restauration en Hongrie, car elle acquerrait ainsi une liberté plus grande pour l'exécution de son projet de rattachement de l'Autriche au Reich.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 72. ff. 120-121.

219

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 30 mars, 20h. 15.

Je vous transmets d'autre part des télégrammes de M. Fouchet³ rendant compte de la tentative de restauration qu'a entreprise spontanément l'empereur Charles en Hongrie, en paraissant se leurrer sur le sentiment unanime et publiquement exprimé en toute occasion par les Alliés, petits et grands, contre le rétablissement des Habsbourg, soit à Vienne, soit à Budapest. Le Gouvernement français en particulier a clairement manifesté son opposition à une restauration de ce genre, dans quelques conditions qu'elle puisse se présenter.

J'approuve complètement la démarche effectuée par les Hauts-Commissaires alliés⁴ auprès de l'amiral Horthy pour lui rappeler la décision concertée des Gouvernements alliés s'opposant à toute restauration d'un Habsbourg. Il convient que le Gouvernement hongrois ne conserve aucune doute en ce qui concerne la volonté arrêtée des Gouvernements alliés à cet égard.

L'Ambassadeur d'Italie⁵ étant venu ce matin entretenir la Direction politique de cette question et demander quelle serait l'attitude du Gouvernement français, il lui a été répondu

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 106-108), à Londres (N° 1061-1063), à Rome (N° 847-849), à Rome (Saint-Siège) (N° 64-66), à Vienne (N° 173-175), à Berlin (N° 594-596), à Washington (N° 647-649), à Bucarest (N° 224-226), à Belgrade (N° 225-227), à Varsovie (N° 424-426), à Berne (N° 121-123), à Sofia (N° 108-110), à Constantinople (N° 730-732), à Prague (N° 160-162), à Bruxelles (N° 297-299), à Madrid (N° 150-152), à Munich (N° 55-57). Le télégramme a été communiqué également à la Conférence des Ambassadeurs.

² Voir la note précédente.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 217.

⁴ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁵ Le comte Bonin-Longare.

que le Gouvernement français ne pouvait qu'affirmer une fois de plus son opposition à toute tentative de restauration des Habsbourg, opposition sur laquelle il est d'accord avec les Alliés.

Confidentiel: Il est intéressant de noter qu'un télégramme de notre Chargé d'Affaires près du Saint-Siège¹ (d'ailleurs démenti le lendemain par le nonce à Vienne) m'avait fait savoir, le 28 mars, que, d'après des informations données par l'archevêque de Vienne au nonce en Autriche, le roi Charles venait de traverser Vienne, en se rendant à Budapest, „avec le consentement de l'Entente”. Le cardinal Gasparri paraissait surpris de cette aventure. M. Doulcet l'a mis formellement en garde contre l'affirmation que la restauration serait agréée par les Alliés.

Les bruits que répandent l'empereur Charles et ses partisans pour faire croire qu'une restauration serait agréée par les Alliés et en particulier par la France, rendent nécessaire de préciser, tant vis-à-vis du Gouvernement hongrois que de l'opinion publique magyare et autrichienne, la volonté des Gouvernements alliés à ce sujet. L'allusion à un consentement que j'aurais donné à la restauration de l'empereur Charles est entièrement inventée et ne repose pas sur le moindre fondement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 33. ff. 159-161.

220

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 71.

*Budapest, 31 mars 1921, 17h. 20.
(Reçu: 1 avril, 9h. 30.)*

Suite à mon télégramme n° 60³.

Le Gouvernement hongrois s'est décidé à faire (paraître) dans la presse de ce matin un communiqué relatant les principaux (événements) déjà connus de V.E.

Au Ministère des Affaires Étrangères on m'a affirmé que tout est calme à Szombathely. On songerait à conduire le Roi à quelque distance du camp, chez le Prince Pathiany [Batthyány], au château de Komond [Körmend]. D'autre part, j'ai appris personnellement qu'une certaine agitation se serait produite, néanmoins, dans une partie des troupes stationnées à Szombathely. Le Président du Conseil⁴ reste auprès du Roi. Il est certain que (le Gouvernement) est embarrassé par la prolongation d'une situation

¹ M. A. J. Doulcet.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Berlin, à Washington, à Bucarest, à Belgrade, à Varsovie, à Berne, à Sofia, à Constantinople, à Prague, à Rome—St-Siège, à Bruxelles, à Madrid, à Munich.

³ Document non reproduit.

⁴ P. Teleki.

rendue dangereuse par le pouvoir occulte qu'exercent toujours les ligues militaires en dehors du Gouvernement qui n'a jamais eu le courage de les réduire entièrement à l'impuissance. Là réside pour la Hongrie un péril latent que j'ai toujours signalé.

Pour ces motifs, l'éloignement rapide du Roi est vivement à désirer au moyen du sauf-conduit sollicité dans mes télégrammes précédents.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 33. f. 167.

221

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Urgent.

Paris, 31 mars 1921, 21h. 30.

Le chargé d'affaires tchéco-slovaque³ est venu m'informer que son Gouvernement avait avisé le Gouvernement hongrois que si l'ex-empereur Charles ne quittait pas immédiatement le territoire hongrois, le Gouvernement tchèque prendrait les mesures nécessaires d'accord avec les puissances amies: d'abord blocus, puis démonstration militaire. Le Gouvernement tchèque s'entendra avec le Gouvernement yougo-slave pour les mesures définitives à prendre.

J'ai fait connaître au chargé d'affaires tchèque le sentiment unanime des Puissances alliées contre la restauration des Habsbourg, ainsi que la démarche auprès du Gouvernement hongrois pour le départ de l'ex-empereur Charles et son retour en Suisse en passant par l'Autriche.

Il est nécessaire que les représentants des Puissances à Budapesth⁴ agissent d'accord avec vigueur pour que le Gouvernement hongrois assure le départ immédiat de Charles s'il ne veut assumer la responsabilité de troubles certains et la violation directe du traité de Trianon.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 33. ff. 171-172.

¹ Le télégramme a été envoyé à Londres (N° 1083), à Rome (N° 868), à Budapest (N° 114), à Vienne (N° 187), à Prague (N° 175), à Belgrade (N° 238), à Bucarest (N° 237).

² Voir la note précédente.

³ Š. Osuský.

⁴ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
À M. PRAZNOVSZKY, PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION HONGROISE

L. Sans N°

Paris, 1 avril 1921.

Monsieur le Président,

Au nom des Puissances Alliées représentées à la Conférence des Ambassadeurs, j'ai l'honneur de vous communiquer la Déclaration suivante adoptée aujourd'hui par la Conférence, en vous priant de la porter d'urgence à la connaissance de votre Gouvernement:

„Les événements dont la Hongrie est le théâtre mettent les Principales Puissances Alliées dans l'obligation de rappeler au Gouvernement et au peuple hongrois les termes de leur Déclaration du 4 février 1920¹. Fidèles aux principes énoncés dans cette Déclaration, les Alliés ont le devoir de répéter que la restauration d'un Habsbourg mettrait en péril les bases mêmes de la paix et qu'elle ne pourrait être ni reconnue par eux, ni tolérée.

Les Puissances Alliées comptent que le Gouvernement hongrois, conscient de la gravité de la situation que créerait le retour sur le trône de Hongrie de l'ancien souverain, prendra des mesures efficaces pour enrayer une tentative dont le succès, même momentané, ne pourrait avoir pour la Hongrie que de désastreuses conséquences.”

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 157.

M. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE²

T. N°³

Paris, 2 avril 1921, 20h. 30.

Pour tous, sauf Varsovie: J'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Varsovie⁴:

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 1118), à Rome (N° 894), à Washington (N° 696), à Berlin (N° 618, par courrier), à Bruxelles (N° 313, par courrier), à Madrid (N° 174, par courrier), à Berne (N° 147, par courrier), à Varsovie (N° 443), à Prague (N° 194), à Bucarest (N° 262), à Vienne (N° 208), à Belgrade (N° 257), à Budapest (N° 131), à Munich (N° 74, par courrier).

³ Voir la note précédente.

⁴ F. Panafieu.

Pour tous: Le Ministre de Roumanie¹ est venu faire au Directeur des Affaires politiques², sur l'ordre de son Gouvernement, la communication suivante:

Le Ministre de Roumanie à Budapesth³ a reçu l'instruction de se joindre à ses collègues alliés⁴ et de déclarer au Gouvernement hongrois qu'il avait l'ordre de quitter la Hongrie s'il n'était pas mis fin immédiatement à l'entreprise du roi Charles.

Le prince Ghika a ajouté que M. Take Jonesco [Ionesco] avait notamment donné connaissance de cette démarche au Gouvernement polonais en exprimant le désir de voir celui-ci s'y associer. Le Ministre de Roumanie à Paris a marqué à ce propos quelque surprise de ce que le Gouvernement polonais paraissait le seul des Gouvernements alliés intéressés qui n'eût pas jusqu'à présent manifesté sa réprobation à la tentative de Charles Ier.

En présence de la manifestation collective des Gouvernements français, anglais et italien qui s'est traduite par la décision de la Conférence des Ambassadeurs⁵, et d'autre part des démarches faites à Budapesth par les représentants tchèque, yougo-slave et roumain, je vous prie de signaler au prince Sapieha que l'abstention de la Pologne serait interprétée d'une manière défavorable.

AD.Europe 1918-40. Roumanie vol. 35. ff. 88-89.

224

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 107.

Budapest, 2 avril 1921.

Bien que l'Amiral Fatou, dont j'ai signalé au Département le passage à Budapest dans ma lettre n° 64 du 8 mars⁶ s'occupe spécialement de préparer la Conférence économique de Porto-Rosa entre les États successeurs, je n'en crois pas moins devoir adresser au Département quelques indications complémentaires à mes précédentes lettres à ce sujet.

L'Amiral Fatou, qui a quitté, il y a une quinzaine, Budapest pour Belgrade où il ne devait guère séjourner, n'en est pas encore revenu; le bruit court, à ce propos, que des difficultés auraient surgi du côté serbe. Je ne sais exactement ce qu'il y a de fondé dans cette information, et j'ai lieu de croire que Votre Excellence possède déjà toutes les

¹ Le prince Ghika.

² E. Peretti de la Rocca.

³ T. Stircea.

⁴ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁵ Voir le texte de la déclaration dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 223.

⁶ Document non reproduit.

données de ce problème; mais il inquiète un peu l'opinion hongroise qui, d'ailleurs, est plus captivée en ce moment par l'équipée du Roi Charles que par des perspectives uniquement économiques.

Cependant on fonde certainement des espérances à Budapest sur la Conférence de Porto-Rosa, et, si elle devait échouer pour des raisons attribuables à des sentiments d'hostilité, l'effet produit serait bien différent de celui qu'il était permis d'en escompter tout d'abord. La tentative de rapprochement général des États Danubiens échouerait, et les conséquences n'en seraient pas seulement économiques.

Votre Excellence connaît déjà l'animosité éprouvée par les Hongrois à l'égard de la Yougo-Slavie. Persuadés aujourd'hui que le traité de Trianon est inéluctable, les Hongrois avaient fini par faire un effort sincère pour réaliser avec leurs voisins des ententes au moins économiques dont la Conférence de Porto-Rosa eût été, pour ainsi dire, la préface. Il faut convenir que si, du côté de Belgrade, des résistances étaient découvertes, la désillusion serait vive à Budapest et peut-être exploitée par le parti des Magyars intransigeants qui ont été si difficilement mâtés.

Heureusement, les récentes négociations avec le Gouvernement Tchèque ont bien marché à Bruck¹, l'impression produite par M. Benès, si critiqué ici, a été bonne, et, de ce côté, il y aurait déjà une compensation presque assurée. Aussi bien, est-ce encore plus au moyen d'accords directs entre la Hongrie et ses voisins qu'au moyen de la Conférence elle-même que des résultats tangibles pourront être obtenus. Cependant il n'est pas douteux que, la Conférence projetée étant un peu considérée ici comme notre œuvre, nous aurions un intérêt spécial à la faire se réunir puis réussir, d'autant plus que l'Italie est soupçonnée de n'y être pas favorable.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 81. f. 170.

225

M. GRATZ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. N° 144/Res.Pol. 1921.

Budapest, 4 avril 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Votre Excellence a bien vou[lu], un de ces derniers jours, remettre entre les mains de M. de Kanya une requête de la maison Schneider Creusot adressée à M. le Président du Conseil de Hongrie², demandant la prolongation du délai d'option pour l'entreprise des travaux du port du Danube.

¹ Le Gouvernement hongrois a proposé au Gouvernement tchécoslovaque des négociations directes. Les représentants des deux pays se sont rencontrés à Bruck. Voir à ce sujet les documents reproduits ci-dessus sous les N° 209-213 et 215.

² P. Teleki.

J'ai l'honneur de Vous informer, M. le Haut-Commissaire, que d'après communication verbale du Comte Teleki, le Conseil des ministres s'est occupé de cette question le 2 avril et a accédé à la demande de la maison Schneider Creusot.

Le ministre de l'agriculture¹, dans le ressort duquel se trouve la construction du port du Danube, vient de m'informer qu'il a accordé un délai de prolongation de trois mois.

En vous priant, M. le Haut-Commissaire de bien vouloir donner connaissance de ce qui précède à la maison française ci-dessus mentionnée, je saisis cette occasion pour Vous réitérer l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre:

Signé: Illisible

envoyé extraordinaire et
Ministre plénipotentiaire.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 218.

226

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 126.

Bucarest, 4 avril 1921, 20h.

(Reçu: 6 avril, Oh. 30)

(Tenant) (compte) de la tournure que prennent les événements de Hongrie, M. Take Jonesco [Ionesco] a renouvelé à son Ministre à Budapest³ ses instructions antérieures et lui a prescrit de se mettre d'accord avec ses collègues de Serbie⁴ et de Tchéco-Slovaquie⁵ pour rompre les relations et quitter Budapest dès le moment où l'ex-Empereur viendrait à y entrer.

M. Take Jonesco [Ionesco] a exprimé l'espoir que des instructions analogues seraient données aux représentants des grandes puissances de l'Entente.

Mon collègue italien⁶ lui a donné toutes assurances à ce sujet en ce qui concerne le Gouvernement de Rome.

¹ I. Szabó (de Nagyatád).

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Varsovie, à Vienne, à Prague.

³ T. Stircea.

⁴ Milojević.

⁵ V. Lejhanec.

⁶ A. Martin-Franklin.

M. Take Jonesco invoque (à cette occasion) la déclaration de la Conférence des Ambassadeurs du 2 Février 1920¹.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 34. f. 50.

227

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 109.

Budapest, 4 avril 1921.

Votre Excellence connaît déjà par mes télégrammes des N°^o 65 à 78² les diverses péripéties qui se sont écoulées en Hongrie depuis le 27 mars, jour de Pâques, où l'ancien empereur d'Autriche—Hongrie a tenté, sans aucune préparation ni même avertissement préalable de ses partisans les plus fidèles, de rentrer en monarque dans le palais de Bude. Je vais résumer l'ensemble des faits afin de mieux ensuite les examiner à loisir.

Le Président du Conseil³ était parti mercredi saint 23 mars en déplacement de chasse chez le Comte Sigray dont le château se trouve à quelque distance de Szombathely. Il y séjournait donc depuis 48 heures, en compagnie de quelques amis, ainsi que de M. Grandsmith, commissaire américain à Budapest, quand, vers le milieu de la nuit du 26 au 27, il fut mandé brusquement à Szombathely pour une affaire de la plus haute gravité.

S'étant aussitôt levé, il partit avec le Comte Sigray en automobile et se rendit chez l'évêque Mikes où on lui avait signalé sa présence indispensable. Là, il se trouva subitement en face du Roi Charles qui, m'a affirmé le Comte Teleki, avait complètement surpris l'évêque Mikes lui-même, comme l'atteste formellement aussi le Chanoine Vass, ministre des Cultes, qui, originaire de ce pays, étant venu de son côté y faire, au moment de Pâques, une courte villégiature.

Le Roi était accompagné du Comte Erdody [Erdödy]. Il était couvert de poussière; il paraissait un peu agité mais résolu. Il déclara aussitôt au Comte Teleki qu'il venait reprendre possession de son royaume, qu'il le confirmait dans les fonctions de Président du Conseil et allait repartir, dans un instant, pour Budapest.

Le Comte Teleki fit aussitôt valoir au souverain l'impossibilité qu'offrait une semblable entreprise, devant la menace d'une invasion étrangère immédiate si le Roi persistait dans son projet. Il le supplia de retourner sur-le-champ en Autriche, afin de ne pas acculer la Hongrie à une catastrophe à peu près certaine. Il jura, ainsi que les quelques personnes présentes, le secret absolu sur cette équipée, afin de décider le monarque à repartir. Le Roi tint bon. Il était environ 5 heures du matin.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Documents reproduits ci-dessus sous les N° 217 (télégrammes 65-68) et 220 (télégramme 71), les autres ne sont pas reproduits.

³ P. Teleki.

Devant l'inébranlable volonté royale, le Comte Teleki, à cause de la difficulté d'avertir le Régent par téléphone à une heure aussi matinale et aussi dans la crainte d'ébruiter l'événement, résolut donc de gagner lui-même Budapest sur sa puissante machine, grâce à laquelle il espérait devancer le Roi. Mais il eut une panne de moteur; d'autre part, son mécanicien se trompa dans les chemins de traverse; bref, il n'arriva à Budapest que vers 3 heures. Charles de Habsbourg était entré au château de Bude à 1 heure de l'après-midi.

L'Amiral Horthy se mettait à table avec sa famille quand un aide-de-camp lui annonça tout-à-coup le Roi. „Vous êtes ivre” répondit-il d'abord à cet officier. Toutefois, étant sorti de la salle, il se trouva en présence du Roi qui, après avoir réclamé ses appartements personnels, naturellement fermés, s'était fait simplement conduire dans les appartements du Gouverneur qu'il pria de lui remettre le pouvoir séance tenante.

La situation était particulièrement difficile pour l'Amiral Horthy. Élevé par les soins de l'Empereur François-Joseph dans une école militaire, ancien aide-de-camp impérial, très légitimiste mais convaincu d'autre part de l'immense péril offert par le coup de tête royal, le Gouverneur se trouvait dans l'alternative, ou bien de tenir tête à son Souverain, ou bien de manquer à son devoir envers la constitution et d'entraîner peut-être la perte irrémédiable de sa patrie. Avec la perspicacité qu'assurent parfois les consciences droites, cet homme assez médiocre, mais honnête et conscient de sa responsabilité, eut le courage de résister aux ordres formels de celui qui, à ses yeux, restait, par droit divin, le maître de la Hongrie aussi longtemps que la main royale n'aurait pas signé l'acte d'abdication. Il reprit tous les arguments du Comte Teleki, convoqua aussitôt quelques chefs légitimistes, parmi lesquels le Comte Andrassy, qui se joignirent à lui, pour le soutenir, ainsi même que les Capitaines Gombos [Gömbös], Pronay et Ostenburg, représentant le pouvoir occulte militaire, dont l'appel en pareille circonstance me paraît d'ailleurs un témoignage curieux de l'état mental et social de ce pays. Sur ces entrefaites, le Comte Teleki arriva. Il fut convenu finalement, après d'âpres discussions, que le Roi repartirait aussitôt pour l'Autriche. Il le promit formellement et remonta en automobile avec deux jeunes officiers, après avoir refusé la société du Comte Teleki qui s'offrait pour le reconduire à la frontière.

C'est alors que le Président du Conseil fit preuve, une fois de plus, de sa finesse habituelle, en comprenant le motif de ce refus et en repartant derrière le Roi dont il avait deviné l'intention secrète de ne pas quitter le territoire. Et, en effet, sous prétexte d'une indisposition, Charles de Habsbourg s'arrêta de nouveau à Szombathely. Bien qu'il se trouve presque au moment de son départ, il y est encore à l'heure où j'écris ces lignes.

Tous ces détails ont été appris par moi de première main c'est-à-dire soit de l'Amiral Horthy, soit du Comte Teleki, soit du comte Khuen-Hédervàry, dont toutes les paroles se recoupent exactement.

Dès le 28, nous avions résolu, mes collègues britannique¹, italien² et moi, d'effectuer une démarche auprès du Gouverneur du Royaume pour affirmer nettement la volonté des Alliés de ne pas tolérer la restauration du Roi Charles. Quoique le Gouvernement Hongrois

¹ Th. B. Hohler.

² Le prince Castagneto.

nous paraît sincère, il n'était pas non plus encore de toute évidence qu'il ne finirait pas par faiblir devant la volonté royale; d'autre part, afin de ne fournir aucun motif de surexcitation aux passions légitimistes qu'on pouvait seulement croire engourdis par nécessité, il convenait également de ne blesser, par aucune menace intempestive, un Gouvernement très embarrassé, qui déjà d'ailleurs se trouvait apparemment dans la bonne voie. C'est pourquoi nous décidâmes que notre doyen, M. Hohler, ferait seul, en notre nom à tous, une première démarche amicale. Celle-ci devait être suivie, si besoin était, d'une seconde démarche, effectuée à trois.

Cette dernière ne fut pas nécessaire. Au moment même où l'Amiral Horthy recevait M. Hohler, il venait de me demander, ce qui me donna l'occasion toute naturelle d'exposer ma propre manière de voir et d'appuyer encore les déclarations de mon collègue. Dans la soirée, le Comte Vinci, chargé d'Affaires d'Italie, ayant appris que le Gouverneur m'avait fait venir, crut devoir monter de son côté au château pour bien marquer l'accord de son Gouvernement avec ceux de Londres et de Paris.

Quand il me reçut, le Régent était très ému. Son trouble de conscience, était visible, ou plutôt sa peine réelle d'avoir, entre deux serments, sacrifié le premier en date à un autre plus récent, celui qu'il avait fait devant le Parlement et auquel il donnait le pas sur l'autre, pour des raisons uniquement politiques. Mais le patriotisme l'avait emporté chez l'Amiral Horthy, et je lui dis combien je le félicitais d'avoir si bien compris les intérêts véritables de son pays.

Il m'avait fait demander principalement pour m'entretenir de certains propos que lui avait tenus le Roi. D'après ce dernier, Votre Excellence, personnellement favorable à la restauration des Habsbourg à Budapest, le lui avait laissé entendre par une tierce personne que le monarque s'est d'ailleurs refusé à désigner.

M'inspirant des instructions contenues dans la lettre du Département No 97 du 18 février¹, je n'eue pas de peine à affirmer au Gouverneur, d'ailleurs convaincu d'avance, que le Roi n'avait pu être que trompé et que le Gouvernement de la République demeurerait absolument fidèle à la déclaration des Puissances Alliées du 4 février 1920², renouvelée tout récemment encore par la Conférence des Ambassadeurs. Comme il me demandait de lui mettre une arme entre les mains afin d'éclaircir définitivement son Souverain, je lui offris d'écrire sur-le-champ une lettre au Ministre des Affaires Étrangères³, dans laquelle je réitérerais, dans les termes les plus formels, la volonté du Gouvernement Français de s'associer pleinement à la décision prise en commun par l'Entente contre le rétablissement de la dynastie de Habsbourg. Deux heures après, cette lettre était emportée à Szombathely par les Comtes Andrassy et Bethlen qui devaient la montrer au Roi pour le convaincre.

Avec un entêtement puéril et peut-être quelque mauvaise foi, le Souverain ne devait pas d'ailleurs se montrer ébranlé par ce document puisque, à deux reprises depuis que durent les interminables pourparlers de Szombathely entre le Gouvernement hongrois et l'ancien monarque, le comte Teleki m'a prié de me rendre auprès du Roi pour l'amener à une plus exacte conception des choses. Je m'y suis toujours refusé pour les raisons déjà connues de Votre Excellence:

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 201.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

³ G. Gratz.

1.) impossibilité d'accomplir une pareille démarche sans autorisation spéciale; 2.) certitude que, le Souverain une fois parti, mon intervention serait aussitôt exploitée contre la France que la propagande allemande s'efforce de représenter comme l'auteur principal et responsable du traité de Trianon; 3.) échec probable d'une pareille visite, après les vains efforts des comtes Teleki, Andrassy, Bethlen, Sigray etc. ce qui eût vraisemblablement compliqué encore la situation et laissé croire peut-être que mon impuissance avait été causée par des réalités tangibles. Je consentis seulement, m'inspirant du télégramme No 108 du Département¹, à affirmer par écrit, dans une lettre au Président du Conseil, que Votre Excellence venait encore de qualifier „d'invention” tout propos contraire de sa part à la politique ouvertement suivie par le Gouvernement Français.

Hier 3 avril, enfin, M. Hohler, le Comte Vinci et moi nous sommes rendus chez le Président du Conseil pour lui remettre la nouvelle note de la Conférence des Ambassadeurs, contenue dans le télégramme No 121 du Département². Le Comte Teleki, qui la connaissait déjà par le représentant hongrois à Paris, l'a reçue avec un calme parfait, étant d'ailleurs tout-à-fait d'accord avec nous. Il a aussitôt donné connaissance par télégraphe à Szombathely de cette nouvelle démarche de notre part.

Votre Excellence peut, je crois, se rendre compte à peu près, par ce qui précède, de la physionomie de la période qui vient de s'écouler en Hongrie: d'une part à Szombathely, obstination du Roi à ne pas partir, soit en maintenant certaines affirmations contre tout bon sens, soit en se déclarant malade; d'autre part, à Budapest, marches et contre-marches du Gouvernement en tout sens pour calmer l'opinion, maintenir la discipline dans l'armée; bruits fantaisistes ne cessant de se répandre en ville et d'après lesquels tantôt le Roi allait marcher sur Budapest à la tête de la division du Général Lehar dont la fidélité au Gouvernement ne s'est cependant pas démentie, tantôt le monarque venait de revenir incognito à Budapest, et un coup d'État des lignes militaires allait se produire le lendemain. Les Serbes, disait-on encore, étaient sur le point de franchir la frontière, assertion que je savais fausse par le ministre de Serbie³, qui, avec une grande prudence personnelle et un désir sincère de ne rien faire qui pût brouiller les cartes, est toujours resté en liaison pendant toute cette période, avec les Hauts-Commissaires alliés.

En somme, l'inquiétude était partout; il a même dû se produire, çà et là, des agitations partielles parmi les troupes, car le contraire serait presque invraisemblable, et on me l'a rapporté; toutefois, je n'en ai aucune preuve. Il faut convenir, en tout cas, que la population de Budapest s'est montrée étrangement indifférente. C'est là un dernier point sur lequel je me permettrai de retenir quelques instants encore l'attention de Votre Excellence.

Des deux Habsbourg en présence pour revendiquer le trône de Hongrie, c'est-à-dire du Roi légitime et de l'Archiduc Joseph, on pouvait se demander lequel était le plus capable de soulever l'opinion en sa faveur. Pour ma part, sachant que le Roi Charles comptait surtout ses partisans parmi les magnats, j'aurais plutôt décerné le prix à l'Archiduc Joseph, quoique sa personne ne soit pas spécialement entraînante. Je ne pense

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 219.

² Document non reproduit.

³ Milojević.

pas, en effet, que, malgré sa popularité réelle dans le parti des paysans, qui représente aujourd'hui la majorité de la nation, le peuple hongrois soit disposé à faire courir pour l'amour de lui, le moindre danger à la patrie hongroise. Mais cette demi-indifférence vient encore d'être dépassée par l'indifférence presque totale que vient de récolter le Roi Charles. La population de Budapest, dès qu'elle eut connaissance du coup de tête royal, le blâma ouvertement; et, s'il fallait en donner une preuve, on la trouverait dans la séance qui s'est tenue, le 1er avril, au Parlement et dont je rends compte à Votre Excellence par lettre séparée. Dans deux motions successives, la première, hostile à l'unanimité à toute tentative de coup d'État, et, la seconde, votée à une suffisante majorité, ayant pour but de féliciter l'Amiral Horthy, la Chambre hongroise se déclara manifestement contre le retour de Charles IV.

Comme je l'ai toujours dit, le peuple hongrois est avant tout magyar, beaucoup plus que légitimiste et allemand. C'est pourquoi malgré ses défauts qui font de lui une nation mi-occidentale, mi-balkanique, il ne convient pas de l'abandonner à l'influence germanique qui, laissée à elle-même, saurait de nouveau le dresser et l'accaparer dans peu d'années, à son profit.

L'équipée lamentable du Roi à Szombathely touche à son terme. Le Gouvernement a envoyé de Budapest un médecin qui devra guérir la maladie de circonstance imaginée au dernier moment par le grand enfant couronné. Les négociations avec l'Autriche pour assurer son passage jusqu'en Suisse semblent en bonne voie définitive. Le souverain a signé hier la promesse de partir. Le Président du Conseil a fait expédier son wagon-salon où les tapissiers travaillent depuis 48 heures pour embellir une dernière fois la voiture qui emportera Charles de Habsbourg: dernière gloire, toute d'oripeaux, pour la durée d'un court voyage, autour du descendant dégénéré, vaincu et un peu ridicule, d'une des plus illustres familles que compte l'histoire de l'Europe.

P.S. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint en copie, à titre documentaire, la traduction du communiqué officiel que le Gouvernement Hongrois a fait paraître dans la presse du 30 mars.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU GOUVERNEMENT HONGROIS, EN DATE DU 30 MARS,
SUR LE VOYAGE DU ROI CHARLES À BUDAPEST

Dans la nuit du samedi 29 au dimanche 30 à 11h 1/2 le Roi Charles IV est arrivé à l'improviste à Szombathely et est descendu [au] palais épiscopal.

Le Ministre des Cultes Chanoine Vass qui se trouvait en ville pour y célébrer des cérémonies religieuses télégraphia aussitôt au Comte Teleki qui s'était rendu avec sa famille dans le château d'Ivanc chez le commissaire du Gouvernement Comte Sigray pour y passer les fêtes, en lui demandant de venir d'urgence à Szombathely.

Le Président du Conseil qui reçut cette communication à 2 heures du matin arriva en compagnie du commissaire du Gouvernement Comte Sigray au lever du jour à Szombathely où il apprît l'arrivée du Roi.

À 7 heures du matin il partait pour Budapest en automobile avec le Ministre Vass, pour y précéder le Roi qui devait partir à 8 heures et afin de faire au Régent les communications nécessaires. Mais par suite d'une panne de moteur il ne put arriver à Budapest qu'après l'arrivée du Roi.

Le Roi se rendit sur le champ chez le régent Nicolas de Horthy et eut avec lui un long entretien. En faisant valoir l'intérêt du pays le régent démontra au Roi la nécessité de quitter le territoire du pays. Le Roi partit aussitôt de la capitale sans avoir de contact avec aucune autre personne.

Pour trouver une solution à la situation difficile créée par l'apparition du Roi, le Régent invita à une conférence les membres du Gouvernement ainsi que les chefs des partis politiques qui se trouvaient à Budapest pendant les fêtes. Cette conférence prit connaissance en pleine apaisement de la conduite observée par le Régent dans l'intérêt du pays.

Les membres du Gouvernement, présents à Budapest dans de nombreux conseils tenus sous la présidence du Régent se sont mis d'accord sur les mesures à prendre et des démarches ont été faites pour obtenir le libre passage du Roi à travers le territoire des pays étrangers.

Le Roi attend les garanties à cet égard dans la ville de Szombathely où le Président du Conseil Comte Teleki prend personnellement soin de la sécurité du Roi et veille à ce que le caractère privé de son séjour soit gardé à tous les points de vue.

D'après les constatations faites jusqu'à présent aucun facteur hongrois n'a eu connaissance d'avance du voyage du Roi et celui-ci doit être attribué à des influences irresponsables.

Dans tout le pays le calme est complet.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 34. ff. 70-78.

228

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 133.

Bucarest, 5 avril 1921.

(Reçu: 8 avril, 13h, par courrier.)

Le Ministre des Affaires Étrangères¹ interrogé hier au Parlement a démenti formellement qu'il existât aucun traité secret à caractère politique entre la France et la Hongrie.

Mais il m'a remis aujourd'hui la copie que je vous envoie par courrier de ce jour² d'un accord qui aurait été signé à Pesth le 23 juillet dernier par M. Fouchet par lequel la

¹ T. Ionescu.

² Voir l'Annexe du document reproduit ci-dessous sous le N° 229.

France promettait à la Hongrie son appui pour la rectification de ses frontières aux dépens des États successeurs de l'Autriche y compris la Roumanie, et éventuellement son concours militaire.

Cet accord faisait suite à celui relatif aux chemins de fer hongrois.

Il serait utile que je puisse confirmer à M. Take Jonesco [Ionesco] que le démenti donné par lui au Parlement était fondé et que l'accord en question est resté à l'état de projet.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 210.

229

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 83.

Bucarest, 5 avril 1921.

Pour faire suite à mon télégramme de ce jour n° 133¹, je vous adresse, ci-inclus, copie du texte² parvenu à M. Take Jonesco [Ionesco] d'un accord qui aurait été conclu entre la France et la Hongrie dans le courant de l'été dernier.

M. Take Jonesco avait récemment envoyé à Pesth un délégué chargé de reprendre certaines archives emportées de Bucarest par les Hongrois à l'époque de l'occupation et c'est à son retour, il y a quelques jours, que cet agent lui a rapporté le document dont je vous envoie ci-joint copie. J'ignore dans quelles conditions il en a eu communication.

Ce texte fait suite à l'accord relatif à la prise en mains par l'industrie française de l'ensemble des chemins de fer roumains qui a été en son temps communiqué à cette légation en même temps qu'elle était chargée d'en expliquer les portées au Gouvernement roumain.

Mais je n'ai pas trouvé trace dans la correspondance du Département de l'accord complémentaire dont il s'agit actuellement et qui revêt un caractère purement politique.

Comme je vous l'ai télégraphié, M. Take Jonesco a, hier, au Parlement, pris sur lui de démentir formellement qu'un tel accord existait et il est porté personnellement à admettre que cela n'a pu être qu'un projet sans suite, mais le fait même que ce document vrai ou faux porte la signature de M. Fouchet le préoccupe et il serait certainement très heureux d'être rassuré par des explications suffisantes et, encore plus, s'il était possible de lui affirmer que ce projet n'a jamais eu de suite ou même mieux qu'il n'a jamais eu, en tant même que projet, d'approbation du Gouvernement de la République.

Il est certain que si la personne qui a rapporté le document le publiait avant qu'un démenti formel de notre part put en être opposé, l'effet en serait déplorable auprès de l'opinion publique en Roumanie et ferait fâcheusement le jeu de nos ennemis dans les circonstances présentes.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 228.

² Voir dans l'Annexe du document.

J'appelle votre attention sur le paragraphe final de la copie ci-jointe dont on comprend qu'il ne puisse qu'émouvoir profondément les sentiments de tout roumain quelque peu patriote qu'il soit.

ANNEXE À LA LETTRE POLITIQUE N° 83 DU 5 AVRIL 1921

Suite à la convention dite de Gödöllő relative aux chemins de fer hongrois

Cette Convention a été complétée le 23 Juillet 1920 à Budapest (à la Présidence du Conseil) par les paragraphes suivants:

a) — si la Convention ne sera pas ratifiée par le Parlement hongrois, le Gouvernement Hongrois s'oblige à la dissoudre et à rendre la Convention exécutoire par voie de décret;

b) — cette Convention constituera une directive dans les questions de politique étrangère. Le Gouvernement Hongrois est autorisé à maintenir le service militaire obligatoire comme par le passé dans les conditions et modalités prévues par la loi sur la défense nationale en vigueur;

c) — pour compléter son pouvoir militaire, la Hongrie est autorisée à appeler à partir du 1er août 1920 les classes 1890 à 1900;

d) — le Gouvernement français s'engage à obtenir de la Société des nations que la commission pour la délimitation des frontières modifie les frontières établies par le Traité de Trianon, comme suit:

1 — frontière tchécoslovaque—hongroise:

6 km à l'E. de Pressburg comme point de départ, puis, suivant le cours du Danube jusqu'à un point à 10 km au N. de l'embouchure du Waag [Vág], touchant le versant des Carpathes jusqu'au fleuve de Cran [Hran?] et suivant le cours de ce fleuve jusqu'à Semnitz, et de la ville de Semnitz dans la direction de Detva—Kesmark;

2 — frontière commune hongroise—polonaise

de Kesmark jq. [jusqu'] à la localité Tigelka, sur le fleuve de Bodrog;

3 — frontière ruszka [sic]—ukrarienne

de la ville d'Ungvar (Uzhorod) à Moncastru (Munkacs) de là à Huszt et de Huszt suivant le cours supérieur de la Tisza jusqu'à Sighetul-Marmatiei;

4 — frontière roumano—hongroise

Baia-Mare—Simleul-Silvaniei—Ciucea—Lipova—Recas (Temes-Rekas) —Jombolia;

5 — frontière yougo-slave—hongroise

le cours du fleuve Drava avec une légère déviation au „passage Mur” (Murakoz) et d'ici dans la direction Zenta—Mokrin Jombolia;

6 — frontière austro—hongroise

en partant de Radkersburg dans la direction de Gussing (Nemet-Ujvar)—Guntz [Güns] (Koszeg [Kőszeg])—littoral ouest du lac de Neusiedler (Ferto-To) Kittsee (Kopcseny [Kőpcsény]) jusqu'à un point sur le Danube à 6 km à l'est de Pressburg.

Cet amendement à la convention est signé du côté hongrois par: Horthy, Gouverneur de Hongrie, le Comte Teleky, Président du Conseil et Ministre des Aff. Étrag.; Kanya, Secrétaire d'État aux Aff. Étr. (ancien Chef de division au Ministère des Aff. Étr. d'Autriche—Hongrie à Vienne) et du côté français par MM. Fouché [sic] et Deraib Roul [?].

En relation avec cette Convention territoriale on a conclu par voie de notes entre le Gouvernement Hongrois et le Gouvernement Français un accord en vertu duquel la Hongrie est autorisée dans le cas où la Roumanie sera réduite au régime bolchevik à occuper immédiatement les territoires roumains qui lui avaient appartenu avant la guerre. Dans ce cas si la Hongrie sera attaquée elle aura l'appui effectif de la France.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 213-214.

230

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 104.

Budapest, 5 avril 1921.

En me référant à mon télégramme d'aujourd'hui N° 80¹ j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que je n'ai pas manqué de remettre au Gouvernement Hongrois, dès le 31 Mars, jour même où elle m'est parvenue, la lettre par laquelle M.M. Schneider et Cie demandaient pour une durée de 3 mois, la prolongation de l'option qui leur avait été consentie pour les travaux du port de Budapest, sur le Danube. J'ai exprimé le désir de recevoir une réponse immédiate, afin de ne pas laisser dans l'incertitude nos établissements du Creusot.

Par la lettre ci-jointe en copie², le Ministre des Affaires Étrangères³ vient de me faire savoir que la demande de M.M. Schneider et Cie a été agréée et je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien leur confirmer cette nouvelle.

C'est la première fois que, surtout en pareille matière, le Gouvernement Hongrois nous répond avec cette rapidité. D'habitude, en effet, le Cabinet de Budapest se dérobe volontiers devant les décisions précises, toutes les fois qu'il s'agit pour lui d'en prendre, et M. Daudet, le très distingué ingénieur de Creusot qui a mené si souvent ici des négociations délicates pour les établissements qu'il représente, en a fait lui-même l'expérience. Nous devons donc nous féliciter de cet empressement inattendu qu'explique d'ailleurs peut-être le vif désir de ne pas nous mécontenter en ce moment même où la

¹ Document non reproduit. Dans le télégramme M. Fouchet rapporte que le Gouvernement hongrois a accordé une prolongation du délai d'option concernant les travaux du port du Danube. AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 211-212.

² La lettre n'est pas reproduite.

³ G. Gratz.

présence inopinée du Roi Charles met le Gouvernement Hongrois en posture délicate vis-à-vis des Puissances. Nous sommes, en tout cas, fondés à en conclure que les procédés dilatoires, tellement en usage en Hongrie, proviennent souvent beaucoup plus d'une méthode délibérément voulue que des difficultés invoquées officiellement pour la solution des affaires.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 217.

231

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 83.

Prague, 6 avril 1921.

La tentative de restauration de l'ex-empereur Charles, bien qu'ayant décidément échoué, n'en aura pas moins des suites assez fâcheuses dans le domaine politique.

Les bons effets de la Conférence de Bruck se trouvent indubitablement compromis. M. Benès déclarait au Sénat vendredi dernier que l'aventure de Charles avait un fond politique très sérieux et modifierait certainement les relations prochaines entre la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie.

À Bruck avait été fait un pas important dans la voie du rapprochement des deux pays. La Tchéco-Slovaquie avait fait preuve d'une réelle volonté de collaboration avec la Hongrie et des questions d'une importance particulière pour cette dernière Puissance, en ce qui concerne notamment son régime financier, avaient été traitées dans un esprit amical.

Tout cela est remis en question par les événements de la semaine dernière et est remplacé par une nouvelle méfiance à l'égard de la Hongrie. M. Benès s'est élevé avec force contre la nouvelle tentative des milieux officiels magyars de considérer la question de la restauration des Habsbourg comme une affaire de politique intérieure hongroise et a rappelé que la Conférence des Ambassadeurs avait, par deux fois, pris position contre une telle prétention. La Tchéco-Slovaquie fera tout pour obtenir que la question de la restauration habsbourgeoise soit définitivement écartée, et ce n'est que quand la situation aura été éclaircie à cet égard que les négociations de Bruck pourront être poursuivies.

Dans l'ensemble, maintenant que la crise est terminée, les journaux tchèques se félicitent de ce qu'elle ait permis à la Petite Entente de prouver sa vitalité, et justifié la précaution qu'elle constitue contre tout retour offensif de la Hongrie, de quelque nature qu'il soit.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 45. ff. 191-192.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 51.

Prague, 7 avril 1921, 12h. 20.

(Reçu: 7 avril, 14h. 50.)

M. Benès me dit que M. Take Jonesco [Ionesco], ému par les incidents de Hongrie, lui a offert de signer avec la Tchéco-Slovaquie une convention militaire et une alliance formelle analogues à celles qui existent entre ce pays et la Yougo-Slavie.

M. Benès lui a proposé une entrevue qui aurait lieu la semaine prochaine sur la frontière commune.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 212.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST

D. N° 296. Secret.

Paris, 9 avril 1921.

Je réponds à votre télégramme n° 133, du 5 avril².

Aucun traité de cette nature n'a été signé à Pest, ni le 23 juillet dernier, ni à une autre date. Aucun projet d'accord politique avec la Hongrie n'a jamais été envisagé par le Gouvernement français. Le document produit par M. Take Jonesco [Ionesco] est un faux.

Dans cet ordre d'idées, il n'existe aucun autre document que la déclaration faite au Gouvernement Hongrois, à l'occasion des options concernant certaines affaires économiques consenties par ce Gouvernement. Cette déclaration, qui s'inspirait exactement de la lettre d'envoi du Traité de Paix à la Hongrie³, vous a été communiquée le 22 juin dernier, sous les N° 653 et 654⁴, en même temps que les télégrammes n° 644 à 652⁵ vous en précisaient les raisons et l'objet. Conformément aux instructions qui vous étaient adressées, vous avez dû, à cette époque, mettre le Gouvernement roumain au courant de la politique économique suivie par le Gouvernement français et lui en expliquer le sens et la portée.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Varsovie, à Budapest, à Vienne, à Bucarest, à Athènes, à Sofia.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 228.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

⁴ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 301.

⁵ Document — sans N° — reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 300.

Veillez donc confirmer à M. Take Jonesco, de la manière la plus formelle, que le démenti donné par lui au Parlement était entièrement fondé.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. f. 220.

234

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

D. Sans N°

Paris, 12 avril 1921.

Le Ministre de Tchéco-Slovaquie à Paris² est venu me mettre au courant des pourparlers dont son Gouvernement, soucieux de se garantir contre un renouvellement possible de l'aventure de Budapest, vient de prendre l'initiative tant à Belgrade qu'à Bucarest.

Ces négociations visent à obtenir du Gouvernement hongrois la déclaration formelle que la question de la restauration des Habsbourg n'est pas seulement une question intérieure, mais qu'elle présente un caractère international comme toute modification à l'état de choses créé par la Paix de Versailles,

— à arrêter dès maintenant les mesures économiques et militaires à mettre en jeu dans l'éventualité d'une nouvelle tentative du même ordre,

— à provoquer la cession à l'Autriche des Comitats hongrois,

— à exiger la démobilisation immédiate de toutes les formations militaires hongroises non autorisées par le Traité de Paix.

Une fois réalisé, l'accord serait aussitôt communiqué aux Gouvernements français, anglais et italien.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 214.

¹ Le document a été communiqué à Berlin, à Berne, à Bruxelles, à Constantinople, à Londres, à Madrid, à Rome, à Washington, à Rome (Vatican), à Athènes, à Belgrade, à Bucarest, à Budapest, à Prague, à Sofia, à Varsovie, à Vienne, et au maréchal Foch.

² Š. Osuský.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 119.

Budapest, 18 avril 1921.

La tentative avortée de l'ex-Empereur² pour remonter sur le trône royal de Hongrie m'amène à examiner quelques instants l'état et la force réelle de son parti. Celui-ci, quoique je fusse d'un avis contraire, passait auprès de beaucoup comme le plus important dans ce pays. C'est une thèse qu'il serait difficile de soutenir désormais, car, s'il exact que le Gouvernement Hongrois, de caractère légitimiste malgré la présence de quelques agrariens dans le Cabinet, n'ait cédé, en somme, pour expulser le Roi, qu'aux injonctions des Puissances et à la crainte d'une invasion, on peut soutenir que de pareilles considérations, loin d'arrêter un peuple aussi bouillant que le peuple magyar, auraient plutôt dressé toute la nation autour d'un souverain aimé. Là où les passions entrent violemment en jeu, il n'est point, pour la foule, de raisonnements politiques. Ainsi agit d'ailleurs la force de l'opinion. Or, on est forcé de reconnaître que l'opinion hongroise est restée tout-à-fait calme à l'égard de Charles de Habsbourg. Cette constatation est, au surplus, corroborée par les deux motions adoptées au Parlement dans sa séance du 4 avril (voir ma lettre No 115 du 15 avril³). La majorité des représentants, en accord manifeste avec le sentiment général du pays, s'est déclarée hostile à tout coup d'État et a félicité le Gouverneur du Royaume⁴ d'avoir su éloigner si à propos le monarque qui venait d'y rentrer, pour ainsi dire, par effraction, et avec si peu de souci des intérêts de sa patrie.

Il est en outre aisé de voir aujourd'hui que, si les carlistes sont très peu nombreux dans le peuple, leur nombre est également assez restreint dans l'armée elle-même et jusque parmi les prétoriens de Budapest dont le célèbre Capitaine Pronay, un de leurs principaux chefs, signalé si souvent dans ma correspondance de l'été dernier, est au contraire partisan de l'Archiduc Joseph, ou en tout cas de tout autre candidat que le Roi Charles. Le parti Carlisle se réduit donc au plus grand nombre des magnats, entichés d'Habsbourg et d'Allemagne, en souvenir et reconnaissance des splendeurs de la cour de Vienne, du prestige de l'alliance allemande et de la lumière de la civilisation germanique dont un reflet, par l'intermédiaire de l'antique dynastie, parvenait jusqu'en Hongrie. Abandonné aujourd'hui à lui-même, le Royaume de St-Étienne apparaît sous un jour un peu plus modeste, avec la masse de son peuple demeuré presque barbare dans les campagnes, et les qualités plus guerrières que vraiment intellectuelles de son élite très réelle mais peu nombreuse. De cela, l'aristocratie hongroise se rend confusément compte, et c'est une des raisons principales du Carlisme.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Londres, à Rome, à Berlin, à Prague, à Belgrade.

² Charles de Habsbourg.

³ Document non reproduit.

⁴ M. Horthy.

Il en existe une seconde, appréciée surtout encore par les magnats, comme conséquence de leurs traditions féodales et nobiliaires: la fidélité au Roi légitime, la croyance que la couronne, posée solennellement par l'archevêque-primat sur le front d'un être humain, confère vraiment à celui-ci une vertu divine, une lumière secrète pour guider les peuples. „La couronne, si elle avait été attribuée, même par erreur, à un de mes serviteurs, disait, il y a quelques mois à peine, un des grands de ce pays, me le rendrait aussitôt sacré, quoique à regret —, et il deviendrait mon maître tout-puissant.” De tels propos, il est vrai, ne seraient sans doute pas tenus par tous les magnats, et je suppose en outre que leur auteur a visé surtout à donner une image démesurée de sa pensée. On peut dire qu'il y a réussi. Cette survivance, à notre époque, de certaines idées du moyen-âge est à la fois pleine de saveur et d'enseignement.

Car, si elle explique, chez beaucoup encore, l'attachement à la personne d'un monarque exceptionnellement mal doué et d'une mentalité apparemment sans consistance et en tout cas très moyenne, elle constitue aussi la grande faiblesse du Carlisme, puisque, à la longue, l'évidence finit par s'imposer, et qu'il est tout de même difficile d'entourer indéfiniment d'une considération profonde et sincère les hommes qui outrepassent d'une manière trop notoire les bornes permises à l'incompréhension et au ridicule, et c'est un peu le cas dont l'Ex-Roi de Hongrie vient de nous donner le spectacle.

Ses partisans les plus ardents, ont été étonnés de l'arrivée mystérieuse du 27 mars, effectuée manifestement sans aucune conscience des nécessités internationales et avec une légèreté qui témoigne d'un défaut de jugement à peu près complet. J'ajoute que la chose s'est trouvée encore aggravée du fait de l'entêtement puéril avec lequel l'ancien souverain s'est obstiné à maintenir pendant une semaine sa résolution première, au risque de déterminer peut-être l'anéantissement complet de la patrie hongroise, en dépit de tous les conseils, de toutes les instances et de toutes les preuves que le Gouvernement Français s'opposait formellement, en complet accord avec ses alliés, à la restauration de la dynastie des Habsbourg. Quand on considère le caractère presque inextricable qu'offrait, à un certain moment, la situation, par suite de l'inintelligence royale et de l'embarras du Gouvernement qui hésitait, malgré tout, à violenter le monarque, on se demande comment une catastrophe a pu être évitée, en fin de compte. Mais le prestige personnel de Charles IV en a été fortement atteint. Autant dire que le parti carliste, déjà moins redoutable qu'on ne le croyait, vient de perdre beaucoup de sa force.

Les plus fidèles se plaignent enfin d'avoir été laissés dans l'ignorance du projet royal. Ils y voient une marque de défiance qui les blesse. Certains, assure la chronique scandaleuse, auraient même été assez désagréablement surpris par l'arrivée inopinée du souverain, à témoin l'un des quelques hauts dignitaires de l'Église, hébergés à l'occasion de Pâques, par l'évêque Mikes, dans la nuit du 26 au 27 mars à Szombathely, le caractère tout-à-fait canonique des travaux au cours desquels l'aurait trouvé le Roi ne pouvant être péremptoirement démontré.

M. BÁNFFY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

L. N° 1031.

Budapest, 19 avril 1921.

Monsieur le Président,

Cinq mois se sont écoulé[s] depuis le jour où, sous la menace de contrainte des Puissances alliées et associées le Gouvernement hongrois s'est enfin décidé à la ratification du Traité de Paix de Trianon.

En prenant cette décision suprême, le Gouvernement hongrois a uniquement obéi à des préoccupations suggérées par son désir de paix et par le souci du sort de trois millions de Hongrois détachés de la mère-patrie.

Le Gouvernement Royal avait eu tort de se bercer de l'illusion trompeuse que sa ratification étoufferait les haines amassées dans l'Europe Centrale, y ferait régner l'ordre, la tranquillité, la justice, et assurerait aux minorités magyares — détraquées, livrées à la merci des vainqueurs — une existence tolérable et la libre faculté de leur développement matériel, social et religieux.

Le Gouvernement Royal, sous ce rapport, s'est grandement trompé. C'est pourtant avec la plus profonde reconnaissance qu'il a pris acte de la décision adoptée par la Conférence des Ambassadeurs, c'est-à-dire de transmettre à la Société des Nations les griefs qu'il s'est permis de formuler au sujet des minorités magyares. C'est avec le même sentiment de reconnaissance qu'il a enregistré la décision de la Société des Nations de prendre sous ses ailes tutélaires les minorités ethniques. Dans sa séance du 29 Novembre 1920, le Conseil de la Société des Nations a arrêté tout spécialement que les minorités de Yougoslavie et de Tchéco-Slovaquie seront placées sous sa garantie. Ledit Conseil, cependant n'a pas cru pouvoir étendre sa protection aux minorités magyares de Roumanie, alléguant que le Traité signé entre cette dernière et les Principales Puissances alliées pour la protection des minorités n'entrera en vigueur qu'après la ratification, par trois Grandes Puissances, du Traité de Trianon.

Le Gouvernement Hongrois a l'honneur de constater qu'en dépit de sa ratification, le sort de ses nationaux passés sous domination étrangère n'a qu'empiré. Maintenus sous un étroit contrôle, ceux-ci se voient empêchés dans l'exercice de leurs droits et de leurs libertés les plus élémentaires.

Le Gouvernement Royal ne veut présentement formuler aucune récrimination. Il ne veut rendre responsable les États successeurs des maux dont souffrent ses nationaux. Il ne songe nullement à porter des accusations contre les cabinets de Prague et de Bucarest dont les prescriptions arrivant aux fonctionnaires des territoires annexés, se trouvant souvent singulièrement altérées, faussées, dénaturées. Ou peut-être serait-il une disproportion flagrante entre les déclarations et les actes desdits cabinets? Quant au Cabinet de Belgrade il se plaît toujours à sévir contre tout ce qui est hongrois.

Pourtant le Gouvernement Royal a dressé un long bilan de récriminations dont il saisira la Société des Nations aussitôt que celle-ci voudra prêter l'oreille à ses plaintes.

Pour cette fois, le Gouvernement hongrois se propose simplement d'apporter à la Conférence des Ambassadeurs une considération générale et de lui suggérer une solution.

Voilà cette considération:

Pour se soustraire à de fâcheuses conséquences, l'État négligeant de tenir compte des stipulations relatives aux minorités n'a qu'à porter au comble son injustice, en les empêchant de porter plainte devant la Société des Nations.

Ceci est le cas des Roumains, des Yougoslaves, et des Tchèques qui tous suppriment l'organisation, l'union, l'agglomération en vue de l'exercice des droits garantis à ces minorités. La „Fédération Hongroise” récemment formée en Transylvanie se voit refuser le droit, de la part des autorités roumaines, de se réunir en assemblée constituante. Tout moyen d'action, tout mouvement d'opinion se trouvent ainsi opprimés, étouffés.

Le remède proposé par le Gouvernement hongrois consiste dans la suggestion de revêtir, du moins provisoirement, en attendant l'apaisement général des esprits, les États dont les nationaux ont passé sous domination étrangère du droit d'agir en leur nom devant la Société des Nations. Dans le cas où celle-ci aurait constaté des manquements d'un État aux obligations assumées envers les minorités, elle aura le droit d'appliquer des sanctions, c'est à dire d'ouvrir sur place une enquête relative à toutes les infractions aux droits de ces minorités, sans donner avis préalable à l'État mis en cause.

Au nom du Gouvernement Hongrois, j'ai l'honneur de Vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir prendre en considération ces suggestions, et d'en saisir, si Vous le jugez opportun, la Société des Nations.

Le Gouvernement hongrois espère que les idées généreuses qui ont présidé à la création de la Société des Nations ne se trouveront pas démenties dans la pratique, et que dans la balance de la justice, qu'il s'agisse des États ou des individus, les droits du plus petit et du plus faible pèseront d'un poids égal aux droits des plus forts.

C'est dans cette conviction que je saisis l'occasion pour Vous réitérer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 95.

Prague, 19 avril 1921.

Le projet d'entrevue qui a fait l'objet de mes télégrammes N° 51² et 54³ paraît abandonné pour le moment. M. Take Jonsco [Ionesco], qui en était l'initiateur, aurait voulu y faire participer la Yougo-Slavie, mais les pourparlers qu'il avait entamés à ce sujet à Belgrade se sont heurtés à des défiances et à des réserves qui les ont empêchés d'aboutir.

La Roumanie aurait donc signé avec la Tchéco-Slovaquie une convention analogue à celle qui lie ce pays à la Yougo-Slavie, en ce qu'elle prévoit l'aide de chacune des deux parties en cas d'attaque de l'autre par une tierce Puissance, cette aide devant consister surtout à empêcher la Hongrie de se joindre à l'agresseur, c'est-à-dire être fournie même dans le cas où la Roumanie serait attaquée par la Russie.

Il n'y a donc pas encore de réelle alliance à trois, mais la Tchéco-Slovaquie a les mêmes liens avec la Roumanie et la Yougo-Slavie, et sert, pour ainsi dire, de lien entre elles.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 65. f. 215.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. Sans N°

Paris, 20 avril 1921.

Au mois de janvier 1920, des informations parvenues aux Gouvernements alliés, indiquaient qu'une agitation monarchiste assez forte se manifestait dans l'Europe centrale, en faveur du rétablissement des Habsbourg, et que les auteurs de ce mouvement cherchaient à faire croire aux populations que les Puissances n'auraient pas d'objection à la restauration des Habsbourg en Hongrie.

Les Gouvernements alliés résolurent de couper court à cette propagande. La Conférence des Ambassadeurs, dans sa séance du 2 février, décida, sur la proposition de l'Ambassadeur d'Angleterre, de notifier une déclaration précise dans ce sens aux

¹ La copie du document a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Varsovie, à Budapest, à Vienne, à Bucarest, à Athènes, à Sofia.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 232.

³ Document non reproduit.

Gouvernements hongrois et autrichien, ainsi qu'aux Gouvernements tchéco-slovaque, roumain, polonais et yougo-slave. Le texte de cette déclaration en date du 2 février 1920 est ci-joint (annexe)¹.

Le 16 décembre dernier, comme il était apparu que le Gouvernement hongrois paraissait enclin à laisser de nouveau croire que les Puissances ne s'opposeraient pas au rétablissement des Habsbourg, la Conférence des Ambassadeurs décida de notifier aux Commissaires des Puissances alliées à Budapesth le texte de la résolution susdite du 2 février, en leur laissant le soin de s'en servir auprès du Gouvernement hongrois, s'il le jugeait opportun. Enfin, la tentative de l'ex-empereur et Roi Charles amena la Conférence des Ambassadeurs à notifier au Gouvernement hongrois une nouvelle déclaration datée du 1er avril 1921, et ainsi conçue:

„Les événements dont la Hongrie est le théâtre mettent les principales Puissances alliées dans l'obligation de rappeler au Gouvernement et au peuple hongrois les termes de leur déclaration du 4 février 1920. Fidèles aux principes énoncés dans cette déclaration, les Alliés ont le devoir de répéter que la restauration d'un Habsbourg mettrait en péril les bases mêmes de la paix et qu'elle ne pourrait être ni reconnue par eux, ni tolérée.

Les Puissances Alliées comptent que le Gouvernement hongrois, conscient de la gravité de la situation que créerait le retour sur le trône de Hongrie de l'ancien souverain, prendra des mesures efficaces pour enrayer une tentative dont le succès, même momentané, ne pourrait avoir pour la Hongrie que de désastreuses conséquences.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 34. ff.²

239

NOTE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN HONGRIE³

N. Sans N°

Paris, 20 avril 1921.

Dans les semaines qui précédèrent la signature du Traité de Trianon, les Puissances étaient préoccupées par les dispositions du Gouvernement hongrois qui opposait une grande résistance aux conditions de paix. D'après des renseignements parvenus au Gouvernement français, cette résistance n'était pas seulement motivée par les sacrifices territoriaux imposés à la Hongrie, elle était également renforcée par la crainte que les Hongrois éprouvaient de voir leur pays, par suite de la rupture du système économique de l'ancienne monarchie, tomber dans un état aussi précaire que celui de l'Autriche.

Cette situation n'avait pas échappé aux différents Gouvernements alliés, et nous savions que certaines entreprises alliées se montraient disposées à assister économiquement et financièrement la Hongrie. Mais le Gouvernement de Budapest était enclin à réclamer

¹ L'annexe n'est pas reproduite. La déclaration a été publiée dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Chiffres illisibles.

³ La note a été rédigée au Quai d'Orsay.

de préférence l'aide de la France, qui était la Puissance la plus désintéressée par suite de sa situation et de ses tendances. Il fit donc pressentir des groupes financiers et industriels français, en leur laissant entendre qu'il donnerait des options sur des affaires économiques très importantes, s'il pouvait être assuré de s'acquérir ainsi des titres à la bienveillance du Gouvernement français. De son côté, le Gouvernement français pensait que le meilleur moyen de contribuer à l'apaisement des passions politiques en Hongrie était d'assister ce pays pour l'aider à se relever; c'est pourquoi il favorisa les négociations engagées par certains groupements français pour obtenir des options portant sur l'exploitation des chemins de fer de l'État, l'exécution de travaux relatifs au port de Budapest, etc...

Le Gouvernement hongrois demandait une déclaration du Gouvernement français le rassurant sur les dispositions de ce Gouvernement à son égard. Le jour où l'option fut signée, on remit au délégué hongrois une déclaration qui impliquait que le Gouvernement français était disposé à faciliter l'amélioration des relations entre la Hongrie et ses voisins, notamment en se prêtant à des tractations amiables entre eux, en vue de faire disparaître toutes causes d'hostilité entre les parties intéressées *qui recevraient une satisfaction commune*. (Le texte de cette déclaration est ci-joint¹).

Pour s'expliquer cette déclaration, il convient de se rappeler qu'en remettant aux Hongrois les conditions définitives de paix, ainsi que la réponse aux observations hongroises, les Gouvernements alliés ont remis une lettre dite „lettre d'envoi”², dans laquelle il est indiqué:

1°) que les frontières tracées par le traité étaient maintenues;

2°) que, néanmoins, les Commissions de délimitation pourraient (si elles estimaient que les dispositions du traité créent quelque part une injustice ethnique ou économique, qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître) adresser un rapport au Conseil de la Société des Nations;

3°) dans ce cas, le Conseil de la Société des Nations pourrait, si une des parties en cause le lui demandait, offrir ses bons offices pour rectifier à l'amiable le tracé primitif aux endroits où une rectification aurait été jugée désirable par une Commission de Délimitation.

Le Gouvernement français ne s'engageait à agir que dans les conditions indiquées dans la lettre d'envoi, c'est-à-dire dans le cas où il s'agirait de *tentatives d'accord amiable* devant aboutir à une solution comportant une *satisfaction commune*, et ayant pour objet soit de corriger quelque injustice ethnique ou économique, soit de compléter les stipulations assurant la protection des minorités. De même, il devait faciliter l'ouverture des pourparlers entre la Hongrie et ses voisins pour le règlement équitable de leurs relations économiques mutuelles.

Telle a été uniquement la portée de la déclaration française. Des partis hongrois ont tenté de la dénaturer pour des motifs de politique intérieure, pour faire croire que la

¹ L'Annexe n'est pas reproduite. Voir le texte de la déclaration dans le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 301.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

France assistait la Hongrie contre ses Alliés. C'est absolument faux. La France n'a jamais envisagé que la possibilité d'aider au relèvement économique hongrois, comme à celui de l'Autriche, mais uniquement en plein accord avec les États alliés voisins.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 60. ff. 228-229.

240

NOTE SUR LES TRAITÉS¹

N. Sans N°

Sans lieu, 20 avril 1921.

L'incertitude des frontières ethniques dans l'Europe Centrale, l'enchevêtrement, qui en résulte, de populations de races et de religions différentes, se haïssant mutuellement, ont créé un état d'équilibre instable auquel il était impossible de remédier complètement en traçant les frontières des nouveaux États; la Conférence de la Paix a été ainsi conduite à envisager, dès le début, la nécessité de compléter l'œuvre entreprise par elle pour donner un nouveau statut à l'Europe Centrale, par une série de dispositions destinées à protéger, dans la mesure du possible, les minorités ethniques, linguistiques ou religieuses qui se trouveraient englobées dans les frontières des nouveaux États. En même temps, soucieuses de rétablir des conditions normales de circulation à travers l'Europe Centrale, circulation que risquait d'entraver la multiplication des frontières politiques, les Puissances ont été amenées à faire consacrer par des Traités spéciaux les principes généraux dont l'observation était, au point de vue économique, de l'intérêt de tous les Alliés.

À cet effet ont été signés des Traités entre les Principales Puissances alliées et associées d'une part, et, d'autre part, la Pologne, l'État Tchéco-Slovaque, la Roumanie et l'État Serbe-Croate-Slovène.

Le Traité avec la Pologne a été signé en même temps que le Traité de Versailles et ratifié par les Chambres françaises en même temps que celui-ci. Les Traités avec la Tchéco-Slovaquie et avec l'État Serbe-Croate-Slovène ont été signés le 10 Septembre 1919, en même temps que le Traité de Saint-Germain; le Traité avec la Roumanie l'a été le 9 Décembre 1919. Aucun de ces trois derniers Traités n'a encore été ratifié par la France; ils l'ont été, par contre, par l'Angleterre et l'Italie et ils sont déjà entrés en vigueur; à diverses reprises, les représentants de la Grande-Bretagne² et de l'Italie³ à la Conférence des Ambassadeurs ont insisté pour que la ratification française ne fût pas plus longtemps différée.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, ces actes diplomatiques contiennent, d'une manière générale, deux séries de clauses identiques — *mutatis mutandis* — des clauses politiques et des clauses économiques.

¹ L'auteur est inconnu; la note aurait été rédigée au Quai d'Orsay.

² Sir Milne Cheetham.

³ Le comte Bonin-Longare.

I. Clauses politiques

Elles ont pour objet de garantir à tous les habitants, sans distinction de race, de langue ou de religion, le libre exercice de leurs droits civils et une complète égalité de traitement; elles garantissent aux ressortissants de ces différents États appartenant à des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, le plein exercice de tous les droits politiques; elles déterminent les règles d'option et précisent dans quelles conditions pourra être acquise la nationalité tchéco-slovaque, serbe-croate-slovène ou roumaine. Elles garantissent, enfin, le droit des minorités à posséder des établissements d'instruction qui leur soient propres et précisent dans quels cas les Gouvernements devront, dans les écoles primaires, assurer l'instruction dans une langue autre que la langue officielle.

En raison de l'existence sur le territoire de l'État Tchéco-Slovaque d'un groupement compact ayant une individualité ethnique remarquable, le groupe ruthène, le Traité avec la Tchéco-Slovaquie prévoit l'institution en faveur du Territoire des Ruthènes d'un régime d'autonomie (art. 10 à 13).

La présence, sur le Territoire Serbe-Croate-Slovène, de nombreux musulmans a déterminé les Puissances à viser ceux-ci dans un article spéciale (article 10 du Traité avec la Serbie), qui leur assure d'efficaces garanties.

La question juive, enfin, ayant en Roumanie une importance particulière, les Puissances ont inséré dans le Traité avec la Roumanie un article (art. 7), par lequel la Roumanie s'engage à reconnaître comme ressortissants roumains de plein droit et sans aucune formalité les Juifs habitants la Roumanie et ne pouvant se prévaloir d'aucune autre nationalité. Le Traité avec la Pologne contenait, à cet égard, des clauses plus détaillées et plus restrictives de la liberté de l'État polonais.

Les clauses de ces trois Traités, dans la mesure où elles sont relatives à la protection des minorités, sont placées sous la garantie de la Société des Nations; elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment du Conseil de la Société (art. 14 du Traité roumain).

Il y a lieu enfin de noter que, par le Traité avec la Tchéco-Slovaquie, les Principales Puissances confirment leur reconnaissance de l'État Tchéco-Slovaque et que, par le Traité avec l'État Serbe-Croate-Slovène, les Principales Puissances prennent acte de l'union dans un même État des Serbes, des Croates et des Slovènes.

II. Clauses économiques

Ces clauses qui, dans les trois Traités, sont rédigées dans une forme identique, garantissent la liberté du transit et du trafic sur le territoire des trois États; elles assurent aux Puissances alliées le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée pendant une période de cinq ans, à partir de la mise en vigueur de ces Traités. Dans le Traité roumain et dans le Traité serbe, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée est étendu également à la navigation.

La Tchéco-Slovaquie a accepté ce Traité sans difficulté.

La Serbie a protesté d'abord parce que le bénéfice des dispositions qu'il contient en faveur des minorités était étendu aux territoires annexés depuis le 1er Janvier 1913,

c'est-à-dire à la suite de la dernière guerre balkanique¹; le Gouvernement serbe n'a signé le Traité que le 5 Décembre 1919.

La Roumanie y a vu également une atteinte portée à ses droits souverains. Elle a demandé, et obtenu, que les clauses relatives aux Juifs qui, dans le projet de Traité étaient plus développées et inspirées des clauses correspondantes du Traité avec la Pologne, fussent réduites à l'article 7 dont il a été question plus haut. Cette satisfaction obtenue, elle a signé le Traité le 9 Décembre 1919 et l'a, depuis, ratifié.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 63. ff. 24-27.

241

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. GUERNIER, DÉPUTÉ DU PARLEMENT FRANÇAIS

L. Sans N°

Paris, 22 avril 1921.

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Par une lettre du 20 Avril, vous avez bien voulu me demander de vous mettre en mesure de renseigner la Commission des Affaires Étrangères, à l'occasion de la ratification du Traité de Trianon, sur un certain nombre de questions relatives à la politique des Alliés en général et de la France en particulier à l'égard de la Hongrie.

Vous voudrez bien trouver ici les informations que vous désiriez recevoir de mon Département:

¹ La seconde guerre balkanique a éclaté le 29 juin 1913 entre la Bulgarie d'une part et ses ex-alliés de la première guerre balkanique: la Serbie, la Grèce et le Monténégro d'autre part. La Roumanie et la Turquie entrèrent également en guerre du côté de ces derniers. La guerre s'acheva par la paix de Bucarest d'août 1913, la grande partie de la Macédoine fut annexée par la Serbie. Unis auparavant, et sous influence de l'Entente, les États balkaniques furent divisés par la seconde guerre balkanique en deux camps, les uns demeurant sous influence de l'Entente, les autres tombant sous celle des Puissances Centrales.

1°) *Question:*

Quelles mesures ont été envisagées pour faire obstacle d'une manière efficace au rétablissement des Habsbourg?

1°) *Réponse:*

À deux reprises, par des déclarations en date du 2 Février 1920 et du 1er Avril 1921, les Puissances alliées, par l'organe de la Conférence des Ambassadeurs, ont notifié au Gouvernement et au peuple hongrois leur volonté à s'opposer à la restauration des Habsbourg. Dans les deux cas, leur intervention s'est révélée efficace. Lors de la tentative de l'ex-Empereur Charles, elle a été secondée par une démarche spéciale des Puissances de la Petite Entente limitrophes de la Hongrie, qui ont fait connaître à Budapest qu'elles considéreraient le rétablissement de l'ancien souverain comme un *casus belli*. Si la Hongrie avait passé outre à cet avertissement, les Puissances auraient été amenées à envisager la possibilité de donner un mandat aux États limitrophes, pour assurer, au besoin par la force, le respect de leur décision.

2^o) *Question:*

Quelles mesures ont été envisagées pour obtenir de la Hongrie la restitution des Comitats occidentaux et en même temps pour faire obstacle à ce que des accords faits en contradiction avec le Traité de Trianon n'entravent pas, sous prétexte de rectification de frontières, la restitution desdits Comitats à la République autrichienne?

2^o) *Réponse:*

Si le Traité de St-Germain a reconnu les droits de l'Autriche sur les Comitats occidentaux, le Traité de Trianon n'a pas stipulé que la Hongrie eût une obligation à l'égard de l'Autriche: c'est aux Principales Puissances que la Hongrie remettra les Comitats lors de la mise en vigueur du Traité, les Principales Puissances, à leur tour, étant engagées par le Traité de St-Germain à transférer les Comitats à l'Autriche. Dès à présent, la Commission alliée, qui réside à Oedenburg, a étudié les conditions dans lesquelles devra avoir lieu le transfert. Ses propositions sont actuellement soumises à la Conférence des Ambassadeurs qui, d'autre part, à diverses reprises a notifié au représentant hongrois à Paris que son Gouvernement devait renoncer à l'espoir de remettre en question l'attribution des Comitats. Les Puissances ont encouragé l'Autriche et la Hongrie à régler directement, par des accords amiables, les questions diverses que pose le transfert. Elles ont en même temps fait connaître qu'elles ne se refuseraient pas à sanctionner l'arrangement qui pourrait intervenir entre les deux Gouvernements, en vue de rectifier sur tel ou tel point les frontières actuelles des Comitats, mais elles ont, d'autre part, posé le principe, conformément à la lettre d'envoi accompagnant la réponse des Alliés aux observations hongroises sur le projet de Traité, que ces modifications devaient avoir un caractère local et qu'il ne pouvait s'agir de remettre en question le problème général.

3^o) *Question:*

Quelles suites ont été données aux pourparlers engagés relativement à l'exploitation par des entreprises françaises des chemins de fer hongrois et toutes autres industries?

Pour quelles raisons — au cas où ces négociations seraient interrompues — n'y a-t-il pas été donné suite?

3^o) *Réponse:*

Les pourparlers entrepris se poursuivent. Ils n'ont pu être achevés en raison de difficultés qui se sont élevées au sujet de l'exploitation des chemins de fer hongrois, mais, pour permettre de les conduire à bonne fin, l'option accordée au groupe français a été prolongée. Quant à la question du port de Budapest ainsi que la cession à des groupes français de diverses affaires industrielles, elle est en voie de règlement.

4°) Question:

Comment concilier les dispositions de l'article 207 (6°) qui prévoit des accords entre la Pologne, la Roumanie, l'État Serbe-Croate-Slovène, la Tchéco-Slovaquie, la Hongrie et l'Autriche, en vue de s'entraider en ce qui concerne les produits échangés entre les territoires de ces États avec l'organisation d'une Conférence entre ces mêmes États et pour les mêmes objets à Rome, mais sous la présidence de l'Italie, qui n'est point visée audit article 207?

4°) Réponse:

La Conférence de Rome n'a pas eu pour objet de régler des questions économiques d'intérêt général; elle était destinée seulement à réaliser l'accord des États successeurs de l'ancienne monarchie sur des questions de caractère juridique ou concernant des intérêts privés, qui se posent à propos des relations réciproques des territoires transférés. Son objet était, par conséquent, étroitement limité aux intérêts des États successeurs: les autres Puissances n'avaient pas à y participer.

5^e) Question:

Quelles mesures a pris le Gouvernement français pour être représenté à la Conférence qui sera tenue éventuellement à Porto-Rosa?

Quels sont les délégués désignés? Quelles sont les instructions qui leur ont été données?

5^e) Réponse:

Le Gouvernement français s'est activement employé pour assurer le succès de la Conférence de Porto-Rosa. L'établissement de[s] relations économiques normales entre les États nés du démembrement de la monarchie austro-hongroise, l'amélioration des conditions d'échange des marchandises, ainsi que du régime des chemins de fer, sont en effet une condition essentielle en vue de l'affermissement de l'ordre nouveau dans l'Europe Centrale. Depuis un an, c'est un Délégué français, M. Leverve, qui préside à Vienne le Comité où sont représentées l'Italie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Serbie, et qui a pour mission d'administrer, au mieux des intérêts communs et jusqu'à son partage définitif, le matériel roulant ex-austro-hongrois qui composait le parc des chemins de fer de l'ancienne monarchie: l'action de M. Leverve est unanimement appréciée.

Le premier délégué français à la Conférence de Porto-Rosa vient de faire une tournée dans les capitales intéressées, particulièrement à Prague, à Bucarest, et à Belgrade, afin d'obtenir de ces Gouvernements, aux relations desquels entre eux ou avec l'Autriche et la Hongrie, préside encore, au point de vue économique, une certaine défiance, qu'ils apportent à la future Conférence un esprit de conciliation et une volonté de véritable collaboration. La France sera représentée à la Conférence par le Contre-Amiral Fatou qui, jusqu'à ces derniers mois, était le délégué français au Comité financier de la Société des Nations, chargé de la question des secours à l'Autriche, et par M. Leverve, dont il a été question plus haut. Le programme de la Conférence n'étant pas encore définitivement arrêté, les instructions des délégués français n'ont pas encore pu être rédigées, mais elles s'inspireront des considérations que je viens de développer.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

D. Sans N°

Paris, 22 avril 1921.

Le Ministre d'Autriche à Paris² est venu récemment confirmer à la Direction des Affaires politiques et commerciales les assurances données par le Chancelier Mayr à M. Lefèvre-Pontalis au sujet de la question du rattachement. Le Gouvernement autrichien est décidé à se placer loyalement sur la base du traité de St. Germain en Laye. Son attitude restera absolument conforme aux engagements pris par le Chancelier lors de son dernier voyage à Londres et à Paris, vis-à-vis des chefs de Gouvernement alliés et notamment vis-à-vis de M. Millerand.

Le Baron d'Eichhoff a ajouté que si des manifestations en faveur de l'Anschluss venaient à se produire, le Gouvernement autrichien le regretterait, mais qu'il ne s'agirait là que de manifestations provoquées par le sentiment d'incertitude qu'éprouvent les populations à l'égard de l'avenir.

Le Ministre d'Autriche prévoyait déjà la manifestation qui s'est produite à Vienne le 17 de ce mois; d'après lui le Gouvernement autrichien n'y attachait par avance aucune importance.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 72. f. 153.

¹ Le document a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome (Quirinal), à Rome (Saint-Siège), à Berlin, à Berne, à Tokyo, à Bruxelles, à Varsovie, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Budapest, à Sofia, à Constantinople et au Maréchal Foch.

² J. Eichhoff.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 27 avril 1921.

Le Ministre de France à Vienne³ me fait savoir que le Chancelier autrichien⁴ a l'intention de laisser voter par le Parlement, dans quelques semaines, une loi autorisant un plébiscite général pour l'annexion à l'Allemagne. Il considère que ce ne serait qu'une manifestation platonique, et que les puissances de l'Entente pourraient la neutraliser en pressant sur l'Allemagne, et en prenant position devant la Société des Nations.

Le Docteur Mayr s'efforce d'autre part d'obtenir l'appui des pan-germanistes, en insinuant qu'il s'agit d'abord d'obtenir les crédits de reconstitution, et que la question de l'Anschluss se posera forcément après.

Il n'est pas douteux que cette attitude ambiguë présente les plus graves inconvénients. Les puissances ne sauraient sans danger laisser voter par le Parlement autrichien une loi autorisant le plébiscite sur le rattachement à l'Allemagne. M. Lefèvre Pontalis suggère de provoquer les états successeurs à des mesures d'intimidation.

J'estime qu'il convient d'attirer l'attention de ces états sur l'attitude du docteur Mayr, sans les inciter à prendre des initiatives, mais sans les en empêcher. Par contre, il me paraît indispensable que la France, l'Angleterre et l'Italie usent des droits que leur confère le traité de Paix, pour inviter leurs représentants à Vienne à se concerter pour réclamer du Chancelier l'engagement formel de s'opposer au vote de la loi en question, sous peine de se voir retirer l'appui des puissances.

Je vous serai obligé de demander au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, de bien vouloir donner dans ce sens des instructions à son Ministre en Autriche.

[Pour Vienne, Prague, Belgrade, Washington, Varsovie et pour Berne, Bucarest, Budapesth, Bruxelles, Madrid:]

Je vous communique, ci-après, pour votre information, un télégramme que j'adresse aux Ambassadeurs de France à Londres et à Rome.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 72. f. 158.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 1400-1401), à Rome (N° 1202-1203), à Vienne (N° 303-304), à Belgrade (N° 343-344), à Varsovie (N° 542-543), à Prague (N° 260-261), à Washington (N° 926-927), à Berne (N° 184-185), à Budapest (N° 172-173), à Madrid (N° 241-242), à Bucarest (N° 339-340), à Bruxelles (N° 445-446).

² Voir la note précédente.

³ P. Lefèvre-Pontalis.

⁴ M. Mayr.

M. POZZI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 75-76.

Prague, 30 avril 1921, 7h. 5, 19h.
(Reçu: 30 avril, 22h. 45, 22h. 40.)

Je réponds à votre télégramme N° 261¹.

En face du problème autrichien considéré par lui comme une question intéressant l'Europe tout entière, le Gouvernement tchéco-slovaque a le grand désir de se tenir fidèlement aux côtés des Alliés sans prendre directement d'initiatives, alors qu'au contraire il considère le problème hongrois comme le touchant plus personnellement (que les) grandes puissances, et l'obligeant, dans le cas d'une atteinte aux traités, à sauvegarder (spontanément) ses intérêts.

En ce qui concerne les projets de plébiscite acceptés par le Chancelier Mayr, M. Benès estime que l'Europe devrait s'y opposer résolument. „Plutôt que de faire appel publiquement aux sentiments du peuple autrichien, ce qui ne pourrait que l'encourager dans son chantage, m'a déclaré M. Benès, il faudrait signifier cette interdiction au Chancelier. Il serait également indispensable pour être efficace que cette pression fût aussi unanime qu'énergique, afin de ne pas donner à Vienne l'impression de divergences de vues entre les Alliés.”

J'ai indiqué à Votre Excellence, dans mon rapport N° 99 du 26 avril², que quelques esprits clairvoyants commencent ici à sentir que la Bohême pourrait être un jour menacée par l'irrédentisme allemand.

Les rapports entre l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie paraissent actuellement fort (bons). Le Ministre Heindl [Heinl] doit venir demain à Prague pour signé le traité de commerce austro-tchèque. Ce traité dont j'enverrai le texte par la prochaine valise, comporte, à côté d'avantages réciproques, des garanties qui assureront en toutes circonstances le transit à destination de la Tchéco-Slovaquie.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 72. ff. 163-164.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 243.

² Document non reproduit.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N^{os} 305-307.

Vienne, 30 avril 1921, 7h. 30, 7h. 15.
(Reçu: 30 avril, 23h. 35, 23h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme N^o 303¹.

Le Ministre d'Angleterre² m'a dit ce matin que depuis la dernière conférence de Londres, il n'avait reçu de son gouvernement aucune instruction relative à l'Anschluss.

J'ai attiré son attention sur l'ambiguïté de l'attitude du Chancelier³ qui permet aux partisans du rattachement de s'imaginer qu'il considère, lui-même, comme inefficaces les tentatives actuelles du Comité financier de la Société des Nations puisqu'il ne réagit pas davantage dans le moment même où les projets de M. Avenol et ses compagnons ont fait naître ici bien des espérances.

M. Lindley m'a fait observer:

1^o — que ces espérances seraient peu justifiées tant que les États successeurs et les neutres ne se prononceraient pas sur le principe de la suspension des gages.

2^o — que le Chancelier ne lui paraissait pas être sorti des termes du traité en acceptant que le Parlement autorisât un plébiscite sur l'opportunité de l'Anschluss. Ce plébiscite n'étant qu'un acte intérieur et préparatoire, n'ayant aucun effet sur la solution légale de la question, n'a jamais, dit-il été interdit.

Si l'on forçait le Chancelier à poser la question de confiance, quel avantage retirerait-on de la chute du Cabinet alors que nous ne saurions en trouver un qui fût plus hostile que celui-ci à l'Anschluss.

3^o — J'ai répondu que les Puissances avaient intérêt à ne tolérer aucune ambiguïté dans la conduite du Gouvernement au moment où elles s'efforcent de faire aboutir l'essai de reconstitution. S'il comprenait bien son intérêt, le Gouvernement lui-même chercherait à affirmer sa politique de façon à ne pas être dominé par les pangermanistes qui tendent, grâce à sa faiblesse, à absorber rapidement la majorité du parti chrétien social.

Il résulte de cet entretien que le Ministre d'Angleterre n'est encore nullement préparé à la démarche commune prévue par le télégramme de Votre Excellence.

Par contre, l'impression qu'à M. Lindley sur l'attitude peu bienveillante des États successeurs dans la question des gages me confirme dans l'opinion que c'est actuellement de leur côté qu'on doit chercher le point d'appui pour agir sur le chancelier et sur l'opinion publique autrichienne.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 243.

² Sir F. O. Lindley.

³ M. Mayr.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 À M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME ET
 À M. P. CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES

T. N°: Rome 1314-1315-1316
 Londres 1503 par courrier

Paris, 3 mai 1921.

Pour Rome: Réponse à votre télégramme N° 751¹.

Pour Londres: Je reçois le télégramme suivant du Chargé d'Affaires de France à Rome²:

(Reproduire Tél. de Rome N° 751 à 753)³

J'adresse en réponse à M. Charles Roux le télégramme suivant:

Pour les deux: Je suis entièrement d'accord avec M. Contarini sur la nécessité d'éviter que les efforts faits actuellement en vue d'assister l'Autriche ne profitent à l'Allemagne. Il convient donc de s'opposer par tous les moyens possibles à l'Anschluss. Le Secrétaire général de la Consulta sera certainement disposé à prescrire à M. de Martino de s'entendre avec M. de Saint-Aulaire pour insister auprès du Gouvernement britannique, en vue de l'amener à inviter son Ministre à Vienne⁴ à se joindre aux Ministres de France⁵ et d'Italie⁶ pour signifier au Chancelier autrichien⁷ que, s'il laisse le Parlement autrichien voter la loi de plébiscite général, les Puissances alliées ne seconderons plus l'action entreprise en faveur de l'Autriche.

Il ne peut toutefois être question d'enlever à la Société des Nations et aux Banquiers l'organisation de l'assistance financière à l'Autriche, pour la confier aux Gouvernements des pays alliés les plus intéressés. Cette procédure à laquelle on s'était arrêté pendant de longs mois n'a donné aucun résultat, en raison à la situation financière des Gouvernements alliés. Il convient donc que la France, l'Italie et l'Angleterre s'emploient de tous leurs efforts à seconder la tâche de la Société des Nations.

Sous cette réserve, je ne puis qu'approuver l'idée de profiter de la présence prochaine à Paris du Marquis Della Torretta pour me concerter avec lui sur les moyens de faciliter l'assistance à l'Autriche d'une part, et, d'autre part, d'agir politiquement sur le Gouvernement autrichien pour écarter le péril de l'Anschluss.

¹ Document non reproduit.

² F. Charles-Roux.

³ Document non reproduit.

⁴ Sir F. O. Lindley.

⁵ P. Lefèvre-Pontalis.

⁶ Le marquis della Torretta.

⁷ M. Mayr.

M. Lefèvre-Pontalis me signale que son Collègue anglais est sans instructions en ce qui concerne la loi sur le plébiscite et paraît peu disposé personnellement à protester. L'action des Gouvernements alliés risque ainsi d'être réduite à Vienne à celle de la France et de l'Italie. Dans ces conditions, il me paraîtrait indispensable d'encourager les États successeurs (Tchéco-Slovaquie, Serbie, Roumanie et Pologne) à protester de leur côté à Vienne. Je verrai avantage à ce que les représentants italiens dans ces différents pays reçoivent l'instruction de s'entendre à cet effet avec leurs Collègues français.¹

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. ff. 10-12.

247

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 169. Secret.

Rome, 3 mai 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

Mon télégramme n° 751 à 753, en date du 1^o de ce mois², a fait connaître à Votre Excellence les vues que m'a exposées le Secrétaire-Général du Ministère Royal des Affaires Étrangères³, au sujet du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et qui se résument dans une hostilité déclarée contre cette éventualité, redoutée par lui comme un grave danger pour son pays. J'ai noté également que, peu de jours auparavant, le Ministre d'Italie à Vienne⁴ m'avait parlé exactement dans le même sens, exprimant l'avis que les intérêts essentiels de son pays et du nôtre en Autriche concordent parfaitement.

M. Contarini et M. de la Torretta occupent des situations qui donnent, à nos yeux, de l'intérêt aux dispositions dont ils ont fait montre à ce sujet, et qui peuvent leur permettre d'exercer de l'influence sur la politique du Gouvernement Italien. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de suggérer de mettre à profit la présence du Comte Sforza à Londres, accompagné de M. de la Torretta, et éventuellement le séjour du second à Paris à son retour de Londres, pour concerter avec eux une action commune contre la campagne pangermaniste en Autriche et des mesures pratiques en vue de faire vivre la république autrichienne.

Ceci dit, je connais trop la distance qu'il y a, en Italie, entre la parole et l'acte, la diversité des courants qui agissent sur la politique italienne, enfin la difficulté qu'on éprouve ici à aboutir à quelque chose de concret, de pratique, pour ne pas admettre comme

¹ A. Briand a envoyé l'ultime paragraphe de ce télégramme aux représentants diplomatiques de France à Vienne (N° 320-21), à Prague (N° 274-75), à Belgrade (N° 363-64), à Bucarest (N° 347-48), à Varsovie (N° 621-22), avec l'observation suivante: "J'adresse au Chargé d'Affaires de France à Rome le télégramme suivant que je vous communique à toutes fins utiles:" etc...(AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 13.)

² Document non reproduit.

³ Contarini.

⁴ Le marquis della Torretta.

possible que les bonnes dispositions, certainement sincères, de M. M. Contarini et de la Torretta restent à l'état d'intentions. Aussi, en présence d'une campagne pangermaniste qui, elle, ne reste pas à l'état d'intentions, mais au contraire bat son plein et tend rapidement à rapprocher l'heure de la fusion austro—allemande, devons-nous nous demander où, en dehors d'Italie, nous pouvons trouver des concours, pour empêcher la réalisation de ce plan et pour amener l'Italie à s'y opposer aussi.

L'expérience de la récente aventure de l'ex-roi Charles, suivie ici avec tant d'intérêt, peut, à mon avis, nous fournir d'utiles enseignements. Autant qu'on en a pu juger de Rome, un des facteurs qui ont le plus contribué à condamner d'emblée l'équipée de Charles de Habsbourg à Buda-Pesth, et à faire prendre au Gouvernement Italien de prime abord une attitude nette et catégorique, c'est la certitude que la restauration habsbourgeoise en Hongrie ne serait pas tolérée par les voisins de ce pays, lesquels n'hésiteraient pas à s'y opposer par la force.

Si nous arrivions à réaliser la même condition, contre l'hypothèse de l'union de l'Autriche à l'Allemagne, c'est-à-dire si l'on savait à Vienne et à Rome que la réalisation de cette hypothèse amènerait l'intervention armée de la Yougo-Slavie, de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie, il est infiniment probable que cela donnerait à réfléchir, et il l'est encore plus que cela déterminerait l'Italie à se prononcer catégoriquement et à agir. L'Italie, en effet, tient grand compte de ce que pense et fait la Petite Entente; elle a des prétentions à la diriger et veut en paraître le chef: elle doit donc la suivre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma respectueuse considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. ff. 14-15.

248

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 781.

Rome, 7 mai 1921.

(Reçu: 10 mai, 9h. par courrier)

Je réponds à vos télégrammes 1314-15-16¹.

J'ai donné connaissance à M. Contarini du contenu des télégrammes précités de V.

E.

„Vous pouvez dire à Paris, m'a-t-il répondu, que les instructions que vous me demander d'adresser à notre Ambassadeur à Londres² et à nos Ministres à Prague, Belgrade, Bucarest et Varsovie, au sujet de la loi autrichienne sur le plébiscite général,

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 246.

² G. de Martino.

seront certainement envoyées. Peut-être même le Comte Sforza les aura-t-il envoyées directement de Paris où il s'est arrêté, si on lui en a parlé. Il sera à Rome dimanche. Pour m'assurer si rien n'a été déjà fait et, dans la négative, donner plus de force aux instructions, je l'attendrai et lui parlerai dès son retour."

Passant ensuite à la question financière, le Secrétaire Général de la Consulta m'a dit en substance:

„Je n'ai jamais pensé que les Gouvernements alliés devront faire eux-mêmes les opérations financières en faveur de l'Autriche. Je sais qu'ils ne le peuvent pas. Mon idée est de constituer une Commission financière des États créanciers de l'Autriche. Dans une telle Commission, la France et l'Italie auraient, par la force des choses, une influence proportionnelle à leurs intérêts matériels: (supposons 25 % pour chacune) tandis que dans la Société des Nations, elles ne représentent chacune que leur voix. En outre, une Commission financière serait sous la coupe directe des Gouvernements, tandis que la Société des Nations ne l'est pas. Les Gouvernements resteraient toujours libres de graduer leurs concessions éventuelles, de dire par exemple: nous sommes disposés à nous relâcher de telle ou telle exigence résultant du traité, mais sous telle condition. Enfin, ils éviteraient les conséquences juridiques de décisions prises par la Société des Nations."

En sortant de chez Contarini, j'ai vu M. Lago, Directeur des Affaires Politiques et Commerciales, qui, de lui-même, a abordé le même sujet. „Le danger que nous devons éviter, m'a-t-il dit, c'est que, lorsque nous aurons redoré l'Autriche, l'Allemagne ne s'en saisisse. C'est à quoi nous exposent les conséquences juridiques de la Société des Nations dans la restauration financière de l'Autriche, le but que nous devons poursuivre consiste au contraire en ce que l'Autriche, s'unissant à l'Allemagne, toutes nos concessions tombent et puissent être retirées; de sorte que s'unir à l'Allemagne devienne une perte sèche pour l'Autriche et que s'annexer l'Autriche devienne une charge pour l'Allemagne. Ce résultat ne peut être obtenu que si les Gouvernements restent maîtres de la question financière."

Nous sommes donc en présence d'une thèse qui a des défenseurs haut placés à la Consulta. J'ignore si le Comte Sforza est d'accord avec eux.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 10 mai 1921.

Le Ministre de Tchéco-Slovaquie³ a fait savoir hier au Directeur Politique⁴ que M. Benès joindrait à Vienne sa protestation à la nôtre contre le projet de loi autrichien sur l'Anschluss.

M. de Peretti, en prenant acte de cette communication, a indiqué que la Tchéco-Slovaquie devrait presser sur les Gouvernements roumain et serbe pour les inciter à faire de même. M. Osusky va télégraphier dans ce sens à Prague.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 28.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁵

T. N° 162.

Bucarest, 12 mai 1921, s. h.
(Reçu: 13 mai, 13h. 20.)

M. Take Jonesco [Ionesco] étant de retour, je lui ai fait part des indications de votre télégramme 339⁶ au sujet de l'éventualité d'un vote du Parlement autrichien sur la question du rattachement à l'Allemagne.

M. Take Jonesco va donner comme instruction (à son) Ministre à Vienne de (joindre) son action à celle de ses collègues des États successeurs ainsi qu'à celle (du) Ministre de France⁷.

¹ Le télégramme a été communiqué à Prague (N° 282), à Vienne (N° 331), à Bucarest (N° 354), à Belgrade (N° 381), par courrier à Rome (N° 1432) et à Londres (N° 1609).

² Voir la note précédente.

³ Š. Osuský.

⁴ E. de Peretti de la Rocca.

⁵ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Rome, à Prague, à Budapest, à Varsovie, à Londres.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 243.

⁷ P. Lefèvre-Pontalis.

Mes collègues anglais¹ et italien² n'ont reçu aucune instruction au sujet de cette affaire.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 42.

251

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N° 387.

Londres, 12 mai 1921, 20h. 20.

Je réponds à votre télégramme N° 1400⁴.

Le Gouvernement anglais estime qu'il n'y a pas lieu d'adresser une protestation officielle au Gouvernement autrichien, ni même de provoquer l'intervention des états successeurs, car, d'après les renseignements qui lui parviennent de Vienne, le projet de loi, déjà présenté par les nationalistes, prévoit un plébiscite, non sur la question de l'Anschluss lui-même, mais sur la question de savoir si le Gouvernement doit, conformément à l'article 88 du Traité de Saint-Germain, faire appel à la Société des Nations pour obtenir son consentement à l'union avec l'Allemagne. Ainsi conçu le projet de loi, dans la pensée du Gouvernement anglais, ne porte pas violation du traité de Saint-Germain; toutefois le Ministre d'Angleterre à Vienne⁵ a été invité à faire savoir au Chancelier⁶ que si les indications sur la portée du projet ne sont pas exactes et que si en fin de compte l'union avec l'Allemagne doit être le résultat de la présente agitation, le Gouvernement anglais quant à lui ne renoncera à exercer aucun des droits qui lui sont reconnus par le traité de Saint-Germain.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 43.

¹ Sir A. R. Peel.

² A. Martin-Franklin.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Rome, à Prague, à Budapest, à Belgrade, à Varsovie.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 243.

⁵ Sir F. O. Lindley.

⁶ M. Mayr.

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 215.

*Belgrade, 13 mai 1921, 15h.
(Reçu: 14 mai, 9h.)*

Je me réfère au télégramme 381 de V. E.¹.

Le Gouvernement S.H.S. semble disposé à s'associer à nous pour protester contre le mouvement plébiscitaire en Autriche. Mais il désirerait connaître la formule de notre protestation. Je serais reconnaissant à V.E. de me mettre en mesure de donner satisfaction à cette demande.

Le Ministre d'Italie² a pour instruction de s'entendre avec moi sur cette question, et, en fait, je le tiens au courant.

Le Ministre d'Angleterre³ n'a pas d'instructions à cet égard.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 47.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE

T. N° 386.

Paris, 15 mai 1921, 10h. 15.

Je réponds à votre télégramme N° 215⁴.

La formule de protestation sur laquelle tend à se réaliser l'accord avec Rome et Londres, et qui revient à signifier au Chancelier autrichien⁵ que s'il laisse le Parlement voter la loi du plébiscite général les Puissances alliées ne seconderont plus l'action entreprise en faveur de l'Autriche, ne peut évidemment pas s'adapter à la situation de l'État S.H.S.

Il appartient au Gouvernement de Belgrade de rechercher une formule qui réponde plus exactement aux moyens dont il dispose. Il pourrait sans doute s'entendre à ce sujet avec Prague. L'essentiel est qu'il proteste contre un plébiscite contraire aux traités de paix.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. f. 59

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 249.

² V. Galanti.

³ Sir A. Young.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 252.

⁵ M. Mayr.

LE COMITÉ TECHNIQUE GÉOGRAPHIQUE À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

N. N° 78.

Paris, 19 mai 1921.

La lettre d'envoi, en date du 6 Mai 1920², de la réponse des Puissances Alliées et Associées aux contre-propositions hongroises relatives au Traité de Paix donne aux Commissions de Délimitation des frontières de Hongrie la faculté d'adresser au Conseil de la Société des Nations des rapports sur les modifications qu'elles jugeraient nécessaires d'apporter en certains points de la frontière pour corriger „toute injustice contre laquelle des objections fondées pourraient être formulées”.

Le Comité Technique Géographique a étudié les instructions complémentaires à donner aux Commissions de Délimitation des frontières de Hongrie en vue de l'application des dispositions prévues dans la lettre d'envoi précitée. Il en soumet ci-joint le projet³ à la Conférence des Ambassadeurs.

Le Comité Technique Géographique croit devoir attirer l'attention de la Conférence sur les trois points suivants:

1° La lettre d'envoi du 6 Mai ne donne aucune indication sur l'importance des modifications de frontière que les Commissions de Délimitation peuvent proposer. Toutefois, les termes suivants de cette lettre „déplacer, *en certains endroits*, la limite prévue par le Traité”, ont retenu l'attention du Comité Technique Géographique et il a estimé que les modifications [...] l'objet d'un rapport au Conseil de la Société des Nations devaient être locales et ne sauraient, en aucun cas, constituer un tracé notablement différent de celui du Traité de Trianon. Ce sont ces considérations qui ont inspiré la rédaction de l'Article I du Projet d'Instructions complémentaires.

2° Des divergences de vues se sont produites entre les Membres du Comité Technique Géographique au sujet de la façon dont les rapports des Commissions de Délimitation doivent être transmis au Conseil de la Société des Nations.

Les Délégués français, italien et japonais estiment que cette transmission doit être faite par l'intermédiaire de la Conférence des Ambassadeurs. Celle-ci constituant, en effet, l'organe chargé de l'exécution des Traités, suit les travaux des Commissions de Délimitation et doit se rendre compte de la manière dont ces Commissions interprètent les termes de la lettre du 6 Mai, qu'elle a rédigée. La Conférence des Ambassadeurs peut en outre avoir un avis à émettre sur les propositions des Commissions, soit qu'elle juge utile de rappeler des précédents analogues, soit qu'elle ait à fournir des renseignements complémentaires provenant des archives de la Conférence, soit qu'elle tienne à signaler les inconvénients que telle ou telle décision entraînerait.

¹ La note a été signée par le capitaine Watson (délégué britannique), le colonel Bellot (délégué français), le commandant Mazzolini (délégué italien), le capitaine Sakai (délégué japonais).

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

³ Le projet n'est pas reproduit.

⁴ Mots illisibles.

Le Délégué britannique est d'avis que les rapports des Commissions de Délimitation doivent être transmis directement au Conseil de la Société des Nations, une copie en étant simplement adressée à la Conférence des Ambassadeurs à titre de compte-rendu. Le Délégué britannique estime en effet que, la lettre d'envoi ayant admis le recours à la Société des Nations, la question ne concerne plus qu'indirectement la Conférence des Ambassadeurs. C'est à la Société des Nations qu'il appartiendra, si elle le juge utile de demander ultérieurement des renseignements à la Conférence des Ambassadeurs. En outre le Délégué britannique craint que la transmission par l'intermédiaire de la Conférence n'occasionne des retards, nuisibles à une solution rapide des questions posées.

3^o/ Enfin, le Comité Technique Géographique estime qu'il y aurait le plus grand intérêt, pour éviter toute difficulté d'application, à ce que les présentes Instructions, ainsi que les Instructions relatives aux Commissions de Délimitation, en date du 22 Juillet 1920, soient acceptées par toutes les Puissances intéressées et en particulier par la Hongrie.

Si la Conférence des Ambassadeurs partage cette manière de voir, il conviendrait donc d'obtenir l'adhésion de ces Puissances aux dispositions desdites Instructions, par un protocole qui pourrait être signé au moment de la mise en vigueur du Traité de Trianon.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 63. ff. 23-25.

255

M. MAUGRAS, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 373-375.

Vienne, 29 mai 1921, 10h.

(Reçu: 29 mai, 14h.)

D'après ce que le Chancelier² m'a dit aujourd'hui, le Gouvernement italien a fait savoir au Ministre d'Autriche à Rome qu'il faudrait s'attendre à l'occupation de certaines parties du territoire Autrichien au cas où le mouvement plébiscitaire (se) continuerait.

On manifeste dans l'entourage du Gouvernement une réelle inquiétude au sujet d'une éventualité de ce genre et en présence des difficultés de la situation, le Chancelier a réuni aujourd'hui la commission des Affaires extérieures de la Chambre.

Il lui a exposé la situation grave que créerait au pays la continuation du mouvement provincial. Il a attiré son attention sur le danger qui en résulterait pour l'unité de l'Autriche tant en Carinthie qu'en Hongrie occidentale et la possibilité d'une occupation plus ou moins étendue du pays.

Après un débat où l'opposition a vivement reproché au Gouvernement sa faiblesse, les 3 groupes parlementaires ont émis à l'unanimité (le) vœu de voir cesser les plébiscites

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Varsovie, à Belgrade, à Budapest, à Washington, à Bruxelles.

² M. Mayr.

provinciaux. Ils ont décidé d'insister dans ce sens auprès de leurs partisans en Styrie et les pangermanistes ont même accepté d'envoyer un des leurs à Gratz [Graz] pour tenter d'arrêter le mouvement.

Le Chancelier m'a confirmé ces résultats et a exprimé l'espoir que l'appui du Parlement lui permettrait de continuer la lutte contre l'agitation actuelle.

Il ne m'a pas dissimulé toutefois les inquiétudes qu'il conserve à cet égard étant donné la faiblesse du pouvoir central, son manque de moyens d'action et l'état d'esprit très indépendant des provinces.

Je crois que le Gouvernement fait actuellement des efforts sincères pour arrêter une agitation dont il comprend les dangers. S'il avait toutefois agi avec autant d'insistance il y a quelques mois, il ne se trouverait vraisemblablement pas maintenant dans une pareille situation.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 73. ff. 85-87.

256

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AU VICE-AMIRAL FATOU, DÉLÉGUÉ DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE PORTO-ROSA

D. Sans N°

Paris, 3 juin 1921.

Vous avez accompli à mon entière satisfaction la mission dont je vous avais chargé dans les capitales de l'Europe Centrale en vue d'amener les Gouvernements des États héritiers de l'ancienne monarchie dualiste à donner leur adhésion à la réunion de la Conférence Économique que le Conseil Suprême appelait de ses vœux au mois de janvier dernier. Le séjour que vous avez fait à cette occasion tour à tour à Varsovie, à Pest, à Belgrade et à Vienne, en même temps qu'il vous attirait l'estime et la confiance des Gouvernements polonais, hongrois, yougo-slave et autrichien, vous a permis de vous rendre compte personnellement des obstacles apportés par ces Gouvernements à la reprise de la vie normale par la création de barrières économiques artificielles et même par l'adoption de mesures qui équivalaient à une fermeture pure et simple des frontières. D'autre part, il vous a été loisible de mesurer la force des préjugés, des préventions, des haines historiques que je vous signalais dans les instructions dont je vous avais muni et vous avez pu vous rendre compte des répugnances qu'ont témoignées ces Gouvernements à se rallier pour Porto Rosa à l'adoption d'un large programme de travaux qui aurait impliqué une coopération entière et amicale de ces divers États dans l'ordre économique.

Je n'ai donc pas besoin d'insister, au moment où vous vous disposez à vous rendre à Porto Rosa, sur le caractère de votre mission ainsi que sur l'attitude que vous devrez observer afin d'assurer l'adhésion des Gouvernements de l'Europe Centrale au programme qui a été arrêté à Rome par les Ambassadeurs de France¹ et d'Angleterre², de concert avec le Gouvernement italien.

¹ C. Barrère.

² Sir G. Buchanan.

Votre rôle devra être un rôle de conciliation et de persuasion analogue à celui que vous avez tenu durant votre séjour dans les capitales de l'Europe Centrale. Ne recherchant aucun intérêt particulier, la France peut se flatter que sa voix sera entendue par les jeunes États qu'elle a contribué à créer et dont elle a toujours défendu les intérêts. C'est au nom même des intérêts bien compris de ces États qu'elle forme le vœu que la Conférence de Porto Rosa marque enfin le rétablissement des transports des voyageurs et des marchandises entre tous les États et par toutes les lignes de transit en supprimant les interdictions qui existent encore; que cette Conférence consacre un accord général pour la répartition du matériel roulant entre les États intéressés pour la circulation des wagons et pour la location des locomotives et des wagons à consentir par les États les plus riches à ceux qui en sont moins pourvus, enfin qu'elle se prononce pour la restitution des wagons particuliers à leurs propriétaires.

On ne comprendrait pas que sur ces différents points, la Conférence de Porto Rosa ne créât un régime nouveau absolument stable mettant désormais hors d'atteinte du caprice ou de l'esprit de rancune des États transitaires les échanges établis entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. Le rétablissement normal des transports est à la base de la reconstitution économique de l'Europe Centrale. Il commande tous les autres progrès et il est nécessaire que les États issus du démembrement de l'ancien Empire se pénètrent de cette vérité que la fermeture de leurs frontières adoptée comme moyen de représailles est inadmissible parce qu'elle crée un état d'insécurité complet et parce qu'elle peut exercer des contrecoups sur le commerce international dont nul ne peut mesurer la portée.

Il se peut qu'au cours des réunions de Porto Rosa, vous entendiez affirmer par certains délégués des États successeurs que la liberté politique serait chose vaine sans la liberté économique et que cette liberté économique qui constitue précisément pour ces États le principal gain de la victoire.

Vous savez que nous avons tenu le plus grand compte de cet état d'esprit. Aussi pourrez-vous répondre à cet argument en rappelant l'abandon que nous avons consenti de tous les articles du programme de la Conférence qui pouvaient être interprétés comme constituant une atteinte à l'indépendance économique de l'Europe Centrale. Vous démontrerez que la liberté de transit, les facilités données pour la circulation et les échanges ne sauraient entrer dans ce programme de revendications nationales; vous rappellerez enfin qu'au lendemain de l'armistice, nous avons rétabli et nous n'avons jamais interrompu la circulation des trans[its?] avec l'Allemagne, quelques griefs que nous ayons vis-à-vis de notre ancienne ennemie.

Dans cette partie des négociations de Porto Rosa, vous serez particulièrement assisté par le deuxième délégué, M. Leverve, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Président du Comité de Circulation du Matériel Roulant de l'Europe Centrale, dont l'expérience et la haute autorité seconderont votre tâche. M. Leverve établira sous sa responsabilité les rapports relatifs à ces questions.

Si une charte nouvelle des moyens de communication dans l'Europe Centrale doit nécessairement sortir des délibérations de Porto Rosa, l'opinion publique chez les Puissances alliées serait déçue au cas où cette Conférence ne consacrerait pas aussi quelques résultats dans l'ordre commercial et économique. Le programme prévoit, à cet égard, la conclusion d'accords pour les échanges de produits les plus essentiels: denrées, charbons, coke, pétrole, minerai, produits métallurgiques.

Aux vœux que vous présenterez en ce sens, d'accord avec les délégués anglais et italiens, les délégués des États successeurs ne manqueront pas d'alléguer d'une part l'insécurité résultant de l'avitement de certains signes monétaires et d'énumérer, d'autre part, les accords commerciaux qui sont déjà intervenus entre eux au cours de ces derniers mois. Comme vous le savez, ces accords sont surtout fondés sur le système des contingentements et des permis d'exportation, système plus défendable au point de vue de la fiscalité qu'au point de vue de la stabilité des rapports commerciaux.

Il faut s'attendre, en outre, à ce que les délégués des États successeurs manifestent encore plus de répugnance pour la proposition que l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome a formulée ces jours derniers et qui consiste à „rechercher à Porto Rosa les possibilités d'arrangements afin d'écarter les difficultés que pourrait entraîner un système de licence ou de prohibition d'importation de certaines catégories d'articles et de marchandises”.

Il vous appartiendra donc, d'accord avec les délégués anglais et italiens, de rechercher les conditions dans lesquelles des arrangements séparés pourraient être conclus, dans cet esprit, entre deux ou plusieurs des États intéressés. Vous ne manquerez pas de faire valoir à cette occasion la nécessité pour certains États, comme la Tchéco-Slovaquie, de rechercher un équilibre commercial hors de l'Allemagne qui sera de plus en plus obligée, pour le paiement des réparations, d'imposer fortement son industrie et d'élever le prix de ses transports. Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs qu'au fur et à mesure que s'atténueront les préjugés et les rancunes, les relations économiques brisées par les événements de novembre 1918 reprendront le cours que leur assignent les conditions géographiques qui ont commandé de tout temps les échanges dans cette partie de l'Europe. Dès cette année, c'est la Tchéco-Slovaquie qui occupe le premier rang dans le commerce d'importation et d'exportation de l'Autriche et pour ce qui est de ce dernier pays, sa situation comme grand État de transit et comme État industriel lui assure un rôle important parmi les États de l'Europe Centrale.

Déjà un certain nombre d'accords commerciaux ont été conclus entre certains des États successeurs de l'Empire d'Autriche—Hongrie. Il sera utile d'en dresser la liste et d'en établir le bilan, d'examiner, d'accord avec les intéressés ce qu'ils apportent et ce qu'ils refusent, comment ils peuvent être complétés, enfin quels accords nouveaux doivent être négociés pour créer un réseau de conventions économiques, permettant à la vie commerciale de reprendre d'une façon normale dans cette région de l'Europe.

Tels sont les points sur lesquels devra porter votre effort et telle est aussi la limite assignée à votre action.

Il se peut en effet que la réunion des délégués de tous les États issus de l'ancienne monarchie soit l'occasion d'un échange de vues dans le domaine politique provoqué par les événements mêmes qui pourront surgir pendant que siégera la Conférence de Porto Rosa. Je cite, à titre d'exemple, le plébiscite projeté en Styrie par les autorités provinciales contre le gré du Gouvernement autrichien ou encore le règlement de la question de la Hongrie occidentale.

Vous auriez, dans ce domaine, à observer la plus complète réserve, et si vous étiez sollicité de formuler un avis à en référer aussitôt à notre Ambassadeur à Rome. Vos services antérieurs à la Commission Interalliée du Danube m'avaient fait augurer favorablement de la mission que je vous avais confiée dans le centre de l'Europe; la haute

estime et la confiance que vous avez su acquérir auprès de ces États au cours de cette mission me donnent l'assurance que vous accomplirez à la pleine satisfaction la seconde partie de votre tâche.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 5-11.

257

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR À LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 4 juin 1921.

L'Ambassadeur d'Italie³ m'a remis aujourd'hui une invitation adressée par son Gouvernement au Gouvernement français à prendre part à la Conférence de Porto-Rose, qui doit se réunir le 15 juin prochain. Le comte Bonin-Longare m'a fait connaître en même temps le texte définitif du programme de la Conférence que je vous communique ci-dessous à toutes fins utiles:

— I —

Examen des possibilités que des conventions de compensation soient conclues entre les États de la succession austro-hongroise, concernant l'échange des produits les plus essentiels, tels que denrées, charbon, coke, pétrole, minerais, produits métallurgiques etc...

— II —

Accords pour faciliter les communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre les États successeurs de l'Autriche-Hongrie.

— III —

Accords pour accélérer les transports des marchandises et des voyageurs d'un État à un autre en supprimant les interdictions qui existent encore pour les transports entre voisins et les transports en transit à travers les États intermédiaires.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (par courrier N° 2137 R.X.), à Washington (N° 1294 R.X.), à Vienne (N° 381 R.X.), à Varsovie (N° 1024 R.X.), à Belgrade (N° 429 R.X.), à Prague (N° 305 R.X.), à Bucarest (N° 381 R.X.), à Budapest (N° 202 R.X.).

² Voir la note précédente.

³ Le comte Bonin-Longare.

— IV —

Accords au sujet de la possibilité de transporter les marchandises d'un entrepôt d'un État à un autre à travers le territoire d'un troisième.

— V —

Accords concernant:

- a) la circulation des wagons;
- b) la location des locomotives et des wagons à consentir par les États les plus riches à ceux qui en sont moins pourvus;
- c) la réparation du matériel roulant;
- d) libre circulation des wagons (wagons citernes, wagons des Compagnies de location).

— VI —

Possibilité d'arrangements afin d'écarter les difficultés que pourrait entraîner un système de licence ou de prohibition d'importation et d'exportation de certaines catégories d'articles et de marchandises.

J'ai répondu à l'Ambassadeur d'Italie que le Gouvernement français se rendrait à cette invitation et qu'il serait représenté à Porto-Rose par l'amiral Fatou auquel serait adjoint M. Leverve comme délégué technique.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 82. ff. 13-14.

258

NOTE SUR LA MISSION DE M. TELEKI À PARIS¹

N. N° 13.

Paris, 4 juin 1921.

Le Comte Teleki, Président du dernier Conseil des Ministres hongrois, a été chargé par le Cabinet de Budapest de venir en mission à Paris pour exposer les espoirs nourris par le Gouvernement hongrois au sujet de certaines questions et compléter ainsi les propos officiels précédemment tenus par le Docteur Halmos.

Au cas où le Gouvernement hongrois ne recueillerait pas à Paris les encouragements qu'il escompte, le Comte Bethlen, Président du Conseil, aurait l'intention d'abandonner bientôt le pouvoir au parti germanophile, encore très puissant du Comte Andrássy. Revenu au Gouvernement, ce parti mettrait tout ses espoirs dans le relèvement de l'Allemagne, dans la réunion de l'Autriche au Reich et dans l'écrasement de la Tchéco-Slovaquie enserrée dans un Mittel Europa reconstitué.

¹ La note a été rédigée par M. Piègre.

Les questions sur lesquelles le Comte Tcheki [Csáky] désire attirer l'attention du Gouvernement de la République sont celles des Comitats occidentaux, de la protection des minorités et de la reprise des négociations avec les Tchèques.

Comitats occidentaux

La Hongrie voudrait avoir toute liberté de s'entendre avec l'Autriche sur le partage de ces territoires, moins pour de sérieuses raisons économiques que par orgueil national. La Conférence des Ambassadeurs ne s'y oppose pas, il est vrai, de façon formelle, mais des bornes assez étroites semblent avoir été fixées par l'Entente aux conséquences possibles des négociations déjà engagées. Le Gouvernement hongrois n'ignore pas la démarche du Ministre d'Autriche¹ auprès de la Conférence en vue d'obtenir une sorte de protection contre les demandes de la Hongrie. Le Comte Bethlen, Président du Conseil hongrois espère toutefois arriver à convaincre le Gouvernement autrichien qu'un partage ménageant l'amour-propre magyar pourrait avoir lieu sans dommage pour l'Autriche.

Protection des minorités

Le Cabinet de Budapest attache surtout de l'importance, au sujet des minorités, à la Transylvanie. Il a déjà fait de nombreuses réclamations concernant le traitement infligé aux Hongrois de cette région aujourd'hui roumaine. Le Gouvernement roumain a toujours répliqué que le traitement était le même pour tous les habitants. En fait deux lois agraires différentes sont appliquées en Transylvanie et en Roumanie proprement dite. Celle de Transylvanie est beaucoup plus dure, les grandes propriétés étant aux mains des Hongrois. Un traitement d'exception est donc bien infligé aux Hongrois de Transylvanie, non à leurs personnes, il est vrai, mais aux territoires leur appartenant.

Le Gouvernement hongrois désirerait obtenir qu'un traitement favorable fut accordé à ses compatriotes par le Gouvernement roumain.

Négociations avec les Tchèques

La reprise des négociations déjà entamées à Bruck avec les Tchèques pour la solution des difficultés économiques dont souffrent actuellement la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie elle-même, dépourvue de débouchés pour son industrie, intéresse encore plus le Gouvernement hongrois.

Les quatre grandes Commissions prévues à Bruck vont être constituées de concert avec le Gouvernement de Prague.

En retour des arrangements qu'il serait disposé à conclure avec le Gouvernement tchéco-slovaque, le Cabinet de Budapest espère en obtenir un régime efficace pour la protection des minorités hongroises.

¹ J. Eichhoff.

VISITE DU COMTE TELEKI

6 juin 1921.

Le Comte Teleki, ancien Ministre des Affaires Étrangères de Hongrie a demandé une audience au Président du Conseil des Ministres¹. Le Comte Teleki qui, dans la vie privée, est un géographe de valeur, a été un des plus chauds artisans de la politique de rapprochement avec la France. Il a d'ailleurs donné à cette politique un caractère accentué qui a dépassé de beaucoup les intentions du Gouvernement français.

Actuellement son voyage à Paris a pour but de s'assurer que le Gouvernement français est décidé à soutenir la Hongrie dans l'interprétation qu'elle entend donner à la lettre d'envoi² accompagnant le traité, et par voie de conséquence à la déclaration qui a été faite par le Gouvernement français au moment de la signature des accords économiques franco-hongrois.

On assure que si le Comte Teleki n'obtient pas de déclarations suffisantes du Gouvernement français, le Ministère hongrois actuel quitterait le pouvoir et que la Hongrie s'orientera vers l'Allemagne, en envisageant l'hypothèse du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, mais en escomptant la chute de la Tchéco-Slovaquie par voie d'encerclement.

Dans une conversation préliminaire qu'il a eue avec le Directeur des Affaires Politiques³, le Ministre de Hongrie à Paris⁴ a dû reconnaître qu'en somme le Comte Teleki venait demander l'appui de la France pour permettre à la Hongrie de se soustraire à l'exécution du traité.

La Hongrie prétend en effet s'opposer au transfert à l'Autriche des Comitats occidentaux, car les négociations qu'elle veut entreprendre avec sa voisine ne tendent rien moins qu'à remettre en question cette cession. C'est le point le plus délicat. Avec la Tchéco-Slovaquie en effet, des pourparlers ont lieu pour assurer des rapports à peu près normaux. Si, au contraire, la Hongrie ne gardait pas les Comitats, elle escompterait une réannexion d'une partie des territoires cédés par elle aux États de la Petite Entente.

M. de Peretti n'a pas caché au Ministre de Hongrie que la parole de la France était engagée et qu'elle ne pouvait se soustraire à exiger de la Hongrie l'exécution du Traité.

Le Comte Teleki a vu aussi M. de Peretti, mais son langage a été plus voilé. Il a recueilli d'ailleurs les mêmes indications de la bouche du Directeur des Affaires Politiques.

Il est certain, comme M. de Peretti l'a indiqué, que le Gouvernement hongrois s'exagère tout à fait la portée de la déclaration faite par la France en 1920, à la Hongrie. Le Gouvernement français s'en est tenu strictement à la lettre d'envoi du Traité qui prévoit la possibilité de règlements amiables pour des remaniements territoriaux de détails, en vue de réparer toute injustice territoriale ou ethnique, mais après recours à la Société des

¹ A. Briand.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

³ E. Peretti de la Rocca.

⁴ I. Praznovszky.

Nations. Le Gouvernement français s'est évidemment montré également prêt à faciliter des tractations entre la Hongrie et ses voisins, mais la déclaration française spécifiait bien qu'il s'agissait uniquement d'entente amiable comportant des avantages réciproques.

Entrer dans la voie indiquée par le Gouvernement hongrois, ce serait mettre la France en opposition avec ses Alliés de la Petite Entente. Même en ce qui concerne l'Autriche, malgré les manifestations pangermanistes qui s'y produisent, il est évident que nous ne pouvons, sans exciter de nouveau les soupçons de nos Alliés, prendre l'initiative de surseoir à l'exécution d'une disposition formelle du Traité. Ce serait en contradiction avec la politique générale de la France qui est basée sur l'exécution intégrale des traités de paix.

En revanche, les Puissances ne se sont jamais opposées à ce que l'Autriche et la Hongrie causent entre elles, pour rectifier au besoin la frontière dans les Comitats et les ont même encouragées. Mais la Hongrie ne se contente pas de rectifications, elle voudrait aboutir à l'annulation de la cession.

On peut, il est vrai, se demander, si, en présence des manifestations annexionnistes d'Autriche, il ne serait pas opportun de proposer à la Conférence des Ambassadeurs de notifier au Gouvernement autrichien qu'il ne peut réclamer l'exécution du Traité en ce qui concerne les Comitats, que si lui-même l'exécute en s'opposant aux démonstrations plébiscitaires favorables à l'Anschluss. Mais c'est là une question qui ne regarde que les Puissances et aucune promesse, semble-t-il, ne peut être faite à cet égard à la Hongrie. On ne [p]eut que l'encourager à développer avec ses voisins les relations amicales, par voie de conversations, telles qu'elles ont eu déjà lieu à Bruck avec la Tchéco-Slovaquie.

De même, pour la protection des minorités hongroises se trouvant en territoire annexé par les petits alliés, c'est à la Société des Nations que le traité confère le pouvoir d'intervenir pour faire respecter les clauses des minorités. La Conférence des Ambassadeurs a transmis à la Société des Nations les plaintes du Gouvernement hongrois. Tout ce que peuvent faire les Alliés, c'est de signaler amicalement la situation des Hongrois aux petits Alliés, mais sans que leur démarche prenne l'aspect d'une intervention en faveur d'un ex-ennemi.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 49. ff. 69-72.

259

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 109.

*Budapest, 8 juin 1921, 18h.
(Reçu: 9 juin, 12h. 15.)*

La presse hongroise a annoncé ce matin la ratification du traité de Trianon par la Chambre des Députés. Des nombreux articles il se dégage:

(1° —) Une impression de satisfaction à la pensée (que) le traité va entrer en vigueur et entraîner le retour à la Hongrie des territoires occupés par les Serbes;

2° — Une déception causée par les discours, peu sympathiques dans l'ensemble, prononcés à la Chambre française, alors que l'opinion hongroise s'était réjouie de plusieurs discours favorables prononcés à la Chambre des Communes.

3° — La persistance de la désillusion déjà signalée par mon télégramme 104¹ (1 gr. fx)² résulte du rapport de M. Guerni(er).

Il est certain, toutefois, que la consigne a été donnée par le Gouvernement aux journaux de ne témoigner aucune amertume qui pourrait être mal interprétée à Paris.

Au surplus, (la) résignation (aux) conditions du traité s'est (beaucoup) affirmée depuis quelques mois et les Cabinets successifs en ont fait leur programme officiel. Le Comte Bethlen a marqué très nettement cette (1 gr. fx)³ au moment de sa récente accession au pouvoir.

AD.Société des Nations vol. 1052. f. 1.

260

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE⁴

T. N° 5

Paris, 9 juin 1921, 10h.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous, à toutes fins utiles, le télégramme que j'adresse à notre Ambassadeur à Rome⁶:

„J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le télégramme que m'adresse notre Ministre à Varsovie⁷ au sujet de la Conférence de Portorose:

«Le Ministre de Pologne à Rome⁸ a fait savoir à Varsovie que, d'après une conversation qu'il a eue à la Consulta, la Conférence de Porto Rosa pourrait être ajournée si le Gouvernement polonais le demandait.

J'ai répondu au Président de la Délégation polonaise qui me faisait part de cette information, que le Gouvernement français avait insisté à plusieurs reprises pour que la Conférence se réunisse le plus tôt possible et qu'il était certainement opposé à tout ajournement. On répondra à M. Skirmunt que la suggestion qui lui a été faite ne doit pas être relevée.»

¹ Document non reproduit.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 2225), à Vienne (N° 392), à Prague (N° 309), à Belgrade (N° 438), à Bucarest (N° 389), à Budapest (N° 206).

⁵ Voir la note précédente.

⁶ C. Barrère.

⁷ F. Panafieu.

⁸ C. Skirmunt.

La suggestion faite au Ministre de Pologne à Rome révèle les tendances de la politique suivie par l'Italie dans les pays danubiens. Le Gouvernement français s'opposera à tout ajournement de la Conférence de Portorose. Vous pourrez, le cas échéant, le laisser entendre à la Consulta."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 82. ff. 26-27.

261

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. GOUT, CHEF DU SERVICE FRANÇAIS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS¹

T. N° 85. Par courrier.

Paris, 18 juin 1921.

Pour tous sauf M. Gout: J'adresse le télégramme suivant au Chef du Service français de la Société des Nations, actuellement à Genève:

Pour tous: Au cas où la demande de la Hongrie tendant à être admise dans la Société des Nations ferait l'objet d'un examen préalable devant le Conseil, au cours de la présente session,² le représentant de la France ne devrait pas perdre de vue que le Traité de Trianon n'est pas encore en vigueur et qu'un délai de quelques mois sera tout au moins nécessaire pour qu'on puisse se rendre compte si la Hongrie exécute loyalement les clauses du traité.

Il sera particulièrement intéressant de connaître à cet égard les dispositions marquées par les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Italie, ainsi que par ceux des petits États voisins de la Hongrie.

AD.Société des Nations vol. 1052. ff. 2-3.

262

M. POZZI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 138.

Prague, 18 juin 1921.

D'importants pourparlers sont actuellement engagés, à Prague et à Budapest, entre des techniciens hongrois et tchèques, pour arriver à un accord économique général entre les deux Gouvernements.

¹ Le télégramme a été communiqué par courrier à Berlin (N° 1436), à Berne (N° 226), à Madrid (N° 281), à Washington (N° 1345), à Bruxelles (N° 760), à Londres (N° 2384), à Rome (N° 2064), à Budapest (N° 233), à Vienne (N° 420), à Varsovie (N° 1114), à Bucarest (N° 423), à Belgrade (N° 470), à Sofia (N° 188).

² Le 20 juin, le représentant de France à Genève a annoncé à A. Briand que "Le Conseil de la Société ne prendra aucune décision sur la demande de la Hongrie dans cette session".

Les experts, réunis en quatre Commissions réparties entre les deux capitales, doivent se mettre d'accord sur un programme très vaste qui comprend à la fois un règlement financier (dettes réciproques, transfert des dépôts, rentes et pensions des employés publics), l'organisation judiciaire dans les territoires cédés, l'étude des questions douanières (établissement de nouveaux tarifs, paiement des droits), et enfin l'amélioration du trafic commercial entre les deux pays (chemins de fer, navigation, communications postales).

Il convient de noter que les Slovaques ont demandé à jouer un rôle prépondérant dans la Commission juridique-politique qui s'occupe des droits des minorités. Hier a eu lieu au Ministère des Finances de Prague, la première séance de la Conférence financière, sous la présidence d'un haut fonctionnaire tchèque, tandis que le 13 juin s'était ouverte au Ministère des Affaires Étrangères de Budapest la première conférence où M. Dvoracek représentait le Gouvernement tchécoslovaque comme principal délégué.

D'après les déclarations que m'a faites le gérant du Ministère des Affaires Étrangères¹, le Gouvernement tchécoslovaque n'eut pas été fâché d'avoir conclu les arrangements de la future conférence de Porto-Rosa avant d'entrer en négociations avec les Magyars, afin de se trouver, vis-à-vis de ces derniers, dans une situation encore plus forte, et M. Girsá donnait cette preuve du désir sincère du Ministère des Affaires Étrangères tchécoslovaque de ne pas retarder indéfiniment la date de la réunion de ladite conférence (Voir mon télégramme N° 102 du 12 juin²). Je ne crois pas, en effet, bien qu'il en ait pris volontiers son parti, que ce soit le Gouvernement tchèque qui ait assumé l'initiative de ce retard, mais plutôt — comme l'indiquent les dernières communications de Votre Excellence — l'Italie.

Le petit nombre de personnalités compétentes dont on dispose ici pour discuter des questions de cette nature nécessitera sans doute une interruption momentanée, ou au moins un ralentissement des pourparlers magyaro-tchèques, afin que les mêmes experts puissent également le mois prochain prendre part aux conversations de Porto-Rosa, — à moins que ces dernières ne soient encore une fois ajournées.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 82. ff. 51-52.

263

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. DEFANCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID

D. N° 336. Urgent.

Paris, 20 juin 1921.

Vous n'ignorez pas que le Gouvernement de la République se préoccupe, comme les Gouvernements alliés, des dangers que peut faire courir à la paix générale la prolongation du séjour de l'ex-empereur Charles en Suisse.

¹ Girsá.

² Document non reproduit.

Il y aurait grand intérêt à ce que le Gouvernement espagnol lui accordât l'hospitalité¹, à condition bien entendu d'entourer son séjour des précautions nécessaires pour éviter un départ subit de l'ex-souverain et de le tenir notamment à l'écart des endroits dans lesquels il pourrait se livrer facilement à des intrigues, en vue d'une restauration éventuelle.

D'accord avec le Gouvernement britannique, j'estime qu'une démarche de ce genre aurait chance d'aboutir, si elle était effectuée conjointement par les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Votre Collègue anglais a déjà reçu les instructions nécessaires à cet effet. Je vous autorise à vous concerter avec lui et avec l'Ambassadeur d'Italie pour effectuer la démarche dont il s'agit dès que le Baron Fasciotti sera également muni des instructions utiles.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. f. 97.

264

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 178.

Budapest, 27 juin 1921.

Le Comte Apponyi, que je n'avais pas rencontré depuis longtemps, est venu me rendre visite. Cette démarche n'avait d'ailleurs aucun objet précis; mais, avec sa faconde habituelle et le charme spécial qui se dégage de sa parole, le vieil homme d'État m'a entretenu de diverses questions qui l'intéressent particulièrement.

Il m'a d'abord exposé l'impression qu'il avait rapportée de son voyage à Genève où il avait été représenté le Gouvernement Hongrois dans une réunion annexe de la Société des Nations et à laquelle des délégués allemands avaient été aussi admis. Il m'a déclaré à ce propos s'être aperçu de la bonne volonté manifestée à cette occasion par la France qui, au lendemain de la soumission de l'Allemagne à nos exigences, s'était efforcée de prouver à Genève ses dispositions conciliantes vis-à-vis de ses anciens ennemis. Ces paroles du Comte Apponyi méritent d'être enregistrées, car, depuis un an, la manière, toujours fort correcte, d'ailleurs, dont il parle de notre pays, ne témoigne plus des mêmes sentiments, mais au contraire d'une amertume voilée, bien proche de celle qui éclate, avec moins de réserve, chez beaucoup de Hongrois.

Le grand désir que m'a exprimé le Comte Apponyi serait de voir la Hongrie admise dans la Société des Nations. Il escompte cette réception pour septembre. Il craint toutefois des résistances de la part de certains États en l'espèce, les États de la Petite-Entente, et il ne m'a pas caché que vive serait sa désillusion si des manœuvres hostiles et sans cause devaient être effectuées pour retarder l'entrée de son pays dans l'organisme international chargé de préparer la pacification universelle.

¹ Le gouvernement espagnol avait donné une réponse négative à la même demande de l'Ambassadeur britannique à Madrid. C'est pourquoi on a décidé de faire une démarche commune des Ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie.

J'ai répondu au Comte Apponyi que je serais volontiers à cet égard son interprète auprès de Votre Excellence, et que je souhaitais, pour ma part, que ses vœux fussent réalisés.

Passant à une autre question, mon interlocuteur m'a alors entretenu du dernier voyage, déjà presque ancien, qu'il avait fait à Paris, et de l'accueil dont l'avaient honoré les hommes d'État français. Il s'est exprimé avec une parfaite modération au sujet des dispositions qu'il avait rencontrées. Toutefois, plusieurs paroles qu'il a laissé échapper, révèlent que cette modération était plus apparente que réelle et qu'il nourrit aujourd'hui à notre égard quelque ressentiment. J'ai cru devoir les relever en lui déclarant que le Gouvernement de la République s'inspirait uniquement du traité de Trianon, et qu'aucun homme d'État étranger, appartenant-il à la Petite-Entente, n'était capable, contrairement à ce qu'il semblait croire, d'influer sur le cours de notre politique dans l'Europe Centrale ni de nous faire épouser certaines passions. Je lui ai signalé en même temps que M. Benès avait fait preuve, au surplus, d'une largeur de vues indéniable au moment des entrevues de Bruck avec le Comte Teleki et le Dr. Gratz, et qu'aujourd'hui encore sa rencontre à Marienbad avec le Comte Banffy ne pouvait passer pour l'indice d'une hostilité systématique. Le Comte Apponyi n'a pas insisté, et, généralisant la conversation, m'a exprimé, à titre purement académique, son regret que la France n'ait pas compris finalement d'une manière plus complète toutes les ressources que pouvait lui offrir la Hongrie pour l'extension et l'affermissement de son influence dans l'Europe Centrale ou Orientale. Il a ajouté que d'ailleurs il reconnaissait fort bien l'impossibilité où se trouvait le Gouvernement de la République, pour diverses raisons, de rien modifier au traité de paix. C'est surtout l'avenir, m'a-t-il affirmé, qu'il avait en vue et pour la préparation duquel l'appui bienveillant de la France lui eût semblé précieux. Il m'a répété encore, à cette occasion, combien il déplorait le malentendu qui s'était établi autour de la lettre d'envoi¹ et au sujet duquel il avait tenté de s'expliquer à Paris, notamment auprès de M. Berthelot.

Comme j'objectais au Comte Apponyi que, comptant seulement nous en tenir très loyalement aux termes du traité, nous n'avions aucune hostilité spéciale contre la Hongrie, et même que nous étions prêts à favoriser le relèvement de son pays, dans les conditions exposées par Votre Excellence dans son récent discours à la Chambre des Députés, le vieil homme d'État me répondit qu'une grande différence existait pourtant dans le degré de bienveillance pour sa patrie, entre les paroles prononcées à la Chambre française et au Parlement anglais, lors de la discussion relative à la ratification du traité. Je m'attendais à cette déclaration. Elle confirme les craintes que je m'étais permis d'exprimer, à ce même sujet, comme conclusion à ma lettre No 166 du 12 juin². Sans attacher d'ailleurs plus d'importance qu'il ne convient à l'appréciation ainsi formulée par le Comte Apponyi et qui sera, soyons-en sûrs, exploitée abusivement par nos nombreux adversaires sur les bords du Danube, prenons-en acte, en tout cas, soit pour nous rappeler la manière dont sont trop facilement dénaturées parfois nos meilleurs intentions, soit pour combattre de notre mieux

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

² Document non reproduit.

par une propagande appropriée celles que l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie mènent activement chacune en leur faveur pour établir, au détriment de la nôtre, leur influence dominante à Budapest.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 49. ff. 95-97.

265

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 152.

Prague, 27 juin 1921.

D'après ce que M. Benès m'a dit de l'entrevue qu'il vient d'avoir à Marienbad avec le Comte Banffy et le Comte Teleki, dont j'ai indiqué brièvement les résultats dans mon télégramme de ce jour¹, il a trouvé les Hongrois dans un état d'esprit très différent de celui qui les animait à Bruck. Depuis cette date en effet, plusieurs événements, tels que l'équipée de l'ex-roi Charles et l'attitude prise à cette occasion par la Petite Entente, la signature de la convention roumano-tchécoslovaque, le rapprochement qui se dessine entre la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, le voyage du Comte Teleki à Paris et à Londres, dont celui-ci a rapporté l'impression, d'après un propos répété par le Comte Szapary, qu'il n'y avait rien à faire contre M. Benès, ont ramené les Hongrois au sens des réalités.

Dès l'entrevu de Bruck, il avait été décidé qu'après la réunion des quatre Commissions indiquées dans mon rapport du 16 mars², les Ministres se rencontreraient de nouveau pour résoudre les questions que poseraient les travaux de ces Commissions et qui risqueraient d'en entraver la bonne marche. À la suite de la tentative de restauration de l'ex-roi, M. Benès s'était tenu coi, et ce sont les Hongrois qui, après quelques tergiversations, lui ont fait proposer de reprendre le projet primitif, ce à quoi M. Benès avait consenti, en mettant cependant pour condition que le Ministre hongrois viendrait cette fois sur le territoire tchéco-slovaque. Karlovy Vary avait été primitivement choisi, puis, faute de logements disponibles on se décida pour Mariánské Lázně.

Les Magyars, qui espéraient beaucoup de l'attitude conciliante de M. Benès à Bruck, avaient cru pouvoir, dans les Commissions, traiter sur un pied d'égalité complète et présenter, par exemple, dans la Commission économique, l'exportation de céréales en Tchéco-Slovaquie et l'ouverture de la Hongrie aux produits manufacturés de Tchéco-Slovaquie comme des concessions de leur part en échange desquelles ils avaient le droit d'en réclamer d'autres. M. Benès leur a fait remarquer à Mariánské Lázně que la situation était différente, qu'il pouvait, quant à lui, s'en tenir à l'application du traité, qui assurait à la Tchéco-Slovaquie des avantages suffisants, et que les arrangements à intervenir constitueraient au contraire des concessions de la part de celle-ci.

¹ Document non reproduit.

² Document non reproduit.

Différentes autres questions ont été aussi mises au point en ce qui concerne par exemple la protection des minorités, le sort des anciens employés d'État, la reconnaissance de l'indigénat aux sujets hongrois dans les territoires tchéco-slovaques ayant fait partis du Royaume, l'application de la loi agraire tchéco-slovaque aux ressortissants hongrois que leur Gouvernement pensait pouvoir y faire échapper, l'itinéraire du train d'Orient que les Hongrois voulaient détourner de Bratislava et faire passer par Bruck.

En ce qui concerne l'amnistie réciproque, M. Benès a déclaré ne pouvoir y procéder pour sa part que lorsque la Hongrie aurait renoncé à toute propagande en Slovaquie et dissout les associations qui s'y livraient, ce que le Comte Buffy [Bánffy] s'est engagé à faire.

Enfin, arrivant aux questions purement politique le comte Bück [Bánffy?] a demandé qu'elles soient traitées en dehors et à part, sa position devant être intenable en Hongrie si ses déclarations à leur sujet figuraient dans le compte rendu de l'entrevue. Ceci accepté, il a dit à M. Benès qu'il ne pouvait pas reconnaître publiquement que la question des Habsbourg était d'ordre international, mais qu'il souhaitait la journée *sine die* et que des mesures étaient prises pour faire reconduire à la frontière l'ex-Roi Charles s'il tentait encore de revenir en Hongrie. M. Benès lui a répondu qu'il ne voulait pas compliquer sa tâche mais que ses alliés et lui avaient, de leur côté, pris toutes leurs mesures pour obtenir eux-mêmes ce résultat, s'il était nécessaire; il devait donc être bien entendu qu'au cas où la Hongrie ne procéderait pas dans le délai de trois jours à la liquidation d'une semblable aventure, la Petite Entente agirait aussitôt. M. Benès est en effet persuadé que si le renvoi de l'ex-roi a tant tardé à Prague, c'est que le Gouvernement hongrois se réservait de voir comment la tentative tournerait, tout prêt à la soutenir si elle avait paru avoir quelques chances de succès et qu'il ne s'est décidé à faire partir l'ancien souverain que devant les menaces de la Petite Entente.

En somme, l'entrevue de Mariánské Lázně a mis les choses au point, en démontrant aux Hongrois que le temps des illusions était passé. Les commissions vont reprendre leurs travaux, et une nouvelle entrevue est projetée pour un avenir prochain.

M. Benès a donc fait un pas de plus dans la voie de la consolidation de l'Europe centrale telle qu'il l'a conçue et menée à bien jusqu'ici, c'est-à-dire vers l'établissement, entre les États successeurs, de relations telles que le reproche d'avoir balkanisé l'Europe Centrale ne puisse plus lui être adressé et qu'il n'y ait plus prétexte à souhaiter la constitution d'une confédération danubienne. Les liens entre les États intéressés seront assez étroits pour que la vie circule entre eux, mais ils aboutiront à Prague.

Pour que le plan que j'attribue à M. Benès soit parachevé, il faudra que l'Autriche y trouve sa place. C'est avec elle que la Tchéco-Slovaquie a traité en premier lieu mais depuis lors les difficultés croissantes que ce pays a à vivre ont posé d'autres conditions au problème. J'ai l'impression que M. Benès s'abstient de le traiter parce que les grandes Puissances s'en préoccupent actuellement, et qu'il ne veut pas marcher sur leur brises, mais qu'il se réserve de le reprendre par la suite. Le bruit que le Président Masaryk, en revenant de Capri, se rencontrerait avec le Président Hainich [Hainisch] tend à donner quelque vraisemblance à cette hypothèse.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 119.

*Budapest, 27 juin 1921, 17h. 30.
(Reçu: 29 juin, 11h.)*

Le Ministre des Affaires Étrangères¹ est rentré très satisfait de son entrevue avec M. Benès à Marienbad. Cette rencontre avait pour objet d'éclaircir (quelques) points techniques, dont l'examen ardu entravait la marche des discussions économiques et juridiques actuellement en cours à Prague et à Budapest. Sur la question des minorités notamment, le Comte Banffy serait convenu de certaines bases avec M. Benès.

Les deux Ministres ont décidé de se revoir à ce propos après la Conférence de Porto-Rosa.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 84. f. 31.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 182.

Budapest, 28 juin 1921.

Par un télégramme N° 114 du 14 juin², j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement Hongrois ne pouvait pas être imputé d'avoir pris la moindre initiative en vue de l'ajournement de la Conférence de Porto-Rosa jusqu'au 2 juillet.

Cette assertion résulte à la fois de l'entretien que j'ai eu à ce sujet avec le ministre des Affaires Étrangères³, et de la lettre par laquelle le Haut-Commissaire Italien⁴ a avisé le Cabinet de Budapest de cet ajournement. C'est le désir exprimé à cet effet par divers États, désireux d'étudier plus à fond le programme de la Conférence, que le Prince de Castagneto a invoqué comme motif du retard apporté à la réunion des États danubiens. Le Gouvernement Hongrois n'a fait que prendre acte de cette communication. En ce qui le concerne, il n'a jamais cessé d'être prêt à se rendre à Porto-Rosa, bien qu'il ne possède, peut-être à tort, que peu d'illusions sur les résultats pratiques qui sortiront de cette Conférence.

¹ M. Bánffy.

² Document non reproduit.

³ M. Bánffy.

⁴ Le prince Castagneto.

C'est cependant un pas énorme en avant que d'avoir réussi, en fin de compte, à faire asseoir autour d'une même table des délégués des États successeurs, et, quand bien même certaines hostilités viendraient à se manifester chez les participants, les circonstances influeront sans doute par elles-mêmes sur les mentalités adverses, et les forceront à envisager, quelques instants, des problèmes communs. Ce sera le rôle des Grandes Puissances d'agir en sorte que des rapprochements puissent se dessiner, traçant la voie de l'avenir, puisque, sans apaisement des passions et sans désir réciproque de s'entendre, tout le centre de l'Europe serait condamné à la stagnation, peut-être même à la ruine.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 82. f. 69.

268

SIR MILNE CHEETHAM, MINISTRE D'ANGLETERRE À PARIS À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

L. N° P.990.

Paris, 4 juillet 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

By your note of June 20th² Your Excellency was so good as to inform His Britannic Majesty's Ambassador that instructions had been sent to the French Ambassador at Madrid³ to concert with His British⁴ and Italian⁵ colleagues with a view to obtaining the concurrence of the Spanish Government in the transfer to Spain of the Ex-Emperor Charles.

It appears, from the reception given by the Spanish Minister for Foreign Affairs to the proposals in this sense submitted to him by the three Ambassadors at Madrid on June 25th, that the Spanish Government are likely to ask, as one of the conditions of their acceptance, that the Ex-Emperor should be in a position to support himself and his family during his residence in Spain.

His Majesty's Government understand that the Ex-Emperor at present possesses practically no financial resources of his own, and it is clearly as impossible for the Allied Powers to furnish him with an income themselves as it would be fruitless to approach the Austrian Government for any similar assistance. The only course open to the Allied Powers would thus seem to be to represent to the Hungarian Government that both for reasons of equity and in their own interests they should make some grant to their ex-king.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Berne, à Madrid.

² Voir sur ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 263.

³ De France.

⁴ Wilfeld.

⁵ Fasciotti.

I have the honour, under instructions from His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, to lay those considerations before Your Excellency and to enquire whether the French Government would be prepared to instruct their High Commissioner at Budapest¹ to join with his British colleague² in making joint representations in this sense to the Hungarian Government.

A similar enquiry is being addressed to the Italian Government.

I have the honour to be, with the highest consideration, Monsieur le Président du Conseil, Your Excellency's most obedient, humble Servant,...

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35, f. 119.

269

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À SIR MILNE CHEETHAM, MINISTRE D'ANGLETERRE À PARIS³

L. Sans N°

Paris, 8 juillet 1921.

Monsieur le Ministre,

Par une lettre en date du 4 juillet⁴, vous avez bien voulu me signaler que dans sa réponse aux suggestions que les trois Ambassadeurs alliés à Madrid⁵ lui avaient faites concernant un séjour éventuel de l'ex-Empereur Charles en Espagne, le Gouvernement espagnol avait posé comme une des conditions de son acceptation que l'Ex-Empereur serait en état de suffire lui-même à ses dépenses et à celles de sa famille, pendant son séjour en Espagne. Le Gouvernement Britannique, qui a lieu de croire que l'ex-Empereur n'a pas de ressources personnelles et qui estime, d'autre part, qu'il est impossible aux Gouvernements Alliés de lui venir en aide, pense qu'il y aurait lieu, dans ces conditions, d'obtenir des subsides du Gouvernement hongrois.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me paraît pas opportun de faire une démarche de cet ordre auprès du Gouvernement de Budapest. En dehors des inconvénients d'ordre divers qui pourraient en résulter, par suite notamment de la manière dont cette demande serait interprétée par les partis monarchistes en Hongrie, il y a lieu d'observer que le manque de ressources de l'ex-Empereur n'est pas la seule raison qui a été invoquée par le Gouvernement espagnol. Celui-ci a excipé notamment de la difficulté d'exercer sur l'ancien souverain une surveillance qui, en raison des égards spéciaux que la famille royale

¹ M. Fouchet.

² Th. B. Hohler.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Berne, à Madrid.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 268.

⁵ Wilfeld, Fasciotti, Defrance.

serait tenue d'avoir envers lui, ne pourrait être que très discrète. L'Ambassadeur de la République estime que cette surveillance dans de telles conditions, serait tout à fait illusoire.

Le Gouvernement espagnol paraît fort embarrassé de la démarche qui a été faite auprès de lui et il est probable que le motif basé sur le manque de ressources de l'ex-Empereur est plutôt un prétexte qu'autre chose.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. ff. 127-128.

270

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 197. Confidentiel.

Budapest, 13 juillet 1921.

Le ministre de Roumanie², qui est venu me voir récemment, m'a tenu, en ce qui concerne la question du trône, des propos qui m'ont surpris et que je crois devoir communiquer à Votre Excellence. M. Stircea m'a déclaré, en effet, que, par suite de l'expérience acquise, depuis plusieurs mois, par lui des choses hongroises, il s'était décidé, après avoir beaucoup réfléchi, à signaler à son Gouvernement la candidature de l'Archiduc Joseph au trône comme la meilleure solution à adopter dans la question royale. Étant donné l'exclusion dont ont été frappée jusqu'à présent tous les Habsbourg par la Petite Entente, concernant la restauration de l'un quelconque d'entre eux à Budapest, l'avis exprimé par mon collègue de Roumanie me paraît assez intéressant.

Le Département n'ignore pas qu'au mois de Novembre dernier, notamment, je lui ai fait part à diverses reprises (voir mes dépêches Nos 264 et 277 des 9³ et 15⁴ Novembre 1920) de l'impression favorable que m'avait causée l'Archiduc Joseph comme prétendant à la couronne de Hongrie. Je ne crois donc pas utile de revenir sur les considérations développées alors par moi et auxquelles je n'ai rien à changer, ni à ajouter, sur le caractère de ce prince, ses intentions débonnaires, le bon sens qu'offrent la plupart de ses paroles, enfin, sa popularité réelle parmi les paysans aux yeux desquels il allie la tradition monarchique et les tendances libérales que commencent à apprécier un certain nombre d'entre eux.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Bucarest, à Prague, à Belgrade, à Rome, à Londres, à Vienne.

² T. Stircea.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 145 — la date précise est le 6 novembre.

⁴ Document non reproduit.

D'autre part, mon collègue d'Italie¹ (voir ma lettre No 174 du 25 juin²) partage le même avis, sans que j'aie jamais rien fait pour l'amener à une idée qui, étant contraire aux instructions formelles que j'ai reçues du Département, n'a été soutenue par moi ici dans aucune circonstance. Mais je crois que toute personne impartiale et connaissant bien les conditions dans lesquelles évolue à Budapest la question du trône, est destinée à concevoir la même opinion que le Prince de Castagneto, que M. Stircea, et que moi-même sur la personnalité de l'Archiduc Joseph.

Je n'insisterai pas davantage sur un problème dont la solution a encore été indiquée tout récemment par les Puissances lorsque, dans sa note du 2 Avril³, la Conférence des Ambassadeurs a de nouveau exclu la maison de Habsbourg du trône de Hongrie. Toutefois la transformation perpétuelle et inévitable des circonstances où se meut la politique internationale me semble exiger que tous les facteurs nouveaux capables de se manifester et d'influer sur les événements, soient aussitôt notés en vue de l'avenir. C'est à ce titre, que l'initiative prise dernièrement par M. Stircea, en recommandant à son Gouvernement la candidature de l'Archiduc Joseph à la couronne, ne doit pas être passée sous silence.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. ff. 137-138.

271

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE⁴

T. N° 5

Paris, 22 juillet 1921.

Pour tous sauf Londres et Rome: J'adresse le télégramme suivant aux Ambassadeurs de la République à Londres⁶ et Rome⁷:

Pour tous: Ainsi que vous le savez, une des principales objections élevées par le Gouvernement de Madrid contre l'installation de l'ex-Empereur Charles en Espagne, était l'obligation où se serait trouvé le Gouvernement royal de pourvoir à la subsistance du souverain déchu ainsi que de sa famille et de son entourage, soit environ 70 personnes, le monarque exilé passant pour ne plus disposer de ressources personnelles suffisantes.

¹ Le prince Castagneto.

² Document non reproduit.

³ Document non reproduit.

⁴ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 2770), à Rome (N° 2401), par courrier à Vienne (N° 460), à Budapest (N° 268), à Berne (N° 295), à Madrid (N° 318).

⁵ Voir la note précédente.

⁶ P. Cambon.

⁷ C. Barrère.

D'autre part, il nous semblait difficile, comme l'avait suggéré le Gouvernement anglais, de demander au Gouvernement hongrois des subsides pour l'ex-Roi Charles IV. Or, il résulte d'informations de bonne source que me transmet le Ministre de la République à Budapest¹, que les fonds dont dispose l'ex-Roi Charles représenteraient environ, au moins 4 millions de francs de revenu. Ils consisteraient:

1°) dans le revenu de 10 millions de couronnes environ provenant de trois propriétés en Hongrie, soit 500.000 francs environ;

2°) dans le produit d'une liste civile secrète inscrite cette année même au budget hongrois, sous forme de dépenses pour les établissements de culture physique, et qui équivalait à plus de 3 millions 500.000 francs français.

À cette somme, viennent s'ajouter les revenus de l'ex-reine, qui posséderait plusieurs biens en Italie.

Par ailleurs, des renseignements de source secrète et sûre confirmés par des indications recueillies par nos Ambassadeurs à Berne² et à Madrid³, nous permettent de penser que le Gouvernement espagnol serait disposé en principe à accorder son hospitalité à l'Ex-Empereur Charles. Le Gouvernement espagnol rechercherait une résidence convenable pour lui, pensant à lui offrir notamment comme séjour d'hiver, un palais à Séville.

Dans ces conditions, j'estime qu'il conviendrait que les trois Gouvernements interviennent à nouveau à Madrid pour demander au Gouvernement espagnol de réexaminer la question de la résidence de l'ex-Empereur Charles, en insistant sur l'intérêt que présente, au point de vue du maintien de la paix en Europe, l'éloignement de l'ex-monarque.

Je vous serai obligé d'entretenir de cette affaire le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et d'insister auprès de lui, pour qu'il donne à son représentant à Madrid des instructions lui prescrivant de se concerter

(*Pour Londres:*) avec ses collègues français et italien

(*Pour Rome:*) avec ses collègues français et anglais,

en vue de faire auprès du Ministre d'État une démarche dans le sens indiqué ci-dessus.

De récentes informations que je vous ai communiquées et qui tendraient à indiquer le désir du Roi Charles de profiter d'un prochain voyage pour tenter à nouveau un coup d'État en Hongrie, rendent souhaitable son installation en Espagne dans le plus bref délai possible.

¹ M. Fouchet.

² H. Allizé.

³ Defrance.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 26 juillet 1921.

Pour tous sauf Berne: J'adresse le télégramme suivant à notre Ambassadeur à Berne³.

Pour tous: Le Ministre de la République à Budapest⁴ me fait savoir que, d'après des informations sérieuses, l'ex-roi Charles songerait à profiter d'un voyage projeté par lui au Danemark, pour gagner la Hongrie entre le 10 et le 15 août. Il devrait se cacher pendant plusieurs jours dans un monastère qu'on a désigné à M. Fouchet, et ne se découvrirait que le 18 ou 20 août.

Le Gouvernement hongrois, qui redoute l'action des États voisins, se montre très inquiet de ces tentatives qui lui paraissent d'autant plus dangereuses que le retour de Charles IV ne surprendrait plus ses partisans, désormais organisés.

Je vous serais obligé de faire part de ces informations à vos collègues anglais et italien et de leur demander de se concerter avec vous pour faire une démarche instante auprès du Gouvernement helvétique, en le mettant au courant du projet prêté à l'ex-roi et en le priant d'adopter toutes les mesures propres à la faire échouer en empêchant, notamment, tout départ pour quelque destination que ce soit.

Pour Rome et Londres: Je vous prie de faire part de ce qui précède au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et de lui demander de munir son représentant à Berne d'instructions analogues à celles que j'adresse à M. Allizé.

Pour Budapest: Je prie nos Ambassadeurs à Rome et à Londres d'intervenir auprès du Foreign Office (pour Londres)
de la Consulta (pour Rome)

afin d'obtenir l'envoi au représentant anglais (pour Londres)

italien (pour Rome)

d'instructions analogues à celles adressées par mon Département à M. Allizé.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. ff. 150-151.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 2787-2789), à Rome (N° 2410-2412), à Berne (N° 298-299), à Budapest (N° 269-271), par courrier à Bucarest (N° 481), à Belgrade (N° 533), à Prague (N° 369), à Vienne (N° 462).

² Voir la note précédente.

³ H. Allizé.

⁴ M. Fouchet.

M. EICHHOFF, MINISTRE DE L'AUTRICHE À PARIS À M. J. CAMBON,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° 3.396.

Paris, 30 juillet 1921.

Monsieur le Président,

Faisant suite à ma Note du 27 ct. (N° 3861)¹, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, que mon gouvernement me charge expressément de renouveler au Haut Conseil des Ambassadeurs ses remerciements pour avoir formellement reconnu que l'Autriche, dès le 26 Juillet 1921, est devenue souveraine des Comitats antérieurement hongrois. Le Gouvernement autrichien constate, en outre, avec satisfaction, que la date du transfert des territoires mentionnés a été fixée par le Haut Conseil des Ambassadeurs *irrévocablement*, étant donné que tout ajournement ou autre retard porté à cette formalité devrait forcément entraîner de nouvelles difficultés et complications.

Aux sincères regrets du Gouvernement autrichien et malgré toute sa bonne volonté, il paraît en effet, presque exclu d'arriver *avant* le transfert desdits territoires, à un accord avec la Hongrie. Les négociations ayant eu lieu jusqu'ici ont démontré à l'évidence, que les propositions hongroises sont loin de respecter l'ensemble des frontières établies par les Traités. Il paraît surtout que le Gouvernement hongrois voudrait incorporer à son territoire la ville de Oedenburg ce qui serait foncièrement contraire aux dispositions des Traités. Toutefois, le transfert, *une fois exécuté*, le Gouvernement autrichien est toujours bien disposé à tenir compte dans la mesure du possible, des désirs du Gouvernement hongrois concernant des rectifications de frontière d'ordre local.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 11.

RAPPORT DU GÉNÉRAL HAMELIN SUR LA SITUATION EN HONGRIE

R. N° 2446.

Sans lieu, 1 août 1921.

I. Situation intérieure

Le Gouverneur.

La correction et la loyauté de l'attitude de l'Amiral Horthy augmentent progressivement son prestige.

¹ Document non reproduit.

Dans ses voyages à l'intérieur de la Hongrie, il a une tendance à conquérir les sympathies des paysans, en déclarant qu'une nation agricole doit s'appuyer sur la population des campagnes.

Il est très préoccupé par les bruits persistants du retour de l'ex-roi Charles, prévu pour la Saint-Étienne — 20 août — date de la Fête Nationale hongroise.

Cette date permettrait au Roi de se mettre à la tête d'un mouvement militaire s'opposant à la réunion de la Hongrie Occidentale !?... et d'acquérir ainsi le prestige d'un héros national.

Si cette éventualité, très problématique, se présentait, le Gouverneur n'hésiterait pas à arrêter son ex-souverain.

En recevant, au début de ce mois, le Colonel Lehar, ex-commandant du district de Szombathely, qu'il a mis en disponibilité pour son attitude carliste, l'Amiral Horthy a été très dur et a ainsi caractérisé son point de vue.

Le Ministère Bethlen est très combattu par la droite et notamment par l'ancien président du Conseil Friedrich, qui lui reproche surtout son orientation ententophile.

Sa chute et l'arrivée au pouvoir d'un Ministère Friedrich serait un triomphe pour les éléments hongrois réactionnaires et germanophiles.

Il est de l'intérêt de l'Entente d'aider le Ministère Bethlen à se maintenir dans les conditions qui seront indiquées au § Hongrie Occidentale du présent rapport.

Le Gouvernement persévérant dans sa résolution de se concilier les bonnes dispositions de l'Entente en appliquant loyalement les dispositions du traité, le Comte Bethlen s'efforce de démontrer que l'intérêt national exige que la Hongrie ne donne même pas l'apparence d'un foyer de perturbation et de désir de revanche, menaçant ainsi l'Europe de complications. C'est dans cet esprit que le Ministère de l'intérieur a dissous, au début de ce mois, toutes les ligues irrédentistes pouvant être jugées provocatrices, soit par leur titre, soit par leurs statuts. Leur avoir été mis sous séquestre.

Il resterait à vérifier si ces sociétés ne se sont pas reconstituées sous une autre forme.

II. Situation extérieure

Exécution du traité.

Le Gouvernement maintient ses déclarations antérieures, à l'intérieur comme à l'extérieur, au sujet de son intention de se conformer loyalement aux clauses du Traité.

Relations avec l'Allemagne.

Il a donc à lutter contre les sentiments germanophiles d'une partie de l'Assemblée Nationale et de la presque totalité de la presse, laquelle est à la solde de la propagande allemande.

Le député Friedrich, ancien Président du Conseil, cherche à devenir le chef de l'opposition en critiquant la politique extérieure du Gouvernement et en démontrant à la Hongrie qu'elle doit lier son sort à celui de l'Allemagne, déjà en voie de relèvement.

La presse exploite la nouvelle que les recteurs des universités de Halle et de Wittenberg ont décidé d'envoyer des étudiants à Budapest, dans le but de provoquer l'envoi d'étudiants hongrois en Allemagne et de renouer les relations universitaires d'avant-guerre.

Il y a cependant quelque chose de changé en ce qui concerne le crédit de l'Allemagne en ce pays.

Dans un pays, où sévit si rigoureusement la censure, il est caractéristique de voir laisser passer les attaques contre les agissements du S.R. allemand, dont les titulaires sont dénoncés et contre ceux du Bureau d'information allemand du Baron Schenk, dont l'existence est signalée. Jamais la moindre allusion n'a été faite contre le S.R. français, dont l'existence était cependant connue.

Relations avec la France.

La presse a voulu voir dans la désignation de M. Doulcet, ministre plénipotentiaire auprès du Vatican, une preuve de l'importance qu'attache la France au rétablissement de bonnes relations avec la Hongrie (??). Mais les informations relatives au prochain départ de notre Haut-Commissaire, M. Fouchet, provoquent les regrets les plus sincères. Il a les sympathies unanimes de tout le public hongrois, comme celles des autorités alliées.

Ces sentiments ne sont pas contradictoires en ce pays.

L'Allemagne est l'alliée d'hier, la plus grande puissance de demain, sous la direction de laquelle ont été formés les cadres de l'Armée et les industriels, celle dont la résurrection serait la plus favorable au maintien des privilèges du Haut Clergé, de la noblesse et de l'Armée Nationale. Une Alliance avec l'Allemagne semble seule permettre de garantir l'indépendance de la Hongrie et même la récupération de ses provinces perdues contre les nations créées ou accrues par l'Entente à ses dépens. Mais cette estime n'est pas de la sympathie.

Rien à attendre de la France tant qu'elle sera prisonnière de la Petite Entente, mais elle reste la nation noble, chevaleresque, généreuse et désintéressée, éprise d'idéal, dont la Hongrie a toujours suivi l'évolution et ressenti les secousses.

Celle-ci cultive le souvenir et s'enorgueillit de son concours aux Croisés français, de sa dynastie d'Anjou, de ses 2 siècles de luttes en Transylvanie contre l'Autriche avec le concours français, de sa révolution de 1848 suivant celle de la France.

Les critiques mêmes de tous les événements français montrent avec quelle passion ils sont suivis et dénotent le plus souvent la sympathie intime qu'ils provoquent.

Toutes les notabilités françaises qui sont passées ici l'ont constaté et se sont même généralement laissées trop facilement conquérir par le prestige dont elles ont été immédiatement l'objet.

En ce qui me concerne, j'ai dû renoncer depuis longtemps à tout voyage à l'intérieur pour éviter des manifestations de sympathie qui auraient éveillé, à juste titre, les susceptibilités de nos alliés de la Petite Entente.

M'étant rendu exceptionnellement le Dimanche 17 à Kecskemet, en touriste et sans préavis, j'ai été aussitôt l'objet d'un immense concours des plus sympathiques des citadins et des paysans, qu'un Général allemand n'aurait vraisemblablement pas provoqué.

C'est que la moindre concession ou le moindre geste de conciliation venant de France a ici une intense répercussion et est suivi d'amères désillusions lorsqu'il n'a pas de lendemain.

La constitution au Parlement français du groupe „les amis de la Hongrie” a vivement flatté l'amour-propre magyar et surexcité les espoirs. Le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères, a aussitôt lancé l'idée de former à l'Assemblée Nationale un groupe des „Amis de la France”.

Ratification.

De même qu'au lendemain des débats de la Chambre française sur la ratification du Traité de Trianon, ce sont toutes les coupures des débats du Sénat, hostiles à la Hongrie, qui ont été télégraphiées à Buda-Pest et insérées dans la presse hongroise.

La première impression, qui comme en France, est trop souvent l'impression définitive, eût été tout autre si l'on avait eu connaissance des réserves formulées par le rapporteur lui-même: les dangers que comporte la constitution d'une armée de métier, les sanctions contre la Hongrie ne devant être considérées comme valables que lorsqu'elle auront été appliquées à l'Allemagne, les imperfections du Traité, l'affirmation que la France n'entretient aucun parti pris d'hostilité contre la Hongrie, qu'elle est même disposée à se rapprocher de la Hongrie et à évoquer les souvenirs qui l'unissent au peuple magyar. Avec quel enthousiasme eût été accueillie cette déclaration de M. de Monzie: „La Hongrie fut dans la guerre avec l'Allemagne, elle a perdu la partie avec l'Allemagne; elle paye, c'est bien. Mais il est indispensable pour la France, il est indispensable *pour la paix européenne* qu'elle paye selon quelque règle de justice.”

Sa thèse contre la cession de la Hongrie Occidentale à l'Autriche, c'est-à-dire à l'Allemagne, sa sévère définition du traité „une paix d'ignorance” résument les revendications actuelles de l'opinion.

Le tableau de M. de Lamarzelle d'une „Allemagne restée dans toute son unité, rendue par le Traité de Versailles plus forte encore qu'elle ne l'était avant la guerre”, tableau opposé à celui du démembrement de l'Autriche—Hongrie si peu conforme aux leçons de Sadowa, est au bénéfice du prestige de la France, que la Hongrie sait, comme elle, coutumière de lutter contre ses propres intérêts.

Quant au discours du Président du Conseil, il n'en a été télégraphié à Buda-Pest que ce qui a trait „aux sanglots des peuples opprimés si rudement pendant dix siècles”. Il en est résulté aussitôt une explosion de désaffection, vraisemblablement passagère, et la presse démocrate, a été la plus violente dans son ressentiment contre la France. Elle estime qu'il y a là une méconnaissance complète de l'histoire, même en ne s'en rapportant qu'aux auteurs français et reproche à notre Président de s'être fait le porte-parole des peuples de la Petite Entente.

J'avais fait venir et ai remis au Président du Conseil, au Ministre des Affaires Étrangères et au Ministre de la Défense National¹ un exemplaire du Journal Officiel. Ce fut pour eux un véritable soulagement de constater à cette lecture le véritable sentiment français. Ils s'en servirent pour réfuter les attaques prévues contre la politique du Cabinet.

Rapports avec la Tchécoslovaquie.

Les pourparlers économiques sont entravés par les ressentiments résultant du traitement des minorités hongroises. Aucune détente ne s'est produite depuis un an à ce sujet, malgré les nombreuses interventions des Hauts-Commissaires et Généraux alliés.

C'est ainsi que:

le Colonel Lindner

le Major Radda [?]

l'architecte Polloczek [?]

l'avocat Dr Kelemen

¹ S. Belitska.

détenus à Kassa (Slovaquie), dans des conditions particulièrement dures depuis Avril 1920, sous l'inculpation d'espionnage, ont été condamnés à mort le 28 Janvier dernier et que le jugement vient d'être confirmé le 29 juillet par le tribunal militaire de Prague.

Les Haut-Commissaires alliés de Buda-Pest, se basant sur les droits des minorités, viennent d'intervenir auprès de la Conférence des Ambassadeurs et de la Société des Nations.

III. La Commission Militaire Interalliée

Évacuation des territoires hongrois occupés par les S.H.S.

Le plan d'évacuation proposé par les Généraux alliés a été approuvé par la Conférence des Ambassadeurs, mais aucune date n'a encore été fixée pour son exécution.

Les Hauts-Commissaires alliés ont haute autorité sur la Commission Militaire Interalliée de Pécs depuis le 26 juillet. Ils ont proposé que les opérations d'évacuation, dont la durée est de 7 jours, commencent entre le 20 et le 25 août, celles de la Hongrie Occidentale commençant le 31 août.

Cette fixation est urgente, car les Serbes procèdent à l'enlèvement de tout ce qui peut être transporté en territoire S.H.S. C'est ainsi qu'ils ne laissent comme matériel de traction et matériel roulant que les voitures destinées par la Commission de répartition aux puissances alliées. Il ne restera donc rien en Baranya. L'enlèvement des rails et traverses est préparé. Des impôts sont levés et immédiatement exigés sous menace de réquisitions.

Les communistes hongrois réfugiés dans la région et jusqu'ici encouragés par les autorités S.H.S. semblent aujourd'hui désavoués et se disposent à quitter le pays.

La Conférence des Ambassadeurs a désigné le Colonel anglais Grosset [?], de la Commission de Contrôle, pour présider la Commission Militaire Interalliée de Pécs, qui comprendra, en plus de ses trois membres actuels, 4 officiers prélevés sur les Commissions de délimitation austro-hongroise et austro-tchèque.

Dissolution de la Commission militaire interalliée de Budapest.

La Commission des Généraux alliés de Buda-Pest, qui a été déléguée en août 1919 par le Conseil suprême pour régler sur place les conflits entre la Hongrie et les États voisins s'est dissoute le 26 juillet, date de l'entrée en vigueur du Traité de Trianon.

IV. Transfert de la Hongrie Occidentale

Ses conséquences politiques.

Tout a été dit dans la presse française, au Sénat et par M. Poincaré lui-même sur l'inopportunité du Transfert.

Il est inquiétant de constater que tous les Hauts-Commissaires et Généraux alliés de Budapest sont unanimement convaincus de l'inopportunité de cette opération.

L'hypothèse que j'émettais dans mon précédent rapport¹ semble de plus en plus vraisemblable: l'Entente jette la Hongrie dans les bras de l'Allemagne, qui aura assez conscience de ses intérêts pour s'en faire une fidèle alliée, en lui rendant, à son heure, les Comitats occidentaux.

¹ Document non reproduit.

L'opinion et le Gouvernement hongrois jugent tellement invraisemblable une telle résolution qu'ils comptent encore que la Conférence des Ambassadeurs et la France ajourneront les opérations au moins aussi longtemps que l'Autriche ne donnera pas de garanties contre son incorporation à l'Allemagne.

Mission des Généraux alliés.

Les instructions adressées le 12 juillet par la Conférence des Ambassadeurs aux Généraux alliés de Budapest, ont donné à ceux-ci pleins pouvoirs pour „contrôler les opérations de transfert”, recevoir de la Hongrie les Comitats occidentaux, les remettre à l'Autriche au nom des Principales Puissances alliées les protocoles y relatifs.

La Commission militaire Interalliée de Sopron conserve d'ailleurs la haute surveillance des opérations.

Représentant italien.

J'ai déjà fait ressortir que l'Italie ne *paraît* pas se soucier de prendre part à la direction de l'opération pour ne pas s'aliéner le bénéfice du travail fait par ses agents en Hongrie.

Pressé de faire revenir à Budapest le Général Mombelli, le Gouvernement italien a d'abord fait connaître qu'il désignait pour le remplacer le Lieutenant-Colonel Coppi, son Chef d'État-Major à la Mission Militaire italienne de Buda-Pest.

Cet officier supérieur étant employé depuis un an comme secrétaire des Généraux alliés de Buda-Pest, sa désignation n'aurait que souligné la réserve de l'Italie.

Aussi les Généraux britannique et français ont-ils insisté pour que les 3 grandes puissances participent à leur responsabilité et les Hauts-Commissaires alliés ont-ils [...] la Conférence des Ambassadeurs pour la désignation d'un Général italien.

En présence de cette insistance, le Gouvernement italien a bien désigné, le 18 juillet, le Général Ferrario, mais celui-ci n'est ni arrivé à Buda-Pest, ni même annoncé.

En fait, j'exerce la présidence de la Commission des Généraux alliés sans participation de l'Italie et au détriment des intérêts français et britanniques.

Plan de transfert.

Ce plan a été établi, puis modifié par la Commission militaire interalliée de Sopron d'après les instructions directes de la Conférence des Ambassadeurs. Les Généraux alliés, superposés [sic] aujourd'hui à la Commission, ont dû l'accepter tel quel pour ne pas retarder les opérations. Il a été approuvé par la Conférence des Ambassadeurs.

Les Généraux avaient proposé la date du 18 août pour le transfert, mais la Conférence des Ambassadeurs l'a ajournée au 27 août.

Les opérations prévues doivent se dérouler comme il suit:

6 août — Conférence préliminaire dans laquelle les Généraux alliés notifieront, à Sopron, le plan des opérations:

au délégué autrichien, M. Davy, chef de section au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

au délégué hongrois, Comte Antoine Sigray, déjà préfet de la Hongrie Occidentale.

Ces délégués devront avoir pleins pouvoirs sur les autorités civiles et militaires.

¹ Mot illisible.

18 août — Réunion à Sopron des 30 officiers de l'Entente mis à la disposition des Généraux alliés, le complément des officiers dont ils disposent déjà étant fourni par les Commissions de Contrôle de Hongrie.

19 août — Ces officiers rejoignent les postes qui leur sont assignés.

20 août — Coordination à Sopron des mesures préparées par les autorités autrichiennes et hongroises.

21 août — Début de l'évacuation hongroise, les mouvements étant échelonnés entre le 21 et le 26 août.

26 août — Les troupes, gendarmes et douaniers hongrois évacuent complètement la zone ouest de la West Ungarn et sont remplacés par les forces autrichiennes suivies de leurs fonctionnaires.

27 août — Évacuation de la zone Est dans les mêmes conditions. À 16 heures signature des protocoles de transfert à Sopron.

du 27 août au 4 septembre — Passage des services par les autorités hongroises aux autorités autrichiennes.

4 septembre — Libération des officiers de l'Entente.

Attitude du Gouvernement hongrois.

Le Gouvernement hongrois, commençant à se rendre compte que ses espoirs d'ajournement se dissipent pousse ses pourparlers avec l'Autriche et compte en obtenir la cession des territoires nettement magyars, dont la ville de Sopron.

Dans ce cas, il demanderait à la Conférence des Ambassadeurs de modifier la ligne de démarcation, quelque difficile que paraisse une modification aussi tardive. Il est d'ailleurs probable que l'Autriche s'abritera derrière le Traité et la Résolution des Alliés pour ajourner ses concessions après le transfert.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement hongrois est fermement résolu à exécuter loyalement le Traité, mais il a à lutter contre l'opinion publique, contre la presse, contre les partis irrédentistes et la majorité de l'Assemblée Nationale.

Le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères, est venu me déclarer le 27 juillet qu'il ne réussirait à vaincre l'opposition que s'il pouvait montrer au pays que l'évacuation des territoires hongrois encore occupés par les serbes était commencée. Sinon, il sera obligé de se retirer.

La crise ministérielle qui en résulterait, l'arrivée possible au pouvoir du groupe Friedrich germanophile et irrédentiste serait susceptible de tout remettre en question et tout au moins de retarder le transfert.

Il y a donc intérêt à profiter de la bonne volonté du Gouvernement *actuel* et à faciliter la tâche du Comte Banffy *en fixant une date* pour l'évacuation des territoires hongrois occupés par les Serbes.

Les Représentants diplomatiques alliés de Buda-Pest sont intervenus dans ce sens auprès de la Conférence des Ambassadeurs qui n'a pas encore fait connaître sa décision.

Les Serbes ne veulent pas évacuer sous prétexte de garder un gage aussi longtemps que la Hongrie Occidentale n'aura pas été transférée; la Hongrie prétend que lorsque ce transfert aura été effectué les Serbes n'auront plus aucune raison de partir.

Le meilleur moyen de concilier ces méfiances réciproques serait de procéder simultanément aux deux opérations.¹

Troubles à prévoir.

Je crois avoir réussi à convaincre le Gouvernement hongrois *actuel* qu'il avait tout intérêt à assurer l'ordre le plus parfait pendant les opérations de transfert. Il y semble résolu. Mais la tâche n'est pas facile. La propagande allemande s'exerce, non sans succès, depuis plus de 3 mois.

J'ai déjà dit que sont partisans du statu quo: les habitants magyars (30 %) et parmi les autres, la bourgeoisie, tout les propriétaires et aussi la population allemande confinant à la frontière actuelle qui vit de contrebande, et qui ne se soucie pas de passer son commerce lucratif à la population magyare confinant à la frontière de demain.

Tous les allemands prolétaires sont pour le rattachement à l'Allemagne. J'estime qu'un plébiscite donnerait 50 % dans chaque parti.

Il ne déplaît pas aux autorités hongroises de savoir que les Généraux alliés sont attendus par les manifestants pour être acclamés et escortés avec des drapeaux allemands. C'est, en effet, le résultat plutôt étrange et pénible auquel nous aboutissons.

J'estime cependant que le Gouvernement hongrois maintiendra l'ordre jusqu'au 26 août, date du retrait de ses troupes. Mais après?

Les communistes hongrois accueillis par les Serbes au Baranya et aujourd'hui désavoués attendent le départ des troupes, de la gendarmerie et de la police hongroises pour s'installer en Hongrie Occidentale. Ils seront vraisemblablement suivis des communistes hongrois réfugiés à Vienne.

D'autre part les commerçants israélites de Vienne attendent ce moment pour s'abattre sur la nouvelle province et y ramasser toutes les ressources pour se livrer à une spéculation que la détresse de la capitale autrichienne promet d'être fructueuse.

Or, à dater du 27 août, jour de transfert, la Hongrie ne peut que se réjouir des désordres prévus. Elle sera ravie de la comparaison des 2 régimes.

La Serbie et la Tchécoslovaquie qui ont déjà rassemblé quelques troupes sur les confins Sud et Nord (renseignements de la légation italienne) ont le même intérêt et paraissent n'attendre que l'occasion de pénétrer en Hongrie Occidentale sous le prétexte d'y maintenir l'ordre. Ce serait, en effet, la réalisation du *couloir* encerclant la Hongrie et préconisé par la Petite Entente.

Que fera l'Autriche?

Elle veut éviter l'emploi de sa Volkswehr dans laquelle elle n'a pas confiance et qui vient de manifester encore tout récemment ses visées anarchiques.

Elle ne dispose pas de la gendarmerie nécessaire pour assurer l'ordre. D'après le Colonel Ivaldi, Président du Comité militaire interalliée de Sopron, elle compte demander le maintien des officiers alliés après le transfert et tant que la sécurité ne sera pas assurée. Mais que pourront faire les officiers alliés, sans troupes, et sans moyens? Il y a là une situation qui peut être dangereuse et devenir grosse de complications.

¹ *Note du document:* au moment d'expédier le présent rapport (3 août), je reçois communication d'une lettre de la Conférence des Ambassadeurs à la Délégation hongroise à Paris fixant au 27 août la date d'évacuation des territoires hongrois occupés par les serbes. Cette résolution est conforme aux desiderata exprimés ci-dessus. Elle n'a pas encore été notifiée aux représentants diplomatiques ... *[il manque la suite]*

La question pourra alors se poser, en cas de crise et d'impuissance de la force armée autrichienne de savoir, s'il vaut mieux faire appel aux troupes tchèques, yougoslaves ou hongroises, en considérant que celles qui seront appelées ne partiront plus, et que, si elles ne sont pas appelées, les états intéressés prendront l'initiative d'intervenir sous le prétexte d'assurer la sécurité de leurs nationaux.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. ff. 177-191.

275

M. POZZI, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 122-123.

Prague, 6 août 1921, 15h. 10, 15h. 30.
(Reçu: 6 août, 21h. 40, 22h. 50.)

M. Benès quitte Prague lundi pour aller à la rencontre du Président M. Masaryk et prendre part aux (mot passé)² qu'aura celui-ci avec le Président M. Hainisch. Il m'a paru attacher une certaine importance à cette entrevue.

M. Benès (s'efforce) évidemment, au point de vue politique et économique, de pousser un rapprochement avec l'Autriche et d'amener progressivement cet état dans l'orbite de la Petite Entente.

Enfin M. Benès serait désireux d'obtenir du Gouvernement de Vienne au sujet des Habsbourg les mêmes assurances qu'il avait reçues autrefois du Chancelier Renner.

Très confidentiel.

Il trouve que l'empereur Charles est, en Suisse, trop près de son ancien empire, et redoute toujours quelque nouvelle tentative de restauration. „J'aimerais mieux, m'a dit M. Benès, le savoir en Espagne, au Danemark, ou même en Angleterre.” Il a ajouté que le comte Banffy lui avait fait déclarer ces jours-ci par un émissaire que si l'empereur Charles arrivait en Hongrie il le ferait arrêter aussitôt, mais M. Benès n'attache à ces promesses qu'une médiocre confiance, persuadé que la prison pourrait fort bien se transformer en un trône, dans le cas où les événements sembleraient tourner en faveur de l'ex-roi. Aussi, après une attente de 3 jours, si le Gouvernement austro-hongrois ne se débarrassait pas de lui-même du (mot passé)³, M. Benès m'a dit qu'il entrerait aussitôt en action dans les conditions (indiquées) par mon rapport N° 142 du 18 Juin⁴.

M. Benès m'a répété qu'il ne faisait aucune distinction entre les Habsbourg et qu'il formulait la même opposition de principe contre l'empereur Charles, Joseph ou Albrecht.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 54-55.

¹ La copie du télégramme a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Madrid, à Berne, à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Belgrade.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Document non reproduit.

M. ALLIZÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 314.

*Berne, sans date, sans heure
(Reçu: 7 août, 11h. 30.)*

Suite à mon télégramme N° 307².

J'ai fait, ce matin, la démarche prescrite par vos télégrammes 298 et 299³.

En l'absence de M. Motta et du Président de la Confédération, j'ai vu M. Dinichert, chef de la division des Affaires Étrangères. Il m'a répondu qu'il ne pensait pas que l'ex-Roi⁴ ait l'intention de se rendre en Hongrie, étant donné surtout l'attitude hostile que paraissait prendre le gouvernement hongrois contre toute nouvelle tentative de restauration.

Ainsi que M. Motta, il estime qu'en tout cas le Conseil fédéral n'aurait pas le droit d'empêcher l'ex-Roi de quitter la Suisse, s'il en exprimait l'intention dans les conditions convenues. Mais, à son avis, ces conditions sont telles que les Puissances seraient prévenues en temps opportun, afin qu'elles soient en mesure de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Quant à un départ clandestin, il est bien difficile de répondre qu'il ne peut pas se produire, mais M. Dinichert ne croit pas que l'ex-Roi viole les engagements d'honneur qu'il a pris à l'égard de la Suisse. En tout cas, on exerce et on continuera à exercer sur ses mouvements tout le contrôle possible. (On) s'efforcera aussi d'éloigner du territoire suisse toutes les personnes qui ont été signalées comme essayant d'entraîner l'ex-Empereur dans une nouvelle aventure.

Le Ministre d'Italie⁵ et Chargé d'Affaires d'Angleterre ont effectué aujourd'hui également la même démarche et (dans les) mêmes conditions.

Comme on est toujours préoccupé au Conseil fédéral d'éviter toute intervention étrangère dans cette question, il y a lieu de ne donner aucune publicité à la nouvelle démarche des Puissances alliées à Berne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 35. ff. 213-214.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Madrid, à Budapest, à Vienne.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 272.

⁴ Charles IV.

⁵ C. Garbasso.

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 217.

Varsovie, 10 août 1921.

J'ai lu avec intérêt la dépêche¹ que notre représentant à Budapest² a adressée à Votre Excellence à la suite d'une conversation avec le Comte Csekonics et qui m'a été communiquée le 13 Juin dernier.

Pendant mon séjour en Russie, j'ai entretenu des relations très amicales avec l'actuel délégué du Gouvernement hongrois à Varsovie³, qui était alors secrétaire de l'Ambassade d'Autriche—Hongrie et qui vers 1910 a quitté Pétrograd pour l'Ambassade de Paris. Au début de la guerre, il était, si j'ai bonne mémoire, à Bucarest, puis à Constantinople, et alors que la Pologne se trouvait encore sous le régime de l'occupation austro-allemande, il fut désigné en 1918 pour assurer à Varsovie la défense des intérêts hongrois tant auprès de la Régence que du Gouvernement Général von Beseler.

Il a donc assisté après l'armistice du 11 novembre à l'écroulement du régime de guerre et à la restauration de l'indépendance de la Pologne.

Quoique ayant dans les milieux polonais une bonne situation personnelle, car sa personnalité est sympathique et son commerce des plus agréable, il semble, depuis lors, préférer la retraite et il ne paraît que rarement dans les réceptions mondaines.

Sa situation antérieure et le retard apporté à la ratification du traité de Trianon rendaient sa position délicate, mais il n'en a pas moins employé ses efforts à établir des rapports d'amitié et d'intérêt entre son pays et la Pologne. Il paraissait l'an dernier après l'offensive bolchevique que son action pourrait être couronnée de quelque succès, car la Hongrie était le seul État de l'Europe Centrale qui se fut montré disposé à venir au secours de la Pologne menacée des pires catastrophes et ait offert même le concours de son armée, son attitude avait été d'autant plus appréciée que la Tchéco-Slovaquie manifestait des dispositions hostiles à la Pologne.

À cette époque et dans la période qui suivit l'opinion publique polonaise était donc favorable à un rapprochement avec la Hongrie, rapprochement facile à réaliser, car aucun intérêt divergent ne sépare les deux pays et les liens qui les ont unis dans les siècles passés sont loin d'être oubliés.

Mais ces dispositions n'ont pas tardé à se modifier. On a compris dans les milieux politiques que l'idée d'une entente polono-roumano-hongroise, qui avait les faveurs de certains, était chimérique. M. Take Jonesco, lors de sa visite à Varsovie au mois de novembre dernier, a dissipé les illusions qui pouvaient exister à ce sujet. Une entente entre la Roumanie et la Hongrie pouvait d'autant moins être envisagée, que la création de la Petite Entente à laquelle il venait de prendre la plus grande partie avait été précisément faite pour garantir les contractants contre les ambitions magyares.

¹ Document non reproduit.

² M. Fouchet.

³ I. Csekonics.

Trois mois après cette visite, les négociations s'ouvraient entre Varsovie et Budapest pour discuter les accords politiques et militaires et l'entente intervenue et ratifiée de part et d'autre interdisait définitivement à la Pologne la possibilité d'envisager un rapprochement avec la Hongrie.

Depuis lors le motif principal qui pouvait encourager les partisans de ce rapprochement, c'est à dire l'hostilité commune à l'égard de la Tchéco-Slovaquie, a disparu. Magyars et Polonais sont entrés les uns et les autres en conversation avec le Gouvernement de Prague, et au moins en ce qui concerne les rapports polono-tchèques, on peut espérer qu'ils s'établiront bientôt sur la base d'une entente sincère et cordiale.

Le Gouvernement de Budapest doit être aujourd'hui convaincu qu'il n'a pas à compter sur la Pologne pour favoriser ses rancunes contre ses voisins. Quant aux relations d'ordre économique entre le Hongrie et la Pologne, il est normal qu'elles se développent, malgré les difficultés des communications ferroviaires entre les deux pays et la nécessité de transiter par le territoire tchéco-slovaque.

C'est sur le terrain commercial que pourra se manifester l'activité du Comte Csekonics qui avait l'année dernière des ambitions plus hautes. Comme il l'a marqué à M. Fouchet, il n'a d'ailleurs jamais abordé avec moi les sujets d'ordre politique; en raison de nos relations d'amitié d'avant-guerre, il se sentait peut être gêné pour le faire et de mon côté j'ai imité sa réserve.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 49. ff. 124-126.

278

M. PRAZNOVSZKY, DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT HONGROIS À M. J. CAMBON,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

L. N° 405.

Paris, 17 août 1921.

Monsieur le Président,

Dans sa séance qui a eu lieu à Paris, au commencement du mois d'Août, la Commission de Délimitation roumano-hongroise a déclaré de sa compétence d'interpréter authentiquement quelle est la base des frontières fixées dans le Traité de Trianon, base qui ne pourrait être changée par la moindre rectification de frontière. Dans l'espèce, la Commission a décrété comme base inaltérable la voie ferrée Arad, Kisjeno, Nagyszalonta, Nagyvarad, Ermihalyfalva, Szatmarnémeti, Nagykaroly. Par conséquent, la Commission décide de repousser à priori toute proposition de tracé qui serait susceptible de modifier la base susindiquée. De plus, la Commission a déclaré que même si sa compétence de fixer une telle base inébranlable serait du point de vue juridique douteuse, cela ne changerait de fait en rien la situation, puisque toute décision prise à la majorité des votes est en vertu des instructions valide et sans appel. La Commission considérera donc nulle et non avenue toute proposition voulant modifier la soi-disante base et ceci sans même motiver le rejet.

La Commission a également réclamé que toute proposition relative aux rectifications des frontières lui soit soumise en bloc le 22 du mois crt. Bien qu'elle ait pris connaissance du fait qu'il nous sera par raisons techniques impossible d'observer ce délai et de présenter en bloc toutes nos propositions elle refuse d'accepter une proposition ultérieure à cette date et exclus la possibilité qu'une demande repoussée puisse être réitérée dans une forme plus modérée. Cette façon de procéder peut être déjouée si la Hongrie présentait ses propositions scindées c'est-à-dire en toutes petites parties de sorte que la non acceptation de l'une n'entraînerait pas avec soi celle des autres. La façon de procéder adoptée par la Commission de Délimitation n'a donc pour résultat que de rendre les travaux plus compliqués. La Commission même a cru devoir modifier en quelque sorte la rigidité de ce point de vue en déclarant qu'elle ne repoussera pas en bloc les propositions, mais en les divisant en plusieurs parties, elle s'occupera à part de chacune de ces sections pour rendre possible de les soumettre s'il y a lieu une à une à la Ligue des Nations.

La Commission de Délimitation serbo-hongroise a pris une décision analogue à celle de la Commission roumano-magyare. Le Président de cette Commission a en effet, déclaré que la Hongrie ne pouvant aucunement espérer que la Ligue des Nations lui accorderait des rectifications territoriales considérables, il est donc de son intérêt de ne proposer que des rectifications de frontières ne changeant qu'en des détails insignifiants la ligne fixée dans le Traité de Trianon. De plus, si la Hongrie proposait des amendements concernant des rectifications considérables, celui lui nuirait sensiblement, car après le rejet d'une telle proposition elle n'aurait plus le droit de solliciter des concessions de moindre importance, la Commission de Délimitation n'acceptant qu'une seule proposition pour la totalité du tracé.

Le Président de la Commission a également déclaré qu'il ne pourrait accepter et faire parvenir à la Ligue des Nations que des propositions dont l'objet serait désigné sur des cartes à grande échelle et tiendrait compte du cadastrage. Cette condition est absolument inexécutable puisque le Traité de Trianon a adjugé aux États successeurs les cadastres qui ne sont donc plus à la disposition du Gouvernement hongrois.

Pour ce qui concerne le délai du 22 août, il est absolument impossible aux délégués hongrois de sauvegarder les intérêts de la Hongrie dans un terme aussi rapproché.

D'après la manière de voir du Gouvernement hongrois, les Commissions de Délimitation ont excédé leurs pouvoirs en donnant par leurs décisions susindiquées une interprétation arbitraire et étroite à la lettre d'envoi¹. Vu que dans le sein même de la Commission, un recours n'est pas recevable puisque les délégués des Puissances non intéressées déclarent que leurs décisions sont sans appel, le procédé susmentionné exclue d'avance toute rectification de frontière d'une certaine importance et ne rend possible que de tous petits changements d'un intérêt purement local.

J'ai donc l'honneur au nom du Gouvernement hongrois, de protester très catégoriquement contre les décisions et contre le procédé arrêtés par les Commissions de Délimitation. Le Gouvernement hongrois m'a également chargé de m'adresser à la Conférence des Ambassadeurs en La priant de vouloir bien prendre d'urgence les mesures nécessaires afin que les Commissions de Délimitation reçoivent des instructions correspondantes en tout à l'esprit de la lettre d'envoi du 6 Mai 1920.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

Pour appuyer cette demande, je me permets d'appeler l'attention toute spéciale de la Conférence des Ambassadeurs sur les passages y relatifs de la lettre d'envoi précité d'où il ressort que l'unique raison pour laquelle les Grandes Puissances tout en admettant l'injustice des frontières fixées dans le Traité de Trianon ne les avaient pas changées, était qu'un examen sur les lieux aurait considérablement retardé la signature du Traité de Paix. De plus, la lettre d'envoi contient l'observation que les Commissions de Délimitation auront le droit de s'adresser à la Ligue des Nations si elles ont constaté sur les lieux que les frontières sont injustes. Il est évident qu'une telle constatation ne pourrait être faite qu'après un examen minutieux du terrain même. Il est donc tout ce qui est de plus contraire à l'esprit de la lettre d'envoi, si les Commissions de Délimitation décidaient définitivement d'avance, sans descente sur les lieux et rendraient par cela même impossible l'étude sérieuse et impartiale des injustices économiques et ethnographiques créées par le Traité. Un tel procédé est même contraire aux instructions pour les Commissions de Délimitation approuvées par la Conférence des Ambassadeurs.

Je saurais gré à Votre Excellence de vouloir bien m'informer le plus tôt possible de la suite qu'Elle jugera bon de donner à ma présente démarche.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 66. ff. 33-36.

279

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 223.

Budapest, 20 août 1921.

Par une lettre N° 206 du 25 juillet², j'ai eu l'honneur d'exprimer à Votre Excellence mon scepticisme à l'égard de la réussite des négociations entre l'Autriche et la Hongrie pour le partage des Comitats. Bien que ces négociations ne soient pas rompues, elles peuvent être considérées comme virtuellement terminées pour le moment.

Le ministre des Affaires Étrangères³ m'a, en effet, déclaré, cette semaine, que l'Autriche avait enfin donné sa réponse aux dernières ouvertures du Gouvernement Hongrois. D'après cette réponse, le Cabinet de Vienne demande à la Hongrie de procéder d'abord à la cession des Comitats, quitte à reprendre ensuite les conversations; il déclare qu'en attendant il doit tenir compte, avant toutes choses, de l'opinion de l'Assemblée et de la nation autrichiennes, opposées toutes deux à toute renonciation partielle, un peu importante, relative aux Comitats cédés à l'Autriche.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, et au Maréchal Foch.

² Document non reproduit.

³ M. Bánffy.

Le Comte Banffy, en me faisant cette communication, ne m'a pas caché qu'il considérait cette réponse comme une fin de non-recevoir définitive. Son récent optimisme a fait place au découragement le plus complet sur ce point. Il commence à comprendre que, ainsi que le pensait le Comte Csaky depuis longtemps, on s'était fait systématiquement un peu trop d'illusions à Budapest.

Le Président du Conseil¹ est évidemment du même avis, si je me réfère au discours qu'il a prononcé, il y a trois jours, au cours d'une tournée en province. „On a voulu, a-t-il dit en substance, mettre une pomme de discorde entre l'Autriche et la Hongrie, en vue de brouiller à tout jamais ces deux parties de l'ancien Empire. On y a réussi. L'Autriche vient de montrer combien elle méconnaît ses véritables intérêts en refusant d'entrer dans la voie de rapprochement où la Hongrie voulait s'engager. Quant à la Hongrie, elle ne saurait oublier la blessure qui lui est faite. Confiante dans l'avenir, elle ne renoncera ni à ses droits, ni à ses espérances.”

Le ton du discours est énergique et dissimule presque des menaces. Quand on connaît le Comte Bethlen, on sait qu'il ne s'agit point de vains mots, et que le Chef du Gouvernement pense profondément ce qu'il a déclaré au sujet de l'influence qu'exercera la cession des Comitats sur les futures relations entre l'Autriche et la Hongrie. Le ministre d'Autriche à Budapest, M. Cnobloch [Knobloch], ne s'y est pas trompé. Il est venu me voir, assez ému.

Il m'avoua à quel point il regrettait que le Gouvernement Hongrois ait compris d'une manière aussi péjorative la réponse de l'Autriche. Il m'affirma que son Gouvernement était sincère, en acceptant de reprendre plus tard les conversations, que le Cabinet de Budapest avait mal compris les intentions véritables du Chancelier Schober, mais que naturellement, — sans compter l'opinion publique autrichienne — son Gouvernement ne se croyait pas autorisé à modifier d'une manière sensible les traités, tant pour ne pas déplaire aux Puissances que pour ne pas mécontenter la Petite Entente. Les Hongrois, ajouta-t-il, ont interprété dans un sens beaucoup trop large la lettre d'envoi du traité de Trianon², il ne saurait s'agir que de rectifications de frontière. Oedenburg (Sopron) est la pierre d'achoppement. C'est la ville que voudraient retenir les Hongrois; c'est celle à laquelle les Autrichiens ne sauraient renoncer, sous peine de découronner les Comitats. M. Cnobloch me demanda, en terminant, d'intervenir auprès du Comte Banffy pour lui faire comprendre qu'aucune inimitié entre les deux pays ne devrait survivre à la cession de la Hongrie de l'Ouest, et qu'avec un sens plus éclairé des réalités à Budapest, on pourrait arriver à s'entendre plus tard.

Je répondis à M. Cnobloch que je m'emploierais volontiers à corriger ce que le pessimisme subit du Gouvernement Hongrois pouvait avoir d'excessif. Je l'assurai de la bienveillance de la France pour son pays, ainsi que ce dernier n'avait pas dû cesser de le constater, dans cette affaire même des Comitats où nous n'avions jamais rien fait qui pût être interprété comme défavorable à la stricte application des traités. Mon collègue me déclara, en retour, qu'il en était profondément pénétré.

¹ I. Bethlen.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

Je crois que j'aurai assez de peine à panser la blessure que laisse au flanc de la Hongrie la cession des Comitats et à persuader le Comte Banffy que tout s'est passé, pour le plus grand bien de sa patrie, dans les récentes conversations entre Vienne et Budapest. Mais il importait de calmer pour le mieux les appréhensions du représentant autrichien, littéralement effrayé, un peu plus que de juste, par le discours énergique du Comte Bethlen. C'est pour l'avenir que tremble M. Cnobloch. L'idée que, peut-être un jour, les Autrichiens seuls en face des Hongrois devront oser maintenir les droits que leur confèrent les traités sur les Comitats, donne un frisson au ministre d'Autriche. Cette crainte excessive, résultat d'une intransigeance due seulement à l'appui des Alliés, prêterait à sourire si elle ne symbolisait en même temps toute la fragilité du nouvel État Autrichien et le sentiment éclairé des rancunes qui continuent de s'accumuler en Hongrie contre l'œuvre du traité de Trianon et que la crainte des États voisins empêche seule d'éclater avec la force du tempérament hongrois.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 18-22.

280

LE GÉNÉRAL HALLIER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VIENNE
À M. BARTHOU, MINISTRE DE LA GUERRE ET À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

D. N° 261/3.

Vienne, 23 août 1921.

La transmission des pouvoirs de la Hongrie à l'Autriche dans le Burgenland semble devoir se faire sans incidents. Aucune effervescence n'est signalée jusqu'ici dans les territoires en question, et les manifestations organisées sous l'inspiration du gouvernement de Budapest à ses représentants pour le Burgenland n'ont pas eu de conséquences. Un détachement de 1.500 hommes de police et de gendarmerie, dont 600 pour Oedenburg a été désigné par le gouvernement autrichien pour occuper le Burgenland et maintenir l'ordre. Jusqu'à présent, aucune unité de la Wehrmacht n'a été désignée à cet effet.

Les déclarations violentes du Comte Bethlen à l'Assemblée Nationale, l'attitude belliqueuse d'un grand nombre de députés hongrois, l'annonce de la fermeture des frontières et de la rupture des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Hongrie, enfin la menace d'exiger la liquidation immédiate des dettes austro-hongroises ne semblent pas avoir particulièrement ému le gouvernement de Vienne. Celui-ci voit dans une telle attitude une concession faite par les dirigeants au nationalisme exaspéré du peuple hongrois plutôt que l'expression [sic] d'une véritable rancune à l'égard de l'Autriche. La population adopte en général l'opinion conciliante de ses dirigeants et compte sur le temps et sur la satisfaction, simultanée à la perte du Burgenland, de la réoccupation du Baranya pour calmer l'amour-propre de ses anciens alliés.

Malgré tous les bruits que les hongrois font courir sur les comitats occidentaux, prétendant que ces territoires constitueront une charge pour l'Autriche, sans lui apporter aucun secours agricole, la plupart des autrichiens envisagent au contraire avec satisfaction

l'acquisition du Burgenland. Ce pays a d'ailleurs été constamment orienté vers Vienne au point de vue économique. Et ce sont les banques viennoises qui ont toujours soutenu son industrie et son commerce.

Actuellement la stagnation économique y est complète par suite de la rupture des communications entre le Burgenland et l'Autriche. Pour prendre un seul exemple, le comitat d'Oedenburg qui exportait jadis 2.000 hectolitres de vin par mois en Autriche, n'en exporte plus un seul par suite des tarifs douaniers prohibitifs établis par la Hongrie. Comme d'autre part les régions magyares se suffisent à elles-mêmes au point de vue agricole, tout commerce avait cessé dans les comitats occidentaux. La situation va se transformer très rapidement après le changement de nationalité du Burgenland. Ce pays est très riche au point de vue agricole, surproducteur de blé, d'avoine, de seigle, de maïs. Les récoltes y sont en général excellentes, et celle de cette année dépasse toutes les prévisions.

Les difficultés momentanées que font surgir le changement de nationalité pourront être assez rapidement réglées. Le gouvernement autrichien a prévu un délai de trois mois pour la substitution de la couronne autrichienne à la couronne hongroise dans les échanges industriels et commerciaux, et un délai d'une année pour les comptes des banques et des caisses d'épargne. Ces délais suffiront, semble-t-il, pour régler la question du change, quant aux coupons des emprunts de guerre hongrois et de rente hongroise possédés par les habitants du Burgenland, ils créeront certainement des charges pour l'Autriche. Mais la somme totale représentée par les coupons de l'emprunt de guerre ne semble pas dépasser un milliard, et il faut compter à peu près la même somme pour les titres de rentes hongroises.

Le gouvernement de Vienne et les personnalités financières compétentes considèrent en résumé que la prise en charge du Burgenland, loin de constituer une charge pour leur pays, sera au contraire une acquisition susceptible d'améliorer la situation économique générale de l'Autriche.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 23-26.

281

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 161.

Vienne, 24 août 1921.

À aucun moment le Gouvernement Autrichien n'a pensé que des négociations directes entre l'Autriche et la Hongrie, au sujet des Comitats, pourraient donner de très importants résultats.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Budapest.

Néanmoins on les a toujours trouvés utiles à Vienne, par ce qu'on savait qu'elles étaient désirées à Budapest pour des raisons de politique intérieure, et qu'ici on a toujours souhaité, depuis que les sociaux démocrates ne sont plus au pouvoir, de rendre le moins pénible possible à la Hongrie le sacrifice de ses Comitats.

On savait que les demandes du Gouvernement de Budapest seraient nécessairement exagérées, mais comme on ne pouvait pas ignorer en Hongrie que [...] en majorité de race non hongroise, et qui vont jouir d'une autonomie égale à celle des autres provinces de la République Autrichienne, risquant fort de se détacher à tel point de la Hongrie, qu'on comprend à quel degré les Hongrois peuvent souffrir de cette amputation nouvelle, différée depuis si longtemps qu'ils ont pu espérer qu'elle n'aurait pas lieu. Quant aux Autrichiens, si soucieux qu'ils soient de dégager leur responsabilité en cette affaire, ils escomptent trop les avantages à tirer de leur acquisition nouvelle, pour songer à la différer ou à la réduire. L'estimation ci-jointe publiée par la Reichspost des produits de la présente récolte, ne saurait en tout cas être indifférente à aucun viennois.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 27-28.

282

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

T. N° 308.

Paris, 27 août 1921, 21h. 30.

De la part du Secrétariat de la Conférence des Ambassadeurs pour les représentants diplomatiques alliés.

La Légation d'Autriche signale que des détachements de troupes yougo-slaves auraient occupé, dans les Comitats occidentaux, les communes de Bonisdorf, Kalkgruben et Krottendorf. Le Gouvernement autrichien sollicite l'intervention de la Conférence.

La Conférence désirerait savoir si les faits signalés sont exacts et, dans l'affirmative, dans quelles conditions ils se sont produits.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 31.

¹ Vraisemblablement, quelques mots ou lignes manquent du texte.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 309—311.

Paris, 28 août 1921, 14h.

Je reçois votre dépêche N° 233² que le Secrétariat de la Conférence communique d'urgence pour avis aux Ambassades.

Dès maintenant, elle me paraît appeler les observations suivantes:

1° La protestation hongroise qui vous a été adressée le 12 août, a été transmise en termes presque identiques à la Conférence des Ambassadeurs par une note que M. de Praznowsky n'a remise que le 17 août³. Le Comte Banffy n'est donc pas fondé à affirmer que le représentant hongrois n'a pas pu s'acquitter de sa mission auprès de la Conférence qui a siégé jusqu'au 17 août.

2° M. de Praznowsky ayant personnellement demandé au Secrétaire de la Conférence, si, pendant la durée des vacances, des affaires urgentes peuvent être traitées par les Ambassadeurs, M. Massigli lui a répondu affirmativement.

3° S'il n'a pas été encore répondu à la note hongroise, c'est que le rapport de la Commission de Délimitation vient seulement d'être reçu.

4° Il m'apparaît que, dans une question aussi importante et qui pose à nouveau toute la question de l'interprétation de la lettre d'envoi⁴, il n'appartient pas aux Hauts Commissaires, mais à la Conférence elle-même de répondre.

Elle pourra d'ailleurs le faire en s'inspirant du projet que vous avez préparé; mais il serait fâcheux qu'une réponse trop précipitée permit ensuite à telle ou telle des Puissances intéressées de soulever sans cesse de nouvelles difficultés: c'est peut-être le but que poursuivait le Comte Banffy en vous pressant le 19 août de donner une solution à une affaire, dont son représentant à Paris n'avait saisi les Puissances que le 17.

AD.Europe 1918-40. Yougoslavie vol. 51. ff. 57-58.

¹ Le télégramme a été communiqué par courrier à Bucarest (N° 518), à Prague (N° 400), à Belgrade (N° 583), à Londres (N° 3147), à Rome (N° 2735).

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 278.

⁴ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

M. BETHLEN, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE HONGRIE
à M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

L. N° 4836/Pol.1921.

Budapest, 28 août 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Devant la Commission Militaire Interalliée à Sopron, chargée du transfert de la Hongrie Occidentale à l'Autriche, le Comte Sigray a fait, le 6 Août cr, la déclaration suivante:

„Le Gouvernement Royal Hongrois est prêt à exécuter les dispositions de l'article 71 du Traité de Trianon concernant le transfert des territoires de la Hongrie Occidentale cédés à l'Autriche dans le cas où les dispositions de ce Traité favorables à la Hongrie notamment le transfert des territoires occupés par les troupes du Gouvernement S.H.S., seront également mises à l'exécution.”

Dans la séance que ladite commission a tenue à Sopron le 21 cr, M. de Sigray a donné communication de ce qui suit:

„J'ai l'honneur de Vous communiquer d'ordre de mon Gouvernement que toutes les mesures ont été prises par les autorités compétentes pour que les opérations d'évacuation des territoires à céder par la Hongrie à l'Autriche puissent commencer en temps voulu.

Le Gouvernement Royal Hongrois est convaincu que l'Autriche montrera les mêmes bonnes dispositions concernant les droits légitimes de la Hongrie et résultant du transfert des territoires en question.”

Comme il résulte de ces déclarations, le Gouvernement Royal est d'avis que nos obligations découlant du Traité, et les droits qui en résultent pour nous, sont étroitement liés les uns aux autres, et forment un tout inséparable. On ne saurait donc réclamer l'exécution de nos obligations qu'au cas où satisfaction aurait été donnée à nos droits.

Dans cet ordre d'idées le Gouvernement Hongrois se permet de remarquer, que les troupes d'occupation du Royaume S.H.S. n'ont pas encore complètement évacué le territoire de la Baranya et qu'en plusieurs endroits se sont même avancées en deçà de la ligne de démarcation, et aussi le commandement yougoslave a refusé de signer le protocole de transfert.

Quant à la question de la Hongrie Occidentale, le Gouvernement Hongrois est tout disposé à accepter, comme base des négociations ultérieures, les propositions formulées par la commission autrichienne des Affaires Étrangères dans sa séance du 27 cr., et cela d'autant plus que le Gouvernement Hongrois était toujours d'avis et l'a soutenu à plusieurs reprises que la population des territoires en question devrait être entendue avant qu'il fut décidé de son sort.

Comme toutefois les propositions de ladite commission n'indiquent pas le mode dont la population de ces territoires pourrait se faire entendre, et comme d'autre part ces propositions ne renferment pas de garanties indispensables à la sauve-garde de nos droits et de nos créances très élevées résultant du transfert, le Gouvernement Hongrois qui a déjà

retiré ses troupes du territoire entier de la Hongrie Occidentale se voit dans la nécessité de suspendre provisoirement l'évacuation, par la Gendarmerie Hongroise, de la bande de territoire se trouvant à l'Est de la ligne „A” mentionnée à l'article 10 du plan de transfert jusqu'à ce que les garanties nécessaires ne lui soient pas accordées.

En Vous priant de bien vouloir informer Votre Gouvernement de ce qui précède, je saisis l'occasion pour exprimer à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 123-124.

285

LES REPRÉSENTANTS ALLIÉS À BUDAPEST¹ À M. BETHLEN, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE HONGRIE

D. Sans N°

Budapest, 29 août 1921.

Monsieur le Président,

Par une lettre en date d'hier², Votre Excellence a bien voulu porter à la connaissance des ministres alliés à Budapest que le Gouvernement Hongrois s'était vu contraint de suspendre provisoirement l'évacuation, par la gendarmerie hongroise, de la bande de territoire se trouvant à l'est de la ligne A), mentionnée à l'article 10 du plan de transfert des Comitats Occidentaux à l'Autriche. Votre Excellence invoquait, comme raisons de cette mesure:

1° — le fait que les troupes serbes invitées par les Puissances à évacuer la Baranya pour la restituer à la Hongrie, se seraient arrêtées sur certains points en-deçà de la limite fixée et auraient même avancé de nouveau sur certains autres. Les autorités militaires yougo-slaves auraient, en outre, refusé de signer le protocole d'évacuation;

2° — le fait que le Gouvernement Autrichien viendrait de déclarer au Gouvernement Hongrois son désir de ne reprendre qu'ultérieurement avec Votre Excellence les conversations relatives aux garanties considérées par votre Gouvernement comme indispensable à la sauvegarde des créances de l'État Hongrois vis-à-vis de l'État Autrichien, conséquence du transfert des Comitats Occidentaux à l'Autriche.

Nous avons l'honneur de faire connaître à Votre Excellence:

1° — Que le territoire de la Baranya est bien réellement évacué par les troupes yougo-slaves, réserves faites concernant les quelques points signalés par vous et qui se trouvent dans le voisinage immédiat de la ligne fixée pour servir de frontière provisoire. Les très légers litiges résultant d'une pareille situation ainsi que l'ajournement momentané de la signature du protocole précité ne sauraient être admis par nous comme justifiant la suspension de l'évacuation des Comitats, alors que celle-ci a été obtenue avec notre plus diligent concours.

¹ Th. B. Hohler, M. Fouchet et le prince Castagneto.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 284.

2° — que la Hongrie, en invoquant la suspension momentanée des négociations entre elle et l'Autriche pour arrêter les opérations de transfert et en demandant que l'Autriche fournisse tout d'abord des garanties pour les biens publics hongrois dans les Comitats pose des conditions inacceptables. En effet, d'une part, la question des négociations entre la Hongrie et l'Autriche a toujours été indépendante de celle de transfert; d'autre part, nous n'avons pas appris sans étonnement que la réussite de négociations portant sur des points particuliers dont l'importance spéciale ne nous avait jamais d'ailleurs été signalée, avait toujours été considérée par le Gouvernement Hongrois comme une condition absolue, à ses yeux, pour le transfert des Comitats. Sans doute, n'ignorions-nous pas que la question des créances hongroises vis-à-vis de l'Autriche n'avait pas cessé d'appeler l'attention du Cabinet de Budapest, mais, à notre connaissance, il ne s'était jamais agi que des biens de l'ancienne monarchie, communs à l'Autriche et à la Hongrie, et non des biens spéciaux à l'État Hongrois, dans les Comitats, problème particulier qui était toujours resté dans l'ombre. Au surplus, même pour les biens communs entre l'Autriche et la Hongrie, votre pays n'a pas jusqu'à ce jour, demandé de garanties à l'Autriche.

Nous croyons devoir ajouter qu'il y aurait un puissant intérêt, selon nous, à ce que le Gouvernement Hongrois ordonne le plus tôt possible la reprise de l'évacuation des Comitats, dans la crainte que la situation incertaine, conséquence de l'arrêt des opérations, ne provoque des troubles dans des territoires où les esprits paraissent déjà surexcités par de nombreux agents équivoques.

Nous prions donc Votre Excellence de vouloir bien inviter le représentant hongrois à Sopron¹ à continuer l'exécution de la mission qui lui a été confiée, en procédant à l'évacuation définitive des Comitats et à leur transfert à l'État Autrichien. Le Comte Sigray devrait également prescrire d'urgence toutes mesures nécessaires pour éloigner les fauteurs de troubles de la région.

Dans le cas où Votre Excellence ne croirait pas devoir adresser des instructions semblables au Comte Sigray, nous ne pourrions que lui laisser l'entière responsabilité des événements susceptibles de résulter d'une situation aussi regrettable, en ce qui concerne non seulement l'accomplissement des clauses du traité de Trianon, mais encore l'intérêt particulier de la Hongrie.

Veillez agréer, etc...

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 125-128.

¹ A. Sigray.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 189-191.

*Budapest, 29 août 1921, s.h., 12h. 50.
(Reçu: 29 août, 20h. 30, 21h. 10, 20h. 15.)*

Le Comte Banffy est venu m'annoncer hier soir sa démission de Ministre des Affaires Étrangères parce qu'il n'a pas voulu s'associer à la résolution prise par le Gouvernement hongrois de suspendre le départ des gendarmes hongrois de la dernière zone d'évacuation des Comitats, déjà quittés par les troupes hongroises.

Mes collègues² et moi avons été voir aussitôt le Président du Conseil³. Celui-ci nous a déclaré que cette résolution était causée par le refus envoyé avant-hier par l'Autriche de s'entendre dès maintenant avec la Hongrie pour le règlement des créances hongroises dans les Comitats. Ces créances sont représentées par les chemins de fer, les bâtiments publics etc... jusqu'à concurrence d'une somme de trois milliards et demi de couronnes. Le Comte Bethlen voudrait également assurer le sort des fonctionnaires hongrois. Il s'est plaint enfin que les Serbes tiennent encore quelques points des territoires restitués par eux.

Nous avons répondu au Président du Conseil

1° — Que la Baranya était presque totalement évacuée par les contingents et que les dernières difficultés de détail étaient sur le point d'être levées.

2° — Que la Hongrie n'avait pas le droit de poser tout à coup des conditions au moment final, et que la question des négociations avec l'Autriche était indépendante de celle du transfert.

3° — Que nous l'invitions à l'éloigner aussitôt du voisinage des Comitats tous les éléments de trouble (indiqués) dans mon télégramme N° 184⁴.

4° — Que, si l'évacuation n'était pas aussitôt reprise, un grave danger pouvait en résulter pour la Hongrie, avec une intervention militaire de la petite Entente.

Les généraux alliés nous ont fait savoir, d'autre part, que, pour éviter l'effusion du sang, ils avaient arrêté l'avance des gendarmes autrichiens.

Le Gouvernement hongrois insiste pour que les Gouvernements britannique, français, italien consentent à persuader le Gouvernement autrichien de lui donner d'urgence quelques garanties pour les trois milliards et demi précités.

Mes collègues et moi devons nous réunir aujourd'hui pour l'envoi d'un télégramme collectif à la Conférence des Ambassadeurs; mais j'ai cru devoir porter sans délai ces informations à la connaissance de V.E.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 35-37.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Vienne, à Rome, à Belgrade, à Washington, à Prague, à Bucarest, à Varsovie, à Berlin.

² Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

³ I. Bethlen.

⁴ Document non reproduit.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 481-482.

Vienne, 29 août 1921, 15h.

(Reçu: 29 août, 20h. 5.)

Je viens de voir le Chancelier¹ naturellement fort ému des incidents qui se sont produits dans les Comitats.

Depuis plusieurs jours il avait fait prévenir le Gouvernement hongrois que des préparatifs insolites lui étaient signalés sur ce territoire. À quoi on lui avait répondu que tout était dans un ordre parfait et qu'il n'y avait aucun incident à redouter.

Or, si dans le nord des Comitats il a été possible aux forces autrichiennes de s'avancer jusque vers la zone B, dans le sud, elles ont été attaquées par des hommes portant l'uniforme hongrois et se servant d'armes, de grenades et de mitrailleuses, dès leur entrée sur le territoire des Comitats.

Quant à la zone B le Gouvernement hongrois ne paraît pas encore à l'heure qu'il est avoir renoncé à l'évacuer avant que le Gouvernement autrichien ne lui ait fait les concessions qu'il exige.

Cette attitude incorrecte donne lieu de supposer que sa responsabilité est dans une certaine mesure engagée dans les incidents où l'action des bandes s'est manifestée.

Le Gouvernement (autrichien) est conscient de n'avoir provoqué, pour sa part, aucun incident et d'avoir été, au contraire, aussi conciliant que possible puisque les décisions prises samedi après (accord) avec le Parlement laissaient entrevoir des arrangements amiables prochains avec le Gouvernement hongrois.

Il s'en remet donc aux Puissances de l'Entente du soin d'assurer l'accomplissement du traité de Saint-Germain en ce qui concerne l'exécution des articles relatifs aux Comitats.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 39-40.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. J. CAMBON,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

T. N° 192-195. Urgent.

Budapest, 30 août 1921, 4h.

(Reçu: 30 août, 13h, 12h. 50, 13h. 45 et 17h.)

Pour M. Jules Cambon, Président de la Conférence des Ambassadeurs, de la part de la Conférence des Représentants diplomatiques alliés à Budapest:

¹ J. Schober.

„Mes Collègues britannique¹ et italien² approuvent les termes de mon télégramme 189³ au Gouvernement de la République concernant l'exposition des faits et nos entretiens avec le Président du Conseil⁴ au sujet de la suspension de l'évacuation des Comitats. Après nous être mis d'accord, nous proposons:

1° — Qu'en présence des troubles fomentés dans les Comitats et de l'agitation de l'opinion publique en Hongrie, une démarche amicale soit faite auprès de l'Autriche pour l'amener à accorder de suite quelques garanties à la Hongrie concernant les *créances hongroises* dans cette région. Il semble en effet qu'une promesse ferme pourrait être faite, en tous cas, dans ce sens, par le Gouvernement autrichien. Jusque là l'évacuation devra être suspendue, sur la ligne actuelle pour éviter l'effusion du sang qui serait certaine. Il y a eu déjà plusieurs tués de part et d'autre hier matin.

2° — Que le Gouvernement serbe soit prié, de son côté, par les Gouvernements alliés d'achever complètement l'évacuation de la Baranya et de signer le protocole de cette opération, afin d'enlever tout prétexte de résistance à la Hongrie. Une pareille démarche nous paraîtrait d'autant plus opportune que le ministre de Serbie⁵, en réponse à notre démarche exposée dans mon télégramme N° 184⁶, nous a fait part aujourd'hui de l'impossibilité où se trouverait son Gouvernement d'autoriser la signature d'un protocole d'évacuation de la Baranya, même sur une ligne provisoire. Notre (collègue) serbe a ajouté que, d'après son Gouvernement, la Conférence des Ambassadeurs seule était qualifiée pour fixer la ligne en litige, en attendant les travaux de la Commission de délimitation. Dans le cas où le point de vue serait adopté par nos Gouvernements, la Conférence des Ambassadeurs devrait donc se prononcer d'urgence.

Ces deux moyens (mot passé)⁷ suggérés par nous, uniquement en vue de sauvegarder la paix qui est la première chose à assurer. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les généraux alliés ne disposent d'aucune force armée et que le seul moyen de pression sur la Hongrie résiderait dans une intervention des troupes serbes et tchèques. Or, une telle solution serait, selon nous, la dernière à employer. La meilleure consisterait au contraire à amener les Hongrois à céder dans peu de jours, en les (l gr. faux)⁸ de tout motif plausible pour résister à la volonté des puissances.

Les généraux nous ont demandé s'ils ne devaient pas quitter les comitats, par suite des circonstances actuelles. Nous estimons que leur présence reste nécessaire à Sopron, parce que leur départ pourrait être représenté comme un acte de faiblesse de l'Entente et un triomphe pour les chauvins hongrois. Nous maintiendrons ce point de vue, sauf ordre contraire de la Conférence des Ambassadeurs, et nous en informons les généraux.

¹ Th. B. Hohler.

² Le prince Castagneto.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 285.

⁴ I. Bethlen.

⁵ Milojević.

⁶ Document non reproduit.

⁷ Lacune de déchiffrement.

⁸ Lacune de déchiffrement.

Les renseignements relatifs aux trois villages occupés par les Serbes dans le sud des Comitats, et sur lesquels m'interroge le télégramme N° 308 de la Conférence des Ambassadeurs¹, sont contenues dans mon télégramme N° 186² au gouvernement de la République.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 43-46.

289

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 486-488.

*Vienne, 30 août 1921, 22h., 18h. 20.
(Reçu: 31 août, 5h., 4h.)*

Le Chancelier³ ayant pu ce matin entrer en communication téléphonique avec la Commission interalliée d'Oedenburg a pris acte de la présence de troupes hongroises dans le territoire des Comitats à la date où ce territoire eut dû être remis à l'Autriche, libre de tout élément armé.

La Commission interalliée n'a pas nié le fait, mais a fait observer que, tant qu'elle ne s'était pas démise de ses pouvoirs, le Gouvernement autrichien devait continuer, comme il l'avait promis, à se conformer à ses ordres et qu'il devait compter sur elle pour agir efficacement auprès du gouvernement hongrois afin de l'amener à exécuter strictement le traité.

Fort de ces indications, le Chancelier s'est opposé aujourd'hui à toute initiative du Ministre de la Guerre qui sous la pression du parti social-démocrate demandait à rassembler la Wehrmacht pour lui faire occuper le territoire des comitats.

Dès que j'ai eu connaissance de cette agitation politique, je me suis rendu, avec les chargés d'affaires anglais⁴ et italien⁵ auprès du chancelier pour l'inviter à se conformer strictement aux instructions de la commission interalliée.

Nous avons insisté sur la grave responsabilité qu'encourrait le Gouvernement autrichien si, renonçant au (mot passé)⁶ dont il a fait preuve jusqu'à présent, il fournissait aux Hongrois un prétexte de prolonger leur occupation.

Le chancelier nous a très vivement remerciés de l'appui que nous lui apportons pour résister à la pression de l'opinion publique extrêmement surexcitée.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 282.

² Document non reproduit.

³ J. Schober.

⁴ Sir F. O. Lindley.

⁵ Ch. A. Biancheri.

⁶ Lacune de déchiffrement.

Conformément aux instructions de la Commission interalliée, il se bornera à augmenter l'effectif de la gendarmerie dans la partie des comitats, déjà occupée.

Quant à la Wehrmacht, il a pris ses dispositions pour que, tout en s'organisant, elle ne franchisse pas les anciennes frontières et qu'elle borne, pour le moment, son rôle à empêcher toute incursion d'éléments autrichiens armés sur le territoire des comitats. Comme nous rappelions au Chancelier que la Conférence des Ambassadeurs ne manquerait pas d'intervenir dans le sens de l'application des traités, il nous a répondu que tel était bien son sentiment, mais qu'il nous suppliait de hâter cette intervention afin d'empêcher des complications que la mauvaise foi de la Hongrie et la surexcitation de l'opinion publique autrichienne lui font redouter.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 49-51.

290

M. SCHÖBER, CHANCELIER D'AUTRICHE À M. LEFÈVRE-PONTALIS,
MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

D. N° 4148/1B.

Vienne, sans date¹

Monsieur le Ministre,

J'ai le regret de vous faire savoir que d'après des informations que le Gouvernement Fédéral de la République d'Autriche vient de recevoir de sources dignes de toute confiance et en partie officielles les comitats de la Hongrie Occidentale destinés à être transférés à l'Autriche en vertu des traités de St Germain et de Trianon ont été le 29 de ce mois le théâtre d'événements des plus sérieux.

En effet on m'informe que des bandes hongroises armées ont ouvert le feu sur les détachements de gendarmerie qui devaient d'après les dispositions prises par la Mission Interalliée d'Oedenburg et approuvées par la Conférence des Ambassadeurs à Paris faire leur entrée dans les Comitats susmentionnés. C'est ainsi que les gendarmes qui allaient occuper Agendorf se sont vu attaqués et devaient faire à leur tour usage des armes. Un détachement d'hommes armés appartenant à ce qu'il paraît à l'armée hongroise régulière qui comptait environ 120 hommes en tenue de campagne portant des casques en acier et munis de grenades à main a tiré sur les gendarmes autrichiens qui se proposaient d'entrer à Pinkafeld et en blessa plusieurs. Par déférence à l'invitation des officiers interalliés qui y étaient stationnés ces gendarmes n'ont pas forcé l'entrée à Pinkafeld mais se sont retirés en Autriche.

On m'informe en outre que des détachements hongrois assez forts sont concentrés aux environs d'Oedenburg. Toute communication entre cette ville et l'Autriche est coupée. Des personnes armées ont empêché par force le départ du train qui devait partir de là à Vienne le 28 du mois à 14 heures. Un des rédacteurs de la Neue Freie Presse n'a pu quitter Oedenburg en automobile qu'après l'intervention d'officiers interalliés, jusque là des

¹ Probablement le 29 août. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessous sous le N° 291.

officiers hongrois [...] On s'attend à d'autres événements plus graves encore, car le Conseil des Ministres Hongrois informé de la résolution prise par la Commission pour les Affaires Étrangères du Parlement autrichien dans sa séance du 27 du mois courant par rapport à la question de la Hongrie mesure motivée par le doute du Gouvernement Hongrois d'obtenir de la part de l'Autriche des garanties suffisantes au sujet des revendications formulées par la Hongrie.

En portant ce qui précède à Votre connaissance je vous saurais gré Monsieur le Ministre si vous vouliez attirer d'urgence l'attention la plus sérieuse de Votre Gouvernement sur ce qui vient de se passer. Confiante dans l'autorité de la Conférence des Ambassadeurs aux dispositions de laquelle elle s'est strictement conformée, l'Autriche s'est abstenue de tout préparatif armé qui l'aurait mise à l'abri d'une tentative de la Hongrie de substituer la force au droit. Le Gouvernement autrichien croit en conséquence pouvoir d'autant plus compter sur la détermination absolue des Puissances Alliées de faire respecter les dispositions qu'elles ont prises en la matière. En protestant de la façon la plus formelle et la plus énergique contre les procédés de la Hongrie, l'Autriche décline toute responsabilité de ce qui s'est passé et de ce qui pourrait se passer encore, et prie les Puissances Alliées de bien vouloir user de toute leur influence à Budapest ou d'employer en cas que la Hongrie continue à se mettre en contradiction avec leur volonté, tout autre moyen qu'Elles jugeraient nécessaire pour mettre un terme à toute tentative qui pourrait compromettre l'exécution des traités de St Germain et de Trianon en ce qui concerne le règlement de la question de la Hongrie Occidentale. Le Gouvernement Autrichien considère la responsabilité de la Hongrie engagée même dans le cas qu'elle prétendrait que les événements du 28 crt sont à la charge de personnes non responsables, car nous estimons que tout Gouvernement qui a le respect des engagements assumés doit savoir supprimer de pareils agissements.

Dans ces circonstances le Gouvernement Fédéral s'abstiendra de toute mesure tendant à répondre par la force, il s'en remet aux décisions que les Puissances Alliées voudront bien prendre et qu'il attend avec toute confiance dans la justesse de sa cause.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler Monsieur le Ministre les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 92-94.

¹ Mots illisibles.

M. SCHOBER, CHANCELIER D'AUTRICHE À M. LEFÈVRE-PONTALIS,
MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

D. N° 4197/1B.

Vienne, 30 août 1921.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en présence de la situation créée par les événements exposés dans ma note du 29 courant notée 4148¹, je me suis adressé à la Mission Interalliée des Généraux à Oedenburg en lui demandant de bien vouloir me fixer sur l'attitude que le Gouvernement Fédéral de la République d'Autriche doit observer dans la phase actuelle de la question de la Hongrie Occidentale.

En donnant suite à ma demande M. le Général Gorton a eu l'obligeance de me communiquer aujourd'hui même à 10 heures et demie par téléphone la décision suivante prise ce matin par la Mission Interalliée des Généraux.

En conformité avec la décision de la Conférence des Ambassadeurs à Paris il incombait à la Mission des Généraux de se faire remettre par la Hongrie à Oedenburg le 29 Août à 16 heures, les comitats occidentaux pour les rétrocéder ensuite à la République d'Autriche. La Hongrie n'ayant pas remis ces comitats à ladite Mission, ce n'est pas à l'Autriche d'occuper ce territoire par sa force armée. Elle doit au contraire attendre que la Hongrie accomplisse ses obligations et que la Mission Interalliée des Généraux soit à même de lui remettre le territoire en question.

En réponse à une question que je lui ai adressée M. le Général Gorton m'a fait savoir que les détachements de la gendarmerie Autrichienne devaient maintenir leurs positions dans la zone A, mais qu'ils devaient se retirer dans le cas où ils se verraient attaqués par des forces supérieures. En répliquant à cette occasion, à une remarque de M. le Général Gorton d'après laquelle la gendarmerie autrichienne n'aimerait pas trop s'exposer au danger, je lui ai fait observer les sacrifices dont nos détachements avaient déjà été victimes et j'ai mentionné, en outre le fait que plusieurs centaines de gendarmes autrichiens s'étaient déclarés spontanément prêts à venir au secours de leurs camarades en danger.

J'ai fini par appeler l'attention très sérieuse de la Mission Interalliée des Généraux sur la nécessité qui, d'après moi, s'impose dans la situation actuelle de renforcer les formations employées par l'Autriche dans la Hongrie Occidentale. La Mission ayant reconnu le bien fondé de ma manière de voir j'ai l'intention de renforcer les détachements de gendarmerie — mesure à laquelle le Général Gorton a consenti — et de faire donner l'ordre à quelques bataillons de soldats soigneusement choisis parmi la force armée autrichienne de se tenir [...] le long de l'ancienne frontière de l'Autriche, pour servir d'appui le cas échéant, à nos détachements de gendarmerie et pour protéger le Gouvernement provincial du Burgenland (Hongrie Occidentale, cédée à l'Autriche) provisoirement établi à Mattersdorf.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 290.

² Mot illisible.

Comme j'attache le plus grand prix à agir, quant à seconde mesure projetée, en absolue conformité [avec] les vues des Principales Puissances Alliées, j'ai recours à Votre obligeante entremise avec prière de vouloir bien me procurer d'urgence le consentement de Votre Gouvernement à la mesure en question.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler Monsieur le Ministre les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 95-96.

292

M. SCHOBER, CHANCELIER D'AUTRICHE À M. LEFÈVRE-PONTALIS,
MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

D. Sans N°

Vienne, 31 août 1921.

Monsieur le Ministre,

D'après des informations de la part du commandant de la gendarmerie de frontière à Furstenfeld que je viens de recevoir à l'instant, de considérables forces armées hongroises sont assemblées dans la région de Kormend—St Gotthard. Un groupe latéral de combattants Hongrois se trouve également à l'Est de Guessing. En outre la présence des tancs à St Gotthard et des détachements considérables ayant apparemment pour but de faire les logis dans la ligne générale de Kukmirm à Stegersbach ont été constatés. Une attaque des insurgés hongrois dirigée contre nos gendarmes stationnés à Hohenbrugg a été repoussée aujourd'hui même à 11 heures du matin. À St Martin dans la vallée de la Raab ont apparu également des insurgés munis de mitrailleuses qui appartiennent sans doute au détachement Pronay.

En portant ce qui précède à votre connaissance je me permets de vous faire savoir qu'en présence de cet état de choses et par déférence à l'avis exprimé par la Mission Interalliée des Généraux d'après lequel la Gendarmerie Autrichienne ne devait pas avancer dans le cas où elle se verrait menacée de forces supérieures le Gouvernement Autrichien a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'avance de la gendarmerie autrichienne à Furstenfeld et Fehring.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler Monsieur le Ministre les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 99.

M. BÁNFFY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. N° 4940/Pol.1921.

Budapest, 1 septembre 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Dans mon Aide-Mémoire du 28 Août dernier¹ le Gouvernement Hongrois a énuméré les titres de créance qu'il possède sur l'Autriche du fait du transfert des territoires de la Hongrie Occidentale.

Pour éclaircir le point de vue du Gouvernement Hongrois, je me permets de Vous soumettre à ce sujet les considérations suivantes:

L'Article 191 du Traité de Trianon établit que „La valeur des biens et propriétés acquis par les différents États, la Hongrie exceptée, sera fixée par la Commission des réparations pour être portée au débit de l'État acquéreur et au crédit de la Hongrie, à valoir sur les sommes dues au titre des réparations.”

La réponse des Puissances Alliées et Associées aux remarques de la Délégation Hongroise sur les conditions de paix, spécifie à ce sujet dans son Article 191 que „Les dispositions de l'Article 191 ne concernent que les biens et propriétés du Gouvernement Hongrois ancien ou actuel situés, en premier lieu, sur des territoires ayant fait partie de l'ancienne Monarchie Austro-Hongroise et, en second lieu, sur les territoires qui ont été transférés à des États cessionnaires en vertu du Traité. Elles sont donc applicables aux biens publics qui seront transférés à l'Autriche en même temps que les territoires hongrois situés à l'Ouest de la frontière fixée à l'Article 27/I^o du Traité.”

L'obligation de l'Autriche est donc incontestable. Il se pose la question de quelle manière l'Autriche peut faire face à cette obligation et par quelle mesure la Hongrie peut être assurée de l'actif indiqué. Entre la Hongrie et l'Autriche il n'y a point de comptes de réparations par conséquent l'actif de la Hongrie résultant du transfert de biens et propriétés situés sur le territoire cédé, ne saurait être mis au crédit de la Hongrie et au débit de l'Autriche à titre de réparation. Il se présente donc la nécessité de trouver une solution pour assurer ce crédit.

Considérant la situation financière bien connue de l'Autriche, il est hors de doute que celle-ci est incapable d'offrir la moindre garantie financière. Une promesse formelle de l'Autriche ne saurait être considérée comme telle. Ainsi il est indubitable que la Hongrie sans un règlement spécial et immédiat serait privé des valeurs très considérables auxquelles elle a absolument droit.

Il appert de ce qui précède que les dispositions du Traité n'offrent pas les moyens pour garantir ces droits. D'autre part les autres voies prévues par le Droit international ne sont point praticables à cet effet.

¹ Document non reproduit.

Les représailles de caractère financier sont exclues, étant donné que l'Autriche n'a aucune créance sur l'État Hongrois. D'autre part il est peut-être superflu de souligner que les derniers moyens coercitifs sont hors de question, vu la situation où se trouvent les deux pays.

La situation est analogue concernant les créances de la Hongrie résultant de la quote part de la dette publique hongroise que l'Autriche doit assumer en vertu de l'Article 186 du Traité ainsi que de celles qui résultent de l'échange des billets de Banque selon l'Article 189.

D'autres questions sont encore à régler dont une des plus importantes est celle des fonctionnaires et pensionnaires dont il a été fait mention dans l'Aide-Mémoire précité.

Je crois avoir établi par les éclaircissements qui précèdent que ces questions réclament impérieusement une solution spéciale et immédiate, solution indispensable pour la sauvegarde des intérêts légitimes de la Hongrie.

Un règlement équitable de ces difficultés aurait comme résultat le rétablissement de relations amicales entre l'Autriche et la Hongrie, une des conditions essentielles pour la consolidation de l'Europe Centrale à laquelle les Hautes Puissances Alliées tendent dans l'Intérêt de la Paix générale et du progrès.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances réitérées de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 129-131.

294

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 199-200.

*Budapest, 1 septembre 1921, 6h.
(Reçu: 1 septembre, 13h, 12h. 15.)*

Pour M. Jules Cambon, Président de la Conférence des Ambassadeurs, de la part de la Conférence des Représentants diplomatiques alliés:

„Dans l'ensemble, la situation dans les Comitats est stationnaire. Nous avons envoyé pour instructions aux généraux alliés à Sopron:

1° — de (maintenir) le principe que l'évacuation des territoires par les Hongrois doit être effectuée sans délai, conformément au programme convenu;

2° — mais de ne pas insister *en fait* auprès des autorités hongroises, puisque celles-ci ont reçu l'ordre de suspendre les opérations et que les généraux ne disposent d'aucun moyen pour les forcer à s'exécuter.

La tranquillité est à peu près complète dans la deuxième zone (encore) occupée par les gendarmes hongrois. Dans la 1ère zone, déjà évacuée totalement, mais où ont pénétré des bandes irrégulières (hongroises) il y aurait quelques troubles et même des incendies. La faute en serait d'ailleurs également aux gendarmes autrichiens qui se sont retirés de toute la partie sud et auraient pu, (temporairement), rester sur place. Le Président du

Conseil¹ nous a signalé que la situation de son pays était rendue particulièrement difficile du fait que la Hongrie, qui est créancière de l'Autriche, n'a aucune dette envers celle-ci et qu'elle renoncerait d'elle-même à tout gage en abandonnant les comitats sans aucune promesse de l'Autriche insolvable. Il nous a déclaré toutefois que, dans le cas où aucune négociation directe entre les deux pays n'apparaîtrait comme possible, le Gouvernement hongrois était prêt à demander aux grandes puissances leur médiation, si l'Autriche consentait à cette procédure. La Hongrie voudrait obtenir, en outre, du Gouvernement autrichien, que, puisque la loi hongroise doit être conservée dans les comitats pendant quelque temps, les fonctionnaires hongrois y soient maintenus.

En acceptant de transmettre ces suggestions à nos gouvernements, nous n'avons pas cessé d'insister de la manière la plus énergique auprès du Gouvernement hongrois en vue d'une évacuation immédiate.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 73-74.

295

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 203-204.

*Budapest, 2 septembre 1921, 19h. 20, 19h. 30.
(Reçu: 3 septembre, 3h. 20, 0h. 15.)*

Le Comte Banffy (est) (venu) me dire qu'il avait cru devoir rentrer au Gouvernement.

J'estime que son retour au Ministère des Affaires Étrangères est heureux dans les circonstances présentes. Le seul fait qu'il (avait) (démissionné) en témoignage de désapprobation de l'attitude (adoptée) par le Gouvernement hongrois dans la question (des) comitats montre en lui un élément de modération que le (Conseil des Ministres) consent à reprendre dans son sein.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a déclaré qu'il avait aussitôt recommencé des démarches à Vienne, en vue de rouvrir (des) négociations, et que, d'ici quelques jours, de nouvelles propositions hongroises (seraient) adressées au Gouvernement autrichien. Je reste sceptique sur l'accueil qui lui sera réservé, à moins d'une (médiation) (des) puissances, qui pourrait d'ailleurs constituer la garantie réclamée par le Cabinet de Budapesth, en attendant (un) accord ultérieur qui semble impossible (à) réaliser rapidement.

Après avoir promis leur médiation, les puissances devraient, selon moi, recourir à une démarche très énergique, telle qu'une sorte d'ultimatum, devant lequel le Gouvernement (cède)rait probablement.

¹ I. Bethlen.

D'après certains indices, le Président du Conseil¹, qui s'est laissé entraîner par les éléments chauvins, se disposerait, en effet, à faire machine en arrière, maintenant qu'il commence à entrevoir (la) conséquence de sa conduite, devant les avertissements des représentants des Puissances alliées. Il y aurait enfin intérêt à ne pas se laisser prolonger une situation (propre) à encourager le parti militaire dont l'esprit ne manquerait pas de se surexciter de plus en plus.

Le Gouvernement hongrois persiste à nier sa participation aux troubles dans les comitats; mais, à l'exception du Comte Banffy qui a essayé de respecter ses engagements envers les Alliés, sa complicité peut difficilement être mise en doute.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 75-76.

296

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1467.

*Rome, 2 septembre 1921, 16h.
(Reçu: 2 septembre, 19h. 25.)*

Au cours d'une conversation avec le Chargé d'Affaires d'Angleterre², le marquis della Torretta s'est montré préoccupé de la situation en Hongrie occidentale et des précautions militaires prises sur leurs frontières par les Yougo-Slaves et les Tchéco-Slovaques qui auraient, selon ses informations, massé quelques troupes. Le Ministre des Affaires Étrangères a dit qu'il jugeait utile une démarche des représentants italien, anglais et français à Budapesth, Prague et Belgrade pour recommander le calme et détourner ces trois gouvernements de prendre des mesures précipitées. Sans doute a-t-il dû téléphoner à Paris et à Londres dans ce sens.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 78.

¹ I. Bethlen.

² Sir G. Buchanan.

M. SCHOBER, CHANCELIER D'AUTRICHE À M. LEFÈVRE-PONTALIS,
MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

D. N° 4267/1B.

Vienne, 2 septembre 1921.

En faisant suite à ma note du 30 août dernier cotée 4197¹, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission Parlementaire des Affaires Étrangères a pris hier la résolution suivante:

La commission approuve que le Gouvernement ait employé suivant des décisions du 13 et 27 août — exclusivement des mesures diplomatiques pour obtenir le transfert de la Hongrie Occidentale à l'Autriche en se conformant aux prescriptions données par les Puissances. Il charge le Gouvernement Autrichien d'obtenir le consentement des Puissances pour lui laisser toute liberté en vue d'amener la sécurité dans les territoires évacués par la Hongrie et pour y maintenir l'ordre.

Dès que la Hongrie aura suivant les ordres des Puissances, évacué le territoire entier de la Hongrie Occidentale et dès que la population de ces Comitats sera délivrée des angoisses causées par la conduite de la Hongrie contraire aux dispositions des Traités, rien ne s'opposera plus à ce que les pourparlers sur les questions d'ordre financier et autres dérivant du transfert, soient entamés conformément aux décisions prises par la Commission Parlementaire des Affaires Étrangères le 13 et 27 Août.

J'ai déjà eu l'honneur de Vous informer par ma note précitée que j'ai dû attirer l'attention très sérieuse de la Mission Interalliée de Généraux sur la nécessité de renforcer les formations de gendarmerie employées par l'Autriche dans le territoire jusqu'ici occupé, par quelques bataillons soigneusement choisis parmi notre force armée. Vu, que le nombre des gendarmes, bien qu'augmenté depuis, ne [...] ² efficace la population du territoire occupé contre les actes de violence et de terreur de la part des bandes hongroises auxquels elle se trouve exposée, je me vois obligé, à la suite de la résolution parlementaire citée plus haut, de renouveler la demande formulée dans ma note précitée en ajoutant qu'il me paraît indiqué que les bataillons en question puissent être employés sur tout le territoire qui se trouve de fait sous l'administration autrichienne pour servir d'appui à la gendarmerie et pour protéger la population contre toute nouvelle agression de la part des bandes.

Une pareille mesure ne serait nullement en contradiction avec les vues que MM les Représentants de la France, de la Grande Bretagne et d'Italie³ ont bien voulu m'exposer verbalement à la date du 30 Août car les unités en question ne seraient point employées pour des buts militaires, elles devraient servir exclusivement pour collaborer avec la gendarmerie en vue de maintenir l'ordre et la sécurité publique.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 291.

² Mots illisibles.

³ P. Lefèvre-Pontalis, Sir F. O. Lindley et Biancheri.

En Vous priant de porter ce qui précède d'urgence à la connaissance de Votre Gouvernement et de me faire avoir le plus tôt possible son consentement à la mesure envisagée, je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 162-163.

298

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 490-493.

*Vienne, 2 septembre 1921, 1h. 10, 1h. 30, 1h.
(Reçu: 2 septembre, 6h. 15, 6h. 20, 6h. 40.)*

Le Chancelier² vient d'adresser aux légations alliées deux notes³ pour leur signaler:

1° — Les efforts que fait actuellement le Gouvernement hongrois pour dégager sa responsabilité dans les incidents qui se sont produits dans la zone A et qu'il cherche à attribuer aux populations locales alors que depuis plusieurs semaines, il a laissé envahir le territoire des comitats par des éléments prétendus irresponsables qui se sont constitués en bandes sous l'ordre d'officiers hongrois, dont le centre est à Oedenburg, et qu'inspire l'ancien Président du Conseil Friedrich (et le) député Szmrecsanyi.

2° — La présence de forces armées hongroises considérables munies de tanks dans la région de Kör(men)d St-Gothard et à l'est de Guessing, ainsi que de bandes munitions de mitrailleuses et paraissant appartenir au (détachement) Pronay, à St Martin dans la vallée de la Raab. Pour se conformer à l'avis exprimé par la (commission) interalliée de ne pas laisser la gendarmerie autrichienne s'avancer dans le cas où elle serait menacée par des forces supérieures, le Gouvernement autrichien a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'avance de la gendarmerie autrichienne à Furstenfeld et à Fehring.

Il y a eu hier un combat à Hohenbrugg entre des gendarmes autrichiens et des Hongrois.

Il semble qu'il y ait malentendu entre le Gouvernement autrichien et la commission interalliée, si j'en juge par les documents que celle-ci vient de nous faire parvenir et d'où il ressort, à la date du 30, que les généraux alliés estiment que la gendarmerie autrichienne agit avec trop de mollesse dans la zone occupée par elle et se refuse à entrer en lutte avec les bandes.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Budapest, à Prague, à Bucarest.

² J. Schober.

³ Documents reproduits ci-dessus sous les N° 291 et 297.

Je vais m'efforcer avec mes collègues de dissiper le plus tôt possible, ce malentendu, du moment que le Gouvernement autrichien prétend que c'est la commission interalliée qui a recommandé d'éviter tout conflit de la gendarmerie avec les forces hongroises supérieures.

Votre Excellence n'ignore pas d'ailleurs que le Gouvernement autrichien ayant été avisé que le territoire tout entier lui serait remis après l'évacuation de tout l'élément armé hongrois, estime qu'il est de son devoir d'éviter autant que possible tout combat, tant que ce résultat n'a pas été atteint.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 79-82.

299

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Urgent.

Paris, 2 septembre 1921, 21h.

Pour Vienne: J'adresse à M. Fouchet le télégramme suivant que vous êtes prié de communiquer à vos collègues britannique³ et italien⁴ et dont vous porterez la substance à la connaissance du Chancelier⁵.

Pour tous: De la part de la Conférence des Ambassadeurs pour les représentants diplomatiques alliés.

La Conférence des Ambassadeurs vous prie de remettre d'urgence au Président du Conseil⁶ la note dont le texte suit et que vous communiquerez également aux Généraux alliés dans les Comitats:

„Les Puissances alliées ont pris connaissance avec le plus vif regret des événements qui se déroulent actuellement dans les Comitats occidentaux de la Hongrie; elles auraient voulu croire que les actes dont quelques bandes armées se sont rendues coupables étaient le fait d'éléments isolés et qu'ils n'engageaient pas la responsabilité du Gouvernement hongrois.

„La Conférence des Ambassadeurs a malheureusement le devoir de constater qu'il n'en est pas ainsi.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 317-320), à Vienne (N° 499-502), et communiqué par courrier à Prague (N° 406), à Belgrade (N° 589), à Bucarest (N° 522), à Londres (N° 3163), à Rome (N° 2748).

² Voir la note précédente.

³ Sir F. O. Lindley.

⁴ Biancheri.

⁵ J. Schober.

⁶ I. Bethlen.

Alors que le Gouvernement hongrois avait affirmé à maintes reprises sa volonté de se conformer aux engagements qu'il a contractés en signant et en ratifiant le Traité de Trianon, l'attitude qu'il a adoptée dans la question des Comitats ne laisse malheureusement aucun doute sur sa volonté de faire opposition au transfert à l'Autriche des territoires qui lui sont attribués par les Traités.

„Malgré les avertissements que leur avaient donnés les représentants alliés, les autorités hongroises ont toléré l'entrée en Hongrie occidentale de M. Friedrich qui s'était mis à la tête du mouvement d'opposition contre l'exécution du Traité et qui a pu impunément arriver dans les Comitats ainsi que les chefs de diverses sociétés irrédentistes, de nombreux officiers et des civils, tous également étrangers aux territoires qui devaient être transférés, et sur les intentions subversives desquels aucun doute n'était possible. De ce fait, la responsabilité du Gouvernement hongrois est gravement engagée et c'est avec raison que les représentants alliés lui ont signifié que la Hongrie serait tenue pour responsable des troubles qui éclateraient dans les Comitats après comme avant le transfert.

„La Conférence des Ambassadeurs a toujours manifesté le plus grand souci pour les intérêts légitimes de la Hongrie: elle a consenti un délai d'un mois pour l'exécution des clauses du Traité relatives aux Comitats; allant plus loin, elle a accepté que l'évacuation des Comitats fût précédée par celle de la Baranya.

„Malgré certains retards et certaines difficultés, que la Conférence s'efforce actuellement d'aplanir, l'évacuation de la presque totalité de la Baranya s'est effectuée sans incident notable; les Puissances, ayant assuré à la Hongrie le bénéfice des dispositions du Traité sur ce point, ne sauraient admettre que de son côté, le Gouvernement hongrois manquât aux obligations de même ordre qui lui incombent.

„Les Puissances alliées veulent encore espérer que le Gouvernement hongrois, comprenant la gravité des circonstances, saura trouver l'énergie nécessaire pour imposer à tous l'observation des Traités et qu'il se rendra compte que la stricte exécution de ses engagements internationaux constitue pour l'existence de la nation hongroise la seule efficace sauvegarde.

Le Ministre d'Italie¹ recevra directement de son Gouvernement l'instruction d'effectuer de concert avec le représentant britannique² et vous, la demande prescrite ci-dessus.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 83-86.

¹ Le prince Castagneto.

² Th. B. Hohler.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 163.

Vienne, 2 septembre 1921.

Comme suite à mes télégrammes du 29¹, du 30 Août² et du 1er Septembre³ et pour les confirmer, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint copie de quatre notes⁴ sur la question des Comitats hongrois que le Chancelier⁵ m'a fait parvenir ainsi qu'aux Chargés d'Affaires d'Italie⁶ et de la Grande Bretagne⁷.

Nous nous sommes efforcés tous trois et jusqu'à présent avec succès, du moins je l'espère, de maintenir le Gouvernement Autrichien dans la voie qui lui avait été indiquée dès l'origine et qui doit l'amener à une occupation pacifique du territoire des Comitats, qu'il recevra des représentants de l'Entente.

La résolution prise hier par la Commission des Affaires Étrangères du Conseil National Autrichien et dont la traduction est également ci-jointe, est de nature à faire admettre que dans cette affaire le Chancelier n'a pas perdu le contrôle des partis et du Parlement.

Il a eu sans doute fort affaire pour venir à bout des préjugés des pangermanistes et des socialistes chez lesquels le désir d'acquérir les Comitats au moins de frais possible a fini par l'emporter sur le besoin de faire prévaloir leurs vues particulières fut-ce au détriment de l'ordre public.

Si c'est d'autre part l'intention du Gouvernement Hongrois de troubler à tel point la situation dans les Comitats que la prise de possession et la conservation en soient rendues plus difficiles au Gouvernement Autrichien, obligé de poser avant l'heure et sous une autre forme que la consultation électorale la question de l'adhésion des habitants au régime nouveau, il n'y a aucun motif pour qu'à Vienne on se laisse entraîner dans un piège aussi grossier.

On y évite donc avec soin toute occasion d'entrer en conflit avec des forces hongroises, qu'il s'agisse de troupes régulières ou de bandes armées, car il serait après cela trop facile de faire croire à des révoltes de paysans, et d'ailleurs tout sang versé pourrait créer non seulement entre l'Autriche et la Hongrie, mais même dans les Comitats, de l'irréparable.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 287.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 289.

³ Document non reproduit.

⁴ Documents reproduits ci-dessus sous les N° 290, 291, 292 et 297.

⁵ J. Schober.

⁶ Ch. A. Biancheri.

⁷ Sir F. O. Lindley.

Le Gouvernement Autrichien ne pouvant qu'être approuvé à cette occasion, il apparaît comme fort désirable que la Commission des Généraux Alliés d'Oedenburg ne le pousse pas à sortir de sa réserve pour des raisons purement accidentelles et locales alors que sa conduite s'inspire des considérations politiques les plus raisonnables et les plus justifiées.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 90-(91).

301

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 205-206.

*Budapest, 3 septembre 1921, 20h. 5.
(Reçu: 4 septembre, 10h, 14h.)*

Suite à mon télégramme N° 203².

J'ai communiqué aussitôt à mes Collègues la note de la Conférence des Ambassadeurs contenue dans le télégramme N° 317 du Département³. Quelques (instants) après, le Ministre d'Italie⁴ a reçu de son côté un télégramme dans lequel son Gouvernement désapprouve cette note comme pas assez énergique. Le Prince de Castagneto a donc déclaré qu'il ne pouvait pas la signer et qu'il demandait de nouvelles instructions à Rome.

Puisque cette note doit être remise au nom de l'Entente, le Ministre d'Angleterre⁵ et moi ne pouvons (pas) la signer d'avantage. J'estime que ce retard est très regrettable parce qu'il contribuera à la surexcitation des esprits, tout nouveau délai étant de nature à laisser (croire) que les Alliés hésitent ou vont céder. Il suffirait peut être, selon moi, d'ajouter (un) paragraphe où les puissances feraient toutes réserves sur les conséquences éventuelles d'un refus plus prolongé de la Hongrie. Je crois en effet que la crainte de mesures coercitives est aujourd'hui le seul argument qui convaincra le Gouvernement hongrois à cause de l'agitation de l'opinion. S'il était permis d'en douter, j'en trouverais la certitude dans des paroles prononcées hier par le président du Conseil⁶, d'après lesquelles l'attitude de la Hongrie dépendrait du *ton* de la note, qui va être remise. Le projet du Gouvernement hongrois serait de continuer à gagner du temps pour négocier avec l'Autriche.

D'après les généraux alliés, l'ordre semble se rétablir dans les Comitats avec le rappel progressif des bandes; mais, à mon avis, celles-ci seront maintenues en réserve.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Belgrade.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 299.

⁴ Le prince Castagneto.

⁵ Th. B. Hohler.

⁶ I. Bethlen.

En résumé, une solution immédiate, grâce à une sorte d'ultimatum, me paraît nécessaire pour sauvegarder le prestige de l'Entente et assurer le maintien de la paix.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 101-102.

302

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Urgent.

Paris, 3 septembre 1921.

Pour Vienne: J'adresse à M. Fouchet le télégramme suivant, par lequel je porte à sa connaissance une addition à faire à la Note³ relative aux Comitats de la Hongrie Occidentale, que la Conférence des Ambassadeurs a chargé les Représentants diplomatiques alliés de remettre au Président du Conseil Hongrois⁴. Vous voudrez bien communiquer cette addition à vos collègues britannique⁵ et italien⁶ et en tenir compte, lorsque vous communiquerez au Chancelier⁷ la substance de cette Note, communication qui ne devra être faite qu'après que vous vous serez assuré auprès de M. Fouchet que le Ministre d'Italie⁸ a été autorisé à se joindre aux représentants français et britannique⁹ à Budapest, pour faire auprès du Gouvernement hongrois une démarche conjointe.

Pour les deux: De la part de la Conférence des Ambassadeurs pour les Représentants Diplomatiques Alliés:

La Conférence des Ambassadeurs vous prie d'ajouter à la note relative aux Comitats de la Hongrie Occidentale que vous êtes chargé de remettre au Président du Conseil le § suivant, qui doit s'intercaler entre l'avant-dernier §, qui se termine par les mots „... aux obligations de même ordre qui lui incombent” et le dernier § qui commencera par les mots: „Les Puissances Alliées veulent encore espérer...”.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 324) et à Vienne (N° 504-505). La copie a été communiquée par courrier à Prague (N° 409), à Belgrade (N° 591), à Bucarest (N° 524), à Londres (N° 3169), à Rome (N° 2755).

² Voir la note précédente.

³ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 299.

⁴ I. Bethlen.

⁵ Sir F. O. Lindley.

⁶ Biancheri.

⁷ J. Schober.

⁸ Le prince Castagneto.

⁹ Th. B. Hohler.

„La Conférence n'ignore pas que de nombreuses questions resteront encore à régler après l'exécution des clauses territoriales du Traité de Trianon. Mais, tant que ces clauses n'auront pas été intégralement exécutées, la Conférence ne peut que se refuser à discuter les demandes formulées par le Gouvernement Hongrois; elle n'y voit qu'un moyen dilatoire, par lequel le Gouvernement de Budapest cherche à se soustraire à l'exécution stricte du Traité de Trianon.”

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 103-104.

303

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 207-208.

*Budapest, 4 septembre 1921, 13h. 10.
(Reçu: 5 septembre, 10h. 25, 10h. 45.)*

Suite à mon télégramme n° 205².

Le Ministre des Affaires Étrangères³ est venu me dire hier soir que la nouvelle proposition hongroise à l'Autriche part ce matin même. Il m'a affirmé qu'elle aurait été concertée d'avance (à) Vienne, le 31 août, entre le Dr. Gratz et le Chancelier Schober qui se serait engagé à la soumettre cette semaine à la Commission des Affaires Étrangères d'Autriche.

La Hongrie demande à maintenir provisoirement ses gendarmes à l'est de la ligne A. Toutefois l'Autriche (y) établirait dès à présent sa souveraineté par l'envoi de représentants à demeure, et un plébiscite serait organisé aussitôt dans (cette) (zone). Quant à la zone située à l'ouest de la ligne A et qui est déjà tout à fait évacuée par les Hongrois, l'Autriche y procéderait elle-même à l'organisation d'un plébiscite. Comme le Chancelier Schober aurait déjà admis, le 13 août, l'idée d'un plébiscite général après le transfert, le comte Banffy, prétend que sa nouvelle proposition aurait des chances sérieuses d'aboutir en (gu)ise de compromis.

Reste à savoir:

- 1° — si le Chancelier autrichien est sincère;
- 2° — s'il (aurait) l'autorité nécessaire pour faire prévaloir ses nouvelles idées auprès de ses compatriotes;
- 3° — si le Comte Banffy ne continue pas à cultiver l'illusion d'une manière plus ou moins volontaire.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 105-106.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Belgrade.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 301.

³ M. Bánffy.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^o 496-498.

Vienne, 4 septembre 1921, 16h, 16h. 30, 16h. 16.
(Reçu: 4 septembre, 20h. 35, 20h. 30.)

En signalant aux Légations alliées de nouveaux actes de terreur commis non seulement par les bandes, mais aussi par des hommes appartenant au détachement Pronay, le chancelier² ajoute les observations suivantes:

„Je tiens à souligner une fois de plus le fait que l'Autriche a fait son entrée dans la Hongrie occidentale, pleinement confiante dans les promesses des puissances, et en se conformant strictement à leurs prescriptions. C'est ainsi qu'elle n'a employé que quelques colonnes de sa gendarmerie sans avoir recours aux forces militaires. Dans ces circonstances, les puissances voudront bien admettre que le danger encouru par les agents autrichiens n'est que la conséquence de la méthode qui nous a été prescrite.”

Le Chancelier demande, en conséquence, que les Puissances agissent *au plus vite* et de la manière la plus efficace pour éviter que les menaces des bandes hongroises puissent être mises à exécution.

Au point où en sont les choses, le Chancelier estime que les gendarmes ne suffisent plus pour assurer la protection de la population dans la partie du territoire qu'ils occupent. Se conformant aux décisions de la Commission parlementaire des Affaires étrangères, il demande que les bataillons de l'armée régulière (Wehrmacht) puissent être employés sur tout le territoire soumis en fait à l'administration autrichienne pour servir d'appui à la gendarmerie et pour protéger la population contre toute nouvelle agression de la part des bandes.

Me référant à mes télégrammes précédents, je crois devoir attirer l'attention de V.E. sur le fait nouveau que créerait l'intervention de l'armée autrichienne dans une petite partie du territoire qui devait être remise pacifiquement et dans sa totalité au Gouvernement autrichien. Ne serait-ce pas substituer rapidement à des opérations de police des faits de guerre avec toutes leurs conséquences aussi préjudiciables aux Comitats qu'aux deux pays voisins.

Mes collègues et moi, pour retarder cette solution, nous [nous] sommes bornés, jusqu'à présent, à répéter au Chancelier que la seule méthode à suivre était de se conformer strictement aux instructions de la Commission interalliée des généraux d'Oedenburg. Il serait utile de les préciser.

Copie au Ministre de France à Budapest³.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 108-110.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Belgrade.

² J. Schober.

³ M. Fouchet.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 240.

Budapest, 5 septembre 1921.

Je crois devoir résumer ci-dessous l'affaire des Comitats occidentaux, telle qu'elle a été exposée dans mes télégrammes 184¹, 189², 192³, 199⁴, 203⁵, 207⁶ et 212⁷, et telle qu'elle se présente à la date d'aujourd'hui.

Votre Excellence connaît déjà par ma lettre N° 209 du 5 août⁸ le programme qui avait été arrêté, jour par jour, pour l'évacuation des Comitats par la Hongrie et leur transfert à l'Autriche. La signature du protocole de transfert avait été fixée au 27 Août. Comme la restitution de la Baranya par les Serbes devait, après accord à ce sujet, précéder de 48 heures l'évacuation des Comitats par les Hongrois, et comme les Serbes avaient commencé, avec deux jours de retard, le retrait de leurs troupes de la Baranya, c'est donc seulement le 29 Août, au lieu du 27, qui avait été finalement fixé pour la signature du protocole de transfert des Comitats.

Souhaitons que le Gouvernement Italien permette enfin à son ministre⁹ de s'associer sans plus de retard à une pareille action. Si cette démarche n'est pas trop longtemps ajournée, le succès peut être encore considéré comme certain.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint¹⁰ en copie:

1°: Deux lettres du Gouvernement Hongrois des 28 Août¹¹ et 1er Septembre¹², développant son point de vue pour conserver les Comitats;

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 285.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 288.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 294.

⁵ Document non reproduit.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 303.

⁷ Document reproduit ci-dessus sous le N° 308.

⁸ Document non reproduit.

⁹ Le prince Castagneto.

¹⁰ Les annexes ne sont pas reproduites.

¹¹ Document non reproduit.

¹² Document reproduit ci-dessus sous le N° 293.

2°: Le texte écrit de la réponse des représentants alliés¹ à la première de ces lettres, pour préciser leur entretien de la nuit du 28 au 29 Août avec le Président du Conseil².

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 118-119.

306

M. EICHHOFF, MINISTRE D'AUTRICHE À PARIS À M. J. CAMBON,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

L. N° 4597.

Paris, 5 septembre 1921.

Monsieur le Président,

D'un jour à l'autre, les cas d'atrocités commises par les Hongrois dans les territoires attribués à l'Autriche se multiplient. Pour mettre les Représentants des Hautes Puissances au courant de ce qui se passe dans ces territoires dont les habitants ne languissent que dans l'attente d'un état de choses ordonné, légal et paisible, je me borne à signaler les cas les plus flagrants:

Pour la seule et unique raison de ne pas avoir déguisé la conviction que la paix et le salut des régions contestées ne consistent que dans leur réunion à l'Autriche, le syndic (président du Conseil Municipal) de la commune de Saint-Michel fut arrêté par des partisans de l'agitateur Pronay. Sans toute autre procédure, il fut carrément fusillé.

Un nommé Horvath, prêtre hongrois à Heiligenkreuz, avait été accusé par devant les autorités autrichiennes d'avoir promis à quiconque abattrait un gendarme autrichien une prime de 50.000 couronnes, par tête de gendarme. Des raisons sérieuses viennent appuyer cette accusation. Les autorités autrichiennes font arrêter Horvath pour procéder à une enquête judiciaire. Or, le 28 Août, deux cents membres de corps francs hongrois font irruption dans ledit village, y arrêtent douze gendarmes et quatre douaniers et les entraînent du côté de Steinamanger: ils exigent avant toute enquête et tout éclaircissement des graves soupçons pesant sur Horvath, son élargissement immédiat, formulant l'avertissement que, pour chaque jour d'arrêt de Horvath, un gendarme autrichien serait pendu.

De tels actes de brutalité, contraires aux notions les plus élémentaires de la morale et de l'équité, sont commis par les membres des corps francs hongrois, en plein jour et sous les yeux des autorités hongroises, sans que ces dernières tentent, si peu que ce soit, d'y mettre obstacle.

Contre ces atrocités et procédés inhumains, l'Autriche proteste hautement et formellement par devant la Haute Conférence des Ambassadeurs, par devant les Puissances représentées et par devant le monde civilisé tout entier. Que le Haut Conseil des Ambassadeurs veuille bien intervenir, sans retard, auprès du Gouvernement de Budapest pour mettre fin aux menées d'éléments hongrois dans les régions attribuées à l'Autriche.

¹ Document non reproduit.

² I. Bethlen.

Aux instances pressantes de l'Autriche visant à obtenir comme mesures de protection et de sécurité l'intervention de troupes alliées, les Puissances représentées au Haut Conseil des Ambassadeurs ont bien voulu répondre que les dispositions prises par Elles suffiront à rendre vaines toutes tentatives de s'opposer à l'exécution des Traités et que le Gouvernement Hongrois fera tout ce qui est en son pouvoir pour réduire ceux qui, par la force, voudront l'empêcher de tenir ses engagements (Notes du 23 Décembre 1920 et du 6 Juin 1921¹)

C'est en se fiant pleinement à cet arrêt de l'aréopage compétent que l'Autriche a procédé à l'occupation des territoires qui lui reviennent, sans mettre en action des forces militaires et notamment de l'artillerie. C'est de cette même confiance qu'à cette heure de rudes épreuves et de graves dangers l'Autriche s'inspire en invoquant et en attendant la prompte et énergique intervention des Hautes Puissances ayant assumé la charge de veiller sur la paix et la justice internationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 153-155.

307

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

D. N° 169.

Vienne, 5 septembre 1921.

Les incidents de Hongrie ont amené le Chargé d'Affaires de Tchéco-Slovaquie³ à faire le 1er Septembre au Gouvernement Autrichien des offres de service assez peu dissimulées pour que le Chancelier⁴ les écartât résolument, préférant, disait-il, laisser à la „grande Entente” le soin de régler l'affaire des Comitats hongrois dans laquelle la responsabilité de celle-ci est seule engagée.

La démarche de M. Flieder n'a pas été sans impressionner la Légation d'Italie, qui surveille jalousement les initiatives de chacun des États de la Petite Entente aussi bien que leurs démarches communes. M. Biancheri, qui m'a fait part de ses impressions à la suite de l'entretien qu'il eut à ce sujet avec le Chancelier, louait ce dernier de son empressement à suivre le sillage des Grandes Puissances au lieu de chercher à l'aide des circonstances à tirer parti des récents pourparlers d'Hallstadt, en se laissant entraîner par le Gouvernement de Prague à des démarches compromettantes.

¹ Documents non reproduits.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest, à Prague.

³ Dr. Flieder.

⁴ J. Schober.

Je tiens moi-même du Chancelier que plutôt que de s'appuyer sur la Tchéco-Slovaquie ou la Yougo-Slavie, il eût préféré beaucoup maintenir avec la Hongrie des rapports confiants et amicaux qu'il juge indispensables à la sécurité de ce pays comme du sien.

Mais comme il paraît à peine contestable que l'entrée en scène de la Petite Entente constituerait pour la Hongrie un danger sans précédent, on s'explique difficilement qu'elle se soit lancée aussi imprudemment dans l'aventure des Comitats qui peut l'exposer à l'occupation de son propre territoire, et qui est en tout cas susceptible de rouvrir à son détriment la question du „Corridor”.

Il ne manque pas de gens ici qui ne seraient pas fâchés de voir la Petite Entente rétablir pour cette fois en faveur de l'Autriche, l'ordre troublé par les Hongrois.

Le Gouvernement de Monsieur Schober ne saurait les suivre dans cette voie, en dépit de l'intérêt qu'il attache à vivre en paix avec ses voisins Slaves, à resserrer au besoin ses liens avec les Tchéco-Slovaques, à nouer des relations commerciales avec la Roumanie.

Comme Votre Excellence ne l'ignore pas, la seule annonce d'une conférence Danubienne a récemment suffi pour agiter certains États Successeurs, et on a vu la propagande ennemie se servir de ce moyen contre nous, comme elle le fit naguère du projet de la Confédération du Danube. Le télégramme de Rome du 19 Août (N° 1397)¹, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, indiquait comme venant de Vienne. La nouvelle de cette prétendue Conférence dont le Gouvernement Français aurait proposé la réunion au Gouvernement Tchéco-Slovaque.

La rapidité avec laquelle M. Benès paraît avoir accusé le coup, en faisant part à un journaliste hollandais de son opposition formelle à toute confédération du Danube et dont certain journal Viennois s'est empressé de faire part à sa clientèle allemande, montre bien avec quelle prudence il convient de nous mouvoir au milieu de ces intrigues, si nous ne voulons pas inquiéter l'un ou l'autre de nos amis.

À la lumière des faits actuels, on voit qu'à Prague on paraît aussi disposé qu'à Rome, à exercer une action sur l'Autriche, mais comme il s'en faut que les combinaisons tchéco-slovaques soient en harmonie avec les aspirations italiennes, il n'est pas inutile de s'en rendre compte.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 141-142.

¹ Document non reproduit.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 211.

Budapest, 6 septembre 1921, 18h. 40.

(Reçu: 6 septembre, 21h. 20.)

Réponse à votre télégramme 315².

Après m'être concerté avec mon collègue britannique³, j'ai demandé au Ministre des Affaires étrangères⁴ de m'éclairer sur les ressources de l'ex-empereur Charles. Il m'a déclaré spontanément que le Gouvernement hongrois lui garantirait volontiers (un) revenu fixe, dans l'espoir que le roi d'Espagne consentirait à lui accorder l'hospitalité. Il a cité le chiffre de 10 millions de couronnes mais a reconnu que le Gouvernement hongrois avait déjà donné 20 millions au souverain sans préciser depuis quelle époque. Il m'a promis d'étudier la question et de m'en reparler prochainement. Cette liste civile resterait secrète.

Il m'a indiqué enfin que les biens privés du monarque en Autriche (et en Tchéco-Slovaquie lui rapporteraient environ 20 millions de couronnes, dans le cas où on les lui restituerait.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 5.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Madrid, à Rome, à Londres, à Prague, à Vienne, à Bucarest.

² Document non reproduit.

³ Th. B. Hohler.

⁴ M. Bánffy.

309

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 212.

*Budapest, 6 septembre 1921, 18h. 30.
(Reçu: 7 septembre, 0h. 10.)*

Suite à mon télégramme N° 207².

Mes collègues britannique³, italien⁴ et moi avons remis aujourd'hui au Ministre des Affaires Étrangères⁵ la note de la Conférence des Ambassadeurs⁶ invitant le Gouvernement hongrois à achever l'évacuation des comitats. Le comte Bánffy s'est borné à nous répondre qu'il la transmettrait au Président du Conseil⁷.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 144.

310

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁸

T. N° 500-501.

*Vienne, 6 septembre 1921, 3h.
(Reçu: 6 septembre, 11h.)*

Le Chancelier⁹ signale aux légations alliées les faits suivants, qui s'appuient sur les derniers rapports identiques des autorités militaires et civiles autrichiennes:

„Une force armée d'environ 2000 hommes (appartenant) à l'armée régulière hongroise, renforcée par des francs-tireurs, a passé l'ancienne frontière autrichienne, sans qu'aucun homme de la force armée fédérale ait passé la frontière hongroise.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Vienne.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 303.

³ Th. B. Hohler.

⁴ Le prince Castagneto.

⁵ M. Bánffy.

⁶ Voir le texte de la note dans les documents reproduits ci-dessus sous les N° 299 et 302.

⁷ I. Bethlen.

⁸ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Belgrade.

⁹ J. Schober.

Elle a envahi les environs de *Kirschlag* [*Kirchschatz*] (Basse-Autriche), dont les habitants ont été saisis de panique.

La gendarmerie autrichienne a dû évacuer Pilgersdorf, Gerresdorf [Gerersdorf], Lebenbrunn; deux compagnies de la force armée fédérale (*Wehrmacht*) qui ont essayé d'empêcher cette irruption, ont dû se retirer devant des forces hongroises supérieures en nombre, après un combat de plusieurs heures.

Le Chancelier en conclut que, malgré toutes les assertions contraires du Gouvernement hongrois, des troupes régulières hongroises se trouvent dans la zone A et qu'elles poussent même leur mépris du droit jusqu'à faire des incursions sur l'ancien territoire de l'Autriche.

Au nom du Gouvernement fédéral, le Chancelier prie les légations alliées d'attirer l'attention la plus sérieuse de leur Gouvernement sur les faits qui précèdent et de leur faire part de son énergique protestation (contre) cette nouvelle violation flagrante du droit des gens et des stipulations des traités.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 145-146.

311

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 502-503.

Vienne, 6 septembre 1921, 21h. 30, 21h. 20.
(Reçu: 7 septembre, 0h. 40, 0h. 10.)

(Il) ressort des événements qui se sont succédés depuis huit jours dans les *comitats hongrois* aussi bien dans la zone B que dans la zone A et même sur le territoire autrichien envahi par des Hongrois en armes, qu'on n'a jamais été plus loin qu'aujourd'hui de l'application du traité de Trianon sous la forme où elle avait été tout d'abord conçue par l'Entente.

Le Gouvernement autrichien reconnaissant envers la Conférence des Ambassadeurs de la (façon) dont elle cherche à rétablir ses droits méconnus, estime cependant que la situation actuelle risque d'empirer ou de se prolonger indéfiniment, si le Gouvernement hongrois n'est pas sommé d'avoir à exécuter *dans un délai déterminé*, les clauses du Traité de Trianon relatives aux comitats. Le Chancelier² m'a prié d'attirer sur ce point l'attention de Votre Excellence.

Les rapports civils et militaires des autorités locales autrichiennes au Gouvernement fédéral établissent que dans l'affaire de Kirschlag en Basse-Autriche, qui a eu lieu le 5, les troupes régulières autrichiennes ont été attaquées par des troupes régulières hongroises renforcées de bandes.

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Budapest.

² J. Schober.

Cette information ayant été transmise telle quelle aux Gouvernements de l'Entente, il me paraît indispensable d'établir de la façon la plus exacte quels sont les éléments hongrois engagés dans cette affaire.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 147-148.

312

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 241.

Budapest, 6 septembre 1921.

Dans une lettre d'hier N° 240¹, j'ai eu l'honneur de résumer la situation dans les Comitats Occidentaux depuis le jour où le Cabinet de Budapest a donné l'ordre, au Comte Sigray, de suspendre l'évacuation de ces territoires par les gendarmes hongrois. J'ajoutais que, devant l'agitation causée dans les esprits par l'exécution d'une clause particulièrement pénible du Traité, et pour mettre fin à une situation incertaine et propice aux désordres dans cette région, il fallait souhaiter que les ministres d'Angleterre² et d'Italie³ pussent remettre le plus tôt possible avec moi au ministre des Affaires Étrangères⁴ une note invitant le Cabinet de Budapest à se conformer résolument aux obligations qui lui incombent.

Ce matin, le Prince de Castagneto a reçu de Rome l'autorisation de signer le texte que m'avait adressé à cet effet la Conférence des Ambassadeurs⁵ et dans lequel a été intercalé le paragraphe supplémentaire contenu dans le télégramme N° 324 du Département⁶. Après avoir apposé nos trois signatures au bas de cette note, mes collègues et moi l'avons portée au Comte Bánffy, au commencement de l'après-midi.

Le ministre des Affaires Étrangères, qui s'attendait depuis plusieurs jours à cette démarche, et auquel les avertissements n'ont certes pas manqué, nous a reçus très simplement sans se livrer à aucune protestation. Il s'est borné à nous répondre qu'il allait la communiquer au Président du Conseil⁷.

Il serait superflu de se livrer à des prédictions sur l'accueil qui sera réservé à ce document. D'après ce que m'a dit personnellement hier le Comte Bánffy qui a toujours été du parti de la résignation et a même donné sa démission, un moment, en signe de

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 305.

² Th. B. Hohler.

³ Le prince Castagneto.

⁴ M. Bánffy.

⁵ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 299.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 302.

⁷ I. Bethlen.

désapprobation pour l'attitude du Cabinet, la Hongrie obéira à la note des Puissances. D'autre part, d'après ce que le Président du Conseil déclarait avant-hier de son côté à une personne qui me l'a répété, la Hongrie se soumettra ou non, selon le ton de la note qu'il s'attendait à recevoir. Le Comte Bethlen, bien que venu peu à peu à r cipiscence depuis quatre ou cinq jours devant le danger couru par son pays, est donc moins bien dispos  que le Comte Banffy. Enfin, il y a tout l'inconnu r sultant de la pr sence des bandes hongroises rest es dans les Comitats, et de la surexcitation que toute la population de la deuxi me zone, hongroise en majorit , vient de subir, par suite des derniers  v nements.

L' vacuation, si elle s'op re, s'effectuera-t-elle maintenant avec l'ordre et la m thode d sirables? N'y aura-t-il point des r sistances ici et l ? On sait trop que les gendarmes autrichiens n'aiment pas en rencontrer. Dans ces conditions, qui fera donc cesser ces r sistances? C'est alors que peut- tre se produira, cette fois malgr  le Gouvernement, ce que celui-ci avait pr par  d'accord avec M. Friedrich pour la p riode qui devait suivre le transfert. Car, selon des renseignements s rieux, recueillis par mon coll gue d'Italie, ce qu'avait envisag  d'abord le Cabinet de Budapest, ce n' tait point d'arr ter l' vacuation sur la ligne A), mais de lâcher les bandes, apr s la signature du protocole, sur le territoire transf r    l'Autriche pour en rendre l'occupation impossible   celle-ci et simuler une r volte de la population. Le plan aurait  chou , parce que le Gouvernement, ayant appris   la derni re heure, que M. Friedrich projetait de proclamer l'ind pendance des Comitats sous sa haute autorit , serait entr  en conflit avec lui sur ce point. D'o , bouleversement du plan concert , ex cut  en h te 24 heures trop t t par M. Friedrich, de sorte que l'agencement s'en est trouv  tout d rang , en faisant prendre le Gouvernement en flagrant d lit de mauvaise foi. Telle serait la g n se v ritable des  v nements.

Quoi qu'il en soit, il reste maintenant   savoir quelles seront les cons quences pratiques d'une intrigue aussi bien ourdie que maladroitement conduite. Je n'ai pas tent , je le r p te, de proc der   la moindre pr diction. J'ai seulement examin  le probl me, tel qu'on doit l'envisager dans les conditions o  il se pose.

Mettons, pour finir, les choses au mieux: une docilit  compl te du Gouvernement Hongrois. Elle entra nera,   l'heure actuelle, un profond trouble moral dans toute la nation hongroise, et, un arr t, au moins momentan , de la stabilisation qui commen ait   s'effectuer dans la situation politique de ce pays.

M. SCHÖBER, CHANCELIER D'AUTRICHE À M. LEFÈVRE-PONTALIS,
MINISTRE DE FRANCE À VIENNE

L. N° 4338/1B.

Vienne, 6 septembre 1921.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de recevoir la note verbale N° 461 en date du 3 courant¹ par laquelle il a plu à Votre Excellence de me faire parvenir copie de la note adressée par la Conférence des Ambassadeurs aux Représentants diplomatiques alliés à Budapest², relativement à la remise des Comitats occidentaux. Le Gouvernement fédéral et moi nous sentons toute l'importance de cette nouvelle manifestation de la ferme volonté de la Conférence des Ambassadeurs de faire respecter les traités. C'est avec la plus vive reconnaissance que nous nous rendons compte du fait qu'une fois de plus les représentants des Principales Puissances de l'Entente, réunis dans cette haute assemblée partageant le point de vue Autrichien dans la question de la Hongrie Occidentale et je n'hésite pas de prier Votre Excellence de bien vouloir être l'interprète de ces sentiments en lieu compétent.

Sans vouloir mettre en doute le résultat final des démarches à Budapest, ordonnées par la Conférence des Ambassadeurs, le Gouvernement Fédéral croit pourtant de son devoir d'attirer l'attention de ladite assemblée sur le fait qu'il y a déjà une semaine depuis le moment où l'exécution des dispositions des traités de St Germain et de Trianon se heurta à des entreprises hostiles de la part des Hongrois. Comme Votre Excellence a pu s'assurer par mes notes précédentes, concernant les événements dans la Hongrie Occidentale, la situation dans cette région s'empire d'un jour à l'autre. Des forfaits de plus en plus graves s'y commettent journellement et c'est pour mettre fin à ces essais téméraires [...] les décisions de la Conférence des Ambassadeurs, menacent d'une manière très sérieuse la tranquillité de l'Europe Centrale, que je me permets de m'adresser à l'entremise toujours si obligeante de Votre Excellence en La priant de bien vouloir faire le nécessaire auprès de qui de droit afin que la Conférence des Ambassadeurs prenne en considération s'il ne serait pas indiqué de renforcer ses admonitions adressées au Gouvernement Hongrois en fixant un délai déterminé pour l'exécution des clauses des traités en question.

Si je m'adresse dans ces circonstances sérieuses à la bienveillance de Votre Excellence je le fais mu de la conviction que personne mieux qu'Elle ne connaît la vraie situation et que Son jugement compétent La met particulièrement à même d'être écouté en haut lieu.

En remerciant d'avance Votre Excellence de tout ce qu'Elle trouvera bon de faire dans l'intérêt d'une solution prompte et satisfaisante de l'affaire en question, je La prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 168-169.

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 302.

³ Mots illisibles.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 508-509.

*Vienne, 9 septembre 1921, 23h.
(Reçu: 10 septembre, 2h. 25.)*

La prolongation de l'affaire des Comitats hongrois, sans aucune solution en perspective, a mis le Cabinet Schober à la merci d'une majorité parlementaire, composée de pangermanistes et de socialistes démocrates [sic].

Les chefs de cette majorité exercent une violente pression sur le Chancelier pour obtenir qu'en dépit des observations des représentants de l'Entente et des instructions des généraux alliés la Wehrmacht soit autorisée à entrer dans les comitats hongrois, pour en repousser les Hongrois.

Ils attaquent formellement la France qu'ils accusent de jouer en Autriche et en Hongrie un double jeu.

Le Chancelier, appuyé par les chefs du parti chrétien-social, défend énergiquement l'attitude du Gouvernement français, en insistant sur les rapports de M. de Eichhoff et sur ceux de cette légation.

À cela, pangermanistes et socialistes-démocrates répondant qu'ils ne sont plus maîtres de leurs partisans. Les ouvriers de Wiener Neustadt et la Wehrmacht elle-même insistent pour se porter au secours de leurs frères violents. La reprise de l'agitation pour l'Anschluss est à craindre dès l'ouverture de la session parlementaire, que les adversaires du Gouvernement veulent précipiter, car ils espèrent, à l'aide de leur majorité, imposer l'envoi de la Wehrmacht dans les comitats hongrois.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 187-188.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE²

D. N° 3

Paris, 10 septembre 1921.

Me référant à mes précédentes communications, touchant l'ex-Empereur Charles, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Fédéral vient de publier une note indiquant les conditions dans lesquelles il avait décidé, dans sa séance du 30 août, de prolonger, à

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Belgrade.

² Le document a été envoyé à Madrid (N° 468), à Rome (N° 1801), à Budapest (N° 309), à Londres (N° 2274), à Vienne (N° 381).

³ Voir la note précédente.

titre temporaire, l'autorisation de séjour du roi Charles, afin de donner au Gouvernement espagnol le temps de répondre à la demande d'hospitalité qui lui a été présentée par l'ancien souverain. Cette note est ainsi conçue:

„Le Roi Charles de Hongrie avait fait savoir au Conseil Fédéral, le 14 mai, qu'il s'était décidé à quitter la Suisse dans le courant du mois d'août, et il avait, par conséquent, demandé de pouvoir prolonger son séjour jusqu'à cette époque. Ainsi qu'on le sait, le Conseil Fédéral avait déferé à cette demande.”

„Dans la suite, le Roi Charles fit savoir qu'il avait entrepris des démarches lui permettant de transférer sa résidence dans un autre pays.”

„En effet, le 12 juillet, la Légation d'Espagne communiqua au Conseil Fédéral que son Gouvernement avait été saisi d'une demande du Roi Charles et du Gouvernement hongrois. Le Gouvernement espagnol déclarait qu'il examinait la question avec la plus grande bienveillance, mais que cet examen exigeait un certain temps. En attendant, il demandait au Conseil Fédéral s'il serait disposé à prolonger l'autorisation de séjour jusqu'au mois d'octobre. Le Conseil Fédéral répondit affirmativement. Ainsi qu'il ressort d'une question posée récemment par le Conseil fédéral à la Légation d'Espagne, la décision du Gouvernement espagnol n'a jusqu'ici pas pu être prise. Elle le sera prochainement.”

„Dans ces conditions, le Conseil Fédéral a décidé, dans sa séance du 30 août, conformément au préavis du Département Politique, de prolonger, pour le moment, l'autorisation de séjour du Roi Charles. Le Conseil Fédéral reviendra sur la question dès que le Gouvernement espagnol aura fait connaître sa décision.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 8-9.

316

M. BÁNFFY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. N° 5091/Pol.1921.

Budapest, 10 septembre 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Par sa note en date du 5 septembre cr., cotée 145/XII.b¹ la Conférence des Représentants Diplomatiques m'a bien voulu communiquer que les Puissances Alliées ont pris connaissance avec le plus vif regret des événements qui se déroulent dans les Comitats Occidentaux de la Hongrie. Je peux Vous assurer au nom du Gouvernement Royal qu'il partage entièrement ces sentiments de regret. En même temps le Gouvernement Hongrois constate avec amertume que la Conférence des Ambassadeurs paraît baser son jugement surtout sur des informations hostiles fournies par les adversaires de la Hongrie.

¹ Document non reproduit.

Les événements regrettables dont la zone „A” du territoire cédé a été le théâtre dans les derniers jours sont la conséquence naturelle de l'exaspération que les habitants patriotiques éprouvent au moment où leur sol natal est séparé, en pleine Paix de la Mère-Patrie après une existence commune d'histoire glorieuse, ininterrompue pendant dix siècles.

Il est loin du Gouvernement Royal de nier qu'un certain nombre de personnes non-originares des territoires à céder se sont introduits clandestinement en Hongrie Occidentale pour participer au soulèvement de la population.

Quelque dur qu'il soit de sévir contre des concitoyens qui animés d'un sentiment naturel de patriotisme essayant de s'opposer à la cession d'un territoire à un allié d'hier le Gouvernement Hongrois n'a pas hésité un instant de prendre toutes les mesures pour entraver l'affluence d'éléments étrangers au territoire en question. Ces mesures sont énumérées dans l'annexe ci-jointe.

Qu'il me soit permis cependant de faire observer que l'opinion qui attribue aux autorités hongroises la faculté d'assurer complètement que nulle personne étrangère ne puisse se rendre dans ce territoire est erronée.

Ainsi il n'aurait été guère compatible avec le principe démocratique et parlementaire qui nous régit, d'empêcher par la force Mr Friedrich, député à l'Assemblée Nationale et jouissant de l'immunité qui s'y attache, de se rendre sur un territoire encore sous souveraineté hongroise tant qu'il n'avait point commis d'actes punissables. Le programme politique fortement oppositionnel de M. Friedrich qui proclame la lutte contre l'exécution du Traité de Trianon n'offre pas en lui-même de base légale pour procéder contre lui. Par conséquent M. Friedrich se rendit impunément en Hongrie Occidentale. Aussitôt que le Gouvernement Hongrois a été informé que le député Friedrich essayait d'organiser une résistance armée, il fut immédiatement invité de quitter le territoire, invitation à laquelle il se rendit le 30 Août.

En ce qui concerne l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement Royal une autre observation s'impose:

La seule disposition vraiment effective pour atteindre complètement le but désiré aurait été un cordon militaire sur toute la ligne-frontière de Trianon.

Le Gouvernement Hongrois ayant déjà rempli les dispositions militaires du Traité de Trianon autant qu'elles se réfèrent aux effectifs, n'avait pas les moyens de clore hermétiquement par un pareil cordon la frontière de la Hongrie Occidentale, longue de 200 kilomètres.

À ce sujet je me permets aussi de remarquer que le nombre total des gendarmes se trouvant entre la ligne „A” et la ligne de Trianon n'est que de 1900, les trois compagnies de gendarmerie du commandant Ostenburg et les deux compagnies de gendarmes du capitaine Rantzenberger y comprises. Cette force est à peine suffisante pour maintenir l'ordre qui règne entre les deux lignes indiquées.

Il résulte de ce qui précède que la bonne volonté du Gouvernement Hongrois ne saurait être mise en doute et qu'il a pris toutes les mesures à la portée de ses moyens.¹ Le Gouvernement Hongrois décline par conséquent la responsabilité pour les événements regrettables qui se déroulent dans la Hongrie Occidentale.

¹ Concernant les mesures du gouvernement hongrois voir l'Annexe du document.

Le Gouvernement Hongrois est profondément reconnaissant à la Conférence des Ambassadeurs pour la sollicitude qu'Elle a bien voulu montrer pour les droits légitimes de la Hongrie ayant trait à l'évacuation de la Baranya; il se permet cependant de remarquer que cette évacuation est encore incomplète et que les autorités du Royaume S.H.S. ont jusqu'ici refusé de signer le protocole de transfert.

Le Gouvernement Hongrois déclare de la manière la plus formelle qu'il est prêt à se conformer aux dispositions du traité et n'a nullement l'intention de se soustraire aux obligations que ce traité lui impose. Il ne manquera pas de l'énergie nécessaire pour imposer à tous l'observation de ses engagements. Le Gouvernement Royal est convaincu que les Hautes Puissances Alliées partagent son opinion, qu'il est incontestable que la sauvegarde des droits de la Hongrie résultant du transfert est tout aussi obligatoire que celle des droits territoriaux de l'Autriche. Le Gouvernement Hongrois, informé que les Hautes Puissances Alliées ont fait une démarche à ce sujet auprès du Gouvernement de Vienne, se permet de constater que cette démarche ne semble avoir produit aucun effet sur le Gouvernement Autrichien, qui non seulement exige le transfert immédiat des territoires en question, mais se refuse même de reconnaître en principe les réclamations hongroises.

L'opinion publique en Hongrie est fortement émue et pour la calmer il serait absolument nécessaire d'établir l'équilibre entre la sauvegarde des droits de la Hongrie et ceux de l'Autriche. Le Gouvernement Royal est convaincu qu'on y pourrait parvenir en bref délai malgré les difficultés nouvellement surgies. Il serait extrêmement reconnaissant aux Hautes-Puissances Alliées si Elles voulaient l'informer des démarches qu'Elles ont faites ou qu'Elles voudraient bien faire à cet égard à Vienne. Le Gouvernement Hongrois, disposé comme par le passé d'exécuter aussi pour ce qui concerne la Hongrie Occidentale, les dispositions du Traité de Trianon, est prêt à continuer son évacuation. Il croit toutefois que vu la situation difficile existant actuellement dans ces régions il serait opportun que la Mission Militaire Interalliée de Sopron élaborât d'accord avec les autorités des deux Pays directement intéressés et conformément à leurs intérêts et à ceux du territoire en question un nouveau mode de transfert tenant compte des circonstances changées. Il va sans dire que le Gouvernement Hongrois signera le protocole aussitôt après le transfert exécuté selon ce programme.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances de ma haute considération.

ANNEXE

MESURES EXCEPTIONNELLES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT HONGROIS EN VUE
D'EMPÊCHER L'AFFLUENCE D'ÉLÉMENTS INDÉSIRABLES EN HONGRIE OCCIDENTALE¹*Budapest, 2 septembre 1921.*

- 19 Août Ayant obtenu des informations selon lesquelles des troubles étaient à craindre à Sopron, le Comte Banffy invita le Comte Sigray, représentant du Gouvernement Hongrois par télégramme en date du 19 Août, de sévir avec la plus grande énergie contre toute tentative d'action armée d'éléments hongrois irresponsables et turbulents.
- 26 Août Le chef de la police d'État, M. Nadossy, donne ordre téléphonique au commandant de rayon de police de contrôler les trains en partance pour la Hongrie Occidentale et de retenir quiconque voudrait se rendre dans ces territoires sans cause justifiée.
- 27 Août M. de Hegyeshalmy, ministre de Commerce, donna l'ordre confidentielle au directeur général des chemins de fer d'interdire le renforcement des trains destinés à la Hongrie Occidentale.
- 27 Août Le Président du Conseil, Comte Bethlen, chargea par message télégraphique le Comte Sigray de donner des ordres très précis à la gendarmerie de ne tolérer au cours de l'évacuation la présence dans la ligne de retraite d'individus étrangers ou de formations quelconques. En cas de nécessité ces individus devraient être éloignés par l'emploi de force.
- 27 Août Vu que le général Ferrario avait fait savoir au Prince Castagneto, Ministre d'Italie, qu'après le départ du militaire [sic] des territoires de la Hongrie Occidentale un soulèvement local ou une échauffourée pourrait se produire à Sopron pendant la nuit, ayant pour but de s'emparer du commandement de la ville, le Président du Conseil, Comte Bethlen, ordonna le 27 Août par voie télégraphique au Comte Sigray d'empêcher avec tous les moyens de faits pareils, de maintenir l'ordre par tous moyens et dans le cas où quelqu'un ferait la moindre tentative de troubler l'ordre, de l'arrêter immédiatement et de le faire escorter à Budapest.
- 28 Août Le Président du Conseil, Comte Bethlen, envoya le message télégraphique suivant au Comte Sigray:
 Veuillez exécuter avec la plus grande énergie l'instruction qui suit:
 L'état major de Friedrich, Héjas et tous ceux qui n'ont pas leur domicile à Sopron ou dans la partie de la Hongrie Occidentale en question, sont immédiatement à expulser du territoire encore en notre possession. S'ils sont

¹ Le document a été adressé par Marinovich, chef de police de Budapest à I. Bethlen, président du Conseil.

armés, ils sont à désarmer. En cas de résistance au mandat d'expulsion ou s'ils essaient d'opposer une résistance quelconque, ils sont à éloigner par l'application de la force.

29 Août Ordre télégraphique du Président du Conseil au Comte Sigray: „Je vous fais savoir que dès demain de[s] billets de voyage pour le «Anschlussgebiet» ne seront délivrés qu'à des personnes qui prouvent par certificat de leur maire, que leur domicile est dans les territoires mentionnés ou qui prouvent que leur voyage est nécessité par des raisons urgentes ne souffrant pas de retard.

Je vous prie, M. le Haut-Commissaire, de prendre soin à ce que cette mesure soit exécutée à la lettre dans les gares de chemin de fer de la Hongrie Occidentale et que la descente des trains et l'entrée ne soient pas permis qu'à des personnes munies de certificats pareils.”

29 Août *À tous les préfets, à tous les chefs de police, à tous les commandants de district de la gendarmerie, au chef de la police de Budapest.*

À partir du 30 Août il est interdit de voyager au territoire de la Hongrie Occidentale à transférer sauf avec ordonnance ouverte délivrée par les autorités suprêmes en cas de mission officielle ou avec permis délivré par l'autorité de police en cas de voyage privé.

Les permis ne peuvent pas être délivrés que dans des cas exceptionnels à des personnes dignes de confiance, l'urgence et l'importance du voyage prouvées.

La délivrance des certificats de voyage est d'ailleurs réglé[e] par l'article 5 de l'ordonnance 71.627/1921.B.M.

Cet ordre doit être communiqué d'urgence par voie télégraphique aux autorités subordonnées et doit [être] rendu publique.

Budapest, le 29 Août 1921.

Pour le Ministre:

Ladik m.p.

Secrétaire d'État

29 Août M. Le Directeur Général des Chemins de fer Royaux Hongrois

Budapest, le 29 Août

Excellence,

J'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence, que nous nous sommes strictement conformés à l'ordonnance confidentielle de Votre Excellence du 27 Août selon laquelle le renforcement des trains destinés à la Hongrie Occidentale par l'accouplement de wagons est absolument défendu et que nous devons de notre propre chef prendre toute précaution afin d'empêcher le voyage des éléments irresponsables.

Je suis etc...etc...

Keleti

À Son Excellence le Docteur Louis de Hegyeshalmy
Ministre Royal Hongrois du Commerce

1 Septembre Télégramme du Président du Conseil en date du 1^o Septembre au Comte Sigray

D'accord avec le Général Hamelin, qui était venu me voir, je Vous charge de prier demain les généraux alliés de mettre à votre disposition 10-15 au cas de besoin plus d'officiers de l'Entente afin qu'il visitent avec 2-2 officiers hongrois qui leurs seront attachés les territoires occupés par les Autrichiens en vue de faire retourner les insurgés qui se trouvent encore sur ces territoires n'ayant pas leur domicile dans cette région ainsi que de calmer les insurgés y domiciliants.

2 Septembre Télégramme du Président du Conseil en date du 2 Septembre au Comte Sigray:

Toute à l'heure le Baron Cnobloch [Knobloch], Ministre de l'Autriche m'a fait une visite. Se référant à ma promesse de vouloir faire tout mon possible entre les limites de la loi pour empêcher toute tentative d'insurrection et d'accepter à cet effet toutes ses propositions, me faisait savoir les faits suivants. Sur la ligne Körmend Szent-Gotthard au cours de la Raba des groupes plus nombreux de franc-tireurs sont en formation ayant des autos blindé[e]s et des mitrailleuses. De même selon ces informations des insurgés se trouveraient sur la ligne de Kuckmensegerbach et à Szent-Marton dans la vallée de la Raba. Je Vous prie de constater ce qu'il y a de vrai dans ces bruits. Si une partie de ces allégations étaient vérifiées, je Vous prie de faire dissoudre immédiatement ces formations de les faire désarmer et de faire renvoyer les insurgés à leur domicile.

2 Septembre Excellence. J'ai l'honneur de rapporter que dès que la police d'État royale hongroise de Budapest fut averti[e] que des personnes déploient une action en faveur de l'intégrité territoriale de la Hongrie Occidentale avec le but de protester contre le transfert dans de[s] réunions populaires dans ces territoires ou de résister au transfert par la force armée je n'ai pas manqué de faire contrôler toutes les personnes, lesquelles pouvaient être soupçonnées de pareilles actions. De même d'accord avec le commandant de la ville j'ai envoyé des détachements militaires et de police spéciaux à la gare de l'Est, de Kelenföld et du chemin de fer du Sud avec le but de surveiller rigoureusement tous les voyageurs des trains en départ pour la Hongrie Occidentale et d'empêcher leur départ avant leur entrée dans les wagons s'ils ne peuvent pas donner des raisons suffisantes justifiant leur voyage. De même, j'ai fait accompagner par des agents les trains en route pour Szombathely et Győr ordonnant que, si dans les gares de chemin de fer de ces lignes des personnes montent dans les trains qui sont suspectes de se joindre aux insurgés de les faire descendre et de les livrer à la police de la gare. L'effet de ces précautions était que nous avons arrêté et livré à la préfecture de la police 403 jeunes hommes qui voulaient voyager avec le but

susmentionné. L'interrogatoire de ces individus a démontré que sous le N° 8 de la Raday utca dans les localités de „Alliance Gabor Aron des Ouvriers de Transylvanie” de même que dans le bureau de placement d'État il y avaient des tentatives de persuasion entre les sans-travails avec le but de les faire partir pour la Hongrie Occidentale pour protester contre le transfert. Nous n'avons pas manqué de mettre sous surveillance active ces localités de même que la maison Eszterhazy utca N° 4. Où une réunion de propagande fut découverte en avertissant les meneurs de s'abstenir à l'avenir des faits pareils. Dès de ce temps bien que nous n'avons pas manqué de continuer la surveillance, une activité pareille ne fut plus observée. J'ai l'honneur de communiquer encore qu'ayant appris qu'un wagon contenant selon des on-dits des mitrailleuses avec destination pour la Hongrie Occidentale se trouvent à la gare de Kelenföld, je n'ai pas manqué d'accord avec le commandant de la ville d'en opérer la saisie. Par un procédé analogue j'ai fait effectuer la recherche et la saisie des camions automobiles et du matériel de guerre destinés à Szombathely et à Sopron le 31 du mois d'Août. Je fais continuer l'observation rigoureuse des endroits susmentionnés et des gares.

Agréez etc... etc...

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 96—107.

317

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 1513.

*Rome, 10 septembre 1921, 21h.
(Reçu: 10 septembre, 23h. 50.)*

Le Ministre d'Italie à Budapesth² a télégraphié qu'il avait l'impression que les Hongrois ne déféreraient pas à l'injonction des Alliés et chercheraient à traîner les choses en longueur.

Dans ce cas, le Gouvernement italien se prononcerait très vraisemblablement auprès des Alliés pour l'emploi (de la) contrainte.

L'opinion ici est assez montée sur cette affaire et pousse le Gouvernement à se montrer énergique. La circonstance permet d'observer, une fois de plus, un phénomène déjà noté: C'est le souci des Italiens de se prononcer plus haut que la Petite Entente et avant elle dans le sens où ils prévoient qu'elle parlera ou agira.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 196.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Prague, à Varsovie, à Bucarest.

² Le prince Castagneto.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST ET
À M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE¹

T. N^{os} 329—331 (Budapest)
510—512 (Vienne)

Paris, 10 septembre 1921, 21h. 30.

La Conférence des Ambassadeurs adresse à M. Praznowski la note suivante:

„Les Puissances alliées ont appris avec le plus vif regret que, contrairement à leurs espoirs, la situation dans les comitats occidentaux de la Hongrie ne s'est en rien améliorée. Non seulement l'évacuation de la zone B n'a pas encore été commencée, mais la zone A est toujours livrée à des bandes hongroises qui terrorisent la population et qui, à maintes reprises, se sont rendues coupables d'actes de violence contre la gendarmerie autrichienne. Bien plus, dans la journée du 5 septembre, un détachement hongrois, après avoir chassé de la zone A les gendarmes autrichiens, a franchi l'ancienne frontière autrichienne dans la région de Kirschlag [Kirchschlag] et a bousculé deux compagnies de l'armée fédérale qui essayaient de s'opposer à cette irruption [...]”²

La Conférence des Ambassadeurs est obligée de constater que tous ces événements engagent de la façon la plus grave la responsabilité du Gouvernement hongrois.

La collaboration de l'armée régulière avec les corps francs qui opèrent dans la zone A ne permet plus de penser que les autorités magyares désapprouvent la conduite de ces bandes; l'invasion du territoire autrichien par des troupes régulières, qui a conduit à l'affaire de Kirschlag, montre nettement que le Gouvernement hongrois n'a en rien le souci de respecter les obligations qu'il a souscrites.

La Conférence des Ambassadeurs tient le Gouvernement hongrois pour directement responsable de la situation présente; elle le somme d'évacuer immédiatement les zones A et B des Comitats occidentaux. Au cas où le Gouvernement hongrois s'obstinerait dans son attitude actuelle et refuserait de remettre intégralement à l'Autriche les territoires sur lesquels il n'a plus aucun droit, les Puissances Alliées sont décidées à examiner les mesures économiques ou autres qu'il conviendrait de prendre pour obtenir l'exécution dont elles sont garantes des clauses territoriales du Traité de Trianon.”

Les Gouvernements britannique, italien et français vont se concerter pour étudier les mesures économiques qu'il conviendrait de prendre au cas où la Hongrie s'obstinerait à ne pas exécuter les clauses territoriales du Traité de Trianon.

Pour Budapest: Veuillez communiquer le texte de cette note et les renseignements ci-dessus à vos collègues italien et britannique³.

¹ Le télégramme a été communiqué par courrier aux représentants diplomatiques de France à Londres (N^o 3203), à Rome (N^o 2784), à Belgrade (N^o 598), à Bucarest (N^o 530), à Prague (N^o 415).

² Mots illisibles.

³ Le prince Castagneto et Th. B. Hohler.

Pour Vienne: Je me réfère à vos télégrammes 505-508¹.

Veillez faire état de ce qui précède pour montrer au Chancelier² combien la France est résolue à exiger de la Hongrie qu'elle cède effectivement les Comitats occidentaux à l'Autriche. À cet égard, le Gouvernement français n'a jamais modifié son point de vue: il estime toujours que l'exécution stricte des engagements souscrits est la meilleure sauvegarde de la paix dans l'Europe centrale.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 199-201.

319

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 216.

Budapest, 12 septembre 1921, 20h. 25.

(Reçu: 13 septembre, 2h. 10.)

Le Gouvernement hongrois vient de répondre à la note du 6 septembre des représentants des puissances alliées³.

L'analyse de cette réponse est la suivante:

1° — Regrets pour les événements survenus en Hongrie occidentale.

2° — Ces événements sont dûs à la surexcitation de la population.

3° — Le Gouvernement hongrois n'avait pas les moyens matériels d'empêcher les bandes de pénétrer dans la zone ouest des comitats. Il s'est efforcé, cependant, de s'opposer à leur passage.

4° — Le Gouvernement hongrois remercie les puissances pour l'évacuation de la Baranya, quoiqu'elle soit encore incomplète.

5° — Il assure les puissances de son intention d'exécuter le traité, mais émet le vœu d'être tenu au courant des conversations qu'engageraient éventuellement (les) Alliés avec le Gouvernement de Vienne en vue de sauvegarder les intérêts hongrois aussi bien que les intérêts autrichiens.

6° — (Il) sollicite l'établissement d'un nouveau programme de transfert des comitats par suite des événements récents.

Cette réponse me paraît susciter certaines observations que j'exposerai dans mon prochain télégramme à la Conférence des Ambassadeurs, après en avoir conféré avec mes collègues britannique et italien⁴.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. ff. 217-218.

¹ Le télégramme N° 508 est reproduit sous le N° 314, les autres ne sont pas reproduits.

² J. Schober.

³ Voir le texte de la note dans les documents reproduits ci-dessus sous les N° 299 et 302.

⁴ Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

M. BENEŠ, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE TCHÉCOSLOVAQUIE À M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE

D. N° 28887/pres. pol.

Prague, 12 septembre 1921.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note¹ que je viens de télégraphier à la Conférence des Ambassadeurs à Paris.

Comme Vous verrez de la teneur de la note, le Gouvernement tchéco-slovaque n'a aucunement l'intention de se mêler dans les événements de la Hongrie Occidentale; mais il est très inquiet au sujet des conséquences qui pourraient résulter de la prolongation de l'état de choses actuel.

Je Vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien aussi de Votre part, transmettre à Votre Gouvernement non seulement l'assurance que le Gouvernement tchéco-slovaque ne fera aucune démarche qui ne serait d'abord complètement concertée avec les grandes Puissances intéressées, mais qu'il prie en outre instamment Votre Gouvernement de vouloir bien prendre les mesures énergiques définitives pour que l'état actuel cesse le plus rapidement possible pour des raisons indiquées dans la note envoyée à la Conférence des Ambassadeurs.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 88. f. 250.

NOTE SUR LA VISITE DE M. HALMOS À M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

N. Sans N°

Paris, 14 septembre 1921.

Le Docteur Halmos [Halmos] est venu faire au Directeur-adjoint des Affaires Politiques la communication confidentielle suivante:

Le Gouvernement hongrois tient à ce que le Gouvernement français sache que si, au début, le Gouvernement hongrois a en effet favorisé une certaine agitation dans les Comitats occidentaux, c'est que le Comte Bethlen avait le droit d'être persuadé qu'il agissait d'accord avec le Chancelier autrichien². En effet, il s'était entendu avec celui-ci pour que cette agitation servit à M. Schober à persuader à la Commission des Affaires Étrangères la nécessité de s'entendre avec la Hongrie pour le partage de la deuxième zone, en échange de la renonciation du Gouvernement hongrois à ses créances. M. Schober avait déclaré que, personnellement, il considérait cet accord comme nécessaire.

¹ Document non reproduit.

² J. Schober.

La note hongroise à l'Autriche qui formulait les demandes hongroises avait été faite d'accord avec M. Schober, et avant de la remettre officiellement, on avait envoyé le Docteur Gratz, ancien Ministre des Affaires Étrangères, au Chancelier autrichien, pour s'assurer que l'accord subsistait entre les deux Gouvernements. Le Gouvernement hongrois a la conviction que M. Schober et le Gouvernement autrichien ont joué un double jeu pour voir s'ils pouvaient arriver à enlever tous les Comitats à la Hongrie, sans compensations.

En dehors de cette communication qu'il juge indispensable pour que le Gouvernement français puisse apprécier l'attitude du Gouvernement hongrois, le Docteur Halmoz a insisté sur le fait que son Gouvernement est décidé à s'inscliner devant les Puissances et à exécuter le traité, en évacuant les Comitats. Ce qu'il demande, c'est que l'Autriche, de son côté, exécute les obligations qui résultent pour elle du même traité. La Hongrie n'a pas à connaître l'Autriche, mais seulement les Puissances alliées avec lesquelles seules elle a stipulé. Elle entend donc n'avoir affaire qu'à ces Puissances et leur remettre sa cause pour obtenir satisfaction.

Deux points sont en question:

- 1°) l'affaire des biens d'État;
- 2°) la situation des fonctionnaires.

C'est cette dernière qui paraît principalement préoccuper le Docteur Halmoz, qui déclare que déjà la Hongrie a sur les bras toutes les familles des fonctionnaires envoyées par la Petite Entente, à tel point que ces familles, ne trouvant pas d'asile, sont campées dans des wagons. Si l'Autriche lui renvoie pour l'hiver 2.000 familles de fonctionnaires, où les mettra-t-elle et comment les nourrira-t-elle? Or, l'Autriche, aux termes du traité, doit, dit-il, garder les fonctionnaires, ou leur assurer un asile et une pension. Il demande que les Puissances assument cette obligation.

Il affirme que si on trouve une formule qui puisse donner une satisfaction sur ces deux points à l'opinion publique et la rassure en tant que les Puissances veilleront à l'exécution des obligations de l'Autriche, le Gouvernement hongrois ne fera aucune difficulté d'évacuer immédiatement les Comitats, et il a même admis qu'il n'insisterait pas sur sa proposition d'y rétablir lui-même l'ordre.

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Urgent.

Paris, 14 septembre 1921, 23h. 45.

Pour tous sauf Budapest: J'adresse au Haut-Commissaire français à Budapest³ le télégramme suivant:

Pour tous: De la part de la Conférence des Ambassadeurs, pour les Représentants diplomatiques alliés.

La Conférence des Ambassadeurs, après avoir examiné les propositions du Gouvernement hongrois et votre suggestion à cet égard, a décidé de soumettre aux Gouvernements des Principales Puissances Alliées les observations suivantes:

„Examen des mesures susceptibles d'être prises pour contraindre la Hongrie à exécuter les clauses territoriales du Traité de Trianon."

I — Mesures économiques et financières

La Hongrie, pays essentiellement agricole, peut supporter pendant longtemps la privation de toute importation étrangère.

Un blocus, qu'il soit organisé par les Principales Puissances Alliées ou par le Petite Entente, serait inefficace, au moins pour une très longue période. En outre, la mise en vigueur de pareilles mesures économiques ne pourrait pas être immédiate: elle exigerait, surtout si ces mesures devaient être prises par les États limitrophes de la Hongrie et à supposer que tous ces États fussent d'accord sur ce point, des tractations longues et laborieuses. La pression qui résulterait de l'arrêt des importations de charbon serait, elle aussi, insuffisante, surtout après que la Hongrie a repris possession du bassin houiller de Pecs.

Enfin, il serait vain de décider de bloquer les dépôts que la Hongrie possède dans des banques situées en territoire allié, car les actifs hongrois paraissent être peu importants et intéressent surtout les particuliers hongrois.

II — Mesures militaires

L'emploi de troupes des Principales Puissances Alliées serait, certainement, la meilleure solution. Il appartient aux Gouvernements de ce prononcer à ce sujet.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 336—342), à Belgrade (N° 599—605), à Prague (N° 416—422), à Vienne (N° 515—521), à Bucarest (N° 532—538), à Londres (N° 3244—3250), à Rome (N° 2826—2832).

² Voir la note précédente.

³ M. Fouchet.

Quant à faire appel à la Petite Entente, cette solution doit être repoussée à cause des complications et des dangers inextricables qu'elle risque d'entraîner.

III — Proposition du Gouvernement hongrois de nettoyer la zone A et d'y établir l'ordre

Cette proposition ne peut être admise, car, non seulement, la durée et l'efficacité réelles des opérations sont très incertaines, mais encore, on ne peut pas se fier à la sincérité du Gouvernement hongrois, qui aurait trop d'intérêt à susciter, ensuite, de nouvelles bandes pour être rappelé dans le pays. À supposer même que le plan hongrois fût loyalement exécuté, rien n'assurerait que les bandes disparues ne vont pas reparaitre.

D'autre part, si les Puissances, par la fermeté de leur attitude, parviennent à contraindre le Gouvernement hongrois à évacuer les comitats sans esprit [sic. Probablement: *espoir*] de retour, les bandes qui y opèrent se retireraient d'elles-mêmes.

IV — Pour cette dernière raison, il paraît superflu d'examiner si cette opération doit être confiée à l'Autriche

V — Il convient donc de:

a- repousser la proposition hongroise dans laquelle il ne faut voir qu'un nouveau moyen dilatoire du Gouvernement de Budapest pour ne pas quitter les Comitats;

b) exiger l'évacuation totale et immédiate des deux zones; sous la menace qu'en cas de non évacuation dans un délai bref, à fixer par les généraux alliés, le Gouvernement serbe-croate-slovène serait autorisé à réoccuper la Baranya.

Du reste, la première intention de la Conférence des Ambassadeurs avait été de rendre l'évacuation de la Baranya concomitante de l'évacuation de la Hongrie Occidentale.

VI — En ce qui concerne le règlement des créances hongroises et des diverses autres questions qui se poseront entre l'Autriche et la Hongrie, à la suite du transfert des Comitats, les Principales Puissances Alliées proposeraient au Gouvernement de Budapest de présider les négociations à ce sujet, qui devront s'ouvrir dès après l'évacuation.

VII — Pour que la démarche à faire ait lieu le plus tôt possible, il serait préférable que la Note fût remise directement à M. Prasnowski à Paris.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 223-224.

*Budapest, 15 septembre 1921, 20h. 5.
(Reçu: 17 septembre, 21h. 15, 21h. 30.)*

La situation dans les comitats ne s'est nullement améliorée. Le Gouvernement hongrois se montre assez ému des récentes déclarations de M. Benès, mais il est à craindre que, de même qu'à la suite de la note¹ remise directement au représentant hongrois à Paris² par la Conférence des Ambassadeurs, (cette) (émotion) soit insuffisante pour faire sortir le Gouvernement hongrois de sa politique d'inertie.

Il lui est d'ailleurs très difficile maintenant de retirer les bandes qu'il a laissé passer dans la zone ouest, d'abord parce qu'on ne calme pas aisément les gens qu'on a commencé par exciter, ensuite parce que les moyens d'action lui manquent effectivement à l'ouest de la ligne A, où il n'a plus le droit d'intervenir régulièrement. C'est bien d'ailleurs le résultat que le Gouvernement hongrois avait escompté pour essayer de se dérober à ses obligations.

(Dans le cas où) les gouvernements alliés estimeraient ne pas devoir permettre officiellement au gouvernement hongrois de réoccuper pendant quelques jours la zone ouest avec la gendarmerie régulière (voir mon télégramme N° 213³), il y aurait donc lieu, à mon avis, de laisser du moins aux généraux alliés toute latitude pour se concerter sur place avec les autorités hongroises régulières (en vue d')opérations de police efficaces avec des gendarmes (alliés). C'est seulement, en effet, après la pacification de la zone ouest que l'évacuation totale (pourra) (être) reprise.

Le Général He(ge)duc, qui est un élément modérateur, a été envoyé par le gouvernement hongrois pour prendre le commandement de toutes les forces militaires dans la région. Mais je persiste à penser (voir mes télégrammes N° 203⁴ et 205)⁵ que le langage le plus énergique doit être tenu à Budapest pour faire céder le gouvernement hongrois, le prestige de l'Entente étant engagé.

La menace de mesures coercitives me paraît de plus en plus indispensable.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 1-2.

¹ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 318.

² I. Praznovszky.

³ Document non reproduit.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 295.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 301.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 175.

Vienne, 15 septembre 1921.

Quand, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, le Département a jugé opportun de réduire le nombre de ses communications télégraphiques, en même temps qu'il substituait un service de quinzaine à la valise hebdomadaire, il n'était assurément pas dans ses intentions de tenir les postes dans l'ignorance de décisions importantes qui les concernent et qu'il leur est indispensable de connaître sans retard.

Ce n'est donc pas sans surprise que j'ai eu aujourd'hui seulement connaissance par le courrier régulier, du télégramme 2761-2764¹ adressé le 6 Septembre à notre Ambassadeur à Rome² et qui m'a révélé la décision prise dès le 5 Août par la Conférence des Ambassadeurs sur la proposition des Généraux Alliés en Hongrie, de modifier le plan primitif de transmission des Comitats hongrois au Gouvernement Autrichien. En faisant précéder cette opération par la remise de la Baranya aux autorités Magyares, alors qu'il avait été tout d'abord décidé que les deux opérations seraient parallèles et concomitantes, la situation se trouvait, à notre insu, complètement modifiée, au détriment de l'Autriche.

Les inconvénients qui résultent fatalement de cette manière de procéder, et sur lesquels cette Légation n'aurait pas manqué d'insister en temps utile, sont aujourd'hui malheureusement d'une telle évidence qu'il suffit de les rappeler pour que Votre Excellence se rende compte des embarras auxquels j'eusse été exposé si le Gouvernement Autrichien n'avait pas de sérieux motifs de croire à la bienveillance du Gouvernement de la République et à la loyauté de son représentant.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de causer des affaires des Comitats avec le Marquis della Torretta, pendant le court séjour qu'il vient de faire à Vienne. Il ne m'a pas dissimulé l'impression fâcheuse qu'avait produite sur lui, dès la première heure, la substitution du plan du 5 Août au plan primitif.

Il paraissait également surpris que les Représentants de l'Entente à Budapest n'eussent pas saisi la double occasion qui s'était offerte à eux de mettre le Gouvernement Hongrois sans retard en présence de ses responsabilités, d'abord en consentant au retrait momentané des Comitats des Généraux Alliés, puis en désapprouvant le retour au pouvoir du comte Banffy, au lendemain du jour où sa démission apparaissait comme un avertissement solennel à tous ses collègues.

Le Marquis della Torretta, qui a peut-être trop laissé savoir ici que l'Italie n'envisageait pas d'intervention armée de l'Entente dans les Comitats et encore moins une activité quelconque de la Petite Entente, qu'elle semble redouter plus que tout, aura lui-même contribué, plus qu'il ne l'a sans doute voulu, à encourager les Hongrois et à décourager les Autrichiens.

¹ Document non reproduit.

² C. Barrère.

Le Chancelier¹ m'a déclaré qu'en fait de solution rapide du conflit, le Ministre des Affaires Étrangères Italien n'avait fait que lui proposer des suggestions moins avantageuses pour l'Autriche que celles qui lui étaient offertes par la Hongrie. Mais il faut reconnaître qu'à aucun moment, il n'a beaucoup compté sur l'Italie, en dépit de la correction de son attitude en cette circonstance, pour tirer l'Autriche de ses embarras.

Toutefois il a apprécié comme il convenait l'insistance de l'Italie auprès des autres Puissances pour exiger de la Hongrie qu'elle renonce à faire de l'acceptation préalable de ses prétentions par l'Autriche la condition de la libération des Comitats.

Pour ce qui est de ces prétentions, le Chancelier a fait connaître aux Légations Alliées par une note verbale dont la copie est annexée à la présente dépêche le point de vue du Gouvernement Autrichien.

Si le Gouvernement Hongrois attend encore de négociations directes avec Vienne le règlement immédiat de ces questions, il ne semble pas que la présente note [...] ²

... que le sont pour la plupart les hongrois.

Le Chargé d'Affaires Britannique³ m'a fait part des inquiétudes que lui inspirait, pour l'efficacité de l'action collective des Puissances, la suggestion du Foreign Office de porter à quinze jours le délai de huit jours tout d'abord fixé par la Conférence des Ambassadeurs pour imposer à la Hongrie l'évacuation des Comitats.

Que penser par ailleurs de l'Italie, se cachant des autres Puissances pour offrir au nom de la Hongrie sa médiation à l'Autriche, en essayant d'obtenir de cette dernière des sacrifices territoriaux alors qu'il ne devrait s'agir que de l'exécution des traités de St Germain et de Trianon.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint⁴ à Votre Excellence la traduction des instructions envoyées par le Gouvernement Autrichien à son Représentant à Rome, à l'occasion des propositions du Marquis della Torretta.

Il semble bien qu'au point où en sont aujourd'hui les événements de Hongrie, ce n'est plus de la seule question des Comitats qu'il s'agit, mais du respect du Traité de Trianon tout entier.

Dans la dernière conversation que j'ai eue avec le Ministre des Affaires Étrangères Italien avant son départ de Vienne, nous nous sommes trouvés d'accord sur ce point que la question du désarmement général des bandes en Hongrie n'est pas distincte de celle des Comitats.

Les incidents du Burgenland ne sont en effet que [...] ⁵

¹ J. Schober.

² Il manque une partie du texte.

³ Sir F. O. Lindley.

⁴ Voir l'Annexe.

⁵ Il manque la suite.

ANNEXE

TRADUCTION DU TÉLÉGRAMME DU CHANCELIER SCHOBER
AU MINISTRE D'AUTRICHE À ROME À LA SUITE DE LA PROPOSITION
DE MÉDIATION DU MARQUIS DELLA TORRETTA AUPRÈS DU GOUVERNEMENT HONGROIS

T. Sans N°

Vienne, sans date

L'attitude du Gouvernement Fédéral dans la question de la Hongrie Occidentale est déterminée par les décisions de la Commission des Affaires Étrangères du Conseil National Autrichien.

Conformément à ces décisions, le Gouvernement Fédéral ne fut pas — jusqu'au 27 Août dernier — en état d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement Hongrois sur des questions territoriales relatives aux Comitats avant qu'ait été consommé le transfert à l'Autriche de tout le territoire qui lui fut reconnu et promis par les traités de St Germain et de Trianon.

La situation, après le 27 Août, est caractérisée par les événements connus dont, jusqu'à ce jour, le cours et le caractère n'ont pas changé, en ce sens qu'ils se reproduisent sans cesse; le Gouvernement Hongrois en porte, sans doute possible, la responsabilité du fait de ses agissements prémédités et de ses négligences.

En présence de cet état de choses on ne pourrait envisager une reprise, par l'Autriche, des négociations avec le Gouvernement Hongrois que comme une façon de le récompenser, en l'en félicitant de sa conduite qui a porté le préjudice le plus grave à l'Autriche et qui a rencontré le désaveu le plus complet de la part de l'Entente.

C'est pourquoi c'est affaire au Gouvernement Hongrois d'amener l'Autriche à renoncer à la Ville d'Oedenburg et à ses environs. On ne peut pas, quant à cela, manquer d'attirer l'attention sur ce que:

1°) Oedenburg est la seule ville à laquelle on puisse songer comme capitale du Burgenland.

2°) Oedenburg est le centre du réseau des voies ferrées dans les Comitats et qu'en dehors de cette ville aucune autre [...]¹ pour remplacer Oedenburg. Un tel Centre, indépendamment d'Oedenburg, serait entièrement à créer par l'Autriche.

3°) Que celle ci a encore des réclamations à adresser à la Hongrie, réclamations importantes qui datent de longtemps comme par exemple, celles qui concernent le non paiement des coupons, la confiscation des navires; réclamations auxquelles la Hongrie a jusqu'ici toujours évité de donner suite et satisfaction.

4°) Que l'Autriche a eu à faire face à de nouvelles et considérables augmentations de dépenses, du fait du retard apporté à la cession des Comitats et qu'elle a à déplorer de lourdes pertes en vies humaines et en matériel, pertes dont la responsabilité retombe sur la Hongrie et que celle-ci a, sans doute possible, le devoir de compenser et de réparer.

¹ Mots illisibles.

Si donc le Gouvernement Fédéral, au lieu d'attendre le succès des mesures prises par l'Entente contre la Hongrie, pouvait à nouveau se résoudre à entrer en négociations avec cette dernière ce ne serait que pour satisfaire au vœu des Puissances Principales Alliées d'arriver à une entente amicale avec la Hongrie.

Certes le Gouvernement Fédéral n'est pas en mesure d'éluder les décisions prises par la Commission des Affaires Étrangères du Conseil National; il ne se refuse cependant pas à prendre sérieusement en considération les propositions qui lui seront faites et de les soumettre un de ces jours prochains, pour qu'il en soit décidé par elle, à la Commission des Affaires Étrangères. La base sur laquelle on traiterait de toutes questions territoriales par conséquent aussi de celle d'Oedenburg, et de ses environs immédiats (sur lesquels il s'agit encore de tomber d'accord et qui comprendraient Zinckendorf) cette base, dis-je, ne pourrait consister que dans une manifestation de volonté qui serait à provoquer de la part de la population intéressée. L'admission de ce principe serait la seule façon de ne pas contrevenir à la résolution de la Commission pour les Affaires Étrangères.

Il serait également nécessaire que:

A) La Hongrie commençât à évacuer immédiatement tout le [...]¹ par les traités de St Germain et de Trianon et prit soin que l'occupation par l'Autriche de ce territoire ait lieu sans perturbation.

B) Qu'une Commission d'administration organisée par parité fût envoyée à Oedenburg par l'Autriche et la Hongrie et y installée; la présidence en serait donnée à un délégué de l'Entente et l'Autriche et la Hongrie y enverraient chacune un représentant.

C) Qu'Oedenburg fût occupée par une garnison de troupes de l'Entente.

D) que ces négociations concernant la possession définitive d'Oedenburg n'entraînaient pas l'ajournement de l'action entreprise par l'Entente en vue d'obtenir l'évacuation du reste des Comitats. Et que la Hongrie n'ordonnât pas et n'admît pas non plus, soit directement soit indirectement, des convocations ou des ordres d'appel aux Armées.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 6-7. et 125-127.

¹ Mots illisibles.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Très urgent.

Paris, 15 septembre 1921.

Suite à mon télégramme N° 3250 (Londres)
2832 (Rome)
342 (Budapest)
605 (Belgrade)
422 (Prague)
521 (Vienne)
538 (Bucarest)³

Pour tous sauf Londres et Rome: J'adresse le télégramme suivant aux Ambassadeurs de France à Londres⁴ et à Rome⁵.

Pour tous: Vous avez pris connaissance des propositions faites aux Gouvernements français, anglais et italien par la Conférence des Ambassadeurs, pour contraindre la Hongrie à évacuer les Comitats.

Je trouve extrêmement dangereux de menacer le Gouvernement de Budapest, en cas de résistance de sa part, d'une réoccupation de la Baranya par les Serbes. Il était possible, tant que ceux-ci n'avaient pas évacué la région de Pecs de faire de cette évacuation la condition de la remise des Comitats. Par contre, la grande difficulté que nous avons eue à obtenir des Serbes qu'ils évacuent Pecs, l'excitation publique qui en est résultée en Serbie, autorisent à penser que si on donne au Gouvernement de Belgrade l'espoir de réoccuper cette région, on aura les plus grandes difficultés à obtenir ensuite de lui qu'il l'évacue, ce qui fournira un prétexte aux Hongrois pour fomenter de nouveaux troubles, ce qui ne fera que compliquer encore une situation déjà suffisamment embarrassante.

J'estime donc qu'il y aurait lieu de ne pas préciser les mesures qui seront prises et de se borner à répondre d'une manière aussi brève que possible au Gouvernement hongrois, en le sommant d'avoir à évacuer dans les 8 jours la totalité des Comitats, en refusant ses propositions d'y rétablir l'ordre, en lui indiquant en même temps que les Puissances sont prêtes à présider les négociations qui doivent intervenir entre la Hongrie et l'Autriche, ce qui donnera une certaine satisfaction aux demandes hongroises, et en déclarant que si une réponse favorable ne parvient pas aux Puissances dans un bref délai, celles-ci se réservent de prendre toutes les mesures de coercition nécessaires au besoin en envisageant

¹ Le télégramme a été envoyé à Londres (N° 3256-3258), à Rome (N° 2841-2843), à Budapest (N° 344-346), à Belgrade (N° 606-608), à Prague (N° 424-426), à Vienne (N° 523-525), à Bucarest (N° 540-542).

² Voir la note précédente.

³ Document non reproduit.

⁴ P. Cambon.

⁵ C. Barrère.

l'occupation territoriale de certaines parties du territoire hongrois. La Hongrie se trouvera ainsi sous une menace qu'elle sait la Petite Entente disposée à exécuter. Il y a d'ailleurs toutes raisons de penser, comme l'estime la Conférence des Ambassadeurs, que cette menace seule suffira, mais il ne faut pas se trouver mis au pied du mur par l'obligation de prendre une mesure précise, déterminée à l'avance, dans le cas où il serait nécessaire de passer à l'exécution.

Je vous prie d'exposer d'urgence ces considérations au Gouvernement
anglais (Pour Londres)
italien (Pour Rome)

et me faire connaître son opinion à cet égard.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 4-5.

326

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 521-522.

*Vienne, 16 septembre 1921, 8h. 30.
(Reçu: 16 septembre, 17h. 20.)*

Mes informations concordant avec celles que le Ministre des États-Unis tient directement de son collègue à Buda-Pesth², me font croire que le Gouvernement hongrois s'appuyant sur toute la Hongrie et ne croyant pas à l'efficacité des observations de la Conférence des Ambassadeurs, est sur le point de se laisser entraîner à les méconnaître.

Seul l'emploi de la force serait en ce moment de nature à l'impressionner, mais il paraît, dès à présent, persuadé que l'Entente, et surtout l'Italie qu'il s'attendait à voir agir, ne peuvent ni ne veulent en faire usage. Quant à la petite Entente, il affecte de la dédaigner. La Hongrie, affirme-t-on dans les milieux hongrois de Vienne, serait tentée de jouer aujourd'hui son va-tout avant que l'application du Traité de Trianon ne devienne effective et alors que l'organisation des bandes, qui tend à se développer, lui permet encore de combiner ses efforts avec les autres éléments réactionnaires de l'Europe Centrale. Les socialistes autrichiens ne voient (dans toute) cette affaire qu'un complot carliste. Il est plus vraisemblable, quelle que soit la part des loyalistes hongrois, que l'action principale est beaucoup plus étendue et que c'est à Ludendorf qu'en appartient la haute direction.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 24-25.

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Rome, à Londres, à Prague, à Bucarest, à Belgrade.

² Smith.

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
À M. BARTHOUD, MINISTRE DE LA GUERRE, À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE (2^e BUREAU)

D. N^o 2503.

Sopron, 17 septembre 1921.

En raison de la prolongation des opérations de transfert de la Hongrie Occidentale, j'ai l'honneur de vous envoyer, dès aujourd'hui, la première partie de mon rapport d'ensemble¹, avec ses 18 pièces annexes². Elle permettra de remettre au point les informations tendancieuses et sensationnelles de la presse hongroise et autrichienne accueillies, par la presse française, certaines même, par la Conférence des Ambassadeurs. Elle facilitera l'intelligence des événements.

ANNEXE

RAPPORT SUR LE TRANSFERT DE LA HONGRIE OCCIDENTALE À L'AUTRICHE

1^{re} Partie

I. Dispositions préparatoires

En vertu de l'Article 71 du Traité de Trianon, la Hongrie a renoncé, en faveur de l'Autriche, à tous droits et titres sur les Comitats de la Hongrie Occidentale, mais ces dispositions n'étaient applicables qu'après la mise en vigueur du Traité.

Jusque là, la Hongrie continuait à occuper les territoires à transférer.

Par résolution du 2 Octobre 1919, la Conférence des Ambassadeurs a chargé les Généraux alliés de Budapest d'envoyer à Sopron une Commission pour étudier et préparer les opérations de transfert.

Cette Commission eut la composition suivante:

Président: Colonel italien Vignat, puis Col. italien Ivaldi.

Membres: Comm. français Michel, puis Capit. français De Redon

Capitaine anglais Gundry White

elle s'adjoignit un délégué autrichien et un délégué hongrois.

En attendant le transfert, elle s'employa à régler, sur place, tous les conflits survenant entre ressortissants hongrois et autrichiens, sur la frontière et dans l'intérieur de la Hongrie Occidentale, sous la haute direction des Généraux alliés de Budapest.

¹ Voir l'Annexe du document.

² Les annexes du rapport ne sont pas reproduites.

II. Attitude des populations

L'une des graves erreurs des auteurs du Traité est d'avoir jugé de la nationalité des habitants d'après la langue parlée, c'est-à-dire sur 350.000 habitants:

70 % de langue allemande,

15 % de langue magyare,

15 % de langue croate.

Les aspirations des habitants ne concordent pas avec cette répartition.

Il y a lieu de tenir compte, en effet, de ce que:

désirent leur maintien à la Hongrie:

1°) Les habitants de la Ville de Sopron et de la région Sud-Est de cette ville, même ceux de langue allemande,

2°) les fonctionnaires et employés de toute nature des principaux centres, dont l'avenir est lié à celui de la Hongrie,

3°) les propriétaires, qui redoutent, tous, les tendances socialistes de la République d'Autriche et, surtout, l'invasion des communistes hongrois réfugiés soit à Vienne, soit dans la partie de la Hongrie Méridionale occupée par les Serbes,

4°) les catholiques militants de langue allemande, qui sont protégés par la Hongrie chrétienne et redoutent leur passage de l'Autriche à l'Allemagne luthérienne,

5°) les monarchistes de langue allemande qui ne veulent pas passer à la République allemande,

6°) les populations de l'ancienne frontière vivant de contrebande, qui perdront leur monopole au profit de celles de la nouvelle frontière;

désirent leur transfert à l'Autriche:

1°) la totalité des prolétaires,

2°) toute la partie de la jeunesse désireuse d'échapper au service militaire hongrois,

3°) les habitants de langue allemande n'ayant pas de sérieux intérêts dans la région,

4°) la minorité des Croates,

5°) les socialistes et les communistes,

6°) les candidats contrebandiers de la nouvelle frontière,

7°) les ouvriers des confins Ouest qui comptent avoir plus de débouchés pour leur travail vers Vienne que vers Budapest.

En fait, si un plébiscite avait eu lieu en 1920, il aurait certainement donné une majorité en faveur de l'Autriche.

Mais plusieurs faits nouveaux sont venus renverser progressivement cette majorité.

A.— Les tendances socialistes et même communistes du régime autrichien, ont inquiété les populations.

B.— La substitution, prévue, à l'armée hongroise, sans doute arbitraire et brutale, de la Volkswehr et de ses conseils de soldats a augmenté l'anxiété.

Cette province paisible et désireuse du maintien de l'ordre aurait, au moins, voulu garder sa gendarmerie et sa police recrutées actuellement sur le pays.

C.— Les ressources du pays ne suffisent pas à son alimentation; il tire une partie de son ravitaillement de la Hongrie agricole. Or, après le passage à l'Autriche, qui aggravere les rapports entre les 2 états, il ne recevra plus rien de la Hongrie. Il participera à la misère économique de l'Autriche.

D.— Cette misère sera aggravée du fait que les spéculateurs de Vienne se préparent à drainer vers la Capitale tous les stocks de la Hongrie Occidentale. La famine, croient-ils, peut en résulter l'hiver prochain. Ce sera un terrain tout préparé pour le communisme.

E.— La dépréciation progressive de la couronne autrichienne et l'amélioration de la couronne hongroise soulignent le parallèle des conditions d'existence dans les deux pays.

F.— Le Gouvernement autrichien, au lieu de recruter les fonctionnaires de la Hongrie Occidentale sur le pays, destine tous les emplois à de nombreux fidèles à pourvoir.

G.— Les communistes expulsés de Hongrie après le régime Béla Kun s'étaient d'abord réfugiés à Vienne.

Les Serbes les avaient ensuite accueillis en partie à Pécs et au Baranya, comptant s'appuyer sur eux pour faire opposition à la restitution, de cette province, à la Hongrie. Ils avaient encouragé leur politique anti-hongroise et leur propagande communiste. Ils leur avaient donné les emplois tenus jusque là par les fonctionnaires hongrois.

Dès que la restitution du Baranya, à la Hongrie, a paru irrévocable, il devenait certain que les communistes s'enfuiraient du pays, devant l'occupation hongroise, et qu'ils viendrait se réfugier en Hongrie Occidentale, où les suivraient, vraisemblablement, les réfugiés hongrois de Vienne.

H.— Les Hongrois, pour se concilier les habitants, ont exempté du service militaire ceux des confins autrichiens et ont ajourné le paiement de leurs impôts agricoles.

Ces motifs sont plus que suffisants pour expliquer pourquoi un plébiscite donnerait actuellement la majorité à la Hongrie.

III. Propagande allemande

Ces impressions étaient en cours d'évolution, lorsque, depuis 6 mois environ, est venu s'abattre, sur le pays, une intense propagande allemande.

J'en ai signalé le travail, dans mes précédents rapports, avec documents à l'appui.

Sous forme de tracts, d'articles de presse, de cartes postales illustrées, de lettres adressées à domicile, de conférences, de distributions de rubans aux couleurs allemandes, etc... la propagande se résume comme suit:

De nombreux habitants de langue allemande, témoins des difficultés de l'existence en Autriche, de son régime à tendances communistes, de son inquiétant avenir économique, préfèrent aujourd'hui rester à la Hongrie. Ils doivent comprendre, au contraire, que passer à l'Autriche n'est qu'un sacrifice momentané. Ce transfert n'est que la préface de l'Anschluss. Tout habitant de cœur allemand doit accepter et provoquer son passage à la Grande Germania, à laquelle travaillent à se réunir les Allemands de toute l'Europe et dont la Suprématie universelle est en marche.

Plusieurs villages, gagnés par cette propagande, ont bien arboré le drapeau allemand, mais la grande majorité a redouté cette sévère tutelle et est venu renforcer l'opposition au transfert.

IV. Directives de la Conférence des Ambassadeurs

En vue de préparer la cession, à l'Autriche, des Comitats de la Hongrie Occidentale, la Conférence des Ambassadeurs a adressé, à la date du 23 décembre 1920, ses instructions à la Commission militaire interalliée d'Oedenburg (Sopron) (Pièce annexe n° 1).

Elle décidait que les Comitats seraient, d'abord, transférés, par la Hongrie, aux principales Puissances alliées, qui les rétrocèderaient, aussitôt, à l'Autriche.

La Commission de Sopron servirait d'intermédiaire et „surveillerait les opérations de transfert”.

Elle était chargée d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être exécuté.

À la date du 27 décembre, la Conférence des Ambassadeurs ajoutait que, la Commission des Généraux alliés de Budapest devant être dissoute dès la mise en vigueur du Traité de Trianon, la Commission Militaire Interalliée d'Oedenburg resterait, dès lors, „à la dépendance politique du corps diplomatique interallié de Budapest”.

Le projet demandé a été établi à la date du 10 février 1921. Il ne différait pas sensiblement de celui qui fait l'objet de l'annexe n° 5 ci-jointe. Toutefois, il comportait la nécessité de mettre des troupes alliées à la disposition de la Commission, pour faire respecter son autorité, et les événements ont justifié, depuis, cette manière de voir.

Les Généraux alliés n'ayant pas été consultés et ne devant pas participer à la direction, transmirent le projet, sans observations, à la Conférence des Ambassadeurs.

Dans sa séance du 22 mars, celle-ci mettait le projet à l'étude et adressait ses premières observations „à la Commission de Sopron pour les éventuelles répliques motivées qu'elle aurait l'intention de faire”.

Ces observations tendaient à limiter de trente à quinze le nombre des officiers alliés demandés, à défaut de troupes, et à abréger le plus possible la durée des opérations (un mois environ).

En fait, les événements ont montré que le nombre des officiers était insuffisant, mais que la durée des opérations eût gagné à être écourtée, ce qui n'eût pas permis aux hongrois de préparer leurs manœuvres irrédentistes.

Les observations du 22 mars ayant été conservées par erreur, par la Conférence des Représentants diplomatiques, la Commission militaire de Sopron ne put répondre que le 5 juillet (pièce annexe n° 2). Se référant aux troubles de Silésie, elle estimait qu'il était dangereux de réduire le nombre des officiers alliés et qu'il n'était pas possible de réduire la durée du transfert. Elle transmettait un nouveau plan de transfert, avec carte à l'appui (pièce annexe n° 3). Ce plan était, aussitôt, adressé, sans modifications, par la Commission des Généraux alliés, à la Conférence des Ambassadeurs.

Celle-ci, dans une lettre adressée le 31 mai¹, au Président de la Délégation Hongroise à Paris², avait manifesté une intention nouvelle: celle de donner „aux Généraux alliés de Budapest la Haute Surveillance des opérations”.

¹ Document non reproduit.

² I. Praznovszky.

Cette intention fut confirmée par sa résolution du 23 juin. La Commission Militaire Interalliée de Budapest devait être „dissoute à la date de la mise en vigueur du Traité de Trianon. À cette date, les Généraux alliés se transporteront à Sopron, où ils s'installeront jusqu'à ce que les opérations de transfert soient achevées.”

Les directives de la Conférence des Ambassadeurs aux Généraux alliés, ont fait l'objet d'une lettre du 12 juillet (pièce annexe n° 4). C'est aux Généraux, délégués des Principales Puissances alliées, que la Hongrie devait remettre les Comitats occidentaux. Les Généraux les transféreraient, ensuite, à l'Autriche. Ils auraient qualité pour signer les protocoles de passage, avec les Délégués hongrois et autrichien.

Dès réception de ces directives (22 juillet) les Généraux répondaient:

qu'ils étaient prêts à partir pour Sopron, dès le 27 juillet, c'est-à-dire le lendemain de la mise en vigueur du Traité.

qu'ils proposaient la date du 18 août pour la signature du protocole.

qu'ils insistaient pour la participation d'un Général italien à leur Commission.

V. Désignation d'un Général italien

Le membre italien de la Commission Militaire Interalliée de Budapest, Général de Division Mombelli, était, en effet, parti en congé, en Italie, le 4 mai.

Or, le transfert de la Hongrie Occidentale était, non seulement très discuté, ainsi que j'en ai rendu compte, par la Nation hongroise, mais il était très commenté, dans les milieux alliés mêmes, où l'on trouvait inopportun d'enlever trois Comitats à la Hongrie, pour les donner à l'Autriche, donc, éventuellement, à l'Allemagne.

En Hongrie, l'opinion générale était que, seule, la France exigeait l'application rigoureuse de cette clause du Traité, et les violentes récriminations de la nation allaient, une fois de plus, y compromettre l'influence française.

L'abstention du Général italien à la direction de l'opération allait renforcer la conviction que l'Italie aurait désiré faire des concessions.

C'est pourquoi j'ai insisté, appuyé par le Général anglais Gorton, et par l'intermédiaire des Ministres alliés, soit pour le retour du Général Mombelli, soit pour la désignation d'un autre Général.

Le Gouvernement italien avait, alors désigné, pour remplacer le Général Mombelli, le Lt-Colonel Coppi, de la Mission militaire italienne.

Or, le Lt-Général Coppi remplissait depuis un an à Budapest, les fonctions de Secrétaire de la Commission des Généraux. Sa désignation ne faisait donc que souligner l'abstention de l'Italie.

En présence de l'insistance des Ministres et Généraux alliés de Budapest, le Général de Division Ferrario fut désigné par son Gouvernement. Son grade lui donnait même la Présidence de la Commission.

En fait, il n'arrive à Sopron que le 6 août, à l'issue de la séance d'ouverture des opérations.

VI. Plan de transfert (Pièce annexe n° 5)

Le Plan de Transfert, approuvé par la Conférence des Ambassadeurs, comportait les opérations suivantes, basées sur le jour „J”, J étant le date du 18 août proposée par les Généraux alliés.

Préliminaires.- Le jour J-21, les représentants hongrois et autrichien devaient être convoqués à Sopron pour y recevoir les instructions des Généraux.

Le jour J-10, les officiers alliés mis à leur disposition se rendaient à Sopron pour être ensuite détachés dans les Comitats et Bezirk de Sopron (Oedenburg), Kismarton (Eisenstadt), Nemetujvar (Güssing), Szent Ghottard [Szentgotthárd], Jennersdorf, Mattersdorf, Neusiedl, Oberpullendorf, Felsör [Felsőőr] (Oberwarth).

Ces officiers, tout en se gardant d'intervenir dans les questions administratives, devaient surveiller les autorités des deux pays, s'employer à concilier les divergences entre fonctionnaires, à empêcher les abus vis-à-vis de la population, coordonner les mouvements hongrois d'évacuation et les mouvements autrichiens d'occupation, de manière que les formations adverses ne soient pas en contact.

Le jour J-7, les généraux devaient arrêter, puis notifier, les mesures particulières proposées par les représentants hongrois et autrichien.

Opérations avant le transfert.- À dater du jour J-6, toutes les autorités civiles et militaires des territoires à transférer devaient passer sous l'autorité exclusive du Délégué désigné par le Gouvernement hongrois.

Dès ce jour J-6 au jour J-8, les Généraux et leurs délégués, les officiers alliés, avaient qualité pour donner des ordres aux autorités civiles et militaires des deux pays.

L'évacuation de la Hongrie Occidentale devant s'opérer en deux temps, elle était divisée en deux zones par une ligne dite A, courant du Nord au Sud (voir carte annexée ci-jointe).

De plus, en attendant la détermination précise de la nouvelle frontière par la Commission de délimitation et afin d'éviter un recul ultérieur de part et d'autre, il était créé une *zone neutre* limitée par deux lignes:

ligne B que ne devaient pas dépasser les postes autrichiens,

ligne C au-delà de laquelle devaient être placés les postes hongrois.

Ces lignes B et C ne donnaient, provisoirement, à l'Autriche et à la Hongrie, que les territoires suffisamment définis par le Traité.

Du jour J-6 au jour J-2 inclus, les troupes hongroises devaient évacuer la Hongrie Occidentale.

Quand à la gendarmerie et aux douaniers hongrois, ils devaient évacuer le jour J-1 la zone à l'Ouest de la ligne A et le jour J avant midi avoir dépassé la ligne C.

Le mouvement des forces autrichiennes, suivies de leurs fonctionnaires, devait être réglé en conséquence.

Transfert.- Les protocoles de transfert devaient être signés, à Sopron, le jour J à 16 heures.

Dès ce moment, le Délégué autrichien devait avoir autorité sur toutes les autorités civiles et militaires de la West-Ungarn.

Opérations après le transfert. - Les fonctionnaires hongrois devaient rester, à leur poste, jusqu'au jour J-8 inclus, pour passer leurs services aux fonctionnaires autrichiens, sous la surveillance des officiers alliés.

VII. Ier ajournement du transfert

Pour l'exécution de ce plan, les Généraux alliés avaient invité le 22 Juillet les Présidents du Conseil hongrois et autrichien à désigner le Délégué de leur Gouvernement pour les opérations de transfert et la signature du protocole. Ces Délégués étaient convoqués pour le 28 juillet à Sopron.

Le Comte Antoine Sigray fut désigné comme représentant du Gouvernement hongrois et M. Robert Davy, chef de section au Ministère de l'Intérieur, comme représentant de la République d'Autriche.

Cependant, les Hauts-Commissaires alliés avaient fait ressortir à la Conférence des Ambassadeurs les résistances à prévoir pour le transfert de la Hongrie Occidentale si elle ne décidait pas le royaume S.H.S. à renoncer à sa prétention, de prolonger l'occupation de la Hongrie Méridionale. L'attitude des autorités serbes montrait l'intention de leur Gouvernement de saisir toute occasion de réclamer l'annexion du Baranya. Le Gouvernement hongrois demandait, à juste titre, que les clauses défavorables du traité ne lui soient pas appliquées avec ajournement des clauses favorables. Il importait donc de procéder simultanément à l'évacuation du Baranya et de la Hongrie Occidentale et même de faire de l'évacuation serbe la condition du transfert de la Hongrie Occidentale.

D'autre part, la Conférence des Ambassadeurs, vraisemblablement consciente de l'erreur commise par le Traité, avait fait connaître aux Ministres d'Autriche¹ et de Hongrie² à Paris, qu'elle ne verrait que des avantages à ce que les négociations des deux Gouvernements aboutissent à un accord avant la date du transfert.

C'est sans doute en raison de ces considérations que, par télégramme du 23 juillet, la Conférence des Ambassadeurs fit connaître que le plan de transfert des Comitats était approuvé, qu'elle fixait en 27 août, et non au 18, la date de la signature du protocole, qu'enfin l'évacuation des territoires hongrois par les Serbes devait coïncider avec celle des Comitats.

Cette nouvelle date du 27 août reportait au 6 août le début des opérations préliminaires de transfert.

Les Hauts Commissaires alliés furent d'avis que les Généraux provoqueraient prématurément l'agitation en se rendant dès le 27 juillet à Sopron, et que leur arrivée pourrait conduire les Autrichiens à cesser les négociations. Leur départ fut donc ajourné au 1er puis au 5 août.

La situation est alors précisée par les lettres de la Conférence des Ambassadeurs aux Ministres autrichien et hongrois à Paris (Pièces annexes n° 6 et 7) et par le télégramme n° 2394 des Généraux alliés à la Conférence (Pièce annexe n° 8).

¹ J. Eichhoff.

² I. Praznovszky.

VIII. Opérations préliminaires

La Commission des Généraux alliés s'est réunie le 5 août au soir à Sopron avec la Commission militaire Interalliée locale.

Le 6 à 11 heures fut ouverte, sous ma présidence, la Séance prévue par l'article 11 du Plan de Transfert.

Le Comte Sigray, puis M. Davy, furent introduits séparément pour recevoir communication des instructions de la Conférence des Ambassadeurs et des notes échangées avec leur Gouvernement et pour présenter leurs pouvoirs.

Dans une séance commune, ils reçurent le Plan de Transfert (pièce annexe n° 5) avec invitation de présenter le 19 août à 11 heures leur projet détaillé d'exécution (Art. 19 du plan).

À l'issue de cette séance arrivait de Vienne le Général Ferrario qui prenait immédiatement la présidence.

Dans une nouvelle séance, le Comte Sigray lut une déclaration de son Gouvernement s'engageant à exécuter scrupuleusement les opérations de transfert, à condition que les clauses favorables à la Hongrie seraient également exécutées (allusion à l'évacuation du Baranya par les Serbes)

M. Davy protesta contre les arrestations opérées en Hongrie Occidentale par les autorités hongroises. Il lui fut répondu qu'il s'agissait d'actes de propagande allemande ou communiste et que l'autorité hongroise étant responsable de l'ordre jusqu'à la signature du protocole, il lui appartenait de prendre les mesures nécessaires.

Pendant cette période, la population de Sopron particulièrement calme. Elle semblait d'ailleurs compter sur l'inexécution du transfert.

Les députés de la Hongrie Occidentale demandèrent, à défaut du maintien de leur pays sous la souveraineté hongroise, une autonomie complète dans la République autrichienne, à l'exclusion de l'emploi de fonctionnaires autrichiens et surtout de la Reichswehr, et l'interdiction de l'entrée des communistes hongrois réfugiés en Autriche (Pièce annexe n° 9).

M. Davy donna aux Généraux l'assurance que l'ancienne frontière serait fermée aux communistes et que la Reichswehr ne serait pas employée en Hongrie Occidentale.

Entre temps, les Représentants diplomatiques alliés de Budapest avaient demandé que l'évacuation du Baranya soit effectuée avant celle des Comitats Occidentaux et la Conférence des Ambassadeurs avait approuvé le principe de cette mesure.

IX. Concours de la Commission de Contrôle

Conformément aux instructions du Maréchal Foch, une Commission présidée par le Général Zuccari, Président de la Commission militaire de Contrôle en Hongrie, et composée des Généraux alliés de Budapest et des Présidents des Commissions et S/Commissions de contrôle, s'est réunie les 9 et 12 août à Budapest pour la désignation des Généraux alliés à Sopron pour les opérations de transfert alors prévues entre le 17 août et le 4 septembre.

La discussion aboutit au prélèvement, sur les Commissions militaires et aéronautiques de contrôle, de:

26 officiers	7 anglais	8 français	11 italiens
10 secrétaires	2 "	6 "	2 "
3 cyclistes		1 "	2 "
32 plantons	8 "	4 "	20 "
18 automobilistes	4 "	4 "	10 "
3 motocyclistes		1 "	2 "
14 automobiles	3 "	4 "	7 "
3 motocyclettes		1 "	2 "
3 bicyclettes		1 "	2 "
10 machines à écrire	2 "	6 "	2 "

Il convient d'ajouter à ce personnel le reliquat des officiers des missions militaires de Hongrie, y compris ceux détachés à Sopron, savoir:

Mission militaire anglaise 2 officiers,

Mission militaire française 3 officiers.

Les officiers français effectivement détachés en Hongrie Occidentale furent:

Général Hamelin, Chef de la Mission militaire française.

Colonel Gothié)

Lt-Colonel De Ligny)

Commandant Rinck)

Commandant Malandrin)

Commandant Magne)

des Commissions de Contrôle.

Commandant De Lameillère)

Commandant Michel)

Capitaine Bares)

Capitaine Hallier)

Capitaine De Redon)

de la Mission mil.

Lieutenant Haudecœur Quiquet)

française.

Conformément à la résolution de la Conférence des Ambassadeurs du 23 juillet (pièce annexe n° 10), ces officiers devaient continuer à recevoir les mêmes indemnités qu'à leur Commission d'origine, les gouvernements alliés en faisant l'avance et le remboursement devant en être effectué par l'Autriche.

Par télégramme n° 66 du 1er septembre (pièce annexe n° 11), le Maréchal Foch a fait connaître que le 27 juillet serait la date de la constitution officielle de la Commission de Transfert des Comitats Occidentaux.

La Mission militaire française avait reçu, de son Ministre de la Guerre¹, l'ordre d'assurer le paiement du personnel mis à sa disposition dans le Baranya comme en Hongrie Occidentale.

La Commission des Généraux alliés décida, en outre, de centraliser à Sopron le remboursement des dépenses communes engagées en Hongrie Occidentale et d'en répartir également le montant entre les 3 missions britannique, française et italienne.

¹ L. Barthou.

Le personnel et le matériel supplémentaires fournis par les Commissions de Contrôle quittèrent Budapest, par train spécial, le 16 août et arrivèrent à Sopron le 17.

X. Évacuation de la zone ouest par les Hongrois

Le 19 août, et conformément au Plan, les Délégués autrichien et hongrois remirent leurs projets détaillés d'opérations de transfert.

Le projet autrichien, très complet, comportait la constitution de 11 colonnes de gendarmerie accompagnées ou suivies de fonctionnaires et partant le 26 au matin de Berg, Bruck, Ebenfurth, Wiener-Neustadt, Hochvolkersdorf [Hochwolkersdorf], Kirchschlag, Friedberg, Hartberg, Burgau, Fürstenfeld, Fehring.

Le 26, les fonctionnaires et les forces publiques devaient occuper leurs postes à l'Ouest de la ligne „A” qui ne devait pas être atteinte avant 14 heures.

Le 27, ils devaient occuper les postes de la zone comprise entre les lignes A et B, cette dernière ne devant pas être atteinte avant 14 heures.

Le projet hongrois était, au contraire, d'une brièveté suspecte. Aucune complication, prétendait le Comte Sigray, à rappeler:

le 25, les troupes hongroises au-delà de la ligne C.

le 26, la gendarmerie au-delà de la ligne A.

le 27, la gendarmerie au-delà de la ligne C.

Les 2 projets furent aussitôt mis en concordance par la Commission militaire interalliée, notamment pour éviter tout contact entre les forces hongroises et autrichiennes.

D'après le Plan, c'est le 21 août que devaient commencer les opérations hongroises d'évacuation, les ordres des officiers alliés ayant désormais un caractère exécutif.

Or, le 19 août, la Commission des Généraux alliés recevait le télégramme ci-joint (pièce annexe n° 12) qui comportait un 2ème *ajournement du Transfert*, reportant au 27, 28 et 29 août l'évacuation des forces hongroises et au 29 août la signature du protocole.

Dès lors, les hautes autorités hongroises de la Hongrie Occidentale espérèrent quelque nouveau retard accordé par l'Entente, et aussi, quelque concession de la dernière heure de la part du Gouvernement autrichien; mais la population de tendance autrichienne semblait compter sur l'exécution prévue du transfert, tandis que la population promagyre y était résignée.

Cette résignation ne révélait qu'un caractère de découragement et de tristesse, entretenu par le départ des nombreuses familles qui ne pouvaient se résoudre, soit par patriotisme, soit par crainte des communistes, à passer sous la souveraineté autrichienne, par l'évacuation du matériel des établissements publics, par le déménagement de ceux des employés publics qui ne comptaient pas être conservés par le nouveau régime en raison de leurs sentiments politiques.

À Sopron seulement, ville de fonctionnaires, se déroulaient d'importantes manifestations quotidiennes se traduisant par des cortèges de plusieurs milliers de personnes défilant dans le plus grand ordre, avec participation des vétérans, des sociétés civiles et militaires, des jeunes filles de la ville en costume national, discours irrédentistes, offices dans les églises.

Ces manifestations furent particulièrement importantes le 20 août, jour de la fête de St-Étienne et le *Dimanche 21*. Elles étaient manifestement encouragées par les autorités locales. Le Comte Sigray ne dissimulait pas qu'il escomptait la mauvaise volonté des Serbes à évacuer le Baranya pour justifier un ajournement du transfert.

Un soupçon de manque de sincérité commença à germer dans l'esprit des Généraux alliés.

Il motiva leur télégramme du 19 août à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe n° 13).

D'autre part, la propagande hongroise revêtant toutes les formes avait annulé l'effet de la propagande allemande. Certaines populations réputées jusque-là pour désirer leur passage à l'Autriche remettaient des pétitions contraires. Telle la bourgeoisie croate demandant, au moins, à être protégée contre le nouveau régime (Pièce annexe n° 14).

Les officiers alliés avaient été répartis en Hongrie Occidentale en 8 groupes se partageant les Comitats et Bezirk à transférer. Ils avaient rejoint leurs postes le 19 à

Sopron (Oedenburg)

Neusiedl (Nezsider) pointe Nord du lac,

Kittsee (sud de Presbourg),

Eisenstadt (Kismarton) — Nord de Sopron,

Mattersdorf (Nagymarton) — Ouest de Sopron,

Ober-Pullendorf (Felsőpulya) — 21 kil. S.S.E. de Sopron,

Oberwarth (Felsőőr) — 54 kil. S.O. de Sopron,

Güssing (Nemetujvar) — 30 klm. S.O. de Szombathely,

Jennersdorf (Gyanafalva) — 50 kil. S.O. de Szombathely.

Ceux du sud surtout se heurtèrent aux allures indépendantes et même arrogantes des autorités hongroises.

Le Comte Sigray, invité à calmer l'effervescence des populations, se prétendit impuissant et demanda même aux Généraux de le seconder en interdisant toutes manifestations. Ce fut l'objet de la lettre du 21 août (Pièce annexe n° 15).

Les événements n'ont pas tardé à montrer, qu'au contraire, le Comte Sigray encourageait l'irrédentisme et entretenait à Szombathely, son siège normal, un état d'esprit protestataire.

Mais les Serbes ayant cédé aux invitations des Hauts-Commissaires alliés de Budapest, et les Hongrois étant entrés à Pécs le 21, l'espoir d'un ajournement s'évanouissait, et c'est dès lors, que commença à se manifester une autre tactique: la résistance des populations elles-mêmes au transfert.

Aux recommandations des Généraux, qui s'efforçaient de démontrer qu'il était de l'intérêt de la Hongrie d'exécuter loyalement l'évacuation, le Comte Sigray répliquait trop souvent qu'il répondait de l'ordre jusqu'au 29 août à 16 heures (heure de la signature du protocole), pour qu'il ne fit pas suspecter une arrière-pensée de tolérer la préparation de désordres à partir de la prise de possession par l'Autriche.

Dès le 25, les Généraux constataient à Sopron même une agitation anormale et étaient informés que des formations étaient en cours d'organisation pour s'opposer à l'occupation autrichienne.

Le 26 août, ces informations se précisaient. Le député Friedrich, ancien président du Conseil, chef de l'opposition de droite, était venu s'installer à Balf (station balnéaire sur la rive sud du Lac de Neusiedl) accompagné d'un nombreux état-major. Il y avait pris la

direction de l'organisation de la résistance de la Hongrie Occidentale. Des armes et munitions arrivaient en gare de Balf puis de Sopron. Le Lieutenant Héjjas, que le Gouvernement prétendait en villégiature au Balaton, était vu à Sopron, ainsi que le député Smereczani [Szmrecsányi], celui qui s'était déjà employé en Avril à la restauration de Charles IV. De nombreux officiers et militaires en civil arrivaient à Sopron.

Le Comte Sigray, invité à s'expliquer, nia tous préparatifs de désordres et même la présence de contingents irréguliers à Sopron. Il continua à affirmer qu'il répondait de l'ordre *jusqu'au 29*. Il se prétendit dans l'impossibilité de s'opposer à la présence du député Friedrich, sous prétexte qu'il était couvert par l'immunité parlementaire et qu'il n'avait commis aucun acte contraire à la sûreté de l'État.

Je lui objectai, en séance, que le député Smereczani avait cependant été arrêté, en avril, bien que couvert par son immunité parlementaire et avant d'avoir commis un acte contraire aux intérêts du pays.

Le Comte Sigray ne s'en refusa pas moins, non seulement à l'arrêter, mais même à l'éloigner. Il promit cependant de chercher à entrer en relations avec lui et à le persuader de rentrer en Hongrie.

Les Hauts-Commissaires alliés furent immédiatement avisés de la situation par les Généraux.

Le 27 août, les troupes hongroises devaient évacuer la Hongrie Occidentale.

À Sopron, la garnison se livra, avant le départ, à une manifestation patriotique sur la place Szechenyi, avec le concours de toute la population magyare. Le Colonel prononça un discours irrédentiste, promettant aux Hongrois le prochain retour des troupes, puis il fit cravater de crêpe le drapeau de son régiment et les troupes défilèrent dans un ordre impressionnant.

Conformément au Plan, les 2 colonnes principales parties de Sopron et de Neusiedl avaient passé la ligne C à midi.

Pour m'en assurer, je les rejoignis en automobile, traversai leurs cantonnements au-delà de la nouvelle frontière, sous les regards hostiles des officiers, puis parcourus toute la journée les villages des confins hongrois pour reconnaître les rassemblements signalés. C'est dans ces circonstances que je tombai sur un village entre Raab (Győr) et Szombathely, où un habitant vint me signaler des rassemblements de paysans armés, en vue d'intervenir prochainement en Hongrie Occidentale.

Le soir, à mon retour à Sopron, je constatai que l'État-Major de Friedrich s'était installé à mon hôtel même (le Pannonia).

Les officiers en civil dissimulaient mal des restes d'uniformes (bottes, culottes, cols apparents, musettes); les plantons, motocyclistes, automobiles avec chauffeurs à mines de bandits, arrivaient et repartaient dans la plus grande agitation; mon personnel reconnaissait plusieurs des officiers célèbres, connus à Budapest comme chefs des détachements de terreur blanche. Les rues étaient pleines de civils sac au dos avec fusil et grenades.

La mauvaise foi des autorités hongroises et du Comte Sigray n'était plus discutable. D'ailleurs, celui-ci s'était éclipsé sous prétexte d'aller à Szombathely.

Les événements qui suivent devaient nous apprendre que, dans la journée du 27, *les troupes hongroises avaient* été relevées par des bandes armées encadrées par des officiers. Ces bandes avaient été constituées par les éléments de désordre habituels venus de

Budapest par tous les trains depuis quelques jours, détachements d'officiers, détachements de Brachialgewalt, bataillon de Polytechnique, formations universitaires, officiers de réserve ou démobilisés.

Ces jeunes gens ont été d'ailleurs, les premiers à se vanter, en quittant la capitale, de ce qu'ils allaient lutter en Hongrie Occidentale pour la défendre contre les Autrichiens.

Pour ne pas créer de difficultés au Gouvernement qui les désavouait, les bandes ne devaient opérer qu'après le transfert, mais, à pied d'œuvre dès le 27, elles purent, le 28, empêcher la gendarmerie autrichienne d'entrer en Hongrie Occidentale. Elles seraient représentées, par les autorités hongroises, comme composées d'habitants insurgés. On imputerait aux communistes les désordres qui en résulteraient. On obligerait, ainsi, les Généraux à rappeler les troupes hongroises pour rétablir l'ordre.

En présence de la manifestation éclatante de ce projet, que les événements ont d'ailleurs confirmé, les Généraux alliés adressèrent au Comte Sigray la lettre n° 53 (pièce annexe n° 16). Ils concluaient devoir prendre *„acte que la Hongrie sera responsable des troubles qui précéderont ou suivront la signature du protocole“*.

Ils en avisèrent la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe n° 17).

Le 28 août, les 11 colonnes de gendarmerie autrichienne, énumérées au § X du présent rapport, devaient se porter de l'ancienne frontière sur la ligne „A“.

Dès qu'elles se présentèrent à la frontière, les 3 colonnes du Sud furent accueillies à coup de fusil. Celle qui marchait sur Pinkafö fut même arrêtée par des détachements avec mitrailleuses appartenant au bataillon de gendarmerie de réserve Pronay, et commandés par des officiers. Ce bataillon, sous les ordres du Capitaine Rangenberg [Rantzenberger] s'était bien replié, conformément au plan, à Nagy-Szentmihaly (10 klm. S.E. de Felsöör), mais les officiers alliés ont pu constater, sur place, que les détachements laissés à la traîne à l'Ouest de la ligne „A“ avaient pour mission de soutenir les bandes de partisans.

À Alho (9 klm. O. de Felsöör) la colonne de gendarmerie autrichienne fut également arrêtée par des militaires réguliers avec mitrailleuses.

En vain, nos officiers alliés s'efforçaient-ils de convaincre les gendarmes autrichiens d'aller occuper au moins les postes dont l'accès ne présentait pas de résistance sérieuse. Tous s'y refusèrent formellement et repassèrent la frontière. Un conseil de soldats déclara même par écrit qu'il refusait d'être exposé à se battre.

Dans le Nord cependant, la gendarmerie et la police autrichienne, mieux composées et tirées des meilleurs contingents de Vienne, occupèrent les postes de la zone Ouest de la ligne „A“, c'est-à-dire ceux des bezirk de Neusiedl, d'Eisenstadt (Kismarton) et de Mattersdorf (Nagymarton).

Mais le soir même les bandes attaquaient la gendarmerie autrichienne, notamment à Siegendorf et Saint-Margaretten et la refoulaient sur Eisenstadt.

Le Délégué autrichien, M. Davy, invité par les Généraux à exhorter sa gendarmerie à manifester plus d'énergie pour prendre possession de sa zone, objecta qu'elle n'était pas faite pour combattre et demanda à faire entrer la Reichswehr en Hongrie Occidentale.

Les Généraux refusèrent, d'abord pour répondre aux vœux des habitants qui redoutent ces soldats passant pour communistes et leurs conseils, puis parce que la Reichswehr ne paraissait pas présenter plus de valeur que la gendarmerie autrichienne, mais surtout pour éviter un contact avec l'armée hongroise qui n'aurait pas manqué de secourir ses compatriotes, d'où engagements sur toute la ligne A pouvant entraîner l'intervention des Tchèques et des Serbes et une conflagration général en Europe centrale.

M. Davy, n'insista d'ailleurs pas, et, se croyant personnellement menacé, il quitta Sopron pour Mattersdorf.

Quant au Comte Sigray, ne pouvant plus nier l'existence, l'organisation et la résistance des bandes, il avoua dès lors, n'être plus maître de la situation.

Exaspéré par son attitude, je lui posai en pleine commission les trois questions suivantes:

1° „les agissements des irrédentistes sont-ils conformes aux intérêts de la Hongrie?”

2° „aimez-vous votre patrie?”

3° „avez-vous pleins pouvoirs civils et militaires?”

Ses réponses dispensèrent des conclusions à en tirer.

À 16 heures, il venait informer les Généraux que son Gouvernement venait de lui envoyer l'ordre d'arrêter les opérations de transfert sur la ligne „A”.

À 17 heures, le Prince Castagneto, Doyen des Représentants diplomatiques alliés de Budapest, invitait les Généraux à ajourner la signature du protocole, mais à continuer les opérations de transfert.

Or, c'était le lendemain 29, qu'à la première heure, la gendarmerie hongroise devait évacuer Sopron et se porter au-delà de la ligne C, suivie par la gendarmerie autrichienne; que le protocole aurait dû être ensuite signé à 16 heures.

Le Comte Sigray, se disant lié par les instructions de son Gouvernement, d'avoir à s'arrêter sur la ligne „A”, les Généraux n'avaient pas le moyen de lui imposer leur volonté. Ils devaient, ou arrêter les Autrichiens avant minuit, ou laisser les gendarmes hongrois et autrichiens s'engager sur toute la ligne A. D'ailleurs les Autrichiens refusaient de marcher. Il était donc impossible, ou grave de conséquences, de poursuivre les opérations.

C'est dans ces conditions que les Généraux décidèrent, à 19 heures, d'arrêter les opérations, à minuit, sur la ligne „A”.

Il en résultait que l'Autriche conservait l'occupation de la zone Ouest et la Hongrie celle de la zone Est.

Cette situation a fait l'objet du télégramme n° 63 aux Représentants diplomatiques alliés de Budapest (Pièce annexe n° 18) et du télégramme n° 70 à la Conférence des Ambassadeurs (pièce annexe n° 19).

Les Généraux n'ont appris qu'ultérieurement que l'ordre donné, par les Représentants diplomatiques, de surseoir à la signature du protocole de transfert, tenait au refus des Serbes de signer celui du Baranya.

Quant à l'initiative du Gouvernement hongrois d'arrêter le transfert sur la ligne „A”, elle était basée, maintenant que le prétexte de la non évacuation du Baranya faisait défaut, sur des difficultés d'ordre financier avec l'Autriche, la Hongrie désirant conserver un gage pour les résoudre. Cette grave résolution avait été discutée le 28 au matin au Conseil des Ministres. Le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères, s'était refusé à y souscrire, et avait donné sa démission. Le Conseil avait passé outre.

Le Comte Bethlen, auquel je demandais le 1er septembre pourquoi il n'avait pas sollicité l'assentiment des Ministres alliés, avant de prendre une aussi grave décision, me répondit que, sachant que les Généraux auraient à en aviser, avant minuit, tous les détachements des deux nations, il n'avait plus le temps de conférer avec les Représentants diplomatiques.

Sans ce troisième ajournement du transfert, il est vraisemblable que l'évacuation restant à réaliser le 29, se serait passée avec résignations de la part des populations réfractaires. Il n'en sera plus de même quand l'opération sera reprise.

AG.7N2886 Dossier 1. sans f.

328

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 245.

Budapest, 17 septembre 1921.

J'ai eu, à maintes reprises déjà, l'occasion d'entretenir Votre Excellence de la personnalité assez curieuse de l'Amiral Horthy: homme d'intelligence moyenne quoique suffisante, doué de peu de sens politique, mais bon et loyal soldat de mœurs restées un peu féodales, âme honnête, puisant dans sa simplicité les lumières que ne lui procure pas toujours sa seule réflexion, dans les circonstances délicates. C'est ainsi qu'au moment de l'équipée de l'Ex-Empereur d'Autriche—Hongrie² en Mars dernier, le Gouverneur du Royaume a eu, dans une vision claire de la situation, le courage de parler avec quelque rudesse à son Souverain, et de le faire repartir presque aussitôt de Budapest. Si Charles IV avait alors tenu la parole, qu'il avait donnée à l'Amiral, de refranchir sans délai la frontière, les incidents de Szombathely, ne se seraient pas produits.

Ce n'est donc pas sans étonnement que, lorsque j'ai rendu visite, il y a peu de temps, à l'Amiral Horthy pour lui exposer les dangers auxquels l'attitude du Gouvernement Hongrois dans l'affaire des Comitats exposait son pays, j'ai trouvé un homme fermé à tous les raisonnements que j'aurais cru cependant de nature à le toucher. Comme je lui signalais la nécessité pour la Hongrie de s'exécuter, et le fait que le Gouvernement Hongrois, après avoir obtenu l'évacuation préalable de la Baranya par les Serbes, ne nous donnait pas la contrepartie promise, qui consistait dans l'évacuation des Comitats, le Gouverneur me répondit que les traités de St.-Germain et de Trianon donnaient aussi pour obligation à l'Autriche de s'acquitter de ses dettes envers les autres États, et que cette seule constatation suffisait à justifier la conduite actuelle de la Hongrie, l'Autriche s'étant refusée au dernier moment à accorder au Cabinet de Budapest la plus légère garantie pour les biens de l'État Hongrois dans les Comitats. Il ajouta que, quand bien même une guerre, dût-elle être fatale, devrait résulter de la résistance magyare, „mieux valait mourir avec honneur que vivre sans honneur”. Ces dernières paroles caractérisent bien l'attitude observée par le Régent pendant toute notre conversation.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Vienne, à Bucarest, à Prague, à Varsovie, à Belgrade, à Londres.

² Charles de Habsbourg.

En vain je m'efforçais de démontrer à l'Amiral que le nouveau sacrifice, résultant du transfert des Comitats à l'Autriche, n'entraînerait pas la perte de la Hongrie, pays offrant de nombreuses ressources par la fertilité de son sol et la vigueur de sa race. L'Amiral Horthy, qui retenait à peine ses larmes, ne cessa d'opposer une résistance insurmontable à tous les arguments qui lui étaient présentés. C'est que, pour les raisons que j'ai déjà exposées, à plusieurs reprises, au Département, la cession des Comitats Occidentaux à une nation, ancienne alliée et compagne de guerre, lui apparaît, ainsi qu'à tous les Hongrois, comme particulièrement douloureuse, et que le peuple magyar témoigne, dans la circonstance présente, d'une susceptibilité spéciale, augmentée encore par sa tendance naturelle à l'exagération.

Cette tournure d'esprit de l'Amiral Horthy ne laisse pas, selon moi, d'être assez inquiétante. Car, si raisonnable qu'il se soit toujours montré jusqu'à présent, et quelque confiance qu'on doive avoir dans son honnêteté foncière, il ne faut pas non plus perdre de vue la rudesse un peu féodale qui constitue, malgré tout, le fond de son caractère, en même temps que sa tendance à ne jamais rien sacrifier de ce qu'il considère appartenir à l'honneur militaire. Or, le Gouverneur approuve, sans aucune espèce de doute, les sentiments qui portent actuellement les jeunes gens hongrois à former des bandes de partisans dans les Comitats Occidentaux; et, autant il a eu le tort de tolérer, l'an passé, les traitements trop souvent sanguinaires qu'infligeaient les officiers blanc à beaucoup de personnes suspectées de communisme ou même simplement israélites, autant je le crois déterminé, par patriotisme intransigeant, à ne rien faire personnellement aujourd'hui pour calmer une agitation chauvine, d'où pourraient cependant sortir de grands malheurs pour la Hongrie.

Je ne fais qu'enregistrer cette observation, sans en tirer, d'ailleurs, de conclusions trop rigoureuses, parce que le Gouvernement Hongrois a certainement le pas sur l'Amiral Horthy, dans l'occurrence présente, pour diriger la politique du pays; mais l'influence et l'autorité très réelles du Gouverneur sur la jeunesse magyare et le parti militaire sont loin aussi d'être négligeables, et il convient, je crois, d'en tenir compte pour mettre le plus tôt possible un terme à l'état de choses en voie de s'établir en Hongrie Occidentale, contre la volonté de[s] Puissances et les dispositions du Traité de Trianon.

329

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 17 septembre 1921.

Le Ministre de Hongrie³ est venu s'enquérir auprès de mon Département du point où en était la question des Comitats.

Il lui a été répondu que les Gouvernements alliés étaient saisis du projet de réponse à la Hongrie qui comporterait très vraisemblablement une sommation d'avoir à évacuer les Comitats dans le plus bref délai, sous menace de sanctions qui pourraient au besoin être d'ordre territorial. En même temps, le Gouvernement hongrois serait avisé que les Puissances accepteraient de présider les négociations entre la Hongrie et l'Autriche, au sujet des demandes hongroises. M. Praznowski a déclaré que, dans ces conditions, il ne doutait pas une minute que son Gouvernement obtempérerait aux ordres des Puissances, étant donné qu'il verrait, dans la seconde partie de la note, le moyen de rassurer l'opinion publique. En réalité, il y verrait plus probablement un moyen de couvrir sa retraite.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89, f. 37.

330

M. SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 853.

*Londres, 17 septembre 1921, 4h. 45.**(Reçu: 19 septembre, 9h. 40.)*

Je réponds à vos télégrammes 3256 à 3258⁴.

Le Foreign Office estime comme V.E. qu'il y aurait de graves inconvénients à exercer une contrainte sur la Hongrie au moyen d'une occupation de la Baranya par les Serbes.

Hier il a invité par télégramme Lord Hardinge à proposer à la Conférence des Ambassadeurs d'adresser à la Hongrie une mise en demeure de résistance de la Hongrie, Lord Hardinge est autorisé à se rallier aux moyens de coercition qui seraient adoptés par

¹ Le télégramme a été envoyé à Rome (N° 2877), à Londres (N° 3294), à Budapest (N° 351), à Belgrade (N° 612), à Prague (N° 429), à Vienne (N° 527), à Bucarest (N° 546).

² Voir la note précédente.

³ I. Praznovszky.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 325.

la majorité. Toutefois, sans s'abuser sur l'efficacité des moyens de pression économique, le Foreign Office n'approuverait que difficilement une intervention des troupes de la petite Entente.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 36.

331

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 225. Très confidentiel.

Budapest, 17 septembre 1921, 12h. 45.

(Reçu: 17 septembre, 16h. 10.)

Je considère comme certain que le Ministre d'Italie² a remis hier matin 16 au Gouvernement hongrois une note où le Gouvernement italien offre sa médiation entre la Hongrie et l'Autriche. Cette médiation serait appelée à se produire après le transfert des Comitats. Le Gouvernement italien devrait s'employer à obtenir de l'Autriche que la ville de Sopron soit restituée à la Hongrie dès à présent; mon collègue britannique³, dont les renseignements viennent (1 mot passé)⁴ les miens, télégraphie la même information à Londres.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 31.

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Prague, à Belgrade, à Bucarest.

² Le prince Castagneto.

³ Th. B. Hohler.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 365-369.

*Belgrade, 17 septembre 1921, 22h.
(Reçu: 18 septembre, 5h. 30, 5h. 45, 6h.)*

Je n'ai (pu) encore prendre connaissance du télégramme² que V.E. a adressé aux ambassadeurs à Londres³ et Rome⁴ au sujet des Comitats; je n'en possède encore ni le commencement ni la fin. Mais j'ai pu obtenir le déchiffrement approximatif des N° 599 à 607⁵ arrivés en (mauvais) ordre et mal chiffrés.⁶ Je ne veux pas attendre plus longtemps pour présenter certaines (1 gr. tronqué et mots passés)⁷ rôle qui, suivant la conférence des Ambassadeurs, pourrait être réservé à la Serbie-Croatie-Slovénie.

Ce pays-ci a été profondément blessé de ce que les puissances ont exigé de lui qu'il évacue la Baranya avant que la Hongrie ait évacué les Comitats. Il y a vu une mesure de méfiance et même d'hostilité contre lui; il estimait que les vaincus devaient s'exécuter d'abord. Maintenant qu'il constate que la docilité presque absolue dont il a fait preuve n'est pas imitée par les Hongrois, son dépit (augmente) (et pour) le calmer il est indispensable que la Hongrie soit obligée d'une façon tout à fait catégorique à se soumettre (et) l'honneur des grandes puissances ne l'exige (pas) moins, mais, ne serait-ce qu'en vue de maintenir ce royaume-ci sous notre influence, il est nécessaire que la Hongrie soit contrainte à l'évacuation.

Pour que le résultat à désirer en ce qui concerne les S.H.S. soit atteint, il serait préférable qu'on (ne) recoure en aucune façon à eux dans cette circonstance. Si l'on doit par force chercher quelque concours dans l'Europe centrale il vaudrait mieux s'adresser à la Petite Entente, ou du moins aux 3 puissances limitrophes de la Hongrie: S.H.S., Tchéco-Slovaquie et Roumanie qu'à la seule S.H.S.

En tout cas, songer à faire occuper par les S.H.S. le territoire de Pecs en supposant qu'on le leur fera ensuite évacuer une seconde fois à jour dit et au commandement, c'est risquer un insuccès sur ce second point d'abord et, de toutes les façons troubler profondément les relations entre les alliés et la S.H.S. relations qui, je ne l'ai pas caché, passent en ce moment par une crise (voir mes rapports N° 196 & 207⁸).

¹ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Bucarest, à Prague, à Budapest.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 329.

³ P. Cambon.

⁴ C. Barrère.

⁵ Documents reproduits ci-dessus sous les N° 322 et 325.

⁶ Note du document: *Note du Bureau du Chiffre: On procède actuellement à la vérification de ce chiffrage et le résultat en sera communiqué.*

⁷ Lacune de déchiffrement.

⁸ Documents non reproduits.

Je ne crois pas à l'efficacité absolue d'un blocus économique, mais je pense qu'il pourrait être employé en premier lieu en guise de semonce. (Il) consisterait, non seulement, dans l'arrêt des transports (1 gr. faux)¹ Hongrie, mais encore dans la saisie des marchandises ou biens, y compris les bateaux du Danube, apparten(ant) à des Hongrois ou à des compagnies hongroises, fonds en banque etc... Si, au bout de quinze jours, à dater de la signification, les Comitats n'étaient pas entièrement évacués (1 gr. faux)² les puissances procéderaient par la force à des mesures de coercition. Les marchandises saisies en premier lieu serviraient de gages de remboursement des frais. Si on devait recourir à la force, il serait indispensable que des troupes françaises et anglaises (y) participent; ce n'est qu'à cette condition que l'on pourrait y adjoindre des Italiens, des Tchéco-Slovaques et des Serbes. Il devrait être stipulé que les puissances ne recherchent aucun avantage mais tendent seulement à l'exécution des traités.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 26-30.

333

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

D. N° 177.

Vienne, 18 septembre 1921.

Il semble que la visite du Marquis della Torretta à Vienne ait eu pour principal résultat de ranimer les espérances du parti social-démocrate. En tout cas, le Ministre des Affaires Étrangères Italien n'a guère dissimulé la satisfaction qu'il éprouvait à rencontrer au dîner officiel donné en son honneur par le Président de la République, l'ancien Chancelier Renner, celui qui ne craignait pas de déclarer publiquement, il y a peu de mois, que l'Autriche n'avait d'autre politique extérieure à suivre qu'à s'appuyer sur l'Italie.

Or, les Cabinets Mayr et Schober n'ayant pas obtenu de la part de l'Entente le concours efficace qu'ils en avaient espéré, l'avenir du parti qui détient actuellement encore le Pouvoir, semble aujourd'hui compromis. Sans doute les social-démocrates trouvent-ils par suite le moment opportun pour se préparer à rentrer en scène, après s'être si énergiquement opposés depuis un an à tout renouvellement de l'ancienne coalition.

Or, à eux seuls, ils ne sauraient prendre en mains les affaires de l'État, car ils ne forment dans le Parlement qu'une minorité tout à fait insuffisante. Il est à craindre que les circonstances ne fassent des pangermanistes leurs alliés, en un moment où l'ajournement des crédits et l'aventure des Comitats rendent au Gouvernement actuel la situation de plus en plus intenable.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Berlin, à Budapest, à Varsovie.

Il est impossible d'envisager le retour aux affaires du Dr Renner ou de quelqu'un de ses amis, sans se rappeler que c'est lui qui, étant Chancelier d'État, a osé qualifier d'impérialisme purulent la politique des Alliés, que c'est lui qui organisa l'année dernière contre la Hongrie ce boycottage insensé que l'Autriche expie aujourd'hui si cruellement, et que c'est encore lui qui, tandis qu'il empêchait le transit des armes et munitions destinées par nous à la Pologne, n'hésitait pas à signer avec le Gouvernement de Moscou le traité de Copenhague.

C'était le moment où M. Tommasini à Varsovie, le Prince Borghese à Budapest et le Marquis della Torretta à Vienne manifestaient à qui mieux mieux leur indulgence épeurée pour les Soviets, en même temps que leur sévérité pour la politique défensive de notre pays.

Or, si j'en crois un de mes informateurs, le Marquis della Torretta lui aurait cette fois ci-déclaré que la partialité de la France pour la Pologne en Haute-Silésie n'était pas admissible et que le pays tout entier devait régulièrement revenir à l'Allemagne.

Au Ballplatz, le Ministère des Affaires Étrangères Italien se serait efforcé de faire entendre qu'il ne fallait pas songer à une intervention militaire dans les Comitats, car l'Italie ne s'y déciderait seule qu'avec un mandat de l'Entente auquel la France s'opposerait certainement, et qu'une intervention commune était également exclue, parce que la France se refuserait à y prendre part.

Point de vue négatif comme l'est en général tout point de vue Italien; point de vue malveillant pour la France, en dépit de tant d'affirmations contraires sur les sentiments du Marquis della Torretta à notre égard.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à un article de journal dont je ne veux pas attribuer la responsabilité à la Légation d'Italie, il me paraît regrettable, qu'en la présence du Marquis della Torretta, celle ci ait laissé passer sans démenti l'article ci-joint en traduction du „Neues Acht Uhr Blatt" publié le 12 Septembre¹.

Pour ce qui concerne l'Anschluss, le Ministre des Affaires Étrangères Italien n'a certes pas manqué de me dire, qu'étant aussi hostile que le Gouvernement Français lui-même à cette solution, il ne pouvait que déplorer les incidents des Comitats, où la partialité témoignée tout d'abord par l'Entente en faveur de la Hongrie, et sa lenteur à conjurer ensuite les effets de ses imprudences, servaient d'encouragement à nos adversaires et contribueraient finalement au triomphe [...]²

Les intérêts bien entendus de l'Italie devraient en tout cas lui faire admettre que si le Tyrol se montre en ce moment si docile aux directions de Munich, ce n'est pas la restauration des Habsbourg qu'il a en vue, mais la consolidation de l'hégémonie allemande au moyen des Wittelsbach, dans l'espoir d'assurer par les moyens les plus rapides le rattachement de Bozen à Innsbruck.

Les révélations du Chancelier Wirth au Parlement allemand le 15 Septembre doivent ouvrir les yeux des plus prévenus, et bien que ce soit aujourd'hui de Berlin que nous vienne la confirmation des intrigues nouées en Bavière pour mettre en agitation toute la

¹ Annexe non reproduite.

² Mots illisibles.

région du Danube, il n'y a aucune raison pour nous de n'en pas profiter et de ne pas faire reconnaître par nos alliés que c'est en Allemagne qu'est l'origine du péril commun et que c'est avant tout là qu'il importe de le combattre.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 60-62.

334

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 19 septembre 1921.

Pour tous sauf Rome: Je reçois le télégramme suivant du Chargé d'Affaires de France à Rome:

(Reproduire Tél. de Rome N° 1541-42 et 43³).

J'adresse en réponse à M. Charles Roux le télégramme suivant:

Pour Londres: qui vous servira également d'instructions en vue de la démarche à effectuer auprès du Gouvernement britannique:

Pour les autres postes sauf Rome: que je vous communique pour votre information:

Pour Rome: Réponse à vos tél. N° 1541 et suivants:

Pour tous: Je suis d'accord avec le Marquis Della Torretta pour estimer qu'il y a un grand intérêt à faire sortir l'ex-empereur Charles de Suisse et à lui faire accorder l'hospitalité par l'Espagne, et je pense, comme lui, qu'il serait nécessaire de pouvoir donner en connaissance de cause au Gouvernement espagnol l'assurance que l'ex-souverain dispose de ressources suffisantes.

Par contre, les moyens envisagés à cet effet par le Ministre des Affaires Étrangères italien soulèvent des objections. Non seulement le Gouvernement français ne pourrait, pour sa part, envisager en aucune façon l'éventualité de servir des rentes à l'Empereur Charles, mais il verrait de sérieux inconvénients à presser sur le Gouvernement tchéco-slovaque pour l'amener à lever les séquestres qui auraient été mis par lui sur les biens de l'ex-souverain.

Une telle démarche auprès des Gouvernements alliés aurait une répercussion politique qu'il convient d'éviter.

Par contre, le Gouvernement français ne verrait pas d'inconvénient à agir d'accord avec les Gouvernements anglais et italien pour demander à la Hongrie, et même à l'Autriche, de lever les séquestres mis sur les biens de l'ex-empereur situés dans ces deux

¹ Le télégramme a été envoyé à Rome (N° 2907-2909), à Londres (N° 3314-3320), à Madrid (N° 420-426), à Vienne (N° 539-545), à Budapest (N° 357-363), à Prague (N° 436-442).

² Voir la note précédente.

³ Document non reproduit.

pays, étant entendu que cette mesure n'aurait d'autre but que de permettre l'éloignement de Charles, et qu'elle devrait cesser d'avoir ses effets au cas où les Alliés jugeraient nécessaire de la faire révoquer, en raison de l'attitude de l'ex-empereur.

Je vous serai obligé de soumettre cette proposition au Marquis Della Torretta. Je prie M. de Saint-Aulaire d'en saisir également le Gouvernement britannique.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 30.

335

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 530-532. Très confidentiel.

Vienne, 19 septembre 1921, 23h.
(Reçu: 20 septembre, 4h. 20, 3h. 45.)

Je réponds à votre télégramme n° 530¹.

Le Chancelier² m'a lui-même annoncé aujourd'hui, qu'au moment de son départ pour Rome, le Marquis della Torretta lui a remis un pli cacheté où il lui faisait part du désir exprimé par le Gouvernement hongrois de voir le Gouvernement autrichien accepter la médiation de l'Italie sur la base de l'abandon des Comitats à l'Autriche et de la restitution postérieure à la Hongrie de la ville de Sopron et de ses entours.

Le Ministre des Affaires Étrangères italien ayant exigé que le Chancelier lui fit parvenir à Rome en réponse, c'est par la légation d'Autriche dans cette capitale qu'il lui a fait savoir que la constitution et les décisions antérieures du parlement lui interdisaient d'accueillir une ouverture de ce genre sans la soumettre au Conseil national.

Le Chancelier pense que le Conseil national se refusera à l'accueillir.

Cette proposition avait déjà fait, le 8 septembre, l'objet d'une conversation privée de M. Gratz avec le Chancelier et le Ministre de Hongrie à Vienne³ m'avait dit confidentiellement que si l'Autriche renonçait à Sopron, l'agitation cesserait aussitôt dans les Comitats.

Les moyens de pression exercée par le Gouvernement hongrois ont rendu impossible toute concession du Gouvernement autrichien qui ne serait pas libre et spontanée. Toutefois le Chancelier m'a laissé entendre confidentiellement que, si la Hongrie commençait par obéir aux injonctions de la Conférence des Ambassadeurs, en exécutant le traité de Trianon, il serait possible que le Conseil national acceptât finalement le principe d'un plébiscite au sujet de Sopron, pourvu que le Gouvernement hongrois acquittât ses propres

¹ Document non reproduit.

² J. Schober.

³ S. Masirevich.

dettes envers le Gouvernement autrichien, qu'il accordât des réparations aux victimes des bandes dans les Comitats et que les garanties les plus sérieuses (lui) (fussent) données sur la régularité du plébiscite.

AG.7N3094 Dossier 3. sans f.

336

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE À LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE¹

T. N° 623.

Paris, 19 septembre 1921, 14h. 50.

Réponse à votre télégramme 365².

Vous avez vu que nous avons dès le premier moment écarté l'idée de menacer les Hongrois d'une réoccupation de Pecs par les Serbes. Les Gouvernements anglais et italien partagent pleinement l'avis du Gouvernement français à cet égard, et il n'en sera pas question dans la note envoyée à la Hongrie.

AG.7N3094 Dossier 3. sans f.

337

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

D. N° 251.

Budapest, 20 septembre 1921.

Par un télégramme N° 225 du 17 Septembre⁴, j'ai eu l'honneur de faire connaître au Département que, d'après mes renseignements, le ministre d'Italie⁵ avait remis, le matin du 16 Septembre, au Gouvernement Hongrois une note dans laquelle il lui offrait la médiation de son Gouvernement entre lui et le Gouvernement Autrichien dans l'affaire des Comitats, quand ces derniers territoires auraient été transférés à l'Autriche. Le Cabinet de

¹ La copie a été communiquée à la Conférence des Ambassadeurs.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 332.

³ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 331.

⁵ Le prince Castagneto.

Rome semble avoir voulu allier ainsi, d'ingénieuse mais surprenante façon, d'une part son accord avec les Cabinets de Londres et de Paris en vue d'une évacuation immédiate des Comitats, d'autre part son désir de rendre à la Hongrie un service propre à y favoriser l'extension de l'influence italienne.

Ce jeu du Gouvernement Italien mérite une attention toute spéciale quand on se remémore les différentes phases qui ont caractérisé la conduite de l'Italie depuis le début de l'affaire des Comitats occidentaux. Je me souviens encore de l'irritation, d'ailleurs justifiée par les événements, dont témoignait mon collègue italien le jour où le Gouvernement magyar fit connaître aux représentants alliés à Budapest que le retrait des gendarmes hongrois était suspendu dans la zone est des Comitats et nous exposa en même temps les raisons qui l'avaient soi-disant obligé à prendre une mesure aussi inattendue que contraire à ses engagements. Le ministre d'Angleterre¹ et moi, quoique également fort mécontents, eûmes presque alors quelque peine à calmer le Prince de Castagneto, qui, mis peu d'instants après en présence du Président du Conseil² auquel, en sa qualité de doyen, il devait parler devant nous, en notre nom, avec une rudesse que nous appréhendions un peu, pria tout soudain M. Hohler, assez interloqué, de prendre la parole à sa place. Le Prince de Castagneto n'a jamais cessé sincèrement, je crois, de juger avec sévérité l'attitude du Cabinet de Budapest, et, à l'instant même où il recourait, peut-être avec quelque indiscretion, aux improvisations de M. Hohler, je ne pense pas, à vrai dire, qu'il ait fait beaucoup autre chose que d'obéir surtout à son tempérament national. Toutefois cet incident bizarre est resté dans ma mémoire, comme un exemple frappant de la versatilité italienne.

C'est que, dès le début, le Prince de Castagneto éprouvait visiblement le désir simultané de ne pas brutaliser lui-même le Gouvernement Hongrois et de se mettre en garde contre tout reproche de faiblesse de la part de son nouveau ministre des Affaires Étrangères, assez nerveux. Et, de fait, il ne se trompait pas si l'on en juge par la manière dont le Marquis de la [della] Torretta a interdit au Prince de Castagneto de signer notre première note au Gouvernement Hongrois, parce qu'il la trouvait insuffisamment énergique.

Puis, sur l'intervention probable des Gouvernements Français et Anglais, le marquis de la Torretta, revenant à plus de modération, se ravisa, bien que son nouveau refus d'agir d'un autre côté à Belgrade pour que l'armée serbe achevât complètement l'évacuation de la Baranya, prouvât au fond le maintien de sa sévérité à l'égard du Gouvernement Hongrois. Aujourd'hui le Gouvernement Italien continue à se joindre aux Puissances pour que la Hongrie effectue enfin le transfert des Comitats à l'Autriche; mais, d'après mes renseignements il n'hésiterait pas davantage à persuader en secret la Hongrie de son désir de lui donner la satisfaction principale qu'elle convoite et qu'à première vue elle ne semblerait cependant pas mériter pour l'instant, par une restitution presque immédiate de la ville de Sopron. En somme, après le rôle d'exécuteur, le Gouvernement de Rome prendrait dès maintenant dans la coulisse, avant de l'assumer publiquement, le rôle de protecteur et de sauveur de la Hongrie vis-à-vis des Puissances auxquelles, en bonne

¹ Th. B. Hohler.

² I. Bethlen.

logique, il avouerait par une semblable attitude ne s'associer présentement qu'à regret. Tel paraît bien être le jeu actuel de l'Italie. Les renseignements, se complétant parfaitement, que M. Hohler et moi avons recueillis, permettent du moins bien difficilement d'en douter.

C'est, je le suppose, au cours du récent voyage du marquis de la Torretta à Vienne où le Prince de Castagneto a été passer 24 heures pour causer avec son ministre, que l'offre secrète italienne a dû être élaborée et fixée. Je la devinais, depuis quelques jours déjà, et non sans raisons, dans l'esprit du Prince de Castagneto, quoique à l'état encore embryonnaire; et mon collègue a dû profiter de son voyage à Vienne pour lui donner une forme enfin concrète.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement Hongrois est enchanté. Avec la promptitude dans l'espérance, qui caractérise le tempérament magyar, le Comte Banffy ne cachait pas sa joie le 16, et le Comte Sigray, qui représente encore nominalement le Cabinet de Budapest dans les Comitats, était rappelé, le soir même par télégraphe, dans la capitale, pour y apprendre „une bonne nouvelle”, que presque tout le monde s'est efforcé en vain de deviner. Il n'est pas du tout impossible que les promesses italiennes facilitent soudain l'évacuation définitive des Comitats, si la confiance du Gouvernement Hongrois est assez complète, et, à ce point de vue, il faut convenir que la démarche du Prince de Castagneto va peut-être empêcher une catastrophe; mais Votre Excellence estimera bien évidemment que, si une médiation alliée était appelée à se produire, elle devrait être effectuée à trois, en vue de sauvegarder aussi bien l'accord apparent de l'Entente que l'influence française, naturellement menacée par l'initiative italienne, si celle-ci seule parvenait au résultat espéré par les Hongrois. Il serait certes assez piquant de voir l'Italie, dont l'attitude était jugée ici ces derniers temps, comme particulièrement hostile à la Hongrie dans l'affaire des Comitats, devenir tout-à-coup, dans la même affaire, la grande protectrice de la patrie magyare. L'histoire de l'Italie, il est vrai, ne ferait ainsi que s'enrichir d'un nouveau tour. Il est cependant préférable d'en prévenir les effets.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 81-86.

338

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1550-51, 1553. Confidentiel.

*Rome, 20 septembre 1921, 20h. 20.
(Reçu: 21 septembre, 0h. 45, 0h. 5, 3h. 30.)*

Je me réfère à vos télégrammes Nos. 2826 à 2831¹.

J'ai appris confidentiellement que le Gouvernement italien formulerait des critiques contre les suggestions de la Conférence des Ambassadeurs sur les mesures éventuelles de pression à prendre contre la (Hongrie). Ces critiques porteraient notamment sur deux points. Le Gouvernement italien maintiendrait l'opportunité d'un blocus, pensant qu'on

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 322.

peut attendre un résultat au moins de son effet moral. Il objecterait à l'emploi de forces militaires des grandes puissances pour les raisons qu'aucune ne lui paraissait en mesure de consacrer les forces nécessaires à une opération coercitive contre la Hongrie. Il considérerait que, dans cette hypothèse, les puissances seraient bien obligées de confier l'exécution de leur décision (aux) forces militaires des États de la petite Entente, bien qu'il ne se dissimule pas les inconvénients d'un recours à ces États dont certains haïssent les Hongrois. Enfin il envisagerait dans ce cas de donner à l'action militaire de la Petite Entente, par des moyens appropriés, le caractère d'une (démarche) faite au nom des Alliés.

Des instructions dans ce sens ont dû être envoyées hier à M. Garbasso.

[...] j'espère à Buda-Pesth qu'en cas de soumission de la Hongrie, il s'entremettrait volontiers entre elle et l'Autriche. Le Gouvernement italien est manifestement désireux d'être constamment au premier plan dans toute cette affaire, qu'il s'agisse de négocier ou de mettre en mouvement l'action coercitive. De cela, il ne se cache nullement car le Marquis della Torretta me l'a encore dit, il y a trois jours.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 71—72, 74.

339

PROTOCOLE ADDITIONNEL À L'ACCORD POLITIQUE ENTRE LA POLOGNE ET LA TCHÉCOSLOVAQUIE²

D. Sans N°

Marianske Lazne, 21 septembre 1921.

En application des clauses contenues dans l'Accord politique entre la République de Pologne et la République de Tchécoslovaquie, les deux Gouvernements ont pris les engagements supplémentaires suivants:

a) le Gouvernement tchécoslovaque s'engage à prêter son appui, dans les mesures du possible, pour soutenir les revendications polonaises en Galicie orientale, et spécialement M. le Dr. Benès s'engage à utiliser ses relations politiques à Londres, pour agir auprès du Gouvernement britannique dans un sens favorable pour la Pologne. Toutefois, M. Benès, croit de son devoir d'observer que ses efforts pourraient être vains si la question de l'autonomie des Ruthènes n'était pas résolue par le Gouvernement polonais.

b) le Gouvernement tchécoslovaque s'engage à ne rien entreprendre qui puisse porter atteinte au règlement de la question des frontières orientales de la Pologne établies par le traité de Riga.

c) le retour des membres de la Maison des Habsbourg sur les trônes d'Autriche et de Hongrie sera reconnu par le Gouvernement polonais comme inadmissible.

¹ Le texte du télégramme N° 1552 manque.

² Le protocole a été signé par E. Beneš et E. Piltz.

Pourtant, en considération du fait, que le choix de telle ou autre forme de Gouvernement est une question intérieure de chaque État aucune intervention commune du Gouvernement polonais et du Gouvernement tchécoslovaque ne sera prévue dans la question relative au rétablissement du régime monarchique en Hongrie.

d) l'article 2 de l'Accord politique ne peut en aucun cas s'appliquer aux conventions conclues entre la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie, en vertu desquelles ces États se sont associés pour combattre toute tentative de la Hongrie de violer le traité de Trianon. La Pologne n'étant pas liée par ce traité ne peut de ce titre contracter aucune obligation. Elle suivra dans cette question la politique du désintéressement complet.

Fait en double exemplaire à le 1921

Le présent projet est dans sa forme définitive, lu et approuvé par les soussignés.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 40. ff. 88-89.

340

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 21 septembre 1921, 17h.

Pour tous, sauf Rome: J'envoie à notre ambassadeur à Rome³ le télégramme suivant:

Pour tous: Les délégations française et britannique à la Conférence des Ambassadeurs se sont mises d'accord sur le texte d'une note à envoyer immédiatement au Gouvernement hongrois pour le sommer d'évacuer les Comitats de la Hongrie Occidentale. Voici ce texte:

„La Conférence des Ambassadeurs a pris connaissance, avec la plus grande surprise, des réponses que le Gouvernement hongrois a faites à ses précédentes notes concernant l'évacuation du Burgenland. Elle a constaté que les Comitats occidentaux sont toujours occupés par les troupes hongroises et que le Gouvernement hongrois refuse de déférer à ses injonctions.

Les puissances alliées ne peuvent pas admettre que les engagements de l'exécution desquels elles sont garantes ne soient pas exécutés. Elles exigent du Gouvernement hongrois que, dans un délai de dix jours à dater de la remise de la présente note, le Burgenland soit entièrement évacué, conformément au plan établi par les Généraux alliés, et que le Protocole de transfert soit signé.

Faute de quoi, les Puissances alliées se réservent d'employer contre la Hongrie toutes mesures de contrainte qu'elles jugeraient opportunes et qu'elles sont décidées à mettre en vigueur sans nouvelle notification à l'expiration de ce délai.

¹ Le télégramme a été communiqué à Rome (N° 2937-2941), à Londres (N° 3339-3343), à Budapest (N° 373-377), à Vienne (N° 554-558), à Belgrade (N° 627-631), à Bucarest (N° 555-559), à Prague (N° 444-448).

² Voir la note précédente.

³ C. Barrère.

D'autre part en tant que garantes des Traités de Trianon et de Saint-Germain, les puissances alliées sont prêtes à présider, dès que l'évacuation sera terminée, les négociations qui auront eu lieu entre la Hongrie et l'Autriche, pour régler les différentes questions de détail soulevées par le transfert des Comitats."

La Délégation italienne a déclaré ne pas pouvoir accepter ce texte pour deux raisons:

Elle estime, en premier lieu, qu'il convient de faire connaître au Gouvernement hongrois, que les puissances envisagent, pour le contraindre à exécuter les clauses territoriales du Traité de Trianon, l'emploi de mesures économiques progressives, qui, partant de l'interruption des communications postales et télégraphiques, pourraient aller jusqu'au blocus économique complet.

D'autre part, elle est d'avis qu'il ne convient pas de notifier au Gouvernement hongrois que les puissances accepteront de présider les négociations qui devront s'ouvrir entre l'Autriche et la Hongrie pour régler les questions accessoires soulevées par le transfert des Comitats.

Je vous prie de vous concerter avec votre collègue anglais¹, qui recevra de son Gouvernement des instructions conformes aux vôtres, pour représenter au Marquis della Torretta combien il importe que le Gouvernement italien se rallie à notre point de vue. Il est certain que la menace de sanctions économiques, outre qu'elle risque de ne produire aucun effet sur le Gouvernement hongrois, demanderait, pour être mise en œuvre, l'accord de tous les États limitrophes de la Hongrie et, par conséquent, exigerait un temps très long.

En ce qui concerne la proposition faite par les Puissances, de présider les négociations austro-hongroises, il convient d'observer que, l'Autriche n'étant pas partie au Traité de Trianon, la Hongrie n'a pas contracté d'engagements envers elle. De même que les Puissances servent d'intermédiaires dans les opérations de transfert du Burgenland en recevant de la Hongrie le Burgenland pour le rétrocéder à l'Autriche, elles doivent accepter de présider des négociations qui ont pour but de mettre en rapport deux États qui ont contracté séparément avec elles, mais qui ne se sont pas engagés directement l'un envers l'autre. De plus, il n'est pas inutile de fournir au Gouvernement hongrois un prétexte commode et légitime pour masquer sa retraite et de la justifier devant l'opinion publique de son pays, alors que les Puissances ont tant de difficultés à trouver des moyens de contrainte efficace.

Je vous prie d'insister auprès du Ministre des Affaires Étrangères² pour qu'il se rallie au texte que, d'accord avec le Gouvernement britannique, nous proposons. Puisque les Puissances et le Gouvernement italien en particulier, ne sont pas disposées à envoyer des troupes dans les Comitats, il est nécessaire qu'elles usent de tous les moyens à leur disposition pour obtenir de la Hongrie qu'elle exécute ses engagements. Ce n'est pas par la menace de demi-mesures, comme celle que propose le Gouvernement italien, que le Gouvernement hongrois se résoudra à respecter ses obligations, mais par des menaces énergiques qui pourraient être mises à exécution dans un délai très bref.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f.

¹ Sir G. Buchanan.

² Le marquis della Torretta.

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 21 septembre 1921, 22h. 15.

Pour tous: Je vous ai fait connaître le point de vue du Gouvernement italien au sujet des mesures de contrainte qu'il conviendrait de prendre contre la Hongrie, au cas où elle persisterait dans son refus d'évacuer les Comitats occidentaux. Le Marquis della Torretta propose de s'en tenir à des sanctions d'ordre économique; ces mesures iraient en progressant depuis l'interruption des communications postales et télégraphiques jusqu'au blocus complet.

Pour tous, sauf Budapest: Il est évident que de telles sanctions ne pourraient être appliquées que si tous les Gouvernements des États limitrophes de la Hongrie y consentaient et que, d'autre part, l'efficacité de ces mesures dépend de la bonne volonté avec laquelle ces Gouvernements les mettraient en vigueur.

Je vous prie de me faire connaître votre sentiment:

- 1° sur l'accueil qui, le cas échéant, serait réservé par le Gouvernement
serbe-croate-slovène,
tchéco-slovaque,
roumain,
autrichien,

à l'adoption des mesures proposées par le Marquis della Torretta.

- 2° sur le temps qui serait nécessaire pour appliquer lesdites mesures et sur l'esprit dans lequel elles seraient appliquées.

Pour Budapest: Je vous prie de me faire connaître si, au cas où le Gouvernement hongrois s'obstinerait dans son attitude présente, vous estimez que les sanctions proposées par le Marquis della Torretta seraient de nature à le déterminer à céder.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 113-114.

¹ Le télégramme a été envoyé à Belgrade (N° 632), à Bucarest (N° 560), à Prague (N° 450), à Vienne (N° 560), à Budapest (N° 378).

² Voir la note précédente.

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 376-378. Confidentiel.

*Belgrade, 21 septembre 1921, 15h. 30, 15h. 20.
(Reçu: 22 septembre, 11h. 40, 15h.)*

Je me réfère à votre télégramme n° 613-614².

Il paraît certain que l'Italie cherche à mettre à profit l'affaire des comitats pour prendre un rôle proéminent dans (l'Europe) Centrale. Ceci résulte des conciliabules que notre Ministre à Budapest³ a cru surprendre, du voyage du Marquis della Torretta à Vienne, d'une interview que le Ministre d'Italie à Belgrade⁴ s'est fait prendre par (un) journal local et dans laquelle il envisage une collaboration militaire de l'Italie et de la Yougo-Slavie, enfin de diverses autres circonstances encore.

En réalité, l'Italie semble n'avoir pas pris un parti définitif et tâte le terrain de divers côtés.

Le royaume S.H.S. ne verra pas sans appréhension les autres puissances abandonner à l'Italie la direction des affaires dans l'Europe (Centrale). On est persuadé que l'Italie n'a pas dans cette région d'intérêts de premier ordre (et que) l'influence qu'elle y prendra servira de „quiproquo” pour régler à l'avantage de l'Italie (d'autres) affaires qui l'intéressent plus directement, (par exemple) les questions de l'Adriatique.

Suivant les Serbes, ce serait à la France à les défendre contre la tutelle que le Gouvernement de Rome voudrait leur imposer et l'on nous reproche de pencher trop souvent du côté italien.

Je crois effectivement qu'il n'est pas de notre intérêt de laisser l'Italie s'ingérer d'une façon trop marquée dans la politique de l'Europe centrale et qu'en tout cas nous ne pouvons être absents à aucune manifestation diplomatique ou autre touchant cette politique. L'Italie a tendance à agir séparément et à notre insu.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 108-110.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Prague, à Bucarest, à Varsovie, à Berlin.

² Document non reproduit.

³ M. Fouchet.

⁴ V. Galanti.

M. BENEŠ, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
TCHÉCOSLOVAQUIE À M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. Sans N°

Prague, 22 septembre 1921.

Gouvernement hongrois a demandé ma médiation dans affaire de Hongrie occidentale
stop Me rencontre Vendredi avec Schober qui accepte de discuter la question avec moi
stop Je Vous tiendrai au courant et Vous prie de m'aider, si après la conversation avec
Schober j'accepte définitivement stop Dans ce cas j'espère de terminer affaire rapidement
stop Prière de garder la nouvelle pour le moment uniquement pour Vous

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89, f. 142.

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 1565.

*Rome, 22 septembre 1921, 16h. 50.
(Reçu: 23 septembre, 1h. 30.)*

Le Marquis della Torretta a fait hier au Conseil des Ministres un exposé dont le résumé paraît dans les journaux de (ce matin) sur l'état de la question des comitats et du conflit austro—hongrois. Indépendamment de l'historique des faits, l'exposé du Ministre des Affaires Étrangères se signale par la manière dont le rôle de l'Italie est mis en vedette et dont le Gouvernement italien est montré toujours au premier plan de l'action diplomatique. C'est là une préoccupation que j'ai déjà signalée et qui est justifiée ici par les intérêts particuliers de l'Italie dans les affaires de l'Europe danubienne.

Il y a lieu aussi de remarquer (spécialement) la phrase suivante: „Il n'est pas exclu que, une fois les traités exécutés, l'Italie elle-même puisse se faire l'initiatrice d'une action tendant à mieux définir le problème des frontières entre l'Autriche et la (Hongrie).”

Le résumé sur lequel je fais les observations qui précèdent n'a pas de caractère officiel. Mais il est trop exact dans son ensemble pour ne pas être documenté à la meilleure source et probablement officieuse.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89, f. 135.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Vienne, à Belgrade, à Prague, à Bucarest, à Londres, à Washington, et à la Conférence des Ambassadeurs.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 143-144.

Prague, 22 septembre 1921, 8h. 50, 8h. 30.
(Reçu: 22 septembre, 15h. 40, 15h.)

Je me réfère à vos télégrammes relatifs à l'occupation des comitats.

M. Bénès se montre (très) inquiet du développement de l'agitation en Hongrie et des concentrations de troupes ou de bandes qui lui sont signalées non seulement dans les comitats, mais dans le voisinage de Bratislava. Si l'action des (puissances) tarde encore, et malgré son désir de ne pas intervenir, il craint d'être obligé, par précaution, d'occuper une bande de territoire dans les comitats couvrant Bratislava et même de prendre d'autres mesures, d'accord avec la Petite Entente. Il ne le ferait, d'ailleurs, qu'en s'engageant à y renoncer dès que les alliés l'y inviteraient, (mots passés)¹ prendraient ainsi la responsabilité de la situation. Il redoute cependant que les Yougo-Slaves, une fois déchainés, ne soient d'un maniement difficile.

M. Benès va (sans doute) adresser une nouvelle communication aux puissances pour exposer ses vues. Il est persuadé que si son projet primitif, qui faisait l'objet de mon rapport n° 233², avait été réalisé, l'affaire aurait été réglée en 4 jours, tandis que les développements qu'elle a pris menacent à la fois le Gouvernement hongrois et la paix de l'Europe Centrale.

AG.7N3094 Dossier 3. sans f.

M. BENEŠ, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
TCHÉCOSLOVAQUIE À M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. Sans N°

Prague, 23 septembre 1921.

Autriche et Hongrie ont accepté ma médiation et aussi les conditions d'arrangement que j'ai proposées. Arrêtez pour quelque temps toute Votre action. Votre nouvelle intervention peut désorganiser complètement mon action. Toutes les conditions du Traité Trianon sont respectées. Je crains l'intervention italienne. Confidentiel, uniquement à Vous.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 144.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Document non reproduit.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 541-543.

*Vienne, 23 septembre 1921, 19h, 19h. 10.
(Reçu: 23 septembre, 21h. 35, 22h. 45, 21h. 30.)*

Je réponds à vos télégrammes 551 à 554² en me référant à mes télégrammes N° 530 à 532³.

Il paraît évident que si le délégué italien à la Conférence des Ambassadeurs⁴ s'est opposé à la proposition de ses collègues d'offrir à l'Autriche et à la Hongrie l'intervention des Puissances pour régler les questions accessoires soulevées par le transfert des comitats, c'est que la Consulta attend l'effet de ses propositions directes de médiation sur la base de l'abandon de Sopron (Oedenburg) à la Hongrie.

Mes télégrammes N° 530 & suivants ont fait savoir à V. E. de quelle façon le Chancelier⁵ appréciait cette initiative du Marquis della Torretta.

La valise qui part demain matin lui apportera le texte des instructions du Chancelier au Ministre d'Autriche à Rome qui lui ont permis de faire connaître au Gouvernement italien le point de vue du Gouvernement autrichien.

Je dois ajouter qu'ayant fait au Chancelier une allusion à l'éventualité de l'intervention des puissances pour le règlement des questions accessoires, M. Schober m'avait paru y faire un accueil aussi favorable que celui que V. E. avait rencontré auprès de M. de Pranowski [Praznovszky].

Si le Gouvernement italien est comme le reconnaît notre Ambassadeur à Rome⁶, manifestement désireux d'être constamment au premier plan dans cette affaire, ainsi que cela se produit pour tant d'autres questions, il s'agirait tout au moins de savoir pourquoi il donne en ce moment tous les encouragements possibles au Gouvernement hongrois soit en proposant secrètement sa médiation aux dépens de l'Autriche et des traités soit en donnant l'impression à Budapest et à Vienne qu'il s'opposera à toute intervention de la Petite-Entente et, qu'étant résolu à ne pas intervenir lui-même militairement, il n'y a pas lieu de compter sur l'intervention armée des Puissances principales.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 146-148.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Prague, à Belgrade, à Budapest.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 335.

⁴ Le comte Bonin-Longare.

⁵ J. Schober.

⁶ C. Barrère.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 544-545.

Vienne, 24 septembre 1921, 1h.

(Reçu: 24 septembre, 5h.)

Le jeu isolé de l'Italie vient d'être contrarié d'une façon inattendue par l'entrée en scène de M. Benès. Le Chancelier autrichien² et le Ministre des Affaires étrangères tchéco-slovaque se sont rencontrés aujourd'hui à Marchegg. Grande fut la surprise de M. Schober quand M. Benès qui apprit que le Gouvernement hongrois l'avait prié d'intervenir comme médiateur, offrant d'abandonner les Comitats si l'Autriche rétrocédait ensuite Oedenburg (Sopron).

Ainsi apparaît clairement la manœuvre des Hongrois qui, en agissant isolément sur l'une des puissances de la Grande puis de la Petite Entente, ont eu la prétention de les gagner successivement à leur cause, en les séparant de leurs alliés.

M. Schober m'a dit que lorsque le Chargé d'Affaires d'Italie³ a eu connaissance de ce qui s'était passé à Marchegg il s'était très vivement exprimé contre le procédé des Hongrois. Un simple retour sur les procédés de l'Italie l'aurait rendu plus indulgent.

Pris entre ces deux feux, le chancelier Schober m'a demandé ce qu'il devait faire et s'il devait continuer à se conformer aux directives de la Conférence des Ambassadeurs ou laisser à des puissances isolées le soin de lui imposer les volontés du Gouvernement hongrois.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 158-159.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Prague, à Budapest, à Londres, à Bucarest, à Belgrade.

² J. Schober.

³ Biancheri.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 148. Confidentiel.

*Prague, 24 septembre 1921, 19h.
(Reçu: 24 septembre, 23h. 30.)*

Suite à mon télégramme N° 147².

M. Benès a eu hier, vendredi, l'entrevue annoncée avec le chancelier Schober. Il y a traité l'affaire du Burgenland.

Il y a quelque temps déjà le Comte Banffy lui avait envoyé le comte Szapary pour le prier de s'entremettre entre la Hongrie et l'Autriche. M. Benès avait consenti à employer ses bons offices à condition que le traité fût exécuté et que sa liberté d'action fût réservée pour le cas où l'une des parties n'exécuterait pas loyalement les stipulations à intervenir. L'Autriche ayant accepté, de même que la Hongrie, M. Benès a emmené dans son voyage à Bratislava l'envoyé du Comte Banffy et s'est tenu en communication avec lui pendant son entrevue avec le Chancelier Schober.

M. Benès me dit, qu'au cours de celle-ci, il a été décidé que la Hongrie évacuerait les Comitats dans un délai de dix jours et en ferait la remise aux généraux alliés, que l'Autriche en prenant possession après quoi, elle rétrocéderait Sopron à la Hongrie moyennant une compensation dans le comitat de Wieselburg, la commission de délimitation restant chargée de la fixation de la frontière sur ces bases. Il estime que cette combinaison respecte le traité et est conforme aux vues des grandes puissances ...

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 155-156.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Varsovie, à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest.

² Document non reproduit.

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 24 septembre 1921, 14h. 15.

Pour Londres, Berlin, Budapest et Rome: J'adresse le télégramme suivant aux représentants français à Vienne, Prague, Belgrade et Bucarest;

Pour tous: La Conférence des Ambassadeurs a examiné les mesures qu'il conviendrait de prendre contre la Hongrie, au cas où le 4 Octobre, jour auquel expire le délai donné au Gouvernement hongrois pour l'évacuation du Burgenland, cette évacuation ne serait pas terminée et le Protocole de transfert ne serait pas signé.

La Conférence des Ambassadeurs s'est mise d'accord sur un plan de mesures économiques de rigueur progressive, qui seraient les suivantes:

- a) interruption des communications postales et télégraphiques
- b) interruption du trafic ferroviaire et fluvial;
- c) interruption des exportations;
- d) arrêt des importations;

Étant donné que toutes ces mesures demanderaient l'assentiment conjoint des Gouvernements des 4 États limitrophes de la Hongrie, la Conférence des Ambassadeurs tient à connaître le plus tôt possible l'avis de ces Gouvernements à cet égard.

Quant aux mesures militaires éventuelles, elles sont soumises actuellement à l'étude des représentants militaires des Gouvernements alliés.

La Conférence des Ambassadeurs a la ferme volonté d'exiger du Gouvernement hongrois l'exécution intégrale du traité de Trianon. Elle estime que, pour atteindre ce but, il est indispensable que l'accord règne entre les Gouvernements alliés et que par conséquent, aucune initiative *isolée* soit politique, soit économique, soit militaire ne soit prise de la part d'un Gouvernement intéressé, sans l'assentiment des Principales Puissances alliées.

Je vous prie de vous concerter avec vos collègues britannique et italien, dès qu'ils en auront reçu l'instruction, pour remettre cette note au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

AG.7N3094. dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ Le télégramme a été communiqué à Vienne (N° 576-578), à Prague (N° 460-462), à Belgrade (N° 651-653), à Bucarest (N° 573-575), à Londres (N° 3388-3390), à Rome (N° 2993-2995), à Berlin (N° 1886-1888), à Budapest (N° 389-391).

² Voir la note précédente.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 547-548.

*Vienne, 25 septembre 1921, Oh. 5.
(Reçu: 25 septembre, 3h. 30.)*

J'ai interrogé le Chancelier Schober sur la façon dont il envisage l'exécution des mesures de coercition contre le Gouvernement hongrois.

Le Gouvernement autrichien s'associerait à de telles mesures si tous les États limitrophes de la Hongrie consentaient à y participer rapidement et simultanément.

Il estime cependant qu'un blocus ne serait pas de nature à modifier l'attitude de la Hongrie qui dispose de vivres abondants et dont l'orgueil national ne se soumettrait pas à une telle contrainte. À cet égard, l'exemple du boycottage de l'année dernière serait convaincant.

Quant aux bandes, (1 gr. faux)¹ vivant de réquisitions sur les territoires qu'elles occupent, on ne saurait les atteindre de cette façon.

Par contre, on devrait s'attendre, de la part de la Hongrie, à des mesures de rétorsion et de représailles dont l'Autriche aurait beaucoup à souffrir alors qu'elle ne recevrait plus de porcs de Hongrie si des autres pays situés en aval sur le Danube.

J'ai été surpris d'apprendre ce matin du Chargé d'Affaires d'Italie² que son Gouvernement auteur du programme de coercition, ne l'en avait pas encore avisé.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 239. Secret.

*Budapest, 25 septembre 1921, 14h. 15.
(Reçu: 25 septembre, Oh. 15.)*

Le Comte de Banffy est venu me voir hier soir. Il m'a fait lire confidentiellement sa réponse à l'aide-mémoire du Ministre d'Italie³. (En) voici les points principaux:

1°) Évacuation immédiate des comitats hongrois, à l'(exception) de Sopron et de ses environs;

¹ Lacune de déchiffrement.

² Biancheri.

³ Le prince Castagneto.

2°) Entrée des gendarmes autrichiens, sauf dans le territoire de Sopron qui serait occupé par des gendarmes italiens avec l'assistance de gendarmes hongrois;

3°) Amnistie générale pour tous les habitants qui se seraient compromis par une attitude hostile envers l'Autriche;

4°) Maintien des fonctionnaires hongrois (pour) une période à déterminer;

5°) Interdiction (aux) troupes autrichiennes d'entrer dans les comitats hongrois pendant une période qui, dans l'esprit du (comte) Banffy, devrait être de longue durée;

6°) Inutilité d'un plébiscite qu'accepterait cependant le Gouvernement hongrois si les Puissances l'exigeaient.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a dit d'autre part au cours d'une conversation toute récente avec le Comte Szapary sur la fortune de l'ex-roi, M. Benès avait offert à la Hongrie de s'entremettre à Vienne en vue d'un règlement amiable au sujet des comitats hongrois. M. (Benès) aurait même déjà par un entretien avec le Chancelier Schober, qui, (m'a assuré le Comte Banffy), aurait accepté les (bases) d'un accord à peu près semblable à celui auquel travaille le Gouvernement italien.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a déclaré être très reconnaissant de cette (intervention) de M. Benès à qui il a toutefois fait savoir que, se trouvant déjà (en) (pourparlers) avec l'Italie, il croyait préférable de suivre jusqu'à nouvel ordre les directives du Cabinet de Rome.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégramme A.E.

353

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 288.

*Bucarest, 25 septembre 1921, sans heure
(Reçu: 26 septembre, 13h. 15, par T.S.F.)*

L'(absence) de (M. Take Jonesco) enlève en ce moment toute (activité) (à la) politique extérieure (roumaine). Les incidents entre l'Autriche et la Hongrie, se passent loin de la Roumanie, laissant l'(opinion) et les cercles politiques indifférents et seules des informations de Budapest, d'ailleurs peu sûres, d'après lesquelles la Hongrie procéderait à une mobilisation déguisée (par l')envoi d'ordres d'appel individuels, (ont) causé quelque émotion.

Mais une démarche faite par le Ministre d'Italie² (pour) dissuader la Roumanie de toute intervention (concertée) avec la Tchéco-Slovaquie et la Serbie s'est trouvée (tout à fait) inutile.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Varsovie, à Londres, à Rome.

² A. Martin-Franklin.

Le Gouvernement roumain préférera de (beaucoup) laisser, dans les (circonstances) actuelles (aux) grandes puissances le soin (de) (rappeler) la Hongrie (à) ses (engagements).

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 164.

354

M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE À PARIS
À M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

L. N° 470.

Paris, 26 septembre 1921.

Monsieur le Président,

Je n'ai pas manqué de porter immédiatement à la connaissance de mon Gouvernement la réponse de la Conférence des Ambassadeurs¹, que votre Excellence a bien voulu me faire parvenir au sujet de la Hongrie occidentale le 23 ct. D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, dans l'entre-temps, après un rapprochement très sensible entre les points de vues du Gouvernement royal hongrois et celui de la République d'Autriche, rapprochement dû à l'initiative des Ministres plénipotentiaires de l'Italie à Budapest² et à Vienne³, M. Benès a offert ses bons offices pour régler à l'amiable le différend entre la Hongrie et l'Autriche. Son intervention également acceptée par le Chancelier de la République d'Autriche, M. Schober, eut pour résultat une base commune, sur laquelle un accord satisfaisant les deux parties sera très rapidement conclu. Le Gouvernement royal hongrois ne manquera pas à soumettre cet accord à l'approbation de la Conférence des Ambassadeurs. Vu que cette dernière semblait toujours désirer une solution qui, tout en tenant compte de l'exécution du Traité, serait en même temps basé sur un accord entre les Gouvernements de Budapest et de Vienne, j'ose espérer qu'Elle ne tardera pas de donner son consentement à l'arrangement en question dans le délai prévu par la Note précitée. Je suis toutefois autorisé à déclarer que, quoiqu'il arrive, le Gouvernement royal hongrois se conformera rigoureusement aux décisions de la Conférence de Ambassadeurs.

Je suis également chargé d'exprimer la profonde reconnaissance du Gouvernement hongrois pour la faveur que les Grandes Puissances ont bien voulu nous accorder en se déclarant prêtes à présider aux négociations qui auront lieu entre la Hongrie et l'Autriche au sujet des questions résultant du transfert des Comitats occidentaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 177-178.

¹ Document non reproduit.

² Le prince Castagneto.

³ Biancheri.

355

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 246.

*Budapest, 26 septembre 1921, 19h.
(Reçu: 27 septembre, 9h.)*

De grands espoirs sont fondés dans l'intervention de M. Benès et dans la médiation italienne en vue d'un arrangement rapide avec l'Autriche. J'ai cru devoir signaler et je répéterai demain au Ministre des Affaires Étrangères¹, à son retour de Brunn, que ces espoirs ne doivent pas (mot passé)² perdre de vue au Gouvernement hongrois la nécessité d'évacuer les Comitats dans le délai fixé par la Conférence des Ambassadeurs.

Je crois, d'ailleurs, que le Gouvernement hongrois a l'intention de s'exécuter (le plus tôt possible) c'est-à-dire de (retirer) les unités régulières, mais il restera impuissant sur les bandes qui restent (fractionnées) dans les Comitats, de sorte que la situation sera vraisemblablement celle que j'ai déjà exposée dans mon télégramme 230³ concernant la résistance que trouveront devant eux les gendarmes autrichiens.

(J'ajoute) que le parti [...]⁴

AG.7N3094. Dossier 3, sans f. Télégrammes A.E.

356

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁵

T. N° 151.

*Prague, 26 septembre 1921, 17h. 50.
(Reçu: 26 septembre, 21h. 15.)*

Suite à mon télégramme n° 150⁶.

Reçu vos télégrammes jusqu'au numéro 465⁷.

M. Benès (vient de) partir pour Brno où il rencontrera le Comte Banffy. D'après lui, Schober n'avait montré aucune surprise lorsqu'il lui avait fait part de la proposition hongroise et il a reçu hier l'assentiment du Chancelier autrichien à sommation médiatrice.

¹ M. Bánffy.

² Lacune de déchiffrement.

³ Document non reproduit.

⁴ Il manque la suite.

⁵ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée le 29 septembre 1921.

⁶ Document non reproduit.

⁷ Document non reproduit.

Il m'a dit avoir envoyé (aussi)tôt aux représentants tchéco-slovaques à Paris, Londres et à Rome, une note au sujet de cette action, pour être communiquée d'urgence aux trois Gouvernements.

M. Benès m'a répété qu'après avoir été saisi par la Hongrie et l'Autriche d'une demande officielle d'intervention (et) s'être assuré des conditions dans lesquelles se présente l'affaire (mot passé)¹, soumettrait celle-ci aux grands alliés, et (renoncerait) immédiatement à s'en occuper si elles croyaient devoir désapprouver son initiative.

Contrairement à une indication du chargé d'affaires d'Autriche² dont je faisais état dans mon télégramme précité, le plan de M. Benès ne comporte pas de (compensation) territoriale à l'Autriche pour la rétrocession d'Oedenburg.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

357

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N° 152.

Prague, 27 septembre 1921, 8h. 20.
(Reçu: 27 septembre, 11h.)

Suite à mon télégramme 151⁴.

M. Benès, de retour de son entrevue avec le Comte Banffy, me dit que, soucieux de ne rien faire qui pût être considéré comme n'étant pas entièrement conforme à l'action des Alliés, il avait tenu à poser la question sur le terrain juridique. Il a donc déclaré au Ministre hongrois que la Hongrie ayant reçu la note de la Conférence des Ambassadeurs⁵ depuis le recours à ses bons offices, devait, avant tout, remplir toutes les conditions de cette note. Le Comte Banffy lui aurait promis que l'évacuation serait effectuée, (sauf) en ce qui concerne les bandes dont il ne répondait pas et lui a demandé s'il devait considérer que le Ministre tchéco-slovaque retirerait ses bons offices. M. Benès lui a répondu que non et lui a fait connaître l'adhésion de principe du Chancelier Schober à son plan, mais a ajouté qu'il allait informer les grandes puissances et que la suite dépendrait de leur appréciation.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ Lacune de déchiffrement.

² F. Marek.

³ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée le 29 septembre 1921.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 356.

⁵ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 340.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 248-249.

*Budapest, 27 septembre 1921, s.h.
(Reçu: 28 septembre, 14h 45, 13h. 35.)*

J'ai vu ce matin le Ministre des Affaires Étrangères² à son retour de Brünn. Il m'a déclaré avoir fait (ce) brusque voyage par mesure de prudence, dans la crainte que l'(offre) de médiation italienne n'ait pas de suite. Il a dit à M. Benès que le Gouvernement hongrois lui serait reconnaissant de sa médiation, à la condition que celle-ci reçût l'agrément des puissances. M. Benès lui aurait répondu qu'il allait informer aussitôt les Gouvernements alliés de cette communication.

Le Comte (Ban)ffy a essayé ensuite de me démontrer que, devant ces offres (de) médiation et la grande difficulté de retirer les bandes des Comitats hongrois, une prolongation du délai accordé (à la) Hongrie (pour l')évacuation était indispensable. J'ai signalé (aussi)tôt au Comte Banffy que la (dernière) note des (gouvernements) alliés devait être considérée d'une manière tout à fait indépendante (de ces) tentatives (de) médiation (et que), à l'(expiration) du délai de dix jours, le gouvernement (hongrois) était dans la nécessité absolue de s'exécuter, (sous) peine de se voir appliquer les mesures arrêtées par les puissances. J'ai insisté très vivement à ce sujet, lui (déclar)ant (que je) ten(ais) ainsi (à) dégager entièrement ma responsabilité dans un cas aussi grave pour son pays, (si) celui-ci ne se conformait (pas) à la volonté (des) alliés. J'ai ajouté que, d'ailleurs, (je ne) comprenais pas (pourquoi) la Hongrie pourrait encore hésiter, les puissances ayant accepté de (reprendre) (les) négociations avec l'(Autriche) après l'évacuation.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a dit (alors) que le Gouvernement hongrois était décidé à retirer des comitats hongrois les unités régulières. Il a fait toutes réserves au sujet des bandes qui échappent maintenant, m'a-t-il (assuré) avec quelque vérité, à l'autorité (du) pouvoir central.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ Le télégramme a été communiqué à l'état-major de l'Armée le 8 octobre 1921.

² M. Bánffy.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 557-558.

Vienne, 27 septembre 1921, 22h. 50.

(Reçu: 28 septembre, 2h. 10.)

Le Chargé d'Affaires d'Italie² ayant (enfin) reçu les instructions de son Gouvernement, nous faisons connaître aujourd'hui au Chancelier³ les décisions de la Conférence des (Ambassadeurs) contenues dans votre télégramme n° 576 du 24⁴.

Le Chancelier ayant particulièrement remarqué, au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui ce matin, la phrase relative aux initiatives isolées, j'ai cru pouvoir lui dire qu'il ne me paraissait pas que les démarches de M. Benès, soumises d'ailleurs à l'approbation de la Conférence des Ambassadeurs, dussent rentrer forcément dans cette catégorie.

Comme le Chancelier doit rencontrer de nouveau M. Benès avant la fin de la semaine, il serait bon qu'il ne se sentît pas paralysé dans cette négociation.

Il importe en effet, si on ne veut pas rendre au gouvernement autrichien toute condition impossible, de ne pas admettre les prétentions du gouvernement hongrois à dicter des conditions telles qu'elles résultent du télégramme de V. E. N° 584 du 26 septembre⁵.

M. Benès se rendant compte qu'avant tout le traité doit être exécuté et offrant par ailleurs, une combinaison où la question d'Oedenburg peut être traitée sous forme de compensation, il me semble que, d'une conversation loyale entre le Ministre des Affaires Étrangères tchéco-slovaque et le chancelier, on peut attendre des résultats extrêmement précieux.

Au surplus, si l'Autriche est appelée (à faire) quelques concessions territoriales dans les comitats, il importe, pour le prestige de l'Entente, que ce ne soit pas sous la (1 gr. faux)* pression mais sur le (conseil) d'une des puissances non responsables (de la) petite entente.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ Le télégramme a été communiqué à l'état-major de l'Armée le 3 octobre 1921.

² Biancheri.

³ J. Schober.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 350.

⁵ Document non reproduit.

⁶ Lacune de déchiffrement.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 182.

Vienne, 27 septembre 1921.

Ce n'est pas en manifestant en toute circonstance une vaine méfiance aux Puissances de la Petite Entente que l'Italie pourra réaliser sa prétention de la diriger.

Elle les a déjà froissées par son attitude, lors de l'organisation de la Conférence de Porto Rosa¹. En essayant de se mettre en travers des relations directes entre Vienne et Prague, elle a commis une nouvelle faute qu'il ne tenait qu'à elle d'éviter.

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence comment le Marquis della Torretta avait essayé d'intimider le Gouvernement Autrichien, à l'occasion de ses relations plus cordiales avec la Tchéco-Slovaquie. Le Chargé d'Affaires d'Italie² crut devoir accentuer encore cette attitude en cherchant après le départ de son Ministre, à s'opposer à la visite de politesse que le Chancelier Schober était tenu de rendre à Monsieur Benès après l'entrevue de Hallstadt.

Il lui était pourtant facile de connaître les sentiments intimes du Chancelier, qui ne me les cacha pas, lorsque à la suite des premiers attentats hongrois dans la région des Comitats, je lui fis remarquer que ces incidents auraient tout au moins l'avantage de créer une certaine communauté d'intérêts entre l'Autriche et quelques uns des États Successeurs. „Ce n'est pas là, me répondit-il, ce que j'aurais cherché. C'est avec la Hongrie, vous ne l'ignorez pas, que j'aurais préféré avoir et conserver les relations les plus cordiales.” Comme je lui faisais observer qu'à tout prendre, l'Autriche ne pouvait être insensible aux bons procédés de certains de ses voisins, le Chancelier finit par me répondre qu'en effet elle saurait faire une différence entre la manière de procéder des uns et des autres.

Ce n'est pas en tout cas en lui interdisant tout rapport avec la Petite Entente, que l'Italie saura imposer ses volontés à l'Autriche. La prudence imposerait-elle à ce pays une très grande réserve, que certains des États Successeurs sauraient bien se charger de souligner l'exagération de telles prétentions. Je ne crois pas en effet qu'il existe sur le Danube un seul État qui soit prêt à admettre, comme l'ancien Ministre d'Italie à Vienne³ l'a si souvent et si imprudemment répété, que son pays est le seul à posséder des intérêts dans cette partie de l'Europe.

C'est sans doute en vertu de ce principe que la médiation italienne dans l'affaire des Comitats fut secrètement négociée avec la Hongrie. Si l'on en croit le Ministre de Hongrie à Vienne⁴, le Prince de Castagneto aurait offert à Budapest cette médiation sur les bases

¹ Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 260.

² Biancheri.

³ Le marquis della Torretta.

⁴ S. Masirevich.

suivantes: „Remise des Comitats à l'Entente et, comme contre-partie, *garantie écrite de l'Italie que huit jours après cette remise, Oedenburg serait rendue à la Hongrie avec une bande de territoire de cinq à six kilomètres de large.*”

C'est seulement le 25 Septembre que le Chargé d'Affaires d'Italie crut devoir me faire une allusion à l'intervention italienne, alors que les journaux de Vienne commençaient à la signaler, à la suite des propositions de M. Benès à M. Schober.

Tout en critiquant l'initiative du Ministre des Affaires Étrangères Tchéco-Slovaque, M. Biancheri me dit un mot de la démarche antérieure du Marquis della Torretta, qu'elle semblait pouvoir contrarier. Je manifestai alors quelque surprise, en feignant d'ignorer cette démarche, ce qui amena M. Biancheri à me dire d'un air gêné qu'il y en avait eu une en effet, mais que le Marquis della Torretta y attachait évidemment assez peu d'importance, vu qu'aucune suite ne lui avait été donnée. Je demandai alors si les Gouvernements de l'Entente en avaient été informés. La réponse évasive de M. Biancheri me donna d'autant plus lieu de penser qu'il se rendait compte de l'incorrection des procédés de son Gouvernement, qu'il finit par me demander s'il n'eut pas mieux valu laisser l'action de la Conférence des Ambassadeurs se dérouler sans aucune entrave.

C'est à son Ministère que M. Biancheri eut mieux fait de poser quelques jours plus tôt cette question-là.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 206-209.

361

L'AMBASSADE D'ITALIE À PARIS À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

N. N° 1624.

Paris, 27 septembre 1921.

Le Comte Banffy a saisi le Marquis Della Torretta d'une proposition transactionnelle qui aurait pour base la remise des Comitats Occidentaux à l'Autriche et la rétrocession ultérieure de Sopron et des environs à la Hongrie. Le Comte Banffy demandait la garantie personnelle du Marquis Della Torretta pour cette transmission de territoires. Le Gouvernement autrichien sondé par le Marquis Della Torretta accepterait en principe à condition qu'un plébiscite aurait lieu à Sopron et environs. Le Marquis Della Torretta a l'impression qu'une entente sur ces bases pourrait s'établir. Il désire que les Gouvernements alliés en soient informés et sans porter aucune atteinte à la procédure adoptée par la Conférence des Ambassadeurs ni au délai de dix jours fixé à la Hongrie, et tout disposé à donner sa garantie personnelle ainsi que le demandent les deux Gouvernements intéressés, il prie les Gouvernements alliés de vouloir bien examiner avec lui le projet de transaction et les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter dans l'intérêt des deux parties. On étudierait en même temps la procédure d'application.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 197.

M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
À M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE À PARIS¹

D. Sans N°

Paris, 28 septembre 1921.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, au nom de la Conférence des Ambassadeurs, d'accuser réception de votre note du 28 courant². La Conférence ne voit aucune objection à ce qu'il soit donné suite aux offres de médiation qui ont été faites, à condition que le Gouvernement autrichien les accepte également.

Mais il doit être clairement entendu que la Conférence des Ambassadeurs maintient les demandes qu'elles a formulées par sa Note du 22 courant³, aux termes de laquelle, dans un délai de dix jours à partir de la date de réception de ladite Note, le Gouvernement hongrois devra avoir complètement évacué les Comitats occidentaux, conformément au plan dressé par les Généraux Alliés, et avoir signé le Protocole de transfert. La médiation d'une tierce Puissance ne peut en aucune manière avoir pour effet de retarder ou de modifier l'exécution complète et sans condition des Traités de Saint-Germain et de Trianon, et, la Conférence des Ambassadeurs doit avertir le Gouvernement hongrois, que, ni l'existence de négociations entre l'Autriche et la Hongrie sous la présidence d'un médiateur, ni même la conclusion d'un accord résultant de telles négociations, ne pourraient être considérées par elle comme justifiant un retard apporté à l'évacuation sans condition des Comitats dans le délai fixé.

Si les deux Gouvernements intéressés, à la suite des négociations engagées, se mettent d'accord dans un avenir très prochain sur des rectifications à faire subir à la ligne frontière établie par le Traité de Paix, la Conférence des Ambassadeurs, après que le Gouvernement hongrois aura satisfait aux dispositions du Traité de Trianon, donnera son assentiment à ces modifications.

En même temps, la Conférence des Ambassadeurs prend acte de l'engagement pris par votre Note, d'où il résulte que: „Quoiqu'il arrive, le Gouvernement royal hongrois se conformera rigoureusement aux décisions de la Conférence des Ambassadeurs.” La Conférence est convaincue que, dans ces conditions, le Gouvernement hongrois donnera les instructions nécessaires pour l'évacuation immédiate du Burgenland et la signature du Protocole de transfert. Elle compte également qu'il sera mis fin à l'action des bandes qui opèrent sur le territoire des Comitats. C'est avec cette conviction que la Conférence des

¹ Le document a été communiqué par A. Briand aux représentants diplomatiques de France à Vienne (N° 596-598), à Prague (N° 473-475), à Belgrade (N° 659-661), à Bucarest (N° 583-585), à Londres (N° 3441-3443), à Rome (N° 3031-3033), à Budapest (N° 406-408).

² Document non reproduit.

³ Document non reproduit.

Ambassadeurs donne des instructions aux Généraux Alliés à Sopron, en les invitant à entrer immédiatement en relation avec les autorités hongroises afin que le transfert soit effectué, au plus tard, le 4 Octobre.

Copie de la présente Note est adressée au Gouvernement autrichien.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 255-256.

363

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 292.

*Bucarest, 28 septembre 1921, s.h.
(Reçu: 29 septembre, 13h. 25. par radio)*

En réponse à la notification des mesures de rigueur progressive, envisagées par la Conférence des Ambassadeurs à l'égard de la Hongrie², le Gouvernement roumain „(prend) acte avec satisfaction de la ferme (volonté) des (grandes puissances) alliées d'exiger du Gouvernement hongrois l'exécution intégrale du traité de Trianon. Il s'associera volontiers aux mesures destinées à atteindre ce but, dans l'espoir que ses vues seront partagées par les pays voisins et (alliés) également intéressés à la stricte (application) du traité.”

(En me) faisant cette réponse, (le) (Gouvernement roumain) (1 gr. faux)³ toutefois, que si (des) mesures d'(exécution) militaire viennent à être envisagées (auxquelles) (la Roumanie) (aurait) à participer, (elles) (ne) soient pas définitivement (arrêtées) sans que son Gouvernement en ait été préalablement avisé.

Je vous signale d'autre part que les autorités roumaines ont fermé la frontière à tout ressortissant hongrois en raison de la mauvaise volonté du Gouvernement de Budapest dans la question de la restitution des (1 gr. faux)⁴ roumains.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 210.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Londres, à Rome, à Prague, à Budapest.

² Voir les documents reproduits sous les N°s 325, 340, 341 et 350.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. BENÈS, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
TCHÉCOSLOVAQUIE À M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES
AMBASSADEURS

D. N° KB-2.048.

Prague, 28 septembre 1921.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint¹, la copie de la Note que le Gouvernement de la République tchécoslovaque vient d'adresser aux Gouvernements des Puissances alliées et qui se rapporte aux événements du Burgenland.

En vous priant de bien vouloir la porter à la connaissance de la Haute Conférence des Ambassadeurs, je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

ANNEXE

NOTE DU GOUVERNEMENT TCHÉCOSLOVAQUE AUX PUISSANCES ALLIÉES

N. Sans N°

Prague, 28 septembre 1921.

Le Gouvernement tchécoslovaque croit de son devoir de communiquer aux Gouvernements alliés les informations suivantes sur la question du Burgenland.

Le 21 septembre, Monsieur Benès, Ministre des Affaires Étrangères, a eu une entrevue avec un homme politique hongrois, le Comte Szapary, avec lequel il a eu déjà l'occasion de traiter diverses questions, concernant le Gouvernement hongrois. En parlant de la situation, créée par les événements dans le Burgenland, Monsieur Szapary a émis l'opinion, que le différend entre la Hongrie et l'Autriche ne pouvait s'aplanir sans une intervention et a demandé à M. Benès, s'il voudrait s'intéresser d'une façon active à la solution de ce problème. Monsieur Benès lui a répondu, qu'il était prêt à agir partout où la question de paix est en jeu, d'autant plus que dans le cas actuel où les intérêts tchécoslovaques seraient directement touchés, si le Gouvernement de la République était obligé de prendre des mesures coercitives contre la Hongrie, dans le cas où celle-ci ne remplirait pas toutes les clauses du Traité de Paix de Trianon. Monsieur Benès a déclaré, que toute action de son Gouvernement est guidée par la volonté de faire valoir les Traités de Paix et que sur cette base seulement, il serait prêt à s'intéresser à la question.

Monsieur Szapary a indiqué approximativement la base sur laquelle il considérerait l'accord possible:

- 1°) l'évacuation immédiate du Burgenland et l'application du Traité;
- 2°) la remise de ce territoire aux mains des généraux alliés;

¹ Voir l'Annexe du document.

3°) quelque temps après, la cession de la ville d'Oedenburg et de ses alentours à la Hongrie;

4°) l'examen de la possibilité de rectification de la ligne de frontière dans la direction du Sud dans la sphère de la compétence de la Commission de délimitation.

Le point de vue du Gouvernement tchécoslovaque était le suivant:

1°) le Traité de Paix doit être appliqué avant tout.

2°) le Gouvernement tchécoslovaque doit d'abord connaître les points de vue respectifs des deux Gouvernements;

3°) Il doit en informer les Gouvernements alliés et les deux autres Gouvernements de la Petite Entente et

4°) Ce n'est qu'après qu'il pourra s'engager à participer activement, d'accord avec tous les intéressés, à la question.

Ayant transmis à Monsieur Schober les informations qui lui ont été communiquées par Monsieur Szapary, Monsieur Benès a constaté que M. Schober serait en principe d'accord, sous la réserve d'en référer d'abord à la Commission des Affaires Extérieures. M. Schober a promis de communiquer à M. Benès la décision de la Commission, ce qui a été fait pendant la journée du dimanche 25 septembre. La réponse ne s'oppose pas aux demandes hongroises, mais elle contient les réserves, en demandant des garanties effectives contre les bandes et les francs-tireurs et en exigeant la certitude de la disparition de ces bandes du territoire du Burgenland.

En rentrant à Prague, le 24 septembre, M. Benès a envoyé aux Gouvernements alliés et de la Petite Entente, par l'intermédiaire des Légations tchécoslovaques respectives, une communication sur ce qui s'était passé entre Prague et Budapest.

Le 27 septembre, M. Szapary télégraphie à M. Benès qu'il a transmis à M. le Ministre, le Comte Banffy, les communications de M. Benès et que M. Banffy désire beaucoup le rencontrer lundi. Dans une autre dépêche, arrivée à Prague le 25 septembre, Monsieur Szapary communique que le Gouvernement hongrois remercie vivement M. Benès de son intervention auprès de M. Schober, dont le résultat est entièrement conforme à ses propres vues. Il prie M. Benès de venir le lundi 26 septembre à Brno (Brün [Brünn]) pour conférer avec M. Banffy.

Le 26 septembre a eu lieu l'entrevue à Brno (Brün).

Monsieur Benès ayant récapitulé toutes les démarches et les faits qui se sont produits jusqu'alors, pose la base juridique de l'action. Il constate que la Note des Alliés, envoyée au Gouvernement hongrois pose la question préliminaire et qu'il faut d'abord régler cette question.

Suivant cette Note, il faut:

1°) évacuer d'abord le Burgenland, le 4 octobre au plus tard;

2°) demander aux Alliés à présider aux négociations, vu leur déclaration d'être prêts à les faciliter.

Monsieur Banffy, insistant auprès de M. Benès de ne pas se désintéresser de la question, M. Benès a promis de renseigner toutes les Puissances intéressées sur tout ce qui s'est passé, y compris les conditions d'un accord éventuel entre la Hongrie et l'Autriche et de continuer, suivant sa ligne politique bien connue, à travailler pour la paix par ses services entièrement désintéressés.

Dans son exposé très détaillé, M. le Ministre Banffy a déclaré à M. Benès, que, malgré sa bonne volonté, le Gouvernement hongrois ne pourrait pas avoir prise sur les bandes insurrectionnelles qui parcourent le Burgenland, en empêchant par les armes la remise du territoire aux Autrichiens, si l'on n'arrive pas à un accord. Monsieur le Ministre hongrois disait surtout que, si le Gouvernement hongrois pouvait arriver à un compromis avec le Gouvernement autrichien, il se ferait fort d'agir sur les insurgés pour qu'ils se retirent du territoire, qui doit être évacué d'après le Traité de Trianon.

Les deux Ministres ont constaté que, suivant la Note des Alliés, le territoire doit être évacué dans tous les cas jusqu'au 4 octobre, mais qu'il serait désirable d'arriver à un accord préalable entre l'Autriche et la Hongrie. Monsieur Benès a communiqué à M. Banffy que, dans le cas où l'on n'aboutirait pas à l'une ou à l'autre éventualité, le Gouvernement tchécoslovaque prendra l'attitude absolument conforme aux vues des Grands Alliés, concernant les mesures qu'il faudrait prendre pour arriver à l'exécution du Traité de Paix.

Le Gouvernement tchécoslovaque intéressé à un haut degré de voir régner la tranquillité dans son voisinage et dans l'Europe centrale en général, et étant toujours prêt à toute action qui pourrait aider à la solution pacifique du conflit, a cru nécessaire d'informer les Puissances Alliées des faits susmentionnés.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 263-267.

365

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 561.

*Vienne, 29 septembre 1921, 20h.
(Reçu: 29 septembre, 13h. 45.) [sic!]*

Le Chancelier² me fait savoir que M. Benès a cru devoir retirer hier son offre de médiation: Le gouvernement autrichien continue, par ailleurs, à causer avec le Gouvernement italien, mais sous l'expresse réserve qu'on ne s'écarte en rien des décisions de la Conférence des Ambassadeurs.

Le Chancelier n'envisage au point de vue autrichien la possibilité de la prise de possession des Comitats qu'aux deux conditions suivantes:

1° — Constatation officielle par un protocole en règle du départ des troupes régulières.

2° — garantie des plus sérieuses pour l'évacuation effective des bandes que le Gouvernement hongrois a introduites ou laissé entrer sur le territoire des Comitats.

Ce serait, en effet, une dérision de la part du gouvernement de Budapest de se libérer à sa fantaisie des responsabilités qui lui incombent.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² J. Schober.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^{os} 252-253.

Budapest, 29 septembre 1921, 13h. 40.

(Reçu: 29 septembre, 20h. 35.)

En réponse à une demande du gouvernement autrichien, mes collègues britannique², italien³ et moi lui avons fait savoir que le délai fixé par les puissances pour l'évacuation des Comitats et la signature du protocole de transfert expirait le 3 Octobre à minuit.

Il est probable que le gouvernement hongrois s'apprête à retirer des Comitats toutes les unités régulières avant cette date, mais, ainsi que je l'ai déjà signalé, les bandes resteront sur le territoire où les gendarmes autrichiens auront de la peine à pénétrer. Il en résulte que les généraux alliés, chargés de remettre les Comitats aux autorités autrichiennes, vont se trouver, pendant la période transitoire, dans une situation difficile au milieu d'un pays livré à l'anarchie. D'accord avec les ministres d'Angleterre et d'Italie, j'estime donc que les gouvernements français, britannique et italien devraient aviser d'urgence aux mesures de protection à prendre pour les généraux alliés.

Selon moi, ces mesures ne pourraient offrir qu'un caractère militaire. La plus simple consisterait évidemment dans l'entrée immédiate de gendarmes autrichiens en nombre suffisant et résolu à (prendre) (possession) du pays. Dans l'intérêt général, il est impossible, d'ailleurs, d'abandonner aux portes de Vienne un territoire à des bandes déjà nombreuses et composées de Hongrois courageux et bien armés. Un coup de main sur la capitale autrichienne ne me paraîtrait pas impossible avec l'état d'esprit actuel du parti militaire.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² Th. B. Hohler.

³ Le prince Castagneto.

367

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME

T. N° 3051.

Paris, 29 septembre 1921, 20h. 30.

Réponse à votre télégramme n° 1624¹.

L'Ambassade d'Italie² a adressé le 27 septembre à la Conférence des Ambassadeurs une note³ dont je vous envoie le texte par la valise et par laquelle le marquis della Torretta saisit les Gouvernements alliés d'une proposition transactionnelle entre les gouvernements autrichien et hongrois, dont il s'est montré disposé à garantir personnellement l'exécution.

Cette transaction aurait pour base la remise des Comitats à l'Autriche et la rétrocession ultérieure de Sopron à la Hongrie. Le Gouvernement autrichien l'accepterait sous réserve qu'un plébiscite ait lieu à Sopron.

À la séance de la Conférence des Ambassadeurs, du 28 septembre, le comte Bonin Longare, se fondant sur la note ci-dessus, a prié ses collègues de faire état de la médiation italienne et d'adopter dans la lettre du Président de la Conférence au Gouvernement hongrois une rédaction couvrant aussi bien l'action du marquis della Torretta que celle de M. Benès.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 240.

368

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁴

T. N° 387.

*Belgrade, 29 septembre 1921, sans heure
(Reçu: 1 octobre, 9h. 45.)*

Je me réfère à vos télégrammes n° 651 à 653⁵ (1 gr, faux)⁶.

¹ Document non reproduit.

² Le comte Bonin-Longare.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 361.

⁴ La copie a été communiquée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Bucarest, à Vienne, à Budapest, à Rome, à Londres.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 350.

⁶ Lacune de déchiffrement.

Réponse (officielle) du gouvernement (S.H.)S. concernant les mesures de coercition envers la Hongrie ne m'est pas encore parvenue. Mais M. Pachitch (m'a dit), à titre personnel, qu'il n'avait pas de (raisons) (de s')opposer à l'adoption éventuelle (des) mesures envisagées par la (conférence) des Ambassadeurs.

(Mais) (la) S.H.S. désire dès maintenant (s')entendre (avec la) Tchéco-Slovaquie et la Roumanie touchant les (mesures) (militaires) qu'il pourrait y avoir lieu de prendre (ultérieurement) vis-à-vis de (la Hongrie) (dans le) cas où les mesures de blocus ne suffiraient pas.

À ce propos M. Pachitch m'a exprimé son étonnement de voir M. Benès prendre trop souvent des initiatives sans consulter la Petite Entente dans (1 gr. tronqué)¹ qui intéresse celle-ci. Comme le sait V.E. c'est une réflexion qui a déjà faite ici dans diverses autres circonstances.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 235.

369

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 254-256.

*Budapest, 30 septembre 1921, 12h. 40.
(Reçu: 1 octobre, 9h. 40, 11h. 25, 9h. 45.)*

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part de la Conférence des représentants diplomatiques alliés:

„En réponse à une demande du Gouvernement hongrois, nous avons fait savoir par écrit au Ministre des Affaires Étrangères³ que le délai pour l'évacuation des (comitats) et la signature du protocole de (transfert) expirait le 3 octobre à minuit. D'autre part, le Gouvernement autrichien ayant déclaré jusqu'à présent qu'il (refuserait) de (signer) (le) (protocole) aussi (longtemps) (que le) territoire ne (serait) pas entièrement nettoyé des bandes, il en résulte (que), après la signature du protocole par la Hongrie, les généraux alliés vont se trouver juridiquement détenteurs des comitats. N'ayant (aucune) troupe à leur disposition, ils se trouveront dans une situation difficile au milieu d'un pays dépourvu de toute force publique régulière et reconnue.

Les (représentants) alliés croient devoir proposer, en conséquence, à la Conférence des Ambassadeurs que le Gouvernement autrichien soit formellement (mot passé)⁴ à prendre en charge les comitats en signant, le 3 octobre, le protocole de transfert, quelques instants après le Gouvernement hongrois. Dans le cas contraire les généraux alliés se

¹ Lacune de déchiffrement.

² La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

³ M. Bánffy.

⁴ Lacune de déchiffrement.

verraient, en effet, dans l'obligation d'évacuer eux-mêmes Sopron le 3 octobre en même temps que les autorités régulières hongroises afin de ne pas tomber à la merci des bandes (qui s')étendront aussitôt sur tout le territoire, ou de ne pas être amenés à pactiser avec elles pour assurer l'administration du pays. Les représentants alliés estiment, en outre, que, quand bien même le Gouvernement autrichien serait incapable, par ses seules forces, de rétablir l'ordre, la responsabilité juridique ne doit pas être laissée aux généraux, afin de sauvegarder le prestige de l'Entente, et que la (question) du nettoyage (du) territoire doit être examinée et tranchée (à) part.

Il convient d'ailleurs de ne (se) faire aucune illusion sur les difficultés qu'offrira ce nettoyage. Selon les généraux, cette opération de police (prendra) au moins 2 semaines. Ils ajoutent que, d'après les communications du Chancelier Schober, non seulement les forces autrichiennes seraient incapables de faire face à la situation, mais encore le Gouvernement autrichien n'aurait pas la volonté d'agir dans des conditions aussi difficiles.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

370

NOTE SUR LA VISITE DE M. HARDINGE, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE

N. Sans N°

Paris, 30 septembre 1921.

L'Ambassadeur d'Angleterre va faire connaître au Comte Bonin et à M. Jules Cambon que son Gouvernement estime que si l'Autriche¹ refuse d'évacuer les Comitats, il faut charger la Tchéco-Slovaquie des mesures militaires à prendre, comme mandataire des Puissances. Si la Yougo-Slavie demandait à s'y joindre, le Gouvernement anglais estime qu'il faudrait y mettre aussi les Roumains.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. f. 270.

371

L'AMBASSADE D'ANGLETERRE À PARIS À M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS²

M. Sans N°

Paris, 30 septembre 1921.

Il résulte de télégrammes reçus par l'Ambassade Britannique que le Gouvernement hongrois a donné l'ordre d'évacuer le reste des Comitats et de signer le Protocole de transfert avant le 3 Octobre. Il semble cependant qu'il subsiste quelque doute sur le point

¹ Il s'agit de la Hongrie.

² Le memorandum est une traduction.

de savoir si le représentant autrichien signera de son côté le Protocole de transfert. Les Généraux alliés font remarquer que si le représentant autrichien ne signe pas le Protocole, ils ne seront pas non plus en mesure de le faire en ce qui les concerne. Afin de prévenir l'éventualité d'un tel arrêt des négociations, l'Ambassade Britannique propose qu'une Note urgente soit immédiatement adressée par la Conférence des Ambassadeurs au Ministre d'Autriche à Paris¹, demandant avec instance que le représentant autrichien dans les Comitats² reçoive des instructions immédiates en vue de la signature du Protocole, par lequel l'Autriche reçoit le Burgenland, conformément aux dispositions du Traité de Saint-Germain. Cette Note, suivant l'opinion de l'Ambassade Britannique, devrait faire apparaître clairement aux yeux du Gouvernement autrichien que la présence de bandes hongroises dans le Burgenland ne peut être acceptée par la Conférence des Ambassadeurs comme un argument justifiant les retards apportés par le Gouvernement autrichien dans la prise de possession du Burgenland; elle ferait également ressortir que le Gouvernement autrichien devient responsable du territoire qui lui est attribué par le Traité de Saint-Germain, dès que le Gouvernement hongrois l'a évacué, même si le représentant autrichien ne signe pas le Protocole de transfert.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 89. ff. 268-269.

372

LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS AUX GÉNÉRAUX ALLIÉS À SOPRON³

T. Sans N°

Paris, 1 octobre 1921.

La Conférence apprend que le Gouvernement italien a fait aux Principales Puissances alliées une proposition qui, si elle est agréée par les Principales Puissances, lui sera soumise, et qui tend à la réunion à Rome de plénipotentiaires autrichiens et hongrois pour conclure, sous la médiation du Ministre des Affaires Étrangères italien⁴, un accord sur la question des Comitats. Si cette proposition est adoptée par les Principales Puissances alliées et acceptée par les Gouvernements autrichien et hongrois, un délai de 8 jours sera accordé à la Hongrie pour l'évacuation, afin de permettre aux négociations d'aboutir.

La Conférence n'est pas encore officiellement saisie. Mais en prévision de cette proposition, elle estime que si les Généraux alliés ne sont pas en mesure de signer le protocole de transfert à l'expiration du délai imparti à la Hongrie et expirant le 3 octobre à minuit, ils devront demeurer à Sopron en attente des décisions de la Conférence.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 5.

¹ J. Eichhoff.

² R. Davy.

³ Le télégramme a été communiqué également aux ministres alliés à Budapest et à Vienne.

⁴ Le marquis Della Torretta.

M. CLÉMENT-SIMON, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 388-389. Confidentiel.

Belgrade, 1 octobre 1921, 14h.

(Reçu: 1 octobre, 17h, 18h.)

Je me réfère à votre télégramme 662².

J'ai signalé à diverses reprises les sentiments (extraordinairement) favorables aux alliés qui se font remarquer ici, en particulier à l'égard de la France, parce que celle-ci est considérée comme la grande (amie) dont on attend tous les bienfaits.

L'évacuation de la Barania n'avait pas été acceptée facilement. L'aigreur à ce sujet augmente maintenant que l'on voit la résistance des Hongrois à évacuer à leur tour le Burgenland et que cette résistance va permettre à la Hongrie de conserver la principale ville des comitats.

Les dernières décisions concernant la Bulgarie n'ont pas été mieux accueillies, notamment celle qui permet aux Bulgares de conserver (sous les) drapeaux le 5ème (échelon) de l'armée régulière.

Je crains que la question albanaise ne vienne mettre le comble à l'exaspération des Serbes. S'ils bénéficient d'une rectification de frontières et qu'en même temps l'Italie obtienne Sasseno, ils ne trouveront pas que la balance soit tenue égale, car [...] ³ la rectification de frontières leur [...] ⁴ nullement les intérêts italiens, tandis que l'occupation italienne de Sasseno permet à l'Italie de fermer la mer Adriatique et, par là même, enlève à la Serbie une grande part des avantages (que lui) assurait la possession de quelques ports de l'Adriatique. Si, en outre, l'Italie obtient une situation privilégiée quelconque en Albanie (je suppose que c'est à cela qu'équivaut la formule qu'a envisagée la Conférence des Ambassadeurs) il y aura sans doute ici une explosion de (mécontentement).

Ces (diverses) mesures sont peut-être rendues nécessaires (par des) (considérations) supérieures. Mais il importe que le Gouvernement français puisse calculer les conséquences qu'elles peuvent avoir ici.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 1-2.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres et à Rome.

² Document non reproduit.

³ Mots illisibles.

⁴ Mots illisibles.

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 2 octobre 1921, 20h.

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie³ a saisi la Conférence des Ambassadeurs d'une proposition tendant à l'envoi immédiat, à Rome, d'un Plénipotentiaire autrichien et d'un plénipotentiaire hongrois, pour régler sous ses auspices la question du Burgenland.

La Conférence a adopté cette proposition qui lui a paru de nature, étant donné les progrès déjà réalisés par les négociations entamées par l'entremise du Marquis della Torretta, à hâter un règlement que l'action simultanée de deux médiations eût pu compromettre.

Néanmoins, sur la proposition du délégué français, elle a décidé de remercier M. Benès de ses bons offices et de la manière dont il s'est employé pour rapprocher les vues divergentes des parties intéressées, afin de régler pacifiquement la question des Comitats.

Je vous prie de faire état de ce télégramme auprès du Gouvernement tchéco-slovaque.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 24-25.

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE⁴

T. N° 5

Paris, 2 octobre 1921, 20h. 40.

Pour Prague: J'adresse le télégramme suivant à Budapesth.

Pour les deux: „Pour les Représentants diplomatiques alliés, de la part de la Conférence des Ambassadeurs.

„La Conférence a pris connaissance de vos observations relatives à la situation des généraux alliés à Sopron.

¹ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 495), à Rome (N° 3075), à Londres (N° 3436), à Berlin (N° 1923), à Vienne (N° 612), à Bucarest (N° 591), à Belgrade (N° 670), à Budapest (N° 428), à Varsovie (N° 1355).

² Voir la note précédente.

³ Le marquis Della Torretta.

⁴ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 497-498), à Budapest (N° 426-427).

⁵ Voir la note précédente.

Elle estime que, dans le cas où la Hongrie ne signerait pas le Protocole de transfert à la date prévue, les Généraux alliés devraient en aviser immédiatement la Conférence et ne pas quitter Sopron sans avoir reçu ses instructions.

Si les deux Gouvernements intéressés signent le Protocole, les Généraux devront quitter Sopron aussitôt.

Si, la Hongrie ayant signé, l'Autriche refuse sa signature, les Généraux alliés devront attendre à Sopron les décisions de la Conférence. Dans ce cas, ils devront considérer que la signature de la Hongrie, qui a pour effet de marquer formellement l'exécution, par elle, des dispositions du Traité en faveur de l'Autriche, n'est pas de nature à les investir d'une responsabilité quelconque dans l'administration d'un territoire dont la souveraineté a passé juridiquement à l'Autriche depuis la mise en vigueur du Traité de Trianon. Leur présence ne doit avoir qu'un effet moral et leur permettre de continuer, comme ils l'ont fait jusqu'ici, d'exercer sur les autorités locales et les habitants, l'ascendant que leur confère leur qualité de représentants des Gouvernements alliés.

Veuillez donner immédiatement connaissance de cette décision aux Généraux alliés."

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 28-29.

376

M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Extrême urgence.

Paris, 2 octobre 1921.

Après la réunion de la Conférence des Ambassadeurs de ce matin, l'Ambassade d'Angleterre qui avait agi sur des instructions téléphoniques, a trouvé un télégramme de Londres qu'elle a déchiffré et d'où il résulte que, contrairement à ce qu'elle avait cru comprendre, le Gouvernement britannique n'a pas encore adhéré à la médiation italienne, parce que Lord Curzon, absent de Londres, n'avait pu être touché par la communication de Paris.

En conséquence, le Chargé d'Affaires d'Angleterre a dû télégraphier aux représentants britanniques à Vienne³ et à Pest⁴ pour leur faire savoir qu'il y avait lieu de suspendre la communication à faire aux Gouvernements autrichien et hongrois, jusqu'à ce que l'adhésion de Londres fut acquise.

¹ Le télégramme a été envoyé à Vienne (N° 611), à Budapest (N° 425), et communiqué à Londres (N° 3434), à Rome (N° 3073), à Prague (N° 494).

² Voir la note précédente.

³ Sir F. O. Lindley.

⁴ Th. B. Hohler.

Je m'empresse de vous en aviser à toutes fins utiles. Il est évident que, dans ces conditions, on ne peut considérer la décision de la Conférence des Ambassadeurs comme acquise.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 30.

377

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 257.

Budapest, 2 octobre 1921.

Par mes télégrammes Nos 244², 6³, 7⁴, 8 et 249⁵ j'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'une tentative de médiation entre la Hongrie et l'Autriche, au sujet de l'affaire des Comitats, s'apprêtait à être effectué par M. Benès. Cette nouvelle inattendue a provoqué un assez vif étonnement à Budapest; elle y a causé d'ailleurs non moins de satisfaction, en venant soutenir l'espoir, peut-être trop tenace, que conserve la Hongrie, d'arriver en peu de jours à un arrangement acceptable avec l'Autriche.

En ce qui concerne la genèse de cette intervention, voici les renseignements que je possède:

Le 24 Septembre, le ministre des Affaires Étrangères⁶ me déclarait avoir récemment chargé le Comte Szapary d'entretenir M. Benès de la question de l'Ex-Roi. Il s'agissait notamment d'appeler l'attention du ministre tchèque sur l'utilité qu'offrirait une qu'offrirait une restitution à Charles IV de ses biens privés.

Au cours de cette entrevue, d'après le Comte Banffy, la conversation serait tombée naturellement sur l'affaire de la Hongrie Occidentale, et, M. Benès ayant dit qu'il s'entremettrait volontiers à Vienne avec l'assentiment des Grandes Puissances, ce propos aurait été rapporté au Cabinet de Budapest. Le Comte Banffy aurait alors fait savoir à M. Benès, que, tout en le remerciant très vivement de son offre, il préférerait ne l'accepter qu'après avoir recouru à celle que venait de lui faire le Gouvernement Italien. Il me dit même, à cette occasion, que l'intervention éventuelle de M. Benès à Vienne ne serait pour lui qu'une réserve, si la médiation italienne n'aboutissait pas.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Prague, à Londres, à Bucarest, à Vienne, à Belgrade.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 355.

⁴ Document non reproduit.

⁵ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 358.

⁶ M. Bánffy.

Mais, toujours d'après le Comte Banffy, dès le premier entretien entre M. Benès et le Comte Szapary, le premier se serait cru autorisé aussitôt à parler au Chancelier Schober. L'affaire se serait donc déclenchée, pour ainsi dire, toute seule, de sorte que le 25, et contrairement aux intentions qu'il m'avait exposées la veille, le ministre hongrois des Affaires Étrangères partait brusquement pour Brunn en vue d'y rencontrer M. Benès.

Le Comte Banffy a tenu ainsi manifestement à me persuader, le 24, que l'initiative serait venue de M. Benès. D'autre part, le Président du Conseil¹ a fait, deux jours après, une déclaration dans le même sens [...]²

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 35-36.

378

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 258.

Budapest, 2 octobre 1921.

Par une lettre No 251 du 20 sept.³ j'ai déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence la manière dont le Gouvernement Italien, tout en s'associant aux diverses démarches des Puissances auprès du Cabinet de Budapest, avait tenté de jouer en secret un rôle de médiateur entre l'Autriche et la Hongrie en vue d'un partage des Comitats Occidentaux.

Le 27 Septembre, le ministre d'Italie⁴ a déclaré brusquement au ministre d'Angleterre⁵ et à moi que son Gouvernement avait décidé de s'entremettre, si possible, entre les deux pays, et, comme s'il voulait ostensiblement témoigner à notre égard d'un abandon dont il ne venait cependant pas de nous fournir les preuves, nous a donné lecture d'un télégramme que son Gouvernement avait adressé la veille aux ambassadeurs d'Italie à Paris⁶ et à Londres⁷ pour les inviter à saisir de la question les Cabinets français et britannique. Puis, avec un naturel parfait, il nous cita quelques propos de son entretien récent à Vienne avec le ministre italien des Affaires Étrangères⁸, nous expliqua comment il avait amené peu à peu son chef à envisager la possibilité d'une médiation à laquelle le

¹ I. Bethlen.

² Il manque la suite.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 337.

⁴ Le prince Castagneto.

⁵ Th. B. Hohler.

⁶ Le comte Bonin-Longare.

⁷ G. de Martino.

⁸ Le marquis Della Torretta.

Cabinet de Rome ne se serait résolu qu'après de longues hésitations. Bref, il s'efforça, sans trop en avoir l'air, de nous présenter, sous l'aspect de conversations purement personnelles de sa part, les échanges de vues très précis qui avaient eu lieu entre lui et le Gouvernement Hongrois.

Dans la soirée du même jour, le Prince de Castagneto remettait à M. Hohler et à moi une copie des deux documents que Votre Excellence voudra bien trouver ci-joints¹. L'un est une liste de propositions autrichiennes; l'autre est la liste des propositions hongroises. Ces deux documents ainsi présentés et considérés pourraient, à première vue, passer comme répondant directement l'un à l'autre. Mais il n'en est pas ainsi. Le document hongrois est la réponse, que m'avait montrée le Comte Banffy, dans la soirée du 24, et qui a été faite par le Cabinet de Budapest, à l'aide-mémoire italien. J'en ai rendu compte au Département dans mon télégramme No 237².

Mon collègue anglais et moi avons naturellement accepté sans aucune objection toutes les explications du Prince de Castagneto, et nous sommes bornés à prendre acte que l'Italie, sortant de l'ombre, allait jouer ouvertement son rôle de médiatrice.

Mais cette médiation, si tôt qu'elle est venue au jour, a semblé aussitôt perdre une partie au moins de ses chances de réussite. En effet, d'une part, jamais le ministre d'Italie ne s'est montré plus déterminé qu'aujourd'hui à vouloir imposer à la Hongrie la volonté de l'Entente en vue de l'évacuation des Comitats, et il se serait même exprimé, je le sais, en termes très énergiques tout récemment auprès du Comte Banffy; d'autre part, la brusque entrée en scène de M. Benès qui, lui aussi, interviendrait actuellement à Vienne, est venue faire à l'Italie une concurrence à laquelle celle-ci ne s'attendait certainement pas. On dirait presque qu'un scepticisme de commande est venu voiler tout-à-coup la tentative de l'Italie, comme si un avortement en devait être la conséquence probable, qu'il s'agirait avant tout de dissimuler avec élégance. Sans doute, n'est-ce là jusqu'à présent qu'une hypothèse de ma part, car la situation pourrait encore évoluer différemment. Je ne fais que noter les apparences présentes. Quant à l'effet produit, il pourrait être défini de la manière suivante:

En provoquant des échanges de vues avec M. Benès ou en s'y laissant aller, le Gouvernement Hongrois a montré d'abord que, si heureux fût-il d'une intervention italienne, il en mettait en doute les résultats effectifs; et c'est bien dans ce sens qu'il conviendrait d'interpréter quelques paroles prononcées devant moi par le Comte Banffy „considérant la médiation tchèque comme une réserve”. En second lieu, une certaine irritation, — contre-coup assez inattendu — se manifesterait dans les hautes sphères politiques contre le Cabinet de Rome qui, après avoir fait à Budapest des offres aimables et secrètes, se joindrait néanmoins avec force aux diverses notes comminatoires, remises à la Hongrie par les Puissances. Double jeu déconcertant, dit-on ici. Les Hongrois ne sont peut-être pas les seuls à la penser.

¹ Documents non reproduits.

² Document non reproduit.

En résumé, s'il est impossible de prévoir quel sera le résultat effectif et final de l'offre de médiation italienne, on peut déclarer aujourd'hui que le rôle joué, ces derniers jours, par le Prince de Castagneto a vivement surpris tout le monde à Budapest, sans avoir encore rapporté certainement à son pays tout le bénéfice qu'il en espérait.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 39-42.

379

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 574-576.

Vienne, 3 octobre 1921, 19h. 40.
(Reçu: 4 octobre, 4h.)

Je réponds à vos télégramme 610 et 611² auxquels mes collègues et moi nous nous conformons.

Dès hier, le Gouvernement italien s'est assuré le consentement du Gouvernement autrichien (à sa) (médiation). Le marquis della Torretta ayant fait savoir au chancelier Schober que le comte Banffy acceptait en principe que des pourparlers eussent lieu à Venise sous la médiation italienne, le chancelier a répondu qu'il se rendrait lui-même à ce rendez-vous, s'il y avait lieu.

En me faisant part de cette nouvelle M. Biancheri m'a dit que d'après ce qu'il croyait savoir la médiation italienne reposait sur l'abandon d'Oedenburg à la Hongrie moyennant des compensations économiques à l'Autriche.

D'après nos informations le Chancelier aurait discuté à titre privé avec M. Gratz avant-hier un compromis reposant sur les bases suivantes:

1° — retrait des troupes régulières et des bandes hongroises de tout le territoire des Comitats.

2° — plébiscite pour Oedenburg et Zinkendorf. Au cas où il serait favorable à la Hongrie, celle-ci conserverait la souveraineté sur ce district qui conserverait le même régime économique et douanier que le territoire autrichien.

3° — règlement amical de toutes les questions en suspens, notamment en ce qui concerne un traité de commerce, l'échange du bassin d'Abstall contre le (1 gr. fx)³ du Baranya et le droit aux réparations.

L'Autriche n'admettrait pas sans compensation la remise d'(Oe)denburg et de Zinkendorf alors même que le plébiscite lui serait défavorable dans l'état d'anarchie où la Hongrie a rejeté tout le pays des comitats.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 55-57.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Prague.

² Document non reproduit.

³ Lacune de déchiffrement.

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 1640.

Rome, 3 octobre 1921, 21h. 30.

(Reçu: 4 octobre, 1h. 25.)

L'Ambassadeur d'Angleterre² a reçu de son Gouvernement l'instruction de consulter le Gouvernement italien sur l'opportunité de demander à la Hongrie et à l'Autriche de lever le séquestre sur les biens de l'ex-Empereur Charles ou de lui constituer une rente. Il s'est acquitté hier de cette communication auprès du Marquis della Torretta. Le Ministre des Affaires Étrangères lui a répondu que les Alliés, qui ont interdit à la Hongrie et à l'Autriche de choisir Charles Ier pour souverain, ne pouvaient pas leur demander de pourvoir seules à son entretien. C'était, a-t-il ajouté, les États successeurs qui avaient intérêt à éloigner Charles Ier de ses anciens États. Donc, c'était à eux qu'il fallait s'adresser pour procurer des ressources à l'ex-souverain, et alors, on pourrait demander à la Hongrie et à l'Autriche d'y contribuer pour leur part.

Sir G. Buchanan m'a parlé de cet entretien. Je lui ai dit que le Marquis della Torretta m'avait répondu de la même manière il y a que quelque temps.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 117.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 184.

Vienne, 4 octobre 1921.

J'ai l'honneur de faire parvenir ci joint à Votre Excellence la copie de plusieurs documents³ relatifs aux Comitats hongrois, qui m'ont été adressés en dernier lieu par le Ministère Fédéral des Affaires Étrangères.

Le 28 Septembre, le Chancelier⁴ a cru devoir attirer encore spécialement l'attention des Légations alliées sur l'enlèvement par les bandes hongroises de neuf gendarmes en territoire autrichien. Cet incident, venant après quelques autres du même genre, fait voir que, en deça même de ses anciennes frontières, l'Autriche est désormais exposée à des

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Prague, à Vienne, à Budapest, à Bucarest, à Belgrade.

² Sir G. Buchanan.

³ Document non reproduit.

⁴ J. Schober.

coups de mains, de la part de gens qui, inconsciemment ou non, se trouvent engagés la responsabilité du Gouvernement Hongrois lequel ne saurait invoquer le manque d'organisation actuel du royaume de St Étienne pour se soustraire Hongrois. Ce n'est pas en effet à une nouvelle guerre ni à une conquête qu'il a été convié par les signataires des traités de St Germain et de Trianon. Le simple bon sens lui interdit d'ailleurs de rien faire pour accentuer la rupture que ses ennemis voudraient voir définitive entre l'Autriche et la Hongrie. Quant à laisser ses nationaux réduits à de médiocres moyens de défense, se mesurer avec des gens aussi querelleurs et belliqueux que les Hongrois, le Gouvernement de Vienne n'y songe naturellement pas, car l'insuccès auquel ils seraient forcément exposés serait loin d'accroître leur prestige et de hâter en faveur de l'Autriche le règlement de l'affaire des Comitats.

À tous ceux qui veulent le pousser à des mesures extrêmes, le Chancelier Schober répond, avec un bon sens qu'on voudrait bien pouvoir rencontrer ailleurs à un tel degré, que les traités peuvent être mauvais, mais qu'il n'appartient pas au chef d'un Gouvernement vainqueur encore moins à ceux d'un Gouvernement vaincu, de les modifier dans les circonstances présentes. Pour sa part, il n'a jamais cessé de s'y tenir en les faisant respecter et exécuter. C'est la seule manière, selon lui, de maintenir actuellement l'ordre en Europe. Aussi attend-il avec la justice qui lui est due, ainsi qu'au pays qu'il gouverne et dont les droits sont pour le moment si outrageusement méconnus.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 96-97.

382

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 262.

Budapest, 4 octobre 1921.

Depuis mon dernier rapport No 252 du 20 sept.² j'ai déjà eu l'honneur, par mes télégrammes Nos 230, 5, 7, 244,³ 6⁴, 252⁵, 4⁶, 8, 9 et 261⁷ de mettre Votre Excellence au courant de l'évolution offerte pendant toute cette quinzaine par la question du transfert

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France aux États de la Petite Entente, à Rome, à Londres, à Berlin, à Madrid, à Bruxelles, à Washington, à Sofia, à Athènes, à Munich, à Varsovie.

² Document non reproduit.

³ Documents non reproduits.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 355.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 366.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 367.

⁷ Documents non reproduits.

des Comitats Occidentaux à l'Autriche. Je jetterai cependant aujourd'hui un coup d'œil d'ensemble sur les récents événements avant d'en arriver aux observations que me suggère la situation présente.

Ces deux dernières semaines ont été caractérisées surtout par le développement des bandes irrégulières dans la partie ouest des Comitats. Enhardis par l'attitude des gendarmes autrichiens qui s'étaient d'ailleurs retirés à la suite des coups de mains de Kirschlag [Kirchschlag] et d'Agensdorf [Agendorf], les partisans ont fini par prendre possession complète du pays à l'ouest de la ligne A), procédant d'ailleurs le plus souvent avec ordre et discipline, si l'on excepte peut-être quelques excès sans lendemain. Les Généraux alliés à Sopron sont unanimes sur ce point: les bandes se sont conduites presque toujours avec correction, d'ailleurs sous le contrôle secret mais certain des autorités régulières hongroises. Des gendarmes plus ou moins camouflés ont été souvent, en effet, jusqu'à se joindre à elles, et il paraît difficilement contestable que le Comte Sigray et le Commandant Ostenburg aient eu des rapports fréquents avec les chefs de ces partisans.

Malheureusement ces bandes sont devenues de plus en plus nombreuses. Quoique un chiffre ne puisse guère être indiqué en toute certitude, on peut dire que ces irréguliers disséminés sur tout le territoire doivent représenter aujourd'hui de 3 à 5.000 hommes bien armés et résolus. Malgré les protestations que le Gouvernement Hongrois n'a pas cessé de faire à ce sujet vis-à-vis des représentants alliés, des renforts de volontaires ont évidemment afflué en Hongrie Occidentale, d'une manière continue, pendant toute cette dernière période.

La conséquence a été que, l'Autriche ayant déclaré d'avance qu'elle refuserait, dans ces conditions, de signer le protocole de transfert, les Généraux alliés ont risqué de se trouver à Sopron dans une situation tout-à-fait anormale, au moment du retrait des unités régulières hongroises des Comitats. Sans troupes à leur disposition, ils paraissent pouvoir tomber à la merci des bandes, tout en devenant, du moins d'après une théorie qu'ont bien voulu réfuter les télégrammes Nos 254, 255 et 256 du Département¹, les détenteurs juridiques d'une région que, après avoir reçue de la Hongrie, ils n'étaient pas encore à même de transférer à l'Autriche récalcitrante. Or, en dehors de toute question de sécurité personnelle, il était permis de se demander si une pareille situation se conciliait avec la dignité des Généraux alliés. Enfin, même si les bandes étaient destinées à se comporter avec une entière correction, n'existait-il cependant pour la population aucun danger d'abus ou de spoliations quelconques?

C'est bien ainsi que les Généraux alliés envisageaient les choses, au lendemain des deux dernières notes² remises par la Conférence des Ambassadeurs au représentant du Gouvernement Hongrois à Paris³. Le Cabinet de Budapest avait, en effet, clairement laissé entendre qu'à l'issue du délai fixé par les Puissances, toutes les mesures seraient prises pour l'évacuation des Comitats par les forces hongroises, réserves faites pour les bandes sur lesquelles, avec quelque exagération d'ailleurs, il se déclarait impuissant.

¹ Documents non reproduits.

² Voir à ce sujet les documents reproduits ci-dessus sous les N^{os} 318 et 340.

³ I. Praznovszky.

Dans la réalité, le problème s'est présenté heureusement d'une manière un peu différente, hier, 3 Octobre, après que les Généraux alliés et le délégué du Gouvernement Hongrois eurent signé le protocole de transfert, malgré l'abstention de l'Autriche. Mes collègues britannique¹, italien² et moi avons en effet réussi à démontrer aux Généraux que, contrairement à une théorie qu'ils avaient, un moment, essayé de soutenir, ils étaient dans l'obligation de signer le protocole avec la Hongrie, sans se préoccuper du Gouvernement de Vienne. Toutes ces questions au surplus ont déjà été exposées, en leur temps, à Votre Excellence, par mes différents télégrammes et je n'y reviendrai pas. Pour en revenir à la situation embarrassante dans laquelle se trouvaient les Généraux, elle s'est dénouée hier de la manière suivante:

Tout d'abord, les télégrammes Nos 426 et 427 du Département³ leur ont démontré que, en dépit de son abstention, l'Autriche devenait, à la suite de la renonciation officielle de la Hongrie aux Comitats, propriétaire légale de ce territoire, par simple application du traité de Trianon. Les Généraux n'étaient donc plus détenteurs juridiques des Comitats et continuaient seulement à représenter l'Entente à Sopron, jusqu'au jour où serait effectuée la prise de possession effective par l'Autriche. En second lieu, devant la nécessité d'assurer une protection éventuelle à la population de Sopron, et notamment à sa partie israélite contre laquelle un pogrom avait été déjà préparé, les Généraux ont dû demander aux autorités hongroises régulières de laisser à leur disposition un bataillon de gendarmes, placé, dès cet instant, sous le commandement d'officiers alliés. Environ 800 gendarmes hongrois sous les ordres du Colonel français Gothié, sont ainsi restés à Sopron pour empêcher les troubles, qui, nous ont assuré avec insistance les Généraux, se seraient aussitôt traduits, pour commencer, par un massacre de juifs.

J'avoue que, ainsi qu'en témoigne mon télégramme No 261, mes collègues et moi avons d'abord été un peu étonnés de cette initiative des représentants militaires de l'Entente dans les Comitats, et que nous leur avons signalé aussitôt combien elle nous semblait contraire aux instructions de la Conférence des Ambassadeurs, l'évacuation du territoire ne pouvant pas, à première vue, être considérée comme réellement effectuée, aussi longtemps que tout un bataillon de gendarmes hongrois y demeurerait, sous quelque prétexte que ce fût. Mais les Généraux ont invoqué alors le cas de force majeure, arguant que leur responsabilité les forçait à cette initiative, en vue d'éviter, avant toutes choses, des excès probablement sanglants. Il ne nous restait, dans ces conditions, qu'à prendre acte d'une pareille nécessité, et à en rendre compte à la Conférence des Ambassadeurs.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui 4 Octobre, lendemain du jour où l'évacuation des Comitats par les unités régulières hongroises est un fait accompli, les bandes persistent dans les Comitats sur la totalité desquels, à l'exception de la ville de Sopron, leur pouvoir s'est maintenant étendu. C'est à cause de leur présence que l'Autriche a refusé de signer le protocole de transfert. La Hongrie, bien qu'elle se prétende impuissante sur ces bandes, a-t-elle donc vraiment obéi à l'ultimatum des Puissances?

¹ Th. B. Hohler.

² Le prince Castagneto.

³ Documents non reproduits.

À l'origine, quand les premières bandes se sont formées, la complicité, au moins tacite, du Gouvernement Hongrois ne m'a pas semblé douteuse. À cet instant, le Gouvernement aurait pu endiguer le mouvement, au lieu de le laisser se développer par mauvaise volonté et dans l'idée assez puérile d'embarrasser quelque peu la bravoure autrichienne. Mais le parti militaire, une fois lâché, est vite devenu le maître de la situation, comme l'ont déjà signalé mes télégrammes, et, si le Gouvernement Hongrois exagère bien évidemment quand il soutient que le Régent¹ lui-même est désormais sans aucune autorité sur les partisans disséminés dans les Comitats, il est certain que de grandes difficultés s'opposent à ce que, du jour au lendemain, les bandes renoncent à une existence presque aussi fructueuse qu'agréable, car elles agissent comme en pays conquis, sans aucun risque à courir de la part des Autrichiens, et avec l'esprit d'aventure qui caractérise la mentalité magyare.

La persuasion étant ainsi d'un emploi peu aisé auprès des bandes, à moins que l'Entente n'use d'une assez longue patience, il ne reste donc, pour réduire ces irréguliers, que la force, ou les résultats d'une médiation entre la Hongrie et l'Autriche. Le recours à la force offre des objections: impuissance morale et matérielle des Autrichiens, péril extrême, pour la paix de l'Europe Centrale, d'une intervention armée de la Petite Entente. Je ne pense pas utile de m'étendre sur ce dernier sujet. Une pareille intervention serait, selon moi, le moyen extrême à employer, parce que dans l'état actuel de l'opinion magyare, toute la Hongrie se lèverait probablement, au risque de courir à la suprême catastrophe nationale.

Une médiation semblerait plus propice. Celle de M. Benès a malheureusement échoué, devant les objections du Gouvernement Yougoslave, ainsi du moins qu'on me l'a assuré. Je ne puis, pour ma part, que le regretter très vivement, car le rôle joué par M. Benès, s'il avait pu être tenu jusqu'au bout, aurait été éminemment bienfaisant, non seulement pour l'apaisement des passions actuelles, mais encore en vue d'un rapprochement entre la Hongrie et la Tchéco-Slovaquie.

Reste la médiation italienne. Il y a quelques jours, elle paraissait, à certains indices, n'inspirer qu'une confiance médiocre au Gouvernement Hongrois; mais, du jour où le Prince de Castagneto a déclaré, peut-être un peu trop vite, au Comte Banffy, que le Gouvernement Italien offrait de réunir à Rome ou à Venise, sous sa présidence, des délégués autrichiens et hongrois pour arriver à un accord, le Cabinet de Budapest a tourné de nouveau avec ardeur tous ses espoirs de ce côté.

Aux dernières nouvelles que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par le télégraphe, cette médiation serait en bonne voie. La Conférence des Ambassadeurs se serait même déjà prononcée pour la mise en œuvre de cette médiation, réserves faites toutefois pour le consentement définitif de l'Angleterre. Je souhaite vivement, en ce qui me concerne, que Lord Curzon ratifie cette première décision de la Conférence des Ambassadeurs. En effet, une médiation ayant pour résultat assez probable aujourd'hui, d'après mes renseignements, de laisser la ville de Sopron à la Hongrie, aurait pour conséquence presque immédiate d'apaiser l'opinion hongroise et de supprimer la cause principale pour laquelle les bandes se maintiennent dans les Comitats. Ce serait assurément

¹ M. Horthy.

le meilleur gage d'une évacuation complète et définitive par la Hongrie, en même temps que de la prise de possession des Comitats par l'Autriche, c'est-à-dire de l'application de la dernière clause du traité, à exécuter par la Hongrie, sauf pour ce qui touche l'unique ville de Sopron, avec le consentement d'ailleurs de la partie adverse. Dans le cas, au contraire, où la médiation italienne n'aboutirait pas, il faudrait s'attendre à la prolongation des difficultés actuelles, peut-être même à leur aggravation.

Je me permettrai, en terminant, d'examiner rapidement si l'Italie, en supposant que sa tentative aboutisse à l'accord qu'elle espère, en tirera un très grand bénéfice.

Les hommes d'État Hongrois, qui ont suivi les choses de près, auront certainement une reconnaissance passagère pour le Cabinet de Rome, mais elle ne s'étendra pas à la masse ignorante et très hostile à l'Italie. Eux-mêmes, après le premier moment passé, se reprendront assez vite dans leur haine pour un pays qu'ils continuent à mépriser, d'ailleurs injustement, puisque leurs soldats n'ont pas tenu, en fin de compte, devant les siens. J'ajoute que, dans toutes ces négociations et depuis le premier jour, la versatilité italienne a été telle qu'elle ne peut guère ne pas avoir frappé les yeux des personnes les moins averties, et les membres du Gouvernement Hongrois ne sont pas de celles-là. La subtile et active diplomatie italienne contient toujours une part de jonglerie, trop visible pour donner à son égard la confiance qu'inspire la vraie force et qui est la base du prestige. Ce n'est donc pas, je crois, encore demain, à supposer même que les événements se déroulent exactement suivant le plan italien, que nos voisins du Sud passeront à Budapest, ainsi qu'ils s'y efforcent ardemment, pour la première Puissance de l'Europe.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 81-90.

383

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 250.

Prague, 4 octobre 1921.

La décision de la Conférence des Ambassadeurs confiant à l'Italie le soin d'accommoder l'Autriche et la Hongrie a certainement surpris M. Benès, sans qu'il en témoigne d'ailleurs aucune mauvaise humeur.

Il m'a rappelé l'histoire de la question: le 18 Septembre, le Comte Szapary, lui demandait s'il consentirait à employer ses bons offices à régler la question du Burgenland. D'après M. Benès, le Comte Szapary ignorait à ce moment l'offre de médiation faite à Budapest le 16 Septembre par le Marquis della Torretta (télégramme du Département N° 431²). Le Ministre tchécoslovaque, voulant s'assurer avant tout des dispositions de

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Vienne, à Budapest, à Bucarest, à Belgrade.

² Document non reproduit.

l'Autriche, s'aboucha le 23 Septembre à Hainburg avec le Chancelier Schober. C'est à l'issue de cette entrevue que le Comte Szapary, qu'il avait fait venir à Bratislava pour lui en communiquer le résultat, l'informe de l'offre italienne, qu'il venait d'apprendre à Budapest. M. Benès déclara immédiatement à son interlocuteur que dans ces conditions il n'irait pas plus avant, et qu'il engageait la Hongrie à accepter la médiation italienne. Sur les instances du Comte Banffy, à qui celle-ci ne paraissait pas souhaitable, il eut une entrevue avec le Ministre hongrois à Brno le 26 Septembre, dans laquelle comme le disait mon télégramme N° 152¹ il évita de s'engager, tant en raison du doute qui planait sur l'attitude de l'Italie, qui n'avait ni déclaré ni démenti son offre d'intervention, que du contenu de la Note de la Conférence des Ambassadeurs² condamnant toute action isolée, sans préciser qui elle visait ainsi. Aussitôt après cette entrevue, il adressa aux Grandes Puissances sa Note du 28 Septembre³. Il attendait leur réponse pour accepter, ce qu'il n'avait pas encore fait, la médiation que les deux parties intéressées lui avaient déjà formellement offerte. Il n'a donc pas eu, comme le disait le Chancelier Schober à notre Ministre à Vienne⁴ (Télégramme N° 487⁵) à la retirer et il a ajourné l'entrevue qu'il devait avoir prochainement avec M. Schober pour qu'on ne puisse pas le soupçonner de manœuvres quelconques. Le Ministre d'Italie à Prague⁶ lui a d'ailleurs déclaré, de la part de son Gouvernement, que sa conduite avait été parfaitement correcte.

Je ne sais si on pourrait en dire autant de l'Italie, mais l'interview donnée par M. Bordonaro d'ailleurs au Tagblatt journal allemand de Prague, dont la traduction est ci-jointe⁷, laisse percer un certain embarras: il a dû être assez désagréable à mon Collègue d'avoir à expliquer comment l'offre italienne à l'Autriche et à la Hongrie dont on n'avait pas fait état pendant quinze jours se trouvait subitement avoir l'avantage de l'antériorité sur la demande de médiation adressée par les Gouvernements de ces deux pays à M. Benès. Celui-ci, comme je l'ai dit, n'en montre pas de rancune, mais il a été visiblement satisfait d'apprendre de moi d'après le télégramme N° 495 de Votre Excellence⁸ que sur la proposition du délégué français, la Conférence avait décidé de le remercier de ses bons offices et m'a demandé si la Conférence lui en ferait part directement, ce dont j'ai cru pouvoir l'assurer.

Votre Excellence m'avait fait connaître (télégramme N° 443⁹) que le Chargé d'Affaire d'Italie avait montré une certaine mauvaise humeur à l'annonce de l'entrevue du Chancelier Schober avec M. Benès, et avait tenté de l'en détourner. Mon Collègue de

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 357.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 350.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 364.

⁴ P. Lefèvre-Pontalis.

⁵ Document non reproduit.

⁶ Bordonaro.

⁷ Document non reproduit.

⁸ Document non reproduit.

⁹ Document non reproduit.

Roumanie¹ m'a confié que, des télégrammes qu'il avait reçus récemment de son Gouvernement, il induisait que le Ministre d'Italie à Bucarest² cherchait à exciter le Gouvernement Roumain contre M. Benès à propos de son action médiatrice, et à susciter des dissentiments dans la Petite Entente. Il est probable que la même malveillance a dû se manifester aussi à Belgrade, et on peut en conclure que le but de l'Italie a bien été de se mettre au travers de la médiation de M. Benès dès qu'elle a paru pouvoir réussir, comme de dissocier la Petite Entente du jour où elle a dû renoncer à l'espoir de la conduire (voir mon rapport N° 242 du 20 Septembre³).

[...] ⁴ l'assurance que son action était parfaitement correcte et servait exclusivement l'intérêt de la paix et l'exécution des Traités.

6 — La Conférence des Ambassadeurs a décidé de remercier le Président du Conseil Benès pour son action loyale et utile à la paix.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 91-93.

384

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 189.

Vienne, 5 octobre 1921.

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence des télégrammes 614, 618 et 621⁵ par lesquels Elle a bien voulu me faire connaître dans quelles conditions s'exécutaient les dernières décisions prises par la Conférence des Ambassadeurs, au sujet de la remise des Comitats Hongrois aux Généraux Alliés.

Il semble résulter des faits que, sur ce territoire devenu en droit autrichien par la ratification du Traité de Trianon, la seule autorité qui puisse s'exercer désormais légalement, jusqu'à ce que l'Autriche ait pris effectivement possession des Comitats, est celle de la Commission Interalliée.

C'est bien ainsi que le comprend le Gouvernement Autrichien, qui n'entend toujours prendre ses responsabilités que lorsque les Puissances lui auront remis le territoire qui lui revient, libéré des bandes qui l'occupent encore actuellement.

¹ C. Hiott.

² A. Martin-Franklin.

³ Document non reproduit.

⁴ Il manque une partie du texte.

⁵ Documents non reproduits.

Le Chancelier¹ a fait parvenir aux Légations Alliées un mémoire sur l'organisation des bandes dans la Hongrie Occidentale, que je m'empresse de faire parvenir, ci-joint² à Votre Excellence.

Il ne semble pas que les Hauts-Commissaires à Budapest³ se soient fait en dernier lieu beaucoup d'illusions sur les moyens dont disposait le Gouvernement Hongrois pour chasser ces bandes des Comitats, ni sur la bonne volonté qu'il aurait mise à s'y employer.

Ainsi que l'indique fort bien M. Fouchet dans un de ses derniers télégrammes, c'est à la force armée que les Alliés devront forcément recourir, si les efforts actuels de la Commission des Généraux ne donnent aucun résultat.

Il n'est personne à Vienne qui ne soit depuis longtemps convaincu de cette nécessité, car nul ne doute ici que les Puissances de l'Entente, considérant comme indispensable que le Traité de Trianon soit exécuté dans toutes ses clauses, ne fassent tout ce qu'imposent les circonstances pour que la liquidation des bandes, aussi bien en Hongrie que dans les Comitats, ne soit pas plus longtemps différée.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 110.

385

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE⁴

T. N° 5 Extrême urgence.

Paris, 6 octobre 1921, 17h. 15.

De la part de la Conférence des Ambassadeurs.

Le Gouvernement britannique ayant fait connaître qu'il acceptait la proposition italienne, les Ministres alliés sont invités à faire sans retard la démarche prévue par le télégramme N° 610 (Vienne)⁶

421 (Budapest)⁷

Une incertitude subsiste seulement sur le lieu de la réunion de la Conférence projetée: le Gouvernement britannique exprime le vœu que la réunion ait lieu à Venise; des conversations se poursuivent entre les Puissances à ce sujet.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 121.

¹ J. Schober.

² Document non reproduit.

³ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁴ Le télégramme a été envoyé à Vienne (N° 626), à Budapest (N° 440), et communiqué à Prague (N° 513), à Belgrade (N° 683), à Bucarest (N° 599), à Rome (N° 3103), à Londres (N° 3462).

⁵ Voir la note précédente.

⁶ Document non reproduit.

⁷ Document non reproduit.

386

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 581.

Vienne, 7 octobre 1921, 8h. 25.

(Reçu: 7 octobre, 11h. 30.)

Le Chancelier¹ a fait connaître aujourd'hui aux légations alliées que depuis hier matin, des bandes hongroises tirent sur les troupes autrichiennes cantonnées à Bruck sur la Leitha. Comme elles se servent de mitrailleuses, la population de Bruck se sent menacée. Le Gouvernement autrichien proteste énergiquement contre ces actes qu'il qualifie de violation du droit des gens et dont il attribue la responsabilité en premier lieu au Gouvernement hongrois.

Il attire d'autre part l'attention sur la situation périlleuse où se trouvent par suite des procédés des bandes, les villes situées le long de l'ancienne frontière.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 133.

387

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 266-268.

Budapest, 7 octobre 1921, 13h. 30.

(Reçu: 8 octobre, 10h. 45 par T.S.F., 10h, 21h. 15.)

Pour la Conférence des Ambassadeurs, de la part des représentants diplomatiques alliés:

„Il résulte d'un communiqué officieux (paru) dans la presse hongroise que, à la suite de la signature du protocole de transfert par la Hongrie, le Gouvernement hongrois se considérerait désormais comme libéré (de ses) obligations et entièrement irresponsable des événements qui pourraient se (produire) dans les Comitats.

(Nous) nous sommes aussitôt rendus chez le Ministre des Affaires étrangères³ pour lui signaler qu'il (n')était nullement permis au Gouvernement hongrois de se désintéresser de la question des bandes dont il avait (au moins) toléré la formation, et que la 2ème note

¹ J. Schober.

² La copie a été envoyée à l'état-major de l'Armée 2° Bureau.

³ M. Bánffy.

remise par la Conférence des Ambassadeurs au représentant hongrois à Paris¹ avait, d'ailleurs, été formelle sur ce point en invitant le Gouvernement hongrois à opérer sans retard le retrait de ces bandes.

Nous avons enfin déclaré au comte Banffy (que les) mesures les plus sévères devaient être prises d'urgence par le Gouvernement hongrois pour empêcher les volontaires de continuer à se rendre dans les Comitats."

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part des Représentants diplomatiques alliés:

„Le Ministre d'Angleterre² ayant été avisé par un télégramme de Londres de l'adhésion du Gouvernement britannique à la proposition de médiation italienne, nous nous sommes rendus hier soir chez le Ministre des Affaires étrangères, en conformité des instructions de la Conférence des Ambassadeurs, pour inviter le Gouvernement hongrois à envoyer en Italie des représentants qualifiés pour conclure un accord avec les représentants du Gouvernement autrichien sur la question des Comitats.

Le Ministre des Affaires étrangères nous a répondu que, cette proposition rencontrant le plein agrément du Gouvernement hongrois, il en exprimait sa reconnaissance aux Puissances alliées, et que les mesures nécessaires allaient être prises d'urgence pour l'envoi en Italie d'une délégation hongroise."

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part des représentants diplomatiques alliés:

„En raison du prochain départ pour l'Italie des délégués autrichiens et hongrois en vue de régler l'affaire des comitats, le Gouvernement hongrois nous a priés d'obtenir l'ajournement de la réunion, projetée à Gratz [Graz] pour le 11 octobre, de la Commission de délimitation entre l'Autriche et la Hongrie. Le Gouvernement hongrois craint, en effet, que les débats prévus à cette dernière réunion fassent double emploi avec les pourparlers sur le point d'être engagés en Italie.

Nous serions donc reconnaissants à la Conférence des Ambassadeurs de vouloir bien prescrire les mesures nécessaires pour (ajourner) (provisoirement) la réunion de Gratz."

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

¹ I. Praznovszky.

² Th. B. Hohler.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^{os} 582-583.

Vienne, 7 octobre 1921, 18h. 30, 18h. 40.

(Reçu: 7 octobre, 21h. 15.)

Le Gouvernement autrichien paraît surpris que les puissances et en particulier l'Italie ne tiennent pas davantage compte de ce qui s'est passé dans les comitats pendant les dernières semaines et de l'état général de malaise qui en résulte pour le pays tout entier.

Il était tout d'abord disposé à envisager le principe de certaines concessions, que la violation du traité de Trianon et les insultes continuelles qu'il a reçues lui rendent pour le moment impossibles. Le Gouvernement autrichien n'(mot passé)² pas en effet que le Gouvernement hongrois n'ait plus de responsabilité vis-à-vis de lui du fait qu'il ait retiré ses troupes régulières et signé un protocole.

Tant que des bandes hongroises organisées ou soutenues par les autorités de Budapest continuent à franchir la frontière et menacent maintenant même les environs de Vienne, il ne peut être question pour le Gouvernement autrichien, qui serait désavoué par la population tout entière, d'admettre le principe d'une concession quelconque à la Hongrie.

Dans ces conditions, mes collègues et moi nous nous demandons quelles peuvent être les chances de succès de la médiation italienne au moment où la situation devient si sérieuse que les ouvriers pris de panique cherchent à s'armer et à provoquer la grève générale par crainte d'une invasion hongroise et d'un coup de main monarchique et alors qu'au Tyrol et à Salzbourg l'action séparatiste devient de plus en plus active et menaçante.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 134-135.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N^{os} 585-586.

Vienne, 8 octobre 1921, 14h. 50.

(Reçu: 8 octobre, 18h. 10.)

Voici la réponse du Chancelier Schober à la communication de la Conférence des Ambassadeurs que je lui ai faite hier et que mes deux collègues lui ont faite également:

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée, 2^e Bureau.

² Lacune de déchiffrement.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, à Bucarest, à Londres, à Prague, à Rome.

„La proposition de la Conférence des Ambassadeurs est considérée par elle comme une suite à sa note du 28 septembre dernier¹ d'après laquelle des négociations pareilles entre la Hongrie et l'Autriche auraient pour but de régler les questions de détail qui résultent du transfert des comitats.

Mais depuis qu'il a été question pour la première fois d'une médiation dans les affaires du Burgenland, les événements déplorablement dont ce territoire a été le théâtre ont rendu plus difficiles et plus ardues des négociations à ce sujet.

En présence de (l')acte formel par lequel la Hongrie a remis les Comitats occidentaux à la Commission des généraux alliés, le Gouvernement autrichien ne saurait se départir du point de vue auquel il s'est toujours placé dans cette question et doit insister sur le transfert effectif et sur les garanties à donner à une possession pacifique des territoires en question.

À la suite du désarmement qui lui a été imposé par les puissances, l'Autriche se trouve dans l'impossibilité d'agir par elle-même pour faire valoir ses droits. Elle doit donc s'en remettre aux puissances quant aux moyens d'obtenir la mise à exécution des traités de paix.

C'est dans cet ordre d'idées que le gouvernement autrichien envisage la proposition tendant à une réunion de délégués autrichiens et hongrois sous la présidence de M. le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie² et se déclare prêt (à) accepter cette invitation.

À cet effet, je m'empresserai de me rendre à l'endroit qui me sera désigné par S.E. M. della Torretta.³

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 145-146.

390

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N^{os} 587-588.

*Vienne, 8 octobre 1921, 18h.
(Reçu: 8 octobre, 21h. 15, 21h.)*

La réponse du Gouvernement autrichien à la Conférence des Ambassadeurs contient une allusion (à l')impossibilité où se trouve l'Autriche d'agir par elle-même à la suite du désarmement qui lui a été imposé par les Puissances.

Il ne saurait en effet être question des gendarmes autrichiens, nullement préparés à cela, pour lutter contre les bandes solidement organisées et bien armées. Les suggestions de notre Haut-Commissaire à Budapest⁴ ne peuvent donc être retenues.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 362.

² Le marquis Della Torretta.

³ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée, 2^e Bureau.

⁴ M. Fouchet.

Pour la défense de ses frontières actuelles le Gouvernement autrichien ne (dispose) (que de) 18.000 hommes de Wehrmacht aussi peu entraînés que possible mais qui, en (l')espèce suffiraient à la rigueur pour des opérations défensives. C'est tout ce qu'on en saurait attendre.

Aussi le Chancelier¹ a-t-il cru devoir me prier d'attirer l'attention de V.E. sur les conséquences d'une invasion éventuelle des bandes à Wiener-Neustadt ou à Vienne, invasion que certaines proclamations hongroises de tendances monarchiques, répandues en territoire autrichien font depuis quelques jours entrevoir et dont la probabilité serait établie, d'autre part, par des informations sûres parvenues à la Direction de la police à Vienne.

La crainte (de l')invasion des bandes et de leurs pillages agit sur la population ouvrière autrichienne de telle façon que sous l'influence des éléments communistes elle tend à s'affoler et à prendre des mesures extrêmes.

La chute de la couronne et l'élévation incroyable du prix de la vie exercent en même temps dans ces milieux une influence jusqu'alors inconnue.

AG.7N3094. Dossier 3. sans f. Télégrammes A.E.

391

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1664.

*Rome, 8 octobre 1921, 15h. 20.
(Reçu: 8 octobre, 17h. 15.)*

Le Chargé d'affaires d'Autriche est venu dire hier soir au Marquis della Torretta que son Gouvernement l'avait chargé de signaler au Gouvernement italien des appels à l'insurrection lancés par les chefs de bandes hongroises dans les Comitats hongrois et même des préparatifs en vue de faire envahir par les bandes d'irréguliers la région autrichienne de Wiener-Neustadt. Le Chargé d'affaires d'Autriche a même parlé de la menace d'une marche des bandes sur Vienne.

En me rapportant cette communication, le Marquis della Torretta m'a dit qu'il avait aussitôt télégraphié à Budapest pour recommander au Gouvernement hongrois d'user de toute son influence sur les bandes qui occupent les comitats hongrois et pour appeler l'attention sur les responsabilités de la Hongrie. Le Ministre des Affaires Étrangères a continué en me disant qu'il croyait que le Gouvernement autrichien exagérait et dramatisait un peu. Il a conclu en présumant que le représentant autrichien à Paris² avait dû faire une démarche similaire auprès du Gouvernement français.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 144.

¹ J. Schober.

² Eichhoff.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 270.

Budapest, 10 octobre 1921, 14h.

(Reçu: 11 octobre, Oh. 25.)

Le Comte Bethlen, Président du Conseil et le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères, sont partis hier soir, 9 octobre, pour Venise afin d'y rencontrer les délégués autrichiens et de régler avec eux la question des Comitats. Ils sont accompagnés du Ministre d'Italie¹.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 168.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. BENEŠ, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE TCHÉCOSLOVAQUIE

L. Sans N°

Paris, 11 octobre 1921.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Conférence des Ambassadeurs a été saisie par le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie² d'une proposition tendant à l'envoi immédiat en territoire italien d'un plénipotentiaire autrichien et d'un plénipotentiaire hongrois, pour régler sous ses auspices la question du Burgenland.

Cette proposition concrète, qui faisait suite aux négociations entamées depuis le milieu de Septembre par l'entremise du Marquis della Torretta, lui a paru de nature, étant donné les progrès déjà réalisés par ces dernières, à hâter un règlement que l'action simultanée de deux médiations eût pu compromettre. La Conférence l'a donc adoptée et en a aussitôt avisé les deux gouvernements intéressés.

Si, pour faciliter un règlement plus rapide d'un conflit dont la prolongation serait susceptible d'avoir pour la paix de l'Europe Centrale des conséquences graves, la Conférence a adopté la proposition qui lui était soumise, elle n'en a pas moins grandement apprécié l'initiative du Gouvernement tchéco-slovaque qui, préoccupé comme elle des conséquences possibles du conflit, était prêt à s'entremettre pour en hâter la solution. J'ai

¹ Le prince Castagneto.

² Le marquis Della Torretta.

l'honneur, au nom de la Conférence, de vous remercier d'avoir à cet effet offert vos bons offices, donnant ainsi une preuve nouvelle du souci qui anime le Gouvernement tchéco-slovaque de collaborer au rétablissement de la paix en Europe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. f. 211.

394

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 273-275.

Budapest, 13 octobre 1921, 19h.

(Reçu: 14 octobre, 1h. 15, 2h. 15, 3h. 40.)

Je me réfère au télégramme de Vienne transmis par votre télégramme N° 454².

L'amiral Horthy prête certainement son appui au colonel Pronay, de même que le Gouvernement hongrois est également complice des bandes. Mais, après avoir déchaîné le mouvement, le gouverneur (mots passés)³ maître, à cause de la surexcitation patriotique et des profits résultant de la vie de partisan.

Les meilleurs moyens pour faire rentrer les bandes en Hongrie consisteraient:

1°) dans un accord avec l'Autriche qui calmerait l'opinion publique hongroise;

2°) dans une mesure générale privant de leur solde les officiers hongrois en congé qui dirigent les bandes et en constituent même une partie. Le Gouvernement hongrois aurait déjà coupé les vivres à un certain nombre de ces irréguliers, mais ceux-ci trouvent des ressources dans le pays même, ainsi qu'auprès de certaines familles aristocratiques de la région.

Le Gouvernement hongrois n'en doit pas moins être toujours considéré comme (responsable) du maintien des bandes. Dans le cas où l'état de choses actuel se prolongerait, il conviendrait donc, selon moi, d'agir très énergiquement auprès du Cabinet de Budapest. Toutefois, un peu de patience me paraît encore préférable afin de ne pas envenimer inutilement une situation en voie de s'améliorer beaucoup.

La proclamation d'autonomie du colonel Pronay à Felsoer [Felsőőr] ne doit pas être prise beaucoup plus au sérieux que celle de M. Friedrich à Eisenstadt. Par contre, un danger me semble continuer d'exister réellement dans la possibilité d'une attaque brusquée de Vienne par les bandes du colonel Pronay (voir mon télégramme N° 253⁴).

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Rome, à Londres.

² Document non reproduit. Voir à ce sujet les télégrammes de P. Lefèvre-Pontalis reproduits ci-dessus sous les N° 386, 388-390.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 366.

Une communiqué officieux paru à midi publie les résultats suivants de la Conférence de Venise sur l'affaire des comitats:

- 1°) Désarmement et retrait des bandes;
- 2°) Constatation du fait par les généraux alliés;
- 3°) Huit jours après cette constatation, plébiscite à Sopron et aux environs, y compris Agendorf et Brennberg, sous le contrôle de la commission des généraux;
- 4°) Ouverture, dans deux semaines, de négociations à Vienne sur les questions financières. En cas de désaccord persistant après deux nouvelles semaines, les parties recourront à un arbitrage mixte.

La presse se déclare satisfaite de ce résultat.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 90. ff. 231-233.

395

RAPPORT DU GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST

D. N° 2526.

*Sopron, 14 octobre 1921.
(Reçu: 24 octobre 1921.)*

2° partie

XI. Opposition des bandes hongroises à l'occupation autrichienne

Des événements relatés au § X ci-dessus, il résulte que, le 29 août, les forces publiques hongroises avaient évacué, depuis minuit, la zone Ouest, dans laquelle la gendarmerie autrichienne, tenue en échec par les bandes de partisans hongrois, n'avait pénétré que partiellement.

La plus grande partie de cette zone était donc privée de toute force publique et livrée à l'autorité arbitraire des bandes.

L'attitude du Comte Sigray et du Lt-Colonel Ostenburg, Commandant le Bataillon de Gendarmerie de Réserve, devenait de plus en plus suspecte.

Ce bataillon, ancien bataillon de chasseurs, et celui du Commandant Pronay, tous deux troupes de confiance du Gouverneur Horthy, avaient été camouflés, en janvier en bataillons de gendarmerie de réserve, lors de la suppression des 7 bataillons de chasseurs de l'Armée Nationale. Ce sont des troupes d'élite, comprenant environ 900 hommes avec détachement de cavalerie et mitrailleuses. Leur désignation pour la Hongrie Occidentale, au début d'Août, avait paru au moins inopportune, en raison de la réputation d'irréductibilité de leurs chefs.

Le 28, au matin, le bataillon Ostenburg, jusque là dans la région d'Eisenstadt, était venu remplacer les troupes régulières à Sopron, en vue d'y assurer l'ordre, et, d'ailleurs, avec l'assentiment des Généraux alliés.

Sous le prétexte de rassurer la population inquiète du départ des troupes hongroises, le Comte Sigray passa, le 29 au matin, la revue du Bataillon Ostenburg sur la place Szechenyi (Pièces annexes n° 20, 21, 22 et 23)¹.

D'après la presse locale, Ostenburg, après un discours patriotique, assura la population qu'il resterait à Sopron ou n'en partirait que mort.

Le défilé fut précédé et suivi de toutes les sociétés magyares de Sopron, des jeunes filles de la ville, en costume national et d'une dizaine de mille d'habitants. Ce défilé passa et s'arrêta, d'ailleurs dans le plus grand ordre, sous les fenêtres de l'Institut, où siégeaient les Généraux alliés. Les cris habituels de „Nem, nem, soha!” (non, non, jamais!) poussés en passant devant l'Institut indiquaient suffisamment le but de cette manifestation.

Le Comte Sigray, immédiatement convoqué, prétendit n'en avoir pas été informé!

Invité à faire connaître s'il était en situation d'obtenir, avant minuit, le retrait de la totalité des troupes régulières et des bandes armées pour faire place, dans la zone Ouest, à la gendarmerie autrichienne (Pièce annexe n° 24), il affirma que la gendarmerie hongroise s'était déjà retirée à l'Est de la ligne „A” (ce qui était momentanément exact², mais affirma que les forces restées à l'Ouest étaient des bandes irrégulières et des populations insurgées, que ces bandes étaient entièrement désapprouvées par le Gouvernement, qu'il n'avait aucune action sur elles, qu'elles devaient être considérées comme francs-tireurs et traitées comme tels, mais qu'il appartenait à la gendarmerie autrichienne de rétablir l'ordre dans la zone Ouest (Pièce Annexe n° 25).

Il ajoutait qu'il était d'ailleurs disposé à demander à son Gouvernement le retour des troupes hongroises nécessaires pour nettoyer la zone Ouest, si les Généraux alliés en exprimaient le désir. Il démasquait ainsi de nouveau, son jeu.

La situation fut exposée à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe n° 26).

Les autorités hongroises, suivant désormais les instructions du Gouvernement hongrois, contrairement à celles du plan de transfert, le Représentant autrichien s'étant retiré, les Généraux privés de moyens de coercition assistaient donc, impuissants, aux événements. La question se posait donc de savoir s'il n'était pas contraire à la dignité des Alliés de continuer à séjourner à Sopron en affichant leur obligation de se laisser imposer la volonté de la Hongrie. Leur retour immédiat à Budapest, jusqu'à ce que la Hongrie se déclarât disposée à reprendre l'évacuation, aurait aggravé son cas et constitué une sorte d'ultimatum.

Les Représentants diplomatiques, immédiatement consultés, ne partagèrent pas cet avis. Les Généraux venaient d'ailleurs, d'ajourner eux-mêmes leur départ, estimant que leur présence et celle de leurs officiers détachés aurait, du moins, pour effet d'entraver les actes arbitraires des autorités hongroises et des bandes et permettrait de recueillir, sur place, tous renseignements utiles sur la situation.

¹ Les annexes du document ne sont pas reproduites.

² *Note du document*: Les détachements du Bataillon de gendarmerie Ranzenberger (interimaires de Pronay) qui étaient restés, le 28, dans la zone Ouest pour l'interdire aux Autrichiens, avaient été ramenés le soir à Nagyszentmihály par le Capitaine anglais Gundry-White.

Le 30 août, les bandes augmentaient d'activité et la gendarmerie autrichienne replié derrière la frontière, refusait, de nouveau, de se rendre aux exhortations des officiers alliés de venir occuper ses postes et de s'employer au rétablissement de l'ordre.

La colonne 6, installée depuis le 28 dans la région de Geresdorf [Gerersdorf], imitait les colonnes du Sud et se repliait à Kirchschlag (30 klm. O.S.O. de Sopron). Seule, la colonne 11, grâce à l'énergie du Lt-Colonel de Ligny, consentait à rester à Jennesdorf [Jennersdorf] (Gyanafalva — 12 klm. O. de Szentgottard [Szentgotthárd]).

Il y a lieu de noter ici, qu'outre son manque de valeur militaire, la gendarmerie autrichienne était livrée à elle-même. M. Davy s'était, en effet, retiré, dès le 28 avec ses fonctionnaires, à Mattersdorf, en dehors de la grande route Sopron—Wiener-Neustadt et centre dépourvu de moyens de communications mêmes téléphoniques. Il est donc resté plusieurs jours sans liaison avec ses forces et leur a donné l'exemple de la passivité.

Le 30 au matin, il avait fait demander aux Généraux, par son représentant, l'autorisation d'employer la Reichswehr, puisque la Gendarmerie restait impuissante.

Pour les motifs déjà donnés au § X, les Généraux s'y opposèrent de nouveau. Ils posèrent même, comme décision de principe, qu'il incombait à la Hongrie de tenir ses engagements en remettant la Hongrie Occidentale aux Généraux chargés de la transférer à l'Autriche. Il n'appartenait donc pas à l'Autriche de s'en emparer par les armes, mais seulement d'assurer l'ordre par sa gendarmerie et sa police dans sa zone d'occupation (Pièce annexe n° 27).

Le Chancelier Schober ayant saisi téléphoniquement les Généraux de la même demande, fut informé de la décision déjà prise.

Quant au Comte Sigray, il avait été prié, le matin même, d'inviter son Gouvernement à faire les déclarations les plus nettes sur ses intentions (Pièce annexe n° 28).

Il déclare alors qu'il venait de recevoir du Comte Bethlen l'ordre de nettoyer la *zone Est* dans les 24 heures et en profita pour demander le renforcement de sa gendarmerie par une partie des troupes ayant évacué le 27 (Pièce annexe n° 29).

Pour toute réponse, il fut aussitôt invité à transmettre au Gouvernement hongrois les conditions posées par les Généraux (Pièce annexe n° 30).

Les télégrammes n° 82 et 87 (Pièces annexes n° 31 et 32) ont rendu compte de cette phase à la Conférence des Ambassadeurs.

Cependant, le fonctionnement de l'État-Major des insurgés à l'Hôtel Pannonia contredisait les assurances de bonne foi du Comte Sigray. C'est, sans doute, pour ce motif que la Gendarmerie Ostenburg procéda, dans la journée, à un examen des papiers des voyageurs. L'État-Major dut quitter l'Hôtel, mais parut être transféré dans l'une des casernes de la ville.

Le 31 août, les Gouvernements autrichien et hongrois précisent leur point de vue:

Le Chancelier Schober et M. Davy en se plaignant des attaques auxquelles la gendarmerie autrichienne continue à être exposée;

le Comte Sigray, en se plaignant de ce que celle-ci ne se charge pas de rétablir l'ordre dans sa zone!!!...

M. Davy est invité à plus d'énergie, en prenant au moins possession des postes où la gendarmerie ne rencontre pas de résistance (Pièce annexe n° 33).

Mais le Chancelier Schober, qui signale des concentrations hongroises considérables, d'ailleurs inexistantes, dans la région de Szentghottard [Szentgotthárd], rappelle au contraire en deçà de la frontière tous les détachements de gendarmerie au Sud de Pinkafö inclus.

Quant au Comte Sigray, il affecte de déplorer l'abandon de la zone Ouest par la force publique autrichienne, et, en présence de la nécessité d'y assurer l'ordre, il met la gendarmerie hongroise à la disposition des officiers alliés, afin que, placée sous leurs ordres, la Commission n'ait plus d'objection contre son emploi.

Cette proposition est refusée.

Dans la nuit du 31 au 1er le notaire de Pusztaszentmihaly (30 klm O.S.O. de Szombathely) arrêté par un officier hongrois pour menées austrophiles était fusillé par son escorte. Cette question a été soumise aux Représentants diplomatiques de Budapest.

Par télégramme du 31 août (Pièce annexe n° 34), la Conférence des Ambassadeurs fut informée de la nouvelle attitude des autorités hongroises et autrichiennes.

Cette situation ne pouvait durer sans de graves complications. Il importait aussi de faire préciser les directives des Ministres alliés, qui avaient prescrit, le 28 août, d'ajourner la signature du protocole, mais de continuer les opérations de transfert, points contradictoires.

Je me rendis donc à Budapest le *1er septembre*.

Les Représentants diplomatiques réunis en Conférence plénière furent mis au courant des menées hongroises et de l'attitude autrichienne. Ils précisèrent leurs directives, approuvant, en somme, l'arrêt des opérations de transfert sur la ligne „A” (Pièce annexe n° 35).

Le Comte Bethlen ayant demandé à me voir, je ne manquai pas de lui récapituler toutes les menées et incidents qu'il avait tolérés et qui engageaient gravement la responsabilité du Gouvernement hongrois, au point que, fût-il de bonne foi, l'agitation organisée en Hongrie Occidentale lui serait imputée. Contre toute vraisemblance, il prétendit n'avoir pas été tenu au courant de la résistance projetée, résistance d'ailleurs organisée par Friedrich, son ennemi politique, et, dès que cette organisation lui avait été signalée, s'être opposée à l'entrée des bandes en Hongrie Occidentale. Il dut convenir cependant, que le départ de jeunesse chauvine de Budapest, était de notoriété publique, que la population était sceptique vis-à-vis de la presse représentant les bandes comme composées d'habitants exaspérés, que ses mesures de prohibition avaient été postérieures à l'entrée des bandes en Hongrie Occidentale, que leurs officiers étaient les mêmes que ceux qui avaient été à la tête des désordres de 1920-21 à Budapest.

Il me demanda alors quel moyen je jugeais efficace pour rappeler les bandes en Hongrie.

Au nom des Généraux alliés, je refusai le concours de la gendarmerie de réserve, désormais trop suspecte, mais j'admis l'envoi dans la zone Ouest, sous le Contrôle des officiers alliés, d'officiers hongrois choisis pour se rendre en zone Ouest et faire appel au patriotisme des partisans, en leur représentant que leur action, loin de concourir au maintien de l'intégrité de la Hongrie, exposait leur patrie aux pires événements, et menaçait son existence même.

Cette solution fut adoptée par le Président du Conseil et par les Généraux.

Cependant l'activité des bandes armées était encouragée par leur impunité, par le ton de la presse hongroise de Budapest qui exaltait leur héroïsme, par la passivité des habitants austrophiles qui redoutaient des représailles, par le concours que leur prêtaient les habitants hungarophiles et surtout par le refus persistant de la gendarmerie autrichienne de s'exposer à leur résistance.

En se retirant, conformément aux ordres du Chancelier Schober, les détachements autrichiens du Sud durent subir quelques escarmouches, *le 2 septembre*, et eurent encore quelques blessés.

Par contre, la gendarmerie autrichienne réussit à occuper sans résistance la totalité de la partie Nord de la zone Ouest.

Voir télégramme à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe n° 36).

Le 3 septembre au soir, le Comte Bethlen, Président du Conseil, se rendit à Sopron pour étudier la situation.

Dans la matinée du *4 septembre*, il me rendit sa première visite.

J'eus l'impression que, sans avouer avoir toléré l'organisation des désordres, il était sincèrement désireux d'y mettre fin.

Comme de coutume, le Gouvernement Hongrois s'était lancé aveuglement dans une aventure sans en étudier les conséquences et, en présence des menaces qui en résultaient pour l'avenir de la Hongrie, et désireux maintenant rétablir la situation, mais en était incapable (Pièce Annexe n° 37).

Admettant la sincérité des dénégations du Comte Bethlen, je lui signalai Szombathely, chef-lieu du district et poste normal du Comte Sigray, comme le foyer de l'irrédentisme et de la résistance au transfert de la Hongrie Occidentale. Et, comme il niait la coopération du bataillon de gendarmerie Ranzenberger avec les bandes, au moins dans la journée du 28 Août, je lui proposai d'aller s'en assurer sur place, près des officiers alliés qui en avaient été les témoins.

Après une visite au Général Ferrario, le Président du Conseil partit avant midi pour Szombathely, puis Nagyszentmihaly (23 km. O. de Szombathely) où avaient été immédiatement convoqués les officiers alliés du groupe.

J'appris, depuis, que le Comte Bethlen leur avait parlé de toutes choses, excepté du but de sa visite. Il était donc persuadé, contrairement à son affirmation, que la gendarmerie hongroise avait soutenu le 28 les bandes armées.

Cette nouvelle désillusion sur la sincérité du Gouvernement Hongrois devait pour quelque temps me faire perdre toute confiance dans ses meilleurs intentions (Voir pièce annexe N° 38).

XII. Première note de la Conférence des Ambassadeurs

J'avais appris le 1^{er} Septembre à Buda-Pest par les représentants diplomatiques qu'ils avaient reçu de la Conférence des Ambassadeurs une note¹ qu'ils devaient présenter au Gouvernement Hongrois. Mais le ministre d'Italie, Prince Castagneto en avait obtenu

¹ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 299.

l'ajournement parce qu'il ne la trouvait pas suffisamment énergique. Les ministres français¹ et britannique² et les trois généraux alliés estimaient au contraire, que la mise en demeure traduite par ces mots „la stricte exécution de ces engagements internationaux constituent pour *«l'existence de la Hongrie»*, la seule efficace sauvegarde”, était plutôt sévère.

Cette note fut cependant remise le 5 Septembre par les Ministres Alliés au Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères (Pièce Annexe N° 39).

Elle reprochait aux autorités hongroises d'avoir „toléré l'entrée en Hongrie Occidentale de Monsieur Friedrich, qui s'était mis à la tête du mouvement d'opposition, contre l'exécution du Traité et qui a pu impunément arriver dans les Comitats, ainsi que les chefs de diverses sociétés irrédentistes, de nombreux officiers et des civils sur les intentions subversives desquels aucun doute n'était possible”,

et reprenant le texte de la déclaration des généraux alliés au Comte Sigray, le 27 Août (Pièce Annexe N° 16) elle ajoutait que „de ce fait la Hongrie ... serait tenue responsable des troubles qui éclateraient dans les Comitats avant comme après le transfert. Les nouvelles demandes formulées par le Gouvernement Hongrois n'étaient qu'un moyen dilatoire pour se soustraire à l'exécution stricte du Traité”.

Le Gouvernement Hongrois était enfin invité à répondre et à achever, sans aucun retard l'évacuation des Comitats.

Il ne se décida à répondre que le 11 septembre.

Les généraux alliés n'apprirent que le 15, par la presse hongroise, le texte de cette réponse. C'était un tissu d'inexactitudes.

Le gouvernement hongrois s'élevait contre la responsabilité qui lui était attribuée. Malgré les constatations faites sur place par les généraux, il continuait à soutenir que l'insurrection devait être attribuée aux habitants. Il prétendait avoir pris des mesures de rigueur, alors qu'aucune sanction n'est advenue. Il donnait d'ailleurs comme seule preuve à l'appui, qu'il avait obtenu l'éloignement de Friedrich, dès le 30 Août, c'est à dire à une date où l'organisation irrédentiste était terminée. Il concluait que sa bonne volonté ne pouvait être mise en doute! Il demandait enfin l'établissement d'un nouveau plan de transfert, dans le but évident d'obtenir un nouvel ajournement.

Les généraux alliés réfutèrent immédiatement cette réponse près de la Conférence des Ambassadeurs (Annexe N° 40).

XIII. Offensive des bandes

Cependant, les autorités hongroises, poursuivant leur tactique, déposaient des plaintes de plus en plus nombreuses et tendancieuses contre l'anarchie régnant dans la zone Ouest, dont les autorités autrichiennes persistaient à ne pas vouloir prendre l'administration.

Les officiers alliés reçurent des instructions pour inviter les fonctionnaires autrichiens à prendre au moins leurs services dans les postes non menacés. Ces instructions n'eurent d'ailleurs aucun résultat.

¹ M. Fouchet.

² Th. B. Hohler.

Combat de Kirschlag [Kirchsclag]

Le 5 septembre, un grave incident vint caractériser l'esprit offensif des partisans.

Une bande de 50 Hongrois attaqua le poste de gendarmerie autrichienne à Geresdorf (35 km. au O.S.O. de Sopron). Le poste se replia aussitôt sur la frontière dans la direction de Kirschlag, où stationnait un bataillon de Reichswehr, d'ailleurs sans aucun dispositif de sûreté.

Toutes les bandes de la région prirent part à la poursuite, un combat s'engagea dans le bois à cheval sur la frontière. Le Commandant Magne, qui a reconnu les lieux, a déclaré que, conformément à un premier compte-rendu et contrairement aux affirmations autrichiennes, le village autrichien de Kirschlag n'a pas été attaqué, qu'il n'y a pas eu de violation de frontière, que la frontière est d'ailleurs difficile à reconnaître dans les bois qui entourent Kirschlag, et que, si quelques isolés l'ont traversée, ils ne peuvent être convaincus de l'avoir fait sciemment.

Le gouvernement autrichien ayant prétendu que l'attaque avait été conduite par des troupes régulières hongroises, le Général Ferrario, qui s'était rendu dans la région le lendemain, remit au comte Sigray, sur sa demande, une déclaration précisant que le combat avait été conduit par des civils armés. Ce démenti fut dénaturé et exploité par la presse hongroise.

Attitude du Comte Banffy

M'étant rendu le 6 à Budapest, pour une conférence plénière avec les Ministres Alliés, je me rendis chez le comte Banffy, qui venait de reprendre ses fonctions de ministre des affaires étrangères.

Dans un long entretien, j'eus le sentiment qu'il était entièrement de bonne foi.

Il m'affirma avoir été tenu dans l'ignorance de la préparation de la résistance en Hongrie Occidentale. Il me dit que ce fut parce que le Conseil des ministres, dans sa séance du 28 Août au matin, décida, malgré son opposition, d'arrêter le transfert sur la ligne A, qu'il ne voulut pas s'associer à cette faillite aux engagements de la Hongrie, et donna sa démission. Ce n'était qu'en présence du revirement venant de se produire dans le Gouvernement, que, sur l'insistance des ministres alliés, il venait de reprendre ses fonctions pour s'employer à l'exécution du Traité! Il m'avoua partager mes soupçons sur la sincérité du Comte Sigray et du major Ostenburg, vis à vis du Gouvernement, et, comme il me demandait comment il pourrait réussir à obtenir l'évacuation complète de la Hongrie Occidentale, je lui répondis qu'il ne devait pas y compter, tant qu'il n'aurait pas relevé les bataillons Ostenburg et Ranzenberger, qu'en tout cas, l'ajournement du transfert avait encouragé l'irrédentisme et que l'évacuation de Sopron et environs serait désormais beaucoup plus difficile.

Il se rendit aussitôt chez le comte Bethlen, qui me pria de venir conférer avec lui! N'ayant plus rien à dire au Gouvernement qu'il ne sût déjà, j'évitai de recevoir la convocation.

Au baron Knobloch, ministre d'Autriche, qui m'avait donné un rendez-vous, je ne cachai pas que l'attitude de la gendarmerie autrichienne avait inquiété et découragé la population austrophile, exalté l'irrédentisme des habitants Magyarophiles et que la gendarmerie autrichienne ne pouvait plus compter occuper le Burgenland sans résistance, même si le Gouvernement Hongrois était décidé à évacuer sans arrière pensée.

Attaque de Zagersdorf

Cependant les bandes s'étendaient maintenant vers le Nord, dans la partie occupée par la gendarmerie autrichienne.

Dans la nuit du 6 au 7, une troupe de partisans attaqua le village de Zagersdorf (10 km de Sopron où les gendarmes couchaient en ville sans aucune mesure de sûreté.

Les partisans les assaillirent en jetant des grenades dans leurs chambres. Il y eut plusieurs morts et blessés. Les gendarmes s'enfuirent et repassèrent la frontière.

Combat d'Agendorf

Il restait à Agendorf (5 km O de Sopron) les 5 ou 600 gendarmes et policiers, qui, destinés à l'occupation de Sopron, s'étaient arrêtés le 28 Août. D'après les autorités autrichiennes, c'étaient les meilleurs contingents de la République. Ils avaient été choisis parmi les gendarmes et policiers de Vienne. Commandés par un inspecteur principal, ils se gardaient contre les bandes signalées dans la région.

Le 8 Septembre, vers 4 heures du matin, une de ses bandes, forte d'environ 200 partisans, déboucha des bois au sud d'Agendorf et attaqua la gendarmerie autrichienne. Celle-ci fit tête quelque temps, face au sud, mais sa retraite se changea en sauve-qui-peut, lorsque, vers 5 heures, elle aperçut le bataillon de gendarmerie Ostenburg, qui, venant de Sopron, et précédé de cavalerie se présentait, en formation déployée face aux lisières Est et Nord du village.

Les Autrichiens se jugeant cernés se précipitèrent vers la gare où les attendait un train sous pression. Il y furent poursuivis, jusque dans leurs wagons mais réussirent à gagner Mattersdorf, laissant au moins 4 tués sur le terrain.

Ils avaient en même temps évacué sans combat le poste des mines de Brennberg (8 km S.O. de Sopron).

À deux officiers alliés qui s'étaient immédiatement portés sur les lieux, le major Ostenburg montra une centaine de fusils qu'il venait d'enlever aux insurgés.

Dans la matinée, le Comte Sigray, assez ému, remit aux Généraux un compte-rendu provisoire (Pièce annexe N° 40) et expliqua qu'au bruit de la fusillade d'Agendorf, le Major Ostenburg avait alerté son bataillon pour se porter au secours de la gendarmerie autrichienne, désarmer et arrêter les partisans. Sur invitation, il donnait l'assurance que ces partisans resteraient internés à Sopron, pour être traduits en justice.

Non seulement les Généraux admirent cette version, mais, ne voulant pas laisser sans force publique la ville industrielle d'Agendorf, ni surtout les mines de Brennberg, ils invitèrent le btm. Ostenburg à en maintenir l'occupation jusqu'au retour de la Gendarmerie Autrichienne (Pièce annexe N° 42) et en avisèrent Monsieur Davy.

Mais, peu après, le chancelier Schober faisait connaître lui-même une version toute différente. Le bataillon Ostenburg aurait pris part à l'attaque de la gendarmerie autrichienne.

L'enquête aussitôt ouverte par la Commission, n'a pu aboutir à une certitude, en raison du peu de valeur des témoignages hongrois et du mutisme des habitants ne voulant pas s'exposer à des représailles. Il en résulta, cependant, dès le début:

1° que l'apparition du bataillon Ostenburg, sur le théâtre du combat, avait été trop rapide pour qu'il ne fût pas prévenu des intentions des partisans.

2° que, malgré les assurances données par le Comte Sigray, les partisans arrêtés le matin se promenaient librement, le jour même, dans les rues de Sopron.

3° que le Major Ostenburg, après les avoir désarmés, vraisemblablement pour la forme, les avait aussitôt libérés, sous prétexte qu'ils ne s'étaient rendus qu'à cette condition.

Le cas d'Ostenburg ne tardait d'ailleurs pas à s'aggraver du fait que:

Les détachements s'avançaient dans la journée du 9, en zone Ouest occupant Baumgarten et Loipersbach (N.O de Sopron) et apportant ainsi leur appui à l'action des bandes, et que dans la nuit du 9 au 10, se prétendant appelé par l'Oberstuhlrichter, pour assurer la sécurité de la ville, le Commandant Ostenburg s'y était rendu lui-même avec une de ses compagnies, précédé de quelques partisans chargés de simuler les fauteurs de désordre en tirant en l'air.

Bien que la ville fût absolument calme, et malgré l'invitation que lui adressait le Colonel Gothie [Gothié] de se retirer, le Major Ostenburg maintenait sa compagnie à Eisenstatt [Eisenstadt] et était vu, par le Colonel, buvant au château avec le chef de bande!

Dans ces conditions, les Généraux perdaient définitivement toute confiance dans les autorités locales et le signifiaient au Gouvernement Hongrois (Pièces annexes N° 43 & 44).

Retrait de la Gendarmerie Autrichienne

Le 9 Septembre Monsieur Davy, puis le chancelier Schober, lui-même, faisaient connaître qu'en raison des attaques auxquelles étaient exposés les gendarmes autrichiens, le Gouvernement Fédéral demandait l'assentiment des Généraux au rappel de tous les détachements de gendarmerie encore employés dans le Burgenland.

Les Généraux Alliés, ne disposant pas des forces nécessaires pour désarmer les partisans de la zone Ouest, les forces hongroises n'étant pas autorisées à y pénétrer, la gendarmerie autrichienne s'y refusant, le chancelier ne voulant pas „assumer plus longtemps la responsabilité pour la «vie» de ses gendarmes” la zone Ouest restait à la merci des bandes armées. Mais, tout en regrettant l'attitude de la Gendarmerie Autrichienne, les Généraux Alliés ne pouvaient refuser leur assentiment à son retrait provisoire.

C'est dans ce sens qu'ils répondirent au Chancelier Schober (Pièce Annexe N° 45).

Cette solution avait, du moins, l'avantage de mettre fin aux attaques des bandes, et, surtout, de bien préciser la responsabilité de la Hongrie, à laquelle il appartiendrait désormais de faire le nécessaire pour remettre aux Généraux Alliés la Hongrie Occidentale pacifiée et complètement évacuée des forces régulières et irrégulières.

Les comptes-rendus de ces événements sont fait l'objet des télégrammes N° 124, 134, 135 & 140 (Pièces Annexes N° 46, 47, 48 & 49).

Le transfert ne pouvait donc être repris qu'après nettoyage de la zone Ouest.

Les officiers Hongrois envoyés, dans ce but, auprès des bandes, sous le contrôle des officiers alliés s'étaient heurtés au refus des francs-tireurs de reconnaître l'autorité du Gouvernement Hongrois et à leur détermination de se mettre au service de l'opposition des habitants à la souveraineté autrichienne.

Que ces officiers aient, consciencieusement ou non, rempli leur mission, l'emploi de la force devenait nécessaire pour expulser les bandes.

Cette opération devait-elle, à défaut des troupes alliées, être confiée à l'Autriche ou à la Hongrie?

Le Chancelier Schober avait proposé plusieurs fois, et d'ailleurs sans conviction, l'emploi de la Reichswehr.

Sans doute ne l'estimait-il pas d'une valeur supérieure à celle de sa gendarmerie (elle l'a prouvé depuis). Quant aux Généraux, ils jugeaient que son entrée en Burgenland, très redoutée des habitants, ne ferait qu'augmenter l'opposition locale et pourrait exposer à une extension des hostilités aux armées Autrichiennes et Hongroises, à une intervention des Tchèques et des Serbes, peut-être même à un conflit général en Europe Centrale.

Ils s'y étaient donc refusé dans l'intérêt même de l'Autriche et de la Hongrie, et des grandes puissances alliées. Dans ces conditions, il ne restait qu'à envisager l'emploi de la gendarmerie et même des troupes hongroises, pour nettoyer la zone Ouest. Mais cette Mission ne pouvait être concédée au gouvernement Hongrois qu'après relèvement, en Hongrie Occidentale, de toutes les autorités et forces actuelles, désormais trop passionnées pour s'acquitter loyalement du désarmement de compatriotes, auxquels ils avaient, au contraire, jusque là apporté leur concours.

Cette proposition fut adressée, dès le 8 Septembre, aux Représentants Diplomatiques Alliés de Budapest (Pièces Annexes N° 50 & 47 S. 2°).

Les Représentants Diplomatiques télégraphièrent, dans le même sens, à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 51).

XIV. 2° Note de la Conférence des Ambassadeurs

Ces propositions se croisèrent avec une 2° Note de la Conférence des Ambassadeurs du 10 Septembre (Pièce Annexe N° 52).

Celle-ci, constatant que la situation dans les Comitats Occidentaux ne s'était pas améliorée, *sommait* le Gouvernement Hongrois d'évacuer immédiatement les zones A & B, sinon, les Puissances Alliées *examineraient* les mesures économiques à prendre pour obtenir intégralement l'exécution.

Malheureusement, cette note était basée sur des renseignements inexacts, de source autrichienne, la violation du territoire hongrois¹, à Kirschlag, par un détachement de troupes régulières Hongroises.

Les généraux n'ayant eu connaissance de la Note que le 15 Septembre, se sont empressés de se référer à leur compte-rendu des 6 & 8 Septembre à la Conférence des Ambassadeurs, pour lui déclarer à nouveau que le combat du 5 n'était attribuable qu'à des bandes et qu'il n'y avait pas eu violation de frontière (Pièces Annexes N° 53 & 46)

Le Gouvernement Hongrois ne paraît pas d'ailleurs avoir exploité l'inexactitude des faits qui lui était reproché.

¹ Correction dans le texte: *autrichien!*

XV. La zone Ouest sous le pouvoir des bandes

À la date du 9 Septembre, la zone Ouest est complètement évacuée par l'Autriche, la zone Est reste occupée par la Hongrie.

La zone Ouest n'a donc d'autres autorités et forces publiques que les bandes, qui, d'ailleurs, il faut le reconnaître, ont pris la charge de l'ordre public et répriment inexorablement tout pillage ou abus de pouvoir. Une partie de la population les redoute, mais l'autre préfère pour sa protection, leur discipline et leur activité à la passivité et aux idées communistes de la gendarmerie autrichienne.

Dans la matinée du 10 *Septembre* a lieu à Sopron, l'enterrement de quatre des victimes du combat du 8 (3 Hongrois et un sous-officier autrichien de gendarmerie). Ce sont de véritables funérailles nationales avec honneurs militaires, concours de toutes les autorités et de la population.

Aux observations faites par les Généraux, sur l'esprit que dénotait cette cérémonie officielle, en l'honneur d'insurgés, il sera répondu que le sous-officier autrichien a été compris dans le cortège et que, quant aux Hongrois, le pays devait reconnaître que, malgré leur insubordination, ils étaient morts pour la Patrie.

Ce 10 Septembre, le Comte Bethlen, répondant au télégramme du même jour (Pièce Annexe N° 44) annonce le départ immédiat, pour Sopron, d'un officier supérieur chargé d'enquêter sur la participation du bataillon Ostenburg, au combat du 8, ordonne le retrait des détachements de ce bataillon qui ont dépassé la ligne A, et appelle le Comte Sigray pour se justifier (Pièce Annexe N° 54 & 56).

Les Généraux n'en expriment, pas moins, à la Conférence des Ambassadeurs, l'avis qu'il appartient à la Hongrie de faire le nécessaire pour pacifier le pays et de faire connaître ensuite aux Généraux, quand elle sera prête à leur remettre le Burgenland, complètement évacué, pour être transféré, par les Généraux, à l'Autriche (pièce Annexe N° 55).

Conférence avec Monsieur Schober.- Conformément au désir exprimé par Mr. Schober, chancelier de la République d'Autriche, les trois Généraux se rendirent, le 11 *Septembre* à Landegg, sur la frontière autrichienne, pour conférer avec lui.

Après exposé de la situation par les Généraux, le Chancelier tient à faire observer que la gendarmerie autrichienne, n'était ni instruite, ni équipée pour combattre, mais comme elle constituait le principal soutien de l'ordre, dans la République, il demandait qu'elle ne fût l'objet d'aucune critique susceptible de compromettre son prestige.

Il n'insista pas sur ses demandes antérieures, tendant à l'emploi de la Reichswehr, mais pris les Généraux d'assurer la protection de la ville de Wiener-Neustadt et des mines de Neufeld (12 km. N.E. de Wiener-Neustadt) contre une attaque éventuelle des bandes hongroises.

Les Généraux n'en ayant pas le moyen, le Chancelier fut autorisé à faire occuper, dans ce but, par la Reichswehr, la ligne: Wimpaszig [Wimpassing], Hornstein, Stinke Braun, Pötsching, Savangüküt [Savanyúkút]. Il était entendu que le rôle de la Reichswehr serait défensif et qu'elle n'engagerait pas d'opérations à l'Est de la ligne fixée.

Cette précaution était inutile, car le Chancelier n'usa pas de l'autorisation demandée, ce qui tend à prouver qu'il ne comptait pas plus sur la Reichswehr que sur la gendarmerie. Le détachement, chargé de la mission dont il s'agit, se serait, d'ailleurs, réservé la faculté d'apprécier l'opportunité d'occuper les emplacements fixés.

En fin d'entrevue, le Chancelier fit connaître qu'il ne faisait pas objection à ce que les forces hongroises fussent éventuellement employées au nettoyage de la zone Ouest, pour permettre, ensuite, l'occupation autrichienne. Le résultat de cette conférence fut confirmé au Chancelier par lettre du 12 Septembre (Pièce Annexe N° 57) et porté à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 58).

Propositions des Généraux. - La solution à adopter pour sortir de cette situation anormale étant d'ordre politique, les Généraux avaient cru devoir adresser leur avis, non à la Conférence des Ambassadeurs, mais aux Représentants Diplomatiques Alliés de Budapest.

Dans une lettre du 10 Septembre, ils faisaient ressortir que toute journée de retard aggravait la situation, que l'emploi de la force armée était nécessaire pour le nettoyage de la zone Ouest, que les forces Autrichiennes étaient incapables de l'assurer, que l'emploi des forces de la Petite Entente était à éviter en raison du conflit général qu'il entraînerait, que seul, l'emploi de la gendarmerie hongroise permettait d'aboutir à un résultat, mais que les Généraux ne pouvaient y faire appel avant que le Gouvernement Hongrois ait déclaré, publiquement, sa volonté d'exécuter loyalement le transfert en considérant lui-même les partisans hongrois comme des insurgés. Il était également nécessaire que les troupes hongroises du Burgenland, trop compromises, fussent préalablement remplacées par d'autres éléments.

Malgré ces conditions, il fallait s'attendre à une sérieuse résistance. Elle ne serait réalisée, par le Gouvernement Hongrois, que si celui-ci y était intéressé.

Pour l'y intéresser, il fallait que l'Autriche fit quelques concessions, qui ne seraient acquises qu'après désarmement complet des bandes.

Ces concessions devraient être d'ordre territorial, les seules susceptibles de calmer l'irrédentisme national magyar. La ville de Sopron et sa banlieue et une bande de terrain confinant à la région de Szombathely laisseraient à la Hongrie une population en très grande majorité magyare et éviteraient à l'Autriche les difficultés à prévoir pour établir sa souveraineté dans cette région irrédentiste. D'ailleurs, que demande l'Autriche, nourrir Vienne. En lui enlevant les 50.000 habitants du territoire de Sopron, on ne diminuerait pas la production du Burgenland, mais on diminuerait sa consommation. On aboutirait, en tout cas, à une solution équitable et durable.

Les Généraux croient savoir que la Conférence des Ambassadeurs n'a pas admis le nettoyage de la zone Ouest par des forces Hongroises.

Le Général Hegedus. - Pour répondre au reproche des Généraux Alliés sur la participation probable du bataillon Ostenburg, au combat du 8, le Président du Conseil envoya à Sopron, le 11 Septembre pour enquêter, le Général Feldmarshall [sic] Hegedus, qui jouit en Hongrie d'une grande autorité et qui, à ce titre, avait déjà été envoyé, en Avril, par le Gouvernement à Szombathely, pour enquêter sur l'équipée de l'ex-roi Charles et sur les menées attribuées aux carlistes, à l'évêque, aux députés compromis, au colonel

Lehar, commandant le district. Son enquête avait abouti à la mise à la retraite du colonel Lehar. Le Général est un homme calme, réfléchi, très droit, très militaire, doué, sinon d'une vive intelligence, du moins de bon sens et de jugement. Mais il arrivait dans des conditions très difficiles, tenu à défendre la bonne foi de son Gouvernement, à atténuer ses faiblesses, à mélanger les insurgés considérés, en Hongrie, comme d'héroïques patriotes, à donner cependant satisfaction aux Généraux Alliés.

Il se présenta à eux à leur séance du 12 Septembre, leur annonçant qu'il était désigné comme commandant des forces hongroises de sûreté et Délégué de son Gouvernement près de la Commission des Généraux, tandis que le comte Sigray conservait l'administration du territoire occupé, tous deux étant indépendants, chacun dans sa sphère. Le Gouvernement n'avait donc donné que demi-satisfaction aux Généraux; n'osant pas révoquer le comte Sigray, cependant convaincu d'irréductibilité. Le Général était accompagné du baron Villani, adjoint du Comte Sigray. En présence de celui-ci, les généraux déclarèrent qu'ils n'avaient aucune confiance dans cet interprète. Ils prièrent donc le Général Hegedus de se représenter le lendemain, après s'être débarrassé de tout le personnel de la Délégation Sigray, avec lequel les Généraux ne voulaient plus avoir aucune relation.

Non seulement le Général Hegedus céda, mais il se mit toujours, depuis, à la disposition complète des Généraux Alliés et l'on n'entendit plus parler du comte Sigray, qui, en fait, sembla désormais collaborer avec les bandes.

Cependant les débuts du général Hegedus furent maladroits. Poussé, soit par son gouvernement, soit par son entourage, il présenta aux Généraux de nombreuses réclamations, au sujet d'arrestations arbitraires par les autorités autrichiennes, de violences exercées par les communistes contre les sujets hongrois, de requêtes des populations de la zone Ouest, se plaignant de l'absence de toute force publique, et implorant le retour de la gendarmerie hongroise.

La Hongrie, après avoir chassé la gendarmerie autrichienne, se plaignait de ce qu'elle n'assurait pas l'ordre! Les Généraux ne firent enquêter que sur le plus important des faits signalés. Il fut reconnu faux? Ils déclarèrent, alors, se refuser à examiner les autres. Le Général Hegedus n'insista pas!

Il paraissait, d'ailleurs, avoir reçu des ordres pour s'employer, au moins apparemment, au rapatriement des bandes hongroises. Mais toutes ces tentatives restaient infructueuses.

La prise de fonctions du Général Hegedus a fait l'objet du télégramme N° 165 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 59).

Le Délégué Autrichien. - Depuis l'entrevue du 11 Septembre, le Chancelier Schober s'était rendu compte de la nécessité de renvoyer à Sopron le délégué autrichien, Mr. Davy, réfugié à Vienne, mais demandait la garantie de sa sécurité.

Le Général Hegedus, après avoir donné cette garantie, s'était ravisé, avait contesté l'opportunité de la présence de M. Davy à Sopron, où il serait très difficile d'assurer sa sécurité, et avait déclaré devoir en référer à son Gouvernement. Cette opposition était accablante pour la Hongrie. (Télégramme N° 174 à la Conférence des Ambassadeurs, — Pièce Annexe N° 60.) Elle ne fut vaincue que le 20 Septembre.

Mais Monsieur Davy, alors invité à venir à Sopron, donna sa démission et fut remplacé, comme Délégué Autrichien, par le Baron Egon Heim.

Le Général Ferrario à Vienne. - Le Marquis della Torretta, Ministre des Affaires Étrangères d'Italie, étant venu à Vienne, y convoqua successivement le Prince Castagneto, Ministre Italien de Budapest et le Général Ferrario, notre Président.

Celui-ci resta à Vienne les 14 & 15.

À son retour, il ne fit aucune confidence, à ses collègues, sur le but de ses conférences Italiennes (probablement le projet de médiation) et se contenta de déclarer que le Marquis della Torretta, n'était venu que pour chercher son mobilier à Vienne, son précédent poste et qu'il déplorait avoir constaté qu'il ne connaissait pas le premier mot de la question de la Hongrie Occidentale.

Organisation des bandes. - Les partisans armés, n'ayant plus de gendarmes autrichiens à pourchasser, semblaient s'organiser.

Le général Hegedus était obligé de convenir qu'ils continuaient à recevoir des renforts déjouant la surveillance des postes frontière (?)

Les chefs de bande placardaient des proclamations assurant les habitants qu'ils n'avaient d'autre but que de les aider à se défendre contre l'occupation autrichienne et d'assurer l'ordre.

En fait, les détachements des partisans se montraient de mieux en mieux encadrés et disciplinés. Les francs-tireurs payaient même leurs repas. Les rares actes de pillages étaient sévèrement réprimés. Trois partisans étaient même fouillés pour vol. La majorité des détachements étaient d'ailleurs composée de jeunes gens de bonne famille, en partie, même, de jeunes étudiants. Ils recevaient régulièrement une solde journalière de 200 couronnes (5 francs) augmentée d'indemnités prélevées sur les impositions assez régulièrement levées.

Le 15 Septembre, le Colonel Lehar arrivait à Sopron, puis gagnait la zone Ouest, peut-être pour y prendre l'organisation du mouvement, mais il était arrêté par les partisans, pour n'être libéré que quelques jours après, sur l'intervention du Général Hegedus.

Le célèbre Pronay, ancien Commandant du bataillon de chasseurs, devenu bataillon de gendarmerie de Nagyszentmihaly, passait à son tour aux bandes, et, en prenait le commandement à Felsöör.

Le bataillon Ranzenberger, très dévoué à son ancien chef, paraissait de plus en plus acquis aux insurgés, et laissait passer, s'il n'envoyait pas, les renforts et ravitaillements destinés aux bandes de la vallée de la Pinka.

Une activité militaire anormale régnait à Szombathely et provoquait une intervention des généraux auprès du Comte Bethlen (*16 Septembre* — Pièce Annexe N° 61).

Les officiers alliés, dont la majorité était en zone Ouest, ne pouvaient que constater l'action des bandes. Ils avaient reçu, à cet effet, l'instruction ci-jointe (Pièce Annexe N° 62).

Leur présence et leur prestige contribuaient, d'ailleurs, à inciter le Chef des bandes à faire preuve de correction et à se comporter en belligérants.

Les 11 Prisonniers Autrichiens de Felsöör. - Onze gendarmes ou garde-finances avaient été faits prisonniers, par une bande, au combat de Kirschlag du 5 septembre.

Le rapport du contrôleur Strohschneider (Pièce Annexe N° 63) contient d'intéressants détails sur l'attitude des partisans et des Autrichiens.

Le 13 Septembre, le chef de bande s'intitulant „Commandant de la première armée des insurgés de la Hongrie Occidentale” sommait le Gouvernement autrichien de lui envoyer, avant le 20, à Pinkafö, tous les prisonniers hongrois détenus par les autorités autrichiennes, sous peine de représailles non précisées, vis à vis des prisonniers autrichiens (Pièce Annexe N° 64).

Le Chancelier Schober intervint, aussitôt, auprès des Généraux, les priant d'envoyer un officier parlementaire pour empêcher l'exécution des prisonniers ((Pièce annexe N° 65).

Les Généraux, se refusant à traiter avec le Chef de bande, saisirent le Gouvernement hongrois par l'intermédiaire des représentants diplomatiques.

Mais, le délai fixé approchant et le chancelier Schober se faisant de plus en plus pressant, le général Ferrario crut devoir se rendre lui-même, le 19, avec le Général Hegedus, à Felsöör, où il rencontra Pronay. Celui-ci promit la libération des Autrichiens contre celle d'une liste de hongrois détenus en Autriche, dont les prisonniers faits à Kirschlag. Le Général Ferrario transmit cette proposition à Monsieur Schober.

Celui-ci s'indigne, en constatant, dans une lettre officielle l'impuissance des Généraux, qui traitaient sur le même pied les bandits et les gendarmes autrichiens, et qui lui paraissaient avoir manqué de dignité.

Il oubliait qu'il avait lui-même demandé la démarche incriminée.

Le Général Ferrario partit aussitôt pour Vienne avec une lettre des Généraux, répondant qu'ils n'admettaient ni le fond ni la forme de celle de Monsieur Schober. Celui-ci annula sa lettre, convint qu'il n'appartenait qu'à l'Autriche de juger si sa dignité lui permettait de passer par les exigences des insurgés et l'incident fut clos.

Au cours du voyage de Felsöör, le Général Hegedus exhorta Pronay à rentrer en Hongrie. Celui-ci lui répliqua qu'il n'appartenait plus à l'armée et qu'il jugeait, lui, qu'il agissait dans l'intérêt de sa patrie.

Le général Hegedus se déclarait impuissant à ramener les bandes à la raison et prétendait, même recevoir tous les jours des lettres d'insurgés le menaçant de pendaison.

Solutions à envisager. - Il restait incontestable que, dans la deuxième quinzaine d'août, le Gouvernement Hongrois avait toléré, s'il n'avait encouragé, la formation des bandes et qu'il était responsable de la situation présente. Mais, aujourd'hui que l'intérêt mieux compris du pays le conduisait à s'employer à les dissoudre, en était-il capable?

S'il s'était senti la force nécessaire, il aurait fait une déclaration nette, traitant les insurgés en ennemis de la patrie, annonçant contre ceux qui ne désarmaient pas d'impitoyables sanctions, telles que la suppression des soldes, indemnités et pensions des officiers démobilisés. Mais ç'eût été heurter de front l'opinion publique, et, par conséquent, entraîner la chute du cabinet.

C'était donc l'opinion publique, la presse, l'Assemblée Nationale qu'il eût d'abord fallu désarmer. Et pour qui connaît le Hongrois, un seul procédé immédiatement efficace était à envisager: une satisfaction d'amour-propre.

C'est dans cette conviction, que j'ai adressé, à la Guerre, mon télégramme personnel N° 45-46 S du 21 Septembre (Pièce Annexe N° 66).

L'Autriche ne voulant, ni ne pouvant, vaincre les résistances des bandes, ni même si celles-ci se retiraient, des populations irrédentistes, elle avait intérêt à une solution pacifique durable. Elle l'obtiendrait immédiatement par une concession territoriale, qui

pourrait porter sur la ville de Sopron, ses environs immédiats, et un petit territoire de population hongroise irréductible entre Szombathely et Felsőőr.

Cette solution débarrasserait l'Autriche des foyers d'opposition et des populations inassimilables. Elle écarterait donc les difficultés militaires et administratives.

Si l'on considère, d'autre part, que les 50.000 habitants du territoire de Sopron sont ravitaillés, jusqu'ici, non par les ressources du Burgenland, mais par les importations de Hongrie, et que l'Autriche désire surtout l'exploitation des ressources économiques du pays au profit de Vienne, on doit en conclure que la solution préconisée augmenterait ces ressources.

J'insistais, en tout cas, sur ce qu'une évacuation immédiate du Burgenland, par la Hongrie, serait une mauvaise solution, mauvaise pour l'Autriche qui refuserait d'occuper le pays dans la situation actuelle, mauvaise pour les Alliés qui en auraient la charge, bonne seulement pour la Hongrie pour laquelle rien n'était plus facile que d'évacuer immédiatement et qui serait dégagée, à trop bon marché, de sa responsabilité.

Ce télégramme était à peine parti, que la Note de la Conférence des Ambassadeurs du 22 Septembre¹ adoptait précisément cette solution.

AG.7N2886. Dossier 1.

396

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 600-601.

*Vienne, 14 octobre 1921, 18h. 20.
(Reçu: 14 octobre, 21h. 10.)*

Le Chancelier³ est rentré ce matin de Venise et vient de m'exposer le résultat de sa mission. Le Protocole qu'il a consenti à signer sous la réserve qu'il n'engage en aucune façon son Gouvernement tant que le Parlement ne l'a pas approuvé, est, suivant lui, contraire au droit de l'Autriche qui devrait entrer en possession des Comitats sans qu'on opposât aucune restriction territoriale ni autre à sa souveraineté.

Si le Chancelier a signé le Protocole tout en prenant les précautions nécessaires pour que (mot passé)⁴ médiateur ne put en conclure, comme il a essayé plusieurs fois de le faire, qu'il avait accepté les conditions, c'est pour permettre au Parlement autrichien de se prononcer sur un texte formel.

Or le Parlement ne peut prendre une décision que si les Gouvernements alliés entendent partager avec le Gouvernement italien la responsabilité des déclarations du Marquis della Torretta au Chancelier:

¹ Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 340.

² La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

³ J. Schober.

⁴ Lacune de déchiffrement.

„Sachez, lui aurait dit le Ministre des Affaires Étrangères italien, que (ce n'est pas) l'Italie seule qui vous parle, c'est l'Entente qui m'a donné mandat. Si vous n'acceptez pas les conditions que je vous indique en son nom l'Autriche, ne l'oubliez pas, aura à s'en repentir.”

Le Chancelier m'a prié de demander à V.E. si Elle approuvait ces paroles et si le Gouvernement autrichien devait conclure que c'est sous la pression de l'Entente tout entière que le Gouvernement autrichien doit se soumettre à ce qu'il considère comme une violation des droits qu'il tient du traité de Saint-Germain.

AG.7N3094. Dossier 3.

397

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 15 octobre 1921, 14h. 45.

Pour tous sauf Vienne: J'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Vienne³:

Pour Vienne: Je réponds à votre télégramme N° 601⁴.

Pour tous: Pour votre information personnelle.

La médiation du marquis Della Torretta a été engagée sur des bases qui ont eu le plein assentiment de la Conférence des Ambassadeurs, laquelle doit également entériner l'accord conclu à Venise qui lui sera soumis par le Ministre des Affaires Étrangères italien. Il n'y a guère de doute qu'elle ne l'approuve complètement.

Vous n'avez pas à faire état de ses indications auprès du Chancelier⁵, tant que la Conférence ne se sera pas prononcée.

AG.7N3094. Dossier 3.

¹ Le télégramme a été envoyé à Vienne (N° 648), à Prague (N° 526), à Rome (N° 3156), à Budapest (N° 460), à Londres (N° 3544, par poste).

² Voir la note précédente.

³ P. Lefèvre-Pontalis.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 396.

⁵ J. Schober.

398

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 279.

*Budapest, 17 octobre 1921, 18h. 35.
(Reçu: 18 octobre, 14h. 40.)*

En attendant qu'il me communique le texte officiel de l'accord de Venise, le Ministre des Affaires Étrangères², revenu hier, m'a confirmé, ce matin, l'ensemble des résultats déjà signalés dans mon télégramme N° 275³. Il m'a (déclaré) en outre:

1° Que la Hongrie avait obtenu un délai de 3 semaines pour le retrait des bandes. Ce délai courra du jour où l'accord de Venise aura été ratifié par le Parlement autrichien.

2° Que, en ce qui concerne l'importante question des fonctionnaires, le chancelier Schober avait concédé qu'aucun renvoi collectif ne serait effectué, et que des pensions de retraite pourraient être accordées aux fonctionnaires congédiés.

J'ai la preuve que, dès aujourd'hui, le Gouvernement hongrois prend des mesures sérieuses en vue de la dislocation des bandes; mais, pour que ces mesures portent immédiatement leurs fruits, il conviendrait d'obtenir la ratification rapide de l'accord par l'Autriche.

Pour le moment, la satisfaction semble générale à Budapesth.

AG.7N3094. Dossier 3.

399

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES⁴

D. N° 471.

Rome, 18 octobre 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, sous les bordereaux n° 1927 et 1941, deux rapports, de notre Ministre à Prague⁵ et de notre Ministre à Vienne⁶, qui signalent l'un et l'autre la défiance et la jalousie de l'Italie à l'égard de la Petite Entente.

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² M. Bánffy.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 394.

⁴ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Prague, à Belgrade, à Bucarest.

⁵ F. Couget.

⁶ P. Lefèvre-Pontalis.

Ce qui vient de se passer, à l'occasion de la médiation italienne entre l'Autriche et la Hongrie, confirme manifestement l'observation concordante de M. Couget et M. Lefèvre Pontalis. Lorsque M. Bénès s'est mis en avant comme médiateur, la perspective d'être frustré par lui du rôle auquel le Marquis della Torretta prétendait, et qu'il s'était ménagé depuis plusieurs semaines, n'a évidemment pas souri à ce dernier. On a eu le sentiment très net d'une rivalité, d'une concurrence, et, pendant un instant, d'une course au clocher, abrégée par le parti qu'a pris M. Benès de s'effacer. La presse italienne, si empressée à accueillir les soupçons, a laissé paraître quelque chose de l'appréhension causée au Gouvernement Royal par cette initiative tchéco-slovaque, qui risquait de couper l'herbe sous le pied au Ministre des Affaires étrangères d'Italie, et de procurer à un concurrent le bénéfice moral et la satisfaction d'amour-propre espérés pour soi-même. Après l'issue de la Conférence de Venise, les journaux italiens ont mis en relief les félicitations adressées au Marquis della Torretta par M. Bénès, et, le lendemain, publié une petite note insistant sur les relations amicales et confiantes de la Tchéco-Slovaquie avec l'Italie. Le louable souci d'effacer l'impression d'une rivalité est ainsi venu confirmer que, dans l'espèce, il en avait existé une.

Certainement, si le Marquis della Torretta ne s'était préoccupé que de la solution pacifique du conflit austro—hongrois, il lui eût été plus indifférent que le rôle de médiateur échu à lui-même ou à M. Bénès. Mais d'abord, il est possible qu'il ait cru sa propre médiation plus efficace que celle du Ministre tchéco-slovaque, et que par suite, même en considération du résultat pratique, il lui ait importé de l'exercer. Puis, il n'est pas douteux qu'il y a tenu dans un intérêt de prestige, d'influence pour l'Italie dans la région danubienne, et de succès pour le Gouvernement dont il fait partie. Ces raisons expliquent qu'il n'ait pas été disposé à abandonner au Ministre tchéco-slovaque le rôle de médiateur qu'il s'était en secret préparé à lui-même.

Le désir du Marquis della Torretta d'assurer à son pays un rang privilégié, au regard des états danubiens, est un fait patent et, du reste, avoué. Il m'a dit plusieurs fois qu'il était bien naturel que ayant été la principale adversaire de l'Autriche—Hongrie, l'Italie prétendît à jouer un rôle actif et de premier plan dans les questions suscitées par la succession de son ex-ennemie, questions qui mettaient d'ailleurs en jeu d'importants intérêts italiens.

Le Comte Sforza ne pensait guère différemment à ce sujet: M. Barrère et moi-même avons pu nous en convaincre souvent. Enfin c'est la tendance de tous les agents de la Consulta, et le vœu même de l'opinion publique, qui en a fait une affaire d'amour-propre, de point d'honneur. Cette prétention, au demeurant assez justifiée, ne peut pas ne pas inspirer au Gouvernement Italien, par rapport à la Petite Entente, un certain esprit de concurrence, qu'il faut faire entrer en ligne de compte, parmi les facteurs de l'attention particulière qu'il porte à l'activité de ce groupement.

L'Italie aspire donc à être, en Europe danubienne, l'interprète et, jusqu'à un certain point, l'instrument de la Grande Entente. Elle tient aussi à paraître la protectrice, la directrice et, au besoin, la modératrice de la Petite Entente. Ainsi peuvent être, je crois, définies les tendances auxquelles sa politique obéit.

Depuis le début de l'affaire des Comitats, j'avais eu, à diverses reprises, l'occasion d'observer, tant de la part du Marquis della Torretta que de M. Lago, Directeur politique et ancien Ministre à Prague, la préoccupation que la Petite Entente, si elle venait à se

saisir du conflit, fit justice sommaire de la Hongrie. L'un et l'autre faisaient profession de craindre que la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie, si le règlement militaire ou même diplomatique du conflit leur était abandonné, subissent l'influence de passions anti-magyares, qui l'envenimeraient, l'étendraient, et ne le résoudraient pas, ou le résoudraient trop radicalement. Cette préoccupation était-elle sincère? ou bien était-elle feinte, pour donner plus de poids aux suggestions venant de Rome? Si elles étaient sincères, étaient-elles fondées? Je n'en sais rien. Mais, quoi qu'il en soit, les Italiens ont donné à entendre que, dans certains cas, les États de la Petite Entente manquaient de l'objectivité nécessaire pour résoudre des problèmes où ils étaient trop directement intéressés.

Telles sont les observations qu'il m'a été possible de faire à l'appui de celles de M.M. Lefèvre Pontalis et Couget. Elles complètent, mais ne contredisent pas, celles que j'avais faites auparavant, et qui se résumaient dans la grande attention portée ici aux faits et gestes de la Petite Entente et dans le compte tenu de ses dispositions. La susceptibilité et la défiance sont rarement exclues ici de l'attention et même de la considération pour autrui. Nous en savons quelque chose, nous sur qui les Italiens ont constamment les yeux fixés, dont ils tiennent compte jusqu'à nous copier souvent, et qu'en même temps ils jalourent tant et dont ils se défient tant.

La Petite Entente garde donc et a [une] chance de garder en Italie une notable influence. On pourra entrer en rivalité avec elle, quand on craindra de voir éclipser par elle le prestige italien, et cela aura d'autant plus de chances de se produire que le Cabinet au pouvoir à Rome sera, comme l'actuel, en coquetterie avec les nationalistes. Mais on y regardera toujours à deux fois avant de lui faire pièce, et ses vœux, ses suggestions, ne seront jamais traités par le simple mépris. Elle n'est pas de celles auxquelles on appliquera à Rome l'adage: „*de minimis non curat praetor*”.

De là est venue chez M. Barrère l'idée que nous devons, de notre côté, porter grande attention à la Petite Entente. Quand elle s'est formée, il en a accueilli la naissance avec sympathie, encore que la presse italienne la prétendit constituée contre nous, et que certains organes français lui fissent un accueil réservé, pour ne pas dire défavorable. C'est un facteur continental, dans une Europe où il y en a trop qui jouent contre la France, et dans un moment où nous sommes trop souvent réduits à chercher nos appuis en dehors de ce continent. Les États qui forment ce groupement sont, comme nous, intéressés à maintenir l'état de choses créé par le traité de 1919. Ces deux raisons semblent de nature à nous faire souhaiter que la Petite Entente se fortifie, se resserre, prenne conscience de sa valeur et concerte son action avec la nôtre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma respectueuse considération.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 274.

Budapest, 18 octobre 1921.

Par mes télégrammes N° 275² et 279³, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence les dispositions principales de l'accord qui vient d'être conclu à Venise, sous la présidence du ministre des Affaires Étrangères d'Italie⁴, entre les délégués autrichiens et les délégués hongrois, en vue de régler la question des Comitats.

Le Comte Banffy, que j'ai vu le lendemain de son retour, ne m'a pas encore communiqué le texte officiel du protocole signé à Venise, mais m'a confirmé, dans l'ensemble, les indications que j'avais pu fournir à Votre Excellence dans mon premier télégramme. Il y a ajouté quelques détails, dont mon deuxième télégramme a déjà fait état. Je crois cependant devoir résumer ci-dessous toutes les informations que je possède actuellement à ce sujet, en les complétant par les observations qu'elles comportes.

1°: La Hongrie doit tout d'abord désarmer et disloquer les bandes que, pour empêcher les Autrichiens d'occuper le territoire, elle a laissé volontairement s'infiltrer et se répandre en Hongrie Occidentale. Pour opérer le retrait de ces partisans, les délégués hongrois avaient d'abord demandé six semaines; ils en ont obtenu trois, qui partiront du jour où le Parlement Autrichien aura ratifié la signature du Chancelier Schober. „Nous espérons que c'est assez, m'a déclaré le Comte Banffy. Si les choses marchent comme je le pense, il est même possible que le résultat soit atteint avant trois semaines. Je dois toutefois faire quelques réserves à cet égard, puisque tout dépendra, en somme, de l'état d'esprit de plusieurs milliers de jeunes gens surexcités.”

Mais le ministre des Affaires Étrangères incline certainement à croire que le nettoyage, bon gré mal gré, s'effectuera assez rapidement. Au moment même où il me parlait, plusieurs émissaires des bandes se trouvaient d'ailleurs à la porte de son Cabinet, où il les avait convoqués d'urgence pour les chapitrer. Quel sera le résultat effectif de ces conseils gouvernementaux? Souhaitons que les patriotes irréfléchis qui règnent actuellement dans les Comitats les entendent assez vite pour ne pas faire échouer l'accord de Venise. Il y a là, malgré tout, une part d'inconnu, sur laquelle il est plus prudent de ne pas se prononcer d'avance, quoique l'autorité du Gouvernement sur les bandes soit certainement plus grande que ne continuent de le prétendre ses chefs.

2°: Après le désarmement des bandes, c'est-à-dire après trois semaines au maximum, les Généraux alliés auront à le constater, et, dans la semaine qui suivra, un plébiscite sera organisé à Sopron et dans ses environs.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Belgrade.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 394.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 398.

⁴ Le marquis Della Torretta.

On peut dire, dès aujourd'hui, sans s'avancer beaucoup, que ce plébiscite sera probablement favorable à la Hongrie dans la ville de Sopron, qui, étant surtout une résidence de fonctionnaires, possède une très forte majorité magyare. Il en sera vraisemblablement de même pour les environs, quoique certains points, par exemple Agensdorf et Brennberg, soient douteux. Or, les Autrichiens tiennent beaucoup à ces deux localités. Dans la dernière sont des mines assez importantes, nécessaires, disent les Autrichiens, à l'éclairage de Vienne. Au contraire, les Hongrois les réclament comme une dépendance géographique de Sopron. De ce côté, il ne serait pas impossible que le plébiscite offrît quelques incidents.

3°: La question des fonctionnaires, qui préoccupait beaucoup le Cabinet de Budapest, va recevoir une solution mixte dont le Comte Banffy m'a déclaré être satisfait. Les fonctionnaires hongrois ne seront pas renvoyés en bloc. C'est cas par cas que leur sort sera décidé par le Gouvernement Autrichien, selon leur âge, la nature de leurs services, et le loyalisme à attendre d'eux. Ne doutons pas cependant que certains déboires ne se produisent de part et d'autre, au sujet de cette question. En effet, le gouvernement Autrichien, s'il est trop confiant, mesurera peut-être à ses dépens toute la force de l'irrédentisme magyar; et si, au contraire, il se débarrasse prudemment de beaucoup de fonctionnaires hongrois, le Cabinet de Budapest se plaindra que l'accord n'est pas observé et protestera contre le renvoi en Hongrie d'un trop grand nombre de familles qu'il sera obligé de loger et d'entretenir, non sans beaucoup de peine, il faut l'avouer.

4°: Le problème financier devra enfin être débattu. L'accord de Venise prévoit un délai de deux semaines pour le résoudre, après le plébiscite, et un nouveau délai en cas d'échec dans les négociations; après quoi, une Commission mixte serait appelée à arbitrer le litige.

Il y a là une pierre d'achoppement assez redoutable. En effet, d'une part, la Hongrie aura à justifier ses réclamations un peu tardives concernant les indemnités qu'elle attend du Gouvernement de Vienne pour les biens de l'État Hongrois dans les Comitats; d'autre part, on se demande comment l'Autriche sera en mesure d'acquitter cette nouvelle dette, si le Cabinet de Budapest n'admet pas que la rétrocession de Sopron et de ses environs est suffisante pour le dédommager.

Quoi qu'il en soit, l'accord de Venise doit, selon moi, être considéré comme un bienfait, puisqu'il tend à éclaircir une situation dont la prolongation pourrait devenir dangereuse pour la paix de l'Europe Centrale. Comment nier, en effet, qu'avec un peu de hardiesse et de chance, les bandes pousseraient facilement jusqu'à Vienne? Le Colonel Pronay, qui en commande la plus grande partie, y a déjà songé, et la tentation aurait fini par être trop forte. Or, de quelles complications une pareille aventure n'aurait-elle pas été cause, avec l'excitation présente des Serbes contre les Hongrois, les intrigues carlistes, enfin le chauvinisme de la jeunesse magyare, sans compter l'intransigeance de tout un parti de magnats, capable de pousser l'audace jusqu'au désespoir, au besoin jusqu'à la ruine de la patrie? Le Comte Andrassy, M. Rakovsky, l'Amiral Horthy lui-même ne s'en cachent

pas. Ce dernier m'a fait, à ce sujet, des déclarations que j'ai rapportées à Votre Excellence dans ma lettre N° 245¹. Voilà pourquoi l'accord de Venise ne pourra guère entraîner que des résultats heureux: dès maintenant, l'opinion hongroise semble satisfaite.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué dans ma lettre N° 262², l'Italie va en tirer un bénéfice provisoire, auprès de l'opinion hongroise. Sans doute multipliera-t-elle ses efforts pour l'augmenter. Et pourtant, je serais étonné que la reconnaissance de la Hongrie soit très durable à son égard, car le Magyar orgueilleux aime prendre et profiter, tout en gardant ses préjugés, et ceux-ci ne sont pas en faveur de l'ancienne alliée infidèle et dont l'armée, malgré sa victoire finale, est loin d'avoir laissé ici le même souvenir que nos quelques divisions, envoyées sur les Alpes après Caporetto.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 91. ff. 21-25.

401

L'AMBASSADE D'ITALIE À PARIS À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. Sans N°

Paris, 19 octobre 1921.

La Délégation Italienne a l'honneur de transmettre ci-joint³ au Secrétariat Général de la Conférence des Ambassadeurs le Protocole signé à Venise le 13 Octobre 1921 relatif au règlement de la question de la Hongrie Occidentale.

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie⁴ a donné instructions à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Paris⁵ d'appeler l'attention de la Conférence des Ambassadeurs sur les points suivants:

1°) À l'alinéa 4 du Chapitre 2 il est dit: „Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie fera les démarches nécessaires pour l'envoi des troupes alliées à Sopron.” Le Chancelier Schoeber [Schober] a tenu en effet qu'il fût affirmé en principe que l'occupation de la ville d'Oedenburg et de ses environs serait faite par des troupes alliées; mais en même temps le Chancelier a reconnu l'impossibilité d'une telle occupation en considération aussi qu'un délai maximum de trois semaines est prévu pour l'exécution de l'accord de Venise ce qui rendrait évidemment impossible l'arrivée des contingents alliés sur place pour cette date.

2°) La Délégation hongroise a d'abord soutenu la nécessité de rectifier les frontières des Comitats Occidentaux hongrois; elle a insisté ensuite pour que la Commission de délimitation des frontières achève le plus vite possible ses travaux et pour que ses décisions soient définitives.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 328.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 382.

³ Voir l'Annexe du document.

⁴ Le marquis Della Torretta.

⁵ Le comte Bonin-Longare.

Ces propositions n'ont pas été accueillies par la Délégation autrichienne ni par le Marquis Della Torretta comme étant contraires aux dispositions du Traité de Paix. Le Marquis Della Torretta a toutefois consenti à signaler aux Puissances Alliées l'opportunité que les travaux de la Commission de Délimitation soient hâtés afin d'éviter toute possibilité de complications entre l'Autriche et la Hongrie.

L'engagement du Marquis Della Torretta résulte de l'alinéa 15 du Chapitre 2: „Vu l'urgence de hâter autant que possible les travaux de la Commission Interalliée de Délimitation de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie, le Ministre des Affaires Étrangères, fera les démarches nécessaires à cet effet auprès de la Conférence des Ambassadeurs.”

Les travaux de la Commission de Délimitation ne devraient cependant pas se terminer avant l'exécution de l'accord de Venise c'est-à-dire avant que le Burgenland ne soit pacifié et transféré à l'Autriche.

3°) Il a été aussi décidé, sur demande de la Délégation hongroise et pour des raisons évidentes, que l'engagement du Gouvernement hongrois de s'employer auprès de la presse afin qu'elle garde une attitude favorable à l'évacuation des Comitats resterait secret.

Le Chancelier Schober a même déclaré qu'il ne communiquerait pas cette partie de l'accord à la Commission des Affaires Étrangères du Parlement autrichien.

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie demande que la Conférence des Ambassadeurs veuille bien prendre note de sa constante préoccupation de ne pas s'éloigner des dispositions du Traité de Paix. En effet il a été bien établi que le transfert pacifique et effectif du territoire des Comitats aux autorités autrichiennes doit être effectué avant toute chose. Le transfert de la ville d'Oedenburg et de ses environs (actuellement administrés par la Commission des Généraux Alliés) aura lieu postérieurement et conformément aux résultats d'un plébiscite qui donnera s'il y a lieu une base juridique à la souveraineté hongroise.

Le délai de trois semaines pour l'exécution de l'accord a été établi en conformité de l'avis du Général Ferrario, Président de la Commission Militaire Interalliée, qui a jugé ce délai à peine suffisant. Un délai plus court aurait rendu difficile l'exécution de l'accord.

ANNEXE

PROTOCOLE

signé à Venise le 13 octobre 1921 relatif au règlement de la question de la Hongrie Occidentale

À la suite de l'offre de médiation de S.E. le Marquis Della Torretta, Ministre des Affaires Étrangères d'Italie, approuvée par la décision de la Conférence des Ambassadeurs à Paris et acceptée par les Gouvernements d'Autriche et de Hongrie, les Plénipotentiaires des deux Gouvernements se sont réunis à Venise, le 11 et le 12 octobre, pour régler d'un commun accord les questions relatives aux territoires de la Hongrie occidentale attribués à l'Autriche en vertu des Traités de Paix de St-Germain et de Trianon.

L'Autriche était représentée par Monsieur Jean Schober, Chancelier fédéral et Gérant du Ministère Fédéral des Affaires Étrangères;

La Hongrie, par S.E. le Comte Étienne Bethlen, Président du Conseil des Ministres et S.E. le Comte Nicolas Banffy, Ministre Royal des Affaires Étrangères.

Ayant procédé sous la présidence de S.E. le Marquis della Torretta à un examen minutieux de la question, les susdits représentants sont tombés d'accord sur les mesures suivantes qu'ils ont jugées nécessaires pour assurer le transfert pacifique à l'Autriche du territoire en question.

— I —

Mesures à prendre par le Gouvernement Royal Hongrois en vue de la pacification de la Hongrie occidentale;

Affichage dans tout le pays d'une proclamation qui portera à la connaissance de la population qu'un accord équitable a été conclu à Venise, et qui invitera tous les Hongrois à regarder comme un suprême devoir patriotique de respecter cet accord et de faciliter la tâche du Gouvernement à remplir les conditions acceptées.

Cette proclamation contiendra également — sous menace de punitions les plus sévères — un appel aux insurgés de déposer immédiatement les armes ainsi qu'aux personnes non ressortissantes de la Hongrie Occidentale de quitter sans délai le territoire.

Directives données à la presse de changer l'attitude à la suite des communications qui lui seront faites relativement à l'accord conclu à Venise.

À la suite, le Gouvernement hongrois publiera un décret selon lequel tous les fonctionnaires et officiers actifs ou en retraite relevant du gouvernement hongrois subiront les conséquences les plus graves prévues par la loi s'ils ne se conforment pas à cet appel dans un délai de dix jours. Une amnistie sera promise à tous ceux d'entre eux qui avaient commis des infractions aux lois pendant l'insurrection et se seront conformés à l'appel. Les crimes communs seront exclus de cette amnistie.

Décret selon lequel les étudiants qui ont pris part à l'insurrection devront se présenter à leur faculté ou école dans un délai de dix jours. Les étudiants réfractaires à cet appel perdent leur semestre.

Décret selon lequel toutes les personnes qui continueront à fournir aux insurgés les subsides en argent ou en nature — seront punies en vertu des dispositions du code pénal hongrois contre le recrutement illicite.

Changement partiel des garnisons qui forment le cordon actuel.

Un délai d'au moins trois semaines est assuré aux dispositions susindiquées; pourtant les Généraux alliés pourront, dans le cas où cela leur paraîtra possible, restreindre ce délai.

Toutes les dispositions concernant la pacification seront prises de commun accord avec les Généraux alliés.

En général, le Gouvernement hongrois se déclare, dans la mesure des moyens à sa disposition, prêt à se conformer aux désirs des Grandes Puissances Alliées. Le Gouvernement hongrois reconnaît le principe que toutes les mesures que les Gouvernements alliés pourraient décider en vue de la pacification visant l'accomplissement du Traité et ne pourront, par conséquent, pas être regardées par le Gouvernement hongrois comme un acte d'hostilité. Les représentants de l'Entente à Budapest et la Commission des

Généraux à Sopron veilleront à ce que les mesures soient appliquées de la manière la plus efficace et rapide en prenant en considération surtout l'esprit des mesures ci-dessus indiquées.

— II —

Il est entendu que le territoire en question, une fois libéré des bandes, sera occupé et pris en possession en pleine tranquillité et sécurité par l'Autriche.

Il appartiendra à la Commission des Généraux alliés à Sopron de constater que la pacification du territoire est accomplie et que, par conséquent, l'Autriche est en mesure de procéder à l'occupation susdite.

La Commission des Généraux alliés à Sopron à laquelle sont attachés un délégué autrichien et un délégué hongrois exercera les pouvoirs administratifs.

Le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie fera les démarches nécessaires pour l'envoi des troupes alliées à Sopron.

Huit jours après que la Commission des Généraux alliés aura constaté que le pays se trouve en état de pleine tranquillité, un plébiscite aura lieu dans la ville de Sopron et ses alentours.

Il appartiendra à la Commission des Généraux d'arrêter les modalités afin que le plébiscite puisse s'accomplir de la façon la plus simple et la plus rapide; à cet effet, la Commission se chargera dès maintenant des préparatifs nécessaires.

Le plébiscite dans la ville de Sopron devra précéder celui des environs mais ce sera l'ensemble des deux plébiscites qui déterminera le résultat total de la consultation populaire.

Le territoire soumis au plébiscite est délimité comme suit:

Une ligne partant du lac de Neusiedel (Fertő) sur le point où la limite communale septentrionale de la commune de Kroisbach (Fertő Rakos [Fertőrákos]) atteint le lac.

De ce point, la ligne-frontière du territoire soumis au plébiscite suit la ligne communale indiquée jusqu'au point où cette ligne rejoint la ligne communale de Oedenburg (Sopron), elle procède sur cette ligne jusqu'au point où la frontière communale rencontre la limite communale septentrionale de la commune de Agendorf (Agfalva), suit cette ligne septentrionale jusqu'au point où elle rejoint de nouveau la limite communale de la ville de Oedenburg (Sopron), de ce point la limite du territoire soumis au plébiscite suit la ligne de Oedenburg (Sopron) jusqu'au point où celle-ci atteint la ligne méridionale de la commune de Harkau (Harkas) et suit celle-ci jusqu'à la jonction de la limite communale méridionale de Kohlenhof (Kophaza) jusqu'au point où celle-ci rejoint la limite communale occidentale de Zinkendorf (Nagy Czenk), qu'elle suit jusqu'au point où elle rencontre la ligne de Trianon, de ce point la limite suit la ligne de Trianon jusqu'au point où celle-ci rejoint le lac de Neusiedel (Fertő).

L'Autriche et la Hongrie s'engagent à reconnaître le résultat du plébiscite.

Huit jours après la proclamation du résultat du plébiscite aura lieu le transfert du territoire à qui de droit.

La Hongrie reconnaît en principe les dommages de toute sorte, causés à l'Autriche par le retard du transfert de la Hongrie occidentale.

Les détails de ces dommages ainsi que les autres questions d'ordre financier relatives à la Hongrie occidentale et restées en suspens jusqu'à présent devront être fixés d'un commun accord dans un délai de 15 jours après le transfert des territoires en question.

Si, dans un nouveau délai de 15 jours, cet accord n'est pas intervenu, il y aura lieu de soumettre ces questions à un Tribunal d'arbitrage à instituer selon les dispositions prévues à l'article 239 du Traité de Trianon et à l'article correspondant du Traité de Saint-Germain.

Vu l'urgence de hâter autant que possible les travaux de la Commission Interalliée de Délimitation de la frontière entre l'Autriche et la Hongrie, le Ministre des Affaires Étrangères d'Italie fera les démarches nécessaires à cet effet auprès de la Conférence des Ambassadeurs.

L'Autriche s'engage à se déclarer d'accord autant que possible avec les décisions de cette Commission. Toutefois, dans le cas où l'Autriche se verrait obligée d'interjeter appel contre ces décisions, elle déclare accepter la décision qui sera recommandée par le Conseil de la Société des Nations.

Aucun des habitants du territoire cédé par la Hongrie à l'Autriche ne pourra être poursuivi ou molesté en raison de son attitude politique jusqu'à la date du transfert effectif des territoires en question.

S'inspirant de sentiments d'humanité, le Gouvernement autrichien s'engage en principe à ne pas licencier en masse et pour des raisons politiques les employés en fonction à la date du transfert effectif dans le territoire cédé. Il fera défendre leur maintien dans leurs fonctions actuelles du résultat d'un examen auquel il soumettra les cas individuels.

Le Gouvernement autrichien reconnaît en principe de prendre à sa charge les pensions qui reviennent à ses employés, les détails relatifs seront réglés par un accord spécial à intervenir entre les deux Gouvernements.

Étant d'accord sur ce qui précède, les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Hongrie s'engagent à employer toute leur influence afin que les dispositions susmentionnées deviennent effectives selon les lois constitutionnelles de leurs pays.

(signé) Torretta — Schober — Bethlen — Banffy

Article additionnel

Dans le cas où à la suite du plébiscite la ville d'Oedenburg et ses environs passeraient à la Hongrie, le Gouvernement hongrois s'engage à accorder à l'Autriche toutes les facilités nécessaires en vue de régler le trafic frontières tant par rapport au mouvement des personnes que par rapport au transport des marchandises sur les chemins de fer qui traversent la ville et ses environs.

La Hongrie accordera également à l'Autriche en base du péage ou de tout autre principe qui sera jugé utile, toutes les facilités pour l'usage des chemins de fer susmentionnés.

Une convention à conclure entre les deux Gouvernements réglera les détails de cette question.

Signé: Torretta — Schober — Bethlen — Banffy

Fait à Venise le 13 Octobre 1921 en trois exemplaires originaux.

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Très urgent.

Paris, 22 octobre 1921, 21h.

Pour tous sauf Budapest: Veuillez faire savoir au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que j'adresse le télégramme suivant à notre agent à Budapest³:

Pour tous: En présence de la tentative de l'ex-roi Charles, concertez-vous avec vos collègues pour prendre une attitude commune conforme à vos instructions antérieures qui vous prescrivent d'agir énergiquement pour vous opposer à toute tentative de restauration des Habsbourg.

La Conférence des Ambassadeurs se réunira lundi pour arrêter les décisions des alliés.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 154.

M. HARDINGE, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE À PARIS À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. Sans N°

Paris, 22 octobre 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

I have just been informed by His Majesty's Minister at Vienna⁴ that the Allied Generals at Sopron have telegraphied to him in the following sense; the telegram reached him at 11.30 p.m. yesterday (october 21st):

„General Hegedus called on General Gorton this afternoon to announce return of ex-Emperor Karl who had arrived at Sopron by aeroplane in the course of the morning.

All the military authorities of town as well as Ostenburg battalion have placed themselves at his disposal as King of Hungary.

Ostenburg battalion has received instructions to accompany King to Budapest to-morrow morning by special train.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 473), à Londres (N° 3573), à Rome (N° 3199), à Vienne (N° 662).

² Voir la note précédente.

³ M. Fouchet.

⁴ Sir F. O. Lindley.

General Hegedus is also to accompany him but has begged Interallied Commission to remain at Sopron guaranteeing its complete security. Ostenburg battalion is to be relieved during course of the night by an infantry regiment of Hungarian National Army which has been urgently recalled from neighbourhood of frontier.

Question of transfer of Burgenland to Austria will be decided by new Government which has just been formed on the following basis; Mr. Rakowski President of the Council, Count Andrassy, Mr. Gratz.

All telephone and telegraph communication between Sopron and outside world have been out since 1 a.m."

I should be glad to know whether, in view of the circumstances which have arisen, the French Government contemplate joint representations by the Allied Governments at Budapest, or other action, either through the intermediary of the Conference of Ambassadors or otherwise. I need not remind Your Excellency that the Governments of the Little Entente have declared that the return of the ex-Emperor Karl would constitute a *casus belli* and that the Swiss Government, who have extracted from the ex-Emperor an undertaking not to leave Swiss territory without due notice, are aware of this.

Your Excellency will remember that on the former occasion when the ex-Emperor entered Hungary, the Conference of Ambassadors addressed a warning on the 1st April to the Hungarian Government making it clear that the Allied Governments would not allow the return of the ex-Emperor to the throne of Hungary. I enclose copy of this note¹ for convenience of reference. I observe that it was communicated at the time to the representatives in Paris of Austria, Yougo-Slavia, Poland, Czecho-Slovakia, and Roumania.

In the present case the position is further complicated by the presence at Sopron of the Commission of Allied Generals and their staff, and the question immediately arises as to whether these Allied officers should not be withdrawn at once, rather than that their authority should be flouted. The Hungarian Battalion of Gendarmerie which has been placed under their command for the purpose of keeping order in Sopron has apparently deserted, and if the infantry regiment which is being sent to replace it does not arrive or does not remain loyal, their position will rapidly become quite impossible.

I have the honour to be, Monsieur le Président du Conseil, Your Excellency's most obedient humble Servant.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 156.

¹ L'Annexe est reproduite ci-dessus sous le N° 222.

LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DES PUISSANCES ALLIÉES À BUDAPEST
À M. BÁNFFY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE¹

L. Sans N°

Budapest, 22 octobre 1921.

Monsieur le Ministre,

Ayant appris, ce matin, que l'Ex-Roi de Hongrie² vient de rentrer sur le territoire hongrois, nous avons l'honneur de vous ré[é]r[er] d'urgence à la dernière déclaration³, déjà remise par nous, le 3 Avril, de la part de la Conférence des Ambassadeurs, au Gouvernement Hongrois, concernant la volonté formelle et absolue des Puissances de l'Entente de s'opposer à l'élévation au trône d'un prince de la maison de Habsbourg. Cette déclaration du 3 Avril était ainsi conçue:

„Les événements dont la Hongrie est le théâtre mettent les Principales Puissances Alliées dans l'obligation de rappeler au Gouvernement et au peuple hongrois les termes de la déclaration du 4 Février 1920⁴. Fidèles aux principes énoncés dans cette déclaration, les Alliés ont le devoir de répéter que la restauration d'un Habsbourg mettrait en péril les bases mêmes de la paix et qu'il ne pourrait être ni reconnu par eux ni toléré.

Les Puissances Alliées comptent que le Gouvernement Hongrois, conscient de la gravité de la situation que créerait le retour sur le trône de Hongrie de l'ancien souverain prendra des mesures efficaces pour enrayer une tentative dont le succès, même momentané, ne pourrait entraîner pour la Hongrie que de désastreuses conséquences.”

Les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie espèrent donc que le Gouvernement Hongrois voudra bien donner les ordres nécessaires pour que l'ancien souverain quitte sans délai le territoire du pays, en considération du péril extrême que la prolongation de sa présence occasionne pour la paix de l'Europe Centrale. Ils croient donc dégager toute responsabilité dans le cas où, faute pour le Gouvernement Hongrois avoir accédé à ce désir, des événements graves viendraient à se produire.

En conséquence du texte ci-dessus, nous avons pour obligation d'inviter formellement le Gouvernement Hongrois à prendre sans aucun délai toutes mesures pour que l'Ex-Roi soit s'éloigné de nouveau de ses anciens États. Votre Excellence devant comprendre certainement que cette démarche de notre part est motivée avant toutes choses par le désir de nos Gouvernements de maintenir la paix dans l'Europe Centrale, nous nous permettons d'espérer qu'une suite immédiate y sera donnée par le Gouvernement Hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 77-78.

¹ Le document a été signé par Th. B. Hohler, M. Fouchet et le prince Castagneto.

² Charles IV.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

⁴ La Conférence des Ambassadeurs a adopté la déclaration susmentionnée le 2 février 1920. Voir le texte dans le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 282. Urgent.

*Budapest, 22 octobre 1921, 12h.
(Reçu: 22 octobre, 20h. 50. par T.S.F.)*

(Je reçois) à l'(mot passé)² le télégramme suivant de la Commission des généraux de (So)pron pour la (Conférence) des Ambassadeurs:

„Le Général Hegedus est arrivé aujourd'hui chez général Gorton à 17 h. 45 (accompagné) de son état-major pour annoncer le retour (du) roi Charles arrivé en avion à Sopron (dans le) (courant) de la matinée.

Toutes les autorités militaires de la ville ainsi que le bataillon Oestenburg [Ostenburg] se sont mises à sa disposition comme roi de Hongrie.

Le bataillon Oestenburg a reçu aussitôt mission d'accompagner demain matin par train spécial le roi à Budapest.

Le général Hegedus doit aussi l'accompagner mais a prié la (Commission) interalliée de rester à Sopron lui garantissant toute (sécurité) le bataillon Oestenburg devant être relevé dans la nuit par un régiment d'(infanterie) (de l')armée nationale hongroise appelé d'urgence des environs de la frontière.

La question du transfert du Burgenland à l'Autriche sera décidée par le nouveau gouvernement qui vient d'être constitué sur les (bases) suivantes: M. Rakovski, président du Conseil, le comte Apponyi, le comte Andrassy, M. Gratz ancien Ministre des Affaires Étrangères.

Toutes les (communications) télégraphiques et téléphoniques avec l'extérieur sont coupées à Sopron depuis 13 heures.”

Accompagné du Chargé d'Affaires d'Italie³ je me rends d'urgence chez le Ministre d'Angleterre⁴ pour nous (concerter) et effectuer immédiatement auprès de l'Amiral Horthy une démarche en conformité des instructions qui nous ont été déjà données l'année dernière par nos Gouvernements respectifs. V.E. peut compter entièrement sur l'énergie de mon attitude mais il convient de ne pas se dissimuler que la situation est des plus graves et que si le Gouvernement ne fait pas arrêter l'ex-roi, comme il l'a dit un jour en cas d'un retour de Charles les démarches diplomatiques ne suffiront probablement pas pour éloigner une seconde fois le monarque.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 141-142.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Londres, à Prague, à Vienne, à Bucarest, à Belgrade.

² Lacune de déchiffrement.

³ Le prince Castagneto.

⁴ Th. B. Hohler.

LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
AU 2^o BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N^o 2536.

Budapest, 22 octobre 1921, 19h.

I^o Confirmation de télégramme 2534¹.

II^o Les ministres alliés se sont rendus ce matin chez Régent Horthy [Horthy]. Celui-ci a déclaré concentrer près Budapest les troupes de provinces sous les ordres du Général Nagy pour empêcher mouvement Ostenburg au Budapest.

III^o Cependant Horthy embarrassé n'a pas montré énergie que ses déclarations antérieures laissaient espérer. Il compte que les soldats ralliés à Charles pourront être rappelés à obéissance mais il ne paraît pas envisager fermement une lutte si besoin en était.

IV^o De Presbourg Général Hamelin annonce son prochain retour ici.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 147.

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À BERNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N^{os} 348-349.

Berne, 22 octobre 1921, 15h. 55, 16h. 40.

(Reçu: 22 octobre, 17h. 15, 18h.)

D'après des nouvelles parvenues de Lucerne, l'ex-empereur Charles aurait quitté sa résidence d'Hertenstein jeudi en automobile sous prétexte d'un déplacement effectué à l'occasion de son anniversaire de mariage qui avait lieu le lendemain. Il se serait rendu à Dubendorf et aurait pris passage dans un avion de la Compagnie Ad Astra Junker LH 49 conduit par un pilote allemand Zimmermann avec quatre autres personnes qui avaient préalablement retenu leurs places pour Genève, mais l'avion a disparu et jusqu'à ce matin on n'en avait encore aucune nouvelle quand on a appris qu'il avait atterri dès hier à Oedenburg.

On confirme l'arrivée de l'ex-empereur à Oedenburg et on annonce que le Gouvernement hongrois considérant que le roi Charles n'est pas légalement en mesure d'exercer des pouvoirs souverains en Hongrie, prend les mesures nécessaires pour lui interdire l'accès du royaume.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 133-134.

¹ Document non reproduit.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Bruxelles, à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 620.

Vienne, 22 octobre 1921, 15h. 20.

(Reçu: 22 octobre, 19h. 45.)

Le Roi Charles est arrivé hier matin en avion à Oedenburg; accueilli en souverain par les autorités hongroises et par le bataillon Oestenburg [Ostenburg] il aurait décidé de partir ce matin pour Budapest en train spécial escorté de ce bataillon.

Toutes les communications avec Oedenburg sont coupées depuis hier 13 heures.

C'est par l'intermédiaire d'un officier envoyé cette nuit à Vienne par la Commission des généraux alliés que j'ai été informé de l'événement, dont le Ministère autrichien des Affaires étrangères vient de me donner confirmation.

Le télégramme adressé par les généraux alliés à la Conférence des Ambassadeurs ajoute qu'un nouveau gouvernement hongrois serait constitué sous la présidence de M. Rakowski avec le comte Apponyi, le comte Julius Andrássy et M. Gratz.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 150.

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À BERNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 350-355.

Berne, 22 octobre 1921, 17h. 20.

(Reçu: 22 octobre, 18h. 50.)

Suite à mes télégramme Nos 347² et 348³.

Au Palais fédéral, on se montre indigné des conditions dans lesquelles s'est effectué le départ de l'ex-empereur⁴. Ainsi qu'on se le rappelle, ce dernier n'avait obtenu, au mois d'Avril, l'autorisation de rentrer et de séjourner en Suisse qu'en donnant sa parole d'honneur de prévenir trois jours d'avance de son intention de quitter la Suisse. On se reposait sur cette parole, estimant qu'un souverain ne saurait la violer sans aller contre toutes les lois de l'hospitalité et de l'honneur. M. Motta n'a déclaré que l'ex-empereur avait commis un acte vraiment criminel.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Budapest, à Prague, à Belgrade, à Madrid, à Bucarest.

² Document non reproduit.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 407.

⁴ Charles de Habsbourg.

Des premiers résultats de l'enquête à laquelle on procède, il résulte que le pilote allemand Zimmermann, qui conduisait le Junker, était à Dubendorf depuis le mois de Mai, ce qui tendrait à prouver que, dès cette époque, l'empereur s'était préparé à exécuter le projet qu'il a mis jeudi à exécution.

Aujourd'hui à 2 heures 1/2, le baron de Hye, qui est l'un des représentants de l'ex-souverain, s'est rendu chez le Président de la Confédération¹ (et) lui a remis une lettre de Charles de Habsbourg datée d'Octobre sans autre précision. Dans ce document, l'empereur Charles annonce au Président que, rappelé par les vœux unanimes de son peuple, il retourne en Hongrie avec la reine², le remercie de l'hospitalité qui lui a été donnée depuis deux ans et demi en Suisse et confie à sa protection ses enfants qu'il se trouve dans l'obligation de laisser jusqu'à nouvel ordre à Hertenstein.

Le Président de la Confédération, après avoir lu cette lettre, a répondu au baron de Hye qu'il pouvait faire connaître à son Souverain qu'elle constituait une violation de sa parole royale puisque c'était trois jours avant de quitter la Suisse et non pas lorsqu'il était déjà arrivé à Oedenburg qu'il devait faire cette notification. Le baron a essayé de disculper son Souverain en alléguant qu'il avait peut-être crû légitime de se considérer comme délié de tout engagement envers la Confédération du fait des devoirs qu'il avait à assumer à l'égard de son peuple. M. Schulthess lui a répondu avec indignation que le premier devoir d'un homme d'honneur (était) de respecter la parole qu'il avait donnée.

M. Motta que j'ai vu cet après-midi, m'a dit qu'il considérait que l'ex-empereur avait commis à l'égard de la Suisse un acte d'ingratitude et un acte de „vilenie” de nature à jeter la déconsidération sur le respect que l'on pouvait avoir encore en Suisse pour les représentants du régime monarchique. Il m'a rappelé qu'il y a quelques jours encore, au moment où expirait le délai d'autorisation de séjour accordé à l'empereur Charles, le Conseil Fédéral, lui avait fait rappeler, à notre demande, les conditions auxquelles restait subordonné son séjour et qu'il avait envoyé au Palais fédéral un des conseillers hongrois qui était auprès de lui pour déclarer que l'on pouvait être assuré qu'il respecterait tous les engagements qu'il avait pris. Sur mon observation que cette nouvelle aventure prouve que la surveillance n'était pas assez efficace, M. Motta m'a répondu que, pour contrôler efficacement les allées et venues de l'empereur Charles, étant donné que ce souverain n'était pas interné en Suisse dans le sens propre du mot, il eût fallu une organisation de police que ne possède ni le canton et ville de Lucerne ni même la confédération et qu'on devait donc s'en remettre à sa parole royale et à sa loyauté. Le Chef du Département politique, trompé dans sa confiance et dans ses illusions, n'en est que plus indigné contre l'empereur Charles et il déclare que la Suisse, qui avait accueilli de nouveau le roi au mois d'avril sur la demande de la Hongrie et pour (accéder) au désir qui lui en était exprimé par les (grandes) puissances, devra maintenant et, quoiqu'il arrive, lui interdire formellement ses frontières.

¹ Schulthess.

² Zita.

Le Conseil Fédéral a décidé de procéder à l'expulsion de tous les ressortissants hongrois, (y compris) le baron de Hye, qui peuvent être soupçonnés d'avoir pris part à l'exécution des desseins de l'(empereur Charles). Une enquête sera faite pour rechercher s'il y a d'autres complicités, notamment de la part de société d'avions „Adastra” ou de personnalités habitant Lucerne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. 135-140.

410

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 283.

Budapest, 22 octobre 1921, 18h.

(Reçu: 23 octobre, 6h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 282 de ce matin².

Mes collègues britannique³, italien⁴ et moi avons rédigé aussitôt une lettre collective où nous déclarons au Gouvernement hongrois, dans les termes les plus formels, nous référer à la note de la Conférence des Ambassadeurs⁵, déjà remise par nous le 3 avril (concernant) l'exclusion de tout Habsbourg du trône de Hongrie. À midi nous avons remis cette lettre au Comte Banffy qui l'a portée aussitôt au Conseil des Ministres déjà prévenus d'ailleurs de notre attitude absolument nette.

Tous trois (nous) nous sommes rendus ensuite chez le Gouverneur du royaume⁶ pour lui faire verbalement la même communication.

À l'heure actuelle, l'ex-Roi n'est pas arrivé à Budapest, comme il l'avait annoncé, mais il se trouve probablement en marche (1 gr. fx, mot passé)⁷.

L'Amiral Horthy et le Comte Banffy ont (dit), à mes collègues et à moi, qu'ils blâmaient énergiquement la nouvelle entreprise royale dont ils nous ont affirmé n'avoir pas été informés, quoiqu'ils n'ignorassent pas l'activité des intrigues carlistes depuis plusieurs mois.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Belgrade, à Vienne, à Rome, à Londres.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 405.

³ Th. B. Hohler.

⁴ Le prince Castagneto.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

⁶ M. Horthy.

⁷ Lacune de déchiffrement.

Cette déclaration, de leur part, m'a semblé tout-à-fait sincère ainsi qu'à mes collègues. Toutefois, j'ai rapporté de notre entretien avec l'Amiral Horthy une impression plutôt mauvaise. En effet, le Gouverneur après avoir dit, il y a quelques temps, qu'il ferait arrêter l'Empereur Charles en cas de retour de ce dernier, nous a priés ce matin de ne pas insister auprès de lui pour porter la main sur l'homme qu'il considère toujours comme son souverain légitime.

Les mesures qu'il a adoptées pour le moment sont les suivantes:

Concentration à Budapest de la plupart des régiments de province et marche de ceux-ci à la rencontre des troupes que l'ancien (souverain) aurait été à même de gagner à sa cause en Hongrie occidentale. L'Amiral croit préférable pour lui de rester à Budapest pour assurer l'ordre. Les troupes du Gouvernement seraient donc commandées par le Général Nagy. L'Amiral nous a dit toutefois qu'une lutte entre soldats hongrois ne pouvait pas être envisagée et qu'il comptait avant tout, sur la persuasion pour ramener à l'obéissance les troupes royales.

Or, la persuasion ne me semble pas un moyen suffisant dans des circonstances aussi graves. Aussi mes collègues et moi, nous sommes-nous efforcés de tout notre pouvoir de raffermir l'Amiral Horthy dans sa résolution de résistance par la force.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 143-145.

411

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 406-409.

Belgrade, 23 octobre 1921, 3h.

(Reçu: 23 octobre, 12h. 45, 11h. 40, 11h. 30, 11h. 15.)

Le Ministre d'Angleterre² m'a fait part ce matin d'un télégramme qu'il venait de recevoir de son collègue de Vienne³. Selon cette communication le Roi Charles est arrivé à Sopron en aéroplane hier matin vendredi. Il devait partir ce matin (par) (train) spécial pour Budapest accompagné du bataillon hongrois de Sopron (qui) s'était aussitôt rallié à lui.

La nouvelle du retour en Hongrie du Roi Charles a été (connue) aujourd'hui du Cabinet de Belgrade (qui) s'en montre très préoccupé. Le Conseil des Ministres se réunit en ce moment pour examiner l'attitude que le Gouvernement prendra (occasionnellement).

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne.

² Sir A. Young.

³ Sir F. O. Lindley.

Comme les esprits sont très montés dans ce pays, en raison de la solution intervenue dans la question du Burgenland en faveur de la Hongrie, une décision brusque de la part du Cabinet de Belgrade et la réoccupation immédiate de la Baranya pourraient être craintes.

Le Ministre d'Angleterre et moi, nous nous sommes rendus auprès du Président du Conseil par intérim, M. Trifkovitch, pour nous entretenir avec lui (de la) situation créée par la nouvelle équipée du Roi Charles.

À titre tout à fait personnel et amical, nous l'avons mis en garde contre une décision trop hâtive dans une question que les grandes puissances, aussi bien que les pays limitrophes de la Hongrie, sont intéressées à résoudre par l'expulsion de Charles du territoire hongrois; un communiqué officiel de Budapest, dont le texte est parvenu aujourd'hui à Belgrade annonce, d'ailleurs, que les mesures nécessaires ont été prises par le Gouvernement hongrois pour que le Roi Charles quitte derechef le pays; il y a donc lieu d'espérer que le Gouvernement hongrois agira correctement et efficacement à cet égard. M. Trifkovitch nous a répondu en opposant la loyauté avec laquelle le Gouvernement S.H.S. avait exécuté les clauses du traité de Trianon relatives à la Baranya et la mauvaise foi montrée dans l'affaire du Burgenland par la Hongrie. Cette dernière ressemblait à un enfant gâté que l'on encourage et elle retirait des avantages de son attitude. Il était naturel que les S.H.S. envisagent des mesures de précaution à l'encontre de leurs voisins, mais le Cabinet de Belgrade, nous a dit M. Trifkovitch, n'agirait pas seul et se concerterait avec ceux de Prague et de Bucarest.

Comme une entente rapide entre le Gouvernement de la Petite Entente et une action énergique de leur part sont à prévoir si le Gouvernement hongrois ne met pas fin dans un délai très bref à l'aventure, je serais reconnaissant à V.E. de vouloir bien me faire connaître comment doit être envisagée une telle action. Il est probable en effet que dans cette hypothèse, la Baranya serait le premier objectif des armées S.H.S. et qu'il serait quasi impossible dans la suite d'obtenir une nouvelle évacuation de cette contrée sans provoquer de sérieuses complications.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 158-161.

412

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 165-167.

*Prague, 23 octobre 1921, 9h., 19h. 30, 24 octobre 8h. 20.
(Reçu: 23 octobre, 11h. 40, 23h., 24 octobre, 11h.)*

M. Bénès considère comme très grave la situation créée par la nouvelle équipée de l'ex-roi Charles, et est décidé à régler une fois pour toutes la question hongroise. Dans le cas où le Gouvernement hongrois renverrait promptement l'ex-roi, il exigerait au moins

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Londres, à Rome, à Bucarest, à Belgrade.

des garanties, telles que la déchéance de tous les Habsbourg. Il estime aussi que la procédure de Venise relative au Burgenland doit être déclarée caduque et le traité strictement exécuté.

Si le séjour se prolongeait ou si le pouvoir lui était remis, le Gouvernement prendrait les mesures, même militaires, les plus décisives, d'accord avec ses alliés de la Petite Entente, qu'il consulte actuellement. Il ne considère, d'ailleurs, pas comme impossible un coup de main hongrois sur Kosice et d'accord avec le Président M. Masaryk, fait préparer une mobilisation éventuelle.

Il serait très désireux, pour agir sur l'opinion publique, que la France manifestât sa communauté de sentiments avec lui.

Le Conseil des Ministres de ce matin a décidé la mobilisation de l'armée. Les décrets vont être soumis à la signature du Président. Mon collègue S.H.S.¹ croit savoir que des mesures semblables ont été prises à Belgrade. Les deux pays paraissent de plus en plus résolus à mener l'affaire rondement.

Le Ministre de Hongrie² est venu dire à M. Bénès que son Gouvernement était opposé à la tentative de Charles. M. Bénès lui a rappelé ces entretiens avec le comte Banffy et les bonnes intentions qu'il avait manifestées à la Hongrie au cours des entrevues de Bruck et de Marienbad (voir rapport N° 152)³ en échange de la promesse que celle-ci s'abstiendrait de tout ce que la Tchéco-Slovaquie devrait considérer comme (2 gr. faux)⁴.

Il lui a dit que, cette fois, il exigerait non seulement l'éloignement de Charles, mais la déchéance des Habsbourg et l'exécution intégrale du traité de Trianon, notamment le désarmement de la Hongrie et la remise du Burgenland sans tenir compte de l'arrangement de Venise. Il se (réserve) de réclamer aussi de la Hongrie le remboursement des dépenses que les événements actuels imposeront à la Tchéco-Slovaquie.

À Prague, l'opinion publique est très montée, particulièrement chez les socialistes, qui déclarent que la question ne peut être réglée que par les armes. Différents journaux, soit spontanément, soit en reproduisant une dépêche Reuter, font de nouveau état de l'aide sur laquelle Charles pourrait compter de la part de certains cercles français au moins.

D'autre part, l'Italie, d'après la presse, aurait fait déjà une démarche pressante, (d'un commun accord) avec la Petite Entente.

À tous les points de vue, il me paraît désirable que, comme le disait mon télégramme N° 165⁵, V.E. manifestât à M. Bénès, par exemple en lui adressant un télégramme, (la) communauté de ses vues avec celles du Gouvernement tchéco-slovaque.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 172-174.

¹ K. Vošnjak.

² L. Tahy.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 357.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ La première partie du document.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 285.

*Budapest, 23 octobre 1921, 6h. 10.
(Reçu: 24 octobre, 16h. 55.)*

Suite à mon télégramme N° 284¹.

Je me suis rendu ce matin chez le Président du Conseil² pour l'encourager dans ses mesures de résistance en lui démontrant le péril extrême qui résulterait pour son pays d'une restauration de l'ex-Roi³. Je l'ai trouvé tout à fait conscient de la situation et résolu ainsi que le Ministre des Affaires Étrangères⁴. L'Amiral Horthy semble même avoir pris des dispositions énergiques pour lutter.

Le canon a été entendu, en effet, une partie de la matinée et reprend maintenant après une accalmie de plusieurs heures. Les troupes carlistes ont attaqué d'abord au sud-ouest et, devant la résistance qu'elles ont rencontrée, essayent en ce moment de pénétrer dans la ville par l'ouest. Elles doivent être à une dizaine de kilomètres.

Le nombre des troupes du Gouvernement n'est guère que de trois mille hommes, mais le Président du Conseil m'a dit que, si la garnison de Budapesth pouvait tenir jusqu'à cette nuit, il espérait encore sauver la situation avec le secours des troupes de l'est qui sont attendues dans la soirée.

La Reine Zita accompagne l'empereur Charles.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 169.

¹ Document non reproduit.

² I. Bethlen.

³ Charles IV.

⁴ M. Bánffy.

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^{os} 410-412.

Belgrade, 23 octobre 1921, 21h.
(Reçu: 23 octobre, 23h. 55, 24 octobre, 4h., 6h.)

Le Président du Conseil par intérim² a réuni hier soir les représentants de la Tchéco-Slovaquie³ et de la Roumanie⁴ en vue de concerter, devant le retour de l'ex-roi Charles en Hongrie, une action commune des Gouvernements de la Petite Entente contre ce dernier pays. Dès hier les Ministres de la Petite Entente à Budapest⁵ avaient, sans instructions particulières de leur Gouvernement adressé une protestation au Cabinet de Budapest. Au cours de la réunion qui a eu lieu à Belgrade dans le Cabinet de M. Trifkovitch, l'envoi par les 3 Gouvernements d'une note, exigeant du Gouvernement hongrois l'expulsion immédiate de Charles, a été proposée. Un délai non encore fixé, mais qui serait très court — 2 ou 3 jours — serait donné au Gouvernement hongrois pour mettre à exécution cette décision. Passé ce délai les Gouvernements de la Petite Entente recourraient à des mesures militaires. Il n'est pas question cette fois, comme lors de la première tentative du Roi Charles, de faire précéder la démonstration militaire commune par des mesures économiques. En ce qui concerne l'État S.H.S., les communications par chemins de fer ont été, dès hier soir, interrompues avec la Hongrie.

On attend la réponse des Cabinets de Prague et de Bucarest aux propositions élaborées ici. M. Benès, d'après (les) premiers télégrammes reçus par mon collègue de Tchéco-Slovaquie, est partisan d'une action rapide et énergique. Le Ministre de Roumanie à Belgrade paraît au contraire exercer une action modératrice.

Confidentiel.

D'autre part mon collègue italien⁶ a fait savoir ce matin à M. Trifkovitch que l'Italie, conformément au traité qu'elle a signé avec l'État S.H.S., exigera l'expulsion de la Hongrie du roi Charles. Cette déclaration a été reçue avec satisfaction par le Cabinet de Belgrade. Non seulement l'opinion publique, mais même le Gouvernement de ce pays prêtaient en effet à l'Italie l'intention de soutenir Charles dans son entreprise et lui imputaient presque la responsabilité de cette équipée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 162-164.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Budapest.

² Trifković.

³ A. Kalina.

⁴ Emandi.

⁵ K. Feistmantel (de Tchecoslovaquie), T. Stircea (de Roumanie) et Milojević (de Yougoslavie).

⁶ V. Galanti.

L'ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BELGRADE
AU 2^o BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N° 1058.

Belgrade, 23 octobre 1921, 24h.

I° — Charles arrivé ce matin à une heure à Budavrz [Budaörs] banlieue Budapesth.

2° — Gouvernement S.H.S. a décidé suspendre communications ferroviaires avec Hongrie et prescrit mesures militaires suivantes:

A — I° et 4° armées ont reçu ordre se tenir prêts à marcher avec effectifs paix.

B — Unités sont envoyées pour renforcer effectifs frontières. Autres troupes des I° et 4° armées doivent progressivement serrer sur ces unités. Transports chemin de fer commandées nuit du 22 au 23 par Divisions Timok, Choumadia, Danube de la I° et éléments 4° armée. Mouvements par voie de terre commencés ce matin.

C — Outre I° et 4° armées forces comprennent division cavalerie, toute aviation et flottille danubienne.

D — Effectifs chevaux sont complétés par réquisition location.

E — Ordres rappel classes réserve sont prêts.

(À suivre)¹

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 188.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 286.

Budapest, 24 octobre 1921, 13h. 15.
(Reçu: 24 octobre, 20h.)

Suite à mon télégramme N° 285³.

La situation n'a pas changé. L'ex-roi⁴ serait toujours dans le village de Budaors à dix kilomètres environ de Budapest. Ses troupes sont commandées par le Général Lehar et le Colonel Ostenbourg.

¹ *Note du document:* Note de la Section du Chiffre: La suite du présent télégramme non encore parvenue sera expédiée dès réception.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Berlin, à Varsovie, à Madrid, à Berne, à Londres, à Rome, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 413.

⁴ Charles IV.

Il a aussi avec lui les principaux membres de son Cabinet notamment M. Rakowski et le comte Andrassy.

Les combats d'hier n'ont présenté aucun caractère sérieux et n'ont été que des démonstrations militaires. Les troupes royales (n'ont pas) (voulu) provoquer l'effusion du sang. D'autre part, l'(artillerie) du Gouvernement a fait seulement des tirs de barrage. La victoire finale appartiendra dans vraisemblablement au parti le plus résolu dans sa décision. Je reste en (contact) étroit avec le Gouvernement pour le soutenir. Mes collègues agissent de même.

La population de Budapest paraît tout à fait indifférente. Néanmoins les étudiants et la Société patriotique des „Maggyars [sic] réveillés” viennent de se prononcer pour le Gouvernement. En outre, presque tout le parti chrétien du Parlement, à l'exception de quelques carlistes intransigeants, s'est déclaré également pour l'amiral Horthy. Il semble donc que la force morale du Gouvernement s'est accrue depuis hier; la force matérielle aussi avec l'arrivée à Budapest des troupes de l'est.

Le Ministre de Serbie¹ ne m'a pas caché que si le Gouvernement n'avait pas le dessus, l'armée serbe entrerait aussitôt pour chasser Charles.

À titre d'information, le Général Hamelin, rentré de Presbourg, se trouve avec moi à Budapest.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 192-193.

417

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 1692-1694.

Rome, 24 octobre 1921, 18h. 35.

(Reçu: 24 octobre, 22h. 30, 21h. 40, 22h.)

Le Ministre des Affaires Étrangères³ m'a dit qu'il avait fait venir hier soir le représentant diplomatique de Hongrie⁴ et lui avait parlé très énergiquement en lui demandant de télégraphier d'urgence ses paroles à Budapest. Il avait insisté auprès du Comte Nemes sur la nécessité pour le Gouvernement hongrois, dans l'intérêt même de son pays, de s'opposer résolument à la nouvelle tentative de l'ex-empereur Charles et (d'en) avoir raison. Le Gouvernement de Budapest devait se convaincre que les puissances de

¹ Milojević.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Berne, à Vienne, à Berlin, à Bucarest, à Prague, à Belgrade, à Varsovie.

³ Le marquis Della Torretta.

⁴ Nemes.

l'Entente qui étaient d'accord entre elles et avec les Gouvernements de la Petite Entente, ne laisseraient pas passer outre à leur volonté. Le Ministre avait rappelé au Comte Nemes qu'à Prague, Bucarest et Belgrade on faisait un „casus belli” de la restauration des Habsbourg et qu'on en avait le droit.

Le Marquis della Torretta m'a dit encore que d'après ses renseignements, l'attitude du Gouvernement hongrois était jusqu'à présent correcte. Sur les moyens dont l'amiral Horthy et ses ministres disposaient pour résister, il avait plus de doutes que sur leurs intentions. Toutefois, il lui semblait que pour le moment l'ex-souverain n'eût avec (lui) que 1.500 hommes et que le Gouvernement de Budapest pût compter sur la fidélité de troupes sous sa main.

Le Ministre des Affaires Étrangères espère donc que la tentative échouera encore une fois, mais il ne laisse pas d'en être préoccupé. Il a fait allusion, avec moi aux dispositions de la petite Entente qui pourrait vouloir intervenir par les armes si la situation se prolongeait. Il m'a parlé aussi des garanties à prendre pour l'avenir afin de ne pas rester exposée à ce que cette aventure recommençât. Sur la nature de ces garanties, son opinion n'était pas faite. Il se rend compte que les Gouvernements de la petite Entente sauraient bien nous en suggérer.

Au cours de la conversation, je lui ai signalé, à diverses reprises, pour voir s'il ferait des réserves, la solidarité de la grande Entente avec la petite Entente dans l'affaire suscitée par le retour offensif de l'ex-empereur Charles. Le marquis della Torretta n'a formulé aucune réserve.

Je n'en ai pas moins senti qu'il souhaite vivement que la crise soit résolue par le Gouvernement hongrois lui-même parce qu'il pense que les voisins de la Hongrie auraient la main dure pour elle et pourraient ne pas régler qu'une question dynastique.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 202-204.

418

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1705.

Rome, 24 octobre 1921.

(Reçu: par courrier 2 novembre, 10h. 30.)

Le marquis della Torretta m'a parlé dans les termes suivants de sa médiation entre l'Autriche et la Hongrie:

„Il n'est pas exact que j'aie, comme l'a dit un compte rendu des déclarations du Chancelier autrichien¹ à la Commission des Affaires Extérieures de Vienne, exercé à Venise une pression sur lui, en déclarant que les Gouvernements de l'Entente n'étaient pas

¹ J. Schober.

disposés à exécuter tel quel le Traité de Trianon, ni que j'aie subordonné la question des crédits pour l'Autriche au règlement transactionnel de l'affaire des Comitats, la vérité est que M. Schöber [Schober] a commencé par me dire, à Venise, qu'il était venu à ma convocation, mais ne pouvait rien faire. Je lui ai répondu que je ne pouvais admettre cela, étant donné que je lui avais communiqué la proposition hongroise, qu'il s'était montré disposé à transiger sur cette base et avait accepté ma médiation en connaissance de cause. Je ne lui ai nullement dit que les Puissances de l'Entente ne croyaient pas pouvoir exécuter tel quel le Traité de Trianon. Je ne lui ai pas dit davantage que, faute de concessions de sa part, l'Autriche n'aurait pas de crédits. Je lui ai seulement montré que l'intérêt même économique et financier de l'Autriche était lié à une prompt solution de son conflit avec la Hongrie. Je reste aussi convaincu qu'auparavant de la nécessité de procurer à l'Autriche les moyens de vivre en État indépendant, conformément à l'intérêt qui nous est commun, à vous et à nous. Je n'ai pas voulu protester contre ce qui a été dit ou écrit d'inexact à Vienne, pour ne pas augmenter les difficultés de M. Schöber, qui en a de graves. Mais je lui ai fait transmettre nos rectifications, en ajoutant que j'espérais que, devant le Parlement, il en tiendrait compte. Ses deux prédécesseurs, M.M. Renner et Mayer [Mayr], avaient été en pourparlers avec la Hongrie sur une transaction au sujet du Burgenland. Passés à l'opposition, ils ont préféré l'oublier et M. Schöber a préféré s'en prendre à moi, plutôt que de le leur rappeler. Cela m'est égal et je ne lui en fais pas grief."

Comme j'indiquais au Ministre des Affaires Étrangères que l'attitude prise par M. Renner en faveur du rattachement à l'Allemagne rendait son retour au pouvoir peu désirable, il en a convenu et a réitéré son désir de ne pas créer de difficultés à M. Schöber.

AG.7N3094. Dossier 3.

419

M. PH. BERTHELOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Très urgent, priorité absolue.

Paris, 24 octobre 1921, 14h.

Pour tous, sauf Budapest: J'adresse le télégramme suivant au Haut-Commissaire français à Budapesth³.

Pour tous: Pour les représentants diplomatiques alliés à Budapesth de la part de la Conférence des Ambassadeurs:

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 477-478), à Vienne (N° 668-669), à Prague (N° 540-541), à Belgrade (N° 710-711), à Londres (N° 3577-78), à Rome (N° 3205-06), à Berlin (N° 2021-22), à Munich (N° 138-139), à Varsovie (N° 1407-08), à Bucarest (N° 621-622), à Berne (N° 359-360).

² Voir la note précédente.

³ M. Fouchet.

Veillez faire immédiatement et collectivement au Gouvernement hongrois, quel qu'il soit, la déclaration suivante:

„Les Puissances alliées rappellent au Gouvernement hongrois les termes de leur Déclaration du 1er avril.

Constatant que l'ancien souverain persiste à revendiquer un trône sur lequel sa présence aurait les plus graves conséquences pour la paix de l'Europe centrale, les Puissances invitent le Gouvernement hongrois:

1° — à proclamer sans aucun délai la déchéance de l'ex-Roi Charles;

2° — à s'assurer de la personne de l'ex-roi qui devra quitter le territoire hongrois dans les conditions que fixeront les Gouvernements alliés.

Les Puissances tiennent dès à présent à déclarer que, si le Gouvernement hongrois ne se conforme pas immédiatement à cette injonction, elles déclinent toute responsabilités en ce qui concerne l'intervention des états limitrophes de la Hongrie et quant aux conséquences qui en résulteraient.”

Cette déclaration est communiquée au Chargé d'Affaires de Hongrie à Paris¹, ainsi qu'aux représentants de l'Autriche² et de la Petite Entente³. Les Gouvernements de la Petite Entente sont en même temps invités à n'arrêter aucune décision avant de s'être concertés avec les Puissances alliées.

Veillez vous exprimer dans ce sens auprès:

du Gouvernement serbe (pour Belgrade),

du Gouvernement roumain (pour Bucarest),

du Gouvernement tchèque (pour Prague).

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 209-210.

¹ I. Praznovszky.

² J. Eichhoff.

³ Š. Osuský, le prince Ghika et Mihajlović.

420

M. PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À VARSOVIE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 348.

*Varsovie, 24 octobre 1921, 15h. 45.
(Reçu: 24 octobre, 19h. 25.)*

Dès hier, le Ministre des Affaires Étrangères² (a) invité le Ministre de Pologne à Budapest à faire savoir au Gouvernement hongrois que le Gouvernement polonais considèrerait comme inadmissible le retour du roi Charles. Il lui a en même temps donné pour instructions de se tenir en contact étroit avec le représentant de la France³ et de conformer sa conduite à la sienne.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 206.

421

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 287-289.

*Budapest, 24 octobre 1921, 19h. 55.
(Reçu: 25 octobre, 2h. 50, 3h., 1h. 30.)*

Suite à mon télégramme 286⁴.

D'après les renseignements que m'a donnés à une heure le Ministre des Affaires Étrangères⁵, les troupes royales fortement impressionnées par les oppositions mises par les troupes du Gouvernement à leur entrée à Budapest, ont demandé hier soir un armistice qui a pris fin à huit heures du matin. Quelques instants avant, l'amiral Horthy et le Président du Conseil⁶ encouragés au contraire par cette preuve d'hésitation de la part de Charles IV, avaient envoyé un émissaire qui a posé les conditions suivantes au Général Lehar commandant les troupes royales et au Dr Gratz:

1°) Désarmement immédiat et reddition de celles-ci sans conditions;

2°) Les officiers passeront devant une cour martiale;

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Vienne, à Berlin, à Rome, à Londres, à Prague, à Belgrade, à Bucarest.

² C. Skirmunt.

³ M. Fouchet.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 416.

⁵ M. Bánffy.

⁶ I. Bethlen.

3°) Les soldats seront amnistiés;

4°) Les hommes politiques ayant pris fait et cause pour Charles IV seront poursuivis devant les tribunaux ordinaires;

5°) Abdication du Roi;

6°) Internement provisoire de l'ancien souverain dans un lieu désigné d'accord entre le Gouvernement hongrois et les représentants alliés;

7°) Remise ultérieure de l'ex-roi entre les mains des grandes puissances.

Aujourd'hui la situation est donc entièrement renversée. C'est qu'en effet les troupes du Gouvernement ont depuis hier soir la supériorité numérique tandis qu'(mot passé)¹ partie des troupes royales a fait défection contre toute attente, en reniant le serment qu'elles venaient du prêter au monarque, et en se replaçant sous les ordres de l'amiral Horthy.

Dans la matinée, les troupes restées fidèles à Charles IV et qui ne dépassaient plus 2.000 hommes ont opéré une retraite rapide. L'ex-roi serait actuellement à Bia, à 20 kilomètres environ de Budapesth, où il serait presque cerné.

En communiquant ces informations à mes collègues britannique², italien³ et moi, le Ministre des Affaires Étrangères nous a signalé que la preuve était faite de la loyauté absolue du Gouvernement hongrois. Il a profité de cette occasion pour nous dire que, d'après un télégramme de son représentant à Prague⁴, le Gouvernement tchèque paraissait vouloir adopter une attitude hostile et injuste envers la Hongrie et (à) ce sujet nous a prié de protester auprès de nos Gouvernements.

On doit convenir que, si le Gouvernement hongrois a définitivement le dessus, il sera peut-être difficile de sévir contre lui, dans le cas où son représentant à Prague l'aurait exactement informé.

Charles IV, énergiquement poursuivi par les troupes du Gouvernement, vient d'être fait prisonnier à Pápatovaros, à 60 kilomètres à l'Ouest de Budapesth. M. Rakowski, le comte Andrassy et le commandant Ostenburg, sont en fuite. Ce qui reste des troupes royales serait fait prisonnier.

Cet épilogue rapide et inattendu de la deuxième équipée royale fait honneur à la fermeté et au courage civique de l'amiral Horthy et de son Gouvernement.

Les pertes dans les combats d'hier ne dépasseraient pas, en effet, une centaine d'hommes, de part et d'autre, ce qui montre que l'attitude morale et l'habileté des dispositions ont surtout été les éléments du succès dans la circonstance.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 194-197.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Th. B. Hohler.

³ Le prince Castagneto.

⁴ L. Tahy.

LE CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À PRAGUE AU MARÉCHAL FOCH¹

T. N° 921-922.

Prague, 24 octobre 1921, 18h. 30.

1° — Ordre mobilisation armée tchéco-slovaque a été lancé hier soir 17 heures: cinq plus jeunes classes sont appelées ainsi que spécialistes toutes classes.

2° — Premier jour mobilisation est 27 octobre 0 heure une minute.

3° — Cette décision gouvernement a approbation générale de la population tchéco-slovaque et renforce autorité du Ministre président Benès.

4° — Échange officiers de liaison sera fait 25 octobre avec l'État-major général de Belgrade qui prend mesures parallèles et prépare concentration des 1ère et 4ième armée[s] Yougo-slaves.

5° — Adhésion de la Roumanie aux mesures militaires prises par les gouvernements de Prague et de Belgrade est plus hésitante et moins sûre.

6° J'ai retardé cette communication par discrétion pour me conformer à ordre général fixant à publication par presse et communication à puissances alliées.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 205.

M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
À M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE À PARIS

D. Sans N°

Paris, 24 octobre 1921, 19h.

Monsieur le Chargé d'Affaires,

Au nom des Puissances alliées représentées à la Conférence des Ambassadeurs, j'ai l'honneur de vous communiquer la Déclaration suivante adoptée aujourd'hui par la Conférence. Quoique les Représentants alliés à Budapest aient été chargé de la communiquer directement à votre Gouvernement, je vous serais obligé de la lui transmettre de votre côté d'extrême urgence.

„Les Puissances alliées rappellent au Gouvernement hongrois les termes de leur Déclaration du 1er Avril².

Constatant que l'ancien souverain persiste à revendiquer un trône sur lequel sa présence aurait les plus graves conséquences pour la paix de l'Europe Centrale, les Puissances invitent le Gouvernement hongrois:

¹ La copie a été communiquée à A. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

1°) à proclamer sans aucun délai la déchéance de l'ex-roi Charles;

2°) à s'assurer de la personne de l'ex-roi, qui devra quitter le territoire hongrois dans les conditions que fixeront les Gouvernements alliés.

Les Puissances tiennent dès à présent à déclarer que, si le Gouvernement hongrois ne se conforme pas immédiatement à cette injonction, elles déclinent toute responsabilité en ce qui concerne l'intervention des États limitrophes de la Hongrie et quant aux conséquences qui en résulteraient."

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'Affaires, les assurances de ma haute considération.¹

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 214.

424

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 414-417.

Belgrade, 24 octobre 1921, 22h.

(Reçu: 28 octobre, 11h. 35, 10h. 15, 25 octobre, 11h. 5.)

Hier soir le Président du Conseil par intérim² a réuni les chefs de tous les partis qui, sans exception, ont promis le concours de leur parti au Parlement pour soutenir le Gouvernement dans l'action qu'il (entrepren)dra en vue de sauvegarder les intérêts de l'(état) S.H.S. menacés par le retour de Charles en Hongrie.

Les mesures militaires prises jusqu'à ce jour en S.H.S. sont les suivantes: alerte des 1ère et 4ème armées ainsi que de deux divisions de cavalerie. Mouvement et concentration de ces troupes vers la frontière hongroise. D'autre part, le Ministre de la Guerre³ a été

¹ J. Cambon, président de la Conférence des Ambassadeurs a également envoyé le texte de la déclaration aux représentants des États de la Petite Entente:

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Chargé d'Affaires,

Au nom des Puissances alliées représentées à la Conférence des Ambassadeurs, j'ai l'honneur de vous communiquer la Déclaration suivante que la Conférence a adoptée dans sa séance d'aujourd'hui et qu'elle a chargé les Représentants alliés à Budapest de porter à la connaissance du Gouvernement hongrois.

[Le texte identique de la déclaration]

Je vous serais obligé de porter la Déclaration qui précède à la connaissance de votre Gouvernement. J'ai l'honneur, au nom de la Conférence, de vous prier en même temps de lui faire connaître que les Puissances alliées comptent fermement que, dans une situation aussi grave, le Gouvernement roumain, comme les autres Gouvernements de la Petite Entente, n'arrêtera aucune décision et n'entreprendra aucune action avant de s'être concerté avec les Puissances alliées représentées à la Conférence.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 215.

² Trifkovitch.

³ Le Dr. Vasić.

autorisé, d'abord à ordonner la mobilisation partielle de plusieurs classes pour compléter des divisions des 1ère et 4ème armées, puis, à la suite d'un Conseil des Ministres tenu hier soir, à effectuer en outre par échelons, la mobilisation d'une classe entière.

La mobilisation des éléments destinés aux divisions de la 1ère et de la 4ème (armées) s'étendra exclusivement à l'ancienne Serbie, car on cherche à éviter l'incorporation de réservistes croates ou slovènes dans les armées voisines des frontières hongroises.

L'accord entre les puissances de la Petite Entente n'est pas encore complet. On attend, en effet, la réponse de la Roumanie qui, jusqu'à présent, n'est pas parvenue.

Le ministre de Roumanie¹ est venu me voir tout à l'heure et m'a (tenu) le langage le plus modéré. Les mesures que la Petite Entente serait appelée à prendre à l'en(contre) de la Hongrie, ne devraient pas, selon lui, être précipitées, mais très soigneusement concertées entre les trois Gouvernements et en tenant compte des vues des grandes Puissances.

Les mesures de mobilisation devraient notamment n'être réalisées que parallèlement dans les trois pays.

Lorsque M. Trifkovitch a (mots passés)² réuni avant-hier le Chargé d'Affaires de Tchéco-Slovaquie³ et le Ministre de Roumanie (voir mon télégramme n° 410-411)⁴ pour concerter une attitude identique des trois Gouvernements, le Président du Conseil S.H.S. a parlé d'une mobilisation immédiate. M. Emandi (s'est) (efforcé) de calmer cette ardeur et s'est exprimé dans un sens modérateur.

En me rapportant les circonstances de cette réunion, le Ministre de Roumanie m'a témoigné quelque doute sur la sagesse du Gouvernement S.H.S.: „une fois les Serbes en marche, m'a-t-il dit, on ne (sait) ce qui arrivera”.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 185-187.

¹ Emandi.

² Lacune de déchiffrement.

³ A. Kalina.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 414.

M. GHICA, MINISTRE DE ROUMANIE À PARIS,
 M. MIHAJLOVIĆ, CHARGÉ D'AFFAIRES DU ROYAUME S.H.S. À PARIS ET
 M. OSUSKY, MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE À PARIS
 À M. BRIAND, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

L. Sans N°

Paris, 24 octobre 1921.

Monsieur le Président,

Les Gouvernements roumain, yougoslave et tchécoslovaque considèrent les événements actuels de Hongrie comme une conséquence des événements de Burgenland. Ils voient dans ces événements une attaque contre les Traités de Paix que ces Gouvernements ont exécutés loyalement s'efforçant ainsi de conserver la paix en Europe Centrale.

Ils se sentent menacés non seulement par le retour de Charles, mais aussi par l'attitude du Gouvernement hongrois qui a favorisé et défendu ouvertement les événements de Burgenland. Les Gouvernements sus-cités sont persuadés que la question de la paix en Europe exige que toutes mesures soient prises, même les plus énergiques pour la liquidation définitive de la question des Habsbourg et pour l'exécution des Traités de Paix. Ils espèrent obtenir l'appui des grands Alliés; particulièrement en toutes questions concernant la stricte application des Traités de Paix.

Les Gouvernements roumain, yougoslave et tchécoslovaque ont l'honneur de porter à la connaissance des Puissances Alliées leur manière de voir précitée, en les assurant qu'ils prendront toutes mesures nécessaires pour que lesdites questions soient résolues rapidement et décisivement et pour que la paix définitive soit ainsi rétablie en Europe Centrale, étant persuadés que toute solution qui n'apporterait pas le règlement définitif desdites questions comporterait le plus grand danger pour l'Europe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 216-217.

¹ En effet, A. Briand était le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères de France, le président de la Conférence des Ambassadeurs était J. Cambon.

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 418-420.

*Belgrade, 25 octobre 1921, 24h.
(Reçu: 26 octobre, 3h., 2h. 15, 2h. 30, par radio)*

Je me suis rendu ce matin à la Présidence du Conseil pour faire (auprès du) Gouvernement S.H.S. la démarche prescrite par les télégrammes de Votre Excellence N° 710-711², que je venais de recevoir. Le Conseil des Ministres était réuni et discutait les suggestions de M. Benès relatives à l'envoi au Gouvernement hongrois par les Gouvernements de la Petite Entente d'une note comportant cinq exigences (dont) Votre Excellence a sans doute connaissance, savoir:

- 1° L'exécution intégrale du (Traité) de Trianon.
- 2° Le règlement définitif de la question des Habsbourg.
- 3° Le désarmement de la Hongrie.
- 4° L'annulation de l'accord de Venise.
- 5° Le remboursement des dépenses entraînées par les mesures de mobilisation prises par la Petite Entente.

M. Trifkovitch a bien voulu me recevoir aussitôt. Je lui ai fait part des décisions de la Conférence des Ambassadeurs dont il n'avait pas encore connaissance. Je me suis également efforcé de le persuader de la nécessité pour les Gouvernements de la Petite Entente de ne prendre aucune décision sans se concerter avec les puissances alliées. M. Trifkovitch n'a pu me donner aucune assurance avant d'en avoir entretenu ses collègues du Cabinet, auxquels il devait faire part de la note remise à Buda-Pesth (par les) représentants alliés ainsi que de ma démarche.

Ce soir à 6 heures, aucune décision n'était encore prise par le Gouvernement et aucun télégramme n'avait, m'a-t-on dit, été reçu de Paris sur les communications faites au chargé d'affaires S.H.S.³.

Il n'y a plus à craindre, d'ailleurs, une initiative isolée du Gouvernement S.H.S. M. Trifkovitch m'a dit nettement à plusieurs reprises que le Cabinet de Belgrade n'agirait que de concert avec ceux de Prague et de Bucarest. Il en est autrement en ce qui concerne une action de la Petite Entente en dehors des puissances alliées.

Celle-ci peut se produire; le Gouvernement (serbe), (soutenu) par l'opinion publique, estime qu'il est directement intéressé, ainsi que la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie par les affaires de Hongrie et qu'il appartient à ces trois Gouvernements de se prononcer d'après (les) exigences, en vue de prévenir le retour d'événements dangereux pour la sécurité de ces pays et ruineux pour leur budget.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Bucarest, à Prague, à Varsovie.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 419.

³ Mihajlović.

(Assez) enclin à discuter la tutelle des puissances alliées (1 gr. fx)¹ paraît de nature à empêcher la Petite Entente de prendre avec rapidité les mesures adéquates à la situation et, devant l'invitation (officielle) formulée par les puissances alliées à n'arrêter aucune décision sans entente avec elles, le Cabinet de (Belgrade) se rangera peut-être de lui-même à cette sage résolution. Cependant, l'unanimité nécessaire parmi les Gouvernements de la Petite Entente à une action indépendante me paraît encore la meilleure garantie de leur déférence aux conseils des Puissances Alliées.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36, ff. 230-233.

427

M. MONTILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 939.

Londres, 25 octobre 1921.

(Reçu: par courrier 27 octobre, 8h. 30.)

Les insinuations du „Manchester Guardian” relatives aux encouragements donnés à l'ex-Empereur Charles par la France ont été surtout connues ici par le démenti qui leur a été donné par le „Temps”. L'attitude si ferme et si décidée du Gouvernement français ne pouvait laisser subsister aucun doute dans l'opinion publique anglaise.

Dans les cercles bien informés par contre beaucoup de personnes estiment que si l'Italie n'a pas poussé l'ex-Empereur à agir, elle n'a rien fait pour le détourner de tenter l'aventure et que tout au moins c'est la politique italienne dans l'Europe Centrale qui lui en a fourni l'occasion. Sans pouvoir élever de griefs très nets contre l'Italie, on insinue que son intérêt est de provoquer tout événement qui peut être pour elle prétexte d'intervention dans le Bassin du Danube. On rappelle que le Marquis della Torretta à Venise s'est employé à faire triompher le point de vue hongrois, etc.

Dès son arrivée au pouvoir, le marquis della Torretta aurait fait des ouvertures à Vienne, Prague et Budapest en vue d'un rapprochement politique entre l'Italie, l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et la Hongrie. Le Ministre de Roumanie à Londres², quelquefois impressionnable, mais généralement bien informé, m'a déclaré le savoir d'une source confidentielle et sûre. Il a même ajouté que le Ministre italien à Budapest³ avait été envoyé en congé prolongé parce qu'il avait signalé au marquis della Torretta les dangers d'une politique tendant à dissocier ainsi la Petite Entente et à former un nouveau groupement politique dirigé contre la Serbie.

¹ Lacune de déchiffrement.

² N. Mişu.

³ Le prince Castagneto.

Le télégramme de Belgrade N° 412¹ montre que le Gouvernement serbe n'était pas sans craintes en ce qui concerne les intentions italiennes à l'égard de l'ex-Empereur et la „Gazette de Voss”, comme l'indique M. Charles Laurent (télégramme 2227 de Berlin)² dénonce de son côté la conclusion d'un traité italo—hongrois dirigé contre la Serbie. Il est vrai que ce journal donne la nouvelle comme provenant de „cercles ententistes”, précisément ceux dont je rapporte l'opinion à Votre Excellence.

AD.Europe 1918–40. Hongrie vol. 36. ff. 241–242.

428

M. ALLIZÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

D. N° 429.

Berne, 25 octobre 1921.

Ainsi que je l'avais annoncé par ma communication du 22 de ce mois, N° 355⁴, le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui l'expulsion des personnes de la famille et de la suite de Charles de Habsbourg séjournant en Suisse. Une seule exception est faite en faveur des enfants de l'ex-Souverain et des personnes dont la présence est absolument nécessaire pour donner des soins à ceux-ci.

La liste des personnages expulsés sera publiée demain. Elle comprendra probablement les archiduchesses [sic] Marie-Thérèse de Bragance et l'archiduchesse Marie-Joséphine grand mère et mère de l'ex-Empereur, l'archiduc Max, son frère, l'Évêque Dr. Seydl, le Grand Chambellan Ledochowsky, le Capitaine de corvette von Schontha, le capitaine von Werkmann et sa femme, le Directeur général von Steiner et sa femme, Madame Boroviczeni (née Comtesse de Schönborn), le Baron de Hye, le Conseiller de Légation von Glatz.

Mon Collègue d'Espagne qui a vu cet après-midi quelques-uns de ces personnages m'a dit qu'ils étaient déjà au courant de la mesure qui pouvait les frapper et qu'ils étaient fort embarrassés de savoir où ils pourraient désormais habiter. Il y a lieu de penser qu'à défaut de la Hollande, ils devront probablement aller dans les Pays Scandinaves.

AD.Europe 1918–40. Hongrie vol. 36. f. 249.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 414.

² Document non reproduit.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Londres, à Rome.

⁴ Document non reproduit.

M. ALLIZÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 431.

Berne, 25 octobre 1921.

Dans le communiqué qu'il a publié après avoir appris le départ de Suisse de Charles de Habsbourg, le Conseil Fédéral, après avoir rappelé les conditions auxquelles l'ex-Roi avait été admis à rentrer en Suisse après l'échec de sa tentative du printemps dernier, et l'acceptation formelle de ces conditions, constate que Charles „a abusé de l'asile que la Suisse lui avait accordé et a manqué en même temps à la parole donnée”.

Ce jugement est ratifié par la presse suisse tout entière. Il n'est pas un organe qui ne flétrisse la conduite de l'ex-Roi et qui ne déclare qu'il ne peut être question de son retour en Suisse.

Il y a seulement à ces constatations une nuance de triomphe qui s'accroît à mesure qu'on va vers la gauche de la presse, et une nuance de regret qui se précise dans les organes les plus cléricaux.

C'est ainsi que la „Zurcher Post”, Organe socialiste de Zurich, reproche au Conseiller Fédéral Motta de ne pas avoir tenu compte des avis qui lui avaient été donnés au sujet de la préparation de la fugue d'Oedenburg et exprime l'avis que la police politique fédérale „qui sait prendre vis-à-vis d'un criminel politique, toutes les mesures utiles s'il s'agit d'un révolutionnaire, ne s'est pas trouvée à la hauteur de sa tâche au regard des machinations des Habsbourg”.

Au contraire, les „Neue Zurcher Nachrichten”, feuille catholique qui avait toujours défendu l'ex-Roi, et mené une vive campagne pour qu'il puisse demeurer en Suisse, après avoir constaté la déception que leur infligent les circonstances peu honorables de son départ, écrivent: „On peut dire que pour la Suisse, la question de Charles est liquidée. Quelle que soit l'issue de son aventure, son retour est désormais exclu, à moins que l'Entente nous sollicite de le reprendre, ce qui n'est pas du tout certain.”

Cette dernière note est isolée. Comme je le disais plus haut, les journaux sont unanimes ou à peu près à estimer que Charles ne pourra plus revenir en Suisse.

La Nouvelle Gazette de Zurich écrit: „Si cette nouvelle se confirme, l'hôte de notre pays se trouve avoir si mal récompensé le Conseil Fédéral de l'indulgence que celui-ci lui a témoigné en l'autorisant à prolonger son séjour en Suisse après son escapade de Pâques, que la question d'une nouvelle prolongation de séjour paraît être définitivement résolue. Ce voyage, par la voie des airs à Oedenburg, siège des „putschistes” légitimistes de la Hongrie occidentale — si la chose est bien réelle —, va provoquer de graves complications internationales.”

La „National Zeitung” déclare: „Chaque citoyen approuvera le communiqué du Conseil Fédéral et tout le monde partagera le désir de ne plus permettre au Roi parjure, au cas d'un échec de sa nouvelle tentative, de revenir parmi les par trop bons confédérés. La Suisse ne veut plus rien savoir de Charles. Il a forfait à notre droit d'asile.”

Le „Journal de Genève”, après avoir résumé les informations parvenues au sujet de la nouvelle fugue du Roi Charles de Hongrie, conclut ainsi: „Le Souverain court le risque de se trouver dans la fâcheuse situation de ce voir expulser de son pays et, d'autre part, de se voir refuser la rentrée en Suisse.”

La „Tribune de Genève” écrit: „Le geste de Charles, quittant subrepticement le territoire suisse, au mépris de la parole donnée, sera sévèrement jugé par ceux-là même qui, chez nous, témoignaient encore de quelque sympathie pour l'infortune du jeune souverain déchu. Et l'on comprendrait malaisément qu'une mesure bienveillante du Conseil Fédéral lui permit une fois de plus — à supposer que son acte aventureux échouât, ce qui est plus que probable — de regagner Hertenstein. Par son manque de loyauté, Charles premier s'est fermé à tout jamais les portes de notre patrie.”

D'après la „Thurgauer Zeitung”: „en accueillant une seconde fois Charles, le Conseil Fédéral avait agi certainement dans l'intérêt de la paix européenne. On sait parfaitement, en effet, que la restauration d'un Habsbourg, ne sera tolérée ni par les nouveaux États voisins, ni par les puissances de l'Entente. Dans ces conditions, en cas de succès du coup de main carliste, de sérieuses complications eussent été à redouter et la Suisse a donc rendu service à l'Europe en ouvrant de nouveau sa frontière à Charles lors du premier retour de celui-ci à Pâques. Il convient de dire, il est vrai, que cette décision était fondée sur une attitude correcte de l'ex-Souverain, présomption bien légitime qui s'est cependant révélée erronée. À présent il ne saurait être question d'un nouveau retour du Roi en Suisse.”

D'autre part le Congrès des socialistes grutliens (nationaux) réuni ces jours ici à Langenthal, a décidé à l'unanimité d'inviter le Conseil Fédéral à expulser de Suisse la suite de Charles de Habsbourg et à s'opposer énergiquement au retour de l'Ex-Souverain en Suisse.

Comme Votre Excellence a pu le constater par la lecture de ces extraits de journaux, si la réprobation est unanime à l'égard des procédés employés par l'Ex-Roi pour quitter la Suisse, et si chacun est d'avis que le manquement à la parole donnée dont cet hôte encombrant s'est rendu coupable, rend impossible sa réadmission sur le territoire de la Confédération, le Conseil Fédéral n'est pas considéré par la grande majorité des journaux comme responsable de la fugue de Charles de Habsbourg.

L'opinion suisse constate au contraire en général que Charles n'était pas interné, bien plus, qu'il était considéré par le Gouvernement Hongrois comme le Roi légitime, mis simplement par le fait de circonstances spéciales dans l'impossibilité d'occuper effectivement le Trône, et que dès lors le Gouvernement Helvétique ne pouvait prendre des mesures plus efficaces que celles qui avaient été adoptées pour prévenir de sa part une nouvelle tentative de coup d'État. Il me paraît évident que des observations qui seraient éventuellement adressées au Conseil Fédéral par les Puissances intéressées pour lui reprocher sa négligence, et lui attribuer une part de responsabilité dans la fugue de Charles de Habsbourg, seraient ressenties dans presque toute la Suisse comme une offense injustifiée.

Je trouve une preuve de cet état d'esprit notamment dans l'article suivant des „Basler Nachrichten” qui semblent pressentir de pareilles observations: „pour le moment il n'est pas utile de discuter la question de savoir ce que l'on fera si l'ex-Souverain revenait par la voie des airs comme il s'en est allé. Tout citoyen suisse doit cependant protester contre

les assertions de certains journaux étrangers et malheureusement aussi de certains organes suisses déclarant que le Roi Charles n'était pas suffisamment surveillé. Il est bon de rappeler qu'il n'était ni prisonnier, ni interné. On ne pouvait le lier à d'autres chaînes qu'à celles de sa parole d'honneur. Si l'étranger ne veut pas admettre que cela se soit passé ainsi, qu'il veuille bien, à l'avenir, s'opposer à l'entrée en Suisse de tels personnages. Quant à notre attitude à l'égard de Charles immédiatement après son entrée en Suisse, les Puissances étrangères n'ont aucun blâme à nous adresser. Que l'ex-Roi ait pu franchir notre frontière, c'est à sa garde d'honneur composée d'officiers alliés qu'il le doit. S'il réussit à avoir la vie sauve, sa garde d'honneur pourra s'envoler avec lui partout ailleurs qu'en Suisse."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 250-252.

430

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Confidentiel.

Paris, 25 octobre 1921.

Pour tous sauf Berne: J'adresse le télégramme suivant à l'Ambassadeur de France à Berne³:

Pour tous: Pendant la séance qu'elle a consacrée hier à la question soulevée par la nouvelle tentative de l'ex-roi Charles, la Conférence des Ambassadeurs a été saisie par l'Ambassadeur d'Angleterre⁴ d'une demande tendant à faire adresser par elle des observations sévères au Gouvernement suisse pour la négligence dont il a fait preuve à l'égard de l'ex-roi.

Le représentant de la France⁵, appuyé par celui de l'Italie⁶, a fait remarquer qu'une pareille démarche serait de nature à provoquer les susceptibilités légitimes du Gouvernement suisse qui avait surtout, dans la circonstance, été victime, d'une part, de l'excès de confiance envers un souverain qui a violé une parole d'honneur deux fois donnée, et, d'autre part, des lacunes de la Constitution suisse qui ne permet pas l'organisation d'une police suffisante.

¹ Le télégramme a été envoyé à Berne (N° 362-363), et par courrier à Londres (N° 3589), à Rome (N° 3217), à Washington (N° 1839), à Bruxelles (N° 1061), à Berlin (N° 2028), à Vienne (N° 673), à Varsovie (N° 1413), à Prague (N° 545), à Bucarest (N° 626), à Belgrade (N° 715), à Budapest (N° 484), à Madrid (N° 464).

² Voir la note précédente.

³ H. Allizé.

⁴ Lord Hardinge.

⁵ J. Cambon.

⁶ Le comte Bonin-Longare.

En outre le représentant français a donné lecture de votre entretien avec M. Motta. Lord Harding [Hardinge] qui, personnellement, paraissait comprendre le caractère excessif de ses instructions, a déclaré que, dans ces conditions, les observations que vous aviez faites au Chef du Département d'État lui paraissaient suffisantes, et il a demandé à pouvoir les communiquer à son Gouvernement, en même temps que la réponse que vous a adressée M. Motta.

La Conférence a alors décidé que M. Jules Cambon, son Président, se bornerait à confirmer verbalement à M. Dunant le langage que vous avez tenu, mais à titre tout à fait amical et en tenant compte de la réponse qui vous a été faite.

Je vous laisse le soin d'utiliser discrètement, si vous le jugez opportun, ces indications pour préciser au Gouvernement suisse le rôle amical de la France.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 244.

431

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. GEORGES-PICOT, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA

D. N° 12.

Paris, 25 octobre 1921.

Par votre télégramme N° 175 du 13 de ce mois¹, vous m'avez signalé que le Chargé d'Affaires d'Italie² avait demandé à M. Cosme, si la Légation de France avait été informée d'une démarche du représentant britannique à Belgrade³ en vue de provoquer l'entrée de la Grèce dans la Petite Entente, demande à laquelle le Gouvernement S.H.S. aurait répondu que la question devait être posée à Prague.

Notre Chargé d'Affaires à Belgrade⁴ que j'avais prié de se renseigner à ce sujet, a reçu l'assurance du Directeur Politique du Ministère des Affaires Étrangères S.H.S. qu'aucune démarche de ce genre n'avait été faite à Belgrade.

M. Delens estime que si la Grèce cherchait à faire partie de la Petite Entente, elle trouverait d'ailleurs auprès du Gouvernement roumain de meilleures dispositions qu'auprès du Gouvernement S.H.S. M. Take Yonesco [Ionesco] serait partisan de cette idée. Sans faire une démarche formelle, il en aurait entretenu le Cabinet de Belgrade. Mais M. Pachitch estime que l'entrée de la Grèce dans la Petite Entente dénaturerait le caractère de celle-ci et risquerait de l'entraîner dans des affaires trop lointaines.

Par contre M. Yankovitch a dit à M. Delens qu'une autre demande d'admission dans la Petite Entente si inattendue soit-elle, avait été présentée au Gouvernement S.H.S., celle de la Bulgarie qui a été transmise au Cabinet de Belgrade par l'entremise du Ministre S.H.S. à Sofia.

¹ Document non reproduit.

² V. Galanti.

³ Sir A. Young.

⁴ Delens.

M. Yankovitch a ajouté que cette admission pouvait, moins encore que celle de la Grèce, être actuellement envisagée.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 91-92.

432

M. LAURENT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 514.

Berlin, 25 octobre 1921.

L'opinion allemande, sans distinction de nuance, a accueilli avec une mauvaise humeur mêlée d'inquiétude la nouvelle de la seconde tentative de Charles de Habsbourg pour reconquérir le trône de Hongrie. Les socialistes y ont vu l'esquisse d'un mouvement général de réaction, les nationalistes une menace pour la politique du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, les monarchistes ont sacrifié le principe de légitimité à leur haine contre le signataire des lettres au Prince Sixte. Seule, la Deutsche Zeitung, organe d'extrême droite, insinue timidement que l'Allemagne pourrait à la rigueur s'accommoder du retour du Roi Charles à Budapest, si ses ambitions devaient s'arrêter là; mais c'est pour ajouter tout aussitôt que le mouvement monarchiste gagnerait rapidement Vienne, ce qui oblige dès à présent l'Allemagne à contrecarrer de tout son pouvoir les plans des Habsbourg.

Nombreux journaux appartenant à tous les partis se sont trouvés d'accord pour incriminer la politique française, l'accusant de complicité dans l'aventure du Roi Charles. Les uns ont affecté de considérer les articles de certains journaux de droite français, tels que le „Gaulois” et le „Figaro”, comme les seuls interprètes autorisés de notre opinion. Les autres, comme la Tägliche Rundschau sont allés plus loin, affirmant que le Gouvernement français, tenu soigneusement au courant des projets de l'ex-Empereur, les avait approuvés et avait même signé un accord obligeant le futur souverain à suivre une ligne de conduite anti-germanique et à adhérer à la petite Entente. L'organe du parti populaire va jusqu'à désigner l'intermédiaire qui aurait soi-disant été employé à ces tractations et qui ne serait autre que le Général Franchet d'Esperey. Des journaux de gauche, comme la Freiheit, tiennent un langage analogue, mettant cette fois en cause „M. Paléologue et les milieux de l'Action française”.

Sans se faire l'écho de tels racontars, des journaux plus sérieux, comme la Deutsche Allgemeine Zeitung et le Börsen-Courier, montrant la politique française hésitant entre la crainte de mécontenter la petite Entente et le désir de faire du Roi Charles une sentinelle avancée contre le germanisme. Les intentions de l'Italie sont également suspectes: de divers côtés, on la soupçonne d'être prête à sacrifier son animosité traditionnelle contre les Habsbourg au désir de faire pièce à la Yougo-Slavie.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Belgrade, à Londres, à Rome, à Washington, à Munich.

Ces calomnies, que j'ai d'ailleurs aussitôt démenties et fait démentir énergiquement, sont, sans doute, pour la plupart, dictées par le désir d'accuser de duplicité la politique des Ententes. Mais il est possible que certaines soient la conséquence d'inquiétudes réelles. Il est remarquable en effet qu'au cours des deux premiers jours de la crise hongroise la plupart des journaux allemands aient cru que cette fois Charles de Habsbourg atteindrait son but. Les premières adhésions recueillies par l'ex-souverain, la rapidité de sa marche sur la capitale, l'attitude au début hésitante du Cabinet Bethlen ont induit l'opinion à croire au succès du mouvement carliste. Une fois à Budapest, pensait-on, le Roi Charles réussirait à s'y maintenir, grâce à l'indifférence des grandes Puissances. Quant à la petite Entente on estimait que des difficultés intérieures ou extérieures la paralyseraient, retenant les Tchèques en Slovaquie, les Yougo-Slaves en Albanie, les Roumains aux confins de la Bessarabie.

Le complet échec de la tentative de restauration a eu tôt fait de dissiper ces craintes, et, revenue de ses alarmes, la presse est aujourd'hui unanime à se féliciter de la tournure imprévue qu'ont prise les événements. Presque tous les journaux accablent d'une ironie assez lourde le Monarque vaincu et prisonnier. Le Berliner Tageblatt s'en prend particulièrement à l'Impératrice Zita qu'il compare successivement à une Lady Macbeth dévorée d'ambition et à une Ysabeau de Bavière relevant de ses exhortations la volonté chancelante de Charles VI¹. La Gazette Populaire de Berlin, que ses tendances radicales et pacifistes rendent particulièrement hostile à la Hongrie, considérée par elle comme un foyer de réaction, distribue impartialement entre Horthy et l'ex-Roi ses métaphores aussi hardies qu'injurieuses. Charles de Habsbourg est pour elle „un crétin dégénéré de sang royal” et le Régent „un bouton de guêtre, atteint de la folie des grandeurs, qui voudrait jouer les Bonaparte”. Avec moins d'outrance dans le langage, la Germania ne juge pas moins sévèrement la tentative du souverain déchu. Elle l'accuse d'avoir violé ses engagements envers la Suisse, tout en manquant de patriotisme envers la Hongrie, dont sa tentative imprudente est venu compromettre la situation, au moment où elle semblait s'améliorer.

Les feuilles socialistes saisissent l'occasion de réclamer à nouveau le désarmement de la Hongrie, dont la puissance militaire, contraire au Traité de Trianon, constitue une menace intolérable à l'adresse de la République d'Autriche. Elles reproduisent, ainsi d'ailleurs que la plupart des journaux, une interview du Ministre de Tchéco-Slovaquie à Berlin², qui formule la même exigence. M. Tusar y prend du reste très vivement, contre les insinuations de la presse allemande, la défense de la France et de l'Italie, auxquelles, dit-il, c'est faire injure que de supposer que ces Puissances aient pu jouer le rôle de complices de l'ex-Roi. Les journaux de gauche publient, en outre, un appel des Comités Directeurs des partis socialistes d'Allemagne, d'Autriche et de Tchéco-Slovaquie, engageant le prolétariat des trois pays à résister „par tous les moyens parlementaires ou non-parlementaires” aux tentatives de restauration monarchique qui viendraient à se produire. Les masses ouvrières de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Italie sont invitées à surveiller les agissements „des facteurs officiels ou non officiels de leurs classes dirigeantes qui favorisent ces menées”.

¹ Charles IV, en fait.

² Tusar.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* juge l'heure propice de poser le problème du rattachement. Seule, écrit-elle, la situation désespérée de l'Autriche, „condamnée à l'indépendance”, a pu inspirer à l'Empereur Charles ses projets si inquiétants pour la paix du monde. Tant que l'Autriche n'aura pas retrouvé le calme et la prospérité dans le sein de la grande patrie allemande, la menace d'une restauration des Habsbourg qui, de Budapest, gagnerait nécessairement Vienne, demeurera, au moins à l'état latent. La réalisation de l'Anschluss constitue donc le seul moyen de mettre fin à la situation périodiquement troublée de l'Europe centrale.

Il faut s'attendre à voir la presse allemande reprendre et développer complaisamment le thème indiqué par l'organe populiste. Pour le moment, elle se borne à manifester son contentement du maintien du statu-quo en Hongrie. Il était réservé à la tentative avortée du Roi Charles d'inspirer, à l'occasion d'un même événement politique, des commentaires également satisfaits à Berlin et dans les capitales de l'Entente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 246-248.

433

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 25 octobre 1921, 14h. 30.

Pour tous, sauf Prague, Belgrade et Bucarest: J'adresse le télégramme suivant aux représentants français à Prague, Belgrade et Bucarest:

Pour tous: Le Commissaire français à Budapest³ me confirme la nouvelle dont vous avez eu connaissance par la presse et suivant laquelle l'ex-roi Charles IV, énergiquement poursuivi par les troupes du Gouvernement hongrois, a été fait prisonnier. L'ex-souverain est interné provisoirement à l'Abbaye de Tihany, au bord du lac Balaton, en attendant la décision que les Puissances prendront à son égard.

On ne saurait méconnaître l'énergie et la loyauté dont a fait preuve dans cette circonstance le Gouvernement hongrois.

Dans ces conditions, attirez de nouveau, spécialement, l'attention du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité sur le désir exprimé par les Gouvernements alliés de ne le voir prendre aucune mesure contre la Hongrie, sans leur assentiment. Agissez de préférence d'accord avec vos collègues anglais et italien et en conservant à votre démarche un caractère de conseil tout particulièrement amical. Il n'est pas douteux en effet que les

¹ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 543-544), à Belgrade (N° 713-714), à Bucarest (N° 624-625), à Londres (N° 3585-86), à Rome (N° 3213-14), à Vienne (N° 671-672), à Budapest (N° 481-482), à Varsovie (N° 1411-12), par courrier à Berne (N° 364), à Bruxelles (N° 1060), à Berlin (N° 2025).

² Voir la note précédente.

³ M. Fouchet.

Puissances de la Petite Entente, aussi bien que les grandes Puissances, n'aient intérêt à ne rien faire qui puisse exciter le ressentiment national hongrois et diminuer ainsi l'autorité d'un Gouvernement qui vient de donner une marque de déférence indiscutable envers les Puissances ainsi que de son attachement à la paix.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 245.

434

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 291.

*Budapest, 25 octobre 1921, 17h.
(Reçu: 25 octobre, 22h. 55.)*

Suite à mon télégramme n° 290².

L'ex-roi sera probablement conduit ce soir à l'abbaye de Tihany sur le Balaton. Il sera gardé par trois compagnies.

Le Gouvernement nommé par Charles a été également arrêté. M. Rakowski, le Comte Andrassy et le Dr. Gratz, pour ne citer que les principaux, vont être conduits à Budapest, enfermés et jugés.

L'amiral Horthy a rédigé une proclamation accordant l'amnistie aux soldats et officiers subalternes des troupes royales. Les chefs passeront devant la Cour Martiale; demain un émissaire du Gouvernement se rendra auprès de l'ancien souverain, pour lui demander son abdication immédiate. En cas de refus de sa part, l'Assemblée Nationale sera convoquée et (invitée) par le Gouvernement à prononcer la déchéance du Monarque.

La ville et le pays sont absolument calmes. On se rend compte de plus en plus de l'indifférence générale de la nation à l'égard de l'ancien souverain.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 239.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Vienne, à Prague, à Belgrade, à Bucarest, à Varsovie, à Berne, à Berlin, à Bruxelles, à Madrid.

² Document non reproduit.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N°s 314-315.

Bucarest, 25 octobre 1921, s.h.
(Reçu: 28 octobre, 10h. 15. par T.S.F.)

La nouvelle tentative de l'ex-roi de Hongrie² n'a été connue à Bucarest qu'hier dimanche alors que les principaux (membres) du (Gouvernement) étaient absents.

Le Conseil se réunira cet après-midi dès le retour du Président du Conseil³.

En attendant, M. Take Jonesco [Ionesco] a donné aux ministres de Serbie et de Tchéco-Slovaquie⁴, venus lui notifier les mesures militaires déjà prises ou à prendre (incessamment) par leurs Gouvernements, des conseils de prudence.

Il suggère que, avant de procéder à aucune mesure d'exécution, la Petite Entente propose à l'amiral Horthy le concours (de ses) troupes pour (contribuer) à l'expulsion de (Charles).

Il conseille surtout qu'avant de rien entreprendre on s'assure du point de vue des grandes puissances.

Sous réserve de ces conseils de prudence, M. Take Jonesco voit la situation très grave et croit qu'il faut dès maintenant envisager une nouvelle occupation de la Hongrie.

L'événement (ne) le surprend qu'à demi car les rapports de son ministre à Buda-Pesth⁵ n'ont, paraît-il, cessé depuis longtemps de le prédire, en estimant que ses collègues des grandes puissances voyaient la situation sous un jour trop optimiste.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 234-235.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Vienne, à Budapest.

² Charles IV.

³ Le général Averescu.

⁴ F. Veverka.

⁵ T. Stırcea.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 317.

Bucarest, 25 octobre 1921, s.h.

(Reçu: 26 octobre, 9h. 1.)

À la suite du Conseil des Ministres tenu hier soir, (toutes) mesures préparatoires ont été (prises) pour la mobilisation de six divisions qui marcheraient directement sur Budapesth au cas où le Gouvernement hongrois (ne serait) (pas) (en mesure d')(exécuter) (ses) (promesses) au sujet de l'ex-roi Charles.

La nouvelle de la capture de ce (dernier), parvenue ce matin, fait ajourner l'exécution (de cette) mesure.

Le Gouvernement envisage (1 gr. faux)¹ la mobilisation (de) (1 gr. faux)² qui aurait pour mission de (procéder) à l'occupation (1 gr. faux)³ du Burgenland, si la (situation) (générale) (amenait) l'envoi dans la (région) de (troupes) serbes et (tchéco-slovaques).

M. Take Jonesco continue à s'efforcer de détourner ses collègues de la Petite Entente de toute action précipitée.

Le Gouvernement de (Varsovie) de son côté a fait donné ici l'assurance qu'il partageait entièrement les sentiments de la Petite Entente à l'égard de toute restauration éventuelle des Habsbourg.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. f. 236.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 318-319. Très confidentiel.

Bucarest, 25 octobre 1921, s.h.

(Reçu: 26 octobre, 9h.)

Le Chargé d'Affaires de Tchéco-Slovaquie⁴ a fait hier soir à M. Take Jonesco [Ionesco] de la part de M. Benès les propositions suivantes: envoi simultané par les puissances de la Petite Entente au Gouvernement hongrois d'un ultimatum exigeant:

1° — proclamation immédiate de la déchéance des Habsbourg;

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ F. Veverka.

- 2° — consultation (sic)¹ des décisions de la Conférence de Venise;
- 3° — expulsion des membres de la famille;
- 4° — remboursement des frais de (mobilisation);
- 5° — participation directe et effective de la Petite Entente aux opérations de (contrôle) du désarmement.

Le chargé d'affaires ajoutait que la mobilisation devait être chose faite en Tchéco-Slovaquie.

M. Take Jonesco a fait répondre qu'il était pleinement d'accord (sur la) nécessité de régler une fois pour toutes la question des Habsbourg et pour exiger le (désarmement) effectif de la Hongrie suivant les décisions du traité de Trianon, (mais) que l'envoi d'un pareil ultimatum lui paraissait prématuré.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 36. ff. 237-238.

438

L'ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BELGRADE À L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N° 1060.

Belgrade, 25 octobre 1921, 20h.

1) En raison situation tous les partis politiques sont aujourd'hui groupés autour Gouvernement dont opinion publique approuve attitude énergique.

2) On parle dans milieux politiques et militaires de prendre garanties pour écarter² retour aventures. Réoccupation Baranya est généralement considérée comme répondant à cette nécessité.

3) Aujourd'hui estime que Hongrois peuvent mobiliser cent vingt mille hommes dont 60 mille au moins seraient employés contre Yougo-Slavie. Pour le moment forces du Sud-Est Balaton dépassent pas deux divisions et région Szeged une division.

4) Plan général opérations comporte marche sur Budapest en trois colonnes dont deux principales respectivement à Est et Ouest Danube.

5) Forces dont emploi est prévu sont suivantes: A) 1ère Armée renforcée par deux divisions de 2ème Armée. B) 4° Armée en entier. C) une (gr fx)³ ou ma(2 gr fx)⁴ de première armée (1 gr fx)⁵ À réserve à la disposition de (G.Q.G.) D) 2 (divisions de

¹ *Note du document:* Le déchiffrement donne textuellement "consultation" qui paraît avoir été lu par erreur „confirmation”.

² Mot mal lisible.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ Lacune de déchiffrement.

cavalerie). E) Troisième armée resta en entier face Albanie et Bulgarie. F) Aviation dépasse pas une douzaine d'appareils. G) Munitions en quantité insuffisante ne permettraient pas effort sérieux dépassant 15 jours.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. f. 86.

439

NOTE PRISE SUR LA CONVERSATION DE M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE À PARIS AVEC M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

N. Sans N°

Paris, 26 octobre 1921.

Le Chargé d'Affaires de Hongrie par intérim est venu déclarer au Directeur-adjoint des Affaires Politiques qu'il avait reçu, dès la première heure, de son Gouvernement l'ordre de faire savoir au Gouvernement français que les mesures les plus énergiques allaient être prises pour s'opposer à la tentative de l'ex-roi Charles.

N'ayant pu voir ce jour-là M. Laroche, qui était retenu à la Conférence des Ambassadeurs, il tenait à faire néanmoins aujourd'hui cette démarche et à confirmer que le Gouvernement hongrois avait conscience de sauvegarder les intérêts de son pays en combattant cette tentative de restauration monarchique.

M. Laroche a répondu qu'assurément l'énergie et la décision dont avait fait preuve le Gouvernement hongrois avaient produit la meilleure impression et étaient interprétées comme un gage de sa volonté de se conformer au traité et de maintenir la paix. M. Laroche avait pu constater, en s'entretenant avec certains représentants de la Petite Entente, que cette impression avait été également la leur. Le Gouvernement hongrois avait d'ailleurs agi dans l'intérêt même de son pays, car il ne faut pas se dissimuler que si la tentative du roi Charles avait pris corps, les Puissances auraient laissé complètement les mains libres à la Petite Entente et il aurait pu en résulter pour la Hongrie une véritable catastrophe. Le Gouvernement hongrois pouvait donc en effet être justement convaincu d'avoir bien servi les intérêts de son pays.

M. Laroche a insisté sur le fait que le Gouvernement hongrois devait maintenant déférer à l'autre partie de la décision des Puissances, c'est-à-dire proclamer la déchéance du Roi Charles. Le Chargé d'Affaires de Hongrie a déclaré que ce serait l'affaire du Parlement. M. Laroche a dit que le Gouvernement hongrois devait, en tout état de cause, saisir immédiatement le Parlement et marquer par là sa bonne volonté de se conformer sans restrictions aux désirs des principales Puissances Alliées.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 14-14bis.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 169-170.

Prague, 26 octobre 1921, 2h., 9h.
(Reçu: 26 octobre, 11h. 10, 11h. 25.)

L'arrestation de Charles n'est pas considérée par M. Bénès comme réglant la question. Il tient à obtenir des garanties pour l'avenir, c'est-à-dire, l'abdication de Charles et de son fils, enregistrée par le Parlement, ainsi qu'un acte de celui-ci déclarant que les autres Habsbourg n'ont pas droit au trône, ou la proclamation de la déchéance de toute la famille. Il souhaiterait que (le Roi) fut remis aux autorités tchéco-slovaques pour être interné ici jusqu'à la décision des Grandes Puissances à son sujet.

De plus, il veut obtenir l'exécution entière du traité, tant en ce qui concerne le Burgenland que le désarmement. Quant à celui-ci, il émet le vœu qu'une sous-commission de représentants des intéressés directs soit adjointe à la commission de désarmement de Budapest, tant pour la renseigner, que pour avoir (1 gr. faux)² par elle l'assurance que les opérations sont menées à fond. Ce (vœu), je dois le dire, me paraît justifié; cette sorte de contrôle rassurera l'opinion publique en Tchéco-Slovaquie et sera en même temps une satisfaction nécessaire pour la Petite Entente qui, il faut le reconnaître, trouve que les grands alliés ne se rendent peut-être pas compte suffisamment du danger, auquel ils sont très sensibles.

M. Bénès ne se propose d'ailleurs, de révoquer aucune des mesures prises, en particulier la mobilisation et fera occuper la frontière. Je lui (mot passé)³, si la conduite de Horthy dans l'affaire (1 gr. faux)⁴ paraît avoir été vraiment loyale. Il m'en reste pas moins (établi) (1 gr. faux)⁵ mauvaises (2 gr. faux)⁶ (gouvernement) (2 gr. faux)⁷enland [Burgenland] ont contribué à provoquer l'équipée de l'ex-roi et que d'une façon générale, sa manière de gouverner nécessite une vigilance constante de la part des voisins de la Hongrie. M. Bénès veut toujours réclamer à celle-ci les frais de la mobilisation, mais est prêt à (transiger) sur le règlement, tout en maintenant le principe.

L'union des partis est complète (en) Tchéco-Slovaquie contre la Hongrie et l'opinion publique unanime à demander des mesures rigoureuses et définitives.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 5-6.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Belgrade, à Budapest.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ Lacune de déchiffrement.

⁶ Lacune de déchiffrement.

⁷ Lacune de déchiffrement.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 260.

Prague, 26 octobre 1921.

Dès la nouvelle de l'arrivée de Charles de Habsbourg dans ses anciens États, l'opinion publique tchécoslovaque a manifesté avec une extraordinaire unanimité sa façon de voir. Ainsi qu'on pouvait le deviner (et que M. Pozzi l'avait d'ailleurs indiqué dans son rapport N° 142 du 18 Juin dernier²), c'est une opposition de principe, absolue et irréductible, avec la volonté de la faire prévaloir par les armes.

Le Président de la République³ se trouvait en déplacement avec le Président du Conseil⁴ et le Général Mittelhauser lorsqu'on lui appris le débarquement de l'ex-empereur à Oedenburg. Ils revinrent immédiatement à Prague. Le Conseil des Ministres se réunit aussitôt, et siégea pour ainsi dire en permanence samedi et dimanche. Mes télégrammes N° 166-167⁵, 169-170⁶ ont tenu Votre Excellence au courant des mesures qui furent successivement adoptées et de l'attitude résolue du Gouvernement.

L'opinion publique le soutenait sans distinction de partis, les socialistes comme les nationaux démocrates. Sur la place de l'Hôtel de Ville, un meeting populaire, à la voix du sénateur socialiste Klofač, dès samedi soir, conspuait Charles de Habsbourg. Le journal communiste „Rude Pravo” déclarait que „les masses du prolétariat tchécoslovaque sont prêtes à intervenir si le prolétariat autrichien et magyar est menacé. Si la réaction habsbourgeoise attaque la Tchécoslovaquie, le prolétariat tchécoslovaque courra aux armes. Les Comités invitent les ouvriers tchèques, les cheminots, les postiers, à exécuter immédiatement le blocus de la Magyarie.” Il va sans dire que le parti national de M. Kramář n'était pas moins décidé que les communistes à défendre l'ordre de choses établi au bénéfice de la Jeune République par les Traités de Saint-Germain et de Trianon. Dans son journal les Narodny Listy, M. Kramář faisait dire „que les partis tchèques sont d'accord et soutiendront toutes les mesures adoptées par le Gouvernement”, et lui-même allait prononcer un grand discours politique à Brandys pour le proclamer.

Cette unanimité de vues ne fait que s'affirmer. Comme je l'ai télégraphié à Votre Excellence l'arrestation de l'ex-roi n'a provoqué la révocation d'aucune des mesures déjà prises, et la résolution reste entière de liquider aussi pour l'avenir le danger hongrois. J'ai

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Bucarest, à Belgrade, à Vienne, à Londres, à Rome.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 262.

³ T. G. Masaryk.

⁴ E. Beneš.

⁵ Document non reproduit.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 440.

donc tout lieu de croire que les exhortations à la modération que Votre Excellence a bien voulu me charger, par un télégramme N° 543¹, d'adresser au Gouvernement tchécoslovaque n'aient que peu d'effet, si même elles ne sont pas considérées comme une nouvelle et assez intempestive marque de bienveillance envers la Hongrie. Je crois d'ailleurs, pour ma part, que la Petite Entente existant, nous aurions tout avantage, dans des questions comme celle de la Hongrie, à soutenir son action, pour arriver dans une certaine mesure à la diriger.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37, ff. 18-19.

442

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 295-296.

Budapest, 26 octobre 1921, 20h. 10.

(Reçu: 27 octobre, 1h.)

Suite à mon télégramme N° 291³.

Mes collègues⁴ et moi avons remis, ce matin, au Ministre des Affaires Étrangères⁵ la note de la Conférence des Ambassadeurs, contenue dans le télégramme N° 477 du Département⁶. Le comte Banffy a pris acte de cette démarche, confirmant celle que nous avions faite dès le 22 et sur laquelle le Gouvernement s'est appuyé pour orienter son attitude avec toute l'énergie désirable.

Il est (certain), en effet, que, dès le début, l'amiral Horthy et le Cabinet se sont trouvés soutenus, en même temps par la crainte d'une intervention armée de la Petite Entente, si l'ex-roi⁷ réussissait dans sa tentative, et par la certitude que les grandes puissances resteraient complètement d'accord pour empêcher la restauration de Charles IV.

Celui-ci — qui devait être transporté la nuit dernière à l'abbaye de Tihany, y arrivera seulement dans la soirée. Le Gouvernement hongrois nous a demandé, à ce propos, comme garantie de sa bonne foi, si nous consentions à détacher auprès de l'(ancien) souverain trois officiers de l'Entente, pour contrôler les mesures prises à son égard. Après nous être

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 433.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Varsovie, à Berlin, à Berne, à Madrid.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 434.

⁴ Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁵ M. Bánffy.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 419.

⁷ Charles IV.

concertés, mes collègues et moi avons (mot passé)¹ devoir accueillir favorablement cette suggestion. Trois officiers supérieurs français, anglais, italien partiront aujourd'hui ou demain pour l'abbaye de Tihany.

(1 gr. faux)² un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères (1 gr. faux)³ à la signature de l'ex-(Roi) un acte d'abdication, rédigé par le Conseil des Ministres. Les arrestations continuent avec succès.

L'opinion semble unanime à approuver (la) (politique) du Gouvernement quoique quelques protestations, d'ailleurs timides, (se) soient élevées au sujet de l'intervention des (Puissances) dans une question que certains continuent à qualifier d'ordre intérieur. Mais, d'une manière générale, la notification formelle de la volonté des puissances a fait grand effet sur la nation autant que sur le Gouvernement qui ont été très heureusement impressionnés par les mouvements que j'avais prié aussitôt le Commandant Fourgeot de faire effectuer sur le Danube à nos deux stationnaires pour montrer notre pavillon. Les monitors anglais, qui étaient absents, ont été appelés d'urgence par mon collègue britannique et arriveront demain.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 2-4.

443

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 297.

*Budapest, 26 octobre 1921, 20h. 10.
(Reçu: 27 octobre, 3h. 15.)*

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part des représentants diplomatiques alliés:

„Le Ministre des Affaires Étrangères⁴ nous a signalé ce matin que des troupes autrichiennes auraient pénétré sur certains points dans les Comitats, contrairement à l'accord de Venise, et nous a priés, à ce propos, d'intervenir auprès de nos Gouvernements pour (arrêter) la continuation de ce mouvement. Le Comte Banffy estime, en effet, que ce dernier, s'il prenait plus d'extension, serait de nature à réveiller l'activité des bandes que le Gouvernement hongrois s'efforce actuellement de calmer et de disperser.

Cette manière de voir nous paraissant juste, nous serions reconnaissants à la Conférence des Ambassadeurs de vouloir bien prescrire une démarche dans ce sens auprès du Cabinet de Vienne.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 91. f. 74.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ M. Bánffy.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 627-628.

Vienne, 26 octobre 1921, 16h. 30.

(Reçu: 26 octobre, 17h. 50.)

Hier, au Conseil National, l'affaire du Roi Charles a donné lieu à une assez vive discussion qui s'est terminée par le vote unanime de la résolution suivante:

Le Conseil National se déclare satisfait des explications données par le Chancelier² et approuvant les mesures adoptées par le Gouvernement, l'invite à prendre les dispositions suivantes.

1° — Compléter l'effectif légal de la Wehrmacht en prenant toutes les mesures pour son équipement complet. Faire un appel à la Société des Nations pour obtenir par son intervention l'introduction en Autriche du système des milices.

2° — Engager des négociations avec les puissances pour rendre effective la remise des Comitats pour assurer le désarmement de la Hongrie vu que c'est à cause des retards apportés à ce désarmement que les Comitats n'ont pas encore été remis à l'Autriche comme l'exige le traité et faire en sorte qu'aucun nouveau complot en Hongrie ne puisse créer des dangers pour la République fédérale.

3° — Procéder à une enquête sérieuse pour se rendre compte si des citoyens autrichiens ont pris part à la tentative de restauration en Hongrie et exécuter vis-à-vis des coupables toutes mesures prévues par les lois ou par les règlements.

4° — Expulser tout citoyen hongrois se trouvant sur le territoire autrichien qui aurait pris part au dernier complot, ou, en cas d'impossibilité, procéder à leur internement.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 12-13.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Rome, à Londres, à Prague, à Bucarest, à Belgrade.

² J. Schober.

445

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 316. Très confidentiel.

Bucarest, 26 octobre 1921, 10h.

(Reçu: 27 octobre, 13h. 50.)

À l'occasion des informations qu'il donne à son Gouvernement sur les incidents de Hongrie, le Ministre de Roumanie à Budapest¹ rapporte que le Ministre d'Angleterre² (aurait) tout récemment tenu des propos nettement légitimistes.

Les Ministres de (Serbie) et de (Tchéco-Slovaquie)³ ont également rapporté à M. Take Jonesco [Ionesco] qu'il semble bien qu'une des grandes puissances tout au moins aurait eu connaissance par avance des projets du Roi (Charles).

M. Take Jonesco a compris qu'ils entendaient parler de l'Italie.

On signale par contre que les agents italiens propagent de nouveau le bruit d'encouragements donnés à l'ex-Roi du côté français.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 1.

446

M. CHARLES-ROUX, MINISTRE DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N°s 1699-1703.

Rome, 26 octobre 1921, 21h. 30.

(Reçu: 26 octobre, 23h. 15, 23h. 30, 23h. 15, 22h. 40.)

Le Ministre tchéco-slovaque⁴ étant venu me voir m'a parlé de la tentative de l'ex-roi Charles. Il m'a dit que son gouvernement, d'accord avec les deux autres États de la Petite Entente, réclamait des garanties et la déchéance, non seulement de Charles, mais de toute la maison de Habsbourg et voulait aussi que l'armée hongroise, dont l'effectif était évalué par le Cabinet de Prague à environ 150.000 hommes, fut ramenée à une (trent)aine de mille hommes, chiffre prévu par le traité de Trianon. Le Dr. Kybal m'a exposé ensuite des idées qui tendraient à provoquer la chute du Cabinet du Comte Bethlen et du comte Banffy, monarchistes, et même, dit-il, carlistes, pour les remplacer par un Gouvernement issu du parti agrarien, qui, d'après lui, serait hostile aux Habsbourg. Selon lui la question de la restauration des Habsbourg ne serait définitivement réglée que par ce moyen là et j'ai

¹ T. Stircea.

² Th. B. Hohler.

³ F. Veverka.

⁴ Le Dr. Kybal.

cru comprendre que telle était la conviction de son Gouvernement. Sur une question que je lui ai posée au sujet du futur régime intérieur hongrois et de la nouvelle dynastie, si la forme monarchique était conservée, il m'a répondu que le Cabinet de Prague souhaitait que la question fût différée encore quelque temps après que les Habsbourg auraient été écartés du trône.

Le Dr. Kybal m'a ensuite tenu des propos qui montrent que, tout en se déclarant satisfait de l'attitude du marquis della Torretta, il soupçonne, de la part du Gouvernement italien, une tendance à accepter l'appel au trône d'un prince de Habsbourg autre que l'ex-roi, par exemple l'archiduc Joseph ou son fils.

Il a remarqué que le marquis della Torretta lui avait demandé si à son avis la déchéance n'était pas inconstitutionnelle au regard du droit hongrois et, rapprochant cette question d'une déclaration du comte Bethlen, qui avait dit considérer la déchéance comme inconstitutionnelle, il a été frappé de ce rapprochement. Il s'est demandé si, à Venise, le marquis della Torretta n'avait pas échangé des idées avec le comte Bethlen et le comte Banffy sur la question dynastique, ce qui est très probable, et si le Ministre italien ne s'y était pas montré disposé à laisser les monarchistes hongrois choisir leur roi dans l'ancienne maison régnante.

Enfin il a observé avec quelque subtilité qu'un récent communiqué du Gouvernement italien à l'(Agence Stefani) avait mentionné la solidarité de l'Italie avec la Petite Entente mais sans spécifier que cette solidarité s'appliquât au casus belli posé par les (Gouvernements) de la Petite Entente sur la question de la restauration hongroise.

M'inspirant des instructions envoyées par V.E. à notre Ministre à Prague¹, je me suis appliqué plutôt à apaiser les soupçons du Ministre tchéco-slovaque, en insistant sur ce que l'Italie représentée à la Conférence des Ambassadeurs, était solidaire des résolutions déjà prises par cette conférence et notifiées à Budapesth ainsi que de l'action qu'elle continue de son côté à exercer.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 7-11.

¹ P. Couget.

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 421-424.

Belgrade, 27 octobre 1921, 21h. 30.

(Reçu: 28 octobre, 11h. 50, 11h. 35, 3h., 2h.)

Le Ministre de Roumanie² a communiqué hier au Président du Conseil³ le point de vue du Gouvernement roumain sur les garanties à obtenir pour éviter le retour d'événements (1 gr. faux)⁴ du côté de la Hongrie.

Votre Excellence est certainement informée (de ce) point de vue, le Gouvernement roumain posant d'abord le principe de l'accord avec les (puissances alliées). Le Gouvernement S.H.S. paraît avoir accepté les suggestions de M. Take Jonesco [Ionesco], qui diffèrent surtout de celles de M. Benès en ce que l'annulation de l'accord de Venise n'y est point envisagée. Mais il voudrait voir ajouter une garantie concernant la propagande nationaliste que le Gouvernement hongrois tolère et encourage (tout au moins) à ses frontières sous la forme d'associations ou de bandes armées.

M. Yankovitch qui, jusqu'il y a quelques semaines, remplissait les fonctions de Directeur politique d'une manière assez effacée (et qui), par suite des circonstances, se trouve, au Ministère des Affaires Étrangères, la seule personnalité avec laquelle puissent s'entretenir les diplomates, m'a dit que les propositions du Gouvernement S.H.S. avaient été communiquées à Paris. Quant à moi, il ne me les a pas fait connaître d'une façon précise se bornant à m'en indiquer les bases. L'Ambassadeur d'Angleterre⁵ et le Chargé d'Affaires d'Italie⁶, avec lesquels j'entretiens les meilleurs rapports, et qui, bien que manquant d'instructions de leurs Gouvernements, ont, comme moi, toujours conseillé au Gouvernement S.H.S. de ne prendre aucune décision sans se concerter avec les (Puissances Alliées), n'ont pas recueilli d'informations plus détaillées de M. Jankovitch. Je retiens, cependant, de ma conversation avec celui-ci, d'une part, de fait que le Gouvernement S.H.S. est entré dans la voie de la communication aux Puissances alliées de ses intentions; d'autre part, le sentiment (qu'il n'a) pas abandonné l'idée d'occuper une partie des territoires hongrois, même si satisfaction est donnée aux Gouvernements de la Petite Entente, concernant le règlement définitive de la question des Habsbourg par la déchéance de tous les membres de cette dynastie et par l'internement du roi Charles. M. Jankovitch, en effet, m'a principalement fait valoir la désorganisation dans laquelle les menaces

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Londres, à Rome.

² Emandi.

³ N. Pašić.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ Sir A. Young.

⁶ V. Galanti.

hongroises jettent constamment le pays S.H.S.: le budget de l'État est grevé par la mobilisation, jusqu'ici partiellement réalisée; les ouvriers doivent quitter leur travail pour répondre à l'appel sous les armes et la prospérité générale du (pays) en souffre. Il importe d'obtenir des garanties non seulement (contre le) retour d'un Habsbourg sur le trône de Hongrie, mais encore pour l'exécution (intégrale) du Traité, y compris le désarmement effectif de l'armée hongroise et le paiement des (dettes); la Hongrie doit de plus indemniser l'État S.H.S. de ses dépenses de mobilisation. Et, comme je demandais à M. Jankovitch quelles garanties l'on pouvait envisager (du paiement) des dettes hongroises: „Des garanties analogues à celles que la France (possède) contre l'Allemagne dans l'occupation de la rive gauche du Rhin”, m'a-t-il répondu. Je ne sais quel degré de force ces idées peuvent avoir acquis dans l'esprit des dirigeants actuels de la politique S.H.S. ni si elles se concilient avec les propositions concrètes que le Cabinet de Belgrade a soumises à Paris, mais l'excitation qui continue à régner ici ne s'apaisera pas avant que les résultats de l'intervention des Puissances Alliées (à) Budapest soient connus, que le Roi ait été déclaré déchu et qu'une demeure lointaine lui ait été assignée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 20-23.

448

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS¹

D. N° C.A. 147 (I).

Sans lieu, 27 octobre 1921.

Question du Burgenland

Il est décidé:

1°) d'approuver le protocole signé à Venise le 13 Octobre 1921 au sujet du règlement de la question du Burgenland en priant l'Ambassadeur d'Italie² d'y apporter certains éclaircissements.

2°) d'informer les Gouvernements autrichien et hongrois de l'approbation ci-dessus.

3°) de communiquer ce protocole aux Gouvernements tchéco-slovaque, serbe-croate-slovène et roumain (sauf le § de la page 2 qui concerne les directives données à la presse) en leur faisant connaître que la Conférence l'a approuvé.

4°) de transmettre ce protocole au Comité Technique Géographique qui préparera les instructions à la Commission de délimitation.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 91. f. 78.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Londres, à Vienne, à Rome, à Prague, à Belgrade, à Bucarest.

² Le comte Bonin-Longare.

LE GÉNÉRAL PÉTIN, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BUCAREST
AU MINISTÈRE DE LA GUERRE¹

T. N° 4841.

Bucarest, 27 octobre 1921.

1) Ministre de la Guerre et Chef d'État-Major Général Roumains me communiquent ce qui suit: A) Aucune mesure de mobilisation n'a encore été prise. B) Si mobilisation décrétée ce sera une mobilisation partielle correspondant à l'hypothèse guerre contre la Hongrie seulement.

2) Cette mobilisation déclenchera la mobilisation des corps d'armée 6 et 7 et l'emploi sur le théâtre d'opérations de un État Major d'armée 2 État Majors de corps d'armée 4 divisions d'infanterie 2 divisions de chasseurs la 1ère de cavalerie 3 brigades de cavalerie de corps d'armée et une division aéronautique comprenant pratiquement toutes les forces de l'Aviation Roumaine.

3) La 3ème division de chasseurs des 6 et 7 ème corps d'armée restera mobilisée sur place à effectif[s] réduits pour assurer l'ordre et la sécurité des territoires transylvains.

4) L'ordre préparatoire a été adressé à tous les intéressés dès hier soir 24. J'ai personnellement vu le décret de mobilisation préparé à la signature du Roi².

5) Général Christesco m'a fait remarquée que quant à lui il ne pouvait considérer que comme de simples mesures défensives les dispositions prévues par cette mobilisation réduite.

Il estime qu'elles sont insuffisantes à mettre fin rapidement à l'aventure hongroise au cas où celle ci exigerait une intervention militaire. Il serait résolu de demander alors au Gouvernement des moyens bien plus considérables.

6) Il est persuadé que la Hongrie si elle passe à une offensive préventive contre ses (1 g omis)³ de la petite entente se portera d'abord sur les tchèques. Il m'a affirmé son intention très nette de ne pas assister plus passivement à cette opération et de vouloir que les forces roumaines se rencontrent avec les forces Tchèques sur le même champs de bataille.

7) Une campagne est entreprise ici pour nous représenter tant aux yeux des Roumains qu'à ceux de nos autres alliés comme favorable au Roi Charles. Le Général Christesco ne m'a pas caché que cette campagne est de provenance italienne.

8) Adressé Paris, communiqué à Belgrade et Prague.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. 85-86.

¹ La copie a été envoyée à A. Briand et au maréchal Foch.

² Ferdinand I.

³ Lacune de déchiffrement.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 298—300.

*Budapest, 27 octobre 1921, 13h. 30, 17h. 45.
(Reçu: 28 octobre, 11h. 35, 16h. 55, 12h. 40.)*

Suite à mon télégramme N° 295¹.

Le Ministre des Affaires Étrangères² et le Président du Conseil³ m'ont appelé (successivement) hier soir pour me faire part de leurs inquiétudes concernant la Petite Entente et dont voici les causes:

- 1° — Mobilisation tchèque du (27) au 31 octobre pour les classes de 1895 à 1899;
- 2° — Prétendue suspension des communications ferroviaires avec la Roumanie;
- 3° — Même mesure (de la part) (de la) Yougo-Slavie et mobilisation du premier ban de l'armée;
- 4° — Télégramme de Belgrade, (de) source (soi)-disant officieuse, annonçant la remise (d'un) ultimatum de la Petite Entente qui donnerait quarante huit heures à la Hongrie pour livrer l'ex-Roi⁴; etc...

J'ai répondu aux (deux) (ministres) que ces informations devaient être considérées seulement comme la répercussion (des) derniers événements et que le fait de l'(arrestation) de l'ancien souverain allait modifier certainement les dispositions de la Petite Entente. J'ai ajouté qu'au surplus j'avais signalé à V.E. la loyauté et l'énergie dont le Gouvernement hongrois venait de donner les preuves et que le Gouvernement français ne pouvait pas manquer de reconnaître.

J'avouerai, cependant, que j'ai éprouvé quelque inquiétude devant l'agitation (que) (mon collègue) serbe⁵ m'a déclaré exister, à Belgrade et que je sais également se manifester à Prague. Je me demande (même) (si), d'après certains indices, comme le maintien des mesures de mobilisation tchèque-slovaque et plusieurs phrases du Ministre serbe, la Petite Entente n'inclinerait pas à se soustraire tout à coup dans la circonstance (au) contrôle des puissances. Or, toute initiative de nature à provoquer actuellement une invasion de la Hongrie me paraît profondément injuste après la manière dont vient de se conduire le Gouvernement hongrois.

Répondant à une de ses questions, j'ai déclaré au Comte Banffy qu'il ne devait laisser procéder de son côté à aucune mesure de mobilisation qui pourrait (1 mot passé)⁶ de prétexte aux états voisins. Il m'a dit qu'il se conformerait à cet avis et que, d'ailleurs, il

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 442.

² M. Bánffy.

³ I. Bethlen.

⁴ Charles IV.

⁵ Milojević.

⁶ Lacune de déchiffrement.

venait de faire renvoyer dans leurs garnisons toutes les troupes déplacées à cause de Charles IV. Il m'a, toutefois, signalé en même temps la responsabilité qu'il encourait ainsi devant son pays et qu'il souhaitait ne pas avoir à regretter d'avoir prise.

Le délégué (du) Gouvernement auprès de l'ex-Roi n'ayant encore rien fait savoir au sujet de son abdication, j'ai insisté vivement ce matin auprès du Ministre des Affaires étrangères pour que cette abdication (soit) (exigée) (sans) aucun délai (pour) prévenir toute sommation de la Petite Entente.

Les trois (1 gr. faux)¹ français, anglais et italien sont arrivés cette nuit à l'abbaye de Tihany, à la double satisfaction du Gouvernement qui désire montrer (sa) bonne foi et du parti carliste qui prétend le monarque (en) danger.

Bien que (le Gouvernement) ait la victoire complète, il serait très important, selon (moi), (que l')ancien souverain soit transféré, le plus tôt possible, hors du territoire hongrois, fut-ce dans une résidence provisoire afin d'empêcher les (esprits) (de) s'agiter de nouveau. Le Ministre d'Italie² suggère à ce propos de conduire (promptement) le couple royal (à) (Pi)anoro, près de Pise, chez la duchesse de Parme. L'idée est, en tout cas, raisonnable et sa réalisation empêcherait la Petite Entente de soutenir que la (présence) du monarque constitue motif d'intervention s'il refusait d'(abdiquer).

Je recommande donc la résidence provisoire de Pianoro à l'examen (du) Gouvernement français en attendant une décision définitive.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 26-29.

451

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N° 173-174.

Prague, 27 octobre 1921, 19h. 45.

28 octobre 1921, 9h. 45.

(Reçu: 27 octobre, 22h. 30, 28 octobre, 12h. 20.)

Suite du N° précédent⁴.

La Conférence des Ambassadeurs a déjà exprimé son assentiment à notre politique.

Les déclarations de M. Bénès ont été approuvées par l'unanimité de la Chambre sauf les Allemands et les Communistes, et saluées d'une tempête d'applaudissements.

Les social-démocrates ont dit:

¹ Lacune de déchiffrement.

² Le prince Castagneto.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Varsovie, à Bucarest.

⁴ Document non reproduit.

„Nous faisons appel à l'Europe pour forcer l'exécution de l'ordre de désarmement de la Hongrie donné par le traité. Si l'Europe ne le fait pas, nous le ferons avec nos voisins, et nous aurons avec nous toute la Social-démocratie de l'Europe centrale qui a déclaré qu'elle lutterait par tous les moyens contre la réaction monarchique.”

Je crois donc que la démarche dont il s'agit, en face de la décision montrée ici, ne pourrait que nuire. J'ai toujours répété (à) M. Bénès, dans nos conversations, que la conduite de Horthy dans l'affaire rendrait difficile qu'on (l')en tienne pour responsable et qu'on veuille lui en faire subir les conséquences. J'insisterai encore sur ce point, bien que M. Bénès me réponde chaque fois que le système Horthy doit être modifié pour assurer la paix.

Aujourd'hui 27, est le premier jour de la mobilisation. Aucune opposition contre elle n'a été manifestée par aucun parti ou aucune nationalité. Je ne crois pas qu'elle soit (immédiatement) suivie de mesures décisives et irrévocables, mais j'estime que, pour arriver à modérer l'action de la Tchéco-Slovaquie et de son alliés, il faudrait d'abord adopter leur point de vue et les assurer de la résolution de faire exécuter le traité tel qu'ils le comprennent.

L'Italie, qui a agi dès l'origine avec la Petite Entente à Budapesth, conformément à ses engagements, a fait déclarer à M. Bénès qu'elle était d'accord avec la Tchéco-Slovaquie sur la nécessité d'une action commune dans les événements de Hongrie. Elle n'en reste pas moins assez suspecte comme auteur de l'arrangement de Venise, sur l'exécution duquel on craint qu'elle n'insiste.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. 32-33.

452

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 27 octobre 1921, 21h. 30.

Pour Prague, Belgrade, Bucarest: J'adresse le télégramme suivant à Budapest.

Pour tous: Pour les Représentants diplomatiques alliés de la part de la Conférence des Ambassadeurs.

„La Conférence prend acte avec satisfaction des résultats obtenus par le Gouvernement hongrois grâce à l'énergie et à la décision dont il a fait preuve en faisant échouer une tentative de restauration qui, pour la seconde fois, a menacé la paix de l'Europe centrale.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 493-494), à Prague (N° 551-552), à Belgrade (N° 718-719), à Bucarest (N° 629-630).

² Voir la note précédente.

Après un examen attentif de la situation et afin de pallier aux inconvénients que présenterait un séjour prolongé de l'ex-roi¹ sur le territoire hongrois, la Conférence a décidé d'inviter le Gouvernement de Budapest à faire remise de sa personne au commandant de la flottille britannique qui se trouve actuellement à Budapest et reçoit, par ailleurs, l'ordre d'en assurer la protection, au nom des Principales Puissances alliées, en attendant que ces dernières aient pris une décision sur le lieu de sa résidence définitive.

En portant cette décision à la connaissance du Gouvernement hongrois, la Conférence lui rappelle les termes de sa dernière communication et insiste sur la nécessité de proclamer sans aucun retard la déchéance du roi Charles.

Pour votre information personnelle et celle de vos collègues: l'ex-roi sera conduit à Galatz où il sera transféré à bord d'un croiseur britannique."

Pour Bucarest, Belgrade: Je vous prie au nom de la Conférence des Ambassadeurs d'inviter le Gouvernement — roumain

— serbe-croate-slovène à vouloir bien prendre les mesures nécessaires afin de faciliter le passage du roi Charles à travers le territoire

— roumain

— serbe-croate-slovène.

Pour Belgrade: et de lui rappeler

Prague: Je vous prie de rappeler au Gouvernement tchécoslovaque les termes de mon télégramme du 24², par lequel la Conférence des Ambassadeurs invitait les Gouvernements de la Petite Entente à ne prendre aucune mesure militaire à l'égard de la Hongrie sans s'être concertés avec les Principales Puissances alliées. La fermeté du Gouvernement hongrois et l'intervention directe des Puissances sont de nature à rendre inutile toute action isolée dont le seul effet serait de compromettre la paix.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 37-39.

453

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

D. N° 484.

Rome, 27 octobre 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

L'annonce de la nouvelle tentative de l'ex-Roi Charles a causé en Italie une vive émotion. On était à la fois très inquiet des conséquences que pouvait avoir une pareille

¹ Charles IV.

² Document non reproduit.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Vienne, à Bucarest, à Prague, à Belgrade, à Londres.

équipée, et dépit de voir Charles de Habsbourg compromettre la solution de la question du Burgenland, dont la presse italienne avait fait grand honneur à la diplomatie du Marquis della Torretta.

En apprenant que l'ex-Roi Charles était sur la route de Budapest, l'opinion italienne a aussitôt réclamé qu'une intervention rapide et énergique de l'Entente se produise à Budapest, et qu'il soit signifié au Gouvernement Hongrois que le retour sur le trône de l'ancien souverain ne saurait en aucun cas être admis. „L'Italie, a-t-on dit, considère comme un des résultats les plus importants de la guerre l'éloignement des Habsbourg de Vienne et de Budapest: une restauration en Hongrie pourrait être le point de départ d'une reconstitution de l'ancienne Monarchie, ou de la création d'une confédération danubienne: ce serait une menace continuelle pour l'Italie: le veto des Puissances doit être immédiatement formulé à Budapest.” En même temps, qu'on se montrait très désireux d'une intervention de l'Entente pour mettre un terme à la tentative de Charles, on éprouvait à l'égard de la Petite Entente des sentiments contradictoires. On savait que celle-ci s'opposerait énergiquement à un retour des Habsbourg; qu'elle n'hésiterait pas à expulser „manu militari” l'ancien souverain, et l'on voyait dans cette attitude une raison d'espérer que la nouvelle entreprise sombrerait misérablement comme la première. Mais à cette constatation satisfaisante se mêlaient de sérieuses appréhensions. N'était-il pas à craindre que la Petite Entente, laissée à elle-même, ne profitât de la circonstance pour donner à la Hongrie une leçon trop sévère et annuler les effets de la récente médiation italienne, qu'on n'ignorait pas avoir été pas goûtée à Belgrade, et surtout à Prague? Pour ces raisons, on a accueilli avec une satisfaction non dissimulée la nouvelle que l'Angleterre et la France partageaient entièrement le point de vue italien et se déclaraient décidées à faire obstacle à la restauration habsbourgeoise. Quelques journaux à la solde de l'Allemagne ont bien tenté de faire croire que l'entreprise de Charles était un nouveau coup de la France contre l'Italie; mais, dans son ensemble, la presse a présenté les choses sous leur vrai jour, et plusieurs journaux, notamment la „Tribuna”, ont rendu hommage à la loyauté et au caractère amical de notre attitude.

Aujourd'hui que le danger paraît passé, on ne ménage pas les éloges au Marquis della Torretta, on loue son esprit de décision, on se félicite des résultats de son action auprès des différents Cabinets.

L'attitude de la Petite Entente cause cependant encore de sérieuses inquiétudes, et on a hâte d'apprendre que l'affaire hongroise est définitivement close.

L'opinion est unanime à demander que l'ex-Roi soit relégué le plus loin possible: certains journaux avaient parlé de l'interner en Italie, mais c'est une idée qui paraît rencontrer peu de faveur. On prête à l'Angleterre l'intention de réclamer la garde de l'ancien souverain. Ce ne semble pas devoir être l'Italie qui la lui disputera.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma respectueuse considération.

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° C.A. 147 (II).

Sans lieu, 27 octobre 1921.

Situation en Hongrie

Il est décidé:

1°) d'adopter la proposition britannique tendant à la remise de l'ex-roi Charles au Commandant de la flottille britannique de Budapest qui le conduira à Galatz où il sera transféré sur un croiseur britannique.

2°) d'adresser au Gouvernement hongrois par l'entreprise des représentants alliés à Budapest un télégramme exprimant la satisfaction de la Conférence en présence de la fermeté dont il a fait preuve à l'égard des tentatives de restauration monarchiste et l'invitant à faire remise de la personne du roi Charles au Commandant de la flottille britannique de Budapest et à proclamer sans retard sa déchéance.

3°) de communiquer ce télégramme aux Gouvernements tchéco-slovaque, serbe-croate-slovène et roumain par l'intermédiaire des représentants alliés.

4°) d'inviter les Gouvernements serbe-croate-slovène, et roumain à faciliter le passage du navire qui transportera l'ex-roi Charles de Budapest à Galatz.

5°) de rappeler aux Gouvernements serbe-croate-slovène et tchéco-slovaque les termes de la note adressée le 24 octobre par la Conférence des Ambassadeurs aux représentants serbe et tchécoslovaque et d'attirer leur attention sur la fermeté du Gouvernement hongrois.

6°) de saisir les Gouvernements représentés à la Conférence des Ambassadeurs de la question de la reconnaissance et de la garantie de la neutralité de l'Autriche.

7°) de répondre à la note de la Légation d'Autriche en date du 26 octobre 1921¹ dans le sens indiqué sur § 5 et 6 ci-dessus.

8°) d'inviter les Gouvernements alliés à pressentir le Gouvernement portugais par l'intermédiaire de leurs représentants à Lisbonne, sur le choix de Madère comme lieu d'internement définitif.

9°) de prier l'Ambassadeur d'Italie² de rendre compte à la Conférence des négociations engagées par son Gouvernement avec les États successeurs de l'ancienne monarchie austro-hongroise au sujet des frais d'entretien de l'ex-empereur Charles.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 40.

¹ Document non reproduit.

² Le comte Bonin-Longare.

L'ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BELGRADE
AU 2^o BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

T. N^{os} 46-47.

Belgrade, 27 octobre 1921, 24h.

Primo — Concentration première et quatrième armées vers frontière continue sans incident.

Secundo — Gouvernement a autorisé Ministre de la Guerre¹ à appeler sous drapeaux tout le premier ban par échelons suivant besoins Ministre vient appeler classes 18, 19 & 20 pour deux divisions cavalerie et diverses formations artillerie, génie et services.

Tertio — Il est toujours question ultimatum Petite Entente, mais attitude Roumanie en diffèrait rédaction et envoi.

Quarto — Un agent arrivant ce soir de Sofia m'informe que parti Radoslavof [sic] poussé par Allemands et appuyé par communistes est sur le point de déclencher mouvement contre Stamboliski [Stambolijski].

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. f. 102.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N^{os} 320-321.

Bucarest, 27 octobre 1921.³

Les conseils de modération à l'égard du Gouvernement hongrois donnés aux États de la Petite Entente par votre télégramme n^o 624-625⁴ concordent avec les dispositions manifestées dès le début de la crise par M. Take Jonesco [Ionesco] et les avis qu'il n'a cessé de donner à ses alliés.

Il insistait hier encore à Belgrade et à Prague sur la défaveur avec laquelle serait vu chez les grandes Puissances tout acte de violence prématurée.

En réponse aux indications que je lui donnais sur les termes de votre communication, il m'a prié de vous faire observer qu'il était quant à lui en tout cas tenu de ne pas se séparer de ses alliés et qu'il devrait par conséquent les appuyer dans leur intention d'exiger la déchéance non seulement de Charles mais de tous les Habsbourg ainsi que pour obtenir le désarmement effectif et complet.

¹ Le Dr. Vasić.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Vienne, à Prague, à Belgrade, à Varsovie, à Berlin.

³ Note du document: Exemplaire rectifié d'après confirmation reçu par courrier le 4 novembre 1921.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 433.

Satisfaction sur ces deux points devrait être donnée *très rapidement* sinon il craint que les gouvernements de Prague et surtout de Belgrade qui ne peuvent garder longtemps leurs troupes mobilisées à ne rien faire ne prétendent prendre des garanties.

Il estime également équitable que les frais de mobilisation soient remboursés ne serait-ce qu'à titre de leçon.

Ce règlement pourrait se faire par compensation sur les dettes à l'égard de la Hongrie.

J'ai fait observer que la question était délicate puisqu'il suffirait de simuler, au moindre prétexte une mobilisation, pour arriver à éteindre rapidement tout reste de créance.

En ce qui concerne la Roumanie la question ne se poserait pas, les préparatifs de mobilisation n'ont eu aucun commencement d'exécution.

La solution de l'incident provoque dans le pays une satisfaction unanime.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 24-25.

457

M. EICHHOFF, MINISTRE D'AUTRICHE À PARIS À M. J. CAMBON,
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° 5616.

Paris, 28 octobre 1921.

Monsieur le Président,

Se référant à la démarche entreprise auprès du Haut Conseil des Ambassadeurs, tant par ma lettre du 26 octobre courant, n° 5580¹, que lors de l'audience que Votre Excellence a bien voulu m'accorder hier au soir, mon Gouvernement tient à constater que sa prière, adressée aux Hautes Puissances, ne vise exclusivement que la protection du territoire fédéral autrichien dans le cas d'une conflagration armée au centre de l'Europe. Mon Gouvernement, en entreprenant cette démarche, a été notamment bien éloigné de vouloir manifester la moindre méfiance dans les intentions du Gouvernement tchéco-slovaque. Le Gouvernement autrichien entretient, au contraire, les rapports les plus suivis avec Monsieur le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie², et c'est précisément lui qui, dès à présent, a bien voulu prendre l'engagement vis-à-vis de l'Autriche, non seulement de respecter, de son côté, la neutralité de cette dernière, mais encore de s'efforcer d'assurer par tous les moyens le respect de cette neutralité par la Hongrie.

¹ Document non reproduit.

² E. Beneš.

Le Gouvernement autrichien croit, en conséquence, pouvoir s'attendre à ce que sa démarche, suscitée uniquement par les appréhensions qu'inspire l'attitude de la Hongrie, sera par M. Bénès, Chef du Gouvernement tchéco-slovaque, appuyée et recommandée à la bienveillance des Hautes Puissances.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 119bis.

458

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1706-1709.

Rome, 28 octobre 1921, 21h.

(Reçu: 28 octobre, 22h., 22h. 10, 23h. 15, 29 octobre, Oh. 15.)

Le Ministre de Tchéco-Slovaquie¹ est venu de nouveau me voir ce matin. Il trouvait, m'a-t-il dit, la confirmation de l'impression dont il m'avait fait part dans le langage des journaux italiens qui distinguaient entre l'ex-empereur Charles et la maison (de) Habsbourg, mentionnant toujours le premier et se taisant sur sa famille. C'était, du reste, ce qu'avait fait le communiqué du Gouvernement italien en parlant seulement de la „restauration du monarque habsbourgeois”, il y a là une équivoque. Car ce que réclamaient les États de la Petite Entente, c'était non seulement la déchéance de l'ex-empereur Charles, mais de toute la dynastie des Habsbourg et ce que stipulait le traité italien Yougo-slave², c'était le casus belli constitué par la restauration de n'(importe) quel prince de Habsbourg. Le Gouvernement italien s'était, de nouveau, déclaré solidaire de la Petite Entente. Mais entre cette déclaration et une distinction tacite qui limitait le casus belli au cas personnel de l'ex-empereur Charles il y aurait contradiction. En ne réclamant que la déchéance du souverain, la Conférence des Ambassadeurs s'était tenue en dessous de ce que demandait la Petite Entente qui voulait l'exclusion du trône de Hongrie de tous les Habsbourg, l'abolition de la pragmatique sanction et en outre le désarmement effectif de la Hongrie.

J'ai répondu au Dr. Kybal que la Conférence des Ambassadeurs s'était trouvée en présence d'un cas concret qui était une tentative de l'ex-empereur Charles et non d'un autre membre de sa famille. Il était donc naturel qu'elle se fût tenue dans les limites de ce cas d'espèce. Quant à la presse italienne, l'observation qu'il avait faite était incontestablement juste pour certains journaux. Certains autres, au contraire, mentionnaient la maison de Habsbourg en général. Je ne pouvais dire si le Gouvernement italien était avec les premiers ou avec les seconds, n'ayant pas eu l'occasion de voir le marquis della Torretta depuis trois jours.

¹ Le Dr. Kybal.

² Il s'agit du traité de Rapallo — voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 182.

Le Dr. Kybal m'a ensuite demandé s'il était exact, comme les journaux italiens l'ont annoncé aujourd'hui que les Ministres de France et d'Angleterre à Prague, Belgrade et Bucarest eussent fait des démarches pour inviter les trois Gouvernements à ne pas (mobiliser) et à se départir de leurs exigences.

Je lui ai répondu que je croyais cette information inexacte. Je n'excluais pas que nos représentants eussent conseillé la modération et la prudence. Mais je ne croyais pas à une démarche du genre de celle qui avait été annoncée ici et qui me paraissait inventée pour faire croire que la France prenait position contre la Petite Entente. J'avais lieu de penser, au contraire, que ce groupement était considéré comme un système continental des plus intéressants et des plus utiles.

J'ai demandé au Dr. Kybal s'il résultait de ses instructions que son gouvernement remit en question le compromis austro—hongrois de Venise au sujet des Comitats. Il m'a répondu que non et qu'au contraire, son gouvernement s'en abstenait avec raison car cela mettrait en jeu bien inutilement l'amour-propre (autrichien).

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 53-56.

459

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 634.

Vienne, 28 octobre 1921, 20h.

(Reçu: 29 octobre, 0h. 15.)

En prévision d'un ultimatum possible de la Petite Entente à la Hongrie, le gouvernement autrichien affirme dès à présent sa complète neutralité.

Si l'opinion publique se croit en droit d'approuver la Petite Entente quand celle-ci réclame l'annulation du protocole de Venise le Chancelier¹, fidèle à ses engagements, se déclare prêt à en poursuivre l'exécution pourvu que toutes les conditions en soient exactement remplies et sous la réserve constitutionnelle de l'approbation parlementaire.

Mon collègue britannique² qui a vu ce matin le Chancelier a reçu de lui ces assurances.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. f. 139.

¹ J. Schober.

² Sir F. O. Lindley.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 175-177.

Prague, 28 octobre 1921, 12h., 13h.
(Reçu: 28 octobre, 20h. 15, 18h. 50, 20h.)

La mobilisation tchéco-slovaque sera terminée le 1er Novembre. M. Benès voudrait avoir, avant cette date, l'assentiment les grandes Puissances aux quatre conditions suivantes à imposer à la Magyarie.

1°) Déchéance de tous les Habsbourg

2°) Exécution entière du traité

3°) Désarmement avec participation sous une forme de sous-commission ou autre, de[s] délégués de la Petite Entente à l'œuvre de la Commission interalliée. M. Benès en donne pour raison, d'abord que les voisins seuls connaissent les ressources en armes de la Hongrie et celles qu'elle a reçues par contrebande, puisque cette collaboration rassurerait l'opinion publique dans les pays directement menacés.

4°) Admission du principe que la Hongrie dédommagera ses voisins des dépenses que leur a imposées l'aventure de Charles, quitte à transiger sur le paiement effectif. Ces conditions ne mentionnent plus l'(mot passé)² du Burgenland. M. Benès estime qu'il vaut mieux renvoyer la question, pour éviter les divergences (probables), d'autant plus qu'il est évidemment impossible de procéder, temporairement encore, à un plébiscite qui serait une nouvelle occasion de conflit. D'autre part, M. Benès a entièrement renoncé à (agir) contre Horthy et son régime. (Il) (a) donc éliminé de son programme tout ce qui risquait de ne pas obtenir l'approbation des grands alliés. Il y a été conduit surtout par son désir évident de resserrer le contact avec eux, et peut-être un peu par la réserve de la Roumanie, qui tout en l'assurant de sa solidarité, a formulé les points suivants:

1° — Proposer aux grands alliés d'obtenir la déchéance des Habsbourg faute de laquelle, la Roumanie serait prête à coopérer à une occupation militaire de concert avec les autres membres de la Petite-Entente, comme mandataire de la Grande.

2° — Adjonction d'un représentant de la Petite-Entente à la Commission interalliée (de) Budapest (forme de collaboration que M. Benès lui-même juge ne pas devoir être admise par les (1 gr. fx)³ alliés).

3° — La Roumanie n'estime pas que la décision de Venise puisse être considérée comme caduque.

4° — Elle estime, par contre, que les intéressés sont justifiés à réclamer le remboursement de leurs frais.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Budapest, à Vienne, à Londres.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

Si M. Benès reçoit avant mardi l'assentiment des grandes puissances à ses propres conditions, il pourra retarder son action et réduire la mobilisation par l'intermédiaire des grandes puissances, leur acceptation serait imposée à la Hongrie et par leur intermédiaire également, les négociations menées à loisir pour leur exécution. S'il ne recevait pas cet assentiment, il serait obligé dès mardi, de faire au Parlement des déclarations qui l'engageraient à une action effective, à laquelle l'opinion publique le pousse.

J'espère vivement que les grandes puissances jugeront les conditions de M. Benès acceptables telles qu'il les formule aujourd'hui. Leur assentiment sera pour elles la meilleure manière de guider la Petite-Entente dans la voie de la modération, s'il en est encore besoin, et de faire sentir leur action dans l'Europe centrale.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 49-52.

461

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 28 octobre 1921.

Pour Budapest: Je me réfère à mon télégramme N° 494³.

Pour tous sauf Budapest: Suite à mon télégramme

N° 552 (Prague)

N° 719 (Belgrade)

N° 630 (Budapest⁴)⁵. J'adresse le télégramme suivant au Haut-Commissaire français à Budapest⁶:

Pour tous: J'attire votre attention sur le passage de la dernière décision de la Conférence des Ambassadeurs qui prescrit à vous et à vos Collègues⁷ de rappeler au Gouvernement hongrois la nécessité de proclamer sans retard la déchéance.

On ne saurait assimiler l'abdication qui, même forcée, a juridiquement le caractère d'un acte spontané, avec la déchéance. Par conséquent, le Gouvernement hongrois doit bien comprendre qu'il est indispensable qu'il donne satisfaction sur ce point encore aux Gouvernements alliés, qui ne se contenteront pas de l'abdication.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 60.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 495), à Prague (N° 557), à Belgrade (N° 724), à Bucarest (N° 635).

² Voir la note précédente.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

⁴ Note sur le document: Bucarest.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

⁶ M. Fouchet.

⁷ Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 28 octobre 1921.

Pour tous, sauf Prague, Belgrade, Bucarest et Varsovie: Pour votre information et à toutes fins utiles, j'adresse le télégramme suivant aux représentants français à Prague, Belgrade, Bucarest et Varsovie:

Pour tous: La propagande allemande s'efforce de semer parmi nos Alliés de l'Europe centrale la défiance contre le Gouvernement français, en le présentant comme ayant connu et favorisé la tentative de l'ex-roi Charles qui vient d'échouer.

Ces bruits ne sont pas nouveaux et ils avaient été déjà répandus lors de la première tentative de l'ex-souverain.

Il importe de saisir toutes occasions d'y opposer le démenti le plus catégorique, tant auprès des Gouvernements alliés que de la presse de votre résidence. Non seulement le Gouvernement français a ignoré la tentative de l'ex-roi Charles, mais c'est lui qui, dans la Conférence des Ambassadeurs, a pris l'initiative d'exiger du Gouvernement hongrois la déchéance de l'ex-souverain et de pourvoir à son internement. Vous pouvez donner cette indication, à titre confidentiel, au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Le Gouvernement français n'avait d'ailleurs cessé, par l'entremise de son Ambassadeur à Berne³, d'attirer l'attention du Gouvernement suisse sur la nécessité de surveiller plus étroitement l'ex-roi.

L'attitude de la France est [...] aussi nette que possible et il convient que les Gouvernements de la Petite Entente ne se laissent pas induire en erreur sur ses véritables sentiments qui sont conformes à leurs intérêts. Le Gouvernement français est aussi résolu à s'opposer à toute tentative de restauration des Habsbourg en Hongrie ou en Autriche, dans l'intérêt de la paix générale, que convaincu, comme les autres grandes alliés que, pour le même motif impérieux, il y a lieu d'user actuellement de modération envers le Gouvernement hongrois, en raison de sa déférence au désir des Puissances et de l'énergie et de la fermeté dont il a fait prendre en mettant un terme immédiat à la tentative de l'ex-Roi.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 61.

¹ Le télégramme a été communiqué à Londres (N° 3607-3609), à Rome (N° 9233-9235), à Berlin (N° 2052-2054), à Vienne (N° 687-689), à Budapest (N° 497-499), à Munich (N° 144-146), à Prague (N° 559-561), à Belgrade (N° 726-728), à Bucarest (N° 637-639), à Varsovie (N° 1427-1429).

² Voir la note précédente.

³ H. Allizé.

⁴ Mot illisible.

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
À M. BARTHOU, MINISTRE DE LA GUERRE

R. Sans N°

Sopron, 28 octobre 1921.

3^{ème} Partie

XVI — 3^{ème} Note de la Conférence des Ambassadeurs

Ce n'est que le 26 septembre au soir que les Généraux ont été avisés téléphoniquement par le Prince de Castagneto, Ministre d'Italie à Budapest, que la Conférence des Ambassadeurs exigeait que le Burgenland soit complètement évacué et le Transfert signé dans un délai de 10 jours expirant le 2 Octobre.

Sans attendre plus de précisions, les Généraux rendirent compte immédiatement au Maréchal Foch de l'impossibilité d'assurer le nettoyage de la zone dans le délai fixé (Pièce annexe N° 67)¹.

En recevant, le lendemain 27, le texte de la Note remise le 22 Septembre à M. Praznovsky (Pièce annexe N° 68), les Généraux s'étonnèrent de la décision prise au mépris de ses conséquences. *Rien n'était plus facile* en effet au Gouvernement hongrois que de se soumettre à l'ultimatum en retirant ses forces régulières de la zone encore occupée et en signant le protocole. Avec un peu de psychologie, il s'empressait de s'exécuter, trop heureux d'être reconnu, à si bon compte, comme ayant exécuté les conditions du Traité! N'était-ce pas faire le jeu de la Hongrie?

Le protocole signé par la Hongrie, il restait à le faire signer immédiatement par l'Autriche puisque les instructions du 12 Juillet de la Conférence des Ambassadeurs avaient prescrit à juste titre que les deux opérations devaient être immédiatement consécutives.

Mais il était à prévoir que l'Autriche se refuserait à occuper le pays et même à signer le protocole tant que le nettoyage du Burgenland ne serait pas complètement réalisé.

Dans ces conditions, les Généraux estimaient qu'ils ne pouvaient accepter de la Hongrie la remise du Burgenland.

Quand elle aurait évacué et signé, qui assurerait le nettoyage? La Hongrie serait en bonne posture pour se récuser et même se désintéresser de la question!

Les Généraux soumièrent immédiatement ces graves objections, par télégramme du 27 septembre, à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe N° 69).

Ils invitèrent aussitôt le chancelier Schober et le Général Hegedus à faire connaître les intentions de leur Gouvernement (Pièces annexes N° 70 et 71).

Dès la matinée du 29 septembre, le Général Hegedus se présente à la Commission pour l'assurer que son Gouvernement lui avait prescrit l'évacuation complète du Burgenland et la signature du protocole le 3 Octobre avant minuit. À l'observation que les Généraux ne pouvaient prendre en consigne, pour le transmettre à l'Autriche, un territoire

¹ Les annexes du document ne sont pas reproduites.

non pacifié, le Général Hegedus objecta qu'il ne pouvait garantir l'obéissance des bandes à ses ordres et qu'il ne pouvait que s'employer avec le plus grande énergie à s'opposer à leur augmentation. Il prévoyait même, à juste titre, qu'après l'évacuation de la zone B par les troupes hongroises, les insurgés envahiraient la totalité du Burgenland. Il imputait, non sans raison, leur témérité au manque d'énergie manifesté par la gendarmerie autrichienne, lorsque ces bandes n'étaient encore que très peu nombreuses et inorganisées. D'ailleurs, la Hongrie aurait-elle réussi à nettoyer le pays, que dès que les troupes hongroises se seraient retirées, les bandes se seraient reformées, et l'Autriche en aurait de nouveau accusé le Gouvernement hongrois.

Le Général Hegedus renouvela sa protestation par lettre du 30 Septembre (Pièce annexe N° 72).

Quant au chancelier Schober, les Généraux durent lui réclamer à plusieurs reprises sa décision.

Elle ne leur parvint que le 2 Octobre.

Comme il avait été prévu, le Gouvernement autrichien attendait des Alliés des mesures efficaces pour *assurer à l'Autriche la possession pacifique* du Burgenland et jusque là, il ne pouvait autoriser son Délégué à procéder à l'occupation du pays et à signer le transfert (Pièce annexe N° 73).

Dans ces conditions, les Généraux décidèrent de laisser la Hongrie procéder à l'évacuation, mais de ne pas signer le protocole, afin de lui laisser la responsabilité lui incombant du fait du maintien des bandes.

À défaut de réponse de la Conférence des Ambassadeurs, je me rendis le 1^{er} Octobre à Budapest pour prévenir les Ministres Alliés que, contrairement à leurs avis, les Généraux ne signeraient pas le Protocole.

XVII — Activité des bandes

Le Général Hegedus a reçu de son Gouvernement des instructions pour entraver l'action des bandes et s'opposer aux concours qu'elles reçoivent de l'intérieur de la Hongrie. Mais à ses tentatives elles répondent par une recrudescence d'indépendance et d'activité.

Elles s'étendent maintenant vers le Nord, où le Lieutenant Hejjas occupe Neusiedl.

Le 22 Septembre, les insurgés arrêtent, à Pandorf [Parndorf], le train international venant de Budapest, renvoient en Hongrie les voyageurs et la valise italienne, arrêtent le lendemain le courrier anglais.

Le Général Hegedus, invité par son Gouvernement à intervenir, demande aux Généraux d'y envoyer une compagnie de gendarmerie sous les ordres d'officiers alliés, mais ce retour des forces hongroises dans la zone Ouest est refusé. (Télégramme 206 à la Conférence des Ambassadeurs — Pièce annexe N° 74)

Pour couvrir Bruck, les Autrichiens s'étaient décidés à faire occuper les collines à 2 kilomètres à l'Est de la ville, en territoire de Burgenland, par la gendarmerie autrichienne, avec un bataillon de Reichswehr en réserve.

Le 24 Septembre, ils sont attaqués et refoulés par les insurgés avec 2 tués et 3 blessés.

Craignant une irruption par la voie ferrée, les Autrichiens coupent et barricadent la ligne internationale à l'Est de Bruck. Elle cessera désormais de fonctionner du fait des deux partis.

Le Général Hegedus se rend avec 2 officiers alliés à Parndorf, mais n'obtient aucun résultat.

Le même jour, un officier allié a une conversation à Felsőör avec Pronay. Celui-ci se vante de ne tenir aucun compte du Gouvernement hongrois qui est composé de „vieillards impuissants”. Il est d'accord avec les royalistes autrichiens, croates et slovaques, pour intervenir en territoire autrichien et renverser le gouvernement socialiste actuel. Il dispose de nombreuses armes, grâce aux dépôts constitués en Hongrie-Occidentale après le pillage du Camp autrichien de Fürstenfeld (1920) — L'Autriche lui fournira d'ailleurs tout ce dont il aurait besoin comme armement. (Télégramme 208 à la Conférence des Ambassadeurs — Pièce Annexe N° 75)

Le 25 Septembre, une Compagnie de partisans organisée à Budapest avec des officiers de réserve est venue de Szombathely à Sopron, d'où elle se rend par train spécial à Eisenstadt.

Son chef, le Docteur Wein Dersö [Dezsö], se présente très correctement au Colonel Gothié. Il se dit Vice-Président du Parti National Chrétien (dont Friedrich est le chef). Il commande un bataillon dont la première compagnie vient d'arriver à Eisenstadt. Étant légitimiste, il n'a rien de commun avec les autres bandes. Il vient au contraire assurer l'ordre mais s'opposera à l'entrée des Autrichiens.

Lorsque le Général Hegedus sera ainsi de cette nouvelle incursion, il répondra, après enquête, que si le chef de gare de Sopron a fourni un train spécial c'est que le détachement lui a présenté de faux laisser-passer!...

En même temps, 5 ou 600 militaires avec mitrailleuses passent la ligne A à Pusztaszentmihály (30 klm. O.S.O. de Szombathely) réquisitionnent des effets civils et vont renforcer les détachements de partisans.

Le bataillon Ranzenberger (ancien bataillon Pronay) qui occupe Nagyszentmihály (23 klm. O. de Szombathely) est convaincu de prêter son concours aux insurgés, malgré les ordres du Général Hegedus. (Télégramme 214 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe N° 76)

Mais si les bandes constituent un obstacle à l'occupation autrichienne, ce n'est qu'en raison de leur ardeur irrédentiste, de leur organisation, de leur discipline et surtout de leur encadrement. En fait, leur effectif total ne dépasse pas encore 1500 à 2000 hommes (Pièce Annexe N° 77).

XVIII — 4^{ème} Note de la Conférence des Ambassadeurs

Le 1^{er} Octobre, je rapportais de Budapest le texte d'une Nouvelle Note remise le 28 Septembre par la Conférence des Ambassadeurs au Président de la Délégation Hongroise à Paris¹ (Pièce Annexe N° 78).

La Conférence invitait de nouveau le Gouvernement hongrois à évacuer complètement le Burgenland et à signer le protocole de transfert dans le délai fixé. La médiation d'une tierce puissance ne pourrait avoir pour effet de justifier un retard à l'évacuation.

¹ I. Praznovsky.

La Conférence comptait qu'il serait mis fin à l'action des bandes et *c'est avec cette conviction qu'elle donnait des instructions aux Généraux Alliés à Sopron* afin que le transfert soit effectué au plus tard le 4 Octobre.

Ce texte semblait bien justifier le point de vue des Généraux, qui estimaient ne pouvoir signer le protocole avant le nettoyage des bandes.

Les instructions de la Conférence des Ambassadeurs n'autorisaient d'ailleurs pas la signature du protocole avec la Hongrie sans celle du protocole avec l'Autriche.

Les Généraux confirmèrent donc aux Ministres Alliés de Budapest et à la Conférence des Ambassadeurs qu'ils persistaient à se refuser à décharger la Hongrie, par leur signature, de sa responsabilité de la situation du Burgenland, à moins d'un ordre contraire de la Conférence des Ambassadeurs ou de la Conférence des Représentants diplomatiques dûment autorisée. (Pièces Annexes N° 79 & 80).

Cet ordre résulte du télégramme ci-joint (Pièce Annexe N° 81) qu'adressèrent immédiatement (1^{er} octobre) les Ministres Alliés à la Conférence des Ambassadeurs. Leur télégramme paraissait cependant contenir 2 inexactitudes qui diminuaient la valeur de sa conclusion:

1° Les Généraux ne demandaient pas s'ils devaient signer, mais déclaraient qu'ils ne signeraient pas à moins d'ordre contraire.

2° Ce n'était pas faire le jeu du Gouvernement hongrois que de refuser de signer. C'était au contraire faire son jeu que d'accepter la remise du Burgenland avant nettoyage et de lui permettre de proclamer avoir satisfait aux obligations de la Note des Alliés.

XIX — Signature du Protocole avec la Hongrie

Dès le 1^{er} Octobre, et ainsi que l'avaient prévu les Généraux, le Chancelier Schober les avisa que le Représentant de l'Autriche ne signerait pas le Protocole, le transfert étant illusoire tant que le pays serait aux mains des bandes (Pièce Annexe N° 82).

Encore décidés à refuser de signer le protocole avec la Hongrie, les Généraux Alliés ne pouvaient cependant écarter la bonne volonté du Gouvernement hongrois qui se préparait à l'évacuation. Ils invitèrent donc le Général Hegedus à exécuter, le 3 Octobre, les opérations prévues pour la dernière journée du plan de transfert, celles qui auraient dû être exécutées le 29 Août. Toutes les forces hongroises occupant la zone Est, dite B, devaient donc avoir passé la nouvelle frontière avant midi.

Mais il était certain que, dès leur départ, les bandes occupent la zone Ouest remplaceraient les troupes hongroises dans la zone Est. Cette invasion serait particulièrement grave à Sopron, chef-lieu de la province. Les bandes comptaient faire irruption en ville dès la matinée du 4, s'emparer des services publics: préfecture, police, postes, télégraphes, chemins de fer, mettre la main sur les banques. Elles devaient immédiatement proclamer un gouvernement indépendant et, pour faciliter les désordres, avaient déjà prescrit que le mardi 4 serait jour férié. Toute la population non magyare aurait pu être victime des plus graves exactions. Les propriétaires et commerçants juifs étaient déjà menacés de pillage et même de massacre.

Les Généraux ne pouvaient assister impuissants à de tels désordres. C'était une question de prestige pour les Alliés et d'humanité pour les populations. La présence des officiers alliés serait d'ailleurs devenue sans objet, puisqu'ils n'auraient plus disposé d'aucune communication pour renseigner la Conférence des Ambassadeurs.

Ils prièrent donc le Général Hegedus de laisser à leur disposition, à défaut de troupes alliées ou autrichiennes, un bataillon de gendarmerie hongroise, qui serait placé sous les ordres directs d'un officier allié (Colonel Gothié) et dont l'action s'étendrait sur le territoire de la commune de Sopron, sur celles de Brennberg et d'Agendorf, qui constituent sa banlieue, enfin sur celles situées entre Sopron et la nouvelle frontière hongroise, pour assurer ses communications.

Ce territoire, placé sous les ordres du Colonel Gothié, fût délimité comme l'indique la carte ci-jointe (Pièce Annexe N° 83) sur laquelle les limites du territoire sont indiquées au crayon bleu.

Il était entendu que le maintien du bataillon de gendarmerie ne préjugait en rien de la souveraineté ultérieure du territoire et qu'il rentrerait en Hongrie dès que les Généraux le jugeraient opportun.

La lettre adressée le 1^{er} Octobre au Général Hegedus (Pièce Annexe N° 84) confirma ces instructions.

Dès le lendemain matin 2 *Octobre*, le Général Hegedus fit connaître que le Gouvernement hongrois acceptait toutes les conditions des Généraux (Pièce Annexe N° 85).

Quant au Délégué autrichien, baron Egon Heim, il convenait qu'il n'y avait pas d'autre solution possible que celle qu'avaient adoptée les Généraux pour la protection des populations.

Le Général Hegedus, le Major Ostenburg et le Docteur Papik, Préfet de Police, furent invités à signer des déclarations (Pièces Annexes N° 86, 87 et 88) confirmant la subordination complète, aux ordres des Généraux Alliés, du bataillon de gendarmerie de réserve N° 2 et des forces de police de Sopron.

Le Colonel Gothié reçut des instructions pour exercer à partir du 3 Octobre à 6 heures du matin les fonctions de Major de la garnison et du Territoire (Pièce Annexe N° 89).

Les Généraux décidèrent de rester à Sopron et les officiers alliés furent maintenus à leurs postes dans l'intérêt des populations (Pièce Annexe N° 90).

Cette situation fut portée à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs par Télégramme N° 243 (Pièce Annexe N° 91).

Le 3 *Octobre* avant midi, les forces hongroises évacuaient la zone B, où elles étaient remplacées, d'ailleurs sans incident, par les bandes de partisans.

Mais, dès la première heure, le bataillon Ostenburg avait occupé les limites du territoire de Sopron pour en interdire l'accès aux insurgés.

Le Général Hegedus rendait compte de l'évacuation (Pièce Annexe N° 92).

À 15 heures le Prince Castagneto, Ministre d'Italie, téléphonait de Budapest qu'il y avait lieu d'attendre une nouvelle communication pour signer le protocole. Il s'agissait sans doute du projet de médiation italienne.

À 15 heures 1/2, M. Fouchet, Haut-Commissaire de France téléphonait que les Ministres Alliés invitaient les Généraux à renvoyer le bataillon Ostenburg en Hongrie.

Au premier, il était répondu qu'il était trop tard, les Généraux étant maintenant trop engagés; au second que les Généraux prenaient la responsabilité de maintenir leur décision, la nécessité de disposer d'une troupe régulière ne pouvant être jugée que sur place.

Les dispositions prises par les Généraux furent d'ailleurs approuvées par la Conférence des Ambassadeurs par télégramme du 8 Octobre (Pièce Annexe N° 93).

À 16 heures, le protocole fut signé, d'abord par le Général Hegedus, Représentant le Gouvernement Hongrois, puis par les Généraux Alliés. (Le texte de ce protocole figure à l'Annexe N° 4.)

Le Général Hegedus s'exécuta avec dignité, mais avec une émotion explicable. Notre Président, le Général Ferrario, lui adressa quelques paroles de consolation à son adresse et à celle de la Hongrie et des poignées de main furent échangées en témoignage de la réelle estime que nous éprouvions pour ce vieux soldat, le plus populaire de Hongrie, qui se jugeait devoir perdre l'estime de l'armée et de ses enfants en signant „l'amputation de la patrie”.

Télégramme N° 252 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 94).

L'échange de ces signatures consacrait officiellement, comme l'avaient objecté les Généraux, la soumission de la Hongrie à l'ultimatum.

Un télégramme de la Conférence des Ambassadeurs reçu dans la soirée (Pièce Annexe N° 95) allait même plus loin: „..... la signature de la Hongrie, qui a pour effet de marquer formellement l'exécution par elle des dispositions du Traité en faveur de l'Autriche...”.

Mais alors que les Généraux estimaient avoir pris, au nom des Puissances Alliées, la charge et la responsabilité du Burgenland, la Conférence des Ambassadeurs notifiait au contraire au Gouvernement autrichien que la signature du protocole n'était qu'une formalité et que le refus de l'apposer n'en laissait pas moins la souveraineté du territoire à l'Autriche (Pièce Annexe N° 96).

En fait, la Hongrie pourra dès lors se déclarer impuissante à réprimer les désordres d'un territoire, dont elle n'a plus la souveraineté et qu'elle a évacué, elle désavouera les bandes insurgées contre son propre gouvernement et c'est aux Généraux que s'adressera l'Autriche pour protester contre les actes arbitraires et les attaques des partisans.

AG.7N12886. Dossier 1.

464

LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES ALLIÉS À BUDAPEST À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

T. Sans N°

Budapest, 28 octobre 1921.

Le Comte Banffy a porté ce matin à notre connaissance que des forces autrichiennes auraient franchi en quelques points la frontière du Burgenland, contrairement au Protocole de Venise. Il nous a demandé de prier nos Gouvernements de faire une démarche pour mettre un terme à ces actes. Le Ministre des Affaires étrangères est d'avis que, si ce mouvement s'étendait, il risquerait de faire renaître l'activité des bandes que le Gouvernement hongrois fait actuellement tous ses efforts pour dissoudre.

Nous estimons fondée la requête du Comte Banffy; en conséquence, nous prions la Conférence des Ambassadeurs de vouloir bien ordonner une démarche dans ce but auprès du Gouvernement autrichien.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 120.

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 429-431.

Belgrade, 29 octobre 1921, 2h.
(Reçu: 29 octobre, 15h., 13h. 55, 13h. 20.)

Suite du numéro précédent¹.

J'ai (rappelé) également à M. Trifkovitch, dans les termes indiqués par votre télégramme 719², la recommandation de la Conférence des Ambassadeurs en date du 24 de ce mois³, invitant les gouvernements de la Petite Entente à n'entreprendre aucune action (sans) (s')être concertées avec les (principales) puissances alliées au (préalable). (Mon collègue) d'Italie⁴ et moi avons fait tous (nos) (efforts) pour persuader M. Trifkovitch de la sagesse (d')adopter une telle attitude et nous avons développé les arguments qui nous ont paru les plus propres à le convaincre. Sir Alban Young a, en effet, reçu un télégramme de son collègue de Prague⁵, suivant lequel M. Bénès s'efforcerait (d')obtenir l'approbation par les Puissances alliées des garanties demandées contre la Hongrie par les gouvernements tchéco-slovaque et S.H.S., mais passerait outre et adresserait dès mardi prochain 1er novembre un ultimatum au Gouvernement hongrois si l'assentiment de la Grande Entente n'était pas acquis le 31 octobre. M. Trifkovitch nous ayant dit lui-même que l'accord entre les Gouvernements de la Petite Entente serait réalisé le 1er novembre, il nous apparaît comme certain que le Cabinet de Belgrade est prêt à suivre celui de Prague dans sa politique aventureuse. D'autre part, le Ministre d'Angleterre⁶ a été informé du point de vue de son Gouvernement touchant les garanties demandées par les Gouvernements tchéco-slovaque et S.H.S. Celles-ci rencontrent en général, une énergique désapprobation de la part du Cabinet de St. James. Il nous a donc paru nécessaire d'insister tout particulièrement auprès de M. Trifkovitch pour lui montrer les inconvénients qu'entraîne pour son pays le maintien des mesures de mobilisation déjà prises, ainsi que les moyens fâcheux qui résulteraient d'une intervention de la Petite Entente sans l'assentiment des Puissances Alliées. Je crois que M. Trifkovitch a pu être quelque peu ébranlé par notre insistance, mais les encouragements qu'il a sans doute trouvés, aussitôt (après) notre entretien, au Conseil des Ministres et ceux surtout qu'il reçoit de Prague effaceront vite cette impression: les Serbes estiment que le Gouvernement de l'Amiral Horthy a lui-même préparé le retour de (Charles) et n'a cédé que sous la

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

³ Voir la recommandation dans la note du document reproduit ci-dessus sous le N° 423.

⁴ V. Galanti.

⁵ Sir G. Clerk.

⁶ Sir A. Young.

menace d'une intervention militaire des États voisins; ils prétendent être bientôt en mesure de prouver la collusion du Gouvernement Horthy et de Charles et c'est tout le régime hongrois actuel qu'ils veulent supprimer.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 81-83.

466

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 179.

Prague, 29 octobre 1921, 8h. 30.

(Reçu: 29 octobre, 10h. 15.)

Dans son discours au Corps Diplomatique, à la réception d'aujourd'hui, jour de la fête nationale, le Président M. Masaryk s'est étendu sur les affaires de Hongrie.

Il a eu des paroles sévères à l'égard des Habsbourg et a insisté sur la volonté de la Tchéco-Slovaquie d'agir d'accord avec les Grands Alliés.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 92.

467

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 180-181.

Prague, 29 octobre 1921, 18h. 30.

(Reçu: 29 octobre 23h. 25, 23h.)

Mes collègues d'Italie³ et d'Angleterre⁴ ayant reçu pour instructions de se joindre à la démarche prévue dans votre télégramme 552⁵, nous nous sommes rendus ensemble chez M. Benès, pour lui rappeler les termes de votre télégramme du 24 octobre⁶, en y joignant les commentaires indiqués.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest, à Varsovie.

³ A. Ch. Bordonaro.

⁴ Sir G. Clerk.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

⁶ Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 419.

M. Benès nous a (demandé), d'abord, si notre communication répondait à ses quatre propositions, transmises par mes télégrammes 175 et suivants¹. Nous lui avons répondu que non. Il nous a alors exposé toutes les raisons, pour lesquelles l'éloignement et la déchéance de Charles ne pouvaient être considérés comme suffisants par la Tchéco-Slovaquie, qui avait besoin aussi de garanties pour l'avenir, (M. Benès) n'y a pas oublié le discours prononcé par le comte Bethlen deux jours avant l'arrivée de Charles. Il connaît aussi les premières dispositions de Horthy et sa réponse peu satisfaisante à la démarche faite auprès de lui par les représentants alliés, dès l'annonce du retour de l'ex-roi, que M. Fouchet relate dans son télégramme 538². Il est persuadé que la mobilisation tchéco-slovaque a fortement contribué à changer ces dispositions, comme le reconnaît notre Haut-Commissaire dans son télégramme qui m'a été communiqué sous le N° 554³. Il craint donc que l'aventure, (liquidée) avec Charles, ne soit recommencée par quelqu'autre membre de la famille, peut-être avec l'assentiment de l'Italie. La Tchéco-Slovaquie, d'après sa loi, doit, dès l'an prochain, réduire son armée pour préparer le passage aux milices: elle ne désire donc pas être obligée de refaire son effort actuel. Pour cela, il faut que tous les Habsbourg soient définitivement écartés du trône et que le désarmement de la Hongrie soit effectué conformément au traité, avec une participation tchéco-slovaque, qui rassure l'opinion publique et le Gouvernement parfaitement informés de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent.

M. Benès a insisté sur son désir, souligné par le ...
(à suivre)⁴

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 93-94.

468

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 1711-1717.

*Rome, 29 octobre 1921, 21h. 45.
(Reçu: 30 octobre, 0h. 30, 3h. 30.)*

Je réponds à votre télégramme N° 3232⁵.

Le marquis della Torretta a été très heureux de ce que la Conférence des Ambassadeurs approuve le protocole de Venise. Ce compromis lui paraît plus nécessaire que jamais dans l'état actuel.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 460.

² Il n'existe pas de télégramme de M. Fouchet de ce numéro pour cette époque. Le télégramme mentionné est vraisemblablement identique avec celui qui est reproduit sous le N° 410 et avait été communiqué par Paris à Prague ainsi qu'aux autres représentants diplomatiques de France.

³ Voir à ce sujet la note précédente. Vraisemblablement, il s'agit du télégramme de M. Fouchet reproduit ci-dessus sous le N° 442.

⁴ Voir la suite dans le document reproduit ci-dessous sous le N° 479.

⁵ Document non reproduit.

Je lui ai demandé si les Gouvernements de la Petite Entente remettaient en question le résultat de sa médiation. Il m'a dit que non, mais qu'ils demandaient que l'exécution en fût retardée. Son avis était que ces Gouvernements n'avaient pas qualité pour intervenir dans un arrangement portant la signature de l'Italie, (de) l'Autriche, (de) la Hongrie et sanctionné par les Alliés. Quant à l'ajournement de l'exécution, il était bien inutile de le stipuler, puisque l'exécution n'était pas matériellement possible quant à présent.

J'ai profité d'une occasion pour interroger le (Marquis) della Torretta sur ses vues relativement à l'état actuel de la question hongroise. Mon but était de me rendre compte de ce qu'il pouvait y avoir d'exact dans les impressions du Ministre de Tchéco-Slovaquie¹ (voir mes télégrammes Nos. 1706 à 1709²). La conclusion que j'ai tirée du langage du Ministre des Affaires Étrangères est que ses tendances sont bien, (1 gr. faux)³ ensemble, celles que lui prête le Dr Kybal.

L'intérêt bien compris (de tous) lui paraît (être), m'a-t-il dit, de prévenir un conflit entre la Hongrie et ses voisins, qui ont un peu l'air de lui chercher querelle. La (crainte) d'être (journallement) mobilisé lui semble supprimée par la livraison de l'ex-roi.

Le „casus belli” auquel il s'associait n'était constitué, à ses yeux, que par la présence de l'ancien souverain sur le territoire hongrois. Les questions qui peuvent encore rester à régler n'exigent pas, selon lui, la mobilisation et la menace d'une invasion. Sur les demandes mêmes des États de la Petite Entente, il fait les observations suivantes qui sont en pratique autant d'objections. La prétention de ces États de se faire rembourser, par la Hongrie, leurs dépenses de mobilisation est du ressort de la Commission des Réparations. Le désarmement de la Hongrie est du ressort de la Commission de contrôle interalliée à Buda-Pesth. Décider si des délégués de la Petite Entente seront adjoints à ce contrôle dépend des Alliés, non du Gouvernement hongrois. Vouloir faire confirmer telle ou telle obligation résultant du traité de Trianon c'est affaiblir ce traité même.

Le marquis della Torretta en est venu ensuite à me (parler) de la question dynastique. Il m'a répété que le comte Bethlen et le comte Banffy en avaient causé avec lui à (Venise). Ces Messieurs lui avaient dit qu'ils étaient hostiles à la restauration de Charles et résolus, le cas échéant, à exiger son abdication pour lui-même et ses héritiers directs. Si l'ex-roi refusait leur Gouvernement demanderait au parlement hongrois de prononcer sa déchéance. Ce fait, leur désir serait d'avoir du temps devant eux (un ou deux ans) pour aviser au régime futur du pays de manière à pouvoir dégager une solution quelconque des tendances contradictoires entre lesquelles les partis se divisent actuellement. Le Ministre des Affaires Étrangères italien ne leur avait pas exprimé d'opinion, (sinon) pour les encourager à résister à une tentative de restauration de Charles. Mais aujourd'hui que les Ministres hongrois lui avaient tenu parole et que l'ex-roi avait été arrêté et livré, son avis était que la question serait réglée (par l')abdication (mot passé)⁴ de la déchéance de celui-ci et de ses héritiers.

¹ Le Dr. Kybal.

² Documents reproduits ci-dessus sous le N° 458.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

J'ai demandé au marquis della Torretta s'il ne redoutait pas de se trouver sur un terrain peu solide, dans le cas où la Petite Entente insisterait sur la déchéance de toute la maison de Habsbourg, en invoquant les traités de 1919 et l'accord italo—yougo-slave. Il n'a pas dit non et, sans le contester, il a conclu que le Gouvernement hongrois, ayant fait preuve de correction, il y avait lieu de lui en tenir compte.

Étant donné ce que m'a dit le Ministre de Tchéco-Slovaquie, j'ai lieu de craindre qu'il ne soit bientôt chargé de demander au Ministre des Affaires Étrangères italien si le Gouvernement italien fait une distinction entre l'ex-roi et le reste de sa famille et que, l'équivoque dissipée, la divergence apparaisse. Je ne serais pas surpris que le Gouvernement italien s'abritât derrière la Conférence des Ambassadeurs afin de substituer la Grande Entente à lui-même (dans la) discussion avec la Petite Entente, ce qui serait contraire à l'intérêt particulier de la France. Je crois donc devoir indiquer cette possibilité à V.E. pour que nous prenions nos précautions et que nous nous orientations, si nous n'y avons pas d'objections, vers la réalisation du vœu de la Petite Entente.

AD.Europe 1918-40. Autriche vol. 91. ff. 80-86.

469

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 302-304.

*Budapest, 29 octobre 1921, 20h. 10, 20h. 40.
(Reçu: 30 octobre, 16h. 10.)*

Pour la Conférence des Ambassadeurs, de la part des représentants diplomatiques alliés:

Le Ministre des Affaires Étrangères¹ nous a déclaré ce matin avoir reçu des représentants de la Petite Entente la communication dont voici le texte exact:

„Les Gouvernements roumain, S.H.S. et tchéco-slovaque prient que le Gouvernement hongrois pren(ne) des mesures immédiates (pour que) la déchéance de tous les Habsbourg soit liquidée le plus vite possible. Autrement, ils seront forces de prendre telles mesures que le Gouvernement hongrois serait le premier à les regretter.”

Cette sommation, qui, sans être un ultimatum, semble toutefois en présager un, nous suggère ces deux observations importantes:

1° — Son opportunité est discutable, (l')ancien souverain devant être incessamment remis aux mains des Grandes Puissances.

2° — Rédigée sous une forme aussi générale, concernant l'exclusion de tous les Habsbourg, elle risque de dresser au Parlement hongrois les nombreux partisans de l'archiduc Joseph contre la Petite Entente et de (provoquer) ainsi un dangereux sursaut (national). Au contraire, la déchéance de Charles IV sera (obtenue) à bref délai avec facilité de l'Assemblée par le Gouvernement.

¹ M. Bánffy.

Nous estimons, en conséquence, qu'une démarche serait à effectuer d'urgence par la Conférence des Ambassadeurs à Prague, Belgrade et Bucarest, afin que ces trois Gouvernements limitent leur demande actuelle à la personne de l'ex-Roi. Au surplus, il est encore possible que celui-ci consente à abdiquer, en raison de l'insistance déployée auprès de lui à cet effet, ce qui constituerait la meilleure solution.

En tout cas, nous pensons que tout devra être mis en œuvre par les Grandes Puissances pour empêcher de s'envenimer une situation très dangereuse.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 87-89.

470

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 275.

Budapest, 29 octobre 1921.

Après les événements du mois d'Avril dernier, quand l'Ex-Empereur d'Autriche—Hongrie se vit contraint de quitter assez peu glorieusement le royaume où il avait essayé de rentrer en souverain, on pouvait espérer que, d'ici longtemps au moins, aucune tentative de restauration ne serait plus risquée par lui. De nombreux bruits annonçant une récidive pour cet été ou cet automne avaient, il est vrai, circulé à maintes reprises, et j'en avais donné connaissance au Département en suggérant à ce propos l'éloignement jusqu'en Espagne du monarque, mais le serment de Charles IV de demeurer en Suisse, et la surveillance dont il était d'ailleurs l'objet de la part du Gouvernement Helvétique laissaient présumer la déformation ou tout au moins l'exagération des renseignements fournis à ce sujet. Mais l'invraisemblable, ou peu s'en faut, s'est réalisé une fois de plus: Charles IV, profitant des troubles créés dans les Comitats, et au mépris de la ruine que sa nouvelle entreprise pouvait entraîner pour son pays, est rentré à l'improviste à Sopron le 21 Octobre, par la voie des airs, et il y a trouvé l'embryon d'une petite armée avec laquelle il a marché résolument sur Budapest, où il aurait certainement réussi son coup d'État, s'il avait eu l'audace de pénétrer dans la capitale samedi soir à la tête de quelques centaines d'hommes au lieu de demeurer toujours à 10 ou 20 kilomètres en arrière de ses troupes. Ce soir-là, les troupes gouvernementales, encore indécises d'ailleurs, ne comprenaient pas 2.000 hommes et étaient dispersées sur un front immense. C'est à ce moment que l'Ex-Roi a perdu une partie si hardiment commencée et que vient de clore sa capture par les soldats du Gouvernement, certainement aussi étonnés de leur succès foudroyant sans lutte réelle que de la fermeté d'abord douteuse de l'Amiral Horthy et du Cabinet, devant les difficultés apparemment insurmontables d'une résistance victorieuse.

Votre Excellence voudra bien me permettre d'entrer à ce sujet dans certains détails, comme suite ou complément à ceux que je lui ai déjà communiqués dans mes télégrammes du No 282 au No 291¹, 295-6-8-9-300 à 319².

C'est dans la matinée du 22 Octobre que la nouvelle m'est parvenue tout-à-coup, apportée par le Chargé d'Affaires d'Italie³ auquel un officier italien, accouru, la nuit, en automobile à travers mille obstacles, venait de remettre un télégramme de la Commission des Généraux de Sopron pour la Conférence des Ambassadeurs. Toutes les communications étaient déjà suspendues autour des Comitats occidentaux, et Charles IV, arrivé en avion dès la veille à Sopron (voir mon télégramme No 282) avançait avec rapidité su Budapest. Il avait alors avec lui le bataillon d'élite du Commandant Ostenburg, qui avait pourtant reçu pour mission de veiller à la sécurité de Sopron et des Généraux alliés, et un bataillon de la garnison de Szombathely. Il empruntait la voie ferrée, grâce à laquelle il atteignait rapidement Gyor, dont la garnison lui prêtait serment, puis Komárom, dont les soldats suivaient l'exemple ceux de Gyor. Le soir du 22, le monarque, accompagné de la Reine Zita, se trouvait à Bicske, à 30 kilomètres de Budapest. Quant à ses troupes, elles occupaient Budaors, à 10 kilomètres de la capitale. C'est alors, comme je le disais plus haut, qu'avec un peu de hardiesse, Charles IV aurait pu avoir facilement raison de la résistance encore vacillante du Gouvernement.

Dès l'instant où le Comte Vinci m'avait apporté le télégramme de la Commission des Généraux, je m'étais rendu avec lui chez le ministre d'Angleterre⁴ qui ne connaissait pas encore la nouvelle. Séance tenante, nous avions rédigé une lettre collective, en nous inspirant des instructions déjà reçues par nous depuis longtemps au sujet de la question des Habsbourg, et en nous référant à notre communication du 2 Avril au Gouvernement Hongrois⁵ quand s'était effectuée la première tentative royale. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint le texte de notre nouvelle protestation⁶, rédigée dans les termes les plus catégoriques. À midi, ce document était remis par nous trois entre les mains du ministre des Affaires Étrangères qui n'avait appris lui-même l'événement que depuis plusieurs heures et qui était aussi sincèrement que profondément consterné.

Quelques instants après, M. Hohler, le Comte Vinci et moi nous présentions chez le Gouverneur du Royaume⁷, dont le bouleversement était au moins égal à celui du Comte Banffy.

L'Amiral Horthy, dont la médiocrité politique est heureusement doublée d'une énergie réelle et du sens instinctif qu'offrent souvent les natures sincères et droites, fit cependant bonne contenance devant nos représentations. Il nous dit qu'il n'avait nullement changé

¹ Documents reproduits ci-dessus sous les N^{os} 405, 410, 413, 416, 421 et 434.

² Documents reproduits ci-dessus sous les N^{os} 442, 450, 469, et ci-dessous sous le N^o 482 (il n'y a qu'à 308 — les autres ne sont pas reproduits).

³ M. Vinci.

⁴ Th. B. Hohler.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N^o 222.

⁶ L'Annexe n'est pas reproduite.

⁷ M. Horthy.

d'opinion, qu'il continuait de blâmer de toutes ses forces le retour de Charles IV, comme dangereux pour l'existence même de la Hongrie, et nous promit de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'opposer à la restauration du monarque. Comme, il y a quelques mois, il avait déclaré à plusieurs personnes qu'il n'hésiterait pas à arrêter lui-même l'ancien souverain comme traître à sa patrie, en cas d'une nouvelle tentative de sa part, nous lui demandâmes alors de préciser les mesures dont il parlait. Les paroles du Gouverneur, quoique prononcées avec fermeté, semblaient en effet dissimuler un certain embarras, d'ailleurs naturel dans la situation vraiment terrible où il se trouvait, presque sans aucune troupe, par conséquent à peu près dépourvu de tout moyen d'action, et obligé sans aucun doute, s'il voulait réussir, de marcher lui-même contre l'homme toujours considéré ici, malgré tout, comme le Roi légitime de la Hongrie. C'est évidemment ce sentiment unique, et non celui de la crainte personnelle de la part d'un marin ayant donné toutes les preuves du courage militaire, qui dicta au Gouverneur cette réponse:

„Je supplie les Puissances alliées, nous dit-il, de ne pas insister auprès de moi pour me demander de porter la main sur mon Roi. Toutes les mesures, je le répète, seront prises, c'est-à-dire que toutes les troupes, si peu nombreuses qu'elles soient, dont je dispose, seront envoyées pour arrêter les troupes royales... Cependant, ajouta-t-il encore, comment des soldats hongrois pourront-ils jamais se battre les uns contre les autres? C'est avant tout sur mon autorité que je compte pour ramener les rebelles dans le devoir.”

Si évidemment sincère que fût chez l'Amiral la résolution de résister, les termes dans lesquels elle venait d'être exprimée étaient de nature à donner quelque inquiétude. En effet, la garnison de Budapest n'atteignait alors, disait-on, que 3.000 hommes (2.000 en réalité); d'autre part, Charles IV passait, à tort d'ailleurs, pour avoir avec lui 8 ou 10.000 hommes. La situation était donc extrêmement inquiétante.

C'est dans ces conditions que s'écoulèrent toute la journée du 22 et la nuit du 22 au 23. Le 23, au matin, le canon résonnait dans les environs immédiats de Budapest, quoique à intervalle prolongée, ce qui donnait l'impression d'une manifestation politique beaucoup plus que d'un véritable combat. Le Comte Banffy, que j'allai voir presque aussitôt, me répéta, comme preuve de sa bonne foi, alors que lui-même avait organisé jadis les cérémonies de couronnement de Charles IV, que, pour éviter à son pays les horreurs d'une nouvelle guerre, il s'était rangé sans hésiter aux côtés de l'Amiral Horthy et du Président du Conseil¹ pour faire venir d'urgence les garnisons de l'Est. Il ajouta que celles-ci arriveraient dans la soirée, et que, si les troupes de la capitale pouvaient tenir jusqu'à la nuit, la situation serait peut-être sauvée encore.

Elle demeurait cependant fort dangereuse. Quand je me rendis, quelques instants après, chez le Comte Bethlen pour le soutenir et en même temps apprécier le fond qu'on pouvait faire sur lui, je me trouvai en présence d'un homme aussi maître de lui que d'habitude, mais profondément troublé dans sa conscience d'aristocrate et plus résolu, selon toute apparence, à sacrifier sa vie et à se laisser froidement traiter de traître à son roi, qu'à remporter une victoire qu'au fond de lui-même il estimait impossible. La canonnade ayant cessé, on le demanda au téléphone dans la chambre voisine: c'était M. Rakovsky, le Président du Conseil désigné par Charles IV, qui, en lui annonçant la prise

¹ I. Bethlen.

de l'artillerie gouvernementale, le sommait de se rendre aussitôt si lui, le Gouverneur et les membres du Cabinet voulaient avoir la vie sauve. Sans s'émouvoir, le Comte Bethlen répondit avec le plus grand calme qu'il accomplissait simplement ce qu'il estimait son devoir. La nouvelle de la victoire royale était d'ailleurs fausse. Devant la démonstration de l'artillerie du Gouvernement, les troupes royales s'étaient au contraire arrêtées. C'est, selon moi, cette dernière hésitation dans l'action militaire, qui, se combinant avec le caractère timoré de l'ancien souverain, a fait, dès ce moment, pencher la balance du côté de l'Amiral Horthy.

Car les troupes royales virent alors qu'on les avait trompées. Ayant cru d'abord à la connivence de l'ex-empereur et du Gouvernement, constatant au contraire tout-à-coup que Charles IV tergiversait devant une résistance dont il n'aurait pas dû se soucier si elle n'avait été qu'accidentelle, les soldats royaux, dont le nombre d'ailleurs de dépassa jamais 5.000 devant Budapest, commencèrent, soit à rester passifs, soit même à faire défection, comme les soldats de Győr et de Komárom qui informèrent, dans la journée, le ministère de la guerre, de leur intention de rentrer dans le devoir. La partie, presque gagnée, était donc subitement perdue. L'ex-roi, qui s'était rapproché du front où, du reste, on ne se battait pas, s'obstinait encore à passer la nuit au château de Bia, à 20 kilomètres de Budapest; et, quand dans la matinée du 24, quelques centaines de fanatiques carlistes tentèrent malgré tout un effort assez sérieux à Budaörs, où tombèrent une centaine de combattants, ils se heurtèrent à la garnison de Budapest, sérieusement renforcée pendant la nuit et qui maintenant atteignait 6.000 hommes. Au contraire, les royalistes n'étaient plus que 2.000.

Ainsi, alors que tout était désespéré le samedi et le dimanche, le Gouvernement remportait la victoire le Lundi. En effet, après l'échec de Budaörs, ce qui restait des troupes royales prenait la fuite, et Charles IV remontait dans son train où il se faisait prendre sans gloire à Komárom avec la Reine par les mêmes soldats qui, l'avant-veille, lui avaient juré fidélité. Il était conduit aussitôt au château de Tatatóváros avec les principaux membres de son Cabinet éphémère: M. Rakovsky, le Comte Andrassy et le Dr. Gratz.

Mes télégramme du No 295 au No 300 ont déjà mis Votre Excellence au courant de la suite matérielle des événements postérieurs à la capture de l'ex-roi, notamment de son transport à l'abbaye des Bénédictin[s] de Tihany, sur le lac Balaton. Une compagnie d'infanterie y constitue sa garde, tant pour s'opposer à son évasion que pour le protéger contre une agression, d'ailleurs à peu près impossible, que les Carlistes intransigeants font cependant semblant de redouter pour créer peut-être une atmosphère de martyr autour du monarque. C'est pour ce motif que, répondant au désir que nous avait exprimé officiellement le Gouvernement Hongrois, et confidentiellement à chacun de nous de hautes personnalités de l'aristocratie, mes collègues et moi avons décidé de placer à Tihany trois officiers de l'Entente, du grade de Lieutenant-Colonel. Ainsi satisfaction égale est donnée aux deux partis adverses, et, en même temps, paraît-il, au couple royal.

À l'heure actuelle, M. Hohler, le Prince de Castagneto, rentré d'Italie, et moi, attendons les instructions de la Conférence des Ambassadeurs pour procéder à l'éloignement, qui serait à souhaiter rapide, de la personne de Charles IV. Si complète qu'ait été la victoire du Gouvernement, il convient, en effet, de ne pas oublier que la seule présence de l'ex-roi est toujours de nature à entretenir une certaine agitation, de même

qu'à fournir à la Petite Entente un prétexte pour poser à la Hongrie des conditions peut-être inacceptables. À cet égard, un événement très heureux consisterait dans l'abdication de l'ancien souverain, si celui-ci s'y résignait. Cet acte me paraît même indispensable non seulement aujourd'hui pour la sécurité extérieure de ce pays, mais encore pour l'avenir en vue de décourager à tout jamais les espérances du parti carliste. Mais je me permettrai de traiter cette question à part.

Je voudrais, en terminant, signaler, à titre de curiosité, certains procédés dont l'ex-roi s'est servi pour entraîner à sa suite les 5.000 soldats environ qui se sont attachés momentanément à sa fortune. On le savait depuis longtemps aussi enclin à déguiser la vérité qu'à ne pas tenir sa parole, et ces deux défauts sont particulièrement regrettables chez un souverain, déchu ou non; mais il était difficile de supposer que Charles IV annoncerait froidement aux troupes disposées à l'accompagner à Budapest qu'il revenait en Hongrie avec l'assentiment de l'Entente, celui du Gouvernement Tchèque et un accord en perspective avec le Gouvernement Serbe. Ce sont pourtant les raisons qu'il a fait valoir auprès des troupes qui les ont ensuite invoquées elles-mêmes, par un juste retour des choses, pour revenir sur le serment qu'elles venaient de prêter. L'Amiral Horthy a eu la sagesse de tenir compte de ces circonstances anormales en accordant une amnistie complète aux officiers subalternes et aux soldats qui avaient marché sur Budapest, tout en décrétant d'accusation devant les tribunaux militaires les commandants d'unités, comme le Colonel Lehar et le Colonel Ostenburg, de même que le Comte Andrassy et MM. Rakovsky, Beniczky, Gratz etc. vont être traduits devant les tribunaux civils. Il y a là une réelle habileté politique, une sorte de rétablissement ingénieux pour ne pas finir dans trop de sang une tragédie heureusement avortée.

On ne saurait, selon moi, assez féliciter le Gouvernement Hongrois de s'être tiré d'un pas aussi difficile avec autant de fermeté, d'adresse et peut-être aussi de chance, sans laquelle les dispositions les plus judicieuses n'obtiennent quelquefois aucun résultat. L'Amiral Horthy et notamment les Comtes Bethlen et Banffy auraient sans doute payé de leur vie leur résistance, si Charles IV avait réussi; ils auraient été en outre proclamés traîtres à leur patrie. Or, après peut-être quelque hésitation qui fait d'ailleurs ressortir leur mérite, ils ont pris leur résolution avec un courage civique incontestable, à un moment où ils devaient logiquement désespérer, par suite de l'insuffisance de leurs moyens matériels et dans l'ignorance complète de l'attitude que pouvait prendre d'un instant à l'autre un peuple resté royaliste dans ses mœurs. La foule, il est vrai, n'a pas bougé, et a même témoigné une indifférence surprenante. Mais qui donc pouvait en être assuré? Le patriotisme à la fois le plus éclairé devant la menace des États voisins, et aussi le plus désintéressé, a guidé ces trois hommes d'une manière à laquelle il convient de rendre un hommage sans réserve. Ce marin, ce grand propriétaire ruiné et ce poète artiste ont montré une fois de plus que l'amour du sol natal et l'abnégation de soi-même savent accomplir tous les miracles, et il me semble que celui dont Budapest vient d'être le théâtre offre assez de grandeur morale pour que les États de la Petite Entente renoncent rapidement à une attitude agressive, peut-être naturelle du 21 au 24 Octobre, mais devenue presque aussitôt sans objet.

471

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 433.

*Belgrade, 29 octobre 1921, 21h.
(Reçu: 30 octobre, 3h. 30.)*

Suite à mes télégrammes Nos. 414-415¹.

Les mesures de mobilisation, actuellement réalisées en S.H.S., sont les suivantes:

1°) depuis le 24 octobre: rappel partiel des trois classes 1918, 1919 et 1920 (de) deux circonscriptions de divisions. Ces éléments ont servi à compléter six régiments parmi ceux dont l'action est envisagée.

2°) depuis la nuit dernière (28 au 29 octobre): rappel partiel des trois mêmes classes de sept autres circonscriptions et, en outre, rappel d'une classe dans cinq circonscriptions.

Toutes les mesures de concentration et de mobilisation s'effectuent dans l'ordre le plus parfait.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 84

472

LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES ALLIÉS À BUDAPEST

N. Sans N°

Paris, 29 octobre 1921.

La Conférence des Ambassadeurs, qui a vu avec satisfaction le Gouvernement hongrois adopter toutes les mesures propres à mettre un terme immédiat à la nouvelle tentative de l'ex-roi Charles, a constaté, cependant, que, jusqu'ici, le Gouvernement hongrois n'a pas donné suite à la décision des Puissances alliées concernant la nécessité de proclamer la déchéance. L'abdication que le Gouvernement hongrois paraît s'efforcer d'obtenir de l'ex-roi ne peut être considérée comme l'exécution de cette décision.

Les Gouvernements alliés représentés à la Conférence des Ambassadeurs sont préoccupés de l'agitation croissante qu'a provoquée dans les États voisins de la Hongrie cette nouvelle tentative de restauration, et ils s'emploient entièrement à la calmer.

À cette même fin, ils invitent le Gouvernement hongrois à proclamer immédiatement la déchéance de l'ex-roi Charles et à étendre en même temps cette déchéance à tous les membres de la maison des Habsbourgs, conformément aux décisions de la Conférence des

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 424.

Ambassadeurs des 4 février 1920¹ et 1^{er} avril 1921². La Conférence s'attend à ce que le Gouvernement hongrois, soucieux de contribuer au maintien de la paix générale, procède sans délai à l'exécution de cette décision.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 122.

473

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. DUBAIL, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE³

T. N° 122.

Paris, 29 octobre 1921, 21h.

La Conférence des Ambassadeurs s'est préoccupée de déterminer le lieu de l'internement définitif de l'ex-empereur Charles. Elle a estimé que ce dernier devait résider sur le territoire d'un État allié et elle a pensé que Madère serait un lieu de séjour particulièrement convenable. Elle envisage en ce moment les moyens de faire face aux frais d'entretien de l'ex-souverain et de sa famille, de façon à ce qu'aucune charge ne pèse sur le Gouvernement portugais.

Je vous prie de faire, conjointement avec vos collègues britannique et italien, une démarche auprès du Gouvernement portugais pour lui demander s'il serait disposé à recevoir dans ces conditions l'ex-empereur à Madère.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 99.

474

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE

T. N° 564.

Paris, 29 octobre 1921.

Veuillez remettre à M. Benès le télégramme suivant qui lui est adressé personnellement par M. Jules Cambon:

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

³ Le télégramme a été communiqué par courrier aux représentants diplomatiques de France à Londres (N° 3618), à Rome (N° 3250).

„La Conférence des Ambassadeurs a décidé ce matin de demander au Gouvernement hongrois la déchéance de tous les membres de la maison des Habsbourg. Elle n'a pu adopter, dans leur entier, les autres suggestions de votre lettre à M. Briand, et, en ce qui concerne particulièrement la question du désarmement, elle s'est trouvée dans la nécessité de tenir compte des dispositions formelles du traité de paix; mais elle se plaît à penser que ces décisions, particulièrement celle qui concerne la déchéance des Habsbourg, vous permettra de maintenir le calme dans les esprits, et elle verrait avec beaucoup de regret qu'une action inconsidérée vint faire peser sur la Tchéco-Slovaquie la responsabilité de nouveaux troubles en Europe.

Je pense que vous trouverez dans les décisions de la Conférence la marque du vif désir qu'elle a de maintenir la paix et de vous aider à surmonter les difficultés présentes. Cela a certainement été l'objet que la Conférence a eu surtout en vue. Je vous écris par le prochain courrier.

Votre bien dévoué. Jules Cambon.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 100.

475

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 29 octobre 1921, 23h.

Pour tous sauf Prague, Belgrade et Bucarest: J'adresse le télégramme suivant aux représentants français à Prague, Belgrade et Bucarest.

Pour tous: M. Bénès vient d'adresser à M. Briand une lettre³ où il le prie de régler, avant son départ, les questions soulevées par la tentative du roi Charles dans un sens conforme aux desiderata du Gouvernement tchécoslovaque. Il demande „la déchéance de tous les Habsbourg, l'application du Traité de Trianon, le désarmement de la Hongrie avec la possibilité de participation au contrôle des opérations de désarmement avec les grands alliés, et enfin un dédommagement au moins partiel pour les frais entraînés par les mesures de mobilisation prises par son Gouvernement.”

M. Bénès ajoute que si les Principales Puissances Alliées ne se mettent pas d'accord avec son Gouvernement sur les différents points ci-dessus, il est à craindre que l'opinion publique tchéco-slovaque n'entraîne son pays à la guerre.

¹ Le télégramme a été communiqué à Prague (N° 567-571), à Budapest (N° 506-510), à Belgrade (N° 734-738), à Bucarest (N° 643-647), à Rome (N° 3251-3255), à Londres (N° 3619-3623), à Vienne (N° 695-699), par courrier à Varsovie (N° 1438), à Berlin (N° 2057), à Madrid (N° 472), à Berne (N° 372).

² Voir la note précédente.

³ Document non reproduit.

La Conférence des Ambassadeurs, saisie par M. Briand de la lettre de M. Bénès, adresse à ce dernier la réponse suivante:

„La Conférence des Ambassadeurs a pris connaissance des demandes adressées à M. Briand, Président du Conseil de France, par le Gouvernement tchéco-slovaque.

En ce qui concerne la déchéance de tous les Habsbourg, la Conférence des Ambassadeurs est d'avis que, conformément à ses décisions du 4 février 1920¹ et du 1er avril 1921², elle peut être demandée au Gouvernement hongrois.

Chargée de l'application des traités de paix, la Conférence ne peut que poursuivre celle du traité de Trianon, et des conventions qui en ont été la suite entre quelques unes des puissances héritières de la Monarchie austro-hongroise.

Le contrôle des opérations de désarmement appartient aux Commissions nommées à cet effet par les Grandes Puissances en exécution des traités.

La Conférence des Ambassadeurs, toujours désireuse de parvenir au désarmement effectif de la Hongrie, ne verra qu'avantage à ce que les Commissions de contrôle utilisent, en conformité avec les dispositions du traité de Trianon, les renseignements qui leur seraient fournis par les gouvernements de la Petite-Entente. La Conférence se réserve d'ailleurs de fournir aux gouvernements de la Petite Entente les indications de nature à les intéresser sur les résultats obtenus par les Commissions de contrôle.

Enfin, la Conférence des Ambassadeurs ayant invité à plusieurs reprises les Puissances limitrophes de la Hongrie à s'abstenir de toute mesure sans s'être préalablement concertées avec les Grandes Puissances et le Gouvernement hongrois ayant par ses propres moyens réussi à mettre fin à la tentative de l'ex-roi Charles IV dans des conditions que les puissances alliées ont déclaré satisfaisantes, il ne paraît pas qu'il y ait aucune base à la réclamation qui pourrait être adressée à la Hongrie en vue de dédommager les Puissances limitrophes de leurs frais de démobilisation.

Dans l'opinion unanime des Grandes Puissances en présence de l'attitude correcte actuelle du Gouvernement hongrois, rien ne justifierait l'action militaire dont parle la lettre de M. Bénès à M. Briand. La Conférence des Ambassadeurs, confiante dans la prudence du Gouvernement tchéco-slovaque et dans son attachement à la paix, ne peut que l'inviter à procéder à la démobilisation. La même communication est adressée aux gouvernements yougo-slave et roumain.”

Veuillez communiquer ce qui précède à vos collègues anglais et italien au nom de la Conférence et leur faire savoir que celle-ci leur demande de procéder de concert avec vous à une démarche conjointe près du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité pour lui donner connaissance de la lettre remise à M. Osusky pour M. Bénès, en insistant pour qu'il défère au vœu exprimé par la Conférence des Ambassadeurs quant à la cessation des mesures militaires.

Vous ajouterez que la Conférence a décidé dans la même séance d'exiger de la Hongrie la déchéance de tous les membres de la maison de Habsbourg.

La Conférence vous prie de dire à vos collègues que la présente communication leur tient lieu d'instructions.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 105-108.

¹ Voir sur ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 29 octobre 1921, 23h. 45.

Pour tous, sauf Prague: J'adresse le télégramme suivant au Ministre de France à Prague³:

Pour tous: Très confidentiel.

Vous recevez d'autre part communication des décisions que la Conférence des Ambassadeurs a prises ce matin à la suite de la démarche faite par M. Benès auprès du Gouvernement français.

Dès la réception de la lettre de M. Benès⁴, j'ai fait savoir confidentiellement à son représentant à Paris⁵ que les délégués de la France à la Conférence des Ambassadeurs appuyeraient ses demandes dans toute la mesure du possible. Leur action n'a pas été inutile, car les représentants de l'Angleterre⁶ et de l'Italie⁷, le premier surtout en possession d'instruction formelles du Gouvernement anglais, se sont montrés très sévères pour l'initiative du Gouvernement tchéco-slovaque qu'ils considèrent comme une pression sur les grandes Puissances et comme une menace injustifiée pour la paix. Les efforts de la délégation française ont ramené assez rapidement les autres délégations à une appréciation plus exacte de la situation. Rappelant les déclarations antérieures de la Conférence, il a été ainsi facile de faire l'accord sur la nécessité de proclamer la déchéance de tous les Habsbourg. Par contre, la participation éventuelle des Puissances de la Petite Entente au contrôle du désarmement en Hongrie a soulevé des objections basées juridiquement sur les stipulations expresses du traité de paix. La formule qui a été adoptée constitue à cet égard le maximum de ce qu'il était possible d'obtenir. Quant aux frais de mobilisation, il faut reconnaître que la fin de non recevoir opposée par la Conférence n'est pas sans fondement. Enfin, en ce qui concerne le protocole de Venise, vraisemblablement visé par la demande d'exécution intégrale du traité de paix, les Gouvernements alliés ne pouvaient pas se déjuger après l'avoir approuvé deux jours auparavant. La question même

¹ Le télégramme a été communiqué à Prague (N° 572-575), à Bucarest (N° 648-651), à Belgrade (N° 739-742), par courrier à Rome (N° 3256), à Budapest (N° 511), à Vienne (N° 700), à Londres (N° 3624), à Berlin (N° 2056).

² Voir la note précédente.

³ F. Couget.

⁴ Document non reproduit.

⁵ Š. Osuský.

⁶ Lord Hardinge.

⁷ Le comte Bonin-Longare.

de l'opportunité de retarder le plébiscite ne se pose d'ailleurs pas actuellement, puisque des délais sans doute assez longs s'écouleront avant que les conditions prévues par le protocole à cet égard puissent se réaliser.

Le Ministre de Tchéco-Slovaquie à Paris a été tenu au courant, à titre confidentiel, des débats de la Conférence. M. Benès ne l'ignore donc pas et vous pouvez l'en entretenir. Mais en lui confirmant notre rôle amical, insistez auprès de lui sur les inconvénients qu'il y aurait à ce qu'il le soulignât publiquement, en permettant ainsi à l'opinion publique de faire une différence marquée entre l'attitude de la France et celle de ses Alliés. Ce serait nous placer dans une situation très délicate vis-à-vis de ceux-ci et nous mettre dans l'impossibilité d'exercer à l'avenir utilement notre action en faveur de la Petite Entente.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 137-139.

477

M. DUBAIL, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 105.

Lisbonne, 29 octobre 1921, 19h.

(Reçu: 29 octobre, 21h. 15.)

Les Ministres d'Angleterre et d'Italie ayant reçu de leurs Gouvernements l'instruction de se concerter avec moi au sujet du projet d'internement de l'ex-empereur Charles à Madère, et bien que je n'aie pas encore reçu d'instructions, nous avons eu une réunion où nous (mot passé)¹ constaté que leurs instructions différaient sur les trois points suivants:

1° Celles du Ministre d'Italie demandaient au Gouvernement portugais s'il consent à „assumer la garde”, alors que celles du Ministre d'Angleterre ne parlent que de „fournir une résidence”.

2° Les instructions italiennes parlent des ex-souverains au pluriel, les anglaises ne parlent que de (l')ex-empereur Charles.

3° Les Anglaises disent formellement que les frais n'incomberont pas au Gouvernement portugais, les italiennes n'y font aucune allusion.

(Je crois devoir), à toutes fins utiles, aviser V.E. de ces divergences que les deux Ministres signalent, de leur côté, à leurs Gouvernements respectifs.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 91.

¹ Lacune de déchiffrement.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 209.

Vienne, 30 octobre 1921.

Maintenant que la nouvelle aventure du „Roi Charles” a pris fin d’une façon si rapide et si lamentable pour son auteur et pour quelques uns de ses amis, personne ne peut plus émettre de doute sur l’insuffisance du personnage que la sensibilité même de son caractère rendait incapable de rien tenter de semblable.

Quand on risque une pareille aventure, il faut être prêt à la pousser jusqu’au bout. Ce n’est pas en livrant tout au hasard, puis en versant des larmes sur les cadavres de ses sujets, qu’Henri IV est monté sur le trône de France.

Ce qu’il y a de plus surprenant dans cette entreprise, c’est que l’un des plus grands responsables paraît avoir été le Dr Gratz que tout son passé recommandait à cause de sa sagesse et de sa correction.

Depuis quelque temps déjà, on annonçait comme possible pour le milieu d’Octobre une nouvelle tentative de restauration. Certaines circonstances semblaient particulièrement favorables, surtout si on se plaçait au point de vue des réactionnaires allemands. Les événements de Hte Silésie et de Bavière, la lutte au sein du Reich entre la droite et la gauche, n’appelaient-elles [sic] pas une diversion monarchiste en Hongrie et surtout dans les Comitats, là où les dispositions populaires semblaient la provoquer autant que les incidents locaux en facilitaient la réalisation.

Cependant on était convaincu dans les milieux monarchistes Autrichiens que l’ex-souverain ne tenterait rien avant le printemps prochain. Mais l’affaire des Comitats, si propice par son évolution à réveiller en Hongrie le fanatisme national, apparut très vite comme pouvant être exploitée en faveur de la cause royale. Ce fut évidemment là ce qui détermina certains légitimistes à insister pour une action immédiate, mais ils auraient eu, affirme-t-on ici, plus de peine qu’on ne croit, à triompher de l’indécision de l’Ex-Souverain. Le temps pressait, affirmait-on, si on voulait empêcher les adversaires du Souverain légitime d’accaparer à leur profit le mouvement national. Devant Pronay et Hejjas se dressèrent donc Friedrich et Ostenburg, et quand pour des raisons qui semblaient avant tout personnelles, Horthy tenta de procéder au désarmement d’Ostenburg, il n’y eut plus d’hésitation pour personne parmi ceux qui s’imposèrent à la décision du Prince.

Je n’ai aucune raison de commenter des événements qui se sont tous passés en Hongrie. Si le nom d’Oedenburg doit être connu de l’historien, ce n’est pas en effet à l’Autriche, mais à la Hongrie qu’elle le devra, puisque le protocole de Venise l’a ainsi voulu.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Londres, à Rome, à Prague, à Bucarest, à Belgrade.

En choisissant la voie des airs, l'ex souverain a d'ailleurs évité au Gouvernement Autrichien les difficultés qu'il ne lui avait pas épargnées, lors de sa première aventure. Aussi l'accord a-t-il été plus facile entre les partis politiques, qui se sont montrés unanimes à désapprouver la tentative du „Roi Charles” et à prendre les mesures nécessaires à la protection de la République et du territoire fédéral.

Quelques jours plus tôt, le cas Rakonitch avait provoqué, au sein du Conseil National, une certaine agitation, les social démocrates reprochant aux chrétiens sociaux d'avoir introduit comme fonctionnaire dans un Ministère un monarchiste notoirement compromis avec les réactionnaires Hongrois. Mais les déclarations très nettes du Dr Seidl devant le Parlement le 23 octobre ne laissèrent plus planer aucun doute sur les intentions du parti dont il est le chef. „On peut être, dit-il, d'avis différents sur la supériorité de telle ou telle forme de Gouvernement, on peut avoir des préférences pour la République ou pour la monarchie, et l'enthousiasme pour la forme républicaine n'a pas, nous le savons, beaucoup profité de tout ce qui s'est passé dans cette République. Mais le parti chrétien social ne connaît pas d'autre principe que de rester toujours fidèle au peuple, sous quelque forme que l'État se présente. Que serait-il arrivé si notre parti n'avait pas reconnu la forme républicaine et n'avait pas cherché à travailler sur cette base? Que serait-il arrivé si le seul parti conservateur Autrichien s'était mis lui même hors du combat et s'il s'était retiré dans un coin?”

Passant de là aux affaires du jour, l'Orateur déclara que son parti considérait que la question royale ne concernait exclusivement que la Hongrie. Aucune voix dissidente ne s'éleva donc dans le Parlement au faveur des prétentions hongroises de l'ex-souverain.

En saluant le retour de Charles IV en Hongrie, le „Montags Zeitung”, organe des légitimistes autrichiens, se borna seulement à souhaiter le triomphe du principe monarchique dans un pays voisin, dont l'exemple pourrait être profitable à l'Autriche. Répudiant une politique d'action qui aboutirait à faire verser inutilement du sang et attendant d'une évolution nécessaire l'assainissement public, le parti maintint tous les droits à l'hérédité, légitime dans les différentes parties de l'ancien Empire, bien que les liens formés par la pragmatique sanction eussent été dénoués.

C'est à cette manifestation platonique que se bornèrent les démarches des Monarchistes autrichiens, ce qui démontre à quel point ils se sont sentis impuissants, et combien ils redoutent les conséquences fatales de toute action intempestive.

Aussi est-ce sans peine que le Gouvernement procède dès la première heure aux mesures indispensables pour le maintien de l'ordre public. Ainsi devint, tout de suite aussi sans objet l'agitation qui commençait à se manifester dans les milieux ouvriers.

Dans les provinces, on se montra aussi résolu qu'à Vienne contre le coup de main carliste, les monarchistes eux-mêmes déplorant la maladresse des conseillers du prince qui compromettrait une fois de plus leur cause.

Si dans le bataillon d'Ostenbourg, on a pu compter environ 350 anciens officiers Autrichiens à côté de 50 Bavares, l'exactitude de ces chiffres n'a pas été contrôlée. Ils représenteraient d'ailleurs le maximum de l'effort fourni par des désœuvrés et des déclassés, recrutés dans les mêmes milieux qu'en Hongrie où la constitution des bandes ne fut que la conséquence de la dislocation de l'ancienne armée impériale et de l'anarchie actuelle. C'est donc dans un but intéressé que les Hongrois ont essayé de faire peser sur des facteurs étrangers, la responsabilité de leurs propres actes. En réalité, l'attitude de

l'Autriche, aussi bien celle de la population que celle du Gouvernement, a été parfaitement correcte, et il convient de la reconnaître, sans se demander si c'est à sa sagesse ou à son défaut d'énergie qu'il faut attribuer ce résultat.

La résolution unanime du Conseil National¹, que j'ai fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme N° 627 de 26 Octobre², est le meilleur témoignage de cet état d'esprit général. Elle avait été précédée d'une déclaration commune des trois partis parlementaires dont Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint la traduction, et qui ne laisse subsister aucun doute sur la manière dont est comprise en Autriche la fidélité à la forme constitutionnelle de la République.

L'unanimité des partis dans une affaire aussi essentielle ne peut que donner plus de force au Gouvernement ainsi qu'aux partisans de l'ordre. Aussi y a-t-il de sérieuses raisons de penser qu'il n'y aura guère de représailles en Autriche contre les rares partisans d'une aventure à laquelle ils n'ont pas eu l'occasion de participer.

Les socialistes, ayant essayé de profiter des circonstances pour exciter l'opinion publique contre leurs adversaires et pour faire augmenter le pouvoir de la Wehrmacht, se sont heurtés dans le Parlement à la résistance des partis bourgeois, et il n'y a pas lieu de supposer qu'ils recueilleront, comme ils le voudraient, le profit d'une aventure qui paraît avoir été plutôt à l'avantage de l'Allemagne, puisque les Habsbourg ont réussi à se faire une fois de plus solennellement exclure, et que le terrain se trouve ainsi déblayé pour les partisans de l'Anschluss dévoués à l'hégémonie allemande, qu'elle soit prussienne ou bavaroise.

ANNEXE

LA DÉCLARATION DU CONSEIL FÉDÉRAL

Neues Wiener Tagblatt du 28 Oct. 1921

La séance d'hier du Bundesrat s'ouvrit sur la déclaration suivante sur laquelle s'étaient mis d'accord les trois partis et dont le Président Lukas donna lecture:

„Nous nous assemblons aujourd'hui à l'occasion d'un événement d'une gravité exceptionnelle. Nous sommes témoins d'une atteinte nouvelle portée à la paix européenne laquelle a paru menacée par la tentative de restauration en Hongrie de la souveraineté des Habsbourg. Encore que l'entreprise du dernier Habsbourg semble pour l'instant n'avoir pas été favorisée par le succès nous n'en devons pas moins avoir pleinement conscience de la portée de cet événement. L'Autriche s'est constituée en République de par la volonté unanime de la population. Le Conseil fédéral représentant conformément à la constitution toute les provinces qui font partie de la République d'Autriche et dont l'ensemble la constitue déclare en cette qualité clairement et sans ambages: Il ne sera permis à qui que ce soit d'ébranler ou de porter atteinte à la forme républicaine de l'État qui a été librement choisie. Le peuple autrichien n'a qu'un but celui de travailler à la reconstitution de sa

¹ Sur la déclaration du Conseil National voir l'Annexe du document.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 444.

patrie si terriblement éprouvée. L'Autriche ne saurait tolérer et ne tolérera pas d'être dérangée dans ce travail. Mais s'il devait être sérieusement tenté d'empêcher au moyen d'une entreprise aventureuse le libre développement de l'Autriche, le peuple Autrichien s'élèverait comme un seul homme jusqu'au bout pour défendre par tous les procédés dont il disposerait sa liberté précieuse si chèrement conquise et son indépendance républicaine. Il ne doit pas être fait, il ne sera plus fait retour à une Autriche monarchique. Nous tenons formement à la République convaincus que nous sommes de notre bon droit. Le peuple autrichien en présence des événements en Hongrie a conservé son calme et sa gravité. Cette unanimité est la meilleure garantie de la solidité de l'organisation républicaine. Vive la République démocratique d'Autriche... L'assemblée qui s'est levée pousse par trois fois un vivat en l'honneur de la République."

Vifs applaudissements.

Les lois étudiées et mises au point par le Conseil National et qui figuraient à l'ordre du jour ont été examinées sans aucune difficulté ni opposition.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 147-150.

479

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 182-184.

Prague, 30 octobre 1921, 9h.
(Reçu: 30 octobre, 11h. 15.)

Le Président Masaryk dans son discours du matin (voir mon télégramme N° 179¹) de ne rien faire que d'accord avec la grande Entente, mais il estime qu'à côté des félicitations, (d'ailleurs) excessives, décernées par la Conférence des Ambassadeurs à Horthy, celle-ci devrait témoigner un peu plus de confiance aux états directement intéressés, et ménager (1 gr. faux)² (intérêts) vitaux. Il espère donc vivement que ses dernières propositions parmi lesquelles le remboursement de frais ne lui tient pas particulièrement à cœur, seront agréées par la (Conférence) des Ambassadeurs et qu'il pourra, dès mardi, annoncer au Parlement que la Grande (Entente) est d'accord pour (écarter) du trône tous les Habsbourg et pour admettre, sous une forme subordonnée quelconque, la participation de la Tchéco-Slovaquie au désarmement de la Hongrie. Ceci lui permettre de commencer la démobilisation et écarter pour nous toute crainte d'une action isolée (de sa) part.

Depuis le début de la crise, j'entends celle du Burgenland, la Tchéco-Slovaquie a l'impression que toute la sollicitude de l'Italie, puis des autres grandes puissances, a été réservés à la Hongrie, et qu'(mot passé)³ compte n'a été (tenu) de ce qu'elle considère

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 466.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

comme ses intérêts vitaux, qu'aucun mot n'a été dit pour la rassurer à leur sujet. Les Tchéco-Slovaques connaissent la duplicité élégante des Maggyars [sic] qui a (sédui)t à peu près toutes les personnalités envoyées en Maggyarie [sic]

(à suivre)

.....constatent avec regret qu'elle paraît gagner les puissances elles-mêmes. Ils se savent, quant à eux, dénués de toute séduction et sont mortifiés de la différence de traitement qui en résulte pour eux. Il est grand temps, d'après moi, qu'une parole d'encouragement des puissances et surtout de la France, leur prouve que nous savons où sont nos amis, et qu'il vaut mieux être de leur nombre que de celui de nos ennemis. J'espère que la modération des dernières demandes de M. Bénès, qui me paraissent entièrement justifiées, permettra de dire cette parole.

D'après M. Bénès, le Marquis della Torretta se serait montré favorable à la (demande) de la Tchéco-Slovaquie, quant à sa participation à l'œuvre du désarmement, et même à la réclamation d'un dédommagement à la Hongrie. D'autre part, dans une nouvelle note, M. Take Jonesco [Ionesco] se serait déclaré d'accord avec M. Bénès sur les conditions à imposer aux Hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 134-137.

480

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 185.

Prague, 30 octobre 1921, 9h. 10.

(Reçu: 30 octobre, 11h. 45.)

Je me réfère à mes télégrammes 180 et suivants¹.

(Mes) collègues d'Italie², d'Angleterre³ et moi sommes d'accord pour envoyer le télégramme suivant:

Notre conversation avec M. Bénès, relatée dans mes télégrammes précités, nous a laissé l'impression formelle qu'il y a ici un vif désir de n'agir que d'accord avec les grandes puissances, mais en même temps un sentiment très vif de la nécessité de garanties pour l'avenir.

Nous croyons donc devoir recommander à l'acceptation de nos gouvernements les conditions proposées en dernier lieu par M. Bénès dans lesquelles il trouve lesdites garanties et qui se réduisent en somme:

¹ Documents reproduits ci-dessus sous les N° 467 et 479.

² A. Ch. Bordonaro.

³ Sir G. Clerk.

1° — à la reconnaissance par la Hongrie de la décision de la Conférence des Ambassadeurs du 2 février relative à la dynastie des Habsbourg¹.

2° — à la participation sous une forme subordonnée, de délégués tchéco-slovaques aux travaux de la commission interalliée de Budapesth pour le désarmement.

À notre avis, cette acceptation par la Conférence des Ambassadeurs contribuerait puissamment à assurer le maintien de la paix dans l'Europe centrale et renforcerait l'autorité de la grande Entente sur la petite, qu'un refus pourrait compromettre.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. f. 152.

481

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES
À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 954.

*Londres, 30 octobre 1921, 13h. 55.
(Reçu: 30 octobre, 17h.)*

Je me réfère à votre télégramme 3619³.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent⁴ m'a entretenu hier des exigences de la petite Entente à l'égard de la Hongrie. Il les trouve excessives et dangereuses car si elles étaient maintenues elles prolongeraient l'état de trouble de l'Europe centrale et accroîtraient les risques de conflit dans l'avenir. Des instructions très nettes ont été données aux agents anglais à Prague⁵, Belgrade⁶, en vue d'une action de modération.

La demande d'une indemnité pour les frais de mobilisation paraît d'autant plus déraisonnable que M. Bénès aurait reconnu l'impossibilité absolue pour la Hongrie d'y satisfaire. Elle n'aurait (donc) d'autre but que de flatter les nationalistes de Tchéco-Slovaquie et en même temps de donner à cette Puissance une hypothèque sur la Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. f. 133.

¹ Sur ce sujet voir le document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Prague, à Belgrade, à Bucarest, à Rome.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 475.

⁴ Sir Eyre Crowe.

⁵ Sir G. Clerk.

⁶ Sir A. Young.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 307-308.

Budapest, 30 octobre 1921, s.h.

(Reçu: 31 octobre, 13h. par T.S.F., 17h. par radio)

Pour Conférence des Ambassadeurs de la part des (représentants des puissances) alliées.

Le Ministre des Affaires Étrangères¹ nous fait savoir que M. Benès a appelé hier soir à 8 heures (le) représentant hongrois à Prague². Il l'a invité à transmettre au (Gouvernement) hongrois les conditions suivantes que celui-ci devra accepter au plus tard mardi 1er novembre avant midi:

1° — déclaration du Gouvernement hongrois (que) tous les membres de la dynastie des Habsbourg sont exclus du trône et abolition de la Pragmatique Sanction³. Cette double déclaration devra être ratifiée ultérieurement par Assemblée Nationale.

2° — acceptation de la (Hongrie) de procéder à un désarmement complet et d'exécuter toutes les clauses du traité de Trianon. Le Gouvernement tchèque se contentera d'une acceptation de principe à ce sujet et s'entendra directement avec les grandes puissances pour son exécution.

3° — acceptation également de principe de payer tous les frais de mobilisation occasionnée au Gouvernement tchèque. Après quoi le Gouvernement tchèque s'engageait à se montrer conciliant sur les modalités de paiement. Celui-ci pourrait même être fait en nature. D'après les termes mêmes dont s'est servi M. Bénès, la réponse sur ces trois points devra être faite officiellement par la Hongrie aux grandes puissances. M. Benès se contentera d'une communication officieuse dans le délai indiqué.

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos Gouvernements sur cette procédure singulière.

Si la réponse du Gouvernement hongrois est favorable, M. Benès déclare que toutes les mesures de mobilisation seront aussitôt arrêtées en Tchéco-Slovaquie et en Yougo-Slavie et que les Gouvernements de Prague et de Belgrade examineront avec le plus grand soin la question de la protection des minorités.

En cas de refus ou de silence du Gouvernement hongrois un ultimatum sera envoyé à Budapest et les troupes tchèques et serbes entreront dès le 2 novembre en territoire hongrois dont elles occuperont certaines parties jusqu'à soumission complète de la Hongrie. L'accord de Venise ne sera pas non plus reconnu par les (Tchèques), (si les) Habsbourg ne sont pas immédiatement déchus.

¹ M. Bánffy.

² L. Tahy.

³ L'empereur romain germanique Charles VI (roi de Hongrie sous le nom de Charles III) passa le 19 avril 1713 un décret — la Pragmatique Sanction — qui rendit possible la succession au trône également en ligne féminine. La diète hongroise entérina le décret en 1723, déclarant par la même occasion que l'empire Habsbourg devait être gouverné de manière „indivisible”.

M. Bénès a (encore) certifié au Ministre hongrois à Prague qu'il avait prévenu les Grandes Puissances.

Devant une situation aussi grave nous avons conseillé au Gouvernement hongrois de s'en remettre simplement aux mains des Grandes Puissances. Le Ministre des Affaires Étrangères vient de nous faire savoir que le (Conseil des Ministres) (venait) (de) (prendre) cette résolution (et ne) procéderait même à aucune mesure pour défendre le territoire.

Dans ces conditions, une démarche immédiate et énergique des Grandes Puissances à Prague et à Belgrade nous paraît indispensable pour empêcher l'injustice profonde qui résulterait actuellement d'une invasion de la Hongrie. Il nous semble en effet que si la Hongrie se remet en toute bonne foi entre les mains des grandes Puissances, la Tchéco-Slovaquie (et) (la Serbie) (n'ont) plus aucun motif d'attaquer un pays (qui) vient, d'ailleurs, de donner les preuves les plus évidentes de loyauté vis-à-vis de l'Entente, en empêchant par les armes la restauration de Charles IV, qui sera embarqué mardi matin à Baja sur un navire de guerre anglais et, par conséquent, au pouvoir complet des Alliés.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 140-143.

483

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 264.

Prague, 30 octobre 1921.

En me référant à mon télégramme N° 179², j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte de la réponse du Président Masaryk au discours qui lui avait adressé M. Crane, doyen actuel du Corps Diplomatique, à l'occasion de la réception du 28 Octobre.

M. Crane n'avait fait pour sa part qu'une allusion aux événements qui „à la veille de la troisième célébration de la fête de l'Indépendance, obscurissaient l'horizon de l'Europe Centrale”, et exprimé l'espoir que „la Paix serait conservée conformément aux lois des Nations et au droit des peuples”. Le Président en a évidemment profité pour affirmer la volonté de la Tchécoslovaquie de rester en accord complet avec la Grande Entente et de maintenir l'autorité de celle-ci dans l'Europe centrale. Si nous voulons cultiver ces bonnes dispositions, Votre Excellence sait qu'il faut seulement, à mon avis, que les Grands Alliés montrent une certaine sollicitude pour ce que la Tchécoslovaquie considère comme ses intérêts vitaux, et admettent les membres de la Petite Entente à faire entendre leur voix lorsqu'ils estiment que ses intérêts sont en jeu.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Budapest, à Bucarest.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 466.

Le Prager Tagblatt, journal allemand, publiait le 29 Octobre un article de circonstance dans lequel, après avoir recherché quels vœux on devait former pour le troisième anniversaire de la République tchécoslovaque, il disait:

„Le développement qu'a pris dans ces derniers temps la politique étrangère menée par les Grandes Puissances sous leur direction strictement propre, a montré que la Grande Entente n'était pas disposée à accorder aux petits États nés de la guerre mondiale une influence quelconque, même dans les affaires qui concernent leurs intérêts les plus immédiats. Ce point de vue s'est affirmé d'une façon qui n'est plus niable dans la question du Burgenland et, malgré tous les démentis, également dans celle des Habsbourg. On ne peut plus guère contester aujourd'hui que l'opposition de tous les États de l'Europe centrale à la restauration des Habsbourg n'a pas rencontré un sentiment correspondant dans tous les États de la Grande Entente et même qu'en Occident, où se fait la grande politique, la parole était sinon à des partisans des ambitions royales, du moins à des gens qui ne leur étaient pas opposée. On peut reprocher aux politiques hongrois toutes les faiblesses, depuis la folie des grandeurs jusqu'à la témérité du casse-cou, mais ils ont de l'oreille et du doigté, et s'ils avaient trouvé de la part des Grands la même résistance que celle qu'ils ont sous-estimée de la part des Petits, l'inévitable opération de Trianon serait depuis longtemps chose faite, et la Hongrie pourrait déjà travailler à son rétablissement. La musique guerrière de ces derniers jours ne concernait pas uniquement la Hongrie, mais plus encore ses grands amis, qui ont dû constater que les enfants des Traités de Paix avaient poussé, qu'ils se tenaient sur leurs jambes et avaient une vie personnelle. La Tchécoslovaquie et la Yougo-Slavie ont atteint ce but, de persuader la Grande Entente de leur existence propre et de la nécessité de compter avec elles.”

L'article se termine bien par le souhait que la Tchécoslovaquie s'en tienne à ce succès et ne fasse rien sans, à plus forte raison, contre la Grande Entente. Il n'en souligne pas moins ce qui, dans les crises récentes et actuelle, risquait de créer entre les Alliés et la Petite Entente une opposition dont les Magyars se réjouissaient et qu'ils s'efforçaient sans doute de provoquer. Si M. Benès se départait le moins du monde de la déférence qu'il témoigne à l'Entente, il dirait probablement que la façon distante dont sont traitées les affaires de l'Europe centrale ne tient pas un compte suffisant des réalités géographiques et psychologiques, et que dans des questions qui les touchent d'aussi près, la voix des voisins immédiats de la Hongrie, bien qu'alliés de seconde [...] devrait au moins être entendue avant décision. Ce serait d'ailleurs la meilleure manière de les empêcher de prendre spontanément des mesures dictées par le sentiment qu'en cas de danger pressant, ils auraient malgré tout à se défendre eux-mêmes, et qu'on leur reproche comme étant en désaccord avec un verdict rendu par la suite au-dessus et en dehors d'eux.

¹ Mot illisible.

Annexe

La réponse de Président Masaryk

Excellences, Messieurs,

Je vous remercie respectueusement de l'expression de vos sympathies et de la confiance que vous nous témoignez au nom de vos Gouvernements et de vos Souverains; je vous remercie cordialement de votre amitié que vous voulez bien garder pour ma personne.

Les événements des derniers jours ne sont pas une surprise pour celui qui connaît la situation de l'Europe Centrale, car le problème que la guerre nous a laissé est justement pour une bonne part le problème de l'Europe Centrale.

Pour nous autres, il va de soi que nous travaillons et que nous continuerons à travailler en accord avec l'Entente. J'ai déjà déclaré à plusieurs reprises qu'il s'agit pour nous de maintenir l'autorité de l'Entente pour l'Europe. C'est dans ce sens que nous avons travaillé au cours de la guerre et que nous travaillons après la guerre; et c'est de ces efforts qu'est née la Petite Entente. Cette Entente fut imposée par la situation dans l'Europe Centrale; c'est ce qui explique son unanimité dans toutes les questions importantes qui concernent l'organisation de l'Europe Centrale. Nous voulons la Paix, nous ne voulons pas la guerre.

La conduite ignoble et indigne de l'ex-empereur prouve aux hommes politiques pensants, combien le mouvement monarchiste des karlistes est vide au point de vue politique et combien les conseillers politiques de l'ex-empereur Charles ne comprennent pas la situation politique de l'Europe. Ses partisans monarchistes doivent maintenant comprendre que l'ex-empereur a compromis non seulement sa personne, mais aussi son propre principe, le monarchisme: qui mange des Habsbourg, en meurt.

C'est avec plaisir que je vois ici aujourd'hui à côté des Ministres, des principaux fonctionnaires des Légations et des représentants militaires; je vous remercie tous, Messieurs, pour votre intérêt et je me réjouis de pouvoir continuer à collaborer avec vous dans l'avenir.

Monsieur le Ministre Crane, je vous remercie, tout particulièrement de vos sympathies pour notre République; votre départ n'interrompra pas nos anciennes relations amicales.

Prague, le 28 octobre 1921.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 312-313. Urgent.

Budapest, 31 octobre 1921, 17h. 50, 17h. 55.

(Reçu: 1 novembre, 9h., 9h. 40.)

Pour la Conférence des Ambassadeurs, de la part des représentants diplomatiques alliés à Budapest:

„Le Président du Conseil² nous a réunis ce matin, en présence du Ministre des Affaires Étrangères³ et du Ministre de la Guerre⁴ pour nous exposer la situation (terrible) où il se trouve devant la menace d'invasion (tchèque) et serbe pour le 2 novembre.

En effet, s'il ordonne aux troupes hongroises de ne pas s'opposer à l'entrée des troupes, il provoque à la fois (la) panique de la population et la démoralisation de l'armée d'où peut résulter un état d'anarchie dans tout le pays.

D'autre part, s'il ordonne la résistance (celle ci) ne saurait vraisemblablement durer que peu de temps à cause du manque d'hommes, d'armes et de munitions d'autant plus que, conformément à nos suggestions, (aucune) mesure de mobilisation n'a été prise par le Gouvernement hongrois.

Nous avons, tous les trois, conseillé énergiquement au Comte Bethlen de ne pas s'éloigner de la voie très sage choisie, jusqu'à présent par lui et d'après laquelle la Hongrie déclare s'en remettre entièrement aux grandes Puissances. Il nous a alors répondu que, malgré l'immense responsabilité qui pesait sur ses épaules, il inclinait pour cette solution définitive, si dans ces conditions, les grandes Puissances garantissaient que leur action à Prague et à Belgrade sera efficace pour sauvegarder entièrement l'indépendance de la Hongrie et obtenir à bref délai (mots passés)⁵ des quelques points que les armées tchèques et serbes seraient en mesure d'occuper.

Il est bien certain que, si le Gouvernement hongrois s'abstenait de toute résistance sur notre demande, après tout ce qu'il a déjà (fait) pour prouver sa bonne foi en même temps que sa volonté d'obéir sans réserve aux Grands alliés il y a un devoir moral impérieux pour ceux-ci d'intervenir catégoriquement, en sa faveur, en vue de contrecarrer, avec succès l'intervention malheureuse et inutile de la Petite Entente.

Nous espérons donc recevoir d'urgence de la Conférence des Ambassadeurs l'assurance que nous avons donné au Gouvernement hongrois un conseil (conforme) non seulement à la sagesse mais aussi à la justice étant donné qu'il incombe dès lors à nos

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Prague, à Vienne, à Bucarest.

² I. Bethlen.

³ M. Bánffy.

⁴ S. Belitska.

⁵ Lacune de déchiffrement.

Gouvernements de prendre avec résolution (vis-à-vis de) la Petite Entente la défense d'un pays désarmé et entièrement disposé à leur obéir.

Nous nous réunissons de nouveau dans quelques heures chez le Président du Conseil pour insister encore, auprès de lui, dans le sens indiqué plus haut.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 161-163.

485

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 315-317. Urgent.

*Budapest, 31 octobre 1921, s.h., 21h. 40, 12h. 40.
(Reçu: 1 novembre, 10h. 50, 11h., 17h. 45, par T.S.F.)*

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part des représentants diplomatiques alliés.

Au cours (de notre) entrevue de cet après-midi, le Président du Conseil¹ nous a déclaré:

1°) Que le Gouvernement hongrois se remet (mot passé)² nouveau entre les mains des grandes Puissances.

2°) Qu'il nous (fait) (mot passé)³ déclaration proclam(ant) exclusion du trône de tous les membres de la famille de Habsbourg.

3°) Cette déclaration, qui va être confirmée par écrit, sera mentionnée par l'assemblée nationale dans la semaine qui suit la remise de l'ancien souverain au pouvoir des grandes Puissances; ce délai courra à partir du 1er Novembre.

4°) Que, en retour, le Gouvernement hongrois compte que les grandes Puissances mettront tout en œuvre pour empêcher l'invasion de la Hongrie par les Tchéco-Slovaques et les Serbes.

5°) Que si les Gouvernements de Prague et de Belgrade ne se soumettent pas de suite à la volonté de l'Entente, le Gouvernement hongrois sollicite des grandes Puissances la garantie que les troupes tchéco-slovaques et serbes évacueront à bref délai les points qu'elles auraient occupés en territoire hongrois.

6°) que le Gouvernement hongrois sollicite l'intervention des grandes Puissances pour que les Gouvernements tchéco-slovaque et serbe soient considérés comme responsables (des) dommages résultant de l'entrée de leurs troupes (en) Hongrie.

Comme nous l'avons déjà télégraphié, aucune résistance ne sera faite par les troupes hongroises.

¹ I. Bethlen.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

Nous estimons que, en raison de ce qui précède, les Cabinets de Prague et de Belgrade viennent de recevoir toute satisfaction sur la question des Habsbourg. En ce qui concerne leurs autres demandes, c'est aux grandes Puissances qu'il appartient d'en décider. Nous serions donc reconnaissants à la Conférence des Ambassadeurs d'intervenir d'urgence auprès des Gouvernements de Prague et de Belgrade pour empêcher tout mouvement militaire de leur part le 2 Novembre, et, dans le cas où de pareils mouvements s'effectueraient quand même d'exiger, dans un délai très court, l'évacuation des territoires hongrois occupés à cette occasion. Enfin nous serions heureux de (pouvoir) en donner l'assurance au Gouvernement hongrois.

Les déclarations que le Gouvernement (hongrois) a faites cet (après-midi) à mes collègues et (à moi) lui (donnent) le plus vif espoir que les grands alliés empêcheront invasion (du) territoire hongrois. En plus de toutes les considérations que j'ai fait valoir précédemment, il y a par conséquent le plus grand intérêt pour le prestige de l'Entente à ce que les Gouvernements tchèque, serbe soient arrêtés dans leur initiative malheureuse et inutile.

En ce qui nous concerne personnellement j'ai, en outre, le devoir d'attirer toute l'attention du Gouvernement de la République sur le fait que, si les troupes tchèques entrent après-demain en Hongrie sous la (direction) d'(officiers) français, l'effet qui en résultera sera tel que nous devrions renoncer entièrement à exercer quelque influence dans ce pays ou l'Italie serait dès lors destinée à recueillir seule toutes les sympathies. Je me permets donc de suggérer que, dans le cas où les troupes tchèques envahiraient la Hongrie, nos officiers soient invités à s'abstenir de toute participation à des opérations aussi dépourvues d'ailleurs de difficultés que de gloire.

AD.Europe 1918-40, Hongrie vol. 37. ff. 164-167.

486

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 277.

Budapest, 31 octobre 1921.

Par mes télégrammes d'hier Nos 307, 308 et 309¹, j'ai eu l'honneur de communiquer au Département les conditions dont M. Benès exige l'acceptation du Gouvernement Hongrois avant mardi 1er Novembre à minuit, pour éviter l'ultimatum du Gouvernement Tchéco-Slovaque et l'entrée des troupes tchèques et serbes, dès le 2 Novembre, sur le territoire hongrois. Bien que Votre Excellence connaisse déjà par mon télégramme No 307 les observations que me suggère cette initiative du Cabinet de Prague, je crois devoir les exposer de nouveau ci-dessous, en les complétant:

¹ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 482.

1^o: *Déchéance de la dynastie des Habsbourg et abolition de la Pragmatique Sanction.*

Le Gouvernement Hongrois accomplit en ce moment tous ses efforts pour obtenir l'abdication de l'ex-roi¹, étant d'ailleurs bien entendu que cette abdication devra ensuite être sanctionnée par un vote du Parlement. Dans le cas où Charles IV refuserait son abdication, le Gouvernement Hongrois s'emploierait alors à le faire déposer par l'Assemblée Nationale; mais la persévérance avec laquelle il essaye de forcer le consentement de l'ancien souverain à renoncer au trône est une preuve même de sa bonne foi, car, dans le droit public hongrois, la déchéance par l'Assemblée est sans effet juridique, et, les deux fois où la détronisation du souverain hongrois fut proclamée par le Parlement, c'est-à-dire en 1710², à Ozd³, et, en 1848, à Debreczen⁴, les souverains soi-disant déchus reprirent ensuite les rênes du pouvoir, sans qu'aucune disposition législative nouvelle eût besoin d'être arrêtée pour qu'ils fussent reconnus comme rois légitimes. Je crois devoir insister un peu sur ce point, pour répondre au télégramme No 495⁵ où le Département me signale que les Grandes Puissances attachent plus d'importance à la déchéance qu'à l'abdication, même volontaire. Considérée du point de vue hongrois qui, dans l'espèce, doit primer tout autre si l'on veut enlever le plus de chances possible[s] à Charles IV pour ressaisir la couronne, la question se pose d'une manière tout-à-fait contraire.

Quoi qu'il en soit, même si, à défaut de l'abdication royale, la déchéance par l'Assemblée Nationale est seule donnée en gage aux Alliés, il semble que cet acte serait de nature à procurer toute satisfaction à la Petite Entente. Enfin, si réellement la déchéance doit s'étendre à tous les membres de la famille de Habsbourg, on peut espérer que, malgré les difficultés qui se présenteraient certainement dans cette hypothèse, le cas de force majeure exercera assez d'influence sur l'Assemblée pour la faire se rendre au désir des Puissances.

Pour parler maintenant de la Pragmatique Sanction, je rappellerai les informations, contenues à ce sujet dans ma lettre No 273⁶ sur le programme du parti agrarien. Celui-ci, qui détient la majorité parlementaire, a décidé d'abolir ce vieux texte et d'établir au contraire le principe que la nation hongroise choisira désormais librement son souverain.

2^o *Désarmement.*

La Commission de Contrôle y procède actuellement; et, si l'affaire des Comitats a un peu ralenti son activité par suite des officiers assez nombreux dont elle a dû se priver pour les envoyer en Hongrie occidentale, il serait injuste de prétendre qu'elle ne s'applique pas

¹ Charles IV.

² Il s'agit d'un malentendu: en réalité la détronisation des Habsbourg a été proclamée aux États généraux d'Ónod, en 1707.

³ En effet: Ónod.

⁴ Il s'agit là aussi d'un malentendu. Les Habsbourg furent effectivement détrônés à Debrecen, mais le 14 avril 1849, et non pas en 1848.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 461.

⁶ Document non reproduit.

de son mieux à accomplir sa mission. Je me permettrai d'ailleurs de signaler que, malgré les qualités militaires du paysan Hongrois et toutes les organisations patriotiques en honneur dans ce pays, la Hongrie vient de donner la preuve, ces derniers jours, d'une insuffisance militaire notoire dans sa défense de Budapest. Le Gouvernement, en [...]¹ de tous ses efforts, n'a pu faire venir que 3.000 hommes de province au secours de la garnison de Budapest, et j'ai eu très fortement l'impression que cette pseudo-mobilisation révélait une impuissance encore plus grande que celle qu'avaient les Hongrois, d'une manière peut-être intéressée. Comment, à des unités, aussi faiblement constituées, le flot des réservistes pourrait-il apporter du jour au lendemain une force suffisante pour offrir un danger réel, à l'adresse de pays comme la Tchéco-Slovaquie et la Serbie?

3° Exécution du traité de Trianon.

On peut justement prétendre que toutes ses clauses sont déjà exécutées ou en voie d'exécution. Quant à l'affaire des Comitats, si malheureuse, maladroite, et peu à l'honneur de la Hongrie qu'elle ait vraiment été, il faut convenir en toute bonne foi qu'elle est déjà réglée théoriquement par l'accord de Venise, et qu'il n'est pas d'usage international de ressusciter des griefs pour lesquels une solution vient d'être trouvée. Mais, selon mes informations personnelles, c'est précisément l'accord de Venise dont les États de la Petite Entente voudraient empêcher l'exécution, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'examiner.

4° Paiement des frais de mobilisation tchèque par la Hongrie.

La mobilisation des classes 1895 à 1899 a été effectuée en Tchéco-Slovaquie, du 27 au 31 Octobre. Or, l'ex-roi a été capturé le 24 par les troupes du Gouvernement, avec la certitude, dès le premier moment, que son sort serait décidé par la Grande Entente entre les mains de laquelle il devait être et sera remis demain. Si on ajoute à cette constatation le fait que l'abdication et la déchéance de Charles IV entrent dans le programme du Cabinet de Budapest, sans équivoque possible, on est donc amené logiquement à penser que la mobilisation tchèque a été ordonnée sans motif sérieux, et, (si on adopte, pour un instant, l'état d'esprit du Gouvernement de Prague,) d'une manière tout au moins irréfléchie et prématurée. Pourquoi les frais d'une pareille mesure devraient-ils incomber à la Hongrie, alors que son Gouvernement a donné aussitôt tous les gages en son pouvoir d'une bonne foi non douteuse, dont les effets d'ailleurs sont tangibles et patents?

Dans mon télégramme No 309, je me suis permis d'insister auprès de Votre Excellence pour que l'injustice en voie de s'accomplir, si les troupes tchèques et serbes envahissent après-demain le territoire hongrois, soit empêchée dans toute la mesure possible par une intervention immédiate de l'Entente. Je ne puis, en conséquence de ce qui précède, que signaler de nouveau au Gouvernement de la République combien la politique adoptée présentement par le Gouvernement de Prague me paraît non seulement ne correspondre à aucune nécessité, mais encore porter atteinte à la morale internationale, sans parler même de tous les inconvénients généraux capables d'en résulter pour le sort de cette partie de l'Europe. Hier matin, ayant rencontré le Dr. Feistmantel, Chargé

¹ Mot illisible.

d’Affaires de Tchéco-Slovaquie, je le priai de me développer le point de vue de son Gouvernement, et, comme je lui faisais remarquer la conduite vraiment méritoire du Gouvernement Hongrois, ces derniers jours: „Sans doute, me répondit-il, mais les Hongrois ne seront jamais satisfaits de leurs nouvelles frontières”, ce qui justifiait évidemment dans son esprit, d’une façon que je laisse à Votre Excellence le soin d’apprécier à sa juste valeur, l’initiative malheureuse du Cabinet de Prague.

En somme, autant qu’il est possible de m’en rendre compte avec les informations peut-être incomplètes dont je dispose, les Gouvernements Tchécoslovaque et Yougoslave pour des motifs où la passion ou tout au moins le don de déformation inhérent aux peuples trop jeunes, entre certainement pour une bonne part, s’efforcent aujourd’hui de saisir le prétexte que leur a fourni la dernière tentative de Charles IV, pour envahir le territoire hongrois. Or, ce prétexte ayant été réduit aussitôt à néant par la conduite du Cabinet de Budapest, et la Conférence des Ambassadeurs désapprouvant la majorité des conditions demandées par Prague et Belgrade, il en résulte que, si les troupes tchèques et serbes pénètrent le 1er Novembre en Hongrie, le prestige de l’Entente recevra ici un coup dont il lui sera difficile de se relever. Cette conséquence sera, à un autre point de vue, aggravée pour nous du fait que l’armée tchèque a été formée et se trouvera peut-être partiellement conduite par des officiers français. Enfin, à considérer les choses d’une manière purement objective, il est permis de se demander s’il est bon pour la marche des affaires internationales dans une Europe encore bouleversée par toutes les horreurs et les conséquences de la guerre, que la Petite Entente, quelques services qu’elle ait pu nous rendre, s’affranchisse tout-à-coup à ce point de tout contrôle des Grandes Puissances, et s’habitue à trancher dans le vif des questions qui n’intéressent pas qu’elle seule, mais la civilisation et les traités eux-mêmes qu’il s’agit de respecter. Comment la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie songent-elles soudain à détruire le traité de Trianon, tout en reprochant à la Hongrie de ne pas l’observer suffisamment? Sans doute, ainsi que je le disais déjà plus haut, l’affaire des Comitats a-t-elle été du plus déplorable effet pour ce pays, et je me garderai bien d’excuser la mauvaise foi certaine dont la Hongrie a témoigné à cette occasion; mais l’accord de Venise n’en a pas moins été conclu avec l’agrément des trois Grandes Puissances; et l’occupation éventuelle sans motif de Salgotarján et de Pécs par les armées tchèque et serbe n’a pas encore reçu l’approbation de la Conférence des Ambassadeurs.

Je ne parle, il est vrai, que dans l’hypothèse où il ne serait pas possible d’empêcher l’invasion du territoire hongrois, car, si les Cabinets de Prague et de Belgrade viennent à récipiscence, il n’y aura qu’à oublier le plus tôt possible une aventure sans lendemain tragique, quoique sa seule conception, dont il aura bien fallu en tout cas constater l’existence, ne puisse guère favoriser le rapprochement économique et même politique qui était tant à désirer entre tous les États danubiens, et soit surtout au contraire de nature à accentuer sans nécessité pour le progrès de l’Europe Centrale la „Balkanisation” qui, à partir d’aujourd’hui, me paraîtrait devoir mériter une place légitime dans un dictionnaire français.

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N^{os} 1719-1720.

Rome, 31 octobre 1921, 10h. 30.

(Reçu: 31 octobre, 13h. 30, 14h.)

Le Ministre de Yougo-Slavie¹ et celui de Tchéco-Slovaquie² ont été reçus l'un et l'autre par le Ministre des Affaires Étrangères italien³, il y a trois jours, et se sont expliqués avec lui sur les prétentions élevées par leurs Gouvernements relativement à la Hongrie. Le Ministre de Roumanie⁴ se trouvant à Porto-Rosa est resté en dehors de cette démarche mais sa Légation est, à ce qu'affirment les deux autres Ministres entièrement d'accord avec eux.

Hier le Ministre Tchéco-Slovaque est revenu (voir) le Ministre des Affaires Étrangères afin d'éclairer certains points restés troubles pour lui. D'après ce qu'il me rapporte, il a tiré de sa conversation avec le Marquis della Torretta les deux conclusions suivantes. Le Ministre italien juge que le „Casus belli” est supprimé par le seul fait de l'arrestation de l'ex-empereur Charles, tandis que M. Benès estime qu'il se pose encore l'ancien souverain n'ayant encore été ni (livré), ni extradé, ni déchu de ses droits, personnellement et avec toute sa fa(mille).

En second lieu sur la question dynastique le Ministre italien ne [...] pas (en principe), l'exclusion de toute la maison de Habsbourg, mais soutient que c'est une affaire à régler „par la discussion” tandis que M. Benès conclut que c'est à exiger sous menace d'employer la force. Bref à partir du moment où le Gouvernement hongrois a arrêté l'ex-roi le Ministre des Affaires Étrangères italien pense que tout le reste est à traiter par la méthode de discussion.

Telles sont les conclusions du Dr. Kybal. Elles sont exactes à cette différence près que le Marquis della Torretta se montre plus affirmatif avec lui sur l'exclusion de tous les Habsbourg qu'avec les alliés de la Grande Entente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 179-180.

¹ V. Antoniević.

² Le Dr. Kybal.

³ Le marquis Della Torretta.

⁴ A. Lahovary.

⁵ Mot illisible.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 187.

Prague, 31 octobre 1921, 17h.
(Reçu: 2 novembre, 11h.)²

Pour la Conférence des Ambassadeurs.

Mes collègues d'Angleterre³, d'Italie⁴ et moi, avons fait, dès hier dimanche, la démarche prévue par votre télégramme N° 568 et suivants⁵:

S. Exc. M. Bénès nous a priés de faire parvenir à la Conférence la réponse dont le texte suit:

Monsieur le Président⁶,

Au nom du Gouvernement de la République tchéco-slovaque, je remercie la Conférence des Ambassadeurs très respectueusement pour sa décision qui vient de m'être communiquée.⁷ Le Gouvernement tchéco-slovaque exprime sa grande satisfaction en apprenant la décision de la Conférence, puisque le premier point essentiel de ses revendications a été admis, c'est-à-dire que la déchéance de tous les membres de la maison des Habsbourg doit être proclamée en Hongrie. Il apprend aussi avec satisfaction que Charles de Habsbourg doit être éloigné le plus rapidement possible de la Hongrie et transmis aux Puissances alliées.

La situation dans l'Europe Centrale a été incertaine dans ces derniers temps, parce que l'opinion publique, dans les pays de la Petite Entente, a eu l'impression que le Traité de Trianon n'est pas appliqué avec la même sévérité et avec la même décision que les Traités de Versailles et de Saint-Germain.

C'est pourquoi le Gouvernement tchéco-slovaque voit avec satisfaction dans la décision de la Conférence des Ambassadeurs une assurance particulièrement importante que les Puissances alliées vont poursuivre avec énergie l'application du Traité de Trianon.

Le Gouvernement tchéco-slovaque attribue une importance primordiale à la question du désarmement de la Hongrie. Il a pu voir de quelle façon jusqu'à présent, le Gouvernement hongrois a empêché l'application du Traité de Trianon sur ce point.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest.

² Par l'intermédiaire de la Légation Tchéco-Slovaque [à Paris], par courrier.

³ Sir G. Clerk.

⁴ A. Ch. Bordonaro.

⁵ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 475.

⁶ J. Cambon.

⁷ Voir la décision de la Conférence des Ambassadeurs dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 476.

Ayant été au courant de tout ce qui se passe en Hongrie, comme voisins, connaissant tout spécialement les méthodes politiques des autorités hongroises, les membres de la Petite Entente ont cru pouvoir collaborer d'une façon utile à la tâche difficile du désarmement de la Hongrie sans vouloir se mêler aux affaires qui ne les touchent pas et sans vouloir changer quoi que ce soit aux dispositions du Traité de Paix.

La décision de la Conférence des Ambassadeurs admet en principe cette collaboration dans des termes que nous acceptons entièrement et nous lui en sommes très reconnaissants. Il s'agira de préciser, dans les négociations postérieures, la forme de cette collaboration qui, comme il est naturel et tout-à-fait nécessaire, doit être conforme aux dispositions du Traité de Paix.

Le quatrième point de la demande des Puissances de la Petite Entente a été entièrement refusé par la Conférence des Ambassadeurs. Je me permets d'attirer son attention sur quelques faits qui seront peut-être de nature à modifier un peu le point de vue de la Conférence des Ambassadeurs en ce qui concerne cette question.

Comme les Puissances alliées le savent, la première intervention des délégués alliés à Budapest, le samedi 22 Octobre, auprès de l'Amiral Horthy est restée presque sans effet, parce que celui-ci a refusé d'entreprendre quoi que ce soit contre l'ex-roi Charles; les interventions postérieures de certains délégués des Puissances alliées en Hongrie ont pu amener l'Amiral Horthy et le Gouvernement de Bethlen à une action énergique contre le mouvement karliste, en grande partie parce qu'elles ont pu invoquer le fait de la mobilisation tchéco-slovaque et yougo-slave et faire toucher du doigt les graves dangers qui pourraient en être la conséquence.

Le Gouvernement tchéco-slovaque est profondément convaincu que sans ces mesures énergiques, le Gouvernement hongrois n'aurait pas agi de la façon qui est aujourd'hui considérée comme une attitude correcte. Il en est convaincu, d'autant plus que, moi-même, j'ai pu avoir, pendant mes négociations concernant l'affaire de Burgenland, des preuves manifestes que les bandes de la Hongrie occidentale ont été soutenues vigoureusement par le Gouvernement hongrois et comment, même devant moi, le Gouvernement hongrois, a essayé ensuite d'exploiter leur action en faveur de la modification du Traité de Paix.

Or, l'affaire de Burgenland, qui, dans sa dernière phase, est devenue une affaire purement karliste, était la base nécessaire et la condition même de l'entreprise de l'ex-roi Charles. Il ne faut pas oublier que le chef de l'armée de Charles, le Général Hegedus, a été chef de la Délégation officielle hongroise dans la Commission des généraux de Burgenland. M. Gratz, Ministre des Finances du Gouvernement de l'ex-roi Charles, a pris part comme délégué officiel de la Hongrie à des négociations entre l'Autriche et la Hongrie dans les affaires de Burgenland et a été nommé comme délégué officiel de la Hongrie à la Conférence de Portorose. Deux jours avant l'arrivée de l'ex-roi Charles, le Président du Conseil, le Comte Bethlen, a prononcé un discours karliste, où il a déclaré ouvertement qu'il attend seulement le moment opportun pour que Charles puisse arriver. Tout cela s'est passé malgré les décisions réitérées de la Conférence des Ambassadeurs concernant les Habsbourg et concernant l'application des Traités de Paix. Je ne cite pas les conversations innombrables des Hommes d'État hongrois qui pourraient être une preuve toute spéciale de la duplicité de la politique hongroise.

Je me permets de présenter tous ces arguments à la Haute-Conférence, parce que je crois que j'y suis autorisé dans une certaine mesure, par mon action dans l'affaire du Burgenland.

La Conférence des Ambassadeurs a reconnu dans sa lettre du 11 octobre¹, les intentions pacifiques du Gouvernement tchéco-slovaque et m'a remercié pour les services que j'ai rendus à la paix. J'ai voulu éviter à tout prix, comme vous le savez, M. le Président, soit le conflit militaire, soit même les sanctions économiques contre la Hongrie à cause de l'insurrection du Burgenland et de la non-application du Traité de Paix de la part de la Hongrie. Dans ma note à la Conférence des Ambassadeurs du 12 septembre,² je me suis permis d'attirer l'attention de la Haute-Conférence des Ambassadeurs à des conséquences fâcheuses et à des dangers considérables que le régime des bandes et le sabotage systématique du Traité de Paix de la part de la Hongrie pourraient avoir comme conséquence si les grands alliés ne prenaient pas des mesures énergiques.

Si la déchéance des Habsbourg, en général si l'éloignement de Charles est sa fin définitive, si l'application des Traités de Paix sont à présent réalisés, je suis profondément convaincu que c'est non seulement à cause de la décision et de l'intervention des Grandes Puissances à Budapest, mais dans une très grande mesure aussi grâce à l'action énergique que dans l'intérêt de notre pays et de la paix de l'Europe Centrale, nous avons été obligés d'entreprendre en ce moment-ci.

Je crois même que dans une très grande mesure notre mobilisation a été justifiée par la décision des Grandes Puissances concernant l'ex-roi Charles, transmis à la Hongrie, que, si elle ne cède pas à la demande de la Conférence des Ambassadeurs, on laissera agir les Puissances limitrophes. Notre intention était de pouvoir nous mettre à la disposition des Alliés pour le cas où ils en auraient exprimé le désir.

Je me permets donc de résumer mes arguments, en priant la Conférence des Ambassadeurs d'examiner encore une fois notre demande concernant le dédommagement, parce que je suis entièrement convaincu que, moralement, nous y avons le droit tout entier; au moins le principe devrait être reconnu, parce que, si cela n'est pas fait, cela signifiera que la Hongrie a reçu une prime de la non-application du Traité de Paix.

La Conférence des Ambassadeurs a admis les autres revendications des Puissances de la Petite Entente dans une telle mesure que l'action militaire, pour le moment, doit être suspendue.

C'est pour cela que le Gouvernement tchéco-slovaque prendra immédiatement les mesures nécessaires pour préparer la démobilisation. Néanmoins, le Gouvernement tchéco-slovaque croit, connaissant les méthodes politiques du Gouvernement hongrois, qu'il faut d'abord faire exécuter intégralement la première condition posée par la Conférence des Ambassadeurs, c'est-à-dire la déchéance des Habsbourg. Si l'on veut avoir la paix dans l'Europe Centrale, il faut le faire rapidement. Si l'on démobilise immédiatement, les Hongrois recommenceront leur jeu et leur duplicité. Le Gouvernement tchéco-slovaque n'a à ce sujet absolument aucune confiance envers les Magyars. Il croit donc qu'un court délai doit être donné aux Magyars de la part des Alliés, pour que les

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 393.

² Document non reproduit.

conditions de la Conférence des Ambassadeurs soient exécutées. C'est du reste aussi pour cela, que le Gouvernement tchéco-slovaque croit que l'on doit faire savoir au Gouvernement hongrois, qu'il va payer les frais de mobilisation, parce qu'il se dépêchera de remplir les conditions de la décision de la Conférence des Ambassadeurs et ne recommencera pas son jeu antérieur. Le Gouvernement tchéco-slovaque est obligé par ce devoir envers sa Nation, de tâcher de régler la question entièrement et immédiatement pour que, si les Hongrois recommencent, il ne soit pas obligé de prendre de nouveau les mesures qui coûteraient cher et mettraient de nouveau en danger la paix de l'Europe Centrale.

Le Gouvernement tchéco-slovaque en remerciant une fois de plus très respectueusement la Conférence des Ambassadeurs pour la grande compréhension qu'elle a manifestée dans cette grave crise vis-à-vis des intérêts de la Tchéco-Slovaquie et des Gouvernements de la Petite Entente, assure la Haute Conférence qu'il n'entreprendra rien qui puisse être considéré comme contraire aux intérêts communs de tous les Alliés et qui puisse être en désaccord avec les Grandes Puissances. Toute l'action de la Tchéco-Slovaquie tâchera à garder la paix, à renforcer l'autorité de la Grande Entente et à marcher la main dans la main dans la solidarité la plus intime avec les Puissances alliées. Le Gouvernement tchéco-slovaque espère que tous ces arguments seront pris encore une fois considération que la Haute-Conférence pourra leur donner satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Benès

Président du Conseil,
Ministre des Affaires Étrangères

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 171-178.

489

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 516-518. Très urgent.

Paris, 31 octobre 1921, 20h.

Pour votre information personnelle.

Je me réfère à vos télégrammes 302 à 304².

Je tiens à vous faire observer que si vous et vos collègues³, comme il est naturel, considérez la situation en raison des difficultés qui vous apparaissent du côté hongrois, vous devez néanmoins comprendre que nos représentants auprès des Gouvernements de la

¹ Le télégramme a été communiqué par courrier aux représentants diplomatiques de France à Londres (N° 3633), à Rome (N° 3267), à Vienne (N° 701), à Belgrade (N° 744), à Bucarest (N° 653), à Prague (N° 577), à Varsovie (N° 1445).

² Documents reproduits ci-dessus sous le N° 469.

³ Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

Petite Entente exposant de leur côté des vues bien différentes et recommandant des mesures beaucoup plus sévères que celles adoptées par la Conférence des Ambassadeurs, seule en mesure d'envisager la situation au point de vue des intérêts généraux.

Dans l'intérêt même de la paix et du maintien de l'intégrité hongroise, il est apparu aux Grandes Puissances alliées qu'il était *indispensable* de donner satisfaction à la Petite Entente par la proclamation de la déchéance de tous les Habsbourg, ce qui n'est que la mise à exécution des décisions antérieures de la Conférence. Cette proclamation est nécessaire pour amener la Petite Entente à renoncer à des mesures militaires et à cesser de suspecter la Hongrie. Toutes les Puissances de la Petite Entente sont en effet persuadées que le Gouvernement hongrois n'a agi qu'à son corps défendant contre l'ex-roi Charles. Elles connaissent les sentiments de l'amiral Horthy qui le considère comme son souverain légitime. Il est par conséquent encore bien moins admissible de considérer comme la meilleure solution l'abdication de l'ex-Roi, qui n'engagerait que lui-même et laisserait intacte aux yeux des Hongrois les droits de la dynastie. La proclamation *de la déchéance de tous les Habsbourg* pourra seule assurer la paix, et c'est pourquoi il importe que vous exécutiez strictement et énergiquement les décisions de la Conférence des Ambassadeurs à cet égard.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 183-184.

490

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 435-439.

Belgrade, 31 octobre 1921, 24h.

(Reçu: 1 novembre, 13h. 5, 12h. 5, 11h. 35, 11h. 45, 15h. 15.)

J'ai reçu hier soir télégramme de Votre Excellence N° 733² me communiquant le texte de la note par laquelle la Conférence des Ambassadeurs demande au Gouvernement hongrois de proclamer immédiatement la déchéance de l'ex-roi Charles ainsi que de tous les membres de la maison des Habsbourg.

J'ai également reçu les télégrammes 734 et 737³ qui me font connaître la substance de la (lettre) (adressée) par M. Benès à M. Briand et la réponse (donnée) à cette communication par la Conférence des Ambassadeurs.

Rien que n'étant pas en possession des instructions amorcées à la fin du télégramme 737 et dont la suite ne m'est pas encore parvenue à l'heure actuelle, j'ai pensé qu'il n'y avait pas lieu (de) différer auprès du Gouvernement S.H.S. une démarche (collective) pour

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Prague, à Bucarest.

² Document non reproduit. Voir le texte de la note dans le document reproduit ci-dessus sous le N° 471.

³ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 475.

laquelle mes collègues d'Angleterre¹ et d'Italie² avaient reçu (de leurs) Gouvernements respectifs des instructions concordantes. Les décisions des Puissances alliées ne sauraient être connues trop tôt d'un Gouvernement qui a commencé depuis 8 jours la mobilisation du pays, lorsqu'elles sont de nature à lui donner un certain apaisement et à le faire réfléchir sur son entreprise. M. Trifkovitch, auquel nous avons fait part ce matin des décisions de la Conférence des Ambassadeurs, les a en effet accueillies avec satisfaction. Il nous a déclaré qu'à son avis la situation était maintenant „plus favorable”; cependant plusieurs points n'étaient pas réglés conformément au désir de son pays; la Hongrie restait menaçante et par la complicité du Gouvernement de l'amiral Horthy avec les légitimistes, et par ses (armements); selon M. Trifkovitch, les Commissions de contrôle interalliées, loin d'assurer le (désarmement) de la Hongrie, auraient, par leur négligence, laissé se constituer de nouveaux armements et la Hongrie serait aujourd'hui plus forte même qu'au moment où elles ont commencé leur travail. Nous avons répondu à M. Trifkovitch que les Puissances alliées, ayant admis le principe de la collaboration de la Petite Entente au désarmement de la Hongrie dans la mesure où le permet (le) traité de Trianon, les Gouvernements de Belgrade, de Prague et de Bucarest aideraient, par les renseignements qu'ils fourniraient aux Commissions de Contrôle Interalliées, à un désarmement effectif de la Hongrie. Nous avons fait valoir les points sur (les)quels est acquis l'acquiescement des grandes Puissances aux désirs de la Petite Entente pour convaincre le Gouvernement S.H.S. de faire (preuve) de modération dans ces échanges de vue (avec les) Gouvernements roumain et (tchéco-slovaque), et pour l'engager à procéder à la démobilisation. Sir Alban Young, qui avait des instructions formelles de son Gouvernement a tenu pour sa part un langage très ferme. Il a terminé en ajoutant, à titre non officiel que, d'après ses renseignements, la Hongrie, déjà saisie des demandes de garanties formulées par M. Benès, avait déclaré remettre toute l'affaire aux mains des Puissances alliées. Cette information a paru impressionner le Président du Conseil.

Bien que M. Trifkovitch nous ait déclaré qu'il envisagerait la situation comme „plus favorable” (sic) aujourd'hui, je ne considère pas que les chances d'une intervention militaire contre la Hongrie soient écartées. J'ai, de plus en plus, le sentiment que le Gouvernement S.H.S. n'(exigera), à l'encontre de la Hongrie, aucune garantie, en dehors du renversement du règle actuel de ce pays, et de l'occupation d'une partie de son territoire. Il n'écouterait donc que trop facilement (les) arguments de M. Benès qui concluraient (à une) intervention militaire; mais, dépourvu d'initiative, (il se) (conformerait) à l'attitude de déférence vis-à-vis des Puissances alliées que pourrait adopter le Cabinet de Prague.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 151-155.

¹ Sir A. Young.

² V. Galanti.

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
 À M. BARTHO, MINISTRE DE LA GUERRE ET
 AU 2^o BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

R. Sans N^o

Sopron, 31 octobre 1921.

4^{ème} Partie

XX — Le Banat de la Leitha (Lajtanànsàg [Lajtabánság])

Le 4 Octobre à la pointe du jour, plusieurs bandes se présentèrent sur la ligne de démarcation du territoire de Sopron, le croyant évacué et comptant prendre possession des services centraux pour prendre le Gouvernement de la Hongrie Occidentale. Elles eurent la surprise d'être arrêtées, par les bandes d'Ostenburg et n'insistèrent pas.

Ainsi étaient évités les conflits auxquels auraient pu donner lieu la rivalité des bandes, l'organisation d'un gouvernement autonome, la terreur irrédentiste, le sac des banques, le pillage et peut-être le massacre des juifs.

Le Prince Castagneto avait suggéré aux Généraux d'organiser une milice communale pour remplacer à Sopron le bataillon Ostenburg. Il ignorait sans doute que toute la jeunesse recrutale était déjà incorporée dans les bandes et que si la milice eût pu être organisée, elle eût été impuissante à arrêter les partisans bien armés et bien encadrés.

Quant au reste du territoire de la Hongrie Occidentale, il était désormais à l'entière disposition des insurgés.

Les dirigeants se réunirent le 4 à Felsöör.

L'aumônier Peter Bonis (nommé depuis commandant de la 2^e armée) célébra à 11 heures 1/2 une messe au cours de laquelle fût béni le drapeau de la 1^{ère} armée envoyé par les femmes de Kecskemet.

[...] ¹ signé le transfert, que l'Autriche n'avait pas pris possession du Burgenland, et Pronay, chef des insurgés, proclama l'indépendance du pays sous le nom de „Lajtabànsàg”.

Une proclamation était aussitôt rédigée, affichée dans les villages et envoyée aux gouvernements hongrois et autrichien et aux Généraux Alliés (Pièce Annexe N^o 97²). Elle instituait une assemblée constitutionnelle chargée d'élire le Ban, qui serait assisté d'un conseil de gouvernement.

Pronay était nommé Commandant en Chef des armées du Banat.

Dès lors, les nouveaux gouvernements s'efforcèrent d'assurer l'ordre dans le pays, sans doute pour justifier leur initiative.

¹ Mots illisibles.

² Les annexes du document ne sont pas reproduites.

Les peines les plus sévères, allant jusqu'à l'exécution capitale, furent infligées aux partisans reconnus coupables de pillage ou d'exactions (3 officiers furent fusillés par Pronay). Les réquisitions furent régularisées, une police constituée pour la protection des populations.

Par contre, c'est sous la menace des baïonnettes que les bourgmestres et notaires furent obligés à signer l'adhésion de leurs communes au nouveau régime.

Cependant, le pouvoir de Pronay ne s'étendait pas sur la région d'Eisenstadt tenue par les bandes carlistes ni sur les bandes du Nord que commandait le lieutenant Hejjas.

Les premiers paraissaient préparer soit un putsch sur Vienne avec l'aide des monarchistes autrichiens, soit un soulèvement en faveur de l'ex-roi Charles. Le député Friedrich venait en prendre la direction le 9 Octobre.

Quant aux bandes d'Hejjas elles s'employaient à interdire aux Autrichiens l'accès de la région frontière.

Depuis que la Gendarmerie autrichienne couvre la gare de Bruck (24 Septembre), les insurgés ouvrent journellement le feu sur ses avant-postes pour les refouler en territoire autrichien et atteignent souvent la population de la ville.

XXI — La Conférence de Venise

Le 9 Octobre à 8 heures du soir, le Général Ferrario, notre Président, fut appelé à partir immédiatement pour Venise, en se joignant au Chancelier Schober, le soir même à Wiener-Neustadt.

Pensant qu'il serait appelé à donner l'avis des Généraux Alliés, je rédigeai hâtivement et lui remis une Note, dont je n'ai pu conserver la copie, mais qui se résume comme suit:

„L'Autriche prétend devoir recevoir la Hongrie Occidentale des Généraux Alliés avec la garantie qu'elle ne s'y heurtera à aucune résistance.

Or, l'évacuation des bandes n'est possible que par des forces alliées ou par tous moyens laissés à l'initiative et à la responsabilité du Gouvernement hongrois.

Les Puissances Alliées ne sont pas disposées à faire de nouveaux sacrifices en envoyant des troupes et il paraît désirable de ne pas les consentir en faveur d'une puissance ennemie.

Quant au Gouvernement hongrois, il n'obtiendra la dissolution des bandes que s'il a intérêt à aboutir.

Il n'aura d'ailleurs la force nécessaire pour vaincre et modifier le sentiment public, sympathique aux insurgés, que s'il peut montrer qu'il a obtenu une satisfaction.

Cette satisfaction doit être non d'ordre pécuniaire — le Hongrois se soucie peu des milliards qu'il réclame à l'Autriche — il lui faut une satisfaction d'amour-propre. Elle sera seule efficace pour calmer l'irrédentisme magyar.

La meilleure solution serait que l'Autriche renonçât, contre compensations à fixer, au territoire de Sopron.

Ce territoire est de majorité hongroise, c'est un pays d'irrédentisme. Il ne produit pas, il consomme. Sa cession ne comporterait donc pas une perte économique pour l'Autriche. Celle-ci serait débarrassée des graves difficultés qui accompagneraient et suivraient son occupation. Quant aux Alliés, ils seraient enfin débarrassés des complications à attendre de son passage à l'Autriche.

Mais puisque cette solution aurait surtout pour objet de faciliter le transfert du Burgenland, il faudrait que Sopron ne fût pas préalablement occupé par l'Autriche, comme le préconise le Chancelier Schober."

Le Général Ferrario ne fut entendu à Venise que par le Prince Castagneto, Ministre d'Italie à Budapest, et appelé seulement à conférer avec la Délégation hongroise pour la présentation de ses propositions. Il ne fut pas consulté par la Conférence plénière.

Il revint à Sopron le 14 Octobre avec quelques notes sur les accords intervenus, mais avec l'impression que les conférents, y compris les Autrichiens, escomptaient, pour le territoire de Sopron, un plébiscite à majorité hongroise, pour faciliter le transfert du reste du Burgenland.

Les Généraux estimèrent que les 3 semaines prévues pour le nettoyage des bandes étaient insuffisantes, que ce nettoyage ne serait jamais complet et que par conséquent les Généraux ne seraient jamais en situation de le déclarer terminé, qu'il était impossible de faire un plébiscite impartial en 8 jours (celui de Corinthie [Carinthie] a demandé 6 mois), que la charge des pouvoirs administratifs confiés aux Généraux était contraire au principe jusqu'ici posé par la Conférence des Ambassadeurs, que de tels pouvoirs ne pouvaient s'exercer sans troupes alliées, que si le plébiscite était contraire à la Hongrie le passage du territoire de Sopron à l'Autriche entraînerait de nouveaux désordres etc...

Le Général Gorton et moi exprimèrent l'avis de soumettre ces objections à la Conférence des Ambassadeurs avant qu'elle arrêtât ses instructions d'application. Mais le Général Ferrario, bien que partageant notre opinion, fut d'avis de ne rien faire, sous prétexte qu'il ne pouvait s'associer officiellement à une critique des dispositions arrêtées par le Marquis della Torretta.

Je demandai alors au Maréchal Foch de me rendre 48 heures à Paris sous prétexte d'échange de documentation. Cette mission me fut accordée.

Dès son retour à Budapest, le Comte Bethlen fit aux représentants de la presse des déclarations exploitant, non sans exagération, les résultats obtenus, mais ayant pour objet de préparer le revirement de l'opinion publique, en lui démontrant l'intérêt de la Hongrie de procéder loyalement à l'évacuation du Burgenland.

Le 18 Octobre, il adressa une proclamation à la Nation hongroise et aux insurgés, faisant appel au patriotisme de ceux-ci et menaçant des rigueurs de la loi ceux qui resteraient rebelles (Pièce Annexe N° 104).

XXII — Coup d'État de Charles de Habsburg

Dès le 18 Octobre, les officiers alliés détachés avaient signalé une recrudescence d'activité des bandes carlistes de Friedrich.

Elles avaient évacué Eisenstadt pour se rapprocher de la frontière autrichienne.

Des officiers autrichiens s'adjoignaient à ces bandes.

S'agissait-il du putsch carliste à Vienne plusieurs fois annoncé?

Le 20 Octobre, à 16 heures, Charles de Habsburg atteint en avion avec l'ex-impératrice Zita et le comte Borovicsényi [Boroviczény] à Denesfa (15 klm. sud de Kapuvar et 42 klm. sud-est de Sopron) près du château du Comte Csiraky [Cziráky], préfet du Comitat de Vas.

Le 21 Octobre à 5 heures du matin, je quittai mon hôtel en auto pour me rendre à la gare de Sopron et me rendre à Budapest, en vue d'y conférer avec les Ministres Alliés et de prendre le soir même l'Orient Express pour Paris.

La marche de ma voiture était entravée par une puissante auto de tourisme dont les passagers étaient éclairés par mes phares: un homme encore jeune en civil, à sa gauche une jeune femme disparaissant sous les fourrures, en face un officier hongrois et un civil, sur les marchepieds 4 gendarmes d'Ostenburg se cramponnant aux portières. L'auto bifurqua sur la place Szichinyi [Széchenyi] pour prendre la direction de la caserne.

Quelque insolite que me parut ce voyage d'aristocrates hongrois à une heure aussi matinale, j'étais loin de me douter que je venais de voir le premier, à Sopron, Charles et sa femme, accompagnés du Comte Csiraky et Borovicsinui [Boroviczény] et du Colonel Lehar.

Ils se rendirent à la caserne, qu'ils ne quittèrent pas de la journée, et y convoquèrent Ostenburg et le Général Hegedus. Ils déclarèrent à celui-ci qu'ils venaient prendre le pouvoir en Hongrie avec le consentement de l'Entente, que tout était arrangé avec la petite Entente et demandèrent au Général Hegedus s'il tiendrait le serment de fidélité qu'il avait prêté à son Roi.

Ce vieux soldat objecta ses fonctions spéciales à Sopron mais, sur l'insistance de Zita, finit par prêter serment, avec une inconscience qui reste inexplicable pour le Gouvernement hongrois et ses amis.

Ostenburg et ses officiers, qui n'en étaient pas à un serment près, durent faire moins de difficultés. Il n'en est pas moins à noter qu'Ostenburg étant l'homme de confiance du Gouverneur Horthy, dont il connaissait les intentions, trahissait en même temps sa patrie et son haut protecteur, sans parler des Généraux Alliés dont il s'était engagé par écrit à exécuter scrupuleusement les ordres.

Le reste de la journée dut être employé à préparer la marche du Roi sur Budapest et à l'organisation du Gouvernement.

Président du Conseil —	Rakovski — Ancien Président de l'Assemblée Nationale.
Intérieur	Benicsky [Beniczky]
Affaires Étrangères	Comte Andrassy
Défense Nationale	Colonel Baron Lehar, promu Général par le roi
Finances	Gratz, ancien Ministre des Affaires Étrangères
Instruction Publique	Comte Apponyi

Le Comte Sigray était nommé Gouverneur de la Hongrie Occidentale.

Tous se trouvaient présents à Sopron à l'exception du Comte Apponyi.

À 16 heures, les audiences furent données à la caserne. Elles furent suivies du serment de la garnison, de la revue et du défilé des troupes.

Les troupes de Zsombathely [Szombathely] furent invitées à marcher. Elles prêtèrent serment, mais le Général Guillaume, commandant le district, s'y étant refusé, fut arrêté par son adjoint, le Général Horvath.

À 17 heures 30, le Général Hegedus vint annoncer au Général Gorton l'arrivée du Roi. Sans en demander l'autorisation, il se disposait à l'accompagner à Budapest avec le bataillon Ostenburg comme escorte.

La Commission rendit compte immédiatement à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 105) et invita le Général Hegedus et le Major Ostenburg à rester à Sopron (Pièces Annexes N° 106 et 107).

Ils répondirent par des faux-fuyant[s] (Pièces Annexes N° 108 et 109), mais appelèrent à Sopron pour remplacer le bataillon Ostenburg, un bataillon d'infanterie, qui prêta d'ailleurs serment au Roi.

Les Généraux envoyèrent à Vienne un officier italien qui força difficilement les barrages carlistes, devait prévenir les légations alliées et m'arrêter au passage de mon train.

Dans la nuit du 21 au 22, les troupes royales, dont le gros était constitué par le Bataillon Ostenburg, s'embarquèrent à Sopron en 6 trains à destination de Budapest.

Le 22 Octobre à 7 heures, je fus arrêté à mon passage à Vienne par un message non motivé des Généraux Alliés.

Supposant un contre-ordre du Maréchal Foch, je renonçai à mon voyage.

Personne dans les légations alliées, communications coupées avec Sopron, c'est par la rumeur publique que j'appris l'arrivée de Charles à Sopron.

À défaut de moyens pour rentrer à Sopron, je dus me rendre aussitôt à Presburg pour tenter d'y entrer en liaison avec les Généraux.

Les trains royaux étaient arrivés à Győr (Raab) vers midi. Le Roi y avait été reçu par une compagnie d'honneur. Mais la voie avait été coupée entre Győr et Komaroon [Komárom]. Elle fut réparée par le Commandant Ostenburg, puis, en gare d'Acs, Charles fut averti que l'infanterie et l'artillerie de la garnison de Komaroon se disposaient à l'arrêter. Ostenburg réussit à les convaincre de se joindre au Roi et à 9 heures du soir, celui-ci entra en gare de Komaron.

Au cours de ce voyage, le Gouvernement hongrois avait tenté d'avertir le Roi qu'en vertu de la Loi I de 1920, il ne pouvait exercer ses droits de souveraineté et de l'exhorter à quitter immédiatement la Hongrie sous peine de compromettre son existence. Les envoyés furent éconduits et menacés par Rakovski.

Dans la soirée, le Ministre Vas, de l'Instruction Publique, fut chargé de porter à Charles une lettre du Gouverneur Horthy insistant pour qu'il abandonnât son projet. Pour l'en convaincre, il l'invitait à venir personnellement à Budapest pour y être mis en relation avec les Ministres Alliés et juger de la situation. Mais Vas ne fut pas admis auprès du Roi.

Le Gouverneur Horthy, envisageant la guerre civile, lança un ordre à l'armée l'exhortant à l'obéissance envers le Gouverneur élu par la Nation hongroise.

Le voyage royal continua toute la nuit du 22 au 23, malgré les obstacles semés par ordre du Général baron Nagy, commandant des troupes gouvernementales, et les trains royalistes purent arriver jusqu'à Budaörs [Budaörs] (6 klm. O. de Budapest).

Le Gouvernement ayant épuisé tous les moyens pacifiques pour éviter l'effusion du sang, dut se résoudre à assurer par les armes la défense de la capitale.

Les Généraux Alliés, coupés de toutes communications ne pouvaient faire passer ni leur compte-rendu du 22 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 110), ni leur demande aux Représentants diplomatiques alliés de Budapest de provoquer l'interdiction du retour à Sopron du Général Hegedus et du Bataillon Ostenburg (Pièce Annexe N° 111).

Dès le 22 Octobre, la Tchécoslovaquie concentrait des troupes dans la région de Presburg. Ne pouvant y entrer en liaison avec Sopron, je réussis à partir le 23 à 6 heures du matin pour la frontière hongroise déjà fermée par les Tchèques. Ceux-ci recevaient les trains venant de Hongrie, mais arrêtaient ceux à destination de Budapest. C'est au prix de laborieux pourparlers que, sur mon insistance, un dernier train franchit la frontière à Sob [Szob]. Il me conduisit à midi à Budapest.

Pour donner au Général Nagy le temps d'attendre les troupes appelées de l'intérieur, toute la garnison de Budapest avait été dirigée sur Budaoers et les hauteurs à l'Ouest de Bude. Malgré la cannonade, la population endimanchée était des plus calmes. La gendarmerie et la police envoyées sur le front étaient remplacées pour assurer l'ordre en ville par des volontaires en civil armés. Le Gouverneur Horthy et son État-Major étaient partis „pour le front à 11h.". Le Gouvernement ne répondait de la situation que s'il pouvait tenir jusqu'à l'arrivée des premières troupes de province. Ses membres ne dissimulaient pas que leur résistance les exposait à la pendaison.

Dans les milieux alliés, on s'attendaient à ce que les troupes gouvernementales pactisassent avec celles du Roi. C'est ce que laissait prévoir mon télégramme de 16 heures (Pièce Annexe N° 112).

Les contingents royaux comprenaient environ 3.000 hommes et étaient numériquement inférieurs à la garnison de Budapest.

Contrairement à toute prévision, leurs premiers succès à Kelenföld (5 Klm. S.O. de Budapest) furent suivis à 11 heures d'une sérieuse attaque des troupes gouvernementales, qui, avec le concours de leur artillerie, enlevèrent Budaoers.

Une seconde attaque gouvernementale déclenchée à 4 heures conduisit Ostenburg à demander un armistice.

Les pertes de la journée du 23 avaient été d'environ 40 tués, 60 blessés et 400 prisonniers carlistes.

Elles décidèrent les troupes royales à se retirer pendant la nuit sur Bia et Torbàgy (20 Klm. O. de Bude).

Les conditions de l'armistice furent portées le 24 à 8 heures, par le baron de Kanya, Directeur des Affaires politiques. Elles comprenaient:

- 1° l'abdication du Roi
- 2° le désarmement des troupes royales
- 3° l'amnistie accordée à ces troupes, mais non à leurs officiers, ni aux hommes politiques ayant participé au coup d'état.
- 4° l'internement du Roi.

Les contingents rebelles, apprenant que les chefs royalistes les avaient trompés en leur disant qu'ils étaient d'accord avec l'Entente pour établir un Gouvernement légal, commençaient à abandonner la cause de Charles ou à se refuser de combattre leurs compatriotes.

Ces défections et les conditions imposées par le Gouvernement décidèrent les Carlistes à poursuivre le 24 Octobre au matin leur retraite sur Komaron.

Mais en arrivant à Tata (60 klm. O. de Budapest), ils apprenaient les mouvements convergents des troupes gouvernementales. La voie ferrée de Komaroon était coupée. Les garnisons de Komaroon et Györ étaient rentrées dans le devoir. Les contingents de Pronay et d'Hejjas venant du Burgenland se portaient sur leurs derrières pour concourir à l'action gouvernementale. Hejjas avait déjà atteint Csorna (O. de Györ). La retraite était coupée.

Dans la matinée du 24, j'avais été tenu au courant de ces mouvements par le Chef de Cabinet du Général Belitska. Celui-ci escomptait que j'en rendrais compte pour parer à une intervention imminente de la Petite Entente. C'est ce qui me permit de télégraphier dès midi que le Gouvernement était maître de la situation (Pièce Annexe N° 113).

À 15 heures, j'avais été reçu par l'Archiduc Joseph. J'y apprenais la plupart des détails donnés plus haut. L'Archiduc connaissait dès le 18 le projet de Charles qui l'avait invité à venir prendre le Commandement des troupes à Sopron et à le conduire à Budapest.

Il s'y était refusé, exhortant au contraire Charles à renoncer à revenir en Hongrie et à entraîner la perte de sa patrie. Mais il avait cru de son devoir de prévenir de suite le Gouverneur, ce qui explique que celui-ci ait pu entraver, en temps utile, la marche du Roi sur Budapest.

L'Archiduc me donnait les noms des personnalités alors auprès de Charles (Rakovsky, Andrassy, Gratz, Général Hegedus, Colonel Lehar, Sigray, etc...).

Il prévoyait la cause de Charles définitivement perdue et un prochain règlement de la question royale par l'Assemblée Nationale, qui le mettait dans un grand embarras, si elle lui confiait la couronne...

Il redoutait surtout une intervention immédiate de la Petite Entente malgré la loyauté du Gouvernement.

C'est sans doute dans cette crainte qu'à peine chez moi (16 heures), l'Archiduc, oubliant tout protocole et toute prudence, me téléphonait que le Roi, et sa suite et les 100 hommes qui leur restaient venaient d'être cernés à Tata.

Le Roi, prisonnier, allait être mis à la disposition des missions de l'Entente. Rakovsky, Andrassy, Gratz étaient arrêtés, Lehar et Ostenburg étaient en fuite.

J'en ai rendu compte immédiatement à Paris (16 h.) (Pièce Annexe N° 114) et aux Ministres Alliés de Budapest.

Le Gouverneur Horthy lançait un manifeste à la nation hongroise (Pièce Annexe N° 115).

Les députés Friedrich, Benisky [Beniczky] et Szilagyi étaient arrêtés.

À Sopron, les Généraux Alliés rendaient compte par Vienne qu'ils étaient toujours coupés de Budapest (Pièce Annexe N° 116).

Le 25 Octobre, de nombreux insurgés se présentaient à la ligne de démarcation pour envahir le territoire de Sopron. Malgré les ordres des Généraux Alliés de leur en interdire l'entrée, le bataillon hongrois fit preuve d'inertie.

À 10 heures 1/2, des détachements de la 2^e armée insurgée entraient à Sopron sous la conduite de leurs chefs, le prêtre Peter Bonis. Ces bandes se comportèrent d'ailleurs avec discipline et leur chef avisa la Commission des Généraux qu'elles venaient soutenir le Gouvernement Horthy contre l'entreprise du Roi Charles et qu'elles quitteraient la ville dès que les troupes gouvernementales viendraient occuper Sopron. Peter Boris [Bónis] assura le Colonel Gothié que la liberté et les communications des officiers alliés seraient respectées et qu'il se portait garant du maintien de l'ordre dans la ville.

La Commission des Généraux refusa de le recevoir, mais, tenant compte des égards dont les officiers de l'Entente étaient l'objet, elle fit répondre qu'elle avait confiance dans l'action des chefs de bande pour le maintien de l'ordre.

C'est sans doute grâce à elles que, dans l'après-midi, les communications télégraphiques étaient rétablies et que je pouvais passer de Budapest le télégramme du Maréchal Foch, du 24 Octobre, autorisant les Généraux à se rendre à Wiener-Neustadt s'ils jugeaient que leur sécurité ou leur dignité le comportaient (Pièce Annexe N° 117).

Les Généraux répondirent qu'ils jugeaient pouvoir rester à Sopron (Pièce Annexe N° 118).

La population de Sopron n'en était pas moins très anxieuse.

Le 26 Octobre la circulation de la voie ferrée de Budapest était rétablie et j'arrivais à Sopron par le premier train.

Comme en Août, les bandes avaient établi leur quartier général à mon hôtel. En affectant de nous ignorer, nous évitâmes tout incident.

Dans la soirée était arrivé à Sopron le Général Guillaume, Commandant le District de Szombathely, désigné par le Gouvernement hongrois pour remplacer le Général Hegedus. Son choix paraissait basé sur ses attaches françaises et anglaises et surtout sur son opposition au coup d'état de Charles.

Dans la matinée du 27 Octobre, il amena de Szombathely un bataillon d'infanterie gouvernemental en vue de relever le bataillon royaliste et de nettoyer le territoire de Sopron. D'ailleurs les insurgés, tenant leur engagement, ne firent aucune difficulté pour se retirer. Bonis et Pronay quittèrent les derniers le Pannonia. Télégramme N° 298 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 119).

Ce fut un véritable soulagement pour la population.

Depuis ce moment, l'ordre le plus parfait règne dans le territoire et les militaires hongrois affectent la plus grande correction vis à vis des officiers alliés.

Le Général Guillaume vient prendre régulièrement les instructions des Généraux et étudie avec eux les mesures préparatoires au nettoyage des bandes et aux opérations de plébiscite.

Il s'efforce de convaincre les chefs de bande que leur devoir et leur intérêt est de se soumettre. Mais ceux-ci demandent des garanties et une situation. S'ils s'inclinent, le gros des bandes les imitera, mais il restera à réduire les éléments qui n'ont plus d'autres moyens d'existence que de rester insurgés. Certains demandent aux officiers français à s'engager à la Légion Étrangère.

En attendant, les détachements de partisans qui étaient partis combattre les contingents royalistes sont rentrés en Hongrie Occidentale et reprennent leurs agressions contre les postes-frontière autrichiens. Les escarmouches sont quotidiennes.

Le coup d'état de Charles est définitivement réprimé. On confirme l'arrestation des Comtes Sigra y et Esterhazy, celle du Général Horvath et d'Ostenburg.

Le 29 Octobre les Généraux, ayant reçu officiellement le texte du Protocole de Venise, en ont étudié les conditions d'application et décidé que je partirais le 31 pour Paris pour provoquer des instructions du Maréchal Foch et de la Conférence des Ambassadeurs et montrer la nécessité d'envoyer 3 régiments alliés, vers le 15 Novembre, pour assurer l'occupation autrichienne et le plébiscite.

Le 30 Octobre, les Généraux ont arrêté le texte des suggestions à soumettre au Maréchal Foch et à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce Annexe N° 120).

Fin de la 4^{ème} Partie

NOTE SUR LA VISITE DE M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE HONGRIE
À M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

N. Sans N°

Paris, 31 octobre 1921.

Le Gouvernement hongrois est décidé à extraditer le Roi¹ et à se conformer aux décisions de l'Entente.

M. Bénès a notifié au Ministre de Hongrie à Prague² que la concentration des troupes tchéco-slovaques et yougo-slaves avait commencé le 30 et serait terminée le 2 novembre et que, si le Gouvernement hongrois n'acceptait pas les conditions de la petite Entente, les troupes tchéco-slovaques et yougo-slaves franchiraient la frontière le 2.

L'ultimatum serait envoyé le 1er et le Gouvernement hongrois serait mis en demeure de faire une déclaration portant sur la déchéance de toute la dynastie des Habsbourg. En outre, le Gouvernement hongrois serait responsable des frais occasionnés par la mobilisation.

En ce qui concerne la déchéance, M. Bénès se contenterait d'une déclaration de principe en attendant que le Parlement hongrois puisse approuver cette déchéance.

En ce qui concerne le désarmement, M. Bénès se contenterait d'une déclaration faite par le Gouvernement hongrois aux grandes Puissances et il se mettrait d'accord avec les Grandes Puissances sur les modalités du désarmement et l'exécution des stipulations du traité.

En ce qui concerne le paiement des frais de mobilisation, M. Bénès ne désire pas la ruine de la Hongrie et se contenterait de paiements en nature et accorderait toutes facilités possibles.

En cas que le Gouvernement hongrois accepte ces conditions, M. Bénès croit que l'intervention armée pourrait être évitée. Sinon, les armées tchéco-slovaques et yougo-slaves occuperaient des territoires hongrois jusqu'à l'exécution complète.

Le Gouvernement hongrois, en exprimant sa gratitude pour ce qui a été fait, demande l'intervention des Alliés et en particulier de la France pour obtenir des conditions moins onéreuses, l'attitude du Gouvernement hongrois ne justifiant pas les demandes de M. Bénès. Il n'a d'ailleurs pris aucune mesure militaire.

La petite Entente semble décidée à agir sans le consentement des grandes Puissances.

J'ai répondu que les Grandes Puissances avaient pris leur décision et l'avaient notifiée, et que je n'avais pas de raison de croire, si la Hongrie les acceptait, que la Petite Entente ne les accepte pas. J'ai ajouté que d'ailleurs la réponse de la Hongrie à M. Bénès devait être faite par l'entremise de la Grande Entente.

¹ Charles IV.

² L. Tahy.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 278.

Budapest, 1 novembre 1921.

Par ma lettre No 277 d'hier matin¹, j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence avec quelque détail mes observations relatives aux conditions dont les Gouvernements Tchéco-Slovaque et Serbe demandent l'acceptation au Cabinet de Budapest, pour ne pas envahir le territoire hongrois. La situation tragique, causée ici par cette sommation des Gouvernements de Prague et de Belgrade, a eu hier son développement naturel dont je crois intéressant de rendre compte à Votre Excellence.

Le Département sait déjà par mes divers télégrammes à ce sujet² que le Gouvernement Hongrois a déclaré avant-hier à mes collègues et à moi qu'il se remettait aux mains des Grandes Puissances, et le ministre de Hongrie à Prague³ a été informé aussitôt de cette décision par son Gouvernement pour qu'il en donne connaissance à M. Benès. Mais cette première réponse n'éclaircissait encore que bien insuffisamment la question, devant une attitude aussi fortement hostile et dépourvue tout au moins d'une bonne foi entièrement indiscutable de la part des Gouvernements Tchéco-Slovaque et Yougo-Slave, pour les raisons déjà exposées dans ma lettre No 276⁴. Le Président du Conseil⁵ convoquait donc hier matin, à 11 heures, le Prince de Castagneto, M. Hohler et moi dans son cabinet, en présence du ministre des affaires étrangères⁶ et du ministre de la guerre⁷.

Le Comte Bethlen nous dit alors qu'il connaissait les conseils de sagesse que chacun de nous avait déjà donnés au Gouvernement Hongrois, en l'invitant à ne prendre aucune mesure de mobilisation de nature à servir de prétexte quelconque aux États voisins pour attaquer la Hongrie le 2 Novembre. Il ajouta qu'il appréciait profondément une suggestion aussi judicieuse, mais que, si, comme le cœur, la diplomatie a ses raisons, il n'en est pas moins vrai que les réalités psychologiques et matérielles existent pour les nations comme pour les individus. Dans l'espèce, la question se posait pour lui de savoir s'il devait effectivement renoncer à toute résistance et donner des ordres conformément à ce programme, ou si, écoutant la voix naturelle du patriotisme, il n'avait pas pour obligation, au contraire, d'ordonner la lutte naturelle contre les envahisseurs.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 486.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 485.

³ L. Tahy.

⁴ Document non reproduit.

⁵ I. Bethlen.

⁶ M. Bánffy.

⁷ S. Belitska.

La première hypothèse avait, à ses yeux, les inconvénients simultanés d'étonner à juste titre la nation hongroise au lendemain du jour où des soldats magyars avaient tiré le canon contre leur ancien souverain, et de démoraliser l'armée qui jusque-là avait toujours eu, pour consigne d'ailleurs naturelle, de défendre éventuellement le territoire. Le désordre le plus complet pouvait, d'après lui, en résulter. La seconde hypothèse ne pouvait, d'autre part, qu'entraîner des conséquences désastreuses: d'abord faire tuer inutilement beaucoup de monde puisque toute résistance sérieuse était pratiquement impossible, ensuite provoquer une véritable guerre, alors que les troupes tchèques et serbes pouvaient encore être censées, bien qu'avec un optimisme peut-être exagéré, avoir pour seule mission d'occuper certains points dans le voisinage des frontières. Nous ayant dit ces choses avec un calme parfait, dans une circonstance aussi tragique pour son pays que pour sa responsabilité personnelle le Président du Conseil nous demanda notre avis.

J'exposai alors avec force, au Comte Bethlen, quand fut venu mon tour de prendre la parole, que je lui conseillais de persévérer dans la ligne qu'il avait déjà choisi à notre instigation, en s'opposant à toute mesure de mobilisation. Je m'efforçai de lui démontrer que, s'étant remise aux mains des Grandes Puissances, la Hongrie ne devait commettre aucune imprudence de nature à l'éloigner d'un terrain aussi avantageux pour elle. En effet, dès lors que la Hongrie se soumettait ainsi, un devoir impérieux s'imposait à l'Entente de régler selon la justice le différend si brusquement soulevé entre la Hongrie et ses voisins au lendemain même du jour où le Cabinet de Budapest venait de donner satisfaction aux demandes de la Conférence des Ambassadeurs concernant le sort de l'ex-roi¹. Au contraire, une résistance, d'ailleurs inefficace de l'armée hongroise, affaiblirait la portée de l'acte de confiance effectué par le Gouvernement Hongrois vis-à-vis des Grandes Puissances, et permettrait en même temps aux petits Alliés d'invoquer l'état de guerre, c'est-à-dire le cas de force majeure, pour envahir plus profondément le territoire au lieu de rester dans le voisinage des frontières. Je déclarai savoir déjà, grâce aux informations reçues de Votre Excellence, que le Gouvernement Français pour sa part, n'approuvait pas les projets militaires des Gouvernements Tchéco-Slovaque et Serbe, et que l'intervention d'une nation comme la France était inévitable en pareille occurrence, aux côtés de ses alliées, l'Angleterre et l'Italie. À ce moment, je n'avais pas encore reçu le télégramme No 493² où Votre Excellence transmettait à mes collègues et à moi les instructions de la Conférence des Ambassadeurs pour régler notre attitude commune dans une affaire à la fois aussi grave et aussi délicate. C'est seulement dans l'après-midi que je devais donner connaissance au Gouvernement Hongrois, selon les ordres de Votre Excellence, de la partie qui le concernait dans ce télégramme, en présence de mes collègues et des mêmes personnes que dans la matinée.

M. Hohler et le Prince de Castagneto ayant exprimé des idées analogues aux miennes, et notre accord complet ayant fait une impression définitive sur le Gouvernement Hongrois dans le sens indiqué plus haut, nous abordâmes résolument la question de la déchéance de tous les Habsbourg, pour nous conformer aux instructions de la Conférence

¹ Charles IV.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

des Ambassadeurs, contenues dans le télégramme de Votre Excellence No 495¹. Après quelques objections de détail, fondées seulement sur des points de droit ainsi que sur la manière de traiter le problème et de le faire résoudre favorablement par l'Assemblée Nationale, le Président du Conseil, le ministre des Affaires Étrangères et le ministre de la Guerre nous déclarèrent que, devant la gravité extrême de la situation, ils allaient continuer à se concerter, et, d'un commun accord, nous levâmes la séance pour revenir quelques heures plus tard, dans le cabinet du Comte Bethlen.

Il était près de 4 heures quand nous nous retrouvâmes tous à Bude. Bien que j'eusse donné connaissance aux membres du Gouvernement Hongrois, ainsi que je l'ai déjà signalé plus haut, de la lettre adressée par la Conférence des Ambassadeurs à M. Osuski [Osuský] en réponse à celle de M. Benès, je constatai avec satisfaction l'effet heureux que produisait cette communication sur les Comtes Bethlen, Banffy et le Général Belitska. Tous trois, en effet, avaient craint jusque-là, que l'initiative des Gouvernements Tchéco-Slovaque et Serbe ne se fût pas effectuée sans une approbation ou tout au moins quelque encouragement des grands alliés. Aussi un soulagement se produisit-il presque aussitôt dans l'atmosphère lourde de drame que crée toujours l'imminence de l'invasion étrangère. Fort désormais d'une sorte d'appui moral de la part des Grandes Puissances, le Gouvernement Hongrois, conscient de son immense responsabilité, aborda donc sans plus tarder la discussion de la condition capitale posée par Prague et par Belgrade et approuvée d'ailleurs par l'Entente: celle de l'exclusion du trône de tous les Princes de Habsbourg. Le Comte Bethlen promit à mes collègues qu'une déclaration immédiate allait nous être faite par le Gouvernement Hongrois, aux termes de laquelle la déchéance de tous les Habsbourg était proclamée. Il ajouta que cette proclamation serait ratifiée par l'Assemblée Nationale dans un délai de 8 jours après le moment où l'ex-roi serait remis effectivement aux mains des Grandes Puissances, c'est-à-dire après l'embarquement de Charles IV à bord du navire anglais qui l'attend à Baja. Cette lettre du Gouvernement Hongrois nous a été adressée dans la soirée. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint une copie de cet important document².

La situation, bien que toujours fort sombre, s'éclaircissait donc tout-à-coup, du moins sur le terrain diplomatique, puisque, en ce qui concerne les autres conditions posées par la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie, le Président du Conseil nous répétait que la Hongrie se remettait purement et simplement aux mains des Grands Alliés. Il était encore entendu qu'aucune résistance ne serait opposée par les troupes hongroises aux troupes tchèques et serbes, dans l'hypothèse d'une invasion. Ceci appelle pourtant certaines observations, que je permets d'exposer ci-dessous, le terrain militaire ne paraissant pas encore aussi déblayé que le terrain diplomatique.

En effet, de même qu'il n'était pas possible aux ministres alliés à Budapest de garantir au Comte Bethlen que le territoire hongrois ne sera violé sur aucun point demain 2 Novembre, de même, le Président du Conseil, malgré la bonne foi évidente qui est la sienne en cette occasion, n'est pas en mesure d'assurer qu'aucune troupe hongroise ne

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 461.

² Voir l'Annexe 3 du document.

fera, ici ou là, une petite résistance à l'envahisseur, soit parce que les nouveaux ordres nécessaires et contraires aux anciens n'auront pas eu le temps matériel de la toucher, soit parce que le patriotisme est un sentiment respectable, sujet à provoquer des réactions qu'il n'est au pouvoir de personne de prévenir en toute certitude.

La situation restera donc encore inquiétante aussi longtemps qu'une accalmie réelle ne se sera pas produite à Prague et à Belgrade, et je fais des vœux une fois de plus pour que les Gouvernements Tchèque et Serbe se rendent compte de l'inutilité complète d'une intervention armée dans les circonstances présentes, s'ils n'ont réellement pas en vue des buts secrets. La Hongrie, il est vrai, en se remettant aux mains des Grandes Puissances, ne peut ainsi passer pour accepter les conditions relatives au désarmement et aux frais de mobilisation; mais, comme la Conférence des Ambassadeurs a déjà éclairé sa propre religion à ce sujet, il y a lieu d'espérer, me semble-t-il, qu'elle maintiendra sur la Petite Entente l'autorité dont ce groupement ne saurait encore se passer pour la conduite de ses affaires extérieures, si on en juge par les derniers événements. J'ajoute même qu'il y a là, pour les Grandes Puissances, une question de prestige. Celui-ci serait assurément atteint d'une manière très grave si la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie échappaient si subitement à leurs tuteurs obligatoires; car l'état extraordinairement anormal et instable qu'offre actuellement l'Europe Centrale a encore besoin d'une surveillance efficace, si on tient à éviter les pires calamités.

P.S. Votre Excellence voudra bien trouver encore ci-joint à cette dépêche, à titre documentaire:

1°: la déclaration du 30 Octobre, par laquelle le Gouvernement Hongrois se remet aux mains des Grandes Puissances¹;

2°: un extrait du télégramme du ministre de Hongrie à Prague, concernant les conditions posées par M. Benès à la Hongrie².

ANNEXE 1

M. TAHY, REPRÉSENTANT DE HONGRIE À PRAGUE À M. BÁNFFY,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE³

T. Sans N°

Prague, 30 octobre 1921.

Benès m'a fait venir à 8 heures du soir et me communiqua qu'il n'aurait reçu jusqu'à présent aucune réponse à ses [...] ⁴ quoique qu'il ait fait déclarer par le représentant tchéco-slovaque à Budapest que la solution non immédiate de la question Habsbourg était un casus belli.

¹ Voir l'Annexe 2 du document.

² Voir l'Annexe 1 du document.

³ Le document a été communiqué par le Gouvernement hongrois aux représentants diplomatiques des Grandes Puissances à Budapest.

⁴ Mot illisible.

Il m'a informé que le rassemblement des troupes au long de la frontière commence aujourd'hui et sera terminé mardi. Il enverra l'ultimatum le 1^o Novembre: les troupes tchéco-slovaques et yougoslaves franchiront la frontière le 2 Novembre.

Selon M. Benès, la paix peut encore être conservée si au plus tôt mardi il aura dans ses mains une déclaration obligatoire concernant la déchéance du Roi Charles et de toute la maison Habsbourg. La confirmation parlementaire de cette déclaration et l'abolition de la Sanction Pragmatique suivraient évidemment plus tard.

Quant au désarmement de la Hongrie et l'exécution stricte du Traité de Trianon il se contenterait d'une déclaration de Principe, il arrêterait l'exécution avec les Grandes Puissances.

Il se contenterait également avec une déclaration que la Hongrie assumerait les frais de la mobilisation tchéco-slovaque. Il se montrerait très conciliant pour les modalités de paiement comme il ne veut pas nous ruiner. Il accepterait du blé, des vivres, etc.

En cas de non acceptation, les troupes franchiraient la frontière et occuperaient certains territoires jusqu'à ce que les conditions ne seraient pas remplies.

Pour le cas de l'acceptation, M. Benès serait satisfait si nous communiquions le fait d'avoir accepté ses conditions aux Grandes Puissances et nous l'en informions (Benès) officieusement.

Il promet la cessation immédiate de la mobilisation et des mesures militaires, il promet en outre même pour le cas où la démobilisation ne saurait être effectuée immédiatement dans toute son étendue de ne pas nous charger des frais des mesures militaires ultérieures.

Il reconnaît l'accord de Venise au sujet duquel il serait tombé d'accord avec l'Italie que ledit accord n'entrerait en vigueur qu'en cas de l'exécution spontanée de la détronisation des Habsbourg.

Benès s'engage de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la Hongrie ni quant à la force du régime constitutionnel ni quant aux questions sociales.

Au cas où ces conditions seraient acceptées jusqu'à mardi prochain, M. Benès prend la garantie d'empêcher l'invasion des Serbes.

Des contremesures de notre part n'auront à mon avis d'autre effet que de hâter l'immixtion de la Petite Entente.

Au dire de M. Benès les Gouvernement de Paris, Rome et Londres ont déjà été avertis que les opérations militaires se déclencheront à partir du 8 Novembre prochain.

ANNEXE 2

LE GOUVERNEMENT HONGROIS AUX REPRÉSENTANTS DES GRANDES PUISSANCES À BUDAPEST

D. N° 6559/Pol.

Budapest, 30 octobre 1921.

En communiquant le message télégraphique adressé au ministère Royal des Affaires Étrangères par M. Benès, président du Conseil de la République Tchéco-Slovaque, le Gouvernement Hongrois se remet pour la solution de la crise présente entièrement à la décision des Grandes Puissances.

Le Gouvernement Hongrois déclare en même temps qu'il s'est sur le conseil des Représentants des Grandes Puissances Alliées à Budapest abstenu de prendre des mesures militaires quelconques. Il est par conséquent sans défense et prie les Gouvernements des Grandes Puissances Alliées de prévenir l'agression de la Tchécoslovaquie et du Royaume SHS et de lui procurer des garanties aptes à sauvegarder les droits et intérêts de la Hongrie au cas d'une agression de ses voisins.

ANNEXE 3

M. BÁNFFY, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST

D. N° 6583/Pol.

Budapest, 31 octobre 1921.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Par Votre note du 31 cr., N° 177¹, Votre Excellence a bien voulu m'informer de la teneur d'une communication émanée de la Conférence des Ambassadeurs et invitant le Gouvernement Hongrois à proclamer immédiatement la déchéance de l'Ex-Roi Charles et à étendre, en même temps, cette déchéance à tous les membres de la maison des Habsbourg, conformément aux décisions de la Conférence des Ambassadeurs des 4 Février 1920² et 1^o Avril 1921³. Vous avez ajouté que la Conférence s'attend à ce que le Gouvernement Hongrois, soucieux de contribuer au maintien de la paix générale, procède sans délai à l'exécution de cette décision.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de Vous prier de porter ce qui suit à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs:

Le Gouvernement Hongrois accepte, sans aucune restriction, la décision de la Conférence des Ambassadeurs et prend l'obligation formelle de procéder sans délai à son exécution. Il convoquera à cet effet immédiatement l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement Hongrois se porte garant que le projet de loi décrétant la déchéance du Roi Charles et de tous les membres de la dynastie des Habsbourg sera voté dans un délai de huit jours au plus tard.

Conformément à Votre communication ultérieure du même jour, ce délai courra du jour où le Roi Charles aura été remis effectivement entre les mains des Grandes Puissances, c'est à dire du moment où il aura été embarqué à bord du navire anglais qui l'attend sur le Danube.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 7-18.

¹ Document non reproduit.

² Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 188-189.

Prague, 1 novembre 1921, 9h. 30, 10h.
(Reçu: 1 novembre, 10h. 55, 10h. 51.)

J'ai envoyé à Votre Excellence, sous le N° 187², la réponse de M. Benès à la Conférence des Ambassadeurs.

Dans sa conversation avec nous, M. Benès a témoigné plus de déférence encore que dans cette réponse aux décisions de la Conférence. Il était visiblement heureux que ces décisions, bien que n'acceptant pas toutes (mot passé)³ demandes, lui permissent de resserrer l'accord avec les grandes Puissances et d'assurer le maintien de la paix en sauvegardant, au moins sur l'un des points principaux, ce que le pays tout entier considère comme ses intérêts vitaux. „Maintenant, nous a-t-il dit, tout danger d'intervention militaire est écarté.”

Mes collègues d'Italie⁴ et d'Angleterre⁵ envoient à leurs Gouvernements le même télégramme.

Mon Collègue d'Italie a reçu hier du marquis della Torretta un télégramme dans lequel celui-ci le charge de dire à M. Benès qu'il approuve toutes les conditions formulées par lui, même celle qui concerne le paiement par la Hongrie des frais (de) mobilisation, et qu'il les soutiendra auprès des Puissances.

Reçu vos télégrammes Nos 572 et suivants⁶: M. Benès m'a assuré qu'il garderait strictement confidentielles les informations qu'ils contiennent.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 4-5.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Rome, à Londres, à Bucarest, à Belgrade, à Vienne.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 488.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ A. Ch. Bordonaro.

⁵ Sir G. Clerk.

⁶ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 476.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 279.

Budapest, 1 novembre 1921.

Charles IV, ex-roi de Hongrie, a été embarqué, ce matin, sur le Danube, à bord d'un navire britannique, conformément aux instructions contenues dans le télégramme N° 493 de la Conférence des Ambassadeurs¹. L'opération a été conduite dans le plus grand secret, et toute agitation habilement évitée. La nouvelle n'est encore connue que de peu de personnes. L'ex-roi était accompagné de la Reine². Il a encore emmené avec lui le Comte Eszterhazy, ancien maréchal de la cour, et une dame de l'aristocratie, dont je n'ai pu encore me procurer le nom. L'un et l'autre avaient demandé à suivre les anciens souverains.

Depuis le 25 Octobre, lendemain de sa capture par les troupes du Gouvernement, Charles IV résidait à l'abbaye de Tihany, monastère de bénédictins, qui forme promontoire sur le lac Balaton. Une garde de 150 hommes environ était chargée de veiller à la sécurité du couple royal. Un Colonel et un Commandant hongrois étaient les geôliers militaires. Ils étaient assistés dans leur mission délicate par M. de Kania, Secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères, représentant du Gouvernement. Les ministres d'Angleterre³, d'Italie⁴ et moi avions aussi, sur la demande du Gouvernement Hongrois, délégué chacun un Colonel, pour contrôler les mesures prises et constituer, pour ainsi dire, par avance une sorte de prise de possession des anciens souverains par les Grandes Puissances. J'avais désigné, pour ma part, le Colonel Hinaux, de la Commission de Contrôle, qui avait déjà accompagné le monarque, pendant son retour à travers l'Autriche, au mois d'Avril dernier, après sa première tentative de restauration.

Le séjour des anciens souverains à l'abbaye de Tihany a été exactement de six jours. Pendant ce temps, le couple royal, qui disposait de trois chambres, face à l'est, au-dessus du lac, pouvait se promener, à certaines heures, dans le parc, sous une étroite surveillance, car plusieurs postes avaient été placés avec soin autour de l'abbaye. Le reste du temps, Charles IV et la Reine Zita demeuraient claustrés chez eux, d'abord dans un abatement surtout sensible chez le Roi, paraît-il. Toutefois leur moral se raffermît ensuite assez vite, si j'en crois le Colonel Hinaux qui fut reçu à plusieurs reprises par eux, avec une réelle amabilité. Mais les anciens souverains ont formellement refusé d'admettre en leur présence certaines personnes comme le Comte Csaky, par exemple, qui avait été envoyé à l'ex-Roi pour le convaincre de renoncer au trône, et comme M. de Kania lui-même. C'est le Dr. Gratz, d'abord laissé auprès de lui et aujourd'hui emprisonné à Budapest, qui servait

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 452.

² Zita.

³ Th. B. Hohler.

⁴ Le prince Castagneto.

d'intermédiaire entre eux et le monarque. Tous deux ont par conséquent échoué dans une aussi difficile entreprise, malgré tous leurs efforts pour obtenir l'abdication. L'ex-roi a cependant accordé une audience à Mgr. Csernoch, archevêque-primat de Hongrie. J'ai aussi lieu de croire que, ce matin, au moment de son embarquement, il a reçu quelques instants sur le bateau le Nonce du Pape, Mgr. Schioppa.

On craignait vivement que Charles IV, demeuré jusqu'au dernier moment dans l'ignorance des projets précis, nourris à son égard, refusât de quitter Tihany le soir du 31 Octobre, par train spécial, pour une destination inconnue, et, arrivé à Baja, de monter à bord. Les appréhensions à ce sujet étaient motivées par le fait que, lorsqu'il eût appris qu'il allait être remis aux Grandes Puissances, il avait commencé par demander des explications complémentaires et presque feint de douter de la véracité d'une semblable communication. Cependant, autant que je puis déjà le savoir, il n'y a pas eu d'incidents, ce matin, d'après le message téléphonique reçu de Baja par le ministre d'Angleterre. Les deux monitors anglais, qui, arrivés dimanche matin à Baja, en étaient repartis le Lundi de bonne heure pour égarer l'opinion mais revenir au même endroit le Lundi soir, ont aussitôt appareillé pour le Bas-Danube. Ce sont deux bâtiments identiques, ayant chacun une centaine d'hommes d'équipage, et d'un très faible tirant d'eau, parce qu'ils ont été jadis construits, pour naviguer sur le Tigre. Incapables de tenir la haute mer, ils font cependant un effet magnifique pour les riverains avec leurs bastingages élevés au-dessus de la [...] ¹ et leurs canons de 200 mm. Le couple royal, embarqué sur l'un d'eux, descend de cette manière à la fois imposante et fragile un des plus beaux fleuves du monde où le manque d'eau se fait cependant souvent sentir au point d'arrêter la navigation. Il est même à peu près certain que les monitors ne pourront pas franchir les Portes de Fer et que les officiers britanniques devront user des moyens de fortune pour conduire l'ex-couple impérial d'Autriche—Hongrie jusqu'à Galatz.

Puisque le „Glowworm” les emporte ainsi, souhaitons du moins que l'hospitalité britannique, qu'elle soit définitive ou seulement provisoire, soit douce à Charles IV et à son épouse, et qu'ils soient enfin aussi heureux qu'inoffensifs, là où ils reposeront leur têtes que leur fidèles, insensibles à l'ironie, persisteront toujours à croire illuminées par l'Esprit-Saint.

P.S. Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint en copie le rapport ² que vient de me remettre à l'instant le Colonel Hinaux, sur le départ de Charles IV, et dont l'intérêt historique n'échappera pas au Département.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 19-22.

¹ Mot illisible.

² Le rapport n'a pas été retrouvé.

M. DELENS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 440-441.

*Belgrade, 1 novembre 1921, 9h.
(Reçu: 2 novembre, 9h. 45, 6h. 30.)*

J'ai rencontré ce matin M. Trifkovitch sur le chemin du Ministère des Affaires Étrangères. Il m'a salué joyeusement et m'a manifesté les sentiments de soulagement qu'il ressent aujourd'hui. (C'est) qu'en effet le Roi Alexandre et M. Pachitch sont arrivés à Belgrade dans la nuit. Le Ministre de la (Justice), qui assumait, en l'absence du Président du Conseil, la responsabilité du Gouvernement va donc passer la main au vieil homme d'État qui, malgré les attaques dirigées contre lui, n'en est pas moins considéré comme le défenseur le plus autorisé des intérêts du royaume.

D'autre part, les décisions de la Conférence des Ambassadeurs, que nous avons communiquées hier à M. Trifkovitch, ont donné au Gouvernement de Belgrade satisfaction sur les points qu'il estimait les plus importants. Il y a aujourd'hui, (tant) dans la presse que dans le Gouvernement, une détente indiscutable. L'arrivée de M. Pachitch et, sans doute aussi, les premières impressions reçues de Prague sur les résultats obtenus, n'y sont pas étrangères.

Cependant, M. Trifkovitch m'a exprimé l'opinion qu'il ne pourrait être question de commencer la démobilisation avant que la déchéance de la dynastie des Habsbourg soit assurée; ce n'est en effet que devant la menace d'une intervention militaire que les Hongrois se résoudront à prendre cette mesure. L'argument me paraît ne pas manquer de la valeur. En tout cas, la réponse officielle du Gouvernement S.H.S. (n'a pas) encore été donnée aux représentants des puissances alliées à Belgrade. Nous comptons être reçus aujourd'hui par M. Patchitch [Pachitch] et l'obtenir de lui.

J'ai profité de cet entretien avec M. Trifkovitch pour lui marquer, conformément aux instructions de vos télégrammes Nos 726-727² et en utilisant les indications de vos télégrammes Nos 739 à 742³, l'appui que la France avait prêté, au sein de la Conférence des Ambassadeurs, aux délégués de la Petite Entente, en vue d'obtenir une solution qui réponde autant que possible à leurs intérêts et à leurs désirs. M. Trifkovitch m'a dit qu'il ne l'ignorait pas et que M. Benès l'en avait déjà entretenu. Il m'a exprimé les sentiments de (reconnaissance) que le Gouvernement S.H.S. ressentait envers la France pour son attitude à cette occasion.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 1-3.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berne, à Varsovie, à Prague, à Vienne, à Budapest, à Bucarest.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 462.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 476.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Confidentiel.

Paris, 2 novembre 1921.

En examinant ce matin le contenu de la lettre de M. Benès³, la Conférence des Ambassadeurs a été frappée des arguments, que la délégation française a eu soin de souligner, donnés par le Président du Conseil tchéco-slovaque et suivant lesquels, si la Hongrie s'est soumise, cela tient, (mot passé)⁴ qu'à l'autorité des grandes Puissances, à la crainte qu'elle a éprouvée de l'attitude de la Petite Entente. La Conférence a été unanime à estimer qu'il convenait d'être en garde contre l'habileté du Gouvernement hongrois qui sait admirablement tirer parti des brillantes qualités de ses représentants pour impressionner les Gouvernements alliés et leurs représentants. C'est pourquoi elle a tenu à donner un caractère particulièrement énergique à la décision qui vous est envoyée d'autre part.

Sans vous laisser impressionner par les tendances trop favorables à la Hongrie de vos Collègues anglais et italien, vous aurez au contraire à agir énergiquement sur eux pour exiger d'un commun accord la sanction de la déchéance par l'Assemblée hongroise dans le délai prévu et pour éviter de laisser le Gouvernement hongrois dans la persuasion que les grandes Puissances sont en dissentiment d'opinion avec les Gouvernements de la Petite Entente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 41-42.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 528-529), à Prague (N° 583-584), à Belgrade (N° 752-753), à Bucarest (N° 661-662), par courrier à Rome (N° 3284), à Londres (N° 3646), à Vienne (N° 712), à Varsovie (N° 1447).

² Voir la note précédente.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 488.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 2 novembre 1921, 21h. 30.

De la part de la Conférence des Ambassadeurs pour les représentants britannique, français et italien.

La Conférence a décidé de préciser de la façon suivante les conditions dans lesquelles l'ex-empereur Charles serait interné à Madère:

1° — Sa femme et ses enfants seraient autorisés à vivre auprès de lui; ils ne seraient soumis à aucune surveillance et à aucune restriction de leurs mouvements;

2° — les frais de séjour n'incomberaient pas au Gouvernement portugais et ils seraient couverts dans des conditions à déterminer ultérieurement;

3° — Le Gouvernement portugais devrait assurer une surveillance qui, limitée à la personne de l'ex-souverain et destinée surtout à empêcher un départ inopiné, pourrait être efficacement exercée par la police locale.

La Conférence invite les représentants britannique, français et italien à procéder conjointement et sans retard à la démarche qui leur a été antérieurement prescrite dans l'esprit qui vient d'être indiqué ci-dessus.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 37-38.

¹ Le télégramme a été envoyé à Lisbonne (N° 123), et communiqué par courrier à Londres (N° 3643), à Rome (N° 3281), à Budapest (N° 534), à Vienne (N° 711), à Prague (N° 589), à Belgrade (N° 759), à Bucarest (N° 668), à Varsovie (N° 1446).

² Voir la note précédente.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 2 novembre 1921, 23h.

Pour tous sauf Prague: J'adresse le télégramme suivant au représentant français à Prague³.

Pour tous: De la part de la Conférence des Ambassadeurs.

Je vous prie au nom de la Conférence, de vous concerter avec vos collègues britannique⁴ et italien⁵ et de porter conjointement la note suivante à la connaissance de M. Bénès.

„La Conférence des Ambassadeurs a pris acte des déclarations que vous avez bien voulu me transmettre pour lui marquer la volonté du Gouvernement tchécoslovaque et des autres gouvernements de la Petite Entente de se conformer à ses décisions et de ne rien entreprendre qui puisse être considéré comme contraire aux intérêts communs de tous les Alliés ou qui puisse être en désaccord avec les Grandes Puissances.

La Conférence a la satisfaction de vous faire savoir que le Gouvernement hongrois a déclaré aux Commissaires alliés à Budapest⁶ qu'il se remettait aux mains des Grandes Puissances alliées. En même temps, le Gouvernement hongrois a fait aux Commissaires alliés à Budapest une déclaration, qui doit leur être confirmée par écrit, suivant laquelle il proclame la déchéance de tous les membres de la maison des Habsbourg. Le Gouvernement hongrois s'est engagé à faire sanctionner cette proclamation par l'Assemblée Nationale dans un délai d'une semaine à partir du 1er novembre. La Conférence des Ambassadeurs a pris acte de cette déclaration et de cet engagement; elle a fait connaître au Gouvernement hongrois qu'elle s'attendait en conséquence à ce que la proclamation de la déchéance fût sanctionnée par l'Assemblée hongroise dans le délai minimum indiqué et elle a chargé les Commissaires alliés de veiller à la stricte exécution de cette promesse.

Les grandes Puissances alliées représentées à la Conférence des Ambassadeurs sont convaincues que cette soumission complète du Gouvernement hongrois est de nature à apaiser les appréhensions des États alliés limitrophes de la Hongrie. Ayant appris avec satisfaction que vous aviez déjà pris les mesures préparatoires de la démobilisation, elles

¹ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 585-588), à Belgrade (N° 754-758), à Bucarest (N° 663-667), à Budapest (N° 530-533), à Rome (N° 3277-3280), à Londres (N° 3639-3642), à Vienne (N° 707-710).

² Voir la note précédente.

³ F. Couget.

⁴ Sir G. Clerk.

⁵ A. Ch. Bordonaro.

⁶ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

insistent dans ces conditions pour que le Gouvernement tchéco-slovaque ainsi que les Gouvernements roumain et yougo-slave se conforment sans plus tarder à la demande de démobilisation qui leur a été adressée par la Conférence des Ambassadeurs.

La Conférence a, de nouveau, examiné, d'autre part, conformément à votre désir, la demande formulée par vous en ce qui concerne le remboursement par la Hongrie des frais de mobilisation. Après un examen aussi attentif que bienveillant, elle a constaté encore, malgré les arguments nouveaux que vous invoquez, qu'elle ne pouvait trouver aucune base juridique à votre réclamation. La Conférence croit, d'ailleurs, devoir attirer votre attention sur le fait que, même si son fondement juridique était établi, la créance qui en résulterait devrait forcément prendre rang après toutes celles qui sont prévues par le Traité de Paix et qui font l'objet de la tâche de la Commission des Réparations. J'ai pleine confiance que le Gouvernement tchécoslovaque se rendra à cet argument.

Signé: Jules Cambon."

Pour Belgrade, Bucarest: Je vous prie, au nom de la Conférence, de communiquer ce qui précède à vos collègues britannique et italien et de faire avec eux une démarche conjointe auprès du Gouvernement — serbe

— roumain afin de lui faire connaître le texte du télégramme adressé à M. Benès par le Président de la Conférence et d'attirer particulièrement son attention sur le 3ème alinéa de ce télégramme (démobilisation).

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 43-46.

500

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 191-192.

Prague, 3 novembre 1921, 14h.

(Reçu: 3 novembre, 19h. 10, 22h. 15.)

Je réponds à votre télégramme 578¹.

Je puis assurer V.E. qu'il n'y a jamais eu d'ultimatum tchéco-slovaque à la Hongrie, et que le mot même n'a pas été prononcé, ni à Prague, ni à Budapest.

M. de Tahy, Ministre de Hongrie à Prague, dont mes collègues d'Angleterre² et d'Italie³ connaissent, comme moi, l'état de surexcitation nerveuse, indique, dans une note qu'il nous a remise, que, „sans instructions de son Gouvernement, il avait pris l'initiative d'aller le 29 octobre, causer avec M. Benès et qu'après lui avoir communiqué ses quatre

¹ Document non reproduit.

² Sir G. Clerk.

³ A. Ch. Bordonaro.

points, celui-ci lui avait déclaré que s'ils n'étaient pas acceptés par le Gouvernement hongrois jusqu'au mardi premier novembre, les troupes tchéco-slovaques franchiraient la frontière hongroise, le mercredi 2 novembre". Il y a là une confusion et une exagération visibles.

M. Benès a donné connaissance à M. de Tahy des quatre points soumis par lui à la Conférence des Ambassadeurs et a ajouté qu'il avait demandé une réponse avant le 2 novembre, comme le disait clairement d'ailleurs mon télégramme 177¹.

Le Gouvernement hongrois, bien que, et M. de Tahy le reconnaît d'ailleurs, le représentant tchéco-slovaque à Budapest² n'ait fait (auprès de) lui aucune démarche pouvant laisser même l'impression d'un ultimatum, s'est ému ou a affecté de s'émouvoir de ce que lui télégraphiait son Ministre à Prague (et en) a informé les représentants alliés à Budapest, dont il pensait bien que l'un au moins, M. Hohler, lui prêterait une oreille complaisante. De là, sans doute, les télégrammes de Budapest qui ont réussi à faire passer le Président Masaryck [Masaryk] et M. Benès (pour des) perturbateurs de la (paix), et dont les échos nous reviennent, tant par votre télégramme N° 676³ que par ceux que sir George Clark [Clerk] a reçu directement de Londres.

Mes collègues et moi nous sommes d'ailleurs rendus (chez) M. Benès et avons eu de lui pleine confirmation que notre version est la bonne. Le Gouvernement hongrois n'en a pas moins réussi à indisposer les grands Alliés contre la Tchéco-Slovaquie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 80-81.

501

M. OSUSKÝ, MINISTRE DE TCHÉCOSLOVAQUIE À PARIS
À M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

L. N° Res.749/1921.

Paris, 3 novembre 1921.

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement hongrois ayant fait parvenir aux Puissances Alliées des informations d'après lesquelles le Gouvernement tchécoslovaque, tout en poursuivant les pourparlers avec les Alliés, aurait envoyé Mardi, le 1 Novembre 1921, un ultimatum à la Hongrie, je suis chargé par M. Benès, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères de la République tchécoslovaque, de porter à Votre connaissance ce qui suit:

1.- Le Gouvernement tchécoslovaque n'a jamais remis un ultimatum au Gouvernement de Budapest;

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 460.

² K. Feistmantel.

³ Document non reproduit.

2. le mot „ultimatum” ne fut même jamais prononcé;

3. dès le moment, où les Grandes Puissances ont pris dans leurs mains le règlement des questions soulevées par le retour de Charles de Habsbourg en Hongrie, le Représentant tchécoslovaque à Budapest¹ n'a fait absolument aucune démarche et n'a reçu aucune instruction de faire une démarche quelconque;

4. les renseignements que le Gouvernement hongrois a fourni aux Hauts Commissaires Alliés à Budapest² sur le prétendu ultimatum de la Tchécoslovaquie, sont basés sur les rapports que M. Tahy, Représentant de la Hongrie à Prague a envoyés à son Gouvernement et qui donnaient une image erronée et absolument fausse de la situation; (dans une conversation qu'il a eue avec M. Benès Mardi, le 1 Novembre, M. Tahy a d'ailleurs lui-même reconnu d'avoir mal informé son Gouvernement.)

Vu toutes ces circonstances, mon Gouvernement me charge de protester le plus énergiquement auprès du Gouvernement de la République française contre la façon dont s'est servi le Gouvernement hongrois pour renseigner les Puissances Alliées dans un moment tellement grave et de prier le Gouvernement français de n'ajouter aucune foi à des informations dont le but manifeste est de créer des malentendus et de rendre ainsi plus difficile la collaboration des Puissances de la Grande et de la Petite Entente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 91-92.

502

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N°s 331-332.

Bucarest, 3 novembre 1921, s.h.

(Reçu: 4 novembre, 6h. 35, par T.S.F.)

J'ai fait hier avec mes collègues anglais⁴ et italien⁵ la (démarche) prescrite par votre télégramme N° 647⁶ pour notifier (à) M. Take Jonsco [Ionesco] la réponse de la (Conférence) des Ambassadeurs à la (lettre) de M. Benès.

¹ K. Feistmantel.

² M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Prague, à Belgrade, à Varsovie.

⁴ Sir A. R. Peel.

⁵ A. Martin-Franklin.

⁶ Document reproduit ci-dessus sous le N° 475.

M. (Take Jonesco) (1 gr. tronqué)¹ avec satisfaction et espère que cette réponse sera de nature à (calmer) (ses) alliés (1 gr. tronqué)² (paix) de la Petite Entente.

Il fait observer, toutefois, qu'il est essentiel que les satisfactions, en ce qui concerne la déchéance des Habsbourg, soient (données) le plus tôt possible.

La Roumanie n'ayant pris aucune disposition de mobilisation, la question du remboursement des frais (ne l')intéresse pas. M. Take Jonesco estime cependant que les Tchèques, tout au moins, étaient dans une certaine mesure justifiée en prenant dès (le) (début) des mesures défensives en raison de la situation délicate de la Slovaquie et que leur demande d'indemnité serait à cet égard fondée.

Quant au contrôle du désarmement, les termes de la réponse de la Conférence lui indiquent qu'il n'y a plus qu'une question de formule à trouver, dont la Petite Entente devra se déclarer satisfaite.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 77-78.

503

NOTE SUR LES AFFAIRES EN HONGRIE³

N. Sans N°

Paris, 3 novembre 1921.

Tentative du Roi Charles

La tentative de Roi Charles a été arrêtée par le Gouvernement hongrois par ses propres moyens. L'attitude du Gouvernement hongrois a certainement été déterminée par les décisions très fermes de la Conférence des Ambassadeurs, en même temps que par la crainte d'une intervention des États de la Petite Entente.

En ce qui concerne la personne de l'ex-Roi, elle a été remise par le Gouvernement hongrois aux Commissaires alliés⁴. Ceux-ci ont assuré l'embarquement de l'ex-souverain à bord d'un Monitor britannique qui descendra le Danube et rejoindra à Galatz un croiseur britannique sur lequel l'ex-souverain sera conduit à Constantinople où il attendra la décision définitive des Puissances.

Le Gouvernement portugais est actuellement pressenti pour savoir s'il accepte de recevoir l'ex-souverain à Madère où il serait l'objet de la surveillance de la police locale; les frais de l'internement seraient défrayés par les États successeurs de l'Autriche—Hongrie; la femme et les enfants de l'ex-souverain seraient autorisés à l'accompagner, sans être l'objet d'aucune mesure spéciale.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Lacune de déchiffrement.

³ L'auteur de la note est inconnu.

⁴ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

Le Gouvernement tchèque a pris l'initiative d'un accord entre les Gouvernements de la Petite Entente pour demander aux grandes Puissances d'exiger la déchéance de tous les membres de la famille des Habsbourg, pour réclamer une participation dans le contrôle du désarmement de la Hongrie et pour obtenir le remboursement de leurs frais d'occupation.

La Conférence des Ambassadeurs a fait droit à la première demande et a exigé de la Hongrie la déchéance de tous les Habsbourg.

Le Gouvernement hongrois, sous le coup d'une menace d'occupation de la Petite Entente, a déclaré qu'il se remettait entre les mains des grandes Puissances, a proclamé la déchéance de tous les Habsbourg et s'est engagé à la faire sanctionner dans un délai de 8 jours par l'Assemblée nationale hongroise.

En ce qui concerne la participation de la Petite Entente au contrôle du désarmement, il n'a pas été possible de l'accorder, car le traité confie exclusivement ce contrôle aux grandes Puissances. Mais il a été admis que la Commission de contrôle utiliserait les renseignements que lui fourniraient directement les Gouvernements de la Petite Entente, lesquels seraient mis au courant par la Conférence des Ambassadeurs des informations concernant le contrôle de nature à les intéresser.

En ce qui concerne le remboursement des frais de mobilisation, la Conférence a estimé qu'il n'y avait pas de base juridique permettant de faire droit à cette demande, puisque la Petite Entente avait mobilisé, de sa propre initiative, et sans mandat des Puissances.

Le Gouvernement tchéco-slovaque s'est déclaré très satisfait de la décision de la Conférence en ce qui concerne la déchéance des Habsbourg, ainsi que de la manière dont la Petite Entente est, en pratique, appelée à participer au contrôle du désarmement, sans contrevenir pour cela au Traité. Il paraît désireux d'insister sur la question du remboursement, mais d'après des informations parvenues, le Gouvernement yougo-slave et le Gouvernement roumain semblent attacher moins d'importance à cette question qui est d'ailleurs secondaire.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 89-90.

504

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

À M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 20-27.

Paris, 3 novembre 1921, 7h. 30.

(Reçu par radio, à bord du „La Fayette”).

M. Loucheur a reçu ce matin la visite des délégués de la C.G.T. française accompagnés de M. Silberschmidt, représentant des organisations ouvrières allemandes. Ils venaient proposer, comme suite aux accords de Wiesbaden, d'effectuer immédiatement la reconstruction de onze villages, dont Chaulnes et les environs, avec matériel et main d'œuvre allemande. Ils ont déclaré être en complet accord avec les sinistrés.

M. Loucheur a accepté le principe sous réserves de toutes dispositions de police à arrêter en accord avec le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de la Somme.

La Conférence des Ambassadeurs a pris connaissance ce matin d'une lettre de M. Benès qui se déclare satisfait de la décision de la Conférence sur la question de la déchéance, sur l'application du traité et sur les modalités de la collaboration de la Petite Entente pour l'exécution du contrôle du désarmement. M. Benès a insisté pour obtenir satisfaction, au moins de principe, sur la question du remboursement des frais de mobilisation. Il a annoncé qu'il prenait les mesures préparatoires de démobilisation, se réservant de démobiliser quand les Hongrois auront exécuté intégralement les conditions relatives à la déchéance. Il a donné l'assurance que les Gouvernements de la Petite Entente n'entreprendront rien de contraire aux intérêts communs de tous les Alliés et resteront en accord avec les Grandes Puissances.

D'autre part, le Président du Conseil hongrois¹ a déclaré aux Commissaires alliés²:

1° — que le Gouvernement hongrois se remettait entre les mains des Grandes Puissances et ne ferait rien pour s'opposer à une invasion éventuelle de la Petite Entente;

2° — qu'il proclamait l'exclusion du trône de tous les membres de la famille des Habsbourg;

3° — que cette déclaration qu'il confirmerait par écrit, sera sanctionnée par l'Assemblée Nationale dans un délai d'une semaine, à partir du 1er novembre.

La Conférence a décidé de prendre acte de la soumission du Gouvernement hongrois, de la proclamation de la déchéance, en en réclamant la confirmation immédiate par écrit et en spécifiant que l'assemblée devrait la sanctionner avant le 7 novembre. Les Commissaires alliés sont chargés de veiller à la stricte exécution de cette décision.

La Conférence a communiqué cette décision à M. Benès, en lui exprimant sa satisfaction pour la déférence qu'il marque envers les Gouvernements alliés, mais en insistant pour que, dans ces conditions, il démobilise. Le Général Weygand estime qu'il peut commencer la démobilisation, car il faudra une huitaine de jours pour qu'elle s'accomplisse et d'ici là le délai imparti à la Hongrie sera expiré. En ce qui concerne les frais de mobilisation, la Conférence n'a pu trouver de base juridique pour en accorder le remboursement et a fait remarquer à M. Benès que, de toute façon, il devrait prendre rang après les créances en résultant du traité et dont s'occupe la Commission des Réparations.

Une démarche va être effectuée à Lisbonne pour demander au Gouvernement portugais de prendre à Madère l'ex-empereur Charles qui sera autorisé à garder auprès de lui sa femme et ses enfants, lui seul étant soumis à une surveillance assurée par la police locale.

Des instructions vont être envoyées à la Commission de délimitation de Haute Silésie pour la prier de faire coïncider la marche de ses travaux avec celle des conventions économiques et de commencer avant tout par jalonner la frontière, de manière à faciliter la négociation économique.

Enfin, deux démarches sont faites auprès des Gouvernements serbe et albanais pour les inviter réciproquement à s'abstenir de mesures militaires l'un envers l'autre.

¹ I. Bethlen.

² M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

Lord Curzon nous fait remercier de l'empressement avec lequel nous lui avons donné satisfaction à propos de la lettre adressée par M. Bloch au Gouvernement de la République irlandaise.

La Conférence de Porto-Rosa s'est réunie samedi dernier; ces débats ont lieu en français sous la présidence du baron Avezzana, italien.

Le Gouvernement d'Angora semble avoir obtenu du Gouvernement soviétique d'Arménie la renonciation à tout droit sur les territoires situés au sud de la frontière actuelle.

Lord Curzon a dit à M. de Saint Aulaire que M. Gounaris se montre moins réfractaire à l'idée de médiation; il croit que la médiation sera finalement acceptée à Athènes dans les conditions qu'il avait proposées en juin à Paris. Il a déclaré très nettement à M. Gounaris que la paix en Orient est aussi fortement désirée à Londres qu'à Paris et que le Gouvernement grec ne devait pas spéculer sur les divergences des Alliés; il l'a averti qu'il devrait s'attendre à des propositions comportant non seulement des sacrifices en Asie Mineure, mais aussi, sans doute, une rectification de frontière en Thrace. Il a constaté que vos déclarations au Premier Ministre grec¹ ont produit sur lui la plus salutaire impression.

Le Haut Commissaire américain à Constantinople a demandé au général Pellé s'il ne pensait pas que la paix greco-turque serait réglée à Washington: il lui a exposé qu'il serait illogique de tenir une conférence sur le désarmement sans rétablir la paix sur le seul point du globe où la guerre mondiale sévise encore, et que les États Unis ne pouvaient se désintéresser de la question des Détroits.

Le Consul italien Tuozi est arrivé à Angora pour y faire reconnaître les avantages économiques consentis à l'Italie par l'accord tripartite ou obtenir d'équitables compensations.

M. Jusserand confirme les renseignements donnés par la presse sur l'accueil fait au Maréchal Foch. Il est inexact que le Président Wilson ait refusé de recevoir le maréchal; il gardait le lit lorsque le maréchal a déposé sa carte.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 83-88.

¹ Gounaris.

M. CHARLES-ROUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 489.

Rome, 3 novembre 1921.

Monsieur le Président du Conseil,

J'ai eu l'occasion de voir le Marquis della Torretta trois fois, depuis le début de la nouvelle crise hongroise. Chaque fois, il en a parlé sans se faire prier, avec une bonne grâce et une confiance, dont je ne peux que lui être reconnaissant. Je n'en ai pas eu moins de peine à me rendre compte de ce qu'il pensait et à compléter ses paroles sur les rares points où, comme c'était son droit, il n'exprimait pas toute sa pensée.

Dès notre première conversation, le 23 octobre, il m'a confié qu'à Venise il s'était entretenu avec le Comte Bethlen et le Comte Banffy de la question dynastique en Hongrie. Ces messieurs lui avaient assuré, m'a-t-il dit, qu'ils étaient hostiles à la restauration de Charles IV et qu'ils sauraient s'y opposer et l'ex-Roi faisait une nouvelle tentative pour reconquérir son trône.

À la vérité, nous n'avions pas besoin qu'il nous le dit pour être sûre que, pendant leur commun séjour à Venise, le Ministre des Affaires étrangères d'Italie n'avait pas parlé aux Ministres hongrois que du Burgenland. Les Gouvernements de la Grande Entente avaient été, peu de temps auparavant, en pourparlers entre eux pour faire recevoir Charles IV en Espagne, et le Marquis della Torretta m'avait lui-même signalé alors l'intérêt que les Gouvernements de la Petite Entente attachaient à éloigner le souverain déchu de ses anciens États, dans la crainte qu'il ne renouvelât sa tentative, s'il continuait à résider en Suisse. Il était naturel que, rencontrant les membres dirigeants du Cabinet de Buda-Pesth, le Ministre italien fit allusion avec eux à une éventualité dont il savait qu'on se préoccupait à Prague, Belgrade et Bucarest. Je n'en trouvai pas moins intéressant d'en avoir la confirmation de sa bouche et me demandai dès lors si, à Venise, il s'en était tenu à recueillir de ses interlocuteurs hongrois l'assurance que ceux-ci ne se prêteraient pas à une restauration de Charles IV.

Une autre affaire m'ayant amené chez lui le lendemain, je le trouvai relativement confiant dans la fermeté du Gouvernement de Buda-Pesth et dans l'heureuse issue de la lutte qui se livrait, ou de la partie qui se jouait entre Carlistes et partisans du Régent Horthy, encore en présence à ce moment-là. Il ne me cacha pas cependant ses préoccupations d'une intervention armée de la Petite Entente et des conséquences qui pourraient en résulter pour la Hongrie. Il fit allusion aussi aux garanties à prendre pour que cette aventure ne pût se renouveler à l'avenir, laissant voir qu'il s'attendait à ce que la Petite Entente eût bien en suggérer qui dépasseraient le but, et, en tout cas, excéderaient ses propres désirs. Il me parut souhaiter vivement que la crise fût résolue par le Gouvernement Hongrois lui-même, pour éviter qu'elle le fût par les voisins de la Hongrie. J'eue l'impression qu'en son for intérieur il trouvait la Petite Entente un peu encombrante

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Prague, à Budapest, à Bucarest, à Belgrade, à Vienne.

et eût préféré, dans la circonstance, qu'elle n'eût jamais vu le jour. La crise actuelle avait donc élargi, entre ce groupe et l'Italie, la fissure que la médiation de Venise avait déjà creusée dans leur solidarité primitive.

Au cours de cette conversation, le Marquis della Torretta me toucha encore deux mots, incidemment, des vues échangées à Venise entre les Hongrois et lui, sur la question dynastique, pour me dire que, jusqu'à présent, le Comte Bethlen et le Comte Banffy lui tenaient parole, puisque leur Gouvernement observait une attitude correcte et s'opposait par la force à l'entreprise carliste.

Les jours suivants, les propos que me tint le Ministre de Tchéco-Slovaquie¹ me prouvèrent que ce diplomate était extrêmement en garde contre les dispositions du Gouvernement Italien. Ni le communiqué officiel dans lequel ce Gouvernement avait défini son attitude, ni le langage du Ministre des Affaires étrangères n'avaient donné l'impression au représentant tchéco-slovaque qu'il y eût concordance de vue entre le Cabinet de Rome et la Petite Entente sur l'interprétation du *casus belli* posé dans les traités qui les lient entre eux, ni même sur le fond de la question dynastique en Hongrie. Sans doute, quand on le mettait au pied du mur, le Marquis della Torretta ne contestait-il pas qu'il y eût lieu d'exclure du trône de Buda-Pesth tous les princes de la Maison de Habsbourg, puisque c'était inscrit dans le traité de 1919², et dans les conventions intervenues entre son Gouvernement et ceux de Belgrade³ et de Prague⁴. Mais, quand on le pressait de demander ce qu'il était engagé à exiger, il paraissait chercher des échappatoires, se lançait dans des *distinguo* et distinguait effectivement entre la déchéance de Charles IV, d'ores et déjà réclamée par la Grande Entente, et l'exclusion des autres membres de la famille impériale et royale: cette exclusion-là, il ne la remettait pas en question, la voulait „en principe”, mais croyait qu'il devait la poursuivre par la méthode de discussion avec la Hongrie. Les impressions du Ministre Tchéco-Slovaque confirmaient l'aggravation, — sous l'influence de la nouvelle crise hongroise, — de cette divergence et de cette mutuelle défiance que nos Ministres à Prague⁵ et Vienne⁶ avaient déjà observées entre la Petite Entente et l'Italie, à l'occasion du conflit austro-hongrois. Comme il est vraisemblable que les représentants de la Petite Entente à Rome ont fait part de leurs impressions à Prague, Belgrade et Bucarest, il est vraisemblable aussi qu'elles ont été partagées par leurs Gouvernements respectifs, et qu'il en subsistera quelque chose, même si la fin de la crise amène l'Italie à les soutenir. En tout cas, leurs représentants ici ont tous eu et garderont

¹ Le Dr. Kybal.

² Il s'agit du traité de Saint-Germain, signé entre les Grandes Puissances et l'Autriche le 10 septembre 1919.

³ Il s'agit du traité secret de Rapallo, signé entre l'Italie et la Yougoslavie le 12 novembre 1920 — voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 182.

⁴ Suite à la correspondance échangée entre Beneš et Sforza, la clause de l'accord de Rapallo, stipulant que les signataires devaient empêcher la restauration de la maison Habsbourg, s'appliqua également à la Tchécoslovaquie.

⁵ F. Couget.

⁶ P. Lefèvre-Pontalis.

le sentiment que l'Italie les retenait, par esprit de ménagement envers la Hongrie et par tiédeur d'antipathie contre les Habsbourg, contre qui s'était pourtant fait naguère leur accord.

Je ne peux pas dire que mes impressions aient différé sensiblement de celles du Ministre de Tchéco-Slovaquie, à la suite de la conversation que j'ai eue, le 29 octobre, avec le Marquis della Torretta. La franchise même dont celui-ci a fait preuve à mon égard a rendu ses explications plus instructives pour moi. Je ne rappellerai ici que pour mémoire l'interprétation très claire qu'il m'a donnée du *casus belli* prévu par les accords de l'Italie avec Belgrade et Prague, et la critique en règle à laquelle il s'est livré de toutes les demandes élevées dans l'ultimatum rentré de la Petite Entente. J'en arrive tout de suite à ce qu'il m'a dit de la question sur laquelle les exigences de ce groupe étaient pour lui de plus difficiles à éluder: la question dynastique. Ce jour-là, il a été plus explicite sur ce qui s'était passé, à Venise, entre lui et M.M. Bethlen et Banffy; et il résulte en somme de ses confidences qu'il avait eu avec eux ce qu'on appelle un échange de vues. Les Ministres hongrois lui avaient fait part de la procédure à laquelle ils comptaient recourir pour écarter Charles IV du trône, si l'ancien souverain insistait pour exercer ses droits royaux: lui demander son abdication, et, au cas où il la refuserait, faire proclamer sa déchéance par la Diète. L'abdication obtenue ou la déchéance proclamée, le Gouvernement du Régent Horthy [Horthy] souhaitait de pouvoir s'en tenir là pour quelques temps, un an ou deux. Il avait besoin de ce délai pour dégager une solution quelconque des tendances contradictoires entre lesquelles les partis se divisaient actuellement en Hongrie. Passé ce délai, on verrait.

Le Marquis della Torretta ne m'a pas confié ce qu'il avait répondu à M.M. Bethlen et Banffy à Venise. Tout ce qu'il m'a dit est qu'il les avait alors encouragés à résister à une nouvelle tentative de l'ex-Roi, et aussi que, sans leur exprimer d'opinion sur le régime avenir de la Hongrie, ni la personne du futur souverain, il s'était défendu de vouloir arrêter des projets à plus d'un an ou deux d'échéance. Mais de ce qu'il m'avait rapporté ce jour-là, résultait déjà que son échange de vue avec les Hongrois sur la question dynastique avait été plus loin qu'il ne l'avait donné à entendre la première fois. De son propre aveu, il avait laissé voir que, Charles IV exclu du trône, il attendrait sans impatience un ou deux ans, avant que fût précisée davantage la dévolution du pouvoir souverain en Hongrie. Cela me parut ressembler de fort près sinon à une entente entre lui et eux pour s'en tenir à écarter l'ex-Roi et différer la suite *sine die*, au moins à l'approbation par lui d'une telle procédure, si elle ne rencontrait pas d'obstacle par ailleurs.

Quant à ce que j'appelle „la suite”, c'est-à-dire à la succession du monarque indésirable, à l'aptitude de ses oncles et cousins à lui succéder, y avait-il été fait quelque allusion à Venise? Le Marquis della Torretta ne me l'a pas dit. Mais si je n'ai aucune raison de le soupçonner de m'avoir caché quelque chose, je n'ai aucune raison non plus de le croire tenu à tout me dire. Je ne me prononce donc pas. La seule chose qui me paraisse certaine, c'est qu'il n'avait pas cru devoir déclarer à M.M. Bethlen et Banffy qu'il attendît d'eux l'exclusion immédiate ou ultérieure des collatéraux de Charles IV, parce que, s'il leur avait fait cette déclaration, il se fût empressé de me le confier avec le reste.

D'ailleurs, notre conversation ayant continué après ses confidences rétrospectives sur l'entrevue de Venise, le Marquis della Torretta a encore prononcé quelques paroles qui ont laissé percer davantage ses dispositions à ce moment-là. Quant je lui ai demandé s'il ne craignait pas d'être fort en peine de gagner du temps, au cas où la Petite Entente lui ferait observer que la déchéance de Charles IV et celle de la Maison de Habsbourg n'étaient pas la même chose, il ne l'a pas contesté. Mais, après avoir remarqué que la Hongrie était monarchiste, que certains Archiducs y possédaient des partisans, que les Ministres du Régent Horthy excluaient déjà l'ex-Roi et sa descendance directe, il a insisté sur l'idée, du reste très juste, que le Gouvernement Hongrois s'étant montré correct, avait droit à des ménagements. Dans cette partie de l'entretien, il m'a donné l'impression de se soucier personnellement très médiocrement de l'exclusion des membres collatéraux de la famille de l'ex-Roi. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il entrevit l'avènement, dans un ou deux ans, d'un Archiduc quelconque, tel que le jeune prince venu à Rome l'année dernière, ni qu'y renoncer dût être pour lui la carte forcée. Mais manifestement l'hypothèse ne l'en effrayait nullement et les inconvénients, — si tant est qu'elle en eût à ses yeux, — n'étaient pas selon lui à mettre en balance avec ceux d'une violence faite à la Hongrie.

Depuis lors, le Marquis della Torretta a, d'après ce que m'a communiqué le Département, fait avertir M. Bénès qu'il approuvait toutes les demandes de la Petite Entente et les soutiendrait auprès des Alliés. Il s'est, par l'intermédiaire du Comte Bonin, associé au vote de la Conférence des Ambassadeurs, réclamant la déchéance de tous les Habsbourg. On voit par ce qui précède que, ce faisant, il est revenu de loin. Car il avait commencé par n'approuver aucune des requêtes de la Petite Entente, et, pour la déchéance même des oncles et cousins de l'ex-Roi, il n'était pas, comme on dit, très chaud.

Sans doute, s'il a changé d'attitude, sinon de sentiment intime, c'est qu'il a craint une intervention de la Petite Entente et a vu un intérêt supérieur à la désarmer par des concessions. C'est probablement aussi parce qu'il a senti que les rapports de l'Italie avec elle, notamment avec la Tchéco-Slovaquie, déjà compromis par sa médiation de Venise, pâtiraient gravement d'une nouvelle déception. L'exemple prouve que la Petite Entente, malgré la défiance et la rivalité mutuelles qui ont surgi entre elle et l'Italie, conserve encore à Rome cette influence que j'ai souvent signalée. Et cela s'explique très bien. Car, s'il venait à être flagrant, manifeste que c'en fût fait de la bonne harmonie entre elle et le Gouvernement Italien, celui-ci se le verrait reprocher comme une faute, comme une maladresse, par une partie non négligeable de l'opinion publique et de la presse. Il a à en tenir compte.

Lui sera-t-il au gré, à Prague, Belgrade et Bucarest, de ses concessions aux vues de la Petite Entente? Ou bien y gardera-t-on l'impression que la politique de ce groupe et celle du Gouvernement Italien ne se concilient pas sans peine, que les dispositions envers la Hongrie diffèrent sensiblement de part et d'autre, qu'il existe entre eux une concurrence latente en Europe centrale? L'avenir nous le dira.

La question n'est pas sans intérêt pour nous. Car, chaque fois que l'Italie sera en délicatesse avec la Petite Entente, sa tactique consistera à s'abriter derrière la Grande, à faire endosser par la Conférence des Ambassadeurs la responsabilité de l'action modératrice qu'elle n'aura pas été la dernière à souhaiter, enfin à diluer dans l'anonymat de l'alliance occidentale les susceptibilités et les rancunes qu'elle pourra craindre d'éveiller en Tchéco-Slovaquie, Yougo-Slavie et Roumanie. Il y a là un jeu contre lequel nous

devons être en garde. J'ai craint un moment qu'elle s'y livrât cette fois-ci. L'occasion peut s'en représenter. Or, il ne nous siérait pas, semble-t-il, que l'Italie nous compromît le moins du monde auprès de petits pays dont l'union commence à faire la force, qui paraissent devoir s'adjoindre la Pologne, et qui ont à nos yeux le mérite de tenir à l'état de choses créé par les traités de 1919.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma respectueuse considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 93-97.

506

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 537.

Paris, 3 novembre 1921.

Réponse à votre télégramme N° 318².

La question de la présence d'officiers français dans les rangs de l'armée tchéco-slovaque ne se pose pas, puisque l'éventualité d'une occupation militaire de la Hongrie par la Tchéco-Slovaquie est écartée du fait de la soumission du Gouvernement hongrois et de la déférence de M. Benès aux décisions de la Conférence. Toutefois, si l'occupation avait eu lieu, il n'est pas douteux qu'en vertu de leur contrat, les officiers français qui ont un commandement dans l'armée tchéco-slovaque seraient entrés avec elle en Hongrie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 82.

507

NOTE SUR LA VISITE DE M. PRAZNOVSZKY, CHARGÉ D'AFFAIRES
DE HONGRIE À PARIS, CHEZ M. LAROCHE, SOUS-DIRECTEUR D'EUROPE
À LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES

N. Sans N°

Paris, 4 novembre 1921.

Le Chargé d'Affaires de Hongrie est venu protester, le 4 novembre au soir, auprès de la Direction Politique, contre le fait que malgré les assurances données par la Conférence, les Tchéco-Slovaques ne démobilisaient pas et que leur attitude donnait des inquiétudes à Budapest.

¹ Le télégramme a été communiqué aux représentants diplomatiques de France à Prague (N° 592), à Rome (N° 3290), à Londres (N° 3652).

² Document non reproduit.

M. Laroche l'a mis en garde contre les informations tendancieuses du représentant hongrois à Prague¹ et en a profité pour rectifier ces informations, en ce qui concerne la prétendue remise d'un ultimatum tchéco-slovaque. Le Directeur-adjoint a ajouté que la Conférence avait la certitude que les Tchèques n'engageraient aucune action militaire sans son assentiment et qu'ils préparaient leur démobilisation; mais il a fait observer qu'on ne pouvait guère croire que le Gouvernement tchéco-slovaque démobiliserait complètement avant que la question de l'exclusion du trône des Habsbourg fût réglée. M. Laroche a donné connaissance au Chargé d'Affaires de Hongrie du sens du télégramme adressé le matin même, par la Conférence des Ambassadeurs, aux Commissaires alliés à Pest². Le Chargé d'Affaires de Hongrie a déclaré que la loi était déjà votée et qu'il était impossible d'en changer le texte; que la question de l'inéligibilité des Habsbourg ne pourrait être réglée que lorsqu'on voterait les constitutionnelles relatives à l'élection du Roi.

M. Laroche a déclaré que c'était là un prétexte inadmissible, que la question devait être réglée immédiatement. Le représentant hongrois a allégué qu'elle ne pourrait l'être dans le délai voulu parce que la Commission des Affaires Étrangères devrait se réunir à nouveau etc... M. Laroche a répliqué que ce n'était que des défaïtes, que dans un cas aussi grave et urgent, la Commission pourrait prendre une décision et présenter son rapport aux Chambres en quelques heures. Le représentant hongrois protesta en disant que c'était d'ailleurs là une intervention dans les affaires intérieures de la Hongrie et une exigence nouvelle. M. Laroche a rappelé la déclaration du 4 février 1920³ aux termes de laquelle la question des Habsbourg dépassait de beaucoup la politique intérieure hongroise et prenait un caractère international. Se basant sur cette déclaration et sur celle du 2 avril 1921⁴, il a fait observer que la Conférence ne formulait aucune demande nouvelle, puisque l'exclusion de tous les Habsbourg du trône de Hongrie était spécifiée dans ces deux déclarations. La Hongrie devait donc donner satisfaction immédiatement aux Gouvernements alliés et, par contre, si elle le faisait, elle pouvait être assurée que non seulement son territoire sera respecté, mais que les Gouvernements voisins n'auraient plus aucun motif de surseoir à leur démobilisation.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 109-109bis.

¹ L. Tahy.

² M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

³ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

M. DUBAIL, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 110.

*Lisbonne, 4 novembre 1921, 18h.
(Reçu: 4 novembre, 20h. 15.)*

Je viens de faire avec les Ministres d'Angleterre et d'Italie la démarche prescrite par le télégramme 123¹.

Bien que le nouveau Cabinet ne soit pas encore intronisé, le Ministre qui conserve son portefeuille a cru pouvoir nous assurer à titre officieux, que le Portugal serait heureux et fier de donner à ses grands Alliés cette nouvelle preuve d'amitié. Il répondra officiellement demain, quand il sera confirmé dans ses fonctions, à la note collective que nous lui avons laissée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 100.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE²

T. N° 3

Paris, 4 novembre 1921, 22h. 30.

Je tiens du représentant français à Prague⁴ que, contrairement aux informations émanant de source hongroise, le Gouvernement tchécoslovaque n'a jamais adressé d'ultimatum à la Hongrie. Si l'on a pu croire un moment qu'il en avait été autrement, cela est dû à une information erronée du Ministre de Hongrie à Prague⁵. Ce dernier, en effet, après une entrevue avec M. Benès, a déclaré aux Ministres alliés que les troupes tchécoslovaques franchiraient la frontière le 2 novembre si les quatre points de M. Benès n'étaient pas acceptés par le Gouvernement hongrois. Il a adressé, d'autre part, des informations analogues à son Gouvernement qui s'en est ému, ou a affecté de s'en émouvoir et en a fait état auprès des Commissaires alliés.

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 498.

² Le télégramme a été communiqué à Budapest (N° 541-542), à Bucarest (N° 674-675), à Belgrade (N° 770-771), et par courrier à Varsovie (N° 1453), à Vienne (N° 719), à Rome (N° 3294-95), à Londres (N° 3656-57).

³ Voir la note précédente.

⁴ F. Couget.

⁵ L. Tahy.

Or, il résulte des déclarations ultérieures de M. Benès qu'en soumettant ces quatre points au représentant hongrois, il s'était borné à demander une réponse avant le 2 novembre.

D'ailleurs, la Délégation tchécoslovaque à Paris vient de confirmer officiellement ces déclarations.

Le Gouvernement hongrois a donc profité d'une confusion ou d'une exagération voulues pour indisposer les Gouvernements alliés contre la Tchécoslovaquie.

Le Ministre de Hongrie à Prague, convoqué par M. Benès, a d'ailleurs reconnu explicitement avoir représenté à Budapest d'une manière inexacte l'attitude du Gouvernement tchécoslovaque.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 196-197.

510

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 321.

*Budapest, 4 novembre 1921. 19h.
(Reçu: 5 novembre, 13h. 50.)*

Réponse à votre télégramme 528².

En se reportant à mes lettres 275³, 277⁴ et 278⁵ du dernier courrier, V. E. voudra bien certainement se rendre compte de toute l'énergie avec laquelle mes collègues⁶ et moi, avons agi d'un commun accord sur le gouvernement hongrois qui, loin de nous impressionner, s'est conduit, au contraire, en conformité de toutes nos suggestions.

Dans l'espèce présente, le Gouvernement hongrois ne cède évidemment qu'à la contrainte, mais, sous cette réserve, il a exécuté jusqu'à présent toutes les obligations que les représentants alliés lui ont imposées, comme le reconnaît d'ailleurs la Conférence des Ambassadeurs après nous-mêmes.

Je dois, enfin, à la vérité, de dire que M. Hohler et le Prince Castagneto n'ont jamais cessé de me soutenir d'une manière digne de tous éloges. La loi concernant (la) déchéance des Habsbourg est en discussion et sera certainement votée (demain) ou lundi, malgré un grand discours du Comte Apponyi, qui a quitté la salle aujourd'hui en guise de protestation avec de nombreux députés.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Prague, à Vienne, à Bucarest, à Belgrade.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 497.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 470.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 486.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 493.

⁶ Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

Je télégraphierai à V. E. le texte très court de la loi dès qu'elle aura été votée.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 99.

511

LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES ALLIÉS À BUDAPEST¹ À LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS²

T. N° 322-323. Extrême urgence. *Budapest, 5 novembre 1921, 12h. 10, 12h. 30.
(Reçu: 5 novembre, 17h. 15, 19h. 50 par T.S.F.)*

Pour Conférence des Ambassadeurs de la part représentants diplomatiques alliés.

„Le chargé d'affaires tchèque³ a fait part avant hier soir au Ministre des Affaires Étrangères⁴ du désir de M. Benès d'obtenir que dans le texte de la loi relative à la déchéance des Habsbourg, il soit stipulé qu'aucun prince de Habsbourg ne pourra jamais être élu conformément au principe de (royauté) électorale formulé dans la loi pour remplacer la Pragmatique Sanction abolie.

Bien que cette demande tchèque se produise bien tard — car, la loi est en discussion et bien qu'il y ait (également) quelque danger en insistant trop, de placer le Cabinet dans une situation parlementaire inextricable, nous avons cru devoir appeler très fortement l'attention du Gouvernement hongrois sur le désir de M. Benès et lui suggérer de provoquer un amendement de nature à y satisfaire.

Dans le cas probable où le Président du Conseil⁵ estimerait impossible de suivre notre suggestion pour ne pas être renversé, il est convenu que le Gouvernement (hongrois) en nous communiquant (officiellement) le texte de la loi nous donne(ra) une déclaration écrite aux termes de laquelle tous les princes de Habsbourg seront (de) toute manière exclus du trône de Hongrie selon la volonté des grandes puissances. Le Gouvernement hongrois va en outre préparer, dans quelque temps une loi pénale édictant des poursuites contre les personnes se livrant (à une) propagande quelconque en faveur de tout candidat au trône.

Nous espérons que, dans ces conditions, M. Benès aura toute satisfaction."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 116-117.

¹ M. Fouchet, Th. B. Hohler et la prince Castagneto.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Belgrade, à Prague, à Bucarest, à Washington.

³ K. Feistmantel.

⁴ M. Bánffy.

⁵ I. Bethlen.

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 334-335.

Bucarest, 5 novembre 1921, s. h.

(Reçu: 6 novembre, 9h. 40, 5 novembre, 17h. 30.)

D'après des informations reçues de Budapest, le texte (de la) (motion) (qui sera) soumise au (Parlement) hongrois au sujet des Habsbourg se (mot passé)² (à) (déclarer) rompus les liens rattachant l'(ex)(Empereur) à la Hongrie (et à) proclamer que la nation a (1 gr. fx)³ (son) libre droit (d'')(élection).

M. Take Jonesco [Ionesco] estime que ce texte est (tout à fait) (insuffisant) et qu'il (mot passé)⁴ indispensable de faire (préciser) que ce droit d'(élection) ne (saurait) s'étendre aux Habsbourg.

D'accord avec les Ministres de Serbie et de Tchéco-Slovaquie⁵, il a envoyé hier soir dans ce sens à ses représentants auprès des grandes Puissances un télégramme en clair, (dont) (vous) aurez eu (connaissance) pour demander (à ce que) (1 gr. fx)⁶ soit trouvé qui fasse de l'(exclusion) des Habsbourg (un) article de la nouvelle Charte constitutionnelle de l'(Europe).

M. Take Jonesco insiste sur ce que ses alliés de la Petite Entente ne démobiliseront pas entièrement tant que satisfaction (complète) ne leur sera pas donnée.

Mon collègue de Tchéco-Slovaquie (1 gr. faux)⁷ m'a paru témoigner d'une réelle excitation.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 114-115.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Vienne, à Washington, à Prague, à Belgrade, à Varsovie.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ F. Veverka.

⁶ Lacune de déchiffrement.

⁷ Lacune de déchiffrement.

513

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 196.

Prague, 5 novembre 1921, 11h.

(Reçu: 5 novembre, 14h. 15.)

Mes collègues² et moi avons fait aujourd'hui (la) démarche prévue par vos télégrammes N°³ 582³ et 585⁴.

M. Bénès nous a déclaré qu'en présence de l'imprécision du projet de loi hongrois, il attachait une importance particulière à la communication de la Conférence des Ambassadeurs aux représentants alliés à Budapesth⁵, qui lui donnait tous apaisements.

Il nous a renouvelé l'expression de sa satisfaction d'être en complet accord avec les puissances, sans insister sur ces regrets de ce que sa demande de dédommagement ait été repoussée.

(En ce qui concerne) la démobilisation, M. Bénès nous a déclaré que le décret la prescrivant était prêt et que sa publication n'était retardée que (pour une) raison technique, la nécessité de laisser fonctionner jusqu'au bout la machine en mouvement avant de la mettre en marche arrière. Il s'arrangera pour que l'adoption de la loi de déchéance en Hongrie soit au moins immédiatement suivie de mesures publiques concernant la démobilisation qui est, de toutes façons, imminente.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 126.

514

M. HERMITTE À M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE

T. N° 596.

Paris, 5 novembre 1921, 15h. 15.

Prière bien vouloir faire tenir à M. Bénès le télégramme personnel suivant de M. Jules Cambon:

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Belgrade, à Vienne, à Budapest, à Bucarest, à Rome, à Londres, à Berlin.

² Sir G. Clerk et A. Ch. Bordonaro.

³ Document non reproduit.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 499.

⁵ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

„La Conférence des Ambassadeurs insiste auprès du Gouvernement hongrois pour écarter toute équivoque dans la loi concernant la déchéance des Habsbourg. Vous trouverez dans cette décision, j'en suis assuré, un appui pour la politique de paix que nous poursuivons tous.

Votre dévoué
Jules Cambon.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 128.

515

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N^{os} 324-326.

*Budapest, 5 novembre 1921, 17h. 30, 20h.
(Reçu: 6 novembre, 18h. 30, 21h. 15.)*

Pour la Conférence des Ambassadeurs, (de la part des) représentants diplomatiques alliés².

Réponse à votre télégramme 539³.

Ainsi qu'en témoigne notre démarche d'hier auprès du Ministre des Affaires étrangères⁴, voir mes télégrammes 322 et 23⁵ (1 gr. fx)⁶ prévu les dernières instructions de la Conférence des Ambassadeurs concernant l'adjonction d'un article à la loi qui proclame la déchéance des Habsbourg. Nous venons d'attirer de nouveau, de la (manière) la plus catégorique, toute l'attention du gouvernement hongrois sur la nécessité de cette adjonction aux yeux de la Conférence des Ambassadeurs. (En raison de) (la) grande responsabilité qui nous (incombe), nous avons toutefois pour devoir d'exposer sans réticence à nos gouvernements la situation (telle qu')elle se présente aujourd'hui à Budapest:

1° — Le Gouvernement hongrois a estimé que, par suite de l'abolition de la Pragmatique Sanction, et, par conséquent, de la déchéance de tous les Habsbourg du trône de (Hongrie), il (était) obligé de (revenir) au principe de (libre) élection pratiqué avant l'année 1526 et de le formuler dans la loi.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Belgrade, à Prague, à Bucarest, à Washington.

² M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

³ Document non reproduit.

⁴ M. Bánffy.

⁵ Documents reproduits ci-dessus sous le N^o 511.

⁶ Lacune de déchiffrement.

2° — Le Gouvernement hongrois n'a pas cru utile de spécifier à cette occasion que les Habsbourg ne seraient pas (éligibles), d'abord parce que la Conférence des Ambassadeurs s'est bornée à demander la *déchéance* de la dynastie ensuite parce que cette déchéance souligne évidemment la volonté des grandes Puissances d'empêcher toute restauration des Habsbourg conformément aux décisions précédentes de la Conférence des Ambassadeurs et que, dans ces conditions, (le Gouvernement) hongrois ne peut songer, en aucune façon, à préparer l'élection d'un prince de Habsbourg.

3° — La preuve en est que, lorsqu'il nous communiquera officiellement le texte de la loi, le Gouvernement hongrois s'est engagé à nous (faire) par écrit une déclaration formelle dans ce sens. Or, nous devons à la vérité de dire que cette déclaration, de portée internationale, sera (seule) valable aux yeux des Hongrois. En effet, la législation traditionnelle de ce pays (a) toujours proclamé inopérante, de la part du Parlement, la déchéance de toute monarchie et il y a même dans l'histoire, en 1710¹ et en 1848², (mots passés)³ où les souverains ainsi déposés ont ensuite régné sans qu'aucune mesure législative nouvelle ait été reconnue nécessaire pour les rétablir dans leurs droits imprescriptibles. Il en résulte que la loi (actuelle) est une simple satisfaction donnée (au) Gouvernement tchèque et que seule compte (la) (volonté), *d'ailleurs absolument certaine* du Gouvernement hongrois, de se (conformer) à la volonté des grandes Puissances d'exclure tous les Habsbourg du trône. Au surplus, une loi peut toujours être défaire par une autre loi.

Dans le cas où la Conférence des Ambassadeurs ferait état de cet argument même pour exiger d'autant plus fortement insertion (d'un) article supplémentaire, (les) représentants des principaux Alliés se permettent de faire observer qu'une (proposition) semblable (du) Gouvernement hongrois, en pleine discussion, risque d'entraîner (la) chute du Cabinet et le rejet de la loi, l'exaspération nationale étant arrivée à son comble, (et la) conséquence immédiate en sera l'invasion de la Hongrie.

Il s'agit donc, en réalité, de savoir si cette invasion (serait) un avantage ou un malheur dans l'état actuel de l'Europe centrale, (après) (tant d')efforts pour y ramener le calme, et en outre si elle était (sic) conforme à la justice (après) les gages les plus évidents du soumission donnée, ces derniers jours, (par le) Gouvernement hongrois. C'est seulement à la Conférence des Ambassadeurs qu'il appartient d'en décider, les représentants alliés ayant fait tout (leur) devoir non seulement pour renseigner complètement leurs (Gouvernements) sur une situation grosse en conséquences, mais encore auprès du Gouvernement hongrois sur lequel ils ont exercé toute la pression humainement possible dans des circonstances politiques et morales exceptionnellement dramatiques.

Il est enfin probable que la loi sera votée aujourd'hui même.

La loi concernant la déchéance des Habsbourg a été votée aujourd'hui en seconde lecture. La troisième, qui n'est qu'une formalité, aura lieu lundi.

¹ En 1707, en réalité. Voir à ce sujet la note N° 2 du document reproduit ci-dessus sous le N° 486.

² En 1849, en réalité. Voir à ce sujet la note N° 4 du document reproduit ci-dessus sous le N° 486.

³ Lacune de déchiffrement.

Le Président du Conseil¹ vient de me convoquer avec mes collègues. (Il nous a) dit, en présence du Ministre des Affaires Étrangères, que demain (matin) nous recevrons communication de la déclaration aux termes de laquelle le Gouvernement hongrois certifiera, en application de la nouvelle loi, sa volonté d'exclure du trône de Hongrie tout prince de Habsbourg, conformément à la décision maintes fois répétée des Grandes Puissances.

Ainsi que le sait V. E. par mon télégramme 323, une loi pénale va être, en outre, préparée aussitôt comme gage supplémentaire de la soumission de la Hongrie dans la question des Habsbourg.

Je fais des vœux sincères pour que, dans ces conditions, le Gouvernement de Prague se montre satisfait et que le Gouvernement de la République, (complètement) éclairé par mes télégrammes 324 et 325² adressés à la Conférence des Ambassadeurs au nom des représentants alliés, veuille bien l'encourager dans cette voie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 118-123.

516

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES³

T. N° 327-329. Urgent.

*Budapest, 6 novembre 1921, 21h. 50.
(Reçu: 7 novembre, 3h.)*

Pour la Conférence des (Ambassadeurs) de la part des représentants diplomatiques alliés⁴:

En nous référant à notre télégramme du 5 novembre⁵ nous avons l'honneur (de faire) connaître à la Conférence que, conformément à sa promesse, le Gouvernement hongrois vient de nous communiquer officiellement le texte de la loi⁶ votée hier en deuxième lecture concernant la déchéance des Habsbourg. La lettre du Ministre des Affaires Étrangères⁷ contient à cette occasion la déclaration suivante:

¹ I. Bethlen.

² La première partie de ce document.

³ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Vienne, à Belgrade, à Prague, à Bucarest, à Washington.

⁴ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 515.

⁶ Voir l'Annexe du document.

⁷ M. Bánffy.

„Le Gouvernement hongrois déclare prendre l'obligation de suivre la décision de la Conférence des Ambassadeurs des (4) (février) 1920¹ et 3 avril 1921² interdisant la restauration des Habsbourg. Il déclare (de plus) que, avant d'entamer la solution de la question de l'élection du Roi futur, il s'entendra préalablement avec les grandes Puissances représentées à la Conférence des Ambassadeurs et ne procédera pas sans leur consentement.

Pour assurer plus effectivement (les) intentions de la loi (et) sauvegarder la responsabilité du Gouvernement, le Gouvernement hongrois se propose de faire passer une loi lui fournissant, en dehors des dispositions pénales déjà actuellement en vigueur, d'autres sanctions pénales pour combattre efficacement toute tentative (ou) propagande faite en faveur des Habsbourg ou de quiconque dont la candidature ne serait pas posée conformément aux dispositions susmentionnées.”

Nous émettons le vœu que la déclaration précitée du Gouvernement hongrois soit estimée suffisante par la Conférence des Ambassadeurs pour donner satisfaction au Gouvernement tchèque. Il nous paraît, en effet, que de pareilles assurances, qui ont la valeur d'un acte international, offrent aux Alliés plus de garanties qu'un article supplémentaire à une simple loi, d'ailleurs rendue inopérante par le droit public de ce pays, et qui, en outre, peut toujours être défaite par une autre loi. Au contraire, le résultat cherché, qui consiste dans l'exclusion certaine des Habsbourg du (trône) de Hongrie, nous semble pleinement atteint par une déclaration venant de plus en confirmation et éclaircissement du texte législatif voté hier, conformément à la volonté des Grandes Puissances.

À titre d'information, je crois devoir signaler au Département que le Ministre de Serbie³ m'a déclaré être personnellement satisfait des garanties données par le Gouvernement hongrois concernant l'exclusion des Habsbourg du trône. Le Chargé d'Affaires tchèque⁴ s'est exprimé (dans le même sens) auprès de mon collègue d'Angleterre.

ANNEXE

LOI CONCERNANT LA DÉCHÉANCE TOUCHANT LES DROITS DE SOUVERAINETÉ DE SA MAJESTÉ LE ROI CHARLES IV ET LES DROITS DE SUCCESSION DE LA MAISON HABSBOURG

Article Ier

Les droits de souveraineté du Roi Charles IV sont déchus.

¹ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

³ Milojević.

⁴ K. Feistmantel.

Article 2.

La sanction pragmatique contenue dans les lois I et 2 de l'année 1723 et tous les autres statuts qui ont constitué et réglé le droit de succession de la maison d'Autriche — Domus Austriaca — ont perdu leur vigueur et, par conséquent, la Nation reprend le droit d'élection du Roi.

Article 3.

La Nation conserve immuable son ancienne constitution de royauté, mais remet à un temps ultérieur le soin de remplir le trône et charge le Ministère de présenter un projet à ce sujet en temps utile.

Article 4.

Cette loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 129-133.

517

LA LÉGATION DE ROUMANIE À PARIS À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. Sans N°

Paris, 7 novembre 1921.

La Légation Royale de Roumanie a l'honneur de faire connaître au Ministère des Affaires Étrangères le télégramme suivant qu'elle vient de recevoir de M. Take Jonesco [Ionesco].

„Veuillez dire au Gouvernement français que le Gouvernement roumain, pas plus que les Alliés de la Petite Entente n'a envisagé contre la Hongrie l'idée d'une action en désaccord avec les Puissances de l'Entente. Les Gouvernements de la Petite Entente étant particulièrement menacés par la tentative de Charles IV ont été forcés de prendre des initiatives propres à aider l'action des Puissances alliées. Le Gouvernement roumain remercie chaudement le Gouvernement français d'avoir demandé que la Hongrie proclame dans le plus bref délai la déchéance de tous les Habsbourg.

Les Gouvernements de la Petite Entente, solidaires, dans cette question avec les grands Alliés, espèrent que ceux-ci fixeront à la Hongrie un terme très court pour prononcer cette déchéance. Ils considèrent cette déchéance comme une question capitale, car il est évident que si après la première équipée du roi Charles on l'avait exigée de la Hongrie, on se serait évité les embarras actuels, et les Gouvernements de Prague et de Belgrade ne se seraient pas vus obligés de prendre des mesures militaires si coûteuses.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Bucarest, à Prague, à Belgrade.

Le Gouvernement roumain n'ayant pas encore mobilisé n'a aucune réclamation d'indemnité à faire mais il soutient la demande des Gouvernements de Prague et de Belgrade comme étant justifiés par le fait que l'aventure de Charles est venue après l'invasion du Burgenland par les bandes hongroises et que par conséquent les États les plus proches de la capitale Hongroise ont eu des raisons légitimes de croire à la nécessité immédiate des mesures de précaution. Cette question d'ailleurs est à traiter entre les Puissances Alliées et les cabinets de Prague et de Belgrade avant de faire l'objet d'une demande à la Hongrie.

Il y a une autre question que le Gouvernement roumain désire poser c'est l'obligation pour le Gouvernement Hongrois de commencer immédiatement le renvoi dans leurs foyers des trop nombreuses troupes qu'il a mobilisées et concentrées, renvoi indispensable pour que des mesures similaires soient prises par Prague et par Belgrade.

Reste la question de notre participation au désarmement de la Hongrie, conformément au Traité de Trianon. En prenant acte de ce que la Conférence des Ambassadeurs rend justice à la Petite Entente sur le fond de sa demande, le Gouvernement roumain croit que la proposition du cabinet de Prague de créer une sous-commission consultative pour renseigner la Commission Interalliée répond entièrement à la décision de la Conférence. La Petite Entente ne désire voir apporter aucune modification au traité de paix et elle a une confiance parfaite dans la Commission Interalliée, mais elle croit qu'elle est plus à même de connaître ce qui se passe en Hongrie et qu'en aidant la Commission Interalliée elle peut rendre de grands services à la cause de la Paix.

Le Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie¹ a bon espoir que les déclarations qui précèdent ne peuvent qu'accentuer encore l'intimité des liens qui unissent la Petite Entente aux Grands Alliés."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 137-138.

518

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 332.

Budapest, s.d. s.h.
(Reçu: 8 novembre 1921, 5h.)

J'ai reçu seulement ce matin votre télégramme N° 545².

¹ T. Ionesco.

² Document non reproduit.

La rectification (1 gr. tronqué)¹ dans mon télégramme 330² aura, je l'espère, remis les choses au point en ce qui concerne le propos qui m'a été (prêté) et je n'estime pas de ma dignité de revenir sur ce sujet.

Mon insistance pour demander que nos officiers n'entr(ent) pas en Hongrie à la tête des troupes tchéco-slovaques a été (1 gr. faux)³:

1° — Sur la nécessité de ne pas compromettre, sans raison majeure, dans ce pays toute influence française.

2° — Sur le (fait) que la Conférence des Ambassadeurs ayant (1 gr. faux)⁴ conseillé au Gouvernement tchèque de s'abstenir de toute intervention armée, il me paraissait peu logique que des officiers français pussent prendre part à des opérations désapprouvées par le Gouvernement français.

Depuis vingt mois que le Gouvernement de la République a bien voulu m'honorer de sa confiance, j'ai toujours considéré ici toutes choses d'une manière purement objective, impartiale et conforme à toutes mes instructions ainsi qu'en témoignent mes nombreux télégrammes et rapports conçus (dans les) termes les plus modérés. Tout en exécutant ponctuellement (la) mission dont il a été chargé, le premier devoir d'un diplomate est de *renseigner* son Gouvernement pour que sa présence soit utile, (en) conformité des procédés intellectuels indispensables pour juger sainement les hommes (et les) choses, et (indépendamment) de toute passion (et de) (tout) intérêt qui ne soit pas celui de son pays. C'est (ce que) je n'ai jamais cessé de faire en toutes (circonstances) par honneur professionnel que j'estime inattaquable.

Sans me donner la peine d'invoquer tous les exemples de patriotisme que j'ai donnés dans ma vie, j'espère donc que le Département voudra bien se rendre compte du *néant complet* qu'offre le reproche qui (m')(est) adressé et que (ne) justifie ni mon passé ni la manière dont j'ai (toujours) exécuté (les) ordres qui m'ont été envoyés, ni enfin mon caractère.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 141-142.

¹ Lacune de déchiffrement.

² Document non reproduit. Dans son télégramme, M. Fouchet informe le Ministère des Affaires Étrangères de sa conversation avec Th. B. Hohler concernant les officiers français étant au service du Gouvernement tchécoslovaque. Voir AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 37. ff. 133-134.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Lacune de déchiffrement.

LA LÉGATION DU ROYAUME SERBE-CROATE-SLOVÈNE À PARIS
À M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS

D. N° 996.

Paris, 8 novembre 1921.

Monsieur le Président,

Je suis chargé par mon Gouvernement de porter à la connaissance de la Conférence des Ambassadeurs ce qui suit:

Le 1^{er} de ce mois, les Représentants de la France¹, de la Grande-Bretagne² et de l'Italie³ ont fait connaître au Gouvernement Royal que la Conférence des Ambassadeurs, en conformité à ses décisions du 4 Février 1920⁴ et du 1^{er} Avril 1921⁵, a pris résolution d'inviter le Gouvernement hongrois à proclamer immédiatement la déchéance de l'ex-roi Charles et de la dynastie des Habsbourg. À cette occasion les Représentants français, britannique et italien ont communiqué au Gouvernement Royal le texte de la réponse de la Conférence des Ambassadeurs⁶ à la note de M. Benès, Président du Conseil de la République Tchécoslovaque, dans laquelle ce dernier avait exposé à la Conférence les desiderata des trois États alliés par suite de la dernière tentative de l'ex-roi Charles. Aussitôt après ces communications, le Gouvernement Royal a été informé que le Gouvernement hongrois acceptait la demande de la Conférence des Ambassadeurs.

Le Gouvernement Royal, animé du désir de maintenir la paix et d'assurer l'exécution de toutes les clauses du Traité de Trianon, a reçu avec reconnaissance la communication de la décision de la Conférence des Ambassadeurs. Il considère, cependant, qu'il est de son devoir de déclarer à la Conférence que par le fait de ces décisions les dangers qui menacent la paix et, principalement, l'exécution des clauses du Traité relatives au désarmement de l'armée hongroise, ne sont pas entièrement écartés.

Le délai du désarmement de l'armée hongroise fixé par le Traité de Paix est écoulé. Or, les événements de Burgenland ont démontré que les insurgés et les volontaires disposaient abondamment en armes, canons et munitions ainsi qu'en toutes sortes de moyens de communication et de trains nécessaires au transport de ce matériel de guerre.

Par conséquent, malgré la déchéance des Habsbourg, le même état de faits qui a incité et donné possibilité aux bandes armées de s'immiscer dans la question de délimitation de frontières et qui a poussé un aussi grand nombre de grands dignitaires hongrois de se rallier à la tentative répétée de l'ex-roi Charles, subsistera. Le Gouvernement Royal

¹ Delens.

² Sir A. Young.

³ V. Galanti.

⁴ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 163.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 222.

⁶ Voir sur ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 497.

considère donc qu'il ne saurait ordonner la démobilisation de son armée avant qu'il ne soit fixé un nouveau délai, le plus bref possible, dans lequel le désarmement de l'armée hongroise serait terminé.

Pour ces raisons, le Gouvernement Royal, certain du désir de la Conférence des Ambassadeurs de maintenir la paix et d'assurer l'exécution intégrale du Traité de Trianon, espère que la Conférence accueillera favorablement ses justes réclamations et qu'elle voudra bien fixer un nouveau délai, le plus bref possible, pour le département de la Hongrie qui devra s'effectuer en collaboration étroite des États voisins alliés, directement intéressés à l'exécution des clauses de ce Traité. Ceci permettrait, indubitablement, au Gouvernement Royal de procéder au plus tôt à la démobilisation de son armée (ce qui diminuerait les frais de mobilisation) et de rétablir les relations de bon voisinage avec la Hongrie.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 147-149.

520

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 342.

*Bucarest, 8 novembre 1921, s.h.
(Reçu: 9 novembre, 3h. 40.)*

J'ai fait connaître à M. Take Jonesco [Ionesco] le texte des instructions que vous avez envoyées à notre représentant à (Budapest)² en vue d'exiger que la formule (d')(exclusion) des Habsbourg qui sera votée par l'Assemblée nationale hongroise (ne) puisse prêter à aucune équivoque.

M. Take Jonesco s'en est montré très satisfait et m'a prié de vous remercier de l'appui donné à la Petite Entente par les grandes Puissances.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 140.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Belgrade, à Varsovie, à Prague, à Budapest, à Vienne, à Washington.

² M. Fouchet.

M. FOUCHET, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. N° 333.

Budapest, 8 novembre 1921, 19h.

(Reçu: 9 novembre, 10h. 20.)

Pour la Conférence des Ambassadeurs de la part des représentants diplomatiques alliés¹:

„Le Ministre de Serbie² (nous a) communiqué hier, à titre d'information, le texte de la note remise récemment à la Conférence des Ambassadeurs par le Gouvernement Yougo-Slave³.

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos Gouvernements sur ce document qui nous semble préparer peut être de nouvelles demandes dans un avenir prochain et fait réaliser dès maintenant une ingérence superflue de la Petite Entente dans les attributions de la commission de contrôle, en ce qui concerne le désarmement de la Hongrie. Or, ce dernier pays s'étant remis entièrement entre les mains des Grandes Puissances, nous estimons qu'au lendemain de la soumission complète du Gouvernement hongrois, il y aurait intérêt pour le prestige de l'Entente à ce que la Hongrie se sente en sécurité aussi longtemps qu'elle exécutera les obligations qui lui sont imposées.

Le présent télégramme n'a, d'ailleurs, pour but que de signaler à la Conférence des Ambassadeurs la situation, telle qu'elle se présente à nos yeux à Budapest, le maintien de la mobilisation tchèque et serbe témoignant évidemment (1 groupe faux)⁴ un apaisement réel ne se produit pas encore dans toute l'Europe centrale."

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 143-144.

¹ M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

² Milojević.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 519.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 200.

Prague, 9 novembre 1921, 18h. 30.

(Reçu: 9 novembre, 23h.)

Je me réfère à mon télégramme N° 196².

La démobilisation a été ordonnée par décret d'hier 7 novembre. Elle commencera demain par le renvoi des hommes nés avant 1897 et se poursuivra par étapes.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 150.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE³

T. N° 4

Paris, 9 novembre 1921.

Le Chargé d'Affaires de Hongrie⁵ vient de me déclarer que les représentants de la Petite Entente à Budapest⁶ avaient fait une démarche auprès du Gouvernement hongrois pour faire savoir qu'ils considéraient que la loi proclamant la déchéance des Habsbourg et la déclaration par quoi le Gouvernement hongrois a accompagné la notification de ce texte législatif aux grandes Puissances, leur donnaient satisfaction.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 154.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Vienne, à Budapest, à Belgrade, à Bucarest, à Washington.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 513.

³ Le télégramme a été envoyé à Belgrade (N° 797), à Prague (N° 613), à Bucarest (N° 688), à Budapest (N° 561), à Vienne (N° 735), à Londres (N° 3692), à Rome (N° 3320), à Varsovie (par courrier, N° 1472).

⁴ Voir la note précédente.

⁵ I. Praznovszky.

⁶ K. Feistmantel, T. Stircea, Milojević.

M. FONTENAY, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 459.

Copenhague, 10 novembre 1921.

Les soubresauts qui agitent l'Europe centrale intéressent peu les Danois. L'aventure de l'Ex-Empereur—Roi² ne retient leur attention que parce qu'il s'agit d'une tête jadis couronnée et que le voyage par avion était une sensation. Mais personne ne s'inquiète de supputer les conséquences qu'une fugue de ce genre pouvait avoir pour le repos de l'Europe. Nous sommes ici très loin des Balkans, même la Grèce où un prince de race danoise se maintient avec difficulté sur son trône, n'intéresse personne, en dehors de quelques parents, et encore!

Et cependant les tentatives de Charles de Habsbourg ont leur importance comme le prouvent l'émotion ressentie dans les pays nouveaux ou agrandis qui encerclent la Hongrie et la promptitude avec laquelle ils ont mobilisé. Il est évident que ces voisins ne peuvent continuer à vivre sous la continuelle obsession d'un retour d'un Habsbourg à Budapest, et s'ils ne sont pas encore calmés, c'est qu'ils sentent que l'affaire n'est pas définitivement réglée dans un pays où les magnats, habsbourgeois de conviction, ont repris sur l'opinion et sur le peuple leur ancienne influence. Le fléchissement qui s'est produit est dû à la menace foudroyante des voisins plus qu'aux convictions des politiciens au pouvoir. La raison et la crainte l'ont emporté sur les sentiments.

J'ai pu avoir quelques renseignements sur l'équipée, et on me signale comme un des plus dangereux auteurs le Prince Louis Windischgraetz qui, d'ailleurs, a une mentalité d'aventurier, comme il l'a prouvé pendant la guerre russo—japonaise, où, quand il se camouflait en espion chez les Bulgares. Ce n'est évidemment pas un conseiller pour une personne comme Charles Ier. Ce dernier était d'ailleurs aussi mal renseigné que possible; il s'attendait à voir éclater une scission parmi les Yougoslaves et cette idée il la caressait depuis un an. Les derniers événements ont servi la cause de Belgrade et celle de Prague en effaçant bien des malentendus chez les peuples, de même race, par la menace du danger. On pense aussi que la Reine Zita fut, avec plusieurs membres de la famille de Parme, une des instigatrices de la tentative. Elle reprochait à son mari d'avoir échoué la première fois par manque de décision et d'énergie; aussi voulut-elle cette fois l'accompagner, mais ce fut une faute, m'a-t-on fait remarquer, car le Roi ne put abandonner sa femme. Alors qu'en pareille circonstance il faut se mettre à la tête des gens qui veulent bien se faire tuer pour votre cause et marcher en avant, Charles ne put que les suivre et ce fut fatal. Enfin, objecte-t-on ici, à notre époque on ne peut s'imposer aux peuples comme souverain; il vaut mieux attendre qu'ils s'adressent à vous, et si Charles avait eu patienter quelques années, qui sait s'il n'eut pas été appelé?

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Budapest, à Vienne, à Belgrade, à Bucarest.

² Charles de Habsbourg.

Telles sont les réflexions que j'ai entendues faire par des personnes informées.

J'ai aussi constaté l'étonnement que l'on éprouve à voir les différents gouvernements accepter qu'un représentant d'un pays qui, en réalité, vit sous la forme de Gouvernement Républicain, se présente comme „Ministre *Royal* de Hongrie” et qu'on n'y trouve aucune objection. Cette tolérance n'est-elle pas un encouragement à rétablir la forme monarchique?

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 158-159.

525

LE CONSUL DE FRANCE À BRATISLAVA À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 11.

Bratislava, 14 novembre 1921.

Il peut sembler intéressant de présenter, à titre documentaire rétrospectif de la [sic] situation intérieure de la région de ma résidence au cours des récents événements de Hongrie.

L'on doit indiquer aussitôt que l'aventure du Roi Charles n'a trouvé aucun écho dans les anciens comitats du Nord qui constituent aujourd'hui la Slovaquie. Des mesures préventives avaient évidemment — la prudence le commandait — été prises dès le début, en vue d'éviter toute agitation, et une trentaine de magyarophiles connus pour leurs sentiments irrédentistes ont été internés pour une période plus ou moins courte. Mais la population est restée parfaitement calme et, à aucun moment, la tranquillité de la ville de Bratislava et de ses environs n'a été troublée, malgré le voisinage de la frontière hongroise. Il en a été de même dans la Slovaquie orientale et dans la région de Kosice. À partir d'aujourd'hui, les mesures spéciales relatives aux heures de fermeture des lieux publics sont abrogées; la frontière est ouverte de nouveau. La vie ordinaire reprend donc son cours normal.

La mobilisation s'est effectuée en bon ordre, même de la part des soldats de nationalité magyare (10.000 environ) originaires des districts slovaques, dont l'attitude n'a soulevé aucune complication. D'après ce que j'ai pu apprendre, il y aurait simplement lieu de mentionner que, dans la Grande Schütt, quelques recrues ont dû — au petit nombre — être conduites à leurs dépôts par la gendarmerie. Dans l'ensemble, les ordres ont été ponctuellement suivis.

Le Ministre pour la Slovaquie¹ m'a affirmé, par ailleurs, qu'il n'avait dû prendre de mesure de discipline contre aucun de ses fonctionnaires d'origine magyare, qui ont, à l'occasion de cette mobilisation, rempli leur devoir vis-à-vis de l'administration à laquelle ils [...] ² aujourd'hui, avec une correction parfaite.

¹ Micura.

² Mot illisible.

Quelques employés des services communaux de Bratislava et de Kosice — organismes un peu spéciaux, jouissant encore de certaines des anciennes prérogatives des deux „villes libres” et parfois plus ou moins sujets à caution — ont, par contre, été provisoirement internés. Il en a de même été de divers représentants de partis politiques magyars, directeurs de journaux, ecclésiastiques de cette nationalité, ancien universitaire, etc... au total, une trentaine de personnes, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus. La majorité d'entre elles a d'ailleurs été presque aussitôt remise en liberté.

En ce qui regarde les agents communistes incorporés, des ordres avaient été donnés à l'administration de les signaler à l'autorité militaire, afin qu'une surveillance fut organisée contre eux et qu'ils fussent entourés de soldats — anciens légionnaires de Sibérie — d'un nationalisme à toute épreuve. Les familles des politiciens, hongrois ayant participé à la tentative du coup d'État (Étienne Rakowski, Comte Albert Apponyi, Comte Jules Andrassy, Emerich Csaky) qui ont leur[s] propriétés en Slovaquie et y sont domiciliés, ont été placées sous la surveillance de la police avec interdiction de quitter leur résidence. Il a d'ailleurs été question de prononcer la confiscation de leurs domaines fonciers au profit de l'État tchécoslovaque, sans que, jusqu'ici, ait été prise de mesure définitive à cet égard.

Parmi les personnalités qui ont été internées figure celle du Prince Windischgraetz, arrêté à son arrivée sur territoire tchécoslovaque, à Cheb (Eger), et amené en Slovaquie où il a été, ainsi que les autres agitateurs, conduit à la maison d'internement de Zlaté Moravce (anciennement Aranyos-Marot), près de Nitra, établissement réservé aux détenus politiques.

Au sujet des agissements de ce personnage de marque, la presse locale a relevé avec quelque amertume qu'on avait pu constater qu'il arrivait en droite ligne de Paris où il aurait été en pourparlers fréquents avec des représentants de l'aristocratie française et certaines personnalités politiques nominativement désignées, telles que MM. de Villeneuve, Delahaye, Docteur Talmeyr. Je relate simplement cette impression, en ajoutant aussitôt que, dans un récent article de fond le „Slovensky Dennik [Dennik]” (principal organe gouvernemental de la Slovaquie) exprime sa satisfaction à la pensée que le Gouvernement et la majorité de l'opinion française ont manifesté à cette occasion leur sentiment véritable, sans tenir compte d'une politique occulte „de salons monarchistes” favorables à la famille royale hongroise et aux Habsbourg.

Le seul incident qui a produit quelque émotion a été la démolition du monument équestre de Marie-Thérèse, érigé vis-à-vis du Danube en mémoire de la Diète de 1741, par laquelle l'Impératrice, couronnée reine de Hongrie, confirma aux magnats leurs privilèges séculaires, monument sur lequel la souveraine était représentée entre deux de ces magnats tenant la bride de son cheval et l'assurant de leur fidélité. L'opération a été, en soi, quelque peu brutale, et le geste — peut-être inutile — assez pénible. Des légionnaires aidés de plusieurs civils, ayant attaché des câbles aux diverses parties du monument, ont précipité celui-ci en bas de son haut piédestal par lourds fragments, arrachés l'un après l'autre en commençant par le corps de l'Impératrice. La démolition a été préparée et complétée à coup de pic.

Cet acte a été profondément ressenti par de nombreux habitants d'une ville qui, pour beaucoup, reste encore l'ancienne Presbourg, revêtue de tout son prestige historique et qui jouissait des privilèges de ville libre, dont chacun tirait quelque fierté. Le monument était en outre l'œuvre — d'une très belle venue — d'un sculpteur local, fils d'une humble

famille et dont l'éducation avait été assurée en son temps aux frais de la Municipalité et de divers amateurs d'art. J'ai d'ailleurs — ainsi qu'à l'habitude — reçu, le jour où cette exécution avait lieu, la visite éplorée de plusieurs personnes me priant d'intervenir en vue de la faire cesser; je leur ai expliqué, comme je le fais en pareil cas, qu'il ne m'était pas possible de me charger d'une pareille démarche et que la question n'était malheureusement pas de ma compétence.

Un autre monument, celui de Petőfi, non seulement a été épargné mais a, au contraire, été l'objet de marques d'honneur avant d'être enlevé et transporté dans le parc d'une des administrations de la ville. Petőfi avait été révolutionnaire en 1848; ceci devait sans doute suffire à commander aujourd'hui le respect de ceux qui, la veille, abattaient la statue de Marie-Thérèse.

Il est toutefois un point, que m'indiquait lui-même le Ministre Micura et que les Légionnaires semblent avoir totalement oublié ou méconnu; c'est que Petőfi, devenu fougueux patriote hongrois, si même il s'était montré révolutionnaire d'un moment était d'origine slovaque et s'appelait Petrovic: passé à la cause des oppresseurs de ses propres nationaux, transfuge devenu renégat, ayant abandonné jusqu'à son nom, il était en définitive coupable d'un crime que tout patriote slovaque ne pardonne pas à ceux qu'il considère comme des traîtres.

L'exemple historique semble avoir été mal choisi; il est vrai d'autre part, que la logique des passions n'existe guère... surtout en Slovaquie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 175-180.

526

LA DÉCISION DES GÉNÉRAUX ALLIÉS POUR L'ORGANISATION DU PLÉBISCITE DU TERRITOIRE DE SOPRON

D. N° 348.

Sopron, 15 novembre 1921.

Conformément aux instructions données par la Conférence des Ambassadeurs aux Généraux Alliés dans sa séance du 5 Novembre 1921¹, pour l'application du Protocole de Venise, il sera procédé au plébiscite du territoire de Sopron dans les conditions suivantes:

I — Le plébiscite aura lieu 8 jours après que les forces autrichiennes auront occupé pacifiquement le territoire du Burgenland jusqu'à la ligne de Trianon (territoire de Sopron exclus) et que les Généraux Alliés auront constaté, en conséquence, „que le pays se trouve en état de pleine tranquillité”.

II — Il sera alors procédé au plébiscite, d'abord dans la ville de Sopron, puis dans les communes du territoire. Ces deux opérations ne seront séparées que par un jour d'intervalle. Ce sera l'ensemble des deux plébiscites qui déterminera le résultat total de la consultation populaire.

¹ Document non reproduit.

III — Le droit de suffrage sera accordé aux personnes des deux sexes réunissant les 4 conditions suivantes:

- a) avoir 20 ans révolus au 1^{er} Janvier 1921
- b) être né dans la zone soumise au plébiscite,
ou y avoir l'indigénat (*pertinenza*)
ou avoir, depuis une date antérieure au 1^{er} Janvier 1919,
sa résidence habituelle dans la zone.
- c) avoir, depuis le 1^{er} Janvier 1921, sa résidence habituelle dans la zone,
- d) ne pas avoir été condamné pour crime ou délit de droit commun, ne pas être failli,
ne pas être pourvu d'un conseil judiciaire, ne pas être atteint d'aliénation mentale.

IV — Pour faciliter l'établissement des listes électorales on prendra pour base celles de Février 1920, sur lesquelles les municipalités procéderont à la radiation des inscrits ne satisfaisant pas aux 4 conditions de § III ci-dessus et ajouteront les personnes n'y figurant pas bien qu'elles réalisent ces conditions.

Les motifs des radiations et des nouvelles inscriptions seront indiqués dans une colonne spéciale.

On constituera ainsi une liste unique par circonscription électorale.

V — Des *commissions électorales* seront constituées dans chacune des 8 circonscriptions électorales qui seront formées dans la ville de Sopron et des 8 circonscriptions électorales qui seront formées dans les communes extra-urbaines.

Chaque commission comprendra au moins 3 officiers alliés ayant voix délibérative, assistés de deux commissaires hongrois ayant voix consultative.

Tout officier ou commissaire pourra faire partie en même temps d'une commission urbaine et d'une commission extra-urbaine.

VI — *Les listes électorales établies comme il est dit au § IV*, seront soumises à la commission électorale de la circonscription dont les opérations comporteront:

- la première vérification des listes,
- l'audition de toute réclamation, soit pour non inscription, soit pour inscription illicite,
- une première modification des listes,
- la délivrance des cartes électorales,
- la nouvelle audition des réclamations,
- une dernière modification des listes,
- la délivrance ou retrait des cartes en résultant.

VII — Une commission centrale de plébiscite sera nommée par les Généraux Alliés et corporée:

- d'un officier de chacune des 3 grandes Puissances Alliées,
- d'un commissaire autrichien présenté par le Délégué de la République d'Autriche,
- d'un commissaire hongrois présenté par le Délégué du Gouvernement Royal Hongrois.

VIII — Les opérations de vote auront lieu au jour et à l'heure fixés par les Généraux Alliés, dans les locaux désignés par les Commissions électorales.

Le vote sera secret.

Les électeurs se présenteront dans une salle où siègera une Délégation de la Commission électorale.

Ils présenteront à l'officier président leur carte d'électeur, qui sera vérifiée et pointée sur la liste électorale, leur sera retirée, et contre laquelle leur seront remis par l'officier président un bulletin orange (Autriche), un bulletin Bleu (Hongrie) et une enveloppe.

L'électeur se retirera alors dans un isoiloir, déchirera en deux morceaux le bulletin de la Nation pour laquelle il ne vote pas, introduira ces morceaux et l'autre bulletin dans l'enveloppe, la fermera et collera et, sortant de l'isoiloir, remettra l'enveloppe à la Commission qui l'introduira en sa présence dans l'urne.

IX — Toutes formes de propagande publique seront interdites aux deux partis.

X — Des instructions ultérieures régleront les conditions de collationnement des listes électorales, de détails d'exécution du vote, de transmission et de centralisation des résultats etc...

Tous les comptes rendus seront faits par les officiers de l'Entente et pourront être revêtus des observations des commissaires.

XI — Les résultats du plébiscite seront arrêtés par la Commission Centrale.

AG.7N3094 Dossier 3.

527

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 18 novembre 1921.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, pour votre information *strictement personnelle*, des renseignements au sujet de déclarations faites à M. le Président de la République³ par le Ministre de Roumanie à Paris⁴.

Chargé de remercier le Gouvernement français de la part qu'il a prise au règlement de la question Habsbourg, le Prince Ghika a indiqué tout d'abord qu'il considérait comme de son devoir de faire parvenir, en premier lieu, l'expression de sa gratitude à M. le Président de la République.

¹ Le télégramme a été communiqué à Prague (N° 341), à Bucarest (N° 375), à Belgrade (N° 445).

² Voir la note précédente.

³ A. Millerand.

⁴ D. Ghika.

Il a ajouté que le Gouvernement français avait certainement apprécié l'attitude et l'action sage de la Petite Entente qui peut rendre des services aux Grands Alliés pour l'affermissement en Europe orientale, de la situation résultant des Traités de Paix. En y ajoutant la Pologne qui se rapproche de plus en plus de la Petite Entente, un groupement se forme qui associerait près de 75 millions d'hommes constitués en unités nationales. C'est là, pour la stabilité de l'Europe Centrale et Orientale, un élément singulièrement plus puissant, et surtout singulièrement plus stable que ne l'était jadis la monarchie austro-hongroise. La Petite Entente peut jouer son rôle dès l'année prochaine, qui sera peut-être marquée par des événements graves.

M. Ghika se félicite de la parfaite compréhension qu'avait le Gouvernement français de cette situation. Il n'en est peut-être pas tout à fait de même à Londres, les Anglais étant moins prompts à s'adapter aux conditions nouvelles. Cependant, lorsqu'en octobre dernier, M. Titulesco a dit à Londres que la Galicie devait rester à la Pologne, sinon que la Roumanie prétendrait, car elle ne pouvait se laisser séparer de la Pologne et risquer d'être un jour encerclée par la Russie, M. Lloyd George a paru impressionné. C'était préparer ingénieusement la venue de M. Titulesco à Paris.

Au cours de cet entretien, le Représentant roumain a exprimé son regret de l'absence d'un Ministre de S.H.S.

À ses yeux, le Chargé d'Affaires actuellement en fonctions¹ n'a que peu de valeur professionnelle. Il présente en outre l'inconvénient d'avoir été élevé à l'école autrichienne. Manquant d'autorité personnelle, il demande le plus souvent à son collègue roumain de conduire les démarches qui intéressent la Petite Entente, le Ministre de Tchéco-Slovaquie² étant absorbé par les rapports de son pays avec la Société des Nations. M. Ghika estime qu'il serait indispensable pour la collaboration à Paris des Puissances de la Petite Entente, qu'il y eut un véritable Chef à la Légation S.H.S.

D'après le Ministre de Roumanie, un Ministre aurait été désigné pour Paris, M. Spalaikovitch, mais l'agrément n'aurait pas été demandé pour lui au Gouvernement français par suite des intrigues de la femme et du fils de M. Pachitch qui veulent réserver le poste pour ce dernier. M. Ghika n'hésite pas à dire que ce serait un mauvais choix. M. Pachitch étant vieilli, ne parlant pas le Français, et subissant, actuellement, l'influence de son fils qui est engagé dans des affaires de caractère particulier.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 188-189.

¹ Mihajlović.

² Š. Osuský.

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 646.

*Vienne, 19 novembre 1921, 9h.
(Reçu: 19 novembre, 11h. 40.)*

La décision que semblent avoir prise les généraux d'Oedenburg de procéder au plébiscite en présence des troupes hongroises continue à (causer) ici la plus grande émotion. On considère qu'il n'y aurait aucune liberté de vote dans ces conditions. Si Sopron doit finalement revenir à la Hongrie, il importerait que les conditions du plébiscite ne puissent être discutées et qu'on ne donnât pas l'impression d'un simple simulacre. (Il) est douteux que, dans ces conditions, le Chancelier² puisse faire accepter la ratification du protocole de Venise par le Parlement.

AG.7N3094. Dossier 3.

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE³

T. N° 4

Paris, 21 novembre 1921.

La Conférence des Ambassadeurs, dans sa séance du 16 Novembre, a fixé les conditions dans lesquelles devra s'exercer, conformément à sa note du 29 Octobre⁴, la collaboration des Représentants de la Petite Entente et des Commissions de Contrôle pour tout ce qui concerne l'exécution, par le Gouvernement hongrois, des clauses militaires et aéronautiques du Traité de Trianon.

Voici le texte des instructions de la Conférence aux Commissions de Contrôle de Hongrie tel qu'il a été communiqué aux Délégations Tchécoslovaque, Serbe-Croate-Slovène et Roumaine à Paris:

¹ La copie a été envoyée à l'état-major de l'Armée.

² J. Schober.

³ Le télégramme a été envoyé à Prague (N° 651-653), à Belgrade (N° 834-836), à Bucarest (N° 710-712), à Budapest (N° 584-586), et par courrier à Rome (N° 3398), à Londres (N° 3750), à Vienne (N° 759), à Varsovie (N° 1505), à Berlin (N° 2139), à Bruxelles (N° 1092), à Madrid (N° 511), à Constantinople (N° 1815), à Sofia (N° 286), à Athènes (N° 396).

⁴ Voir la note précédente.

⁵ Document non reproduit.

1°) Les Commissions de Contrôle accueilleront les informations qui leur seront données par les représentants diplomatiques et militaires en Hongrie des Gouvernements de la Petite Entente. Elles auront intérêt, pour recouper, compléter ou confirmer les informations importantes qu'elles pourraient recueillir par leurs propres services, à faire appel à ces mêmes représentants comme aussi à orienter et coordonner leurs recherches.

2°) Les présidents des Commissions de Contrôle en Hongrie auront délégation de la Conférence des Ambassadeurs pour communiquer, après délibération des Conseils de Présidence, aux Représentants diplomatiques et militaires des Gouvernements de la Petite Entente en Hongrie tous renseignements que le Conseil estimera de nature à intéresser ces Gouvernements sur les résultats obtenus en ce qui concerne l'exécution, par le Gouvernement hongrois, des clauses militaires et aéronautiques du Traité de Trianon.

En arrêtant les dispositions ci-dessus, la Conférence s'est attachée à dissiper les inquiétudes légitimes des Gouvernements Alliés limitrophes de la Hongrie et s'est efforcée d'utiliser les moyens d'investigation dont peuvent disposer ces dernières sans toutefois violer l'article 133 du Traité de Trianon qui confère aux seuls Représentants des Principales Puissances Alliées les pouvoirs nécessaires pour exercer vis-à-vis du Gouvernement hongrois la direction des opérations de Contrôle et en assurer l'exécution.

Pour (Prague:

(Belgrade:

(Bucarest: je vous prie de faire état du présent télégramme auprès du
Gouvernement *(Tchécoslovaque*
(Serbe-Croate-Slovène
(Roumain.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 66. ff. 223-224.

530

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 24 novembre 1921, 10h. 30.

Pour tous sauf Budapest: J'adresse au Ministre de France à Budapest³ le télégramme suivant dont vous pouvez faire état près du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité:

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 592-593), à Londres (N° 3758-3759), et par courrier à Rome (N° 3406), à Vienne (N° 764), à Varsovie (N° 1510), à Prague (N° 655), à Bucarest (N° 726), à Belgrade (N° 837). Le télégramme a été communiqué également à la Conférence des Ambassadeurs.

² Voir la note précédente.

³ M. A. J. Doulcet.

Pour tous: D'après une communication faite ce matin à la Conférence des Ambassadeurs par l'Ambassadeur d'Angleterre¹, le Ministre britannique à Budapest² a appris que le Gouvernement hongrois se propose d'envoyer le Comte Csaky, ancien Ministre des Affaires Étrangères, à Londres, à Paris et à Rome, pour faire un exposé autorisé des vues du Gouvernement hongrois en ce qui concerne la situation politique actuelle, et sans doute pour obtenir une indication des vues et des désirs des Gouvernements alliés.

Lord Hardinge a été chargé de faire savoir que le Gouvernement anglais considérait cette mission comme n'étant ni nécessaire ni désirable, et il a demandé que les trois Gouvernements intéressés s'entendent pour faire une réponse semblable en indiquant que, tant que les stipulations du traité de Trianon n'auraient pas été complètement exécutées, ils ne seraient pas disposés à recevoir un représentant spécial du Gouvernement hongrois. On ajouterait que si ce Gouvernement désirait faire une communication quelconque aux Gouvernements alliés ou en obtenir des informations, il n'avait qu'à s'adresser aux représentants desdits Gouvernements à Budapest.

L'Ambassadeur d'Italie³ n'étant pas muni d'instructions s'est borné à répondre qu'il allait saisir de cette question son Gouvernement.

En ce qui concerne le Gouvernement français, il a été déclaré qu'il était prêt à envoyer à son Ministre à Budapest des instructions conformes à la suggestion britannique.

Vous voudrez bien, en conséquence, si une ouverture vous est faite par le Gouvernement hongrois, répondre dans le sens indiqué ci-dessus. Si vous n'êtes l'objet d'aucune démarche, vous attendrez que le Ministre d'Italie⁴ ait reçu des instructions analogues, pour vous concerter avec lui et avec votre collègue anglais, en vue de la réponse à faire au Gouvernement hongrois.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. 199-200.

¹ Lord Hardinge of Penshurst.

² Th. B. Hohler.

³ Le comte Bonin-Longare.

⁴ Le prince Castagneto.

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST¹ À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

D. N° 281.

Budapest, 24 novembre 1921.

Par ma dépêche en date du 19 de ce mois³, sous le timbre du Protocole, je vous ai rendu compte des détails de la cérémonie où j'ai remis mes lettres de créance au Gouverneur de Hongrie⁴. J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, le texte des discours qui ont été échangés à cette occasion.⁵

Au cours de l'entretien qui a suivi, j'ai fait connaître à l'Amiral Horthy, comme M. le Président de la République⁶ m'y avait autorisé, les sentiments de haute estime qu'avai[en]t inspiré sa conduite dans des circonstances difficiles, critiques et parfois angoissantes. L'Amiral s'est ému à l'évocation de ces jours récents où il avait eu à lutter avec sa conscience, et, avec une sensibilité toute hongroise, ses yeux se sont mouillés de larmes; il dit qu'il avait reconnu où était son devoir envers la patrie, et qu'il continuerait à marcher tout droit dans cette direction. Il affirma qu'il était décidé à tout faire pour assurer à son pays les bienfaits de la paix et de la tranquillité. Il abonda donc le sens de la volonté de pacification dont je lui apportais l'expression de la part de la France, et se montra résolu à suivre par la Hongrie une politique de recueillement et de travail.

Le Régent⁷ insista sur ce que, même aux moments de la guerre les plus graves, il n'y avait pas eu de haine chez les Hongrois à l'égard des Français, pas plus que chez les Français à l'égard des Hongrois. Et le fait est que j'ai été agréablement impressionné ici en constatant que beaucoup de nos compatriotes n'avaient pas été internés, et avaient même pu rester à la tête de leurs fonctions ou occupations sans être inquiétés.

Le Comte Banffy, „Ministre Royal des Affaires Étrangères”, qui est un lettré et un amateur d'art, s'est complu davantage dans les souvenirs historiques des époques où France et Hongrie avaient marché ensemble, soit dans les temps anciens, soit dans les temps plus récents où les sympathies françaises pour l'indépendance de la Hongrie furent

¹ M. A. J. Doulcet, qui a été nommé ministre de France à Budapest par Millerand en mars 1920, n'a occupé ce poste que le mois de novembre 1921. Voir sur ce sujet le document reproduit dans: DDFBC, Volume II, sous le N° 179.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Varsovie, à Vienne, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Washington, à Berlin, à Sofia, à Berne, à Bruxelles, à Athènes, à Constantinople, à Madrid.

³ Document non reproduit.

⁴ M. Horthy.

⁵ L'Annexe n'est pas reproduite.

⁶ A. Millerand.

⁷ M. Horthy.

si vives. Ceci me donna l'occasion de marquer que nos sympathies s'adressaient à l'indépendance de toutes les nationalités, que nous n'entendions aucunement sacrifier les unes aux autres, et que nous souhaitions voir les Hongrois respecter chez les autres ce bien qu'ils estimaient si hautement chez eux-mêmes.

Le Président du Conseil, Comte Bethlen, que je vis plus tard, est l'homme d'État qui depuis deux ans soutient le plus solidement le régime Horthy. Par son sang-froid et son énergie, il se montre digne du pouvoir, et c'est lui qui en supporte la véritable responsabilité. Aussi, après nos déclarations réciproques de bon vouloir, je n'ai pas hésité à aborder avec lui la question des bandes. Je n'en avais pas parlé au Comte Banffy puisque je savais qu'il les avait désapprouvées et avait même démissionné lors de leur apparition dans le Burgenland, ne retirant sa démission que sur les instances des Ministres de l'Entente. Mais, vis-à-vis du Comte Bethlen, j'appuyai fortement sur ce qu'il y avait un point où en France l'on avait eu des inquiétudes sur la loyauté du Gouvernement hongrois, parce que cela évoquait des souvenirs d'autres pays où les conséquences avaient toujours été fâcheuses: ce point étant l'existence de bandes agissant en dehors du Gouvernement central, comme les comitatdjis en Bulgarie, les stossgruppen en Prusse (je ne mentionnai pas les fascistes d'Italie, mais je n'en pensais pas moins). De telles formations irrégulières détruisaient la tranquillité à l'intérieur et la confiance à l'extérieur; elles supposaient soit l'impuissance, soit la complicité du Gouvernement, et généralement se retournaient contre lui pour le combattre. Au surplus, au-dessus de ces considérations d'intérêt bien entendu, il y avait une question d'honneur pour le Gouvernement d'un homme tel que l'Amiral Horthy dont on proclame la droiture: de tels moyens ne sont pas honnêtes, ne sont pas francs.

Le Président du Conseil m'écouta attentivement et ne me contredit aucunement. Il semblait un peu convaincu par sa propre expérience. Il déclara pouvoir affirmer que les bandes avaient complètement disparu du Burgenland, que le Gouvernement prenait de jour en jour plus de contrôle sur l'ordre public, et que sa ferme résolution était d'en prendre encore davantage dans le nouveau Cabinet dont il prépare la reconstitution. L'ordre, dit-il, est le suprême besoin de son pays; avec le tempérament vif et impulsif des Hongrois l'ordre est peut-être plus nécessaire encore ici qu'ailleurs, et il est bien résolu à l'assurer pour le plus grand bien de sa patrie.

Je vis également le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères, M. de Kania, qui a acquis une triste célébrité européenne lorsqu'il dirigeait le bureau de presse au Ballplatz de Vienne. Son intelligence indéniable l'a rendu nécessaire à Budapest au moment où il fallait constituer de toutes pièces un Ministère des Affaires Étrangères. Mais sa présence dans ce poste fait souvent l'objet d'attaques par les patriotes hongrois dans les débats de l'Assemblée Nationale Hongroise, car il est essentiellement l'homme qui a servi „la Cour étrangère” à l'époque où les Habsbourg n'étaient que les vassaux des Hohenzollern. Je n'ai pas caché à M. de Kania que nos derniers représentants à Vienne avaient gardé un souvenir peu agréable de son activité dirigée si souvent contre nous. J'aimais à croire que, puisque toute la situation politique avait changé, ses sentiments aussi avaient changé, et que tout au moins nous nous trouvions devant une table rase.

Nous avons parlé surtout des rapports de la Hongrie avec les États voisins, car je lui avais déclaré que c'était là qu'il fallait chercher la clef des rapports de la France et de la

Hongrie. Il protesta que la grande préoccupation de son pays était précisément d'établir des relations de bon voisinage, et il passa en revue les divers États. C'est du côté de la Yougoslavie qu'il constate le plus d'intransigeance pour les rapports commerciaux ou administratifs. Avec la Tchécoslovaquie les accords économiques partiels fonctionnent déjà, et on espère les étendre prochainement.

Je l'assurai que tout deviendrait facile le jour où la Hongrie pourrait donner à ses voisins une impression de sécurité, que c'était là le point essentiel, et que nous-mêmes qui recherchions avant tout la sécurité de la part de nos anciens ennemis, nous ne pouvions qu'approuver nos amis sur ce point. M. de Kania répondit qu'il le comprenait également, mais que pour pouvoir garantir la sécurité extérieure aux pays voisins, il fallait que la Hongrie pût garantir chez elle sa sécurité intérieure. À cet effet il était indispensable d'avoir une force publique établie sur les bases solides, et c'était ce dont les États voisins devaient se convaincre dans leur propre intérêt, car un Gouvernement muni de trop faibles moyens ne pourrait assurer la sécurité dans un pays tel que la Hongrie.

La presse hongroise a naturellement commenté mon arrivée et mon discours au Régent. Les commentaires ont été très généralement bienveillants pour la France, mais, avec le peu de mesure qui la caractérise, ses conclusions étaient presque toujours: si la France s'intéresse à la Hongrie mutilée, qu'elle lui rende ses ressources perdues et ses frères séparés. Tant que l'on n'aura pas rendu à la Hongrie ses eaux et ses forêts, ses mines et ses montagnes, la France ne fait qu'inviter au travail un peintre auquel on a ravi son pinceau, un sculpteur auquel on a volé son ciseau, un écrivain que l'on a dépouillé de sa plume... au profit de gens qui ne connaissent rien ni à la peinture, ni à la sculpture, ni aux belles-lettres. Certes, il est indispensable de créer dans la vallée moyenne du Danube un État neutre qui ne soit ni Slave ni Germanique, mais pour ce faire il faut le rendre fort et lui rendre son prestige...

Le „Pester Lloyd”, selon son habitude, donne une note beaucoup plus raisonnable: „Pour que la Hongrie puisse se consacrer à sa tâche régénératrice, il faut que les Puissances écartent de son chemin les facteurs étrangers qui entravent les efforts de ce pays qui veut se relever. C'est à la diplomatie française à agir sur les voisins de la Hongrie pour les déterminer à renoncer aux rancunes qu'ils gardent à ce pays, pour qu'ils consentent à créer une atmosphère exempte d'envie et qui rende possible l'existence côte à côte dans la paix et dans une collaboration économique salubre pour tous.”

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 48. ff. 54-59.

532

M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 281.

Bucarest, 25 novembre 1921.

M. Take Ionesco, mis au courant des conditions dans lesquelles s'étaient poursuivies devant la Conférence des Ambassadeurs les débats relatifs au règlement de la question

soulevée par la tentative de l'ex-empereur Charles, m'a prié de vous transmettre l'expression de ses remerciements pour le rôle joué, à cette occasion, par les représentants de la France. Il a mentionné notamment le nom de M. Laroche dont l'action aurait grandement contribué à concilier les sentiments de l'assemblée et, à apaiser le mécontentement suscité chez certain de ses membres par l'action précipitée de quelques états de la Petite Entente, notamment de la Tchéco-Slovaquie.

En reconnaissant la sagesse de l'action de la France, M. Take Ionesco se donnait à lui-même une sorte de satisfecit indirect. Comme mes télégrammes vous l'ont fait connaître, il a dès le début des incidents observé une ligne de conduite modérée, s'abstenant de mesures précipitées, et prêchant la prudence et la pondération à ses associés. Les conseils qu'il a donnés ont certainement contribué à faciliter l'acceptation de ceux prodigués par la Conférence des Ambassadeurs. L'expérience des affaires et sa formation d'esprit qui lui vaut le surnom que ses adversaires politiques tourment en dérision, de grand Européen devaient forcément lui faire envisager les événements avec plus de jugement et plus de pondération que les fonctionnaires serbes gérant le Ministère des Affaires Étrangères en l'absence de M. Patchich [Pachitch] et que M. Benès lui-même dont l'ardeur politique a encore besoin d'être consacrée par le temps. Ce dernier d'ailleurs ainsi que M. Patchich ont par la suite remercié M. Take Ionesco de ses avis et ce témoignage lui a été très sensible, d'autant plus qu'il n'est pas sans ressentir fréquemment les initiatives de M. Benès dans les affaires intéressant la Petite Entente dans son ensemble.

On ne saurait méconnaître que le Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie a joué, dans l'établissement des liens consacrant cette entente, un rôle déterminant. Depuis, qu'il est revenu au pouvoir, il n'a eu de cesse qu'il n'ait fait aboutir la conclusion des traités reliant la Roumanie à la Serbie, la Tchéco-Slovaquie, puis à la Pologne, le tout sans rencontrer dans son propre pays des concours très chaleureux pour la réalisation de son œuvre...

Plus récemment encore, il s'est employé activement tant à Londres, pour dissiper dans la mesure du possible les préventions systématiques contre la Pologne, qu'à Varsovie et à Prague pour écarter les méfiances et les susceptibilités réciproques.

Il est difficile de dire dans quelle mesure cette action de sa part aura déterminé la conclusion des accords récents qui achèvent de former la chaîne reliant les états les plus directement intéressés au maintien de la constitution de l'Europe centrale issue de la paix de Versailles mais elle y a certainement grandement contribué et les conseils et les propos de M. Take Ionesco ont développé l'atmosphère favorable aux tractations réciproques entre les états constituant l'entente en question.

En tout cas, de Varsovie, encore, lui sont venus des remerciements pour l'efficacité de son intervention auprès de M. Lloyd George, dont les effets, lui écrivait-on, se font sentir tous les jours.

Nous ne pouvons quant à nous qu'approuver les conceptions politiques qui le guident dans sa conduite.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 278.

Prague, 25 novembre 1921.

M. Benès vient d'adresser à M. Take Jonesco [Ionesco] un télégramme dans lequel il se félicite de l'heureuse issue de la crise qui a menacé la paix de l'Europe, due à l'action commune des deux pays, dont l'entente sort de cette épreuve confirmée et fortifiée.²

Dans sa réponse³, M. Take Jonesco dit que la Petite Entente peut se flatter que la possibilité de sanctions (de sa part) a appuyé la décision des Grandes Puissances et souligne la maturité politique des États qui la composent. J'envoie ci-joint à Votre Excellence la traduction de ces télégrammes⁴. M. Beneš et M. Pacić [Pašić ou Pachitch] en avaient déjà échangé d'analogues. Ceux-ci, toutefois, sont dignes d'être notés, d'abord parce que l'attitude de la Roumanie au cours de la dernière aventure de l'ex-roi Charles paraît avoir été moins décidée que celle des deux autres membres de la Petite Entente, ensuite parce qu'ils paraissent de nature à démentir les bruits qui avaient couru d'une nouvelle orientation de la Roumanie sous l'influence de l'Italie.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 205-206.

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Bucarest, à Belgrade, à Budapest, à Vienne, à Varsovie, à Londres.

² Le télégramme de E. Beneš est comme suit:

«La crise, qui a menacé la paix de l'Europe et servi de pierre de touche à la solidarité de nos deux pays, touchant à sa fin, je m'empresse d'exprimer à Votre Excellence ma satisfaction de ce que notre action commune a été couronnée d'un plein succès et de ce que nous ayons obtenu des garanties pour le maintien de l'ordre établi par les traités de paix. Notre entente sort de cette crise consolidée et fortifiée.»

³ La réponse de T. Ionescu est la suivante:

«La satisfaction que vous éprouvez du succès de notre action commune dans la crise qui vient de menacer la paix de l'Europe Centrale est pleinement justifiée. La Petite Entente peut se flatter d'avoir appuyé, par la possibilité de sanction de sa part, la décision des Grandes Puissances. C'est précisément ce qui a permis la solution rapide et définitive de la crise. Mûrs au point de vue politique, nos états, par leur conduite énergique autant que mesurée, ont donné tort à ceux qui croyaient que, libres et forts, nous avions oublié ce que nous devons à la paix mondiale et au soin de nos intérêts vitaux. Nous pouvons nous féliciter de ce qu'une question, grosse de dangers, ait été résolue et adoptée par le droit commun européen, par la proclamation de l'illégitimité d'une dynastie, cause de la guerre mondiale, et dont la déposition morale a été prononcée par l'opinion publique du monde entier.»

⁴ Voir le texte de ces télégrammes dans les notes précédentes.

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 286.

Budapest, 28 novembre 1921.

Quand on veut apprécier les conséquences de la crise carliste, l'on constate qu'elle a profondément secoué la Hongrie.

Tout d'abord, la question dynastique est devenue insoluble actuellement. Si tel n'est pas le résultat que cherchait Charles IV, c'est du moins celui auquel il a abouti. Au moment de la révolution, Charles était peu populaire dans ce pays qu'il avait quitté brusquement le soir même de son sacre; il n'avait guère pour lui que les partisans théoriques et tièdes du principe de légitimité. Ses tentatives et ses échecs lui ont au contraire valu des fidèles passionnés: le fait qu'il a payé de sa personne, qu'il a couru des risques, qu'il est arrivé par la voie des airs, tout cela, chez un peuple aventureux et qui se pique de chevalerie, lui a attaché des cœurs, surtout dans la haute noblesse. Le paradoxe est d'autant plus frappant que tous ceux qui l'ont approché ont reconnu la puérilité de son esprit. Les fidèles carlistes ne sont évidemment qu'une minorité, mais c'est une minorité bruyante et éloquente, qui entretiendra désormais pour le roi légitime un véritable culte, comme en a connu en France au 19^e siècle l'héritier des Bourbons.

Le carlisme coupe en deux l'aristocratie qui jusqu'ici avait dominé le pays; au sein de chaque famille la division règne; dans les grands clubs il a fallu dresser des tables séparées. Dès lors la candidature de Joseph qui ralliait peut-être la plus grande partie des hobereaux serait combattue avec autant d'apprêt que chez nous au siècle dernier les partisans de Bourbons ont combattu la famille d'Orléans. Un troisième candidat risque de coaliser les deux tiers contre lui. Dans ces conditions, la situation de la Hongrie rappelle un peu celle de la France de 1873: son assemblée nationale, en très grande majorité monarchiste, sera peut-être amenée, peu à peu à tolérer en fait, sinon accepter en droit, „le régime qui divise le moins”.

Pour le moment, le Gouvernement de l'Amiral Horthy ne songe qu'à ajourner la question, et il a tellement le sentiment que toute discussion à ce sujet est stérile et ne peut que troubler les esprits, qu'il voudrait même l'interdire par une loi, ce qui est fort hardi. En tout cas, le Comte Bethlen m'a déclaré qu'il entendait réserver au Gouvernement le droit à toute initiative sur la question dynastique, et qu'il n'userait certainement pas de ce droit avant de longs mois.

La seconde conséquence de la tentative de Charles a été de risquer d'allumer des querelles religieuses. Jusqu'à présent la Hongrie était un pays, comme notre Alsace, où les confessions, et spécialement catholiques et protestants, vivaient en très bonne harmonie. Or, la dictature de Béla Kun a déjà provoqué l'antisémitisme. Les manifestations religieuses extérieures que prodiguait Charles, jointes au caractère religieux de son sacre,

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Rome, à Rome—Saint-Siège, à Londres, à Berlin, à Varsovie, à Bucarest, à Washington, à Berne, à Belgrade, à Prague, à Vienne.

étaient de nature à séduire une partie du clergé, notamment les hauts prélats; ceux-ci, dépouillés par le Traité de Trianon d'une partie de leur fortune territoriale, et menacés pour le surplus par l'évolution démocratique, peuvent se croire intéressés au maintien de l'ancien régime, avec la plupart des magnats: c'eût une nouvelle alliance du trône et de l'autel, comme sous notre Restauration.

Par contre, les principaux antagonistes de Charles se trouvent appartenir à la confession protestante: le Régent Horthy, le Président du Conseil Bethlen, le Ministre des Affaires Étrangères Banffy, et huit ministres sur une douzaine dans l'ancien Cabinet, ainsi qu'une forte proportion du parti agrarien des petits propriétaires. Il y avait donc là tous les éléments d'une scission religieuse parallèle à la scission politique.

Le Vatican a senti le danger. N'ayant jamais eu pour la personne de Charles une sympathie particulière, comme j'ai pu m'en rendre compte dès l'année dernière, il fait tout pour empêcher le clergé hongrois d'associer la cause du catholicisme à un parti politique. L'épiscopal hongrois ayant tenu à Bude du 15 au 18 de ce mois une de ses réunions habituelles, le nonce a exercé sur les évêques une forte pression pour qu'ils traitent uniquement de questions religieuses, et s'abstiennent de toute déclaration concernant les affaires politiques, comme on s'attendait à les voir faire. Le nonce multiplie également ses efforts pour montrer la folie d'hostilités contre les Juifs, car, selon ses paroles, la ville de Pest deviendrait un désert sans les Juifs, et les Hongrois ne peuvent pas s'en passer.

De son côté, le Comte Bethlen, en exposant Samedi dernier aux chefs des partis le programme du futur Gouvernement, a fixé comme une des bases essentielles d'écarter toute haine de confessions ou de classes. On peut donc encore espérer que la situation ne se développera pas dans le sens où les événements semblaient le précipiter.

Une troisième conséquence de la crise carliste est de pousser le Gouvernement un peu vers la gauche, ou plutôt vers le centre. Le Cabinet Bethlen s'appuyait, en effet, sur la droite et le centre, sur le parti chrétien-national et sur le parti agrarien, c'est-à-dire sur les magnats et sur les petits propriétaires. La moitié de la droite prenant parti pour le carlisme et faisant défection, Bethlen se trouve ainsi rejeté plus à gauche. C'est là la cause, ainsi que vous l'a indiqué mon télégramme No 342¹, de la reconstitution ministérielle à laquelle il procède depuis quinze jours.

Il s'efforce de dissoudre les anciens groupes parlementaires, ou du moins de tirer à lui les meilleurs éléments de ces groupes pour fonder un grand parti gouvernemental, avec un programme de réformes très modérées mais où le libéralisme a sa part. C'est une évolution qui commence, et qui devra sans doute se poursuivre avec lenteur dans l'intérêt même du pays où l'aristocratie a si longtemps détenu tout le pouvoir qu'on ne trouve guère que dans son sein des hommes politiques expérimentés. Les agrariens sont les premiers à reconnaître qu'ils pourraient difficilement pourvoir à la Présidence du Conseil et tous les ministères. Et d'autre part les magnats, qui sentent le pouvoir leur échapper des mains, sont hommes à réagir violemment. Tout de même, depuis les aventures de Charles, le Gouvernement hongrois semble engagé sur une pente démocratique, où il glissera très lentement mais qu'il pourra difficilement remonter.

¹ Document non reproduit.

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 378.

Budapest, 13 décembre 1921, s.h.

Le Gouvernement hongrois vient de distribuer un recueil de documents relatifs aux (2) tentatives de restauration de Charles de Habsbourg. Les engagements internationaux qu'il a pris envers les Puissances alliées y sont pour la première fois exposés très nettement.

Les dépêches du représentant hongrois à Prague² sont publiées en vue de prouver qu'il y a eu réellement ultimatum de la part du Gouvernement tchéco-slovaque après l'arrestation de Charles.

La distribution de ce recueil est faite à l'occasion de la discussion passionnée qui se poursuit depuis plusieurs jours au parlement pour la levée de l'immunité des députés Carlistes compromis. Des personnalités étrangères sont souvent nommées au cours de ce débat. Hier on a cité, mais sans en établir l'authenticité, une lettre de Charles à son beau-frère René qui met en cause le Maréchal Franchet d'Esperey. (On a) (également) cité une lettre du roi de Roumanie³ à Charles s'engageant à ne pas faire veto à son retour au trône: le Ministre de Roumanie⁴ a télégraphié à Bucarest pour savoir la vérité.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. f. 219.

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 293.

Budapest, 14 décembre 1921.

Pour faire suite à mon télégramme d'hier⁵, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, avec le livre blanc hongrois, deux exemplaires du résumé qui en a paru en allemand dans le Pester Lloyd⁶. Le même journal contient le discours du député Gombos qui a cité une

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Londres, à Rome, à Berlin, à Munich, à Bruxelles, à Madrid, à Berne, à Vienne, à Varsovie, à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Washington.

² L. Tahy.

³ Ferdinand I.

⁴ T. Stircea.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 535.

⁶ Les annexes ne sont pas reproduites.

lettre où Charles de Habsbourg aurait chargé son beau frère René de Bourbon-Parme de continuer des pourparlers avec le Maréchal Franchet d'Esperey et d'offrir en son nom d'accéder à la Petite Entente et de confier l'armée hongroise à des généraux français.

C'est dans une atmosphère orageuse que se prolongent à l'Assemblée Nationale les débats au sujet des poursuites intentées contre les députés compromis dans la tentative carliste. De tout temps, les députés magyars ont été très jaloux de leurs immunités parlementaires dont ils ont toujours abusé, et la perspective de faire une brèche dans une tradition aussi utile inquiète beaucoup d'entre eux. La gauche radicale se solidarise ici avec les magnats de la droite dans l'attachement à ces vieux privilèges, et dans les scrutins secondaires qu'a nécessités jusqu'à présent la discussion le ministère Bethlen n'a eu que 15 à 20 voix de majorité sur une centaine de votants. Sa situation est donc périlleuse, et le Président du Conseil qui dans sa récente reconstitution du Cabinet avait paru sacrifier le parti agrarien, a été obligé d'aller l'autre jour faire une démarche auprès de ce groupe pour solliciter son appui. Les agrariens ont résolu de le soutenir dans cette affaire des députés carlistes, et c'était logique, car ils sont fermement antihabsbourgeois.

Un des principaux reproches qu'ils adressaient précisément à Bethlen, Banffy et autres gens du Gouvernement, était d'être trop habsbourgeois. Le recueil de documents distribué au Parlement a pour but de faire la lumière sur ce point, et ils sont vraiment de nature à éclairer une question fort complexe et qui hors de Hongrie risque d'être assez mal jugée. Il en résulte que le Gouverneur Horthy et le Comte Bethlen étaient profondément légitimistes et ne s'en cachaient pas, ils avaient la conviction intime et personnelle que Charles était le véritable possesseur de la sainte couronne, et le seul roi désirable pour la Hongrie; que les circonstances rendaient actuellement sa présence impossible, mais que pour l'avenir il demeurerait la future et peut-être unique ressource du pays, sans doute, parce qu'il en symbolisait à leurs yeux tout le passé. Jusqu'à la veille de la seconde tentative de Charles, Horthy est resté en correspondance avec celui qu'il considérait comme son souverain; il le conjurait de ne pas venir en Hongrie, mais l'assurait qu'il ne détenait que provisoirement sa place.

Dans ces conditions, l'on ne saurait exagérer le drame de conscience qui s'est passé dans leurs âmes lorsque le coup de tête de Charles est venu les forcer à opter entre le bien immédiat du pays et leurs convictions intimes. Sans compter que même le côté aventureux et quasi chevaleresque de l'acte de Charles et de Zita, cet appel au loyalisme hongrois, cet attachement manifesté au sol hongrois, touchaient bien des cœurs. „Songez, disait le Ministre des Affaires Étrangères Banffy à mon collègue italien¹ que depuis 400 ans les Hongrois demandaient en vain aux Habsbourg une seule chose: venir deux fois par an à Budapest: Charles IV est le premier Habsbourg qui réalise cette condition, et c'est nous qui sommes obligés de le congédier!” De là le deuil qui subsiste dans bien des âmes patriotes, et la fidélité qu'elles vouent au roi exilé.

Le procès des carlistes suscite au Gouvernement des difficultés d'un genre analogue. Jusqu'à présent les magnats magyars constituaient une seule caste, presque une seule famille, dont les membres pratiquaient une solidarité presque sacrée. Quel scandale de voir les uns poursuivre les autres, et cela pour ce qui peut être représenté comme un excès de

¹ Le prince Castagneto.

patriotisme! Il est probable que dans leur for intérieur les Comtes Bethlen et Banffy préféreraient laisser en liberté le Comte Nadrassy [Andrássy] et consorts, malgré les tourments que ceux-ci leur ont valus. Ils sentent que si les gens d'ancien régime se déchirent entre eux, il arrivera malheur à la maison divisée contre elle-même. Ils voudraient bien retenir les événements, mais les événements sont plus forts qu'eux et les entraînent vers d'autres déchirements, vers de nouvelles luttes intestines. La nouvelle Hongrie est enfantée dans la douleur.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 221—224.

537

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 688-689.

*Vienne, 15 décembre 1921, 15h. 15, 15h.
(Reçu: 15 décembre, 17h. 30, 17h.)*

Hier soir, avant son départ pour Prague avec le Président Hainich [Hainisch], le Chancelier² m'a fait prier de venir le trouver.

Il m'a dit combien il avait apprécié la décision de la Conférence des Ambassadeurs qui, en laissant aux généraux alliés la possibilité de retarder de quelques jours le (plébiscite), avait indiqué que ce délai pourrait être justifié par la clause du protocole de Venise visant les modalités d'exécution.

Les généraux n'ayant pas cru devoir user de cette latitude et les délégués autrichiens s'étant trouvés jusqu'à la dernière heure en présence d'une incompréhension regrettable des conditions normales d'un plébiscite, vu que les Hongrois avaient été seuls mis dans la possibilité de défendre leurs droits, leurs intérêts et leurs prétentions, il n'était pas un homme en Autriche qui pût accepter d'être le jouet de pareilles manœuvres. Je lui ai répondu que les Gouvernements alliés apprécieraient si l'on avait eu raison de vouloir précipiter les solutions dans l'espoir de les simplifier.

À l'occasion du départ du chancelier pour Prague, je lui ai recommandé de nouveau la plus grande prudence en lui rappelant les susceptibilités italiennes et la nécessité absolue d'en tenir compte. Il m'a répondu qu'il était pénétré de cette nécessité.

AG.7N3094. Dossier 3.

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² J. Schober.

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 293.

Prague, 15 décembre 1921.

La publication par le Gouvernement Hongrois de documents relatifs à la dernière aventure de l'ex-roi Charles a provoqué de nombreux commentaires dans la presse tchèque, qui relève la façon tendancieuse dont ils sont mis en œuvre, et les émissions ou les confusions de dates grâce auxquelles le Gouvernement Hongrois s'attribue, dès l'origine de l'affaire une attitude parfaitement correcte, tandis que la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie sont présentées comme ayant eu des visées agressives.

M. Beneš, de son côté, interpellé par un membre de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre, a répondu par des déclarations particulièrement sévères pour M. de Tahy, représentant hongrois à Prague, dont j'envoie ci-joint la traduction² à Votre Excellence. Elles confirment ce que disaient mes télégrammes n° 191 et 192³ du rôle fâcheux joué, pendant cette crise, par ce diplomate surexcité et imaginatif. Que son Gouvernement ait fait, de ses télégrammes inexacts et excessifs, l'usage que je prévoyais, c'est ce qui ressort des télégrammes des représentants alliés à Budapest⁴, du 30 et 31 octobre⁵, reproduits comme annexes H.J.K. aux notes du Secrétaire sur la réunion de la Conférence des Ambassadeurs du 2 Novembre⁶ et le télégramme de notre Haut-Commissaire qui constitue l'annexe I du même document confidentiel, comme du rapport N° 522 du 28 octobre de notre Ambassade à Berlin⁷.

Pour le reste, M. Beneš fait remarquer que les documents hongrois ne font aucune allusion au refus de porter la main sur l'ex-roi Charles que l'amiral Horthy avait opposé aux premières démarches des Représentants Alliés, qui est consigné dans un télégramme du 23 octobre de notre Haut Commissaire⁸; il insiste aussi sur ce que, comme la Grande Entente, il a lui-même tout fait pour éviter un conflit. Je pense qu'il serait superflu de revenir ici sur toutes les raisons que le Gouvernement Tchéco-Slovaquie avait de ne pas mettre une entière confiance dans le Gouvernement Hongrois et de penser que la question des Habsbourg ne serait pas résolue conformément aux désirs des voisins de la Hongrie

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Londres, à Rome, à Vienne.

² Voir l'Annexe du document.

³ Documents reproduits ci-dessus sous le N° 500.

⁴ En ce temps-là, M. Fouchet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

⁵ Documents reproduits ci-dessus sous les N° 482, 484 et 485.

⁶ Document non reproduit.

⁷ Document non reproduit.

⁸ Document non reproduit.

sans une forte pression de la Grande Entente, que celle-ci ne pouvait exercer que par l'intermédiaire des intéressés directs, de l'action dequels la Conférence des Ambassadeurs menaçait d'ailleurs la Hongrie, dans son télégramme du 24 octobre aux Représentants diplomatiques alliés à Buda-Pest¹.

ANNEXE

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL à la Commission des Affaires Extérieures au sujet de la publication des documents hongrois

M. Beneš se réfère d'abord au discours qu'il a prononcé à la Chambre des Députés, dans lequel il a donné l'historique complet des événements, d'une façon différente de celle des documents magyars. Le texte intégral de ces documents n'est pas encore parvenu à Prague mais le résumé officiel communiqué suffit pour qu'on puisse dire qu'il s'agit là non de documents mais de simples légendes. Ces documents ne contiennent pas un mot en réponse à l'assertion faite déjà une fois par M. Beneš qu'au début, l'amiral Horthy refusa nettement aux Alliés de s'opposer à Charles et que le Gouvernement ne prit des mesures contre lui que sous la pression de l'étranger.

En ce qui concerne les entretiens de M. Tahy avec M. Beneš, il est caractéristique que celui du 30 octobre est interprété dans les documents magyars d'une façon tout-à-fait inexacte, de façon à prouver qu'au moment critique, le Gouvernement Tchéco-Slovaque s'est conduit comme un semeur de discorde, en s'opposant surtout à la Grande Entente. Le Chargé d'Affaires magyar Tahy a télégraphié à Buda-Pest des choses que M. Beneš n'avait pas dites, en se taisant sur d'autres choses qu'il avait déclarées. „J'avais surtout, a déclaré M. Beneš, constaté expressément l'accord complet entre la Grande et la Petite Entente, car deux heures auparavant, les représentants de l'Entente m'avaient remis une note qui, en somme, nous avait donné satisfaction et qui a mené à la solution paisible du conflit. Or, les documents magyars tâchent de prouver exactement le contraire. Je n'ai également pas parlé avec M. Tahy d'un ultimatum ni de l'occupation d'un territoire. Au contraire, c'est ce jour-là que M. Tahy a rendu visite au M. Girsá et lui a parlé de choses fantastiques, comme si le Gouvernement Tchéco-Slovaque avait déjà préparé des gouverneurs politiques et militaires pour les territoires occupés et était prêt à renverser le gouvernement magyar. Incontinent, j'ai déclaré à Tahy que le Gouvernement Tchéco-Slovaque ne s'occupait pas de telles choses et n'avait pas de telles intentions, qu'il voulait uniquement que la question des Habsbourg soit résolue enfin de manière satisfaisante. M. Tahy a cependant modifié toutes mes déclarations: pour le moment, je n'en chercherai pas les raisons. Il a parlé de la même manière chez les différents représentants diplomatiques de Prague, et lorsque ces derniers sont venus chez moi pour demander des explications, je leur ai répété ce que j'ai dit à Tahy. M. Tahy dit ensuite reconnaître qu'il était mal renseigné et que ses dépêches, communiquées à Budapest, étaient erronées. Le plus intéressant est qu'il a reconnu sa faute vis-à-vis de moi, en me

¹ Document reproduit ci-dessus sous le N° 419.

priant de lui transmettre par écrit le contenu de mes déclarations. Cet exemple démontre le mieux le caractère de ces soi-disant documents, surtout à la manière tendencieuse dont ils sont dirigés contre le Gouvernement Tchéco-Slovaque. Il me faut encore accentuer, que cette dépêche, contenant des informations erronées de M. Tahy, fut exploitée chez les alliés contre nous d'une façon incroyable, et j'ai dû faire l'impossible à Londres, Paris et Rome pour rectifier les choses. Je n'aurais pas parlé de ce détail si le Gouvernement magyar ne l'avait mentionné dans ses documents. Cette seule chose montre bien la tendance de ces documents et la base sur laquelle ils se reposent."

Le Président du Conseil remarque également que le Ministère des Affaires Étrangères travaille à l'élaboration et à la publication de documents qui donneront l'entière genèse de la lutte contre les Habsbourg. Quant à l'assertion que c'est la Grande Entente qui, dans l'affaire du retour de l'ex-roi¹, a tâché d'empêcher le conflit, il serait juste d'ajouter que le gouvernement tchèque s'est aussi évertué, par tous les moyens, de l'empêcher et a été, pour aboutir à un accord, jusqu'à l'extrême limite des concessions. M. Beneš constate enfin que, dans différentes phases de cette lutte diplomatique, on a appliqué contre la Tchéco-Slovaquie des moyens pas très loyaux, sans que celle-ci ait imité cet exemple.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 226-229.

539

LE GÉNÉRAL HAMELIN, CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE À BUDAPEST
À M. BARTHOU, MINISTRE DE LA GUERRE
ET AU 2^e BUREAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

R. Sans N°

Sopron, 15 décembre 1921.

5^{ème} Partie

XXIII — La résolution du 5 novembre

Arrivé à Paris le 2 Novembre, j'ai été reçu, les 3 etc, par le Général Weygand, Chef d'État-Major du Maréchal Foch, par Monsieur de Peretti de la Rocca, Directeur des Affaires Politiques et Commerciales, par Monsieur Laroche, Sous-Directeur, par les Attachés du Secrétariat Général de la Conférence des Ambassadeurs, par Monsieur Jules Cambon, Président de la Conférence.

J'ai résumé auprès d'eux les événements relatés dans les 4 premières parties² du présent rapport et exposé la situation. J'ai montré que le principal but des Généraux avait été d'éviter toute occasion de conflit entre l'Autriche et la Hongrie et une intervention de

¹ Charles IV.

² Documents reproduits ci-dessus sous les N° 327, 395, 463 et 491.

la Petite Entente [...] ¹ étant susceptibles d'entraîner une guerre en Europe Centrale. J'ai établi que le Gouvernement hongrois avait incontestablement toléré la formation et la résistance des bandes armées en Hongrie Occidentale, mais qu'en présence des conséquences que semblait entraîner sa responsabilité, il s'était ensuite résolu à s'employer à exécuter loyalement le Traité en dispersant les bandes. Mais pour cela il ne lui suffisait pas de recourir aux sanctions contre les insurgés, il devait surtout être mis en situation de modifier l'opinion publique, celle de l'Assemblée Nationale, de la presse, des sociétés irrédentistes, après quoi il lui serait possible d'agir sur les bandes en faisant appel à leur patriotisme.

Le meilleur moyen de préparer cette évaluation de l'opinion publique était d'obtenir une satisfaction d'amour-propre, dont le désir de réalisation serait seul susceptible d'inciter l'opposition gouvernementale elle-même à désavouer les bandes et à faciliter l'occupation du Burgenland par l'Autriche.

C'est cette satisfaction qu'avait procurée à la Hongrie l'accord de Venise. Les Généraux Alliés m'envoyaient provoquer les instructions de la Conférence des Ambassadeurs pour son application.

J'apprenais, dès le 3, par le Général Weygand, qu'ainsi que je l'avais prévu, les Grandes Puissances n'accorderaient aucune troupe alliée pour l'exécution du plébiscite, mais qu'elles étaient disposées à y employer une ou plusieurs divisions tchèques. J'insistai pour faire ressortir que mieux voudrait encore ne rien envoyer. L'intervention tchèque provoquerait la recrudescence de l'insurrection et aucun Gouvernement ne serait capable d'empêcher toute la Hongrie de se lever pour soutenir les insurgés contre les Tchèques. Ce serait alors l'intervention militaire de la Petite Entente et la guerre en Europe Centrale.

Documenté sur les vues du Maréchal Foch et du Ministère des Affaires Étrangères, j'ai été entendu, le 5 Novembre, par la Conférence des Ambassadeurs.

J'ai rappelé les phases prévues par l'accord de Venise pour son application.

Le délai de 3 semaines fixé pour l'évacuation des bandes serait probablement insuffisant pour la dispersion des éléments irréductibles insurgés contre le Gouvernement hongrois lui-même, des individus ayant trouvé en Burgenland une situation sociale ou un refuge, tels les officiers démobilisés, les réfugiés de Transylvanie, de Slovaquie, du Banat, les monarchistes autrichiens et les simples brigands. Or, les Généraux ne pourraient déclarer la Hongrie Occidentale *complètement* pacifiée que lorsque les autrichiens ne seraient plus exposés à se heurter à la résistance de ces éléments, condition d'ailleurs exigée par le Chancelier Schober pour procéder à l'occupation.

Ce retard n'avait qu'une importance relative, car il augmenterait le temps laissé aux Généraux pour l'organisation du plébiscite. Les 8 jours concordés par le Protocole de Venise étaient en effet insuffisants — celui de Karinthie avait exigé 6 mois.

En prétendant assurer l'évacuation complète des bandes pour le 6 Novembre et se réclamant l'exécution du plébiscite dans les 8 jours suivants, le Gouvernement hongrois était en contradiction avec toutes ses déclarations antérieures affirmant son impuissance vis-à-vis des insurgés. Il n'hésitait pas à se dédire, dans le but évident de précipiter les opérations du plébiscite, puisque un délai limité à 8 jours obligerait les Généraux à le

¹ Mots illisibles.

charger lui-même de l'établissement des listes électorales et de la préparation rapide des opérations. Il s'assurait ainsi, au plus tôt, la concession du territoire de Sopron, avant que l'Autriche, encouragée par les incidents politiques consécutifs à la seconde équipée de Charles, ait réussi à remettre l'accord de Venise en question.

J'ai ensuite exposé que le seul moyen de hâter l'occupation, le plébiscite et le transfert, sans graves complications, était de se résoudre à envoyer des troupes alliées dans le Burgenland.

Elles étaient indispensables:

1° pour occuper le Burgenland dès l'évacuation du gros des bandes par les soins du Gouvernement hongrois. Elles assureraient l'évacuation des éléments irréductibles, par leur seule présence, et permettraient ensuite à l'Autriche une occupation pacifique (Deux régiments à 3 bataillons)

2° pour occuper le territoire de Sopron pendant la préparation et l'exécution des opérations du plébiscite, afin de permettre l'évacuation des troupes hongroises, tenir alors lieu de force publique et assurer la liberté du vote (Un régiment à 3 bataillons)

3° pour permettre, en cas de résultat favorable aux Autrichiens, le transfert à l'Autriche du territoire de Sopron, sous peine de voir éclater de nouveaux désordres et de se heurter au refus de l'Autriche d'occuper le pays avant sa pacification. Les 3 régiments précédents seraient employés à cette tâche.

J'ajoutai que, pour la constitution des commissions électorales, 32 officiers alliés étaient nécessaires, non compris les 8 employés à d'autres missions. Sur les 30 dont disposaient les Généraux, 20 devaient être rendus aux Commissions de contrôle; 30 officiers alliés devaient donc être envoyés sans délai à Sopron.

Sur la suggestion de Monsieur Jules Cambon, j'ai enfin présenté un projet d'organisation de plébiscite (Pièce annexe n° 121)¹. Ce projet s'inspirait des dispositions adoptées en Carinthie. Toutefois, afin de donner une équitable proportion de voix aux habitants de Sopron, dont la majorité ne sont que des fonctionnaires en résidence, il admettait au vote ceux ayant 4 ans de résidence.

D'autre part, pour éviter les désordres qu'aurait suscité comme en Haute-Silésie, l'admission au plébiscite des indigènes de Sopron employés en Hongrie, ou des communistes hongrois réfugiés en Autriche, le projet n'admettait au vote que les habitants restés présents dans le territoire depuis le 1° Janvier 1921.

L'opposition formelle de l'Ambassadeur d'Angleterre² à l'envoi de troupes britanniques entraîna celle de l'Ambassadeur d'Italie³. Le Général Weygand déclara d'ailleurs que le Comité Militaire Allié n'avait pas de troupes disponibles. *Il ne serait donc pas envoyé de troupes alliés.*

Quant à la demande d'officiers alliés, elle fût repoussée par Lord Harding [Hardinge], mais appuyée par le Général Weygand.

L'Angleterre ne consentant qu'à envoyer 4 officiers de Haute-Silésie en Burgenland, la France et l'Italie durent se résoudre à fournir chacun 13 officiers, pour accorder les 30 demandés.

¹ Les annexes ne sont pas reproduites.

² Lord Hardinge.

³ Le comte Bonin-Longare.

Quant aux conditions du plébiscite, elles furent approuvées en principe, sauf modifications de détail laissées à l'initiative des Généraux.

Enfin, sur l'insistance de l'Ambassadeur d'Angleterre, qui aurait voulu qu'on en finît avec le Burgenland dans un délai de huit jours, les Généraux furent invités à faire tout leur possible pour terminer le plébiscite et le transfert avant le 1^{er} Janvier.

À l'issue de la Conférence, j'ai rédigé un procès-verbal provisoire (Pièce annexe N° 122), et adressé au Général Ferrario à Sopron le télégramme ci-joint (Pièce annexe N° 123).

Ces documents ont été approuvés le soir même par le Secrétariat Général de la Conférence des Ambassadeurs.

Parti de Paris le 6, j'étais à Sopron le 8 pour rendre compte de ma mission à la Commission des Généraux Alliés.

XXIV — Nettoyage des bandes

La proclamation adressée le 18 octobre à la Nation hongroise et aux insurgés par le Comte Bethlen (Pièce Annexe N° 104) avait ébranlé l'opposition des bandes, des défections commençaient à se produire, lorsque l'arrivée de Charles de Habsbourg à Sopron (21 Octobre) avait interrompu l'action du Gouvernement hongrois sur les insurgés. Le Général Guillaume, désigné comme nouveau Délégué auprès de la Commission des Généraux, reprit activement, dès sa prise de fonctions (25 Octobre), les pourparlers avec les chefs de bande. Il s'efforçait de les conduire par persuasion, et de modérer les exigences des insurgés qui ne voulaient pas rentrer en Hongrie sans obtenir des indemnités ou des emplois assurant leur existence.

Dès le 1^{er} Novembre, le Général Ferrario, venu à Budapest, recevait du Gouvernement hongrois l'assurance que le nettoyage serait effectué le 6 Novembre. Alors qu'au cours des mois de Septembre et Octobre le Gouvernement avait prétendu n'avoir aucun moyen d'action sur les bandes insurgées, il se faisait fort maintenant de les réduire en 5 jours. Il ne dissimulait d'ailleurs pas le but poursuivi par cette contradiction: obtenir l'occupation autrichienne et l'exécution du plébiscite pour le 15 Novembre.

Contrairement à toutes les prévisions, les insurgés se rendant aux invitations des émissaires gouvernementaux, commencèrent à se ressembler dès le 4 Novembre.

Leur démobilisation était effectuée en territoire hongrois:

550 hommes environ à Magyarovar (35 Klm. N.O. de Raab)

800 " " à Kapuvar

800 " " à Szombathely.

Soit au total environ 2.150 insurgés, effectif pour éloigné des estimations antérieures des Généraux Alliés.

Mais la plupart de ces insurgés avaient laissé leurs armes soit aux habitants partageant leur irrédentisme, soit dans les dépôts clandestins du Burgenland.

Dès le 6 Novembre, le Délégué hongrois rendait compte aux Généraux de la fin de l'évacuation. Il ne pouvait cependant les assurer que des isolés irréductibles ne restaient pas en Burgenland, mais déclarait que le Gouvernement hongrois ne ferait aucune objection si les autorités autrichiennes leur appliquaient toute la rigueur de la loi (Pièce annexe N° 124).

Les officiers alliés détachés en Burgenland confirmèrent l'évacuation des bandes, moins quelques groupes sans consistance. Les Généraux auraient donc pu faire dès lors la déclaration prévue par l'accord de Venise „que le pays se trouvait en état de pleine tranquillité". Mais ils estimèrent qu'à défaut de troupes alliées pour occuper le territoire évacué et le passer ensuite aux autorités autrichiennes, ils devaient attendre, pour faire cette déclaration, que les forces autrichiennes aient procédé sans résistance à l'occupation.

Le Délégué autrichien était donc prévenu, dès le 6, de l'évacuation des bandes et prié d'inviter les autorités militaires désignées pour l'occupation à procéder avec énergie vis-à-vis des éléments irréductibles qui pourraient s'y opposer.

XXV — Occupation autrichienne

Malgré les invitations verbales adressées par les Généraux à Monsieur Heim, Délégué de la République d'Autriche, à occuper au plus tôt le Burgenland, les troupes autrichiennes restaient sur la frontière hongroise avec l'ordre de ne pas la franchir.

Ce retard présentait de graves inconvénients.

Le pays évacué par les bandes était sans forces publiques. L'hésitation des Autrichiens ne pouvait qu'encourager les habitants irrédentistes à se regrouper en partisans. L'ajournement de l'occupation retardait la déclaration de la pacification par les Généraux et par conséquent le début des opérations du plébiscite.

Le motif donné par l'Autriche à ce retard était que la résistance qu'elle avait rencontrée en Août l'obligeait à prendre des précautions, qu'il lui fallait employer des effectifs importants, alors que les Alliés l'avaient désarmée, ne lui laissant que des troupes sans valeur. Mais il semblait bien qu'en réalité l'Autriche se rendait compte du désir de la Hongrie de réaliser au plus tôt les concessions de l'accord de Venise, alors qu'elle-même espérait le remettre en question en s'appuyant sur l'hostilité de la Petite Entente contre la Hongrie (Télégramme N° 332 à la Conférence des Ambassadeurs — Pièce Annexe N° 125).

Les Généraux durent s'adresser directement *le 10 Novembre* au Chancelier d'Autriche¹ pour l'inviter à faire procéder à l'occupation (Pièces annexes N° 125 à 127).

Les troupes autrichiennes placées sous les ordres du Général Vidovitch reçurent l'ordre de passer la frontière *le 13 Novembre*. Elles se composaient de la gendarmerie destinée à rester dans le pays avec l'appui d'un corps de 17 bataillons et 9 batteries! Encore les Autrichiens estimant cette force insuffisante jugèrent-ils devoir l'employer à occuper successivement les différents secteurs en commençant par le Nord.

Le 13 Novembre, 3 colonnes franchirent donc la partie septentrionale de la frontière.

La colonne du Nord (3 Bataillons et 1 Batterie) s'avance jusqu'à la ligne Parndorf—Neusiedl.

La colonne du centre (4 Bataillons, 1 peloton de cavalerie, 1 batterie) occupe Hornstein, Müllendorf, Eisenstadt.

La colonne de droite (3 Bataillons, 1 peloton de cavalerie, 1 Batterie) occupe Zillingthal, Savangukut [Savanyúkút], puis Krensdorf.

¹ J. Schober.

Ces troupes s'avancent avec une prudence et une lenteur excessives et d'autant moins justifiées que la région est absolument vide d'insurgés et que les habitants, fatigués d'une longue période d'anarchie, ne désiraient qu'en finir, le régime fût-il autrichien ou hongrois.

Les colonnes sont précédées et couvertes par la gendarmerie! Elles interdisent toutes communications vers la Hongrie.

Cependant, le 15 Novembre, toute la partie Nord et Est du lac de Neusiedl est occupée jusqu'à la ligne B par la colonne du Nord, mais les deux autres colonnes, se bornant d'ailleurs à l'occupation de la partie du Burgenland située au Nord du territoire de plébiscite, n'atteignent la ligne de démarcation que le 25 Novembre.

Aussi dès le 16 Novembre, le Général Délégué hongrois¹ avait-il protesté contre les retards des Autrichiens à occuper le pays, alléguant, qu'ayant la souveraineté du Burgenland, ils avaient le devoir de ne pas le laisser plus longtemps sans force publique, mais dénonçant surtout leur désir de retarder le plébiscite.

Les Généraux Alliés firent remarquer au Général Guillaume que la prudence excessive des forces autrichiennes s'expliquait par le désir de ne pas s'exposer aux surprises de leur première tentative d'occupation (Pièce annexe N° 128), mais, d'autre part, Monsieur Egon Heim ne tenant pas compte de leurs démarches verbales, ils auront l'inviter, le 19 Novembre à hâter l'occupation et à leur faire connaître la date à laquelle elle serait terminée (Pièce annexe N° 129).

Il fut rendu compte de ce nouveau retard à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe N° 130).

Le Délégué autrichien alléguait l'insuffisance de ses forces (!) et ne prit aucun engagement. Il s'agissait en effet pour lui de gagner du temps jusqu'à la ratification du Protocole de Venise par le Parlement autrichien.

Quant au Gouvernement hongrois, il demanda à conférer avec les Généraux Alliés pour se plaindre de la lenteur des opérations autrichiennes et demander la prompte exécution du plébiscite. Cette Conférence eut lieu le 22 Novembre à Budapest (Voir le § XXVI ci-après).

Le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères, se plaignit avec raison de ce que, les bandes ayant évacué le Burgenland depuis le 6 Novembre, les Généraux n'aient pas encore fait la déclaration, prévue par le Protocole de Venise, que la Hongrie Occidentale était „en état de pleine tranquillité” et attendaient pour cela que l'occupation autrichienne fût terminée.

Les Généraux répondirent qu'ils se réservaient de faire cette déclaration, dès que les troupes autrichiennes occuperaient ou seraient en situation d'occuper le Burgenland.

Mais, rentré à Sopron, je ne pus rallier [sic] mes deux collègues à mon avis, qui était de faire la déclaration, puisqu'elle répondait à la réalité, sans attendre la fin de l'occupation autrichienne.

Les Généraux Alliés durent bientôt constater et reconnaître que, depuis le remplacement en Burgenland des insurgés par les troupes autrichiennes, les communications ferroviaires, postales, télégraphiques et téléphoniques étaient

¹ Le général Guillaume.

systématiquement supprimées par ordre du Commandement d'occupation. Ils s'en plaignirent, le 23 Novembre, au Gouvernement autrichien (Pièce annexe N° 131) et en rendirent compte à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe 132).

Enfin, sur les instances réitérées des Généraux, le Délégué autrichien fit connaître que l'occupation des zones centrale et méridionale du Burgenland commencerait le 25 Novembre pour être achevée en 5 ou 7 jours.

Le 25 Novembre, en effet, jour de l'achèvement de la zone Nord, 3 brigades franchirent la frontière autrichienne pour occuper:

la 3^e Brigade (3 régiments d'infanterie, 2 Bataillons cyclistes, 2 batteries) le district d'Oberpullendorf,

la 4^e Brigade ([...]¹ régiments d'infanterie, 1 batterie) le district de Felsöör,

la 5^e Brigade (2 régiments d'infanterie, 2 batteries) les Districts de Güssing et de Jennersdorf.

Comme dans le Nord, aucun incident ne justifiait la lenteur de la progression. Elle ne semble avoir abouti que lorsque la ratification du Protocole par le Parlement autrichien eut décidé le Gouvernement à tenir compte des avis des Généraux.

L'occupation du Burgenland par les forces autrichiennes fut enfin terminée le 3 Décembre, soit après 20 jours d'opérations.

Le jour même, les Généraux firent la déclaration de pacification prévue par le Protocole de Venise (Pièce annexe N° 132 bis) et ouvrirent les opérations de plébiscite.

XXVI — Préparation du plébiscite

Au cours de mon voyage à Paris, le Général Ferrario avait eu une entrevue à Buda-Pest avec le Comte Banffy, Ministre des Affaires Étrangères. Il s'était laissé convaincre de la nécessité de se conformer au Protocole de Venise en procédant au plébiscite dans les 8 jours suivant l'évacuation des bandes que les Hongrois promettaient pour le 6 Novembre. Dans ces conditions, les Généraux Alliés n'ayant ni les moyens, ni le temps de préparer, ni même de vérifier les listes électorales, avaient décidé de prendre pour base du plébiscite, sauf vérification sommaire, les dernières listes électorales hongroises datant de Février 1920.

En arrivant à Sopron (8 Novembre), j'insistai auprès de mes collègues pour l'adoption des conditions approuvées par la Conférence des Ambassadeurs, alléguant que l'Autriche ne saurait reconnaître la validité d'un plébiscite, dont les listes électorales auraient été dressées par la Hongrie!

Le projet rapporté de Paris laissait une part suffisante aux Hongrois résidant dans le territoire.

Je dus cependant céder provisoirement sur la question de maintenir aux électeurs hongrois de 1920 le droit de vote que leur avaient déjà accordé les Généraux, me réservant d'obtenir sa suppression par une consultation des deux États.

¹ Chiffre illisible.

C'est dans ces conditions que, dès le lendemain 9 Novembre, les 2 Gouvernements furent invités à adresser leurs observations sur un nouveau projet d'organisation du plébiscite, qui était celui que j'avais commis à Paris, mais avec la modification ci-dessus (Pièce annexe N° 133 — 3 pièces).

Le Délégué hongrois répondit *dès le 11 Novembre*.

Se basant de nouveau sur le protocole de Venise, il protestait contre les retards de l'occupation autrichienne, demandait que le plébiscite fût fait dans les 8 jours et qu'il y fût procédé „de la façon la plus simple et la plus rapide”.

En conséquence, s'il admettait les réclamations des électeurs omis, il s'élevait contre celles relatives aux inscriptions illicites et contre la faculté d'interjeter appel près de la Commission centrale contre les décisions des Commissions électorales. Il demandait enfin que les titulaires de l'indigénat (pertenenza) fussent exempts de toute obligation de résidence et que la résidence depuis le 1^{er} Janvier 1920 (soit 2 ans de résidence) fût une condition suffisante pour remplacer l'indigénat.

Quant au Gouvernement autrichien, qui envisageait depuis quelques jours la non-ratification de l'accord de Venise, il continuait à temporiser et ne répondait pas.

Mais les Généraux Alliés insistant pour avoir une réponse, sous peine de passer outre, le Chancelier Schober les prie de venir confirmer avec lui à Vienne.

Cette conférence eût lieu le *14 Novembre* au Ministère des Affaires Étrangères en présence de tous les chefs de service intéressés et du Chargé d'Affaires d'Italie¹.

Les objections et demandes de Monsieur Schober n'avaient rien d'exagéré. Il jugeait insuffisante les 8 jours accordés par le Protocole de Venise pour les opérations du plébiscite. Il demandait que le résultat des votes d'Oedenburg ne soit publié qu'après celui des villages, pour ne pas les influencer. Il s'élevait, avec raison, contre le droit de suffrage accordé aux électeurs hongrois de 1920. Il demandait, non 2 ans de résidence comme les Hongrois, mais au moins 8 ans. Il prétendait que tous les réfugiés hongrois en Autriche pour raisons politiques ou autres soient admis à rentrer dans le territoire pour prendre part au vote.

Mais ces demandes étaient faites sans conviction. La principale déclaration de Monsieur Schober, celle pour laquelle il convoquait les Généraux, était de leur faire connaître qu'il avait besoin de concessions pour pouvoir présenter le Protocole de Venise à la ratification du Parlement autrichien avec quelques chances de succès et qu'il ne s'y résoudrait pas tant qu'il ne pourrait donner l'assurance que toutes les troupes hongroises évacueraient le territoire de Sopron avant les opérations de plébiscite.

Les Généraux s'engagèrent à apporter quelques modifications de détail à leur projet pour faciliter la situation de Monsieur Schober, mais ne purent promettre l'évacuation des troupes hongroises si elles n'étaient pas remplacées par d'autres moyens.

Ils conclurent que l'Autriche ajournait la Ratification du protocole et par conséquent la possibilité de passer aux opérations de plébiscite et en rendirent compte par télégramme N° 346 à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe N° 134).

¹ Biancheri.

Les Généraux ignoraient que la Conférence des Ambassadeurs était intervenue, dès le 12 Novembre, auprès du Gouvernement autrichien, pour l'inviter à ratifier le Protocole dans un délai de 12 jours (Pièce annexe N° 135).

Dès le retour de Vienne (15 Novembre) les Généraux, tenant compte dans la mesure du possible des desiderata généralement contradictoires des deux Gouvernements, arrêterent les règles d'organisation du plébiscite et les adressèrent aux deux Délégués plénipotentiaires (Pièce annexe N° 136 — 3 pièces).

Par rapport au projet du 9 Novembre (Pièce annexe N° 133) cette décision comportait les principales modifications suivantes:

les conditions de résidence pouvant remplacer l'indigénat étaient réduites de 4 à 3 ans (satisfaction partielle aux Hongrois);

suppression du droit de vote résultant de l'inscription sur les listes électorales hongroises de Février 1920 (satisfaction aux Autrichiens).

Mais il fut entendu que le règlement du Plébiscite ne serait publié sous forme d'un manifeste à la population que lorsque seraient réalisées toutes les conditions nécessaires pour assurer l'exécution du plébiscite, c'est-à-dire:

déclaration de la pacification,

réception des 30 officiers alliés accordés par la Conférence des Ambassadeurs,

ratification du Protocole de Venise par l'Autriche.

Mais la Commission des Généraux se mit à l'œuvre, dès ce jour, pour préparer l'exécution du plébiscite:

élaboration des instructions aux officiers alliés, aux commissaires hongrois et autrichiens des Commissions,

affiches aux populations,

préparations des listes électorales au 1^{er} degré par les autorités communales, afin qu'elles soient prêtes à être vérifiées par les Commissions électorales dès qu'il serait possible de les constituer.

Les autorités hongroises promirent leur établissement en 4 jours, puis elles se ravisèrent et firent traîner le travail pour réduire le temps pendant lequel les Généraux pourraient soumettre les listes à la vérification des commissaires autrichiens.

À partir de ce moment, le Délégué hongrois intervint presque journellement pour se plaindre de la mauvaise volonté de l'Autriche à occuper le Burgenland, en vue de retarder la déclaration de pacification et par conséquent l'exécution du plébiscite.

D'autre part, dans une Note du 17 Novembre, la Conférence des Ambassadeurs repoussait la condition posée par l'Autriche de ne ratifier le Protocole que si le territoire du plébiscite était occupé par des troupes alliées et l'invitait à s'y résoudre, se réservant de prendre, en cas de refus, les dispositions que pourraient nécessiter les circonstances.

Pendant ces négociations, les journaux des deux nations se livraient à une campagne haineuse et passionnée pour dénoncer les manœuvres de l'adversaire.

Le Gouvernement hongrois avait pris ombrage de la visite des Généraux Alliés au Chancelier Schober à Vienne et avait réussi à décider les Représentants diplomatiques alliés de Budapest¹ à insister pour que les Généraux vinssent de même conférer avec le

¹ M. A. J. Doulcet, Th. B. Hohler et le prince Castagneto.

Ministre hongrois des Affaires Étrangères. Les Généraux se rendirent donc *le 21 Novembre* à Budapest. Ils furent convoqués chez le Comte Banffy, avec les Ministres Alliés.

Le Ministre prit l'initiative des attaques et l'exposé de ses griefs ne manquait pas de fondements.

Rappelant que la Hongrie avait tenu ses engagements en faisant évacuer les bandes dès le 6 Novembre, il se plaignait de la complaisance excessive des Généraux qui admettaient que l'Autriche n'ait pas encore occupé le Burgenland. Il protestait contre l'interruption des communications ferroviaires par les Autrichiens, contre les actes arbitraires de leurs troupes, contre leur propagande illicite et surtout contre le retard des Généraux à déclarer la pacification, alors que celle-ci était incontestable. Il réclamait la stricte application du Protocole de Venise, donc l'exécution du plébiscite dans les huit jours.

La réponse des Généraux manqua de clarté et de conviction. Notre Président ne réussit à battre en retraite qu'en déclarant que la Commission des Généraux ayant la responsabilité de la „déclaration” était seule juge du moment où elle pourrait être faite.

Cette Conférence fut suivie d'une réunion des Ministres et des Généraux Alliés au cours de laquelle il fut établi qu'il serait imprudent de passer au plébiscite sans attendre les 30 officiers alliés accordés par la Conférence des Ambassadeurs et sans obtenir l'envoi à Sopron de forces interalliées, tant pour assurer l'ordre que l'impartialité du plébiscite.

Un télégramme fut aussitôt rédigé en commun et adressé à la Conférence des Ambassadeurs (Pièce annexe N° 137); il comportait la demande de 250 gendarmes pour assurer la police intérieure du territoire et de 500 hommes de troupe ou, à défaut, 300 autres gendarmes, pour en fermer la frontière.

De retour à Sopron, les Généraux y furent saisi d'une suggestion de la Conférence des Ambassadeurs tendant à substituer aux troupes régulières hongroises une gendarmerie recrutée sur place.

Par télégramme du 23 *Novembre*, ils rendirent compte des motifs qui s'y opposaient (Pièce annexe N° 138).

Telle fut vraisemblablement la cause de la Résolution N° 154 de la Conférence des Ambassadeurs, en date du 25 *Novembre* (Pièce annexe N° 139), qui, donnant satisfaction à l'Autriche, décidait que les troupes hongroises évacueraient le territoire de plébiscite, que 450 hommes de troupes alliées seraient prélevés sur la Haute-Silésie pour être envoyés à Sopron, mais que le plébiscite aurait lieu quelle que soit l'attitude prise par le Gouvernement autrichien quant à la Ratification du Protocole de Venise.

Quant aux 30 officiers alliés accordés le 5 Novembre, ils s'étaient même pas annoncés. Les travaux préparatoires du plébiscite n'en furent pas moins poursuivis.

La Commission Centrale fut constituée par l'ancienne Commission militaire interalliée de Sopron (Colonel Ivaldi, Capitaine de Renon [?], Capitaine Guthry-White).

Huit officiers furent appelés du Burgenland à Sopron pour commencer le travail des huit commissions électorales en attendant qu'elles puissent être constituées. Deux représentants hongrois et deux représentants autrichiens furent affectés à chacune de ces commissions, avec voix consultative.

Les deux Gouvernements dénonçaient journallement la propagande active du parti adverse.

Elle s'exerçait d'abord par la presse de Vienne et de Budapest.

Celle des Hongrois consistait surtout en tournées discrètes des agents locaux chez les habitants auxquels étaient adressées menaces ou promesses.

Quant à l'Autriche, elle introduisit dans le territoire des propagandistes professionnels que ses représentants officiels réussirent à faire entrer comme agents officiels.

La propagande autrichienne tendait à convaincre les habitants qu'ils devaient se résoudre à un passage momentané à l'Autriche, car, au fait, il s'agissait d'un prochain rattachement à l'Allemagne. Le pays était inondé de tracts, d'affiches, de papillons, de cartes postales, d'un journal spécial: le „Freie Burgenländer” germanique édité à Wiener-Neustadt pour soutenir la thèse.

Un nommé Steinacher, sujet autrichien pangerman, venant de Haute-Silésie, fut envoyé par le Gouvernement autrichien sous le prétexte d'entrer dans la composition d'une commission électorale, mais, en réalité, pour diriger l'organisation de cette propagande. Il fut expulsé du territoire dans les conditions relatées par les télégrammes ci-joints des 27 et 28 *Novembre* (Pièces annexes N° 140 & 141).

Il était au moins surprenant de constater que le Gouvernement autrichien, se rendant compte des hésitations des habitants austrophiles à demander leur passage à l'Autriche, n'hésitait pas à choisir ses agents parmi les propagandistes préconisant le rattachement à l'Allemagne. Il était donc de mauvaise foi en prétendant y avoir renoncé.

Une section du Heimatdienst de Vienne venait d'être organisée à Sopron pour propager la nouvelle doctrine.

Elle provoqua une réaction de la propagande magyare.

Les Généraux Alliés durent organiser un bureau de presse et établir la censure. Ils prononcèrent de fréquentes suspensions des organes intérieurs et interdirent l'entrée de plusieurs journaux extérieurs tels que le „Freie Burgenländer”.

Ils renvoyèrent enfin dos à dos les deux Délégués plénipotentiaires par la communication commune du 29 *Novembre* (Pièce annexe N° 142).

Des règles précises furent édictées pour fixer, à dater du *P^r Décembre*, les conditions d'entrée et de sortie dans le territoire de plébiscite (Pièce annexe N° 143). Elles restèrent cependant bien difficiles à appliquer avec une gendarmerie hongroise, malgré le contrôle des officiers alliés.

Le télégramme N° 398 a rendu compte à la Conférence des Ambassadeurs d'une situation qui menaçait de s'éterniser (Pièce annexe N° 144).

Les intentions agressives des deux partis se révélaient de plus en plus. La Conférence des Ambassadeurs n'accordait pas les 200 gendarmes demandés le 21 *Novembre*.

Dans ces conditions, l'effectif de 450 soldats alliés annoncés était à peine suffisant pour fermer la frontière contre les éléments disposés à envahir le territoire pour troubler les opérations: les communistes hongrois réfugiés à Vienne et les nationalistes hongrois qui interviendraient pour les repousser.

Si ces 450 hommes pouvaient à la rigueur relever les 1500 hommes de troupe hongroise, ils ne permettraient pas de renvoyer la gendarmerie et la police.

Les Généraux durent donc demander à la Conférence des Ambassadeurs que le contingent de troupes alliées soit porté à un régiment de 1500 hommes ou que 500 gendarmes soient envoyés à Sopron pour relever les 1.000 gendarmes hongrois (Pièce annexe N° 145). La réponse négative ne devait parvenir que le 15 *Décembre*.

C'est le 3 *Décembre* que les troupes autrichiennes, ayant enfin terminé et d'ailleurs sans incident, l'occupation du Burgenland, les Généraux ne purent plus contester que l'occupation était terminée. Ils notifièrent donc aux deux Gouvernements la déclaration prévue par le Protocole de Venise (Pièce annexe N° 146) et invitèrent le Délégué autrichien à signer le Transfert.

Fin de la 5^e partie

AG.7N12886. Dossier 1.

540

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N ²

Paris, 16 décembre 1921, 22h.

Pour Vienne et Budapest: J'adresse le télégramme suivant aux généraux alliés à Sopron.

Pour tous: De la part de la Conférence des Ambassadeurs pour les généraux alliés.

Le Gouvernement autrichien a protesté auprès de la Conférence contre les conditions dans lesquelles s'est effectué le plébiscite de Sopron. Sa protestation s'appuie sur les faits suivants:

1° — Le protocole de Venise n'est pas en vigueur puisque la loi de ratification votée par le Conseil national autrichien n'a pas été promulguée par le Président de la République.

2° — La déclaration de pacification, comme le spécifiait ladite loi, aurait dû coïncider avec l'arrivée des troupes alliées et, par conséquent, le délai de 8 jours aurait dû commencer le 10 septembre [sic!] seulement. Le Gouvernement autrichien déclare que le plébiscite ayant eu lieu le 14, sans que les deux conditions ci-dessus aient été remplies, il ne peut le considérer comme valable et il en conteste dès maintenant les résultats.

La Conférence est en train d'examiner dans quelle mesure ces arguments sont recevables. Elle ne saurait cependant se prononcer avant d'avoir pris connaissance des résultats du plébiscite. Ces derniers seraient difficilement contestables au cas où le nombre des votes acquis à l'Autriche ou à la Hongrie seraient numériquement très supérieurs à la majorité des électeurs inscrits. Il en serait différemment dans le cas contraire.

Veuillez donc faire connaître au plus tôt à la Conférence les résultats du vote et vous abstenir de prendre aucune des mesures qui ont été prévues comme devant suivre le plébiscite: renvoi des troupes, transfert des territoires aux autorités de la puissance attributaire etc...

¹ Le télégramme a été envoyé au ministre de la Guerre avec prière de le transmettre au général Hamelin à Sopron, et à Vienne (N° 797-798) et à Budapest (N° 623-624).

² Voir la note précédente.

Veuillez tenir rigoureusement secret le fait que la Conférence examine actuellement la protestation autrichienne.

AG.7N3094. Dossier 3.

541

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

T. N° 383-384.

*Budapest, 18 décembre 1921, 20h. 10.
(Reçu: 19 décembre, 19h. 15, 12h. 40, par T.S.F.)*

Le résultat du plébiscite donne 2/3 des voix à la Hongrie et 1/3 à l'Autriche.

(Comme) dans (presque) tous les plébiscites des derniers temps, (Allenstein, Marienwerder, deuxième zone Schleswig (1 gr. fx)², Klagenfurth, Silésie) la majorité des votants semble avoir été dominés par un sentiment conservateur à ne pas changer de régime.

La population a été aussi mal (renseignée) par les troubles de Vienne et par le caractère déplaisant de la propagande autrichienne qui paraît avoir passé entièrement (1 gr. fx)³ mains des panviennistes.

Le (plébiscite) a eu lieu dans des conditions d'ordre et de sécurité parfaites dont témoigne la proportion extrêmement élevée des votants par rapport aux inscrits: 90 %. Quant au secret du vote, il a été absolu, conformément à la (procédure) adoptée et signée à l'avance par les représentants autrichiens et hongrois. Les généraux ont eu vraiment le souci d'agir en toute impartialité. Ils ont eu raison de dire dans leur télégramme à la Conférence du 15 (décembre) (n°) 485⁴ qu'elle a été assurée moralement et matériellement. Ils ont saisi le moment psychologique où elle pouvait l'être le mieux (juste) après l'arrivée des forces alliées qui a calmé un (instant) l'agitation des esprits, mais dont l'effet pacifique (immédiat) (ne) pouvait être de longue durée vu leur trop petit nombre.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet (que), si le résultat du plébiscite était remis en question, l'agitation reprendrait bien plus fortement des deux côtés; les nationalistes hongrois deviendraient incompressibles les troupes alliées seraient exposées à des collisions et trop faibles pour dominer la situation. (Il faudra) les renforcer immédiatement. Je rappelle le télégramme collectif des représentants et généraux alliés, du 22 novembre

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² Lacune de déchiffrement.

³ Lacune de déchiffrement.

⁴ Document non reproduit.

352¹, où ils avertiss(aient) la Conférence des Ambassadeurs à propos des dangers de la prolongation de la situation, que le maintien de la paix exigerait alors des puissances des efforts (et des) sacrifices plus considérables.

Je dois constater que, depuis un mois, les Hongrois se sont exactement conformés à toutes les demandes que nous leur avons adressées au sujet de l'exécution du protocole de Venise et dont aucune n'était conçue dans leur intérêt. Les Autrichiens, au contraire, se conduisent en mauvais joueurs et recourent à des chicaneries juridiques et à de véritables querelles d'allemands qui donnent l'impression qu'on est en face de Berlin bien plus que de Vienne.

AG.7N3094. Dossier 3.

542

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE²

T. N° 3

Paris, 20 décembre 1921, 23h.

Pour tous sauf Budapesth: J'adresse au Haut-Commissaire Français à Budapesth⁴ le télégramme suivant au sujet de l'attitude respective de l'Autriche et de la Hongrie.

Pour Budapesth: Réponse à votre télégramme 384⁵, au sujet de l'attitude respective de l'Autriche et de la Hongrie.

Pour tous: 1° Les généraux ont fait la déclaration de pacification le 3 décembre, alors que le Président de la République autrichienne⁶ n'avait pas encore promulgué le protocole de Venise. Or, la loi de ratification n'a été votée par le Conseil national autrichien que sous la condition que la pacification ne serait pas déclarée avant l'évacuation du territoire par les formations hongroises, ni avant son occupation par les troupes interalliées. Ce fait n'a pu échapper aux généraux qui ont dû être mis au courant par le Commissaire autrichien.

2° Les généraux reconnaissent eux-mêmes que, en ce qui concerne la déclaration de la pacification et la date du vote, ils ont subi une pression constante de la part du Gouvernement hongrois.

¹ Document non reproduit.

² Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 628-629), et par courrier à Prague (N° 688), à Vienne (N° 803), à Belgrade (N° 870), à Bucarest (N° 750), à Varsovie (N° 1553), à Rome (N° 3576), à Londres (N° 3954), à Berlin (N° 2257); la copie a été communiquée à la Conférence des Ambassadeurs et à l'état-major de l'Armée.

³ Voir la note précédente.

⁴ M. A. J. Doucet.

⁵ Document reproduit ci-dessus sous le N° 541.

⁶ M. Hainisch.

3° Le Protocole de Venise n'a été que la conséquence de la situation créée par l'attitude de la Hongrie qui pendant plusieurs mois s'est refusée à exécuter le traité de Trianon, a organisé des bandes armées dans le Burgenland, a résisté à toutes les injonctions des Alliés et a ainsi été l'auteur responsable des troubles qui ont favorisé la tentative de l'ex-roi Charles.

La Hongrie est donc mal fondée à invoquer constamment le scrupule dont elle a fait preuve dans l'application du protocole de Venise, alors que c'est sa mauvaise volonté qui a mis l'Autriche pendant plusieurs mois dans l'impossibilité de bénéficier des clauses du Traité.

En ce qui concerne la validité du plébiscite, la Conférence prendra demain une décision, qui tiendra probablement compte des résultats du vote, étant donné la faible proportion des abstentions.

AG.7N3094. Dossier 3.

543

M. COUGET, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 298.

Prague, 21 décembre 1921.

Le Comte Banffy ayant, d'après les journaux, fait allusion dans son exposé à la Chambre Hongroise, qui répondait aux critiques dirigées par M. Beneš contre M. de Tahy (voir rapport n° 293 du 15 décembre)² au document que celui-ci m'avait remis pendant la récente aventure de l'ex-roi Charles, je crois devoir envoyer ci-joint à Votre Excellence la copie de ce document³, qui était d'ailleurs analysé dans mon télégramme n° 191⁴.

ANNEXE

AIDE-MÉMOIRE DE M. TAHY, REPRÉSENTANT DE HONGRIE À PRAGUE

Prague, lundi 31 octobre 1921.

Quoi que je n'aie pas eu d'instructions à cet effet de mon Gouvernement, samedi le 29 octobre à 8 h. 1/2 du soir, j'ai pris l'initiative personnelle de causer avec M. Beneš des meilleurs moyens pour la solution de la crise actuelle.

Monsieur Beneš m'a communiqué les quatre points suivants:

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Vienne, à Budapest, à Londres, à Rome, et au maréchal Foch, au ministère de la Guerre (état-major de l'Armée — 2^e bureau).

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 538.

³ Voir l'Annexe du document.

⁴ Document reproduit ci-dessus sous le N° 500.

1° Détrônement de toute la dynastie des Habsbourg.

2° Exécution du traité de paix de Trianon.

3° Paiement des frais de mobilisation.

4° Désarmement.

Si ces quatre points n'étaient pas acceptés par le Gouvernement Hongrois jusqu'à mardi, 1 novembre, les troupes tchécoslovaques et yougoslaves franchiraient la frontière hongroise mercredi 2 novembre.

J'ai transmis cette communication du Dr Beneš à mon Gouvernement dimanche matin à 3 heures.

Ce matin, à 12 1/2 heures, j'ai fait la communication (instruction datée de Budapest du 30 octobre 2 1/2 heures du matin) au Dr Beneš que le Gouvernement Hongrois se soumettait à la demande de la Conférence des Ambassadeurs concernant le détrônement du roi Charles.

Monsieur Beneš, dans sa réponse, m'a communiqué que le détrônement du roi Charles ne suffisait pas à la solution de la crise. Il m'a renouvelé sa communication de samedi soir en disant qu'il n'avait rien à y ajouter et qu'il déclinait toute responsabilité pour l'éruption éventuelle du conflit armé.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 232-234.

544

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2 Extrême urgence.

Paris, 23 décembre 1921, 13h. 35.

Pour Vienne et Budapest: J'adresse le télégramme suivant aux Généraux alliés à Sopron.

Pour tous: De la part de la Conférence des Ambassadeurs, pour les Généraux alliés.

La Conférence des Ambassadeurs a constaté que les résultats du vote donnaient très nettement la majorité à la Hongrie et ne permettaient pas de contester la valeur du plébiscite; elle a donc décidé de les homologuer.

Veuillez, dès la réception du présent télégramme, proclamer les résultats du vote; la date de la proclamation sera l'origine du délai de huit jours à l'expiration duquel vous procéderez à la remise du territoire de Sopron à la Hongrie et au renvoi des troupes alliées en Haute-Silésie.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 634-635), à Vienne (N° 809-810), et au ministère de la Guerre, avec prière de le transmettre au général Hamelin [à Sopron].

² Voir la note précédente.

La Conférence notifie aujourd'hui au Gouvernement autrichien, par l'entremise de son représentant à Paris¹, qu'elle homologue les résultats du plébiscite; elle l'invite également à reconnaître formellement les résultats du plébiscite avant que le transfert du territoire ne soit un fait accompli et à témoigner par là de son désir de contribuer à l'apaisement général.

AG.7N3094. Dossier 3.

545

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 712-715.

*Vienne, 26 décembre 1921, 20h., 19h. 40.
(Reçu: 26 décembre, 21h. 30.)*

Le Ministre d'Autriche à Paris³ vient de me faire savoir par voie télégraphique que la Conférence des Ambassadeurs a pris au sujet de la question du plébiscite d'Oedenburg et environs, la décision d'en reconnaître la validité et d'enjoindre à la Commission des généraux alliés de procéder au (transfert) de la région plébiscitaire à la Hongrie conformément aux dispositions y relatives du protocole de Venise. M. Eichof [Eichhoff] m'a en outre fait observer que la Conférence des Ambassadeurs a en même temps désapprouvé l'attitude observée par l'Autriche en ce qui concerne le protocole de Venise; elle lui reproche surtout le fait que le protocole après avoir été approuvé par le Conseil national n'a pas encore été présenté à la ratification du Président fédéral de la République d'Autriche⁴.

Vu que la note qui devra lui être adressée à ce sujet n'est pas encore parvenue au ministre d'Autriche à Paris, je me permets (de) recourir à votre obligeance en vous priant d'intervenir par voie télégraphique auprès de votre Gouvernement pour lui présenter la prière de s'interposer à la Conférence des Ambassadeurs afin que celle-ci revienne sur une décision qui serait pour l'Autriche blessée, tant au point de vue du fond de la question que des termes dont, d'après des informations de M. Eichof, on veut se servir.

Il me semble en effet que ce serait le moindre égard auquel l'Autriche pourrait s'attendre qu'on ne décidât pas sur la question de fond sans avoir pris connaissance du mémoire que le Gouvernement autrichien s'est proposé de présenter à la Conférence des Ambassadeurs, l'envoi duquel a été annoncé à la Conférence et qui n'a été expédié que par le courrier du 23 du mois courant. Le Gouvernement autrichien qui dans toute la question de la Hongrie occidentale a observé une attitude pleine de déférence envers les Grandes Puissances ne croit non plus avoir mérité le reproche que son procédé dans la question de la ratification du protocole de Venise n'aurait pas été tout à fait correct. Car le fait que j'ai

¹ J. Eichhoff.

² La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

³ J. Eichhoff.

⁴ M. Hainisch.

pu réussir en usant de toute mon influence de faire approuver le protocole de Venise à l'unanimité par le Conseil national qui n'a formulé à ce sujet que les deux prémisses qui vous sont connues prouve que l'Autriche était fermement résolue de procéder à la ratification du protocole de Venise.

Si je n'ai pas été à même de proposer au Président fédéral de la République d'Autriche de procéder à la ratification, ce n'était nullement dans l'intention de nous soustraire à la ratification mais parce que à ce moment un des points essentiels dudit protocole, savoir la liberté et l'impartialité du plébiscite, était en souffrance. J'estime que si la conférence des Ambassadeurs veut imposer à l'Autriche un nouveau sacrifice, ce sacrifice ne devrait au moins pas être aggravé de reproches et de termes qui mettraient le Gouvernement autrichien dans une situation très difficile vis-à-vis de l'opinion publique en Autriche et de ses représentants.

AG.7N3094. Dossier 3.

546

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

D. N° 300.

Budapest, 26 décembre 1921.

Les Hongrois, qui se plaisent à vivre dans les rêves, ont peine à prendre contact avec la réalité. Ainsi ils s'étaient fait un rêve d'une étroite union avec la Pologne pour servir de boulevard à l'Europe contre les bolchevistes et mériter ainsi les faveurs de l'Occident.

La conclusion de l'accord polono-tchèque¹ a déchiré leurs illusions et les a pris par surprise. Ils en ont boudé quelque temps la Pologne, leur représentant² a quitté Varsovie et on ne sait pas encore s'il y retournera d'autant plus que s'était un fidèle carliste.

Et voici l'accord austro-tchèque³ est un nouveau coup porté aux rêves magyars. Alors que la Hongrie rêvait appuis extérieurs, il lui faut constater que tous ses voisins s'unissent entre eux et la tiennent encerclée. Le Comte Bethlen, Président du Conseil, interviewé à ce sujet par un journaliste, a dit que l'accord entre Vienne et Prague avait réellement de quoi surprendre. Il s'en explique le côté politique par les garanties que la minorité allemande en Bohême trouvera à une entente avec un État allemand. Il en résulte

¹ Le 6 novembre, la Tchécoslovaquie et la Pologne conclurent un accord politique, par lequel les deux signataires s'engageaient à respecter leur nouvelle frontière commune. Ils s'engageaient en outre à demeurer neutres l'un envers l'autre en cas d'agression d'un des deux États par un pays tiers.

² I. Csekonics.

³ L'accord conclu à Lány entre la Tchécoslovaquie et l'Autriche en décembre 1921 souligna que les signataires fondaient leur politique sur le respect des traités de Saint-Germain et de Trianon. Ils affirmaient leur volonté de s'opposer à toute tentative de rétablissement de l'ordre ancien. Dans le cadre des accords économiques, la Tchécoslovaquie accordait à l'Autriche un crédit d'un montant de 500 millions de couronnes tchèques.

toutefois que l'Autriche ne sera plus endroit de se plaindre d'avoir signé le Traité de St. Germain sous la violence. L'Autriche n'est pas à vrai dire entrée dans la Petite Entente, mais en fait elle s'est soumise à la direction de M. Benes dans la politique extérieure.

Quant à la Hongrie, a continué le Comte Bethlen, ses intérêts vis-à-vis de l'Autriche sont essentiellement d'ordre économique, et même après l'entente de Lana [Lány]¹ un accord est encore possible sous ce rapport. Il n'a pas dépendu de la Hongrie que cet accord ait été réalisé auparavant, et le Cabinet de Budapest désire sérieusement voir aboutir les résolutions de la Conférence de Porto-Rosa.

AD.Europe 1918-40. Tchécoslovaquie vol. 46. ff. 80-81.

547

M. BRIAND, PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AU MARÉCHAL FOCH, PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE ALLIÉ DE VERSAILLES

D. N° 621.

Paris, 28 décembre 1921.

Par une lettre en date du 23 décembre dernier², vous avez bien voulu me communiquer un dossier, relatif aux revendications territoriales de la Hongrie, qui a été remis par le Colonel de Rapaïch, représentant officiel du Gouvernement hongrois auprès de la Commission militaire de contrôle, à un officier français de ladite Commission.

Vous m'avez fait savoir que, depuis plusieurs semaines, le Colonel Rapaïch laissait entendre que la Hongrie recherchait l'appui d'une grande puissance, en indiquant suffisamment que dans son esprit cette puissance pourrait être la France. Cet officier entendait que la Puissance en question interviendrait auprès de la Petite Entente pour obtenir, à l'avantage de la Hongrie, des rectifications de frontières.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 49. f. 184.

¹ Il s'agit de l'accord signé par les gouvernements tchécoslovaque et autrichien à Lány — voir la note précédente.

² Document non reproduit.

M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES¹

D. N° 303.

Budapest, 28 décembre 1921.

En terminant ma lettre du 28 Novembre dernier No 286² je signalais que le ministère Bethlen, malgré les fortes défiances qu'il rencontrait dans les partis de gauche, m'apparaissait engagé sur une pente démocratique où il glisserait très lentement, mais qu'il pourrait difficilement remonter.

Son programme, lu à l'Assemblée Nationale le 6 décembre, ne démentit pas ces prévisions. Il constatait que le danger immédiat que faisait courir le bolchevisme avait cessé, et que la lutte n'exigeait plus autant de restrictions aux libertés publiques. Un certain nombre de mesures libérales était annoncé, qui se réalisent petit à petit.

Tout d'abord la censure a été abolie, et la presse est rentrée sous le régime d'avant-guerre (loi de 1914). Puis la liberté de réunions publiques a été en partie restaurée. À la veille de Noël, un décret d'amnistie a été publié dont bénéficient plusieurs catégories de communistes. Enfin, le Ministre de la Justice³ s'est rendu lui-même au siège du parti socialiste pour commenter ce décret, et témoigner des dispositions du Gouvernement pour favoriser de justes revendications sociales.

En lisant les rapports de plusieurs de mes collègues des États voisins que vous avez bien voulu me communiquer, je m'aperçois qu'ils ont peine à apprécier exactement Horthy et ses ministres. Nous avons pourtant eu dans notre histoire contemporaine une période qui offre certaines analogies avec celle-ci. Au lendemain d'une guerre malheureuse et des excès de la Commune, une Assemblée monarchiste, ne pouvant pas restaurer la monarchie a confié le pouvoir à Mac Mahon et Broglie qui ont fait légalement fonctionner un régime ne répondant pas à leurs convictions intimes et l'ont orienté bon gré mal gré dans une voie plus libérale que le régime antérieur.

Horthy est lui aussi un soldat honnête, qui laisse la meilleure impression à tous ceux qui l'approchent et qui ne s'occupe pas des détails de la vie politique; il cherche avant tout le bien de son pays et sa tranquillité après de si graves crises, et il a une égale aversion pour les anarchistes bolchevistes et pour les bavards du Parlement. Royaliste, il a renvoyé le roi Charles de même que Mac Mahon avait renvoyé le Comte de Chambord. Il mène une existence toute simple et va marier sa fille, non à un archiduc comme on l'avait raconté, mais à un simple gentilhomme campagnard.

Bethlen est, comme le duc de Broglie, un monarchiste honni par les légitimistes, et, comme lui encore, c'est un grand seigneur capable d'être libéral mais ayant la

¹ La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Prague, à Bucarest, à Belgrade, à Vienne, à Rome, à Londres.

² Document reproduit ci-dessus sous le N° 534.

³ V. P. Tomcsányi.

préoccupation dominante de l'ordre, voir de l'ordre „moral”. Le danger pour lui, comme pour Broglie, serait de revenir à une sorte de dictature pour s'assurer une majorité au Parlement.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale expirent le 15 Février, et il est bien décidé à ne pas les prolonger. Mais il tient à ne pas procéder aux élections sous le même régime électoral. Pour obtenir du Parlement d'ici six semaines le vote d'une nouvelle loi électorale, et pour faire voter six douzièmes provisoires, il est obligé de négocier avec les principaux groupes. Ce qui importe, c'est qu'il puisse atteindre son but par la patience sans être tenté de recourir à la force.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. 38. ff. 242-244.

549

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE¹

T. N° 2

Paris, 28 décembre 1921, 21h, 20.

Pour Budapest: J'adresse à M. Lefèvre-Pontalis le télégramme suivant que je vous prie de communiquer aux Généraux alliés à Sopron.

Pour Vienne: Je me réfère à vos télégrammes 711 et suivants².

Pour les deux: En réponse à la déclaration que le Chancelier⁴ vous a chargé ainsi que vos collègues britannique⁵ et italien⁶ de faire parvenir aux Gouvernements alliés, la Conférence des Ambassadeurs vous prie d'adresser à M. Schober la communication suivante que vous lui ferez tenir après vous être mis d'accord avec les représentants alliés.

„Les résultats du plébiscite de Sopron, communiqués à la Conférence, ne permettent pas de douter de la volonté des populations intéressées et la Conférence des Ambassadeurs peut d'autant moins revenir sur la décision qu'elle a prise après mûr examen de la question, ou en suspendre les effets, que les rapports reçus lui ont donné la conviction que le scrutin a eu lieu dans des conditions de calme qui témoignent de sa régularité. Rien ne permet de penser qu'une prolongation de la période de préparation du plébiscite en eût modifié l'issue.

¹ Le télégramme a été envoyé à Budapest (N° 645-648), à Vienne (N° 820-821), et par courrier à Londres (N° 4005), à Rome (N° 3597), à Belgrade (N° 881), à Bucarest (N° 760), à Prague (N° 698).

² Voir la note précédente.

³ Document reproduit ci-dessus sous le N° 545 (N° 712-715).

⁴ J. Schober.

⁵ Sir F. O. Lindley.

⁶ Biancheri.

Les Puissances Alliées sont persuadées que le Gouvernement autrichien, qu'elles ont toujours trouvé prêt à écouter leurs avis, comprendra que l'intérêt de son pays aussi bien que l'intérêt général de la paix de l'Europe lui font un devoir de reconnaître sans nouveau retard la validité du vote qui vient d'avoir lieu, en chargeant son représentant officiellement accrédité auprès des généraux alliés¹ de signer le protocole de transfert du territoire qui sera établi le 1er janvier 1922."

Pour Budapest: Les Généraux alliés sont avisés d'autre part, que les dispositions arrêtées par eux en vue du transfert sont approuvées.

AG.7N3094. Dossier 3.

550

M. J. CAMBON, PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS
à M. DRUMMOND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS²

L. Sans N°

Paris, 28 décembre 1921.

Monsieur le Secrétaire Général,

En réponse aux lettres de M. Paul Mantoux, en date des 28 novembre et 6 décembre 1921³, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le rapport établi par la Commission de délimitation serbo—hongroise, ayant trait à une rectification à apporter à la frontière de la Hongrie, est bien parvenu à la Conférence des Ambassadeurs.

Ce rapport propose, conformément à la lettre d'envoi du 6 mai 1921⁴, de modifier la frontière définie par le Traité de Trianon dans la région située à l'Ouest du confluent de la Lendva et de la Mur, de manière à tenir compte de certaines données ethniques et économiques que des enquêtes menées sur place par la Commission de délimitation ont permis de constater.

Bien qu'il appartienne entièrement au Conseil de la Société des Nations d'établir si les modifications proposées par ce rapport sont justifiées, la Conférence des Ambassadeurs a estimé qu'il serait, à tous points de vue, préférable, avant de résoudre cette question qui n'a trait qu'à une fraction de frontière, d'attendre que les diverses Commissions de délimitation de Hongrie aient terminé leurs enquêtes sur l'ensemble de la frontière de cet État.

Une pareille façon de procéder ne peut, en effet, qu'offrir des avantages, car elle pourra permettre aux Gouvernements intéressés de conclure spontanément des accords relatifs à une série de modifications locales à apporter aux diverses frontières de la Hongrie, ce qui ne saurait se produire si les propositions de modifications étaient

¹ E. Heim.

² La copie a été envoyée aux représentants diplomatiques de France à Budapest, à Belgrade, à Prague.

³ Documents non reproduits.

⁴ Document reproduit dans: DDFBC, Volume II. sous le N° 231.

envisagées isolément. Par ailleurs, le Conseil de la Société des Nations, étant saisi de l'ensemble des propositions de modifications, que les Commissions de délimitation des frontières de la Hongrie auront été appelées à établir, pourra les examiner sous un aspect plus large et sera à même de statuer, en pleine connaissance de cause, sur l'ensemble du problème.

Je vous serais donc reconnaissant de soumettre ce point de vue au Conseil de la Société des Nations et de me faire connaître s'il voit des objections à ce que la Conférence attende, pour lui transmettre les propositions de modifications des frontières de la Hongrie, qu'elle ait reçu les rapports des Commissions de délimitation concernant les modifications à apporter à l'ensemble de ces frontières. Si le Conseil adhère à cette manière de voir, la Conférence lui transmettra tous ces rapports simultanément et, en particulier, celui qui vient d'être établi par la Commission serbo-hongroise.

D'ailleurs, il n'échappe pas à la Conférence qu'il y a le plus grand intérêt à régler promptement cette question: à cet effet, elle a invité les Commissions de délimitation de la Hongrie à poursuivre l'étude des frontières de cet État avec toute l'activité désirable, de manière à pouvoir lui adresser leurs rapports, autant que possible avant le 31 mars 1922.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.

AD.Europe 1918-40. Hongrie vol. ¹ ff. 71-72.

551

M. LEFÈVRE-PONTALIS, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE À M. BRIAND,
PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES²

T. N° 722-724.

*Vienne, 31 décembre 1921, 10h. 20, 10h. 30, 10h.
(Reçu: 31 décembre, 12h. 30, 13h., 12h. 35.)*

À la demande du Chancelier³, j'ai l'honneur de transmettre à V.E. le texte d'une lettre qu'il vient de m'adresser en réponse à la dernière (mot passé)⁴ de la Conférence des Ambassadeurs:

„Par Sa note en date du 29 courant, n° 531⁵, V. Exc. a bien voulu me communiquer le texte d'une décision prise par la Conférence des Ambassadeurs, au sujet du plébiscite d'Odenburg [Oedenburg], par laquelle le Gouvernement de la République d'Autriche est

¹ Le numéro du volume n'y figure pas.

² La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

³ J. Schober.

⁴ Lacune de déchiffrement.

⁵ Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 549.

invité à reconnaître, sans retard, la validité du vote qui vient d'avoir lieu à Odenburg et environs, en chargeant son représentant officiel accrédité auprès des Généraux Alliés¹ de signer le protocole de transfert du territoire qui sera établi le premier janvier 1922.

En Vous remerciant de cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir ce qui suit:

«Pour répondre à une note en date du 23 courant² adressée au Ministre d'Autriche à Paris³, note qui, sans faire mention du protocole de transfert, exprime également le désir des puissances que l'Autriche reconnaisse la validité du plébiscite d'Oedenburg, le Gouvernement autrichien a chargé M. Eichhoff [Eichhoff] d'exposer à la Conférence des Ambassadeurs que l'Autriche, tout en étant obligée de se soumettre à l'arrêt des Puissances relativement au transfert du territoire en question, devait maintenir les conclusions de ses énoncés antérieurs et surtout du mémoire se référant aux modalités du plébiscite qui ne se trouvaient pas en accord avec les principes de liberté et d'impartialité visés par le protocole de Venise. Néanmoins, afin de satisfaire au désir des Puissances de voir la question du Burgenland réglée d'une manière définitive, le Gouvernement d'Autriche, qui vient de donner une nouvelle preuve de sa déférence envers les Puissances alliées en (enregistrant) la ratification du protocole de Venise, serait disposé, le cas échéant, à ne pas maintenir ses objections, bien que fondées, contre le dit plébiscite. Il ne pourrait cependant justifier une pareille attitude devant le conseil national et devant l'opinion publique en Autriche, qu'à la condition que le Gouvernement hongrois se décidât à lui donner certaines assurances en échange du sacrifice que l'Autriche s'imposerait. À cet effet, le Gouvernement autrichien a déjà entamé des pourparlers avec le Gouvernement hongrois, qui, de son côté, a manifesté de bonnes dispositions pour arriver à un accord.

Dans cette circonstance, le Gouvernement de la République d'Autriche serait reconnaissant aux puissances Alliées si elles voulaient (mot passé)⁴ user de leur influence à Budapest afin que le Gouvernement hongrois donnât suite à nos désirs, aussi légitimes que modérés, et contribuât ainsi à amener le règlement définitif visé par les Hautes Puissances.

Je vous prie de vouloir bien porter ce qui précède à la connaissance de votre Gouvernement.»

AG.7N3094. Dossier 3.

¹ E. Heim.

² Document non reproduit. Voir à ce sujet le document reproduit ci-dessus sous le N° 544.

³ J. Eichhoff.

⁴ Lacune de déchiffrement.

M. PERETTI DE LA ROCCA, DIRECTEUR DE LA DIRECTION
DES AFFAIRES POLITIQUES ET COMMERCIALES
À M. DOULCET, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST¹

T. N° 654.

Paris, 31 décembre 1921, Oh. 50.

Le Ministre d'Autriche² a notifié aujourd'hui 30 à la Conférence des Ambassadeurs que „pour fournir une nouvelle preuve de son esprit de loyauté et de soumission envers les Puissances, ainsi que pour mettre hors de doute sa position relative au Protocole de Venise”, le Président de la fédération autrichienne³ a ratifié le Protocole de Venise.

AG.7N3094. Dossier 3.

¹ La copie a été communiquée à l'état-major de l'Armée.

² J. Eichhoff.

³ M. Hainisch.

INDEX

INDEX DES NOMS DE PERSONNES¹

A

- ALBERT (voir aussi Albrecht), archiduc de Habsbourg 229
- ALBRECHT (voir aussi Albert), archiduc de Habsbourg 166, 188, 383
- ALEXANDRE, prince de Serbie 34, 58, 107, 680
- ALLIZÉ, Henri, ministre de France à Berne 122, 139, 373, 374, 384, 559, 560, 581, 582, 584, 616
- ANDRÁSSY, comte Gyula, aristocrate et homme d'État hongrois, ex-ministre des Affaires étrangères d'Autriche—Hongrie 120, 127, 306, 315-317, 357, 549, 556, 558, 560, 569, 574, 589, 631, 632, 665, 668, 715, 732
- ANDRÁSSY, Zoltán 161
- ANJOU, une des branches de la maison des Capétiens, ayant régnée à Naples et d'où descendait la maison d'Anjou en Hongrie 377
- ANTONIEVIĆ, Vojislav, ministre de Yougoslavie à Rome 655
- APPONYI, comte Albert, aristocrate et homme d'État hongrois, président de la délégation hongroise à la Conférence de la Paix à Versailles 3, 26, 30, 120, 274-276, 287-289, 293, 364, 365, 558, 560, 665, 698, 715
- AUSTERLITZ, Friedrich, journaliste autrichien 99
- AVENOL, fonctionnaire de la Société des Nations 343
- AVERESCU (Averesco), général Alexandru, officier et homme d'État roumain, président du Conseil (23 mars 1920—17 décembre 1921) 52, 54, 55, 75, 80, 81, 94, 227, 234, 250, 277, 590
- AVEZZANA, baron Romano, un des représentants de l'Italie à la Conférence de Porto Rosa 690

B

- BAINVILLE, Jacques, historien français 98
- BALDÁNYI, Jenő (Eugen), avocat hongrois de Beregszász 162
- BALLA, dr. Aladár, député de l'Assemblée nationale hongroise 179, 273
- BÁNFY, comte Miklós, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Bethlen 16, 17, 328, 365-368, 377, 381, 383, 388-390, 393, 397, 405, 407, 408, 416, 422, 423, 425, 426, 429, 432, 443, 462, 474, 484, 486, 487, 489-491, 494, 498, 499, 502, 508-511, 516, 518, 521, 522, 526, 533, 534, 545, 548, 549, 552, 554, 557, 562, 565, 566, 573, 596, 597, 599, 600, 604, 622, 626, 627, 629, 630, 632, 645, 649, 671, 673, 674, 676, 691-693, 699, 702, 704, 723, 724, 729, 731, 732, 740, 741, 744, 749

¹ Les noms ou prénoms entre parenthèses ont été retrouvés dans certains textes.

- BÁRCZY, István, ancien maire de Budapest, chef du parti libéral 180, 273
- BARES, capitaine, membre français de la Commission de Contrôle 457
- BARRÈRE, Camille, ambassadeur de France à Rome 218, 353, 361, 372, 443, 447, 467, 476, 482, 501, 546, 547, 570
- BARTHÉLÉMY 303
- BARTHOUS, Jean Louis, ministre de la Guerre 215, 390, 449, 457, 617, 662, 735
- BATTHYÁNY, comte Tivadar, homme politique hongrois, président du parti de l'Indépendance 180, 273, 308
- BELITSKA, Sándor, ministre de la Guerre du gouvernement Bethlen 378, 649, 668, 671, 673
- BELLOT, colonel, délégué français au Comité Technique Géographique 351
- BENEŠ (Benès), Eduard, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie 23, 28, 33, 35, 36, 44-46, 48, 50, 58-61, 63, 67-71, 74, 75, 76, 80-82, 84, 85, 87, 88, 92-94, 97, 99-107, 120, 121, 138, 159, 191, 220, 221, 234, 249-251, 258, 268, 269, 278, 280, 281, 283, 296-302, 312, 323, 324, 342, 348, 365-368, 383, 421, 438, 442, 475, 480, 481, 483, 484, 487-494, 497-499, 501, 502, 506, 508-510, 516-519, 526, 546, 564, 565, 567, 575, 579, 591, 594, 595, 601, 605, 606, 611, 612, 614, 615, 623-625, 634-638, 643-647, 651, 655, 656, 659-661, 670, 671, 673-675, 677, 680, 681, 683-686, 689, 692, 694, 695, 697-699, 701, 709, 726, 727, 733-735, 749, 750, 753
- BENÈS (voir Beneš)
- BENICZKY, Ödön, homme politique hongrois, ministre de l'Intérieur du cabinet Huszár 632, 665, 668
- BERTHELOT, Philippe, directeur des Affaires Politiques et Commerciales au ministère des Affaires étrangères 245, 256, 257, 274, 309, 310, 365, 478, 480, 481, 485, 501, 520, 555, 571
- BETHLEN, comte István, président du Conseil (à compter du 14 avril 1921) et ministre des Finances (4 juillet—3 décembre 1921) de Hongrie 16, 22, 26, 40, 42, 71, 76, 117, 205, 306, 316, 317, 357, 358, 361, 376, 389, 390, 394, 395, 397, 399, 407, 408, 411, 414, 415, 419, 423, 425, 426, 432, 438, 462, 473, 509, 526, 530-532, 534, 538, 541, 552, 554, 566, 573, 587, 599, 600, 604, 625, 626, 630-632, 649, 650, 657, 664, 671-673, 689, 691-693, 699, 704, 724, 728, 729, 731, 732, 738, 752-754
- BEZELER 385
- BIANCHERI, Chiappori Augusto, chargé d'affaires d'Italie à Vienne 400, 409, 411, 413, 415, 420, 483, 486, 488, 492-494, 511, 742, 755
- BIGNON 8
- BILLY, Robert de, ministre de France à Athènes 51, 74, 81, 85
- BLEYER, dr. Jakab, professeur à l'Université de Budapest, ministre des Minorités Nationales des gouvernements Friedrich, Huszár, Simonyi-Semadam et du premier gouvernement Teleki (à compter du mois d'août 1919 jusqu'au mois de décembre 1921) 72
- BLOCH 690
- BOJEVIĆ, chef d'état-major général serbe 75
- BONAPARTE, nom d'une famille célèbre, originaire d'Italie et établie plus tard en Corse 587

- BONIN-LONGARE, comte Lelio, ambassadeur d'Italie à Paris, membre de la Conférence des Ambassadeurs 333, 356, 482, 501, 503, 509, 550, 584, 602, 609, 637, 694, 722, 737
- BÓNIS, Péter, aumônier militaire hongrois 662, 668, 669
- BORDONARO, Antonio Chiaramonte, ministre d'Italie à Prague 121, 518, 624, 643, 656, 677, 683, 684, 701
- BORGHESE, prince Livio, ministre plénipotentiaire d'Italie à Budapest en 1919 469
- BOROVICZÉNY (Borovicsényi, Boroviczeni), comte Aladár, chef de cabinet au ministère des Affaires étrangères de Hongrie 664, 665
- BOROVICZÉNY, madame 581
- BOURBON-PARME, prince René de, beau-frère de Charles de Habsbourg 731
- BOURBON, famille princière française 728
- BRĂTIANU (Bratiano), Ionel Ion Constantin, homme d'État roumain 24, 245
- BREISKY, Walter, ministre de l'Intérieur d'Autriche 99
- BRIAND, Aristide, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères (à compter du 16 janvier 1921) 252, 258, 261, 264, 267-269, 274, 276, 277, 279, 280, 285-287, 289, 290, 292, 295-301, 303, 304, 306-308, 311, 313, 314, 319, 320, 322-326, 330, 335, 340-346, 348-350, 352, 353, 359, 360, 362-364, 366, 368-372, 374, 383-385, 388, 391, 397, 398, 400, 406-408, 410, 413, 414, 416-418, 420, 422-425, 428, 435, 437, 442, 443, 447, 448, 463, 465-468, 470-472, 474, 476, 479-484, 486, 487, 489-493, 495, 496, 499-502, 505, 508, 509, 511-513, 517, 519, 521, 523-527, 543, 545, 548, 555, 558-560, 562-564, 566-570, 573, 575, 576, 578-582, 584-586, 588-591, 594-599, 601, 603-605, 607, 610, 612-616, 623-625, 627, 628, 633, 635, 636, 638, 639, 642-646, 649-651, 655, 656, 660, 671, 677, 678, 680, 684, 686, 688, 691, 695, 697, 698, 700-702, 704, 706, 707, 710-714, 718, 720, 723, 725, 727, 728, 730, 732, 733, 747, 749, 751-754, 757
- BROCKDORFF-RANTZAU, comte Ulrich von, diplomate allemand, ministre des Affaires étrangères d'Allemagne en 1918-19 60, 61
- BROGLIE, duc Albert de, homme politique français 754, 755
- BUCHANAN, Sir George, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome 353, 408, 477, 512
- BUCHINGER, Manó, homme politique social-démocrate hongrois 180, 273
- BÜCK [?] 367
- BULISS 73
- BURIAN, baron István, ancien ministre des Affaires étrangères d'Autriche—Hongrie, Président de la Société de commerce polono—hongroise 156

C

- CAMBON, Jules-Martin, diplomate français, président de la Conférence des Ambassadeurs 119, 173, 211, 310, 375, 386, 398, 406, 419, 488, 495, 497, 503, 575, 576, 578, 584, 585, 611, 634, 635, 656, 684, 709, 735, 737, 756
- CAMBON, Pierre-Paul, ambassadeur de France à Londres 210, 344, 372, 447, 467
- CARACCILO (voir aussi Castagneto) 137

- CASTAGNETO, prince Gaetano Caracciolo di, ministre d'Italie à Budapest 82, 119, 137, 138, 165-168, 182, 188, 200, 213, 218, 219, 259, 289, 291, 305, 307, 309, 311, 315, 368, 372, 395, 397, 399, 412, 414, 415, 418, 423, 425, 432, 435-437, 462, 466, 472-474, 486, 488, 493, 500, 509-511, 515, 516, 520, 526, 532, 541, 557, 558, 562, 574, 580, 605, 615, 617, 621, 631, 659, 662, 664, 671, 672, 678, 683, 686, 687, 689, 696, 698, 699, 701, 702, 704, 711, 722, 731, 733, 743
- CASTIGLIONE 213
- CERRUTI (voir Cerrutti)
- CERRUTTI, Vittorio, haut-commissaire d'Italie à Budapest en 1919-20, prédécesseur du prince Castagneto 16, 17, 137, 138, 213, 219
- CHAMBORD, comte de (ou duc de Bordeaux, Henri V), fils du duc de Berry et petit-fils de Charles X 754
- CHARLES (voir aussi Charles de Habsbourg, Charles I, Charles IV, Karl), empereur d'Autriche (sous le nom de Charles I) et roi de Hongrie (sous le nom de Charles IV) 1916-1918 40, 121, 139, 140, 152, 186-188, 205, 229, 292, 304-309, 311, 312, 314, 315, 317, 318, 323, 326, 327, 331, 336, 346, 363, 366, 367, 369, 370, 372-374, 376, 383, 384, 422, 428, 429, 460, 463, 470, 471, 508, 512, 539, 555, 557-570, 572-574, 576, 578, 580-584, 586-591, 593-596, 598, 599, 601, 603-605, 607-610, 612, 614, 616, 623-636, 638-640, 646, 648, 652-658, 660, 663-670, 672, 673, 675, 676, 678, 679, 682, 686, 687, 689, 691-694, 705-707, 709, 713, 714, 725, 727-731, 733, 734, 737, 738, 749, 750, 754
- CHARLES DE HABSBURG (voir aussi Charles, Charles I, Charles IV, Karl) 463
- CHARLES I (voir aussi Charles, Charles de Habsbourg, Charles IV, Karl) 244
- CHARLES III (voir aussi Charles VI), roi de Hongrie 645
- CHARLES IV (voir aussi Charles, Charles de Habsbourg, Charles I, Karl) 573, 574, 645, 646, 735
- CHARLES VI, empereur romain germanique de 1711 à 1740, roi de Hongrie sous le nom de Charles III, fils de Léopold I, père de Marie-Thérèse 645
- CHARLES-ROUX, François, chargé d'affaires de France à Rome 91, 92, 344-346, 408, 435, 470, 474, 480, 512, 525, 545, 569, 599, 607, 612, 625, 655, 691
- CHEETHAM, Sir Milne, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris en 1921 333, 369, 370
- CHELARD, Raoul, attaché commercial près de la légation de France à Budapest, écrivain, journaliste 213
- CHEYSSON, inspecteur des Finances 208, 214, 222, 228
- CHRISTESCO, général 603
- CILLER [?], János (Jean), avocat hongrois de Losonc 161
- CLEMENCEAU, Georges-Benjamin, homme politique français, président du Conseil, ministre de la Guerre, président de la Conférence de la Paix jusqu'en janvier 1920 269
- CLÉMENT-SIMON, Gustave F., ministre de France à Belgrade jusqu'au mois d'octobre 1921 350, 467, 472, 479, 501, 505
- CLERK, Sir George Russel, homme d'État britannique, représentant spécial du Conseil Suprême à Budapest, puis ministre de Grande-Bretagne à Prague 44, 66, 623, 624, 643, 644, 656, 677, 683-685, 701
- CLINCHANT, Georges, chargé d'affaires de France à Berne 152

- CNOBLOCH (voir aussi Knobloch), baron Hans, ministre d'Autriche à Budapest 389, 390, 434
- CONSTANTIN I, roi de Grèce 234
- CONTARINI, Salvatore, secrétaire général de la Consulta (ministère des Affaires étrangères d'Italie) 219, 344-347
- COPPI, lieutenant-colonel, officier italien, chef d'état-major de la Mission Militaire italienne de Budapest, secrétaire des Généraux alliés 380, 453
- COSME, chargé d'affaires [?] de France à Athènes 585
- COUGET, Fernand, ministre de France à Prague 50, 67, 69, 75, 80, 86, 93, 104, 106, 120, 237, 298, 323, 324, 330, 366, 438, 481, 484, 489, 490, 517, 545-547, 564, 594, 595, 600, 605, 614, 624, 634, 637, 642, 643, 646, 656, 677, 683, 684, 692, 697, 701, 712, 727, 733, 749
- CRANE, représentant des États-Unis [?] à Prague 646, 648
- CREUSOT 10
- CROUY-CHANEL 293
- CROWE, Sir Eyre, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne 644
- CSÁKY (Csaki, Csaky, Czaki), comte Imre, homme politique hongrois, ministre des Affaires étrangères (22 septembre—16 décembre 1920) du premier gouvernement Teleki 42, 53, 62, 63, 108, 115, 127-129, 133-136, 142, 143, 145-148, 162-164, 168, 169, 179, 182, 201-203, 205, 207, 208, 212, 221, 228, 240, 264, 265, 272, 275, 293, 358, 389, 678, 715, 722
- CSALÁRY [?], János (Jean), curateur de la maison des Instituteurs à Eperjes 162
- CSEKONICS, comte Iván, représentant de Hongrie à Varsovie 385, 386, 752
- CSERNOCH, János, archevêque-primat de Hongrie 679
- CURZON, George Nathaniel, Earl of Kedleston, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne 34, 66, 507, 516, 690
- CZERNIN, comte Ottokar, homme politique et diplomate autrichien 264
- CZIRÁKY (Csiraky), comte József, aristocrate hongrois, propriétaire dans le comitat Vas 664, 665

D

- DAESCHNER, Nosky Georges Henri Émile, ministre de France à Bucarest 11, 23, 27, 51, 54, 74, 81, 84, 94, 102, 122, 149, 190, 217, 235, 241, 242, 244, 277, 285, 313, 319, 320, 324, 348, 487, 496, 590, 591, 599, 610, 686, 700, 710, 725
- DAVY, chef de section au ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, délégué autrichien auprès de la Commission Militaire Interalliée à Sopron 380, 455, 456, 461, 462, 504, 530, 535, 536, 540
- DANIÉLOU, Charles, député du Parlement français 183, 184, 215, 270
- DARVAS, Pál (Paul) 161
- DAUDET, ingénieur de la firme française Creusot 172, 214, 237-239, 322
- DE LAMEILLÈRE, commandant, membre français de la Commission de Contrôle 457
- DE LIGNY, lieutenant-colonel, membre français de la Commission de Contrôle 457
- DE MARTINO, Giacomo, ambassadeur d'Italie à Londres 344, 346, 509

- DE REDON, capitaine, membre de la Mission Militaire française en Hongrie 449, 457
 DEFRANCE, Jules-Albert, ambassadeur de France à Madrid 363, 369, 370, 373
 DELAHAYE, Jules, homme politique français 715
 DELENS, ministre de France à Belgrade à compter du mois d'octobre 1921 563, 567, 576, 579, 585, 601, 623, 633, 660, 680, 709
 DERAIB ROUL [?] 322
 DERAÏN, commandant, officier français, chef de la Mission Interalliée de Pécs 284
 DERBY, Edward George Villiers *Stanley*, Earl of, homme d'État britannique, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris en 1918-1920, membre de la Conférence des Ambassadeurs 43, 123, 131, 150, 153, 157
 DESTICKER, général 170
 DINICHERT, chef de la division des Affaires étrangères de Suisse 384
 DÓCZY [?] 222
 DOISY [?] 222
 DORTSAK [?], Lajos (Louis), avocat hongrois de Losonc 161
 DOULCET, Marie Augustin Jean, diplomate français, haut-commissaire de France à Budapest, nommé au mois de mars 1920, ministre plénipotentiaire auprès du Vatican en 1921, ministre de France à Budapest à partir du mois de novembre 1921 308, 377, 721, 723, 728, 730, 743, 747, 748, 752, 754, 759
 DRASKOVITS, ministre de l'Intérieur de Yougoslavie 282
 DRUMMOND, Sir James *Eric*, secrétaire général de la Société des Nations 756
 DUBAIL, ministre de France à Lisbonne 634, 638, 697
 DUNANT 585
 DVORAČEK (Dvoracek), représentant du gouvernement tchécoslovaque à une des Commissions spéciales tchéco-hongroises 363
 DVORCSÁK (Dvortsak), Győző (Viktor), agent politique hongrois en Slovaquie 73

E

- EICHHOFF (Eichhoff, Eichhof), (Jean André d'), ministre d'Autriche à Paris 99, 265, 340, 358, 375, 419, 428, 455, 504, 525, 572, 611, 751, 758, 759
 EMANDI, ministre de Roumanie à Belgrade 24, 61, 567, 577, 601
 EMICH, Gusztáv, ministre du Commerce du gouvernement Simonyi-Semadam 238
 ERDŐDY, comte Sándor (?) 314
 ESTERHÁZY (Eszterházy), comte 669, 678

F

- FASCIOTTI, baron, ambassadeur d'Italie à Madrid 364, 369, 370
 FATOU, (vice-)amiral, délégué français du Comité financier de la Société des Nations, délégué de la France à la Conférence de Porto Rosa 311, 339, 353, 357
 FEISTMANTEL, dr. Karel, représentant de Tchécoslovaquie à Budapest 567, 653, 685, 686, 699, 705, 712

- FERDINAND I, Hohenzollern, roi de Roumanie 75, 80, 241, 245, 603, 730
- FERDINANDY, Gyula, ministre de l'Intérieur (19 juillet 1920—19 février 1921) du premier gouvernement Teleki 72
- FERRARIO, général, officier italien, membre italien de la Commission des Généraux alliés à Budapest, président de la Commission Militaire Interalliée 380, 432, 453, 456, 532, 534, 541, 542, 551, 622, 663, 664, 738, 741
- FIMMEN, Edo 9
- FLIEDER, dr., chargé d'affaires de Tchécoslovaquie à Vienne 420
- FLOHR (Floor), général János (?), officier hongrois 223
- FOCH, Ferdinand, maréchal de France, commandant en chef les Armées Alliées, président du Comité Militaire Interallié 36-38, 45, 55, 62, 65, 75, 92, 206, 220, 257, 258, 260, 278, 301, 325, 340, 388, 456, 457, 575, 603, 617, 664, 666, 669, 690, 735, 736, 749, 753
- FONTENAY, Louis Gabriel Antoine Joseph, ministre de France à Belgrade, puis à Copenhague 7, 58, 59, 63, 228, 713
- FORGÁCH 50
- FOUCHET, Maurice, haut-commissaire de France à Budapest (avril 1920—octobre 1921) 4, 10, 16, 19, 21, 25, 29, 30, 43, 47, 53, 56, 62, 64, 66, 76, 82, 87, 90, 95, 100, 107, 110, 112, 114, 115, 119, 125, 127, 128, 133, 134, 136, 142, 143, 145, 148, 150, 153, 155, 162, 164-166, 168, 172, 174, 180, 182, 183, 186, 189, 195, 200, 207, 208, 212, 218, 219, 222, 224, 230, 237, 243, 258, 261, 264, 267-269, 274, 276, 279, 286, 287, 289, 290, 292, 296, 297, 299-301, 303, 304, 307-309, 311, 312, 314, 319, 320, 322, 326, 330, 360, 364, 368, 370, 371, 373, 374, 377, 385, 386, 388, 392-395, 397, 398, 405-407, 411, 414-418, 422, 423, 425, 429, 436, 437, 440, 442, 463, 466, 472, 479, 486, 489, 491, 500, 502, 508, 509, 513, 520, 521, 524, 526, 527, 533, 545, 548, 555, 557, 558, 562, 566, 568, 571, 573, 588, 589, 596, 597, 604, 615, 621, 625, 627, 628, 645, 649-651, 659, 671, 676, 678, 683, 686, 687, 689, 695, 696, 698, 699, 701, 702, 704, 707, 710, 711, 733
- FOURGEOT, commandant, officier anglais 597
- FRAKNÓI, Vilmos, évêque hongrois 166
- FRANCHET D'ESPEREY, général, puis maréchal Louis Félix Marie François, officier français, commandant en chef les Armées Alliées d'Orient 245, 586, 730, 731
- FRANÇOIS-JOSEPH I (1863-1916), empereur d'Autriche et roi de Hongrie 315
- FRIEDRICH, István, ingénieur, homme politique, député à l'Assemblée hongroise, sous-secrétaire d'État à la Guerre du gouvernement Károlyi, président du Conseil après la chute de Kun, ministre de la Guerre du gouvernement Huszár 74, 101, 179, 203-205, 207, 273, 376, 381, 410, 412, 426, 430, 432, 459, 460, 527, 533, 619, 639, 663, 664, 668
- FRÜHWIRTH, Mátyás, homme politique hongrois, député de l'Assemblée nationale hongroise 263
- FURSTEMBERG, comte de, consul général d'Allemagne à Budapest 65, 154

- GAAL [?], András (André), notaire de district de Szadalmas 161
- GÁBOR, Áron, petit propriétaire sicule, personnage légendaire de la lutte pour l'indépendance hongroise de 1848-49 435
- GAL [?], Paul, inspecteur des Écoles Tchécoslovaques 162
- GALANTI, Vincenzo, chargé d'affaires d'Italie à Belgrade 350, 479, 567, 601, 623, 661, 709
- GARAMI, Ernő, écrivain et homme politique hongrois, un des leaders du parti social-démocrate, ministre du Commerce des gouvernements Károlyi et Berinkey 180, 273
- GARBASSO, Carlo, ministre d'Italie à Berne 384, 475
- GASPARRI, cardinal Pietro, nonce de Vienne 308
- GEORGES-PICOT, François, ministre de France à Sofia 585
- GEIGER, abbé, député à l'Assemblée Nationale hongroise 207
- GHKA, prince Demetris, ministre de Roumanie à Paris 89, 285, 311, 572, 578, 718, 719
- GLATZ, von, conseiller de légation d'Autriche à Berne 581
- GIRSA, gérant du ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie 363, 734
- GORTON, major général Reginald, membre britannique de la Mission Militaire Interalliée à Budapest 20, 403, 453, 555, 558, 664, 665
- GOThié, colonel, officier français, membre de la Commission de Contrôle 457, 515, 536, 619, 621, 668
- GOUT, chef du Service français de la Société des Nations 362
- GÖMBÖS (Gombos), capitaine Gyula, officier et homme politique hongrois, président du „MOVE”, membre du Comité Anti-Bolchevik à Vienne 72, 205, 315, 730
- GRANDSMITH (Grantsmith?) 19, 314
- GRATZ, Gusztáv, ministre de Hongrie à Vienne, ministre des Affaires étrangères (17 janvier—12 avril 1921) du premier gouvernement Teleki 9, 174, 261-267, 275, 279-284, 296, 298, 300-303, 306, 312, 316, 322, 365, 416, 439, 471, 511, 556, 558, 560, 573, 589, 631, 632, 639, 657, 665, 668, 678
- GROSSET, colonel, officier anglais, membre de la Commission de Contrôle, président de la Commission Militaire Interalliée de Pécs 379
- GROYAD 73
- GUERNIER, député du Parlement français 335, 361
- GUILLAUME II, roi de Prusse et empereur d'Allemagne (1888-1918) 179, 273
- GUILLAUME, général, officier hongrois, commandant le district de Szombathely, délégué auprès de la Commission des Généraux à Sopron 665, 669, 738, 740
- GUNARIS (Gounaris), Demitrios, homme politique grec, premier ministre de Grèce (1920-22) 690
- GUTHRY-WHITE (Gundry White?), officier anglais 744, 449, 529
- GUNZBURG, Jacques, homme d'affaires français 240

H

- HABSBURG** (voir aussi Habsbourgs, Habsburg), famille de, dynastie royale d'Autriche—Hongrie 35, 40, 122, 152, 166, 179, 186-188, 217, 218, 220, 224, 228, 229, 249, 250, 268, 273, 279, 281-283, 286, 292, 305-308, 310, 315-318, 323, 325-327, 330, 331, 336, 346, 367, 371, 372, 383, 469, 475, 555, 557, 561, 562, 565, 570, 578, 579, 581-583, 586-588, 591, 592, 594, 595, 599-602, 608, 610, 612, 614, 616, 624, 625, 627, 629, 633, 635-637, 641, 642, 644, 645, 647, 648, 650-652, 655-658, 660, 664, 670, 672-676, 680, 683, 686-689, 692-694, 696, 698-700, 702-706, 709, 710, 712, 713, 715, 718, 724, 730, 731, 733-735, 738, 750
- HABSBOURGS** (voir Habsbourg)
- HABSBURG** (voir Habsbourg)
- HAINISCH**, Michael, homme d'État autrichien, président de la République d'Autriche 367, 383, 732, 748, 751, 759
- HAJDU**, Gyula (Jules), homme politique communiste hongrois 62
- HALÁSZ**, Gyula (Jules) 162
- HALLER**, István, homme politique hongrois, un des leaders des socialistes-chrétiens, ministre des Cultes et de l'Instruction publique dans le premier cabinet de Teleki 72, 204
- HALLER**, général Stanislas, officier polonais 227, 258, 277, 278
- HALLIER**, général, chef de la Mission Militaire française à Vienne, puis attaché militaire de France à Vienne 243, 390
- HALLIER**, capitaine, officier français, membre de la Commission de Contrôle 457
- HALMOS**, dr. Károly (Charles), homme politique et industriel hongrois, envoyé du gouvernement hongrois à Paris 21, 42, 43, 52, 53, 83, 169, 170, 178, 272, 286, 292, 357, 438, 439
- HAMBURGER**, Jenő (Eugène), médecin et homme politique hongrois, social-démocrate, puis communiste 62
- HAMELIN**, général Maurice, chef de la Mission Militaire française à Budapest, membre de la Commission des Généraux alliés 5, 20, 28, 31, 32, 37, 38, 108, 131, 133, 206, 224, 243, 375, 434, 449, 457, 528, 559, 569, 617, 662, 735, 746, 750
- HARDINGE**, Charles, baron Hardinge of Penshurst, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris 465, 503, 555, 584, 585, 637, 722, 737
- HARRACH**, comte 298
- HAUDECOEUR QUIQUET**, lieutenant, officier français, membre de la Mission Militaire française à Budapest 457
- HEGEDÛS**, général 442, 539-542, 555, 556, 558, 617-622, 657, 665, 666, 668, 669
- HEGYESHALMY**, Lajos (Louis), ministre du Commerce (de 16 décembre 1920) et des Finances (de 27 septembre à 4 novembre) dans les cabinet Teleki, puis Bethlen 432, 433
- HEIM**, baron Egon, délégué autrichien auprès de la Commission Militaire Interalliée de Sopron 540, 621, 739, 740, 756, 758
- HEINL**, Eduard, ministre du Commerce d'Autriche 342
- HÉJAS** (voir Héjjas)
- HÉJAS**, lieutenant Iván, officier hongrois, un des commandants des troupes irrégulières en Hongrie Occidentale 432, 460, 618, 639, 663, 667

HENRY, colonel, officier français 42

HERMITTE, Louis, directeur du cabinet du ministère des Affaires étrangères 701

HINAUX, colonel, officier français, membre de la Commission de Contrôle 678, 679

HIOTT, Constantin, ministre de Roumanie à Prague 519

HIRSCH 13

HOHENZOLLERN, famille de, dynastie allemande 224, 724

HOHLER, Thomas Beaumont, haut-commissaire de Grande-Bretagne à Budapest 4, 10, 11, 124, 154, 289, 291, 305, 307, 309, 311, 315-317, 370, 395, 397, 399, 412, 414, 415, 422, 423, 425, 436, 437, 466, 473, 474, 500, 507, 509, 510, 515, 520, 522, 533, 557, 558, 562, 574, 599, 615, 629, 631, 659, 671, 672, 678, 683, 685-687, 689, 696, 698, 699, 701, 702, 704, 711, 722, 733, 743

HORTHY (Horthi, Horthy), amiral Miklós (Nicolas), gouverneur de la Hongrie, régent 6, 18, 40, 50, 63, 74, 109, 111, 115, 121, 134, 136, 137, 152-154, 166, 170, 178-180, 186, 203, 206, 208, 271-273, 276, 277, 293, 304-307, 315, 316, 318, 319, 322, 326, 375, 376, 463, 464, 516, 527, 528, 549, 558, 559, 562, 563, 566, 569, 570, 573, 574, 587, 589, 590, 594, 596, 606, 614, 623-625, 628-632, 642, 657, 660, 661, 665-668, 691, 693, 694, 723, 724, 728, 729, 731, 733, 734, 754

HORVÁTH, prêtre hongrois à Heiligenkreuz 419

HORVÁTH, général, officier hongrois 665, 669

HOTOWETZ, Rudolf, ministre du Commerce de Tchécoslovaquie 301

HRABOWSKI 223

HUSAK, Vlastimil, général, ministre de la Guerre de Tchécoslovaquie 237

HUSZÁR, Károly, homme politique chrétien-socialiste hongrois, ancien président du Conseil de Hongrie (24 novembre 1919-15 mars 1920) 207

HYE, baron, membre de la suite de l'ex-empereur Charles en Suisse 561, 562, 581

I

IONESCU (Ionesco, Jonesco, Jonescu, Yonesco), Dimitriu Take, ministre des Affaires étrangères de Roumanie 11, 12, 23, 24, 27, 51, 52, 55, 74, 75, 80, 84, 85, 94, 102, 103, 113, 114, 138, 139, 159, 185, 191-193, 210, 211, 227, 234, 241, 250, 251, 278, 285, 311, 313, 314, 319, 320, 324, 325, 330, 348, 385, 487, 585, 590-592, 599, 601, 610, 643, 686, 687, 700, 706, 707, 710, 725-727

ISAAC, Auguste, ministre du Commerce et de l'Industrie du gouvernement Millerand 12

IVALDI, colonel, officier italien, président du Comité militaire interallié de Sopron 382, 449, 744

J

JANKOVIĆ (Jankovitch, Yankovitch), directeur politique au ministère des Affaires étrangères de Yougoslavie 585, 586, 601, 602

JANSEN, Paul 161

- JÁSZI, Oszkár, sociologue, philosophe hongrois, ministre des minorités nationales du gouvernement Károlyi en 1918 62
- JEHDICKI 73
- JENEY, ingénieur du chemin de fer hongrois 162
- JOFFRE, Joseph-Jacques-Césaire, maréchal de France, général en chef des armées françaises de 1914 à 1916 92
- JOHAN 223
- JOHNSON, Athelstan, haut-commissaire par intérim de Grande-Bretagne à Budapest (juin 1920—environ février 1921) 4, 10, 11, 16, 17, 25, 26, 34, 44, 96, 110, 111, 119, 124, 126-128, 153, 154, 165, 168, 182, 200
- JOSEPH AUGUSTE (Joseph), archiduc de Habsbourg 40, 166, 186-188, 206, 229, 286, 292, 317, 326, 371, 372, 383, 600, 627, 668, 728
- JUSSERAND, Jean-Jules, ambassadeur de France à Washington 48, 86, 690

K

- KALINA, Antonín, ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade 34, 60, 567, 577
- KANIA (voir Kánya)
- KÁNYA (Kania), Kálmán, diplomate hongrois, ministre adjoint des Affaires étrangères du gouvernement Huszár, secrétaire général et directeur politique aux Affaires étrangères des gouvernements Simonyi-Semadam, Teleki, puis Bethlen 82, 87, 88, 95, 96, 100, 107, 138, 182, 312, 322, 667, 678, 724, 725
- KARL (voir aussi Charles, Charles I, Charles de Habsbourg, Charles IV), ex-empereur d'Autriche—Hongrie 555, 556
- KÁROLYI, comte Mihály, aristocrate et homme politique hongrois, président du Conseil, puis président de la République de Hongrie en 1918-19 62
- KEGL, Elemér, propriétaire à Ipolynyék 162
- KELEMEN, avocat de Kassa 378
- KELETY (Keleti), Dénes, directeur général des Chemins de fer hongrois 30, 433
- KHUEN-HÉDERVÁRY, comte Sándor, homme politique hongrois 315
- KLEIN 303
- KLOFAČ, Václav Jaroslav, homme politique et publiciste tchèque, fondateur et leader du parti socialiste tchèque, ancien ministre de la Défense nationale 595
- KNOBLOCH (voir aussi Cnobloch) 116, 534
- KOPECZKY [?], András (André) 161
- KORÁNYI (Korany, Koranyi), baron Frigyes, écrivain et homme politique hongrois, ministre des Finances des gouvernements Friedrich, Huszár, Simonyi-Semadam, Teleki et Bethlen 30, 39, 41, 50, 72, 90, 91, 123, 172, 204, 205, 238
- KORNFELD, baron Móric (Maurice), dirigeant l'Association nationale des industriels hongrois 30
- KRAMAŘ (Kramar), dr. Karel, homme politique tchécoslovaque, premier président du Conseil de Tchécoslovaquie 122, 595

KUN, Béla, homme politique communiste hongrois, *de facto* leader de la République des Soviets de Hongrie, commissaire du peuple aux Affaires étrangères et de la Guerre 34, 48, 261, 270, 451, 728

KYBAL, dr. Vlastimil, ministre de Tchécoslovaquie à Rome 599, 600, 612, 613, 626, 655, 692

L

LADIK, Gusztáv, juriste hongrois, secrétaire d'État 433

LAGO, directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères d'Italie 347, 546

LAHOVARY, Alexandru, ministre de Roumanie à Rome 655

LAMARZELLE 378

LAMDAU 272

LAMIAU 179

LÁNG, lieutenant-colonel baron Boldizsár, officier et homme politique hongrois, chef de cabinet du gouverneur Horthy 62, 63, 108, 170

LAROCHE, Jules A., sous-directeur d'Europe à la Direction des Affaires Politiques et Commerciales du ministère des Affaires étrangères 15, 118, 152, 158, 169, 170, 243, 356, 438, 440, 472, 506, 507, 593, 695, 696, 726, 735

LAURENT, Charles, ambassadeur de France à Berlin 581, 586

LAUZANNE, Stéphane, journaliste français 113

LE GALLET, capitaine, officier français 42

LE GRAIN (voir Legrain)

LEDOCHOWSKY, grand chambellan de la cour de l'ex-empereur Charles 581

LEFÈVRE, André, ministre de la Guerre du gouvernement Millerand 5, 108

LEFÈVRE-PONTALIS, Pierre, ministre de France à Vienne 9, 17, 53, 55, 64, 88, 92, 97, 98, 111, 116, 124, 149, 157, 159, 178, 264, 306, 340, 341, 343-345, 348, 391, 398, 400, 401, 403, 404, 409, 410, 413, 417, 420, 423, 424, 427, 428, 436, 443, 448, 468, 471, 482, 483, 486, 492, 493, 499, 511, 512, 518, 519, 521, 523, 524, 543-547, 560, 598, 613, 639, 692, 720, 732, 751, 755, 757

LEGRAIN (Le Grain), directeur de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées 49, 90, 212, 240

LEHÁR, général Antal, officier hongrois, un des commandants des troupes irrégulières en Hongrie Occidentale 304, 305, 317, 376, 540, 541, 568, 573, 632, 665, 668

LEJHANEC, Václav, ministre de Tchécoslovaquie à Budapest au septembre 1921 243, 313

LÉNINE, Vladimir Ilitch, président du Conseil des commissaires du peuples de la RFSSR 48

LEVERVE, délégué technique de la France à la Conférence de Porto Rosa 339, 354, 357

LEWICK, Sir Hughes, chef de la Délégation Britannique de la Commission des Réparations 8, 14, 68, 140, 141

LEYGUES, Georges, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères (24 septembre 1920-16 janvier 1921) 120, 122, 123, 125, 127, 128, 131, 133, 134, 136, 138-140, 142, 143, 145, 148-150, 152, 153, 155, 157, 159, 162, 164-166, 168, 172, 174, 178,

- 180, 182-186, 189, 191, 194, 200, 201, 207, 208, 210, 212, 217, 218, 222, 224, 227-229, 236, 237, 239, 241-244
- LIGNY, lieutenant-colonel de, officier français 530
- LINDER, Béla, ministre de la Guerre du gouvernement Károlyi, ministre sans portefeuille chargé des préparations des négociations de la paix, maire de Pécs après la chute de la République des Soviets 203
- LINDLEY, Sir Francis Oswald, ministre de Grande-Bretagne à Vienne 343, 344, 349, 400, 409, 411, 413, 415, 444, 507, 555, 563, 613, 755
- LINDNER, colonel, officier hongrois 378
- LLOYD GEORGE, David, premier ministre britannique 96, 110, 111, 128, 210, 251, 719, 726
- LOUCHEUR, Louis, ministre de la Reconstruction industrielle française 688, 689
- LOVÁSZY, Márton, président des partis bourgeois associés, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Friedrich 180, 273
- LUDENDORFF, Erich, général allemand 448
- LUKACHICH, baron Géza, général, officier hongrois, commandant militaire de Budapest en 1918 205
- LUKAS, président du Bundesrat d'Autriche 641
- LUNTSCHAK, leader des socialistes-chrétiens autrichiens 203

M

- MAC-MAHON, Edme-Patrice-Maurice de, homme d'État et chef d'armée français, second président de la République française de 1873 à 1879 754
- MACBETH, Lady, femme d'un grand seigneur écossais, premier rôle de la tragédie de Shakespeare 587
- MAGNE, commandant, officier français, membre de la Commission de Contrôle 457, 534
- MALANDRIN, commandant, officier français, membre de la Commission de Contrôle 457
- MANTOUX, Paul, interprète du Conseil des Quatre à Versailles 756
- MAREK, dr. Ferdinand, chargé d'affaires, puis ministre d'Autriche à Prague 490
- MARIE-JOSÉPHINE, archiduchesse, mère de l'ex-roi Charles IV 581
- MARIE-THÉRÈSE (1717-1780), impératrice d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême 715, 716
- MARIE-THÉRÈSE de Bragance, archiduchesse, grand-mère de l'ex-roi Charles IV 581
- MARINOVICH, Jenő, chef de la police de Budapest 432
- MARGAINE, député du Parlement français 215
- MARTIN-FRANKLIN, Alberto, ministre d'Italie à Bucarest 313, 349, 487, 519, 686
- MASARYK, Tomáš Garrigue, philosophe, sociologue et homme d'État tchèque, président de Tchécoslovaquie 28, 31, 186, 187, 232, 237, 302, 367, 383, 565, 595, 624, 642, 646, 648, 685
- MASIREVITCH, Szilárd, ministre de Hongrie à Vienne (à partir de 1921) 142, 306, 471, 493
- MASSIGLI, René, directeur du secrétariat général de la Conférence des Ambassadeurs 393
- MAUCLÈRE, contrôleur général, délégué français à la Commission des Réparations 8, 68, 140

- MAUGRAS, Gaston, chargé d'affaires de France à Vienne 297, 352
- MAX, archiduc, frère de l'ex-empereur Charles 581
- MAYER, János (Jean), homme politique hongrois, du parti des petits propriétaires, ministre sans portefeuille du gouvernement Friedrich en 1919, ministre du Ravitaillement public du gouvernement Bethlen (14 avril—29 juin 1921), ministre de l'agriculture (3 décembre 1921—) 72
- MAYR, Michael, professeur d'Innsbruck, chancelier d'Autriche (20 novembre 1920—1 juin 1921) 340-344, 349, 350, 352, 468, 571
- MAZZOLINI, commandant, délégué italien au Comité Technique Géographique 351
- MICHEL, commandant, officier français, membre de la Commission de Contrôle 449, 457
- MICURA, homme politique slovaque, ministre des affaires slovaques 714, 716
- MIHAJLOVIĆ, chargé d'affaires de Yougoslavie à Paris 572, 578, 579, 719
- MIKES, János, évêque de Szombathely 314, 327
- MILLERAND, Alexandre, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères à compter du 24 septembre 1920 3, 4, 7, 9-12, 16-19, 21, 23, 25, 27, 30, 32, 34-36, 43, 44, 47, 50, 51, 53-56, 58, 59, 61-64, 66-69, 74, 75, 76, 80-82, 84-88, 90-95, 97, 98, 100, 102, 104, 106, 107, 110, 111, 115, 116, 135, 145, 146, 150, 190, 191, 207, 232, 250, 274, 340, 718, 723
- MILOJEVIĆ, représentant de Yougoslavie (Serbie) à Budapest 313, 317, 399, 567, 569, 604, 705, 711, 712
- MIȘU, Nicolae, ministre de Roumanie à Londres 580
- MITTELHAUSER, général Eugène, officier français, commandant les troupes tchécoslovaques en Slovaquie 28, 32, 35, 237, 595
- MOMBELLI, général Ernesto, chef de la Mission Militaire italienne à Budapest, membre de la Mission Militaire interalliée à Budapest 7, 20, 166, 218, 219, 380, 453
- MONTILLE, chef de cabinet de M. Paléologue 249, 580
- MONZIE, Anatole de, député, sénateur, ministre français 378
- MOTTA, Giuseppe, homme politique suisse 384, 560, 561, 582, 585

N

- NÁDOSY, (Nadossy) Imre, chef de la police d'État hongroise 432
- NAGY, Pál, général, officier hongrois 559, 563, 666, 667
- NEMES, comte Albert, ministre de Hongrie à Rome 569, 570
- NINČIĆ (Nintchitch), Momčilo, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie 67, 70, 71, 76
- NITTI, Francesco Saverio, homme politique libéral italien, président du Conseil et ministre de l'Intérieur en 1919—20 219

O

- OKECKI, ancien fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères d'Autriche 18
- ORLÉANS, famille d', nom de quatre familles princières de France; ici, il s'agit de la quatrième qui a eu pour représentant Philippe Ier, frère de Louis XIV 728
- OSTENBURG-MORAVEK (Ostenburg, Ostembourg), capitaine, puis major Gyula, officier hongrois, un des chefs des troupes irrégulières hongroises 315, 430, 514, 528, 529, 534-536, 538, 539, 555, 556, 558-560, 574, 568, 621, 629, 632, 639, 640, 662, 665-669
- OSUSKÝ, Stefán, ministre de Tchécoslovaquie à Paris 211, 309, 325, 348, 572, 578, 636, 637, 673, 685, 719

P

- PALÉOLOGUE, Georges *Maurice*, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (janvier—septembre 1920) 8, 15, 19, 25, 29, 30, 33, 35, 39, 52, 69, 83, 87, 88, 90, 91, 111, 113, 114, 115, 118, 119, 135, 274, 586
- PALLAVICINI, comte György, aristocrate hongrois 179, 272
- PANAFIEU, François de, ministre de France à Varsovie 18, 24, 81, 106, 185, 191, 227, 229, 241, 310, 361, 385, 573
- PAPIK (?), préfet de police de Sopron 621
- PARIS, général, officier français 28
- PAŠIĆ (Pachitch), Nikola P., président du Conseil serbe 24, 502, 585, 601, 680, 719, 726, 727
- PEEL, Sir A. R., ministre de Grande-Bretagne à Bucarest 44, 66, 349, 686
- PEIDL, Gyula, homme politique hongrois, leader social-démocrate et syndicaliste, ministre du Travail et de l'Assistance publique du gouvernement Berinkey (19 janvier—21 mars 1921), Premier ministre après la chute de la République des Conseils de Hongrie (1-6 août 1919) 180, 273
- PEKAR, Gyula, écrivain et homme politique hongrois, ministre sans portefeuille du gouvernement Friedrich 205
- PELLÉ, général Maurice César Joseph, chef de la Mission Militaire française à Prague, commandant en chef les Armées tchécoslovaques 28, 31, 32, 34, 36, 45, 75, 80, 220, 690
- PERETTI DE LA ROCCA, Emmanuel de, directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères 152, 274, 290, 311, 348, 350, 359, 361, 392, 393, 411, 415, 436, 544, 606, 634, 635, 637, 659, 670, 681-683, 685, 688, 697, 721, 735, 746, 748, 750, 755, 759
- PERLAKI, député de l'Assemblée nationale hongroise 263
- PÉTIN, général Victor, attaché militaire de France à Bucarest 603
- PETLIOURA, Simon Vasilievitch, homme politique social-démocrate ukrainien 276, 277
- PETŐFI, Sándor, poète hongrois 716
- PETROGALLI, Oszkár (Oscar), avocat hongrois de Losonc 161
- PETROVIC, vrai patronyme de Petőfi 716

- PEYER, Károly, homme politique social-démocrate hongrois, député, secrétaire général du Conseil des syndicats, ministre de l'Intérieur du gouvernement Peidl 180, 273
- PHIPPS, Eric, sous-secrétaire d'État au Foreign Office 43
- PIÈGRE, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères 357
- PILSUDSKI (Pilsudski), maréchal Józef, officier et homme politique polonais, président de la Pologne 156, 227, 241, 258
- PILTZ, Erazm, ministre de Pologne à Prague (?) 86, 105, 106, 475
- POINCARÉ, Raymond, avocat et homme politique français, président de la République française de 1913 à 1920 99, 274, 379
- POLITIS, Nicolaos, diplomate grec, ministre des Affaires étrangères de Grèce 51, 74, 85
- POLLOCZEK (?), architecte 378
- POPESCU (Popesco), colonel, officier roumain 223, 232
- POZZI, Jean, chargé d'affaires de France à Prague 32, 44, 46, 342, 362, 383, 595
- PRAZNOVSZKY (Prasnovski, Prasnowski, Praznovsky, Praznowski, Praznowsky), Iván, diplomate hongrois, secrétaire général de la délégation hongroise à la Conférence de la Paix, puis ministre de Hongrie à Paris 3, 29, 61, 62, 118, 119, 135, 158, 173, 184, 194, 240, 243, 310, 359, 386, 393, 436, 441, 442, 452, 455, 465, 482, 488, 495, 514, 522, 572, 575, 593, 617, 619, 670, 695, 712
- PRÓNAY, capitaine Pál, officier hongrois, un des chefs des troupes irrégulières de Hongrie occidentale 315, 326, 404, 410, 417, 419, 461, 527-529, 541, 542, 549, 619, 639, 662, 663, 667, 669

R

- RADDA (?), major, officier hongrois 378
- RAKONITCH 640
- RAKOVSZKY (Rakowski, Rakovski, Rakovsky), István, homme politique légitimiste hongrois, président de l'Assemblée nationale de Hongrie 549, 556, 558, 560, 569, 574, 589, 630-632, 665, 666, 668, 715
- RANTZENBERGER (Ranzenberger), capitaine, officier hongrois, un des chefs des troupes irrégulières hongroises de Hongrie occidentale 430, 461, 529, 532, 534, 541, 619
- RAPAICS (?) (Rapaich), colonel de, officier hongrois, représentant officiel du gouvernement hongrois auprès de la Commission militaire de contrôle 753
- REISMANN 179, 272
- RENÉ, beau-frère de l'ex-empereur Charles 730
- RENNER, dr. Karl, leader du parti social-démocrate autrichien, chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Autriche (1919-20) 9, 44, 50, 53, 57, 64, 82, 87, 88, 97-100, 105, 111, 112, 116, 117, 124, 138, 159, 160, 178, 272, 383, 468, 469, 571
- RENON, capitaine de, officier français, membre de la Commission militaire interalliée de Sopron 744
- RINCK, commandant, officier français, membre de la Commission de Contrôle 457
- ROBIEN, Louis de, chargé d'affaires de France à Budapest 228, 237, 243, 252, 256, 257, 260, 284
- ROZADOWSKY, général, officier polonais 285

RUBINEK, Gyula, homme politique hongrois, ministre de l'Agriculture des gouvernements Friedrich, Huszár, Simonyi-Semadam et Teleki (jusqu'au 15 décembre 1920), ministre du Commerce du gouvernement Teleki (19 juillet-16 décembre 1920) 21, 30, 40, 42, 72, 96, 110, 127, 172, 204, 230, 292

S

SAINT ÉTIENNE (St Étienne, St. Étienne, St-Étienne) (env. 975-1038), roi de Hongrie 49, 87, 117, 134, 166, 173, 222, 232, 277, 302, 326, 376, 459, 513

SAINT-AULAIRE, Auguste Félix Charles de Beaupoil, comte de, chargé d'affaires de France à Londres 257, 344, 349, 465, 471, 644, 690

SAINT-SAUVEUR, comte Félix-Charles de, directeur de la firme Schneider-Creusot, président de l'Union européenne Industrielle et Financière 26, 30, 31, 39, 49, 50, 221, 238, 239

SAKAÏ, capitaine, délégué japonais au Comité Technique Géographique 351

SALAGIAN 223

SAPIEHA, prince de, ministre des Affaires étrangères de Pologne 18, 106, 185, 193, 227, 229, 237, 241, 278, 285, 290, 311

SCHENK, baron 377

SCHIOPPA, Monsignore Lorenzo, nonce du pape à Budapest 679

SCHNEIDER, Eugène, industriel et homme politique français 15, 39, 68, 154, 172, 212, 228, 237-240, 312, 322

SCHÖBER, Johannes, homme politique autrichien, chef de la police de Vienne, puis chancelier d'Autriche (à compter du juin 1921) 389, 398, 400, 401, 403, 404, 409-411, 413, 415-417, 420, 421, 423, 424, 427, 428, 437-439, 444, 445, 468, 471, 480, 482-484, 486-490, 492-494, 498, 499, 503, 509, 511-513, 518, 520, 521, 523, 525, 530-532, 535-538, 540, 542, 543-545, 548, 550, 551, 554, 570, 571, 598, 613, 617, 618, 620, 663, 664, 720, 732, 736, 739, 742, 743, 755, 757

SCHÖNBORN, comtesse de, nom de famille de Mme Boroviczény 581

SCHONTHA, von, capitaine de corvette, officier autrichien 581

SCHULTHESS, président de la Confédération helvétique 561

SEEHOLZER 152

SEIDL, dr. 640

SEITZ, Karl, président de l'Assemblée nationale d'Autriche 99

SEYDL dr., évêque 581

SEYDOUX, Jacques, sous-directeur des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères 14

SFORZA, comte Carlo, ministre des Affaires étrangères d'Italie 137, 219, 278, 345, 347, 546, 692

SIGRAY, comte Antal (Antoine), homme politique hongrois, commissaire du gouvernement Friedrich en Hongrie occidentale, puis représentant du gouvernement hongrois auprès de la Commission militaire interalliée à Sopron 314, 317, 318, 380, 394, 396, 425, 432-434, 455, 456, 458-462, 474, 514, 528-536, 538, 540, 665, 668, 669

SILBERSCHMIDT, leader syndicaliste allemand 688

- SIMONS, von 219
- SIMONYI-SEMADAM, Sándor, avocat, homme politique hongrois, président du Conseil (16 mars—19 juillet 1920) 71, 74, 101, 238
- SIXTE de Parme, prince Robert, frère de la reine Zita 586
- SKIRMUNT, Constantin, ministre de Pologne à Rome, puis ministre des Affaires étrangères de Pologne (de 13 juin 1921) 361, 573
- SKRZYŃSKI, Alexander, ministre de Pologne à Bucarest 27, 241, 242
- SMITH, haut-commissaire américain à Budapest 213, 448
- Soós, général Károly, officier hongrois, ministre de la Guerre du gouvernement Simonyi-Semadam 101
- SPALAJKOVIĆ (Spalaïkovitch), Miroslav, homme d'État et diplomate serbe, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie en 1920 719
- SRÉTER, général István, ministre de la Guerre du gouvernement Teleki (19 juillet—16 décembre 1920) 5, 38, 72, 101, 108, 156
- STAAG, dr. 16
- STAMBOLJSKI, Alexandre, homme politique bulgare, président du Conseil de Bulgarie (1919-23) 610
- STEAD, banquier anglais 10, 209
- STEINACHER 745
- STEINER, von 581
- STIRCEA, Traian, ministre de Roumanie à Budapest 311, 313, 371, 372, 567, 590, 599, 712, 730
- STROHSCHNEIDER 541
- SUCHY, Lothar, journaliste tchécoslovaque 122
- SZABÓ, Árpád, banquier de Beregszász 162
- SZABÓ, István, de Nagyatád, agriculteur, homme politique du parti des petits propriétaires, ministre de l'Agriculture du gouvernement Friedrich, ministre du Ravitaillement public des gouvernements Huszár, Simonyi-Semadam et Teleki (jusqu'au 15 août 1920), ministre de l'Agriculture du gouvernement Teleki (à compter du 15 août 1920) et du gouvernement Bethlen 72, 172, 180, 204, 273, 292, 313
- SZABÓ, István, de Sokorópátka, homme politique du parti des petits propriétaires, ministre sans portefeuille des gouvernements Friedrich, Huszár, Simonyi-Semadam et Teleki (jusqu'au 16 décembre 1920) 72, 204
- SZÁNTÓ, Ferenc (François), prêtre catholique hongrois de Néhi 161
- SZAPÁRY, comte László, homme politique hongrois, ancien gouverneur de Fiume 298, 366, 484, 487, 497, 498, 508, 509, 517, 518
- SZENT-IVÁNY (Szentivanyi), József (Joseph), député hongrois 161
- SZILÁGYI, député hongrois 668
- SZILÁRDY, István (Étienne), cadet hongrois 161
- SZILASSY, Béla, propriétaire hongrois de Losonc 161
- SZMRECSÁNYI, György, homme politique hongrois, député, ancien préfet de Pozsony 410, 460
- SZTERÉNYI, József, homme politique et banquier hongrois, député, ancien ministre du Commerce du cabinet Wekerle 204

T

- TAHY, dr. László, ministre de Hongrie à Prague 565, 574, 645, 670, 671, 674, 684-686, 696, 697, 730, 733-735, 749
- TALMEYR, dr., homme politique français 715
- TCHITCHÉRINE, Georgij Vasilievitch, homme politique russe-soviétique, commissaire du peuple aux Affaires étrangères 113
- TELEKI (Telecki, Teleky), comte Pál, savant de géographie hongrois, professeur à l'Université des Sciences économiques de Budapest, homme politique, ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire de Szeged, ministre chargé de la préparation des négociations de Paix du gouvernement Friedrich, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Simonyi-Semadam, président du Conseil (19 juillet 1920-14 avril 1921) et ministre des Affaires étrangères (19 juillet-22 septembre, 16 décembre 1920-17 janvier 1921, 12 avril-) 4, 5, 10, 11, 16, 19, 21, 22, 25-27, 30, 34, 41-44, 47, 53, 54, 56, 57, 62, 66, 71-73, 87, 95, 100, 101, 107, 111, 115, 120, 123-129, 134, 137, 142, 144-147, 153, 154, 158, 160, 172, 180, 189, 200-203, 205-209, 221, 238-240, 243, 258-261, 265-267, 275, 293, 296-298, 301, 305, 308, 312-319, 322, 357, 359, 365, 366
- TISZA, comte István, homme politique hongrois, président du Conseil hongrois 1903-1905 et 1913-1917 101, 204
- TITULESCU (Titulesco), Nicolae, homme politique roumain, membre de la délégation roumaine à la Conférence de la Paix 719
- TOMCSÁNYI, Vilmos Pál (Paul G.), homme politique hongrois, ministre de la Justice des gouvernements Teleki et Bethlen 72, 754
- TOMMASINI, ministre d'Italie à Varsovie 469
- TÖRÖK [?] (Torok), Béla, propriétaire hongrois de Romhány 161
- TORRETTA, Pietro Paolo Tomasi Marchese (Marquis) della, ministre d'Italie à Vienne, puis ministre des Affaires étrangères d'Italie 100, 137, 219, 344-346, 408, 443-445, 468, 469, 471, 473-475, 477-480, 482, 493, 494, 501, 504, 506, 509, 511, 512, 517, 524-526, 541, 543, 544, 546, 548, 550-552, 554, 569, 570, 580, 600, 608, 612, 625-627, 643, 655, 664, 677, 691-694
- TÓTH, Ferenc (François), meunier 162
- TRIFKOVIĆ (Trifkovitch), homme politique serbe, ministre de la Justice de Yougoslavie, président du Conseil par intérim 564, 567, 576, 577, 579, 623, 661, 680
- TROTSKY, Lev Davidovitch, commissaire du peuple de la Russie Soviétique 48
- TUOZZI, consul italien d'Angora (?) 690
- TUSAR, Vlastimil, homme politique tchèque, président du Conseil tchécoslovaque en 1920 89, 587

U

- UGRON, Gábor, homme politique hongrois, ministre de l'Intérieur en 1917-1918, après la chute de la République des Conseils, leader du parti national démocrate bourgeois 180, 273

ULLMANN, baron Adolf, directeur général de la Banque de Crédit Hongrois 30
 UNGER 73

V

VASCALINO 131

VASIĆ (Vasić), dr., ministre de la Guerre de Yougoslavie 7, 576, 610

VASS, (Vas) József, prêtre, écrivain et homme politique hongrois, ministre du Ravitaillement public (à compter du 15 août 1920), des Cultes et de l'Instruction publique (à compter du 16 décembre 1920) du gouvernement Teleki, ministre des Cultes et de l'Instruction publique du gouvernement Bethlen 314, 318, 319, 666

VENIZELOS (Vénizelos, Venizélos), Eleutherios, homme d'État grec, président du Conseil, ministre de la Guerre de Grèce (1917-20) 24, 52, 107, 234, 250

VEREBÉLY (?), banquier hongrois 101

VESNIĆ (Vesnitch), Milenko, président du Conseil (?) de Yougoslavie 7, 24, 58-61, 67

VEVERKA, dr. Ferdinand, ministre de Tchécoslovaquie à Bucarest 590, 591, 599, 700

VIDOVITCH, général, officier autrichien (?) 739

VIETSKROFFER (?), ministre de l'Économie bavarois 204

VIGNAT (Vigna?), colonel, officier italien, membre de la Commission militaire interalliée à Budapest 449

VILLANI, baron Frigyes, diplomate hongrois, représentant du gouvernement hongrois envoyé à la Commission d'Entente pour le plébiscite de Sopron 540

VILLENEUVE, homme politique français 715

VINCI, comte, Gigliucci Luigi Horazio, chargé d'affaires d'Italie à Budapest 316, 317, 629

VOŠNJAK, dr. Kamil, ministre de Yougoslavie à Prague 565

W

WATSON, capitaine, délégué britannique au Comité Technique Géographique 351

WEIN, dr. Dezső, vice-président du parti national chrétien hongrois (?) 619

WEKERLE, Sándor, homme d'État hongrois, plusieurs fois président du Conseil de Hongrie (jusqu'à 1918) 204

WERKMANN, capitaine von, officier autrichien 581

WEYGAND, général Maxime, officier français, chef d'état-major du maréchal Foch 48, 155, 170, 254, 689, 735, 737

WILFELD, ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid 369, 370

WILSON, Thomas Woodrow, président des États-Unis d'Amérique 215, 690

WINDISCHGRAETZ, prince Lajos (Louis), aristocrate et homme politique austro-hongrois 207, 713, 715

WIRTH, Joseph, homme politique allemand, chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne en 1921 469

WITOS, homme politique polonais 237

WITTELSBACH 469

WODIANER, Andor (?), directeur du service commercial au ministère des Affaires étrangères hongrois 304

WRANGEL, baron Piotr Nikolaievitch, général russe, chef de l'armée blanche russe 86, 113, 139, 179, 241, 253, 272

Y

YANKOVITCH (voir Janković)

YOUNG, Sir Alban, ministre de Grande-Bretagne à Belgrade 44, 61, 66, 350, 563, 585, 601, 623, 644, 661, 709

YSABEAU de Bavière 587

Z

ZIMMERMANN, pilote allemand 559, 561

ZITA, impératrice d'Autriche et reine de Hongrie, épouse de Charles IV 561, 566, 587, 629, 664, 665, 678, 713, 731

ZUCCARI, général, président de la Commission militaire de Contrôle en Hongrie 456

INDEX DES NOMS DE LIEUX¹

A

- ABAÚJ-TORNA 161
 ÁCS 666
 ADRIATIQUE (mer) 181, 219, 249, 479, 505
 AGENDORF (voir aussi Ágfalva) 401, 514, 528, 535, 549, 553, 621
 ÁGFALVA (voir aussi Agendorf) 553
 AIX (voir aussi Aix-les-Bains) 113, 250
 AIX-LES-BAINS (voir aussi Aix) 103, 138, 250
 ALBANIE 505, 587, 593
 ALHO 461
 ALLEMAGNE (voir aussi Germania, Germany) 20, 28, 32, 46, 48, 51, 59-61, 65, 81, 83, 88, 90, 97, 99, 103, 104, 106, 111-113, 117, 120, 121, 129, 136, 139, 152, 154, 156, 157, 159, 166, 170, 171, 187, 188, 191, 203, 204, 213, 219, 222, 224, 225, 229, 230, 233, 244, 245, 252, 262-264, 266, 271, 273, 275, 276, 289, 303, 307, 326, 341, 344-349, 354, 355, 357, 359, 364, 366, 376-380, 382, 450, 453, 469, 470, 571, 586, 587, 602, 608, 641, 745
 ALLENSTEIN 747
 ALPES 550
 ALSACE 728
 AMÉRIQUE (voir aussi États-Unis d'Amérique, U.S.A.) 288
 AMSTERDAM 9
 ANGLETERRE (voir aussi Grande-Bretagne) 4, 9, 10, 13, 21, 26, 34, 43, 61, 66, 82, 83, 87, 90, 94, 96, 103, 110, 123, 125, 127, 128, 131, 134, 153, 154, 164, 167, 170, 208, 211, 213, 230, 246, 248, 280, 285, 330, 333, 341, 343, 344, 349, 350, 353, 355, 364, 366, 369, 370, 384, 408, 414, 425, 473, 500, 503, 507, 509, 512, 516, 522, 555, 558, 563, 564, 584, 587, 599, 601, 608, 613, 623, 624, 629, 637, 638, 643, 656, 661, 672, 677-679, 684, 697, 705, 722, 737, 738
 ANGORA 690
 ARAD 232, 386
 ARANYOS-MARÓT (voir aussi Zlaté Moravce) 715
 ASIE MINEURE 83, 171, 690
 ATHÈNES 7, 67, 74, 81, 82, 84-86, 92-94, 102, 106, 113, 120, 191, 286, 324, 325, 330, 513, 690, 720, 723
 AUSTRIA (voir aussi Autriche) 556

¹ Dans l'index des noms de lieux, nous n'avons fait figurer que les versions des noms qui ont été retrouvées dans les textes.

- AUTRICHE (voir aussi Austria) 9, 13, 15, 35, 41, 44-47, 50, 51, 57, 59, 61, 63, 69, 84, 88, 94, 96-99, 101, 103, 105, 111, 112, 116-118, 122, 126, 129, 139, 141, 152, 158, 160, 174, 175, 181, 190, 203, 213, 220, 224, 225, 229, 231, 250, 254, 256, 259, 262, 263, 265, 270, 271, 274, 275, 279, 283, 284, 298, 307-309, 314, 315, 318, 320, 325, 331, 333, 337-342, 344-347, 350, 352, 355, 357-360, 367, 375, 377, 378, 380-383, 388-392, 394-397, 400-407, 409, 412-414, 416-422, 424, 426-428, 431, 434, 436, 437, 439, 441, 443-447, 449-457, 459, 462-466, 468, 470-473, 475, 477, 480-484, 486-495, 497-499, 501, 503, 504, 507-509, 511-519, 522, 524, 525, 527, 530, 534, 537-539, 542-546, 549, 551-554, 558, 570, 571, 580, 586-588, 598, 609, 611, 616-620, 622, 626, 639-642, 657, 662-664, 678, 692, 706, 717, 718, 735-737, 739, 741-749, 751-753, 757-759
- AUTRICHE—HONGRIE 104, 120, 139, 179, 219, 251, 273, 314, 322, 355, 356, 378, 385, 463, 546, 628, 679, 687

B

- BACHKA (voir Bácska)
- BÁCSKA 130, 131, 135, 197, 198, 263
- BAJA-MARE 321
- BAJA 3, 646, 673, 679
- BALATON 460, 588, 589, 592, 631, 678
- BALF 459
- BALKANS, péninsule des 41, 49, 81, 230, 233, 713
- BANAT 24, 51, 130, 131, 139, 197, 198, 244, 245, 250, 736
- BANAT DE LA LEITHA (voir aussi Lajtabánság) 662
- BARANYA 65, 130, 131, 135, 263, 281, 282, 284, 379, 382, 390, 394, 395, 399, 412, 418, 431, 437, 441, 443, 447, 451, 455-457, 459, 462, 463, 465, 467, 473, 505, 511, 564, 592
- BAS-DANUBE 679
- BASSE-AUTRICHE 424
- BASSIN DU DANUBE 580
- BAUMGARTEN 536
- BAVIÈRE 469, 587, 639
- BELGIQUE 114, 587
- BELGRADE 4, 7, 17, 24, 29, 32, 34, 44, 46, 49, 52, 58-61, 63, 65-67, 69, 71, 74-77, 80-82, 84, 85, 87, 88, 92-94, 98, 100, 104, 105, 112, 114, 120, 123, 130, 131, 133, 134, 150, 155, 159, 160, 165, 166, 173, 180, 191, 194, 203, 210, 218, 220, 228, 229, 249-251, 256, 258, 261, 264, 268, 282, 284, 286, 292, 294, 296, 298, 301, 303, 304, 307-313, 324-326, 328, 330, 339-341, 345, 346, 348-350, 352, 353, 356, 361, 362, 371, 374, 383, 391, 393, 397, 408, 410, 411, 414-417, 420, 423, 424, 428, 435, 436, 440, 447, 448, 463, 465-467, 472, 473, 476, 478-480, 482-485, 487, 495, 501, 505, 506, 508, 512, 517, 519, 520, 523, 545, 548, 558, 560, 562-565, 567-573, 575, 576, 579-581, 584-586, 588-590, 592, 594-596, 598, 601-608, 610, 611, 613, 615, 616, 623, 624, 628, 633, 635, 637, 639, 644-646, 649-651, 654, 656,

659-661, 671, 673, 674, 677, 680-684, 686, 691-694, 697-702, 704, 706, 707, 710, 712, 713, 718, 720, 721, 723, 727, 728, 730, 748, 754-756

BEREG 162

BEREGSZÁSZ 162

BERG 458

BERLIN 7, 29, 32, 64, 65, 67, 74, 81, 82, 84, 85, 92, 106, 111, 114, 120, 123, 134, 191, 204, 210, 219, 224, 225, 227, 242, 256, 261, 264, 285, 286, 292, 298, 304, 307, 308, 310, 325, 326, 340, 352, 362, 397, 468, 469, 479, 484, 485, 506, 513, 560, 568, 569, 571, 573, 581, 584, 586-589, 596, 605, 610, 616, 635, 637, 701, 702, 704, 720, 723, 728, 730, 733, 748

BERNE 67, 120, 122, 139, 152, 168, 286, 304, 307, 308, 310, 325, 340, 341, 362, 369, 370, 372-374, 383, 384, 559, 560, 568, 569, 571, 581, 582, 584, 588, 589, 596, 616, 635, 680, 723, 728, 730

BESSARABIE 16, 113, 138, 227, 234, 241, 244, 245, 247, 248, 267, 587,

BRANDYS 595

BESZTERCEBÁNYA 161

BIA 574, 631, 667

BICSKE 629

BODROG 321

BOHÊME (voir aussi Tchécoslovaquie, Czecho-Slovakia) 44, 140, 152, 192, 752

BONISDORF 392

BOULOGNE 35

BOZEN 469

BRATISLAVA (voir aussi Pozsony, Pressbourg) 367, 481, 484, 518, 714, 715

BRENNBERG 528, 535, 549, 621

BREST-LITOWSK 264

BRNO (voir aussi Brünn) 489, 498, 518

BRUCK 297-303, 312, 323, 358, 360, 365-367, 458, 521, 618, 663

BRUNN (voir Brünn)

BRÜNN (Brunn) (voir aussi Brno) 489, 491, 498, 509

BRUXELLES 7, 29, 32, 92, 114, 120, 191, 256, 286, 304, 307, 308, 310, 325, 340, 341, 352, 362, 513, 559, 584, 588, 589, 720, 723, 730

BUCAREST (Bucharest) 7, 11, 13, 17, 18, 23, 24, 27, 29, 32, 44, 46, 49, 51, 54, 58, 59, 61, 63, 64, 66-68, 74-77, 80-82, 84, 85, 87, 88, 92-94, 98, 100, 102-107, 113, 114, 116, 120, 122, 123, 133, 134, 138, 148-150, 155, 165, 166, 173, 180, 185, 190, 191, 194, 210, 217, 223, 227, 229, 233, 235, 241, 242, 244, 246, 247, 250, 251, 256, 258, 261, 264, 268, 276-278, 285, 286, 289, 292, 294, 296, 298, 301, 303, 304, 307-309, 310, 313, 319, 320, 324, 325, 328, 330, 335, 339-341, 345, 346, 348, 356, 361, 362, 371, 374, 385, 393, 397, 410, 411, 415, 420, 422, 435, 436, 440, 447, 448, 463, 465-467, 476, 478-480, 483-485, 487, 495, 496, 501, 506, 508, 512, 517, 519, 520, 523, 545, 558, 560, 564, 567-573, 579, 584, 586, 588-591, 595, 596, 598, 599, 601-603, 605-607, 610, 613, 615, 616, 624, 628, 635, 637, 639, 644, 646, 649, 656, 659-661, 677, 680-683, 686, 691, 692, 694, 697-702, 704, 706, 710, 712, 713, 718, 720, 721, 723, 725, 727, 728, 730, 748, 754, 755

BUCHAREST (voir Bucarest)

BUDA (Bude) 186, 200, 314, 315, 667, 673, 729

BUDA-PEST (voir Budapest)

BUDA-PESTH (voir Budapest)

BUDAÖRS 568, 629, 631, 666, 667

BUDAOERS (voir Budaörs)

BUDAPEST (Buda-Pest, Buda-Pesth, Budapesth) 4, 5, 7, 9-13, 16, 18, 19, 21, 22, 25, 26, 28-30, 32-34, 37, 38, 39, 42-44, 46-50, 53, 56, 59, 62-67, 74, 76, 78, 79, 81-85, 87, 88, 90-93, 95, 96, 100-102, 106-108, 110-112, 114-116, 118-120, 123-125, 127-130, 132, 133-137, 140, 142, 143, 145, 146, 148-150, 151, 153-158, 160, 162, 164-172, 174, 175, 180-183, 185-191, 194, 195, 200, 202-210, 212-216, 218, 221-225, 228-233, 235, 237-240, 243, 245, 247, 249, 252, 253, 256-259, 261, 264, 266-270, 271, 273, 274, 276, 279, 281, 284, 286, 287, 289, 290-305, 307-309, 310-319, 321, 322, 324-326, 328, 330-332, 336, 337, 340, 341, 346, 348, 349, 352, 356-358, 360-364, 366, 368, 369-374, 376, 378-381, 383-386, 388-398, 402, 405-408, 410, 411, 414-420, 422-429, 432-437, 440-443, 447-450, 452, 453, 456, 458-463, 465-470, 472-476, 478-480, 482-489, 491, 493, 495, 496, 498-502, 504, 506-514, 516-518, 520, 521, 523-529, 531, 532, 534, 537, 539, 541, 544, 545, 548, 549, 552, 555-560, 562-564, 566-571, 573-575, 576, 579-581, 584, 586-592, 594-602, 604-609, 610, 614-622, 624, 626-633, 635, 637, 639, 644, 645, 646, 649-651, 653, 654, 656-660, 662, 664-669, 671-678, 680-686, 691, 692, 695, 697-702, 704, 707, 710-713, 720-724, 727, 728, 730, 731, 733, 734, 738, 740, 741, 743, 744, 746-750, 752-756, 758, 759

BUDAPESTH (voir Budapest)

BUDE (voir Buda)

BUKOVINE 36, 244, 245, 252, 260

BULGARIE 51, 52, 84, 133, 179, 244, 248, 250, 273, 335, 505, 585, 593, 724

BURGAU 458

BURGENLAND 390, 391, 403, 444, 445, 476, 477, 484, 485, 495, 497-499, 504-506, 517, 524, 526, 534, 536-539, 543, 551, 556, 558, 564, 565, 571, 578, 591, 594, 602, 608, 614, 617-620, 622, 642, 647, 657, 658, 662, 664, 667, 691, 707, 709, 716, 724, 736-741, 743, 744, 746, 749, 758

C

CAPORETTO 550

CAPRI 367

CARINTHIE (voir aussi Karinthie) 283, 352, 664, 737

CARPATES (Carpathes) (voir aussi Karpates) 19, 28, 31, 35, 37, 43, 47, 48, 54, 57, 59, 71, 155, 156, 256, 277, 321

CHAULNES 688

CHEB (voir aussi Eger) 715

CHRISTIANIA 7

CHOUMADIA 568

CIUCEA 321
 CONSTANTINOPLE 74, 81, 84, 85, 92, 120, 227, 256, 286, 290, 304, 307, 308, 325, 340,
 385, 687, 690, 720, 723
 COPENHAGUE 7, 9, 97, 469, 713
 CRACOVIE 121
 CRAN 321
 CRIMÉE 247
 CROATIE 58, 59, 467
 CSEPEL 12, 140, 172, 217, 238
 CSORNA 667
 CZECHO-SLOVAKIA (voir aussi Bohême, Tchécoslovaquie) 556

D

DANEMARK 90, 374, 383
 DANUBE 12, 20, 25, 37, 58, 83, 85, 101-103, 113-114, 140, 148, 151, 157, 159, 165,
 166, 170-172, 209, 213, 214, 217, 223, 230, 235, 238, 245-247, 251-253, 271, 312,
 313, 321, 322, 355, 365, 421, 470, 486, 493, 568, 592, 597, 676, 678, 687, 715,
 725
 DANUBE—THEISSE, canal 12, 39, 140, 217
 DEBRECEN 79, 652
 DÉNESFA 664
 DÉTROITS 690
 DETVA 321
 DNIESTER 227
 DOBROUDJA 248
 DRÁVA 321
 DUBENDORF 559, 561

E

EBENFURTH 458
 EGER (voir aussi Cheb) 715
 EISENSTADT (voir aussi Kismarton) 454, 459, 461, 527, 528, 536, 619, 663, 664, 739
 EPERJES 162
 ÉRMIHÁLYFALVA 386
 ERZSÉBETFALVA 172
 ESPAGNE (voir aussi Spain) 370, 372, 373, 383, 422, 429, 470, 581, 628, 691
 ESZTERGOM (Estergom) 19, 20
 ÉTATS-UNIS (voir États-Unis d'Amérique)
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (voir aussi Amérique, U.S.A.) 90, 138, 139, 234, 246, 248,
 276, 288, 448

EUROPE 11, 12, 15, 19, 33, 36, 49, 56, 68, 71, 73, 83, 90, 118, 129, 132, 147, 148, 161, 170, 177, 178, 181, 208, 214-216, 219, 230, 239, 243, 247, 252, 260, 262, 263, 266, 271, 272, 274, 279-283, 287-289, 290, 297, 318, 342, 355, 367, 369, 373, 376, 451, 472, 480, 493, 506, 507, 513, 517, 527, 546, 547, 578, 583, 606, 611, 635, 648, 653, 654, 695, 700, 713, 727, 752, 756

EUROPE CENTRALE (voir aussi Mittel Europa) 3, 10, 17, 20, 29, 38, 41, 45, 49, 52, 56, 57, 59, 71, 77, 81, 82, 84, 85, 88, 102, 104, 106, 112, 120-122, 129, 132, 134, 135, 138, 155, 164, 166, 171, 180, 182, 184, 188-190, 192, 201, 211, 214, 216, 222, 230, 234, 236, 238, 250-253, 255, 256, 261, 263, 265, 266, 268, 270, 277, 279, 281, 286, 287, 291, 294, 295, 303, 307, 328, 330, 333, 339, 353-355, 365, 367, 385, 406, 427, 437, 448, 461, 467, 479, 481, 499, 516, 526, 537, 549, 557, 572, 575, 578, 580, 588, 606, 615, 616, 644, 646-648, 654, 656, 658, 659, 674, 694, 703, 711, 713, 719, 726, 727, 736

EUROPE OCCIDENTALE (voir aussi Western Europe) 354

EUROPE ORIENTALE 36, 234, 249, 354, 365, 719

F

FEHRING 404, 410, 458

FELSŐÖR (voir aussi Oberwarth) 454, 459, 461, 527, 541, 542, 543, 619, 662, 741

FELSŐPULYA (voir aussi Oberpullendorf) 459

FERTŐ 553

FERTŐRÁKOS (voir aussi Kroisbach) 553

FERTŐ-TÓ (voir aussi Neusiedler See) 321

FINLANDE 193

FIUME 298

FRANCE 4, 7-11, 13, 15-19, 21, 23, 25-27, 29, 30, 32, 42-47, 50, 51, 53-56, 58-65, 67, 69, 74, 75, 76, 80-94, 95-108, 110-113, 114-116, 118-125, 127-129, 131, 132, 133-136, 139, 141-143, 145-150, 152-159, 160, 162-169, 171-174, 176-180, 182, 183, 185-191, 194, 200, 201, 203, 206-213, 217-219, 221, 222, 224, 226, 227-230, 233-237, 239, 241-248, 250, 252, 254-261, 264, 265, 267-270, 271-277, 279, 280, 285-289, 290, 292, 293, 295-301, 303, 304, 306-309, 310-314, 317, 319, 320, 322-326, 330, 332, 333, 335, 339-343, 344-350, 352, 353, 354, 356, 359-366, 368, 369-372, 374, 377, 378, 380, 383-385, 388-394, 397, 398, 400, 401, 403, 404, 405-411, 413-418, 420, 422-425, 427-429, 435-438, 440, 442, 443, 447, 448, 453, 463, 465-471, 472, 474, 476, 478-487, 489-493, 495, 496, 499-502, 505-509, 511-513, 517, 519, 520, 521, 523-527, 543-545, 547, 548, 555, 557-560, 562-571, 573, 576, 578-582, 584-592, 594-599, 601-608, 610, 612-616, 621, 623-625, 627, 628, 633-639, 642-646, 649-651, 655, 656, 659, 660, 670, 671, 672, 676-678, 680-684, 686, 691, 695, 697, 698, 700-702, 704, 707, 709-714, 718, 720, 721, 723-728, 730, 732, 733, 737, 746-757, 759

FRIEDBERG 458

FÜRSTENFELD 57, 404, 410, 458, 619

G

- GALATZ 247, 607, 609, 679, 687
 GALICIE 28, 75, 85, 719
 GÈNES 9
 GENÈVE 274, 362, 364, 559, 583
 GERERSDORF 424, 530, 534
 GERMANIA (voir aussi Allemagne, Germany) 451, 587
 GERMANY (voir aussi Allemagne, Germania) 34
 GÖDÖLLŐ 30, 50, 99, 120, 179, 272, 321
 GÖMÖR 161
 GRANDE BRETAGNE (voir Grande-Bretagne)
 GRANDE SCHÜTT 714
 GRANDE-BRETAGNE (Grande Bretagne) (voir aussi Angleterre) 104, 112, 128, 154, 163, 209, 230, 247, 295, 333, 362, 409, 413, 557, 709
 GRAZ 353, 522
 GRÈCE 24, 52, 74, 81, 84, 85, 92, 94, 114, 193, 250-252, 335, 585, 586, 713
 GUESSING (voir Güssing)
 GÜNS (Guntz) (voir aussi Kőszeg) 321
 GÜSSING (Guessing, Gussing) 321, 404, 410, 454, 459, 741
 GYANAFALVA (voir aussi Jennersdorf) 459, 530
 GYŐR (voir aussi Raab) 434, 460, 629, 631, 666, 667

H

- HAAG 287
 HAINBURG 518
 HALLE 376
 HALLSTADT 420, 493
 HARKAS (voir aussi Harkau) 553
 HARKAU (voir aussi Harkas) 553
 HARTBERG 458
 HAUTE-SILÉSIE (Hte Silésie) 192, 220, 231, 469, 639, 689, 737, 744, 745, 750
 HEILIGENKREUZ 419
 HELSINGFORS 191
 HERTENSTEIN 559, 561, 583
 HOCHWOLKERSDORF 458
 HÓDMEZŐVÁSÁRHELY 117
 HOHENBRUGG 404, 410
 HOLLANDE 90, 581
 HONGRIE (voir aussi Hungary, Magyarie) 3-5, 7, 10-23, 25, 26, 28-33, 35-43, 45-51, 53-57, 59-65, 67-71, 73, 74, 76, 77, 79-84, 86-103, 105-112, 116-126, 128-132, 135-141, 143, 145-160, 162-167, 169-171, 173, 175-179, 181-197, 200-207, 209, 211-214, 216-226, 228-240, 245, 249-256, 259-266, 269-275, 277, 279-282, 284,

286-294, 296, 298-304, 306, 307, 309-315, 317, 319-324, 326-328, 330-333, 335-339, 346, 351, 352, 355, 358-360, 362, 364, 365, 367, 370-382, 384-392, 394-397, 399, 401-403, 405-409, 411-414, 416, 418, 420, 421, 426, 428, 429, 431, 436-441, 443-457, 459-478, 480-482, 484-488, 490, 491, 493-499, 501-505, 507-518, 520-525, 527, 529-534, 536-540, 542, 543, 545-554, 557-559, 561-565, 567-572, 574-580, 582, 583, 586-588, 590, 592-594, 596, 598, 599, 601-604, 606-609, 611-618, 620-626, 630, 632, 633, 635-637, 639-647, 649-658, 660, 661, 664-668, 670-679, 681, 683-689, 691-700, 702-708, 710-715, 718, 720, 721, 723-725, 728, 731, 733-741, 744, 746-753, 756, 757

HONGRIE MÉRIDIONALE 450, 455

HONGRIE OCCIDENTALE (voir aussi West-Ungarn) 304, 376, 378-382, 394, 395, 401-403, 405, 409, 415, 417, 427, 430-435, 438, 441, 445, 449, 451, 453-461, 464, 476, 508, 514, 520, 528, 530-534, 536, 537, 541, 542, 548, 550-554, 563, 619, 662, 663, 665, 669, 736, 740, 751

HORNSTEIN 538, 739

HRAN 321

HUNGARY 8, 44, 66, 555, 556

HUSZT 321

HUTA BANKOWA 140

I

ILLAVA 161

INNSBRUCK 469

IPOLYNYÉK (Ipolyneek) 162

ITALIE 9, 20, 60, 74, 82, 83, 87, 88, 96, 97, 101, 103, 121, 134, 137, 138, 140, 159, 163, 166, 167, 170, 171, 181, 187, 213, 218, 219, 230, 247, 249-251, 256, 259, 278-280, 286, 307, 316, 333, 338, 339, 341, 344-347, 350, 356, 357, 362-364, 366, 372, 373, 380, 384, 409, 412-415, 420, 425, 426, 432, 443, 444, 448, 453, 466, 468, 469, 471-474, 479, 480, 483, 486-488, 492-494, 500, 501, 505, 506, 509, 510, 517-519, 522-524, 526, 532, 541, 544-548, 550, 551, 553, 554, 557, 558, 565, 567, 580, 584-587, 599-602, 605-609, 617, 621, 623-626, 629, 631, 637, 638, 642, 643, 651, 656, 661, 664, 672, 675, 677, 678, 684, 690-695, 697, 709, 722, 724, 727, 737, 742

IVÁNC 318

J

JABLONICA 35

JAPON 295

JENNERSDORF (voir aussi Gyanafalva) 454, 459, 530, 741

JOMBOLIA 321

JOSEFSTADT 161

JOUGOSLAVIE (voir aussi Yougoslavie) 91, 92

K

KALKGRUBEN 392

KAMIENEC-PODOLSK (voir aussi Kamenetz) 277

KAMENETZ (voir aussi Kamienec-Podolsk) 253

KAPUVÁR 664, 738

KARLOVY VARY 366

KARINTHIE (voir aussi Carinthie) 736

KARPATES (Karpates) (voir aussi Carpates) 32, 33, 36, 52, 54, 252, 253

KARWINA 192

KASSA (voir aussi Košice) 8, 15, 57, 101, 124, 161, 162, 199, 379

KATTOWITZ 140

KECSKEMÉT 377, 662

KELENFÖLD 434, 435, 667

KÉSMÁRK 321

KIEW (Kieff, Kiev) 33, 36, 80, 241, 285

KIRCHSCHLAG 424, 436, 458, 514, 530, 534, 537, 541, 542

KISJENŐ 386

KISMARTON (voir aussi Eisenstadt) 454, 459, 461

KITTSEE (voir aussi Köpcsény) 321, 459

KLAGENFURTH 747

KOHLNHOF (voir aussi Kópháza) 553

KOLOZSVÁR 196

KOMÁROM (Komárom) 629, 631, 666, 667

KÓPHÁZA (voir aussi Kohlenhof) 553

KÖRTVÉLYES 161

KÖPCSÉNY (voir aussi Kittsee) 321

KÖRMEND 308, 404, 410, 434

KOŠICE (Kosice) (voir aussi Kassa) 565, 714, 715

KŐSZEG (voir aussi Güns) 321

KRENSDORF 739

KROISBACH (voir aussi Fertőrákos) 553

KROTTENDORF 392

KUCKMENSEGERBACH 434

KUKMIRN 404

L

LA HAYE 7, 267, 282

LAJTABÁNSÁG (voir aussi Banat de Leitha) 662

LANDEGG 538

LANGENTHAL 583

LÁNY 752, 753

LEBENBRUNN 424

LEITHA 521, 662

LENDVA (fleuve) 756

LIPOVA 321

LISBONNE 7, 609, 634, 638, 682, 689, 697

LŐCSE 161

LOIPERSBACH 536

LONDRES 4, 5, 7, 10, 11, 17, 25, 26, 29, 32, 43, 61, 64, 67, 74, 81, 82, 84, 85, 87, 92-94, 103, 106, 110, 113, 114, 119, 120, 123, 128, 133, 136, 140, 148, 150, 154, 155, 157, 165, 166, 180, 191, 209-211, 218, 227, 229, 239, 242, 251, 256-258, 268, 276, 285, 286, 289-292, 296, 298, 301, 304, 307-310, 313, 316, 324-326, 330, 340, 341, 343-346, 348-350, 352, 356, 361, 362, 366, 369-374, 383, 384, 388, 391, 393, 397, 408, 410, 411, 414-417, 420, 422-424, 428, 435, 436, 440, 447, 448, 463, 465-468, 470, 472, 473, 475, 476, 479, 480, 482-485, 487, 490, 495, 496, 501, 505-509, 511-513, 517, 520, 522, 523, 527, 544, 545, 548, 555, 558-560, 562-564, 567-569, 571, 573, 579-581, 584, 586, 588, 590, 594-596, 598, 601, 602, 605, 607, 610, 614, 616, 624, 634, 635, 637, 639, 644, 646, 649, 656, 659, 660, 675, 677, 680-683, 685, 686, 690, 691, 695, 697-702, 704, 710, 712, 713, 719-723, 726-728, 730, 733, 735, 748, 749, 754, 755

LOSONCZ 161

LUCERNE 559, 561, 562

M

MACÉDOINE 335

MADÈRE 609, 634, 638, 682, 687, 689

MADRID 120, 286, 304, 307, 308, 310, 325, 341, 362-364, 369, 370, 372, 373, 383, 384, 422, 428, 470, 513, 560, 568, 584, 589, 596, 635, 720, 723, 730

MAGYARIE 366, 595, 614, 643

MAGYARÓVÁR 738

MÁRAMAROS 85

MARCHEGG 483

MARIANSKÉ LAZNÉ (voir aussi Marienbad) 366, 367, 475

MARIENBAD (voir aussi Marianské Lazné) 365, 366, 368, 565

MARIENWERDER 747

MAROS 3, 263

MATTERSDORF [Mattersburg] (voir aussi Nagymarton) 403, 454, 459, 461, 462, 530, 535

MER NOIRE 247

MILAN 213, 219

MISKOLC 79

MITTEL EUROPA (voir aussi Europe Centrale) 265, 357

MOKRIN 321

MONTÉNÉGRO 197, 335
 MOSCOU 27, 54, 210, 253, 469
 MÜLLENDORF 739
 MUNCASTRU (voir aussi Munkács) 321
 MUNICH 111, 120, 204, 298, 304, 307, 308, 310, 469, 513, 571, 586, 616, 730
 MUNKÁCS (voir aussi Muncastru) 321
 MUR 321, 756
 MURAKÖZ 321

N

NAGYCENK (Nagy Czenk) (voir aussi Zinkendorf) 553
 NAGYATÁD 72
 NAGYKÁROLY 386
 NAGYSZALONTA 386
 NAGYSZENTMIHÁLY (Nagy-Szentmihály) 461, 529, 532, 541, 619
 NAGYMARTON (voir aussi Mattersdorf) 459, 461
 NAGYVÁRAD (Nagy-Varad) 232, 386
 NAPLES 137, 375, 389-391, 400, 401, 403
 NÉHI 161
 NÉMETÚJVÁR (Nemet-Ujvar) (voir aussi Güssing) 321, 454, 459
 NEUFELD 538
 NEUVILLY 133, 247
 NEUSIEDEL 553
 NEUSIEDL (voir aussi Nezsider) 454, 459-461, 618, 739
 NEUSIEDL (lac) 740
 NEUSIEDL, Lac de (voir aussi Fertő-tó, Neusiedler See) 459
 NEUSIEDLER (See) (voir aussi Fertő-tó, Neusiedl, lac) 321
 NEZSIDER (voir aussi Neusiedl) 459
 NITRA 296, 715
 NORVÈGE 90

O

OBERPULLENDORF (Ober-Pullendorf) (voir aussi Felsőpulya) 454, 459, 741
 OBERWARTH (voir aussi Felsőőr) 454, 459
 ODERBERG 162
 ODESSA 80, 253
 OEDENBURG (Odenburg) (voir aussi Sopron) 337, 410, 414, 417, 445, 446, 452, 454, 459, 482, 483, 490, 492, 494, 498, 511, 550, 551, 553, 554, 559-561, 582, 595, 639, 720, 742, 751, 757, 758
 ÓNOD 652
 ORAVA 73

P

PÁPATÓVÁROS 574

PARIS 3, 5, 7, 8, 10, 12, 13, 18, 26-30, 32, 34, 35, 39, 42, 43, 46, 52, 53, 61, 62, 66, 68, 71, 81-83, 87, 89, 101, 103, 105, 108, 113, 114, 116, 118, 119, 122, 123, 130, 131, 133, 138, 140, 142, 145, 148-150, 152-154, 156, 163-165, 169, 170, 173, 177, 178, 184, 187, 194, 201, 210-212, 215-217, 220, 222, 229, 234-236, 239, 240, 242-244, 247, 249, 254, 256, 258, 265, 272, 274, 275, 278, 285, 286, 290, 295, 298, 300, 306, 307, 309-311, 316, 317, 324, 325, 330, 331, 335, 337, 340, 341, 344-348, 350, 351, 353, 356, 357, 359, 361-363, 365, 366, 369, 370, 372, 374, 375, 382, 385, 386, 392, 393, 401, 403, 408, 411, 415, 419, 428, 436, 438, 440-442, 447, 452, 455, 465, 470, 472, 473, 476, 478, 485, 488, 490, 494, 495, 501, 503, 504, 506, 507, 509, 514, 520, 522, 525, 526, 544, 550, 551, 555, 556, 571, 572, 575, 578, 579, 584, 585, 588, 593, 601-603, 606, 611, 615, 616, 619, 625, 633-635, 637, 638, 656, 659, 664, 665, 668-670, 675, 681-683, 685, 687, 688, 690, 695, 697, 698, 701, 706, 709, 712, 715, 718-722, 735, 738, 741, 742, 746, 748, 750, 751, 753, 755, 756, 758, 759

PARME 605, 713

PARNDORF 618, 619, 739

PAYS-BAS 240

PDELAK 253

PÉCS 3, 7, 56, 61, 62, 65, 96, 125, 130, 131, 203, 223, 230, 231, 253, 259, 281, 282, 284, 291, 294, 379, 440, 447, 451, 459, 467, 472, 654

PEST (Pesth) 36, 52, 105, 118, 150, 169, 320, 324, 353, 507, 696, 729

PÉTROGRAD 244, 244, 385

PIANORO 605

PILGERSDORF 424

PINKA 541

PINKAFELD (voir aussi Pinkafő) 401

PINKAFŐ (voir aussi Pinkafeld) 461, 531, 542

PISE 605

PODCARPATHO RUSSIE 28, 29, 71, 73

POLAND (voir aussi Pologne) 556

POLOGNE (voir aussi Poland) 12, 18, 20, 24, 27-29, 33, 35, 36, 41, 46, 48, 51, 54, 57, 59, 73-76, 80, 81, 84-86, 88, 89, 91-94, 97, 98, 103, 105, 106, 121, 122, 128, 136, 140, 155, 156, 159, 164, 185, 187-189, 191-193, 210, 211, 220, 225, 227, 229, 233, 237, 241, 242, 246, 249-253, 256, 258, 262, 277, 278, 285, 286, 290, 311, 333-335, 338, 339, 345, 361, 362, 366, 385, 386, 469, 475, 476, 573, 695, 719, 726, 752

PORTES DE FER 247, 679

PORTO-ROSA (Porto Rosa, Porto-Rose, Portorose) 291, 298, 311, 312, 339, 353-357, 361-363, 368, 493, 655, 657, 690, 753

PÖTTSCHING (Pötsching) 538

POZSONY (voir aussi Bratislava, Pressbourg) 161

PRAGUE 7, 11, 17, 28, 29, 31-37, 44, 45, 48, 50, 52, 53, 59, 60, 64, 66, 67, 69, 73-77, 80-82, 84-89, 92-94, 104-107, 111-114, 120, 121, 123, 133, 134, 148, 150, 155, 159, 160, 165, 166, 173, 180, 191, 192, 194, 210, 220, 222, 227, 232, 237, 243, 249, 251, 256, 258, 261, 264, 268, 269, 275, 276, 283, 286, 287, 290, 296-298, 300-302, 304, 307-310, 313, 323-326, 328, 330, 339-342, 345, 346, 348-350, 356, 358, 361-363, 366-368, 371, 374, 379, 383, 386, 393, 397, 408, 410, 411, 415, 420-422, 435, 436, 438, 440, 447, 448, 463, 465-467, 470, 476, 478-485, 487, 489, 490, 493, 495-498, 501, 506-508, 511, 512, 517, 518, 520, 523, 544-546, 558, 560, 562, 564, 565, 567-575, 579, 580, 584-586, 588, 589, 594-596, 598-608, 610, 611, 613-616, 623-625, 628, 634, 635, 637, 639, 642-646, 648-651, 653, 654, 656, 659-661, 670, 671, 673, 674, 677, 680-686, 691-702, 704, 706, 707, 710, 712, 713, 718, 720, 721, 723, 726-728, 730, 732-734, 748, 749, 752, 754-756

PRANGINS 139

PRESSBOURG (Presbourg) (voir aussi Bratislava, Pozsony) 8, 15, 57, 124, 190, 266, 321, 459, 559, 569, 666, 667, 715

PRUSSE 188, 224, 724

PUSZTASZENTMIHÁLY 531, 619

R

RAAB (voir aussi Győr) 404, 410, 460, 666, 738

RABA 434

RADKERSBOURG 283, 321

RAMBOUILLET 99

RAPPALLO 24, 250, 251, 279, 280, 692

RECAȘ (Recas) (voir aussi Temes-Rékas) 321

RHIN 113, 188, 602

RIGA 93, 227, 285, 475

ROME 7, 17, 29, 32, 34, 61, 64, 74, 81, 82, 84, 85, 87, 88, 91-94, 106, 111, 113, 114, 119, 120, 123, 133, 136, 137, 139, 148, 150, 165, 166, 180, 187, 188, 191, 218-220, 227, 229, 239, 242, 251, 256, 258, 268, 276, 278, 285, 286, 291, 292, 296, 298, 301, 304, 307-310, 313, 324-326, 330, 338, 340, 341, 344-350, 352, 353, 355, 361, 362, 369-374, 383, 384, 388, 391, 393, 397, 408, 410, 411, 414-417, 420-425, 428, 435, 436, 440, 443-445, 447, 448, 463, 465-468, 470-474, 476, 479, 480, 482-485, 487, 490, 495, 496, 501, 504-508, 510-513, 516, 517, 520, 523, 525, 527, 544, 545, 547, 548, 555, 558-560, 562-564, 567-571, 573, 579, 581, 584, 586, 588-590, 594-596, 598, 599, 601, 602, 605, 607, 610, 612, 614, 616, 624, 625, 634, 635, 637, 639, 644, 646, 649, 655, 656, 659, 660, 675, 677, 680-683, 686, 691, 692, 694, 695, 697-702, 704, 710, 712, 713, 720-723, 727, 728, 730, 733, 735, 748, 749, 754, 755

- ROME ST SIÈGE (Rome—Saint-Siège) (voir aussi Rome (Vatican), Vatican) 120, 304, 307, 308, 340, 728
- ROME (VATICAN) (voir aussi Rome St Siège, Vatican) 325
- ROMHÁNY 161
- ROUMANIA (voir aussi Roumanie) 43
- ROUMANIE (voir aussi Roumania) 12, 18, 24, 27, 36, 37, 41-43, 45, 49-55, 58, 59, 61, 74, 75, 80, 81, 84, 85, 88, 89, 91, 92, 94, 100, 102, 103, 105, 108, 113, 120, 121, 129, 136, 138, 139, 142, 159, 175, 185-187, 189, 191-194, 196, 202, 210, 223, 227, 229-231, 233-235, 241, 242, 244-248, 250-253, 256, 258, 260, 267, 268, 275, 277, 278, 285, 286, 311, 320, 322, 328, 330, 333-335, 338, 339, 345, 346, 358, 371, 385, 421, 467, 476, 487, 496, 502, 519, 547, 556, 567, 575, 577-580, 599, 601, 604, 610, 611, 614, 655, 687, 694, 706, 707, 718, 719, 726, 727, 730
- RUSSIE 35, 53, 54, 76, 80, 83, 85, 86, 89, 90, 94, 103, 105, 106, 121, 139, 171, 192, 193, 211, 225, 242, 244, 247, 249, 250, 252, 254, 263, 285, 288, 330, 719
- RUTHÉNIE 28, 33, 190, 207, 232, 233, 249, 256, 260, 277, 290, 296

S

- SADOWA 378
- SAINT-GERMAIN (voir Saint-Germain-en-Laye)
- SAINT-GERMAIN-EN LAYE (St. Germain en Laye, Saint Germain, Saint-Germain, St Germain, St.Germain, St-Germain) 15, 45-47, 50, 55, 68, 99, 111, 122, 132, 141, 158, 159, 215, 231, 247, 250, 279, 285, 333, 337, 340, 349, 398, 401, 402, 427, 444-446, 463, 477, 495, 504, 513, 544, 551, 554, 595, 656, 692, 752, 753
- SAINT-MARGARETTEN 461
- SAINT-MICHEL 419
- SALGÓTARJÁN 232, 654
- SALONIQUE 24
- SALZBOURG 523
- SAN REMO 235
- SASSENÖ 505
- SAVANYÚKÚT 538, 739
- SAVOIE 166, 218, 219
- SCHLESWIG 747
- SEMNITZ 321
- SEMNITZ (fleuve) 321
- SERBIE 12, 24, 45, 51, 74, 76, 84, 85, 94, 102, 130, 139, 181, 197, 230, 249, 250, 252, 282, 313, 317, 334, 335, 339, 345, 382, 399, 447, 467, 487, 505, 569, 577, 580, 581, 590, 599, 646, 653, 700, 705, 711, 726
- SÉVILLE 373
- SIBÉRIE 715
- SIEGENDORF 461
- SIGETUL-MARMATIEL 321
- SILÉSIE 140, 192, 452, 747

SIMLEUL—SILVANIEI 321

SLOVAQUIE 28, 31, 32, 35, 41, 48, 52, 59, 71, 73, 89, 120, 181, 198, 199, 237, 253,
290, 299, 367, 379, 587, 687, 714-716, 736

SLOVÉNIE 467

SOFIA 7, 67, 74, 82, 84, 85, 88, 92-94, 106, 120, 210, 227, 256, 286, 298, 304, 307,
308, 324, 325, 330, 340, 362, 513, 585, 610, 720, 723

SOKORÓPÁTKA 72

SOMME 689

SOPRON (voir aussi Oedenbourg) 380-382, 389, 394, 396, 399, 406, 431, 432, 435, 449,
450, 452-460, 462, 466, 471, 473, 482-484, 486, 487, 494, 496, 501, 503, 504, 506,
507, 514-517, 528-530, 532, 534-536, 538-541, 543, 548-550, 553, 555, 556, 558,
563, 617, 619-621, 628, 629, 662-669, 716, 717, 720, 735, 737, 738, 740, 742,
744-746, 750, 755

SOROKSÁR 172, 238

SPA 14, 103

SPAIN (voir aussi Espagne) 369

SPIELBERG 161

SPIS 73

ST. GERMAIN (voir Saint-Germain-en-Laye)

ST. GOTTHARD (voir aussi Szentgotthárd) 404, 410

ST. MARTIN (voir aussi Szent-Márton) 404, 410

STEGEBACH 404

STEINEMANGER 419

STINKE BRAUN 538

STOCKHOLM 7

STRASBOURG 306

STYRIE 353, 355

SUÈDE 90

SUISSE 168, 304, 309, 318, 363, 383, 384, 429, 470, 560, 561, 581-584, 587, 628, 691

SZADALMAS 161

SZATMÁRNÉMETI 386

SZEGED 79, 270, 592

SZENT-GOTTHARD (voir Szentgotthárd)

SZENT-MÁRTON (voir aussi St. Martin) 434

SZENTGOTTHÁRD (Szent-Gotthard) (voir aussi St. Gotthard) 434, 454, 530, 531

SZOB 667

SZOMBATHELY 79, 304-306, 308, 314-319, 327, 376, 434, 435, 459, 460, 463, 531, 532,
539, 541, 543, 619, 629, 665, 669, 738

T

TABOR 44

TATA 667, 668

TATA-TÓVÁROS (Tatatóváros) 631

TCHÉCO-SLOVAQUIE (voir Tchécoslovaquie)

TCHÉCOSLOVAQUIE (Tchéco-Slovaquie) (voir aussi Bohême, Czecho-Slovakia) 23, 24, 28, 29, 32, 33, 35, 37, 41, 45, 48, 50, 51, 53, 58-61, 69, 76, 81, 84-86, 89, 91, 92, 94, 97, 98, 100, 102, 120, 121, 123, 156, 159, 178, 181, 185, 186, 189, 190, 192, 193, 203, 211, 220-222, 230, 231, 237, 249-252, 260, 272, 278-281, 286, 297-301, 313, 323-325, 328, 330, 333, 334, 338, 339, 342, 345, 346, 348, 355, 357-360, 366, 367, 378, 382, 385, 386, 420-422, 438, 467, 475, 476, 480, 481, 487, 493, 497, 502, 503, 516, 526, 546, 547, 565, 567, 577-579, 580, 587, 590-592, 594, 595, 599, 606, 611, 612, 624-627, 635, 638, 642-647, 653-655, 659, 667, 673, 674, 676, 685, 686, 692-695, 698, 700, 719, 725, 726, 733, 735, 752

TEMES-RÉKAS 321

TEMESVÁR 24

TESCHEN 35, 60, 94, 86, 105, 121, 140, 192, 231, 237, 249

THEISS (voir aussi Tisza) 83, 170, 238, 245, 263

THRACE 690

TIGELKA 321

TIGRE 679

TIHANY 588, 589, 596, 597, 605, 631, 678, 679

TIMOK 568

TISZA (voir aussi Theiss) 3, 54, 321

TOKIO (voir Tokyo)

TOKYO (Tokio) 120, 191, 340

TORBÁGY 667

TORNA 161

TRANSYLVANIA (voir aussi Transylvanie) 8

TRANSYLVANIE (voir aussi Transylvania) 15, 16, 56, 76, 78, 123, 124, 186, 190, 195, 196, 224, 233, 244, 245, 263, 267, 287, 294, 329, 358, 377, 435, 736

TRENCSEN 287

TRENTE 219

TRIANON 5, 6, 44, 50, 53, 55, 64, 67, 70, 74, 84, 85, 89, 99, 103, 108, 109, 111, 116, 119, 120, 128, 129, 132-134, 141, 150, 151, 156, 158, 159, 171, 173, 176, 183, 184, 190, 194, 195, 201, 202, 207, 208, 211, 215-217, 230-232, 236, 243, 249, 250, 255, 259, 261, 263, 265, 269-271, 274-276, 279, 280, 282, 284, 285, 287, 289, 291-296, 299, 300, 303, 304, 309, 312, 317, 321, 328, 331, 335, 337, 351, 352, 360, 362, 365, 378, 379, 385-390, 394, 396, 401, 402, 405, 412, 416, 424, 427, 430, 431, 436, 440, 444-446, 448, 449, 452, 453, 463, 464, 471, 476, 477, 481, 485, 495-497, 499, 507, 513, 515, 519, 520, 523, 551, 553, 554, 564, 565, 571, 579, 587, 592, 595, 599, 626, 635, 636, 645, 647, 653, 654, 656, 661, 675, 707, 709, 710, 716, 720-722, 729, 749, 750, 752, 756

TRIESTE 213, 219

TURQUIE 179, 273, 335

TYROL 219, 469, 523

U

UKRAINE 35, 193

ULM 247

UNGVÁR (voir aussi Uzhorod) 321

U.S.A (voir aussi Amérique, États-Unis d'Amérique) 288

USZOK (voir Uzsok)

UZHOROD (voir aussi Ungvár) 28, 321

UZSOK (Uzsok) 35

V

VÁG (voir aussi Waag) 321

VARSOVIE 7, 13, 18, 24, 29, 32, 35, 45, 48, 59, 67, 74, 81, 82, 84-86, 92-94, 102, 106, 107, 111, 112, 114, 120-122, 134, 148, 155, 156, 185, 191, 210, 227, 229, 237, 241, 242, 256, 258, 261, 264, 276, 285, 286, 290, 296, 298, 301, 304, 307, 308, 310, 313, 324, 325, 330, 340, 341, 345, 346, 348, 349, 352, 353, 356, 361, 362, 385, 386, 397, 435, 463, 468, 469, 479, 484, 487, 506, 513, 568, 569, 571, 573, 579, 584, 588, 589, 591, 596, 605, 610, 616, 624, 635, 659, 680-682, 686, 697, 700, 710, 712, 720, 721, 723, 726-728, 730, 748, 752

VAS (comitat) 664

VATICAN (voir aussi Rome St Siège, Rome (Vatican)) 377

VENISE 219, 511, 516, 520, 526, 528, 543-546, 548-552, 554, 565, 570, 571, 579, 580, 592, 597, 600-602, 606, 613, 614, 622, 625, 626, 637, 639, 645, 653, 654, 663, 664, 669, 675, 691-694, 716, 720, 732, 736, 737, 739-744, 746, 748, 749, 751, 752, 758, 759

VERSAILLES 13, 45, 51, 60, 94, 103, 114, 215, 216, 247, 258, 285, 325, 333, 378, 656, 726, 753

VIENNA (voir aussi Vienne) 555

VIENNE (voir aussi Vienna) 7, 9, 13, 17, 29, 43, 46, 50, 53, 55, 57, 61, 64, 67, 74, 81, 82, 84, 85, 87-89, 91-94, 97-99, 101, 105, 106, 111, 112, 114, 116, 117, 120, 121, 123, 124, 133, 134, 136, 138, 148-151, 155, 157-159, 165, 166, 169, 174-178, 180, 188, 191, 203, 205, 210, 213, 217-219, 224, 231, 247, 256, 258, 261, 264-266, 268, 271, 273, 284, 286, 292, 296-298, 301, 304, 306-310, 313, 322, 324-326, 330, 339-346, 348, 349, 352, 353, 356, 361, 362, 371, 372, 374, 382-384, 388, 390-392, 397, 398, 400, 401, 403, 404, 407, 409-411, 413-417, 420-424, 427, 428, 431, 435-437, 440, 443-445, 447, 448, 450, 451, 456, 461, 463, 465-472, 474, 476, 478-480, 482-488, 492-496, 499-501, 504, 506-513, 515, 517-521, 523-525, 527, 528, 535, 540-545, 548, 549, 555, 558-560, 562-564, 567-571, 573, 579, 580, 584, 586, 588-590, 594-598, 601, 602, 605, 607, 608, 610, 613, 614, 616, 624, 635, 637, 639, 640, 644, 649, 656, 659, 660, 663, 664, 666, 668, 677, 680-683, 686, 691, 692, 697-702, 704, 710, 712, 713, 720, 721, 723, 724, 727, 728, 730, 732, 733, 742-752, 754, 755, 757

VILNA 253

VINNITZA 253, 277

VISTULE 156

W

WAAG (voir aussi Vág) 321

WASHINGTON 7, 29, 32, 64, 74, 81, 84, 92, 114, 119, 120, 123, 148, 191, 227, 229, 236, 239, 242, 256, 286, 292, 298, 304, 307, 308, 310, 325, 341, 352, 356, 362, 397, 480, 513, 584, 586, 690, 699, 700, 702, 704, 710, 712, 723, 728, 730

WEST UNGARN (West-Ungarn) (voir aussi Hongrie Occidentale) 381, 454

WESTERN EUROPE (voir aussi Europe Occidentale) 8

WIENER-NEUSTADT 253, 428, 458, 525, 530, 538, 663, 669, 745

WIESBADEN 688

WIESELBURG 484

WIMPASSING 538

WITTENBERG 376

Y

YUGOSLAVIA (Yougo-Slavia) (voir aussi Yougoslavie) 556

YUGOSLAVIE (Yougo-Slavie) (voir aussi Yougoslavia) 49, 50, 53, 58, 59, 60, 63, 81, 88, 89, 92, 97, 100, 105, 120, 121, 136, 137, 159, 166, 193, 197, 198, 203, 219, 230, 250, 251, 279, 284, 286, 312, 324, 328, 330, 346, 421, 476, 479, 503, 547, 567, 586, 592, 604, 645, 647, 654, 655, 673, 674, 692, 694, 725, 733

Z

ZAGERSDORF 535

ZAGREB 50, 59

ZALAEGRSZEG 74

ZBRUCS 43

ZENTA 321

ZILLINGTHAL 739

ZINKENBURG 511

ZINKENDORF (Zinckendorf) (voir aussi Nagycenk) 446, 511, 553

ZIPS 263

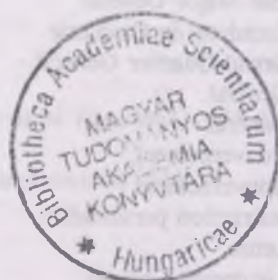
ZLATÉ MORAVCÉ (voir aussi Aranyosmarót) 715

ZÜRICH (Zurich) 152, 582

LISTE DES ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DE FAÇON COURANT

A.A.O.	Armées Alliées d'Orient
ABC	Anti-Bolshevik Committee (Commission Anti-Bolchevique)
A.C.	Artillerie de Campagne
a.c.	année courante
A.D.	Armée de Danube
A.F.O.	Armée française d'Orient
A.H.	Armée de Hongrie
A.O.	(expression employée à l'époque par les E.M. pour désigner l'ensemble des Armées françaises en Orient)
A.s.	Au sujet
Btn	Bataillon
C.A.A.	Commandement des Armées Alliées d'Orient
C.O.C.	Comité d'Organisation de la Commission (des Réparations)
C.O.C.R.	Comité d'organisation de la Commission des Réparations
C.R.	Compte-rendu
Cdt	Commandant
Cie	Compagnie
Cne	Capitaine
Col.	Colonel
CSG	Conseil Supérieur de Guerre
D.	Document
D.I.	Division d'Infanterie
D.I.C.	Division d'Infanterie Coloniale
D.I.R.	Division d'Infanterie Roumaine
E.	Est
E.M.	État-Major
E.M.A.	État-Major de l'Armée
E.M.G.	État-Major Général
Esc.	Escadron de Cavalerie
G.Q.G.	Grand Quartier Général
Gal	Général
Gén.	Général
Gouv	Gouvernement
Gt, Gvt	Gouvernement
IP.	Instruction personnelle
L.	Lettre
L/Col.	Lieutenant-Colonel
Lt.	Lieutenant
Lt.-Col.	Lieutenant-Colonel

MFTR	Magyar Királyi Folyam- és Tengerhajózási Rt. — Société Royale Hongroise de Navigation Fluviale et Maritime
MOVE	Magyar Országos Véderő Egyesület — Association Nationale Hongroise de Défense
N.	Nord; Note
N.O.	Nord-Ouest
O.	Ouest
OG.	Ordre général
OP.	Ordre particulier
P.C.	Par courrier
p.i.	Par intérim
P.O.	Personnel officiel
Q.G.	Quartier Général
Q.G.A.	Quartier Général de l'Armée
R.I.C.	Régiment d'Infanterie Coloniale
R.I.R.	Régiment d'Infanterie Roumaine
R.M.	Représentant Militaire
R.M.P.	Représentant Militaire Permanent
Rgt.	Régiment
S.	Sud
SHS	Serbie-Croatie-Slovénie; Serbe-Croate-Slovène
S.M.	Sa Majesté
S.O.	Sud-Ouest
S.R.	Service de Renseignements
T.	Télégramme
TSF.	Télégraphe sans fil
V.E.	Votre Excellence
V.M.	Votre Majesté



22300,-

